LE
CORRESPONDANT
RECUEIL PERIODIQUE.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME VINGT-DEUXIÈME.

PARIS
AU BUREAU DU CORRESPONDANT
RUE DE SEINE, 32.
1848

LE CORRESPONDANT.

BULLETIN. — N° I.

(PRIX : 25 C.)

Paris, 8 mars 1848.

Nous aussi, la plaie du moment nous a atteints : les ressources sur lesquelles a reposé jusqu'ici l'existence de ce recueil se sont taries comme tant d'autres, et la dispersion de presque tous nos amis rend encore plus sensible le dénuement dans lequel nous nous sommes vus tout à coup plongés. Il ne peut plus être question pour nous de continuer en ce moment une Revue volumineuse comme celle dont nous poursuivions la publication : au milieu des graves préoccupations qui assiégent tous les esprits, les lecteurs nous manqueraient sans doute pour les travaux mûris et de longue haleine dont se compose habituellement notre recueil : c'est là une raison de plus pour justifier la suspension momentanée et partielle à laquelle une impérieuse nécessité nous condamne.

L'horizon ne sera pas toujours chargé de nuages comme aujourd'hui ; notre confiance en Dieu et en l'avenir de notre pays nous le fait espérer : avec le retour de la confiance et de la sécurité, les paisibles études et les doux loisirs de la pensée reprendront leur place dans la société raffermie : alors nous serons heureux de reprendre le fil de notre publication, et nous comptons que la bienveillance de nos lecteurs ne nous fera pas défaut.

Jusque là nous restons chargés d'une tâche à laquelle nous ne renoncerons qu'à la dernière extrémité. Le *Correspondant* représente une nuance de la presse religieuse, qui sans doute n'a plus une valeur aussi distincte depuis que nous sommes rentrés à pleines voiles dans toutes les agitations de l'histoire, mais à laquelle bien des personnes nous font encore l'honneur d'attacher quelque prix. On veut savoir ce que le *Correspondant* pense des grands événements qui remuent les entrailles de la société ; et nous craindrions, si nous gardions un silence absolu,

qu'on ne nous crût encore plus affectés que nous ne le sommes. Jusqu'ici le courage n'a pas manqué aux écrivains catholiques pour soutenir, devant la société nouvelle, les doctrines immortelles sur lesquelles ils s'appuient : et ce serait nous qui laisserions nos frères seuls sur ce terrain honorable et périlleux ? Nous avons bravé des désagréments et des disgrâces ; nous avons lutté contre un gouvernement sous lequel l'opposition était à beaucoup d'égards le poste le plus digne d'envie, et nous nous tairions aujourd'hui, parce que la tâche est plus rude, quoique non moins nécessaire ! Qu'était-ce donc que notre foi, si elle était destinée à succomber sous cette première épreuve ?

C'est pour cela que nous avons tenu à ce que *le Correspondant* ne devînt pas muet. Les limites dans lesquelles il peut se mouvoir encore sont bien restreintes ; mais au moins il lui reste assez de place pour entretenir, avec ses abonnés et ses amis, cet échange de pensées salutaires qui nous a déjà soutenus dans des circonstances moins critiques, et qui peut nous fortifier encore au milieu des crises de la société. Jusqu'à nouvel ordre, nous ferons paraître toutes les semaines le *bulletin* du *Correspondant ;* il comprendra, comme cette fois, des réflexions et des conseils sur les événements du dedans et du dehors, sur les choses encore plus que sur les hommes. Nos abonnés recevront ce bulletin, non en dédommagement de notre publication intégrale, mais au moins comme un à-compte sur son engagement envers le public. Par ce moyen, nous espérons pouvoir atteindre des temps plus paisibles et plus favorables, et suffire provisoirement à la plus étroite de nos obligations, celle qui consiste à éclairer, autant qu'il est en nous, les hommes religieux sur la conduite à tenir au milieu de tant de difficultés et d'obstacles.

Nous fixons un prix modique pour la vente de chacun de nos bulletins ; ce sera pour beaucoup de personnes, que le taux élevé de notre recueil a jusqu'à présent séparées de nous, un moyen de se mettre en communication avec *le Correspondant*. Si cette forme de publication reçoit un accueil favorable, nous y puiserons les moyens d'étendre progressivement notre cadre, et de nous rapprocher par degrés de l'état normal auquel nous sommes forcés de renoncer aujourd'hui. C'est pour cela que nous prions instamment nos amis de propager notre bulletin autant qu'il leur sera possible. En même temps, nous n'abandonnerons ni le caractère ni le format du recueil, de manière à ce que les bulletins puissent se réunir en collection, et former ainsi la transition entre nos *vingt et un premiers* volumes et celui qui, bientôt sans doute, rouvrira la nouvelle série.

Nos lecteurs auront observé la progression que nous avons suivie depuis la Révolution du 24 février.

Le lendemain de la catastrophe, nous avons rendu grâces à Dieu de ce

qu'il avait permis que son Eglise restât debout, intacte et respectée, au milieu de tant d'institutions mises en poudre.

Quinze jours plus tard, nous avons laissé s'exprimer librement l'enthousiasme d'un de nos amis, aujourd'hui un peu refroidi peut-être.

Enfin, dans notre dernier numéro, nous avons exprimé nous-mêmes les raisons et la mesure du concours que nous croyions devoir apporter à l'ordre nouveau qui travaille à se fonder en France.

Dans cet article, nous cherchions à grouper en faisceau toutes nos espérances. Nous l'avons fait avec le désir sincère de ne pas nous tromper, et de coopérer, selon nos forces et notre position, à la fondation d'un édifice grand, majestueux et durable.

Il s'en faut que nous abandonnions aujourd'hui cette ligne de conduite, et nous aurions grand tort, si les difficultés du présent nous faisaient renoncer aux chances favorables de l'avenir ; convenons pourtant que le roc que nous soulevons s'est depuis deux semaines bien appesanti sur notre tête.

Nous avons toujours compté sur des épreuves pénibles, formidables ; c'est pour cela que nous nous sommes exprimés avec modération, ou que même nous avons gardé le silence sur les actes auxquels nous ne pouvions accorder notre approbation.

C'est pour cela que nous avons admis dans une large proportion la nécessité de la dictature.

Mais la dictature, en se prolongeant, ne s'est ni modérée ni fortifiée. Cette prolongation seule est une faute dont la responsabilité pèse lourdement sur ceux qui l'ont jugée nécessaire. La société se demande aujourd'hui si elle a mérité tant de défiance et des procédés si violents. Enfin la confiance, sans laquelle les intentions les plus droites sont frappées d'impuissance, la confiance, qui ne demandait qu'à s'établir, s'est au contraire retirée peu à peu de tous les esprits, et ce que naguère encore nous repoussions comme des exagérations d'alarmistes, comme un espèce d'outrage à la pureté des intentions de ceux entre les mains desquels repose le fardeau de nos destinées, pourrait finir par nous apparaître comme vraisemblable et prochain.

Ainsi notre cœur est oppressé, nos prières s'élèvent avec plus d'anxiété vers le ciel, et nous ressentons le besoin d'étendre notre regard au delà des horizons de la patrie, pour comprendre que les souffrances et les épreuves actuelles de la société française forment l'initiative et la condition d'un vaste ensemble auquel préside la justice et s'attache le progrès.

Notre vue, qui se trouble à cause des aspérités que présentent les objets les plus rapprochés de nous, saisit mieux à distance la grandeur des masses et leur lumineuse disposition.

C'est Dieu lui-même qui, par le fouet des révolutions, fait justice des combinaisons inhumaines de la Sainte-Alliance, et y substitue une disposition de l'Europe, fondée sur la nature, l'origine et l'intérêt des peuples qui la composent.

Les négociateurs de Vienne eurent à leur merci la plus grande partie du monde chrétien ; ils avaient à réparer les fautes d'un homme qui, comme Charlemagne, avait sacrifié tous les intérêts distincts des nations à la création toujours si séduisante d'un empire unique et universel : c'était là leur prétention, c'était aussi leur devoir. Mais à mesure que les périls qui avaient cimenté la coalition tendaient à disparaître, les considérations égoïstes reprenaient le dessus, et les peuples étaient mis en oubli. Au lieu d'un édifice régulier, équitablement balancé dans toutes ses parties, on n'aboutit à faire qu'une œuvre de hasard et de caprice, où chacun se retrouva bientôt avec des souffrances et des regrets destinés à creuser lentement l'abîme dans lequel disparaît aujourd'hui l'Europe de 1815.

Ce qui a fait longtemps prendre patience à l'Europe sur ces déplorables traités, c'est qu'ils avaient été faits contre la France. Chaque fois que les peuples, amalgamés et confondus dans des agrégations contre nature, faisaient mine de s'affranchir de leurs chaînes, il suffisait de leur montrer le fantôme de la France conquérante, pour inspirer aux opprimés le sentiment de la résignation. C'était d'ailleurs une revanche de conquête plutôt qu'une délivrance des peuples ; chaque puissance, petite ou grande, recevait sa part de tyrannie. Tandis qu'un nouveau partage consacrait les anciennes iniquités dont la Pologne avait été victime, tandis que l'Italie échangeait l'autorité sympathique des Français contre le joug humiliant de l'Autriche, la Belgique tombait en proie à la Hollande, la moitié de la Saxe et les provinces rhénanes à la Prusse, Gênes à la Sardaigne, la Norwège à la Suède, les duchés allemands au Danemarck. Des institutions libérales auraient pu adoucir ces rapprochements forcés, et l'œuvre, violente à l'origine, aurait été légitimée par le temps ; mais c'était là encore une espérance à laquelle les peuples devaient renoncer. Quand on voit aujourd'hui tant de trônes s'écrouler ou s'avilir, il faut se rappeler que jamais la résignation des peuples n'avait fait plus follement compter sur la patience de Dieu.

Au moment de la Révolution de 1830, on put croire à la révision immédiate des traités de Vienne. Les peuples s'ébranlèrent, et les princes de l'Allemagne firent quelques concessions ; mais il n'était pas temps encore de procéder d'une manière équitable à ce salutaire remaniement. L'esprit public, en France, était réduit à choisir entre une propagande armée, escortée de tous les souvenirs impériaux, et une abstension méticuleuse qui laissait les peuples esclaves à la merci de leurs oppresseurs. Non qu'il fût impossible de trouver une voie généreuse et sensée entre ces deux extrêmes ; le tort immense et irréparable du gouvernement de Juillet fut, au contraire, de se rejeter avec effroi en arrière de l'alliance des peuples, de mendier la sympathie des princes et de leurs ministres, et en même temps de favoriser la proclamation de principes égoïstes, aussi contraires aux traditions de notre histoire qu'au génie de notre nation. La politique des intérêts, cette plaie ouverte il y a

dix-huit ans, et qui n'a fait que s'élargir depuis, en même temps qu'elle corrompait au dedans les sources du pouvoir, s'emparait de la politique étrangère, et lui imprimait un cachet d'indifférence et de machiavélisme qui a gâté pour nous toutes les questions, même celles où la conscience publique indiquait forcément une autre marche.

En 1840, on put croire un moment que la France allait sortir de cette ornière. La question d'Orient ouvrait à notre action extérieure une carrière généreuse : de jeunes princes, qui sentaient instinctivement leur avenir lié au rôle que leur pays allait prendre, insistaient pour une attitude énergique et une démonstration armée ; on prétend même qu'on entendit prononcer aux Tuileries ces paroles : « Eh bien, va « pour une guerre générale ; jamais dynastie n'a été fondée que par la « guerre. » Mais ce n'étaient là que des velléités sans consistance, et les hommes mêmes qui semblaient alors entraîner la royauté sur les champs de bataille étaient au fond pour le système de la paix à tout prix. Nous ne rappelons que pour mémoire la pusillanimité dont fit preuve alors le ministère du 1er mars. Livrons à l'oubli, si l'on veut, ces tristes pages de nos annales ; mais qu'il nous en reste assez de souvenir pourtant pour comprendre la profonde équité de l'arrêt qui a entraîné dans la même ruine le gouvernement de Juillet et les hommes du 1er mars.

Depuis lors, il faut le reconnaître aujourd'hui, la révolution qui devait abîmer le gouvernement de Juillet n'a été qu'une affaire de temps. La dernière pétition qui ait été présentée par l'Europe opprimée à la royauté constitutionnelle se rapporte aux événements de Cracovie. L'occasion était solennelle : car il s'agissait d'une violation flagrante des traités de Vienne, et la France avait le droit de réclamer en faveur des autres peuples l'observation rigoureuse des conventions qu'elle subissait elle-même dans l'intérêt de la paix européenne. On sait quelle fut la faiblesse de la France, l'indifférence de l'Angleterre, l'arrogance des puissances du Nord. C'est aussi de ce moment que nous faisons dater la condamnation définitive du système européen si injustement maintenu depuis plus de trente ans. Vainement, au nom du principe d'ordre et d'obéissance si indignement profané, le despotisme voulut-il entraîner l'Eglise dans l'approbation de son déni de justice. Grégoire XVI, après s'être uni à l'Autriche contre la noblesse gallicienne, ne tarda pas à réparer glorieusement son tort envers la Pologne par sa courageuse résistance à l'empereur de Russie, et à peine ce Pontife fut-il descendu dans la tombe que Pie IX inaugura le mouvement de régénération qui se manifeste par les agitations actuelles de l'Europe.

La faute capitale du gouvernement de Juillet, dans les derniers instants, fut de ne pas comprendre la nécessité de seconder franchement la délivrance de l'Italie. Un grand personnage, qui avait accepté de l'Europe inclinée le surnom de *Napoléon de la Paix,* disait il y a un an : « Le seul souverain qui, depuis moi, ait produit un grand effet en Eu- « rope, c'est Pie IX. J'ajoute que cet effet même l'emporte sur le mien :

« mais c'est égal, cela ne durera pas. Pie IX n'a pas donné de fonde-« ment solide à son action ; *il bâtit dans le vide.* » C'est cette étrange conviction qui fit que le gouvernement français proposa à Pie IX de lui passer des lisières, et inscrivit en tête de son programme de conciliation la nécessité de ne pas trop inquiéter l'Autriche, cette grande et inébranlable puissance ! Quel fond, d'ailleurs, disait-on, pouvait-on faire sur un Pape qui dédaignait le langage des intérêts positifs, et qui s'adressait constamment aux sentiments les plus élevés de la conscience ? Evidemment Pie IX n'était pas un *homme d'affaires :* ce n'était qu'un honnête rêveur dont les événements ne devaient pas tarder à dissiper les illusions.

On attendait donc, et on attendait toujours le moment où le Pape, redescendu sur la terre, se jetterait dans les bras de son sage conseiller pour échapper à une ruine inévitable.

Nous sommes frappés ici du parti merveilleux que M. de Lamartine sait tirer d'un langage constamment élevé et poétique : nous reconnaissons avec une vive reconnaissance qu'il a su maintenir dans les rangs du peuple une générosité et une grandeur de sentiments qui sont notre sauve-garde contre les prédications insensées de certaines ambitions subalternes. Mais, pour être juste, il faut reconnaître que Pie IX a devancé M. de Lamartine dans cette voie, et cela avec l'avantage d'une sévérité de doctrine qui ne laisse place à aucune interprétation ni à aucune crainte. Et c'est en cela principalement que nous admirons l'action de Pie IX ; c'est à ce trait que nous y reconnaissons l'intervention visible de la Providence. De tout ce système de *conservation* qu'on a compromis et souillé de tant de manières, il ne reste plus que l'arche sainte de la foi, de la hiérarchie, de la discipline, sur laquelle Pie IX veille avec une céleste sérénité.

Pour mieux démontrer à cet égard le caractère du rôle prépondérant assigné à Pie IX dans les affaires humaines, Dieu lui a suscité des difficultés immenses dans la nation même qui salue en lui son libérateur. Après avoir accueilli avec une sympathie cordiale les premiers efforts de l'indépendance italienne, nous n'avons imposé à notre adhésion entière qu'une seule condition, et nous ne l'avons pas obtenue. La nation italienne, égarée par de dangereuses excitations, a volontairement confondu les choses de la religion avec celles de la politique. Elle a fait de sa propre délivrance le signal d'une persécution religieuse : elle a ramassé dans la sentine de nos préjugés philosophiques des accusations dont ne voulaient plus ceux mêmes qui en avaient fait si longtemps usage. Elle a attendu de Pie IX un acquiescement à cette monstrueuse injustice. Mais l'âme du Pontife est restée inaccessible aux menaces de l'émeute comme aux séductions de la popularité ; et si aujourd'hui le *fait* est trop souvent déplorable, le *droit* reste inviolable dans le plus sûr de tous les sanctuaires, c'est-à-dire dans la conscience même du Pontife.

Et, chose merveilleuse! le peuple si défiant, si accessible aux prédications qui soulèvent les passions et excitent les craintes, a su discerner et suivre la voix du Pontife au milieu des clameurs de la sédition. Le lendemain du jour où cette terrible épreuve avait tourné à la gloire du Pontife et de la religion, la nouvelle des événements de Milan venait surexciter l'opinion, et, tandis que les Milanais délivrés mettaient leur victoire, comme ils avaient fait précédemment leurs combats, sous l'invocation du nom révéré du saint Pontife, à Rome, les volontaires de l'indépendance italienne partaient avec des drapeaux bénis de la main du Pape, et aux cris mille fois répétés de : *Vive Pie IX* !

Non, jamais l'histoire n'a offert un contraste comparable à celui de ces rois qui, par toute l'Europe, arrogants et intraitables la veille de la révolte populaire, s'abaissent le lendemain aux plus humiliantes concessions, demandant, pour ainsi dire, à genoux qu'on leur laisse une part, un fantôme de cette autorité dont ils considéraient naguère toute diminution comme un crime de lèse-majesté, et l'attitude calme, sereine, inébranlable du Pontife, qui, mesurant sa conduite sur les symptômes de l'horizon et sur l'approche des événements, conserve au milieu des tempêtes le caractère d'un modérateur auguste et miséricordieux, sans que les flots qui grondent à ses pieds l'ébranlent plus que les phares fondés sur le roc devant lequel expirent toutes les fureurs de l'Océan.

Oh, oui sans doute, nous avons souvent craint pour Pie IX, et nous n'hésitons pas à le reconnaître, ces craintes filiales ont été excessives. Si nous avons manqué sous ce rapport à la vénération religieuse que nous inspire ce Pontife, nous sommes prêts à confesser nos torts. Mais on nous accordera du moins que, si notre espérance a quelquefois faibli à l'approche de la lutte, nous ne nous sommes pas trompés sur Pie IX *en lui-même*, et qu'il n'en est pas de nous comme de ceux qui le signalaient comme le *Pape philosophe* à la sympathie d'hommes pour lesquels l'hommage rendu à un Pape n'était qu'un acheminement au renversement de la religion.

Ces jours derniers, à Paris, quelques ouvriers attendaient un prêtre pour bénir un *arbre de la liberté :* c'était peut-être le vingtième dans l'étendue de la paroisse, et l'on conçoit que le clergé, malgré sa déférence pour la voix populaire, n'accourût pas aussi vite que le premier jour. Un ministre d'un autre culte vient à passer par là, et, s'appercevant d'un certain degré d'impatience dans la foule rassemblée pour la cérémonie, il s'offre pour bénir l'arbre de la liberté. « Non, lui répondirent les gens du peuple, c'est un *vrai prêtre* qu'il nous faut, c'est un *prêtre de Pie IX* ! »

Ainsi, cet immense résultat dans lequel le bon sens du peuple de Paris a devancé la décision de l'Assemblée nationale, l'acceptation du clergé catholique, tel qu'il est, avec sa tradition, les liens qui l'unissent à Rome, sa discipline et sa hiérarchie, nous le devons en grande partie

à la popularité d'un Pontife, qui, pour être béni dans le monde entier et salué comme le génie tutélaire de la liberté, n'a pas eu besoin d'abaisser le *trirègne* que lui a legué la reconnaissance du monde et le génie de ses devanciers !

Il y a quelques mois, nous entendions des *hommes politiques* reprocher à Pie IX les agitations de l'Italie ; ils n'accusaient pas ses intentions : mais ils le présentaient comme un homme imprévoyant et inexpérimenté qui tôt ou tard aurait à se repentir d'avoir ainsi soulevé la tempête. Dès à présent, si les mêmes hommes cherchent à l'horizon le présage du raffermissement de la société, c'est dans le triomphe du principe religieux seulement qu'ils doivent s'attendre à puiser désormais cette sécurité ; et sans Pie IX, sans l'empire irrésistible dont Dieu a doué sa parole, la force de l'action religieuse ne serait-elle pas immensément au-dessous de la difficulté des circonstances ?

Au milieu de nos angoisses et des souffrances particulières de chacun de nous, une chose qui nous frappe et qui nous console, c'est la justice fondamentale de tout ce qui s'accomplit maintenant en Europe. « Que ce sera beau, que ce sera curieux, disent quelques-uns, à lire « dans l'histoire avec la perspective du temps ! » Eh bien, gagnons assez sur nous pour nous mettre au point de vue de l'histoire ; faisons mieux encore : associons-nous par la pensée aux généreux citoyens, aux femmes héroïques qui ont accompli la délivrance de Milan, et rétabli leur pays, après sept siècles, au niveau de l'immortelle ligue lombarde. Suivons le progrès de cette résistance passive unanime qui, durant six mois, montait peu à peu les courages à la hauteur de l'entreprise ; contemplons ce peuple dont la parole, comme le silence, disait à l'étranger : « Ton règne a cessé ! Nous voulons nous délivrer du joug de l'Allemagne, et nous en viendrons à bout. » Assistons enfin au spectacle des barricades ; voyons les palais les plus somptueux se remplir de pierres à jeter sur la tête des régiments autrichiens ; toutes les classes multiplier les projectiles et s'associer dans une œuvre où le salut naît de la force du désespoir. Il n'en faudra pas davantage pour que les plus effrayés s'habituent à l'idée des barricades et reconnaissent que l'œuvre de Dieu ne s'accomplit pas toujours avec la majesté tranquille de l'ordre légal.

Voici donc toute la Péninsule en mouvement, et le Père des fidèles apporte à la cause nationale le concours qu'il lui doit comme prince temporel. Sans doute l'organisation de l'Italie sera difficile. Après l'expulsion définitive des Autrichiens, et avant que les bases de la fédération soient fixées, il pourra s'élever bien des troubles. Mais ces troubles, quels qu'ils soient, n'ont-ils pas quelque chose de cent fois préférable au silence de mort qui pesait sur une nation généreuse, humiliée par système, mais qui, heureusement pour elle, n'a jamais été avilie ?

Voici en même temps la dislocation de l'empire d'Autriche qui s'accomplit avec une rapidité prodigieuse. Cette agrégation informe, et

qui ne pouvait avoir d'autre lien que celui du despotisme le plus ombrageux, peut-elle inspirer une ombre de regret? C'était là où s'étaient réfugiées les dernières illusions de la monarchie de Charles-Quint : là on disait encore d'une manière absolue l'*empereur*, *l'armée impériale*. Autour d'une capitale qui, dans l'ordre intellectuel, n'occupait qu'un rang insignifiant, des droits de propriété politique, que la conscience humaine a depuis longtemps réprouvés, maintenaient le vasselage de peuples entièrement étrangers les uns aux autres, et honteux de se coudoyer dans la même servitude.

Tout d'un coup, sous l'influence d'un souffle apporté de Paris, éclate la justice des barricades. Chez nous, c'étaient le Polonais, l'Italien, l'Allemand qui se donnaient la main au sein de l'insurrection, et qui travaillaient à la délivrance de leurs patries en contribuant à renverser le gouvernement qui leur avait dit : « Je ne veux pas m'occuper de vos affaires. Vous demeurez trop loin ou trop près; ne me troublez pas dans mon repos ! »

A Vienne, c'est le Hongrois, le Bohême, l'Italien, le Polonais, qui s'unissent pour donner enfin à un peuple dont la soumission était devenue proverbiale le courage de secouer un joug qui lui pesait bien plus que nous n'étions tentés de le croire. Avec l'homme qui la soutenait encore tombe toute la machine de l'empire. L'Autriche et les provinces héréditaires vont accroître cette puissance formidable de la *patrie allemande* qui s'asseoit enfin au centre de l'empire. Partout ailleurs les instincts de nationalité se font jour, et, ce qui est plus admirable encore, le besoin se manifeste de concilier des populations différentes de races et de langues, dont l'antipathie a été entretenue avec soin par le pouvoir central conformément à la fameuse doctrine de Machiavel : *Diviser pour régner*. En Hongrie, l'élément magyare admet l'élément slave à l'égalité absolue des droits; en Bohême, c'est dans la constitution séparée que réclame la population indigène que les Allemands d'origine et de mœurs trouveront la garantie d'une association fraternelle. En Gallicie, le problème est plus difficile encore à résoudre; mais on en viendra à bout : la noblesse consent aux plus généreux sacrifices; les priviléges seigneuriaux sont abolis sans indemnité, quoiqu'une telle mesure détruise intégralement le revenu de certains gentilshommes. Quelque progrès qu'ait fait dans le peuple des campagnes la corruption sanguinaire que l'administration autrichienne y avait répandue, nous ne doutons pas que l'union de tous les citoyens ne se fonde rapidement dans ce malheureux pays à l'ombre du drapeau national. Et, quand un aussi heureux exemple se sera étendu sur les provinces occupées par les Russes; quand tout le peuple polonais, grands et petits, n'aura plus qu'un cœur et qu'une âme, on n'entendra plus, nous l'espérons, des politiques de la vieille école, comme M. Thiers, s'écrier : « L'indépendance de la Pologne est impossible, parce que c'est un pays de plaines; » ou des interprètes officieux de la justice divine, comme le prince de Metternich en avait à

son service, répéter que la noble Pologne a mérité son sort pour avoir opprimé le peuple dans les siècles de son indépendance.

Comme si le servage n'avait pas été, par tout le monde chrétien, la transition nécessaire entre l'esclavage antique et la plénitude de la liberté : comme si les plus tardivement agrégés à la vie commune de l'Europe avaient pu accomplir cette dernière et suprême révolution en même temps que leurs aînés en Christianisme et en civilisation !

Sans doute la délivrance de la Pologne présente de sérieux obstacles : par la raison que nous venons de dire, il se pourrait encore que l'Europe fût obligée de se reprendre encore à une fois pour étendre l'empire de la liberté chrétienne jusqu'aux limites qu'elle avait déjà atteintes au XVI[e] siècle : mais écartons ce triste présage, et puisque nous avons vu en si peu de jours tant de merveilles, ne doutons pas du salut prochain de la Pologne. Nous en trouvons l'assurance presque complète dans le changement de l'opinion allemande sur cette immense question.

Il y a trois ans, la partialité apparente de l'Allemagne contre les Polonais nous avait douloureusement affectés : soit qu'en effet la politique des princes fût encore une fois parvenue à exciter la défiance contre un peuple qui, depuis longues années, nous a adoptés comme ses protecteurs, soit que l'influence exercée par la censure nous eût caché la véritable opinion de nos voisins, toujours est-il que l'Allemagne s'était obstinée à ne voir dans la suppression de la république de Cracovie qu'une heureuse extension de la *frontière allemande ;* et quand notre conscience se soulevait à la nouvelle des massacres de la Gallicie, quand M. de Montalembert portait à la tribune de la Chambre des Pairs le cri de l'humanité, quand sa voix prononçait l'anathème contre le prince de Metternich, se souvient-on encore que le vieux Görres, le vénérable champion de la cause allemande et de la cause catholique, se croyait obligé de défendre contre les censures de la France les actes d'une *monarchie allemande ?*

Aujourd'hui tout a changé de face : le souffle de la destruction a passé sur la pauvre école historique, si mécontente naguère des catholiques français, et avec elle a disparu le dernier vernis honnête qui ait été donné au servilisme politique, cette plaie inoculée à l'Allemagne par la Réforme. Le libéralisme français coule à pleins bords dans tous les canaux de la Germanie, sans qu'elle se croie désormais humiliée d'un emprunt fait à la France. L'Allemagne comprend que cette imitation seule peut lui donner ce qu'elle cherche depuis si longtemps, ce que nous avons possédé avant elle, c'est-à-dire l'*unité.* Quelle que soit la forme qu'elle adoptera pour sa fédération, le résultat ne peut être douteux : il n'y aura plus désormais qu'une Allemagne ; et si les princes veulent une capitulation honorable avec le principe qu'ils ont si longtemps combattu, ils ne l'obtiendront qu'en s'annulant sous le joug de l'unité nationale.

Pour arriver à ce grand résultat, l'Allemagne ne demande qu'une

chose, c'est d'être rassurée du côté de la frontière française. Il faudrait peu sans doute (et nous venons de l'éprouver) pour ranimer son ancienne susceptibilité à cet égard. Mais heureusement notre nouveau ministre des affaires étrangères a parfaitement compris et expliqué le véritable intérêt de notre politique à l'égard de l'Allemagne : il a très-nettement distingué la propagande des idées de la propagande des armes ; il a montré fort justement que l'une était l'ennemie de l'autre, et nous ne doutons pas que ceux des Allemands eux-mêmes qui, sur les pavés de Paris, ont interprété autrement la situation actuelle, ne soient bientôt rappelés par leurs compatriotes au véritable sentiment des choses.

Cela posé, l'Allemagne n'a plus qu'une crainte et qu'un ennemi, l'empereur Nicolas et le despotisme russe. En cela, le cœur de l'Allemagne bat à l'unisson de l'Europe civilisée, et puisque nous avons compris la leçon de 1840, puisque nous ne réclamons plus le *Rhin allemand*, l'alliance des deux pays se fonde sur le principe le plus juste et le plus durable.

L'Allemagne aspire donc aujourd'hui avec la même sincérité, la même ardeur que nous à la délivrance de la Pologne : une iniquité de trois quarts de siècle va disparaître du sol de l'Europe chrétienne. Ou c'est l'insurrection qui décidera du sort des Polonais, et alors la paix générale n'éprouvera pas d'atteinte ; ou l'Allemagne sera obligée de marcher au secours de la Pologne, et dans ce cas nous aurons en Europe ce que nous cherchons vainement depuis que nous avons attenté nous-mêmes à l'indépendance des peuples : nous aurons des *alliés*.

La distribution régulière et définitive des peuples de l'Europe ne sera point achevée, même après l'organisation des nationalités que nous venons d'énumérer. La séparation du Holstein et du Sleswig d'avec le Danemark est un acheminement à la formation d'un royaume scandinave composé de la Suède, de la Norwège et du Danemark, désormais réduit à des limites trop étroites pour demeurer longtemps isolé. En même temps la Suède s'agite ; l'antique édifice de sa constitution s'ébranle, et l'espérance de reprendre la Finlande sur les Russes agite tous les esprits. Encore un mouvement, et les provinces allemandes des bords de la Baltique, où le tzar a persécuté récemment le luthéranisme avec non moins d'acharnement que le catholicisme de la Pologne, se détacheront d'un empire dont le joug leur est devenu odieux.

La dernière combinaison qui puisse retarder ces révolutions, complément inévitable de celles qui s'accomplissent en ce moment, repose sur l'alliance présumée de la Russie et de l'Angleterre. Mais pour peu que la Russie elle-même s'ébranle (et les ferments de révolte n'y manquent pas), l'Angleterre ne trouvera plus d'appui à son ambition sur le continent européen, et d'ailleurs il est bon qu'elle songe à elle-même. On était fort confiant à Paris la veille de la dernière révolution, et ceux qui venaient prendre des renseignements aux Tuileries s'en retour-

naient convaincus que jamais le trône de Louis-Philippe n'avait reposé sur des bases plus assurées. L'aristocratie anglaise ne s'abandonne-t-elle pas à de semblables illusions ? Au moins, les personnes qui en Angleterre étudient les passions et les espérances du peuple, sont-elles frappées du progrès qu'ont accompli depuis quelques années les idées démocratiques, et s'attendent-elles, dans un délai qui ne peut être long, à une explosion redoutable. Ainsi s'accomplira la prédiction de M. de Montalembert, dans son discours sur la Suisse ; ainsi la question du développement de l'industrie se résoudra d'une manière conforme, non à la puissance de l'homme, qui est presque indéfinie dans cette voie, mais à la condition nécessaire de l'humanité. Ainsi la malheureuse Irlande, qui privée de son guide se divise en s'agitant, obtiendra enfin le redressement de ses griefs.

Telle est, en substance, l'impression salutaire que nous recueillons du spectacle des agitations de l'Europe ; maintenant, si nous ramenons nos regards sur la France, est-il possible, dirons-nous, que le mobile déterminant de tant de grandes choses n'apporte au pays qui les a produites que la ruine et le malheur ?

Nous n'avons l'intention de rien dissimuler, de rien atténuer. Aussi bien, si nous feignions d'ignorer ce qui se passe, si la conspiration du silence succédait à une publicité naguère sans limites, l'impression des faits et des actes n'en resterait pas moins puissante, et l'on verrait cette fois comme toujours les maux et les injustices s'amasser goutte à goutte dans la conscience de la nation, jusqu'au jour où tout se solde à la fois.

Mais il ne faut tout dire que quand les avertissements doivent profiter, soit à ceux dont nous parlons, soit à ceux qui nous écoutent. Ce n'est pas là le cas, à ce qu'il nous semble, et la lecture du *Moniteur* est cent fois plus instructive, cent fois plus utile que toutes nos remontrances.

Nous nous bornerons donc à quelques observations qui peuvent avoir, en ce moment, quelque importance.

On se demande ce qui porte certaines personnes à inventer des résistances, à se forger des adversaires, pour se créer le droit de procéder par la violence. Pour répondre à cette question, laissons d'abord de côté ce qui tient au tempérament des opinions longtemps extrêmes, étonnées les premières de se trouver au niveau des allures obligées de la société. Sans doute, il serait à jamais déplorable que ces actes de satrape rencontrassent par toute la France des fronts aussi dociles que ceux qui se courbent devant les despotes de l'Orient. Grâce au ciel, il n'en est pas ainsi ; ceux qui se laissent dominer dès la première tentative rendent à la République un très-mauvais service ; ceux, au contraire, qui ont le courage de faire connaître au gouvernement l'esprit, les besoins de leur département, et la bonne manière de le gouverner, font acte de bons citoyens, et servent efficacement l'intérêt commun de la patrie.

Mais n'y a-t-il pas un avertissement salutaire dans les procédés excentriques dont on se plaint? Que de gens, sans cela, auraient repris tranquillement l'ancienne route, aussitôt la première agitation calmée, et se seraient habitués à croire qu'il n'y a rien qu'un *roi de moins* dans le nouvel ordre de choses, comparé avec l'ancien! Or, ne l'oublions jamais, le salut du pays ne peut être dans la prolongation, sous prétexte de tranquillité et d'ordre, des abus dont souffraient les classes laborieuses de la nation; mais dans une réforme intégrale des mœurs publiques, dans un retour à la probité, à la modération, à l'abstinence, dans un certain amour de la pauvreté, dans cette pauvreté selon le cœur dont parle l'Evangile, et qui peut seule rapprendre à notre siècle l'usage légitime de la richesse.

Sous ce rapport on peut s'empêcher de considérer comme salutaire la crise financière qui jette aujourd'hui une perturbation si profonde dans les existences les mieux assurées. Nous en sommes là, non parce qu'une tempête politique a passé sur notre pays, non parce qu'une grande partie des fonds de l'Etat est distribuée journellement à des multitudes sans ouvrage, mais parce que tous, petits et grands, sous le régime déchu, nous avions pris l'habitude d'excéder nos forces et de payer au luxe, à la mollesse, à l'oisiveté, à la vanité surtout, un tribut immoral et dangereux. Alors Dieu a brisé comme verre le frêle édifice de nos fortunes, et nous a réduits à compter uniquement sur sa protection d'abord, et puis sur ce capital d'intelligence, sur ces facultés de travail qu'il nous avait départis et que nous avons jusqu'ici pour la plupart négligés ou gaspillés.

Beaucoup de personnes croient que les embarras actuels tiennent principalement aux promesses exagérées qu'on a faites aux travailleurs, à la partialité témoignée en faveur des ouvriers contre les maitres, et surtout à l'ardeur inconsidérée de quelques théoriciens qui poussent à la mise en pratique de leurs systèmes, sans savoir s'ils renferment quelque chose de praticable. Ce qui donne à ces griefs une valeur considérable, c'est surtout l'attitude vraiment extraordinaire d'un écrivain qui, usant largement de la faculté que lui donne sa part de la puissance suprême pour écarter la contradiction de l'espèce de trône du haut duquel il laisse tomber ses aphorismes économiques, confond volontairement le professorat avec la dictature, et la discussion libre avec les fetvas d'une puissance absolue.

Mais s'il n'y avait en jeu que les séances du Luxembourg, ou même que la prétention du pauvre à remplacer le riche dans les jouissances de la vie, l'agitation actuelle ne serait ni aussi profonde, ni destinée à durer aussi longtemps. Reconnaissons plutôt que l'industrie, telle qu'elle s'était établie et développée depuis soixante ans, devenait de plus en plus impossible. Nous n'avons pas attendu la révolution de février pour le dire, la production sera obligée de s'arrêter dans sa progression indéfinie : ce n'est pas seulement à la concurrence qu'il faudra porter re-

mède, mais à l'excès de la production. Où en serions-nous aujourd'hui si l'industrie agricole eût reçu chez nous les mêmes perfectionnements que l'industrie manufacturière, et si, à l'exemple de l'Angleterre, on fût déjà parvenu à faire d'immenses économies sur l'emploi des bras humains? On sait la perturbation qu'a portée dans nos campagnes l'application au lin de la filature mécanique : en même temps, l'antique industrie des toiliers a été frappée au cœur; la population disséminée dans les champs s'est vue privée des plus précieuses ressources, et les victimes de l'industrie perfectionnée se sont de plus en plus accumulées dans les villes. Aujourd'hui, ces populations infortunées rendent à la société une partie des maux qu'une science égoïste et avide leur a infligés. L'avertissement n'est-il donc pas suffisant, et ceux qui veulent aujourd'hui réhabiliter le travail comme une loi de notre espèce et par conséquent comme un droit sacré, méritent-ils donc si peu d'être écoutés? Nous ne faisons qu'effleurer ici quelques-unes des idées que soulève l'immense problème de l'organisation du travail : nous ne parlons pas de la fraude qui s'est introduite dans la plupart des objets manufacturés, et qui maintient tant d'industriels dans un état d'infraction perpétuelle aux lois de la probité. A ces maux, à l'exploitation du sexe le plus faible, de l'âge le plus tendre, il faut des remèdes, et comment les introduire sans réglementer, sans surveiller, sans créer des garanties en faveur des travailleurs contre ceux qui les exploitent?

Peut-être serait-on moins effrayé de ces problèmes formidables qui s'accumulaient dans l'ombre, et que la révolution de Février vient tout tout à coup de mettre au grand jour, si l'on en connaissait mieux l'origine et l'histoire, si on se rappelait surtout que déjà le Christianisme les avait presque tous résolus dans le moyen âge, et que les tentatives impies de ceux qui prétendirent organiser l'emploi de la matière sans tenir compte de la destinée spirituelle de l'homme et de ses instincts de moralité, ont seules suscité des difficultés dont la société est tenue de sortir si elle veut échapper à une destruction inévitable.

Ces réflexions suffisent, ce nous semble, pour faire prendre en patience à beaucoup de bons esprits ces agitations, ces dangers, qui, envisagés indépendamment de leur origine, apparaissent comme des fléaux immérités. Si l'homme était sage et prévoyant, les moyens de deviner le mal avant qu'il se produise, et d'en prévenir le développement, ne lui manqueraient presque jamais. Mais qu'arrive-t-il toujours? Tandis que quelques observateurs désintéressés se condamnent au rôle de Cassandre, et recueillent, pour prix de leurs avertissements, les malédictions ou l'indifférence, tandis qu'on oppose à des réformes nécessaires et urgentes ce grand mot, *impossible*! éternelle excuse du mauvais vouloir, l'orage s'amasse, le torrent grossit, et plus la secousse a été retardée, plus elle est terrible. Alors on accuse le sort et la méchanceté des hommes. Au lieu du sort, c'est la Providence qu'il faut reconnaître; au lieu des mauvais instincts, c'est l'explosion de la

conscience humaine trop longtemps opprimée pour ne pas éclater avec violence.

Nos lecteurs se seraient attendu, sans doute, à nous voir aujourd'hui uniquement préoccupés du grand intérêt qui tient tous les esprits en suspens; en un mot, des élections, d'où va dépendre le sort de la France.

Mais d'abord, de combien d'élections le sort de la France n'a-t-il pas dépendu depuis cinquante ans, et ne serait-il pas temps pour des chrétiens de ne pas mettre à chaque fois l'enjeu de la société tout entière sur une chance transitoire et variable, comme toutes les modifications que traverse le genre humain?

Sans doute jamais devoir plus strict et plus pressant n'a été imposé à la conscience politique des citoyens. Plus on s'est étudié, d'un côté, à soumettre le fait à l'inflexible rigueur d'un principe, plus, de l'autre, on doit se raidir en faveur du droit véritable, du bon sens et de l'intérêt bien entendu de toutes les classes de citoyens. Les uns semblent dire : Périsse tout plutôt qu'un principe! Les autres doivent leur répondre : Il ne sera pas dit que votre principe nous ait empêché de sauver le pays!

Mais d'abord, nous ne croyons pas que les réflexions qui précèdent aient dû être tout à fait inutiles à l'œuvre électorale. Un optimisme souriant aurait mal répondu à la disposition générale des esprits; nous nous adressons au contraire, troublés nous-mêmes, à des hommes encore plus émus que nous ne le sommes. Nous leur montrons des motifs de confiance puisés dans la force même qui abat et déracine tant de choses autour de nous; nous leur faisons voir que jamais l'inaction du fatalisme n'a été moins justifiée, et que chaque effort généreux et désintéressé contribuera à faire éclore le bien immense déposé, au moins en germe, dans nos tourmentes politiques.

Pour le moment, nous n'avons qu'un conseil à donner à nos amis. Qu'ils se défient des exagérations qui circulent sur l'état de notre capitale. Les éléments d'ordre, les bons sentiments et les résolutions généreuses y sont plus puissants qu'on ne le pense généralement au-dehors. Rien n'est plus nécessaire, pour le maintien de l'unité française et pour le retour de la confiance, que l'harmonie de la capitale avec toutes les parties de notre territoire. Une déchéance de Paris, prononcée au nom des provinces, porterait un coup mortel à la France.

Il y a dans Paris actuellement deux choses bien distinctes : d'un côté des clameurs, des propositions, des provocations au désordre dont l'influence n'est heureusement pas contagieuse, et contre lesquelles les départements font bien de se tenir en garde; de l'autre côté, une intelligence froide et raisonnée de la situation intérieure et extérieure qui nous commande de nous rallier loyalement au principe républicain. C'est de cette conviction qu'il importe que tous les électeurs des départements se pénètrent au plus haut degré.

A cette condition, tout choc violent sera évité, et la paix publique sera maintenue.

Au reste, dans huit jours, il sera temps encore de parler des élections. Nous arriverons au moment propice pour bien marquer à nos amis la mesure dans laquelle il nous semble qu'ils doivent agir, et le bien que peut produire le concours désintéressé de tous les citoyens. Aujourd'hui on se débat dans la discussion des candidatures. La veille de la grande bataille, il faudra se fixer enfin, et cette détermination suprême dépendra en grande partie du jugement qu'on aura porté sur les besoins du pays, sur la destinée prochaine et sur l'avenir général de la société chrétienne.

Alors nous serons sincères comme nous l'avons été toujours, et nous nous efforcerons d'être utiles.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

LE

CORRESPONDANT.

BULLETIN. — N° II.

(PRIX : 25 C.)

LES ÉLECTIONS.

Circulaire du Comité de la liberté religieuse. (Extrait.)

. . . .

Nous ne comptons pas parmi les transactions le concert qui s'établira naturellement entre tous les hommes raisonnables pour amener à l'Assemblée des représentants sortis des diverses conditions de la vie sociale. C'est une heureuse nécessité universellement reconnue, et que nous avons été les premiers à comprendre et à proclamer. Nul plus que nous n'y tiendra la main, et notre zèle, sur ce point, prouvera mieux que toutes les protestations la droiture de nos intentions et la sincérité de notre dévouement aux véritables intérêts populaires.

Il importe manifestement aux catholiques que leurs idées, leurs sentiments, leurs croyances ne se montrent point comme l'apanage exclusif de certaines fractions de citoyens. Il faut qu'à côté d'ouvriers et de laboureurs, simplement intelligents et probes, viennent siéger des laboureurs et des ouvriers joignant à ces mêmes qualités celles de chrétiens fidèles et courageux.

Venons aux transactions.

Elles peuvent être de deux sortes : 1° transactions de localités ; 2° transactions entre des opinions diverses.

1° Dans des circonstances aussi graves, les considérations de localité doivent s'effacer. Les électeurs sont habitués à préférer des candidats qui aient avec eux des relations de voisinage. Si aucune question d'un ordre supérieur ne devait prédominer dans leur choix, on pourrait condescendre à des désirs de ce genre ; mais qui ne comprendra qu'aujourd'hui le premier sacrifice à faire, c'est l'antagonisme du clocher? Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, l'influence locale est bien loin de correspondre à l'étendue des sympathies nécessaires pour le succès définitif.

2° Quant aux transactions d'opinions, admettons d'abord ce principe que la République doit naturellement être conduite et gouvernée par des républicains.

Ainsi, cherchons en premier lieu des républicains éprouvés, des républicains *de la veille*, mais qui donneront de pleines garanties à nos croyances et à notre sentiment de la justice et de la liberté humaine.

A leur défaut préférons, entre les hommes qui offrent les garanties auxquelles nous tenons essentiellement, ceux qui sont disposés à porter à la République le concours le plus sincère et le plus désintéressé.

Mais souvent la question se posera autrement. Au lieu de choisir, parmi les hommes favorables à nos principes, celui qui a donné tels et tels gages à la cause républicaine, nous aurons à chercher, parmi les républicains anciens et nouveaux, celui qui froisse et inquiète le moins nos sentiments.

En ce cas, fions-nous moins aux protestations qu'au caractère connu et aux antécédents moraux des candidats. L'honneur nous en fait une loi ; notre intérêt nous en fait un devoir.

Nous disons antécédents moraux et non antécédents politiques ; voici pourquoi : une fois jetés dens la mêlée, les hommes obéissent plus aux inspirations de leur cœur qu'aux théories de leur intelligence.

Ne calculons donc pas à la mesure des opinions anciennes la distance qui nous sépare de tels ou tels candidats. Ceux qui ont pu naguère nous affliger ou nous effrayer par des paroles peuvent demain sauver le pays et la liberté par des actes d'énergie et de dévouement.

Si donc nous en étions réduits à ne pouvoir choisir qu'entre des hommes qui se bornent à ne pas se montrer hostiles à nos droits et à notre foi, arrêtons-nous sur ceux dont les antécédents nous révèlent la générosité du cœur, la fermeté d'esprit et le bon sens pratique, plutôt que sur ces natures ternes et bâtardes, aussi incapables de décision pour le bien que de résistance contre le mal.

Profession de foi de M. de Montalembert.

MESSIEURS,

Je ne sollicite ni ne désire l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale. Je suis assez de l'avis de ceux qui trouvent que, pour un temps si nouveau, il faut des hommes nouveaux. Mais plusieurs d'entre vous, dans divers départements, veulent bien m'offrir spontanément leurs votes. Je les accepte comme j'accepterai le mandat de représentant, s'il m'est conféré. Le refuser serait déserter le poste de l'honneur et du danger.

Vous avez droit, en revanche, à une profession de foi de ma part. Elle m'est d'autant plus facile à faire que je la bornerai à vous rappeler mon passé. Je n'ai rien à y désavouer, j'ai même la prétention de n'avoir rien à y changer.

J'ai toujours placé au premier rang de mes dogmes politiques la souveraineté nationale. J'ai reconnu son droit dans la Charte de 1830. Je ne puis ni ne veux contester son œuvre dans la République de 1848.

J'ai cru, d'une foi sincère et complétement désintéressée, à la royauté constitutionnelle. Je crois encore que le gouvernement représentatif a donné au pays trente-quatre ans de paix, de prospérité, et d'une liberté incomplète, il est vrai, mais sans pareille dans notre histoire. Cependant Dieu l'a abandonné, et la France ne l'a pas défendu. Je me soumets au jugement de la France et de Dieu, pour ne plus me souvenir que de mes devoirs envers la patrie et la vérité.

J'ai consacré les dix-sept années de ma vie publique à une seule pensée, à l'union de la religion et de la liberté. Personne, je le crois, n'a combattu avec un dévouement plus persévérant et plus énergique pour cette cause. Je lui ai donné mon cœur dans un temps où elle était profondément méconnue et impopulaire, où les grands exemples d'O'Connell et de Pie IX n'avaient point encore dompté les préjugés et les passions de l'intolérance irréligieuse. Aujourd'hui cette union, si bien comprise par le peuple victorieux de Paris, est irrévocablement scellée, au moins dans le cœur des catholiques. Il reste à la faire prévaloir dans nos

mœurs publiques, dans nos lois, dans notre Constitution future. J'y ai travaillé toute ma vie et je veux y travailler toujours.

Dans l'ordre purement politique, je n'ai eu qu'un seul drapeau, la liberté en tout et pour tous. J'ai pu le dire en toute sincérité le jour où, pour la dernière fois, je suis monté à la tribune de la Chambre des Pairs ; et, je le répète, après qu'une révolution inouïe a passé sur mes paroles : « La liberté a été l'idole de mon âme ! »

Je défie hardiment qui que ce soit sous le soleil de citer une seule action de ma vie, une seule parole tombée de ma plume ou sortie de mes lèvres qui n'ait pas été inspirée par l'amour de la liberté.

A l'extérieur, j'ai toujours proclamé la légitimité des peuples et placé en première ligne le droit divin des nationalités.

Je n'ai jamais cessé de protester contre la solidarité qu'on cherchait à établir entre la France libérale et l'œuvre du congrès de Vienne.

Nul, dans les Chambres ni hors des Chambres, n'a plaidé avec plus d'énergie et de persévérance que moi la cause de l'héroïque Pologne ; nul n'a salué d'une sympathie plus passionnée son insurrection en 1830 ; nul n'a stygmatisé d'une réprobation plus éclatante les massacres de Gallicie ; nul n'a dénoncé plus haut à la justice de Dieu et des hommes cette confiscation de Cracovie, dernière aggravation du grand crime européen que la Providence commence déjà à châtier.

C'est cet amour de la liberté, c'est la confiance en la justice divine, c'est le tendre respect pour la vie sacrée des nations opprimées qui m'a enflammé, tantôt pour l'Irlande, dont le premier, en France, j'ai proclamé les droits et les misères ; tantôt pour la Belgique, dont la nationalité, si longtemps menacée par l'Europe, a été fondée sur le respect des droits de tous ; tantôt pour les catholiques du Liban, en proie à la barbarie orientale ; tantôt, et en dernier lieu, pour les républiques primitives de la Suisse.

Oui, dans ce dernier discours, qu'un vainqueur du jour n'a pas craint de dénoncer à la colère du peuple, du haut même de cette tribune où je ne pouvais plus monter pour me défendre, dans cette protestation de mon âme indignée contre le radicalisme suisse et contre les apologies récentes de la Terreur, je n'ai fait que rester fidèle à tous mes antécédents : je n'ai attaqué que l'abus de la force, la tyrannie du nombre, l'insolence de la conquête, l'oppression des consciences, la confiscation des fortunes privées, la presse bâillonnée, les églises profanées, les couvents volés ; tous ces excès, en un mot, dont pas un, grâce au ciel, n'a déshonoré en France la victoire de la République. Son éternel honneur sera d'avoir été, au moment de son triomphe, généreuse envers les hommes et humble envers Dieu. Le mien sera d'avoir arraché le masque de la liberté à des oppresseurs hypocrites.

A l'intérieur, j'ai toujours réclamé un système de politique plus libéral, plus populaire, plus conforme au génie de la France, que celui des divers ministères sous lesquels j'ai vécu.

J'ai combattu les lois de septembre lorsqu'elles furent présentées ; j'ai repoussé également toutes les mesures restrictives ou arbitraires qui ont été proposées aux Chambres depuis lors, jusqu'à la loi sur le livret des ouvriers.

J'ai réclamé de toutes mes forces la liberté religieuse, mais pour tout le monde, celle des protestants comme celle des catholiques, sans aucun privilége, sans aucune faveur au profit de ma foi et au détriment de la foi d'autrui.

J'ai réclamé la liberté d'enseignement ; j'ai attaqué le monopole de l'Université, que M. Ledru-Rollin appelait, en 1844, la *conscription de l'enfance, traînée violemment dans un camp ennemi, pour servir l'ennemi.* Mais, en même temps, j'ai déclaré et prouvé que ni mes amis, ni moi,

nous ne voulions y substituer le monopole du clergé, et j'ai repoussé énergiquement toute concession qui ne dût pas être l'apanage de toutes les écoles et de tous les partis.

J'ai réclamé la liberté de l'association, comme la base et la garantie de toutes les autres libertés, mais sans admettre jamais qu'elle pût être accordée à la politique et refusée à la religion.

J'ai peut-être à me reprocher d'avoir partagé, non pas l'indifférence, mais l'ignorance de la plupart des hommes politiques sur plusieurs des questions sociales et économiques qui occupent aujourd'hui une si grande et si juste place dans les préoccupations du pays. Cependant, dès 1840, je prenais une part active à la discussion de la loi la plus favorable aux classes ouvrières, celle sur le travail des enfants dans les manufactures. Et en réclamant alors et sans cesse la libre observation du repos du dimanche, je crois avoir plus fait pour l'âme et le corps de l'ouvrier que tous les utopistes contemporains.

J'ai donc été, pendant toute ma carrière parlementaire, dans l'opposition. Je n'ai jamais ni reçu ni sollicité de l'ancien gouvernement la moindre faveur, pas plus pour moi que pour les miens. Mais je suis loin de m'en faire un titre auprès du pouvoir nouveau. Car j'ai voulu sincèrement le maintien de cet ancien pouvoir ; j'ai voulu l'avertir, l'éclairer, et non le détruire ; j'ai toujours été prêt à l'appuyer et à l'approuver, lorsque dans ses conseils le bien l'emportait sur le mal : j'ai désiré loyalement le voir entrer dans la voie du progrès et du salut.

J'éprouve précisément les mêmes dispositions à l'égard du gouvernement républicain. Si la vie politique m'était rouverte par le suffrage de mes concitoyens, je travaillerais de bonne foi et sans la moindre arrière-pensée à fonder la constitution de la République. Persuadé que les gouvernements ne succombent en France avec une si déplorable rapidité, que par défaut de sincérité et par complaisance pour des passions exclusives, je m'efforcerais par-dessus tout de donner au gouvernement républicain la première des conditions de toute vraie grandeur, la *durée*. C'est pourquoi je le voudrais libéral, modéré, tolérant, équitable, en un mot doué de toutes les qualités qui ont manqué à la République de 1792, aquelle, comme chacun sait, a été capable de tout, excepté de durer.

Mais, quoi qu'il m'arrive, et quand ces paroles, au lieu de signaler ma rentrée dans la carrière législative, ne devraient servir que d'adieu à mes amis politiques, je me permettrai de leur dire que ni mes convictions ni mes allures ne changeront. Je ne serai pas plus le courtisan du lendemain que celui de la veille. J'ai vécu pendant dix-huit ans sous la monarchie, en disant ce que je croyais la vérité sur tout et à tous.

Si cette République, en améliorant le sort des travailleurs, garantit, comme celle des Etats-Unis, à la religion, à la propriété et à la famille le bienfait suprême, la liberté, elle n'aura pas de partisan plus sincère, pas de fils plus dévoué que moi. Si, au contraire, elle suit la trace de sa devancière, si elle procède par voie d'exclusion, de suspicion, de persécution ; si elle ne recule pas devant la violence et la confiscation, alors elle pourra bien m'avoir pour adversaire ou pour victime, mais jamais du moins pour instrument ou pour complice.

Charles DE MONTALEMBERT.

Paris, le 15 avril 1848.

Nous ne pouvons mieux inaugurer les réflexions et les conseils que nous suggère le grand devoir des élections générales, qu'en reproduisant la dernière *circulaire du Comité de la liberté religieuse* et la *profession de foi de M. de Montalembert.*

La première de ces pièces indique avec une loyale précision la position déjà prise par les catholiques dans l'épreuve solennelle à laquelle le pays va être soumis ; la seconde résume avec une noblesse, une élévation et une sincérité incomparables les sentiments de ceux qui, n'ayant aucune prétention au titre de *républicain de la veille*, n'en ressentent pas moins l'obligation d'apporter au nouvel ordre de choses un concours dégagé de toute préoccupation personnelle, persuadés qu'ils sont de l'impossibilité de fonder un gouvernement durable, si toutes les opinions généreuses et utiles n'y trouvent la protection et la liberté.

Abordons maintenant le grand problème, et tâchons de l'entourer d'autant de lumières qu'il en faut pour que nos amis puissent bien comprendre ce qu'ils ont à faire, et ce qu'ils doivent attendre de leur participation à ce premier essai de suffrage universel.

§ Ier. — *Notre opinion sur le décret électoral du Gouvernement provisoire.*

Peu de jours avant la Révolution de février, un de nos collaborateurs vint s'entretenir avec nous de la *réforme électorale.* Nous étions parfaitement d'accord sur les vices intolérables de la loi défendue par le ministère du 29 octobre avec une si fatale obstination. Nous n'attachions ni l'un ni l'autre une grande importance à l'adjonction des capacités le maintien des petits colléges et du cens de 200 francs nous semblai également pernicieux. Mais là s'arrêtait l'harmonie de nos idées, e comme notre interlocuteur apportait encore après tant d'autres un système absolu, nous crûmes devoir lui dire qu'à notre sens le défaut de l'esprit français avait toujours été de vouloir appliquer rigoureusemen des principes abstraits, et pour ainsi dire géométriques ; que par ce moyen on n'avait jamais pu obtenir dans notre pays une loi électorale qui satisfît à tous les intérêts légitimes, et qu'après tant d'essais infructueux on ne sortirait enfin de l'ornière des théories que par une recherche consciencieuse de tout ce qui valait la peine d'être représenté en France, et par une place assurée ainsi dans l'Assemblée nationale à tous les droits comme à tous les besoins du pays.

Nous faisions voir à cette occasion que la loi électorale anglaise n'est supérieure à celles qu'on a mises en pratique sur le continent, que par ce qu'elle tient compte de la diversité des intérêts au moyen du vote des comtés, des communes et des universités. Nous souhaitions à la France des formes électorales encore plus multipliées, afin que l'assemblée qui sortirait de la loi nouvelle pût représenter enfin toutes les forces vives d'un grand pays et d'une civilisation avancée.

Des idées semblables aux nôtres rencontreront-elles jamais un écho dans notre pays ? Renoncerons-nous enfin à ce rôle de théoriciens quand même, qui remet sans cesse en question les bases de la société ? Il semble, au contraire, que nous soyons plus loin que jamais d'un tel changement, et sans parler des séances de *la Commission des travailleurs*, qui ont jeté une si vive émotion dans tous les rangs des citoyens, il suffit du décret en vertu duquel l'Assemblée nationale va être élue, pour

faire voir à quel point la théorie pure se montre encore inflexible parmi nous.

C'est dire assez que le système auquel nous obéissons en ce moment diffère entièrement de celui que nous aurions fait prévaloir, si nous avions été chargés d'organiser une représentation sincère et complète du peuple français. Cette considération, néanmoins, ne nous rendra pas injustes envers le décret du Gouvernement provisoire. Non-seulement nous tiendrons compte de la gravité des circonstances et de la pression extérieure, mais encore nous rendrons hommage au caractère de progrès qu'offre le nouveau système sur plusieurs points essentiels.

Il faut distinguer l'esprit général du décret et les moyens d'exécution qu'il propose.

Les moyens d'exécution ont été mal calculés, ou plutôt il semble qu'on n'en ait tenu aucun compte. Laissons de côté tout soupçon d'une arrière-pensée de fraude : les mœurs de la France actuelle ne comportent qu'un accomplissement sincère de la loi. Ne parlons pas non plus de la perte énorme du temps, des frais de déplacement, de la longue attente qu'implique un tel système. Nous sommes convaincus qu'aucun de ces obstacles ne s'est présenté à l'esprit des auteurs de la loi. Nous ferons donc comme eux; nous nous lancerons dans l'inconnu.

La pensée juste et vraie qui a présidé au décret électoral, c'est de mettre fin aux ambitions et aux intérêts de clocher, c'est de réhabiliter les assemblées vraiment politiques, et de remédier enfin à l'abâtardissement dans lequel le gouvernement de Juillet nous avait fait tomber.

Sous ce rapport, il ne peut sortir de la prochaine épreuve qu'un résultat favorable, et, pour notre compte, nous nous y confions complétement.

Sans doute un calcul moins pur s'est glissé à la suite de la salutaire et grande pensée à laquelle nous venons de rendre hommage. On s'est imaginé qu'en livrant les élections au grand nombre, dans toute l'extension que ce mot comporte, on allait substituer un nouveau privilége à celui qui venait d'être renversé; et comme l'histoire n'offre pas d'exemple, au moins durable, d'une multitude qui ait tiré ses chefs de son propre sein, quelques-uns se sont imaginé que le peuple ferait docilement la courte-échelle à leurs prétentions politiques, et qu'ils se délivreraient ainsi à tout jamais de la concurrence des autres bourgeois, des autres littérateurs, des autres avocats, des autres journalistes.

C'est ainsi que le ministre de l'instruction publique, avec une naïveté qui ne procédait pas, nous nous plaisons à le reconnaître, d'une pensée aussi exclusive, divisait d'avance l'assemblée en un *grand nombre* dont tout le rôle serait d'écouter, et en un *petit* qui endoctrinerait tout le reste.

Mais la composition du pays et l'esprit des classes entre lesquelles se divise la population française rendent impossible l'exécution d'un tel plan. La prépondérance numérique des prolétaires s'arrête à l'enceinte des villes. Dans la population agricole qui forme l'immense majorité du pays, les propriétaires fonciers sont les plus nombreux, et l'intérêt de

ces propriétaires, du plus grand au plus petit, est devenu identique, depuis l'abolition de tous les priviléges attachés à la possession de la terre. Les habitants de nos campagnes n'ont plus même cet attrait d'une revanche d'amour-propre à prendre sur les plus riches. Habitués à dominer dans les conseils municipaux, on peut les considérer comme blasés sur les satisfactions de ce genre, ce qui les laisse en possession de tout leur jugement pour apprécier sainement les théories et les promesses capables de détruire un ordre social auquel ils sont passionnément attachés.

Si, après la révolution de Février et la proclamation de la République, le pays, confié à des commissaires modérés et intelligents comme presque tous ceux qui avaient été primitivement choisis, eût été laissé à lui-même, peut-être les campagnes, en proie à une stupeur à peu près universelle, seraient-elles restées indifférentes aux opérations électorales, et alors la prépondérance des villes n'eût pas manqué d'être absolue. Mais on a voulu *révolutionner* les campagnes, et l'on n'a fait que les avertir. Si nous en croyons les renseignements et les symptômes qui nous arrivent de tous les points de la France, nous sommes en droit d'affirmer que la participation des populations rurales aux élections sera très-considérable, et qu'elles exerceront une influence salutaire sur la composition de l'Assemblée.

En un mot, le décret du gouvernement provisoire n'est pas plus mauvais que la loi électorale dont nous nous accommodions il y a deux mois.

Il vaut même mieux à certains égards.

Il ne s'agit pour nous que d'en tirer par notre dévouement et notre activité tout le parti possible.

C'est le cas de dire encore une fois : *Aide-toi, le Ciel t'aidera* !

§ II. — *De l'influence présumée des circonstances actuelles sur les opérations électorales. — Extérieur.*

Nous avons, dans notre dernier Bulletin, retracé le vaste et extraordinaire tableau qu'offrent en ce moment les affaires de l'Europe, et afin d'éviter les développements inutiles, nous devons prier nos lecteurs d'avoir recours à ce précédent travail. Il suffira cette fois de marquer les modifications qui se sont opérées depuis la dernière semaine.

En général, on peut dire que le mouvement s'est plutôt arrêté qu'étendu. Cette observation, qui ne souffre que peu d'exceptions, est sans doute moins favorable à quelques-unes de nos plus chères espérances. La Pologne surtout, placée qu'elle est à l'extrémité de l'impulsion, semble rencontrer des obstacles sérieux à son émancipation immédiate. Les paysans de la Gallicie et du duché de Posen montrent des dispositions toujours hostiles à la noblesse, et ne la suivraient sans doute pas dans son mouvement de séparation d'avec l'Autriche et la Prusse. Or, si ces deux pierres d'attente ne se détachent pas les premières, comment pourront s'ébranler les provinces qui forment le cœur même de la Pologne ? Là aussi le despotisme a su exploiter la défiance des paysans

contre les nobles, et c'est ce qui nous explique la prolongation de l'immobilité actuelle. Ajoutons encore que dans le duché de Posen la population allemande résiste à l'élément polonais, et que ses plaintes ont quelque peu ranimé les préventions germaniques contre cette infortunée nation.

L'Irlande, de son côté, ne paraît pas appelée à un succès plus immédiat que la Pologne. La Jeune-Irlande se précipite en étourdie dans une épreuve dont elle n'a pas mesuré la portée, et le parti d'O'Connell, qui avait tendu la main à ses anciens adversaires à l'aspect d'un danger bien propre à rappeler les horribles souvenirs de 1798, reprendra son attitude pacifique et expectante, si le gouvernement anglais demeure fidèle, comme il l'a promis, aux conseils de l'humanité.

On sait ce qu'il faut penser des grands projets du parti chartiste en Angleterre. La société aristocratique en a été quitte pour une belle peur ; mais, soyons-en convaincus, la forfanterie ne succédera pas à la crainte. L'Angleterre est un pays trop expérimenté en fait de politique pour ne pas tirer, même de l'avortement d'une telle manifestation, une leçon des plus utiles. Il faut donc s'attendre, et cela dans un bref délai, à une modification de la constitution anglaise, aussi considérable dans son genre que celle dont la ligue contre les *Corn-laws* a donné le signal. On se décidera aussi à de larges concessions envers l'Irlande. Or, des changements considérables dans le sens que nous venons d'indiquer sont un acheminement à la paix universelle. Du moment que l'édifice aristocratique sera atteint et que le principe de l'égalité aura pénétré dans le sein des familles, l'Angleterre, dans l'intérêt de sa tranquillité intérieure, renoncera progressivement à toute pression exagérée sur le continent, à tout progrès dans l'envahissement du globe.

Si donc nos prévisions ne sont pas trompées, le calme de la Grande-Bretagne, en réagissant d'une manière efficace sur notre propre agitation, ne nous suscitera pas ce qu'on pourrait appeler un arrière-danger. Nous en profiterons pour le présent et nous n'en aurons rien à redouter pour l'avenir.

L'événement d'ailleurs prouve presque partout la justesse des considérations sur lesquelles s'est fondé le premier manifeste de M. de Lamartine, et prête par conséquent un appui considérable à la politique de ce ministre. M. de Lamartine a eu le courage intelligent de condamner la propagande ; les passions ne l'en ont pas cru ; elles ont prétendu profiter de la liberté illimitée qu'offrait à Paris l'absence de toute force répressive pour organiser sur nos places ce qu'elles appelaient la délivrance de l'Europe. On a vu partir de Paris des légions belges, une armée allemande. A Lyon, il s'est formé une bande savoisienne pour importer la république à Chambéry. On sait l'issue de ces tentatives, et l'échauffourée de *Risquons-tout*, où s'est montrée la résolution énergique de nos voisins de conserver avec la monarchie la plus libérale de l'Europe une indépendance nationale aujourd'hui profondément enracinée, et la vigoureuse résistance des populations de la Savoie,

qui, abandonnées de leurs autorités, et privées de toute force militaire, n'en ont pas moins culbuté en quelques heures le gouvernement arrangé d'avance par les ouvriers lyonnais comme un ballot d'exportation.

Il y a tout à parier que les bataillons allemands ne tenteront pas même l'épreuve. La Suisse, cette Suisse démocratique, sur laquelle les partis avancés de notre pays fondaient naguère tant d'espérances, s'est renfermée en toute hâte dans ses traditions de neutralité, et a refusé jusqu'au passage à l'invasion parisienne. La Suisse a bien autre chose à penser qu'à favoriser l'établissement de la république en Allemagne, ou même à faire descendre au secours des Italiens cette belle armée du général Dufour dont on préparait déjà les logements à Turin dans le cours de l'été dernier. C'est un peuple positif que celui qui domine à Berne et à Lausanne ; il a vu dans le triomphe des doctrines radicales un moyen de mettre la main sur les propriétés de l'Eglise catholique, et maintenant il ronge cet os que lui ont livré la faiblesse et l'inintelligence de la *vieille* Europe.

Un moment l'on a pu craindre que l'émigration allemande ne fît une brèche dans le grand-duché de Bade ; le Brisgau et la Bavière-Rhénane commençaient à s'agiter ; mais la scène de Maillard et de Marcel s'est déjà renouvelée à Manheim, et l'opinion se déclare contre Marcel en faveur de Maillard. Le député Mathy a arrêté lui-même le député Flecker en lui criant : *traître à la patrie* ! celui-ci a eu beau répliquer : *traître envers le peuple* ! la majorité qui s'est immédiatement prononcée dans les chambres et dans la population a donné la preuve évidente que la liberté politique était avant tout, pour l'Allemagne, un moyen d'arriver promptement et sûrement à la fondation d'une grande unité nationale.

L'Italie elle-même, dont l'élan paraissait irrésistible, reste comme suspendue devant l'armée du maréchal Radetzki, concentrée dans une forte position militaire entre l'Adige et le Mincio. Le désespoir des Milanais a pu produire un miracle ; mais autre chose est de faire la guerre des barricades, autre chose d'attaquer en bataille rangée une armée disciplinée. L'orgueil de l'Allemagne entière est intéressé à ce que l'Autriche ne subisse pas une défaite humiliante. Heureusement que la dissolution croissante de l'empire d'Autriche affaiblit de plus en plus les provinces héréditaires ; on ne tirera plus, sans doute, ni de la Hongrie, ni de l'Illyrie, un seul soldat à diriger contre la Lombardie, et l'annonce de négociations qu'on va proposer aux Italiens montre assez l'embarras du cabinet de Vienne.

Au reste, l'Italie est en ce moment le point le plus vulnérable de l'Europe, et la formation de notre armée des Alpes est un indice manifeste des complications immenses qui peuvent surgir à chaque instant de ce côté. L'Angleterre murmure en voyant l'intervention armée du roi Charles-Albert, et s'il arrivait que les Italiens ne fussent pas assez forts par eux-mêmes pour achever l'affranchissement de leur patrie, notre secours, qui deviendrait alors indispensable, exciterait de bien autres inquiétudes.

Quoi qu'il en soit, le refroidissement général qui s'est manifesté en Europe, les dispositions défiantes de la Belgique et de l'Allemagne, la crainte que le voisinage des agitateurs de Lyon fait éprouver à la Savoie, l'indifférence calculée de la Suisse, l'immobilité de l'Espagne, l'attitude expectante de l'Angleterre, tous ces symptômes réunis tracent autour de nous en ce moment un cercle assez étroit, et ne permettent pas à l'enthousiasme républicain de prendre de ces proportions délirantes qui enlèveraient, pour ainsi dire, toute la nation, et la précipiteraient au delà de ses frontières.

§ III. — *Suite du précédent. — Intérieur.*

Toutes les nouvelles qui nous parviennent des départements prouvent que le pays est en proie à une agitation violente; mais, prise dans son ensemble, cette agitation est salutaire. Entre ceux qui voudraient précipiter la France dans des voies pour lesquelles elle éprouve une profonde antipathie, et ceux qui prétendent maintenir la société sur ses bases légitimes, évidemment la partie n'est pas égale. Les circulaires du ministre de l'intérieur se sont traduites en commissaires multipliés, qui ont entrepris d'inoculer aux provinces les doctrines de leur patron. Cette armée nomade se distingue moins par les succès que par les défaites. Dans tous les départements où il n'existe pas de ces agglomérations excessives d'ouvriers, telles qu'en a fait naître la fausse direction dans laquelle l'industrie moderne s'est engagée, la population présente une union compacte, et contre laquelle se brisent les armes de la propagande intérieure. Là où les passions de la classe ouvrière menacent de rompre l'équilibre, le reste de la société, personnifiée dans les gardes nationales, maintient sa prépondérance avec une remarquable énergie.

Les commissaires se divisent en deux classes : les anciens et les nouveaux. Presque tous les anciens se sont conduits de manière à concilier les suffrages à l'établissement de la République ; les nouveaux, au contraire, sèment l'inquiétude et le mécontentement là où l'œuvre républicaine s'était accomplie et allait se consolider par les voies pacifiques.

Jamais distinction plus absurde et plus fatale n'a été introduite que celle des républicains *de la veille* et de ceux *du lendemain*. Les hommes qui s'en sont avisés ne connaissent évidemment ni la nature humaine, ni l'Evangile. Ils n'ont lu ni la parabole de la vigne, ni celle de l'Enfant prodigue. On a donc introduit une aristocratie républicaine, dont les plus hauts échelons sont occupés par les *détenus politiques*.

Aristocratie pour aristocratie, la France aimait mieux l'ancienne : il y avait longtemps qu'elle avait cessé d'en avoir peur.

Partout où les commissaires *pur sang* prétendent élever le chapeau de Gessler, ils rencontrent autant de Guillaume Tell qu'il y a de bonnes gens qui passent dans la rue. Aussi la plupart de ces citoyens s'efforcent-ils d'émouvoir en leur faveur l'élément socialiste, et de se créer parmi les ouvriers une garde prétorienne. Mais, en général, ces ma-

nœuvres tournent à leur confusion, et l'on vient de voir, dans une très-grande ville du Midi, l'incarnation la plus frappante de l'agitation révolutionnaire réduite un moment à désavouer ses séïdes et à se jeter dans les bras de la garde nationale.

Ailleurs ce sont les communes rurales qui s'ébranlent aux tintements du tocsin, et qui accourent dans les villes pour prêter main forte aux défenseurs de la propriété et de la famille.

Ceux qui prétendent ainsi disposer de la France montrent chaque jour qu'ils la connaissent infiniment peu. Le délai apporté aux élections peut en servir de preuve. Si les opérations électorales s'étaient accomplies au jour primitivement fixé, les choix se seraient faits avec un élan uniforme qui aurait empêché de discuter bien des candidatures. Le gouvernement provisoire, en bornant son existence au terme marqué par la nécessité, aurait mis ses actes, même les plus arbitraires, à l'abri de toute récrimination violente. L'attente publique, soumise à une courte épreuve, n'aurait pas tué la confiance, et l'excès de la crise financière ne serait pas venu nourrir le mécontentement et accroître la responsabilité qui pèse sur les dépositaires de nos destinées.

Ce sont les clubs les plus emportés, les associations les plus suspectes qui ont réclamé l'ajournement des élections. La partie saine du gouvernement a cédé à cette injonction, et l'homme qui, entre ses collègues, a élevé le plus haut le drapeau révolutionnaire, a réclamé un délai, afin d'*améliorer* l'esprit des provinces par un redoublement d'agitation officielle.

Or, qu'est-il résulté de cet excès de précautions? C'est qu'une émotion, une défiance qui n'existaient pas dans les premières semaines ont affaibli d'une manière sensible l'action directe du gouvernement. Les *commissaires* ou les *émissaires* (car il y en a des uns et des autres) en seront-ils réduits à jeter le trouble et la violence dans les élections? L'expérience prouve que ces moyens de désespoir ne réussissent à personne.

§ IV. — *De la composition probable de l'Assemblée.*

D'après ce qui précède, il est facile de prévoir de quels éléments se composera la future Assemblée nationale. Les listes qui circulent en donnent d'avance une assez juste idée, et nous devons déclarer que l'impression qui résulte pour nous de la lecture de ces listes est plutôt rassurante.

L'Assemblée sera républicaine, ou du moins très-complétement résignée à la République. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, l'effet de la Révolution de février a été de dissoudre instantanément tous les partis antérieurs. Il faudrait des fautes inouïes de la part de la République pour les faire renaître, et quand bien même ils songeraient à se reformer, l'impossibilité de s'accorder dans une action commune, et la témérité qu'il y aurait à relever un trône dans la capitale de la France, suffiraient pour déjouer toutes les tentatives.

Nous le répétons, l'Assemblée sera républicaine. Mais, en même

temps, les doctrines conservatrices de la propriété et de l'ordre social y seront représentées en immense majorité.

Nous avouons même la crainte que nous éprouvons que ces doctrines n'y soient *trop* représentées. Expliquons-nous.

Au moment où la victoire se prononçait en faveur de l'insurrection, nous avons été des premiers à reconnaître et à proclamer que c'était là une *révolution sociale*, et nous nous sommes préparés résolument, loyalement, à toutes les conséquences d'une révolution sociale.

Nous ne croyions pas pour cela que les utopies de M. Louis Blanc, de M. Cabet ou de tout autre, fussent à la veille de se réaliser. Le triomphe des communistes ou des sectes avoisinantes nous semblait et nous semble encore aussi impossible, aussi chimérique que jamais. Ces doctrines, ces systèmes éclos d'une hallucination de l'orgueil humain, n'ont par eux-mêmes aucune efficacité organisatrice. Mais, comme symptôme, leur signification est très-considérable. Par leur succès partiel, par l'agitation qu'ils causent dans les esprits, ils prouvent que la société régulière est en travail d'un changement notable, et qu'une transformation, pour ainsi dire, climatérique va s'y accomplir.

Aujourd'hui nous sommes témoins d'un changement qui frappe tous les yeux : c'est l'avénement de la classe ouvrière à la vie publique. Ce fait est déjà si bien reconnu qu'il est peu de listes électorales formées par les hommes d'ordre qui ne comprennent au moins un ouvrier comme candidat à l'Assemblée. Et ici il ne s'agit pas d'une humiliante flatterie envers un de ces *rois barbares* qui viennent de faire la conquête d'une société dégénérée. Nous voulons que des ouvriers siégent dans l'Assemblée nationale, parce que nous avons foi dans leur moralité et dans leurs lumières. Nous les avons vus dans les réunions préparatoires s'exprimer avec précision, avec intelligence, avec courage. La garde nationale trouve en eux des auxiliaires dévoués, des citoyens exemplaires. Nous avons donc hâte de mettre en première ligne l'élite de la population ouvrière; car nous savons déjà qu'elle fournirait de plus dignes et de plus sûrs interprètes des besoins et des droits de leurs frères que les publicistes de métier.

Aujourd'hui nous ne faisons plus de distinction entre les ouvriers proprement dits, les *chirogastres*, comme les appelaient les Grecs, c'est-à-dire ceux qui soutiennent leur existence et celle de leur famille par le travail des mains, et les *patentés*, intermédiaires et exploiteurs de la classe ouvrière. Nous serions même tentés d'exprimer une préférence marquée en faveur des ouvriers. Leur moralité ne s'est point oblitérée dans les calculs indélicats d'un commerce de concurrence : les bons ouvriers peuvent pratiquer et pratiquent en effet la loi de Dieu dans toute sa sincérité.

Ceux qui reconnaissent Dieu lui-même dans le fils du charpentier, s'ils sont conséquents avec leur propre croyance, doivent considérer cet avénement de la classe ouvrière comme une chose qui vient en son temps, comme un développement naturel du Christianisme. Seuls aussi,

parmi ceux qui arborent le drapeau de la fraternité, ils comprennent la valeur de ce mot divin, et disposent leurs âmes à le mettre en pratique. On disait encore naguère : *Tout pour le peuple, rien par le peuple.* La Révolution de février est une réponse suffisante à cet axiome.

Or, n'est-il pas à craindre que la plupart de ceux qui seront appelés à l'Assemblée nationale par le choix des départements, n'en veulent à la classe ouvrière des doctrines que de coupables novateurs proclament en son nom ?

N'est-il pas probable que ceux qui, comme nous, ont pris au sérieux la révolution sociale, et en veulent le développement chrétien, n'en soient bientôt réduits à gourmander la France, retombée de nouveau dans le sommeil d'une sécurité routinière ?

§ V. — *Sécurité de l'Assemblée.*

Nous supposons que l'Assemblée se composera d'éléments modérés ; mais que deviendront ces dispositions, si une pleine liberté ne préside pas à ses débats, si l'influence de la *commune de Paris* s'exerce sur elle par des moyens violents, tels que les motions des clubs et les pétitions armées, si la garde nationale elle-même cesse de veiller à la sécurité des législateurs pour se transformer en une faction de sectionnaires ?

Voici les questions qui se posent en ce moment d'un bout à l'autre de la France, questions auxquelles des paroles imprudentes ont malheureusement donné une apparence de valeur.

Quant à nous, il nous est impossible d'accepter un pareil terrain. On ne discute pas les chances de l'anarchie et de la force brutale. Si les craintes dont nous venons de constater l'existence avaient quelque fondement, le temps de la polémique calme et légale serait désormais passé; nous n'aurions plus qu'à nous taire.

Mais il s'en faut que nous tirions de l'état des esprits des conséquences aussi absolues.

En fait, la question a été mal posée dans les réunions préparatoires auxquelles les élections de la garde nationale de Paris ont donné lieu. On a commencé par demander aux candidats des grades supérieurs, dans quelques légions, si, en tout état de cause, ils protégeraient les délibérations de l'Assemblée. La Révolution est ombrageuse de sa nature ; il ne faut pas lui donner lieu de soupçonner des arrière-pensées. D'ailleurs la question, une fois posée de cette manière, donnait trop beau jeu aux élans du zèle républicain.

Après ces brûlantes manifestations, qui se serait attendu au calme qui a présidé aux opérations électorales et à la sagesse de la plupart des choix ? Aujourd'hui, la garde nationale de Paris, reconstituée sur des bases qui lui permettent de se grouper plus promptement et d'agir avec plus d'ensemble, élargie par l'adjonction d'un grand nombre d'ouvriers qui lui impriment le cachet populaire, offre des garanties solides à la conservation de la paix publique, et suffira certainement pour maintenir la liberté et la sécurité de l'Assemblée.

Que si l'on craignait que son inexpérience du maniement des armes ne la rendît impropre à réprimer des hommes audacieux comme ceux qui composent toujours les partis extrêmes, elle trouverait un appui sérieux et énergique dans les bataillons de la garde mobile, dont le bon esprit et le dévouement sont aujourd'hui hautement appréciés par les habitants paisibles de la capitale.

Il est donc à désirer qu'une crainte exagérée n'influe pas sur les élections générales et sur la disposition des citoyens qui seront investis du mandat législatif.

§ VI. — *Du rôle des catholiques dans les élections générales.*

Les renseignements qui nous arrivent des départements nous donnent la preuve que le choix des catholiques est aujourd'hui fixé presque partout. Ils ont suivi avec une modération remarquable la ligne la plus sûre et la meilleure. L'esprit de conciliation qui les anime doit produire une heureuse impression sur tous les esprits honnêtes, et concilier à leur cause bien des suffrages inattendus.

La conduite de nos amis ne pouvait être partout la même : là où l'élément religieux possède une véritable puissance, ils ont dû exiger davantage de ceux avec lesquels ils avaient à transiger. Là, au contraire, où jusqu'ici leur influence avait été exclue des élections, leur action a dû se borner à fortifier les choix honnêtes et rassurants pour l'ordre et l'humanité.

Nous n'avons donc, sous ce rapport, ni conseils, ni encouragements à donner à nos amis.

Nous nous bornerons à envisager d'avance avec eux les conséquences probables des élections pour l'établissement religieux dans notre pays.

Il ne nous est pas arrivé, pour notre compte, de nous imaginer que la lutte pénible engagée depuis tant d'années pour la conquête de la liberté religieuse allait se terminer à notre entière satisfaction, uniquement parce que la République avait proclamé l'exercice illimité de toutes les libertés. Le parti vainqueur, à quelques honorables exceptions près, n'avait jusqu'ici montré que des préventions contre nos doctrines : comment se serait-il converti tout à coup à ce qu'il repoussait la veille ? Quand nous avons vu la religion respectée par l'émeute armée et triomphante, nous avons d'autant plus vivement exprimé notre reconnaissance envers Dieu que nos craintes avaient été plus vives. Aussi les démentis qui ont été donnés depuis à des principes proclamés avec une netteté capable de produire quelque illusion, tout en nous causant une vive douleur, et en soulevant dans notre âme des protestations énergiques, ne nous ont nullement surpris et déconcertés.

Depuis lors le sentiment populaire s'est prononcé dans notre sens d'une manière plus significative, assez énergiquement même pour que les hommes qui prétendent diriger l'opinion en conçussent de l'étonnement et de l'humeur. Mais n'allons pas croire que cette heureuse dispo-

sition, qui fait à la religion une part si belle et si publique, implique une intelligence claire et développée de toutes les conditions qui assurent le développement légitime du Catholicisme. Il faut donc user prudemment de cette faveur populaire, reconnaître que Dieu nous fournit des ressources nouvelles contre les dangers dont la religion pourrait être menacée, mais ne pas forcer les conséquences de la position actuelle, et ne pas en conclure que nous avons atteint d'un seul bond le terme de nos efforts.

Nous croyons que l'Assemblée conservera l'Eglise de France *telle qu'elle existe.* La dotation du clergé sera mise hors de contestation ; les idées qui se font jour dans quelques journaux influents, quant à un nouvel essai de constitution civile du clergé, ne nous semblent pas de nature à prendre un ascendant sérieux dans l'Assemblée nationale. Sans doute les modifications capitales qui vont être introduites dans la constitution de l'Etat exigent un remaniement des règles qui président aujourd'hui aux rapports de l'Eglise avec le pouvoir temporel ; mais l'idée qui prévaudra sera celle d'un nouveau concordat avec Rome, et nous ne pouvons douter que Pie IX n'aille audevant des changements qui, sans altérer en quoi que ce soit les lois immuables sur lesquelles repose l'Eglise catholique, doivent néanmoins mettre le clergé français en harmonie avec les conditions de l'ordre politique au sein duquel il est désormais appelé à vivre.

Mais les difficultés continueront d'être grandes, en ce qui concerne l'application sincère à l'Eglise du droit d'association, et la participation du clergé à l'enseignement. Les circonstances mêmes dans lesquelles les élections générales vont avoir lieu ne feront que rendre plus considérables les obstacles que nous allons rencontrer. Nul doute que les manœuvres du pouvoir central qui inquiètent en ce moment les provinces, ne restituent aux hommes de la gauche *ci-devant* dynastique une grande partie du crédit qu'ils avaient perdu : il en reviendra à la Chambre un plus grand nombre qu'on ne l'avait d'abord pensé, et ils y rapporteront ces préventions indomptables, ce mauvais vouloir systématique contre lesquels nous avons eu tant à lutter.

En somme, nous changeons de difficultés et en partie d'adversaires ; mais notre tâche ne cesse pas d'être longue et pénible. Ce n'est pas dans l'espérance qu'elle nous conduirait à une prompte victoire que nous l'avons embrassée.

§ VII. — *De la position du clergé dans les élections.*

Nous avons fait un grand pas néanmoins par l'affranchissement politique du clergé. Sous ce rapport essentiel, le gouvernement provisoire s'est montré aussi net que nous pouvions le désirer. Il n'a fait aucun effort, ni public, ni même détourné, pour écarter les membres du clergé de l'urne électorale ; il leur a parlé de l'exercice du premier des droits politiques dans un langage digne et élevé.

Nons croyons être sûrs que partout le clergé s'apprête à user de ses

droits avec la mesure, le discernement, la loyauté qui conviennent à sa haute mission et au caractère éprouvé de ses membres.

Naguère encore le clergé était une anomalie dans l'Etat : une prévention obstinée le reléguait dans le sanctuaire où sa liberté était même contestée. Aujourd'hui le peuple rappelle le prêtre dans la vie publique, et fait à son influence morale une large part.

Ce n'est pas qu'à cette disposition toute nouvelle se ne se mêlent encore des préventions, surtout chez ceux qui se pressent de parler au nom du peuple. On voudrait élever une barrière de défiance entre les évêques et les curés : on profite d'une disposition disciplinaire que l'Eglise de France a subie par nécessité, pour représenter la masse du clergé séculier comme un troupeau d'esclaves, livré à la discrétion d'un pouvoir oppressif. Pour notre compte, ce genre d'attaque nous inquiète peu et ne nous émeut pas davantage. Nous le savons par expérience, les anachronismes ne font pas fortune, et ce que nous avons dit précédemment de l'influence que le Saint-Siége exercera sur la nouvelle organisation de l'Eglise de France suffit pour faire comprendre au clergé qu'il n'a qu'une réponse à faire à des insinuations inconvenantes, soufflées par quelques hommes égarés qu'il doit plaindre, c'est de se serrer plus étroitement que jamais autour de ses évêques.

§ VIII. — *Conclusion.*

Aujourd'hui plus que jamais le devoir électoral est un devoir religieux : c'est surtout dans l'intérêt de la religion que le suffrage universel peut amener des résultats salutaires. Les hommes simples et sans lettres peuvent se tromper sur les lois politiques, variables et incertaines de leur nature : pour comprendre ce que réclame la cause de Dieu, ils n'ont qu'à descendre dans leurs consciences. Si tous les hommes de notre époque avaient eu le bonheur de recevoir une éducation chrétienne, nous ne douterions pas un moment de l'avenir. Malheureusement bien des brebis ont été écartées du bercail, et le pain de la parole qui se multiplie miraculeusement pour les faibles comme pour les forts n'est pas arrivé à tous ceux qui auraient dû le recevoir.

Néanmoins, il existe en France une masse prédominante de population profondément catholique. Un tel fait ne pouvait être mis en lumière, quand le droit électoral appartenait presque exclusivement aux hommes gâtés par l'éducation universitaire : il doit ressortir aujourd'hui de l'urne électorale, où les catholiques de toutes les classes sont appelés. Nul ne s'en détournera volontairement : nul, par une abstention déplorable, ne mettra en péril le salut de son âme. Le devoir est strict, et les pasteurs sauront le rappeler.

C'est donc avec confiance que nous attendrons le résultat de la grande épreuve à laquelle la France va être livrée.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

LE CORRESPONDANT.

BULLETIN. — N° III.

(PRIX : 25 C.)

AVIS.

Depuis le 8 *avril dernier*, *le Correspondant* paraît tous les samedis, par livraison d'une feuille. Le prix séparé de chacune de ces livraisons est fixé à 25 c. ; elles sont servies aux anciens abonnés *en déduction* et jusqu'à due concurrence des sommes par eux payées pour la publication intégrale. Le prix pour les nouveaux abonnés est fixé à 12 fr. par an. — Ces arrangements ne sont que provisoires, et nous avons la ferme espérance de reprendre bientôt une publication aussi étendue que par le passé.

Le bureau de souscription et de distribution est toujours à Paris, chez MM. Sagnier et Bray, éditeurs, rue des Saints-Pères, n° 64.

MANIFESTATION DU 16 AVRIL 1848.

Au moment où ce numéro paraîtra, la France entière sera réunie pour le grand œuvre des élections de l'Assemblée nationale. Nous espérons que nous viendrons encore à temps pour apporter un dernier conseil, pour raffermir encore à l'instant suprême ; nous demandons aux électeurs, avant d'aller donner le vote d'où dépendra le salut de la France, l'avenir de la civilisation de l'Europe et du monde, de lire le récit que nous faisons ici de la journée de dimanche dernier. Nous les prions d'être persuadés que les réflexions qui y sont jointes sont l'expression énergique et vraie de la pensée générale. Nous ne sommes pleins de confiance que parce que nous respirons un air vivifiant, que parce que

nous sommes témoins de l'attitude calme et forte de tout un peuple décidé à faire exécuter sa volonté.

La journée de dimanche 16 avril 1848 a été marquée par une des plus grandes manifestations nationales dont fasse mention notre histoire. Ce n'a pas été une émeute ; une émeute suppose deux partis, l'un fort et l'autre faible, l'un qui a le pouvoir et l'autre qui veut le prendre. Ça été la nation, la nation elle-même, entière, avec tous ses éléments, bourgeois, anciens nobles, ouvriers, marchands, qui s'est trouvée face à face d'un parti, d'une minorité, et par sa seule présence la nation a fait reculer la minorité.

Là est apparue pour la première fois la pensée des temps modernes : le progrès uni à la liberté, le progrès dans tout son développement, la liberté dans toute son étendue, la liberté avec ses devoirs, le progrès avec la stabilité de l'état social. Le peuple de Paris, et il était bien, cette fois, le représentant de toute la France, a montré qu'il était le *conservateur de la liberté.*

Racontons en quelques mots ce qui s'est passé.

Des bruits vagues, depuis peu de jours, se répandaient dans Paris ; on prétendait que les communistes, d'autres disaient les terroristes s'agitaient. Quelques hommes, d'une violence et d'une énergie égale à leur ambition, voyaient avec rage que le moment des élections approchait, et que, malgré les excès d'un petit nombre de commissaires des départements et l'exaspération de plusieurs villes de province, il n'y avait pas encore assez de troubles : Paris demeurait tranquille.

On n'a pas ici à expliquer la théorie du communisme ; qu'il suffise de savoir que les espérances jetées dans la classe ouvrière promettaient la réalisation du bien-être matériel par une réorganisation sociale complète, égale, unitaire. Pour l'accomplissement de ce vœu, les dissidents de plusieurs opinions s'unissaient momentanément, et les communistes proprement dits, et les ultra-républicains qui reconnaissent pour chef un président de club attaqué naguère par une pièce dont l'authenticité a laissé au moins des doutes dans les esprits, et une partie des ouvriers que les théories du président de la Commission des travailleurs au Luxembourg ont aveuglés de prétentions infinies.

Comme moyen, des chefs, jusqu'ici demeurés à peu près invisibles et inconnus, pensaient à épurer le Gouvernement provisoire, à en chasser les modérés qui se préoccupaient de la révolution politique, à les remplacer par d'autres hommes décidés à compléter la révolution sociale.

Déjà des rumeurs dont nous n'avons pas entretenu nos lecteurs, gardant pour nous les craintes qui nous avaient passagèrement émus, avaient, il y a trois semaines, agité Paris. On parlait à voix basse d'un pillage qui pourrait avoir lieu ; puis ces bruits s'étaient apaisés. La capitale, depuis quinze jours, respirait plus confiante et plus calme ; on attendait les élections, espérant en la bonne composition de l'Assemblée. Le commerce ne doutait pas qu'alors le crédit ne commençât à

se relever. Une semaine restait à peine; on était disposé à souffrir les derniers malaises de ces huit derniers jours.

Tout à coup, dimanche, vers une heure, le rappel bat dans toutes les rues; par une belle journée du printemps, tout le monde était sorti. On s'inquiète, on s'informe; quelques-uns pensaient qu'il ne s'agissait que de la reconnaissance des officiers nouvellement élus. Mais non, les tambours battaient avec une verve de guerre; déjà des gardes nationaux passaient avec leurs armes, se rendant au lieu habituel des réunions générales. C'était un mouvement de révolution.

On ne savait rien de certain à cette heure; on avait reçu ordre de l'état-major et de l'Hôtel-de-Ville de s'armer. Les bataillons des légions se réunissaient partout; mais qu'y avait-il? Cinq mille hommes armés sous Blanqui, disait-on, étaient assemblés au Champ-de-Mars pour marcher sur le Gouvernement provisoire; d'autres parlaient de quatre-vingt mille. Ce qui était réel, c'est que le Gouvernement faisait appel à la garde nationale, et la garde nationale accourait. Elle venait toute, sans hésitation, pleine d'ardeur et décidée. En s'accostant sur les places de rendez-vous, chacun se disait: Il faut soutenir le Gouvernement; une seule pensée emplissait l'air: l'ordre et la paix. On ignorait si l'on se battrait, mais on était résolu à se battre. En se voyant en si grand nombre, les timides avaient pris du cœur; on sentait que, par la masse immense que l'on formait, toute émeute serait écrasée. Les corps étaient au grand complet; les compagnies semblaient des bataillons et les bataillons des légions.

Partout à la fois, d'un bout à l'autre de Paris, le même mouvement avait fait lever tous les citoyens. Les compagnies du XII[e] arrondissement se réunissaient, formées en grande partie d'ouvriers, au cri de: *A bas les communistes!* Leur colonel Barbès, dont quelques meneurs auraient voulu compromettre le nom, était accouru aussitôt à la tête de sa légion. Un bataillon de la II[e] légion comptait plus de sept mille hommes; les gardes nationales de la banlieue entraient dans Paris par toutes les barrières, la garde mobile partait de ses casernes au nombre de plus de vingt mille hommes.

On avait distribué des cartouches; les canons de l'Hôtel-de-Ville, sortis des cours, étaient braqués devant les portes; les généraux s'étaient rendus près du gouvernement provisoire; un immense appareil militaire venait de couvrir instantanément Paris; mais ce n'était pas, comme il y a deux mois, les troupes du pouvoir qui s'avançaient menaçantes au travers d'une population grondante; c'était la population elle-même qui marchait dans ses rues désertes; on voyait à peine quelques citoyens isolés là et là, protestants de l'indifférence; les femmes apparaissaient aux fenêtres, agitant leurs mouchoirs; c'était la nation qui se levait pour se protéger.

Presque au même moment, les artistes réunis à la Chambre des Députés, entendant la rumeur de la ville, sortaient en criant: Aux armes! Et

à la basilique de Notre-Dame, où le R. P. Lacordaire prêchait devant un nombreux auditoire, un cri retentissait : Prédicateur, vous êtes en chaire, et l'on va se battre dans Paris !

On le croyait, en effet, et une profonde émotion agitait les cœurs ; ce n'était pas sans être troublées que les femmes voyaient défiler leurs maris et leurs frères, allant lutter contre la sédition ; mais aucune ne les retenait, et pas un ne songeait à s'arrêter.

Les bataillons cependant avaient pris diverses directions : les uns se rendaient aux gares des chemins de fer, les autres aux grandes places publiques, la plupart vers l'Hôtel-de-Ville ; à deux heures et demie, la place de l'Hôtel-de-Ville était couverte de gardes nationales ; les lignes des légions s'étendaient le long des quais, depuis le palais municipal jusqu'au-delà de la Chambre des Députés ; jamais il n'y avait eu tant d'ensemble, tant d'harmonie ; les ordres étaient reçus avec une déférence, exécutés avec une rapidité et une précision inaccoutumées ; pour rétablir l'ordre, on sentait qu'on devait donner le plus énergique exemple de l'ordre. Les bataillons, arrivant successivement dans tous les sens, bientôt la place fut remplie, et la marche des corps s'arrêta : c'est alors qu'on vit arriver la garde nationale mobile.

Ce fut un magnifique spectacle. Nous ne reverrons plus ces compagnies de guerre habillées de blouses usées et coiffées de casquettes et de chapeaux tout déformés. Ils marchaient en rangs serrés, et d'un pas alerte ces jeunes gens, ces enfants presque de seize à vingt-cinq ans, le fusil sur l'épaule, le visage ardent et les yeux brillants, tout dévorés d'impatience, et inspirés encore par la présence de la garde nationale, devant laquelle ils défilaient : là étaient leurs pères et leurs frères ; eux, les plus jeunes, les plus vivants, ils formaient l'avant-garde ; mais un même esprit les animait ; ils étaient hier les gamins de Paris, ils défendaient les barricades ; aujourd'hui, comme leurs pères, ils étaient les gardes de l'ordre, en attendant qu'ils devinssent vraiment soldats sur les champs de bataille.

Pendant qu'ils passaient, il s'échangeait de nos rangs aux leurs des cris fraternels et de chaleureuses paroles ; des chants patriotiques roulaient le long des quais, répétés par cent mille voix ; on criait : Vivent les mobiles ! vive la garde nationale ! vive la République ! Comme dans la première révolution, disait-on, il sortira de là des héros ! La marche de ces enfants, leur inébranlable attitude nous réchauffait à tous le cœur.

Mais pourquoi ce déploiement de forces si considérables, cette ardeur si empressée ? Que se passait-il ? Voilà ce qui résulte des divers récits des journaux : Au Champ-de-Mars, deux troupes se trouvaient réunies à la fois : l'une de quatre à cinq mille hommes, sous un chef énergique et résolu ; l'autre, de soixante mille environ, rassemblés par corps de métiers, et venus de tous les points de Paris pour choisir les officiers qu'ils devaient porter à l'état-major de la garde nationale. Plusieurs

feuilles publiques ont écrit que ces corps de métiers avaient été convoqués par deux membres du Gouvernement provisoire, qui s'occupent spécialement des intérêts de la classe ouvrière. Quel que soit le but, et quelle qu'ait été l'intention de ces deux membres du gouvernement, on ne peut ne pas prononcer un blâme sévère sur l'imprudence d'une convocation si considérable faite à l'insu de leurs collègues, et si propre à jeter le trouble dans une vaste capitale.

Ces ouvriers, dont nous ne voulons pas mettre en doute les pacifiques intentions, car nous laissons la responsabilité de leurs projets aux chefs qui en ont gardé le secret, furent pressés, excités par la seconde troupe, moins nombreuse, qui savait les trouver là réunis. Il s'agissait de profiter de la circonstance, de se porter ensemble à l'Hôtel-de-Ville, d'exprimer les vœux les plus énergiques, de faire en une fois ce que les pétitions successives, les députations des clubs n'avaient pu obtenir. On a cité quelques-unes des demandes qui devaient être adressées au Gouvernement, le renvoi de quatre de ses membres, l'ajournement des élections, l'introduction dans le gouvernement de quatre citoyens connus par leurs principes radicaux, etc. Nous n'affirmons rien, nous rapportons, non les mille cris exagérés qui ont éclaté dans Paris, mais ce que la voix publique a fini par répéter tout entière, et ce qui semble être l'expression de l'opinion générale.

Quoi qu'il en soit, les propositions de la minorité furent repoussées, elles parurent excessives sans doute; peut-être quelques-uns les jugèrent-ils prématurées; il nous plaît de croire que le bon sens de la masse recula devant une manifestation qui, bien que faite sans armes, avait, par le nombre des pétionnaires, l'apparence de la violence; peut-être aussi, et telle a été la pensée de la population, la nouvelle de l'armement soudain, inattendu de la garde nationale, arrêta-t-elle l'élan des chefs; ils hésitèrent à braver l'opinion publique, qui dressait devant eux deux cent mille baïonnettes. Les plus hardis voulurent cependant oser une tentative; quatre à cinq mille partirent en avant; mais, dès leur arrivée à la place de la Concorde, la masse des citoyens armés leur apparut en lignes innombrables; ils s'arrêtèrent, hésitèrent, et bientôt un mot d'ordre les dispersa.

Les corps de métiers se mirent alors en marche; une collecte avait été faite parmi eux, et ils se rendaient à l'Hôtel-de-Ville. Un long cri retentit sur toute la ligne : les voilà! quand, vers trois heures, on les vit arriver le long des quais, prêts à déboucher sur la place : ils marchaient huit ou dix de front, défilant entre les légions arrêtées, et, forcés parfois de retarder leur marche, ils s'étonnaient, disaient-ils, d'un tel déploiement de forces; pourquoi avait-on appelé la garde nationale? pourquoi ces armes? ils ne voulaient que porter leur offrande au gouvernement. — Pourquoi tant d'hommes, leur répondait-on, pour offrir un don patriotique? D'ailleurs, pas un cri, pas un chant; d'espace en espace s'élevaient au milieu d'eux des bannières tricolores sur lesquelles on lisait :

Organisation du travail par l'association. Un grand nombre portaient à leurs chapeaux des cartes avec l'inscription : *Plus d'exploitation de l'homme par l'homme.* — La garde nationale criait : *Vive la République* ! tous répondaient : *Vive la République* ! — Elle criait : *A bas les communistes* ! ils répondaient avec moins d'unanimité.

Leurs délégués furent reçus par le Gouvernement, qui accepta leur don.

A trois heures, la place de l'Hôtel-de-Ville présentait l'aspect le plus imposant : la garde nationale, sur cinquante rangs, la remplissait en entier ; les rues voisines étaient comblées de nouveaux arrivants ; la garde mobile formait, en avant, près du palais, un corps formidable. Rien n'était plus guerrier, et rien n'était plus rassurant, car rien n'était plus national. Les corps de métiers qui avaient pénétré sur la place apparaissaient comme une faible minorité au milieu de la masse armée ; nulle tentative des chefs imprudents, eussent-ils osé la commencer, n'était possible. Les membres du Gouvernement provisoire apparurent alors aux fenêtres ; des cris unanimes de : Vive la République ! vive le Gouvernement ! les accueillent. Une musique militaire joue *la Marseillaise ;* la place entière la répète en chœur immense ; M. de Lamartine descend sur le perron et s'adresse à la garde nationale pour la remercier. Les rangs les plus proches l'entendaient seuls ; mais, à la vue de Lamartine, des cris d'enthousiasme éclatent de toutes parts ; les chapeaux sont levés au bout des baïonnettes ; un tonnerre d'applaudissements monte dans l'air, et va annoncer, et à ceux en qui le peuple a confiance et à ceux qui auraient voulu attenter à sa liberté, que le temps des mauvaises passions n'existe plus, que Paris, la France est décidée à les briser, et que, si nous avons conquis la liberté par l'unanimité de notre courage, nous sommes prêts à tout moment à la conserver par l'unanimité de notre force.

Ce sentiment de calme et d'énergie était si puissant qu'on vit dès lors des groupes entiers traverser les rangs et sortir de la place ; les inoffensifs restèrent seuls, et bientôt, maîtrisés par l'élan qui les gagnait à leur insu, se joignirent aux acclamations de la garde nationale, qui ne cessait d'applaudir aux gestes de sympathie que les membres du Gouvernement lui envoyaient du haut des fenêtres ouvertes.

Le reste de la soirée, une partie de la nuit, un grand nombre de pelotons armés demeurèrent autour du palais, prêts à le protéger contre un retour soudain de quelques exaltés ; mais leur violence pour le moment était à bas ; le Gouvernement provisoire était sauvé, et avec lui, la patrie ; car, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa proclamation du lendemain : L'unité du gouvernement, c'est l'unité de la nation.

Maintenant quel a été le rôle, et quelle a été la pensée des trois forces qui se sont trouvés le 16 avril vis-à-vis l'une de l'autre, le Gouvernement, les séditieux et la nation? Le Gouvernement a été un instant effrayé ; les mêmes bruits qui avaient jeté l'alarme dans la population

l'avaient frappé. Il pensa que c'était bien à son indépendance, à son existence même que l'on en voulait : le mot que nous venons de citer en fait foi. Quelques-uns de ses membres eurent des velléités d'hésitation ; ils ne manquaient pas de courage pour mourir, s'il le fallait : ils manquèrent d'initiative pour organiser une vive et immédiate résistance. D'autres, plus résolus, les relevèrent non par la perspective d'une force violente, mais en leur rappelant que s'ils gouvernaient au nom de la nation, si la masse éclairée de Paris les avait acceptés et soutenus dans les premiers jours, cette même masse était solidaire de leurs destinées, qu'elle était disposée à les défendre, et qu'il suffisait de faire appel à sa bonne volonté pour la voir accourir et se ranger autour de lui, puissance inébranlable et convaincue. Ils eurent raison ; le peuple de Paris accourut ; non le peuple tel que l'entendent ses flatteurs, une classe seule, nouvelle aristocratie sur qui voudraient s'appuyer des instincts de despotisme, mais le peuple composé de toutes les forces vives de la nation, de toutes les classes, de toutes les professions, des travailleurs de tous les états. On a pu juger de l'opinion que la population de Paris a de la garde nationale, lorsqu'au retour de ses bataillons, rencontrant ceux qui, à cause de l'âge, par un retard ou par l'éloignement, n'avaient pu venir et faisaient haie sur son passage, des clameurs partout l'accueillaient : Voilà les vrais travailleurs ! voilà le vrai peuple de Paris ! On en a pu juger aussi par les paroles amères et les plaintes presque insultantes de certains journaux du lendemain. Il ne fallait pas, disaient-ils, que la garde nationale s'énorgueillît de sa conduite ; elle ne devait pas faire bruit de sa manifestation. Elle devai parler le moins possible de sa victoire ; car il n'y avait pas eu de combat à livrer, partant point de triomphe à célébrer.

Mais la garde nationale et Paris en ont jugé autrement ; il n'y a pas de victoire après un combat seulement ; quand un homme fort se présente, et qu'à l'aspect de sa robuste vigueur un faible se retire, ce n'en est pas moins une victoire. D'ailleurs, ce n'est point de son propre triomphe que le peuple de Paris est fier, c'est du triomphe de l'ordre et de la liberté, c'est du triomphe des idées sages, des espérances modérées et intelligentes de la France, c'est du triomphe de la volonté de toute la nation.

Ce qui a fait le caractère de cette grande manifestation, c'est à la fois la conscience que la garde nationale avait de sa force par l'unanimité de ses membres, et une indignation contenue contre ceux qui attentaient au repos public. Elle a repris, en un seul jour, toute son importance ; elle a repris son rang en avant de la nation ; elle en est la pensée, l'expression et la force, elle a senti que son devoir est de se défendre, parce qu'elle défend la nation ; et sa décision, on peut le voir, n'est pas une décision d'un moment ; ce n'était pas une exaltation violente qui la réunissait et la faisait marcher toute ensemble à l'Hôtel-de-Ville ; on n'apercevait ni impatience ni fureur : l'impatience et la fu-

reur ne durent pas; on sentait dans ces hommes, qui marchaient fermement et solidement, une résolution profonde. Les citoyens se reconnaissaient entre eux et se promettaient de se réunir encore, toujours, quand il le faudrait. On se disait que les séditieux qui avaient reculé pourraient bien un jour recommencer; mais si la patience de la révolte ne se lasse pas, la patience de la force est encore plus infatigable. La garde nationale a vu ce qu'elle pouvait par sa seule apparence, par sa masse compacte et unie; elle est résolue à ne pas hésiter, à ne pas céder devant la violence, à soutenir ce qu'elle a fondé, et, pour employer le mot qui est dans toutes les bouches, à *en finir*.

Le lendemain, dans la nuit, en effet, une petite échauffourée a été tentée; un poste a été désarmé par une bande que l'on disait composée de communistes, et aussitôt la garde nationale a été sur pied, aussi serrée que la veille, aussi animée, et il n'a fallu que son apparition pour que tout s'apaisât. Les émeutiers avaient disparu; quelques prisonniers avaient été faits, et une partie de Paris dormait encore que le calme était rétabli.

Nous connaissons assez le petit nombre d'hommes qui rêvent le retour des plus mauvais jours de la Terreur, fanatiques et derniers sectateurs de vieilles théories et d'idées à jamais condamnées, pour savoir qu'ils n'ont pas renoncé à leurs projets, et qu'ils essaieront encore de les exécuter. L'un d'eux a osé imprimer, dans une réponse fameuse à une dénonciation, qu'il disposait d'une force considérable, et qu'il lui serait facile de renverser le Gouvernement provisoire. Nous avons vu ce qu'était cette force; nous savons maintenant jusqu'où va leur influence, et de combien d'hommes déterminés ils seront suivis quand ils ne se contenteront pas d'exposer des systèmes matérialistes, mais qu'ils souffleront la colère et la haine contre l'état social, et qu'ils voudront s'armer contre les représentants de la pensée de la France. Un de leurs chefs, dans le factum qui lui est attribué, a dit que l'on ne faisait marcher les conspirateurs, même les plus dévoués, qu'en les tenant dans l'ignorance de l'heure et du but précis de l'action. Ils en ont fait la nouvelle expérience dimanche dernier; c'est au moment même qu'ils ont crié : Il faut marcher! et quand les ouvriers à qui ils s'adressaient ont appris de quoi il s'agissait, le sentiment de l'obéissance que l'on doit aux lois, la conscience qu'une atteinte à l'unité d'un gouvernement créé par eux-mêmes était un crime, ce grand sens moral, qui persiste toujours dans les masses, surtout dans le peuple français, s'est tout à coup et énergiquement réveillé : ils ont repoussé loin d'eux les révoltés, et les ont laissé heurter le flot de leur minorité contre le roc inébranlable de l'unanimité de la nation.

La province avait un moment paru craindre que la représentation nationale ne fût assaillie par les violences de quelques milliers de factieux. Les élections, dans cette atmosphère de peur, pouvaient avoir, en beaucoup de lieux, un caractère d'arrière-pensées et de réaction.

La province doit être aujourd'hui rassurée, l'Assemblée nationale sera respectée, et c'est Paris qui s'en fait le garant; l'Assemblée sera l'expression de la volonté nationale; le peuple de Paris le sait, et défendra ses représentants comme il vient de défendre ses gouvernants. Il avait choisi ses gouvernants, il s'est jeté en avant d'eux au premier signal du danger ; il aura nommé ses députés, il sera son garde-du-corps.

L'Assemblée peut donc compter sur la garde nationale. Les factieux, communistes ou terroristes, quel que soit leur nom, ont eu dimanche leur 20 juin, ils voudront sans doute avoir leur 10 août. Leur 20 juin a échoué comme celui de leurs devanciers de 92; mais avec cette différence qu'en 92, Louis XVI avait cédé et qu'ils avaient hésité à aller plus avant, tandis qu'hier ils ont hésité, parce que c'est nous qui n'avons pas cédé. Qu'ils reviennent donc, qu'ils osent pousser contre nous leurs bandes emportées. Ce ne sont pas quelques gentilshommes et un bataillon suisse qu'ils trouveront pour défendre le souverain, c'est le peuple souverain tout entier qui se mettra entre eux et lui, et, avant de toucher au souverain, il faudra qu'ils passent sur le corps du peuple, et un peuple ne se laisse pas écraser.

Quant aux hommes dont le nom, à tort ou à raison, a été jeté dans le public comme ayant favorisé la manifestation par leur silence ou par une secrète et sourde approbation, l'Assemblée les entendra s'expliquer et saura saisir le fonds de leur pensée : un homme se montre toujours ce qu'il est; et, s'il fallait rompre le faisceau gouvernemental, uni jusqu'à présent, elle ferait un choix éclairé, elle jugerait, nous l'espérons et nous le croyons, quels hommes il faut conserver, ou les ennemis les plus intimes de la liberté, les hommes qui aspirent à la dictature, ou ceux qui veulent la réalisation véritable du vœu national, la République forte, paisible et libre.

E. L.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 22 avril 1848.

Nous avons laissé notre ami, M. E. L., exprimer librement son opinion sur la prise d'armes de la garde nationale de Paris dans la journée du dimanche 16 avril dernier. Il appartenait, en effet, à son opinion, plus *avancée* que la nôtre au moment de la révolution de Février, de retracer l'impression produite sur l'âme de tous les bons citoyens par cette solennelle manifestation. Nous allions ainsi au devant de cette absurde et odieuse accusation de *réaction*, à laquelle le gouvernement provisoire, sauvé par nous d'une ruine imminente, s'est laissé entraîner à donner une place dans ses dernières proclamations. Si l'on ne nous eût pas appelés, et si nous n'eussions pas agi comme nous l'avons fait, l'anarchie, sous la forme la plus effrayante, aurait pu triompher un moment : mais la guerre civile devenait inévitable, et le principe même du gouvernement républicain était sérieusement compromis. La garde nationale, en s'opposant à la déchéance de ceux des membres du Gouvernement provisoire dont le nom protége dans les provinces le maintion de l'unité française, a donc agi loyalement dans l'intérêt de la République, et sa conduite n'avait besoin d'être justifiée auprès d'aucun de ceux qui professent un attachement passionné pour cette forme de gouvernement.

Nous ne savons pas au juste par quelle sorte de danger nous avons passé : car le Gouvernement provisoire ne s'est pas donné la peine de nous expliquer la vraie nature de ses craintes. Il ne suffisait pas de nous dire que dans la nuit du 15 au 16 mars on avait voulu *quelque part* proclamer un *comité de salut public;* il fallait nous expliquer sur qui retombait cette grave accusation, et nous édifier aussi sur la question de savoir si quelques-uns des membres du Gouvernement provisoire n'auraient pas sacrifié plusieurs de leurs collègues, dans le cas où une faction victorieuse aurait exigé leur renvoi. Personne ne conteste que plusieurs de nos gouvernants, ceux dont la présence au pouvoir a le plus contribué jusqu'ici à rassurer l'opinion, ont éprouvé pour leur sûreté personnelle les craintes les plus vives, et nous ajouterons même que ces craintes ont survécu à la journée du 16 avril. Dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19, des bataillons de la garde nationale ont encore veillé, tous prêts à faire irruption sur la place de l'Hôtel-de-Ville, si quelque troupe d'émeutiers se présentait pour en entreprendre le siége. Les précautions prises dans quelques ministères, et notamment à celui des affaires étrangères, ne sont un mystère pour personne : on y fortifie les parties faibles de l'édifice, une troupe nombreuse y stationne

nuit et jour, et tout le monde y est armé, jusqu'aux garçons du bureau. Ces précautions ne prouvent ni la sécurité, ni la confiance.

De telles inquiétudes ne nous étonnent nullement, et nous les trouvons fort honorables pour les hommes à qui on les fait éprouver. Avec quelque abandon qu'on se livre au torrent de l'opinion populaire, quelque concession que l'on fasse aux prétentions les plus radicales, si l'on reste dans les bornes de la raison et de la conscience, on se voit menacé par des passions effrénées et coupables : ç'a été là l'histoire de toutes les démocraties, et quelque progrès que nous remarquions dans la nôtre, les faits nous prouvent que, chez nous, la nature humaine n'a pas changé.

Aussi, même après les événements qui ont débordé toutes les résistances, comme ceux de février, tout homme qui veut fonder en politique un régime durable est tenu de désigner ses adversaires et de s'en distinguer aux yeux des citoyens auxquels il veut inspirer la confiance. C'est une belle chose que l'opposition ; mais, lui tendre les mains jusqu'à embrasser dans une indulgence fraternelle ceux même qui agissent ouvertement contre nous, c'est là une espèce d'abnégation dont la société ne sait aucun gré à ceux qui se sont chargés de la défendre.

Il paraît néanmoins que, depuis la dernière révolution, *on a changé tout cela*. Si les hommes du pouvoir appellent au secours et que nous nous portions à leur défense avec énergie et dévouement, le lendemain du service que nous leur avons rendu, on semble plus embarrassé que reconnaissant de notre appui, et peu s'en faut qu'on ne nous renvoie chez nous en nous disant : « Assez de bruit comme cela. Allez ! vous n'êtes que des réactionnaires ! »

Indépendamment des dangers incontestables dont nous venons de parler, le gouvernement se trouve dans la position la plus difficile à l'égard des départements. On y avait trouvé un peu dur de recevoir par le télégraphe une république à la proclamation de laquelle les vingt-neuf trentièmes des Français n'avaient pas été appelés. Mais la leçon des événements était tellement significative et l'impossibilité de relever le trône au centre de notre pays si évidente, qu'on se résigna promptement et unanimement à la révolution consommée. On sait par quels moyens on s'est étudié, en quelque sorte, à ranimer le mécontentement des provinces et à les mettre de nouveau en défiance contre l'oppression de la capitale. Au lieu d'éteindre les souvenirs, demeurés odieux, de l'influence illégitime, exercée, dans la première révolution, par la commune de Paris, quelques hommes se sont faits les singes de ce système, probablement parce qu'il est plus commode d'imposer ses idées par la violence que de les établir au moyen de la discussion. Alors l'émotion de tous les départements est arrivée à son comble, et l'on a été jusqu'à signer des pétitions pour que la réunion de l'Assemblée nationale n'eût pas lieu à Paris. En même temps, l'autorité centrale a été méconnue dans un grand nombre de ses représentants, et le ministre de l'intérieur, qui les avait envoyés, s'est

vu contraint de capituler en divers lieux avec ce qu'on pourrait appeler l'émeute des amis de l'ordre.

Cependant les dangers que les choix de Paris ont promenés dans une partie de la France finissent par gagner la capitale elle-même. La République durable et la révolution insensée se livrent un combat trop imparfaitement dissimulé aux yeux du public, dans le sein même du Gouvernement provisoire. Certains clubs sortent de la discussion pour rentrer dans la révolte armée. La conservation de l'ordre social se personnifie dans plusieurs hommes qu'on menace de déchéance et de quelque chose de pire encore. Alors, au premier appel de ces hommes, la garde nationale de Paris se lève avec une ardeur unanime, et prévient toute collision sanglante par la fermeté de son attitude. Vous croyez que le Gouvernement va profiter de cette imposante manifestation pour rassurer les provinces et les rattacher à l'unité par la confiance. Au lieu de cela, que voyons-nous ? Des pièces d'un caractère ambigu, embarrassé, où l'on a l'air de faire à chacun la part de ses torts, et de demander excuse de son propre salut à ceux qui voulaient vous égorger la veille.

Ainsi, du même coup, la garde nationale de Paris se trouve blessée dans les sentiments les plus légitimes, dans la conscience du service éminent qu'elle a rendu, et les provinces que cette victoire de l'ordre aurait dû rallier, restent plongées dans leurs précédentes incertitudes.

Nous savons ce qu'on a dit. Nos gouvernants, sauvés par la garde nationale, se sont montrés magnanimes dans leur victoire : ils ont craint d'user, dans leur intérêt propre, de l'avantage qu'ils venaient de conquérir ; ils ont fait un généreux sacrifice à l'indivisibilité du pouvoir qui leur a été confié ; ils tiennent à honneur de remettre intact entre les mains de l'Assemblée nationale le faisceau qui s'est formé le 24 février sous l'empire des plus graves circonstances.

Loin de nous la pensée de méconnaître la grandeur et l'opportunité d'une telle résolution ! Nous l'avons admise dans toute sa plénitude, malgré de bien fortes répugnances, le jour où le Gouvernement provisoire, en fixant l'époque des élections, marquait en même temps le terme de sa dictature. Nous avons pris patience, même au moment où d'audacieuses utopies, revêtues en quelque sorte d'un cachet officiel, entretenaient l'agitation parmi les classes ouvrières, tuaient la confiance du reste de la nation, renversaient le crédit public, et coûtaient au pays, qui ne les retrouvera jamais peut-être, 2 milliards de sa richesse ! Déterminés à pousser aussi loin que possible le sacrifice de nos pensées en faveur de l'union, nous avons refréné l'amertume de nos paroles, et nous avons même blâmé ceux qui croyaient pouvoir employer, contre ce qu'ils désapprouvaient, les allures dégagées de l'ancienne opposition. Si les départements se sont émus, si la lutte s'est établie en cinquante endroits entre l'opinion locale et les délégués du gouvernement ; si la se-

conde ville du royaume, tombée aux mains d'un proconsul incapable, nous a donné le tableau de ce que nous deviendrions nous-mêmes au cas où la population de Paris ne veillerait pas énergiquement à sa propre défense, nous ne pouvons nous reprocher d'avoir contribué à aucun de ces malheurs par l'impatience de nos désirs ou l'imprudence de nos paroles.

Nous, les amis dévoués de la liberté, nous avons souffert sans nous plaindre que la liberté d'association et de conscience fût violée dans les plus inoffensifs, et, à nos yeux, les plus respectables des citoyens.

Nous, les sujets les plus fidèles de la loi, nous n'avons rien dit quand une autorité, qui se reconnaît provisoire, a commencé à traiter la loi avec autant de mépris que les despotes les moins scrupuleux !

A cette condescendance pénible nous n'aurions mis que deux conditions : la première, c'est que les choses restassent dans les termes adoptés le lendemain de la révolution, et que rien ne montrât une progression d'influence pour les éléments qui répugnent le plus à la majorité de la nation ; la seconde, qu'à mesure qu'on s'approcherait du jour où l'Assemblée nationale va se réunir, le gouvernement, moins pressé par la nécessité, et plus respectueux envers la souveraineté dont il n'est que le dépositaire irrégulier, bornât de plus en plus son action aux mesures administratives qui ne souffrent point de retard, et se fît un religieux scrupule de laisser à la décision de l'Assemblée tout ce qui touche aux principes de la constitution et aux bases mêmes de la société. Maintenir l'ordre, afin que les élections eussent lieu en pleine liberté, c'était, à la veille de cette solennelle opération, le devoir capital du gouvernement, et désormais nous ne devrions sentir sa pression que dans cette stricte mesure.

En est-il ainsi, ou plutôt ne semble-t-on pas agir au rebours de ce qu'impose le devoir le plus évident? Aussi ne sortirons-nous pas de notre modération habituelle, en déclarant qu'à l'heure qu'il est la conscience publique est sous le coup des plus pénibles impressions ; que tout ce qu'il y a de droit et de légal dans l'âme est douloureusement froissé par cette accumulation de décrets qui bouleversent l'assiette de l'impôt, abolissent ou fondent des taxes nouvelles, fauchent les lois, et vont jusqu'à proclamer des principes en contradiction même avec ceux qu'on avait invoqués le lendemain de la révolution [1].

[1] Nous avons constaté, dans notre dernier Bulletin, que les fautes commises par notre jeune République avaient contribué à arrêter le mouvement européen. Les nouvelles que nous recevons de l'Irlande, de la Pologne et même de l'Italie, ne font que confirmer cette triste vérité. L'essai de république allemande qui vient d'être tenté dans le cercle de Constance par MM. Struve et Hecker, ne modifie pas sensiblement cet aspect général des affaires du monde. Aujourd'hui, il est curieux de constater comment les *républiques* elles-mêmes nous jugent d'après notre premier pas dans la carrière.

Dans le Congrès américain, M. Allen, de l'Ohio, avait demandé qu'une résolu-

C'est ainsi qu'on a osé dire que l'inamovibilité de la magistrature était incompatible avec les principes du gouvernement républicain !

Qu'arrivera-t-il de ces violences, et si, comme nous en avons la ferme confiance, les élections donnent une Assemblée composée de républicains modérés et sincères, comment le Gouvernement provisoire pourra-t-il se défendre devant les représentants de la nation ?

Demain commencent les opérations électorales dans toute la France, et quand ce bulletin parviendra à la plupart de nos abonnés des départements, elles seront sans doute déjà consommées. Rien de ce que nous venons de dire ne peut donc exercer une influence sur la disposition de nos amis. Le triste spectacle que nous donne la domination d'hommes auxquels nous n'avons jamais accordé notre confiance, et l'inexplicable connivence de ceux de leurs collègues auxquels nous voudrions conserver notre admiration ou notre estime, est à nos yeux un fait grave à enregistrer dans l'histoire des misères humaines, un avertissement pour l'avenir, si les hommes profitaient jamais de l'expérience. Seulement, ce que nous aurions voulu que nos amis connussent à temps par toute la France, c'est la parfaite inutilité de cette condescendance de quelques citoyens honorables pour des hommes étrangers à toute politique salutaire et raisonnable. Cette condescendance est une accusation gratuite envers la population de la capitale, une concession bénévole à des éléments de désordre qui existent sans doute (car quelle société en a jamais été exempte ?) mais dont on s'exagère l'étendue et la puissance. O

tion fût adoptée pour envoyer les félicitations du Congrès au peuple français. Une discussion intéressante a eu lieu. D'une part, on représentait que les Etats-Unis ne pouvaient pas se dispenser de saluer avec empressement ce grand mouvement en faveur de la liberté humaine ; d'autre part, on objectait qu'il n'était pas encore certain que ce mouvement dût être, en définitive, avantageux aux principes de gouvernement libéral et républicain. L'expérience du passé en France étant de nature à éveiller des doutes sur les conséquences de cet essai, il valait mieux laisser les choses se développer et attendre la réunion de l'Assemblée nationale, afin de voir quelles seraient les institutions futures de la France, et si réellement on devait ou non la féliciter de sa révolution.

Il a été décidé, à la majorité de 22 voix contre 21, que la proposition de M. Allen n'était pas prise en considération.

A Berne, dans la séance de la Diète helvétique du vendredi 14 avril, M. Druey a bien dit que *le cœur lui bondissait de joie en voyant tous les millions de la riche canaille s'engloutir dans le gouffre de la République française.* Mais le président Ochsenbein (Ochsenbein !) juge que toute résolution pour renoncer à la neutralité en faveur de la France serait prématurée, *que ce qui est né à Paris n'est pas une vraie république, qu'on y a fait de l'absolutisme, même du despotisme sous ce nom....*

Que pensera-t-on de nous en Suisse et surtout en Amérique, quand on apprendra le dédain inouï que le Gouvernement provisoire montre pour le principe fondamental de tout gouvernement populaire, c'est-à-dire pour le *vote libre de l'impôt?*

hommes du pouvoir! ne tremblez donc pas devant le peuple : n'adressez pas au faux peuple, c'est-à-dire à ceux que les Parisiens flétrissaient si justement ces jours-ci du nom de *fainéants*, des flatteries aux dépens du vrai peuple qui souffre, dans le plus profond de ses entrailles, du retard que vons apportez au rétablissement de la confiance!

Vous n'avez pas profité de la leçon du dimanche 16, profitez au moins de celle que vous donne la journée du jeudi 20. De bonne foi, où sont les *aristocrates*, où sont les *réactionnaires?* Tout le monde était convoqué à la grande fête de la *fraternité*, et personne n'a manqué à l'appel. Les rangs de la garde nationale s'étaient tellement élargis qu'il ne restait plus personne pour remplir ces cadres de *travailleurs*, que vous laissez si imprudemment ouverts. Le nombre des citoyens sous les armes était si grand qu'il a fallu plus de quinze heures pour les faire défiler devant vous; et, dans cette multitude immense, pas un désordre, pas une insulte, pas un cri de défiance ou d'hostilité! On a fêté la garde mobile, dont la belle conduite pendant la journée du 18 avait gagné tous les cœurs, on a fait à l'armée l'accueil le plus enthousiaste. Les troupes qui devaient repartir le soir même ont été ramenées dans la ville par la garde nationale; tous les citoyens se sont offerts pour leur donner l'hospitalité. Et vous croyez qu'un tel peuple n'entendrait pas la vérité, et que les principes de la saine et droite politique n'arriveraient pas à ses oreilles, tout aussi bien que les flagorneries que vous lui jetez à la tête sous forme de décrets!

Ainsi le bon sens, la modération, l'honnêteté de la population parisienne vous dépassent et vous dominent; si Paris reste le cœur de la France, si la constitution de notre unité nationale ne reçoit pas d'atteinte sensible, ce ne sera pas votre faute! C'est que le peuple de Paris l'aura voulu sans vous, et contre quelques-uns d'entre vous!

Cependant, dans ces jours de recueillement où notre âme est toute à la religion, nous restons prosternés devant Dieu, en remerciant avec effusion sa Providence des décrets dont nous admirons l'accomplissement, et qui, réduisant la part des hommes politiques aux proportions les plus étroites, transportent dans les masses agitées, jusqu'au fond même de la société, tout ce qui survit d'idées vraiment justes, généreuses et salutaires!

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

LE CORRESPONDANT.

BULLETIN. — N° IV.

(PRIX : 25 C.)

Paris, le 29 avril 1848.

Nous écrivons ce bulletin, ne connaissant encore qu'une partie des résultats des élections ; mais déjà nous pouvons fonder sur l'assemblée de justes espérances, et, complétement rassurés, communiquer à nos lecteurs la confiance qui nous anime.

Le bon sens public vient de sauver la France ; les élections seront bonnes pour la paix, pour l'ordre et pour la liberté : la minorité, dont on s'exagérait la désastreuse influence, reçoit presque partout l'éclatant témoignage de l'improbation populaire ; les ouvriers même, sur lesquels comptaient les ambitieux violents et les aspirants à la dictature, n'ont pas voulu abdiquer leur personnalité au moment solennel du vote ; la liberté personnelle s'est prononcée, la liberté publique sera désormais une vérité inattaquable.

Il faut bien le dire, les honnêtes gens, les modérés, le vrai peuple de Paris ont eu un instant de doute : ceux à qui l'opinion a imposé le nom de terroristes étaient tellement agités, leurs mesures étaient si énergiques, leur centre d'action était si bien établi, qu'il semblait difficile de pouvoir lutter contre leur unité. Bien des gens s'abordaient avec la crainte à la bouche : le Luxembourg a fait tirer un million d'exemplaires de ses listes, il a envoyé partout ses émissaires ; les 74,000 ouvriers, représentés par leurs délégués, voteront comme un seul homme, c'est cette minorité qui imposera ses élus à la capitale ; nous aurons, au moins, vingt ouvriers, peut-être vingt-quatre, peut-être trente ; une conspiration est formée dans le sein du gouvernement : la fraction violente, quand elle aura triomphé par la députation de Paris, s'emparera ouvertement du pouvoir, cassera les élections de province, établira un Comité de salut public, révolutionnera réellement la France ; nous reverrons la terreur, ses proconsuls, ses fureurs, ses échafauds !... Voilà ce que l'on se disait dans Paris, cette grande ville où les alarmes comme les espérances se répandent avec tant de rapidité.

On attendait donc avec anxiété, quand les premières listes des diffé-

rentes sections de Paris ont paru, ainsi que celles des départements les plus voisins ; et aussitôt un immense et universel cri de joie s'est élancé de toutes les poitrines : tout va bien ! c'est le mot de tout le monde ; on se passe les listes, on cite les chiffres énormes de voix données à Lamartine, la minorité de celles de Flocon et Louis Blanc ; les groupes formés sur les places publiques, les clubs en plein air, où la liberté la plus entière est laissée à la discussion, ces clubs du peuple de toutes les classes, partout expriment le même sentiment ; on est content, ce n'est pas assez, on est épanoui, on est heureux.

Enfin, il a donc encore une fois triomphé, ce grand bon sens populaire ; elle a donc eu encore raison, cette admirable raison française, si saine, si logique et si pratique ; enfin, ni les conseils irritants, ni les espérances exagérées, ni les théories fallacieuses, n'ont pu entraîner ce peuple parisien si raisonnable et si fin, ce peuple qui veut bien écouter et suivre les gens plus instruits que lui, mais qui les regarde sournoisement et s'en écarte, dès qu'il s'aperçoit qu'ils veulent le flatter. La France doit être contente de Paris, car Paris est content de lui ; Paris a été digne de ce qu'il est, de ce qu'il a toujours prétendu être, de ce qu'il veut rester ; Paris a été le représentant des vrais sentiments de la France.

On disait bien : La province nous sauvera ; mais il était important que la députation de Paris représentât la partie modérée et sage de l'opinion ; son avenir eût été compromis par la suspicion de son passé. Quoi donc ! eût-on justement pensé, si Paris se laisse dominer par une faction dans la grande question de la représentation nationale, n'en a-t-il pas été ainsi quand il a fait une révolution ? Ne s'est-il pas laissé imposer telle forme de gouvernement avant de l'imposer lui-même à la France ? Mais non ! la députation de Paris est bonne ; elle sanctionne la nécessité et l'équité de la conduite de la capitale dans son passé ; elle apporte les plus grandes garanties pour sa conduite dans l'avenir.

L'Assemblée va se réunir dans peu de jours. Elle aura à demander compte de son administration au Gouvernement provisoire, et à organiser le nouvel état de la France. Nous voulons faire ici le résumé de l'histoire du grand mouvement parisien depuis six semaines, afin de montrer que, par quelques phases que l'opinion ait passé, partout le sentiment de l'ordre, de la paix, de la liberté bien entendue, s'est énergiquement prononcé, et a fini par triompher. L'Assemblée saura qu'elle n'arrive pas désarmée, mais, au contraire, qu'elle est appelée et désirée comme le garant de tous nos droits. Ce résumé sera l'histoire de la raison universelle.

La République est proclamée depuis deux mois, et l'on peut diviser ces deux mois en trois époques : l'acceptation spontanée, la lutte du despotisme et de l'ordre, et la victoire de l'ordre.

On se le rappelle, la République, dès le premier jour, fut accueillie par un assentiment général : un gouvernement méprisé détruit, la

révolte de la capitale, si énergique, si désintéressée et si paisible tout ensemble, l'attitude mesurée et modeste des membres du Gouvernement provisoire, la nécessité d'une administration temporaire, l'appel immédiat fait à la nation pour nommer ses représentants, ce respect de la volonté de la France si hautement exprimé, le besoin senti d'une réorganisation politique, morale, sociale même à certains égards, tout se réunit pour l'acceptation spontanée de la naissante République. Les partis se turent, une fusion magnifique se fit de toutes les opinions dans l'espérance d'un grand et bel avenir ; jamais peut-être, même en 1789, la nation ne fut plus unanime pour apporter ses idées, ses forces et sa volonté à l'œuvre de sa régénération.

Paris et la France attendaient donc dans le calme les élections de l'Assemblée ; la gêne commerciale et financière n'était regardée que comme un de ces malheurs accidentels inhérents à une révolution, et qui devaient cesser au moment de la réunion des députés. On souffrait en silence et sans se plaindre, quand tout à coup fut lancée la fameuse circulaire du 12 mars. Ce fut un coup de foudre ; la France fut troublée en un seul instant. On entrevit les plus effrayantes calamités ; le despotisme illimité et l'anarchie des mauvais jours de 94 se présentèrent à tous les esprits. Paris, la France, l'étranger éclatèrent en un cri de réprobation ; les fonds tombèrent subitement à un chiffre au-dessous de toute prévision ; les faillites, en trois jours, se succédèrent avec la rapidité de la désolation. Dans quelques villes de province, la terreur fut telle, au reçu de la circulaire, que toutes les boutiques se fermèrent instantanément.

Quel coup inattendu avait donc nécessité ces mesures violentes du Gouvernement contre un peuple qui lui donnait toutes ses sympathies ? Il n'était rien arrivé ; rien n'était changé depuis la révolution ; rien, si ce n'est l'esprit des gouvernants que leur pouvoir avait aveuglés, et qui, à ce haut faîte, étaient déjà pris de décevantes illusions.

Il ne leur était pas échappé que la France avait pris le nom de Gouvernement provisoire au sérieux ; qu'elle entendait envoyer ses députés pour manifester ses irrévocables intentions, et fonder le gouvernement qui conviendrait à la masse de la nation. Ils voyaient bien que la République était considérée par beaucoup de gens comme une nécessité, et, pour employer le mot qu'eux-mêmes ont écrit dans une proclamation fameuse, *qu'on était républicain par raison*. Ils pensèrent que ce n'était pas assez, que la République n'était pas suffisamment forte par l'assentiment du bon sens populaire. Quelques-uns, déjà acclimatés dans les régions du pouvoir, craignirent que leur autorité improvisée ne leur fût plus tard enlevée, ils ne se sentirent pas assez portés par la faveur de l'opinion pour être certains de rester à la tête de la nation. Ce sont les moins dignes qui se cramponnent le plus à l'empire ; les intelligences d'élite et les têtes inspirées regardent les honneurs comme au-dessous d'eux, et sont toujours prêts à les quitter. Les moins dignes résolurent

de demeurer, et, pour cela, de façonner l'opinion de la France à leurs théories républicaines, de les faire entrer de force dans des esprits amollis et attardés.

Telle fut l'idée qui inspira la circulaire du 12 mars; mais les révolutionnaires du Gouvernement provisoire s'étaient trompés. Les esprits n'étaient pas attardés; ils étaient rebelles. Le premier moment de stupeur passé, la province éclata; on la croyait endormie et incapable de pensée et de résistance. Elle osa penser et résister; elle ferma ses portes aux commissaires, elle ne voulut même pas des délégués du comité central des élections, elle força le Gouvernement à rappeler les uns, elle chassa les autres, elle les emprisonna.

La rébellion fut si générale que le gouvernement n'osa ni sévir, ni protester; déjà sur toute la surface de la France il était vaincu.

A Paris, même résistance. On a voulu, dans les premiers jours, tourner en ridicule la démarche du 16 mars tentée par les compagnies d'élite de la garde nationale. On s'est moqué de cette protestation des *bonnets à poil;* rien pourtant n'était plus sérieux: ce n'était pas des bonnets à poil qu'il s'agissait : les compagnies se rassemblaient parce qu'elles comprenaient que le moment de s'unir pour la défense de l'ordre et de la liberté était venu; elles allaient protester de leur dévouement et des fermes intentions de la partie saine de la population parisienne.

Et cette pensée était si réellement celle des hommes raisonnables, que ce ne furent pas seulement les compagnies d'élite qui se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, mais des gardes nationaux de tous les corps se réunirent à eux en grand nombre, ils préludaient à la manifestation du 16 avril par une première démonstration sagement courageuse.

L'éclatante et prodigieuse procession des ouvriers, qui eût lieu le lendemain dans Paris, avait été conçue dans un autre but, le bon sens du peuple lui donna un autre résultat. Les terroristes avaient convoqué les classes ouvrières pour les opposer aux gardes nationaux ; ils voulaient prouver au gouvernement que là était la force et la volonté de la nation, et ils poussaient deux cent mille hommes sur l'Hôtel-de-Ville, flots soulevés par le vent de l'indignation populaire. Leur calcul échoua : nous savons de source certaine que la veille au soir et le matin, des gardes nationaux, des artisans de plusieurs grands établissements industriels prévenus de cette manifestation se réunirent et se décidèrent à y prendre part, à se mêler à la foule pour la contenir et la diriger ; il est tel atelier qui envoya la moitié de ses ouvriers se joindre dans ce but à ceux que les meneurs avaient convoqués au Champ-de-Mars. On vit même des prêtres dans les rangs de ces travailleurs, dont la marche paisible et ordonnée émut et étonna si profondément Paris.

Les meneurs entrèrent à l'Hôtel-de-Ville, et présentèrent leur pétition qui fut favorablement accueillie par le gouvernement : mais pendant que les violents, qui s'étaient constitués organes des sentiments de la

masse, jetaient les membres du Gouvernement dans le trouble et l'hésitation, et le poussaient à la mesure déplorable du retard des élections, la foule qui emplissait la place et les quais, ignorante de ce que l'on tentait en son nom, se tenait dans une calme réserve, et ses acclamations ne s'élevaient que pour assurer le Gouvernement de son unanime intention de le protéger, et de conserver la force et la paix de la France.

A la tête de deux cent mille hommes qui marchaient à leur suite, il n'est rien que les meneurs n'eussent pu tenter ; les gens sages étaient dans l'attente de ce que ferait le soir, à son retour d'une épreuve où elle avait triomphé, cette foule que l'on prétendait si disposée à appuyer la terreur ; mais le peuple fut raisonnable, et plus raisonnable que ne le croyaient ceux qui l'enveloppent de flatteries. Ces deux cent mille hommes se dispersèrent. Le peuple avait fait ce qu'il voulait ; la mer était montée jusqu'à la limite des hautes marées, et elle se retirait paisiblement ; ce n'était pas un orage, c'était le calme déploiement de la force.

La plantation des arbres de liberté servit alors de prétexte aux terroristes. — L'arbre de liberté était un souvenir de 93 ; on ne pensait pas à le planter comme un emblème sacré de la souveraineté populaire ; un seul eût suffi ; on en planta cinq cents. Une troupe organisée, composée toujours des mêmes hommes, parcourut les quartiers de Paris, amassant partout les flots du peuple. Toute accumulation des masses est propre à la violence. Des insignes, marqués d'un sanglant caractère, des bonnets rouges étaient attachés au peuplier dressé dans les airs ; on entonnait des chants patriotiques ; on tirait des coups de fusil ; Paris était ému d'une agitation fébrile. La raison du peuple vint encore faire échouer les mauvaises espérances ; le peuple sanctionna la plantation des arbres de la liberté par les bénédictions de la religion ; il alla chercher le clergé, et se découvrant à son passage, applaudit aux nobles et généreuses paroles que les prêtres prononcèrent au nom du Christ. Le sentiment religieux s'était réveillé. Depuis dix-huit ans, on n'avait pas vu le peuple de Paris accueillir avec tant d'enthousiasme les ministres de l'Evangile ; il sentait que leur doctrine était la sienne, que leurs sentiments étaient les siens ; le clergé était devenu peuple, et le peuple saluait les prêtres comme ses frères.

Cependant ces réunions étaient suivies de bruits éclatants, de décharges d'armes à feu qui troublaient la population ; des groupes parcouraient les rues le soir, ordonnant aux habitants d'illuminer leurs maisons. Le maire de Paris défendit tout à coup tous ces brillants témoignages d'une joie forcée. — Aussitôt tout cessa : plus de coups de fusil, plus de pétards ; une simple affiche avait suffi pour rétablir le calme. Qu'était donc ce peuple qui, si facilement, entendait la voix de la loi, qui y obéissait si promptement, qui se montrait à la fois si raisonnable et si religieux? Ce peuple avait le sentiment de l'équité et du devoir ; ce peuple ne saurait être égaré.

Les terroristes avaient essayé de l'intimidation, du rassemblement

des masses, des troubles quotidiens; ils n'avaient pas réussi. Restait à savoir si ce peuple serait aussi énergique pour s'opposer à une démarche violente faite par les plus *déterminés, si une attaque contre le* Gouvernement n'entraînerait pas les hommes aveugles, n'effraierait pas les incertains et les timides; si enfin on ne pourrait pas faire une révolution par surprise. Les terroristes commencèrent alors à conspirer, et qui dit conspirer dit agir en secret, et qui agit en secret n'est pas fort. Ils attestaient par cela seul leur minorité. — L'épreuve fut tentée le 16 avril. On sait comment elle échoua. Nous avons raconté l'élan de la garde nationale, des 200 mille hommes de tout état qui se trouvèrent en un instant dans la rue, la faiblesse incontestable des révolutionnaires, leurs fureurs, leurs cris de rage et de démence après qu'ils eurent été *vaincus.* — Car c'est eux-mêmes qui se sont ainsi désignés dans leur club, et ils ont été obligés d'avouer que plus de la moitié de ceux sur qui ils comptaient, les ouvriers, se séparant d'eux, étaient allés prendre leur place dans les rangs de la garde protectrice des lois.

Cet aveu nous suffit, ils sont dès aujourd'hui connus et comptés, et trois jours après, dans la revue solennelle où les troupes de ligne et la garde nationale, marchant entremêlées défilèrent aux cris échangés de *vive la garde nationale! vive la ligne!* où les soldats-citoyens et les citoyens-soldats se confondirent en un seul peuple, on a pu voir les cadres, réservés *aux travailleurs* par un dernier essai de la même pensée, rester presque totalement vides, et ces prétendus ouvriers chercher dans leurs rangs éclaircis leurs frères qui n'avaient pas jugé qu'ils dussent se séparer de la garde nationale.

Ce jour là fut un grand jour pour la France, une fête comme on doit entendre ce mot, car il fut le jour de fête de tous les cœurs unis par un commun sentiment. Enfin les élections sont arrivées, et le même esprit s'est encore manifesté. Cette épreuve était peut-être la plus difficile, en même temps que la plus importante. C'est dans le secret, et livré à toutes les surprises des agitateurs, que le peuple de Paris devait apporter le vote de ses députés; des comités étaient formés, des membres du gouvernement agissaient avec toutes les forces qui sont en leurs mains; on portait des listes, on enlevait celles des opposants, on embrigadait des masses d'ouvriers, on les convoquait pour les emmener voter, *on voulait,* a écrit l'un d'eux, *nous conduire comme un troupeau à un guet-à-pens électoral, avant que nous ayions eu le temps de nous reconnaître.* Mais un cri d'indignation s'éleva de toutes les bouches, les ouvriers rougirent d'anéantir leur personnalité, ils arrachèrent les listes des chariots où on les avait entassées, les foulèrent aux pieds et allèrent chacun, la main sur la conscience, porter le vote qui exprimait leurs sympathies, leurs vœux et leurs volontés.

Ainsi a été déjouée, coup sur coup, la conspiration révolutionnaire; les élections ont assuré la victoire de la modération et de la raison; encore une fois, la France a été sauvée!

Les faits, les idées dont nous venons de faire le rapide tableau, nous pouvons nous rendre cette justice que nous en avons été constamment les représentants et l'expression. Dès le premier jour, nous avons jeté un cri d'espoir et de confiance; c'était la pensée de la France. Plus tard, au moment où le gouvernement entrait dans la voie des violences, nous avons pu penser qu'il s'égarait momentanément, et convaincus que dans des circonstances aussi difficiles, il avait besoin de toute sa force et du concours de tous les bons citoyens, nous avons seulement indiqué l'exagération des tendances qui apparaissaient, sans l'attaquer dans son existence et son unité : mais quand ces mesures sont devenues la règle ordinaire, et le prélude de mesures plus violentes encore, quand nous avons découvert un parti pris de pousser à l'extrême et de forcer les consciences, nous avons pensé que notre rôle devait changer; nous sommes et nous avons toujours été, personne ne le contestera, les amis et les gardiens de la légalité et de la liberté; alors nous avons franchement et énergiquement protesté, nous avons montré les deux forces qui sont en présence, d'une part une minorité factieuse, aspirant à la dictature, déterminée à tout pour la fonder et la conserver; ambitieux qui aspirent à s'établir solidement dans la place d'où ils ont renversé leurs devanciers et qu'ils ont usurpée; de l'autre, la masse éclairée et sage de la nation, masse pleine de bonne volonté, de prudence et de calme, amie des progrès praticables, amie de la liberté.

Aujourd'hui, à la veille de la réunion de l'Assemblée, après avoir exposé la pensée générale de la France, sa disposition ferme et modérée, sa constante préoccupation, nous allons dire quelles sont nos espérances et nos besoins, quelles seront nos demandes, et nous sommes sûrs que ces vœux sont ceux des hommes raisonnables, intelligents, libéraux, c'est-à-dire de la partie saine de la France, c'est-à-dire de la France presque tout entière.

Nous avons foi dans les bonnes intentions de l'Assemblée, nous croyons qu'elle fera justice tout d'abord des principes extrêmes qui ont été posés dans ces derniers temps, et des applications qu'on a cherché à en faire, qu'elle ne voudra ni de terreur, ni de dictature, ni d'anarchie, qu'elle se préoccupera sérieusement de la constitution pour laquelle elle est appelée, qu'elle essaiera de fonder une république forte et durable. Mais ce n'est pas tout : au-dessus de la République, au-dessus de cette forme de gouvernement il est un principe qui domine toutes les questions, l'administration, la constitution, la forme même républicaine, c'est le principe de liberté.

Il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas pour un autre bien que nous nous sommes révoltés en février 1848; c'est parce qu'il n'avait la liberté ni dans l'administration corruptrice et corrompue, ni dans la justice, ni dans l'élection, ni dans l'enseignement, ni dans la religion, ni dans la presse, ni dans la parole, que ce peuple s'est levé si unanimement, que le cri d'indignation a été prononcé par toutes les bouches, que toutes

les classes de citoyens se sont instantanément trouvées unies pour reconquérir ce droit, le plus imprescriptible de tous les droits.

Or, nous ne pouvons nous abuser, et nous ne voulons pas jeter de trompeuses espérances dans les cœurs, ce n'est pas sans quelque défiance que nous verrons se réunir l'Assemblée; les élections viennent de constater l'énergique éloignement que la France a pour les hommes de violence; mais les députés nouvellement élus seront-ils tous réellement les amis de la liberté, la voudront-ils et l'appliqueront-ils? Nous sommes disposés par notre nature, et les Français plus qu'aucun autre peuple, à nous jeter dans les partis extrêmes; les théories impitoyables sont plus facilement accueillies que les termes de milieu, et, ainsi que nous le disions dans un de nos derniers bulletins, ce sont les systèmes irrévocablement logiques qui ont constamment perdu notre pays. Les provinces et Paris, par crainte, par haine, il faut dire le mot, des terroristes *et des révolutionnaires, les ont presque partout rejetés, et ont porté leur* choix sur les hommes représentant des idées modérées; une grande partie des anciens députés de l'opposition ont été réélus. Nous allons revoir à l'Assemblée la plupart de ceux qui, depuis 1840, ont fait au ministère une résistance constante mais facile. Cette opposition n'etait pas celle des principes, elle était celle des hommes. La France était gouvernée par un système vicieux et bâtard, l'opposition le combattait, et disputait au ministère le terrain de la légalité pied à pied; mais nous n'avons pas oublié comment cette même opposition s'est comportée dans toutes les questions de liberté, nous l'avons vue s'élever avec emportement et amertume, et dans la question des fortifications, et dans celle de l'enseignement, et dans celle des livrets d'ouvrier, etc., elle s'emparait de toutes les discussions mitoyennes dans lesquelles elle pouvait développer les prétentions de la classe bourgeoise qu'elle représentait, elle acquérait ainsi une popularité de tribune et de salon, et se faisait prôner dans ses journaux comme la protectrice des libertés publiques; mais elle n'était pas en réalité le champion de la liberté.

Aucune idée grande et généreuse, aucun souffle vraiment libéral ne se sentait dans ses discours.

Aujourd'hui ces mêmes députés, par la force d'une réaction momentanée, se trouvent en grand nombre reportés au poste qu'ils occupaient; à côté d'eux viendront s'asseoir d'autres hommes plus avancés qu'eux dans l'opposition, mais aussi plus reculés dans la liberté. Nous n'avons pas besoin d'exposer ici les théories d'un journal, principal organe de leurs doctrines. Personne n'ignore par quel singulier mélange ils mettent en avant les principes libéraux, et appliquent les idées de concentration et de force gouvernementale poussée à l'extrême, comment ils se servent de la liberté pour fonder une centralisation despotique.

Toutes ces théories vont se reproduire à l'Assemblée; nous le disons, parce que nous les connaissons, et que nous les avons entendues; les hommes qui ont fait le moins de progrès dans les idées libérales, dans

les idées vraiment républicaines, depuis deux mois, sont ceux qui formaient l'ancienne opposition de la fin de la monarchie : les républicains sincères ne se trouvent pas parmi eux ; la plupart n'ont vu dans la proclamation de la République qu'un changement de gouvernement, le principe ne les a pas frappés, mais la forme ; ils seraient tout disposés à changer le moins possible le régime sous lequel ils ont longtemps vécu, à accorder quelques indispensables satisfactions à l'opinion publique, mais à conserver une organisation dont ils comprennent tous les bénéfices par ceux dont ils ont vu profiter leurs adversaires ; en un mot, ils envisagent la République comme une monarchie, moins un roi.

Ce n'est pas ce que nous voulons, ce que veut la France ; nous n'aurons pas fait une révolution pour obtenir si peu qu'un changement d'hommes ; il faut que l'on se persuade bien qu'un autre principe, un principe écrit il y a soixante ans dans notre constitution, mais non compris alors, le principe de la fraternité a été proclamé cette fois parce que l'idée de fraternité a fait d'immenses progrès depuis soixante ans, et a gagné toutes les couches de la nation. Ce n'est plus un vain mot écrit au fronton d'un édifice ; c'est une vérité qui est dans le cœur et dans le sang du peuple, qui est commentée dans toute son étendue, dont on veut la réelle application dans les lois, dans l'organisation nouvelle de la société que nous fondons.

C'est parce que nous comprenons et nous sentons la fraternité, que nous avons droit à la liberté. Voilà ce dont l'opposition de la monarchie ne s'est jamais doutée ; la liberté pour elle n'était qu'un mot, la fraternité n'existait même pas.

Nous avons donc droit à la liberté, et nous demanderons toutes les libertés auxquelles nous avons droit : libertés politiques, libertés religieuses, libertés sociales. Tout se transforme, tout se renouvelle ; nous ne nous laisserons enlever ni par violence ni par surprise aucune des réformes que la France espère. Les uns voudront nous disputer la liberté d'enseignement, sous prétexte de centralisation, les autres prétendront, comme le président de la Commission du Luxembourg, dans un de ses livres, que la liberté de la presse est impossible dans une république, ceux-ci reculeront devant les questions sociales et l'organisation du travail, ceux-là devant le principe de l'élection.

Nous ne devons reculer devant aucune liberté ; nous avons été, et ici, nous parlons au nom de tous les honnêtes gens, les gardiens de l'ordre quand il était menacé ; mais en défendant l'ordre, nous n'avons pas prétendu abdiquer nos libertés, nous en serons plus que jamais les surveillants ; nous avons d'autant plus de titres à les réclamer, qu'on sait comment nous les entendons, on l'a vu quand il s'est agi de protéger la paix publique et le gouvernement provisoire ; nous pouvons hardiment réclamer les droits pour lesquels nous combattons depuis tant d'années, et l'on ne pourra nous repousser ni comme anarchistes, ni comme despotes de la démocratie.

Nous espérons d'ailleurs beaucoup dans la composition toute nationale de l'Assemblée; nous avons foi dans les hommes nouveaux. Il va s'élever des talents inattendus; des intelligences méconnues qui attendaient leur jour, et que Dieu gardait pour le moment où elles devaient servir, vont sortir de toutes les classes. Pendant les dix-huit années qui se sont écoulées, les idées, les principes discutés, les constitutions proposées, les réformes de toutes sortes, les utopies même, ont préparé les esprits et leur ont donné une force qui, longtemps contenue, va enfin se produire; une grande épreuve va se faire; la France envoie l'élite de ses penseurs, de ses philosophes, de ses théoriciens, de ses hommes pratiques, à la grande arène sociale où son sort sera discuté. La première assemblée constituante n'aura pas eu une aussi immense tâche à remplir, et c'est notre espérance, c'est notre foi, les hommes de 89 n'auront pas été plus grands que les hommes de 1848, qui, les yeux sur la France et sur le monde, la connaissance du passé dans l'intelligence, et l'esprit de l'Evangile, l'idée de la fraternité dans le cœur, fonderont le véritable gouvernement républicain, c'est-à-dire le gouvernement des droits et des devoirs, de la loi et de la liberté!

E. L.

D'UNE CONSPIRATION CONTRE LE TRAVAIL.

On n'a jamais tant parlé que depuis deux mois du travail et des travailleurs; cette dernière expression a même pris dans la langue une signification qu'on n'avait rencontrée jusqu'ici que dans les écrits de quelques hommes à système :

Le travail est mon Dieu, lui seul régit le monde :

Telle est la devise que Voltaire semble avoir dictée à la France républicaine du XIXe siècle. Êtes-vous un travailleur, oui ou non? De la réponse que vous ferez à cette question dépend votre sort dans la société nouvelle : pour peu que la chose continue, le rabot ou la lime deviendront parmi nous les symboles de la souveraineté.

Cependant l'effet des dernières commotions a été de suspendre presque universellement le travail : les ateliers sont déserts et l'on a pris la triste habitude de payer partout des milliers d'hommes ou pour ne rien faire, ou pour faire semblant de travailler. Nous ne parlons pas du travail intellectuel : la suspension en est encore plus effrayante, s'il est possible. Interrogez tous les hommes pour qui le labeur incessant de la pensée est devenu comme une seconde nature, ils vous répondront unanimement qu'en cela leur existence est suspendue, qu'il n'y a plus en eux que l'homme matériel qui fonctionne, et que quant à la partie spi-

rituelle de leur organisation, elle est à la merci des émotions de la presse et de la rue. Le précieux capital de découvertes et de créations utiles ou glorieuses que la France accumule depuis des siècles, et qui, il y a trois mois encore, s'accroissait avec une merveilleuse rapidité, en est resté au même point depuis le 24 février : *pendent opera interrupta !*

N'est-ce donc qu'une antiphrase que la glorification du travail dont on nous assourdit chaque jour les oreilles ?

Bien des causes ont contribué à la catastrophe qui a renversé le gouvernement de Juillet, et nous en avons déjà énuméré un grand nombre : mais peut-être en a-t-on oublié une des plus efficaces, et c'est cette lacune que nous allons tâcher de combler aujourd'hui. On s'est lassé d'un état de choses dans lequel le travail devenait chaque jour à la fois plus pénible et plus nécessaire, et l'on a tout bouleversé plutôt que d'obéir plus longtemps à des conditions d'existence aussi dures.

Un des mots les plus mal famés depuis deux mois a été sans contredit celui de *concurrence*, et nous ne pouvons nier qu'il n'ait mérité une partie de sa mauvaise réputation. Tout système industriel ou économique qui se fonde sur la concurrence illimitée enfante l'improbité et la misère, et c'est incontestablement la confiance aveugle qu'on avait mise dans le fameux *laissez-faire* qui a produit une partie des maux sous lesquels nous gémissons aujourd'hui. Est-ce à dire pour cela qu'il faille abolir la concurrence, et y substituer quelque chose d'aussi *simple* que les systèmes de M. Louis Blanc ou de M. Vidal ? la conscience publique a déjà fait justice de ces dangereuses chimères et c'est particulièrement dans les classes ouvrières qu'elles ont rencontré les réfutations les plus concluantes. Prétendre effacer la concurrence, c'est-à-dire l'émulation et le concours, c'est en quelque sorte vouloir abolir la nature humaine, c'est mentir au témoignage même de la conscience qui reconnaît la nécessité d'un stimulant énergique, pour entretenir l'activité du travail humain.

Un décret du Gouvernement provisoire, affiché le lendemain même de la Révolution, a proclamé le droit au travail. Mais il y a quelque chose de bien plus séduisant que ce droit : c'est la faculté de vivre sans rien faire. Si nous habitions sous un ciel plus clément, il ne faudrait pas beaucoup d'efforts pour amener une partie de nos travailleurs à ce nouveau degré de perfection. Quand les Espagnols arrivèrent dans l'île d'Haïti, ils y trouvèrent une population indolente et énervée, vivant dans un *far-niente* perpétuel, sous des arbres dont il lui suffisait d'abaisser les branches pour y trouver une nourriture abondante et savoureuse. Le système du travail, substitué trop brusquement à ces molles habitudes, anéantit bientôt cette nation d'oisifs ; mais il paraît que la nature ne cesse de renouveler aux mêmes lieux les mêmes enseignements, et les nègres émancipés, qui ont remplacé les anciennes victimes de l'avidité espagnole, pratiquent aujourd'hui le système originaire avec un succès

qui doit faire envie à quelques-uns de nos prétendus travailleurs. Avec l'abondance exceptionnelle de cette année et les 20 sous par jour de la municipalité parisienne, nous faisons une première expérience de cette vie de *lazzaroni*, qui, en se prolongeant, nous ferait descendre au-dessous de Naples et d'Haïti.

Nous ne sommes pas, grâce à Dieu, initiés dans les secrets des manœuvres ténébreuses, qui, au moment de l'explosion du mécontentement populaire, ont fait rencontrer une armée tout organisée, pour ainsi dire, au lieu d'une révolte spontanée. Si l'on en juge par les actes et les promesses qui suivirent immédiatement la victoire, les engagements qu'on avait pris devaient être fort considérables, et l'on s'était sans doute peu préoccupé de la possibilité de les remplir. Je veux bien qu'il se soit rencontré parmi les combattants beaucoup d'ouvriers sans ouvrage; mais on ne peut nier qu'un grand nombre n'ait trouvé plus commode de monter indéfiniment la garde en qualité de volontaires de l'Hôtel-de-Ville ou de *montagnards* de la préfecture de police, ou bien de s'embrigader dans les ateliers nationaux que de suivre, à la sueur de son front, quelque profession rude ou difficile, dans laquelle l'ouvrier indolent se voit sans cesse dépassé par le plus habile et le plus actif. Diminution de travail, augmentation du salaire, tels sont les deux termes du problème que les ouvriers, sous l'inspiration directe de leurs apôtres, installés dans le Gouvernement provisoire, ont posé aux maîtres découragés ou épouvantés, et c'est ainsi que le travail s'est trouvé atteint dans sa source même par les mains de ceux qui s'intitulaient les *travailleurs* par excellence.

Aujourd'hui la *Commission du Luxembourg* fait un appel désespéré à l'opinion publique, en présentant, sous le jour le plus favorable, ses essais de travail fondés sur l'égalité des salaires. Mais la vérité perce à travers ces fictions officielles, et l'épreuve des ateliers de tailleurs installés à l'ancienne prison de Clichy donne la mesure des résultats qu'il faut attendre de ces prétendues institutions, où l'on parodie le monachisme, moins le dévouement, la règle morale et la prière.

Qu'est-ce que tout cela, en définitive, si ce n'est une conspiration contre le véritable travail?

Mais il faut poursuivre ailleurs l'examen de notre thèse. Laissons donc les ouvriers, et parlons des étudiants. Le moment serait mal choisi, nous en convenons volontiers, pour dire du mal de ces jeunes citoyens. Si beaucoup d'entre eux, dans les derniers temps du gouvernement de Juillet, ont poussé loin la désorganisation des idées, ils ont bien racheté, depuis lors ces erreurs passagères, et dont la plupart ne sont pas même responsables. Dès que le désordre s'est montré dans les rues sous sa forme hideuse, ils l'ont bien vite reconnu, les instincts honnêtes et réguliers ont repris sur eux leur empire, et leur ancienne réputation de mauvaises têtes ne leur a servi qu'à agir d'une manière plus efficace sur l'effervescence des masses populaires. Aucun des amis de l'ordre ne peut

penser sans une vive reconnaissance au zèle courageux déployé au milieu de nos troubles par les élèves des écoles militaires et civiles; avant que la garde nationale ne pût intervenir d'une manière prépondérante, ils ont sauvé Paris, et avec Paris la France entière.

Maintenant, après avoir donné l'accolade civique à ces braves jeunes gens, demandez-leur sincèrement, la main sur la conscience, s'ils ont été bien fâchés de se soustraire, pour un temps ou pour toujours, à ces longues et ennuyeuses études sous lesquelles leur volonté demeurait asservie, leur intelligence emprisonnée. L'air libre, l'agitation, le cheval, le danger, tout cela n'a-t-il pas un bien grand charme, auprès des théorèmes de la géométrie ou des axiômes du droit? Si une guerre sérieuse n'arrive point, s'il n'existe pas un motif honorable pour prolonger cette vie d'aventures, beaucoup de ces jeunes combattants auront peine à reprendre les allures d'une vie régulière et occupée : beaucoup ne reviendront jamais peut-être de l'impression causée par ces agitations tumultueuses.

Mais enfin, ce sont des jeunes gens. Nous avons tous passé par-là; nous avons éprouvé à quel point il est difficile, dans l'âge des passions, de se plier à un travail monotone et fastidieux, et nous souhaiterions pour nous-mêmes que c'eût été toujours pour d'aussi nobles motifs que nous eussions négligé nos études. Bien des caractères échouent contre ces obstacles, et le tribut payé par la génération actuelle au Minotaure de l'oisiveté ne sera peut-être pas plus considérable qu'à l'ordinaire. La situation des publicistes nous semble beaucoup plus grave, et nous y voyons un des symptômes essentiels de notre temps. Le mot de *publiciste* est pris ici dans une large acception : nous y comprenons tous ceux qui trouvent plus agréable et plus commode de s'occuper de politique que d'entrer dans les labeurs ingrats ou obscurs de la science ou de l'industrie; par conséquent, les *hommes d'Etat* de tous les degrés, et pardessus tout les *journalistes.*

N'a-t-on pas vu, depuis un mois, ces listes fabuleuses de candidats à l'Assemblée nationale qui tapissaient les colonnes de certains journaux? Le procédé pour arriver au pinacle était bien simple : on était venu à Paris pour faire fortune; on avait battu le pavé, fréquenté les divans, pénétré dans quelques échoppes littéraires. Admis enfin dans une de ces camaraderies où l'on se pousse l'un l'autre avec un dévouement, j'allais dire avec un aveuglement fraternel, on avait taillé sa plume au profit d'une opinion d'*avenir*, et l'on s'était élevé à un rang fort honorable dans la fameuse Société des gens de lettres. De là à la députation, la transition semblait facile; il suffisait de se faire nommer commissaire, ou simplement de figurer sur la liste des purs avec grand renfort d'exhortations, voire même de menaces républicaines, pour arriver d'emblée à tous les honneurs politiques. Il est vrai que le scrutin déjoue le plus grand nombre de ces folles espérances ; mais il suffit que le procédé réussisse à un certain nombre pour qu'avec l'attrait de la vie parisienne

il reste généralement en faveur. Après avoir quitté le sol natal avec le paquet sur l'épaule et une dose suffisante d'audace, on continuera de réagir sur le département d'où l'on est sorti, à grand renfort de gloire parisienne, et l'on se rira de ces pauvres diables qui se sont épuisés à apprendre un état, pour demeurer en souffreteux dans les premières étapes du grand chemin de la fortune.

Nous avons vu d'assez près un grand nombre de ces *publicistes*, et le caractère commun que nous leur avons trouvé, c'est l'horreur de toute question qui ne peut être traitée convenablement sans un travail persévérant et approfondi. Or, où en étions-nous il y a trois mois? Beaucoup de bons esprits avaient suspendu toutes les querelles constituantes; ils étaient convaincus qu'il ne dépendait que de l'énergie des citoyens de faire sortir le progrès des institutions telles qu'elles existaient alors; ils recommandaient par-dessus tout d'abandonner les déclamations stériles pour s'occuper des lacunes immenses de la législation, et porter ainsi remède aux souffrances les plus vives de la société. Or, aucune des questions ainsi mises à l'étude n'était exempte d'obscurité et d'embarras; bien plus, il semblait que la difficulté qui s'opposait à ce qu'elles fussent résolues était en raison directe de l'intérêt que la société avait à les voir résoudre. Aussi avait-on vu un certain nombre de personnes se livrer exclusivement à chacune d'elles, et se faire, comme on dit dans le jargon de notre époque, des *spécialités* de chacun des grands problèmes qui pèsent sur le présent et sur l'avenir. Les uns s'occupaient des enfants trouvés, et cherchaient à établir une balance équitable entre l'indulgence parfois excessive de la charité, et la rigueur presque impitoyable des procédés administratifs. Pour d'autres, c'étaient le régime des prisons, les systèmes en présence, le travail et la cellule, l'amélioration ou le châtiment. D'autres encore prenaient l'enfant au début de la carrière du crime, et mettaient en pratique un vaste système préventif. Que dire ensuite de toutes les *sciences* qui tendaient à se créer, de tous les livres qu'elles enfantaient, sur le libre échange et la protection, la liberté de l'industrie et les garanties commerciales, le capital et l'association, l'agriculture et les fabriques, le crédit foncier et le système hypothécaire, et par-dessus tout peut-être ces formidables questions de l'enseignement, à propos desquelles les opinions semblent rester en présence, sans avancer d'un pas vers une solution d'où dépend sans aucun doute l'avenir de la société française?

Sous cette avalanche de travaux, et avec l'importance croissante des préoccupations qu'ils excitaient, la place d'un *publiciste* amateur devenait fort difficile à tenir. Quand il ne s'agit que de démolir un ministre, ou de crier à la trahison chaque matin, de varier sur tous les tons le grand air de la liberté et de la réforme, il y a moyen de concilier le travail d'un journal avec le café de Paris, le foyer de l'Opéra et toutes les douceurs de l'existence : mais parler des prisons, des hôpitaux, du travail des enfants dans les manufactures, sans avoir vu de sa vie un pé-

nitentiaire, une salle de l'Hôtel-Dieu, ou une filature, c'est là une tâche par trop pénible et devant laquelle reculeraient les plus intrépides. Il en était de même du député; quand il n'y avait pas de tournoi parlementaire, quand une loi qui n'avait de mérite que son utilité déroulait ses monotones paragraphes, les banquettes désertes semblaient répercuter l'ennui de l'assemblée et des tribunes. Aussi avec quelle ardeur le Samson politique n'a-t-il pas rompu les mille réseaux que la Dalila constitutionnelle avait tendus autour de lui!

Vive la liberté! cela veut dire qu'on fera librement son journal, qu'on écrira librement sa tartine quotidienne, sans autre préparation que celle du civisme, sans autre inspiration que celle d'un cœur républicain. Vive la liberté! avec les barricades, les émeutes, les clubs, les élections et les prises d'armes, nous voici pour longtemps délivrés de ces questions assommantes qui auraient fini par forcer la plupart des publicistes à travailler ou à se taire, deux extrêmités auxquelles n'aurait jamais pu se résoudre leur nature éminemment loquace et *viveuse*.

Remontons encore plus haut, nous y trouverons toujours l'application évidente de notre idée. Les belles phrases nous ont rendu d'éminents services : elles nous ont délivré du drapeau rouge et du rétablissement de l'échafaud politique; elles ont élevé les sentiments du peuple au diapazon d'une généreuse confiance : grâces leur soient mille fois rendues! Mais vivrons-nous en tout et pour tout des belles phrases, et les pas à la fois aventureux et violents qu'a faits le gouvernement provisoire sur le terrain pratique des affaires ne prouvent-ils pas l'urgente nécessité d'un retour au travail chez ceux qui président ou présideront à nos destinées?

Sont-ce des *travailleurs* aussi que ces malencontreux commissaires qu'on a dépêchés du ministère de l'intérieur pour *travailler* partout la matière électorale? On nous racontait qu'un de ces fonctionnaires se pavanait ces jours-ci dans une petite ville avec un chapeau à plume, de larges revers galonnés et des bottes molles; ne laissons pas tomber cette puérile mascarade, elle renferme tout un précieux enseignement. Les chapeaux à plume voudraient profiter de l'agitation, nous le voyons bien; la corruption administrative, le gaspillage des fonds publics, l'abus sous toutes ses formes arrivent proptement à la suite. Déjà les scandales du nouveau gouvernement ont fait oublier ceux de la monarchie vaincue.

Citoyens de la France entière, le retour au vrai travail sous toutes ses formes, sera le premier symptôme favorable qui frappera nos regards : on dit que notre société est avide de calme, cela est vrai : mais tous les bons esprits le sont aussi d'activité productive et sérieuse.

Nous avons bien des occasions de protester depuis quelque temps, et pourtant nous le faisons le moins possible, tâchant de nous souvenir qu'un Gouvernement provisoire n'a pas le droit d'attacher à ses actes un caractère définitif, et, allongeant, par un suprême effort, la mesure de notre patience. Il nous est pourtant impossible de passer sous silence le programme officiel de la fête par laquelle on veut inaugurer la réunion de l'Assemblée nationale. C'est au nom du goût, de l'intérêt financier et de la religion que nous nous élevons, avec tous les gens de bon sens, contre cette triste et ridicule imitation des fêtes révolutionnaires.

Pourquoi, dans un moment où les ressources de l'Etat sont si gravement compromises, prodiguer des sommes folles à l'exécution d'un plan véritablement fabuleux et impossible à réaliser ?

Pourquoi ces allégories fades et fausses, ces mascarades grotesques, ces évolutions dans lesquelles l'ordre ne saurait s'établir ?

Nos pères nous ont raconté l'effet pitoyable de ces monuments de plâtre et de toile que la première Révolution avait dressés sur nos places publiques. Après l'occasion qui les avait produits, on les voyait tristement se démolir et s'effacer sous les injures du vent et de la pluie. C'est ainsi qu'il n'est rien resté d'une époque où néanmoins on avait voulu faire jouer un grand rôle aux arts de dessin. En sera-t-il de même de celle qui commence ?

Mais surtout nous nous plaignons du paganisme d'un tel programme ; nous soutenons qu'on fait un outrage au sentiment du peuple de Paris en retirant tout caractère religieux à cette fête nationale. Eh quoi ! le peuple, abandonné à lui-même, a partout invoqué, en faveur de la République, la bénédiction du Ciel donnée par les prêtres catholiques, et ceux qui gouvernent en son nom effacent Dieu et le Saint-Esprit de la première réunion d'une Assemblée appelée à faire la constitution de la France ! Si tout ce vertige n'alarme pas l'intelligence, il blesse au moins le cœur, et c'est pourquoi nous n'avons pu dissimuler notre impression.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

LE CORRESPONDANT.

BULLETIN. — N° V.

(PRIX : 25 C.)

Sommaire. — Les Constitutions de la France. — Bulletin politique. — Les Jalousies vertes, nouvelle par Mme Amable Tastu.

ÉTUDES DE LÉGISLATION ET DE POLITIQUE.

LES CONSTITUTIONS DE LA FRANCE.

L'importance des événements qui viennent de se produire et la réunion d'une Assemblée Nationale doivent attirer l'attention des esprits sérieux sur notre histoire constitutionnelle. Toutes les institutions de ce pays, toutes les formes de gouvernement, toutes les conditions de la monarchie représentative fondée en 1814 et restaurée en 1830 sont remises en question. Des théories nouvelles vont se faire jour au milieu des discussions de la tribune ; et les idées contradictoires, éparses dans les diverses constitutions françaises et dans les lois et décrets qui s'y rattachent, seront réveillées de leur long sommeil pour reparaître au soleil révolutionnaire. Il est peut-être utile, en ces circonstances, de fouiller les vieilles pages de nos constitutions, d'indiquer leurs dispositions et leurs tendances, d'éviter ainsi aux hommes qui cherchent à s'éclairer un travail pénible et aride. Le résumé que nous allons faire sera aussi bref que possible.

Il serait plus difficile qu'on ne pourrait croire de donner une définition exacte du mot *constitution*. Nous ne sommes pas de ceux qui

s'imaginent que la nation française a commencé d'exister en 1789, et que les temps qui ont précédé le grand jour de la Révolution sont des temps de barbarie et d'ignorance. Nous ne comprenons guère qu'un peuple grand et fort comme le peuple français ait pu arriver à cet état de grandeur et de force, s'il n'a pas obéi dans sa croissance à des lois sérieuses et vraies ; et parce qu'une constitution n'est pas gravée en caractères d'imprimerie sur une feuille de papier, nous ne prétendons pas nier son existence. Il nous paraît au contraire que, si elle n'est pas écrite dans un livre, il est bien possible qu'elle soit écrite dans le sol, dans les mœurs, dans les traditions, dans les monuments. Le mot constitution a par conséquent à nos yeux un sens beaucoup plus large que celui qu'on lui prête d'ordinaire. Nous ne le rapetissons pas de telle sorte qu'il devienne applicable seulement à un ensemble de *règles formulées* qui déterminent la manière dont un peuple doit être gouverné. C'est un point que nous avons tenu à établir avant d'entrer en matière.

Nous ne chercherons pas à apprécier les modifications successives de l'autorité en France jusqu'à l'époque de la Révolution ; nous n'en avons ni le loisir, ni la fantaisie. Disons seulement que, dès les premiers temps de la monarchie française, le pouvoir du chef suprême était renfermé dans certaines limites tacitement convenues. L'épisode du *vase de Rheims* prouve qu'entre Clovis et ses soldats il y avait des devoirs respectifs. Les Capitulaires de Charlemagne sur le mode de convocation et de délibération des assemblées de mai attestèrent plus tard le droit qu'avait la nation de participer à son gouvernement ; et si ces assemblées tombèrent en désuétude, les rois comprirent, par la création des États Généraux, qu'ils ne pouvaient exercer sans contrôle leur autorité. Les États Généraux n'ont jamais été convoqués régulièrement ; et il était tout à fait impossible qu'ils le fussent au milieu des luttes glorieuses et libérales de la royauté contre la puissance féodale et le lendemain des triomphes de la royauté. Mais le principe existait toujours ; et c'est avec raison qu'on a dit de la liberté qu'elle est ancienne en France, tandis que le despotisme est nouveau.

La première constitution française (puisqu'on est convenu d'appeler constitution la volonté souveraine d'un roi ou d'une Chambre), est due à notre première Assemblée révolutionnaire. Elle se compose de décrets rendus au mois de septembre 1789, que l'Assemblée s'oc-

cupa de réviser et de réunir en un seul acte dans le mois d'août 1791. Le 3 septembre de cette année, l'Assemblée déclara que la constitution était terminée, qu'on ne pouvait lui faire subir des changements, et que soixante députés recevraient la mission de l'offrir au roi. Quelques jours plus tard, le 13 septembre, le roi annonça par un message qu'il acceptait la constitution ; et elle parut revêtue de sa sanction, contrairement au désir d'une partie de l'Assemblée qui trouvait le consentement du roi parfaitement superflu. Rabaud Saint-Etienne dit à ce sujet que l'Assemblée, se regardant comme constituante, n'osa jamais manifester bien clairement son opinion *et jeta un voile religieux sur cette grande mais dangereuse vérité* [1]. Elle ne songea pas du reste à soumettre la constitution à la ratification du peuple, comme cela eut lieu pour la plupart des constitutions postérieures.

La constitution de 1791 peut être regardée comme la source où ont été puisées un grand nombre des dispositions de la Charte de 1814 et de la Charte de 1830 ; mais ces deux dernières constitutions confèrent au roi un pouvoir plus étendu, une liberté d'action plus complète que leur aînée. Ce qui frappe dans la constitution de 1791, c'est la pensée dominante de l'Assemblée d'affaiblir la puissance du roi, d'entourer le trône de défiances ombrageuses, d'abaisser la personne revêtue de l'autorité souveraine, d'en faire un paria plutôt qu'un maître dans la société qui la surveille et la menace. A côté de cette tendance restrictive du principe d'autorité qui avait la force des temps anciens, on remarque une hostilité directe et prononcée contre la religion catholique et ses ministres. La base de cette constitution est évidemment la souveraineté de la nation, qui exerce tous les pouvoirs en les déléguant. Au roi est délégué le pouvoir exécutif ; à l'Assemblée le pouvoir législatif ; à des magistrats élus à temps par le peuple, le pouvoir judiciaire. Le roi a un *veto* qui suspend les projets de loi ; mais il ne peut appeler à la nation des actes plus ou moins légitimes de ceux qui la représentent. L'Assemblée est permanente et *indissoluble*, et le pays est convoqué de *plein droit*, tous les deux ans, pour sa réélection. C'est elle qui dirige tout. Elle n'a à côté d'elle aucune Chambre rivale qui puisse contrebalancer ses décisions, et leur assurer, par le caractère de ses membres, plus de maturité et de stabilité. Ainsi se trouve presque annihilée l'action

[1] *Précis de l'Histoire de la Révolution*, p. 91.

politique du roi. Son action administrative n'est pas plus libre. Si le roi a la surveillance des administrateurs locaux, et s'il peut les suspendre, ce n'est qu'à la charge d'en instruire le corps législatif.

Nous n'avons pas à examiner quelles furent les causes qui amenèrent la ruine de la constitution de 1791. Le 10 août 1792, jour funèbre et sanglant, l'Assemblée Nationale Législative décréta que le peuple français serait invité à former une Convention Nationale, et que le chef du pouvoir exécutif serait provisoirement suspendu jusqu'à ce que la Convention Nationale eût prononcé sur les mesures qu'elle croirait devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité. Par un décret du lendemain, les Assemblées primaires furent convoquées ; et, le 21 septembre, la Convention Nationale se constituait. Le même jour, elle décrétait l'abolition de la royauté, et elle déclarait qu'il ne pouvait y avoir de constitution que celle qui est acceptée par le peuple. Au milieu des scènes de pillage, des meurtres, des emprisonnements, des déportations, des complots et des horreurs dictatoriales qui furent le résultat de ces résolutions, le célèbre Condorcet présenta un grand plan de constitution qui créait un régime de pure démocratie. Ce plan ne fut pas discuté. On le réduisit des trois quarts environ, et on en fit un nouveau projet qui fut présenté, le 10 juin, à la Convention, par Hérault Séchelles. Le 24, il était voté et devenait la Constitution de la République.

Cette Constitution devait être mise en vigueur à la paix ; mais, comme la paix tarda trop longtemps à venir, elle ne reçut pas d'exécution. Le principe de la souveraineté du peuple y est porté à ses plus extrêmes conséquences. Elle confie le pouvoir législatif à une assemblée permanente, élue directement chaque année par les assemblées primaires composées de tous les Français de vingt-et-un ans ; mais le peuple entier a le droit, dans ces assemblées, d'infirmer ou de ratifier les lois et mesures de la représentation nationale. Du reste, le Corps législatif statue de son chef sur un grand nombre de matières par des décrets. Le Pouvoir exécutif est pris dans son sein, et il se nomme *Conseil exécutif*. Il est choisi sur une liste de candidats présentés par les assemblées électorales, et comprend vingt-quatre membres qui doivent se renouveler par moitié à chaque législature. La démocratie des rues coule à pleins bords dans cette constitution, qui précède dignement le *Gouvernement provisoire révolutionnaire*.

Le 19 vendémiaire an II (10 octobre 1793), parut le décret de la Convention qui mettait entre les mains du *Comité du salut public* les droits les plus illimités. Tous les corps constitués, tous les ministres, tous les généraux, tous les membres du Conseil exécutif étaient placés sous la surveillance du comité qui devait en rendre compte, tous es huit jours, à la Convention. Cet abominable pouvoir commença à fonctionner à travers les larmes et le sang, avant qu'un nouveau décret eût déterminé le mode qu'il devait suivre. Ce décret ne parut que deux mois plus tard, le 14 frimaire (4 décembre). Il développait les principes sauvages du premier. Ce n'était plus le mot *surveillance* qui indiquait l'office du comité; c'étaient les mots *inspection immédiate de tous les corps constitués, et inspection particulière des personnes.*

Lorsque la Terreur cessa, on mit en discussion si on n'exécuterait pas la constitution de 1793; et cette question fut l'objet de débats fort vifs dans le sein de la Convention, et d'insurrections violentes au dehors. Elle fut résolue négativement, et le 5 messidor an III un projet de constitution nouvelle fut présenté. Il fut adopté le 2 fructidor (22 août 1795), et forma la constitution connue sous la désignation de *constitution directoriale.*

On remarque dans cette constitution un retour à des idées plus raisonnables, plus conformes aux conditions de toute sociabilité. Une sorte de réaction s'opérait vers les idées de 1791. C'est ainsi que la déclaration des droits et des devoirs de l'homme était imitée de la constitution de cette époque, et non de l'acte constitutionnel de 1793. On voit apparaître pour la première fois la division de la représentation nationale en deux chambres, division qui servira de base à la plupart des constitutions postérieures. Le pouvoir législatif est partagé entre le Conseil des Anciens qui se recrute parmi les citoyens âgés au moins de quarante ans, et le conseil des Cinq-Cents auquel appartient toute initiative. Le Conseil des Anciens est chargé spécialement de la sanction des lois. Tous les deux se renouvellent annuellement par tiers. Quant au pouvoir exécutif, il est délégué à cinq directeurs que le Conseil des Anciens choisit sur une liste décuple que lui soumet le Conseil des Cinq-Cents.. Ces directeurs se renouvellent successivement par cinquièmes. Au point très-caractéristique, c'est que des conditions de propriété sont indispensables pour être nommé électeur dans les assemblées primaires. M. Mignet a dit, en parlant de

cette constitution, qu'elle seule aurait pu se consolider, parce qu'elle pourvoyait aux périls signalés par les diverses crises. Elle ne dura pas cependant plus longtemps que les autres. La révolution poursuivait sa marche : l'ordre légal ne pouvait se rétablir sans secousses, et le temps des coups d'état commençait à peine.

C'est un coup d'Etat, on le sait, qui renversa, au 19 brumaire an VIII, cette constitution. Les Conseils, mutilés par la force des baïonnettes, que dirigeait l'influence naissante de Bonaparte aidé de Sieyès, rendirent une loi qui créait Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte consuls provisoires, et chargeait une commission de cinquante membres de préparer les changements à apporter aux dispositions organiques de la constitution, *dont l'expérience avait fait sentir les vices et les inconvénients ;* changements qui avaient essentiellement pour but de *consacrer la souveraineté du peuple français*. Le travail de cette commission signala un nouveau progrès tout à fait contraire au résultat indiqué dans la loi. Les idées de Sieyès s'allièrent aux vues de Bonaparte ; et un pas de plus fut fait en dehors des principes excessifs de la souveraineté du peuple, qu'on invoquait avec d'autant plus d'ardeur qu'on les détestait plus cordialement.

Un écrivain a dit de la constitution de l'an VIII, qu'elle peut passer pour un modèle d'une législation destinée à servir de transition inaperçue de la liberté au pouvoir absolu. Cette appréciation manque de justesse. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle s'écarte plus que toute autre de l'esprit révolutionnaire ; et en cela elle rendait au pays un service éminent. Elle continua l'œuvre des rédacteurs de la constitution directoriale, qui partageait les travaux de la représentation nationale entre deux Assemblées. Cette représentation se trouva fractionnée en trois corps, ayant des attributions, des prérogatives et des conditions d'existence tout à fait distinctes : le Corps législatif, le Sénat conservateur et le Tribunat. Aucun de ces pouvoirs n'avait l'initiative des lois ; le gouvernement l'avait réservée pour lui. La discussion des lois avait lieu dans le sein du Tribunat ; et c'était le Corps législatif qui adoptait ou rejetait les propositions par un vote silencieux, après avoir entendu les orateurs du Tribunat et du gouvernement. Le Sénat conservateur, qui se composait de quatre-vingt personnes se recrutant elles-mêmes, avait pour mission d'élire les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges de cassation et les commissaires à la comptabilité, et d'annuler les actes inconstitution-

nels que le gouvernement ou le Tribunat lui déféraient. L'élection des législateurs, des tribuns et des consuls se faisait sur une liste, dite *nationale*, adressée par les départements au Sénat, ce qui limitait les droits du pays au simple droit de présentation. Au-dessus des trois grands corps politiques planaient, dans une sphère autocratique, trois consuls irresponsables, nommés pour dix ans.

La durée de cette constitution aurait pu être longue sans l'ambition de Bonaparte. Dès l'an X, le héros de l'Italie et de l'Egypte songea à accroître sa puissance aux dépens de la constitution, et il fit soumettre au pays la question suivante : *Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ?* Une majorité de 3,568,885 suffrages sur 3,577,259 répondit affirmativement; et, dès que ce vote fut connu, le hardi triomphateur, dont les désirs étaient déjà des ordres, voulut que la Constitution fût modifiée. Le Sénat fut réuni pour la forme à cet effet, et le 16 thermidor an X (4 août 1802) parut un *sénatus-consulte organique.* Ce mot *organique* était fort bien trouvé : sous prétexte d'organiser tout ce qui n'avait pas été prévu par la constitution de l'an VIII, le Sénat *organisa* à son profit une autorité forte et presque despotique. Outre la faculté déjà exorbitante de choisir les tribuns et les législateurs, il se conféra le droit de suspendre le jury pendant cinq ans, de déclarer des départements hors de la constitution, de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, et d'établir des collèges électoraux. Napoléon applaudissait à tous ces envahissements, attendant l'heure où il réunirait pacifiquement dans ses mains tous les pouvoirs que d'autres conquéraient périlleusement. C'est le 21 floréal an XII qu'un nouveau sénatus-consulte lui conféra le gouvernement de la République, en lui donnant le titre d'Empereur des Français.

L'hérédité impériale était fixée par ce sénatus-consulte dans la famille de Napoléon, de Joseph et de Louis Bonaparte, et la nation ne conservait qu'un petit nombre de garanties. On sait le respect que Napoléon montra pour elles.

Il commença par s'entourer de *grands dignitaires* et de *grands officiers.* La noblesse fut rétablie sous le nom de chevalerie; des majorats furent créés ; et, au bout de trois ans, il se crut assez fort pour supprimer le Tribunat, qui déjà avait été réduit à cinquante membres et qui ne jouissait, comme sous la constitution précédente, que du simple droit de discussion. Tous les pouvoirs se réunirent dans les mains du chef suprême. Lui seul dicta les lois par son droit exclusif

d'initiative, en présence d'un corps législatif condamné au silence et nommé, comme précédemment, par un sénat vendu ou trembleur. A force d'étendre son ambition et d'affaiblir les droits du pays, il put dire en 1813 : *Le seul représentant de la nation, c'est moi !*

Ce despotisme eut un terme. Il tomba au bruit des acclamations publiques ; et la Charte de 1814 vint satisfaire des exigences qui n'osaient se produire depuis longues années. Quelques esprits furent bien froissés de ce que la Charte dérivait de l'octroi royal ; mais la grande majorité applaudit. C'était, en effet, un progrès immense qui s'accomplissait dans les institutions. Au mutisme imposé par la force, aux caprices d'un seul homme qui désolait le monde par des guerres injustes, aux revers sanglants et coûteux qui suivaient les folles conquêtes, succédait une ère de paix et de discussion. La Charte de Louis XVIII maintenait l'abolition des priviléges ; rétablissait sur des bases sincères la représentation nationale ; garantissait la liberté de la presse, la liberté individuelle, l'inamovibilité des juges, et créait deux Chambres, l'une héréditaire, l'autre élective. On s'est beaucoup élevé contre l'article 14, qui, aux yeux des uns, conférait au roi le pouvoir assez naturel de défaire son œuvre, et, aux yeux des autres, ne pouvait s'appliquer à une violation quelconque de la constitution. Nous ne nous mêlerons pas à cette querelle. Disons seulement que les avantages de la Charte furent associés comme ils devaient l'être. La nation fit, pour la première fois, un apprentissage sérieux des mœurs constitutionnelles. Mais au milieu des tiraillements inévitables qui résultaient de la formation d'un nouveau gouvernement, Napoléon reparut ; et la victoire, infidèle depuis quelques années à ses drapeaux, accourut tout à coup vers lui comme pour rendre plus douloureux à son cœur l'abandon définitif qu'elle lui réservait.

Pendant les Cent-Jours, Napoléon sembla revenir de ses erreurs sur les conditions du pouvoir en France. L'acte additionnel aux constitutions de l'Empire atteste la pensée qu'il avait de gouverner suivant d'autres principes. Cet acte modifiait la plupart des sénatus-consultes qui avaient détruit une à une les libertés de la France. Il est calqué de point en point sur la Charte de Louis XVIII. Le pouvoir est partagé entre l'empereur, une Chambre des Pairs héréditaire et une Chambre des Représentants. Mais Napoléon, fils de ses propres œuvres, se plaçait dans la même position que Louis XVIII. Ce que Louis XVIII avait pu faire de sa volonté souveraine, ce que la grande

majorité des citoyens avait vu en 1814 sans défiance, étonna et déplut chez Napoléon. Malgré le nombre de suffrages qui accueillirent favorablement l'acte additionnel, il fut clair que la nation était blessée par l'*octroi* impérial, et ce sentiment se manifesta avec énergie dans la Chambre des Représentants.

L'acte additionnel n'en fut pas moins proclamé le 26 mai 1815; mais la Chambre des Représentants ne tint aucun compte de la volonté de l'Empereur. Elle se mit à rédiger une constitution, tandis que le canon tonnait à la frontière. Cette constitution reconnaissait l'hérédité du pouvoir monarchique; elle créait une Chambre des Pairs héréditaire et une Chambre élective, et étendait les libertés publiques au delà des gages donnés par la Charte et l'acte additionnel. La noblesse était radicalement abolie et la souveraineté nationale hautement proclamée.

Louis XVIII commit, à son retour, la faute énorme de méconnaître ce mouvement, et de rester attaché à lettre de 1814. L'Assemblée avait pourtant laissé, avant de se retirer devant les baïonnettes étrangères, un testament politique qui était un appel à l'avenir. Elle déclarait qu'un monarque ne pouvait offrir des garanties réelles s'il ne jurait d'observer une constitution délibérée par une assemblée nationale, et que tout gouvernement devait adopter les couleurs tricolores. Ne dirait-on pas que la Révolution de 1830 a été faite pour réaliser ce programme prophétique, confié par les représentants *à tous les bons Français, à tous les cœurs généreux, à tous les esprits éclairés, à tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations futures?* La Restauration, avec ses vues loyales et bienfaisantes, eut le tort de ne pas comprendre l'esprit du siècle, et elle tomba parce qu'elle repoussa ses vrais amis. Mais, si elle fut imprudente, le parti libéral fut plus imprudent encore en semant la révolution dans la France et dans le monde, pour renverser un pouvoir qui serait arrivé infailliblement à une politique plus sage s'il eût eu devant lui des adversaires moins passionnés.

La Charte de 1830 (est-il besoin de rappeler les faits qui sont si près de nous) détruisit le préambule de la Charte de 1814, supprima la formule de *roi de France* et de *sujets,* ordonna l'organisation de la pairie sur des bases nouvelles, changea les conditions d'éligibilité et d'électorat, restaura le Concordat de l'an X, abrogea l'art. 14, étendit les droits protecteurs du jury à tous les délits politiques, supprima

la censure, et fit présenter des lois de détail, telles que la loi des majorats. Cette Charte consacra le triomphe à peu près exclusif d'une classe de la société, qui eut le tort, toujours périlleux, de gouverner pour elle seule.

Maintenant que la charte de 1830 est allée rejoindre toutes les constitutions antérieures, et qu'elle dort comme elles sous les pavés des rues, quelle sera la règle politique qui fixera les destinées de la France dans l'avenir ? Bien habile serait l'homme qui pourrait résoudre cette question. Ce qu'il y a de plus clair dans la situation actuelle, c'est que les esprits se troublent au choc des événements ; c'est que l'imprévu change les bases de toute induction avec la rapidité de l'éclair ; c'est qu'il passe dans l'air des bruits étranges et confus, des refrains de guerre mêlés à des hymnes de paix ; c'est que chacun s'interroge avec mystère ; c'est que le gouvernement est invoqué par tous, et que le gouvernement semble avoir peur de lui-même ; c'est, en un mot, que nous marchons au milieu des ténèbres. De quel côté nous dirigeons-nous ? Dieu le sait !

A. Pagès-Duport.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 3 mai 1848.

Nous vivons dans un temps où l'on est forcé d'écrire au jour le jour : demain a lieu l'ouverture de l'Assemblée nationale, et malgré les commentaires passionnés des partis , nous n'avons que des idées incomplètes et incertaines sur le corps politique qui vient de sortir des flancs de l'élection populaire ; et d'ailleurs que de formidables questions à la fois ! Comment va se concilier non-seulement une autorité régulière avec les prétentions désordonnées des clubs et des sociétés secrètes, mais encore la puissance légitime de l'Assemblée, avec les allures dictatoriales que le Gouvernement provisoire semble disposé à prolonger ? Comment ne pas se demander si l'on veille , quand on voit cette commission temporaire, et dont les pouvoirs cessent d'eux-mêmes par l'apparition des représentants du peuple souverain, prétendre leur imposer un costume, un cérémonial, et jusqu'aux discours qu'ils devront tenir pour inaugurer l'assemblée ? On a eu beau, depuis plus de deux mois, prendre à plaisir de confondre toutes les notions que nous pouvions posséder sur la limite des pouvoirs : l'excès de l'étonnement n'a pu nous conduire encore à l'habitude.

En tout état de cause, la transition entre un décemvirat absolu et une assemblée souveraine eût été difficile ; mais combien n'a-t-on pas encore accru les obstacles, par cette manie légiférante qui s'est emparée de nos gouvernants ? Il semble qu'on ait pris à tâche de ne rien laisser intact dans les questions que l'Assemblée aura à résoudre. On s'est jeté à corps perdu dans un système de flatterie envers la classe ouvrière, au risque de désorganiser tout le corps social, et maintenant l'Assemblée est comme mise en demeure de subir des mesures prises avec une audace inouïe , ou de braver l'impopularité des masses. Sous ce rapport si grave, il n'y a pas de distinction officieuse à établir entre les deux parties dont se compose le Gouvernement provisoire : les modérés comme les violents encourent la même responsabilité, et c'est bien à propos de cette pression morale de l'As-

semblée qu'on peut parler de l'indivisibilité du Gouvernement provisoire.

En même temps qu'on porte au-delà de toutes les limites l'abus d'un pouvoir législatif qui ne repose sur aucun principe légitime, la mission d'ordre et de protection dont on était investi semble mise en oubli. Des menaces horribles, des publications incendiaires se propagent sans aucune répression. La société entière reste sur le qui-vive, déterminée à se défendre comme on le faisait au IX^{e} siècle, bourgade par bourgade, et quartier par quartier. Pour se maintenir au milieu de conditions aussi fâcheuses, il faut à l'ordre une puissance interne des plus considérables ; autrement, il y aurait chaque jour cent motifs pour nous plonger dans toutes les horreurs de l'anarchie.

Cependant Paris se maintient en équilibre entre la répression violente dont Rouen vient d'être le théâtre et le lâche abandon, la trahison flagrante qui a livré Limoges aux violateurs de la liberté électorale.

Personne plus que nous ne déplore l'effusion du sang, et la dure extrémité à laquelle la garde nationale de Rouen s'est vue condamnée est en elle-même un grand malheur. Mais peut-on oublier déjà ceux à qui cette grande ville doit la discorde dont elle gémit, et le succès des émeutiers de Limoges ne montre-t-il pas ce qu'aurait été le sort de Rouen, si le parti des barricades eût triomphé ?

Rouen a poussé envers l'administration qu'on lui avait imposée la patience au-delà de toutes les bornes, et pour prix de sa condescendance, cette ville a vu, dit-on, ceux qui avaient dilapidé ses finances exciter la multitude à une révolte insensée. Cependant *le Moniteur* a gardé pendant trois jours le silence sur les événements de Rouen, et le quatrième il n'aboutit qu'à des paroles qui semblent répartir les torts entre les deux moitiés de la population. Mais qu'importe ? et ne faut-il pas que la garde nationale de Rouen expie, comme celle de Paris, la faute d'avoir rendu un service éminent à la République ? Rouen s'est sauvé d'un horrible désastre, et il saura bien maintenir son ouvrage : c'est tout ce qu'il demande au gouvernement provisoire dont il apprécie la force et la bonne volonté.

Tout cela est grave, et pourtant il est impossible que l'ouverture de l'Assemblée n'apporte pas une amélioration réelle à notre situation. La tribune va être rétablie, la discussion va s'ouvrir : c'est la lumière qui se fait au milieu du chaos et les puissances irrégulières

sentent bien que leur temps est fini. Il n'y aura plus lieu à prononcer avec omnipotence des aphorismes législatifs, ou à décréter des théories du haut du fauteuil présidentiel au Luxembourg. Les derniers événements ont révélé la portée de cette commission des travailleurs, qui n'affectait d'abord qu'un caractère consultatif. On a vu le moment où une armée d'électeurs descendait dans l'arène, avec *l'approbation* de deux membres du gouvernement provisoire, pour imposer ses choix à la capitale. Grâce au bon sens des ouvriers, et au salutaire sentiment d'indépendance qui s'est montré chez eux à l'occasion de la lutte électorale, la conjuration du Luxembourg a été déjouée ; nous n'en avons pas moins couru un grand danger et nous devons nous estimer mille fois heureux de ne pas avoir dans la députation de Paris un noyau d'opposition à la majorité de l'assemblée. Ce dernier point est capital, et exercera sans doute une influence salutaire sur l'ensemble des opérations législatives.

En général l'épreuve du suffrage universel a été heureuse, et nous nous étonnons peu de la clameur des clubs qui se déchaînent aujourd'hui contre l'application d'un principe invoqué naguère comme la pierre angulaire de toute société démocratique. Sans doute des attentats à la liberté des électeurs ont eu lieu, et le résultat des opérations dans plusieurs départements a été faussé par ces violences. Cependant les excès ont été partiels, et si un observateur avait pu planer sur toute la France au moment où s'accomplissait cette expérience hardie, il aurait été frappé d'étonnement en voyant combien peu la surface du pays était troublée.

Nous avions prévu que les élections seraient modérées et nous marquions d'avance dans notre bulletin du 15 avril quel serait l'inconvénient et le danger d'une assemblée formée sous de tels auspices. A cet égard, notre impression est double et presque contradictoire. Nous avons vu avec une satisfaction profonde l'immense majorité du pays résister aux injonctions proconsulaires. Mais le crédit que cette réaction inévitable a rendu aux hommes de la gauche dynastique introduit dans nos débats législatifs un élément dont la religion et la liberté auront également à souffrir. Ainsi, en sauvant la propriété et la famille, nous exposerons notre conscience à des froissements pénibles, et le besoin suprême de la situation, c'est-à-dire l'obligation de travailler avec une intrépide persévérance à l'amélioration du sort des prolétaires, pourra bien n'être pas compris dans toute son étendue.

Mais aussi quel admirable rôle, quelle tâche sublime pour les hommes religieux qui vont siéger dans l'Assemblée ! C'est à eux à se porter arbitres entre les réclamations des uns et l'indifférence des autres. C'est à eux à entraîner les opinions rivales sur le terrain du Christianisme où elles trouveront enfin la conciliation qu'elle cherchent vainement ailleurs.

Nulle société ne subsiste qu'à la condition de se défendre elle-même : quiconque abdique le soin de sa propre défense, chercherait vainement à donner à sa soumission un prétexte d'humanité ; il succombera justement sous sa propre faiblesse. Nous n'admettrons donc pas cette indulgence sans bornes, qui amène l'oppression des bons faute de savoir résister aux méchants ; ceux-là, d'ailleurs, qui contestent à un gouvernement le droit de veiller énergiquement à son propre salut, useraient de ce droit sans scrupule si l'autorité leur tombait en partage. Nous admettons donc, sans hésiter, la répression contre toute attaque violente.

Mais les gouvernements qui résistent à la violence avec énergie, prennent, par cela même, un engagement solennel envers ceux qui plient sous leur loi ; c'est à eux à se montrer d'autant plus ardents au bien qu'ils se seront rendus plus redoutables.

L'Assemblée nationale doit être libre et souveraine, telle est la première condition de son existence ; il faut qu'elle appelle autour d'elle une force militaire imposante : la garde nationale lui doit son concours énergique et dévoué. Mais, plus l'Assemblée se fera respecter, plus elle est engagée en conscience à se souvenir du peuple et à se dévouer à ses intérêts. Nous le repétons encore une fois, la révolution qui s'accomplit est sociale : ne la faussons pas aujourd'hui dans ses conséquences ; sans quoi ce serait bientôt à recommencer.

L'Assemblée compte dans ses rangs un grand nombre de citoyens honorables et désintéressés ; on prétend, qu'à l'exemple de la majorité de la Convention, ils se laisseront dominer par quelques tribuns audacieux ; mais les temps sont changés, et le concours de l'opinion publique soutiendra au besoin le courage des honnêtes gens.

Parmi eux, les hommes religieux montreront certainement le plus de résolution quand il faudra résister, le plus d'ardeur quand il faudra marcher en avant. Peu d'hommes éminents manquent à cette assemblée ; tous les grands intérêts y auront leurs interprêtes naturels, et ceux de la religion, avec toutes les nuances que nos convic-

tions admettent, ne seront certes pas les plus mal partagés. Nous ne voulons pas aujourd'hui parcourir la galerie des hommes qui appartiennent à la cause de Dieu, nous ne les connaissons pas tous d'ailleurs, et la tribune les signalera d'elle-même. Mais nous devons prémunir le peuple contre les défiances qu'on lui inspirerait à propos des représentants dans lesquels il trouvera, au contraire, les défenseurs les plus zélés et les plus désintéressés de sa cause. Qu'il évite, par-dessus tout, ces premières méprises ; qu'il attende, pour juger les hommes, de les connaître à leurs œuvres, et il ne tardera pas à savoir par expérience quels sont ses véritables amis !

---

4 mai.

Un temps magnifique, pas la moindre apparence de désordre, un air de fête et de concorde autour de l'édifice où l'Assemblée nationale était réunie, un enthousiasme communicatif dans les rangs de la garde nationale, après que la République eut été solennellement proclamée à la face du soleil sur les marches du palais, voilà ce qui nous a frappé comme témoin oculaire dans les événements d'aujourd'hui, et nous pouvons ajouter que ce que nous avons appris d'ailleurs, soit du dedans, soit du dehors de l'Assemblée, n'a aucunement démenti l'impression favorable que nous avions reçue.

On a trouvé que quelques représentants s'étaient montrés bien pressés d'interrompre la vérification des pouvoirs pour provoquer une manifestation républicaine dont personne ne contestait la nécessité. On retrouvait dans leur accent, dans leur physionomie, cette profonde ignorance du véritable esprit de la France, à laquelle un séjour de plus de deux mois dans les départements n'a pu remédier chez un grand nombre d'entr'eux. Peut-être aussi quelques personnes craignent-elles que le républicanisme, en ouvrant librement ses rangs, cesse d'être un monopole à exploiter. De là les *alarmistes* ont immédiatement conclu que l'Assemblée allait être sous le coup d'injonctions comminatoires aidées de mouvements extérieurs, et cette appréhension a gâté pour eux la beauté et la grandeur du spectacle qu'offrait la réunion au grand jour de l'Assemblée nationale, de la garde civique et du peuple.

M. Berger, ancien député de la gauche dynastique, après la vérification des élections de la Seine, est monté à la tribune pour provo-

quer, *au nom de Paris*, la proclamation immédiate de la République; des voix ont réclamé *au nom de la France ;* mais cette motion n'en a pas moins été suivie d'acclamations unanimes et prolongées.

C'est peu de temps après que le général Courtais, personnage peu populaire, dit-on, est venu annoncer que le *peuple* demandait au Gouvernement provisoire et à l'Assemblée de paraître au dehors, pour acclamer la République et fraterniser. Quelques personnes ont remarqué que l'Assemblée avait été bien prompte à subir cette injonction. La vérité est que le peuple, fort tranquille, ne demandait rien du tout pour le moment; mais la séance se prolongeait, on ne voulait pas renvoyer les gardes nationaux chez eux sans une conclusion significative et éclatante de la journée, et d'ailleurs la prudence ordonnait de ne pas laisser partir les malles-postes avant qu'une assurance n'eût été donnée que la concorde existe entre Paris et l'Assemblée nationale, et que la sécurité des représentants du peuple sera maintenue.

Ainsi donc, qu'en tout ce qui s'est passé hier on retrouve encore une trace de l'origine insurrectionnelle de l'Assemblée elle-même, c'est là une nécessité de la situation qui ne nous étonne ni ne nous effraie. Nous croyons aussi que cette impression a été celle de l'immense majorité de l'Assemblée. Les hommes contre lesquels on a élevé des défiances intéressées n'ont nul besoin qu'on les pousse en avant. Ce n'est pas par peur qu'ils ont accepté l'arrêt rendu sur les barricades, c'est par respect pour les jugements de Dieu. Certains membres de l'Assemblée, qui jouent à la Montagne, rappelaient avec *énergie* comment la République avait été proclamée par le peuple dans l'enceinte voisine ; que ces citoyens en soient convaincus, la leçon n'a été perdue pour personne, et ceux qui l'interprètent dans un sens religieux ne sont ni les moins intelligents, ni les moins nécessaires à la République. Qu'on laisse enfin de côté toutes les questions de préséance : que les bonnets rouges s'aperçoivent enfin qu'ils ne peuvent être les talons rouges de la nouvelle société : viennent les questions véritablement populaires, où s'agitera l'amélioration du sort des prolétaires en dehors de toute promesse menteuse et de tout système chimérique, avec l'aveu que l'homme ne peut trouver le bonheur en ce monde, mais avec la détermination de le faire jouir de tout le bien-être permis à notre espèce, et alors vous verrez sortir de derrière le rideau

la véritable République ; alors le peuple reconnaîtra ses véritables défenseurs.

Nous n'avons pas à reculer d'une semelle sur le terrain où nous nous sommes placés dès le premier jour de cette publication ; quand nous avons dit : *la religion avant tout*, nous nous sommes dégagés de toute solidarité avec un régime politique quelconque, et puisque Dieu a proclamé la République, nous qui ne l'avons ni préparée ni désirée, nous reconnaissons que la République, si les principes n'en sont pas froissés et dénaturés au profit des intérêts et des passions, admet plus naturellement qu'aucune autre institution politique le développement des libertés chères à notre conscience et nécessaires au progrès moral de l'humanité. Vainement le gouvernement provisoire, dans son vertige de dictature, a paru remettre en question la liberté elle-même : il suffit de constater l'accueil fait au P. Lacordaire dans la séance du 4 mai, pour reconnaître que nous sommes plus près de la victoire qu'à aucune autre époque. Un décret inouï du gouvernement provisoire avait prétendu fixer à l'avance l'uniforme des représentants du peuple : l'Assemblée entière, sauf un ou deux de ses membres, a constaté sa souveraineté en ne tenant aucun compte du décret sur le costume. L'introduction de la tunique blanche du Dominicain était, dans ce genre, la protestation la plus éclatante, elle n'en a eu que plus de succès. Le P. Lacordaire, lors de l'apparition de l'Assemblée sur la place publique, a été salué par des acclamations enthousiastes.

Au reste, les membres nouveaux ont rapporté de cette première séance l'impression que les intentions honnêtes et généreuses faisaient le fond de la majorité : cette impression était d'avance la nôtre. Nous n'avons pu, comme de raison, passer au crible de l'examen tant de noms inconnus ; mais nous jugeons de l'ensemble par les détails, et le résultat nous montre déjà que nous ne nous étions pas trompés. Là où les choix ont été peut-être regrettables dans leur ensemble, la liste renferme *toujours* plusieurs noms respectables et rassurants, et dans un grand nombre de départements pas un seul nom ne donne lieu à un reproche ou à un soupçon.

La grande difficulté réside dans la *transition :* le Gouvernement provisoire l'a rendue aussi difficile que possible à l'Assemblée. On ne peut attacher qu'un caractère provisoire à cette avalanche de décrets qui a paru s'accroître à mesure qu'on se rapprochait de la véritable

et légitime souveraineté. Il semble que le provisoire ait voulu lier d'avance le définitif en lui posant ce dilemme : Ou tu rejetteras ce que nous avons fait *pour le peuple*, et tu tomberas dans l'impopularité, tu soulèveras les colères de la multitude; ou tu accepteras notre ouvrage, et alors il n'y a que nous, les décemvirs, de possibles à la tête de la République.

Que reste-t-il à l'Assemblée contre cette pression illégale? Une force incalculable : la discussion des actes du Gouvernement provisoire. Par là, la distinction se fera tout naturellement et sans commotion violente, nous l'espérons bien.

Des fautes immenses ont été commises depuis deux mois ; elles sont couvertes par un service également immense, le respect de l'humanité. L'Assemblée hérite de plein droit de ce que l'action publique a eu de louable ; elle répudiera avec non moins de netteté les violences et les illégalités que le Gouvernement provisoire voudrait lui laisser aussi en héritage.

Samedi, 6 au matin.

La seconde séance de l'Assemblée justifie toutes nos espérances. Le parti extrême s'était hâté de se constituer et de proposer ses candidats pour la formation du bureau. Une fraction du parti du *National*, qui serait sans doute resté plus compact si les élections où domine le caractère de la modération eussent été moins nombreuses, avait adhéré à la liste de la *Réforme*. A la tête de cette liste se trouvait un nom, celui de M. Trélat, contre lequel personne n'aurait élevé d'objection sérieuse ; mais la signification de ce nom était dans l'origine de la liste qui le portait en tête. Aussi la majorité de l'Assemblée n'a-t-elle point hésité, et le nom de M. Buchez est sorti au premier tour de scrutin : cet honorable citoyen présidera l'Assemblée pendant un mois.

La Chambre a continué ses opérations sans désemparer, et le choix des vice-présidents comme des questeurs a achevé de dessiner l'esprit de la majorité. Pour les secrétaires on a admis, comme d'ordinaire, une liste mélangée.

Aujourd'hui l'Assemblée va faire un pas de plus, et il sera décisif. Elle formera la commission exécutive du gouvernement. L'esprit dans lequel aura lieu cette opération n'est point douteux. La com-

mission, quelle qu'en soit la forme et à quelque nombre qu'on porte ses membres, sera *homogène*, et c'est ainsi qu'on préviendra les tiraillements, pour ne pas dire les discordes, sous lesquels nous avons trop longtemps gémi.

L'Assemblée a le sentiment de sa souveraineté : elle rejette avec dédain les entraves sous lesquelles le gouvernement provisoire s'était efforcé de l'enchaîner.

C'est un rayon de soleil : il était temps qu'il perçât nos nuages. L'ivresse de la dictature avait fini par agir sur tous les esprits ; on croyait qu'il n'y aurait plus de discussion, plus de résistance, que la société était vouée désormais comme une proie à tous les commissaires qu'il conviendrait à la Révolution de nommer, à toutes les utopies qui germeraient dans la tête des dépositaires du pouvoir ; et comme les convives du banquet provisoire traitaient d'avance l'Assemblée en esclave, on s'imaginait que cet esclavage coulerait de source comme une conséquence de tout le reste.

Quant à nous, tout en frémissant sous le joug, nous avons toujours compté sur l'Assemblée, et l'événement commence à prouver que nous ne nous sommes pas fait d'illusion. M. Buchez a eu raison de le dire en prenant possession du fauteuil de la présidence : « Jamais il « n'y eut une plus grande autorité que la vôtre. Vous représentez des « millions de suffrages. » Le vote universel sera comme la lance d'Achille ; l'exercice de ses droits guérit les maux que l'impatience de ses prétentions avait causés.

La tâche de l'Assemblée est immense ; mais les représentants ne sont pas venus à Paris pour solliciter des bureaux de tabac et des demi-bourses ; la plupart ont été élus sous l'influence de craintes sérieuses ; ils ont accepté leur mission comme un poste dangereux. Nous espérons que ce déploiement d'héroïsme ne sera pas nécessaire ; mais ils nous rendront en persévérance au travail ce qu'ils n'auront pas à dépenser en mépris du péril. Nous en avons fait l'expérience, et la leçon ne sera pas perdue pour l'Assemblée nationale : la négligence est la pire des corruptions.

Il est temps que notre horizon s'éclaircisse ; car le ciel de l'Europe est bien noir. Les nouvelles de la Pologne et de l'Irlande sont déplorables. Si Nugent rejoint Radetzki, si Vérone n'est pas emportée par Charles-Albert, il nous faudra passer immédiatement les Alpes, et alors nous recommencerons peut-être la vieille histoire.

Les Français succéderont aux Allemands, pour être ensuite chassés à leur tour. La navette de la servitude passera d'un bord à l'autre, et la nationalité italienne s'évanouira encore une fois comme un beau rêve.

Redoutons aussi pour nous une société où le sabre redeviendrait une pacification nécessaire : c'est assez d'un Napoléon dans un siècle.

P. S. 5 heures du soir : nous espérions donner en terminant la nouvelle de la constitution du pouvoir exécutif issu de l'Assemblée ; mais la discussion se prolonge, et M. de Lamartine fait, dit-on, de la chevalerie ou de la politique en faveur du ministre provisoire de l'intérieur. On verra bien.

LES JALOUSIES VERTES.

Si, comme l'a dit M. Azais, qui sera immortel parce qu'il y a dans la langue française un mot irrévocablement accolé à son nom ; si à toute chose bonne ou mauvaise il existe une compensation, l'inconvénient d'habiter une mansarde et de monter quatre étages pour s'aller mettre au lit doit avoir pour dédommagement la possession de l'air, du jour, de la vue, trois choses que les propriétaires vendent si cher à Paris. Quand je dis *la vue*, il faut s'entendre, car, en changeant de lieu, les mots changent de valeur. Si nous étions à la campagne, celui-ci voudrait dire une vaste étendue de terrain plus ou moins variée ; de l'eau, des arbres, un sol pittoresquement accidenté ; à Paris, même, selon les quartiers, il pourrait signifier l'aspect d'une promenade publique, ou d'un jardin particulier, ou des quais, ou des boulevards, ou des moulins de Montmartre, ou même d'une rue bien bruyante où roule sans interruption le flot des piétons et des voitures ; mais ici, par ce mot *vue* il faut entendre seulement une assez large proportion du ciel et le droit d'investigation sur un certain nombre de toits et de fenêtres. En vérité, dira-t-on, voilà qui est fort récréatif ! Pourquoi pas ? Il n'est en ce monde rien qui n'ait son agrément, sa poésie même, quand on veut l'y chercher. Je vous assure que les toits ont un caractère, un langage, une physionomie à eux ; *un coup d'œil pittoresque sur les toits de Paris* serait un ouvrage à faire, mais il faudrait être homme pour le tenter. Aux hommes les longues entreprises, les vastes recherches, les grands résultats ; une femme doit se borner à ce qu'elle voit par sa fenêtre. Les éléments du tableau qu'on aperçoit de la mienne paraissent d'abord assez uniformes, mais à l'examen les nuances s'en dessinent peu à peu. Or, la variété dans l'unité n'est-ce pas la condition du sublime ? Ici, une grande et belle maison bourgeoise, dans sa parure neuve, semble regarder en pitié, du haut de ses cinq étages, sa voisine qui n'en compte que deux. Celle-ci pourtant aurait peut-être le droit de rendre à la parvenue dédain pour dédain ; débris d'une grande fortune déchue, la place qu'elle occupe, le style des ornements qui décorent ses fenêtres sont liés au souvenir, au

nom du grand Condé ! Tout à côté de l'hôtel du prince s'élève un hôtel garni dont les combles recèlent souvent une nuée d'étudiants, beaucoup plus bruyants et moins raisonnables que les petits écoliers de la pension voisine. Plus loin, le dôme d'un palais décoré de son horloge et de son drapeau tricolore, lequel me tient lieu de girouette quand je veux savoir d'où vient le vent ; enfin, par delà tous ces toits, les deux tours d'une église d'architecture moderne pour une église, et que surmonte malheureusement la chose la moins religieuse qui soit au monde, ce serviteur aveugle de tous les pouvoirs, ce messager de toutes les iniquités, ce colporteur des vanités mondaines : le télégraphe ! Religion, politique, histoire, philosophie, vous voyez bien qu'il y a de tout sur les toits ; je n'aurais à la lettre qu'à me baisser et à prendre, et cependant ce n'est ni la vieille maison, ni la nouvelle, ni le drapeau, ni le télégraphe, ni le palais, ni même l'église qui arrête le plus longtemps mes regards ; qu'est-ce donc ? Au-dessous de cette dernière se déploie une immense maison dont je n'aperçois que les mansardes ; plus haut que ces mansardes, sur le toit même de la maison, tapi entre deux cheminées massives, un autre petit toit abrite trois petites fenêtres jumelles garnies de jalousies vertes, presque toujours baissées. On dirait d'une petite maison qui aurait crû sur la grande, ou plutôt d'un nid de colombes suspendu là-haut loin des bruits de la terre ; car il y a autour de ce réduit je ne sais quelle atmosphère de silence et de paix. C'est là ce qui attire mes yeux, ce qui éveille mes pensées, et comme elles sont par malheur, les pauvrettes, de celles qui n'ont pas de chez-soi et vivent au grand air, comme les lazaronis à Naples, je ne vois pas ce qui m'empêcherait de conter à mon confident ordinaire, le public, s'il est toutefois d'humeur à m'écouter, ce que j'ai rêvé en regardant les jalousies vertes.

Là habite un petit ménage jeune encore et sans enfants, heureux de tout ce qui lui manque, riche des besoins qu'il n'a pas. Là tout respire la paix, l'ordre, la propreté ; jamais on n'entend le bruit d'une querelle, jamais une parole dure ou piquante, jamais une aigre repartie. Là tout vient à sa place et en son temps ; on ne connaît point de superfluité, mais aussi point de privations. Dès le mois de septembre, la provision de bois pour l'hiver est rangée dans le bûcher ; chaque année la feuillette de vin d'Orléans est descendue à la cave ; à l'heure du dîner, sur la table proprement dressée, apparais-

sent toujours deux petits plats bien apprêtés. Dans la mauvaise saison, le mari peut se donner une bonne redingote, la femme un manteau simple et chaud. L'été, au jour tombant, ils vont prendre l'air au Luxembourg, quelquefois même ils se permettent le spectacle, ce qui n'est pas une chose si coûteuse qu'on le croit quand on sait le secret des billets à bon marché. Enfin, ils ont toujours une somme en réserve en cas de maladie ou de besoins imprévus. N'est-il pas vrai que ces gens-là sont heureux? Si vous voulez savoir ce qu'ils font, entrez dans le petit appartement composé de trois pièces, y compris la cuisine : dans celle du milieu, qui sert à la fois de salon et de cabinet de travail, est un meuble en velours d'Utrecht vert un peu ancien, mais soigneusement entretenu ; le carreau est frotté ; il y a une petite pendule sur la cheminée, des rideaux blancs à la fenêtre. Devant cette fenêtre est une longue table couverte de pinceaux, de godets de couleur et d'une pile de lithographies. La chambre à coucher contient une alcove avec un cabinet ; sur une petite table à ouvrage on remarque un coffret renfermant des bobines de soie de toute nuance, des perles de toutes couleurs, des lacets bariolés, de petits rubans, et enfin tout ce qui sert à confectionner cette foule de jolies bagatelles que le ***Père-de-Famille*** vend à si haut prix à ceux qui ne savent que faire de leur argent.

Cet homme que vous voyez là est le fils d'un peintre, lequel eut pour son art une passion malheureuse. Pourtant ce n'était ni la chaleur ni la fougue qui lui manquait ; mais toute cette flamme ne jeta qu'un médiocre éclat ; et puis qu'on vienne nous dire que l'enthousiasme fait les artistes ! Celui-ci gardait encore les traditions du bon temps où feu M. Diderot écrivait sur le Salon. Alors un artiste n'était plus un monsieur en habit de velours canelle ou cramoisi, les cheveux serrés dans une bourse, jetant au public par-dessus son épaule un sourire satisfait, et caressant une toile, qu'il ne regardait pas, du bout de sa brosse tenue délicatement par des doigts arrondis en aile de pigeon ; alors un artiste était un homme en manches de chemise, le col ouvert, le regard inspiré, coiffé, au lieu de perruque, d'un mouchoir bariolé, noué de travers sur sa tête chauve ; en un mot, ce type que Fabre d'Eglantine a exagéré dans son M. Fougère, et qui, aujourd'hui, ne ressemble plus à rien. Plus tard nous avons vu les peintres républicains de David, drapés à l'antique, puis les peintres *fashionables* de Lawrence, le menton dans la cravate, le pouce dans le gilet ;

puis sont venus les peintres moyen-âge, le poing sur la hanche, le buste serré, la moustache retroussée à l'Annibal-Carrache ; ou les cheveux longs, le col nu, l'air méditatif, à la Raphaël. O mes chers compatriotes ! est-il donc vrai qu'il vous faille toujours un maître à singer ou à servir, et ne saurez-vous, en beaux-arts comme en politique, vous passer de livrée ?

Le peintre dont je vous parle, appelé Roland, s'était marié assez tard à une femme beaucoup plus jeune que lui ; elle lui avait donné un fils, auquel il imposa en naissant le nom glorieux de Michel-Ange. Mais le tact de la mère l'avertit de ce que ces deux noms ainsi accolés avaient de pesant ; et, grâce à elle, l'enfant ne porta que le dernier, tant que ses cheveux blonds et bouclés, son visage rose et arrondi, le firent en effet ressembler à un ange ; et du moment où cette ressemblance cessa, le jeune homme ne se nomma plus que Michel.

Cécile Dutaillis, la femme du peintre, était une créature pâle, frêle, nerveuse, portant les traces de cette maladie, commune sur tout chez les femmes, une vocation manquée. Elevée près d'une riche héritière dont sa mère était l'institutrice, Cécile avait reçu l'éducation la plus distinguée. Traitée en sœur par la jeune élève de sa mère, elle avait profité sans réflexion de tous les avantages d'une fortune qui n'était point faite pour elle ; aussi, quand, du haut de cette vie aristocratique, Cécile tomba dans le taudis du peintre, elle se sentit toute dépaysée ; elle n'aimait pourtant ni le monde ni le luxe ; son âme était trop élevée pour que la vanité eût la moindre part au malaise qu'elle éprouvait ; ce qu'elle regrettait de sa première existence, c'était l'éloignement de ces détails matériels qui la pressaient maintenant de toutes parts ; c'était cette atmosphère d'élégance et de *comfort* qui rend la vie légère et facile, et dont elle sentait le besoin sans savoir ce qui lui manquait. Sa situation nouvelle était ainsi en complet désaccord avec sa manière d'être. Ce n'était pas que Roland fût pauvre ; il avait, au contraire, de quoi vivre dans une sorte d'aisance : outre un atelier de jeunes filles assez productif, les leçons qu'il donnait dans plusieurs pensionnats et les quelques portraits qui lui arrivaient de temps à autre, il possédait encore un capital d'une soixantaine de mille francs, ce qui l'avait fait paraître un bon parti pour Cécile, qui n'avait rien. Mais le peintre avait toute l'insouciance et le laisser-aller d'un véritable artiste ; il ne savait ni repousser la

demande d'un ami dans le besoin, ni résister au plaisir d'un piquenique; l'argent coulait de sa main comme le sable, tant qu'il en avait; quand il n'en avait plus, les marchands attendaient, les termes du loyer s'accumulaient, la gêne se faisait sentir de mille manières. Cécile, de son côté, bien que n'étant nullement frivole ou prodigue, n'avait pu acquérir l'habitude de cette étroite et minutieuse économie nécessaire dans un ménage bourgeois, et elle sentait douloureusement tous les inconvénients d'un état de choses auquel elle ne pouvait ni s'accoutumer ni remédier.

Aussi les premiers temps de son mariage furent-ils pour elle une rude école. Elle aimait son mari cependant; le bon Roland aimait aussi sa femme de tout son cœur, mais il n'était nullement sentimental; loin de là, sa jovialité, ses propos gaillards, effarouchaient souvent la chasteté craintive de sa jeune épouse. Celle-ci, dont tous les sentiments avaient un tour romanesque ou poétique, était obligée de les renfermer en elle-même, sous peine de voir son mari pouffer de rire en l'écoutant. Avec cette imagination rêveuse, cette organisation délicate, Cécile était née pour les arts, et lorsqu'il fut question de son mariage, l'espoir qu'en épousant un artiste elle pourrait en liberté cultiver et perfectionner ses talents, avait surtout contribué à la décider. Elle ignorait que lorsque deux époux ont la même occupation, à moins qu'ils n'aient aussi la même manière de voir ou de sentir, ils ne peuvent vivre en paix qu'autant que l'un des deux se sacrifie à l'autre. Des convictions religieuses, des convictions politiques on peut obtenir des concessions; des convictions artistes, jamais! Pour Roland, l'art était une chose toute positive, un métier comme un autre qui s'enseignait dans un temps donné, par des moyens connus, et l'enthousiasme de costume et d'habitude qu'il avait adopté ne changeait rien au fond de ses idées. Pour Cécile, au contraire, l'art était seulement une manière de formuler ses souvenirs favoris, ses rêves habituels. Elle ne copiait rien, elle jetait sur le papier de légères esquisses qu'elle terminait rarement; tout ce qu'elle faisait avait quelque chose de mystérieux, d'indécis comme sa pensée elle-même. C'était de belles figures d'anges écartant les nuages pour jeter sur la terre un regard de céleste pitié; Titania, dormant parmi les fleurs, enveloppée de son manteau de gaze; une ondine entr'ouvrant comme un rideau la nappe d'une cascade, ou Nella voilée priant sur la tombe de son époux, dont l'âme délivrée

s'élance vers le ciel [1]. Alors son mari venait regarder par dessus son épaule ces vaporeuses compositions : « Allons donc ! disait-il, de la précision, de la fermeté ; que diable ! on écrit ce qu'on fait, autrement cela ne se comprend pas ! » Et saisissant son crayon magistral, en quatre coups bien noirs, bien appuyés, il redressait un bras trop court ou trop long, arrêtait un contour trop vague, accusait fortement l'académie sous la robe flottante, en ajoutant : « Il faudra te remettre à l'écorché ou tu ne feras rien de bon ! » Et la pauvre Cécile, dégoûtée, découragée, rejetait son dessin dans le carton et n'y touchait plus. Quant à la musique, il n'en fallait point parler, Roland n'aimait que les chansons à boire et les orgues de Barbarie. En fait de société, il ne recevait que quelques anciens camarades, bons vivants comme lui, ou d'honnêtes ménages bourgeois qui s'occupaient de leurs affaires toute la semaine et de leurs plaisirs le dimanche ; qui d'entr'eux aurait compris Cécile? D'ailleurs elle ne songeait point à se plaindre, ne voyant pas qu'elle en eût sujet. Cependant ses facultés froissées, comprimées, forcées de se replier sur elles-mêmes, étaient devenues un véritable tourment. Souvent, quand elle était seule, elle se laissait aller aux pleurs durant des heures entières ; d'autres fois elle remplissait rapidement de grandes feuilles de papier, qu'elle avait soin de brûler ensuite ; des mille idées qui bouleversaient son cerveau ; ce n'étaient ni des vers ni de la prose : c'était le trop-plein de son âme qui s'épanchait.

Le soir, tandis que son mari allait faire au café voisin sa partie de dominos, ce à quoi il ne manquait jamais, elle s'asseyait devant son piano, et là elle chantait à demi-voix je ne sais quelles paroles qui ne répondaient qu'à sa pensée, ou elle improvisait une mélodie vague et sans fin, pareille aux murmures de la harpe éolienne. La naissance de son fils vint enfin donner un aliment à toutes les puissances de cette âme aimante. Combien de fois, assise à côté du berceau de son enfant, elle se plut à laisser errer son imagination, le rêvant, non tel qu'il était, mais tel qu'il serait, et recomposait vingt fois sa vie, ne croyant jamais l'avoir douée d'assez de bonheur! Mais les rêves firent bientôt place à la réalité. La gêne de son intérieur continuait ; Roland dépensait toujours, et sa femme songeait avec inquiétude à l'avenir de son fils. Elle essaya de parler ; mais chacune de ses timides représentations soulevait une tempête, sans rien changer au train des

[1] Dante, *Purg.*, XIII.

choses. D'ailleurs Roland était si heureux quand il pouvait faire un présent à sa femme, lui ménager une surprise, régaler quelques amis, que Cécile, convaincue de l'inefficacité de ses paroles, renonça à troubler inutilement la bonne harmonie de son ménage. Que faire, pourtant? car les besoins étaient là.

Au nombre de ses connaissances, elle comptait la femme d'un libraire, mais d'un libraire de la vieille roche, qui, venu de sa province la balle sur le dos, possédait maintenant 3 millions sur le pavé de Paris, bien qu'il n'eût pas même un tilbury. Il faut avouer qu'il n'avait point eu affaire à la littérature où (je ne sais comment cela se fait) le succès des auteurs ruine le libraire. On ne trouvait inscrit sur son catalogue le nom d'aucun génie mâle ou femelle, mais de bons gros dictionnaires, de bons petits Usages, des répertoires, des manuels de toutes dimensions, des spécialités de toutes couleurs; en un mot les pierres et les moëllons avec lesquels l'architecte littéraire bâtit une maison qui souvent lui reste sur les bras. Ce digne libraire employait constamment un certain nombre de manœuvres à translater des langues étrangères en français, ou à peu près, les ouvrages qui rentraient dans son commerce. Cécile imagina de mettre à profit les langues qu'elle avait apprises pour en mieux goûter les chefs-d'œuvre, et, par l'entremise de la femme du libraire, elle obtint que le mari lui donnerait du travail. Cette occupation régulière et continue contribua à calmer ses agitations. Bientôt elle y devint assez habile pour gagner de quoi faire face aux dépenses de son intérieur. La tranquillité d'esprit qui s'en suivit, la satisfaction de ne la devoir qu'à elle-même, ajoutèrent à ce bien-être; la raison, les années y mêlèrent peu à peu leur froideur salutaire. Cécile cessa de souffrir, elle guérit, comme on guérit de ces maladies redoutables dont on garde à jamais la langueur dans les membres et la pâleur sur le front.

Son fils, Michel-Ange Roland, était un charmant enfant; il avait les blonds cheveux et le doux visage de sa mère, mais il tenait de son père quelque chose de plus vivace et de plus gai. A lui s'attachaient toutes les pensées, tout le bonheur de la pauvre Cécile; elle croyait de son devoir de mère de s'occuper sans cesse de son fils, et toute cette préoccupation n'eut sur l'enfant d'autre effet que de le convaincre de l'importance de sa personne. Cécile, en outre, entraînée peut-être à son insu par le désir de donner cours aux idées qui la tourmentaient, parla trop et trop tôt à son fils; parce qu'il écoutait avec attention et plaisir,

elle s'imagina en être entendue, oubliant qu'il n'y a d'idées comprises que celles qu'on a pu appliquer. Que sont les paroles en éducation? principes, avis, sermon, réprimandes, rien. Ce n'est pas ce que vous dites qui importe à l'enfant, c'est ce qu'il fait; aussi, si l'on me demandait quelle est, en éducation, la chose essentielle? je répondrais, comme cet orateur ancien : l'action, l'action, et encore l'action, car elle seule donne un résultat positif : l'habitude.

Cécile ne voyait aucun inconvénient à ses maternels épanchements; son Michel était si doux, si aimable! Grâce à ses entretiens journaliers avec sa mère, sa raison semblait plus développée qu'il n'appartenait à son âge; il annonçait de l'adresse et de l'intelligence; si, à l'imitation de son père, il lui arrivait de prendre un crayon, il croquait, avec une certaine facilité, tout ce qui lui tombait sous les yeux. Le bon Roland se mirait alors avec orgueil dans sa géniture et prédisait que son fils se montrerait digne du nom illustre qu'il avait reçu. Les moyens précoces du jeune Michel le firent bientôt regarder comme un prodige par sa famille et ses amis; à force d'entendre répéter qu'il ferait tout ce qu'il voudrait, il se crut autorisé à ne faire que ce qui l'amusait, c'est-à-dire peu de chose; il ignorait que le génie lui-même, qui n'est pas «la patience,» n'en déplaise à M. de Buffon, mais qui en a besoin, ne peut se passer de travail, et qu'il n'est pour tous les hommes, comme pour le grand Newton, qu'une manière d'arriver au but : c'est d'y penser toujours. Aussi, malgré d'heureuses dispositions, Michel s'en tint, en peinture, à de spirituels à peu-près, et ce qu'il possédait d'ailleurs en intelligence, en mémoire, en justesse d'esprit, n'étant appliqué à rien d'utile ou de sérieux, demeura ce que sont de beaux cadres vides, qu'on ne saurait regarder sans songer à ce qu'ils devraient contenir. Il n'en avait pas moins une assez haute opinion de lui-même et continuait à se dire : quand je voudrai, sans penser que la volonté est une puissance qui diminue d'autant plus qu'on en use moins.

Il touchait à l'âge d'homme cependant, et sa mère, malgré toute sa faiblesse, ne pouvait se dissimuler qu'il n'était rien encore; il avait tout essayé avec ardeur et même avec un certain succès, mais il en restait toujours à cet heureux début, malgré les prédictions de son père, qui continuait à le regarder comme un génie. Bientôt, la maladive imagination de Cécile, à laquelle, malgré ses efforts, tout servait d'aliment, commença à se repaître de crainte comme elle s'était

nourrie d'espérance. Elle s'alarma tellement de l'avenir inoccupé qu'elle prévoyait pour son fils, que Michel consentit, plutôt par condescendance que par conviction, à remplir tant bien que mal un petit emploi qu'elle avait obtenu pour lui, car Michel aimait sa mère tout autant qu'il pouvait aimer, et son naturel indolent et léger était en même temps facile et bon ; sa soumission tranquillisa sa mère; mais à peine elle se sentait en repos de ce côté qu'une douleur plus rude vint l'assaillir. Roland, à la suite d'une partie qu'il avait faite avec quelques anciens camarades, fut frappé d'une attaque d'apoplexie; on le rapporta chez lui dans cet état, et, malgré les secours des médecins et les soins de sa femme et de son fils, il expira dans la nuit sans avoir repris sa connaissance. Cécile déploya dans ces tristes circonstances une énergie qu'on n'aurait pas attendue d'elle, mais qui ne lui manquait jamais quand il s'agissait de lutter contre un malheur positif; elle mit ordre aux affaires de son mari, paya les dettes qu'il avait laissées, réunit pour les placer le plus sûrement possible les débris de sa fortune, et s'imposa un surcroît de travail et de privation pour ne pas toucher au mince capital qui lui restait. Michel gagnait de son côté 1800 francs, mais la somme tout entière passait à ses plaisirs et à sa toilette; il trouvait tout simple d'être logé et nourri par sa mère comme il l'avait toujours été, et il pensait que ne lui point demander d'argent c'était ne lui pas être à charge. Cécile souffrait intérieurement de cette façon d'agir, mais pour rien au monde elle n'eût dit un mot à son fils à ce sujet, car ce qui l'affligeait c'était précisément que la chose ne vînt pas de lui-même. Elle poursuivait, toutefois, avec une triste persévérance ses travaux et ses économies, quand un événement imprévu changea tout-à-coup sa situation. Un oncle de sa mère, vieux garçon, qu'elle avait toujours cru pauvre et qu'elle connaissait à peine, vint à mourir, laissant après lui une somme assez considérable dont Cécile, sa seule parente, devint l'héritière.

Elle n'annonça point à Michel cette bonne fortune; elle craignait qu'il n'y vît qu'un prétexte de renoncer au travail qu'il n'avait jamais beaucoup aimé. Mais, quand, après toutes les formalités terminées, elle s'assura que son fils jouirait, en y comprenant son traitement, de plus de 15,000 fr. de rentes : « Il n'a plus besoin de moi, » se dit-elle, et cette conviction porta dans son âme quelque chose de calme et de triste à la fois. Alors il lui sembla que l'heure du repos avait

sonné pour elle, et, comme un ouvrier dont la tâche est finie, elle laissa retomber ses bras fatigués.

Aussitôt que cette volonté désespérée, avec laquelle elle se cramponnait, pour ainsi dire, à la vie, l'abandonna, la vie parut se retirer d'elle. De ce moment sa santé commença à décliner rapidement. Michel, qui passait les matinées à son bureau et les soirées avec ses jeunes camarades, ne remarquait point les progrès du mal. Il s'en inquiétait d'autant moins qu'il avait toujours vu sa mère frêle et souffrante; et celle-ci, par une inconséquence familière à sa nature, s'affligeait en secret qu'il ne s'aperçût pas de ce mal, qu'elle mettait tous ses soins à lui cacher. Du reste, elle ne se plaignit à personne, et vit tranquillement approcher sa fin, sans consulter aucun médecin, sans essayer aucun remède.

Un soir que son fils, comme à l'ordinaire, cherchait son chapeau pour sortir : « Michel, lui dit-elle tout à coup d'un son de voix qui le fit tressaillir, reste avec moi aujourd'hui. Nous n'avons plus longtemps à être ensemble. » Le jeune homme se retourna brusquement et jeta sur sa mère un regard effaré ; ce regard lui révéla les ravages que la maladie avait faits sur ce doux visage, et son danger prochain lui apparut pour la première fois. Cécile était, comme de coutume, étendue sur une chaise longue ; ses grands yeux, encore agrandis par la maigreur et la souffrance, brillaient du feu de la fièvre ; sa respiration était courte et gênée. Roland, désolé, se précipita vers elle, saisit ses mains amaigries et brûlantes, les pressa dans les siennes, et se livra à une effusion de tendresse douloureuse qui dilata un moment ce pauvre cœur de mère, si facile à toucher. « Assez, dit-elle, assez ; tu me fais mal. »

Puis, quand son agitation fut calmée, elle reprit : « Du courage! un peu plus tôt, un peu plus tard, cette séparation devait avoir lieu. » Michel pleurait toujours, et sa mère continua, en paroles souvent entrecoupées par sa faiblesse : « Ton bonheur a été l'unique préoccupation de ma vie ; dans ce moment même cette pensée me domine encore ; je n'ai pas d'inquiétude sur ta fortune présente, elle est plus considérable que tu ne le crois ; elle te suffira si tu sais être sage..... mais je crains, je te l'avoue, le laisser-aller de ton caractère, ce besoin d'amusements, cette passion de plaisir à laquelle tu t'abandonnes sans jamais la combattre, ne voyant que le moment présent auquel toujours tu sacrifies l'avenir. La crainte qu'après avoir dissipé ton

patrimoine tu ne tombes un jour dans le besoin me poursuit malgré moi..... Tes promesses à cet égard ne me rassureraient pas ; peut-être il ne dépend pas de toi de les tenir... mais il en est une qui peut jeter du calme sur mes derniers moments.... veux-tu me la faire ? » Michel y consentit en sanglotant. « Eh bien, dit Cécile, tu t'engages, quel que soit l'etat de ta fortune, à remplir avec ponctualité, et à ne jamais quitter volontairement le petit emploi que tu occupes? Pas ainsi, » continua-t-elle en voyant Michel s'agenouiller pour le promettre.... « ce n'est point assez.... » Elle tira de son sein un papier qui contenait cette promesse écrite. « Copie-la de ta main et signe-la de ton nom. » Le jeune homme obéit. « Souviens-toi, dit-elle alors en la replaçant sur sa poitrine, que je l'emporterai avec moi... » Sa voix s'affaiblit, elle perdit connaissance. Michel, au désespoir, crut qu'elle expirait... Elle revint à elle cependant, mais le coup était porté et le mal sans remède.

Cette scène, digne de l'esprit romanesque de Cécile, produisit une profonde impression sur la vive imagination de son fils. De ce moment il ne quitta plus sa mère, mais ce fut en vain qu'il lui prodigua les soins les plus tendres et les plus assidus ; la flamme qui animait ce faible corps était épuisée ; elle s'éteignit doucement, sans secousse, avec un calme religieux, une pieuse résignation ; sa vie avait été trop pure pour lui causer des remords, trop triste pour éveiller ses regrets. De plus en plus tranquille, elle expira ou plutôt s'endormit, la tête appuyée sur l'épaule de son fils...

M^{me} Amable TASTU.

(*La suite prochainement.*)

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

LIBRAIRIE DE SAGNIER ET BRAY.

VIE DE LA MERE MARIE DE BLONAY, religieuse de l'ordre de la Visitation; par C.-A. de Sales, évêque et prince de Genève. Nouvelle édition; un beau vol. in-12. 2 fr.

NEUVAINES A MARIE ET LIVRE COMPLET DE PRIÈRES, par M. l'abbé Le Guillou; ouvrage approuvé par plusieurs évêques. 3e édit. 1 beau vol. gr. in-18. 2 fr. 75

LYRES CATHOLIQUES, recueil général de cantiques à l'usage des paroisses, colléges, pensionnats, etc., renfermant la *Lyre pieuse*, la *Lyre de Jésus*, la *Lyre de Marie*, cantiques nouveaux ou refaits, et suivis d'un manuel complet de piété, par M. C.-M. Le Guillou, aumônier de la Charité de Paris, membre de la Commission des chants religieux et historiques; 1 très-fort vol. in-18. 3 fr. 50 c.

LA LYRE DE MARIE, ou *Vie glorifiée de la sainte Vierge*. 3e édition renfermant 125 cantiques nouveaux, accompagnés de pensées et d'élévations, et mis nouvellement en musique, par M. l'abbé C.-M. Le Guillou. 2 beaux vol. in-18, avec 5 jolies gravures et 5 autographes, et en musique à trois voix et solo. Prix net. 12 fr.

Le même ouvrage, sans gravures ni musique. 1 beau vol. grand in-18. 3 fr.

LA LYRE DE MARIE (musique de), avec accompagnement de piano ou orgue. 1 beau vol. grand in-4 sur jésus vergé. Prix net. 28 fr.

MOIS DE MARIE, ou *Vie pratique de la sainte Vierge*, avec nouvelles prières pour la messe, choix de pieuses prières, nouveaux sujets de gloses ou méditations, et douze cantiques, par M. l'abbé C.-M. Le Guillou, aumônier de la Charité (Paris). 6e édit. avec approbation de plusieurs évêques, 1 beau vol. in-32. 1 fr. 50

LE MOIS DE MARIE DE L'ARCHICONFRÉRIE, ou Printemps des enfants de Marie, par M. l'abbé Ridoux. 1 vol. in-32. 75 c.

NOUVEAU MOIS DE MARIE ou *le mois de mai offert au saint Cœur de Marie*, pour la conversion des pécheurs, par M. l'abbé A. L. E. Gabrielli, suivi des principales dévotions en indulgences qui ont rapport à la sainte Vierge, par M. l'abbé de Sambucy. 1 vol. grand in-32 de 480 pages. 1 fr. 50

Les traits édifiants qui se trouvent à la fin de chaque lecture sont tirés du *Manuel et des Annales de l'Archiconfrérie*, avec l'autorisation du vénérable M. Desgenettes.

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ pendant les XVIe et XVIIe siècles, par Léop. Ranke, traduite de l'allemand par M. J.-B. Haiber; publiée, augmentée d'une introduction et de nombreuses notes historiques et critiques, continuée jusqu'à nos jours, par M. de Saint-Chéron. 2e *édition*, corrigée et considér. augmentée d'après la 2e édit. allemande. 3 vol. in-8. 20 fr.

INSTITUTION DU DIMANCHE (de l'), considérée principalement dans ses harmonies avec les besoins de notre époque; par Fr. Pérennès. 1 vol. in-8. 5 fr.

La *Domesticité*, du même auteur, réunie au *Dimanche*. 6 fr.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Poujoulat. 2 vol. in-8, ornés de 8 gravures. 7 fr.

ÉTUDES SUR LES FONDATEURS DE L'UNITÉ NATIONALE EN FRANCE, par M. L. de Carné. 2 beaux vol. gr. in-8. 12 fr.

HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, ou Motifs de retour à l'Eglise catholique, par le R. J.-H. Newman, traduite sur la 2e édition, avec l'approbation de l'auteur, par M. Gondon. 1 fort vol. in-8. 7 fr.

DOULOUREUSE PASSION DE N.-S. J-C. (la), d'après les méditations d'Anne Catherine Emmerich, religieuse augustine, par M. de Cazalès, supérieur du grand séminaire de Montauban. 1 vol. grand in-18 anglais. 3 fr. 50

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'Assemblée nationale réunie depuis dix jours présente en ce moment une physionomie qu'elle perdra avant peu. Les plus grandes questions n'ont pas encore été présentées ; on la verra se diviser en plusieurs partis. Aujourd'hui, ses membres ne se connaissent pas assez pour se grouper, et agir avec des combinaisons et sous des chefs ; le vote se fait par instinct, l'Assemblée s'ignore pour ainsi dire elle-même ; elle est plus naturelle, demain elle sera plus volontaire. Nous allons tâcher de donner une idée de sa composition.

Si l'on voulait établir aussitôt une grande division, on pourrait dire qu'elle n'est formée que de deux espèces d'hommes, les républicains de la veille et ceux du lendemain ; mais ceux de la veille sont en réalité si peu nombreux, et ceux du lendemain ont tant de fois et si ardemment protesté de leur décision à vouloir la République, qu'il faut repousser toute distinction, et reconnaître que tous sont franchement républicains.

En jetant un coup-d'œil dans cette vaste salle longue où sur quinze gradins de hauteur sont assis neuf cents républicains, on ne peut, comme dans l'ancienne Chambre, déterminer les couleurs et les opinions par côtés convenus et déterminés. Une partie des députés est rangée par départements ; un petit nombre ont choisi leurs places, et se sont ralliés par amitiés et sympathies. Ce qu'on aperçoit, c'est une grande masse qui s'agite, s'anime, crie et se soulève ; il faut chercher çà et là pour découvrir quelque noyau et quelques personnalités isolées.

Un parti, cependant, se fait aussitôt remarquer ; il s'est dès le premier jour nettement dessiné par la place qu'il a prise, et le nom d'hommes dont les opinions ne sont douteuses pour personne. Une vingtaine de membres s'est immédiatement élancée aux plus hauts gradins de la gauche, et tout de suite on a dit : Voilà la Montagne ! Ils ont accepté ce nom et ils s'en glorifient ; c'est celui auquel ils aspiraient. Là sont les plus ardents et les plus *purs*, selon l'expression de 94. Là on ne veut pas seulement une république démocratique, mais une république sociale ; là ne sont pas des hommes précisément pratiques, capables de discuter les questions de spécialité ; ce sont les hommes des idées géné-

rales, qui, par instinct, prennent le parti le plus avancé, qui croient que la République ne peut s'établir par des concessions, mais par un complet changement, qui acceptent les théories des Montagnards leurs devanciers, comprennent la rudesse et l'indispensable violence de leurs actes, et qui, au besoin, ne reculeraient pas à les recommencer.

Sans la gravité de la situation, il faudrait rire de ces tentatives de résurrection. Ces députés qui se drapent dans les gilets à la Robespierre, qui s'affublent du surnom de Montagnards, qui rappellent les coutumes, les expressions et les idées de la Convention, ne sont pas de notre temps ; ils ne connaissent rien de ce siècle ; ils en sont encore aux souvenirs de leurs lectures ; ils s'imaginent que les vieilleries et la constitution de 93 sont d'hier ; ils se croient les plus avancés, ils sont les plus arriérés. Autrefois on appelait *homme à préjugés* celui qui, gardant les opinions du temps passé, ne voulait pas voir la lumière du temps présent. Ce sont véritablement des hommes à préjugés.

Un groupe beaucoup plus considérable est formé des anciens députés de la gauche, principalement élus en haine des terroristes. On ne peut nettement se prononcer sur leur conduite à venir ; leurs antécédents les ont fait connaître pour ennemis du pouvoir déchu ; mais, ainsi que nous l'avons dit dans un précédent numéro, leur opposition était bien plus une opposition d'hommes que de principes ; leur amour de la liberté était moins évident que leur antipathie pour MM. Guizot et Duchâtel. Le coup de foudre de février les aura-t-il éclairés ? Auront-ils vu l'immense horizon que la révolution vient d'entr'ouvrir ? Comprendront-ils qu'il s'agit d'autre chose que de changements de portefeuille et de systèmes de ministères ? que toutes les libertés, dont ils discutaient une partie, dont ils accordaient une autre, ayant été prises, enlevées d'un seul coup, il n'y a plus à y revenir, et qu'il faut seulement les organiser et les régulariser ? Nous le désirons sans y croire entièrement. Pour aujourd'hui, se connaissant de longue main, ayant des relations étendues parmi les nouveaux membres, ils présentent l'aspect de l'union la plus ferme et la plus compacte ; habitués à la discipline parlementaire, ils savent obéir au signal d'un chef, et, quoiqu'en minorité, ils peuvent, par la rapidité de leur décision et l'ensemble de leur vote, faire croire à la réalité de leur force.

Si l'ancienne opposition est considérable par son unité, les défenseurs des libertés religieuses le sont par la fermeté de leurs principes et la constance de leurs opinions : nous n'avons pas besoin d'expliquer ici les tendances de nos amis ; seulement nous pouvons dire que s'ils ont, sous la monarchie, demandé toutes les libertés, si on les a trouvés sur la brèche, en petit nombre d'abord, puis s'augmentant peu à peu des hon-

nêtes gens de tous les partis ; sous la République ils seront en avant encore pour faire appliquer ces libertés enfin conquises ; ils savent que le dogme de la fraternité que l'on a proclamé comporte la liberté dans le sens le plus étendu ; que c'est par son application seule que peuvent être résolues ces théories d'organisation du travail, ces problèmes sociaux nouvellement agités, et que le fonds de la question n'est pas autre que la destruction des anciennes lois païennes qui gouvernent encore notre société, et la réalisation pratique du Christianisme. Voilà le principe qui les dirigera dans toutes les discussions, et nous savons qu'ils le soutiendront avec le courage le plus résolu.

Mais ces diverses sections sont comme absorbées par la foule des nouveaux représentants qui, inconnus l'un à l'autre, ignorants des tactiques parlementaires, sans un chef, sans un centre, et attendant que les grandes luttes commencent pour prendre position, sont tour à tour poussés par les idées qu'ils ont apportées de leurs provinces et par les impressions qu'ils reçoivent de Paris.

Cette foule représente la pensée modérée de la France ; elle ne veut pas de Ledru-Rollin, et elle se rallie à Lamartine ; les théories de Louis Blanc la font rire quand elles ne l'indignent pas; elle a accueilli le compte-rendu du président de la commission du Luxembourg avec des marques presque incessantes d'improbation ; les hommes du *National* peuvent s'entendre avec elle, jamais ceux de la *Réforme;* les hommes du *National* ont des formes plus douces, ils tendent à la conciliation et font des concessions; ils ont plus d'esprit et de savoir-vivre ; les purs républicains de la veille leur reprochaient leur élégance et leur aristocratique politesse. Marrast a les sympathies de la majorité de la nouvelle représentation. En ce moment cette masse compacte, impatiente d'agir, se distingue par une ardeur généreuse; elle veut avancer dans le travail ; c'est elle qui fait prolonger les séances jusque dans la nuit. Indépendante jusqu'à la turbulence, renfermant dans son sein des avocats, des méridionaux brûlants qui allient souvent la saveur de l'accent à la justesse du coup d'œil, à la fois pleine de susceptibilité pour faire respecter le pouvoir de l'Assemblée, de gravité et de calme silencieux en écoutant les rapports du Gouvernement provisoire, d'enthousiasme aux allusions guerrières qui échappent aux orateurs, d'emportement dans les questions personnelles, elle ne connaît pas encore de règle et de mesure ; la voix de son président est impuissante à la diriger. C'est une troupe indisciplinée, d'une sensibilité excessive, impressionnable jusqu'à la fureur, qui crie, se lève, se démène sur ses bancs, lance vingt de ses membres à la fois à la tribune, et se confond en une mêlée si incohérente, si tumultueuse et si effrénée, qu'après de vains efforts pour la rappeler dans ses rangs,

pour faire entendre une parole d'ordre et de conciliation , son général, son président veux-je dire, l'abandonne et la laisse aller toute seule, attendant que le moment arrive où, lasse de ses émotions, elle calme enfin ses transports, et apaise les tempêtes de ses huit cents voix.

C'est dans ces orages qu'apparaissent et se dessinent quelques personnalités : Barbès, le plus avancé des socialistes, d'une élocution sans élégance, mais violente et décidée ; Jules Favre, le théoricien des Montagnards, avocat facile, rapide et plein ; Flocon, énergique et indomptable, le plus fin, le plus prudent et le plus incorruptible de son parti ; Ledru-Rollin , plein d'emphase et d'abondance, s'excitant et s'emportant à la tribune, se possédant aussi peu que Flocon est maître de lui ; Xavier Durrieu , homme du Midi, qui longtemps a combattu dans l'opposition dynastique, qu'est monté tout d'un coup à la Montagne, qui vote et hurle comme Barbès, et dont on peut comprendre la violence sans pouvoir découvrir ses principes ; des Gascons, criards, impitoyables, tenaces à l'opposition et ne cédant qu'aux cris répétés de l'Assemblée, qui ne les veut plus entendre ; Lacordaire, qui n'a parlé qu'une fois et dont l'éloquence colorée, vive, mais saccadée, n'a pas trouvé encore de sujet assez large pour se développer ; un ouvrier, Peupin, à la parole solide et ferme : ses connaissances pratiques, son grand sens, la convenance et la propriété de son langage, l'assurance courageuse avec laquelle il a attaqué Louis Blanc, ont produit une forte impression sur l'Assemblée ; il sera un des orateurs les plus écoutés et le plus dignes de l'être ; le président Buchez, philosophe d'une rigidité et d'une fermeté un peu lourde, mais inébranlable : il ne se laisserait entraîner par aucune violence, et, comme Boissy-d'Anglas, il ferait reculer l'émeute devant la sérénité de son regard ; enfin, Lamartine : celui-là, la France, le monde entier le connaît.

Il n'est pas étonnant que cette Assemblée, ainsi composée, ait eu quelque trouble dans ses premières réunions ; mais ce qui frappe le plus, c'est l'esprit de prudence et d'indépendance qui l'a animée dans les décisions importantes, et le caractère de modération qu'elle a su conserver après les violences de la mêlée.

Après que, dans une séance solennelle, elle s'est levée tout entière et a décrété par acclamation la République, après ce premier acte qui était comme le grand cri d'un homme qui s'élance au combat, elle a vu qu'elle avait une longue route devant elle, et qu'elle aurait besoin un jour de toute son énergie ; alors elle a abaissé ses bras, et, marchant d'un pas ferme et calme, elle n'a procédé ni par exclusion , ni par violence, ainsi que quelques-uns le conseillaient ; elle s'est contentée de manifester sa volonté par des choix sages et modestes ; sûre d'elle-

même, elle attend que des tentatives désordonnées se produisent, pour montrer la puissance d'action qu'elle sent en elle-même. L'histoire des premiers jours aura été, en effet, l'histoire de la modération et de la force contenue.

A son début, elle s'est trouvée entre deux partis, l'un représentant la terreur, l'autre la réaction ; en subissant le premier, elle renouvelait la Convention, peut-être même ne s'y arrêtait-elle pas ; les socialistes la poussaient par derrière, comme la Commune poussait la Montagne ; en obéissant au second, elle se rejetait dans les traditions de nos dix-huit dernières années, elle niait la révolution de Février, elle ne tenait aucun compte des espérances, des vœux, des volontés de la nation, elle assurait le présent d'un jour, elle compromettait l'avenir de plusieurs années, de plusieurs siècles.

Elle ne s'est inféodée à aucun de ces deux partis, mais elle ne les a pas exclus ; elle s'est sentie assez forte pour ne pas les craindre. Rappelons en quelques mots les actes par lesquels elle s'est prononcée. Nous verrons qu'elle a été jusqu'ici l'organe de l'opinion générale.

Le lendemain de son installation, il lui fallait élire son président. Ceux que l'on craignait alors, c'étaient les terroristes ; les dernières mesures du Gouvernement provisoire, sa dictature de plus en plus absolue s'exprimant par des paroles dogmatiques, ses prétentions à étendre son influence et la durée de ses décrets jusque par-delà la réunion de l'Assemblée, les menaces hardies des meneurs de la rue, tout attirait l'attention de ce côté. Les députés de province arrivaient avec ce mot partout répété : point de violents, point de dictateurs ! Le premier acte de l'Assemblée fut de rassurer l'opinion par un vote hardi et décisif ; elle nomma Buchez, c'est-à-dire l'homme qui, par son passé, par ses opinions dès longtemps connues, par son caractère, par sa conduite depuis deux mois, était le représentant le plus ferme et le plus intelligent de l'idée républicaine nouvelle.

La joie fut grande dans Paris ; le nom de Buchez disait à la fois : modération, ordre, organisation du travail, religion, fraternité ; c'était la république de 1848 et non de 93 ; c'était la république des honnêtes gens.

Le bureau de l'Assemblée s'est constitué dans le même esprit ; seulement et afin de ne laisser aucun prétexte à des idées de réaction, la moitié des secrétaires fut prise parmi des membres d'un parti plus avancé. En leur donnant place au bureau, on faisait acte de courtoisie et de bienveillance, on présentait la main pour la concorde, on prouvait à tous qu'on ne voulait pas la guerre, qu'on ne demandait pas mieux que de s'entendre pour travailler à l'œuvre commune.

Les membres du Gouvernement provisoire vinrent rendre compte de leur administration. On leur vota des remerciements ; mais, il faut bien le comprendre, ce n'est pas le vote que l'on doit ici considérer, c'est la façon dont il fut donné. On vota que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie ; on n'avait pas le temps d'examiner ses actes, on pensa que c'était une mesure de convenance, une sorte de salut poli fait par celui qui entre dans une place à celui qui en sort ; on ne voulut pas même discuter là-dessus. Mais, pendant la lecture des rapports, le silence qui régnait sur tous les bancs, le calme avec lequel on laissait se dérouler ce long tableau d'actes de faiblesse ou de violence, terminé par la catastrophe de Rouen et la révolte de Limoges, les réticences de quelques membres, la résistance nette de plusieurs autres, l'improbation qu'ils prétendaient infliger aux membres du gouvernement, cette demande d'un examen plus approfondi de ses actes, suspendue comme une menace sur leurs têtes, le laisser-aller enfin avec lequel l'Assemblée décida qu'on les remercierait, n'en était-ce pas assez pour exprimer un blâme réel, et le froid et sec accueil d'un maître qui reçoit les comptes de son intendant ne vaut-il pas une violente réprimande quand on est un homme de cœur ?

L'Assemblée a bientôt eu l'occasion de manifester plus ouvertement son mécontentement dans l'élection des membres du nouveau Gouvernement provisoire.

La question se réduisait à ceci : Gardera-t-on ou renverra-t-on M. Ledru-Rollin ? C'était la préoccupation de l'Assemblée ; on se le disait tout bas, et pourtant on discuta deux jours sans le dire tout haut. Pour la majorité, la solution n'était pas douteuse : son mandat, sa volonté, était de repousser le membre du Gouvernement regardé comme chef de la minorité ; le vœu public portait M. de Lamartine au pouvoir ; c'est en lui que la nation voyait la paix, la force et la dignité. Rien ne semblait s'opposer à la réalisation de ce plan ; rien, si ce n'est la volonté de M. de Lamartine.

Nous n'accusons pas M. de Lamartine. S'il est un homme qui, au sortir des barricades, se soit prononcé pour la République forte et paisible, qui ait ennobli les idées nouvelles par la magnificence de sa parole, qui ait rassuré l'Europe suspendue et inquiète par la hauteur de ses vues et la largeur de ses conceptions, qui ait répandu sur la nouvelle forme de gouvernement une éclatante splendeur, qui soit la personnification de l'opinion de la France, et dont le nom semble le drapeau que suivent tous les cœurs probes, intelligents, dévoués, c'est M. de Lamartine. Mais pendant les deux mois qu'il a passés au pouvoir, M. de Lamartine a été témoin, a été acteur dans les luttes que soutenait une minorité active, ar-

dente, qui avait depuis longtemps travaillé à la révolution, qui prétendait la continuer et la pousser jusque dans ses extrêmes limites ; minorité jalouse, suspectant tout mouvement réactionnaire, disposant d'hommes énergiques et aveugles, soutenue par une force occulte et souterraine, dont elle faisait de temps en temps pressentir la puissance, en frappant du pied la terre. Rejeter dès le lendemain des hommes qui croyaient avoir acquis le droit de diriger en partie la révolution qu'ils avaient faite, leur préférer d'autres qui ne s'étaient que tardivement déclarés, leur donner un prétexte pour qu'ils vinssent soulever les mécontents aux cris d'ingratitude et de réaction, lui parut une imprudence et une injustice.

Ce n'est pas la peur qui l'a décidé, nous n'admettons pas que les grandes âmes soient accessibles à la peur, mais nous croyons qu'elles peuvent se tromper. Sa concession ne sera point jugée par des raisons de sentiment, les violents y verront un acte de faiblesse ; ils penseront que s'il avait été réellement fort, il n'eût pas hésité à les écarter, car c'est ainsi qu'ils auraient agi eux-mêmes. Maîtres, ils auraient écrasé leurs adversaires. Ils jugent au point de vue du caractère et de l'énergie ; on ne se sert pas de sa force, on est faible. Il espérait les désarmer et les unir. Sa combinaison n'aura même pas ce résultat ; puisqu'on a cédé une première fois, ils se diront que l'on cédera une seconde ; la solution et la difficulté auront été reculées, non résolues ; il faudra bien tôt ou tard que les deux partis se trouvent en présence ; le baiser de Lamourette ne rallie les partis que pour un soir.

L'Assemblée se trouva embarrassée, elle choisissait M. de Lamartine, parce que la France le voulait ainsi ; elle repoussait M. Ledru-Rollin, et sans lui M. de Lamartine refusait le pouvoir. L'Assemblée résolut alors de faire aussi une concession, mais elle la fit avec la hauteur qui convient aux représentants de la nation ; elle remplit le vœu de la France en nommant M. de Lamartine ; elle rendit hommage au caractère du grand citoyen en lui accordant M. Ledru-Rollin ; mais afin qu'il fût bien compris qu'elle attachait une désapprobation à la résistance de M. de Lamartine, elle ne l'élut que le quatrième, et le fit suivre en dernier lieu de M. Ledru-Rollin.

Et ce vote a d'autant plus de signification qu'il fut donné comme par instinct ; les représentants, se connaissant à peine, ne s'étaient pas entendus dans des réunions préparatoires, ils se décidèrent par un même esprit et sous une commune impression.

L'Assemblée a attesté encore sa modération, on ne peut équitablement l'en blâmer ; mais il serait dangereux de renouveler un acte qui serait regardé non plus comme un acte de conciliation mais de faiblesse.

Le gouvernement que l'on vient de former est un gouvernement transitoire; bientôt, quand la constitution sera fondée, les représentants devront faire un choix nouveau et définitif; alors il ne faudra plus que cette grande question descende à une question de personnes; il n'est plus le temps où un ministre imposait l'adjonction de ses amis comme condition de son entrée dans le cabinet. La majorité d'une Assemblée doit gouverner sans acception d'intérêts personnels et de préoccupations de parti; c'est à ce prix seul que l'on est fort, l'Amérique nous le prouve chaque jour, là où la minorité s'incline sauf résistance devant la décision du plus grand nombre. Une majorité est bien forte quand elle a la conscience de représenter réellement l'opinion publique ; celle-ci a derrière elle non les deux cent mille électeurs de la majorité de M. Guizot, mais la nation tout entière; manifester hautement et faire exécuter sa volonté, ce n'est pas seulement son droit, c'est son devoir.

Au reste, cette concession a moins d'importance aujourd'hui, parce que la commission exécutive aura un surveillant assidu dans l'Assemblée; les ministres nommés par les membres du gouvernement n'en seront que les premiers commis, aucun acte ne se fera qui ne soit immédiatement approuvé ou blâmé ; les dictatures de province et les décrets autocratiques du Gouvernement provisoire ne seront plus possibles, l'Assemblée souveraine aura le droit de casser ce qu'elle a fait.

Puis on songe à régulariser cette surveillance. On parle d'un projet de former dans le sein de l'Assemblée des comités destinés à servir d'intermédiaires entre elle et les ministres. Une réunion d'hommes aussi nombreuse ne peut facilement entrer dans les détails de l'administration: les questions pratiques sont familières à peu de membres; des comités de finances, de guerre, d'agriculture, de commerce, etc., composés d'hommes qui se sont appliqués à ces études, serviront à la fois à préparer les mesures nécessaires, et à en contrôler l'exécution; là se formuleront et se discuteront sérieusement les théories, là seront examinés les comptes-rendus et les projets des ministères, là apparaîtront les esprits spéciaux; par cette double action de la surveillance et de l'initiative on connaîtra leur aptitude, et c'est parmi eux que l'on pourra choisir un jour les ministres.

Pour le présent, et tandis qu'elle va travailler à la constitution, l'Assemblée aura à s'occuper immédiatement d'intérêts pressants, à l'extérieur et à l'étranger. Les nouvelles d'Italie et de Pologne, la marche des Autrichiens, l'indécise situation du roi de Sardaigne, la révolution de Rome, les combats des Polonais et leurs cris vers la France, émeuvent vivement la nation. Nos représentants jugeront si la neutralité et l'observation sont encore permises, et, quand le droit des nationalités est

violemment attaqué, si la France peut demeurer dans son attitude de calme propagande, si le moment n'est pas venu pour elle d'étendre son épée au-dessus de la tête des opprimés, et si la voix des peuples n'est pas alors la voix du dieu des armées.

Quant à l'intérieur, l'administration demande les plus promptes réformes; dans le trouble des premiers jours de la révolution, une foule d'abus se sont introduits qui rappellent l'ancien système ; le favoritisme et l'anarchie y semblent régner sans limites ; où des réductions devaient être opérées, des places nouvelles ont été créées, le désordre de certaines administrations est à son comble, on donne et l'on ôte des emplois avec une rapidité irréfléchie ; tel en arrivant à son poste trouve déjà son remplaçant ; on a envoyé quatre consuls à Ostende depuis deux mois. On se plaignait du népotisme sous le gouvernement déchu ; celui-ci n'a rien eu à lui envier, on compte les dynasties dont chaque membre a pris une part de pouvoir et de budget. D'autres questions aussi importantes sont à résoudre ; il n'a pas été décidé encore que la députation fût incompatible avec les fonctions publiques. Des représentants ont pu écrire qu'ils gardaient les appointements de places considérables, préférablement à leur traitement de député.

Ce n'est pas pour changer les hommes en conservant les mêmes abus qu'a été faite la Révolution : que l'Assemblée entame résolument l'examen de ces détails, soit directement, soit par ses comités ! C'est aux gouvernants à donner l'exemple ; il faut qu'ils fassent entrer la moralité comme élément dans la pratique du gouvernement, qu'ils exigent avant tout la conscience et la probité. On comprendra alors que si la Révolution nous a donné des droits nouveaux et des libertés, elle nous a aussi imposé des obligations plus austères, que la République n'est pas seulement un changement de nom et de constitution politique, mais de principes. S'il est des vices que la monarchie permet ou subit, il est des vertus inhérentes et indispensables à la démocratie ; l'élévation d'un peuple à l'idée républicaine lui impose l'élévation morale ; et la probité, le désintéressement, l'honneur sont les premiers devoirs que l'on doit professer et pratiquer dans une république.

Eugène Loudun.

RÉVOLUTION DE ROME. — CAPTIVITÉ DE PIE IX.

Ce qui se passe à Paris est bien grave : la situation des affaires dans la capitale du monde chrétien l'est peut-être plus encore. Nous ne savons encore, à l'heure qu'il est, quel est le sort réservé à Pie IX par l'ingratitude des Romains, mais nous connaissons le langage du saint pontife ; nous avons recueilli, avec un douloureux respect, les dernières paroles qu'il ait pu prononcer en pleine liberté, et nous voyons se hâter le dénouement vers lequel l'Italie gravitait depuis quelque temps.

Naguère encore, dans ce recueil, nous faisions amende honorable à ceux des nôtres qui nous avaient accusés d'entretenir des craintes exagérées en ce qui concernait la sécurité et la liberté du pontife. Il nous était doux de penser que notre sollicitude nous avait jetés dans l'erreur, et, nous fiant à quelques symptômes de respect extérieur, nous jouissions pleinement du bonheur de nous être trompés. Mais, hélas ! l'événement n'a pas tardé à nous donner raison, et, au lieu d'un triomphe, c'est une nouvelle torture de la papauté que nous devons enregistrer.

Telle est, en effet, la destinée de l'Eglise : jusqu'au jour du jugement, la frêle nacelle de saint Pierre ne cessera pas d'être ballottée par le déchaînement des tempêtes, et, à chaque nouveau découragement de notre part, il faudra que Jésus-Christ nous répète : homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ?

L'histoire de la papauté se compose de ces alternatives de défaite et de salut qui se renouvellent encore sous nos yeux. Combien de fois les souverains pontifes n'ont-ils pas été chassés de Rome, traînés en exil, accablés sous les mauvais traitements ! Rome, surtout, a constamment nourri les adversaires du Saint-Siége, et si la tradition des martyrs y vit encore, on n'y retrouve pas moins fidèlement celle des persécuteurs.

Nous avions demandé à Dieu de faire une exception en faveur de Pie IX. La majesté calme et sereine qui brillait sur son front, la séduction irrésistible dont il semblait doué, le miracle de son élection, l'enthousiasme du peuple, les gages immenses et spontanés donnés à l'esprit du siècle dans ce qu'il a de généreux et de salutaire, nous apparaissaient comme autant de garanties pour le bonheur de l'Italie et pour l'admiration du monde. C'était trop beau : les hommes ne sont pas dignes de la continuation et du développement d'un tel spectacle.

Pour que Pie IX réussît dans sa grande expérience patriotique, il lui

a manqué l'appui courageux et intelligent d'hommes capables comme lui d'allier l'inspiration des temps nouveaux avec les traditions immuables de l'Eglise.

M. Gioberti, après avoir refusé la pairie, vient d'être appelé à la députation par la ville de Turin. Que pense-t-il de ce qui se passe à Rome? Nous avons vu de temps en temps, dans les journaux italiens, des lettres de cet ecclésiastique qui témoignent de l'anxiété de son âme, depuis les progrès considérables qu'a faits le parti de la Jeune Italie. Il vient de publier la défense du *Gesuita moderno* et a profité, dit-on, de l'occasion pour exposer ses vues sur l'organisation actuelle de son pays. Nous ne connaissons pas encore ce nouvel ouvrage et nous avouons ne pas en avoir une grande curiosité. Le commentaire du *Gesuita moderno* se fait actuellement à Rome, avec le Pape enfermé au Quirinal, les cardinaux captifs dans leur palais, et le peuple assistant au Capitole à la lecture des lettres des princes de l'Eglise, dont on a violé le secret [1].

Le comble de l'habileté pour M. Gioberti c'est d'avoir prouvé à l'Italie qui le lisait avec une ardeur confiante et à la France qui ne voulait pas le lire, qu'il ne s'agissait dans son livre que de la *faction politique* des Jésuites, et d'avoir ainsi amené la majorité de ses compatriotes à voir dans le catholicisme la machine de guerre d'une nation et un moyen de lui assurer la prépondérance politique sur toutes les autres. Pour arriver à ce but, il fallait ou séduire la papauté ou la contraindre. M. Gioberti n'a pu réussir en employant le premier moyen : il a échoué devant la profonde intelligence des devoirs et des besoins de l'Eglise que Dieu a départie au successeur de saint Pierre. Aujourd'hui le peuple de Rome, qui s'est exercé par plusieurs années de guerre incessante contre l'Ordre des Jésuites à mettre en oubli son antique respect pour les dépositaires du sacerdoce, se charge de mettre le second procédé en pratique, et Ciciruacchio, dont l'insolence a grandi à cette école, l'emportera bientôt sur les Nogaret du XIV^{e} siècle et sur les Radet du XIX^{e}.

Pie IX, ainsi payé de ses bienfaits par la plus noire ingratitude, réduit à une autorité purement nominale, isolé à dessein de tous ceux dont les conseils lui seraient utiles, Pie IX, en un mot, esclave dans

[1] Cette dernière circonstance se trouve expliquée d'une manière plus honorable dans une lettre adressée à *l'Ami de la Religion*. Le prince Corsini aurait résisté aux injonctions de la foule et envoyé à leur adresse les lettres qu'on lui avait apportées. D'un autre côté le prince Ruspigliosi a dû renoncer au commandement de la garde civique, pour avoir voulu conduire le cardinal Bernetti chez le Saint-Père. Le 3, date des dernières nouvelles, la ville était au pouvoir de la garde civique qui disposait de toute la force matérielle ; il va sans dire que Pie IX n'avait pas fléchi.

cette Rome qu'il a délivrée, a accepté la couronne d'épines que les clubs ui ont tressée.

On lui reproche de s'être mis en contradiction dans son allocution du 29 avril avec ses actes précédents, mais on oublie les réserves qu'i faisait dès la fin du mois de mars, lorsque, impuissant à retarder l'élan des volontaires, il bénissait leurs bannières destinées à protéger les frontières de l'Etat pontifical. Rappelons seulement ici quelques expressions de la proclamation du 30 mars : « Nous ne pouvons non plus nous « empêcher de vous dire que le bon usage de la victoire est plus grand « et plus difficile que la victoire elle-même. Si le temps présent vous « rappelle une autre époque de votre histoire, que les erreurs des an- « cêtres servent au moins à leurs descendants. Souvenez-vous que toute « stabilité et toute prospérité ont pour base première la concorde ; que « c'est Dieu seul qui établit l'unanimité entre les habitants d'une même « maison ; que Dieu n'accorde cette récompense qu'aux humbles, à ceux « dont le cœur est doux et qui respectent la liberté de son Eglise dans « l'ordre de la société, dans la charité envers tous les hommes. Souve- « nez-vous que la justice seule édifie, que les passions détruisent, et que « celui qui prend le nom de Roi des Rois s'intitule aussi le dominateur « des peuples. Puissent nos prières monter en présence du Seigneur, et « faire descendre sur nous cet esprit de force et de sagesse dont le « principe est la crainte de Dieu, afin que vos yeux voient la paix sur « toute cette terre d'Italie que notre charité pour tout le monde catho- « lique peut nous empêcher d'appeler la plus chère à notre cœur, mais « que du moins Dieu nous a rendue la plus proche. »

L'encyclique du 29 avril n'est que l'application plus ferme de ces idées en présence d'une pression plus forte, à la face d'une révolte organisée de longue main par une faction ennemie de l'Eglise. Ce n'est pas seulement la pensée du Pape, c'est aussi celle du Sacré-Collége, le seul sénat qui existe dans Rome pour la conscience des catholiques du monde entier.

Jamais acte n'a été promulgué au milieu de circonstances plus hostiles. La population vraiment catholique de Rome courbe la tête sous la faction dominante, et son impuissance équivaut pour le moment à la plus complète nullité. Toutes les institutions que Pie IX a données ou restituées à la capitale du monde chrétien se sont tournées contre leur auteur ; il n'y a pas une voix dans toute la population qui ose applaudir au noble et saint langage du Pontife. Et cependant cet acte sera plus puissant que des armées ; il arrêtera le schisme prêt à éclater en Allemagne ; il effacera les derniers nuages qui, pour quelques âmes chrétiennes, obscurcissaient l'éclat incomparable des vertus de Pie IX. En

reconnaissant à quel point le Pontife est ferme sur le roc inébranlable de l'Eglise, on comprendra mieux le généreux dévouement du prince patriote aujourd'hui si indignement récompensé.

Naguère Pie IX ralliait les cœurs au Catholicisme par ses triomphes pacifiques; aujourd'hui il sauve la foi et l'unité par le supplice moral auquel on le condamne. Plus il souffrira et plus le lien catholique se resserrera. A l'exemple de ses glorieux prédécesseurs Pie VI et Pie VII, dont il a adopté le nom par un pressentiment prophétique, il partagera le glorieux privilége du crucifix; les âmes s'enflammeront d'un zèle nouveau pour la religion en contemplant les tortures du saint Pontife.

Avant la révolution de Février, M. de Lamartine avait parlé de l'Italie, et l'on se souvient de ce qui manquait à son appréciation de Pie IX. Aujourd'hui, malheureusement, l'homme d'Etat poëte ne paraît pas se faire une idée beaucoup plus exacte du caractère et de la situation du Pontife. Qu'on nous permette, pour en donner la preuve, de mettre en regard un passage de l'allocution du 29 avril avec un paragraphe du rapport présenté à l'Assemblée nationale par le ministre provisoire des affaires étrangères.

LE PAPE.

« Nous ne pouvons Nous empê-
« cher de répudier ici, à la face de
« toutes les nations, les desseins
« perfides de ceux qui, dans les
« journaux ou dans des libelles,
« proposent de mettre le Pontife
« Romain à la tête d'une Républi-
« que nouvelle formée de tous les
« peuples de l'Italie. De plus, Nous
« saisissons cette occasion, dans
« Notre amour pour les peuples
« italiens, de les avertir et de les
« exhorter afin qu'ils se gardent
« soigneusement de ces projets dé-
« sastreux pour l'Italie elle-même,
« et afin que, s'attachant inviola-
« blement à leurs princes, dont ils
« ont déjà éprouvé la bienveillance,
« ils ne se laissent pas détourner
« de l'obéissance qu'ils leur doi-
« vent. En agissant autrement,
« non-seulement ils manqueraient
« à leur devoir, mais encore ils fe-
« raient courir à l'Italie le danger
« de voir se multiplier chaque jour
« dans son sein les discordes et le
« factions intestines. Quant à Nous,
« Nous le déclarons de nouveau,
« toutes les pensées, tous les soins,
« toute la sollicitude du Pontife
« Romain n'ont d'autre but que de
« procurer chaque jour l'accrois-
« sement du royaume de Jésus-
« Christ, qui est l'Église, et nulle-
« ment d'étendre les frontières du
« royaume temporel que la divine
« Providence a voulu donner au
« Saint-Siége pour protéger sa di-
« gnité et le libre exercice de l'a-
« postolat suprême. Ceux-là donc
« sont dans une grande erreur qui,
« voulant nous entraîner au milieu
« du tumulte des armes, espèrent
« Nous séduire par l'appât d'une
« plus grande domination tempo-
« relle. Rien ne serait plus doux à
« Notre cœur paternel que de pou-
« voir, par Nos travaux, Nos soins

« et Notre amour, contribuer à
« éteindre le feu des discordes, à
« réconcilier les âmes des combat-
« tants et à rétablir entre eux la
« paix. »

M. DE LAMARTINE.

« Pie IX, acceptant le rôle de pa-
« triote italien, ne retient que la
« domination du Pontife, et fait de
« Rome le centre fédératif d'une
« véritable république dont il se
« montre déjà moins le chef cou-
« ronné que le premier citoyen. Il
« se sert de la force du mouvement
« qui l'emporte, au lieu de consu-
« mer sa propre force à lui résister.
« Ce mouvement s'accélère. »

Cette protestation de Pie IX est d'autant plus remarquable qu'il n'avait qu'un mot à dire pour rallier autour de son trône toutes les passions de l'Italie. Déjà nos journaux, ordinairement les moins catholiques, saluaient l'avènement du chef de la République italienne ; mais Pie IX a pensé à tout son troupeau, et pour sauver l'Église il a préféré le martyr au triomphe. Grâces lui en soient rendues au nom de la conscience universelle !

Peu de temps avant la première violence faite aux convictions du Pontife, c'est-à-dire avant l'expulsion des Jésuites de Rome, des catholiques anglais et irlandais qui étaient venus pour prier dans l'Église du Gesù, y virent entrer tout d'un coup les principaux chefs du mouvement politique, et entre autres le fameux Ciciruacchio, quelques-uns le cigare à la bouche, et tous avec un bruit, un oubli du respect dû au saint lieu qui blessèrent vivement ces étrangers. En présence d'une inconvenance aussi grossière, ils crurent devoir rappeler les Romains aux règles de la décence extérieure, et sortirent du temple avec l'indignation dans le cœur. Que les Romains y songent : par leurs violences sur Pie IX, ils se mettent en ce moment au ban du monde entier.

Le monde a accueilli, par les témoignages du plus vif enthousiasme, les efforts de l'indépendance italienne ; il a fait les vœux les plus ardents pour cette cause qui lui semblait la plus juste et la plus belle de toutes les causes ; un douloureux pressentiment a succédé à cet enthousiasme sympathique. De deux choses l'une : ou Charles-Albert ne parviendra pas à expulser les Autrichiens de l'Italie, et alors nous intervenons dans la Péninsule, la guerre devient générale en Europe, et toute la modération dont nous nous parons en ce moment ne sauvera pas l'Italie d'une nouvelle servitude ; ou Vérone tombera au pouvoir de l'armée piémontaise, et alors l'anarchie, qui sévit déjà sur le royaume des Deux-Siciles, qui s'étend sur Rome et menace la Lombardie, dévorera cette malheureuse contrée comme aux plus tristes jours du moyen âge.

Les défenseurs de l'indépendance italienne n'avaient aucun besoin

d'une déclaration de guerre du Pape contre l'Autriche. Pie IX n'avait pu empêcher ses troupes de passer le Pô, et l'on sait maintenant que Mgr Corboli Bussi avait été envoyé au quartier-général autrichien pour expliquer la position toute exceptionnelle du chef de l'Etat romain et de ses soldats. C'est donc par un affreux mensonge, et pour donner un prétexte à la révolte, qu'on avait répandu le bruit des supplices infligés par les Autrichiens aux prisonniers de l'armée romaine. Ce qui assurera à Pie IX la sympathie de l'univers c'est la preuve qu'il a donnée de sa condescendance extrême pour le patriotisme italien. Seulement il ne pouvait faire un pas au delà de son devoir pontifical ; et c'est à cette limite qu'il s'est arrêté.

Est-il possible de concevoir un aveuglement comparable à celui des Romains qui attentent à la puissance temporelle du Pape ? Que l'auréole religieuse se détache de Rome, et la ville éternelle ne sera plus qu'une vaste ruine, visitée par quelques oisifs, s'il reste encore des oisifs dans l'Europe des travailleurs. On se souvient de ce que Rome était devenue sous la domination française, quand cette ville, veuve de son souverain, avait l'honneur de servir de chef-lieu au département du Tibre. On n'a pas oublié la dépopulation de Rome pendant la captivité des Papes à Avignon. Rome, sans ses Papes, n'est qu'un grand cimetière ; il y a dix cités qui la primeront en Italie.

Quelques catholiques disent : « La puissance des Papes entre dans une ère nouvelle : l'autorité temporelle s'efface et la souveraineté spirituelle demeure. » En attendant, Pie IX est prisonnier dans son palais, et son earactère spirituel est indignement violé. Jusqu'ici l'indépendance spirituelle des pontifes romains s'est fondée sur leur autorité temporelle : nous n'entrevoyous pas la possibilité d'un autre combinaison.

Qu'on ne croie pas que les temps de la puissance temporelle des Papes soient accomplis. Les circonstances actuelles sont transitoires : Rome reviendra d'elle-même à sa véritable destinée. Ce n'est pas la première fois que des crises semblables se sont développées ; il y en a plus de cent exemples, et toujours le repentir a suivi le délire de la révolte.

On le voit, nous ne craignons pas de dire toute notre pensée sur les attentats dont en ce moment le Souverain Pontife est victime. Aux yeux de quelques-uns de nos amis, c'était presque un crime de notre part de prévoir et d'annoncer une telle catastrophe : *nous n'aimions pas Pie IX.*

Aujourd'hui, nos amis du parti de la confiance se débattent douloureusement sous l'effet de ces accablantes nouvelles. Nous serons plus indulgents à leur égard qu'ils ne l'ont été envers nous, quand la question était encore indécise. Nous pleurerons, nous admirerons, nous prierons, nous espérerons ensemble.

Seulement qu'ils ne nous parlent plus du danger que fait naître l'*impopularité* de nos opinions. Les opinions sont comme les prières, filles de Jupiter, dont Homère a parlé avec une sublimité presque chrétienne : les prières sont *boiteuses*, *ridées*, et même on les accuse de *loucher*. « L'Injure qui les devance de beaucoup est vigoureuse et prompte ; en parcourant la terre elle outrage les hommes. Mais s'il est quelqu'un dont le cœur inflexible repousse les prières, elles montent vers le fils de Saturne, pour que l'injure s'attache aux pas de celui qui les a méprisées. »

POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE M. DE LAMARTINE.

QUESTION POLONAISE.

La carrière de M. de Lamartine, comme ministre des affaires étrangères, se divise en deux parties : l'une commence à son manifeste aux puissances étrangères, peu de jours après la Révolution de février ; l'autre se termine par le compte rendu à l'Assemblée nationale dans la séance du 8 mai. Aujourd'hui, comme membre du pouvoir exécutif, M. de Lamartine inaugure une nouvelle phase de sa vie politique dont le caractère ne peut être encore suffisamment déterminé. D'une part, on prétendait hier que le pouvoir exécutif, prenant déjà les allures du souverain, ne communiquerait plus avec l'Assemblée que par des messages ; de l'autre, il est certain que M. de Lamartine a promis de venir s'expliquer lundi en personne sur la Pologne et sur l'Italie, et on trouverait étrange qu'il se fît remplacer, dans une circonstance aussi grave, par M. Bastide qu'une affection du larynx empêche, dit-on, d'aborder la tribune, ou même par M. Jules Favre, organe peu préparé, ce nous semble, à soutenir le système pacifique.

Quoi qu'il en soit, nous ne nous occuperons ici que des soixante-douze jours du provisoire sans prétendre fixer le moment où la première partie finit et où la seconde commence. La transition n'a pas été brusque, mais graduelle ; c'est le passage du temps où tout allait bien à celui où tout a commencé à aller mal.

Le manifeste de l'Hôtel-de-Ville, fort applaudi en France, fort admiré à l'étranger, ne faisait que constater un fait déjà évident à tous les yeux : il était inutile que la République naissante se lançât dans les hasards d'une guerre extérieure, puisque les peuples se chargeaient de faire eux-mêmes

leurs affaires. La propagande démocratique s'étendait avec un irrésistible ascendant. Personne n'a oublié les jours où l'on apprenait une révolution ou deux par soirée, et tout en retranchant ce que l'exagération et l'impatience populaires ajoutaient à la vérité, il reste encore assez de traces de cet abattis général pour expliquer l'opinion qu'on avait alors ici du renversement prochain de tous les trônes.

Vers le milieu d'avril on pouvait constater le temps d'arrêt et mesurer déjà la barrière contre laquelle menaçait de se briser le flot des révolutions populaires. Sous ce rapport, voici quelle est à l'heure qu'il est la carte de l'Europe. Le mouvement français n'a plus de théâtre absolument libre que l'Italie, sauf encore les points militaires qu'occupe la résistance des Autrichiens. L'Allemagne, rentrée dans les voies monarchiques et mise en défiance contre la Pologne, semble prête à nous échapper complètement. Les mouvements des Pays-Bas et de la Suède n'ont plus de signification. La Belgique continue de montrer la même répugnance pour toute révolution qui mettrait en question sa nationalité. La Suisse, la Suisse elle-même, nous abjure et rentre dans ses traditions de neutralité. Au loin, les populations soumises à la Russie restent immobiles, et les Grecs, qui forment la majorité dans les provinces de l'empire Ottoman, ne donnent aucun signe d'agitation. En Autriche seulement, le mouvement de dissolution de l'Empire se continue, mais avec une grande divergence dans les projets et les espérances des membres qui composent ce corps hétéroclite ; le gouvernement central, jusqu'au moment de la chute du comte de Fiquelmont, dont nous venons de recevoir la nouvelle, avait manœuvré avec un machiavélisme assez heureux, au milieu de ces forces hostiles qu'il savait mettre en guerre les unes contre les autres au profit de sa propre sécurité. L'émeute vient de renverser M. de Fiquelmont : mais la tradition de M. de Metternich n'est pas morte en Autriche, et l'on en retrouvera l'esprit jusque dans le cœur du dernier commis de la chancellerie impériale.

Au milieu de toutes ces agitations, la péninsule ibérique offre le spectacle auquel nous devions nous attendre. La politique qu'y suivait le gouvernement de Juillet, faiblement en Portugal, mais, avec l'appui énergique de l'opinion nationale, plus résolument à Madrid, mais avec la tache, aujourd'hui si sévèrement reprochée, des intérêts de famille, était en définitive favorable à la renaissance des deux peuples, et à leur rétablissement dans le rang qu'ils doivent occuper au sein de la grande famille européenne. Une révolution démocratique, provoquée par les événements de février, aurait rendu le pouvoir aux progressistes et aux septembristes, c'est-à-dire aux hommes qui, sous un semblant de doctrines ultra-libérales, tendent, probablement sans le savoir eux-mêmes

pour la plupart, à perpétuer ou à rétablir l'onéreuse tutelle de l'Angleterre. Isolées de l'appui que leur prêtait la France, repoussées durement et comme condamnées à périr par la politique de M. de Lamartine, les monarchies espagnole et portugaise ont jusqu'ici résisté bravement, non point au progrès démocratique, ce qui n'est pas pour elles en ce moment la question, mais au caprice des tuteurs auxquels notre République venait de les abandonner. De là l'étrange correspondance de M. Bulwer avec le duc de Sotomayor, et les conversations parlementaires qui en ont été la conséquence. Ne nous abusons pas sur la valeur des protestations auxquelles a donné lieu cette correspondance et la part audacieuse que lord Palmerston y a prise. L'Angleterre a eu dans tous les temps, contre toutes les menées machiavéliques de ses agents, des mouvements d'honnêteté, des cris de la morale qui suffisent, à ce qu'il paraît, pour calmer et pour endormir la conscience des gens scrupuleux. Le gouvernement n'en suit pas moins sa ligne avec une constance imperturbable. Nous sommes convaincus que, dans la circonstance présente, l'Angleterre continuera de peser avec une insolence croissante sur les gouvernements de la Péninsule, jusqu'à ce qu'elle obtienne une apparence de révolution qui, tout en flattant les intérêts démocratiques de la France, donne une satisfaction sérieuse aux intérêts politiques et surtout aux intérêts industriels de l'Angleterre.

L'Angleterre a eu pour elle-même son moment de sérieuse inquiétude : l'Irlande s'enflammait à l'exemple de la France, et les chartistes menaçaient Londres de représenter la révolution du 24 février à leur propre bénéfice. On se rappelle l'émotion de l'aristocratie et les précautions prises pour mettre la reine Victoria à l'abri des injonctions de l'émeute. Cependant les craintes se sont dissipées : la manifestation populaire s'est réduite à une ridicule et impuissante parade. Quant à l'Irlande, la division s'est accrue entre les héritiers d'O'Connell et ses adversaires, et désormais, pour longtemps peut-être, il suffit de cette discorde pour maintenir la tyrannie britannique et prolonger l'horrible misère du peuple.

L'Angleterre, peu rassurée pour elle-même, a voulu voir venir les événements : elle a même salué avec quelque faveur l'avènement de la République qui lui demandait presque pardon des mariages espagnols. Aujourd'hui son langage n'est pas encore sensiblement modifié ; mais elle nous *plaint*, du haut de sa sécurité fraîchement reconquise, et elle se prépare à profiter des dissensions continentales pour ajouter une pierre de plus à l'édifice de sa grandeur. La voici déjà qui s'entend avec la Russie pour mettre fin à la complication du Sleswig-Holstein et pour assurer l'intégrité de la monarchie danoise, tout en concédant à la Con-

fédération germanique l'apparence d'une marine sur la Baltique, objet avoué de la commotion qui a précipité dans la guerre la Prusse et les autres gouvernements du nord de l'Allemagne.

Son regard est fixé en même temps sur l'Italie : que notre armée passe les Alpes, et nous verrons se dessiner plus nettement sa politique. On se plaint déjà avec raison du peu de précaution que l'on prend pour mettre notre marine sur un pied de résistance.

En même temps que la politique de la démocratie française se répandait dans les gazettes, celle des cabinets que notre propagande a atteints ou qu'elle menace s'enveloppait de ténèbres épaisses. Mais ne ne nous y trompons pas, la Sainte-Alliance n'est point morte. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche continuent d'avoir une oreille ouverte aux conseils de la Russie ; et, chose remarquable ! c'est toujours l'héritage d'iniquité que les partages de la Pologne ont transmis à ces trois puissances qui forment leur lien indissoluble. En ce moment la perte de la Pologne est encore une fois jurée, et l'Angleterre, qui aura soin de ne participer en rien pour l'apparence à l'exécution de ce nouvel arrêt, l'Angleterre en recueillera peut-être tous les fruits.

Nous ne récriminons pas ; le Gouvernement provisoire est déjà de l'histoire ancienne, grâce à Dieu. On pouvait faire pis : c'est là sa plus grande gloire. Du reste, on ne saurait s'empêcher de rappeler qu'il n'est pas une de ses fautes, et les circulaires de M. Ledru-Rollin, et les mesures financières non moins désastreuses de M. Garnier-Pagès, et la contradiction qu'offrait la libre formation de toutes les légions d'envahissement avec le langage officiel de M. de Lamartine, qui n'ait contribué à rendre aux princes une partie de leur ascendant aux dépens des libertés populaires. Sans doute dans ces contradictions, dans cette confusion, il y avait quelque chose d'inévitable : pour nous satisfaire, il eût fallu seulement que le Gouvernement provisoire ne laissât pas aussi souvent pénétrer dans ses actes et dans son langage la confusion de la rue. Cette condition, il pouvait la remplir, et c'est pour cela que nous lui gardons rancune, tout en lui tenant compte des immenses difficultés de sa position.

Aujourd'hui, si la constitution d'un gouvernement régulier et légitime commence à rétablir la sécurité intérieure, la politique étrangère offre un nouveau danger, et nous sommes convaincus que le système développé par M. de Lamartine, dans la séance du 8 mars, ne suffira pas à la gravité de la situation. On veut se servir du prétexte de la Pologne pour troubler de nouveau les rues. Ce n'est là qu'un côté accessoire de la question, dont il faut espérer qu'on se tirera facilement. Mais quand nous avons entendu l'autre jour M. de Lamartine, ce juge impitoyable

de la politique extérieure du gouvernement de juillet, s'envelopper, lui aussi, de circonlocutions diplomatiques, ajourner le plus possible les explications qu'on lui demandait, subir enfin comme une nécessité importune la fixation à lundi des interpellations auxquelles il doit répondre, nous n'avons pu nous empêcher de ressentir une profonde douleur.

Abandonnera-t-on encore une fois la Pologne, parce qu'elle est trop éloignée et trop malheureuse? L'indifférence de l'homme d'Etat compte-t-elle avoir de nouveau pour complice l'indifférence de l'Assemblée nationale? En vérité, s'il en était ainsi, ce ne serait pas la peine d'avoir fait une révolution, et, hâtons-nous de l'ajouter, la France n'y gagnerait rien. Le système de la paix universelle viendra peut-être un jour; mais ce n'est pas encore pour cette fois. Le sang coule en Lombardie, dans le Sleswig; il a été répandu dans le duché de Bade et sur les frontières de la Belgique; il ruisselait encore naguère au sein de quelques-unes de nos grandes villes. Préparons le règne de la paix, mais en aiguisant nos armes : *si vis pacem, para bellum*.

Nous savons d'avance ce qui va être dit. La Pologne est profondément divisée en elle-même. Les juifs, les Allemands, les paysans et les nobles y forment autant de peuples distincts qui ne pourront jamais s'accorder dans un gouvernement commun. Mais quoi! l'on continuera de laisser le champ libre aux puissances dont l'intérêt est d'entretenir ces dissensions, et l'on n'aura que des vœux stériles pour ceux qui se dévouent à cicatriser les plaies de leur patrie!

Sans doute, il aurait été beaucoup plus commode que la Pologne se tirât elle-même de ces immenses difficultés. Il ne nous en aurait coûté ni un homme, ni un écu, ni même une protestation diplomatique, et nous aurions fait, après l'événement accompli, des phrases magnifiques sur l'ascendant irrésistible des idées françaises.

Mais la question n'est point posée de cette manière : les idées ne suffisent pas. L'émigration polonaise est partie pleine d'espoir; elle a traversé l'Allemagne au milieu d'acclamations sympathiques; la Gallicie et la Posnanie ont paru secouer leurs chaînes; mais à Berlin les émigrés ont trouvé la plus triste déception, et le canon de Cracovie comme l'héroïque mais redoutable victoire de Miloslaw ont fait voir que la Pologne était encore à la merci de ses bourreaux. Encore une fois, l'Allemagne est trompée par ses gouvernements, les bandes d'Herwegh et de Struve l'ont mise du côté des adversaires de la Pologne. La difficulté de secourir la Pologne s'accroît pour nous tous les jours; mais est-ce une raison suffisante pour l'abandonner?

Le lendemain de la révolution de Février, nous écrivions ces paroles;

La France n'a pas le droit de se faire un bonheur et une liberté à elle toute seule. Nos opinions bien connues nous éloignaient alors du parti républicain, surtout de celui qui avait préparé par des conspirations la catastrophe dont nous venions d'être témoins. Mais nous cherchions dans l'ordre moral établi par la Providence l'explication de cette catastrophe et nous la trouvions surtout dans l'indifférence du gouvernement de Juillet pour les peuples dont la destinée ne peut rester isolée de celle de la France.

Donnerons-nous aujourd'hui au gouvernement républicain le bill d'indemnité que nous refusions à la politique du roi Louis-Philippe ? La crainte d'exciter pour le moment de nouveaux troubles intérieurs nous fera-t-elle abandonner encore une fois aux partis extrêmes le monopole d'une idée juste et d'une opinion généreuse ? Le besoin de conserver intacte l'auréole de M. de Lamartine nous imposera-t-il le silence sur la faiblesse et l'inconséquence de sa politique ? Reculerons-nous devant les chances de guerre par appréhension de voir s'agrandir l'abîme de nos finances, et la paix dont nous jouissons avec les armées de travailleurs oisifs organisées sur toute la surface de la France peut-elle nous être moins onéreuse que la guerre elle-même ?

Le temps du repos et du loisir est fini ; en vain, comme des hommes qui ne sont plus habitués à la marche, nous nous asseyons à chaque borne avec l'espoir que la course est terminée. Pour que la société soit sauvée (et elle le sera), elle a besoin de passer par une série d'épreuves dont nous ne pouvons mesurer ni la gravité, ni la durée. Sans doute, la Providence ne nous abandonnera pas ; sa protection, toujours visible, interviendra au milieu des périls de chaque jour et en adoucira l'âpreté par des secours immédiats. Mais la génération qui commence entre dans une carrière dont les labeurs se prolongeront pendant bien des années, et celle qui s'en va aura disparu de ce monde avant que se soit fait, entre les hommes, le réglement des immenses difficultés qui les divisent.

LES JALOUSIES VERTES

HISTOIRE DE 1836 [1].

Il serait difficile de peindre la douleur du jeune homme quand il eut la triste certitude de sa perte ; il la sentit profondément et s'abandonna à ce sentiment, dont il irritait encore l'amertume en se reprochant d'avoir causé la mort de sa mère. Le croira-t-on, pourtant ? il éprouvait une sorte d'orgueil à se trouver si malheureux et peut-être si coupable, car la jeunesse est fière de son premier chagrin, comme un soldat novice de sa première blessure ; c'est une vanité dont on guérit trop vite ! Roland s'exagéra ses remords et sa douleur comme il s'exagérait toutes choses ; bientôt cette profonde mélancolie où il s'obstinait mina sa santé, il tomba sérieusement malade.

Depuis longtemps, Cécile n'était servie que par une vieille femme de ménage ; Roland se trouvait donc seul dans cet appartement où tout renouvelait sa peine en lui rappelant sa mère. Un ancien ami, qui l'était venu voir, fut touché de son isolement, et, moitié force, moitié gré, il le décida à se faire transporter à la maison de santé du docteur D***, faubourg Saint-Denis. Là, du moins, il ne serait pas exposé à manquer des soins nécessaires, et le changement de lieu seul pouvait avoir sur son mal une heureuse influence. Ce fut, en effet, ce qui arriva, et, en assez peu de temps, Michel, quoique faible encore, fut en état de quitter son lit pour descendre au jardin.

On était alors à la fin de l'automne et la douceur mélancolique des derniers beaux jours était en harmonie avec les émotions de son âme ; il respirait avec un triste plaisir le parfum de quelques fleurs tardives, épanouies sous les tièdes rayons du soleil d'octobre ; il suivait lentement, appuyé sur un bâton, l'étroite allée du jardin. A l'extrémité de cette allée, il aperçut une malade qui, sans doute, avait voulu jouir, comme lui, des dernières douceurs de la saison. Elle était assise dans un fauteuil garni de coussins ; son visage pâle et flétri portait les

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, p. 85.

traces, non d'une maladie passagère, mais d'une lente et incurable souffrance. En la regardant, Roland s'arrêta, saisi d'une violente et douloureuse émotion ; cette femme était plus âgée, moins belle que Cécile ; mais son attitude d'abattement résigné lui rappela sa mère avec tant de force qu'il chancela et serait tombé, si les deux bras d'un petit homme, qui venaient trottinant derrière lui, ne se fussent avancés pour le soutenir.

« Voilà bien les jeunes gens, dit le petit homme, tout en faisant asseoir Roland sur un siége de jardin, ils ne sont pas plutôt sortis du lit qu'on les trouve hors de la maison. Vous n'êtes pas encore assez fort pour la promenade, c'est une imprudence que je dénoncerai au docteur. »

Et, tout en grommelant, M. Durand alla ramasser sa canne qu'il avait laissé tomber. M. Durand, riche et honnête marchand d'estampes, était un vieil ami des parents de Michel ; c'était lui qui avait fait transporter le jeune homme dans la maison de santé, et il venait savoir le résultat de son ordonnance ; il était tout courroucé de trouver son malade au jardin, si mal à propos, comme le prouvait la faiblesse dont il avait été témoin. Michel l'interrompit pour lui apprendre la cause de son accident, et lui montra la dame malade assise à quelque distance. Durand ne l'eut pas plutôt aperçue qu'il courut à elle.

« Comment vous êtes ici, madame Fabert? s'écria-t-il, c'est particulier comme on se retrouve! vous vous êtes donc décidée à vous faire guérir? Dieu merci, il a longtemps que je vous prêche pour cela. Mais qu'est-ce que vous faites de *votre demoiselle* pendant ce temps-là?

— Elle travaille pour vous, monsieur Durand, reprit la malade avec un triste sourire, un peu moins vite seulement qu'à l'ordinaire, parce qu'elle vient me voir tous les jours, ce qui lui fait perdre du temps.

— Je le conçois, il y a loin du Luxembourg au faubourg Saint-Denis, mais quand c'est pour quelqu'un qu'on aime... »

Ici M. Durand regarda Michel... M^{me} Fabert lui adressa alors quelques mots que le jeune homme n'entendit pas ; mais au regard plein d'intérêt et de compassion qu'elle jeta sur lui, il devina aisément le sens de ses paroles. M. Durand répondit également à voix basse, mais sa pantomime en disait assez. Il débuta par un haussement d'épaule si-

gnificatif qu'on pouvait traduire ainsi : Pauvre garçon ! Puis il étendit la main à trois pieds de terre et Roland se revit tel qu'il était lorsqu'il avait connu le bon Durand, un joyeux enfant aux cheveux blonds et bouclés. Mais ce n'est plus lui dont il est question, Durand prend un visage jovial et se frotte les mains, et Michel croit revoir la figure épanouie, la franche bonhomie de son père. Bientôt le maintien du narrateur devient plus grave, il appuie la main sur sa poitrine d'un air pénétré; il lève les yeux au ciel... Michel comprend qu'il fait l'éloge de Cécile. Tandis qu'il jouit avec un douloureux orgueil de la justice rendue à sa mère, il sent que ses yeux se remplissent de larmes qu'il s'efforce de retenir. En ce moment il rencontre de nouveau le regard de Mme Fabert fixé sur lui ; à son affectueuse expression il devine aisément qu'elle vient d'apprendre la cause de sa maladie. Cette sympathie accordée à sa douleur lui ôte la force de la contenir, il baisse la tête et se laisse aller aux pleurs, tandis que Durand et la vieille dame se regardent d'un air profondément touché.

« Allons, allons, mon enfant, courage, dit le brave homme en s'efforçant de prendre un ton ferme; ne vous désolez pas ainsi, cela vous fera du mal. »

Et il le contraignit à remonter chez lui ; Roland demeura un jour ou deux sans descendre au jardin ; quand il lui fut permis d'y retourner, il y retrouva Mme Fabert à sa place accoutumée. Il la salua d'un air respectueux et il allait continuer sa promenade ; mais elle l'arrêta en lui demandant d'un ton plein d'intérêt des nouvelles de sa santé; il répondit avec reconnaissance, et la relation se trouva établie entre eux.

Roland prit un siége auprès de la malade et il était tenté de se croire près de sa mère en retrouvant cet affectueux entretien. Là, du reste, s'arrêtait la ressemblance; on ne trouvait chez Mme Fabert ni la sensibilité expansive, ni la tendresse caressante, ni la poétique imagination de Cécile, mais une raison calme, une grande force de volonté, un esprit judicieux et pénétrant. Elle aussi avait souffert, non de ces maux intimes et cachés dont la source est en nous-mêmes; mais de ces malheurs positifs, matériels, si l'on peut dire, qui nous forcent à dépenser dans une lutte de tous les jours, de toutes les heures, la somme totale d'énergie et d'intelligence qui nous a été départie. Sévère pour elle-même, elle avait pour les autres cette indulgence qui, chez les bons esprits, est compagne de l'expérience ; elle

faisait la part de l'âge, du caractère, de l'éducation ; aussi Michel sentait chaque jour croître sa confiance en elle, et lui parlait de tout ce qui l'occupait : de son passé, de son avenir, de la promesse faite à sa mère. Mme Fabert l'écoutait en souriant doucement de ses accès d'exaltation ou d'enthousiasme, secouait quelquefois la tête à ses projets et lui disait d'un ton calme : Tenez d'abord la parole que votre mère vous a demandée, vous verrez après...

Un jour que Roland était comme de coutume assis au jardin près de sa nouvelle amie, il vit venir du bout de l'allée une jeune personne grande et svelte, vêtue d'une robe d'indienne, d'une pélerine de percale et d'un chapeau de paille sur lequel se croisait un ruban de couleur sombre. Malgré la simplicité de ce costume, Roland fut frappé de la légèreté de sa démarche, de la noblesse de sa tournure ; comme il s'était levé pour la saluer, elle lui fit une inclination polie et s'approcha de Mme Fabert.

« C'est ma fille, » dit celle-ci, et s'adressant à la jeune personne :

« Par quel hasard viens-tu à cette heure aujourd'hui ?

— J'étais allée porter ma besogne à M. Durand. Celle qu'il doit me donner ne sera prête qu'à trois heures. J'ai pensé que je pouvais passer ce temps près de toi, et retourner chez M. Durand en m'en allant : c'est mon chemin. »

Après ce peu de mots et quelques questions minutieuses sur l'état de sa mère, la jeune fille prit un siége, tira de son sac un petit ouvrage de femme, et se mit à travailler.

« Je me souviens maintenant que j'ai entendu M. Durand vous parler de mademoiselle votre fille, dit Michel à Mme Fabert ; mais je n'avais pas eu encore le plaisir de la voir. »

Il était étonné, sans vouloir le dire, que Mme Fabert n'eût jamais prononcé le nom de sa fille dans leurs entretiens.

« Félicie vient cependant ici tous les jours, dit-elle ; mais ce n'est d'ordinaire que beaucoup plus tôt ou beaucoup plus tard. »

Et, sans plus d'éclaircissement, Mme Fabert continua la conversation, s'adressant tantôt à Roland, tantôt à sa fille, qui répondait toujours en peu de mots et sans lever les yeux de dessus son ouvrage, comme les personnes qui ont l'habitude d'un travail assidu. Roland l'examinait à la dérobée avec ce sentiment de curiosité que la première vue d'une jeune fille excite toujours chez les hommes de son âge. Les traits de Félicie n'avaient pourtant rien de remarqua-

ble : son teint, comme celui de la plupart des femmes condamnées à une vie sédentaire, était privé des couleurs de la jeunesse ; mais ses paupières baissées, la pureté de son front, le bel ovale de son visage, la beauté de ses mains, lui donnaient en ce moment l'aspect d'une *madone* de Raphaël ; et la douceur sérieuse de sa physionomie, la dignité modeste de son maintien, ajoutaient à la ressemblance.

Tandis que Roland faisait cette réflexion, arrivait du bout du jardin la personne ramassée, le frac bleu, le chapeau rond et la canne de jonc de M. Durand. Il salua tout le monde, s'informa de toutes les santés, et, avec la permission de la compagnie, s'adressant à Félicie :

« A nous deux, ma belle demoiselle, dit-il d'un ton jovial ; votre ouvrage est très-bien ; il n'y a rien à dire. Mais dans ce moment cela ne va pas fort ; on a des ouvrières autant qu'on en veut et à tous prix ; aussi je compte bien vous diminuer 10 fr. du cent cette fois-ci... »

Roland sentit le rouge lui monter au front à cette ignoble discussion ; il n'osait regarder la jeune fille, tant il craignait d'ajouter à l'humiliation qu'il lui supposait. Mais Félicie ne changea point de visage ; elle écouta tranquillement le marchand, et répondit du ton le plus simple :

« A la bonne heure, monsieur Durand ; mais alors, dans deux mois d'ici, quand l'ouvrage aura repris, vous trouverez bon que je n'aie d'égards et de préférence que pour ceux qui me paieront le plus cher. »

M. Durand eut beau pérorer de toute la force de ses poumons, se démener de toute l'activité de ses petites jambes, il ne put rien gagner sur la jeune fille, qui persévéra dans ce qu'elle avait dit avec autant de douceur que de fermeté. Il fut obligé de céder, sous la seule condition que sa besogne, à prix égal, serait préférée à toute autre.

Cette conversation mercantile *dépoétisa* passablement la jeune fille aux yeux de Roland ; son imagination artiste était blessée de toute cette vulgarité de métier. Cependant, les jours suivants, il tourna plus d'une fois la tête vers l'entrée du jardin ; et quand Félicie revint, il fut le premier à reconnaître le léger bruit de ses pas sur le sable. Tout fait événement dans une existence monotone comme celle qu'il menait alors ; tout a de l'intérêt pour un malade qui revient à la vie ; c'est ainsi du moins que s'explique la légère

émotion que causait au jeune homme la présence de Félicie. Quel autre motif lui assigner ? Comme tous les jeunes hommes de son temps, il avait entrevu dans ses songes une figure de femme élégante et vaporeuse comme les miss C. ou B. que M. Dubuffe a le bonheur de peindre. Tantôt elle lui apparaissait posant sur le marchepied de sa voiture un petit soulier de satin que n'avait jamais sali l'ignoble contact du pavé ; tantôt, penchée, un bouquet à la main, sur le bord d'une loge d'Opéra ; tantôt, mollement étendue sur les coussins de soie d'un divan, toujours entourée des superfluités du luxe et de la mode qui rendent une femme adorable aux yeux de notre grave jeunesse.

Or, Félicie obligée de gagner sa vie, Félicie qui n'avait pas un moment pour rêver, Félicie qui portait des socques et un parapluie, n'était pas une femme à laquelle on pût songer. Mais Roland ne pouvait s'empêcher de remarquer son activité laborieuse, son dévouement silencieux pour sa mère, la sollicitude qui lui faisait deviner, sans même lever les yeux, tous les désirs de Mme Fabert ; l'instant précis où il fallait relever ses coussins, l'aider à changer de place selon qu'elle avait besoin d'ombre ou de soleil, lui préparer sa boisson ; et tout cela se faisait simplement, tranquillement. De la part de la fille, un regard rapide qui l'assurait que tout était bien ; de la part de la mère un bref merci et tout était dit. En lui-même, Roland trouvait que Mme Fabert n'était point assez touchée des soins de sa fille ; il se rappelait l'émotion que causaient à sa mère les plus légères preuves de sa tendresse ; et cependant, loin de faire pour elle la moindre partie de ce que Félicie faisait pour la sienne, c'était elle qui faisait tout pour lui. Serait-il vrai, comme on l'a dit, que dans toute affection, le plus aimant est celui qui donne, non celui qui reçoit ?

Mme Amable Tastu.

(La suite au prochain numéro.)

Paris, 13 mai 1848.

P. S. La réunion et les premiers travaux de l'Assemblée nationale n'ont pas encore produit la sécurité et la confiance qu'on était en droit d'en attendre. Peut-être beaucoup de personnes ne sont-elles pas assez frappées du caractère rassurant de la plupart des actes de l'Assemblée : peut-être se laissent-elles troubler immodérément par le flot des orateurs gascons qui débordent sur la tribune.

Il faut convenir toutefois que le pouvoir exécutif intérimaire paraît avoir bien mal compris les intentions conciliantes qui ont guidé la majorité de l'Assemblée. Le ministère qui vient d'être formé n'est pas confié à des hommes considérables : on n'y reconnaît généralement que les substituts ou les commis de ceux que la décision de l'Assemblée vient d'élever au-dessus des ministères. On trouve aussi que l'élément auquel l'Assemblée a pardonné occupe une trop large place dans l'administration. La création des sous-secrétaires d'Etat était au moins inutile.

Le bon sens indiquait la nécessité de renoncer à la *Fête patriotique* du Champ-de-Mars, et si l'Assemblée eût été abandonnée à elle-même, elle eût coupé court à ces mascarades mythologiques. Malheureusement elle s'est sentie liée par des dépenses déjà accomplies, et M. Flocon l'a assez habilement embarrassée dans ce prétexte. Il fallait faire comme le maire de Paris, M. Marrast, qui se déclare étranger à la disposition comme aux dépenses de cette fête.

Quelque modifié qu'il soit, le programme n'en reste pas moins humiliant pour la raison publique, et nous n'attendons rien de bon de cette *fraternelle confusion* que le nouveau programme célèbre avec une emphase si comique.

Enfin on s'inquiète beaucoup ce matin de la pétition en faveur de la Pologne, qu'un vaste rassemblement doit porter à la Chambre. Bien des personnes paraissent craindre que les artisans de désordre ne profitent de l'occasion pour troubler la ville. Tout à l'heure on arrachait avec indignation une affiche où les *délégués du Luxembourg* déclarent qu'ils n'assisteront pas à la Fête du 14, à cause du refus du ministère du *progrès* que l'on a fait à leur ami Louis Blanc.

Le commerce demande grâce, dit un journal, et, en effet, si la ville continue d'être ainsi à la merci des agitateurs, nous ne marcherons que d'un pas bien lent dans la voie du retour à un ordre de choses tolérable.

Nous ne doutons pas que l'Assemblée nationale ne le comprenne, et qu'elle ne fasse sentir plus vivement son autorité.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

ATTENTAT DU 15 MAI.

Nisi quia Dominus erat in nobis, dicat nunc Israel :
Nisi quia Dominus erat in nobis
Cum exurgerent homines in nos, forte vivos deglutissent nos.
Benedictus Dominus qui non dedit nos ,in captionem denetibus eorum. Ps. CXXIII.

La France vient d'être sauvée encore, nous n'osons dire que c'est pour la dernière fois. Jamais la liberté et l'ordre, inséparables désormais, n'avaient couru un plus imminent danger ; jamais complot mieux tramé, prétexte mieux choisi, foule plus aveuglée, complicité plus étendue et plus puissante, n'avaient été mis en action par des chefs plus déterminés ; nous qui avons été témoin de leur tentative audacieuse, nous avons cru un instant que le jour de la terreur était arrivé. Le lundi 15 mai ne ressemblait point au dimanche 16 avril ; le 16 avril était une manifestation, le 15 mai est un attentat.

En évoquant le souvenir des incidents de cette journée, des craintes qui l'ont précédée, des rumeurs qui couraient dans la cité, des paroles et des actes d'hommes haut placés, des réticences de quelques-uns, de l'impudence de plusieurs, mille sentiments nous agitent : la douleur, l'effroi de l'avenir, l'indignation, le soupçon ; nous sommes tous frappés au cœur, car ce crime nous a touchés tous ; violer la souveraineté nationale, c'est attaquer l'existence même de la patrie.

Paris, sans être tout à fait calme, n'était plus troublé depuis quelques jours ; l'attente de la fête fraternelle, les affaires de l'extérieur, les premiers travaux de l'Assemblée occupaient les esprits, quand deux affiches vinrent tout d'un coup éveiller les craintes et faire tressaillir la population : Sobrier, au nom de la *Commune de Paris*, convoquait les chefs de barricades ; Barbès, au nom de la Société des Droits de l'homme, proclamait les principes de la nouvelle révolution qui allait surgir : il ne manquait que le cri : *Aux armes !* Tout le monde le lisait sans qu'il fût écrit.

Aussitôt des groupes partout se forment, on y entend discuter les questions d'association, d'organisation du travail, de communisme ; on attaque l'Assemblée nationale, des cris de menaces s'élèvent çà et là contre ces *commis*, que le peuple va aller interroger et qu'il jettera à la porte de son palais. Les clubs ardents de la capitale, dans le paroxysme de leur violence, ne se pouvaient contenir : on y expliquait tout haut ce que l'on comptait faire ; il sortait de leurs portes comme des bouffées de clameurs sinistres et de fureurs impatientes d'éclater ; les bureaux

d'un journal, d'un camp, *la Commune de Paris*, étaient devenus un arsenal où l'on fabriquait des cartouches, où l'on chargeait des armes, où l'on préparait des proclamations, où l'on entassait les munitions ; un mouvement extraordinaire troublait le quartier environnant ; la garde des montagnards allait et venait précipitamment ; on voyait entrer dans la cour du n° 16 de la rue de Rivoli des cavaliers de la garde républicaine, des officiers même de l'état-major du géneral Courtais, que les montagnards venaient recevoir et à qui ils serraient les mains. Sur un autre point de Paris, à la préfecture de police, même attitude, mêmes apprêts d'armes ; du Temple à la préfecture, à *la Commune*, il s'échangeait des messages et des mots d'ordre, une société souterraine s'agitait et soulevait le sol ; on attendait le coup de tonnerre.

Tout cela, Paris le savait, le voyait ; qu'allait faire l'autorité ? L'autorité, le samedi soir, contremanda la fête. Rien n'était préparé, disait-elle, les délégués n'étaient pas tous arrivés, il y avait impossibilité matérielle de terminer d'indispensables décorations : la fête était ajournée. A ce mensonge officiel, personne ne se trompa ; l'autorité n'avait pas osé donner le véritable motif. On avait eu peur et on se cachait de sa peur ; les factieux en triomphaient avec une joie impudente ; les modérés et la masse de la population s'en indignaient ou s'en effrayaient. Plus de doute, la bataille était inévitable ; chacun en parlait et s'y préparait. Le jour même était fixé, proclamé. A lundi ! c'était le mot de tous ceux qui s'abordaient.

Quel était donc le but de cette émeute qui s'annonçait si hautement ? Ce but était le même qu'au 17 mars et au 16 avril ; l'unanimité de la garde nationale, la trop grande précipitation des chefs, l'esprit de modération de la population effrayée des doctrines du communisme, avaient fait échouer ces deux tentatives. Les factieux n'avaient pas désespéré ; ils connaissaient le peuple, ils croyaient savoir qu'il était aveugle, facile à entraîner, que l'occasion pouvait le décider, qu'il suffisait d'une idée généreuse pour le tromper et le soulever. L'organisation du travail, la protestation contre les compagnies d'élite n'avaient pas réussi ; il fallait un nouveau prétexte qui rassemblât une population enthousiaste. Une fois jetée dans la rue, ils se chargeaient de la pousser et de la diriger.

Ce prétexte fut la Pologne ; il n'en pouvait être un plus beau. A la lecture des bulletins déchirants de Posen, les cœurs étaient animés d'une ardeur guerrière ; on tendait les bras vers la Vistule. Cette nation, que nous appelons notre sœur, allait-elle donc être encore abattue et déchirée ? Il n'en fallait pas davantage ; les clubs, les journaux annoncent que l'on ira demander à l'Assemblée de se prononcer en faveur de

la Pologne. Un appel est fait au peuple de Paris pour se réunir et protester de ses sympathies, de sa volonté de secourir ces nobles combattants. L'Assemblée hésite et se perd en retards parlementaires. Une première réunion, rangée en lignes calmes et modérées, est allée porter ses vœux aux représentants de la nation : mais, gardant le sentiment du respect dû à l'Assemblée, elle s'est arrêtée loin du palais et a patiemment attendu la réponse promise à ses délégués. Il faut plus encore, il faut aller jusqu'aux portes de la Chambre, en masse, tous ensemble, et là demander, exiger une réponse immédiate et précise. Qui refuserait d'appuyer cette pétition sublime ?

Le peuple, en effet, y fut trompé, et bien d'autres encore, que malgré l'égalité tant proclamée on s'obstine à ne pas compter parmi le peuple. Le lundi, 15 mai, à dix heures du matin, une foule considérable partait de la Bastille et se dirigeait par les boulevards vers la Chambre. A midi apparurent sur la place de la Concorde les premiers rangs de cette longue colonne qui marchait sur douze ou quinze hommes de front, les bannières au vent, et emplissant l'air de cris et de chants patriotiques.

Là on voyait des hommes et des femmes entremêlés, des gens de tout état, en blouse et en habit, des jeunes gens des Ecoles et des ouvriers, des enfants et des dames élégantes, des gardes nationaux en uniforme et des délégués des départements ; la plupart marchaient de bonne foi ; on avait parlé de la Pologne et on venait pour la Pologne. Le matin, les délégués de province, réunis dans la salle Montesquieu, s'étaient demandé s'il fallait prendre part à la démonstration ; il avait été décidé qu'ils ne devaient pas, par une adhésion en corps, engager leurs départements, mais que chacun pouvait s'y joindre spontanément, et quelques cœurs chaleureux s'étaient empressés de se rendre à la Bastille. Toute cette foule s'avançait aux cris de : *Vive la Pologne!* agitant des rameaux et des fleurs ; des Polonais, en costume national, se mêlaient à eux dans leur marche, plusieurs s'embrassaient en versant des larmes à l'espérance de la résurrection de leur patrie.

Mais si cet ensemble, au premier aspect, était grand et magnifique, une observation plus détaillée faisait reconnaître d'autres éléments, une autre pensée. En tête, marchaient des hommes moins enthousiastes et plus sombres ; sous la blouse de quelques-uns, on devinait une arme ; çà et là, s'élevaient les bannières des clubs les plus violents : le club de la Montagne, le Club des clubs, le club des Jacobins, le club Popincourt, etc. ; un assez grand nombre portaient à leurs chapeaux ces cartes, que l'on avait vues le 16 avril, sur lesquelles on lisait : *organisation du travail par l'association*. D'autres, dispersés çà et là, comme

les vedettes de ce corps d'armée, parlaient déjà dans les groupes du pouvoir de l'Assemblée, des comptes qu'on allait leur demander ; on disait que des chefs bien connus marchaient à la tête des colonnes, on citait Blanqui, Raspail, Hubert. Cette foule roulait en avant, poussée par une force inconnue ; elle allait, d'autres la dirigeaient. Il était évident qu'elle ne savait pas ce qu'on ferait d'elle.

Quant à nous, qui écrivons ces lignes, et qui la voyions défiler pendant près d'une heure, envahissant tour à tour la place, le pont, les rues et les abords de la Chambre, se faisant ouvrir à son passage les rangs de la garde mobile, s'avançant toujours, apportant à chaque pas de nouveaux flots sur la place bientôt devenue trop petite, nous nous demandions comment l'autorité n'avait pas, par une force imposante, retenu ces bandes énormes à distance, et, prévoyant l'instant prochain où elles allaient arriver devant le palais, quelle puissance arrêterait ces vagues toujours montantes, quand leur masse formidable, battant les portes à coups répétés, les ferait céder à son irrésistible emportement?

On sait comment il ne fut pas besoin de violence : les fusils de la garde mobile, à un ordre inattendu, se relevèrent ; le peuple pénétra dans la cour. Bientôt les portes de la salle s'ouvrirent, elle fut envahie ; il était une heure, la place du palais était encombrée.

On ignorait ce qui se passait à la tête de la colonne ; après un premier mouvement la foule s'était arrêtée ; on s'interrogeait, on disait qu'un représentant parlait au peuple, que la guerre était déclarée ; d'autres assuraient que la représentation nationale était violée, des hommes accourus des Invalides annonçaient la présence de canons attelés, de violentes discussions s'élevaient sur le communisme ; mais la foule était là, immobile, n'avançant pas. Ce temps d'arrêt ne dura pas ; une demi-heure était à peine écoulée qu'un ébranlement se communique à la masse ; on voit les bannières au dessus des têtes marcher lentement, gagner du terrain, puis franchir la porte et se perdre dans l'ombre du vestibule intérieur ; dès lors un grand choc est donné à ces hommes réunis qui, se tenant par le bras, poussent en avant et entraînent tout devant eux. Dans ce débordement nous fûmes emporté, et un invincible élan nous porta, nous lança sur un escalier ; nous étions dans la salle, au milieu même, sur les bancs des représentants.

Là nous fûmes témoin d'une de ces saturnales effrayantes dont notre première révolution nous avait laissé l'exemple et le souvenir ; non, jamais plus douloureux spectacle n'émut en notre cœur l'indignation, la terreur et le désespoir. Nous avons vu la représentation nationale méconnue, insultée, le peuple ivre d'aveuglement et de colère roulant de bancs en bancs, emplissant les tribunes, comblant les couloirs, esca-

ladant les barrières, suspendu à toutes les saillies du bâtiment, dévorer de ses flots la salle entière, envahir la tribune et le bureau du président, élever tout ensemble ses bannières, ses chapeaux, ses bras armés, lancer ses imprécations furibondes, se ruer sur des représentants, les frapper et les fouler aux pieds, et, océan déchaîné, emplir la vaste enceinte de ses bruissements de tonnerre et de ses coups sourdement retentissants !

Plus de mesures, plus de chefs, plus rien qui arrête ! Tous parlent, crient, chantent, s'agitent à la fois ; c'est une immense houle qui va et vient, sans se déplacer ; le peuple se penche du haut des tribunes, et renvoie ses clameurs aux clameurs de cet autre peuple qui roule en bas. Aucun bruit du dehors, aucune voix du dedans ne se ferait entendre dans cette acclamation universelle et incessante.

Les représentants, cependant, assis sur leurs bancs, mêlés au peuple, immobiles et calmes, attendaient, les uns pâles et le regard morne, les autres essuyant la sueur de leur front, presque tous silencieux, n'ayant plus de force que leur impassible majesté.

Quand nous entrâmes, un homme descendait de la tribune, et des applaudissements éclataient de toutes parts ; on nous dit que c'était Blanqui ; dix autres s'élançaient pour le remplacer, quelques-uns s'accrochaient à la tribune, cinq ou six faisaient des signes pour être écoutés ; on ne voyait rien, on n'écoutait rien, on n'entendait que la fureur.

Enfin, un autre homme monta tout debout sur le marbre de la tribune, et on sentit qu'il allait obtenir un peu de calme : c'était Barbès. Il était complétement habillé de noir ; sa tête seule, pâle, tranchait sur ce sombre vêtement : il resta près d'une heure à la tribune, et pendant tout ce temps sa figure fut impassible ; pas un muscle de son visage ne bougeait ; l'œil noir et profond, il tournait son regard à droite et à gauche, attendant le silence ; de temps en temps il étendait ses deux bras, et ses doigts, agités comme d'un mouvement électrique, attestaient seulement une émotion puissante et contenue. Après de longs efforts et des cris partis de tous côtés pour demander qu'on l'écoutât, il prononça quelques mots, une seule phrase qui tomba comme une pierre dans cette foule frémissante : *Un milliard sera imposé sur les riches!* D'immenses, d'unanimes applaudissements l'accueillirent. Un tumulte sans égal bouleverse de nouveau cette assemblée, les cris se croisent de bas en haut, les drapeaux volent en l'air ; les tribunes retentissent de roulements de milliers de pieds ; lui, toujours impassible, regardait son ouvrage, tourmentant sa moustache de sa main agitée. En ce moment, d'autres cris partent d'en bas ; des hommes ont saisi Louis Blanc et l'élèvent sur leurs

bras ; il est porté le long de la salle, passant de main en main, troublé, pâlissant et épouvanté déjà peut-être de son triomphe.

Encore un long temps d'acclamations ; Barbès même ne se peut faire entendre ; après vingt minutes seulement, il parvient à jeter une deuxième phrase, puis, après le même désordre, une troisième, celles qu'ont données tous les journaux ; il lui a fallu plus d'une heure pour prononcer ces quatre lignes qui resteront dans l'histoire.

Les représentants gardaient toujours le silence ; au milieu des mains qui battaient, on les voyait calmes et muets, protestant ainsi par le seul courage qu'il leur fût permis de manifester.

Comment cette scène allait-elle pourtant finir ? On ne se le demandait pas, il semblait qu'on craignît même d'y penser ; mais tout ce qu'on eût pu prévoir était encore au-dessous de ce que les révoltés devaient oser. Un homme à grande barbe rousse s'élance à côté de Barbès ; de vives paroles s'échangent de l'un à l'autre, de ceux qui assiégeaient la tribune à ceux qui l'occupaient, et enfin, quand, à force de signes et de cris, on a obtenu que la rumeur diminuât, ce dernier venu, Hubert, dominant la foule, se dresse de toute sa hauteur, et, avec un geste souverain, déclare qu'*au nom du peuple l'Assemblée est dissoute !* A ce mot, les applaudissements, les trépignements, les clameurs retentissent avec une nouvelle fureur ; à trois reprises, les applaudissements recommencent ; un mouvement extraordinaire se fait dans toute la salle, un moment d'hésitation agite l'Assemblée ; les représentants, les membres du bureau se regardent ; puis, tout d'un coup, le président prend son chapeau, se lève, les secrétaires quittent leurs siéges, et tous s'enfuient. En un instant, les représentants étaient presque tous partis ; les journalistes se précipitaient dans les escaliers, une foule d'hommes s'élançaient au dehors annonçant : *l'Assemblée est dissoute*, et une bande nombreuse, levant des pistolets et des poignards, perçant la foule de la place et des rues, courait à toutes jambes du côté de l'Hôtel-de-Ville, aux cris : *Vive la République démocratique*! *Vive le gouvernement révolutionnaire !*

A cette heure-là, nous ne le cachons pas, ignorant ce qui se passait au dehors, et ne pouvant croire qu'une aussi hardie tentative ne fût pas appuyée par une force considérable, nous doutâmes de notre avenir, et nous crûmes que les terroristes avaient triomphé.

Nous nous trompions : la garde nationale, la garde mobile, le peuple tout entier presque au même moment se trouva réuni, d'accord, armé, et prêt à soutenir, à relever son œuvre, les représentants qu'il avait choisis.

On sait comment, moins d'une heure après, le commun effort des

1re, 2e et 10e légions rétablissait l'Assemblée dans le palais dont on l'avait chassée. Nous n'avons plus à nous étendre autant sur le reste de cette journée : elle est connue. Ce que le *Moniteur*, le journal officiel, n'avait pas jugé à propos de rapporter, retranchant ainsi une partie de l'histoire, et ne le rappelant ensuite que sur un ordre formel de l'Assemblée, nous avons voulu le raconter, parce que nous l'avions vu de nos yeux, et qu'il faut que notre siècle et la postérité sachent jusqu'à quels excès des hommes, fous ou furieux d'ambition, ont pu porter une foule en qui ils avaient détruit tout principe d'ordre, tout sentiment de devoir, de respect et de liberté.

On ne peut trop insister cependant sur le magnifique élan de la garde nationale ; à peine le tambour eut-il battu que partout les gardes nationaux accoururent en armes ; dans quelques légions, à la nouvelle de la violation de la Chambre, des officiers prirent l'initiative, et ordonnèrent le rappel ; dans la 2e, un petit nombre d'hommes, réunis sur la place Louvois, partit avec un tambour, et, parcourant les rues voisines, entra dans chaque maison, criant : *l'Assemblée est violée ; aux armes ! tous !* Et tous descendaient. La 12e légion, qui avait eu le malheur de nommer Barbès son colonel, s'arma spontanément et accourut une des premières ; en quelques heures la ville entière était sur pied ; une seule pensée animait la population : Il faut soutenir l'Assemblée ! Les gardes nationales de la banlieue descendaient dans Paris ; la garde mobile marchait comme un seul homme, avec une ardeur juvénile et décidée ; les villes voisines s'armaient, et arrivaient par les chemins de fer pour concourir à la défense de la représentation nationale. La victoire ne fut pas douteuse un instant : la lutte ne commença même pas, et Paris se demandait encore si l'on allait combattre que déjà les chefs des factieux étaient arrêtés.

La prise de la préfecture, la petite échauffourée de la nuit, l'occupation du Temple et de la *Commune de Paris*, au bout de trois jours d'anxiété, d'énergie et de vigilance, mirent fin au trouble de la capitale, et l'heure du jugement de la conduite du pouvoir était arrivée.

C'est en ce moment qu'il faut raconter tout ce que l'on sait, et dire toute la vérité ; c'est en ce moment que les honnêtes gens doivent montrer leur énergie ; les terroristes sont là devant nous, les yeux attachés à nos yeux, pour voir si nous faiblirons ; c'est la lutte de l'homme et du lion ; la bête féroce n'est domptée que par l'inébranlable volonté du regard de l'homme.

Il y avait donc deux buts dans cette entreprise. — Nous ne parlons pas de la Pologne, les bonnes gens ont pu seules s'y laisser prendre. Le but des terroristes farouches était de fonder la république sociale dont

avait parlé Barbès, celle dont il formula immédiatement les conséquences, dont il établit le principe. On a trouvé sur une table de l'Hôtel-de-Ville les premiers arrêtés de nos nouveaux dictateurs. Des hommes dignes de foi ont vu ces décrets qui abolissaient *toute propriété sans exception*, toute monnaie. Le milliard d'impôt sur les riches que nous lui avons entendu décréter était la première loi du code de la terreur. Qu'ils s'appelassent terroristes, socialistes ou communistes, ceux-là s'entendaient et savaient précisément ce qu'ils voulaient; mais il est un but moins avoué que poursuivaient d'autres hommes cachés derrière cette rébellion dont ils prétendaient profiter : montagnards de l'Assemblée, violents de l'ex-gouvernement provisoire, ils n'ignoraient pas le mouvement qui se préparait ; ils avaient, par eux-mêmes ou leurs amis placés au pouvoir, assez de renseignements pour connaître la marche et les desseins des rebelles, et s'ils ne les ont pas accueillis ouvertement, ils ne les ont pas arrêtés, et les ont favorisés par leur silence et leur immobilité.

L'opinion publique partout se prononce, et mille indices, mille preuves viennent à la fois les accuser. Dès dimanche, un journal, organe du communisme, *le Populaire*, rappelait à deux membres du Gouvernement provisoire que c'était pour eux qu'avaient été faites les manifestations du 17 mars et du 16 avril; il leur reprochait leur ingratitude; il les interpellait sur leur conduite à venir dans la prévision d'une nouvelle sédition. Cabet oubliait ainsi qu'il avait, le 17 avril, protesté avec une dédaigneuse hauteur et le ton de l'indignation contre toute participation au soulèvement de la veille; qu'il avait assuré ne s'être occupé avec les communistes, ses frères, que de leur prochain départ pour l'Icarie ; et, devant une si formelle déclaration, la population parisienne s'était inclinée, acceptant ces pauvres communistes comme des rêveurs et des gens paisibles, incapables de toute action violente; nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir sur la bonne foi de M. Cabet, et sur l'assentiment que donnait à l'émeute une partie du gouvernement.

Il était d'ailleurs dans les destinées des terroristes d'être vendus par leurs frères : une lettre d'un délégué de Limoges n'a-t-elle pas, dès le 10 mai, signalé des membres du pouvoir exécutif, des représentants et un secrétaire du maire de Paris, qui *devait les servir beaucoup*, comme étant les amis et les complices de Barbès? *La Commune de Paris* ne rapportait-elle pas les paroles pleines de bienveillance du général Courtais pour les montagnards? N'est-il pas résulté déjà des explications à la tribune que Sobrier recevait des armes; qu'il était approuvé d'un ministre, hautement soutenu par un autre? N'a-t-on pas entendu plus

d'un membre de l'Assemblée nationale appuyer la manifestation du 15, demeurer au milieu d'eux quand l'Assemblée était chassée par l'émeute, et supporter l'insultant honneur de faire partie du gouvernement élu par elle ?

Que signifient donc au reste l'inaction du pouvoir, l'absence de tout ordre pour protéger l'Asemblée, le retard à lancer les mandats d'amener contre les coupables du 16 avril, les réticences du préfet de police, ses attaques détournées et les réponses embarrassées qu'on lui a faites ? Qu'est-ce donc que le langage d'un journal rédigé par les hommes de la Montagne, qui traite avec la légèreté de l'insouciance le crime de violation de l'Assemblée, qui ne trouve pour le caractériser que les mots de *trouble* et d'*incident*, et qui termine sa révoltante appréciation par des pleurs versés sur les malheureux *devant qui vont se rouvrir les prisons ?* Que signifie enfin le silence du *Moniteur*, l'indignation spontanée de la garde nationale portée à la fureur contre un ex-membre du Gouvernement provisoire, les cris d'improbation de l'Assemblée, et le silence imposé par elle à cet homme qui a entendu à trois reprises déclarer qu'il n'avait pas de cœur ?

Quoi encore ? Faut-il admettre que Barbès et ses complices n'avaient rien préparé, qu'ils ne pouvaient même pas compter sur cinq cents hommes pour se défendre une heure, qu'ils avaient tenté ce coup hardi sans être certains d'être soutenns ; quand on sait comment les baïonnettes sont rentrées dans le fourreau devant eux, comment si peu de troupes se sont trouvées appelées à protéger l'Assemblée, comment des ordres, des proclamations étaient prêtes, des arrêtés pris ; quand on sait comment, prisonnier et renfermé, Barbès s'informait à chaque instant si l'on ne se battait pas, si le canon ne tirait pas dans une terrible bataille, et quel fut son étonnement lorsqu'il traversa Paris la nuit, et ne trouva autour de lui que le silence? Faut-il croire que ces hommes non-seulement n'étaient pas dignes de commander, mais n'étaient même pas capables de conquérir ? Ne connaissons-nous pas leur énergie et leur habileté dans les conspirations, et n'est-il pas plus croyable que, s'ils comptaient sur la force matérielle dont ils disposaient secrètement, ils avaient quelque raison d'espérer le concours d'un pouvoir qui les laissait agir, qui a toujours reculé à faire arrêter leurs chefs les plus compromis, et qui entretenait avec eux des relations suivies et avouées?

Admettre que le pouvoir exécutif n'ait rien su est impossible ; on ne peut lui accorder comme excuse que l'hésitation et la peur. Il a hésité entre une Assemblée qui ne s'était pas encore assez nettement prononcée, dont on ne connaissait pas l'énergie, que les factieux accusaient

déjà de réaction, et un parti qui se prétendait le seul véritablement républicain, le seul qui voulait la république dans toutes ses conséquences; il a eu peur de résister ouvertement à une puissance populaire très-vive et très-emportée, capable de tenter et d'accomplir, quoique en minorité, une complète révolution. Et pour ne pas se compromettre, pour ne pas engager leur avenir, les gouvernants se sont abstenus et ont laissé faire, se disant à eux-mêmes pour excuse : Peut-être ne viennent-ils réellement que pour la Pologne et s'arrêteront-ils devant les portes du palais. S'ils l'envahissent, au contraire, rien ne pourra les arrêter; dans un nouveau 24 février, ils chasseront l'Assemblée. Il sera toujours temps de faire valoir notre inertie.

Et ce n'est pas seulement la voix populaire qui les accuse, l'Assemblée s'est déjà hautement déclarée : il est des formes parlementaires, il est des mesures et des votes qui condamnent aussi terriblement que les arrêts des Cours souveraines. L'Assemblée n'a plus de confiance dans le pouvoir exécutif, et elle le leur a dit, elle le leur a crié avec ses huit cents voix. Ce qu'elle leur abandonne est une ombre de puissance qu'elle est toute prête à reprendre; inquiète et jalouse de son autorité, convaincue de sa supériorité et de la pensée qu'elle représente, sentant qu'elle dispose des destinées de la France, elle pousse ses susceptibilités jusqu'à la plus excessive défiance; elle voulait refuser même au gouvernement l'initiative indispensable des mesures les plus urgentes, et quand un des membres du ministère, avec la violence propre à son parti, s'est élevé contre cette espèce de servitude qui ne laissait aucune action au gouvernement, elle a bondi avec un emportement inconnu, elle l'a fait rappeler à l'ordre, elle a accueilli de ses bravos un projet de proclamation où il était dit que le pouvoir ne pactiserait plus avec les factieux. Elle connaît ses ennemis, elle les désigne du doigt; dans le choix qu'elle a fait des membres de la commission pour la constitution, elle a prononcé une exclusion absolue des hommes qui, poussés par des instincts, non par des principes, s'essaient à la dictature par leurs cris de fureur; et la montagne, en entendant la nation applaudir à cette énergique fermeté, se dresse du haut de ses bancs avec des signes de colère, et poursuit de ses gestes menaçants l'immense majorité votant comme un seul homme.

La bataille n'est pas finie en effet, elle est dans le Parlement à cette heure, elle sera dans la rue demain encore. Il ne faut pas s'abuser, aussi ne faut-il pas s'arrêter. Le danger est imminent; ils ne sont pas découragés, ceux qui ont échoué le 15 mai; leurs journaux, plus emportés que jamais, nous prédisent une attaque nouvelle et mieux combinée; des chefs importants relâchés recommencent leurs sourdes intrigues; de

plus audacieux, de plus imprudents ne cachent même pas leurs espérances : on ne s'est pas battu, on ne sait pas encore ce dont nous sommes capables, disent-ils ouvertement. Le jugement des accusés sera le prétexte et l'occasion de la sédition : ils savent ce qu'un tel procès dans Paris peut soulever de craintes, de soupçons, de terreurs ; n'entend-on pas déjà Barbès et ses complices lever fièrement la tête, et d'inculpés devenant juges, interpeller les membres du pouvoir, les députés confidents de leurs projets, leur rappeler leur récente intimité, leur tacite assentiment, et les faire descendre du tribunal où ils siègeront, sur la sellette de l'accusation ? Ne voit-on pas les groupes de leurs séides assaillir les abords du palais et s'exclamer en ardentes vociférations, jusqu'à ce que, la fureur gagnant les têtes, ce n'est plus avec des paroles qu'ils protesteront, mais avec des armes et des barricades ?

Il vaut mieux tout dire que taire à moitié le danger ; l'Assemblée doit savoir que si le procès du 15 mai s'instruit à Paris, il commencera par une émeute, il finira peut-être par une révolution. Car il n'y a plus moyen de tromper l'opinion publique par la crainte d'une réaction ; ceux qu'on est convenu d'appeler le parti de la réaction et e parti terroriste se sont assez prononcés pour qu'on sache à quoi s'en tenir ; il n'y a pas de réaction possible, et personne n'y songe à cette heure. Une pensée unique occupe tout le monde ; la France entière veut maintenir l'ordre en protégeant l'Assemblée ; on crie : *vive l'Assemblée !* parce qu'on sent que là est la vraie force, la vraie souveraineté, l'unique pouvoir constitué, et constitué au nom du peuple. Un bon sens pratique éclaire non-seulement les hommes instruits, mais les ouvriers qu'on avait égarés ; ils comprennent qu'il n'y a nul gouvernement possible, nul salut, si l'on ne respecte, si l'on ne défend la représentation que nous-mêmes avons choisie parmi nous. La réaction n'a rien osé, n'a rien tenté, n'a rien projeté ; les terroristes n'élevaient tant de suppositions que pour avoir le droit de prendre les armes. C'est toujours au nom de la réaction que les partis violents demandent le pouvoir le plus excessif ; c'est en faisant craindre au peuple la perte de la liberté que les tyrans obtiennent des satellites et des forteresses.

Ceux qui sont à craindre, ceux qu'il ne faut pas se lasser de surveiller et de combattre, ce sont eux encore, les terroristes ; ils viennent de nous donner en deux mois trois preuves de leur persistante volonté. Ils tenteront encore un coup désespéré, et il ne faut pas s'en étonner. Parmi eux sont les hommes qui ont conquis une part du pouvoir et qui le veulent tout entier ; il les connaît bien celui d'entre eux qui a dit qu'ils ont levé les yeux vers les plafonds dorés des ministères, et qu'ils en sont éblouis. Ils sont pris de cet aveuglement qui, dans les révolu-

tions, entraîne les ambitieux les uns contre les autres ; ils s'attaquent, se déchirent et se dévorent mutuellement, jusqu'à ce que la race de factieux, sortie du sol dans les temps d'orages, ayant rempli sa mission d'agitations, de cris, de troubles et de bouleversements, disparaît dans la mort ou rentre dans sa paix sombre. Pour l'accomplissement de leurs passions, rien dont ils n'usent, pas un principe qu'ils n'abattent ; plus de propriété, plus d'individualité, plus de famille, plus de Dieu. On a vu leur profession de foi ; le matérialisme est la seule et réelle loi de l'humanité. Aucun principe qui reste debout, aucune barrière qui puisse arrêter, et le peuple, qu'ils ont ainsi préparé, devient l'instrument de leurs ambitions en attendant qu'il soit l'esclave de leurs voluptés !

L'Assemblée aujourd'hui doit le savoir ; il faut qu'elle comprenne bien que la Révolution telle qu'elle a été posée en principe vient à peine de commencer ; pour l'œuvre qu'elle doit accomplir elle a besoin de patience et d'énergique constance, elle aura une lutte longue à soutenir ; bien des hommes, bien des partis passeront avant que les saines idées de raison et de devoir aient été déposées dans de nouvelles lois. Qu'elle ne sè décourage donc pas, la lie agitée par les révolutions redescendra au fond ; qu'elle écoute, qu'elle suive la voix du bon sens des masses, de cet instinct populaire qui ne se trompe pas sur les hommes et sur leurs principes, et qui les désigne même avant qu'ils aient agi ; qu'elle obéisse à l'opinion publique, et, nous l'attendons, nous l'espérons, la constitution qu'elle nous donnera sera l'expression de la volonté nationale et la plus ferme garantie de l'ordre, de la morale, et des libertés que nous avons désormais irrévocablement gagnées.

Eugène LOUDUN.

LES VOYAGEURS NOUVEAUX.

Adventures in Mexico and the Rocky mountains.— Aventures au Mexique et dans les Montagnes rocheuses, par M. Ruxton, membre de la Société royale de géographie.

L'Angleterre est le pays des touristes les plus tenaces et les plus intrépides. L'esprit aventureux des anciens hommes du Nord agite encore toute cette race mêlée de sang danois, de sang anglo-saxon. L'Anglais, qui attache tant de prix au comfort de sa vie journalière, qui célèbre avec tant d'amour les joies paisibles du *fire-side*, est de tous les peuples celui qui s'arrache le plus aisément à son bien-être domestique pour s'en aller de côté et d'autre braver les périls, souffrir le privations du voyage. La grande île dont il est si fier est son nid, mais de toutes parts la mer est là qui lui chante son chant de sirène, qu l'appelle sur ses vagues mouvantes, comme autrefois elle appelait l'audacieux Viking et le farouche Regnar Lodbrok. La mer est là qui lui ouvre le chemin du monde, qui pour tenter son imagination fait flotter sous ses yeux les lourds navires, chargés des richesses de l'Inde, et la légère goëlette et le yacht aristocratique. Bientôt la terre natale paraît trop petite à celui dont les rêves sont sans cesse occupés de l'immense espace, et les verts ombrages du cottage paternel ne suffisent plus à calmer l'inquiète ardeur qui s'est emparée de lui. Un matin, l'Anglais met son mackintosh sur ses épaules, prend sa valise sous le bras, court au navire le plus proche, et le voilà parti. Où va-t-il, et que va-il faire? Qu'importe ? N'en demandez pas tant à ce libre enfant de la libre Bretagne. Il s'en va parce qu'il faut qu'il s'en aille, pour suivre l'exemple de tous ses compagnons d'étude, pour échapper à une atteinte de spleen ou à un créancier, pour obéir comme la cigogne à son instinct nomade ou pour satisfaire à quelque singulière fantaisie qui lui assurera une honorable place parmi les touristes excentriques. Une fois que cette fantaisie se sera logée comme un clou dans sa tête, soyez sûr qu'il ne s'en détachera pas. Plus elle sera étrange, plus il s'imposera l'obligation de la poursuivre jusqu'à son dernier terme. Qui de nous n'a rencontré sur un bateau à vapeur ou dans une diligence quelques-uns de ces tenaces touristes, indifférents à tout ce qui s'offrait à eux le long

de leur route, n'ayant en vue que le but qu'ils s'étaient proposé, et y marchant en droite ligne sans vouloir un seul instant en détourner leur pensée. Le récit des divers caprices qui ont porté une quantité d'Anglais à s'aventurer à travers le monde remplirait des volumes entiers, et formerait certainement l'un des tableaux les plus curieux des bizarreries de l'espèce humaine. Celui-ci éprouvera tout à coup le besoin d'assister à une danse de derviches, s'embarquera pour Constantinople et ne voudra voir dans son excursion que de grotesques spectacles. Celui-là ne pourra dormir en paix tant qu'il n'aura été mesurer en Amérique la longueur d'un serpent à sonnettes. Cet autre veut cheminer en Suisse, non pour contempler ses lacs riants, ses fraîches vallées, ses sites grandioses, mais pour inscrire son nom sur le livre de Ferney ou de Chamouny. Lord S... prend un soir en se couchant un ouvrage qui décrit les phénomènes naturels de l'Islande, se lève subitement après en avoir lu quelques pages, fait atteler ses chevaux, s'en va fréter un navire, débarque à Reykiavik, monte à cheval, galope jusqu'au Geyser, puis s'en retourne pleinement satisfait. J'ai rencontré sur les mers du Nord un jeune gentleman instruit, distingué, qui abandonnait pour plusieurs mois son pays, sa famille, dans l'unique intention de tuer un renne. Il avait traversé le Danemark, une partie de la Suède et les plus magnifiques districts de la Norvège, sans vouloir arrêter un seul instant ses regards sur ces vaines images. Tuer un renne était son unique préoccupation. Arrivé dans la baie de Bossekop il trouva un Lapon, qui, au lieu de se fatiguer à le conduire dans la région des rennes sauvages, exposa, moyennant une honnête petite somme, une vieille bête fort apprivoisée aux deux coups de son fusil. Le même bateau qui avait amené le naïf chasseur au 68e degré de latitude le reconduisit à Drontheim. Son renne abattu, il n'avait plus rien à faire dans les parages du Nord, il s'en allait avec la peau grise de sa victime, plus fier que le vaillant Hercule avec la dépouille du lion de Némée. Quelque temps après, en franchissant les sombres montagnes et les froids marécages qui s'étendent entre le Finmark et les provinces septentrionales de la Suède, j'aperçus, au bord d'une rivière, une cabane construite avec une sorte d'élégance européenne. C'était celle d'un Anglais qui était venu s'établir là tout seul deux années de suite, loin de toute habitation humaine, pour se délecter à son aise dans la pêche du saumon. La satisfaction gastronomique n'en était que pour une faible part dans son emploi de la journée. Il ne gardait des poissons pris dans sa nasse que ce qui lui était rigoureusement nécessaire; le reste, il le rejetait de l'autre côté de son barrage, après avoir scrupuleusement inscrit sur son carnet la longueur, la grosseur, la pesanteur de chaque

pièce. Le soir, il faisait comme un banquier l'addition de ses opérations. C'était un homme heureux.

Ne rions pas de ces excentricités. Il en est, et plusieurs, qui ont eu pour l'Angleterre un très-sérieux résultat. Voilà, par exemple, un Anglais qu'un caprice de curiosité entraîne dans les régions les plus lointaines et les moins explorées. Il s'en va sans s'inquiéter de rien et sans douter de rien, soutenu par son titre de citoyen de la Grande-Bretagne, et décidé, coûte que coûte, à atteindre son but. Ni les difficultés de toute sorte qu'il doit surmonter, ni les périls auxquels il s'expose, ne peuvent vaincre sa tenacité. Plus il rencontre d'obstacles, plus il s'affermit fièrement dans son obstination. Si les moyens de transport lui manquent, au besoin il traversera à pied les steppes et les déserts, comme son illustre compatriote le capitaine Cochrane, qui parcourut ainsi toute l'Europe et toute la Tartarie. S'il n'a trouvé à Londres aucuns renseignements géographiques sur les lieux qu'il va visiter, il fera lui-même la carte de son voyage, il notera exactement combien d'heures il a employées pour se rendre de tel point à tel autre, quelles montagnes il a franchies, quelles peuplades éparses il a rencontrées le long de son chemin. Il n'oubliera pas d'observer ce qu'elles produisent et ce qu'on pourrait leur porter avantageusement en échange de leurs produits, car, à quelque classe de la société qu'il appartienne, il est Anglais avant tout, et, par là, doté de l'instinct commercial. A son retour, il publiera un journal fort sec peut-être, fort peu attrayant à lire, mais plein de notions précises, qui éveilleront l'attention des spéculateurs. Un marchand s'en ira, à l'aide de ce compendium, faire une nouvelle reconnaissance de terrain. Un autre le suivra avec une cargaison, et ne tardera pas à se construire une maison, un magasin au milieu d'une de ces tribus naguère si peu connues. La société biblique y enverra un de ses missionnaires, le pavillon britannique flottera sur sa demeure, et un beau jour l'Europe apprendra que l'Angleterre possède une nouvelle colonie.

M. Ruxton, dont nous voulons essayer d'analyser le livre, est un de ces hommes entreprenants jusqu'à la témérité, qui recherchent surtout les expéditions difficiles, se complaisent dans les fatigues et s'enorgueillissent du danger. Pour satisfaire à sa curiosité, pour essayer dans des lieux nouveaux la justesse de son coup d'œil, il a traversé l'immense et sauvage espace qui s'étend de Chihuahua à la capitale du Nouveau-Mexique, et s'est avancé jusque dans les froides et désolantes régions des Montagnes rocheuses. Nemrod était un grand chasseur devant Dieu. M. Ruxton est certainement l'un des chasseurs les plus hardis qui aient jamais porté le fusil à double détente et assisté aux banquets de

la Saint-Hubert. De plus, c'est un homme intelligent et instruit qui observe avec sagacité les contrées où il s'aventure et en relate avec talent les traits les plus caractéristiques. Il avait composé, à l'aide de divers documents officiels, des différentes notes recueillies dans les lieux où il s'arrêtait, une relation détaillée de son voyage. Tous ces matériaux se sont perdus dans un des fréquents accidents de son exploration. A la place d'un ouvrage étendu dans lequel l'auteur avait, dit-il, pris à tâche de rassembler de nombreuses notions sur les Indiens barbares du Nouveau-Mexique, il ne nous reste qu'une sorte de journal de pérégrination, un récit malheureusement très-restreint. Mais ce récit renferme des descriptions très-poétiques et très-animées, des images d'une nature toute nouvelle. Et jusqu'à présent du moins fort peu connues. Et les lecteurs qui cherchent à s'instruire et ceux qui cherchent quelque distraction inaccoutumée aimeront à lire cette Odyssée, qui commence sur un bâteau à vapeur, en pleine Angleterre, et se déroule au milieu des plus farouches tribus.

Le bateau part de Southampton, chargé de voyageurs de différentes nations que l'amour de la nature et un autre amour bien plus fréquent et plus énergique, l'amour de l'or, entraînent sur l'Océan. Dans cette maison flottante confiée aux rouages d'une machine en fer apparaissent à la fois des créoles de l'Inde occidentale, des Espagnols de la Havane, des Français de la Martinique, des Danois de Saint-Thomas, des Hollandais de Curaçao, des Portugais de Madère, des officiers de la reine Victoria, des fermiers de Yorkshire, spécimen complet des peuples de l'Europe marchant à la croisade de l'industrie moderne. Pour que rien n'y manque, des juifs sont là aussi qui, dès leur entrée sur le bateau, organisent une table de Pharaon afin de s'exercer la main dans leur honnête profession d'israélites et de ne point perdre leur temps en inutiles propos. Ces braves juifs ont devant eux la perspective d'une longue traversée et l'espoir d'employer fructueusement la provision de jeux de cartes dont ils ont eu soin de se pourvoir. Malheureusement, on s'arrête en plusieurs endroits et il se trouve sur le bateau des passagers assez mal avisés pour rester à terre pendant tout le temps de la relâche, pour préférer à la joie d'entendre ces éloquentes paroles : faites votre jeu, le jeu est fait, rien ne va plus, celle d'errer sur les verts coteaux de Madère, ou de contempler le riant éclat, le vêtement diapré des Barbades. Puis on arrive à la Havane, et là tout le monde se précipite sur la plage pour voir ce port, l'un des plus beaux ports du monde, et cette île que les Espagnols appellent : *la joya mas brillante en la corona de España* et la *siempre fidel isla de Cuba.* Si cette terre splendide méritera toujours son nom de fidèle, si ce brillant joyau ne se détachera pas de la couronne

espagnole comme celui du Pérou et du Mexique, c'est ce qui devient de jour en jour plus problématique, et les Anglais, s'ils le peuvent, ne se feront pas faute de résoudre le problème à leur profit.

Quelques jours après cette dernière halte, le bateau britannique entre dans la rade de Vera-Cruz en même temps qu'un navire américain qui y ramenait Santa-Anna.

Vera-Cruz, cette première fondation de Fernand Cortez, ce premier rempart de sa merveilleuse conquête, est une ville régulièrement bâtie, ornée de plusieurs beaux édifices, qui pourtant commencent à tomber en ruines. Il y a un siècle, c'était une cité de commerce florissante. Les guerres civiles, les révolutions, la funeste influence d'un gouvernement impuissant et corrompu ont anéanti sa prospérité. Maintenant elle ne présente plus qu'un hideux aspect; ses églises, ses édifices publics sont abandonnés, l'herbe croît dans ses rues désertes. Chaque année, au mois d'août, la fièvre jaune en chasse les principaux habitants; on ne rencontre plus alors dans son enceinte que des gens du peuple et des nègres, aux membres amaigris, au teint cadavéreux; et quand on parle de cette ville, on ne lui donne plus ce religieux nom de Vera-Cruz, on l'appelle la cité des morts (*la Ciudad de los Muertos*).

Les traces du bombardement français de 1839 sont encore là visibles de tout côté; les Américains y en ont laissé d'autres en 1847. Il n'est pas venu à l'esprit du gouvernement de réparer les brèches faites par les boulets étrangers, d'effacer ces signes de deux humiliantes invasions, ni de prendre quelques salutaires précautions pour en prévenir une troisième. Le fort de Saint-Jean-d'Ulloa que les Mexicains regardaient comme imprenable, et qui a si poliment capitulé devant la flotte française, renferme, dit-on, trois cent cinquante pièces d'artillerie, mais très-mal montées et encore plus mal servies. Quand M. Ruxton le visita, on s'attendait là à tout instant à l'attaque des troupes américaines; la garnison du fort se composait de sept cents hommes équipés d'une façon déplorable, sans ordre, sans discipline ; les points les plus faibles n'étaient pas même gardés, et il n'y avait pas une sentinelle en observation. Dans cette attitude militaire, Vera-Cruz avec son emphase espagnole n'en continue pas moins à se donner l'épithète de *sempre heroica*, à rêver un nouveau triomphe à chaque événement nouveau. Une année auparavant elle avait chassé de la manière la plus outrageante son président Santa-Anna. Le despotique général revenait au Mexique et on l'appelait l'immortel sauveur de la patrie.

Le 16 du mois d'août, les canons de la forteresse annoncèrent l'approche du bateau qui le ramenait sur la côte américaine. La garnison de Vera-Cruz, une garnison composée de pygmées indiens dont les grena-

diers ont cinq pieds de taille, se mit en mouvement pour le recevoir, et passa deux heures en marches et contremarches, avant d'en venir à prendre une position satisfaisante. Un officier et un aide de camp, vêtus tous deux de la façon la plus grotesque, caracolaient sur de misérables chevaux. Des gens du peuple chantaient d'une voix discordante des airs nationaux, des enfants tiraient des pétards aux dépens de la ville. Santa-Anna s'avança d'un pas assez ferme, malgré son infirmité. Il était précédé de sa petite femme, qui s'appuyait sur le bras d'un officier. Une partie des soldats le saluaient, d'autres déchargeaient leurs fusils en son honneur ; d'autres, ne sachant que faire, ne faisaient rien.

Don Antonio-Lopez de Santa-Anna est un homme d'une soixantaine d'années qui a l'air fatigué et porte une jambe de bois assez artistement façonnée. Son aspect trahit son caractère. « Jamais, dit M. Ruxton, je n'ai vu une physionomie si fortement empreinte du cachet des mauvaises passions. La fourberie, l'avarice, la sensualité, éclatent dans chacun de ses traits, et l'on sait que sa figure est la fidèle image de ses vices. Il ne manque pas cependant d'une certaine dignité d'attitude ; c'est par là qu'il a séduit les regards des femmes auxquelles il a toujours voué un culte ardent. A en croire ses amis, même les plus intimes, nulle place, nulle faveur ne peut être obtenue de lui sans l'intervention d'une femme. Ce fut ainsi qu'il fit connaissance avec celle qu'il a épousée. Elle avait alors quinze ans. Sa mère l'employa à solliciter une pension ; le président, en la voyant, devint amoureux d'elle, et, après avoir vainement tenté d'exercer sur elle ses illégitimes séductions de don Juan, finit par lui offrir sa main.

Le lendemain de sa rentrée à Vera-Cruz, l'orgueilleux président eut la douleur d'écouter une assez rude harangue. Le peuple réuni à l'Hôtel-de-Ville demandait bruyamment à lui faire entendre ses griefs. Mais personne n'osait attacher le grelot, personne n'osait aller chercher le lion dans sa tanière. Un homme enfin se leva, et s'offrit à s'en aller seul parler au redoutable général. Il entra bravement dans le salon où Santa-Anna était assis au milieu d'un cercle nombreux d'officiers et de fonctionnaires. « Général, dit-il en s'avançant vers son fauteuil, il y a plus de vingt ans que vous avez entrepris de ruiner ce pays. Deux fois vous avez été exilé pour vos méfaits. Puissiez-vous maintenant vous occuper de notre bien-être un peu plus que du vôtre ! »

A ces mots, les amis de Santa-Anna frappèrent du pied, menacèrent l'audacieux orateur ; mais celui-ci, jetant sur eux un regard de dédain, continua son discours : « Ces gens-là, dit-il, sont nos ennemis et les vôtres ; de plus, ce sont des traîtres : *Y mas son traidores.* Ils ne cherchent qu'à atteindre le but de leur égoïsme, et pour y arriver ils ne

craindront point de vous sacrifier, vous et notre contrée. Ils seront, au besoin, les premiers à vous abandonner. Nous qui sommes de vrais citoyens de Vera-Cruz, nous demandons que vous éloigniez les soldats, car nous ne voulons pas être régis par des sauvages armés. Qu'on nous donne des sabres, des fusils, nous défendrons nous-mêmes notre ville. »

Santa-Anna, interdit, ne répondait rien.

« Parlez, général, reprit le député ; je représente le peuple qui vous a rappelé, et je veux une réponse.

— Demain, répliqua le président, demain je donnerai des ordres pour que les soldats s'éloignent, et qu'on vous remette des armes.

— *Esta bueno, mi general,* » dit l'orateur, et il retourna au milieu de l'assemblée, où son récit fut accueilli par d'éclatants vivats.

Le jour suivant, Santa-Anna se retira à sa maison de campagne et fit publier un manifeste dans lequel il se déclarait déterminé à soutenir sans aucune intervention étrangère la guerre contre les Etats-Unis, à consacrer son sang et sa vie à la défense de la patrie. Il terminait cette proclamation, assez habilement rédigée, en conjurant les citoyens de s'armer contre l'ennemi commun. Le même jour, le régiment qui était en garnison à Vera-Cruz sortit de la ville pour marcher contre les Américains. Ces fiers soldats ne quittaient point leurs schakos ; mais leur chemise, leur habit, leur pantalon étaient suspendus au bout de leur fusil, et ils n'avaient, pour voiler leur nudité, que la poussière amassée sur leur corps le long du chemin.

Le long espace qui sépare Vera-Cruz de Mexico est d'une beauté pittoresque souvent ravissante. Pour le voyageur qui aime à contempler les scènes de la nature, il y a dans l'aspect de cette terre mexicaine, tour à tour si riante et si grandiose, une source d'émotions inattendues et de joies enthousiastes. Seulement il faut qu'il achète ces joies par de dures fatigues et de nombreuses privations. La route qui rejoint les deux principales villes de la république mexicaine est dans un état misérable. Sur ses bords, on ne trouve que de loin en loin quelques pauvres villages et quelques auberges pareilles à des caravensérails, où les hommes ne sont guère mieux logés que les mules, où il faut renoncer philosophiquement aux plus vulgaires agréments de la vie journalière. *Ay que hombre!* s'écriait le maître d'une de ces hôtelleries en entendant M. Ruxton lui demander de l'eau pour se laver les mains. *Ave Maria purissima que hombre! Servilletta, pannella, toalla, que demonio quiere?* (Quel homme! Une serviette, un linge, un mouchoir! Quel diable en veut-il faire?)

A Jalapa, ville de dix-sept mille âmes, située à 4,300 pieds au-dessus du niveau de la mer, il y a pourtant une diligence qui chemine

jusqu'à Mexico ; mais lorsqu'on s'embarque dans cette lourde et informe patache, il faut avoir soin d'expédier son bagage par des convois de muletiers, et de ne garder sur soi que ce qu'on redoute le moins de perdre. Tout le pays est infesté de bandes de voleurs qui ont des espions à chaque station, qui savent au juste l'heure du départ de la voiture, le nombre de passagers qu'elle transporte, les chances de gain ou de péril qu'elle leur offre. Lorsqu'ils l'arrêtent, il n'entre point dans la pensée des Mexicains d'opposer la moindre résistance à leur requête. Chacun se hâte de vider complaisamment ses poches, puis l'on se remet en marche, très-satisfait de n'avoir reçu ni balle à la tête ni coups de dague dans la poitrine. Ce respect pour les voleurs est tel qu'un seul d'entre eux suffit parfois pour dévaliser un coche rempli d'une demi-douzaine d'hommes, et qu'ils s'en vont impunément au sein des villes, sous l'œil de la police, recueillir leurs informations, marquer d'avance leur proie.

M. Ruxton causa une profonde frayeur à ses compagnons de voyage en montant dans la diligence avec un assortiment de fusils et de pistolets.

« Ah ! Monsieur, s'écriaient-ils, nous sommes tous perdus si un seul d'entre nous essaie de résister.

— Mais, répliquait le téméraire Anglais, j'ai des armes pour vous ; tenez, prenez-en chacun quelques-unes.

— Non, non, reprenaient les pauvres Mexicains en joignant les mains et en le conjurant de cacher son funeste attirail : *No es el costumbre.* (Ce n'est pas la coutume.) »

Soit que les bandits fussent occupés ailleurs, ou soit qu'ils fussent prévenus de cet armement extraordinaire, ils laissèrent cette fois la diligence poursuivre tranquillement son chemin. Les voyageurs arrivèrent sans accident à Puebla, l'une des plus belles et des plus considérables villes du Mexique. Fernand Cortez la fonda en 1531. La fertilité du sol qui l'entoure lui donna une rapide prospérité. Dans la province dont cette cité est le chef-lieu, on trouve encore un grand nombre d'antiquités mexicaines. On y voit aussi le fameux cyprès de 76 pieds de circonférence, que M. de Humboldt considère comme le plus ancien monument de végétation qui existe dans le monde.

« Au-delà de Puebla nous vîmes se dérouler, dit M. Ruxton, un magnifique paysage. Devant nous s'étendait la vaste plaine de Cuitlaxcoa, avec sa riche verdure et ses moissons dorées ; au-dessus de cette féconde vallée s'élevaient en lignes graduelles les hautes montagnes dont la base était encore plongée dans l'ombre, tandis que leurs cimes couvertes de neige étincelaient aux premiers rayons du soleil. Nous entrons

dans un défilé occupé ordinairement par les voleurs. La route est en cet endroit parsemée de croix que des mains pieuses ont érigées en mémoire de ceux qui ont été là, surpris, assassinés par les brigands. Nous gravissons pourtant sans mauvaise rencontre le sommet d'une colline ; tout à coup un de mes voisins me tire vivement par le bras, en s'écriant : *Hi esta, hi esta, mire, por Dios, mire.* Je m'imagine, à cette vive exclamation, qu'on vient d'apercevoir les voleurs, je saisis mon fusil, mais mon officieux voisin, remarquant mon erreur, ajoute : *No no, Mejico, la ciudad.*

« Je m'élance à la portière de la voiture et du même point peut-être où Fernand Cortez s'arrêta il y a trois siècles, je contemple cette ville inondée d'un flot de lumières.

«Ah ! il n'a point de sensibilité dans le cœur, et point de sang dans les veines celui qui pourrait sans une ardente émotion contempler une pareille scène. Quelle dut être la joie de Cortez lorsqu'il vit à ses pieds cette terre promise où il devait trouver la récompense de ses fatigues et de ses dangers ! Ce qui me frappa d'abord, ce fut le calme merveilleux de la scène qui se déployait à mes yeux. La vallée de Mexico, qui a environ soixante milles de longueur sur quarante de largeur, est de tous les côtés enclavée au sein des montagnes. Au milieu de ces cimes de différentes hauteurs, on distingue les volcans de Popocatepetl, d'Iztaccihuatl. Dans la plaine les lacs de Tezeuca et de Chalco brillent comme une lave d'argent. La ville avec ses maisons blanches, ses nombreuses églises, ses places publiques entourées d'arbres, complète l'ensemble de ce magique tableau.

« Mais lorsqu'on entre dans cette grande cité on est singulièrement frappé de la régularité de ses rues, de l'élégante architecture de ses édifices, et du misérable aspect de sa population. Nulle apparence de luxe ni de richesse, mais partout une affreuse saleté. Hommes, femmes, enfants, tout ce que vous apercevez, tout ce que vous touchez, tout est sale. A chaque pas que l'on fait apparaissent de hideux lépreux, des groupes de mendiants, des bandes d'estropiés que l'on porte le matin au coin des rues, et qui tout le jour sollicitent par de lugubres lamentations la charité des passants. »

A part la cathédrale, qui a conservé les plus riches ornements en or et en argent, et le musée national, qui renferme une bonne collection d'antiquités mexicaines, il n'y a presque rien à voir dans cette ville, qui, à une certaine distance, présente un si brillant aspect. Quand M. Ruxton la visita, elle était cependant extraordinairement animée par la nouvelle de la prochaine arrivée de Santa-Anna. Pour effacer dans son esprit le souvenir des injures qu'il avait reçues une année auparavant,

pour flatter son orgueil, on faisait d'éclatants préparatifs. On tirait sa statue d'un obscur hangar où elle avait été honteusement jetée, et on la reportait sur la place publique. Des peintres retracaient son nom dans les différents quartiers où il avait été effacé, le théâtre reprenait le titre de *Théâtre de Santa-Anna*, et à l'endroit même où la populace l'avait chassé de la cité, on érigeait en son honneur un arc de triomphe portant ces mots écrits en grosses lettres : *El benemerito de su patria, el immortal salvador de la republica.* (A celui qui a bien mérité de sa patrie, à l'immortel sauveur de la République.)

Les hommes sont donc partout les mêmes, et dans le Nouveau-Monde comme dans l'ancien, la même emphase de langage sert à dissimuler les mêmes trahisons.

Mais ce n'est point pour faire une nouvelle description de l'ancienne capitale de Montezuma que M. Ruxton a quitté la verte Angleterre, c'est pour s'aventurer hardiment dans des régions bien plus éloignées et bien moins connues. Après un rapide séjour à Mejico, il part pour le nord.

Il n'y a que deux façons de voyager à travers la république du Mexique : *en grande*, comme disent les Espagnols, ou en *hombre de jaqueta*. Les riches cheminent dans une voiture attelée d'une demi-douzaine de mules, leurs femmes sont portées en litière, escortées par une troupe de gens à cheval. Les simples voyageurs entrent en campagne avec une escouade de muletiers. Dans l'un et l'autre cas, il est nécessaire d'avoir une escorte d'hommes armés pour défendre son bien et sa vie contre les brigands, car on en rencontre sur tous les chemins, et des plus rapaces et des plus huppés, témoin le colonel Yanes, aide-de-camp de Santa-Anna, qui, il y a quelques années, fut convaincu d'avoir pillé et égorgé le consul de Suisse.

Il est prudent aussi de ne point se mettre en route dans une telle contrée sans se munir de provisions. Si l'on trouve çà et là des habitations décorées du nom d'hôtellerie, ces hôtelleries semblent destinées à faire faire un dur carême à ceux qui s'y arrêtent. Presque toutes sont construites sur le même modèle : une grande cour entourée d'une douzaine de chambres carrées, sans vitres ni meubles ; dans chaque chambre, une petite plate-forme en pierre élevée à trois pieds au-dessus du sol, c'est le lit. On appelle l'aubergiste, et voici le dialogue qui s'engage ordinairement entre lui et le voyageur fatigué d'une course pénible, altéré et affamé.

Le voyageur : Mon ami, que pouvez-vous me donner à manger ?

L'aubergiste : Ah ! señor, aqui no hay nada. (Ah ! seigneur, il n'y a rien.)

Le voyageur : Dieu de bénédiction, quel pays est-ce donc que celui-ci ?

L'aubergiste : Hélas ! un très-pauvre pays.

Le voyageur : Mais que faire ? Je meurs de faim.

A ce cri de désespoir, l'aubergiste en se grattant le front déclare qu'il trouvera peut-être encore quelques galettes, quelques œufs et du poivre rouge.

Tel est le souper dont il faut bien se contenter. Quant aux fourchettes, aux cuillères et autres ustensiles ordinaires de table, néant. Les Mexicains ne se préoccupent point d'une telle superfluité. Mais, en revanche, ils se délectent dans de copieuses libations de *pulke*, qui est le suc de l'agave américaine. La culture de cette plante occupe un espace de 50,000 mille carrés. En dix ou douze ans, elle atteint à sa maturité ; c'est pendant le temps de sa floraison qu'on en extrait la liqueur. On fait une incision à la base du bourgeon, et en écartant ses feuilles on découvre une sorte de bassin où se distille le jus qui devait nourrir la fleur. Ce jus s'extrait au moyen d'un syphon que l'on place dans le réservoir du bourgeon et que l'on aspire fortement avec la bouche. Quand le syphon est rempli, on en verse le contenu dans une calebasse, et trois à quatre fois par jour on recommence à la même place la même opération. La liqueur est ensuite enfermée dans des vases de terre ; on y mêle, pour la faire fermenter, un peu de vieux pulque. Au bout de trois jours, on a une boisson pétillante, rafraîchissante, délicieuse. La ville de Mexico consomme à elle seule 11 millions de galons de pulque chaque année ; les muletiers chantent dans les cabarets un chant populaire qui célèbre solennellement les qualités du pulque :

¿ Sabe que es pulque ?
Licor divino
Lo beben los angelos
En el sereno [1].

M. Ruxton fait un triste tableau de cet état du Mexique, si riche, si peuplé à l'époque où l'héroïque Fernand Cortez y entrait avec quelques centaines d'hommes.

Toute sa population ne s'élève pas à présent à plus de huit millions d'habitants, dont deux cinquièmes sont d'origine espagnole ; les trois autres d'Indiens et de barbares tribus. Cette population est dispersée sur un territoire de 1,312,850 milles carrés dans des districts qui ne peuvent avoir l'un avec l'autre que des communications difficiles, périlleuses, dans des régions éloignées qui échappent à la gestion d'un gouvernement impuissant.

[1] Savez-vous ce que c'est que le *poulke ?* Une liqueur divine que les anges boivent dans le paradis.

L'immense plateau qui s'étend sur la chaîne de la Cordillère n'est pas aussi productif qu'on se le représente généralement, bien qu'il soit sur certains points d'une extrême fertilité. Ses mines seront toujours une source considérable de richesses ; mais c'est une question de savoir si les richesses minérales contribuent au bien-être d'un pays. Au Mexique pourtant l'exploitation des métaux précieux a conduit une population dans des lieux qui, sans ce travail, seraient restés déserts et stériles ; elle a occupé les Indiens ; elles les a portés de leur état de barbarie primitive à un certain degré de civilisation.

Mais les Mexicains sont décidément, au moral comme au physique, de pauvres êtres : rusés, perfides, insolents et lâches. « Avec cette lâcheté instinctive et inhérente à leur nature, ils ont pour la mort, ajoute M. Ruxton, une sorte d'indifférence brutale qui peut dans une bataille suppléer en partie à la bravoure. Je crois que s'ils étaient bien dirigés, ils se conduiraient sur le champ de bataille d'une façon tolérable, mais rien de plus que tolérable.

« Je suis peu surpris, du reste, de voir cette contrée dans la déplorable situation où elle est tombée. Elle ne peut progresser tant que sa population actuelle ne sera pas remplacée par une race plus énergique. Le gouvernement républicain qu'elle a adopté n'est point celui qui lui convient. Tant qu'un peuple ne sait point apprécier les grands principes de liberté civile et religieuse, tous les avantages attachés aux libres institutions sont pour lui perdus. Je déclare que les Mexicains sont incapables de se gouverner eux-mêmes, et qu'ils resteront dans cette incapacité tant qu'ils n'auront pas été régénérés. La révolution qui l'a séparé de l'Espagne a causé la ruine de ce pays. Déjà la nation le reconnaît en général, et tend à retourner au système monarchique. L'anarchie dont elle souffre depuis sa rupture avec ses anciens maîtres lui a assez fait voir à quels périls elle est exposée. Les nombreux bouleversements qui depuis sa déclaration d'indépendance ont agité, dévasté ce pays, n'ont eu pour cause que de fatales rivalités d'ambition. Le pouvoir intellectuel repose entre les maius d'un petit nombre d'individus ; c'est de cette minorité que viennent toutes les révolutions. Au lieu de jouir d'une libre administration républicaine, le Mexique est en réalité soumis complétement au despotisme militaire. »

X. Marmier.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 20 mai 1848.

Après l'immense émotion de la journée du 15 mai, une profonde inquiétude est restée dans les esprits. La société s'est comptée : elle connaît ses forces ; elle sait que la victoire lui restera ; mais elle ne se sent pas gouvernée, et la nécessité de recourir sans cesse à des moyens énergiques, comme celui qui nous a sauvés au commencement de cette semaine, est un mal auquel on éprouve le besoin de porter un prompt remède.

Le pouvoir exécutif aurait pu, il aurait dû comprendre le nouveau devoir que la situation lui impose ; mais son aveuglement semble croître avec la gravité de ses devoirs. Avant qu'une tentative criminelle ne mît en question la plus légitime de toutes les autorités, celle qui est sortie du suffrage universel, on pouvait espérer de ramener et de diriger certains esprits ardents, certaines imaginations échauffées ; il était permis de se méprendre sur les intentions de ceux qui s'annonçaient comme les plus *purs*, et qui tenaient si fort *à surveiller les réactionnaires*. Mais après le crime commis, il fallait répudier avec énergie toute marque d'indulgence pour ceux qui venaient de révéler d'une manière si odieuse leur véritable pensée.

Telle n'est point jusqu'ici l'attitude du pouvoir exécutif, et c'est pourquoi il existe contre lui une défiance si générale. La grande majorité de l'Assemblée lui est décidément contraire, et ce n'est que par des attermoiements qu'on évite une rupture déclarée.

Cette hostilité de nos représentants trouve un écho dans les rangs de la garde nationale : chacun reste, en quelque sorte, appuyé sur son fusil, n'attendant des hommes qui devraient veiller au salut commun qu'une déplorable continuation de ce système d'équilibre que le citoyen Caussidière portait l'autre jour à la tribune. On n'attend pas que la justice ait parlé, parce qu'on craint qu'elle ne reste muette, et l'on se hâte de publier les pièces qui établissent l'énormité du crime des conspirateurs. Il se forme ainsi comme un grand tribunal de l'opinion armée, qui se voit dans la nécessité de surveiller la justice elle-même.

Les réticences et les falsifications du *Moniteur*, en ce qui concerne la scène de désordre du 15 mai, donnent une grande force à ces craintes. Conçoit-on, par exemple, qu'on ait supprimé la motion de Barbès demandant l'imposition d'un milliard sur les riches de la capitale, motion

accueillie par les applaudissements frénétiques de l'insurrection ? Le rôle de conciliation qu'on fait jouer à Raspail dans ce récit est un odieux mensonge : des témoins oculaires l'attestent.

Après la crise de la rue, nous sommes donc à la veille d'une crise parlementaire ; en même temps les éléments du désordre intérieur, étonnés un moment de leur défaite, restent réunis et prêts à hasarder une autre tentative. La prochaine et urgente dissolution des ateliers nationaux sera sans doute l'occasion de nouveaux désordres.

La fausse position dans laquelle s'obstine le pouvoir exécutif produit dans l'Assemblée les résultats qu'elle avait déjà amenés dans le pays. Chaque jour les hommes de l'ancienne gauche dynastique voient croître leur influence, et comme c'est chez eux qu'on rencontre le plus d'union et d'expérience, comme, après tout, ils n'en veulent ni à nos biens ni à notre liberté individuelle, on comprend et jusqu'à un certain point on seconde l'ascendant qu'ils savent conquérir. Il est probable que les prochaines élections vont rendre M. Thiers à la Chambre. Alors la révolution prendra la direction que nous avons toujours redoutée, moins pourtant que le retour de la terreur et le rétablissement de l'échafaud.

La manière dont la commission de constitution est composée est un symptôme très-significatif de la tendance que nous venons de signaler. La majorité y appartient aux hommes de la gauche : MM. Dufaure, Vivien, O. Barrot, Dupin, de Tocqueville, de Beaumont y exerceront une influence décisive. Nous ignorons jusqu'à quel point la *république démocratique* y trouvera son compte ; quant aux intérêts de la religion, on peut prédire quel sera leur sort. L'établissement ecclésiastique, tel qu'il existe en France, ne courra pas de danger sérieux ; mais on essaiera de faire, à l'usage de la République, une nouvelle édition des libertés de l'Eglise gallicane.

Nous avons vu avec un profond regret la démission du P. Lacordaire, et, nous l'avouons, il nous est difficile d'en comprendre les motifs. Peut-être notre illustre orateur avait-il cru trouver dans les hommes les plus *avancés* et les plus *purs* une intelligence de la liberté où la religion aurait trouvé le plus digne et le plus sûr asyle ; c'était pour cela sans doute qu'on l'avait vu s'asseoir sur les bancs les plus élevés de la gauche et tout à côté de la Montagne. Le P. Lacordaire a entendu de près ceux sur lesquels il avait fondé son espoir, et la perspective de voir l'Assemblée revenir, en fait de liberté religieuse, à la routine du gouvernement de Juillet, peut avoir causé le dégoût dont sa dernière démarche offre le témoignage. Nous avons dans l'Assemblée des amis qui avaient conçu de moins chaudes espérances, et qui par conséquent sont mieux préparés à ce qui arrive.

Il est permis, dès à présent, de porter un jugement sur la composition de la Chambre et sur les éléments entre lesquels elle se divise. Le groupe le plus fort est celui qui se rassemble autour des députés de l'ancienne gauche : nous ne l'estimons pas à moins de quatre cents membres, en faisant remarquer toutefois qu'une centaine hésitent avant de subir l'impulsion trop vive de leurs chefs. Le bataillon des républicains ardents n'est pas de plus de deux cent cinquante représentants, entre lesquels il en est cent environ qui se distinguent par le concert systématique de leurs bruyantes interpellations. Reste le groupe des hommes religieux et des anciens légitimistes dont la force varie de deux cents à deux cent cinquante. Entre l'ascendant croissant de l'ancienne gauche voltairienne et la complicité morale avec l'émeute, qu'on reproche à la nouvelle gauche, leur position est difficile, et jusqu'à présent leur influence reste limitée. D'ailleurs il faut que leurs intentions, leur talent et leur loyauté se produisent au grand jour, et l'impatience des Montagnards gascons ne leur a pas laissé jusqu'ici l'accès de la tribune. L'institution des comités sera très-favorable à nos amis, et c'est dans ces réunions partielles qu'ils jetteront les fondements de leur salutaire influence.

Malheureusement les travaux ne peuvent aller vite au milieu des terribles préoccupations qui nous dévorent. Une seule pensée domine tous les esprits honnêtes : veiller au salut de la société. Déjà le lien s'est serré d'une manière indissoluble entre l'Assemblée et la garde nationale de Paris. Maintenant il faut que l'association s'étende aux gardes nationales de la province. Celles-ci ont donné ces jours-ci un exemple spontané de leur zèle pour la cause sacrée de tous : on les a vues accourir à Paris sur la nouvelle de l'attentat que l'Assemblée nationale venait de subir ; à présent il faut que cette coopération se régularise. Nous avons besoin des mille bras d'un grand télégraphe humain pour donner et propager le signal au moment du danger. Qu'on organise ainsi de proche en proche des messagers qui puissent courir de Paris à la banlieue, de la banlieue dans les villes les plus rapprochées, et ainsi de suite. En vingt-quatre heures on obtiendra ainsi une armée de cinq cent mille hommes capables de déconcerter les conspirations les plus audacieuses. Nous ne doutons pas qu'un grand nombre de bons citoyens ne soient en ce moment préoccupés de la pensée que nous venons d'exprimer.

Un mot en terminant sur les nouvelles du dehors. Les Italiens ne veulent point de notre armée des Alpes, et ils ont bien raison. Qu'ils achèvent à eux seuls l'expulsion des Autrichiens, qu'ils résistent aux menées démagogiques, et qu'ils se hatent de donner la couronne de fer

au roi de Sardaigne; l'indépendance de la péninsule est à ce prix. Le parlement de Turin à peine ouvert a déjà retenti de paroles très-significatives à notre sujet. Il n'y a pas de chance en Europe pour la propagande de la république à main armée.

Depuis notre dernier article sur les événements de Rome, les choses ont pris une tournure un peu plus favorable. Le parti contraire à la papauté, déconcerté par l'attitude de la population, n'a pas osé en venir aux dernières extrémités contre Pie IX. Le sénat, par une adresse modérée, a su conjurer les mesures prétoriennes de la garde civique, et le saint Père a pu constituer un nouveau ministère sans subir l'injonction de ceux qui voulaient le contraindre à déclarer la guerre à l'Autriche. Au lieu d'une captivité outrageante, ce n'est plus qu'une respectueuse servitude. Le salut, non-seulement pour le Pape, mais pour Rome elle-même, peut sortir de cette situation transitoire, si douloureuse encore pour la grande âme de Pie IX.

Tout est fini en ce moment pour la Pologne : elle n'a plus à attendre que quelques concessions administratives, de l'humanité ou de la politique des souverains allemands. L'armée de Mieroslawski s'est dispersée : lui-même il est tombé entre les mains des Prussiens. Ici, les vrais amis de la Pologne préparaient des mesures favorables à cette malheureuse nation : l'Assemblée nationale livrée à elle-même aurait imposé au gouvernement l'obligation d'intervenir énergiquement en faveur des Polonais auprès de la diète germanique : le stupide attentat du 15 mai a mis au néant cette bonne volonté. S'il est vrai que des Polonais aient trempé dans la conspiration et qu'ils aient vu le salut de leur pays dans le rétablissement en France du régime de la terreur, Dieu leur pardonne! mais la Pologne a droit de les traiter de parricides.

P.-S. Le scrutin qui vient de porter d'un accord presque unanime MM. Marrast et Bethmont à la vice-présidence de l'Assemblée nous paraît un symptôme très-significatif. Des membres qui composaient le gouvernement provisoire, M. Dupont (de l'Eure) s'est retiré fatigué et dégoûté : M. Marrast a refusé de s'asseoir dans la commission exécutive à côté de Ledru-Rollin ; M. Bethmont s'est vu remplacé par M. Flocon dans le ministère du commerce. Or, les seuls membres du Gouvernement provisoire auxquels la confiance publique est restée acquise sont (avec M. Marie) MM. Dupont, Marrast et Bethmont. La Chambre semble dire à ses deux nouveaux vice-présidents : *Vous êtes les derniers des Romains !*

ÉTUDES POLITIQUES.

DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DE DIEU.

I

La France est dans une de ces situations exceptionnelles que la Providence n'accorde pas en vain aux nations.

Jamais elle ne s'est appartenue à elle-même dans une telle plénitude d'indépendance.

Sortie du suffrage universel, l'Assemblée nationale est investie de tous les pouvoirs sociaux, et la souveraineté du peuple réside en elle par une incontestable délégation.

Cette Assemblée doit accomplir la plus magnifique mission qui soit donnée à une réunion d'hommes : elle va rédiger et proclamer la Constitution politique destinée à régir 35,000,000 d'âmes.

Rien ne la contraint, rien ne la gêne. La Révolution a fait table rase devant elle. Elle est maîtresse de soi et de la patrie.

Son omnipotence n'a que deux limites : l'une au ciel, — ce sont les DROITS DE DIEU ; — l'autre sur la terre, — ce sont les DROITS DE L'HOMME.

Dieu et l'homme, en effet, existent avant toute assemblée, avant toute révolution, avant toute société. Imprescriptibles les uns et les autres, leurs droits ne s'octroient ni ne se conquièrent : ils sont. Le crime des pouvoirs, quels qu'ils soient, c'est de les nier ou de les entraver. L'honneur des pouvoirs, quels qu'ils soient, c'est de les reconnaître et de les consacrer.

Ils sont de ceux, d'ailleurs, contre qui rien ne saurait prévaloir. Tout ce qui se fait contre eux est nul de soi.

Et quant à la sanction, celle des premiers est dans les foudres implacables de la Justice divine, et celle des seconds dans les secousses inexorables du sol même où repose l'édifice social.

Ces deux ordres de droits, une nation comme un prince peut les méconnaître ou les outrager. Au lendemain d'une révolution, il peut se trouver dans les esprits et dans les âmes des éblouissements ou des illusions qui les fassent mettre en oubli presque involontairement, ou qui leur refusent leur prééminence suprême.

Il appartient aux hommes de foi et d'indépendance, à ceux qui n'étaient pas les soutiens du pouvoir de la veille, et qui n'attendent de celui du lendemain que justice et liberté, il leur appartient de pronon-

cer avec calme des paroles de paix et d'équité, et de servir ainsi la seule cause à laquelle ils se sont dévoués, celle des principes, celle de la vérité.

II

Un mot d'explication d'abord.

Quand je parle des droits de Dieu, je n'entends ni les droits de son éternelle providence sur les créatures qu'il a fait sortir du néant et qu'il conserve ; ceux-là sont au-dessus des constitutions et des empires ; ni des droits de son domaine absolu sur le cœur, sur l'intelligence, sur tout l'être de l'homme : ceux-là ont pour moyen la liberté morale et pour terme la mort avec le jugement et l'éternité. Il serait presqu'aussi injurieux de les décréter que de les contester par un vote ; en tout cas, ce serait un acte aussi impuissant que ridicule.

Si donc j'ai parlé des *droits de Dieu*, c'est en tant qu'ils peuvent figurer implicitement dans l'œuvre des législateurs humains, et ici je n'hésite pas à dire qu'ils se confondent en quelque sorte avec les *droits de l'homme.*

Il y en a quatre raisons supérieures.

La première, c'est que tout droit de l'homme vient de Dieu : parce que tout droit comme toute indépendance, comme toute science, comme toute loi est en Dieu, ou plutôt parce que Dieu est le droit suprême, comme la suprême justice et la suprême vérité.

La seconde c'est que Dieu ayant formé l'homme selon une certaine loi, avec une certaine nature, avec de certaines conditions, cette loi, cette nature, ces conditions, forment pour l'homme autant de devoirs, et par conséquent autant de droits qui tous sortent directement de Dieu.

La troisième, c'est que les droits de l'homme ne sont à vrai dire que l'accomplissement de tous les devoirs que lui impose la dignité de son essence, devoirs à l'égard de son créateur, devoirs à l'égard de lui-même, devoirs à l'égard de ses semblables ; lesquels tous viennent de Dieu et y retournent.

La quatrième, c'est que l'homme ayant été mis par Dieu en société avec tous ses devoirs et partant avec tous ses droits, la société ne peut exister qu'à la condition de lui laisser le libre exercice des uns et des autres ; et que les constitutions, qui ne sont que des formes diverses de société, doivent avant tout reconnaître et consacrer ces bases fondamentales de tout ordre social ; bases posées par Dieu même dans l'intime et immuable nature de l'homme.

D'où suit nécessairement que toute Constitution qui proclame les droits de l'homme proclame en définitive les droits de Dieu, en tant qu'ils touchent et à l'individu et à la famille et à la société.

Et c'est là précisément ce qui fait la force et l'honneur de ces constitutions.

III

On a demandé : à quoi bon écrire sur un chiffon de papier des vérités immortelles et des droits imprescriptibles ? D'abord il était souvent nécessaire d'en venir là pour remettre en mémoire et en possession les peuples opprimés et dépouillés. Et puis ces Chartes étaient les grands témoins de l'humanité, qui, de siècle en siècle, rendait hommage aux impérissables attributs de sa nature privilégiée. Enfin et surtout c'était un fondement solide, inébranlable et divin, emprunté à la toute-puissance du créateur pour donner plus de vie et plus de durée aux constructions mobiles des pouvoirs, des autorités et des gouvernements.

Il ne faut pas s'y tromper, en effet : les différents modes d'organisation politique sont essentiellement sujets à modification. Nés de la pure volonté des hommes, ils sont mobiles comme elle, et c'est un bien. Il n'y a que les morts qui soient condamnés à l'immobilité. La variété, le mouvement, la transformation sont des nécessités de la vie. Heureuses quand elles s'accomplissent avec harmonie et avec calme ; douloureuses quand elles s'opèrent avec violence et avec déchirement ; aussi inévitables pour les peuples que sont pour les individus les crises de la maladie ou les révolutions de l'âge.

De plus, il est bon et utile que les nations s'agitent ici-bas, et cherchent, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, le remède aux maux qu'elles souffrent. Dans une révolution, il y a toujours à côté d'une injustice une justice, à côté d'un mal être un mieux être ; et à part le châtiment, l'expérience et les épreuves, qui sont une leçon précieuse, il se trouve immanquablement des améliorations notables pour telle ou telle partie jusque-là déshéritée, et qui vient enfin prendre place à son tour au banquet du pouvoir, de la richesse, du commandement.

Mais, après tout, quelque justes et légitimes que soient ces revirements, tant qu'ils ne portent que sur l'exercice du gouvernement, quand ils ne touchent qu'à la souveraineté, j'ose dire qu'ils ne sont que de second ordre.

Loin de moi la pensée de rabaisser la notion et la fonction de l'autorité dans le monde ! Longtemps il lui a été donné de guider les peuples comme avec la houlette du pasteur, et elle a laissé de cette conduite de magnifiques et lumineuses traces à travers les âges.

Aujourd'hui, son rôle a changé, moins brillant, mais plus noble ; elle a un autre modèle : ce n'est plus le patriarche des anciens jours, c'est, à l'imitation de l'adorable maître de la vérité et de la vie, c'est le *serviteur de tous*. « Que celui qui veut être le plus grand parmi vous soit le serviteur de ses frères. »

Quoi qu'il en soit, les questions de Souveraineté et de Pouvoir ne sont, je le répète, que de second ordre.

Les premières, les plus pressantes, les fondamentales, sont les questions de liberté, les droits de l'individu, les droits de l'homme. C'est par la base qu'il faut travailler à la pyramide ; vous changerez, vous ornerez, vous achèverez le couronnement ensuite. Avant d'avoir un Roi, ou une Assemblée, ou des Consuls, vous avez des hommes, une nation, un peuple.

Inscrivez, proclamez, garantissez les droits de ce peuple. Voilà la grande, la suprême affaire ; le reste viendra après, le reste viendra de soi et d'autant mieux que le commencement aura été plus résolument établi.

IV

Mais quels sont-ils donc, ces droits de l'homme, ces droits du peuple, ces droits de Dieu ?

§ 1. — Le premier de tous, c'est le droit de soi et sur soi, la liberté individuelle.

Corps et âme, l'homme n'appartient qu'à Dieu et à lui-même ; il a, de droit divin, la libre disposition de sa vie, de ses membres, de sa personne ; il a le pouvoir de changer à son gré d'habitation et de lieu ; il ne saurait jamais être réduit en esclavage. « Dans l'ordre naturel que Dieu a établi, dit saint Augustin, nul homme n'est esclave de l'homme. » « La servitude, ajoute saint Chrysostôme, n'est pas fondée sur la nature originelle de l'homme. » Si l'homme n'est pas maître de son corps, la loi de sa création est bouleversée.

Il ne peut être contraint et entravé que d'après une disposition préalable de la loi, selon certaines formes protectrices, et seulement quand il a attaqué lui-même la liberté ou le droit d'autrui.

C'est l'*habeas corpus* d'Angleterre. C'est la première de toutes les libertés, la liberté individuelle, qui comprend la liberté du foyer domestique, la liberté du domicile, l'inviolabilité de la vie privée, la liberté de locomotion en dedans et au dehors du territoire national.

§ 2. — La liberté de conscience, ou la liberté des âmes. Si le corps doit être indépendant de tout domaine extérieur, à bien plus forte raison l'âme. D'abord parce qu'elle est infiniment plus précieuse et plus noble : ensuite parce qu'elle est de sa nature parfaitement insaisissable à toute entreprise. On peut saisir, enchaîner, torturer, tuer le corps : l'âme échappe, elle est libre sous les fers, sur les échafauds, et au moment même où le glaive frappe pour la contraindre, il la délivre sans retour et éternellement !

De telle sorte qu'on se demande ce qui est plus insensé de persécuter la liberté de conscience ou de la nier.

Mais cette liberté des âmes sort du for intérieur et se traduit par des actes. Ces actes sont de trois sortes : ils regardent Dieu, la famille et l'humanité, et leur émission se résout en trois libertés : celle de la prière ou du culte, celle de l'éducation ou de l'enseignement, celle de la pensée ou de l'opinion qui se manifeste par la parole et par la presse.

§ 3. — Liberté d'adoration, de prière ou de culte. L'acte le plus essentiel de l'âme, c'est son aspiration vers Dieu. Or Dieu seul peut commander cet acte : et tout le mérite de cet acte est d'être libre. Que l'âme refuse ou consente, c'est affaire entre elle et son créateur. Nul pouvoir humain ne saurait s'entremettre. Il échouerait par impuissance, il souillerait et dénaturerait par contrainte. Une prière sous le coup de la violence ou de la séduction n'est plus qu'une servitude envers le tyran et une insulte envers la divinité.

Le culte, n'étant que le mode extérieur de la prière et de l'adoration, doit être aussi libre que l'acte intime qu'il formule. De droit divin encore, l'homme ne saurait être assujetti à aucun pouvoir de l'homme pour sa croyance et pour l'expression de sa foi. C'est un domaine réservé devant lequel s'arrête l'incompétence radicale et absolue de toute autorité humaine.

§ 4. — Liberté d'éducation et d'enseignement. L'homme a été constitué par le Créateur dans une relation de devoirs et de droits inséparables à l'égard de ses enfants. Il est obligé d'élever leur corps et d'enseigner leur âme : on ne saurait pas plus se substituer à cette fonction qu'à celle de la paternité elle-même. Et il serait aussi violent de vouloir imposer au père l'obligation de donner à ses fils une instruction déterminée d'avance que de vouloir le contraindre à subir un régime physique et alimentaire officiellement tracé par la loi.

Du devoir et de la liberté d'éducation résulte pour le père le droit de choisir le mandataire scientifique et moral auquel il peut confier ses enfants, s'il ne se sent pas la force, le loisir ou la capacité de les instruire. Et de là aussi la nécessité pour la société de laisser pleinement libres les sources elles-mêmes de ce savoir, et l'obligation de les multiplier et de les offrir sans les contraindre ni les imposer.

Ajoutons que le droit d'éducation chez le père a pour corrélatif le droit d'enseignement chez tous les citoyens ; et par ce côté la liberté du savoir se relie à la liberté de la conscience et à la liberté des opinions, auxquelles elle sert en quelque sorte de transition. En effet, le savoir, comme la pensée, sont le bien commun de l'humanité. En soi, la science

est le droit de Dieu, parce que Dieu est toute science. Par rapport à l'homme, elle est le patrimoine libre et indépendant du génie humain. Nul ne peut lui imposer de limites dans ses découvertes ou dans ses labeurs. Nul ne saurait lui imposer de bornes dans sa diffusion. Il serait honteux, autant que criminel, de prétendre mettre une digue au fleuve de la science, ou d'en confisquer les affluents. Ce serait une usurpation sur Dieu et une haute trahison envers l'humanité.

§ 5. — Liberté de penser, liberté d'opinion. Qui oserait porter atteinte sur la pensée ? Opération continuelle et vitale de l'âme, incessante production de la conscience et de la volonté, la pensée plane au-dessus de toutes les forces du monde matériel. On peut baillonner son expression : elle demeure intacte sous les chaînes, et elle ne se refoule sous la compression que pour éclater avec une irrésistible puissance. Il n'y a que le commandement de Dieu qui puisse la faire taire ; et ce silence volontaire, cette abdication spontanée est le plus bel hommage de son indépendance. Mais à essayer cet empire par la force les pouvoirs s'épuisent et se ruinent. Qu'ils répriment les excès : soit, et cela est nécessaire. Mais prévenir l'expansion libre de la parole ou de la presse, ces deux modes de vulgarisation de la pensée, c'est une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. Liberté donc, liberté complète et sincère de la parole et de la presse : c'est rendre à la vérité les seules armes qu'elle puisse accepter, celles de la persuasion et de la soumission raisonnée et libre.

De cette façon, et seulement ainsi, l'homme possédera vraiment son corps et son âme, et comme cette possession est la première et essentielle condition de sa nature, le premier apanage de sa dignité, il verra consacrée en lui et pour lui une partie des droits de son Créateur. Pour adorer Dieu, pour suivre la loi religieuse et morale de sa vie entière, pour accomplir les devoirs de la paternité, et ceux de la solidarité du savoir et de la pensée envers ses enfants et envers ses semblables, il a besoin des cinq libertés que nous venons de dire.

V

Ce n'est pas tout. L'homme est placé sur la terre ; l'homme est astreint par le nécessités de son existence à la loi du travail ; l'homme est entouré d'hommes semblables à lui ; il vit en société, soit privée, soit générale : nouveaux devoirs, nouveaux droits.

§ 6. — Droit de travail et de propriété, liberté de travail, liberté de propriété. Je ne les sépare pas : leur liaison est intime. Le travail est la propriété de celui qui n'en a pas d'autre. La propriété est le prix et e but du travail. Le travail ne saurait vivre sans la propriété, pas plus

que la propriété sans le travail. J'entends ici tous les genres de travaux aussi bien que toutes les espèces de propriétés. Tout cela est sacré au même titre.

L'homme ne peut vivre sans travailler ; c'est une loi de son existence. Donc le travail est de Dieu. Il est un devoir pour tous; et à vrai dire, il n'y a pas d'oisifs dans le monde, ou, s'il y en a, ils portent bien vite leur condamnation avec eux. Supposez-les riches à millions, s'ils ne soignent pas leurs terres ou leurs revenus, ils tombent dans le désordre, et finissent par la ruine ; et leur chute profite à tous ceux qui en recueillent les débris, parce que rien n'est perdu ici-bas. Au fond, il n'y a qu'une masse commune plus ou moins fictive, plus ou moins réelle, qui va et vient, qui est inégalement distribuée, mais qui ne fructifie que par cette inégalité même. La seule justice, c'est que cette masse qu'on peut appeler la fortune soit accessible à tous par le travail et ne soit pas le privilége exclusif de telle ou telle classe fixée à l'avance.

Aussi il faut que le travail soit libre, qu'il n'appartienne ni à un roi, ni à une assemblée, ni à un gouvernement quelconque, parce qu'alors l'homme pourrait être empêché d'accomplir son devoir et de jouir de son droit, et que ce ne serait plus qu'une distribution arbitraire non-seulement du labeur, mais surtout et avant tout du prix de ce labeur, du salaire ou de la propriété. Si le salaire, si le capital, si la propriété terrienne ou autre étaient le domaine de l'Etat et non celui des particuliers, ce ne serait plus qu'un immense budget dévoré par le favoritisme ou arraché par la violence. Il n'y aurait plus ni liberté dans l'acquisition, ni justice dans la répartition, ni sécurité dans la jouissance, quelle qu'elle fût, petite ou grande, minime on immense. L'homme serait esclave du pouvoir répartiteur, c'est-à-dire, en définitive, esclave de l'homme, non plus seulement serf de la glèbe ou de la corporation, mais esclave de son égal ; ce qui est une monstruosité et ce qui serait le pire de tous les despotismes, en attendant que ce fût la plus incurable des anarchies.

Voyez-vous l'Etat propriétaire du travail, de la terre et du capital, propriétaire, par suite, des instruments de travail, enrégimentant, soldant et faisant marcher sous sa verge de fer les brigades de travailleurs ? C'est un degré au-dessous de la situation des bêtes de somme, parce qu'elles, au moins, n'ont pas l'intelligence et ne s'appellent pas des peuples libres !

Accès de tous au travail, au salaire, au capital, à la propriété ; libre usage de ces choses avec les ressources de talent, de probité, de constance, que Dieu donne ou ordonne : voilà la vraie dignité de l'individu placé sur cette terre qu'il doit féconder sous peine de mort.

VI

De plus, l'homme n'est pas seul ; il a une famille, il a des semblables, il a une cité, et cela, encore, il le tient de Dieu, et il le tient à titre de droits et à titre de devoirs.

§ 7. — Liberté de la famille ou droits civils. — J'en ai dit une partie dans la liberté de domicile, dans la liberté d'éducation. Il reste à énumérer rapidement les droits de paternité et de filiation, de tutelle et de minorité, de mariage, de donation, de testament. Toutes ces choses, aussi anciennes que le monde, sont réglées par des lois, lesquelles, pour être viables, doivent se calquer sur la loi de Dieu, en prenant toujours pour base du droit le devoir, parce que là, comme partout, la liberté n'est que l'accomplissement des devoirs et le respect des droits d'autrui.

D'ailleurs, il y a sur ce point un fonds commun de règles morales et sociales qui se sont inscrites dans les codes de toute nation et auxquelles il ne s'agit pas de porter atteinte quant à présent. Tout au plus, quelques esprits aveugles et téméraires songeraient-ils à relâcher l'indissolubilité du lien conjugal ; mais cette manie anti-sociale ne se fera jour que plus tard, et elle sera alors repoussée par les plus énergiques sentiments de la pudeur publique, de la sécurité des familles et de la prospérité de l'Etat.

Il aura suffi d'indiquer ces droits pour en constater l'immuable présence. C'est sur eux autant que sur les libertés natives que reposent les colonnes de la société ; ils n'ont jamais été contestés que par le paganisme et la barbarie, et leur sort tient à l'équilibre du monde.

VII

Après la famille, les rapports d'agrégation. L'homme a des semblables et l'homme a une cité, avons-nous dit.

§ 8. — Il est, avec ses semblables, dans des relations morales et dans des relations matérielles ; il a, avec eux, des communautés de croyances, d'opinions, de pensées, d'intérêts, de travaux, d'assistance. Il a besoin d'eux, à chaque instant du jour, pour les fonctions les plus sublimes de son âme, pour les occupations les plus vulgaires de son corps. Seul, il ne peut rien ; seul, il ne vivrait pas une heure ; il ne se conçoit pas seul.

L'individualisme moral le tue autant que l'individualisme physique : pas de culte, pas d'enseignement, pas d'échange fécond de savoir et de découvertes, pas d'exercice de la parole et de la presse, pas d'exploitation utile, pas de franche liberté de travail surtout, avec l'individualisme.

Rien de grandiose, rien de complet, rien de fort dans les arts, dans le commerce, dans l'industrie, dans les métiers, dans les œuvres de la guerre et de la paix, dans les généreuses hardiesses du dévouement, de la fraternité, dans les inspirations de la foi et de la charité ; rien avec l'ndividualisme.

Le faible est à la merci du puissant, le gouverné à la merci du gouvernant, le travailleur à la merci du maître, l'homme à la merci de l'homme ; il n'y a plus d'égalité que dans la servitude au profit du plus fort.

Ce n'est pas là ce que Dieu a voulu. Il a prononcé aux premiers jours du monde et il a inscrit au plus profond de nos entrailles un mot tout resplendissant de clarté, de fécondité et de liberté : « *Væ soli !* » Et de ce mot est né le droit de l'association, garant et sauve-garde de tous les autres.

Par l'association, le petit devient grand, parce qu'il est multiple. Les faiblesses se tournent en forces, et en forces qui se décuplent et se centuplent par le nombre. L'esprit se dilate et se renouvelle par une communication continuelle et réciproque. Les intérêts rassemblés commandent le respect. Le sol et la matière se transforment et versent des richesses inconnues. Les nobles idées s'animent et s'exécutent. Les conceptions de la pensée, les essais du talent, les évolutions des capitaux se produisent et se développent. Les institutions s'assurent et les créations du désintéressement et du sacrifice se répandent sur le malheur sur l'ignorance, sur la misère.

Association donc, associations de tout ordre et de tout degré : religieuses, politiques, scientifiques, littéraires, artistiques, commerciales, industrielles, agricoles, ouvrières ; communauté de vie matérielle et morale, de prière et de labeur, d'enseignement et de doctrines, de capitaux et de talents, de secours mutuels, de bienfaisance et de charité ! Association pour tous les besoins et pour tous les devoirs, comme pour tous les intérêts et tous les droits.

C'est la vraie, la suprême, la seule garantie de la liberté, d'autant plus nécessaire qu'elle s'applique aux plus petits et aux plus abandonnés ; d'autant plus puissante qu'elle protége des individualités plus faibles et plus sacrées par leur faiblesse.

De la liberté d'association découle *à fortiori* le droit de réunion, et je n'en parlerais pas s'il n'avait pas été contesté par une violation flagrante du bon sens et de la justice naturelle.

Ajoutons aussi l'un des droits les plus précieux, les plus légitimes et les plus favorables à l'ordre, le droit de pétition individuelle et collective adressée tant aux gouvernements qu'aux assemblées représentatives, mais adressées par écrit et sans comparution à la barre, ce qui opprimerait les délibérations.

VIII

Restent les rapports de l'homme avec la cité, c'est-à-dire les droits civiques. Ils se rapportent tous à un seul, le droit pour chacun de n'obéir qu'à la loi qu'il a votée, et de ne payer que l'impôt qu'il a consenti par lui-même ou par ses représentants. Ce droit, on le comprend, est la clef de voûte de tout l'édifice des libertés. Par la *loi*, les droits primordiaux sont garantis dans leur exercice ; par le *vote de l'impôt*, les rouages de la machine sociale sont placés sous le contrôle des citoyens ; par la *représentation*, les citoyens interviennent dans toutes les affaires de la nation au dedans et au dehors. Ces trois actes sont la jouissance active, permanente, régulière de la souveraineté.

Leur mode peut différer : il peut y avoir trois pouvoirs législatifs, une seule ou deux assemblées ; la puissance exécutive peut être remise à un seul, à deux ou à plusieurs ; la représentation peut être annuelle, quinquennale ou autrement.

Deux principes seuls sont essentiels : le premier, c'est que la loi, le vote et la représentation soient le produit du suffrage universel.

Le second, c'est que la loi ni la représentation ne puissent porter aucune atteinte, fût-ce à l'unanimité, contre les libertés que j'ai énumérées plus haut, contre les droits de l'homme et les droits de Dieu. Ces droits sont en effet antérieurs et supérieurs aux droits civiques, et les derniers n'existent que pour assurer et garantir les autres.

Tel est, à mes yeux, l'ensemble des libertés, droits et devoirs de l'homme et du citoyen. Je les rappelle en quelques mots :

1. Liberté individuelle, de la vie, du corps, du domicile, de la locomotion.
2. Liberté de conscience ;
3. Liberté des cultes;
4. Liberté d'éducation et d'enseignement ;
5. Liberté de la pensée, de la parole et de la presse ;
6. Liberté du travail et de la propriété ;
7. Liberté de la famille et des droits civils ;
8. Liberté d'association, de réunion, de pétition ;
9. Liberté d'élection, droit de suffrage et de représentation nationale.

Voilà ce que veut la France et ce qu'elle veut avant tout ; parce que sans cela il n'y a point de société libre possible, parce que sans cela il n'y a pas de dignité et d'indépendance véritables pour l'homme et pour le citoyen ; parce qu'enfin, sans cela, la place manque à Dieu dans les lois, et que là où Dieu manque il n'y a que désordre, tyrannie, anarchie et ruine !

Henry DE RIANCEY.

HENRI D'HARCOURT.

Une vie toute modeste et toute intérieure a-t-elle quelque droit à un hommage public ? Doit-il y avoir, pour l'âme pure qui a passé en ce monde, en faisant du bien, mais sans faire de bruit, un retentissement dans la sphère profane de la publicité ? Et ce moment surtout où notre voix risque d'être étouffée par les préoccupations politiques est-il celui où *le Correspondant* doit donner place à des souvenirs personnels, et, si je puis ainsi parler, aux affections intimes de la famille qu'il représente ?

Pourquoi pas ? Les annales de l'Eglise, les écrits des plus saints docteurs sont remplis du souvenir et du détail de certaines vies, inconnues au monde pendant qu'elles ont duré, trahies après la mort par le parfum de vertu qu'elles laissaient après elles. Il y a eu des justes, activement dévoués au service de Dieu, que l'éclat de leur prédication, l'importance de leurs œuvres, la gloire de leurs souffrances ou de leur martyre ont rendus, malgré leur humilité, comme d'éclatants flambeaux pour l'Eglise ; mais il y en a eu d'autres dont la vie s'est passée dans l'étroite sphère d'une communauté et d'une famille, dont le monde, même chrétien, a ignoré jusqu'au nom, et dont cependant la vertu se révèle après leur mort, dont le nom se perpétue dans le souvenir des âmes chrétiennes, non pour la satisfaction d'un vain amour-propre, mais pour la seule gloire de Dieu. Sans citer ici aucun des personnages dont l'Eglise a consacré les vertus par un jugement solennel, Gaston de Renty au XVII^e^ siècle, Victorine de Gallard dans le nôtre, ne furent ni princes, ni fondateurs d'ordres, ni évêques. Leur vie passa profondément inconnue même pour les âmes pieuses de leur siècle. Dieu a épargné à ces humbles âmes toutes les tentations de la célébrité. Et cependant leurs noms demeurent, leurs vies sont écrites ; nous les connaissons mieux que leurs contemporains ne les connurent. Merveilleux privilége de la foi chrétienne, qui rend le tombeau glorieux quand la vie a été obscure, qui rend immortels pendant des siècles des noms que leur siècle a méconnus, qui donne aux yeux de toutes les généra-

tions un prix inestimable aux détails de ces existences cachées que le monde dédaigne, que l'histoire néglige, que les contemporains ignorent !

Je sais bien que le temps de ces révélations arrive tard et qu'il ne faut pas l'anticiper. Aussi n'ai-je pas aujourd'hui cette présomptueuse pensée. Mais en consacrant quelques lignes à une vie qui semblait appelée à être une vie glorieuse selon le monde, et qui, par les salutaires rigueurs de Dieu, a été tout simplement une vie chrétienne, j'ai eu besoin de ces réflexions pour comprendre que je ne cédais pas à une illusion de l'amitié. D'ailleurs le *Correspondant* devait d'autant plus ce souvenir à l'humble et chrétienne mémoire de Henri d'Harcourt, que le *Correspondant* avait trouvé en lui un de ses appuis les plus fermes, un de ses plus zélés protecteurs, un de ses meilleurs amis. Quand nous commençâmes à fonder notre recueil, Henri d'Harcourt, sans être sollicité par personne, s'adressa directement à celui qui écrit ces lignes, proposa sa souscription et son concours, et garda toujours pour notre œuvre un sentiment d'affectueuse approbation dont j'aime à nous faire un titre de gloire.

Il y a vingt ans, le monde s'ouvrait pour Henri d'Harcourt de la manière la plus brillante. Agé de vingt-et-un ans à peine, protégé par un nom illustre et qu'il devait honorer de toutes façons, au sortir de l'Ecole polytechnique il contractait, avec M^lle^ de Choiseul-Praslin, un mariage que toutes les convenances de situation, de fortune, de goûts, de principes, devaient rendre heureux. Un esprit à la fois prompt et réfléchi, une gravité douce qui l'élevait au-dessus de son âge, et surtout une parfaite rectitude d'entendement et de cœur, avaient signalé ses premières années. C'est bien à son enfance que l'on pouvait appliquer ce que les saints livres disent de celle de Tobie : *Cum puer esset, nil tamen puerile gessit.* Il appartenait à cette classe d'esprits si rares et si élevés, qui peuvent porter une égale lucidité dans les études les plus diverses, parce qu'ils arrivent à ce point culminant où toutes les études et toutes les sciences se touchent. Dans le cours d'une instruction classique approfondie, dans l'étude de la philosophie, dans celle du droit, qu'il avait menées de front avec la préparation à l'Ecole polytechnique ; dans la science des mathématiques, enfin, cette science si différente et qui semblerait si opposée aux autres études, il avait porté la même sûreté d'intelligence, la même lucidité de compréhension, la même élévation

de pensée. Pour le vulgaire, souvent même pour des hommes auxquels une certaine supériorité ne manque pas, ces études diverses semblent s'exclure presque toujours ; il faut les prendre de très-haut pour les mener jusqu'au point où elles se rencontrent, jusqu'à cette sphère voisine de Dieu où les rayons convergents de la vérité sont tout près de se confondre et de s'unir. Ce jeune philosophe, que ses maîtres voyaient avec étonnement composer un long travail sans aide de la plume et par la seule force de l'intelligence, et, après l'avoir ainsi pensé, l'écrire en quelques instants sans une hésitation, sans une rature, sans un repentir ; ce même écolier, transporté à l'Ecole polytechnique, s'appropriait avec la même facilité et la même certitude les leçons des Poisson et des Gay-Lussac, leur donnait l'expression propre à sa lumineuse intelligence, et les rendait à ses camarades sous une apparence toute différente et quelquefois avec une tout autre clarté que le professeur ne l'avait fait. J'ai eu sous les yeux les témoignages et des maîtres et des compagnons qui avaient pu juger alors de la portée de son esprit ; ils témoignent surtout de ce qu'avait d'indépendance et d'originalité cette intelligence, qui s'emparait immédiatement de l'enseignement qui lui était donné, en faisait son bien, le pénétrait comme si la première notion lui en était venue d'elle-même, paraissant, pour parler avec Platon, se ressouvenir de ce qu'elle apprenait, et possédant la science qu'elle avait reçue, non comme un écolier, mais comme un inventeur. Ces mêmes témoignages nous peignent cet esprit toujours divers dans ses études, d'autant plus qu'il avait mieux la conception de l'unité ; et ce jeune sergent de l'Ecole polytechnique, prenant dans ses heures de récréation un livre de philosophie et d'histoire, en feuilletant avec rapidité une centaine de pages, et les possédant ensuite avec la même certitude de mémoire, la même clarté d'intelligence, la même aisance de pensée qu'il pouvait porter dans les travaux mathématiques par lesquels ses heures sérieuses étaient remplies.

En même temps, auprès de ces facultés si éminentes, l'esprit de tous les jours, la saillie du moment ne manquait pas. Sous le voile d'une modestie et d'une réserve extrêmes, on découvrait, quand on arrivait aux libres entretiens de l'intimité, un esprit fin, observateur, doucement original, quelquefois légèrement et amicalement ironique. La gravité et la réflexion du jeune d'Harcourt n'émous-

saient pas le fil de sa pensée ; elles le polissaient et l'aiguisaient. Rien n'est original au fond comme la vérité, et, dans la conversation comme dans la science, l'esprit de Henri d'Harcourt était toujours éminemment vrai ; c'était toujours, sous l'uniforme de l'école et sous l'habit de l'homme du monde, cet esprit saillant à force de rectitude, qui, dans sa petite enfance, poussait l'horreur de la fiction jusqu'à ne vouloir pas apprendre les Fables de La Fontaine, parce que, disait-il, « les corbeaux et les renards ne parlent pas. »

Mais tous les dons que Dieu nous fait ne sont pas destinés à fructifier aux yeux des hommes. Henri d'Harcourt avait peu d'ambition, et le jour devait venir où toute ambition lui serait interdite. Marié de bonne heure, et trouvant dans cette union une félicité que rien ne troublait, gouverné surtout par la pensée du devoir bien plus que par la pensée du succès, il ne garda de l'Ecole polytechnique, où il était entré et d'où il était sorti dans les premiers rangs, d'autre souvenir que le simple titre d'officier d'artillerie. La carrière politique aurait pu lui être ouverte ; mais, à cet égard, il n'eut point de parti à prendre : Dieu l'arrêta. Peu d'années après son mariage, sa santé, affaiblie par des inquiétudes de famille, commença à décheoir, et bientôt il fut clair que, pour la vie active et les succès du monde, cet esprit toujours si animé, ces facultés toujours si éminentes étaient perdues.

Dieu qui envoie l'épreuve envoie le secours ; et pour Henri d'Harcourt le secours depuis longtemps était prêt. Les pieux enseignements de sa famille n'avaient jamais été perdus pour lui. Au moment même de son adolescence, et à l'époque de la vie, où trop souvent la foi de l'enfance, mal affermie, commence à chanceler, sa piété, qui était jusque-là docile plutôt qu'ardente, avait pris le caractère d'une ferveur toute nouvelle. Ceux de ses maîtres qui vivent encore et que j'ai pu consulter reconnaissaient dans la nature même de son esprit, dans la persévérance de ses études, dans la sérénité de son intelligence analogue à la sérénité de son âme, quelque chose de calme et de tout chrétien. Henri d'Harcourt, dès cette époque, ne travaillait ni pour son amour-propre, ni pour son nom, ni pour le succès, mais pour Dieu. A l'École polytechnique sa foi éclata davantage encore. Il y était en 1827 et 1828. Chacun se rappelle combien était alors difficile la situation des catholiques, accusés constamment d'hypocrisie et de basse adulation envers le pouvoir. Au milieu de compagnons qui ne lui épar-

gnaient pas de tels reproches, Henri d'Harcourt n'eut ni un moment de faiblesse, ni un moment de colère ; il fit toujours tout ce que son devoir lui commandait, sans plus d'ostentation que de crainte , et il poussa le scrupule de la franchise chrétienne jusqu'à ne vouloir jamais faire sa communion pascale ailleurs que dans la chapelle même de l'Ecole.

Il arrivait ainsi, bien préparé, aux grandes épreuves de la vie humaine. Dieu ne les ménage pas à ceux qu'il aime. La perte du premier-né de ses enfants, le commencement d'une maladie cruelle pour lui-même , la mort presque simultanée d'un second enfant, de deux frères, de plusieurs parents bien-aimés, des craintes trop justifiées pour la vie de sa digne femme : toutes ces épreuves se suivirent en bien peu d'années. Elles étaient destinées à séparer davantage cette âme de la terre et à la disposer pour le Ciel. Dès lors, et même dès les premiers jours de leur union, la vie de ces deux pieux époux rappelle ces vies antiques et si profondément religieuses qui nous sont racontées dans les annales des siècles chrétiens. Ce bonheur grave au milieu des souffrances et des épreuves, cette pensée constante et commune vers Dieu, ce prosélytisme du maître de maison qui prend soin de ses serviteurs et quant au corps et quant à l'âme, ce parfum de la vie domestique dont nous avons recueilli les plus naïfs et les plus touchants témoignages : tout cela ressemble à ce qui pouvait se passer au XVII[e] siècle dans quelque-une de ces saintes maisons et de ces familles bénies dont l'intérieur nous est peint par les écrivains ecclésiastiques. L'amour des serviteurs, cette vertu si rare de notre temps, apparaît là comme chez les plus pieux de nos pères. Henri d'Harcourt ne croit pas s'abaisser en demandant pardon à ceux d'entre eux qu'il a pu blesser par un mouvement d'impatience. Il s'enquiert de leurs besoins, il s'informe de leur foi ; il prie avec eux, il les prêche avec douceur, avec charité , avec une pieuse et intelligente adresse. Une autre vertu qui, de notre temps semble vouloir s'effacer, la piété contemplative et l'habitude d'une sorte de familiarité avec Dieu, régnait aussi dans cette maison. Souvent, le matin, les serviteurs qui entraient chez leur maître le trouvaient prosterné aux pieds du crucifix ; il avait passé la nuit en prière ; ses communions étaient fréquentes et il revenait de la sainte table avec une expression de joie grave et douce qui faisait juger des émotions de son âme.

Mais ce qui éclatait par dessus tout peut-être dans la vie de cette

pieuse famille, c'était le soin et l'amour des pauvres. Henri d'Harcourt était né pour ainsi dire et avait été élevé au milieu des bonnes œuvres. Il avait eu surtout, pour ne nommer ici aucune personne vivante, un admirable modèle dans son grand-oncle et sa grande-tante, M. et M^me^ de Grobois, dont les pauvres de Paris garderont longtemps le souvenir. Henri d'Harcourt ne fit pas défaut à ce noble héritage ; mais, ce qui caractérise particulièrement sa charité, c'est cette universalité d'esprit et cette abondance de cœur qui lui fit rechercher sous toutes ses formes et dans toutes ses nuances diverses la joie de secourir son prochain. Henri d'Harcourt était partout où il se faisait quelque bien ; il y était activement et utilement. La Société de Saint-Régis le comptait parmi ses membres les plus zélés ; la Propagation de la foi au nombre de ses plus actifs amis ; la Société philanthropique l'avait fait son secrétaire ; les Frères de la doctrine chrétienne et les Sœurs de la Providence avaient en lui un de leurs plus dévoués protecteurs ; la municipalité l'avait vu, en 1832, accourir dans ses bureaux de secours et se livrer sans réserve au soulagement des cholériques. Il était de tout, des œuvres municipales comme des œuvres chrétiennes ; il s'associait à la bienfaisance du citoyen comme à la charité du prêtre. Il était partout, et partout en chrétien. J'ai entre les mains une des plus touchantes correspondances qui puissent rester dans une famille ; celle de pauvres qui racontent les bienfaits qu'ils ont reçus. Elle montre combien était abondante et diverse la charité de ces deux époux que la reconnaissance de leurs obligés ne sépare jamais l'un de l'autre. Ils n'étaient vraiment que les dépositaires du bien des pauvres. La maison était simple, le vêtement de leurs enfants ordinaire, leur luxe et leur magnificence étaient les pauvres. Ils savaient les *dénicher*, disent encore ceux qui les ont vus, avec plus d'adresse que d'autres n'en mettent à les éviter. Ils se dépouillaient pour eux. L'argent manquait ? Henri signait des billets. La somme des billets eût été trop forte ? Il donnait de ses propres vêtements. Et l'on était si accoutumé à ne pas le voir revenir chez lui sans quelque bon pauvre qu'il avait su aborder et distinguer avec tout le tact de la charité, que l'on ne manquait pas de dire : Voilà Monsieur qui rentre avec quelqu'un de ses rentiers.

Enfin il était un autre devoir de chrétien, un autre service public que Henri d'Harcourt ne négligeait pas davantage. Il n'ignorait aucun des besoins de son siècle ; il comprenait la situation de l'Église

telle que l'ont faite les révolutions modernes. Il n'était pas de ces chrétiens timides que la lutte politique effraye et qui ne voudraient pour l'Église que la dépendance et le silence. Il portait à la lutte catholique par l'élection et par la presse un vif intérêt; et à cet intérêt se joignait une délicatesse toute particulière de conscience et de pensée, un scrupule d'homme charitable et d'homme bien élevé qu'affligeait le moindre écart, et qui était toujours prêt à prendre le parti des adversaires lorsque l'attaque lui semblait aller trop loin. Plus d'un écrivain catholique, et celui même qui écrit ces lignes, a reçu de lui de ces doux et charitables avertissements donnés avec une modestie et une amitié parfaite, et qui, même lorsqu'ils ont pu paraître excessifs, n'en demeurent pas moins précieux à ceux qui les ont reçus. Oserai-je dire que c'était ce zèle tempéré par la charité qui avait fait adopter à Henri d'Harcourt notre modeste recueil comme celui dont le langage répondait le mieux à sa pensée? Mais la modération parfaite et l'équité scrupuleuse de son âme n'excluaient en lui ni la fermeté ni l'activité. Déjà bien affaibli par la maladie dont il mourut, il prit, dans l'intérêt de la cause catholique, une part active aux élections de 1846, et en 1844 il avait, par une pétition adressée à la Chambre des députés, réclamé avec toute l'énergie de la conscience chrétienne contre la disposition par laquelle on prétendait exclure les religieux de l'enseignement.

Cependant sa santé s'affaiblissait chaque jour davantage; une maladie grave et dont rien n'arrêtait les progrès le séquestrait de plus en plus de la société. Presque incapable de mouvement, il avait fini par perdre la parole, et dans cet état, si désespérant pour le courage humain, son regard, quelques gestes, quelques paroles écrites avec une grande fatigue, attestaient encore sa sérénité, sa résignation, son admirable confiance en la Providence.

C'est alors que Dieu lui envoya un soulagement sur la nature duquel je n'ai ni le droit ni la prétention de m'expliquer. Les journaux religieux (voir *l'Ami de la religion* de septembre 1843) en ont donné le détail. Ce qui est certain, c'est qu'au dernier jour ou pour mieux dire au dernier instant d'une neuvaine faite à la sainte robe de Notre Seigneur, sa femme lui demanda s'il éprouvait quelque soulagement; et lui, parlant haut pour la première fois depuis des années, répondit : *oui* distinctement. Les questions se succédèrent, toutes suivies de réponse; il put réciter à haute voix le *Te Deum*, et, vou-

lant faire porter à son père l'heureuse nouvelle de sa guérison, il alla réveiller une femme de service qui, entrée chez lui depuis plusieurs mois, ne connaissait pas le son de sa voix. Il demeura jusqu'à la fin de sa vie, non pas guéri sans doute, mais parlant; et nous avons tous vu au milieu de nous, toujours faible, souffrant, mais enfin capable d'action et de parole, celui que l'immobilité et le mutisme avait longtemps écarté de la société des hommes.

Cependant Dieu fait quelquefois payer ses bienfaits. Il semblerait ici, si nous osions pénétrer des secrets que seul révelera le livre de vie, que c'était au prix d'un sacrifice caché que ce soulagement inespéré avait été acheté. La compagne de Henri demeura persuadée qu'en échange de ce bien qu'elle avait tant demandé pour son mari, Dieu voulait sa vie, et elle ne cessa de la lui offrir pour obtenir de lui le complément du bien que son mari en avait reçu. — « Dieu vous rendra la santé, lui disait-elle, quand je serai morte. » Déjà, en effet, gravement attaquée de la poitrine, elle s'avançait avec une résignation et une confiance inexprimables vers le moment où elle devait laisser aux seuls soins de la Providence un mari encore malade et de jeunes enfants. « Qu'importe, disait-elle, vingt ans, trente ans, quarante ans de plus? cela finit bien vite et l'on se retrouve bientôt après. » Elle ne survécut que quelques mois à cette grâce insigne dont elle ne cessait de remercier la Providence; elle put prier jusqu'à son dernier instant, et consola par son courage ceux que sa mort affligeait le plus.

Dieu ne voulut pas laisser longtemps séparé ce qu'il avait uni. Henri d'Harcourt, lui aussi, prévoyait sa fin prochaine, et après deux ans de veuvage, au commencement de 1846, il doubla les étrennes de son domestique, en lui disant: « Voilà pour cette année-ci et la prochaine; car peut-être je n'y serai plus. » Ce temps de son veuvage fut la dernière épreuve qui acheva de le purifier pour le Ciel, le dernier échelon qui lui restait à franchir. La splendeur de son âme transparaissait à travers son extérieur affaibli par la souffrance morale et corporelle. « Je ne l'ai vu qu'une fois, m'écrit un homme digne de le comprendre et bien connu des lecteurs du *Correspondant* (M. Foisset); mais il m'a laissé une impression profonde. Frappé à mort déjà, il ne parlait qu'à voix basse; mais il y avait dans son regard et dans son sourire quelque chose de fin qui perçait à travers une ineffable douceur et une mélancolie toute chrétienne. Il m'a laissé l'idée

d'un esprit délicat, d'une âme tendre et suave, d'un ange de piété et de charité. Un véritable parfum s'exhalait de cette conversation à demi-éteinte par l'intensité du mal. »

Cependant sa maladie ne s'aggravait pas encore d'une manière sensible, et ce ne fut qu'au mois de septembre que des douleurs plus violentes donnèrent à sa famille une vive inquiétude. Il acheva de supporter avec sa douceur et sa patience accoutumées le peu de jours qui lui restaient à vivre, occupé, au milieu de ses souffrances, de tous ceux qui l'entouraient, et, lorsqu'il ne put plus parler, écrivant quelques mots de sa main mourante, soit pour assurer les intérêts temporels de ses domestiques, soit pour hâter les sacrements qu'il attendait ; la dernière ligne qu'il traça contenait un don pour l'Eglise de son village. Ses derniers instants furent doux ; il s'éteignit sans effort, le 29 septembre 1846, laissant ceux qui assistaient à sa mort persuadés que jusqu'au dernier soupir il avait prié de cœur avec eux et qu'il était allé continuer avec les anges la prière commencée sur la terre.

Il était jeune encore pour le monde : il était mûr pour le Ciel. Ne pleurons pas trop sur ces morts que nous appelons prématurées. Dieu fait toute chose à son temps, et surtout, lorsqu'il appelle à lui l'âme des justes, il sait prendre son temps pour l'appeler. Dans de tels arrêts, s'il y a quelque rigueur pour ceux qui demeurent, il y a une bien grande miséricorde pour celui qui s'éloigne. Que de trépas on arrive à envier et presque à bénir lorsque l'on voit les douleurs dont ils ont été suivis ? et ne trouve-t-on pas alors que Dieu avait quelque raison de se hâter ? Une mort telle que celle de Henri d'Harcourt laisse des larmes après elle, mais des larmes *consolables*, comme les appelle saint Augustin ; et lorsque l'espérance est si fondée et si belle, c'est le cas plus que jamais de ne pas pleurer à la façon *de ceux qui n'ont plus d'espérance*. Ni au nom de l'Eglise, ni au nom de la patrie, ni même au nom de la famille, ne nous plaignons pas trop de ce que la famille, l'Eglise, la patrie, aient, en un siècle comme le nôtre, quelque intercesseur de plus auprès de Dieu.

Fr. de Champagny.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 27 mai 1848.

Nous jouissons d'un moment de trêve. C'est quelque chose que de ne plus avoir sans cesse dans les oreilles le bruit du rappel, de pouvoir rabattre au moins moitié des bruits alarmants qui continuent de circuler, et de ne plus être arrêté à chaque coin de rue par des placards incendiaires et par des rassemblements inquiets ou exaltés. Et pourtant le calme est loin d'être rentré dans notre capitale : la Bourse, ce fidèle miroir de la situation des esprits, ressemble à une mer encore houleuse, sous un ciel de plomb entre deux tempêtes.

D'une part, il est certain que la faction qui ne connaît d'autre loi que la force n'a pas renoncé à ses complots; de l'autre, l'incompatibilité d'humeur entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale, vainement palliée par des mesures dilatoires et des votes de confiance qu'on n'accorde qu'avec la défiance dans le cœur, menace d'éclater à chaque instant en une lutte ouverte et décisive. Nous voudrions être en mesure de donner sur ce dernier point des éclaircissements positifs à nos lecteurs ; mais la fluctuation actuelle des esprits ne permet de rien saisir avec certitude.

Un moment on a pu croire que la paix allait de nouveau être signée, et même qu'elle avait quelque chance de se maintenir. L'attitude de *la Presse* et les imprudentes confidences de ce journal devaient être pour beaucoup dans ce besoin de rapprochement. N'est-il pas inouï, en effet, que dans un moment où tous les bons citoyens protestent contre l'usage qu'on voudrait faire du mot de *réaction*, il se trouve un homme assez mal inspiré pour croire à l'opportunité de la publication des lettres de M. le prince de Joinville? On n'agirait pas autrement, si l'on tenait à créer une division funeste dans les rangs de la garde nationale, dont l'unanimité vient de nous sauver d'un essai de gouvernement terroriste.

Nous sommes plus que personne en mesure de nous expliquer sur de pareilles tentatives ; car la dynastie tombée en février n'a jamais eu à souffrir d'hostilité systématique de notre part, et depuis l'établissement de la République nous n'avons mis aucune affectation à dissimuler les fautes qui ont été commises. Ajoutons que, comme tous les hommes impartiaux, nous avons été touchés de la noble et patriotique conduite des deux princes de la maison d'Orléans, que le coup de la révolution est venu atteindre sur la terre d'Afrique, et qui, maîtres peut-être d'organiser la guerre civile au profit de leur maison, n'ont nullement hésité à sacrifier ce dernier espoir au grand principe de l'unité nationale.

Mais nous n'hésitons pas davantage à le leur dire : si c'est de leur plein gré qu'ont eu lieu les confidences de *la Presse*, ils ont été bien mal inspirés. Ce qu'ils doivent en ce moment à leur patrie, c'est le silence et la résignation. Qu'ils ne s'imaginent pas que ce soit la faiblesse et l'habitude d'obéir au télégraphe qui ait déterminé la France entière à accepter la République avec une si étonnante unanimité. Parmi les citoyens qui ont alors montré le plus de netteté dans leur langage et dans leur conduite, il faut placer au premier rang ceux qui déploraient la séparation introduite entre gens d'honneur et destinés à s'entendre par l'élévation au trône de la famille d'Orléans. Ces citoyens demandaient depuis longtemps que toutes les forces vives du pays, tous les éléments honorables et consciencieux se réunissent dans une coalition énergique, au moment où allait s'opérer une transformation sociale dont les symptômes frappaient tous les regards prévoyants. Aujourd'hui, malgré l'ébranlement profond de la société, nous commençons à goûter les fruits de l'union que la République nous a faite; croit-on que personne soit disposé à reprendre la position d'hostilité réciproque dont nous gémissions il y a trois mois? Cela soit dit pour ceux qui voient bien par quelles causes la République pourrait s'affaisser sur elle-même, mais qui ne comprennent pas encore pourquoi la monarchie de Juillet a succombé.

Quoi qu'il en soit, le peu d'effet produit par les confidences de *la Presse*, et surtout l'indifférence notoire de l'Assemblée pour les lettres qu'on avait conseillé aux princes d'Orléans de lui adresser, ont bien vite dissipé les sentiments d'appréhension qui avaient un moment rapproché des éléments profondément inconciliables, et M. Martin (de Strasbourg) qui avait accepté le rôle de pacificateur a renoncé à faire le rapport sur le projet de loi relatif aux communications du pouvoir exécutif avec l'Assemblée.

De quelque manière que se dénoue cette complication, il est impossible qu'il ne reste pas beaucoup d'inquiétude dans les esprits. Tout aurait été sauvé, si la commission exécutive, le lendemain de l'attentat du 15 mai, eût compris que dès lors toute indulgence pour ceux qui ne respectent pas le plus légitime des pouvoirs qui ait jamais été mis à la tête d'une société démocratique, est un crime au moins aussi considérable que le délire de ceux qui avaient forcé les portes de l'Assemblée. Loin de là, on a continué le système de conciliation et de confiance qui avait pu avoir son utilité sous le régime du provisoire, et pour nous servir du langage tout à fait caractéristique du citoyen Caussidière, on a cru qu'une *admonestation sévère* suffisait pour faire rentrer dans l'ordre ceux qui avaient pris part à la *démarche* du 15 mai. C'est ainsi qu'il s'est établi une

gradation de complicité, de la veille ou du lendemain, entre les anarchistes, objet de l'exécration publique, et les dépositaires du pouvoir, depuis le préfet de police qui faisait distribuer des armes pendant la nuit du 15 au 16 mai aux 80 montagnards arrêtés dans le repaire de Sobrier, jusqu'à l'homme illustre qui, pour ménager au citoyen Caussidière la transition de la disgrâce, croyait devoir l'accompagner, bras dessus bras dessous, jusqu'aux limites de la forteresse que ce vieux conspirateur s'était faite à la rue de Jérusalem. En même temps, les récriminations qui s'élevaient dans le sein de l'Assemblée amenaient des explications et des apologies qui laissaient voir avec quelle facilité plusieurs de ceux sur lesquels pèse encore en ce moment la plus haute responsabilité auraient reconnu les injonctions du peuple dans des fanatiques qui décrétaient le milliard d'impôt sur les riches de la capitale ou les deux heures de pillage réclamées sous forme d'amendement par un ami de Barbès.

On a dit que d'énormes malversations avaient été commises depuis le 24 février, et que, parmi ceux qui laissaient faire Barbès et consorts, il en était un certain nombre qui n'auraient pas demandé mieux que de faire oublier dans le bruit de la guerre universelle le compte sévère qu'ils auront à rendre à l'Assemblée nationale. Nous ignorons jusqu'à quel point ces rumeurs sont fondées ; mais les causes de la retraite du premier ministre des finances de la République, M. Michel Goudchaux, sont restées enveloppées d'un profond mystère, et si tout le monde s'accorde à reconnaître l'intégrité de M. Garnier-Pagès, on n'est pas moins unanime à signaler son inexpérience en matière de deniers publics. On a d'ailleurs sous les yeux le spectacle d'un népotisme et d'un favoritisme sans exemple, et la manière dont les républicains de la veille se sont jetés sur les emplois lucratifs, les délices nobiliaires créées à Monceaux et au Luxembourg au nom de la démocratie, montrent assez à quel point certains hommes de nouvelle date poussent le mépris de la conscience publique.

En même temps, on signale de tous côtés des exemples d'incurie administrative dont aucun régime n'a peut-être offert l'exemple : tandis que les commissaires de M. Ledru-Rollin s'occupaient de révolutionner l'esprit des départements, ils laissaient aller sous eux les affaires et tous les rouages s'engorgeaient dans la boue. Quelle initiation à la République pour cette masse énorme qui ne juge d'un gouvernement que par le contact de l'administration ! Ce qu'il y a de pis, c'est que le baptême donné par l'Assemblée au Pouvoir exécutif et ministériel n'a ramené jusqu'ici que très-imparfaitement à l'ordre et au travail, et qu'encore aujourd'hui le ministre de l'intérieur, honorable citoyen dont personne ne suspecte les intentions, en est réduit, pour expliquer une mesure qui viole non-seulement toutes les lois, mais encore tous les prin-

cipes, à déclarer, du haut de la tribune, que le décret en question a paru dans le *Moniteur, sans qu'il ait entendu le signer, ni qu'il l'ait signé non plus.*

Or, il s'agissait de la création d'une garde mobile à cheval, dont l'Assemblée n'avait pas eu connaissance, et pour laquelle, au mépris du principe de l'élection, on avait créé, depuis le 15 mai, des officiers choisis sur des listes du club de Sobrier.

Le courageux représentant qui signalait cette monstruosité, M. Adelswaerd, s'était écrié : *Ne laissons pas dire que la corruption est aussi grande aujourd'hui qu'elle le fut jadis !* Ce qui lui valait, de la part d'un de ces Montagnards gascons qui, pendant les premiers jours, menaçaient de faire crouler la tribune sous les trompettes de leur éloquence, cette admirable réplique : *Vous êtes un réactionnaire !*

On voit à quel point la corde est tendue, et combien il est urgent, si l'on veut fonder, comme on l'a promis, la république honnête et modérée, d'en venir enfin à effacer toute trace du gouvernement provisoire et à faire sentir dans l'administration la volonté suprême de l'Assemblée, Le public, fort désappointé de la confusion des séances, le public amateur des beaux discours et des mesures promptes (et il faut convenir qu'on ne lui donne guère satisfaction sur ces deux points), se demande où en est le pouvoir salutaire sur lequel on avait fondé tant d'espérance. Mais si l'on doit reprocher à nos représentants de l'indécision et de la lenteur, il ne faut pas croire que la torpeur se soit emparée des esprits. A mesure que s'organise le mécanisme des comités, on voit grandir cette force salutaire qui nous sauvera de l'abîme.

Quelque soin qu'on se donne, en effet, d'un certain côté, pour paralyser les conséquences de la journée du 15 mai, la victoire de l'ordre et de la justice porte ses fruits. Il est évident aujourd'hui, pour tout le monde, que si le coup de main des clubs eût réussi, la capitale n'aurait pas tardé à être cernée par une levée en masse des provinces. D'un bout de la France à l'autre le mouvement a été unanime, et si l'on n'eût appris le rétablissement immédiat de l'Assemblée, plus de quatre-vingt départements se seraient ébranlés pour faire rentrer la *commune de Paris* dans ses limites naturelles. Nous avons vu d'assez beaux échantillons de ce mouvement, et l'on nous annonce, pour confirmation, l'arrivée de deux mille Marseillais qui accourent dans nos murs.

Deux mille Marseillais armés pour l'ordre et pour la République modérée ! c'est le contraste frappant de la nouvelle révolution avec la première.

La journée du 15 mai a donc porté un coup mortel à la prétention des agitateurs de la capitale de faire de Paris une hydre devant laquelle la France entière doive trembler.

Quoi qu'il arrive, désormais la décentralisation est irrésistible. Les provinces réclament énergiquement leur part de souveraineté, et, qui plus est, elles interviennent directement dans les affaires. On s'imaginait que la rapidité des communications augmenterait hors de toute mesure la prépondérance de Paris : c'est tout le contraire. Les départements les plus éloignés ont déjà le moyen d'arriver promptement sur Paris, et d'agir par eux-mêmes au centre du gouvernement.

On ne saurait trop admirer le calme des provinces. A l'exception de quelques grands théâtres de l'agglomération des ouvriers, et surtout de cette infortunée ville de Lyon, dont le martyre se prolonge jusqu'à l'heure présente, il existe une protestation énergique et unanime contre l'agitation qui tend à mettre aux prises les diverses classes de la société. La population agricole se distingue surtout par l'énergie de ses convictions; et c'est elle qui contribuera surtout à sauver la France, ce *pays de blé et de soldats*.

Cette résolution de résister aux conseils de la démagogie socialiste est d'autant plus remarquable qu'elle s'unit à une entière loyauté envers le nouveau gouvernement. Jamais la loi du recrutement n'a été mieux obéie, même dans les pays où la répugnance du peuple se trahissait naguère par des actes de rébellion. Le Morbihan ne compte pas cette année un seul réfractaire.

Une détermination pacifique aussi formellement exprimée par toute la France finit par agir sur les plus ardents de l'Assemblée nationale. Nous devons, à cet égard, signaler un symptôme frappant. Dans le premier moment, les agitateurs s'imaginaient qu'en formant une Montagne audacieuse et bruyante, ils se créeraient sans peine une majorité d'intimidation. Dans cette intention, cinquante ou soixante membres avaient commencé à troubler les séances, et en même temps un club directeur, tout composé de représentants, se formait dans la rue des Pyramides.

De leur côté, les républicains modérés avaient cherché à contrebalancer l'effet de cette pression en formant une autre réunion qui devait se tenir dans une des salles du *conseil d'Etat :* nous connaissons peu l'histoire de ce nouveau club, et il nous serait impossible de dire s'il s'est réellement assemblé une seule fois. Mais depuis que les dispositions de la Chambre sont mieux connues, les plus fougueux et les plus confiants naguères dans leur irrésistible énergie comprennent le besoin de ne pas rester isolés, et tendent la main au club du conseil d'Etat. S'il en est ainsi, la pensée de constituer définitivement la majorité républicaine et d'établir son autorité tant au dedans qu'au dehors de l'Assemblée par une conduite rassurante, doit être acceptée par tous les bons

citoyens comme un des moyens les plus propres à surmonter les périls qui nous assiégent chaque jour.

En ce moment, il n'est personne, à moins qu'on n'ait fondé de coupables espérances sur l'appui des masses que l'on trompe et que l'on passionne, il n'est personne, disons-nous, qui ne soit préoccupé du besoin de dissoudre les ateliers nationaux et de la difficulté que va présenter cette opération. Nous avons là le fruit des espérances insensées que certains tribuns ont semées à profusion dans des têtes inexpérimentées. On donne comme certain qu'un très-grand nombre d'ouvriers, habitués, avant le 24 février, à retirer un salaire élevé de leur travail, préfèrent aujourd'hui la paie d'oisiveté que leur a accordée le gouvernement provisoire, et refusent de répondre à l'appel des maîtres qui réclament leur concours.

Déjà le chômage de l'industrie parisienne avait jeté dans les travaux de terrassement une portion considérable de notre population ouvrière, lorsque l'appel fait à tous les travailleurs pour concourir à l'achèvement du Louvre, transformé en Palais du Peuple, appel proclamé avant qu'il n'y eût ni plans arrêtés ni ressources créées, a fait affluer à Paris une population exotique, et c'est ainsi qu'on a vu s'élever à près de cent vingt mille hommes la charge qui pèse en ce moment sur la capitale Si nous devons nous en rapporter à des renseignements sûrs, les travailleurs continuent à se diriger sur Paris, et les intentions d'un grand nombre de ceux qui prennent ce parti ne sont rien moins que rassurantes.

La question du travail est celle que l'Assemblée nationale a abordée la première avec le plus de résolution. Le comité qui s'en occupe s'est constitué presque immédiatement, et déjà le décret qui ordonne une enquête dans toute la République, décret précédé d'un excellent rapport de M. Waldeck-Rousseau, indique la direction pratique et raisonnable que l'Assemblée est décidée à suivre. En même temps, une commission de six membres, tirée du sein du comité, est chargée d'aborder de front le formidable problème sous la forme multiple que lui a donnée l'agglomération parisienne. Jusqu'ici le nouveau ministre, M. Trélat, seconde sincèrement les efforts du comité; il reconnaît, comme on l'a dit judicieusement, que le travail n'est pas seulement un principe, mais encore un fait, et c'est le fait surtout dont on se préoccupe, en écartant toutes les illusions de la théorie. Nous ne pouvons voir sans un certain degré d'appréhension commencer une lutte où les mauvaises passions et les conseils perfides peuvent exercer une déplorable influence; mais ce nouveau danger a du moins l'avantage de ne prêter a aucune division parmi les défenseurs de l'ordre, et à resserrer, au con-

traire, les liens qui unissent déjà l'ex-classe moyenne avec l'immense et saine majorité de la population ouvrière, plus lasse que nous autres encore de la terreur répandue dans les ateliers par les embaucheurs de la fainéantise et de la révolte.

Parmi les moyens propres à dissoudre l'accumulation des prolétaires que les promesses exaltent et à qui le travail répugne, beaucoup de personnes mettent au premier rang l'avantage qu'on aurait à déverser dans une guerre européenne le trop-plein de la population industrielle. Nous ignorons à quel point ce remède serait efficace ; mais, en tout cas, il est prématuré.

Quand M. de Lamartine traite avec sa magnifique éloquence les questions de la politique étrangère, il est aussi pacifique que pas un des anciens conservateurs dont il a si dédaigneusement traité le système. On dirait que M. de Lamartine compte sur des anges de révolution, pour les envoyer de côté et d'autre en messagers invisibles, afin de bouleverser le reste du monde et d'établir notre sécurité sur le trouble des autres nations. L'empereur est forcé d'abandonner Vienne... tant mieux pour nous ! Le Pape est enfermé dans le Quirinal par les émissaires de la jeune Italie... tant mieux pour nous ! Si les choses ne vont pas partout aussi vite, c'est pour la Révolution une affaire de temps, et pour nous de patience.

Telles sont, il faut en convenir, les tristes idées que M. de Lamartine a su revêtir d'un splendide manteau dans la séance de mardi dernier. Le résultat de ce discours est plus triste encore, s'il est possible. A l'instigation même de l'homme d'Etat qui semble préférer la faveur éphémère de la révolution à la reconnaissance enthousiaste de la France entière, nous en revenons aux stériles protestations des Chambres précédentes en faveur de la Pologne, et c'est comme un autre sceau que l'on met sur le mausolée de cette généreuse nation. La Pologne est venue demander une armée ; nous la renvoyons avec une lettre de recommandation pour l'Allemagne.

M. de Lamartine ne parviendra pas à entretenir nos illusions ; encore un peu de temps et les faits auront condamné sa propagande d'idées. Nous avons signalé les premiers peut-être le temps d'arrêt de l'influence révolutionnaire de la France au dehors. Après le temps d'arrêt, nous avons fait voir que la réaction commençait, et les faits se multiplient en quelque sorte pour confirmer ces premières observations. L'empereur Nicolas reçoit les éloges de la presse britannique pour sa prudence et sa modération, et ces éloges sont comme les préliminaires d'une nouvelle coalition contre la France : on montre déjà dans le Nord l'union prochaine de la Russie, qui prétend sauver l'Europe ; de l'Angleterre, qui

tient à abaisser la France ; de la Belgique et des Pays-Bas, qui redoutent notre contact ; des pays scandinaves enfin, que l'invasion du Slesvig par les Prussiens a soulevés contre l'Allemagne.

Au Midi, sur la Méditerranée, le tonnerre gronde, et l'horizon est surchargé des nuages les plus noirs. De Constantinople à Madrid, chaque gouvernement semble élever des barricades contre la Révolution française.

Le tzar, révolutionnaire dans son genre quand il s'agit de propager le panslavisme et de travailler ainsi à la dislocation de l'empire d'Autriche, menace la Romanie d'une invasion absolutiste, et renverse à Constantinople le ministère du progrès.

La Grèce, impuissante à se soutenir depuis qu'elle a perdu l'appui de la France, est livrée de nouveau à toutes les horreurs du brigandage.

Lord Palmerston poursuivait sa vengeance contre les mariages espagnols, en suscitant des émeutes sur les pas de la duchesse de Montpensier jusqu'au fond de la Péninsule. Narvaez relève fièrement le gant, et envoie ses passe-ports à l'envoyé de la Grande-Bretagne. Nous voici, à moins de manquer à toutes les traditions de la politique française, obligés de soutenir l'Espagne royaliste et bourbonienne contre la prépotence britannique. C'est le renouvellement du problème qui s'était déjà posé devant la première Révolution, quand Charles IV d'Espagne s'alliait à la Convention contre l'Angleterre.

Enfin, par un sinistre renouvellement des fureurs de 1799, le roi de Naples s'appuie sur les masses populaires pour échapper aux injonctions révolutionnaires de la noblesse et de la bourgeoisie.

Nos journalistes ne savent pas que, pour une moitié de l'Europe, c'est dans le peuple même que le pouvoir royal trouve son plus solide appui, de façon que l'empereur d'Autriche n'a d'autre ressource contre les étudiants de Vienne que le peuple du Tyrol, que les lazzaroni sont les champions du roi de Naples, et que demain peut-être les Trasteverroins se montrent les défenseurs du Pape. Pour leur ouvrir les yeux, pour les empêcher d'appliquer à tous les pays indistinctement leur formule de gouvernement populaire, il faudra leur adresser, à l'exemple de Bossuet, les paroles du Psalmiste : *Et nunc reges, intelligite : erudimini qui judicatis terram.*

P. S. Les éclaircissements arrivent sur l'affaire de Naples, et l'on commence à voir clair dans ces ténèbres épaissies à dessein par les journaux de la Péninsule. La présence à Naples, au moment de la coalition, du célèbre M. Fiorentino, qui avait pris une part si coupable au

dernier mouvement de Rome, suffit pour montrer que l'agression n'est point partie du roi. Quant aux excès qui ont accompagné la défense de la royauté, plaignons les pays qui ont encore des *lazzaroni*, et félicitons-nous des progrès que le peuple a faits chez nous dans la voie de la dignité personnelle et de l'humanité.

La séance d'hier a été fort triste à l'Assemblée nationale. D'abord on a voté un décret de bannissement à perpétuité contre la branche cadette des Bourbons. Le pouvoir exécutif manque à la grandeur de la République, en extorquant à nos représentants un de ces votes qui n'ont jamais servi à consolider un gouvernement quelconque. Ce sont les bonnes lois et l'équité des dépositaires du pouvoir qui fondent les républiques comme les monarchies.

Ensuite, M. Crémieux est venu apporter un projet de loi pour le rétablissement du divorce. Grâce à Dieu, le gouvernement provisoire a réservé à l'Assemblée l'examen de cette grave question, et si le principe chrétien de l'indissolubilité du mariage vient à succomber, ce ne sera du moins qu'après que la question aura été solennellement débattue. La loi sera mauvaise, mais ce sera au moins une loi.

Quand au fond même de la question, il ne s'agit que du mariage civil, et la religion, sous un régime de liberté, ne peut réclamer qu'une chose, le droit de ne pas bénir les unions qu'elle condamne.

Au point de vue social, le parti que l'Assemblée va prendre n'en est pas moins d'une extrême gravité. Le divorce est un outrage à la loi chrétienne, une négation des principes de l'Evangile. Or, dans notre intime conviction, toute rétrogradation vers les idées et les mœurs du paganisme est tôt ou tard fatale à la société qui s'en rend coupable.

Souhaitons à la République de ne pas encourir cette terrible et inévitable condamnation.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. RENÉ, rue de Seine, 32.

LE DIVORCE.

L'émotion que nous éprouvions la semaine dernière en annonçant la présentation d'un projet de loi pour le rétablissement du divorce était ressentie en même temps par la France presque tout entière, et, hâtons-nous de le dire, par la majorité de l'Assemblée nationale. L'opinion de la Chambre n'a pas tardé à se faire jour, et la Commission nommée pour l'examen du projet, en choisissant pour son président notre cher et honorable ami, M. Sauvaire Barthélemy, a fait voir le drapeau qu'elle tenait à élever dès le premier jour de sa réunion.

Nous considérons donc la *démarche* de M. Crémieux comme déjà jugée. Quelques personnes, qui ont vu des commissions de la Chambre se prononcer presque à l'unanimité dans un sens et l'Assemblée voter avec non moins d'ensemble dans le sens opposé, semblent craindre qu'il n'en soit de même cette fois, et que la majorité des représentants ne faiblisse sous je ne sais quelle pression extérieure au grand jour de la discussion ; mais nous sommes loin de partager ces appréhensions. L'Assemblée n'a accepté jusqu'ici de capitulations que sur des questions de personnes et pour le règlement de circonstances temporaires. Rien ne nous engage à croire qu'elle soit disposée à porter l'esprit de concession jusque dans les questions de principe.

Cependant, la juste confiance que nous inspire la majorité de l'Assemblée n'ôte pas à l'incident sa gravité fondamentale. Qu'on nous ruine, qu'on nous dépouille en introduisant d'une manière détournée l'application des principes du communisme, nous ne nous rendrons pas sans nous être bien défendus ; mais, après la défaite, le sentiment de révolte invincible qui fait les martyrs n'aura pas encore pris place dans notre cœur. Il n'en est plus de même dès qu'on atteint la base morale de la société, dès que Dieu et l'Evangile sont mis en cause. Dans un temps de punition céleste comme celui que nous traversons, le foyer de chaque famille devient comme une forteresse où chacun se retranche et se resserre, prêt à défendre jusqu'à l'extrémité ce dernier asyle des vrais principes sociaux. C'est ce que, dans la discussion des bureaux, notre ami,

M. l'abbé de Cazalès, a parfaitement exprimé, quand il a dit : *Nos commettants nous ont donné pour drapeau deux choses : la famille et la propriété.* La propriété, ajoutons-nous, parce qu'elle est la base matérielle de la famille. Que si l'on en attaque le principe moral en portant atteinte à l'indissolubilité du mariage, alors la société tend à se dissoudre, et chacun en est réduit à disputer l'entrée du foyer domestique aux Barbares qui l'envahissent.

C'est par une faveur spéciale de la Providence que le Gouvernement provisoire, qui a septembrisé tant de lois pendant sa *dictature involontaire,* a laissé à l'Assemblée nationale à trancher la question du rétablissement du divorce. On le provoquait pourtant à brusquer cette décision, et l'expérience nous a prouvé qu'il ne résistait guère à des injonctions de cette nature. Mais quelque pressées que fussent personnes de voir la révolution de Février rompre avec Dieu, le divorce n'était pas pour le peuple une de ces questions brûlantes à propos desquelles on parvient à l'égarer, en lui promettant un remède imaginaire à des maux malheureusement trop réels. Il fallut donc attendre, et l'on put espérer de trouver plus d'écho dans la corruption bourgeoise que dans les passions populaires. C'est ce qui était déjà arrivé après 1830, et l'on se rappelle que la proposition de M. de Schonen pour le rétablissement du divorce, accueillie par la Chambre élective, ne fut repoussée que par un vote de la Chambre des Pairs.

Heureusement, le calcul de M. Crémieux, et de ceux ou de celles qui l'ont poussé à soulever la question du divorce, se trouve déjà démenti par la disposition de l'Assemblée nationale. Nous pouvons ainsi, dès à présent, apprécier l'avantage que présente le suffrage universel sous le rapport des questions de conscience, et en même temps juger du progrès qu'a fait la France depuis dix-huit ans dans le sens religieux. Ce progrès, nous ne l'ignorons pas, cause en ce moment une grande irritation à quelques-unes des personnes qui prétendent agir directement sur nos destinées. On raconte que, tandis que l'émeute envahissait l'Assemblée nationale dans la journée du 15 mai, des femmes, avec toute la séduction d'une toilette provoquante, envoyaient des baisers et des fleurs à la tourbe des clubs qui passait sous leur fenêtre. Telles étaient les Egéries qui n'auraient pas manqué à la république des Blanqui et des Barbès ; mais, de ce que leurs espérances ont été ajournées, il ne faut pas croire que ces

Muses du nouveau paganisme aient perdu tout crédit dans le gouvernement que la garde nationale a remis debout après une chute de trois heures. C'est pour leur complaire, c'est pour payer les services qu'elles ont rendus au Gouvernement provisoire, c'est pour accomplir aussi des promesses antérieures, que la première atteinte à la base chrétienne de la société a été portée par la proposition de M. Crémieux. Il est donc temps que la conscience nationale s'explique. Il faut savoir enfin si les dépouilles de la monarchie appartiennent à ces plumes infernales qui, en semant la corruption, ont livré une partie des classes dominantes au mépris du peuple, et ont ainsi préparé la catastrophe à laquelle il semble réservé de ne rien laisser debout en France de ce qui faisait sa prospérité et sa gloire.

L'un des représentants qui ont eu l'honneur de se faire les interprètes de la défense des familles, M. l'abbé de Cazalès, avait traité dans *la Revue européenne*, lors de la proposition de M. de Schonen, la question qu'on vient de soulever de nouveau. *La Revue européenne* était une suite du premier *Correspondant*. Nos lecteurs reliront avec intérêt, nous en sommes convaincus, quelques extraits de cet article, qui retrouve en ce moment toute son opportunité. M. de Cazalès était alors, comme la plupart d'entre nous, un laïque dévoué aux intérêts de la religion ; aujourd'hui le poids de son opinion s'accroît de toute l'autorité et de toute l'expérience du sacerdoce. Laïques ou prêtres, il est curieux, après dix-huit ans, de retrouver les mêmes hommes sur le même terrain et en face des mêmes adversaires [1].

« Nous n'avons pas besoin de développer longuement tout ce que le divorce a de mauvais en soi. Ses inconvénients sont éclatants d'évidence, et personne ne le conteste ; car nous ne sommes plus au temps où une phrase poétique de Diderot sur la folie *d'un serment éternel prêté sous un ciel qui change, sur un autel qui tombe, par deux êtres qui doivent se quitter*, pouvait être considérée comme un argument. La première et la plus forte raison contre le divorce, celle que Rousseau trouve *invincible* [2], c'est le tort qu'il fait aux enfants. Leur production, et plus encore leur

[1] Au moment de mettre sous presse, nous recevons une brochure du vénérable M. Rendu, intitulée : *Un premier mot sur la proposition de rétablir le divorce*. Il appartenait d'élever la voix dans cette circonstance à celui qui, dès 1814, rangeait l'abolition du divorce parmi les améliorations à introduire dans notre *législation civile*.

[2] *Émile*, l. IV.

conservation, est le but principal du mariage, le vrai motif qui fait que le législateur y intervient. « Dans les sociétés ordinaires, disait Portalis « au conseil d'Etat, on stipule pour soi sur des intérêts obscurs et pri- « vés, et comme arbitre souverain de sa propre fortune. Dans le ma- « riage, on ne stipule pas seulement pour soi, mais pour autrui ; on s'en- « gage à devenir comme une seconde Providence pour la nouvelle « famille à laquelle on va donner l'être. » Les enfants sont une troisième partie contractante représentée par le législateur, tuteur et gardien de leurs droits. La loi de 1803, je le veux, garantissait leurs intérêts matériels ; mais leurs intérêts moraux, qui les garantira ? Comment apprendront-ils ces devoirs de fils, de frères, dont l'accomplissement prépare des hommes de bien, de bons citoyens ? Instruits par chacun de leurs parents à haïr et à mépriser l'autre, ennemis naturels de leurs nouveaux cohéritiers, il ne peut plus y avoir pour eux de famille ni d'affections domestiques ; car mieux vaudrait être orphelins que de vivre dans la maison où règnera une belle-mère, personnage que l'antiquité nous peint toujours apprêtant le poison [1], et qui, s'il a été adouci par les mœurs et les idées chrétiennes, reviendra nécessairement à son naturel, là où la religion foulée aux pieds verra s'arrêter son empire. « Ces inconvénients frappent suffisamment, dit Hume, lorsque le di- « vorce s'est fait par la mort ; chercherons-nous donc à les multiplier « en multipliant le divorce, et en permettant aux parents de faire pour « un caprice le malheur de leur postérité ? » Qu'on ne dise pas que les mauvais ménages et les secondes noces ont la même influence sur le sort des enfants ; car d'abord le divorce réunit tous leurs inconvénients auxquels il en ajoute d'autres qui lui sont propres ; puis, dans les autres cas, le malheur vient de l'homme, non de la loi, et le législateur n'en est pas comptable.

« Ces considérations sont si frappantes qu'elles n'ont besoin que d'être indiquées. Aussi bien, l'on convient que « l'indissolubilité du lien est le « principe du mariage, sans lequel il n'y aurait ni mariage ni famille... ; « que les parties qui y stipulent ne sont pas les plus intéressées ; car « d'autres êtres doivent y intervenir, et la garantie de leur bonheur, « que dis-je ? souvent de leur existence, repose sur la durée de ce lien [2]. » *Le Divorce*, dit-on, *est un mal, mais un mal nécessaire, remède à des maux plus grands encore.* On ajoute que la plupart des reproches généraux adressés à la loi de 1792, loi relâchée et immorale, qui faisait en réalité du mariage une prostitution légale, une polygamie successive, ne tombent pas sur celle de 1803, qui ne permet le divorce que dans un

[1] ..... *miscent aconita novercæ.*

[2] Discours de M. de Schonen.

petit nombre de cas, et l'assujettit à des conditions auxquelles il devient très-difficile; qu'ainsi quelques êtres, profondément blessés par les liens que la société leur a imposés, pourront se refaire de leurs souffrances, sans que l'ordre général, qui exige que le mariage soit chose sainte et respectée, en soit troublé sensiblement.

« C'est un grand malheur qu'il y ait des unions mal assorties et de mauvais ménages ; mais enfin, quand la vie commune est trop pénible, on a la ressource de la séparation, et je ne vois pas que la condamnation au célibat, imposée de fait à une immense partie de la population, que l'Etat retient sous les drapeaux dans toute la force de l'âge et du tempérament, soit un supplice sur lequel il faille tant s'apitoyer, comme si le législateur était chargé de soigner nos plaisirs. Si l'on fait de la sensibilité et des tirades romanesques sur l'inflexibilité du lien conjugal, pourquoi n'en fait-on pas aussi sur la loi de recrutement qui demande à l'homme sa liberté, son sang, qui l'arrache à sa famille, qui lui interdit les douceurs du mariage pendant les plus belles années de sa vie ? Les intérêts sacrifiés par la loi de 1816 sont bien moins grands, bien moins nombreux que ceux qu'on immole au service militaire. Si la défense du territoire est une nécessité, ne sont-ce pas des nécessités aussi que la conservation des mœurs publiques, la stabilité et l'union des familles, la bonne éducation des enfants, biens que produit, de l'aveu de tout le monde, l'indissolubilité du mariage? Le *grand mal* auquel doit remédier le divorce n'est, après tout, que l'obligation de la continence pour un petit nombre d'individus. Il y a, ce nous semble, dans la société des maux plus grands, plus dignes qu'on cherche à les prévenir à tout prix. Et qu'on ne parle pas des désordres qu'entraîne la séparation; car la morale populaire est bien moins corrompue par vingt adultères, que la loi et l'opinion flétrissent de concert, que par un seul que le magistrat sanctionne et autorise.

« On veut nous rassurer sur le rétablissement du divorce, parce que, indépendamment du peu de prise que la loi offre aux caprices et aux dégoûts non motivés par des faits graves, les mœurs et l'opinion lui sont contraires. « Le mariage, nous dit-on, est redevenu une chose sainte et « respectée en France..... Le divorce n'a jamais pu pénétrer dans nos « mœurs, et il a toujours fait rejaillir une défaveur égale sur l'homme « et la femme qui y ont eu recours..... Les masses, haut et bas, ne sont « pas généreuses à l'égard des personnes divorcées, et, par conséquent, « le divorce sera peu fréquent [1]. » Singulière recommandation en faveur d'une loi que de dire qu'elle est d'autant meilleure qu'on en use moins. Mais qu'on ne s'y trompe pas, l'indissolubilité du mariage soutient seule

[1] *Le Temps*, 23 août 1831.

ces vertus domestiques dont on nous parle, et ce n'est pas à une époque aussi amollie, aussi amoureuse d'indépendance et de plaisirs que celle où nous vivons, au milieu de toutes les séductions dont nous entoure la civilisation moderne, que les mœurs sont de force à tenir longtemps contre une loi corruptrice. Ce n'est que dans la jeunesse des nations, lorsque leur vie est simple, austère, absorbée par les soins pénibles de la guerre et de l'agriculture, qu'elles peuvent résister à l'action d'une mauvaise loi. Le divorce fut d'abord très-rare chez les Juifs; mais il était devenu si commun au temps de Jésus-Christ que leurs docteurs les plus accrédités enseignaient qu'un mari peut renvoyer sa femme pour en épouser une plus belle ou seulement pour avoir laissé brûler le bouillon. Le premier divorce eut lieu à Rome six siècles après sa fondation, au moment où les idées, les mœurs et les richesses de la Grèce envahissaient la république *pour venger l'univers vaincu*[1]. Ce fut Carvilius Ruga, dant le nom nous a été conservé par Aulugelle, qui donna ce fatal exemple. Il répudia une femme qu'il aimait, parce qu'elle était stérile, et que les censeurs lui avaient fait jurer qu'il ne se marierait que pour avoir des enfants. Il se crut obligé à ce sacrifice pour accomplir son serment. Cent cinquante ans plus tard, la dégénération avait été si rapide, que la fréquence des divorces avait discrédité le mariage, et qu'Auguste (exemple unique dans l'histoire) fut obligé d'ordonner aux citoyens de se marier. Sénèque se plaint que les femmes de son temps comptaient le nombre de leurs années par le nombre de leurs maris. Juvénal nous les montre s'arrangeant pour avoir huit maris en cinq ans. Tout cela se faisait avec une loi qui autorisait seulement la répudiation. ¡Domitien permit à la femme de renvoyer son mari; ne fallait-il pas, en effet, s'accommoder aux mœurs? Chez nous aussi la décadence ira vite si l'on se place une fois sur cette pente. La loi du divorce décrétée en 1792 n'eut d'abord de grands résultats qu'à Paris, foyer de libertinage et d'impiété. Mais la contagion gagna promptement les provinces et même les campagnes. Le divorce fit d'abord horreur; puis on s'y accoutuma; puis on cessa d'y faire attention. Lorsque la loi de 1803 fut portée, le nombre des divorces avait été croissant tous les ans, et l'on calculait qu'à Paris, sur cinq mariages, il devait y en avoir un de rompu; preuve que les mœurs à elles seules seraient une faible digue, et qu'en effet *les lumières feraient justice*, comme on l'espère des préventions qui repousseraient d'abord les divorcés [2]. Cette délicatesse française, qui exige au moins la pudeur là où n'est pas la chasteté, et qui ne voit qu'avec une invincible répugnance l'adultère public et légalisé, fe-

[1] *Luxuria incubuit victumque ulciscitur orbem.* Juven.
[2] *Le Temps.*

rait place à une brutale indifférence. On verrait sans déplaisir une femme paraître dans le monde entre le mari de la veille et celui du jour, et c'est cette hébétation du sens moral que l'on appelle un progrès! Alors, sans doute, il ne manquerait pas de gens qui trouveraient bien rigoureuse la loi de 1803, qui réclameraient une loi plus douce, et, en vérité, les bonnes raisons ne leur manqueraient pas; car celle qu'on veut nous rendre, faite avec des intentions conservatrices, n'est ni conséquente, ni raisonnable. Si elle a pu durer dix ans sans amener ce que nous prédisons, c'est que, sous l'Empire, la vraie loi, c'était la volonté du maître. Or, Napoléon, quoiqu'ayant soutenu le divorce au conseil d'Etat, parce que sa politique le lui rendait nécessaire, était fort sévère pour les gens qui divorçaient, et tout pliait sous sa forte volonté, les mœurs comme tout le reste. Il y a loin de cette époque d'obéissance passive à notre époque d'indépendance sans frein. Qui aurait alors osé blâmer les lois de l'empereur? qui lui aurait demandé d'accorder davantage? qui l'aurait poussé plus loin qu'il ne voulait dans les voies où il était entré? Aujourd'hui, c'est le règne de l'opinion et de la presse, son premier ministre. L'esprit français, libre de toute entrave, démolit, détruit, dissout tout ce qui lui est livré avec la rapidité qui lui est propre. La cognée est à peine mise à la racine de l'arbre qu'il est abattu. Vous verriez en peu d'années ce que deviendrait le mariage avec votre loi fécondée par notre logique.

« Quand donc ce siècle comprendra-t-il que tout ce qui va à l'encontre des mœurs et des idées chrétiennes est une rétrogradation, un retour vers la barbarie corrompue du paganisme? C'est le Christianisme qui a fait cette civilisation dont nous sommes si fiers, et il n'y a peut-être pas d'exagération à dire que c'est surtout par la sanctification du mariage qu'il a renouvelé la face du monde. Le mariage chrétien, « société indissoluble avec participation au même droit divin et hu- « main [1], » a fait de la femme, partout ailleurs l'esclave ou la servante de l'homme, son égale et sa compagne, *la chair de sa chair*, *les os de ses os*. Cette nouvelle condition de la femme sépare profondément les sociétés modernes des sociétés antiques, et le monde nouveau tout entier se trouve dans ces magnifiques paroles de saint Paul, scandale et folie pour les plus sages d'entre les Gentils : « En Jésus-Christ, il n'y a plus « de distinction entre le maître et l'esclave, entre l'homme et la femme : « vous êtes tous un seul corps en Jésus-Christ [2]. » La femme a été le principal instrument dont le Christianisme s'est servi pour perfection-

[1] « Matrimonium est maris et feminæ conjunctio, individuam societatem retinens, *divini et humani juris communicatio* (L. I. de rit. nupt. et can. 127 caus.).

[2] Gal. III. 28.

ner l'homme, mais il a commencé par la relever et l'anoblir elle-même. « C'est de lui, dit M. de Maistre, qu'elle tient toute sa dignité. La femme « chrétienne est vraiment un être *surnaturel* puisqu'elle est soulevée et « maintenue par lui jusqu'à un état qui ne lui est pas *naturel;* mais par « quels immenses services elle paie cette espèce d'anoblissement ! »

« La femme, telle que nous la connaissons, avec son élévation d'âme, sa délicatesse de sentiments, son cœur plein de tendresse, de résignation, de dévouement, charme et consolation suprême de la vie de l'homme, croyez-vous qu'elle ressemble à cet être avili ou frivole de l'antiquité, qui là même où il était le moins dégradé était jugé indigne d'inspirer le véritable amour, cet amour céleste qui cherche une autre volupté que celle des sens [1] ? Tout ce qu'il y a de dignité et de pureté dans les mœurs modernes, ce respect affectueux du sexe faible, cette décence dans le langage, cette haute estime de la chasteté qui est la vertu sociale de la femme, comme le courage et la probité sont celles de l'homme dans un ordre de choses fondé sur le mot magique d'*honneur*, toutes ces idées délicates, plus raffinées encore en France que chez les autres nations européennes, et qui sont le patrimoine national le plus précieux, sont nées du Christianisme ; et si elles lui survivent encore là même où la foi n'existe plus, comme ces rayons du soleil couchant qui dorent encore les montagnes après que l'astre s'est abaissé au-dessous de l'horizon, on les verra bientôt s'éteindre et disparaître lorsque la loi aura détruit des habitudes salutaires qui seules arrêtent encore la décadence des mœurs. « Ce ne sont point des monceaux d'or, « mais un grand fonds de pudeur qu'il faut laisser à ses enfants, » dit Platon ; et nous, nous demanderons aux législateurs du jour qu'ils nous permettent de transmettre aux nôtres cette haute idée de la sainteté du mariage qu'avaient déjà les Romains, qui, au temps de leur plus grande corruption, inscrivaient encore sur la tombe de leurs femmes, comme leur plus beau titre au respect, l'épithète d'*univira* (qui n'a eu qu'un époux). On dit que beaucoup de femmes ont écrit à M. de Schonen pour le remercier de sa proposition. « La confédération des femmes qui solli- « citent le divorce est très-nombreuse, » dit madame Necker. Ce sont pourtant elles qui ont le plus à perdre à l'altération de nos mœurs, conséquence infaillible, quoique éloignée, du rétablissement du divorce. Lorsque l'opinion, corrompue par la loi, se serait mise d'accord avec elle, lorsque les femmes n'éviteraient plus en rougissant le contact de l'épouse divorcée, c'en serait fait du culte qu'on leur rend encore, et qui n'est que le culte de la pudeur. »

[1] « Vulgaris communisque Veneris amor... amat feminas non minùs quàm masculos, corpora magis quàm animos, sine mente homines potiùs quàm prudentes. » *Platonis Convivium*, vel *De Amore*.

LE PEUPLE DE PARIS.

Nous avons l'espoir d'entrer dans une phase nouvelle : Paris sera agité encore, mais il a plus que jamais confiance dans l'esprit de la population. Depuis trois mois les changements si soudains d'état et de personnes, les idées les plus contraires exprimées sur toutes les questions, avaient troublé les têtes les plus fortes et les plus froides. A la vue de l'agitation qui bouillonnait sur toute la surface, on croyait que la tempête était profonde; les masses immenses jetées sur la rue semblaient être les premières grosses vagues d'un peuple soulevé qui montait et venait couvrir la société civilisée ; un mot même avait été prononcé : Voici le règne des Barbares !

Paris ne se connaissait pas ; tant d'années s'étaient écoulées sans que ses enfants de toutes les classes se rencontrassent et apparussent mêlés dans les actions de la vie politique, qu'il y eut un moment d'hésitation, d'étonnement et de stupeur. Nous qui sommes témoins chaque jour du grand mouvement de la capitale, qui l'avons vu commencer par des coups de fusil et des barricades, nous ne pouvons avoir le sentiment réel du changement qui s'est fait dans Paris. Les provinciaux qui nous visitent en sont vivement frappés; ces crieurs qui sillonnent les rues dans tous les sens, ces affiches, ces proclamations multicolores qui couvrent les murs, ces troupes de gardes nationaux et de soldats se rendant au son du tambour à de fraternels banquets, les groupes du soir qui stationnent dans les jardins publics, sur les boulevards, et où s'élèvent d'ardentes discussions, ces uniformes nouveaux des gardes récemment créés, ces citoyens affairés qui s'abordent en se demandant : Que savez-vous ? comment vont les affaires ? les nouvelles qui sortent par bouffées de l'Assemblée, cette rumeur indécise, incessante, qui gronde au-dessus de nos têtes, qui fait partie de notre air, tout cela donne à Paris une physionomie étrange ; c'est un peuple remuant que celui que l'on rencontre, ce sont des conversations vivantes que l'on a; la révolution est dans notre sang, nous avons encore la fièvre des premiers jours; nos gestes, nos paroles, nos mouvements sont agités et saccadés; nous avons pris une allure d'action; celui qui nous a quittés l'année dernière ne nous reconnaît plus ; c'est comme un homme du monde que l'on aurait vu naguère paresseusement curieux des belles futilités, des arts et des lettres, du luxe et des plaisirs, et que l'on retrouve de-

bout, prêt à marcher, l'habit boutonné, le visage sévère, l'air déterminé, le regard ferme et brillant d'une flamme sombre.

Cette nouvelle apparence étonne les étrangers ; la province, calme presque partout, n'a ressenti que faiblement le contre-coup du choc qui nous a bouleversés. Ils s'épouvantent de ce qui nous fait vivre ; ils s'imaginent qu'un peuple si animé ne peut ne pas se lancer dans des batailles ; ils comprennent avec peine que près de cent jours se soient passés sans que le sang ait été versé, et ils croient prévoir la catastrophe.

C'est, en effet, un extraordinaire et beau spectacle que ce mélange d'agitation et de sagesse, de force exubérante et de prudence contenue ; et les épreuves que nous venons de subir sont précisément ce qui doit le plus nous rassurer, et nous donner foi dans l'avenir.

Ces malheurs qui semblent suspendus sur nous, déjà ils nous auraient accablés, si le peuple de Paris était tel qu'on s'est plu à le représenter. C'est lui qui nous a sauvés jusqu'à ce jour, on le sait, maintenant que des tentatives répétées l'ont poussé tour à tour contre le gouvernement provisoire et contre l'Assemblée ; il a été entraîné un moment, il a cédé à des suggestions perfides, il s'est levé quand on a jeté à ses oreilles des paroles généreuses ; mais à chaque fois, au moment décisif, il s'est arrêté, il a reculé, il a comprimé, saisi lui-même les meneurs qui l'avaient abusé ; le 17 mars, le 16 avril, le 15 mai, les factieux tout d'un coup se sont trouvés seuls ; il n'est plus de doute sur l'esprit et le bon sens de Paris ; ce ne sont pas les ouvriers qui se révoltent, on les soulève ; ce n'est pas le peuple qui fait l'émeute, il la subit.

Ceux qui ont tant parlé des dispositions et de la multitude des ouvriers prêts à marcher, à s'armer contre le pouvoir, ce sont les intéressés. La question de la réorganisation des ateliers nationaux a forcé d'y regarder de plus près ; il a fallu voir de quoi ils se composaient et quels étaient ces ouvriers si menaçants.

Les ateliers nationaux ont été ouverts par la nécessité, formés à la hâte, dirigés sans but. La crise soudaine produite par la révolution avait laissé une grande quantité de gens sans ouvrage ; on a voulu les occuper ; les idées d'organisation du travail fermentaient dans toutes les têtes, on a commencé une apparence d'essai, l'important était de répondre aux exigences présentes, on n'a pas songé à l'utilité, aux conséquences et au résultat définitif ; puis, un jour, on s'est aperçu que ces ateliers étaient complètement improductifs, qu'ils coûtaient des sommes considérables, qu'ils servaient de prétexte d'émeute, de centre aux mauvais projets et aux complots. (Voy. les actes officiels, les rapports de MM. Léon Faucher et de Falloux, unanimes à cet égard.)

Aussitôt on a songé à réorganiser les ateliers ; on a proposé diverses

mesures : le renvoi des étrangers dans les départements, l'ouvrage à la tâche à la place de la journée, les terrassements de chemins de fer, etc. Pour transformer le corps on a changé la tête; on a nommé de nouveaux chefs, on a rappelé un certain nombre d'ouvriers dans les entreprises particulières, et ce commencement de réorganisation s'est faite avec une facilité et un ordre qui ont surpris ceux même qui l'avaient tentée. Nous tenons peu de compte des turbulences du parc de Monceaux, de la protestation de quelques centaines d'ouvriers, des bruits alarmants qui mirent, le 29 mai, la garde nationale sur pied ; un amas d'hommes aussi considérable ne peut être porté d'un lieu à un autre, coupé en sections ou diminué d'une partie, sans qu'il y ait fermentation. Dans tout déplacement il y a des troubles; les hommes ne vont pas dans deux sens différents sans quelques rixes passagères.

Si ces travailleurs sont restés paisibles, c'est que le fond du peuple est bon et honnête. Les ouvriers, et nous parlons ici de ceux des ateliers nationaux, se peuvent diviser en trois catégories : les premiers sont ceux qui, ayant l'habitude et l'amour du travail, se sont trouvés tout à coup inoccupés après le 24 février ; ils se soumettent péniblement, mais patiemment, aux difficultés de la situation; plus sages que les philosophes qui leur promettaient le bonheur, ils se sont résignés à quelques mois de misère ; ils ont compris d'instinct qu'on ne crée pas une République, qn'on ne change pas un Etat, une société peut-être, sans un déchirement violent et douloureux de quelques parties; il fau la souffrance pour engendrer. Ceux-là travaillent en gagnant peu, espérant dans l'avenir, paisibles, et s'indignant seulement de ne pouvoi employer plus activement leurs forces inoccupées.

Ils forment le plus grand nombre. — A côté d'eux on trouve les paresseux, ces ouvriers qui ont toujours travaillé avec tiédeur, qui sont enchantés de recevoir 40 sous par jour pour remuer quelques pelletées de terre, bonnes gens d'ailleurs qui aiment trop le vin et les plaisirs, et qui dans une classe plus élevée sont ce qu'on appelle les rêveurs, les touristes et les viveurs. Ils ont besoin d'être poussés, mais avec une direction énergique, ils agissent ; ils ne conspirent pas, ils n'excitent pas, mais ils courent aux groupes et aux manifestations; ils forment la masse qui fait croire à une immense population.

Les derniers ne sont pas des ouvriers ; c'est le rebut des villes qui se voit dans toutes les nations, cette lie qui monte quand on remue le peuple, comme a dit un poëte ; ces bandits de tous les temps, de toutes les civilisations et de tous les gouvernements, que les chefs de l'État surveillent, que les meneurs connaissent, et qu'ils prennent à des jours certains pour les lancer dans la rue, bons à tout oser, à détruire ou à fonder,

selon le caprice et la volonté des maîtres ambitieux. Toujours les mêmes, on les a vus dans toutes les émeutes depuis vingt ans; ils servent qui les va chercher, qui les nourrit et qui les paie.

Quand les séditieux nous menacent du peuple, c'est de ceux-ci qu'ils entendent parler. Ils savent bien que le vrai peuple n'est pas avec eux ; quand ils combinent une émeute, ils les mettent en avant ; les paresseux marchent ensuite, pour passer le temps, pour se récréer, pour se promener, pour ne rien faire ; puis les meneurs vont au peuple travailleur, et, imaginant quelque noble prétexte, ils l'exaltent, lui font battre le cœur à de généreuses paroles, le soulèvent et l'entraînent tout ardent à leur suite.

Le vrai peuple n'est pas factieux et animé de mauvaises passions, comme les cinq ou six mille bandits qu'il renie aux heures décisives ; il n'est pas paresseux et indolent, désireux de vivre insoucieusement sans labeur; il ne veut pas être, il n'est pas propre, le peuple de Paris, à devenir une race de lazzaroni couchés sur les dalles de nos places, humant le soleil, et étalant leur nudité et leurs haillons. Le peuple de Paris est un peuple fort et actif, plein d'initiative et de vouloir ; il a le sens des destinées de la France ; il sait qu'il marche à la tête de l'Europe, qu'il a eu des jours magnifiques, qu'il fait des révolutions qui remuent le monde, que l'on attend de lui l'action, la vie, la liberté, et que l'on dit encore dans l'univers : La France est la grande nation !

Le peuple de Paris possède à un haut degré la raison et l'esprit du caractère français ; il peut être trompé par ignorance, il revient promptement par bon sens; les étrangers qui se sont mêlés aux groupes de nos places publiques ont entendu avec surprise des ouvriers réfuter avec la logique la plus saine et la plus simple les raisonnements des factieux qui cherchaient à les échauffer ; les théories de M. Louis Blanc ont entraîné bien de candides esprits ; elles n'ont point trouvé d'adversaires plus terribles que parmi les ouvriers. Ce peuple n'a besoin, n'a passion que d'une chose, d'être instruit ; il écoute avidement qui lui explique ; il interroge, écoute, et se rend à la raison plus vite qu'un homme du monde, parce qu'il n'a pas d'amour-propre et de sotte vanité.

Il n'est pas beaucoup plus sage et plus réglé dans ses mœurs que tel autre peuple de l'Europe, mais nul n'a plus le sentiment et l'instinct du devoir ; il remplit certains devoirs de morale par bon sens; il est des excès qu'il fuit par finesse ; la droite raison française le rend ordonné et prudent ; jusque dans des liaisons immorales il porte une modération qui est presque de la pudeur. On l'a vu, après Février, pénétré de respect pour les prêtres, proclamer par ses actes que la révolution qu'il venait de faire ne serait pas une révolution d'anarchie et le renverse-

ment des principes les plus sacrés, mais qu'elle s'allierait et suivrait la religion qui, la première, avait dit le mot de charité. Le peuple de Paris n'a pas encore fait assez sérieusement retour à la pratique du culte, mais il a le sens religieux, il est plus propre peut-être qu'aucun autre à pratiquer réellement la morale de l'Evangile.

On ne sait pas assez comment vivent entre eux une grande partie des ouvriers agglomérés dans les mêmes quartiers. Il est des maisons toutes remplies d'artisans qui ont établi sans le savoir une véritable communauté, et cette fois c'est la communauté fondée sur la pauvreté et les mutuels besoins de chaque jour. Nous pouvons citer une maison de la rue Neuve-des-Mathurins, exclusivement occupée par des ouvriers ; on y compte soixante-onze travailleurs, ayant la plupart femme et enfants ; parmi eux, deux seulement sont reconnus pour mauvais sujets : ce sont les hommes des cabarets et des émeutes ; plus de la moitié depuis trois mois n'a pas d'ouvrage. Une sorte de contrat non écrit a été passé entre tous ; ceux qui ont donnent à ceux qui n'ont pas ; il se fait un continuel échange de services, de prêts et de bienveillante confraternité : de vieilles femmes qui ne peuvent plus travailler n'ont point à s'inquiéter de leur nécessaire, il n'est point de bon repas dont elles ne prennent leur part ; les hommes travaillent le jour au dehors, les femmes vaquent aux soins du ménage, et le soir celui qui n'a pu rien gagner est assuré de trouver une porte ouverte et une place à la table hospitalière. Ces braves gens ne se sont point occupés des théories du communisme, ils ont vu souffrir, ils ont souffert, ils ont senti en eux tressaillir la fibre de l'humanité, et naturellement, sans effort, presque sans mérite, ils pratiquent le saint dogme de la fraternité.

Ce ne sont pas ces ouvriers que les factieux prennent pour servir leurs ambitions, ce ne sont pas eux qui les suivent avec des poignards et envahissent le palais de la représentation nationale, ce ne sont pas eux qui abandonnent leurs ateliers aux promesses infinies d'un bien-être irréalisable, ce ne sont pas eux qui inspirent à des écrivains que leur talent semble alors abandonner par une juste punition de leurs passions dépravées, les pages sanglantes où le peuple est appelé aux armes contre ses concitoyens et ses frères (feuilleton de Georges Sand, dans *la Vraie République*).

Mais parce que le peuple est sage dans sa misère, ce n'est pas à dire qu'il ne faille pas se presser de s'occuper de ses besoins ; il ne faut pas que ses prétendus amis aient le droit d'écrire *que la souffrance a écœuré les ouvriers, que ce sont ceux-là que les réactionnaires appellent les bons ouvriers* (*Tocsin des travailleurs*, n° 1). Plus que jamais la question du travail doit être étudiée et promptement résolue : ils ont une belle ini-

tiative à prendre dans l'Assemblée, les hommes véritablement moraux et religieux qui aiment le peuple, non par intérêt de leurs ambitions, mais par sentiment humain, parce qu'ils souffrent pour lui dans leurs entrailles et dans leur cœur. L'Assemblée a déjà forcé le pouvoir exécutif à se rendre à ses inspirations et à marcher à son pas ; elle commence à diriger réellement le Gouvernement ; ses décrets pour sa défense, le refus d'une autorité plus étendue aux membres du directoire, le projet de décret sur les attroupements, la réorganisation des ateliers nationaux, sa division en comités, sont des témoignages assez frappants de sa persistance à vouloir gouverner. C'est une nécessité à cette heure d'aborder la question du travail, embrouillée par les sophistes, parce qu'ils ne l'ont considérée que du côté matériel. Nous avons prononcé le mot de devoir ; c'est là qu'il faut tourner les yeux et la pensée du peuple. Si les ouvriers ont droit au travail, c'est au point de vue de l'Etat ; l'Etat n'envisage les hommes que comme citoyens, et il leur doit les moyens de concourir au service de la patrie. Mais au point de vue humain le travail est un devoir. Il importe peu qu'on reconnaisse au peuple le droit au travail s'il ne sait pas qu'il a le devoir de travailler. La solution du problème est dans le développement de cette idée : *Moraliser le peuple, c'est lui assurer du travail.*

Nous reviendrons sur ces deux besoins : la théorie des devoirs imposés au peuple fondateur d'une république, et l'action des membres de l'Assemblée qui sont convaincus de cette vérité morale. Il ne peut y avoir ni hésitation ni retard ; ces idées ne peuvent être refoulées, elles doivent être résolues, car ce sont elles qui ont commencé la révolution, qui la poussent et qui l'achèveront, c'est par elles que cette révolution est une révolution sociale.

Eug. Loudun.

LES JALOUSIES VERTES

HISTOIRE DE 1836 [1].

Roland saisissait toutes les occasions de réveiller la sensibilité de Mme Fabert, en relevant le mérite de Félicie autant qu'il lui était possible. Un jour que devant cette dernière il louait indirectement son travail assidu, son dévouement filial.

« Félicie, dit froidement Mme Fabert, ne fait que me rendre ce qu'elle a reçu de moi dans son enfance, elle doit me savoir gré de l'avoir mise de bonne heure en état de se suffire à elle-même et de s'acquitter envers moi. »

Félicie leva ses grands yeux calmes sur sa mère comme pour approuver ses paroles.

« A douze ans, continua celle-ci d'un ton plus affectueux, Félicie gagnait déjà de quoi pourvoir à son entretien; à quatorze, elle me payait une pension pour sa nourriture, et depuis que la maladie m'empêche de travailler elle fournit seule à toute notre dépense. »

A ces mots elle changea d'entretien, et Michel regarda avec un nouvel étonnement cette jeune fille, qui comptait déjà tant d'années graves et utiles. Quand elle se leva pour prendre congé, il la suivit des yeux, c'était la première fois qu'il la trouvait belle, et pour la première fois aussi il songea avec inquiétude qu'elle allait et venait seule par les rues, et se tournant vers Mme Fabert :

« Et vous la laissez ainsi traverser tout Paris sans être accompagnée? dit-il avec une sorte de reproche.

— Que voulez-vous que je fasse, répondit-elle en souriant, (et il y avait à la fois de la tristesse et de la dignité dans ce sourire); dans les hautes classes les mères confient leur fille à une institutrice, à une gouvernante, dans la classe moyenne à une domestique, je ne puis la confier qu'à elle-même, et je ne l'en crois pas moins bien gardée. »

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, p. 118.

Après cette réponse elle retomba dans un silence que Roland ne fut point tenté d'interrompre.

« Je vois bien, reprit-elle enfin, que vous me croyez une mère indifférente, et cependant sachez-le, il m'eût été doux de me livrer, comme la vôtre, à ces tendres épanchements dont le souvenir vous est si douloureux encore. Moi j'ai dû prévoir que ma fille n'aurait pas trop de toute sa force et de toute sa raison pour lutter contre les difcultés de la vie qui lui était échue, et me garder d'amollir son âme par de vaines effusions de sensibilité. Je me suis appliquée au contraire à ne développer en elle que des facultés actives et des idées pratiques. Avertie depuis longtemps par mes souffrances que j'allais la laisser plus seule encore, j'ai tâché de lui faire une existence à laquelle ma mort prochaine ne pût rien changer. »

Roland, attendri à la révélation de cette âme maternelle qu'il avait méconnue, saisit la main de la malade et la serra entre les siennes avec émotion.

« Pourquoi ces sombres pensées, lui dit-il ; qui vous fait ainsi désespérer de votre guérison ?

— Mes pensées ne sont pas sombres, elles sont vraies, » dit M^me^ Fabert avec calme. « Le docteur lui-même, convaincu qu'il n'y avait nul inconvénient à être franc avec moi, a déclaré ma maladie incurable.

— Et comment avez-vous pu quitter votre fille dans un pareil moment ?

— Votre sensibilité est vive, jeune homme, et pourtant vous ne savez guère ce que c'est qu'aimer ! Ne fallait-il donc pas qu'elle s'accoutumât peu à peu à la solitude de cet appartement que nous habitions ensemble, et qu'elle ne doit pas quitter ; je l'ai décidé ainsi, car je crois à l'influence que les objets extérieurs exercent sur nos impressions, et je suis persuadée qu'elle y continuera plus facilement les habitudes qu'elle y a prises. Là, sans doute, elle retrouvera mon souvenir, et je le désire, car je ne veux point qu'elle m'oublie ; mais ce souvenir du moins ne sera pas une image funèbre ; le lieu où elle pensera à moi sera pour elle celui où j'aurai vécu, non celui où je serai morte... Mais en voilà assez, cette longue confidence m'a épuisée... Maintenant, mon ami, » ajouta-t-elle en tendant la main à Roland, profondément ému, « vous comprendrez pourquoi je détourne la conversation quand vous parlez sentiment, passion, ou que vous

vous attendrissez trop profondément au souvenir de votre mère. Ma pauvre enfant est destinée à vivre seule ; ne parlons pas du soleil aux aveugles.

— Non, » s'écria Roland, cèdant, comme il faisait toujours, à son premier mouvement, « elle ne vivra pas seule, je jure d'être son protecteur, et plus encore, si vous y consentez.

— Je ne reçois pas une promesse dont je suis touchée sans doute, mais dont vous pourriez vous repentir, quand l'émotion qui l'a dictée serait passée... Je serais heureuse sans doute de voir un protecteur à ma fille ; mais j'ai pourvu à ce qu'elle pût s'en passer. »

Roland n'insista pas : cependant les jours se succédaient, sa santé s'améliorait à vue d'œil, celle de M^me^ Fabert n'empirait que lentement. Félicie venait presque chaque jour, et l'intimité croissait entre ces trois personnes. Félicie, d'abord si réservée, commençait à prendre une part un peu plus active à la conversation, et Michel s'étonnait parfois de la justesse et de l'étendue de son esprit, de l'originalité naturelle de ses idées et de la tranquille indépendance de ses jugements.

Le mot *vraie*, qui fut inventé pour M^me^ de Lafayette, aurait pu l'être pour elle ; elle était vraie en tout ; avec les autres, jamais elle ne déguisait sa pensée ; avec elle-même, jamais elle ne manquait à ce qu'elle s'était une fois promis. D'ordinaire ces qualités rencontrent dans le monde plus d'estime que de sympathie, mais chez Félicie elles avaient un charme particulier de calme et de douceur qui lui obtenait grâce.....

Un jour Roland, sur sa prière, avait apporté son album de dessin :

« Quel dommage, » dit la jeune fille en l'examinant, « que de si brillantes dispositions n'aient pas été plus cultivées ! Assurément, si vous aviez sérieusement travaillé, vous posséderiez un talent réel. »

Roland, qui croyait avoir ce talent, fut passablement piqué du compliment, mais il n'eut garde de le laisser paraître.

« Vous avez dessiné, je crois ? dit-il négligemment.

— Oui beaucoup ; j'ai même peint.

— Et pourquoi donc, au lieu de colorier des lithographies, ne vous en êtes-vous pas tenue à la peinture ?

— Oh ! ce serait trop long à vous dire, » répondit Félicie en regardant sa mère.

— Pourquoi ne pas dire une chose qui fait honneur à ta raison, »

reprit celle-ci, et s'adressant à Roland : « Vous saurez qu'après plusieurs années d'études opiniâtres elle a d'elle-même renoncé à la peinture, qu'elle aimait, ne se jugeant pas capable d'atteindre un assez haut degré de talent.

— Sans doute mademoiselle a trop écouté sa modestie, répartit Michel, sans attacher grande importance à cette banalité.

— Pour cela non, dit vivement la jeune fille, je désirais de tout mon cœur me trouver un talent supérieur, et je ne me suis rendue qu'à l'évidence.

— Les juges que vous avez consultés se sont trompés, peut-être?

— Ces juges-là, monsieur, c'était moi-même.

— Bon! et comment se rendre compte du degré précis de son mérite.

— On le peut, quand on le veut sincèrement; la vérité ne se cache que pour ceux qui ne veulent pas la voir, et j'avais tant d'intérêt à la connaître!.. La peinture ne devait pas être pour moi un passe-temps, mais un gagne-pain; me tromper sur la valeur de ce que je pouvais faire, c'était m'exposer à une perte irréparable; celle de plusieurs années inutilement employées. On peut se contenter d'un demi-talent, quand on n'en fait qu'un amusement, ou quand on y joint certains avantages qui lui donnent la valeur d'un talent complet : une situation influente, des relations étendues, des amis, des prôneurs. Mais moi, je ne possédais rien de tout cela, je n'étais connue de personne, je n'avais pas même les ressources que donnent la fréquentation des ateliers et le patronage d'un maître célèbre. Le mien était un étranger qui habitait la même maison que nous; il ne s'occupait que de peinture, n'en faisait que pour son plaisir et ne voyait personne. Frappé de ce qu'il appelait mes dispositions, il se plut à me donner des leçons dont je profitai de mon mieux, et qu'il me continua pendant plusieurs années. Content de mon intelligence et de mon application, de l'ardeur infatigable que j'apportais à mon travail, il se fit illusion sur ma capacité et conçut de moi des espérances que par malheur je n'étais point destinée à réaliser. C'est une chose qui arrive fréquemment aux êtres persévérants et consciencieux que d'être placés intellectuellement, par ceux qui les approchent, au-dessus de leur valeur réelle; on leur sait gré de leurs efforts sans s'en rendre raison, et on met sur le compte du talent les qualités qui appartiennent au caractère. Ce fut mon his-

toire; cependant quelque chose me disait au fond du cœur que les éloges de mon maître et ceux de ma mère ne faisaient pas une opinion. Cette idée me tourmentait à un point que je ne puis exprimer. La nuit même elle me poursuivait, et souvent je m'éveillais en sursaut en me disant tout haut : Ai-je du talent?.... Enfin je n'y pus tenir, et voici comment je m'y pris pour éclaircir ce doute : Je sortis un matin pour aller chez M. Durand qui, depuis longtemps, m'approvisionnait de modèles, et sans prévenir ma mère de mon projet j'emportai avec moi celui de mes tableaux que je jugeais le meilleur. M. Durand, à qui j'expliquai mon désir, mit le tableau dans un beau cadre, sur un chevalet bien en vue, et moi tournant le dos à l'entrée, et occupée en apparence à choisir des gravures, je me préparai à entendre l'avis des amateurs ou des artistes qui visitaient journellement son magasin. Je n'attendis pas longtemps : cinq à six jeunes peintres entrèrent à grand bruit :

« Qu'est-ce que c'est que çà, papa Durand? dit l'un d'eux en regardant mon pauvre tableau.

— C'est l'ouvrage d'une demoiselle; comment le trouvez-vous?

— Est-elle jolie, la demoiselle?

— Qu'est-ce que cela fait?

— Comment, qu'est-ce que cela fait? mais cela fait tout. Est-ce qu'une femme laide a du talent? »

Et après deux ou trois autres quolibets semblables, ils laissèrent là le tableau et ne s'en occupèrent plus.

« Je ne puis pas regarder ceci comme un avis, pensai-je alors; il faut espérer que quelques personnes voudront bien examiner sérieusement si mon tableau est bon ou non, sans s'inquiéter de ma figure. Je me trompais par malheur. Les visiteurs ne manquèrent pas ce jour-là; tous ou à peu près regardaient le tableau, mais pas un seul n'avait l'idée d'en dire son avis avant d'avoir demandé : Qui a fait cela? et à ce mot : C'est une demoiselle, j'étais sûre d'entendre l'inévitable question : *Est-elle jolie?* qui me causait une impatience inexprimable, car pour moi elle signifiait : son talent n'est pas de force à se passer d'une figure. Enfin je vis entrer un de nos premiers peintres que je connaissais de vue; il s'arrêta devant le malheureux tableau et le regarda assez longtemps avec une attention qui me parut de bon augure; il ne demanda point comme les autres : Est-elle jolie? mais quand M. Durand sollicita son avis, que j'écoutai de toutes

mes oreilles comme l'oracle qui allait décider de mon sort, il laissa tomber avec indolence ces paroles : « Pas mal ! gentil... un peu froid... talent de femme. »

J'étais complétement découragée. En rentrant à la maison, je jetai mon tableau dans un coin avec un sentiment d'humiliation impossible à décrire. Je ne pouvais plus voir une palette ni un pinceau sans entendre retentir à mon oreille la sentence de l'artiste. Enfin mon amour-propre offensé se révolta. Et pourquoi m'en tiendrais-je à ce jugement ? m'écriai-je. Un homme supérieur ne peut-il se tromper ? je ne veux m'en rapporter qu'à moi-même. Je repris donc ce pauvre tableau que je n'avais pas touché depuis le jour fatal, et sans y jeter les yeux, je me rendis au Louvre longtemps avant l'heure où les artistes même ont coutume d'y entrer. Un des gardiens que je connaissais m'introduisit ; je déposai mon tableau à une place bien en vue, et toujours sans le regarder je parcourus le Salon. J'examinai avec attention les chefs-d'œuvre qu'il contient ; je m'arrêtai principalement à ceux qui se rapprochaient de mon genre. Je me rendis compte de leurs beautés ; puis, décidée à être franche avec moi-même, j'allai droit à ma peinture pour la soumettre à mon propre jugement. Hélas ! il fut précisément celui du grand artiste.... Gentil... un peu froid... talent de femme... J'étais attérée ; mais bientôt je repris courage. Pourquoi, me demandai-je, me trouvai-je humiliée de ne point posséder le talent que je croyais avoir ? Suis-je donc méprisable ou déchue, parce que je ne serai pas une artiste célèbre ? Ne vaut-il pas mieux encore m'arrêter à temps que d'user ma vie à soutenir de vaines prétentions ? Qui donc aura le droit de me dédaigner, si je ne réclame point au delà de ce qui m'est dû ?... Calmée par ces réflexions, je retournai au logis. Je déclarai tranquillement à ma mère que j'étais décidée à abandonner la peinture ; mais que, pour tirer parti des études que j'avais faites, je me mettrais à colorier des lithographies, ce qui me réussit au point de ne me laisser aucun regret du parti que j'avais pris. C'est une besogne à laquelle je trouve du plaisir, parce que je sais que je m'en acquitte bien... Vous voyez, ajouta-t-elle en riant, que la modestie ne m'aveugle point sur mes talents, et que je m'accorde volontiers mon approbation quand je crois la mériter. »

Un tel caractère était pour Roland une chose toute nouvelle ; ce bon sens si ferme, cette volonté si calme, cette tranquille et con-

sciencieuse évaluation de soi-même n'entraient pas du tout dans l'ordre de ses idées habituelles. Il regardait Félicie avec un muet étonnement. « Voilà, pensait-il, une jeune fille d'une raison effrayante ! » Et cette découverte le refroidit considérablement, comme il arrive du reste à la plupart des hommes de son âge. J'ai souvent remarqué que la raison chez une femme produit sur eux l'effet de l'eau sur les hydrophobes ; ce qui m'a inspiré cette variation à la *Bazile* d'un axiome connu : « L'homme est un animal déraisonnable. »

Depuis que Félicie avait cessé de parler, le silence n'avait point été interrompu ; elle avait repris son ouvrage et travaillait avec activité. Sa mère attachait sur elle un regard pensif et confiant, et Roland se tourmentait à chercher une manière de relever la conversation sans pouvoir en venir à bout. En ce moment, le ciel se couvrit de nuages ; un coup de vent aigre et froid siffla dans les branches et en fit tomber les feuilles jaunies qui s'envolèrent en tournoyant. M^me^ Fabert se sentit saisie d'un frisson subit ; sa fille inquiète la pressa de rentrer, et la malade, appuyée sur son bras et sur celui que Michel s'empressa de lui offrir, s'achemina lentement vers la maison.

Peu de jours après, Roland reçut une lettre du notaire de sa mère, qui l'invitait à passer chez lui pour prendre connaissance de la succession. M^me^ Fabert était présente quand on lui remit cette lettre.

« Qu'est-ce ? » dit-elle en voyant la figure du jeune homme se rembrunir.

Michel lui apprit de quoi il s'agissait. Il savait que son père n'avait laissé que des dettes, et se rappelait au prix de quels efforts sa mère était parvenue à les éteindre. Il était donc peu pressé de se rendre à une invitation qui ne pouvait que réveiller ses douloureux souvenirs.

« Vous avez tort, mon ami, lui dit M^me^ Fabert. Quand une peine est inévitable, le mieux est d'aller au-devant d'elle ; c'est du temps, de la force et de la souffrance d'épargnés. Voyez donc ce notaire afin de vous rendre compte de votre situation le plus tôt possible, et de ne pas user votre imagination à la rêver pire ou meilleure qu'elle ne l'est. »

Ce conseil était bon ; mais Roland était une de ces natures expectantes qui aiment à se réfugier dans l'incertitude, et pour qui tout se

résume dans ce mot : attendre. Il allégua donc une foule de raisons plus ou moins plausibles ; il ne se sentait pas encore assez fort pour supporter les tristes émotions qui l'attendaient. Le mois au bout duquel il devait quitter la maison de santé tirait à sa fin ; il aimait mieux remettre à cette époque à s'occuper d'affaires, et s'accorder encore quelques jours de repos dont il avait besoin. M^me^ Fabert secoua la tête en souriant doucement ; mais elle n'insista pas ; elle n'aimait pas les paroles inutiles ; et Michel, heureux d'avoir pu reculer l'instant où il aurait quelque chose à faire, redoubla pour elle d'affectueuse attention. Enfin arriva le dernier jour du mois. Roland, poussé par cette secrète honte qui nous empêche de manquer à une résolution hautement annoncée, fit ses dispositions pour partir ; prit tendrement congé de M^me^ Fabert, sans presque oser prononcer le nom de sa fille ; demanda et obtint sans peine la permission de revenir la voir, et prit une voiture pour se faire conduire chez le notaire, avant même de retourner à son domicile, qui du reste se trouvait dans le même quartier.

L'étude de M. Deschaux, le notaire, l'une des meilleures, peut-être, quoique assurément l'une des plus modestes de Paris, occupait le premier étage d'une maison du quartier Saint-Jacques. Là se conservaient dans leur pureté les traditions de l'antique notariat. M. Deschaux avait reçu en dot de son père cette étude, dans laquelle il remplissait depuis longtemps les fonctions de premier clerc. C'était un homme froid, méthodique, ponctuel, qui ne prêtait point d'argent à ses clients et ne leur faisait pas grâce d'un centime d'honoraires ; mais il veillait à leurs intérêts avec un zèle et une conscience si exemplaires que jamais un placement fait par ses mains, un acte rédigé par lui, n'en avait compromis aucun. Aussi la bourgeoisie du XII^e^ arrondissement lui formait-elle une clientèle permanente, où le nombre des affaires suppléait à leur importance. Roland, tout en montant l'escalier de la vieille maison, se rappelait vaguement ces détails et la confiance que sa mère accordait à la probité du notaire. Arrivé devant une porte sur laquelle se lisait le mot ÉTUDE, et au-dessous *Tournez le bouton, S. V. P.*, il l'ouvrit et se trouva dans une salle assez triste, meublée de cartons verts et de bureaux noirs, où les plumes agiles de trois jeunes gens laborieux sillonnaient incessamment le papier timbré, qu'attendait, en se balançant sur une haute chaise, le petit clerc ou *saute-ruisseau* de l'étude.

Michel, ayant décliné son nom, fut prié d'attendre un instant que le patron eût expédié les premiers arrivés. Il s'assit, et bientôt il subit l'influence d'une attente ennuyeuse dans un lieu où l'on n'est pas seul, et où pourtant l'on n'a personne à qui parler. Livré à cette vague somnolence, il prêtait machinalement l'oreille aux paroles de deux clercs qui semblaient collationner à voix basse quelque bordereau ou inventaire de diverses sommes :

100,000 fr. en rente 3 pour 100 ;
40,000 fr. en 5 pour 100 ;
40,000 fr., rente de Naples, à.... ;
50,000 fr., première hypothèque, sur Lafitteau ;
30,000 fr. sur Sabatier ;
20,000 fr. sur Bonassieux.

« Eh ! se dit à part soi Michel, dont ces chiffres avaient éveillé l'attention, le total forme une jolie fortune qui va tomber Dieu sait en quelles mains ! mais sûrement ce n'est pas dans les miennes, et cependant quel bon usage j'en saurais faire ! comme tout ce qui m'approcherait serait heureux ; quelle douce et confortable existence je ferais partager à mes amis et à une femme selon mon cœur ! »

M^me^ Amable Tastu.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 3 juin 1848.

Notre situation intérieure est loin de s'améliorer. Il y a des époques où gagner du temps est un grand avantage ; mais on n'en saurait dire autant de celle où nous vivons : les plaies ne se cicatrisent pas, elles s'élargissent.

Beaucoup de personnes désespèrent de l'Assemblée : elles ont tort. Appelée à succéder à une dictature monstrueuse à bien des égards, l'Assemblée est tout ce qu'elle doit et tout ce qu'elle peut être. La révolution du 24 février était un coup de tonnerre d'où pouvait sortir la sérénité du ciel. Si les passions généreuses n'y avaient eu la plus grande place, nous aurions passé par les scènes les plus horribles : il y eut modération admirable de la part du peuple, concours immédiat et désintéressé de tous les citoyens. Pour rendre la Révolution mauvaise, il a fallu la provoquer, comme ces chiens que l'on exaspère pour en faire des gardiens plus vigilants.

Voyez quelle a été l'attitude du peuple toutes les fois qu'on lui a tenu un langage généreux et élevé. Si, au lieu de lui adresser des flatteries inutiles et d'accepter pour ses interprètes des hommes qui ne voient dans les masses que des instruments de leur ambition, on eût suivi l'exemple donné par M. de Lamartine dans une circonstance à jamais mémorable ; si l'on eût fait entendre au peuple que des conseils religieux et magnanimes, il aurait séparé lui-mêmes les mauvais éléments qui le compromettent. Mais une telle éducation ne faisait pas le compte des uns, et, quant aux autres, ils cédaient trop facilement à leur propre faiblesse.

Aujourd'hui le pouvoir exécutif est l'objet des défiances de l'Assemblée. On ne peut s'empêcher de lui supposer une propension à chercher dans la pression du dehors un moyen de dominer la Chambre et de se perpétuer lui-même ; et puis, ce qui l'emporte sur tout, c'est la nécessité de rendre les comptes d'une gestion où la dilapidation des ressources de l'Etat a été poussée jusqu'à l'extravagance ; et cependant l'Assemblée n'a encore personne à substituer à ceux qui l'ont devancée dans le gouvernement du pays. On offrirait le pouvoir à l'ancienne gauche qu'elle n'en voudrait pas, et elle aurait raison. Ce n'est donc que lentement et par des épreuves successives que l'Assemblée peut produire à la lumière les hommes distingués qu'elle renferme, et leur donner assez de force morale pour inspirer confiance au pays.

L'organisation des ateliers nationaux et les abus immenses de cette prétendue administration offraient un premier obstacle : l'Assemblée l'a attaqué avec sagesse et résolution ; elle a lancé le pouvoir exécutif dans une voie dont il ne peut dévier sans se perdre lui-même. Vainement les mauvaises passions s'efforcent de grouper les mécontentements, et d'y chercher les éléments d'une nouvelle révolution : elles n'y trouveront que ceux d'une émeute.

L'ensemble de la situation financière présente une difficulté encore plus formidable : car le temps presse, le pays souffre, toutes les sources de revenus tarissent, les espérances inscrites dans les décrets du Gouvernement provisoire passent au rang des chimères, et cependant l'Assemblée doit remédier à tout prix au danger d'une banqueroute. On dit le comité des finances bien composé, et animé des intentions les plus fermes et les plus droites ; mais il trouve devant lui des hommes embarrassés et des projets financiers cent fois plus subversifs, d'une conséquence bien autrement fatale, que les plus mauvaises circulaires et les plus indignes commissaires de M. Ledru-Rollin. Donnez à nos départements des préfets intelligents et modérés, les plaies de l'administration précédente seront bien vite cicatrisées : un impôt mal établi et fondé sur un principe faux va droit au cœur du pays et peut en suspendre le mouvement.

Il faut que l'Assemblée arrête le progrès de ce mal, le plus grand que nous ayons subi depuis trois mois ; il faut en même temps qu'elle ne se brise pas contre un fantôme de popularité attaché à certaines mesures ; elle est dans l'obligation de montrer à tous que l'égalité, c'est-à-dire la juste proportion des charges, doit régner dans le domaine de l'impôt comme dans les autres.

Si on voyait le pouvoir exécutif se mettre de bon cœur à l'œuvre, abjurer ses dangereuses illusions, et seconder dans leurs travaux les hommes de jugement et d'expérience que le comité renferme, des ressources héroïques viendraient sans nul doute obvier aux dangers d'une situation inouïe. Mais pendant que les médecins se disputent, le malade se meurt de consomption.

Tout nous démontre donc qu'en dehors des incorrigibles tentatives du parti de la violence, il se produira dès le mois prochain, par la seule force des choses et l'impossibilité de marcher, si l'on n'abandonne pas les errements actuels, il se produira, dis-je, une crise considérable, décisive peut-être, et où le naufrage est possible malgré les lumières et les bonnes intentions de l'Assemblée. Il faut nous préparer à tout et ceindre nos reins pour de rudes épreuves.

Nous surveillons Paris : que les provinces nous viennent en aide en

nous surveillant à notre tour. Nous sommes perdus peut-être, si l'on ne change pas les rôles du tout au tout : les provinces doivent infuser leur esprit à la capitale ; les campagnes doivent réagir sur les villes, dans l'intérêt du salut commun. Il est de la dernière urgence que les centres où la population industrielle est agglomérée soient dépouillés du monopole d'influence dont ils ont joui jusqu'à ce jour.

Combien le spectacle n'a-t-il pas déjà changé depuis trois mois ! C'est dans les prisons qu'il faudra bientôt chercher les acteurs du drame qui s'est joué dernièrement sous nos yeux. Louis Blanc est descendu du Capitole : il s'avance vers la roche Tarpéïenne ; quelle catastrophe ne faudrait-il pas maintenant pour lui rendre l'influence dont il a fait un si triste abus ! Qui sait combien d'autres, d'ici à peu de temps, prendront le même chemin ! Laissez passer la justice de Dieu : elle vaut encore mieux que celle des hommes.

Nous ne demandons pas mieux que de nous accommoder de la République : mais l'air respirable nous manque. Admettons, pour une large part, la confusion et les fautes du premier moment : le second vaut-il mieux ? Où sont ces républicains convaincus auxquels nous avions remis nos destinées ? A quels signes du moins pouvons-nous reconnaître leur force, leur talent, leur expérience ? Il en est du nouvel ordre de chose comme d'un fruit gâté : on coupe, on élague, on nettoie, et en fin de compte, il ne reste plus rien dans la main de l'opérateur. Quand les trois-quarts des républicains de la veille seront mis dans l'impuissance d'agir, peut-être ferons-nous une excellente république.

M. Thiers va reparaître sur l'horizon : on le porte à Paris, à Rouen, à Bordeaux, en Algérie ; il aurait bien du malheur s'il ne réussissait pas quelque part. On ne se soucierait pas encore que M. Thiers se chargeât de nos destinées ; mais on espère qu'il embarrassera le pouvoir exécutif ; il suffit de cela pour peindre une situation.

Tout le monde songeait à lui ces jours-ci, quand M. X. Durrieu est venu faire ses interpellations sur les événements de Naples. Comme de raison, le journaliste-orateur ne savait pas un mot des choses dont il voulait parler : aussi sa manifestation parlementaire n'a-t-elle été qu'un coup d'épée dans l'eau. Nos lecteurs s'apercevront d'ailleurs que nous avons bien fait de réserver notre jugement sur une tragédie dont les causes n'étaient qu'imparfaitement connues dans le premier moment. Depuis lors, la vérité s'est fait jour, et peut se résumer en deux mots : comme roi constitutionnel, Ferdinand II s'est défendu avec énergie, et le succès a momentanément couronné ses efforts ; comme héritier acceptant d'un odieux despotisme, il a vu sa victoire souillée par les mains encore barbares d'un peuple qu'une affreuse police a maintenu a dessein

dans les habitudes du vol et du désordre. En 1841 (nous citons ici un souvenir personnel), la filouterie s'exerçait en grand, jour et nuit, dans les rues de Naples, et quand on allait se plaindre au marquis del Carretto, le ministre des lazzaroni se prenait à rire, et semblait se féliciter de l'abaissement du peuple, comme d'une garantie contre les soulèvements politiques. Aujourd'hui le roi de Naples aurait cent fois raison, que ses auxiliaires lui donneraient tort aux yeux de l'Europe civilisée.

C'était aussi une salutaire corruption, à ce qu'on disait, que celle du bon peuple de Vienne. Joseph II, ce philosophe couronné, répondait à quelqu'un qui s'étonnait de ne pas apercevoir de trace de la prostitution organisée dans la capitale de l'Autriche : « *C'est inutile : elles le sont toutes !* » Et voyez où conduisent ces admirables moyens de gouvernement : à une soumission aveugle de plusieurs siècles succède une fièvre de destruction que rien ne peut contenir. On avait séquestré la jeunesse viennoise des sources de l'instruction : elle se précipite dans les doctrines les plus pernicieuses ; d'abord elle porte la main sur les institutions catholiques : les religieux, les prêtres sont indignement traqués et dépouillés ; puis la majesté impériale elle-même, cette antique sauve-garde de la paix publique, cesse d'être respectée. L'empereur s'enfuit, et le peuple s'émeut un moment : un long cri de fidélité s'élève à la fois de la capitale et des provinces. Vain espoir ! au premier usage que le souverain veut faire de ce retour de faveur, les passions populaires se raniment, les troupes cèdent, et Vienne est de nouveau livrée à toutes les horreurs de l'anarchie. Que va-t-il sortir de ce cratère béant ? Dieu le sait. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que Vienne a accompli son propre suicide.

La guerre de l'indépendance italienne marche vers son dénouement, et le contre-coup des événements de l'Autriche ne peut qu'achever le découragement de l'armée impériale. Nous ne tarderons pas, sans doute, à apprendre la reddition de Peschiera, et, dans ces circonstances, la jonction du corps de Nugent ne suffira pas pour rendre à l'armée de Radetzki la confiance et l'énergie qu'elle a perdues.

Si la victoire reste enfin à la ligue lombarde, ce ne sera pas la faute de ses auxiliaires, et surtout des volontaires romains. Gens admirables pour expulser des religieux sans défense, ils ne sont plus les mêmes dès qu'il s'agit d'affronter des ennemis sérieux. A Bologne, on prend des mesures contre ceux qui repassent le Pô après avoir jeté leurs armes sur le champ de bataille :

Relicta non bene parmula.

A Rome, on les raye d'avance de la garde civique. Le 21 mai, un bataillon de ce corps se présentait, comme à l'ordinaire, pour recevoir la

bénédiction du Pontife prisonnier de ce grand philosophe, le comte Mamiani. Pie IX profita de l'occasion pour prononcer ces paroles, que nous traduisons textuellement de *l'Epoca* du 22 :

« C'est avec le plus vif chagrin que Nous avons appris que certains « volontaires pontificaux, après l'affaire de Cornuda, avaient déserté la « bannière pontificale. Nous désirons grandement qu'ils retournent à « leur poste. Nous ne leur avions pas donné l'ordre de passer le Pô ; mais « la chose une fois faite, Nous voulons que les fils ne se montrent pas in- « dignes du nom qu'ils portent et de la gloire de leurs ancêtres ! »

Quelle douce et haute ironie ! Quelle dignité et quel bon sens dans cette âme justement blessée, mais toujours miséricordieuse ! Parmi toutes les folies de notre époque, les Romains ont un monopole que nous ne leur envions pas, celui de l'ingratitude.

Cependant l'Angleterre foule encore une fois sous ses pieds l'Irlande, victime de ses déplorables divisions. Le héros presque insensé de la jeune Irlande, M. Mitchell, condamné par un jury choisi entre les ennemis de la cause catholique, va expier ses bravades dans quelque misérable village de l'Australie. A quoi servent les leçons de barricades qu'il a données si soigneusement à ses compatriotes ? Qu'est devenu le club de la Carabine ? Hélas ! malgré la profonde sympathie qu'inspire la cause irlandaise, quand on a lu les lettres de M. Mitchell à lord Clarendon l'indifférence prend le dessus :

Jamais tant de malheur n'admit *moins* de pitié.

Est-il vrai que lord Palmerston soit sur le point de se retirer, et qu'après avoir savouré sa vengeance contre Louis-Philippe, il tombe devant un enfant exilée qu'il a poursuivie de sa haine, devant la duchesse de Montpensier ? *O altitudo !*

P. S. Nous ignorons encore, à l'heure qu'il est, si la mise en accusation de M. Louis Blanc a été autorisée par la Chambre : mais la séance d'hier a offert un incident bien autrement grave. Après un rapport net, ferme et décisif de M. Billault, le ministre, M. Duclerc, a rompu en visière à l'Assemblée, et contesté l'autorité du comité des finances. M. Billault a proclamé la nécessité de *respecter tous les engagements* : M. Duclerc a fait entendre que ce n'était pas là le *système des finances de la République*. L'action est donc sérieusement engagée. Dieu veuille qu'elle tourne au profit de l'ordre et de la bonne foi !

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. René, rue de Seine, 32.

LA QUESTION RELIGIEUSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE 1790.

La révolution qui vient de faire rentrer tous les Français dans l'exercice régulier de leurs droits, leur impose en même temps des devoirs nombreux. Je crois accomplir un de ces devoirs en signalant une des causes (la première de toutes, selon moi) qui, à la fin du dernier siècle, entravèrent, dans sa marche, le mouvement révolutionnaire, le firent dévier de la ligne juste et vraie où l'avaient d'abord engagé ses principes de liberté, pour le précipiter dans un dédale de sanglantes folies, et dans les voies d'un despotisme jusque-là sans exemple. La démocratie de 1848 doit profiter de l'expérience du passé, si elle veut définitivement constituer le gouvernement de l'avenir.

Or, les hommes du passé révolutionnaire ont succombé, parce qu'ils n'ont respecté ni l'honneur, ni la vie des citoyens ; parce qu'ils ont attenté à la liberté individuelle, à la propriété, à l'autorité paternelle, à l'unité conjugale ; parce que, surtout, ils n'ont pas craint de s'interposer entre Dieu et la créature, en pénétrant dans le sanctuaire inviolable de la conscience humaine.

C'est sur ce dernier point que, dans les pages qui suivent, nous appelons spécialement l'attention du pouvoir nouveau. Pour en agir ainsi, nous n'avons, il est vrai, ni autorité, ni mission ; nous ne pouvons offrir que le simple et glorieux titre de citoyen ; mais en faut-il d'autre pour avoir le droit de rappeler à la nouvelle Constituante que presque tous les maux de la patrie, depuis un demi-siècle, ont eu leur source dans les attentats de la première de nos Assemblées nationales contre la liberté de conscience ?

On sait que cette Assemblée, dès ses débuts dans les questions religieuses, supprima les ordres monastiques et enleva son patrimoine à l'Eglise de France. Ses progrès, dans cette voie, ne tardèrent pas à devenir rapides. Elle venait de porter la main sur une des institutions les plus saintes du catholicisme, sur le droit d'association, — droit proclamé par les papes et les conciles comme nécessaire, en quelque sorte, à la vie de l'Eglise, dont la mission est non-seulement de conserver intact le dépôt de la foi, mais encore d'ouvrir aux hommes tous les chemins du salut. Elle n'avait pas craint de violer le droit de propriété en dé-

pouillant le clergé de biens séculaires dont il n'a jamais été possible de contester sérieusement la légitimité ; cependant elle ne trouva pas avoir encore assez fait pour la cause de la liberté et de l'égalité. A la suite de ce premier empiétement dans le domaine de l'Eglise, les légistes de la Constituante, se regardant sans doute comme possesseurs légitimes du terrain où s'était accomplie leur œuvre de destruction, prirent la résolution, non moins fatale, d'édifier là où ils venaient de détruire. Ils avaient envahi les biens temporels du clergé, ils usurpèrent les droits spirituels de l'Eglise. Ce résultat ne fut pas toutefois l'œuvre d'un jour ; et, pour y parvenir, des éléments hétérogènes et même d'une nature hostile durent se combiner. Il existait, en effet, sur les bancs de l'Assemblée nationale, comme dans la société qu'elle représentait, des haines, des divergences invétérées entre les fils de Voltaire et les héritiers des traditions parlementaires. Ceux-ci n'avaient pas encore eu le temps d'oublier la satire de D'Alembert à l'adresse de la *Canaille janséniene*[1]. Mais devant l'orthodoxie catholique, voltairiens et jansénistes mirent fin à leurs querelles, déposèrent leur haine, et se lièrent d'amitié, comme Hérode et Pilate devant le supplice de la croix.

Les premiers coups dirigés contre l'Eglise étaient partis de la portion incrédule de l'Assemblée. Les parlementaires n'étaient venus, pour ainsi dire, qu'en sous-ordre dans cette affaire d'avant-garde, au succès de laquelle ils ne laissèrent pas cependant de contribuer pour beaucoup. Aussi, quand ils jugèrent le moment propice pour poser les fondements d'une Eglise selon leurs vœux, ils réclamèrent service pour service de ceux dont ils avaient déjà été les auxiliaires, et de cette alliance du scepticisme et de l'hérésie naquit la Constitution civile du clergé.

Remarquons d'abord cette expression de constitution *civile* donnée à une loi dont les principales dispositions s'attaquent directement au spirituel. Que serait-ce, en effet, qu'une constitution civile du clergé ? Ce serait celle qui réglerait son rang, ses droits dans l'Etat, la nature de ses rapports avec lui, ses priviléges s'il y avait lieu, ses obligations et ses devoirs envers la société *civile ;* qui, en un mot, s'occuperait exclusivement du temporel, sans jamais empiéter sur le domaine que Jésus-Christ a réservé à son Eglise. C'est donc par un étrange abus de mots que les constituants ont donné le nom de *constitution civile* à leur œuvre schismatique. Disons mieux, c'est avec une intention perverse. C'est dans le but d'induire en erreur le nombre si grand de ceux qui se paient de mots qu'ils ont eu recours à une de ces expressions ambigues, dont les disci-

[1] *Correspondance de Voltaire*. **D'Alembert à Voltaire, t. XI, p. 115 ; édition Deangle frères. Paris, 1831.**

ples de l'évêque d'Ypres s'étaient fait une habitude, surtout dans leurs controverses, avec ceux qu'ils accusaient de mauvaise foi et de *restrictions mentales*.

Voici quelles étaient les principales bases de cette constitution :

L'ancienne démarcation des diocèses était abolie; chaque département devait en former un. Il était défendu à toute église de France de reconnaître, *en aucun cas*, et *sous quelque prétexte que ce fût*, l'autorité d'un évêque dont le *siége serait établi à l'étranger*. La suprématie du Pape en matière de discipline était par conséquent anéantie; l'institution canonique des évêques lui était retirée ; l'épiscopat avait seulement la faculté de correspondre avec le Saint-Siége, en témoignage de l'unité de foi. Enfin les évêques et les curés devaient être élus par les assemblées électorales chargées de nommer les administrations départementales.

Ce fut dans sa séance du 12 juillet 1790 que l'Assemblée constituante vota *ce ramas impur d'erreurs et d'hérésies* [1], qui devait faire naître sur le sol chrétien de la France des persécutions dignes des plus mauvais jours de la Rome païenne. La discussion qui précéda un tel vote jette un grand jour sur la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat ; elle pourrait fournir à une plume plus exercée des pages pleines d'émotion et d'intérêt. Nous nous bornerons, dans cette esquisse rapide, à enregistrer les actes et les paroles des partis qui étaient alors en présence. Ce travail peut avoir son utilité à la veille du jour où ces mêmes partis vont peut-être se produire de nouveau sur la scène.

Rappeler ce qu'ont fait les pères en pareille circonstance, c'est demander aux fils d'éviter leurs fautes, et d'imiter leur héroïsme ou leurs vertus.

I

Dans les questions religieuses, les membres de l'Assemblée nationale marchaient sous trois bannières différentes : celles de l'Incrédulité, de l'Hérésie et de la Foi. La Foi avait à lutter contre les deux principes contraires qui, nous l'avons dit, s'étaient ligués contre elle. Dans le camp de l'incrédulité, les rangs se montraient serrés et nombreux ; le tiers-Etat en composait la masse, mais il n'avait pas été le seul à leur envoyer des combattants. La noblesse, celle de cour principalement, car c'était surtout sur les hauteurs que se respirait l'air le plus corrompu du siècle, y comptait, pour son honneur, un trop grand nombre de représentants ; le clergé, ceux de ses membres auquel une médiocrité jalouse interdisait l'accès des hautes fonctions eccclésiastiques, ou qui, par suite des déplorables habitudes de la société d'alors, avaient été entraînés à des vœux téméraires ou sacriléges.

[1] Brefs de Pie VI du 10 mars et du 13 avril 1791.

Talleyrand était l'expression de cette portion du clergé ; Mirabeau celle de la noblesse incrédule et du tiers-Etat voltairien.

Ce dernier résumait en lui les passions et les haines des révolutionnaires de toutes les classes ; mais, corrompu entre tous, il savait colorer des éclairs de son génie des vices qui, chez beaucoup d'autres, s'étalaient avec cynisme et dans leur hideuse nudité. Son attitude dans ces débats n'a pas été assez remarquée. C'est elle pourtant qui sert encore aujourd'hui de modèle et de règle aux héritiers de ses doctrines, toutes les fois que leurs attaques s'adressent à nos croyances. On connaît leur tactique. Il y a peu de mois encore, dans un discours que les événements multipliés qui viennent de s'accomplir n'ont pu effacer de la mémoire des catholiques, elle était dévoilée, avec un rare bonheur, par un homme auquel Dieu a prodigué, pour la défense de sa cause, des trésors d'éloquence et de foi. Aujourd'hui, les esprits les moins prévenus contre les fils de Voltaire ne peuvent plus ignorer que ces hommes, dont les paroles semblent s'inspirer exclusivement de l'amour de la liberté, n'ont jamais connu dans la pratique « que l'exagération du des- « potisme, que la haine systématique de toute liberté [1]. »

Telle fut la conduite de Mirabeau. Tant qu'il n'eut qu'à faire résonner aux oreilles du clergé orthodoxe et de la noblesse fidèle un mot que d'antiques préjugés leur rendaient peu sympathique ; tant que la discussion se borna à ces généralités banales, si communes dans les premiers jours de l'avènement du philosophisme, le nom magique de la liberté vint souvent rehausser l'éclat de sa merveilleuse éloquence. Mais quand sonnait l'heure de traduire en actes ses théories, l'orateur révolutionnaire ne trouvait pas assez de faux-fuyants pour se dispenser d'accomplir ses promesses, assez de mesures préventives ou d'exigences arbitraires pour rétrécir l'enceinte de la liberté, afin d'en bannir tous ceux que sa haine lui désignait.

Le Moniteur est plein de faits que nous pourrions invoquer à l'appui de nos paroles.

Lorsque l'Assemblée Nationale s'occupa de la déclaration des Droits de l'homme, quelques députés demandèrent d'une voix timide que la tolérance pour tous les cultes fût reconnue par un article spécial et formel de cette déclaration. Mirabeau s'élance à la tribune :

« Pas de tolérance, s'écrie-t-il, de la liberté ! La liberté la *plus illi- « mitée* de religion est à mes yeux un droit si sacré, que le mot tolé- « rance, qui essaie de l'exprimer, me paraît *en quelque sorte tyrannique « en lui-même*.....

[2] M. de Montalembert. Discours du 14 janvier 1848.

. . . .

« NUL NE PEUT ÊTRE TROUBLÉ EN QUOI QUE CE SOIT DANS SA CONSCIENCE ;
« c'est là le droit que vous devez proclamer dans votre déclaration. Or,
« il y a eu toujours diverses opinions religieuses ; cette diversité résulte
« nécessairement de la diversité des esprits ; elle ne peut être attaquée ;
« *donc on doit respecter le culte de chacun* [1]. »

Le lendemain, répondant aux membres du côté droit qui soutenaient que, le culte étant un objet de police extérieure, il appartenait au gouvernement chargé de cette police d'interdire tel et tel culte ou d'en autoriser à son gré le libre exercice, il laissait encore tomber du haut de la tribune ces paroles d'une vérité éternelle et que devait relever, un demi-siècle après, une nouvelle génération de catholiques, pour les opposer aux prétentions de ceux qui, au nom des droits de l'Etat, s'érigeaient en dominateurs des cultes et en arbitres des consciences :

« Je demande, disait-il, à ceux qui soutiennent que le culte est un
« objet de police, s'ils parlent comme catholiques ou comme législa-
« teurs ? S'ils font cette difficulté comme catholiques, ils conviennent
« que le culte est un objet de règlement, *que c'est une chose purement ci-*
« *vile; mais si elle est civile, c'est une institution humaine ; si c'est une in-*
« *stitution humaine, elle est faillible.* Les hommes peuvent la changer ;
« d'où il suit, selon eux, que le culte catholique n'est pas d'institution
« divine, et, SELON MOI, QU'ILS NE SONT PAS CATHOLIQUES. S'ils font la dif-
« ficulté comme législateurs, comme hommes d'Etat, j'ai le droit de leur
« parler comme à des hommes d'Etat, et je leur dis d'abord qu'il n'est
« pas vrai que le culte soit une chose de police, quoique NÉRON ET DO-
« MITIEN L'AIENT DIT AINSI POUR INTERDIRE CELUI DES CHRÉTIENS..... »

Quelques jours après, le coryphée du voltairianisme, peu soucieux de la logique, quand elle refusait de se plier aux volontés de ses passions, acceptait le rôle si énergiquement condamné par lui. En soutenant, de toute la force de son éloquence, la constitution civile du clergé, il faisait du culte « un objet de règlement, une chose purement civile, une « institution humaine, et par conséquent faillible, » et marchait, de son propre aveu, sur les traces odieuses des Césars persécuteurs.

En agissant ainsi, il trahissait, il est vrai, l'inconséquence, les instincts égoïstes et pervers d'un parti dont les théories libérâtres venaient aboutir à l'asservissement de ce qu'il y a de plus inviolable et de plus sacré dans la nature : de la conscience par la loi humaine, du spirituel par le temporel, de l'Eglise par l'Etat. Il avouait avec cynisme que ses doctrines ne s'étaient jamais étendues au delà de la seule liberté du

[1] *Moniteur*. Séance du 22 août 1789.

mal. Mais, d'un autre côté, il se montrait conséquent avec ses haines anti-religieuses, que dans un accès de franchise il résuma un jour par ce mot : *Il faut décatholiciser la France*[1]. Toutefois, l'audace manqua au colosse révolutionnaire pour arriver à un tel but. Il n'osa lutter corps à corps contre l'*infâme* qu'il voulait *écraser;* chacun de ses discours contint une protestation de respect et d'amour pour la religion catholique, et il en fut réduit à emprunter son masque à Tartuffe, à l'Evangile ses citations et à la théologie ses arguments.

« Tandis que de toutes parts les ennemis de la chose publique, dit-il « dans l'exorde d'un de ses discours, nous accusent d'avoir juré la perte « de la religion, je me lève en ce moment pour vous conjurer, au nom « de la patrie, de soutenir, de toute la force dont la nature vous a re- « vêtus, cette religion *menacée par ses propres ministres et qui ne chan- « cela jamais que sous les coups dont l'orgueil et le fanatisme des prêtres « l'ont trop souvent outragée*[2]. »

Pour opposer un rempart à cet orgueil et à ce fanatisme, et défendre la religion « contre ses propres ministres, » le zèle apostolique de Mirabeau finit par lui inspirer, entre autres moyens, « de décréter la *vacance universelle des places ecclésiastiques* conférées sous l'ancien régime, pour les soumettre toutes à l'élection des départements, pour mettre le peuple à portée de se donner des pasteurs dignes de sa confiance. » Toutefois, « comme au premier coup d'œil ce projet pourrait paraître un peu brusque, » il propose à l'Assemblée, en attendant qu'elle ait laissé mûrir dans son sein l'idée féconde qu'il lui confie :

1° D'interdire aux évêques et aux curés de choisir leurs coopérateurs dans le ministère ecclésiastique et de régler elle-même la distribution des places de vicaires, d'après la nécessité d'établir auprès des titulaires des cures et des diocèses une *sorte de réaction* contre leurs *tendances incurables* à ramener le *règne des abus*.

2° De chercher des précautions contre les *terribles et innombrables abus* du ministère privé de la confession. Le nombre des confesseurs est prodigieux et celui des prêtres *vraiment citoyens* est si petit qu'il faut absolument prendre des mesures pour faire agir ce ressort de la religion d'une manière utile aux progrès de l'esprit civique et constitutionnel. Jusque là, il ne saurait voir dans les tribunaux sacrés que les

[1] *Histoire de la Révolution de France*, par M. de Conny, t. II, p. 148.

[2] *Moniteur*. Séance du 26 novembre 1790.

Voir aussi, pour avoir une juste idée de l'attitude de Mirabeau dans ces débats, son adresse aux Français sur la constitution civile du clergé. — Séance du 14 janvier 1791.

trônes d'une puissance adverse et cachée, qui fera servir ses invisibles ressources à ruiner sourdement tous les fondements de la constitution.

3° *De limiter et de surveiller* le nombre des ordinations ; quelque rare que devienne désormais la vocation à l'état ecclésiastique, il s'y présentera toujours assez de candidats pour entretenir, durant des siècles, la surabondance des ministres des autels et perpétuer par là *tous les maux qu'elle a causés.....*

De frénétiques applaudissements accueillirent ces propositions, et le philosophisme de la Constituante dut se croire victorieux. Que pouvait-il désirer de plus, en effet ? Pour exercer le ministère ecclésiastique, il fallait désormais faire preuve de dévouement aux hommes et aux choses révolutionnaires ; être, pour ainsi dire, marqué de leur cachet. Pour aspirer au titre de prêtre, pour recevoir la confession des fidèles, *un certificat de civisme*, — et l'on sait ce qu'entendaient par ce mot ceux qui s'arrogeaient le droit d'imposer de pareilles conditions, — un certificat de civisme devenait obligatoire. La glorieuse et libre épouse de Jésus-Christ, réduite au comble de l'asservissement et de l'ignominie, était l'esclave d'une assemblée de voltairiens !

Telle fut la conclusion, qu'aidé de Barnave, Larochefoucauld, Garat, Pétion, Robespierre, l'orateur de la Constituante était enfin parvenu à déduire des prémisses contenues dans ces paroles, que nous ne saurions rappeler trop souvent pour la gloire des catholiques et la confusion de leurs ennemis : « LES CULTES DOIVENT ÊTRE LIBRES ET RESPECTÉS. NUL NE PEUT ÊTRE TROUBLÉ DANS SA CONSCIENCE ET DANS SA RELIGION. »

L'incrédulité ne devait pas toutefois s'arrêter en si beau chemin ; elle n'avait pas encore dit son dernier mot. Celui qui se chargea de le prononcer fut aussi un apôtre de la tolérance, un philosophe formé à l'école de Rousseau, comme Mirabeau l'avait été à celle de Voltaire. Dans les scènes dont nous venons de parler, quelques fades amplifications du *Contrat social* ou du *Vicaire Savoyard* le firent seules remarquer au milieu de la foule et sortir du rôle de comparse, auquel sa médiocrité semblait devoir le condamner à jamais. Dans une autre période du drame révolutionnaire, il obtint de l'échafaud une illustration que son génie lui refusait, et qui a voué sa mémoire à l'exécration de la patrie.

II

Nous ne retrouverons chez les véritables auteurs de la *Constitution civile*, ni cette fougue éloquente, ni ces inconséquences préméditées. Souples et insinuants, subtils dans leur argumentation, mais logiciens, habiles à éluder toute difficulté sérieuse, à voiler par des protestations

réitérées d'amour et de dévouement pour « la religion de leurs pères » le fond de leur pensée hérétique; toujours prêts à en appeler au futur concile œcuménique, de tout décret émané de la chaire de saint Pierre; — tels se montrèrent les jansénistes de l'Assemblée nationale; tels s'étaient montrés leurs devanciers dans les discussions fameuses où ils avaient à défendre et à propager à la fois des doctrines hétérodoxes, et à dissimuler les coups qu'une main auguste leur portait. A un siècle de distance, c'étaient les mêmes principes et les mêmes hommes, dépouillés toutefois du prestige que les solitaires de Port-Royal durent à leur génie et à la persécution dont ils furent l'objet. Quand la persécution cessa, le prestige s'évanouit et l'on ne vit plus que les misères de la secte, quand au lieu des Saint-Cyran, des Arnauld, des Pascal, des Nicolle, elle eut pour apôtres Camus, Treilhard, Voidel, l'abbé Gouttes ou l'abbé Jallet.

Ceux-ci touchaient enfin à la réalisation de leurs vœux et ils tenaient de ce prochain espoir une audace sans bornes. Pendant que la tribune retentissait de leurs subtilités théologiques, de nombreuses brochures colportaient dans tous les rangs l'idée d'une Église nationale dégagée des entraves de Rome, d'un sacerdoce soudoyé par l'État, mandataire du peuple et soumis à la puissance civile.

« Sans la puissance civile, disaient-ils dans ces écrits et dans ces discours, la religion ne peut pénétrer jusqu'au cœur des peuples. L'État a le droit d'interdire ses frontières à toute puissance rivale; à plus forte raison a-t-il celui de traiter avec cette puissance et d'imposer à sa réception telle condition qu'il lui plaira. A l'Etat, par conséquent, le droit de fixer le nombre et la résidence des évêques et des curés, de tracer des limites à leur territoire, d'ériger ou de supprimer, à son gré, des siéges épiscopaux. En vain objectera-t-on que les lois de l'Eglise, que certains conciles s'opposent formellement à cette omnipotence de l'Etat, et ont tracé les règles de la juridiction et du pouvoir épiscopal..... Que sont les lois de l'Eglise et les canons des conciles auprès de celui qui a dit : *Allez et instruisez les nations..... Comme m'a envoyé mon père, je vous envoie aussi.....*? Devant cette parole divine tombe toute juridiction, toute division arbitraire de territoire; la mission des élus du Seigneur n'a plus d'autres limites que celles du monde et nul frein ne doit être imposé à leur apostolat.....

« Revenons donc à la pureté des dogmes primitifs. Aux premiers jours de l'Eglise, il n'y avait d'autre juridiction ecclésiastique que celle qui recevait sa consécration de l'élection populaire. Saint Mathias fut élu ar les disciples réunis; tous les fidèles prirent part à l'élection des

sept diacres. Confions au peuple le soin de choisir les ministres de son culte [1]... »

Une fois sur cette pente, rien sans doute ne pouvait arrêter le torrent de l'hérésie. Le souverain Pontife s'émut, il s'adressa aux fidèles dans un langage plein d'énergie et de zèle. Les évêques de France, le roi qui avait eu le malheur de sanctionner les premiers attentats de l'Assemblée nationale contre la liberté de l'Eglise reçurent de nombreux rescrits où la constitution civile était signalée « comme un extrait, un ramas des plus détestables erreurs, » — où les serments civiques étaient traités « de parjures et de sacriléges indignes [2]. » A la nouvelle de ces brefs, Camus et ses sectaires poussèrent des cris de fureur. Leur langage envers la cour de Rome avait été, jusque-là, empreint d'une certaine retenue ; mais dès qu'une condamnation solennelle de leurs principes fut lancée du haut du Vatican, leur haine contre l'Eglise ne connut plus de bornes, et bientôt ce fut le pouvoir et l'autorité du Saint-Siége lui-même qu'ils mirent en question. Ils commencèrent par traiter de *calomnies*, — « car, disaient-ils, il faut enfin s'habituer à appeler les choses par leur nom [3], » toutes les accusations de Pie VI. Camus prit la plume pour démontrer « à ses concitoyens les vices des actes « pontificaux, leur nullité absolue, la continuité des entreprises cri« minelles de cette cour ambitieuse qui ne cessa jamais d'être ennemie « d'une Eglise éclairée et libre [4]. » Les censures prononcées par le vicaire de Jésus-Christ, de sa propre autorité il les déclare supprimées et non avenues [5]. Puis, reprenant la thèse favorite du jansénisme, il concluait ainsi : « L'ancienne et primitive discipline de l'Eglise ne donnait « au Pape aucun pouvoir de juger les actions qui se passaient hors du « diocèse de Rome... La discipline particulière de l'Eglise de France, « *les libertés de l'Eglise gallicane lui ont interdit la possibilité de prononcer* « *personnellement et à Rome*, EN QUELQUE CAS QUE CE SOIT, UN JUGEMENT « CONTRE DES ÉVÊQUES ET DES PRÊTRES FRANÇAIS [6]. »

III

Cette dernière phrase de Camus frappait juste. En face d'un pareil

[1] *Voir* dans le *Moniteur* du 30 mai les discours de Treilhard, Camus, l'abbé Gouttes, etc., etc.

[2] *Collection des Brefs de Pie VI*, par M. N.-D. Guillon, prêtre, t. I^er^, p. 267 et 301.

[3] *Observations sur deux Brefs du Pape*, par M. Camus, p. 11.

[4] *Idem*, p. 2.

[5] *Idem*, p. 28.

[6] *Observations sur les deux Brefs du Pape*, p. 28 et 29.

argument, que pouvait répondre le clergé orthodoxe ? Pour vaincre ses répugnances, on l'adjurait, au nom de ce gallicanisme dont il avait appris à vénérer les maximes dès ses premiers pas dans le sanctuaire ; — on dressait devant lui l'ombre irritée de Bossuet ; — on lui reprochait, non sans quelque apparence de raison, de ne pas faire pour la nation ce que ses prédécesseurs avaient fait pour un homme. Que lui demandait-on, après tout, qui ne fût le développement naturel et légitime des principes proclamés par les évêques réunis sur l'ordre du « grand roi » en qui se résumait toute la puissance civile ? L'œuvre que voulait édifier l'Assemblée nationale ne s'appuyait-elle pas sur des bases semblables à celles qu'avaient posées l'Assemblée de 1682 ? — Evidemment, c'était là le côté fort de l'argumentation des constitutionnels. Aussi les orthodoxes ne donnèrent-ils trop souvent, sur ce point, que des réponses timides, embarrassées et peu dignes d'une telle circonstance. Toutefois, souvent aussi ils s'élevèrent jusqu'à la plus haute éloquence, et les falsifications de l'officiel *Moniteur* [1] n'ont pas empêché d'arriver jusqu'à nous les chaleureuses protestations que Maury, Cazalès et le vicomte de Mirabeau firent plus d'une fois retentir sous les voûtes de la salle du Manége.

La partie saine de chacun des ordres de l'Etat se trouvait, pour ainsi dire, personnifiée dans ces trois orateurs.

L'abbé Maury, avec sa parole large et pompeuse, ses vastes connaissances théologiques, représentait dignement le clergé orthodoxe. La portion éclairée du tiers-état, qui avait pu se soustraire aux envahissements des doctrines philosophiques, trouvait dans Cazalès un interprète éloquent. Enfin le vicomte de Mirabeau était le type de cette noblesse qui confondait dans un même culte la religion et la royauté. Plus il réprouvait le rôle adopté par son frère, et plus il sentait que de grands devoirs lui étaient imposés ; aussi le vit-on souvent sur la brèche, apportant dans les luttes de la parole toute l'impétuosité du champ de bataille et répondant parfois à un adversaire trop opiniâtre, en posant la main sur la garde de son épée.

Mais malgré le courage, le dévouement ou l'éloquence de ces trois

[1] « Le compte-rendu du *Moniteur*, disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire* « *de la Révolution française* (t. II, p. 398, deuxième édition), est très-incomplet, « comme il est facile de s'en convaincre. Les discours des membres du clergé sont « arrangés de telle manière qu'il est impossible d'en saisir la conclusion ; les dé- « bats roulent sur des motions qui n'ont pas été rapportées, etc., etc. Cette inexac- « titude dans les comptes-rendus, et surtout cette habitude de travestir les paroles « de ses adversaires, par exemple des ecclésiastiques, se retrouve fréquemment « dans ce journal. »

hommes, les vrais principes de l'Eglise ne reçurent leur entier développement qu'en dehors de l'Assemblée nationale. Des centaines de volumes parurent, sur tous les points du royaume, pour défendre les droits outragés de la puissance spirituelle. Les évêques publièrent de nombreux mandements, et les plus humbles églises de France retentirent de leurs anathèmes contre un pouvoir usurpateur. Bientôt le chef de la chrétienté vint mêler sa voix infaillible à celle de l'épiscopat. Dès lors il n'y eut plus de doutes, plus d'hésitation parmi les catholiques de France ; ils se rangèrent tous sous un même étendard, et le monde chrétien s'émut à l'aspect de cette armée de fidèles qui se préparait à vaincre ou à mourir.

Voici, en substance, les principes qui servirent de base à cette touchante unanimité de doctrines ; c'est la meilleure réponse à opposer aux arguties jansénistes que nous avons citées plus haut :

« En instituant son Eglise, Jésus-Christ lui a donné la force et les moyens de se suffire à elle-même. La condition d'esclave ne pouvait être celle de sa glorieuse épouse ; il l'a créée libre et indépendante de tout pouvoir étranger. Avant sa venue, les préceptes divins et les lois de la patrie étaient confondus dans le même code, comme la lumière et les ténèbres dans le chaos. Il prononça cette parole : *En vérité, je vous le dis, mon royaume n'est pas de ce monde,* et une seconde fois les ténèbres et la lumière furent séparés. Les peuples apprirent à distinguer entre *Dieu* et *César*, et les *religions nationales* disparurent pour faire place à la RELIGION CATHOLIQUE.

De tels progrès furent dus, après Dieu et la persécution du paganisme expirant, à cette admirable hiérarchie de diacres, de prêtres et d'évêques dont la juridiction et le pouvoir directement issus des apôtres sont eux-mêmes soumis à la juridiction et au pouvoir de celui auquel il a été dit : *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.*

Veiller sur le dépôt de la foi, maintenir l'organisation hiérarchique et la discipline en modifiant cette dernière, selon les lieux et les circonstances, repousser les envahissements du pouvoir temporel ; telle fut la mission de l'Eglise ainsi constituée. Plus d'une fois les puissances de la terre ont cherché à pénétrer dans son enceinte. Dans les siècles de foi, les hommes que Dieu a préposés à sa garde et auxquels il a dit : *Que tous ceux qui n'écoutent pas l'Eglise soient traités par vous comme le publicain* [1], n'avaient qu'à étendre la main en signe de malédiction, et les conquérants, les rois et leurs armées, s'arrêtaient sur le seuil *où ils avaient*

[1] Math. XVIII, 17.

rencontré des évêques[1]. Depuis que l'impiété et l'hérésie ont ébranlé les croyances, l'épiscopat s'est vu enlever une partie de son ascendant moral; l'anathème Pontifical n'a plus toujours été un obstacle aux empiétements du pouvoir civil ; alors l'Eglise a de nouveau puisé dans la persécution son espoir et sa force. Elle s'est souvenue « qu'elle devait du « sang à l'affermissement de son autorité, comme elle en avait donné à « l'établissement de sa doctrine, et que la discipline aussi bien que la foi « devait avoir ses martyrs [2] ».

On connaît le vote qui suivit cette déclaration de principes. La constitution civile fut adoptée dans tous ses détails, et l'on imposa à chaque prêtre un serment qui le plaçait dans l'alternative de choisir entre l'abandon de ses ouailles, la misère et sa conscience.

IV

Lorsque le clergé de France vit l'Assemblée nationale entrer dans cette voie ; lorsque, témoin impuissant, il eut assisté à la destruction successive des ordres monastiques, du patrimoine de l'Eglise, de l'unité religieuse ; l'âme pleine d'une grande tristesse, il dut se demander si la foi catholique n'était pas morte pour toujours au cœur de sa patrie ; si le schisme n'était pas parvenu en France, comme en Angleterre, en Allemagne, en Russie, à détacher du vieux tronc de la chrétienté l'aîné et le plus vigoureux de ses rameaux. Il dut se demander , en voyant venir la persécution qui s'annonçait par de sinistres préludes, si l'apostasie elle-même ne ferait pas dans son propre sein des ravages plus douloureux encore ; si ceux de ses membres auxquels la force avait manqué pour repousser la corruption du siècle, étaient restés dignes *de souffrir et de résister jusqu'au sang* [3].

Et cependant, — ô décrets impénétrables de Dieu ! — quelques années après, ce même clergé, « relevé dans la spoliation, la misère et la mort [2], » était rendu aux respects et à l'admiration des peuples ; la France tournait vers le vieillard du Vatican des regards pleins d'espérance et de foi ; et, du sol fécondé par le sang des martyrs, surgissait une nouvelle génération de catholiques sans préjugés et sans haine , exempts des fautes du passé, acceptant comme un don de Dieu l'ère nouvelle et cette liberté au nom de laquelle on avait proscrit leurs pères.

[1] Saint Basile.

[2] Bossuet. *Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry.*

[3] Heb., XII, 4.

[4] Le R. P. Lacordaire. *Conférences,* t. Ier, p. 446.

Nous ne saurions trop le répéter, ce miracle, ce fut la persécution religieuse qui l'opéra. Ce qui, aux yeux de l'incrédulité, devait être la ruine de la foi, fut pour elle la source d'une nouvelle vie. L'effusion du sang innocent est régénératrice ; il suffit de jeter un regard sur l'histoire pour être convaincu de cette éternelle vérité.

Mais la persécution de la fin du XVIII^e siècle eut ce caractère particulier, qu'elle souleva, dans une partie de la France, une résistance énergique. Les martyrs de 1793 ne se précipitèrent pas, comme ceux du cirque, au-devant de la gueule des lions. A l'expulsion des prêtres catholiques de leurs presbytères, des Associations religieuses de leurs cloîtres, aux massacres de Rennes, aux noyades de Nantes, répondit l'élan héroïque des masses populaires de la Bretagne, de la Vendée, du Bas-Maine et de la Normandie. Les proconsuls et les apostats se virent entravés dans leur mission persécutrice par de nouveaux Machabées qui s'étaient dit en formant leurs phalanges pour le combat : *Il nous est meilleur de mourir les armes à la main que de voir les maux de notre patrie et la destruction de toutes les choses saintes* [1].

On connaît tous les obstacles que la Révolution rencontra dans cette armée de paysans. Pour avoir méconnu et froissé le sentiment religieux chez des populations qui l'auraient acceptée avec franchise, si elle avait respecté, en elles, la liberté de conscience, elle s'attira la réprobation de toutes les âmes vertueuses et vraiment libérales. On ne tarda pas à confondre, dans une haine commune, la République et la tyrannie de ses agents. On s'attaqua à la racine même de l'arbre, parce que des mains criminelles en avaient empoisonné les fruits.

Alors une alliance nouvelle fut conclue entre la royauté et la religion. Celle-ci oublia ce que lui avaient fait souffrir le despotisme de Louis XIV et les débordements de Louis XV, pour ne voir que la sainte victime du 21 janvier. La Bretagne fit aussi taire ses vieilles défiances contre la monarchie française, et le nom du roi parut, au-dessous du nom de Dieu, sur le drapeau de l'insurrection.

Le sang versé dans les batailles et sur l'échafaud révolutionnaire vint cimenter cette alliance, que nous n'avons pas le courage d'appeler fatale, malgré les entraves sans nombre qu'elle a suscitées aux catholiques et les obstacles qu'elle a apportés aux progrès de la foi dans notre patrie. L'union du principe religieux et du principe royaliste appelait en effet nécessairement l'union de la révolution et de l'incrédulité. Aussi le peuple de 1830, après avoir brisé le trône des Tuileries, se précipita-t-il sur la croix *fleurdelisée* qui n'était, pour lui, que l'alliée de

[1] I. Machab., cap. III, 59.

la royauté vaincue. Mais quand il eut vu que cette croix survivait à tous les orages politiques et que la chute du trône, sur lequel elle semblait assise, ne l'avait même pas ébranlée dans sa base, il fit taire d'injustes préjugés, et la révolution de Février, dirigée comme celle de Juillet contre le principe royaliste, fut accomplie aux cris de *vive la religion! vive la croix!*

La religion a répondu à cet élan : la croix s'est inclinée, pour le bénir, sur le berceau de la nouvelle République. Chaque jour encore l'Eglise élève vers le ciel d'ardentes prières pour l'avenir de la démocratie française ; mais, en échange de ces prières, elle demande le respect de ses droits. Elle appelle les bénédictions de Dieu sur l'arbre de la liberté, mais elle veut en partager les fruits.

Espérons que l'Assemblée nationale reconnaîtra la légitimité de telles exigences et qu'elle fera prompte et bonne justice de certains actes arbitraires que les dépositaires passagers de la puissance publique n'ont pas craint de commettre sur plusieurs points de la France. La République compte à peine quelques semaines d'existence, et déjà d'iniques attentats sont venus attrister la Liberté. On vient de voir combien, dans cette voie, la pente est rapide ; qu'on y prenne garde ! et surtout qu'on se souvienne que l'Eglise NE CÈDE JAMAIS et qu'elle ne redoute en rien une persécution à laquelle elle aura toujours à opposer des évêques, des martyrs et, s'il le faut, des soldats !

Georges CADOUDAL

LES VOYAGEURS NOUVEAUX[1].

Adventures in Mexico and the Rocky mountains.— Aventures au Mexique et dans les Montagnes rocheuses, par M. Ruxton, membre de la Société royale de géographie.

(2e ET DERNIER ARTICLE.)

La population du Mexique est divisée en deux classes : la classe élevée et la classe inférieure. Nul intermédiaire ne les rejoint et ne comble l'abîme profond qui sépare ces deux points extrêmes. Les paysans sont à l'égard des riches propriétaires dans un état de servitude qui ne vaut guère mieux que l'esclavage.

A Durango commence une autre région bien plus triste encore que celle à laquelle s'appliquent spécialement les réflexions de l'écrivain anglais. La ville de Durango, fondée en 1559 par Velasquez, pour opposer une barrière aux invasions des Indiens, peut être considérée comme *l'ultima Thule* de la partie civilisée du Mexique. Au delà de cette cité, au nord et au nord-ouest, s'étendent les plaines incultes, inhabitées, de Chihuahua et les arides déserts de Gila. Dans les oasis de ces déserts habitent les sauvages et hostiles tribus des Indiens, qui de là s'élancent sur les villages mexicains, enlèvent les chevaux, les mules, et souvent égorgent les paysans sans défense. Cette guerre, si l'on peut donner ce nom de guerre à des invasions où il n'y a d'un côté qu'une rage sanguinaire et de l'autre une passive résignation, cette guerre existe depuis un temps immémorial, et l'on s'étonne de trouver encore des habitants dans une contrée continuellement soumise à un tel fléau. Les Apaches, dont le district touche au département de Durango, recommencent sans cesse leurs attaques. C'est une race d'Indiens lâche, mais rusée, qui, pour commettre ses exactions, a recours à la trahison et aux embuscades. Quand ces hommes ont enlevé le nombre de chevaux et de mulets dont ils ont besoin, ils envoient une députation au gouverneur de Durango on de Chihuahua pour demander la paix. Elle leur est toujours accordée. Alors ils s'en vont tranquillement vendre dans les villes ou les villages, sous l'œil même des autorités, les animaux qu'ils ont enlevés, et célébrer le succès de leur criminelle entreprise.

Mais les ennemis les plus redoutables des habitants de Durango et de

[1] Voir *le Correspondant,* t. XXII, p. 137.

Chihuahua sont les hardis Comanches, qui, des lointaines prairies situées entre le Rio del Norte et le Rio Pecos, font des expéditions dans l'intérieur de ces provinces, enlèvent les enfants pour en faire leurs esclaves et massacrent les adultes.

Ces invasions atroces sont si régulières que, dans le calendrier des Comanches, le mois de septembre s'appelle le mois mexicain. Ils arrivent par bandes de deux à trois cents hommes et entrent dans le pays de différents côtés. Chaque année, ils pénètrent plus avant dans l'intérieur, car la frontière a été dépeuplée par leurs ravages.

Les uns arrivent par le Rio-Grande, d'autres par le Presidio del Norte, traversent une contrée déserte dépourvue d'eau, où ils ont à souffrir de cruelles privations, et dévastent les vallées de Mapimi, de Chihuahua. On ne comprend pas que les magistrats du pays ne prennent point les précautions nécessaires pour arrêter des invasions qui se font toujours de la même manière et aux mêmes époques. Quelques troupes de soldats sont, il est vrai, appelées à combattre les Indiens ; mais les Comanches les méprisent et ne craignent pas de leur livrer bataille en rase campagne. Quant aux paysans, ils n'essaient pas même de leur résister. La politique du gouvernement ne leur permet pas d'avoir des armes, et si on leur en donnait, ils ne sauraient s'en servir. Quand ils sont surpris par une bande de Comanches, ils se jettent à genoux et demandent grâce. S'il arrive que le meurtre d'un de leurs amis excite en eux une généreuse indignation, qu'ils osent se réunir, prendre des flèches et des frondes, et s'avancer contre leurs ennemis, ils sont bientôt vaincus et massacrés.

A Durango, les domestiques que M. Ruxton avait amenés de Mexico refusèrent d'aller plus loin. Son hôtesse le conjure les larmes aux yeux de renoncer au voyage qu'il a projeté, et ses offres, ses promesses ne peuvent décider aucun valet de la ville à l'accompagner. Après plusieurs recherches infructueuses, il finit cependant par en trouver un qui paraît résolu à le suivre jusqu'au bout du monde, et dès le lendemain cet honnête serviteur tente de l'assassiner. Malgré ces sinistres présages, malgré les tristes récits qu'on lui a plusieurs fois répétés, ou peut-être même à cause de ces récits qui aiguillonnent son orgueil anglais, M. Ruxton est décidé à traverser la distance qui le sépare du Nouveau-Mexique, et à pénétrer, en dépit des Indiens, jusqu'au milieu des Montagnes Rocheuses. Le voilà donc à cheval, avec ses fusils et ses carabines, marchant dans d'immenses plaines incultes, monotones, dépeuplées, s'arrêtant de loin en loin dans quelque habitation solitaire où le nom seul d'Indien jette une mortelle frayeur. Les pauvres propriétaires de ces habitations ne comprennent pas qu'il ose ainsi s'exposer à

rencontrer les hordes barbares qui toute l'année les font trembler; les femmes pensent qu'il accomplit quelque vœu religieux, allument des flambeaux devant l'image de la Vierge et prient pour lui. Un bon génie le protége. En vingt-sept jours, il arrive sain et sauf à Chihuahua.

Cette ville, chef-lieu du département qui porte le même nom, est située à 410 lieues de Mexico et à 200 lieues de Guyarnas, le port de mer le plus voisin. On y compte environ dix mille habitants; elle a en outre une population flottante qui lui vient du Nouveau-Mexique et de la Californie. Les Jésuites avaient commencé à y construire un couvent qui n'était pas fini quand ils furent chassés de la contrée, et qui est resté inachevé. C'est dans la cour de cet édifice que fut exécuté, en 1811, le patriote Hidalgo, qui le premier osa lever l'étendard de la révolte contre l'Espagne.

Le district de Chihuahua produit de l'or, de l'argent, du cuivre, des fers, du salpêtre. Ce sont là ses seuls produits; son sol est aride et inculte. Sur un territoire de 107,584 milles carrés, on ne compte que cent quatre-vingt mille âmes, c'est-à-dire à peine deux habitants par mille carré. Sans cesse ce pays est envahi, dilapidé, ravagé par les Indiens, dont les farouches tribus portent même un fâcheux préjudice au travail des mines. « Mais cette région est, dit M. Ruxton, le paradis des chasseurs. On y trouve l'ours noir, l'ours gris, l'élan, le daim, l'antilope, une quantité de lièvres et de lapins. L'entomologiste peut aussi faire là une abondante récolte. J'ai compté dans les plaines de Chihuahua soixante-quinze varietés de sauterelles, dont quelques-unes d'une grosseur énorme et d'un éclat de couleur admirable. Quant à la végétation, elle ne présente que l'aspect le plus uniforme. En s'avançant au nord de la province, on ne trouve que des saules, puis des saules plus petits, ensuite des peupliers qui, de distance en distance, se rapetissent toujours, jusqu'à ce qu'on arrive au peuplier, le seul arbre de construction qui existe au Nouveau-Mexique. »

Cette province du Nouveau-Mexique s'étend sur un espace de cent soixante-quinze lieues de longueur sur quarante à cinquante lieues de largeur, et ne renferme pas plus de soixante-dix mille habitants. « Bien qu'elle soit, dit M. de Humboldt, placée sous la même latitude que la Syrie et la Perse, son climat est éminemment froid. Il y gèle au mois de mai. Près de Santa-Fé, et un peu plus au nord, le Rio-del-Norte se couvre quelquefois plusieurs années de suite de glaces si épaisses qu'on y passe à cheval et en voiture [1]. » Cette observation du savant voyageur n'est pas exacte. Le climat du Nouveau-Mexique est au contraire assez

[1] *Essai sur la Nouvelle-Espagne*, t. II, p. 406.

doux. Mais son sol est sec et aride, et sa position géographique le condamne à un fâcheux isolement. Pas un fleuve navigable ne le rejoint aux autres contrées. Un désert de deux cents milles la sépare de Chihuahua, d'immenses prairies sauvages l'isolent des Etats-Unis. Un écrivain américain, M. J. Gregg a raconté, il y a quelques années, dans un livre intéressant, les horribles souffrances auxquelles s'exposent les caravanes de marchands qui entreprennent de traverser ces steppes désolantes où l'on ne trouve ni eau ni habitation [1].

Depuis longtemps, les Indiens ont été traités avec ménagement. On leur a laissé la libre possession de leurs terres et leur administration particulière. Cependant la haine qu'ils ont vouée aux Espagnols subsiste toujours. On les a vus, en 1837, s'associer avec ardeur aux insurgés mexicains. Il est probable qu'ici, comme dans plusieurs autres contrées de l'Amérique du Sud, la race indienne n'attend qu'une occasion favorable pour s'affranchir de toute autorité étrangère et reprendre la pleine possession du sol enlevé à ses aïeux. Ici, comme dans plusieurs autres contrées, les défauts d'une administration qui essaie de dissimuler sa faiblesse par des actes de violence augmentent les griefs des indigènes et entretiennent leur pensée d'insurrection. Depuis l'établissement du système central dans la république mexicaine, le Nouveau-Mexique est régi par un gouverneur que nomme le président pour un espace de huit ans. Ce gouverneur donne lui-même l'exemple de l'infraction aux lois constitutives de la république, par l'autorité irrégulière qu'il s'arroge. Quant à la justice, ce dernier refuge des peuples opprimés, elle n'existe que de nom. S'il faut en croire M. Gregg, il n'y a pas un juge dans cette province qui ne trafique ouvertement de son pouvoir et de ses sentences.

Une tradition populaire qui depuis les plus anciens temps s'est perpétuée de génération en génération ajoute une espérance merveilleuse aux rêves d'avenir qui animent les Indiens. On raconte que Quetzalcoatl, le dieu de l'air, descendit un jour au Mexique, enseigna lui-même aux habitants de ce pays l'agriculture et divers métiers. Pendant tout le temps qu'il passa parmi eux, la terre se couvrit des plus magnifiques moissons. Les fleurs les plus belles, les fruits les plus savoureux brillaient de toutes parts; l'atmosphère était inondée des parfums les plus suaves, et le coton sortait de son enveloppe, tout prêt à être filé, déjà teint de diverses couleurs. Le dieu dont la présence avait ainsi fécondé le sol mexicain, le dieu bienfaisant partit en promettant de revenir voir son peuple chéri. Il s'embarqua dans un canot fait avec des

[1] *Commerce of the prairies.* 2 vol. in-8°. New-York, 1844.

peaux de serpents à sonnettes. Comme il s'était dirigé vers l'est, c'etait du côté de l'est qu'on s'attendait à le voir revenir. Quand les Espagnols parurent, on les prit pour les messagers ou pour les descendants de cette divinité bénie. Bientôt on s'aperçut que ces êtres étranges qui, de même que les dieux, semblaient tenir entre leurs mains la foudre, ne se souciaient guère du bonheur du peuple mexicain, et l'on tourna de nouveau ses regards vers l'est, vers ces régions ignorées d'où doit arriver le libérateur. En chevauchant dans les districts dépeuplés du Nouveau-Mexique, parfois, le soir, le voyageur voit tout à coup scintiller dans l'ombre une lueur dont il ne peut s'expliquer la cause, car il n'y a là aucune habitation. C'est la lueur du feu perpétuel que les Indiens entretiennent comme les anciens Aztèques dans des grottes solitaires, en attendant celui qui leur a promis de revenir, celui qui doit leur rendre leur ancienne gloire et leur ancienne prospérité, le dieu puissant et généreux Quetzalcoatl.

Santa-Fé, capitale du Nouveau-Mexique est une ville de trois mille âmes, très-grossièrement construite. On n'y trouve pas même un édifice en pierre. Tout est bâti avec de la terre délayée dans de l'eau. Les Indiens sédentaires que l'on désigne sous le nom de *Pueblos* sont ici comme dans le reste de la province la partie la plus industrieuse de la population. Leurs rapports continus avec les Espagnols et les marchands américains leur ont donné un certain degré de civilisation. Leur physionomie, leurs habitudes présentent cependant encore plus d'un trait de ressemblance avec le caractère physique et les mœurs des anciens Mexicains. A en juger par les monuments en ruine qu'on découvre çà et là dans le pays, leurs maisons doivent être construites comme l'étaient jadis celles des Aztèques. Ces maisons n'ont ni porte ni ouverture extérieures. On y entre par le faîte au moyen d'une échelle ou d'un escalier.

A 8 lieues de Santa-Fé est la seule mine du Nouveau-Mexique dont on tire encore quelques bénéfices. Dans l'espace de dix ans, elle a produit environ pour 200,000 dollars de poudre d'or. Il paraît certain que, dans cette province de même qu'au Pérou, les mines les plus riches sont célées par les Indiens, et rien ne peut les déterminer à les découvrir.

M. Ruxton ne s'arrête que quelques jours à Santa-Fé ; il a hâte d'arriver dans les sauvages régions où il doit faire ses exploits de chasseur. Il traverse la vallée de Taos, l'un des districts les plus fertiles du Nouveau-Mexique, qui ne renferme pourtant que huit mille âmes ; puis enfin le voilà sur le lieu qu'il a voulu visiter, malgré tant d'obstacles, de fatigues, de périls de toute sorte. Le voilà au sein des Montagnes rocheuses, en plein hiver, bravant la glace, le froid, les orages pour satisfaire à sa passion, tantôt s'embusquant dans un ravin couvert de neige pour atten-

dre sa proie, tantôt bivouaquant près du feu du *trapper*, et nourrissant des troupes de loups avec les restes de gibier qu'il jette sur le sol. Là est le castor qu'il surprend dans son gîte, au bord de la rivière, l'ours gris, pour lequel il met une double charge dans son fusil, l'élan, le daim, l'antilope, et plusieurs autres animaux qu'il poursuit intrépidement à travers les rocs escarpés et les vallons déserts. De temps à autre, il s'associe dans ses expéditions aux chasseurs indigènes, et il recueille sur eux des détails intéressants.

Nulle classe d'hommes touchant à la civilisation ne se rapproche plus de l'état primitif des sauvages que les chasseurs des Montagnes Rocheuses. L'habitude de vivre solitairement leur donne un singulier caractère de simplicité uni à une sorte de férocité. Sans autres besoins que ceux qui tiennent à la nature humaine, leur unique souci est de se procurer l'aliment nécessaire à leur existence, et les moyens de se garantir des rigueurs du climat. Ces moyens, ils peuvent toujours se les procurer à l'aide d'un bon fusil, mais non sans de grands dangers et de rudes fatigues. Observateurs constants de la nature, ils acquièrent l'instinct et la perspicacité des animaux. Exposés à toutes sortes d'accidents, ils finissent par s'endurcir au sentiment du danger, et sacrifient au besoin la vie de l'homme, tout aussi aisément qu'ils exposent la leur. Nulle loi divine ou humaine ne les arrête. Leur désir seul est leur loi, et pour satisfaire à ce désir ils ne reculent devant aucune considération. A part un petit nombre d'exceptions, ils sont d'un caractère cruel, implacable dans leur vengeance, joueurs et débauchés. Mais ils ont les qualités essentielles des animaux, la finesse du renard, la vigueur de l'ours. Ils se servent adroitement de leurs armes; bref, ils sont tout ce qu'on peut supposer que peuvent être les blancs incivilisés et réduits à l'instinct de la vie matérielle. Il n'existe dans les déserts de l'ouest pas une place qui n'ait été visitée par ces êtres intrépides. Depuis le Mississipi jusqu'au Rio-Colorado, depuis les glaciales régions du nord jusqu'aux plaines du Mexique, ils connaissent chaque tertre, et ils se sont embusqués au bord de chaque rivière. La contrée qu'ils ont parcourue en tous sens est encore en grande partie une *terra incognita* pour les géographes. Ce sont eux qui ont donné un nom aux fleuves, aux montagnes; ce sont eux qui, comme de hardis pionniers, fraient le chemin à la colonisation sur un nouvel espace encore inoccupé.

Après avoir passé tout un hiver dans les neiges des Montagnes Rocheuses, poursuivi beaucoup de bêtes fauves et passé beaucoup de jours à épier la retraite du castor, M. Ruxton se décide, non sans regret, à quitter ces sauvages régions où son cœur de chasseur a goûté tant d'émotionse xtraordinaires. Il s'en va aux États-Unis, s'embarque sur un

bateau à vapeur qui le conduit à Saint-Louis. Après tant de fatigues et de privations cruelles, il semble qu'en rentrant dans un grand et confortable hôtel, il doive se délecter dans les jouissances de la vie matérielle. Mais non, il n'éprouve au contraire qu'une inquiète surprise de son changement de situation. « La première fois, dit-il, que je couchai dans un lit, après ma campagne de dix mois, il me sembla que mes bras et mes jambes ne pourraient plus s'habituer à cette position de luxe. L'usage des chaises me parut aussi fort embarrassant, et plus d'une fois je m'assis sur le parquet les pieds croisés comme naguère auprès de mon feu de bivouac. Ce qui me causa seulement une très-grande joie, ce fut de retrouver du pain à la table splendide de mon hôtel ; c'était le seul mets qui me tentait, et j'en mangeai une quantité prodigieuse ; pendant le dîner j'oubliais constamment de me servir de ma fourchette, j'employais mes doigts en place de cet ustensile dont je ne reconnaissais plus l'utilité. Mais qui pourrait dire les souffrances que je ressentis lorsque j'essayai de faire rentrer dans des bottes mes pieds qui, pendant près d'un an, n'avaient porté que les mocassins, lorsque au lieu de mon large turban il me fallut mettre sur ma tête un chapeau qui me serrait les tempes ; quant aux tortures de la redingote, des bretelles, des gants et d'autres déplorables misères, je n'essaierai pas de les décrire ; je tire le voile sur ces fatales inventions du monde civilisé. »

Ainsi finit par une dernière boutade ce voyage qui dans son excentricité britannique renferme des pages sérieuses et une foule de curieux détails.

X. Marmier.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 10 juin 1848.

Si le gouvernement républicain est destiné à s'établir définitivement en France, jamais enfantement n'aura été plus laborieux, jamais éducation plus lente et plus sujette à des crises mortelles. Nous n'avons à enregistrer pour aujourd'hui qu'un bulletin comme ceux que les maîtres de la Faculté déposent à la porte d'un illustre malade : *la nuit a été plus calme, le redoublement plus vif...* En attendant, l'affection suit son cours, et bien habile serait celui qui porterait un jugement sur les chances de mort ou de santé.

La physionomie de notre capitale s'attriste chaque jour davantage : il y a quelque chose de plus affligeant que son agitation, c'est son calme. Les voitures ont disparu, le nombre des boutiques fermées augmente tous les jours, les *blouses* sillonnent la cité dans tous les sens, étonnées de l'œuvre de misère que les factions leur ont fait accomplir.

La république *fraternelle* est dans tous les cœurs, et nous ne connaissons personne chez qui des dispositions de regret, de fierté ou d'intérêt froissé mettent obstacle à ces sentiments de confraternité sur lesquels devrait se fonder l'ordre nouveau. Mais la concorde ne fait pas l'affaire de ceux dont toute l'importance se fonde sur les dissentions publiques : ce sont eux qui ont inventé la république *démocratique* afin d'empêcher l'établissement de la république fraternelle.

Dans ces hommes se concentre, pour ainsi dire, tout le danger de notre époque : aussi, lorsque, sous un prétexte ou sous un autre, on parvient à soulever les flots de l'agitation populaire, ces hommes ne sont jamais complètement innocents. La seule question est de savoir s'ils ont eu dans la circonstance donnée l'audace nécessaire : question de fait dont les juges doivent se préoccuper, mais qui, pour la conscience publique, n'a qu'une importance secondaire.

Nous voyions bien samedi dernier que les représentants du peuple, érigés assez maladroitement en juges de Louis Blanc pour sa conduite dans la journée du 15 mai, auraient peine à prendre une décision dans le sens de la sévérité ou de l'indulgence ; mais nous ne pouvions prévoir le spectacle qu'ont donné les discordes du pouvoir exécutif.

Aujourd'hui on prétend nous révéler le dessous des cartes : la mise en prévention de Louis Blanc n'est plus qu'une conspiration ourdie par M. Marrast dans l'intérêt de sa propre dictature, et pour le succès de

laquelle le cœur lui a manqué au moment décisif. Pour notre compte, nous attachons peu d'importance à ces finasseries politiques : nous ne voyons en tout ceci que deux hommes, MM. Portalis et Landrin, chez lesquels a parlé la conscience du magistrat, et qui sont venus se briser contre les hésitations d'un pouvoir que la conspiration tient encore enchaînée dans ses filets.

Peu s'en est fallu que ces misérables débats n'amenassent, avec la dissolution du pouvoir exécutif, la chute morale de l'Assemblée elle-même ; et pourtant, quel moment choisi pour de telles marques de faiblesse ! Le lendemain on allait procéder dans Paris au renouvellement d'un tiers de la députation, et à cette opération devait succéder immédiatement le recensement des ateliers nationaux, cette plaie hideuse que le gouvernement provisoire nous a léguée !

Les élections de Paris sont une traduction exacte et formidable de l'effet produit par la séance de samedi dernier, corollaire de toutes les misères précédentes. Il n'est pas un nom des nouveaux élus qui se rattache au parti dominant. Chacun de ces noms est gros d'une déclaration de guerre. MM. Moreau et Boissel vont renforcer les rangs de l'ancienne gauche dynastique, à laquelle Paris, Rouen, et peut-être d'autres départements encore, viennent de rendre son chef, M. Thiers. M. Goudchaux, ministre intègre et éclairé des premiers jours de la République, arrive à la Chambre *malgré* la recommandation du *National ;* son nom est une protestation contre la désastreuse direction donnée à nos finances par MM. Garnier-Pagès et Duclerc. M. Victor Hugo a fait une déclaration hautaine contre les hommes envers lesquels le pouvoir exécutif s'épuise en ménagements, et aussitôt le voilà monté aux premiers rangs de la liste.

Le général Changarnier passe pour avoir sauvé le gouvernement provisoire, dans la journée de 16 avril, par une énergie toute militaire. Paris voudrait un vrai général à la tête de la milice citoyenne : c'est pour cela qu'il a élu M. Changarnier à un nombre imposant de suffrages.

M. Caussidière est un homme dangereux qui sait donner à des déclarations très-peu explicites un cachet de franchise rude et populaire : les démagogues le portent avec enthousiasme, car ils le connaissent ; les bonnes gens lui savent gré d'avoir dit beaucoup de mal du gouvernement provisoire, et se croient obligés envers lui par une reconnaissance à laquelle le peuple de Paris a des droits exclusifs : de là cette fabuleuse majorité qui fait de lui presque le rival de M. de Lamartine.

Avec ces sept représentants, Paris a nommé *le prince* Louis Bonaparte, le socialiste Pierre Leroux, le démagogue Ch. Lagrange, et l'athée Prou-

dhon, l'homme qui imprimait, il y a quelques années, ces mots, qu'on jugeait alors uniquement insensés : *La propriété c'est le vol!*

Jusqu'ici nous avons été les défenseurs de Paris contre les préventions et les craintes de la province, et, malgré ce qui vient de se passer, nous croyons devoir encore expliquer un si honteux résultat. D'abord les bons Parisiens se sont imaginés que les nouvelles élections n'avaient aucune importance : on a laissé tranquillement s'étaler sur nos murs les deux cents candidatures nouvelles ou renouvelées, plus ébouriffantes les unes que les autres. Nulle entente ne s'est établie sur les listes ; c'est comme par miracle que l'on s'est accordé sur cinq ou six noms, et ceux-ci ont obtenu une imposante majorité.

De plus, sur 414,000 électeurs inscrits, 164,000, c'est-à-dire les *deux cinquièmes*, n'ont pris aucune part au vote, et sur ces 164,000, nous en comptons 93 dans les arrondissements et dans les cantons où la liste *rouge* a obtenu le moins de succès. Ainsi, d'une part, anarchie et indifférence ; de l'autre, conspiration menée vivement à la faveur de l'impression produite par une mesure dont le but évident est de licencier la garde prétorienne des plus audacieux agitateurs. Lors des élections générales, nous avions échappé, comme par miracle, à ce danger ; mais alors M. Louis Blanc avait voulu se faire un monopole du vote des ateliers nationaux, ce que plusieurs de ses rivaux n'avaient pas vu de bon œil, et d'ailleurs il avait commis la faute de composer une liste de vingt ouvriers. Or, ce dont les agitateurs du *travail* se soucient le moins, c'est de l'arrivée des ouvriers à la Chambre. Cette fois les candidats ouvriers de la liste rouge, malgré la célébrité déjà effrayante de leurs noms, n'ont pas été plus heureux que la première fois : on a préféré les *socialistes.*

Ce mot de *socialisme* n'est point innocent, qu'on se le persuade! et tant qu'on l'emploiera, il en résultera un trouble dangereux pour les esprits. Le socialisme, quelles que soient ses doctrines et ses promesses, suppose que la *société* n'est point assise sur ses bases légitimes et en demande la reconstitution, c'est-à-dire qu'il s'attaque à la forme sociale que Dieu même a fondée sur la liberté humaine par l'établissement du Christianisme. Nous n'ignorons pas que bien des écrivains ont employé le mot de *socialisme* en bonne part, et nous-mêmes, quand nous disons que la dernière Révolution a un caractère *social,* nous ne nous éloignons pas trop de l'expression si malheureusement mise en usage. Mais un développement naturel et chrétien qui s'accomplit à l'aide des révolutions n'a pas besoin d'une science nouvelle, et celle qui voudrait se substituer à la doctrine de l'Evangile conduirait inévitablement l'humanité à l'abîme des bouleversements sans relâche et sans remède.

On a donc séduit un grand nombre d'ouvriers en leur persuadant qu'il convenait à leurs intérêts de nommer des *socialistes*, et on leur a fait ainsi accepter la solidarité de doctrines contre lesquelles leur conscience proteste dans tous les actes libres de leur vie. C'est ainsi qu'on est parvenu à imprimer une flétrissure irréparable et sur la capitale du royaume et sur la doctrine du suffrage universel.

L'effet de ces choix sera désastreux sur les provinces, et l'unité de la République en sera profondément ébranlée. On se demandera de plus en plus dans quel repaire les populations qui veulent le maintien de la propriété, de la famille et de la foi, envoient leurs représentants. Nous ne pouvons, à propos de ces craintes, que répéter aux provinces ce que nous leur disions il y a huit jours : « Surveillez-nous, mobilisez une partie de vos gardes nationales, apprêtez-vous à nous venir en aide si la lutte recommence et si les dangers redoublent autour de nous. »

Comme avant le 24 février, nous sommes sous le coup d'un nouveau banquet. Après celui de la Réforme, on voudrait celui de la *Terreur* et en tirer le même avantage. Des intrigues napoléonistes se mêlent à cette agitation. On exploite avidement le besoin qu'éprouvent les populations d'arriver enfin au rétablissement de l'ordre, et il ne serait pas étonnant de voir une grande partie des plus effrénés démagogues accepter subitement le joug du despotisme impérial. Dans les groupes qui, chaque soir, se rassemblent à la porte Saint-Denis, on crie autant : *Vive Louis-Napoléon !* que : *Vive Barbès !* La candidature du prétendant impérial, jetée tout à coup dans l'urne électorale, a été couronnée d'un succès qui a frappé d'étonnement. La banlieue, si dévouée à l'ordre, a pris feu comme une étoupe : elle n'a pas donné au prince moins de 30,000 voix. On annonce en même temps le succès de cette candidature improvisée dans l'Yonne et dans la Charente-Inférieure.

Juste retour des choses d'ici-bas ! Afin de justifier ce mot de *réaction*, jeté comme une indigne calomnie à la tête des hommes qui s'étaient ralliés à la République avec une franchise dont l'histoire n'offrira pas un second exemple, le pouvoir exécutif avait imposé à la Chambre un décret de bannissement contre la branche cadette des Bourbons, décret dont le moindre inconvénient était de mettre dans une position humiliante les hommes qui, dans les conseils de Louis-Philippe, avaient loyalement servi la cause libérale ; on n'avait pas osé rapporter la loi de 1832, et les descendants de la famille Bonaparte s'étaient emparés d'autorité de plusieurs des siéges de l'Assemblée. Le pouvoir exécutif, par cette inégalité de justice, croyait ainsi se faire de la popularité, et voici que le *prétendant* en personne entre par la grande porte de la représentation nationale ! Maintenant fouillez les maisons, affectez d'y

chercher ou Henri V ou le prince de Joinville, l'épée de Damoclès est suspendue sur votre tête ; il ne faut qu'une étincelle pour que l'*Empire* renaisse comme le symbole de l'ordre et de la prospérité publique, dont il semble que vous vous soyez faits les ennemis systématiques.

Que les faubourgs se soulèvent au nom de Barbès, que la banlieue accoure en criant *vive l'empereur!* que l'armée s'ébranle à ce nom encore magique; croyez-vous qu'il se rallie beaucoup de monde pour défendre, entre deux feux, l'impôt progressif, l'impôt hypothécaire, l'impôt des voitures et des domestiques mâles et vingt autres inventions aussi heureuses! Serez-vous protégés par les actionnaires des chemins de fer, les porteurs des bons du trésor ou des livrets de la caisse d'épargne ?

Il y a trois jours encore, vous osiez soutenir, dans la salle des conférences, que la tranquillité de la capitale était intéressée à l'adoption de votre plan de finances, et vous trouviez assez de représentants timides et crédules pour donner à la spoliation des chemins de fer la priorité sur les mesures de salut proposées par le comité des finances! Les communes rurales se révoltent contre l'impôt des 45 centimes, demain vous allez répandre la désolation dans les familles par la suppression du remplacement militaire; ¡et après cela, quand la terreur complète se levera contre la demi-terreur, quand, d'un autre côté, les illusions impériales tendront leurs bras à la population fatiguée, ruinée, épouvantée, vous croirez alors pouvoir compter sur les baïonnettes du 16 avril et du 15 mai!

Nous disons bien vite les *illusions impériales*, car nous n'ignorons pas l'effet désastreux que la nouvelle d'une telle révolution produirait en province et à l'étranger : ce ne serait rien moins que la guerre européenne et la guerre civile : d'ailleurs cette révolution s'accomplirait nécessairement aux dépens de la liberté, que nous aimons par dessus toute chose.

Que la République se hâte donc de se rendre possible : elle répondra ainsi aux vœux de tous les cœurs honnêtes, et surtout de tous les hommes éclairés. Entre tous les prétendants qui se disputeraient notre sol, nulle paix, nul accord ne pourrait s'établir. L'Assemblée ne marchande pas à la République les moyens de défense : on vient de le voir par la majorité considérable qui a sanctionnné la loi sur les attroupements. Cette loi est sévère, mais elle est à peine proportionnée à la gravité des circonstances. Avec une population sans loi comme celle qui remplit les clubs, déborde dans les rues et salit les pages des journaux, il semble dans ce pays qu'on s'étudie à porter aux dernières limites l'abus de toutes les libertés : on a commencé à sévir contre les clubs et les attrou-

pements ; bientôt la vindicte de la loi atteindra les affiches, les crieurs et les journaux. M. Marie a parlé énergiquement dans la discussion de la loi sur les attroupements : il a essuyé les outrages de la Montagne, et dès lors les regards se tournent vers lui avec confiance ; qu'il se trouve avec lui deux autres personnes pour endosser la responsabilité des nouvelles lois de septembre, et la République sera sauvée !

Que les amis sincères de la liberté restent spectateurs impassibles de ces luttes, et qu'ils évitent de réclamer le maintien des principes en faveur d'hommes qui les ont toujours foulés aux pieds ! Pendant ce temps, le vrai et sûr travail de la liberté s'accomplit dans les âmes. Chaque jour, chaque minute, la leçon du malheur fait avouer à quelque cœur rebelle qu'il n'est point de liberté possible sans le frein du devoir, sans les mœurs et sans la religion. La chrysalide chrétienne file son enveloppe en silence, et le jour n'est pas éloigné où elle en sortira radieuse et délivrée.

Dans les circonstances actuelles, la rentrée de M. Thiers à la Chambre a une importance que tout le monde comprend. Depuis deux jours, l'émeute Barbès lui fait l'honneur d'escalader les grilles de son jardin et de hurler à sa porte. On se demande quelle sera l'attitude du nouveau représentant, et comment manœuvrera le parti de l'ancienne gauche, à présent que son chef lui est rendu. Nous sommes dans un temps où les rancunes ne tiennent guère et où les préventions s'effacent rapidement. Nous avons un tel besoin d'hommes que le plus suspect il y a trois mois peut être regardé demain comme un sauveur. Sur les questions qui nous divisaient le plus, M. Thiers, dans des lettres qu'on a colportées ou imprimées par extrait, s'est exprimé avec un esprit et une habileté qui n'excluent pas la franchise. Nous sommes convaincus que M. Thiers préfère l'enseignement du clergé à celui des phalanstériens, et qu'il sera du parti du curé contre le maître d'école communiste qu'on charge déjà d'endoctriner nos campagnes. Les catholiques n'ont donc pour le moment aucune objection contre le rôle considérable que M. Thiers semble destiné à jouer.

M. Thiers a toutes les qualités qui manquent aux hommes que la République a mis au pouvoir, la lucidité, le sens pratique, et presque toujours le bon sens. Trouvera-t-il en lui-même à un égal degré la fermeté, la résolution, si nécessaires au milieu de nos angoisses ? C'est ce que l'expérience seule nous apprendra. Il existe, du reste, une coïncidence remarquable entre la direction habituelle des idées de M. Thiers et le retour de la popularité napoléonienne : aussi l'attente publique est-elle terriblement excitée.

Les nouvelles de l'étranger n'ont pas cette fois une extrême impor-

tance. Un mouvement panslaviste a éclaté dans Prague après les événements de Vienne, et l'on prête à la maison de Lorraine (appelée maison de Habsbourg par tous les journaux sans exception) l'intention de se mettre à la tête d'un empire slave qui s'étendrait depuis Cracovie jusqu'à la Dalmatie. Sur quelle planche du navire brisé par la tempête se sauvera en effet cette illustre maison de Lorraine, depuis si longtemps brouillée avec la liberté? Les Tyroliens ont reçu l'empereur avec enthousiasme quand il s'est réfugié parmi eux, mais ils lui reprochent d'avoir sacrifié la religion pour sauver sa couronne, sacrifice qui ne lui a pas plus réussi qu'à aucun autre souverain, coupable de la même faiblesse.

Nous le disons avec une égale franchise au vainqueur de Goïto et de Peschiera. Nous ne doutons pas de sa bonne tenue devant l'ennemi et de l'excellence de l'artillerie dans l'armée piémontaise; les soldats de Charles-Albert sont nos frères d'armes, et ils ont les mêmes avantages que nous sur les meilleures troupes autrichiennes. Sans attacher à la journée de Goïto l'importance que lui prêtent les journaux italiens, nous croyons que l'avantage appartient désormais aux armes italiennes, et que le vieux Radetzky n'a plus d'autres chances que celles d'une honorable capitulation ou d'une imposante retraite. Mais la fondation d'un royaume de l'Italie supérieure, dans un moment où les anciennes monarchies ont tant de peine à se soutenir, peut-elle être considérée comme l'établissement d'un édifice durable? La Lombardie s'est prononcée de même que Parme et Modène ; Venise va être forcée de faire rentrer encore une fois à l'arsenal l'étendard républicain de Saint-Marc. Charles-Albert touche à la couronne de fer, et pèsera bientôt d'un poids considérable sur la péninsule tout entière. Les Siciliens demandent à se donner à lui ou à un de ses fils, et déjà, dans Rome, des voix interrompent l'abbé Gioberti, décernant en public un certificat de civisme à Pie IX, pour saluer d'avance l'empereur de toute l'Italie! Et, néanmoins, qui, dans ce moment, semble le plus sûr de l'avenir, du souverain qu'on étend à quatre chevaux sur le cadre d'une vaste république italienne, ou du Pontife à qui les Mamiani et les Gioberti ont mis le manteau de pourpre, la couronne d'épines et le sceptre de roseau du Sauveur? Pie IX est en proie à d'amères douleurs, et Charles-Albert doit avoir des remords. Dieu, qui ne tient pas sans doute beaucoup à l'agrandissement de la maison de Savoie, protège son Eglise contre la servitude temporelle, et ne laissera pas ravaler son vicaire au rôle d'un patriarche de Constantinople. L'histoire va vite à notre époque, et le drame actuel ne tardera pas à avoir son dénouement.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. RENÉ, rue de Seine, 32.

LETTRES

D'UN BAS-BRETON A UN DE SES COMPATRIOTES

SUR LE SOCIALISME MODERNE.

(Première lettre.)

Vous désirez, mon cher ami, que je vous fasse connaître mon opinion sur les diverses écoles socialistes, sur les dangers du communisme, sur la valeur des nombreux travaux critiques récemment publiés par MM. L. Faucher, M. Chevalier, etc. J'ai là, dans mon portefeuille, beaucoup de notes à ce sujet ; mais, avant de satisfaire à votre désir, je crois indispensable de vous dire quelques mots des ancêtres de nos modernes utopistes.

Dans tous les temps il a existé des imaginations ardentes, des esprits chimériques, qui, fatigués du spectacle des misères humaines, se sont créé un monde imaginaire où l'âme était affranchie de toute peine, la société de toute injustice. Qui n'a lu les poétiques rêveries de Platon, opposant les merveilles d'une république impossible aux tristes réalités de la civilisation athénienne ?

« Il faut que les richesses soient communes entre tous les citoyens et que l'on apporte le plus grand soin à retrancher du commerce de la vie jusqu'au nom de la propriété. »

Lorsque Platon s'exprimait ainsi, il mesurait la témérité de ses paroles à l'intelligence de ses lecteurs : il savait qu'à son œuvre on n'attacherait guère qu'une valeur d'antithèse. Plus tard, au berceau du christianisme, l'Eglise eut à combattre des chimères plus dangereuses. Les Millénaires annonçaient aux peuples l'avènement du *gouvernement temporel* de Jésus-Christ. A les en croire, la fraternité évangélique allait régner par toute la terre ; plus de division entre les hommes, plus de passions déchaînées, de jalousies, de haines, de désordres. Partout l'union et l'harmonie. Le monde physique lui-même serait transformé ; le ciel n'aurait plus d'intempéries, la mer n'aurait plus de tempêtes. Hélas ! depuis deux mille ans, voilà le rêve que prétendent réaliser les utopistes de tous pays. Rien ne saurait dégoûter certains hommes de cette

poursuite tant de fois essayée et toujours reconnue vaine. Le moyen âge a fourmillé d'hérétiques qui, dans l'enivrement de leur orgueil, se sont crus appelés à établir le règne de Dieu sur la terre. Et pourtant notre siècle se figure bonnement avoir inventé la paix perpétuelle, la communauté des biens, la réhabilitation de la chair et autres folies qui ont troublé les cervelles au temps passé. On est frappé, en feuilletant l'histoire des hérésies, de la proche parenté qui existe entre quelques-unes d'entre elles et les théories de nos prétendus réformateurs modernes. Les bannières de nos socialistes ne sont en effet que de vieilles loques déployées jadis par je ne sais combien de sectaires presque oubliés aujourd'hui. Légitimité absolue des passions ; bonheur immense au prix de la destruction radicale de toutes les anciennes institutions sociales ; abolition du mariage, de la propriété, tout cela a été proclamé partout; et, presque que toujours, après avoir essayé vainement de faire triompher pacifiquement ces doctrines, on a voulu les imposer par le fer et par le feu.

Il y aurait un curieux travail à faire sur la filiation des théories socialistes. Mais qui aurait le courage de lire cela au milieu des préoccupations qui nous agitent? Qu'il me soit permis seulement de rappeler un fait. Il y avait, en Bohême, au XII[e] siècle, une secte d'hérétiques appelés *Picards*, du nom de leur chef, lesquels ne se bornaient pas à prêcher la communauté des biens et des femmes, mais soutenaient, en outre, qu'un véritable homme libre *ne doit jamais porter aucun vêtement*. Ainsi, comme je vous le disais tout à l'heure, il n'y a plus d'originalité possible en fait de théories excentriques : *le sans-culottisme* de 93 n'était lui-même qu'un plagiat !

Les utopistes procèdent, en général, les uns des autres : la république de Platon est le point de départ de tous. Thomas Morus et Campanella, imités par une foule d'écrivains postérieurs, ne sont eux-mêmes que des copistes. Tout le monde sait que l'illustre chancelier d'Angleterre protestait contre l'application de ses idées et les déclarait irréalisables. Quant à Campanella, le Dominicain calabrais, prit-il au sérieux son utopie de la *Cité du Soleil?* Rien n'autorise à le penser. C'est depuis le XVIII[e] siècle seulement que les imaginations, affranchies de tout frein religieux, mais sentant toutefois le besoin de remplir par des chimères la place vide laissée par la foi, prétendent réaliser, à jour donné, les rêveries les plus impossibles.

Comme la plupart de ces *républiques imaginaires* ne sont guère qu'une imitation délayée du livre de Campanella, vous me saurez gré, je n'en doute pas, de vous faire connaître en peu de mots la constitution de la Cité Solarienne.

Le souverain de ce peuple était un pontife dans le genre du *Père*

suprême Saint-Simonien ; il était l'arbitre absolu du spirituel et du temporel ; toute cause devait être jugée par lui sans appel. Trois chefs inférieurs l'assistaient; l'un de ces triumvirs, *le magistrat d'amour*, était chargé tout spécialement du soin de la génération. Il avait mission d'arranger les choses de manière à ce que *l'État* (ce *Dieu-monarque* de nos temps modernes) eût sous sa loi *la plus belle progéniture possible.* « Les habitants de cette heureuse cité, dit Campanella, se moquent de nous qui donnons tous nos soins à l'amélioration de la race canine, chevaline, et qui négligeons celle de notre espèce. »

(Ceci, mon cher ami, doit vous rappeler un *factum* de certain sous-préfet de Quimperlé, sous l'ancien gouvernement, *factum* dans lequel il sollicitait l'établissement d'une sorte de haras humain, en Bretagne, afin *d'améliorer la race armoricaine!* J'ai ouï dire, ces temps derniers, qu'une idée à peu près de ce genre fermentait dans le cerveau de l'un de nos représentants socialistes ; il en est bien capable !)

Chez les Solariens, l'âge auquel on pouvait *se livrer au travail de la génération* était fixé à dix-neuf ans pour les femmes, à vingt et un ans pour les hommes. La loi (qui réglait tout dans cet Eden peuplé d'esclaves !) reculait l'époque désignée, lorsque le médecin reconnaissait que tel ou tel sujet avait *un tempérament froid.* Mais, en revanche, il était permis à plusieurs de *se marier* [1], avant l'âge légal, à des femmes stériles ou enceintes. Des maîtres vieillards et des maîtresses matrones étaient chargés de régler toutes ces choses. Dans les jeux publics, hommes et femmes se montraient avec le costume des Lacédémoniens au gymnase, afin que les magistrats chargés *du croisement des races* pussent assortir convenablement les couples, *de visu.* Les femmes grandes et belles ne devaient être unies qu'à des hommes grands et forts ; celles qui avaient de l'embonpoint étaient destinées à des hommes secs, afin que de cette combinaison du gras et du maigre sortissent *des produits* bien constitués. La femme qui n'avait pas d'enfants passait à un autre mari ; reconnue stérile, *elle était déclarée commune.*

Comme les particuliers, dit Campanella, *engendrent* et *élèvent très-mal* leurs enfants, l'Etat *ne doit s'en remettre qu'à lui-même d'une affaire de cette importance.* (Vous voyez que la théorie de nos hommes d'Etat, défenseurs du monopole universitaire, diffère peu de celle des *communistes !*) Donc, à partir de l'âge de deux ans, l'enfant devait être confié à des maîtres ou à des maîtresses, selon son sexe. C'est aux magistrats seuls qu'il appartenait de décider de la vocation de ces enfants ; on envoyait à la charrue ceux dont l'intelligence était peu développée et l'esprit trop lourd (A chacun selon sa capacité).

[1] J'emploie un verbe pour un autre *moins honnête.*

Il n'y avait point d'oisifs chez les Solariens ; ils ne croyaient pas s'abaisser en servant la communauté (comme les Saint-Simoniens à Ménilmontant), soit dans les cuisines, soit à table ou à l'infirmerie. Nul ne devait travailler *plus de quatre heures par jour* (le régime de nos ateliers nationaux est, dit-on, moins dur encore) ; le reste du temps était employé à étudier, à lire, à discuter, à écrire, à faire de la musique, etc.

Maisons, chambres, lits, tout, en un mot, était commun entre les Solariens. Les magistrats, tous les six mois, désignaient à chacun *le cercle*, la maison, la chambre qu'il devait occuper ; chaque cercle avait ses cuisines, ses greniers, ses ustensiles (c'était, au point de vue de l'économie domestique, quelque chose d'analogue au phalanstère de Fourier et aux grands monastères d'autrefois) ; les repas se prenaient en commun ; les Solariens en faisaient deux par jour, les enfants quatre ; d'après l'avis du médecin, la composition de ces repas variait tous les jours : aujourd'hui c'était de la viande, le lendemain du poisson, le jour d'après des légumes. Les jeunes filles préparaient la nourriture et dressaient les tables, les jeunes garçons servaient les vieillards et se servaient entre eux.

Tout travail semblait *attrayant* aux Solariens comme aux habitants de la planète d'Herschell. Les Solariens ne devaient jamais être seuls, mais toujours réunis en *groupes* (comme dans *la Phalange*).

Grâce à leur vie réglée, à un exercice bien entendu et à quelques autres précautions hygiéniques, les Solariens n'avaient jamais ni goutte, ni rhumatisme, ni pleurésie, ni hydropisie, et ils vivaient d'ordinaire jusqu'à cent ans ; quelques-uns allaient jusqu'à deux cents ans. (Fourier, s'il m'en souvient, ne prolonge pas notre vie au delà de cent quarante ans, en plein système d'harmonie.)

L'égoïsme était inconnu des Solariens. Ce vice, disaient-ils, ne règne que là où les hommes ont une maison, une femme et des enfants *en propre*. Donc, ajoutaient-ils, en détruisant la propriété, on détruit l'égoïsme, *qui n'a plus de but* (la richesse de nos héritiers !), *et il ne reste plus en nous que l'amour de la communauté*. (M. Cabet n'est pas plus *radical*.)

Telle est, en résumé, la théorie sociale de Campanella. C'est un mélange de rêveries renouvelées des Grecs et de prescriptions empruntées à la vie monastique.

Cette utopie a déteint, pour ainsi parler, sur toutes celles qui se sont produites dans les deux derniers siècles.

Un médecin d'Agen, Pechméja, dans son poëme en prose de Télèphe, célébra, l'un des premiers, au commencement du XVIII^{e} siècle, les avantages de la communauté des biens. Ce livre, bien vite oublié, eut, à

son origine, un immense succès. Vint ensuite celui de Morelly, l'auteur du *Code de la nature*, lequel poussa la théorie à ses dernières conséquences. C'était l'époque où toutes les imaginations, ayant perdu de vue les principes, faisaient des expériences et ne rêvaient que découvertes. Morelly ouvrit la voie dans laquelle Babœuf devait le suivre un peu plus tard. M. Cabet n'a rien écrit de plus anti-social ; on va en juger :

« Tout individu convaincu d'avoir voulu introduire dans le pays *la détestable propriété* sera enfermé, POUR TOUTE SA VIE, comme *un fou furieux* et comme un *ennemi de l'humanité*, dans une caverne bâtie *dans le lieu des sépultures publiques;* son nom ne sera pas compris dans le dénombrement des citoyens ; sa famille en devra choisir un autre ! »

Assurément, les communistes les plus *avancés* d'aujourd'hui ne renieront pas cet ancêtre.

Si la tentation vous vient, mon cher ami, de feuilleter l'ouvrage de Morelly, vous serez certainement frappé d'un fait très-curieux, c'est que, non-seulement le fond de ses idées, mais même la couleur de son style semblent appartenir aux écrivains de la *démocratie socialiste* de 1848.

Même mépris des principes et des faits, même outrecuidance, même boursouflure, même logique :

« Tout citoyen, devant être considéré *comme un homme public*, *a droit d'être entretenu*, *occupé et sustenté* (sic) AUX DÉPENS DU PUBLIC. »

Vous le voyez, *le droit au travail* et les *ateliers nationaux* ne sont pas une découverte d'hier !

Mais écoutez encore ceci :

« Aucun individu ne possédera rien en propre ; les citoyens échangeront seulement entre eux les fruits du travail, *dans la mesure de leurs besoins.* »

Le président de la commission du Luxembourg n'aurait-il pas dû faire voter une statue ou du moins frapper une médaille à l'auteur du *Code de la Nature?*

Le livre entier de Morelly n'est qu'une satire des plus violentes contre tout ordre social et un *hosanna* enthousiaste au régime de bonheur universel dont son système, dans sa pensée, devait bientôt doter l'humanité. L'auteur établit, pour première base de sa doctrine, que, jusqu'à lui, l'univers a été victime d'une erreur lamentable, erreur partagée par les législateurs de tous les siècles. Partout on a cru que les vices de la nature humaine, l'antagonisme des passions et des intérêts, exigeaient que, pour la conservation de l'ordre social, on établît des lois coërcitives qui protégeassent le droit contre l'usurpation, la

propriété contre la violence. *Indè mali labes.* Tous les désordres, toutes les révolutions qui désolent les sociétés n'ont pas une autre source. L'homme, en effet, n'est réellement méchant que parce que les institutions humaines l'ont rendu tel. Tous les maux de la terre proviennent en très-grande partie de l'établissement du droit de propriété et de l'inégalité des conditions. Remédions à tout cela ; que *la communauté des biens soit donnée pour fondement à la société,* et l'ordre et l'harmonie s'établiront aussitôt ; et la terre deviendra un autre Eden ; et un bonheur immense, incomparable, remplira tous les cœurs !

La seule pensée de l'inénarrable félicité réservée aux générations futures jette l'écrivain dans une sorte d'extase ; son âme se fond dans cette contemplation. C'est absolument le rêve de ce fou qui croyait entendre, tous les jours, les concerts du paradis ! Inutile d'ajouter que, dans cette disposition d'esprit, aucun obstacle ne se présente à la pensée de l'utopiste pour la réalisation de son système. Rien ne lui paraît plus simple. Et comment en serait-il autrement ? De l'homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu le philosophe a-t-il le moindre souci ? Non ; il ne s'occupe, comme tous ses devanciers et comme tous ses successeurs, que de l'homme imaginaire dont il a besoin pour *refaire* la société.

« L'homme, a dit l'un des plus illustres philosophes de ce temps-ci, l'homme vit-il aujourd'hui sous un autre ciel et sur une autre terre, avec une autre âme et un autre corps, avec une autre intelligence, d'autres passions et d'autres besoins, pour qu'il soit nécessaire de *créer* une autre société, et de tout bouleverser dans l'univers ? »

Mais les socialistes s'inquiètent bien des objections les plus sensées ! Est-ce que tous ne sont pas convaincus que la vérité leur a été comme directement révélée d'en haut, et que leur parole est l'évidence même ? Que leur opposez-vous le sens commun et la logique ? Mais songez donc que pas un de ces grands *révélateurs* n'aurait pu aller à la seconde page de son livre s'il s'était cru obligé, dès la première, de prouver ou le principe dont il part ou les faits qu'il suppose ! Leur méthode est infiniment plus facile et plus sûre : marcher toujours devant soi, comme si pas un obstacle ne pouvait se présenter ; considérer comme non-avenues trois ou quatre petites vérités éternelles ; laisser de côté trois ou quatre faits aussi certains que l'existence du monde ; mettre à la place trois ou quatre principes, trois ou quatre faits qu'on déclare évidents *sans la moindre preuve :* telle a été, dans tous les temps, la manière de procéder des utopistes.

« L'homme civilisé est un animal dépravé ; l'état social une violation des lois de la nature, » avait dit Rousseau. « Guerre à tout ordre social établi ! » tel a été le cri de tous les créateurs de *républiques parfaites.*

— Notre société est sans cœur, sans entrailles; elle envoie les jeunes gens au canon, les jeunes filles aux lupanares. Toute institution est viciée. L'adultère souille le mariage; la fraude déshonore le commerce et l'industrie; l'égoïsme nous dévore. Périsse donc la civilisation! Revenons au *code de la nature!* Autrefois, dans l'enfance des sociétés, la communauté des biens et des femmes régnait chez quelques peuplades nomades; hommes du progrès, rétrogradons jusque-là! Tout est perdu si nous oublions que les fruits sont à tous et la terre à personne! — Voilà ce que proclamaient les utopistes du XVIIIe siècle; voilà ce qui s'écrit aujourd'hui dans les livres et dans les journaux; voilà les doctrines incendiaires qui se prêchent dans les clubs et sur la place publique. Tout le monde sait que Caïn tua son frère à une époque où aucune loi humaine n'avait encore été promulguée; les voyageurs nous ont suffisamment édifiés sur la beauté *de l'état de nature* chez les nations sauvages, dont les tribus s'exterminent quelquefois pour la possession d'une forêt, d'une montagne, d'une baie poissonneuse! Mais qu'importent les faits? Revenons au code de la nature! Plus de mariage, plus de famille, plus de propriété!

Les systèmes de ce genre abondent à cette heure. Tous s'accordent sur un point : l'avènement d'un régime de félicité jusqu'ici inconnu à la terre.

« L'âge d'or du genre humain n'est pas derrière nous, il est au-devant, » disait Saint-Simon..... « Possesseur du livre des destins, je viens, s'écrie Fourier, dissiper les ténèbres politiques et morales, et, sur les ruines des sciences incertaines, j'élève la théorie de l'harmonie universelle... C'EST A MOI SEUL que les générations présentes et futures devront l'initiative DE LEUR IMMENSE BONHEUR. »

Un bonheur immense assuré à chacun de nous, dans ce monde *où toute créature gémit*, comme parle saint Paul, voilà leur langage à tous! Saint-Simon, Fourier, Pierre Leroux, Cabet, Louis Blanc, tous se croient *possesseurs du livre des destins.* Encore quelques jours, disent-ils, et le vieux monde, à notre voix, changera tout-à-coup de face comme un théâtre change de décorations au coup de sifflet du machiniste. Les prophètes-révélateurs du socialisme, après avoir séjourné si longtemps au milieu des nuages, sur le Sinaï, vont enfin, à ce qu'ils annoncent, descendre de la montagne, les tables de la loi à la main! Le grand jour approche..... mais en attendant, mon cher ami, je vais vous donner l'avant-goût du bonheur qui nous attend tous, en vous faisant connaître les principales données des systèmes préconisés en France par tant d'illustres bienfaiteurs de l'humanité. Je suivrai l'ordre chronologique : Saint-Simon, Fourier, Owen et leur école, d'abord; ensuite

Pierre Leroux, Cabet, Louis Blanc et autres. Vous ferez votre choix :

Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses!

Quant à moi, je vous l'avouerai, il me faudra du temps, beaucoup de temps, pour me décider, si toutefois je me décide! Le Bas-Breton n'ayant point été *modifié*, comme il le sera sans doute plus tard, *par le croisement des races*, le Bas-Breton, dis-je, est encore très-routinier; ce ne sera pas sans peine qu'on lui fera entrer dans la cervelle que ses ancêtres chrétiens étaient des imbéciles lorsqu'ils croyaient que la lutte contre les passions est le plus beau titre de l'homme, et que celui-ci n'a point été racheté par le Christ pour vivre à la manière des habitans de l'île de Circé!

Ailleurs, assure-t-on, le peuple se montre *plus intelligent*. Quelques milliers d'ouvriers des villes, instruits par Pierre Leroux, G. Sand et Cabet, se sont convertis à leurs doctrines communistes; la propagande continue, le nombre des adeptes s'accroît chaque jour. — Il se peut. Mais croit-on avoir pour soi les campagnes? ce serait une grande illusion. Les campagnes ne seront point entamées; bien loin de là, ce sont elles qui délivreront la société de la nouvelle jacquerie qui la menace. M. de Cormenin, dans ses réflexions sur la centralisation, écrivait, il y a huit ou dix ans, les lignes que voici :

« Il y a une telle force dans la centralisation, que la classe des artisans sera maîtresse, quand elle le voudra, de la classe des agriculteurs, quoique la classe des agriculteurs soit cinq à six fois plus nombreuse que l'autre.

« Ainsi, les ouvriers de Lyon, de Nantes, de Bordeaux, de Marseille, de Rouen, de Lille, de Paris, n'auraient qu'à s'entendre, et ils imposeraient au reste de la France la forme de gouvernement *politique* qu'il leur plairait; je ne dis pas *social, je ne vais pas jusque-là, et je crois même qu'alors commencerait une résistance insurmontable.* »

Or, ce que veulent établir aujourd'hui quelques hommes qui s'appuient sur un petit nombre d'ouvriers des villes, c'est précisément une *république socialiste*, telle que la comprenaient Morelly et Babœuf.

LA RÉSISTANCE SERA INSURMONTABLE.

M. de Cormenin l'a dit encore : « Les misères du prolétariat lépreux, suppurant, inabrité, affamé, agonisant, misères de villes! Le communisme, le socialisme, le saint-simonisme, l'owenisme et autres utopies, théories de villes. »

Voilà la vérité! les campagnes le savent; elles ont mesuré le danger qui les menace, et c'est ce qui explique le réveil de l'esprit des provinces et leur unanimité pour la défense de *la bonne république* contre les

principes de la démagogie socialiste. Que cette dernière ne se fasse donc pas illusion, elle serait demain au pouvoir, les Cabet, les Blanqui, les Louis Blanc et les Pierre Leroux à sa tête, que la partie ne serait pas encore gagnée. Un témoin digne de foi me racontait, l'autre jour, que, naguère à Rouen, au milieu de l'émeute suscitée par les agents communistes envoyés de Paris, une troupe de paysans armés de leurs instruments de labour déboucha tout à coup sur l'une des places de la cité :

« Que venez-vous faire ici avec vos fourches? leur demanda assez rudement l'un des chefs des ouvriers révoltés.

— Nous venons remuer le fumier de Rouen, » répliqua un vigoureux campagnard.

Cette intrépide réponse est caractéristique ; M. de Cormenin a dit vrai :

LA RÉSISTANCE DES CAMPAGNES SERA INSURMONTABLE !

A. DE C.

Paris, 15 juin 1848.

SUR LA

Proposition présentée par M. de Montreuil

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Les révolutions qui bouleversent ou agitent les villes tournent au profit de l'agriculture. 89 et 1830 nous sont garants de cette vérité. Ce serait assigner à ces événements une bien petite cause que de leur attribuer pour origine l'accumulation excessive de la population dans les grandes villes et particulièrement dans la capitale. Toujours est-il que, le lendemain de toutes les révolutions, le besoin s'est manifesté de faire refluer vers les campagnes, ou même vers les colonies extérieures, la masse trop nombreuse des citadins. En 1791, M. de Talleyrand prenait la plume pour célébrer les avantages de l'expatriation organisée. Le sujet lui avait paru assez important pour qu'il osât braver la répugnance que les esprits moqueurs éprouvent, par crainte des représailles, à donner la mesure appréciable de leur talent. M. de Talleyrand ne développait pas seulement les considérations de police vulgaire qui font souhaiter que l'excès de la population ouvrière trouve au dehors l'emploi de ses bras, lorsque les ateliers de la ville sont oisifs et les rues agitées. L'intérêt permanent de la nation, manifesté plus clairement par les circonstances, dictait à M. de Talleyrand des conseils de haute politique. A la même époque, plus d'un auteur moins célèbre proposa de féconder la richesse agricole de la France. Le malheur des temps ne retarda point l'accomplissement de tous les utiles projets qui furent formés sous ses yeux, et quelques-uns avec le patronage de l'Assemblée constituante.

La révolution de 1830 vit naître des desseins semblables. Cédant au vœu de l'opinion publique, le ministre de l'agriculture et du commerce chargea en 1832 une commission d'examiner les questions relatives aux colonies agricoles. Les membres de cette commission furent peu diligents, peu féconds ou trop modestes.

Nous ignorons encore quel fruit leurs études ont porté, mais le fait même de la mission qu'ils avaient reçue et qu'ils n'ont pas remplie prouve qu'alors même que la doctrine du *laissez-faire* absolu asservissait l'administration française, la nécessité se faisait sentir d'appli-

quer ou de retenir aux travaux des champs les populations entassées dans les carrières industrielles.

Les colonies agricoles peuvent recevoir et ont déjà reçu un grand nombre de destinations. Colonies d'enfants trouvés, d'orphelins, de pauvres, nous avons vu ces institutions s'élever en France grâce à la charité privée. La Révolution de 1848 devait agrandir la sphère de la colonisation agricole. Quand bien même la vicieuse organisation ou plutôt le désordre organisé des ateliers nationaux n'eût pas fait de l'émigration des travailleurs vers la campagne une sorte de question de salut public, il était naturel que le gouvernement, investi de la mission de remédier au malaise social, cherchât à rétablir l'équilibre depuis longtemps rompu entre la production industrielle et la production agricole de la France. Aussi, dès les premiers jours de la Révolution, le gouvernement provisoire sollicitait-il les sociétés d'agriculture de lui indiquer les travaux de desséchement, de défrichement, d'endiguement, d'irrigation qu'il serait utile et possible d'entreprendre immédiatement.

Avant que la commission des travailleurs, instituée au Luxembourg, n'eût été détournée par M. Louis Blanc du but qui lui avait été assigné, avant que cette arène ouverte à l'émission des vœux et des plaintes de tous les producteurs et à la discussion de toutes les idées secourables au grand nombre n'eût été transformée par un rêveur infatué en une chaire inaccessible à la controverse, des plans de colonisation et de développement agricole avaient été proposés par des citoyens de bonne volonté aux délégués des *corporations*. Ce mot naguère proscrit comme un souvenir odieux a conquis son droit de cité.

La presse, les affiches, les tribunes de l'Assemblée nationale retentissent de projets de colonisation intérieure ou extérieure. Hier encore M. Valdeck-Rousseau présentait au comité de travail un plan d'établissements agricoles, conçu par M. l'abbé Raymond, et destiné à recevoir les enfants trouvés, les forçats ou réclusionnaires libérés et les mendiants. La proposition soumise à l'Assemblée nationale par M. de Montreuil est plus vaste, plus générale. Nous dirions qu'elle a une portée vraiment sociale, si chaque jour nous n'entendions faire de ce mot un abus intolérable, ou plutôt si ce mot, détourné de son acception sincère, ne s'appliquait pas aujourd'hui à toutes les idées folles ou perverses qui vont directement contre les conditions mêmes de la société.

M. de Montreuil propose à l'Assemblée nationale de *déclarer en principe* que la France consacre 300 millions, répartis entre dix années, au défrichement des terres incultes, susceptibles de culture, et à la colonisation en grand de l'Algérie, afin de faciliter *aux travailleurs l'accession de la propriété.*

Création de nouveaux propriétaires fonciers, création légitime, puisqu'elle sera due au travail et ne dépouillera personne, telle est l'idée fondamentale, excellente qui caractérise le projet de M. de Montreuil. L'honorable auteur, avec une modestie et un tact bien rares par le temps qui court, n'a pas prétendu improviser en quelques articles l'organisation d'un aussi vaste dessein. Il s'est borné à soumettre à l'Assemblée un projet de déclaration que les divers Comités se sont chargés de formuler en système pratique.

La proposition de M. de Montreuil comprend la colonisation de l'Algérie et le défrichement des terres incultes de la France. Cependant nous ne nous occuperons pas de l'Algérie. C'est surtout dans son application à la mère patrie que l'idée de M. de Montreuil manifeste ses avantages politiques et sociaux ; et cependant c'est sur ce terrain peut-être qu'elle sera exposée à quelques objections.

Les financiers, bon gré, mal gré, se sont résignés à voir la France conserver l'Algérie, et même s'efforcer, coûte que coûte, d'exploiter pacifiquement sa conquête. La colonisation de l'Algérie figure depuis longtemps au budget des dépenses, et chacun savait que, les Arabes une fois domptés, les économies qu'il serait permis de faire sur les frais de la guerre seraient appliquées au développement de la colonisation civile. En ce qui touche l'Algérie, le chiffre posé par M. de Montreuil n'étonnera personne. Plusieurs même seraient disposés à le trouver mesquin. C'est un défaut qu'il est facile de corriger, et l'auteur, pour peu qu'il y fût invité, se laisserait facilement aller, j'imagine, à perfectionner dans ce sens sa proposition. Mais allouer des millions au défrichement des terres incultes de la France, c'est grever le budget d'une source nouvelle de dépenses. Dans l'état présent de nos finances, les innovations de cette sorte ne peuvent pas, ne doivent pas plaire au premier abord.

Ajoutez que s'il s'agissait uniquement d'augmenter la production agricole, il serait plus économique d'encourager la culture des terres actuellement en rapport que d'enfouir des millions dans des terrains incultes.

Nous en convenons, mais pour critiquer à ce point de vue la proposition de M. de Montreuil, il faudrait non-seulement la rapetisser étrangement, mais n'en comprendre ni le sens ni la portée; trois cents millions, ou si l'on partage la somme par moitié entre la France et l'Algérie, 150 millions de primes distribués entre les agriculteurs de France, assurément ce serait chose exhorbitante; mais la société saurait-elle acheter trop cher la constitution de plusieurs millions de nouveaux propriétaires? Lorsque la légitimité même de la propriété est hautement

niée par les Cabet et les Proud'hon, par quelle leçon plus saisissante pourrions-nous rappeler aux communistes que la propriété est née du travail, si ce n'est en leur montrant, sur les parties du territoire que le labeur de l'homme n'a pas encore fécondées, des légions de travailleurs luttant péniblement contre les obstacles que nos pères ont vaincus et bâtissant le modeste asile de la famille sur le champ arrosé de leurs sueurs.

S'il est vrai, comme chacun le proclame, que la révolution de 1848 doit amener une pratique plus réelle et plus large des principes sociaux du christianisme, ce résultat doit se manifester dans la destination nouvelle donnée aux dépenses pnbliques.

Ce qui cause aujourd'hui le grand embarras de nos finances, c'est que la stagnation du travail menace de tarir ou du moins de diminuer considérablement les sources des revenus de l'Etat ; et d'un autre côté le gouvernement, tout en protestant avec éloquence de son amour de la paix, a été poussé à faire un déploiement militaire considérable. Le souvenir des quatorze armées de la République française a-t-il excité l'émulation du Gouvernement provisoire ? A-t-il voulu simplement occuper l'opinion publique et faire contrepoids aux tendances égoïstes qui menacaient de faire dégénérer la révolution en une vaste grève d'ouvriers ? Toujours est-il que le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville a surexcité les passions belliqûeuses ; plus d'un officier de la garde mobile a vu luire devant lui la brillante destinée de Hoche ou de Marceau. Cependant, si nous ne voulons pas courir à une banqueroute certaine, l'armée sera réduite tôt ou tard, et le plus tôt vaudra le mieux. Ce désarmement partiel ne s'opérera peut-être pas sans encombre. Il excitera des mécontentements que le montreur d'aigle de Strasbourg ou de Boulogne s'apprête, dit-on, à exploiter. Nous avons traversé la parodie de la terreur ; espérons, pour notre honneur, que nous saurons esquiver la singerie de l'Empire ; mais préparons à l'avance des travaux productifs et attachants qui puissent occuper toute cette jeunesse dont l'activité sera déplacée par la force des choses, et dont l'oisiveté serait redoutable. Le projet de M. Montreuil a été inspiré par un sentiment très-sagace de la situation politique et sociale de la République nouvelle. Aussi, à mesure que les événements se déroulent, le dessein de l'honorable représentant paraît plus opportun et plus utile, et il devient plus nécessaire de le mettre en pratique.

A. H.

QUELQUES MOTS SUR LA CRISE ACTUELLE

ET SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER

ADRESSÉS AU PEUPLE ET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR UN TRAVAILLEUR [1].

L'honorable imprimeur de ce recueil, notre ami M. A. René, vient d'apporter son contingent à l'œuvre du moment par la publication d'une brochure intitulée : *Quelques mots sur la crise actuelle et sur les moyens d'y remédier, adressés au peuple et à l'Assemblée nationale par un travailleur.* Nous n'avons rien à dire des développements généraux de cet écrit, si ce n'est qu'on y trouve les vœux d'un bon citoyen et d'un chrétien sincère. Le témoignage de M. René est d'une tout autre importance quand il parle de l'organisation du travail. Ancien ouvrier lui-même, il juge en connaissance de cause les rapports du maître et de l'ouvrier : on se fait toujours écouter avec faveur quand on parle de ce qu'on sait.

« Le penseur et le chrétien ne se font pas illusion : ils savent que toute la sagesse de l'homme ne suffira peut-être jamais à résoudre ce terrible problème de la misère, qui menace les populations à certains moments donnés, lorsqu'il plaît à Dieu de refuser ses dons à la terre ou aux passions humaines d'apporter le trouble dans l'activité industrielle des nations.

« L'économie politique arrivera sans doute à conjurer en partie ces sortes de maux ; la philanthropie sait les adoucir ; mais la religion seule peut enseigner aux uns le courage de la souffrance, aux autres le dévouement du sacrifice, à tous cette grande vérité, que la vie est une succession à peine interrompue d'épreuves destinées à purifier notre cœur, à élever notre âme, et à nous détacher de ce monde sans regrets trop amers. Comment, en effet, cette terre pourrait-elle donner un bonheur complet à des êtres soumis à l'erreur, aux infirmités et à la mort ? Comment pourrait-elle suffire au sentiment de notre grandeur, de notre immortalité ?

« C'est avec bonne foi qu'une foule d'utopistes, se trompant d'abord eux-mêmes, leurrent ensuite le peuple d'espérances irréalisables ; d'autres, moins innocents, le flattent pour le séduire et le mener plus à leur aise ; mais ils ne voient pas que leurs flatteries sont prises au sérieux : ce peuple, qu'ils méprisent au fond de leur cœur, se regarde, non sans raison, comme plus estimable que ceux qui prétendent le conduire ; il a de plus l'habileté de les mettre en demeure, puisqu'ils se disent plus

[1] Brochure in-8°. Prix : 10 centimes. Chez l'auteur, rue de Seine, 32.

savants que lui, de résoudre les problèmes sociaux qu'ils soulèvent avec tant d'imprudence.

« Je ne me sens l'audace ni d'accepter ni de nier complétement la doctrine du progrès indéfini, prêchée avec tant d'ardeur par les esprits enthousiastes qui croient pouvoir changer les conditions de la nature humaine ; mais malgré toutes les découvertes modernes, j'ai grand'peur, lorsque je considère les hautes leçons de la religion et de l'histoire, que ce monde ne soit destiné à accomplir longtemps encore les évolutions successives de prospérité et de décadence dont l'antiquité la plus reculée nous a laissé des traditions frappantes. Prométhée, si cruellement puni pour avoir dérobé le feu du ciel ; Sisyphe, roulant à grand effort son rocher jusqu'au haut de la montagne pour retomber toujours avec lui et remonter encore; les Danaïdes, condamnées à remplir des tonneaux sans fond, sont autant de preuves de la conviction qu'avaient nos ancêtres de l'impuissance de l'homme à dépasser certaines limites, à découvrir certains secrets, dont la pleine connaissance est sans doute réservée aux âmes modestes et soumises qui ont rempli sur cette terre leur mission de travail et d'amour.

« Moi qui ne me crois pas plus habile que tout le monde, je ne chercherai pas à établir une nouvelle théorie plus ou moins impraticable; je me contenterai de raconter mes impressions d'ouvrier.

« Dans ma conviction profonde, la cause de ces jalousies invétérées qui éloignent les ouvriers des patrons, de ces vices qui dégradent les plus ignorants ou les plus désespérés d'entre eux, de ces haines qui fermentent, de ces ambitions désordonnées qui s'allument, de ces commotions populaires qui tendent toujours à remanier l'ordre social dans l'espoir d'arriver à un partage plus égal des biens de ce monde, cette cause est dans le défaut d'avenir du travailleur, dans la certitude qu'il a, non-seulement d'être toujours pauvre, mais de mourir de misère ou à l'hôpital après une longue vie de labeurs et de privations.

« J'ai éprouvé ce sentiment; il a fait mon désespoir pendant quinze années. Je ne tenais pas du tout à être riche ni à devenir maître, mais à vivre tranquille sur mon avenir ; je sentais le besoin de me créer une famille, et je calculais avec effroi que, malgré mon assiduité au travail et la plus sévère économie, je ne pouvais, en cas de maladie ou de mort prématurée, lui assurer un morceau de pain ; je n'avais en perspective qu'une vieillesse précoce et dénuée du nécessaire. Certes, si j'avais eu assurée la retraite la plus modeste à l'âge de soixante ou soixante-cinq ans par exemple, c'est-à-dire après *cinquante ans* de travail, je ne me serais pas exposé aux soucis, aux déceptions qui m'ont assailli depuis dix ans, et que la crise commerciale, jointe à l'aveuglement des briseurs de machines, vient de compléter en renversant mon petit édifice si laborieusement élevé, en me rejetant bien au-dessous de ma position indépendante de simple ouvrier.

« A mon sens, jusqu'à ce que la science sociale soit plus avancée, l'organisation du travail devra se réduire à ceci :

« 1° Mettre, dans toutes les lois qui les concernent, les ouvriers sur un pied complet d'égalité avec les maîtres ; c'est ce que l'Assemblée nationale commence à exécuter en ce qui touche les prud'hommes ;

« 2° Encourager, faciliter les associations soit d'ouvriers entre eux, soit de maîtres et d'ouvriers, par des dispositions législatives contraires à celles qui existent, et qui, par un contre-sens digne des régimes tombés, font payer à deux individus obligés de se réunir pour créer un petit établissement un impôt moitié plus fort qu'au capitaliste assez riche pour posséder à lui seul une maison considérable [1] ;

« 3° Par-dessus tout, créer le plus tôt possible, à l'aide de prélèvements proportionnels sur les bénéfices, appointements et salaires de tous les maîtres, commerçants, fonctionnaires et travailleurs des bras ou de la pensée, et à l'aide d'allocations spéciales portées au budget de l'Etat et des communes, des maisons de retraite (et non des dépôts de mendicité), où tous les citoyens, sans distinction de rang ni d'état, qui arriveront à la vieillesse après une carrière bien remplie, sans avoir pu amasser de ressources personnelles suffisantes, seront certains de trouver les soins et les égards dus à leur position et à leur âge.

« Toute réglementation du travail des ateliers, ayant pour objet de restreindre la liberté réciproque de l'ouvrier et du maître, tombera nécessairement devant les besoins du travail lui-même. Tout ce que la société a le droit d'exiger, c'est que les enfants ne travaillent pas avant un certain âge, ni les adolescents au-delà d'un certain nombre d'heures. C'est là une surveillance qui devra regarder les conseils de prud'hommes.

« Ce que tout le monde désire, mais ce que la loi ne peut décider, c'est que le salaire soit assez élevé dans chaque corps d'état pour que l'ouvrier n'ait jamais besoin de dépasser dix heures de travail, et puisse jouir de quelques instants de la vie intellectuelle et de famille. Du jour où tous les ouvriers se décideront à suivre les conseils que je me permettais de leur donner quand j'étais ouvrier comme eux, c'est-à-dire à être aussi soigneux, aussi exacts dans leur travail que s'ils étaient maîtres eux-mêmes ; du jour où ils mettront dans leurs rapports avec ces derniers, et dans leurs rapports entre eux, la dignité, la tenue, la modération et la fermeté qui conviennent à de vrais républicains, qu'ils en soient bien persuadés, les maîtres seront trop heureux de les retenir, soit par des augmentations de salaire, soit par un partage proportionnel des bénéfices.

[1] Ma modeste imprimerie en est un frappant exemple ; elle paie, sans compter les autres impôts, un droit fixe de 150 fr. parce que j'ai un associé. Si j'étais seul à la tête d'une imprimerie cinq fois plus forte, je ne paierais que 100 fr. ; si, au contraire, je venais à réaliser avec une douzaine de mes ouvriers l'association que j'ai toujours désirée, nous paierions tous ensemble 750 fr.

« Quant au système qui consiste à faire de l'Etat le grand directeur-dispensateur de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, c'est une idée tellement rétrograde que je ne veux pas m'y arrêter ; ce serait tout simplement se mettre sous le joug du despotisme le plus intolérable qui se puisse imaginer.

« Qu'on en soit bien persuadé, la création des maisons de retraite tuera d'emblée toutes les utopies, éteindra bien des ambitions, et dispensera probablement pour des siècles de résoudre le problème qui consiste à transformer tous les ouvriers en autant de maîtres, et à faire des alliances durables et fraternelles entre le travail manuel, le capital et le talent, c'est-à-dire trop souvent entre la défiance, l'égoïsme et l'orgueil.

« Dans mon plan je ne supprime point les sociétés de secours mutuels instituées dans plusieurs corps d'état dans le but spécial de venir en aide aux malades et aux veuves ; mais je fais rentrer toutes les pensions civiles et militaires dans la grande organisation des retraites destinées aux travailleurs, afin que l'égalité accompagne tous les citoyens jusqu'aux portes du tombeau. Mon projet, ainsi appliqué à toute une nation, peut paraître impraticable à force d'être gigantesque ; je suis pourtant convaincu que si le gouvernement l'accueille avec la ferme volonté de le mettre à exécution, les difficultés s'aplaniront bien vite devant lui par l'enthousiasme qu'il excitera, les sacrifices que chacun ne craindra pas de s'imposer, et le développement immense d'activité qu'il occasionnera sur toute la surface du pays par sa réalisation.

« Je regarde, au reste, l'établissement des maisons de retraite, que j'avoue être le rêve de toute ma vie, mais qui a été aussi demandé depuis longtemps par des chefs d'industrie bien plus influents que moi, je regarde cet établissement comme le seul moyen de fonder solidement la République, comme la conséquence nécessaire, indispensable des principes qu'elle a proclamés, comme la seule application possible en ce moment de la doctrine toute chrétienne de la fraternité. Sila révolution de Février n'amenait pas la création des maisons de retraite, le peuple serait en droit de dire : « C'est encore une révolution avortée. »

REVUE POLITIQUE.

Paris, 16 juin 1848.

Le danger que nous indiquions samedi dernier a pris de grandes proportions dans le cours de cette semaine. A l'heure où nous commençons cette revue, nous ignorons encore quelle physionomie la journée va donner aux événements, et malgré la *bataille* que le *général* Clément Thomas nous annonçait pour aujourd'hui, nous répugnons à croire à la possibilité d'une lutte sanglante ; il nous reste donc au moins quelques heures de loisir pour apprécier le phénomène politique qui se déroule sous nos yeux.

Les hommes de la Révolution de Février sont devant l'ombre de la monarchie comme Macbeth devant le fantôme de Banquo. « Autrefois, « quand la cervelle était répandue, l'homme mourait et tout était fini ; « mais à présent, ils ressuscitent avec vingt coups mortels sur leur cou- « ronne, et ils nous chassent de nos siéges : c'est une chose étrange « qu'il y ait des morts de cette espèce. » On s'apprêtait à tout, et l'on se pavanait, la moustache haute, bien convaincu qu'après l'unanime prostration de la France devant les vainqueurs de Février, rien de sérieux ne pourrait surgir de la part des prétendants, et voici qu'au premier pas d'un homme qu'à tort ou à raison on n'a pas considéré jusqu'ici comme un personnage sérieux, la stupeur s'empare des convives rassemblés autour du grand banquet de la République, et que leur émotion intérieure éclate en propositions et en résolutions ridiculement désordonnées. C'est dans le cas de leur dire avec lady Macbeth : « Vous avez « troublé la joie, interrompu le plaisir de la réunion par un dérange- « ment d'esprit bien extraordinaire. »

Que les hommes de Février le sachent, si le *prince* Louis-Napoléon est devenu un danger public, c'est à eux seuls qu'ils doivent s'en prendre de ce péril, ce sont eux qui ont fait un personnage politique du coureur d'aventures de Strasbourg et de Boulogne.

La crise ne serait rien, elle aurait même un grand avantage, si Louis-Napoléon n'était un adversaire formidable que pour la Commission exécutive. Mais notre appréhension va plus loin : c'est l'Assemblée nationale elle-même dans sa liberté, dans son existence peut-être, que menace la formation du parti impérial, et nous nous affligeons à bon droit de l'aveuglement qui paraît s'être emparé d'une réunion sur laquelle la France avait fondé de si grandes espérances.

Nous sommes de ceux qui, avant le 15 mai, avaient pensé que l'Assem-

blée ne devait pas brusquement chasser les hommes du gouvernement provisoire. Mais la décision qui maintint alors l'homme des circulaires dans le sein du pouvoir exécutif devait être accompagnée d'une révision immédiate et sévère des actes qui, pendant l'interrègne de la loi, avaient le plus profondément troublé la société. Cette révision fut repoussée sur la motion d'un homme aujourd'hui tombé au dernier degré du discrédit politique, M. Crémieux ; et dès lors l'élément qu'on voulait absorber dut conserver, dans la commission du gouvernement, sa fatale influence.

D'ailleurs on s'apercevait dès cette époque que la distinction établie entre les *bons* et les *mauvais* du gouvernement provisoire, n'était en grande partie que le résultat d'une illusion bénévole de l'opinion. M. Arago avait été tour à tour rangé dans une catégorie et dans l'autre : en réalité, on ne pouvait reconnaître dans ce personnage que l'affaissement rapide d'une nature jadis si énergique. M. Marie n'était pas par lui-même assez considérable pour représenter seul l'élément de l'ordre et de la modération. M. Garnier-Pagès, plein de cœur quand il s'agissait de réprimer le désordre matériel, se retrouvait au premier rang des désorganisateurs socialistes, dès qu'il abordait le terrain des finances ; enfin M. de Lamartine manquait sciemment, volontairement, à la mission que lui avaient conférée des millions de suffrages. Entre le titre de sauveur de la patrie, qu'on s'empressait de lui décerner, et la popularité vertigineuse des émeutes, l'orgueil de triompher encore des rugissements de la rue par les accords d'une nouvelle lyre d'Orphée, M. de Lamartine se montrait hésitant, irrésolu ; et c'est ainsi qu'on s'habitua bientôt à prononcer ensemble deux noms que la France avait énergiquement séparés : celui de Lamartine et celui de Ledru-Rollin !

L'attentat du 15 mai venait de jeter sur la situation une lumière éclatante ; la Commission exécutive était au moins moralement complice d'une tentative faite pour imposer l'opinion de Paris aux tendances de la province. Le 17 mars, on avait félicité les *travailleurs* de la pression tumultueuse exercée par eux sur le gouvernement provisoire, et on leur avait fait deux concessions funestes : l'éloignement des troupes et l'ajournement des élections. Le moyen du *gouvernement* était ainsi consacré ; n'était-il pas tout naturel d'en faire l'application à l'Assemblée nationale? Cette Assemblée savait donc où étaient ses plus dangereux adversaires ; et de plus que signifiait le mouvement unanime de la garde nationale qui l'avait replacée sur ses bancs, si ce n'est qu'on ne voulait qu'une chose, la souveraineté de l'Assemblée? Nous ne nous expliquerons jamais, pour notre part, que ce vœu n'ait pas été entendu, et qu'après la preuve acquise du désaccord constant de l'Assemblée et du

gouvernement sur tous les points essentiels, sur les finances comme sur le divorce, sur les hommes comme sur les choses, on ne se soit pas décidé à donner enfin satisfaction à la France par l'établissement d'un pouvoir exécutif, un, régulier et protecteur.

La société avait de bonnes raisons pour réclamer la répression énergique de l'attentat du 15 mai. Ce n'était pas par une fantaisie de rigueur, qui n'est plus dans les mœurs de notre époque, qu'on s'inquiétait si fort de savoir si Blanqui était enfin arrêté, et si l'on faisait bonne garde autour de Barbès. Le sentiment de notre propre conservation nous inspirait à tous ce violent besoin de confiance dans la sincérité du pouvoir et dans l'action de la justice, et en observant la torpeur de l'Assemblée et l'indulgence fabuleuse du pouvoir exécutif, en apprenant que des permis de communiquer, accordés à des hommes dont le nom excite en France un frémissement électrique, avaient devancé l'action même des magistrats instructeurs, en voyant le mouvement électoral de Paris s'organiser sous des inspirations librement parties du donjon de Vincennes, on se demandait si l'intention des hommes du pouvoir n'était pas de prendre une prochaine revanche de leur défaite du 15 mai...

Mais déjà ces conspirateurs officiels n'étaient plus les maîtres de la situation qu'ils avaient faite. Derrière eux se dressait une autre république que la leur, la *vraie république*, comme ils disent, celle de Thoré et de Proudhon, de Lagrange et de Georges Sand, la démagogie enfin sous la forme la plus hideuse. Des journaux ignobles et incendiaires inondaient Paris : à côté du *Robespierre* et du *Sans-Culotte*, le *Père Duchêne* tirait à 75,000 exemplaires. On étalait impudemment le programme du banquet à 25 centimes, des flancs duquel devait sortir le règne de la *force ouvrière*, et la réalisation des rêves de cet honnête M. Sobrier.

Toutefois, un tel programme ne suffisait pas pour entraîner la masse des travailleurs ; nous n'avons cessé de rendre hommage à ses instincts honnêtes et religieux ; nous sommes sûrs qu'on ne tirera jamais d'elle que par surprise des actes de violence et d'injustice. Les meneurs subalternes s'aperçurent donc qu'il fallait toucher en même temps une autre corde, et ils se rencontrèrent fort à point avec ceux qui cherchaient depuis trois mois une occasion de faire revivre le parti bonapartiste. La République s'était montrée fort confiante à l'égard de ces derniers : plusieurs membres de la famille impériale étaient venus s'asseoir tout tranquillement sur les bancs de l'Assemblée nationale, comme si la révolution de Février ne se fût accomplie qu'à leur profit, et dans son zèle pour une gloire jugée alors peu compromettante, M. Crémieux (toujours M. Crémieux !) allait jusqu'à dire que le décret de proscription de

1832 avait été *virtuellement* abrogé, sur les barricades, pour ce qui concernait la famille de l'empereur.

Dès lors, il ne fallait plus qu'un certain degré de malaise et de mécontentement dans le peuple pour qu'il en revînt tout à fait à la légitimité impériale.

Les *trois mois de misère* que les ouvriers avaient mis, disait-on, au service de la République étaient passés, l'Assemblée ne marchait pas, du moins en apparence (nous ne parlons ici que des impressions populaires) ; le pouvoir exécutif était tombé dans le discrédit universel; c'est alors que l'idée de l'ordre, de l'unité, du retour au travail et à la prospérité publique se personnifia tout à coup dans un grand nombre d'imaginations honnêtes. La *banlieue* devint le principal foyer de ce mouvement; les provinces, profondément irritées contre l'aggravation des impôts, la population des campagnes qui se proclame partout sacrifiée aux ouvriers de la capitale et destinée à fournir des ressources incessantes à la liste civile de l'oisiveté parisienne, s'emparèrent du nom de Louis-Napoléon avec la promptitude de la foudre, et le prétendant se vit appelé à la représentation nationale avec un nombre de voix qui faisait présager dès lors un autre déploiement de suffrages dans une circonstance capitale, celle de l'élection du président de la République.

Le mouvement napoléonien et le mouvement démagogique s'étaient produits parallèlement. Après les élections ils se transportèrent ensemble dans les émotions de la rue, et l'on put croire au premier moment que le profit serait plus considérable pour Barbès que pour Louis-Napoléon. On criait d'abord : *Vive Barbès !* puis les cris de : *Vive Napoléon !* commencèrent à se mêler aux premiers; puis lundi on n'entendit plus que : *Vive Napoléon !* et même, à ce qu'on prétend : *Vive l'empereur !*

L'Assemblée s'était justement préoccupée de ces symptômes, et la pensée qui s'était présentée à l'esprit des plus sages et des plus honnêtes était d'opposer à un danger incontestable l'unité d'un pouvoir enfin capable de créer la confiance. Pour conquérir à temps ce résultat désirable, il suffisait de s'entendre et l'on ne s'entendît pas : l'ancienne gauche, si ardente lorsque l'entreprise était prématurée, se refusa, dit-on, à l'accomplir, quand elle était devenue urgente, indispensable, et de là ce vote de confiance du 12 juin, obtenu à une immense majorité, et qui répondait d'une manière si étrange aux vœux de la garde nationale qui était venue défendre la République contre la résurrection de l'empire.

La résolution de s'en tenir au *statu quo* était prise dès la veille, c'est un fait certain, et dès lors il ne faut plus attacher d'importance à l'effet

de la comédie qu'on semble avoir jouée à dessein devant l'Assemblée. La conduite de M. de Lamartine dans cette journée n'en reste pas moins inexplicable : c'est lui qui a fait battre la générale dans tout Paris contre une émeute qu'on aurait facilement contenue avec quelques bataillons seulement ; c'est lui qui a jeté, au milieu de l'apologie de la commission exécutive, un décret de proscription contre le prétendant, à propos d'une attaque insignifiante contre le général en chef de la garde nationale ; c'est lui enfin qui a osé dire que le sang qui venait de couler était le premier qui eût été versé depuis l'établissement de la République ; comme si les malheureux gardes nationaux qui ont péri dans le passage Molière n'étaient pas morts pour la République. M. de Lamartine n'a pas voulu sans doute rappeler le mot de Barnave : *Le sang qui a coulé était-il donc si pur ?*

Le lendemain du vote de confiance, l'Assemblée, mieux inspirée, admet dans son sein le *prince* Louis-Napoléon, le décret proposé la veille tombe dans l'eau, et M. Ledru-Rollin, qui avait défendu avec un certain talent la cause du pouvoir, annonce bruyamment l'intention de donner sa démission. Cependant les amis de la commission s'émeuvent et se mettent en campagne : le rapporteur des *fonds secrets* va provoquer un nouveau vote de confiance ; un jour, deux jours se passent, et le nouveau drame, mis sur l'affiche, est ajourné deux fois, sans doute par indisposition des principaux acteurs : enfin, les partisans dévoués de M. de Lamartine déposent dans le journal *le Bien public* l'énigme suivante, qui vaut bien, selon nous, les plus magnifiques *rébus* de *l'Illustration :*

« Des hommes d'honneur ne peuvent accepter cette humiliation « de faire la police de leur pays, les mains garrotées par le vote de « l'Assemblée. En restant au pouvoir, la commission semblerait dire « qu'elle n'a jamais cru au péril ; qu'elle avait voulu s'armer d'une loi « de proscription contre un fantôme, uniquement pour le plaisir de la « proscription. Elle s'avoue ainsi convaincue d'inintelligence, d'inconséquence ou de tyrannie. Elle garde le pouvoir, mais déconsidérée, « mais désarmée. Elle ne vit plus, elle ne fait que prolonger son agonie.

« Nous croyons pouvoir assurer qu'il y a un homme dans le gouvernement, et cet homme est Lamartine, qui ne voudra pas porter plus « longtemps ce roseau de l'autorité brisé dans ses mains par une méprise de la majorité.

« Nous sommes certains qu'il a déjà moralement donné sa démission, « et que, s'il ne l'a pas déposée sur la tribune, c'est par une considération d'Etat.

« Il pourra rester encore à son poste, mais ce ne sera que par abné-

« gation, sous la pression des circonstances, et avec la ferme volonté de « se faire relever de faction. Car il n'a pas accepté et il ne veut accep- « ter à aucun prix la responsabilité du vote napoléonien de l'Assem- « blée. »

Nous ne serons pas injuste envers M. de Lamartine, nous n'oublierons jamais sa belle journée de l'Hôtel-de-Ville, quand il repoussa le drapeau rouge et fit triompher le drapeau tricolore. Mais plus il avait été grand dans cette circonstance, plus il se devait à lui-même de ne pas manquer à la mission que lui décernait le vœu national. Ce n'est pas en vain que trente millions d'hommes se seront jetés aux pieds d'un citoyen pour le conjurer de les sauver et qu'il les aura repoussés; quand on n'a pas compris une telle situation, on s'expose à voir juger ses actions avec une rigueur impitoyable.

Ne nous faisons pas d'illusion; il faut un *homme* à la France, et elle le cherchera jusqu'à ce qu'elle l'ait trouvé. Après le refus de M. de Lamartine, et de crainte que Louis-Napoléon ne soit accepté, n'y a-t-il pas aujourd'hui quelqu'un d'assez osé pour proposer de confier les destinées du pays à MARC CAUSSIDIÈRE ! La République est dans une mauvaise voie : elle est anarchique dans la conduite, et presque *babouvienne* dans les principes; les idées d'ordre, de propriété, de famille sont profondément ébranlées : l'irritation est extrême ; le désillusionnement universel et la banqueroute frappent à nos portes.

Tout cela donne un corps à la faction napoléonienne, et ce n'est pas par des cris de *vive la république*, des *mises hors la loi*, des modifications de circonstance au projet de constitution, qu'on arrêtera ses progrès. On nous assure que dans la matinée d'hier la commission de constitution a rayé de son programme l'article qui déférait au suffrage universel l'élection du président de la République, et qu'elle a attribué ce droit à l'Assemblée ! Ainsi, on en serait déjà au démenti du principe auquel on voulait tout ramener en France. La crainte est puérile, ou le remède odieux.

Beaucoup de personnes se rassurent par la pensée que le *prétendant* sera hors d'état de jouer son rôle : elles comptent sur ses fautes pour sauver la République; triste et trompeuse ressource, si l'on ne va pas enfin au fond des choses, si l'on ne se hâte de constituer cette république *honnête et modérée* que nous avons acceptée avec tant d'abnégation et d'empressement. Les hommes éclairés donnent du temps aux gouvernements et aux assemblées, les masses n'en accordent pas. Il faut aujourd'hui plus que de la confiance, il faut de la sécurité. Or, nous touchons à un de ces moments où la société, inquiète sur sa propre existence, ne marchande plus les conditions de son salut et où l'absolutisme devient la

seule forme possible de gouvernement. Peu s'en faut que nous ne soyions entre la dictature de Barbès, qui nous fera périr, et celle de Louis-Napoléon, qui, du moins, respectera la propriété et la famille. On dit que les hommes de Barbès et de Napoléon s'entendent : mais s'il en est ainsi, les dupes ne seront pas du côté des impériaux ; quand le despotisme s'allie à la démagogie, la démagogie n'est jamais le pot de fer ; nous sommes peut-être destinés à voir, dans la même journée, le 9 thermidor et le 18 brumaire.

Que si, au contraire, le mouvement actuel s'évanouit en fumée, s'il suffit d'une déclaration de l'Assemblée pour mettre à néant des espérances audacieuses, cette victoire peut nous être fatale, en confirmant nos représentants dans la voie funeste où ils se sont engagés. Que les gens de bien, d'honneur et de probité, soient vaincus demain par le babouvisme de MM. Garnier-Pagès et Duclerc ; que la main-mise de l'Etat sur le capital et l'association privée soit consacrée par un vote législatif, et alors cette croûte si mince sur laquelle nous marchons, suivant l'expression employée par M. Goudchaux dans son discours d'hier, s'affaissera d'elle-même, nous tomberons dans l'abîme ; et nous resterons pour longtemps, peut-être, la nation la plus misérable, la plus divisée et la plus humiliée de la terre.

17 juin.

Encore une déception ! Au lieu du débat solennel qu'on attendait hier dans le sein de l'Assemblée, et de la grande *bataille* des rues qui devait en faire l'accompagnement, nous avons eu un calme plat au dehors, et la démission du *prince* Louis-Napoléon des fonctions de représentant du peuple a coupé court à toute discussion sur la question de savoir si l'on devait le déclarer *traître à la patrie*.

La lettre d'avant-hier, qui a causé tant de rumeur, venait de je ne sais où, et il se pourrait bien qu'elle fût tout à fait apocryphe. Celle d'hier a une origine certaine, et tout le monde en a trouvé les expressions pleines de convenance. Les colères, les émotions de la veille sont donc frappées de ridicule, et le prétendant reste à son poste d'observation sans que sa popularité souffre aucune atteinte de ce qui vient de se passer. La crainte qu'il cause n'est qu'ajournée : c'est à la République, nous le répétons encore, qu'il appartient par sa conduite mesurée et protectrice de rendre chimériques des appréhensions qui, en si peu de temps, ont pris tant de consistance.

La séance d'hier a offert un incident remarquable. La veille, un des esprits les plus dangereux de notre époque, M. Pierre Leroux, avait entouré assez habilement d'une auréole oratoire ses théories subversives du principe chrétien de la société. M. Decoux lui a répondu avec une

précision énergique qui a produit sur l'Assemblée une vive impression. Jusqu'ici M. Ducoux avait paru vouloir se ranger parmi les hommes les moins modérés de la Chambre, et il est probable que les questions politiques le trouveront aussi exagéré qu'auparavant. La protestation contre le socialisme de Pierre Leroux n'en a que plus de valeur et montre les ressources que présente, contre toute tendance délétère, la composition de l'Assemblée. Quel dommage qu'on ait tant de peine à s'y entendre, et que tout, jusqu'à l'absurde disposition de la salle, s'oppose au rapprochement des hommes destinés à marcher dans la même voie !

Cette discussion de principes s'était élevée à propos de l'Algérie qu'on voulait dès à présent assimiler sur tous les points à la mère-patrie. Mais encore ici, pour la question particulière comme pour la question générale, le bon sens pratique a fait justice d'une dangereuse théorie. Il est vrai que, par extraordinaire cette fois, l'opinion du ministre se trouvait du côté du bon sens et de l'expérience.

Nous venons de faire un petit bail de tranquillité, à ce qu'il semble. Quoi qu'il arrive du mouvement napoléonien, nous devons lui savoir gré d'avoir fait diversion aux passions sauvages dont l'explosion nous menaçait. Les terroristes remettent leur revanche au 14 juillet. S'il faut en croire les révélations qui circulent dans le public, il s'agirait des projets les plus sinistres et les plus perfides. Les terroristes sont capables de tout ; mais il ne disposeront plus désormais de la crédulité populaire comme ils le faisaient il y a huit jours. Cette crédulité a trouvé un autre aliment moins dangereux.

La question des ateliers nationaux retombe de tout son poids sur l'Assemblée nationale. On avait cru faire un pas vers la dissolution de ces foyers de paresse, d'indiscipline et d'émeute : le gouvernement avait pris des engagements solennels; des paroles rassurantes avaient été portées à la tribune : vain espoir ! rien n'est commencé, et les abus sont encore pires, s'il est possible, qu'avant l'enlèvement illégal de M. Emile Thomas : c'est ce que M. de Falloux, qui a pris dans ces débats une position si éminente, est venu dire avec une mesure et une décision qui ont produit une impression profonde.

Cependant M. Trélat demande de nouveau TROIS MILLIONS de crédit : c'est le compte de la quinzaine. Le projet est renvoyé dans les bureaux, et après avoir été d'avance percé à jour par M. Goudchaux dans la discussion relative à l'Algérie, il essuie dans des réunions particulières des critiques qui semblent présager une violente tempête. M. Goudchaux y donne des détails circonstanciés sur cette institution funeste. Il déclare d'une manière formelle que, « dès le jour où la propagation « des idées de M. Louis Blanc a été établie au Luxembourg, il s'est

« décidé à quitter le ministère des finances qui lui avait été confié par « le gouvernement provisoire. Il prévoyait, ajoute-t-il, que le système « de M. Louis Blanc ferait la ruine de nos finances. »

Enfin il reste établi, pour tous les hommes clairvoyants, que les ateliers nationaux n'étaient, dans la pensée de nos gouvernants, qu'une armée toute prête à soutenir les inspirations de la République démocratique. Suivant le témoignage peu suspect de M. Degousée, «*vingt-deux mille* forçats libérés y travaillent encore, malgré la loi qui interdit à Paris le séjour de cette espèce d'hommes. »

La commission se forme sous l'impression de ces révélations tardives ; elle s'apprête à engager le combat contre les derniers soutiens d'un système exécrable. Voilà qui est bien ; mais attendons la fin. L'Assemblée, dont la bravoure dans les bureaux s'est déjà signalée par tant d'attaques, ne sait pas soutenir son opinion au grand jour de la discussion publique. Qu'elle se décide enfin à frapper les grands coups ! qu'elle calme l'inquiétude profonde que sa mollesse excite dans toute la France.

Le moment est pourtant bien choisi pour en finir avec les ateliers nationaux : le mouvement bonapartiste y a trouvé un écho ; les gens qui s'étaient créé ces cohortes prétoriennes savent aujourd'hui par expérience qu'elles leur tourneront le dos pour d'autres maîtres dès que l'occasion de nouveaux troubles se présentera. Hésiterait-on encore, et la faiblesse succéderait-elle à la trahison ?

L'Allemagne, plus malheureuse encore que nous, s'il est possible, continue d'être violemment agitée. Tandis qu'elle cherche vainement à résoudre le problème de son unité politique, le tzar accumule sur ses frontières une armée nombreuse et aguerrie. Quel parti prendra l'Allemagne ? S'unira-t-elle entièrement à la France pour repousser l'invasion russe ? Nous doutons fort qu'elle ait assez de liberté dans ses mouvements pour prendre une résolution décisive dans un sens ou dans l'autre.

Voyez où conduisent les illusions des savants, et surtout des savants qui repoussent dédaigneusement les conseils de la foi. Il y a deux ans, au congrès scientifique de Francfort, des hommes qui ont droit à toute notre admiration dès qu'il ne s'agit que de philologie, décrétaient que l'unité des nations se fonde sur la race et la langue ; et voici que l'application de ce principe jette une effrayante confusion dans une notable partie de l'Europe. L'Allemagne ne semble pas devoir y gagner un pouce de terrain. L'Alsace n'a pas la moindre envie de se joindre au corps germanique ; les Danois, appuyés sur l'union scandinave, et protégés d'ailleurs par la Russie, disputent victorieusement aux armes prussien-

nes la possession du Sleswig. La séparation des Polonais et des Allemands dans la Posnanie donne lieu aux plus tristes déchirements intérieurs, et la dissolution de l'empire d'Autriche, si fatale à l'ascendant de l'Allemagne, apparaît comme la conséquence directe des théories de Jacob Grimm. Grâce au programme de ce savant, il y aura bientôt dans cette partie de l'Europe autant de gouvernements qu'on y compte de races différentes. Tandis que les Slaves d'au delà du Danube accourent au congrès national de Prague, une guerre à mort s'organise dans la Hongrie entre les Magyars et les représentants du panslavisme. A côté d'eux, les *Romains* de l'ancienne Dace revendiquent aussi leur droit à se constituer en nation indépendante. Qu'adviendra-t-il des communes saxonnes de la Transylvanie, perdues au milieu de trois ou quatre races différentes ? Il serait beau de voir la France imiter cet exemple, et les Bas-Bretons ou les Basques réclamer une constitution distincte, fondée sur la nationalité de leurs idiômes respectifs ! C'est la communauté de la loi et de l'histoire qui fonde la véritable unité des peuples, et non cette vaine théorie de Jacob Grimm, qui nous ramènerait à la tour de Babel.

Nos regards continuent de se tourner vers l'Italie. Le parti dont Mazzini est le chef, vaincu momentanément sur le terrain de la République, cherche maintenant à donner à ses prétentions une apparence plus séduisante. Depuis que la Lombardie cède à l'ascendant militaire du roi de Sardaigne, il n'est plus question que de faire de ce prince le monarque de l'Italie entière. Naples et la Toscane sont menacées d'une incorporation violente à la monarchie piémontaise. Quant à l'Etat pontifical, il doit s'attendre à trouver bientôt un nouvel Astolfe dans le vainqueur de Goïto et de Rivoli; on va jusqu'à croire que M. l'abbé Gioberti se prête à cet audacieux établissement de l'unité monarchique en Italie.

Tout en révoquant en doute cette dernière accusation, ne faisons pas à cet écrivain, si coupable à tant d'égards, un honneur qu'il ne mérite pas. M. Gioberti s'est conduit tolérablement à Rome, parce qu'il ne pouvait faire autrement : il est arrivé dans cette ville après que la position du souverain pontife s'y était notablement améliorée. Déjà les adversaires de Pie IX avaient reculé devant l'attitude de la fidèle population du Trastevere et des *Monti*. Pie IX n'avait qu'un mot à dire pour prendre une revanche éclatante de ceux qui l'ont si odieusement outragé : à sa voix, les paysans de la Sabine seraient accourus pour prêter main forte à l'immense majorité du peuple de Rome, et la garde civique, après avoir violé la liberté du Pape et celle des cardinaux, aurait infailliblement subi le même traitement que celle de Naples. Mais la mansuétude de Pie IX est sans bornes, et l'idée de punir l'ingratitude de ses sujets n'a pu trouver place un seul instant dans son âme.

Aujourd'hui, le Saint-Pontife commence une lutte difficile contre le parlement qui vient de s'assembler dans Rome ; il fera, en politique, toutes les concessions possibles, mais il restera immuable sur le roc de la religion. Le discours prononcé en son nom par le cardinal Altieri, lors de l'ouverture des chambres, fait foi de cette inébranlable résolution. Il faut lire les journaux de Rome pour comprendre à quel point les prétendus libéraux du ministère Manciani sont mal disposés pour l'Eglise, et combien ils redoutent en même temps un éclat qui, en soulevant le peuple, le renverserait infailliblement.

En Belgique, la faiblesse relative du parti républicain vient de se manifester à propos des dernières élections. Toutes les élections se sont décidées en faveur de l'opinion monarchique. Les catholiques ont doté la Belgique de la constitution la plus sincèrement et la plus largement libérale qui existe en Europe : on reconnait l'arbre à ses fruits.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. René, rue de Seine, 32.

LETTRES

D'un candidat non élu à un membre de l'Assemblée nationale,

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

(Première lettre.)

Citoyen représentant, vous savez que quelques personnes ont mis mon nom en avant, aux élections générales qui viennent de donner à la nouvelle République sa première représentation nationale, et que n'ayant rien fait de mon côté pour seconder les démarches de mes amis, ils ont parfaitement échoué dans leur tentative. Je m'en console d'autant plus facilement que j'ai toujours regardé comme excessivement redoutable la responsabilité de tous ceux qui sont appelés, surtout dans les circonstances actuelles, à donner des lois aux peuples.

Seulement, comme il est quelques questions importantes que j'ai étudiées d'une manière toute spéciale depuis plusieurs années, et que ma position ne me permet pas de publier encore le résultat complet de mes recherches, je prendrai, si vous le permettez, la liberté de vous communiquer quelques extraits de ce travail, en vous autorisant même à les publier si vous le jugez utile dans l'intérêt de l'avenir moral et intellectuel de notre République.

Je vous demanderai la permission de conserver la forme épistolaire afin de pouvoir plus facilement passer d'un sujet à l'autre, et m'étendre plus ou moins, suivant les circonstances. Je ne saurais donc indiquer d'avance ici le nombre ni l'étendue des objets que pourra comprendre cette correspondance, ni l'ordre que je me propose de suivre, puisque cet ordre pourrait à chaque instant être dérangé par des faits imprévus et des circonstances particulières.

J'entre immédiatement en matière, par la question de la *fréquentation obligatoire des écoles primaires*, mise à l'ordre du jour par M. le ministre de l'instruction publique et par M. le président de la haute commission des études scientifiques et littéraires, et de longtemps irréalisable, à moins qu'on ne fasse appel à tous les dévouements, et qu'on ne modifie les réglements de manière à laisser libre cours à tous les efforts spon-

tanés, au lieu de les paralyser comme on l'a toujours fait jusqu'à présent et surtout dans ces dernières années.

Fréquentation obligatoire des écoles.

Dès le 28 février, quatre jours après sa nomination, le nouveau ministre de l'instruction publique, dans une circulaire à MM. les recteurs, déclarait « que la République ne saurait souffrir sans dommage qu'un « seul de ses enfants soit privé de l'instruction primaire. »

Un décret du gouvernement provisoire du 27 avril porte, que dans les colonies « *nul* ne peut se soustraire au devoir d'envoyer à l'école son « enfant, fille ou garçon, à moins qu'il ne le fasse instruire sous le toit « paternel, et que celui qui aura négligé ce devoir sera passible d'un « à quinze jours de prison. » D'après un rapport de M. Jean Reynaud, président de la haute commission des études, du 21 avril, « une des pre- « mières mesures adoptées par l'Assemblée nationale doit être d'exiger « de tous les enfants de la République indistinctement la justification « de l'accomplissement de leur cours d'enseignement primaire, *par* un « diplôme délivré au nom du gouvernement, *qui* attestera que les jeunes « gens se sont acquittés de cette première obligation que l'ordre répu- « blicain leur impose. » Dans son compte-rendu à l'Assemblée nationale (séance du 6 mai) le citoyen ministre revient sur cette idée et la reproduit presque dans les mêmes termes.

Le projet de rendre l'instruction primaire obligatoire n'est pas si nouveau en France qu'on pourrait le croire d'après les assertions plus ou moins officielles, débitées depuis 1830. Il est même de beaucoup antérieur à la révolution de 1789. Si nous en croyons le Répertoire de Guyot, l'ordonnance d'Orléans et celle de Blois contenaient des dispositions pour faire fréquenter les écoles, et la déclaration royale de 1724 porte que les pères, les mères et les autres personnes chargées de l'éducation des enfants seraient tenues de les envoyer aux écoles et catéchismes, jusqu'à l'âge de quatorze ans, à moins que ce ne fût des personnes de telle condition qu'elles pussent et qu'elles dussent les faire instruire chez elles ou les envoyer au collége, ou bien les mettre dans des monastères ou des communautés. Les procureurs du roi, ceux des seigneurs hauts justiciers devaient tous les mois se faire remettre par les curés, vicaires, maîtres et maîtresses d'écoles, un état exact de tous les enfants qui n'iraient point aux écoles et aux catéchismes et des noms de leurs parents, pour faire contre ces derniers les poursuites nécessaires. (Guyot, *Répertoire de Jurisprudence*, art. *écoles.*)

Nous ne savons pas aujourd'hui jusqu'à quel point ces dispositions furent exécutées. Nous serions même tenté de croire qu'elles ne le fu-

rent guères, si nous jugions du zèle de tous les magistrats en faveur de l'instruction du peuple, d'après les opinions du fameux procureur général au Parlement de Bretagne, messire de la Chalotais. Voici, en effet, ce qu'écrivait en 1763 ce célèbre ennemi des Jésuites. « Les Frères de « la Doctrine Chrétienne, qu'on appelle *Ignorantins*, sont survenus pour « achever de tout perdre : *ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui* « *n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime*, mais « qui ne le veulent plus faire. Ce sont les rivaux des Jésuites. Depuis « qu'ils sont établis à Brest et à Saint-Malo, on a peine à trouver des « mousses... Dans trente ans d'ici on demandera pourquoi il manque « des matelots dans les ports. Le bien de la société demande que les con- « naissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. « Tout homme qui voit au delà de son triste métier ne s'en acquittera « jamais avec patience. *Parmi les gens du peuple il n'est presque néces-* « *saire de savoir lire et écrire* qu'à ceux qui vivent par ces arts, ou à « ceux que ces arts aident à vivre. » (*Essai d'éducation nationale, ou plan d'études pour la jeunesse*, par messire Louis-René de Caradec de la Chalotais, etc., présenté au Parlement de Bretagne en 1763.) Avec de pareilles idées dans les magistrats chargés de veiller à leur exécution, les ordonnances d'Orléans et de Blois et la déclaration de 1724 ne pouvaient guères produire le bien qu'on en avait attendu. C'est peut-être ce qui en fit oublier les dispositions.

Les décrets de la Convention, malgré la rigueur des peines qui devaient leur servir de sanction, restèrent, mais pour d'autres raisons, une lettre morte. L'un des premiers, celui du 29 frimaire an II (19 décembre 1793), porte que les pères, mères, tuteurs ou curateurs seront tenus d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier degré d'institution, sous peine d'une amende égale au quart de leurs contributions, et en cas de récidive, d'une amende double et de la privation, pendant dix ans, de l'exercice de leurs droits de citoyen. Et cependant, si nous en croyons l'auteur des Forces productives de France (tome I, page 52), les écoles, *toutes fermées* pendant le régime de la Terreur, ne furent fréquentées que par le *cinquantième* de la population pendant le reste de la République. Le 27 brumaire an VI (17 novembre 1797), un décret du directoire décide que tous les citoyens non mariés qui désireront obtenir, soit une place, soit un avancement, seront tenus de joindre à leur pétition un certificat de fréquentation de l'une des écoles centrales, et que ceux qui seront mariés fourniront des certificats de fréquentation des écoles par leurs enfants. Nouvelle preuve que le décret de la Convention n'avait pas reçu d'exécution. Il ne pouvait pas en être autrement. Le décret du 29 frimaire an II avait été précédé par quelques autres qui en avaient

rendu l'exécution impossible, tels que celui du 22 août 1792, qui *excluait* de l'enseignement public tous les membres des anciennes congrégations d'hommes et de femmes, et celui du 10 mars 1793, qui ordonnait la *vente* des biens formant la dotation de tous les établissements d'instruction publique français, sous quelque dénomination qu'ils existassent. Ainsi on décrétait la fréquentation obligatoire des écoles, après avoir expulsé la plus grande partie des maîtres et la presque totalité des maîtresses, et dépouillé les écoles des ressources qui les avaient entretenues jusqu'alors, et avant d'avoir pu se procurer de nouveaux instituteurs et d'avoir réalisé le budget nécessaire à leur entretien. Est-il étonnant que tous ces magnifiques décrets qu'on nous vante tant aujourd'hui, et qu'on voudrait nous faire regarder comme l'idéal en fait d'instruction publique, soient restés à l'état d'utopie? Je vous l'avoue, citoyen représentant, je crains qu'on ne tombe aujourd'hui dans une faute analogue, en décrétant la fréquentation obligatoire des écoles avant de s'être bien assuré s'il existe des écoles à la portée de *tous les enfants de la République*. Et comme je sais, ainsi qu'il me sera facile de vous le prouver, qu'à l'heure qu'il est il y a en France un grand nombre de familles qui, le voulussent-elles, ne pourraient pas envoyer leurs enfants à l'école, attendu qu'il n'en existe pas à leur portée, je crains encore qu'on ne vienne ajouter au dédale de nos lois quelques nouvelles dispositions *mort-nées*, inexécutables, et qui n'ont d'autres résultats que de discréditer le pouvoir législatif. Une ordonnance royale de 1816 oblige, autant que peut obliger une ordonnance dans un pays constitutionnel, chaque commune à pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent une instruction primaire, et la loi de 1833, qui est venue sanctionner cette obligation pour les communes, n'a pas jugé à propos de l'étendre à la famille.

Depuis la promulgation de cette loi, on a souvent agité la question de rendre obligatoire pour tous les enfants la fréquentation des écoles. Plusieurs conseils généraux ont émis le vœu de voir une disposition législative imposer cette obligation. Le pouvoir n'a pas cru devoir obtempérer à ce vœu réitéré, espérant que ce qu'on n'avait pas entrepris de faire par une coaction légale, à l'exemple de plusieurs Etats d'Allemagne, « s'accomplirait d'une manière plus sûre par le secours du temps et le « progrès de l'opinion. » (Rapport de 1843, p. 33.) D'ailleurs, avant de vouloir rendre obligatoire pour toutes les familles la fréquentation des écoles, il faut la rendre possible. Or, d'après le rapport que nous venons de citer, et nous avons des preuves nombreuses qu'il atténue le mal, il existait 2460 communes dépourvues de tout moyen d'instruction primaire, et par conséquent les enfants de ces communes, au nombre de

130,000 environ, auraient été forcés de violer la loi qu'on voulait leur imposer. Il y avait de plus, toujours d'après le même rapport, 19,769 communes qui n'avaient pas d'écoles spéciales pour les filles, et dans lesquelles par conséquent les parents étaient obligés, ou de garder les petites filles à la maison, privées de tout moyen d'instruction primaire, ou bien de les envoyer acquérir cette instruction aux dépens de leur véritable éducation, et souvent aux dépens de leurs mœurs, dans une école où le plus fréquemment il n'existe pas la moindre séparation et où les enfants des deux sexes sont entassés pêle-mêle sur le même banc.

Le ministre qui a rédigé ce rapport affirme bien à son roi que dans ces 19,769 écoles mixtes la fréquentation par les deux sexes a lieu avec toutes les *précautions fixées par les réglements.* Mais il en est de cette affirmation comme de beaucoup d'autres : elle est fausse et mensongère. Nous admettons, sans même les examiner, la sagesse des précautions que fixent les réglements ; mais nous tenons à constater si elles sont exécutées. Or, voici quelques faits qui pourront, citoyen représentant, vous donner une idée du savoir-faire de la bureaucratie universitaire en fait de documents officiels, et de la confiance que l'Assemblée nationale devra leur accorder.

Dans le Bas-Rhin, l'un des départements les plus avancés, et peut-être le premier de tous en fait d'instruction primaire, au moment même où se publiait ce rapport au roi, en 1844, sur 594 écoles mixtes, 270 comptaient un nombre d'élèves *supérieur* à celui qui a été *fixé par les réglements.* Dans la Charente, sur 310 écoles mixtes, les sexes ne sont séparés par une cloison que dans 29 ; dans les 281 autres, ils sont pêle-mêle. Dans la plupart des écoles mixtes de la Somme, les sexes « *ne sont et* « *même ne peuvent pas être séparés.* » Sur 167 écoles « existant dans la « Haute-Vienne, il n'y en a que 10 spécialement affectées aux filles, et « 102 sont communes aux deux sexes, *sans* que l'on ait songé à établir « aucun moyen de séparation entre eux. » (Voyez les procès-verbaux des délibérations des conseils généraux de ces départements, sess. 1844.) Voilà comment étaient exécutées les précautions fixées par les règlements. Dans trois départements, sur 1006 écoles mixtes, 653 contraventions plus ou moins graves, plus ou moins dangereuses pour les mœurs. Et que serait-ce si nous pouvions nous procurer et mettre sous les yeux de la France une statistique exacte de ce qui se passait dans les 83 autres départements? Je n'ai pas à ma disposition assez de documents pour savoir si les règlements sont aujourd'hui mieux exécutés. Mais vous pourrez juger de la lenteur du progrès sous ce rapport par ce qui se passe dans le Bas-Rhin, l'un des départements où l'on fait le plus d'efforts pour remédier aux graves inconvénients que présentent les écoles

mixtes et où les ressources communales sont les plus abondantes pour arriver au but si désiré. Malgré les sacrifices énormes que s'imposent le département et les communes, malgré les ressources en fait de personnel que présentent plusieurs congrégations religieuses, et l'empressement avec lequel la population les accueille partout, « des 922 écoles « communales qu'on y comptait au 7 septembre 1847, 575 sont encore « communes aux deux sexes. Parmi ces dernières, il en est 243 qui « comptent plus de 80 élèves, et dont le dédoublement, devenu obliga- « toire, sera exigé à mesure qu'on pourra construire de nouveaux lo- « caux. » (Délibérations du conseil général, sess. 1847, p. 153.)

Or, s'il en est ainsi dans le Bas-Rhin, où la plupart des communes ont des revenus propres considérables, quelle doit être la situation de l'instruction primaire des filles dans la plupart des autres départements où les communes n'ont d'autres ressources que les centimes additionnels? On demandera peut-être : Mais, s'il en est ainsi, pourquoi dissimuler cette situation dans les documents officiels? Pourquoi cacher au pays la vérité sur un point si important? Si vous me permettez cette correspondance, j'aurai souvent occasion de renouveler ces questions. En attendant, voici une réponse qui m'a été donnée par quelqu'un, qui, sans appartenir aux bureaux de l'Université, a souvent occasion d'en voir le personnel et même d'entrer plus ou moins dans les secrets de l'administration. Quand on eut réuni les chiffres pour le compte-rendu sur la situation de l'instruction primaire en 1843, on s'aperçut que dans plusieurs départements il y avait diminution dans le nombre des élèves ; en présence de ces diminutions qui auraient fait tort au système du ministre régnant, on mêla tous les éléments de la statistique des écoles, on fit de nouvelles classifications, mais surtout on supprima les détails de chaque département qui auraient pu permettre un contraste ; on ne donna que des totaux et des moyennes, on les exagéra outre mesure, et le ministre passa pour avoir puissamment influé sur les progrès de l'instruction primaire, de manière à ne laisser presque plus rien à faire à ses successeurs.

Quand donc on viendra nous proposer de rendre obligatoire la fréquentation des écoles primaires, demandez une enquête, et une enquête sévère pour savoir si elle est possible, et surtout gardez-vous de rien conclure du dernier rapport officiel que je viens de vous citer, et sur lequel je reviendrai souvent. Seulement retenez bien ces chiffres, tout atténués qu'ils sont ; ils sont significatifs : 22,229 communes manquaient d'institutrices, et sur ce nombre 2,460 n'avaient pas même d'école de garçons en 1843, et aujourd'hui ces nombres n'ont peut-être pas beaucoup diminué. Dans tous les cas, avant de penser à rendre obligatoire

pour les deux sexes la fréquentation des écoles, le gouvernement a un devoir plus urgent à remplir, c'est de la rendre possible en comblant toutes ces lacunes. Et encore il y aura à voir si dans les communes disséminées il ne se trouve pas bien des hameaux, bien des maisons isolées pour lesquelles l'école est inaccessible, surtout dans la mauvaise saison ; tant qu'il reste une partie appréciable de la population hors de portée des écoles, et par conséquent forcée de désobéir à la loi, on doit reculer devant la promulgation de cette loi.

Et quand on sera parvenu à mettre ainsi l'instruction primaire à la portée de tous les enfants des deux sexes, tout ne sera pas encore fini ; avant de vouloir imposer les fréquentations de l'école, il faut s'assurer de la possibilité d'organiser dans chaque canton, dans chaque commune, dans chaque village, des moyens de surveillance journalière, pour veiller à l'exécution de la loi, constater la fréquentation de l'école par chacun des enfants du ressort, en cas d'absence apprécier la légitimité et la valeur des causes et des motifs, et en cas de contravention en provoquer la répression devant les tribunaux compétents, poursuivre l'exécution des jugements rendus, etc. Pour tout cela on ne peut pas compter sur les comités locaux. La loi de 1833 ne leur demandait sous ce rapport qu'une liste annuelle des enfants qui restent étrangers à toute instruction, et jusqu'à présent, malgré toutes les instances qu'elle a pu faire, l'administration n'a pas pu obtenir de la plupart d'entre eux cette simple formalité une fois par an. Sous ce rapport-là les conseils généraux sont unanimes et d'accord avec les documents publiés par le ministère de l'instruction publique. En 1840, « dans 41 départements les comités « locaux ne se réunissent jamais, hormis le cas où ils auraient à pré- « senter un instituteur. » (Rapp. au roi, p. 34.) Est-ce sur une pareille institution qu'on pourrait compter pour l'exécution de la loi qui rendrait obligatoire la fréquentation des écoles ? En chargerait-on les instituteurs ? Voudrait-on les transformer en espèce d'agents de police judiciaire et les charger de transmettre tous les jours la liste des délinquants et d'assister aux jugements, à peu près de même que le font aujourd'hui certains employés des forêts et des douanes ? Mais de pareilles attributions, outre qu'elles prendraient un temps précieux aux instituteurs, transformeraient complètement leur mission toute pacifique et honorable en agence inquisitoriale et odieuse qui finirait par rejaillir sur l'instruction primaire elle-même.

Avant donc de rien décider sur cette importante question, que l'Assemblée nationale pèse les difficultés que pourrait présenter dans la pratique toute disposition trop rigoureuse, qu'elle n'oublie pas que les lois divines sont seules fécondes, et que toute loi positive qui n'est pas

exécutée met en discrédit le législateur qui l'a portée, et diminue le respect dû à toutes les autres lois, quelque justes que puissent en être les dispositions.

Il est encore un point très-important sur lequel je vous demande la permission de m'arrêter un instant. Admettons que toutes les difficultés puissent être vaincues, que toutes les communes, tous les hameaux soient suffisamment pourvus d'écoles, de maîtres et de maîtresses; supposons des moyens de surveillance assez actifs pour constater toutes les infractions, et une répression assez efficace pour les empêcher de se reproduire trop fréquemment, la fréquentation de l'école primaire sera-t-elle *obligatoire toute l'année, l'été comme l'hiver?*

Sous le gouvernement déchu, on a fait tout ce qu'on a pu pour obtenir que les élèves des écoles primaires ne les désertassent pas pendant l'été. L'administration supérieure, les conseils généraux, les administrations départementales étaient unanimes sur ce point. Eh bien, malgré les efforts des inspecteurs, malgré les encouragements distribués dans les communes rurales, on a toujours vu un très-grand nombre d'enfants déserter les écoles pendant la belle saison. Ce nombre s'élève à :

1,158,147 en 1837,
1,213,637 en 1840,
1,196,849 en 1843.

Ainsi, en moyenne, 1,189,544, près de 1,200,000 enfants quittent l'école en été, malgré tout ce qu'on a pu faire jusqu'à présent pour les en empêcher. Obligera-t-on les parents de tous ces enfants à se conformer aux dispositions qu'on se propose de faire promulguer? Ceux qui s'y refuseront seront-ils considérés comme des délinquants? Seront-ils punis d'amende et d'emprisonnement? Qu'on y songe bien, il ne s'agit pas ici de quelques individus, mais d'au moins six ou sept cent mille familles. Ne pensez-vous pas qu'avant d'introduire ce nouveau délit dans notre code pénal, les législateurs aient de sérieuses réflexions à faire? Si tous les ans douze cent mille enfants sont retirés des écoles pendant l'été, peut-on s'imaginer que ce soit sans motifs, et sans des motifs graves? N'y aurait-il là qu'une question d'un minime intérêt, comme semblent le croire quelques conseils généraux qui, pour remédier à cet inconvénient, ont proposé de rendre *annuelle* la rétribution mensuelle payée par les parents? N'y a-t-il pas là-dessous l'expression énergique du bon sens populaire qu'on semble vouloir pervertir?

Sans doute l'instruction primaire est utile, nécessaire même aux habitants des campagnes, mais il est encore quelque chose de plus nécessaire que la lecture et l'écriture, c'est le travail de la terre. Or, le travail, le travail des champs surtout, est pénible à l'homme, il a donc

besoin de s'y habituer, de s'y endurcir de bonne heure. Il y a, d'ailleurs, surtout pendant la belle saison, une infinité de travaux très-importants, qui peuvent être exécutés par les plus jeunes enfants, et qui, à défaut d'enfants, absorbent les soins des personnes adultes appelées à des travaux plus rudes, et cela dans un moment où les bras manquent toujours à l'agriculture. Obligerez-vous le père de famille à payer un étranger, que souvent il ne peut même pas se procurer, pour exécuter un travail que son enfant de huit à neuf ans, retenu par vous à l'école, pourrait tout aussi bien exécuter?

Vous voulez que l'enfant se forme à la vie d'homme libre et de citoyen, je le veux aussi; mais pensez-vous qu'il se formera mieux sur les bancs d'une école qu'au milieu de la vie active et vraiment utile des champs? Le premier de tous les devoirs de l'homme et du citoyen n'est-il pas le travail, et parmi tous les travaux y en a-t-il de plus utiles, de plus nécessaires que ceux de l'agriculteur? Comment voulez-vous que son fils y prenne goût si vous le séquestrez entre quatre murs, et si vous le condamnez à passer les cinq ou six premières années de son adolescence, c'est-à-dire la période de la vie où se forment les habitudes, dans des occupatious sédentaires et en contradiction avec la vie qu'il devra mener plus tard? Qu'on impose la fréquentation assidue et continuelle des écoles aux jeunes gens qu'on destine à des professions sédentaires et libérales, cela se conçoit, cela est rationnel. Mais vouloir y astreindre les hommes destinés aux rudes travaux des champs, est une utopie qui, si jamais elle pouvait être réalisée, aurait les conséquences les plus déplorables, soit en retardant l'époque de l'apprentissage du travail des champs, soit en enlevant à l'agriculture le secours de tous ces jeunes auxiliaires indispensables, surtout en contribuant à en détourner un grand nombre qui, habitués à une vie sédentaire, préféreraient les travaux à leurs yeux moins pénibles de l'intelligence, aux rudes fatigues de la vie des champs.

On se plaint, et ce n'est pas sans raison, surtout aujourd'hui, de ce que nos villes regorgent de personnes inoccupées, tandis que nos campagnes manquent de bras; mais qu'on y prenne garde, un développement intellectuel prématuré, mal dirigé, est certainement l'une des causes les plus fécondes de cette malheureuse tendance des populations rurales vers les villes, et surtout vers les grands centres administratifs ou industriels. Qu'on y prenne garde, la fréquentation assidue de l'école pendant toute l'année ne ferait que multiplier ces transmigrations, et par conséquent augmenter le mal dont on se plaint.

Certes, nous sommes à mille lieues de vouloir arrêter les intelligences qui pourront surgir des écoles primaires de la campagne, mais

elles doivent être un produit spontané du sol, et non des produits artificiels et exotiques préparés et mûris en serre chaude. La France n'a jamais manqué d'hommes instruits ; beaucoup de personnes trouvent qu'elle en a trop, et l'encombrement des nombreuses carrières qui leur sont ouvertes prouve bien que ce nombre ne diminue pas ; il est donc inutile, il est même nuisible à la patrie de chercher à augmenter par des moyens artificiels et tyranniques le nombre de ces intelligences sans emploi, et ce serait un crime de les enlever à l'agriculture.

Je ne cesserai de le répéter, avant de décider que la fréquentation des écoles sera obligatoire pour tous les enfants et dans toutes les saisons, que l'on pèse sérieusement ces considérations et beaucoup d'autres qui ne manqueront pas de se présenter à tous ceux qui connaissent les populations rurales de la France.

Que le nouveau gouvernement complète et corrige ce qui a été fait jusqu'à présent ; que partout dans les communes rurales, dans les hameaux, il ouvre des écoles de garçons et des écoles de filles ; qu'il mette ainsi l'instruction à la portée de tous ; qu'il encourage par tous les moyens en son pouvoir le zèle des personnes qui voudront bien se dévouer à cette belle mission ; qu'il supprime, dans les lois et les règlements relatifs à l'instruction publique, toutes ces dispositions draconniennes, toute cette pénalité sévère, qui font de ces lois de véritables lois de douanes intellectuelles destinées à protéger les produits d'une industrie, et qui transforment en délits et en crimes le dévouement et le zèle pour l'instruction de l'enfance ; qu'il provoque partout la fréquentation des écoles pendant l'hiver ; mais qu'il se garde bien de la rendre obligatoire, surtout pendant l'été.

Que dirons-nous maintenant de ce diplôme par lequel « TOUS les en-« fants de la République devront justifier de l'accomplissement de leur « cours d'instruction primaire ? » Jusqu'à présent l'administration s'était bornée à exiger des diplômes de ceux qui se présentaient à l'entrée de certaines carrières rétribuées par l'Etat, et l'on avait quelquefois trouvé ces exigences exagérées. Nous sommes en progrès : il faudra maintenant un diplôme pour être citoyen français. Jusqu'à présent l'Université s'était bornée à faire des instituteurs, des bacheliers, des licenciers et des docteurs ; elle veut maintenant *créer des citoyens.* Ainsi, c'est au nom de son grand-maître, de son chancelier, que vous sera délivré le droit de voter dans nos assemblées électorales, de faire partie de la garde nationale, du jury, et probablement de nous marier. Ainsi chacun de nous devra être muni d'un de ces diplômes conçus en ces termes : « Université de France. — Diplôme de citoyen (ou de citoyenne) français. — Au nom du peuple français. (L'Université n'abandonne cer-

tainement pas la prétention d'être l'Etat enseignant ; le nom et la qualité du souverain lui sont indifférents.) — Liberté, égalité, fraternité. — Nous, N. (Jean Reynaud, par exemple), ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, grand-maître de l'Université, vu le certificat d'aptitude au titre de *citoyen français* accordé le... 18..., par le citoyen président et les membres de la commission d'examen de N., département de N., Académie de N., au sieur N., né à N., vu l'approbation donnée à ce certificat par le citoyen inspecteur de l'instruction primaire de N., et par le citoyen recteur de l'Académie de N., ratifiant le susdit certificat : Donnons, par ces présentes, audit sieur N., le diplôme de citoyen français pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois et les règlements, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre des fonctions de l'Université. — Fait au chef-lieu et sous le sceau de l'Université. — Paris, le.... — Le ministre, grand-maître de l'Université. — Par le ministre, le conseiller-secrétaire du conseil de l'Université. — Le conseiller au conseil, exerçant les fonctions de chancelier. — Vu par nous, recteur de l'Académie de..... — Délivré par nous, inspecteur de l'instruction primaire du département de.... — Vu et enregistré par nous, maire de..... »

J'espère que, lorsque chacun de nous sera muni d'un pareil diplôme, le titre de citoyen français sera respecté chez toutes les nations. On ne manquera pas de dire, et avec raison, que nous sommes tous nobles, puisque chacun aura son parchemin.

Maintenant il faut que je vous fasse part d'une petite difficulté qui est venue embarrasser mon esprit un peu arriéré. Si tous les enfants en âge de fréquenter les écoles les fréquentaient réellement, ils devraient y être au nombre d'environ 4,500,000, en admettant qu'ils y passent une moyenne de cinq ans ; le nombre des diplômes à délivrer sera donc annuellement d'environ 900,000 ; ce qui donnera au moins 10,000,000 d'examens. En ne leur accordant qu'une demi-heure chacun, nous aurons 500,000 heures ; et, comme chaque commission se compose d'au moins trois membres, nous arrivons à un total de 150,000 heures de travail, qui, distribués dans les 300 jours ouvrables, nous donnent 5,000 heures à 10 heures par personne. Nous trouvons l'équivalent du travail de 500 personnes, à dix heures par jour pendant 300 jours. Ce qui, à 1,500 francs par personne, et ce n'est pas trop payé, occasionne une dépense de 450,000 francs. Les citoyens grand-maître, chancelier, secrétaire de l'Université, auront à donner chacun 900,000 signatures, soit, par jour, 3,000. Et comme, ainsi que l'a si judicieusement remarqué le citoyen Jean Reynaud, c'est ordinairement au printemps, après la première communion, que les enfants quittent les écoles primaires,

le nombre des signatures exigées journellement pendant cette partie de l'année ne s'élevera pas à moins de 10,000 à 12,000. Ce sera là un véritable travail d'Hercule. Et si l'on ne trouve pas d'ici là une invention pour y appliquer la vapeur, l'électricité, le magnétisme, ou toute autre puissance plus ou moins énergique, c'en est fait de tous ces messieurs. Les recteurs eux-mêmes, quoi qu'ils n'aient en moyenne que le 26e du nombre des signatures à donner, comme ils sont en même temps chargés de signer les certificats d'aptitude et de transmettre les certificats au ministre et les diplômes aux citoyens brevetés, ne pourront plus y tenir. Il faut nécessairement leur donner des aides, et en grand nombre.

Voilà pourtant où conduirait le système des diplômes que M. Jean Reynaud propose sérieusement de donner à chaque citoyen, au nom du gouvernement. Cet illustre citoyen ne nous dit pas ce qu'on fera des malheureux qui, par défaut d'intelligence, ne pourront pas obtenir le diplôme. C'est dommage! La loi des douze tables décidait que l'enfant né difforme ou contrefait devait être immédiatement immolé. M. Jean Reynaud est trop humain pour vouloir user d'un moyen si violent contre les intelligences rétives, faibles ou détraquées. Il faudra pourtant leur trouver une position. Et les citoyens brévetés qui, dans le courant de la vie, auraient le malheur d'oublier d'écrire leur nom, seront-ils dégradés ?

Mais en voilà cent fois plus qu'il ne convient contre de pareilles utopies. Si ces utopies se trouvaient dans les œuvres de tel ou tel rêveur solitaire, qui penserait à les combattre? mais elles nous viennent de l'officine universitaire qui, depuis dix-huit ans surtout, ne cesse de désorganiser l'instruction publique pour se donner le plaisir de réorganiser, et à laquelle l'appui du pouvoir et l'argent des contribuables fournissent tous les moyens de tenter des essais.

Je suis bien convaincu que jamais on n'obligera les Français à se munir d'un diplôme de citoyen. Mais je ne serais pas du tout étonné de lire un beau matin dans les journaux de l'instruction publique un arrêté qui décide la nécessité de l'examen, puis une autre qui fixe la matière, puis le programme des questions, puis les manuels, etc [1]. Quelle belle spéculation pour toutes les boutiques universitaires! Les diplômes seuls, en les évaluant à 1 franc la pièce, produiraient une recette de près de 1 million, et le reste à l'avenant.

Je m'arrête ici ; dans mes prochaines lettres je vous parlerai du *trai-*

[1] Voyez plutôt les annonces, les arrêtés, les programmes, les réclames, à propos de l'école d'administration.

tement des instituteurs et de la nécessité de le varier, non-seulement suivant l'importance des communes, mais encore suivant l'importance des départements; de la *surveillance* et de l'*inspection* des écoles des filles, du mode d'*examen* des institutrices, etc. Et, sur toutes ces questions, j'aurai occasion de vous faire remarquer le désaccord qui existe entre la réalité des faits et les comptes-rendus qu'en a publiés le ministère de l'instruction publique.

Si j'ai plus de temps, je tâcherai de réduire l'étendue de mes lettres.

En attendant je vous prie, citoyen représentant, de vouloir bien agréer l'hommage de mon fraternel dévouement.

UN CANDIDAT NON ÉLU.

30 mai 1848.

LES VOYAGEURS NOUVEAUX.

Campagne de circumnavigation de la frégate l'Artémise, par M. le contre-amiral LAPLACE [1].

(Il y a plusieurs semaines que ces pages étaient écrites. Aujourd'hui les détails qu'elles renferment sur l'état de nos colonies, paraîtront bien pâles en face des affreux événements de la Martinique. On verra pourtant par l'analyse de cet ouvrage que les hommes qui avaient étudié sérieusement nos possessions coloniales voyaient le danger dont elles étaient menacées, et que le livre seul de M. Laplace aurait pu éclairer le gouvernement provisoire sur les fatales conséquences de son décret d'émancipation, si ce gouvernement avait voulu être éclairé.)

Heureux ceux qui les ont faits, ces longs et fructueux voyages ! Heureux ceux qui ont pu employer quelques années de leur ardente jeunesse à cette étude des rivages, des peuples étrangers, en un temps où rien ne troublait encore les pacifiques investigations de l'esprit, où le public accueillait avec reconnaissance ceux qui lui apportaient ces utiles travaux de la pensée ! C'est une des gloires de la France, d'avoir entrepris, pour l'instruction du monde entier, tant de savantes explorations. Le budget de la marine, dont les économistes ont si souvent pesé le chiffre dans leur étroite balance, a été l'un des plus puissants auxiliaires de nos musées et de nos académies. Pas une de ces frégates dont le conseil d'amirauté traçait l'itinéraire n'est revenue au port sans y ramener sa toison d'or, ses cahiers remplis de curieuses remarques, ses collections d'objets d'art et de productions exotiques, enlevées sur toutes les plages d'une lointaine Colchide. Le nom des Bougainville, des Lapeyrouse, Dumont-d'Urville, Freycinet, Dupetit-Thouars, n'occupe pas seulement une place honorable dans nos annales maritimes : il est inscrit dans l'histoire universelle de la science ; il a retenti dans tous les instituts étrangers, et toutes les nations civilisées, l'Angleterre même, la jalouse Angleterre, ont applaudi aux intelligents efforts de nos marins.

A présent, reverrons-nous encore nos brillantes corvettes s'élancer joyeusement, avec leur aventureuse mission, au delà du cercle polaire ou au delà des tropiques ? La République voudra-t-elle, comme le gouvernement monarchique, occuper ainsi le savoir et l'ardeur de nos offi-

[1] 4 vol. in-8°. Paris, 1840-1848. Chez Arthus Bertrand.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 1er juillet 1848.

Vendredi dernier 23 juin, au moment où nous nous occupions de compléter notre numéro, les nouvelles les plus sinistres ont circulé dans Paris, la générale a battu ; et, au bout d'une heure, il ne restait pas un écrivain à son poste, pas un compositeur à sa casse. Nous comprîmes dès lors que, dégagés de l'obligation de donner le détail journalier des événements, il fallait reporter à la semaine suivante la publication de notre livraison, et mettre au jour en une fois ce qui aurait dû paraître en deux semaines.

Nous voudrions être en possession de plus de sang-froid pour parler des terribles événements auxquels nous venons de prendre part. Nos bulletins témoignaient d'une profonde inquiétude, et pourtant personne n'avait apprécié le danger à sa juste valeur. Aujourd'hui l'histoire parle trop haut pour que toutes les illusions ne soient pas dissipées.

Jamais la société n'a été si près de sa perte ; jamais peuple n'a touché à une catastrophe si terrible, si radicale. C'était la Jacquerie, non contre les priviléges, mais contre l'ordre social.

La conspiration actuelle était déjà derrière la révolution de Février. Les controverses sur la réforme et la corruption figuraient à l'avant-garde, afin de faire illusion à la majorité sur les véritables intentions des propagateurs du désordre. Pour paralyser la garde nationale de Paris, pour en faire même la complice de la rébellion, il suffit du mot de *réforme* et de l'exemple des députés de la gauche : elle laissa organiser sous ses yeux les mêmes barricades que nous venons de voir se relever plus formidables que jamais : entraînée par le flot populaire, elle marcha sur les Tuileries, et l'on put y croire qu'elle s'était mise à la tête du mouvement ; mais il suffisait d'un regard ordinaire pour s'apercevoir qu'un complot bien organisé, dirigé par des chefs habiles et résolus, était l'âme de la révolution qui s'accomplissait : c'est ainsi que nous avons été lancés bien au delà du point auquel l'immense majorité des citoyens était résolue à s'arrêter.

Tout ce qui s'est passé depuis lors, tout ce qui se passe encore n'est que l'expiation de cette erreur fatale. Seulement Dieu, qui nous fait sentir le châtiment, ne veut pas que nous y périssions tous. Sa miséricorde est encore plus grande que sa justice.

Nous le répétons, les sociétés secrètes, imbues des doctrines les plus désorganisatrices, savaient seules où elles marchaient le 24 février : la

masse du peuple n'était pas plus au courant que la garde nationale ; elle ne demandait pas même le renversement du trône ; mais on avait donné un point de mire à sa haine, à son mépris, et tous les coups se portaient dans la même direction. Aussi les conspirateurs, quoique maîtres du terrain en apparence, se virent-ils obligés d'ajourner l'accomplissement de leurs projets, ou du moins de prendre, dès le lendemain de la révolution, une route détournée qui pût les y conduire plus sûrement.

Il leur fallut d'abord des garanties dans la composition du gouvernement provisoire. *La Réforme* y figura dans la personne de son rédacteur en chef; Ledru-Rollin, l'homme que l'opposition constitutionnelle repoussait la veille avec une énergique unanimité, s'installa au poste le plus important et devint ministre de l'intérieur. Louis Blanc fit proclamer aussitôt le *droit au travail*, et s'associa un bandit, inconnu du public, à qui l'on donna pour passeport le titre d'ouvrier. D'un côté, l'on organisa l'armée des ateliers nationaux ; de l'autre, on ouvrit le congrès du Luxembourg, odieuse parodie des délibérations de la pairie, où les ouvriers se faisaient servir par les huissiers de la Chambre. En même temps toutes les professions s'organisaient en corporations insurrectionnelles dirigées par des membres des sociétés secrètes, et dans le sein desquelles s'exerçait une véritable tyrannie sur les ouvriers honnêtes et laborieux. C'est ainsi qu'on procédait graduellement à l'éviction des maîtres et à l'abolition du capital : encore un peu de temps, et la propriété mobilière serait devenue dans son ensemble la proie du communisme, en attendant que, par le moyen des colonies agricoles (de M. Flocon), de l'impôt progressif et de vingt autres ouvrages souterrains, on fût parvenu à saper également la propriété territoriale.

Il y avait deux chemins pour arriver à cette affreuse révolution sociale, celui des complots et de la dictature effrontée ; celui de la délibération et de la légalité au moins apparente. La majorité du gouvernement provisoire était pour ce dernier parti : quelques-uns, entre autres le vieux Dupont (de l'Eure), pensaient qu'il fallait gagner du temps pour atteindre des circonstances plus favorables ; d'autres, sans idées arrêtées, sans principes sûrs (et malheureusement on doit mettre M. de Lamartine à leur tête), se faisaient au jour le jour un plan étrange de gouverner la réalité par l'idéal : il y avait des têtes mal organisées, comme celle de Garnier-Pagès, gens de cœur qui auraient opposé un front d'airain au désordre matériel, et qui, lancés sur le terrain des finances, parlaient de leurs *convictions inébranlables* sur des points dont l'accomplissement aurait suffi pour renverser la société. Cependant Paris et la France soutenaient, avec une illusion généreuse, cette

majorité *modérée* du gouvernement provisoire, où se trouvait pourtant, comme dans le reste, le principe de toutes les faiblesses et de tous les désordres.

Mais à moins de commencer par où l'on voulait finir (ce qui eût été le comble de l'impudence), il fallait se donner au moins l'apparence d'un appel au vœu national. On fit donc une loi électorale à chaque ligne de laquelle était écrite la défiance contre le suffrage universel, à qui l'on rendait hommage comme à un principe de droit naturel. Toutes les précautions étaient ainsi prises pour fausser le vote de la France; les circulaires de Ledru-Rollin préludaient aux actes de violence des commissaires : le vote au canton devait annuler, dans une foule de circonstances, le vote de la commune : et pourtant on hésitait encore, on reculait le plus qu'on pouvait cette épreuve tant redoutée. Le jour luit enfin où la France put faire connaître ses véritables intentions, et le cri formidable qu'elle fit passer à travers ses lèvres baillonnées, ce cri : *la famille et la propriété*, ne put laisser un doute sur l'issue finale de la lutte. La France en même temps proclamait une dictature; plus de deux millions de votes s'étaient prononcés en faveur de l'homme qui avait repoussé le drapeau rouge et empêché l'échafaud politique de se relever. Nous, tout les premiers, quoique nous crussions bien connaître M. de Lamartine, nous nous prêtions à cette trompeuse espérance, et vraiment il a fallu un aveuglement surhumain de sa part, pour ne pas accepter cette *couronne de chêne* que l'on décernait d'avance à celui qui aurait *sauvé les citoyens*. Mais enfin il n'en a pas voulu, et le voici, pour prix de son refus, rejeté dans les rangs de ceux qui menaçaient sa vie dans la journée du 15 avril.

La Chambre était arrivée à Paris animée des intentions les plus louables et les plus courageuses : si dès le lendemain de sa réunion elle eût trouvé à sa tête des hommes de loyauté, comme ceux que la reconnaissance publique environne aujourd'hui, nul doute qu'elle n'eût prévenu bien des malheurs. Mais les dépositaires du pouvoir semblaient se faire un malin plaisir de la compromettre et de lui faire sentir la nécessité de passer sous le joug des clubs de Paris. Se fiant à des apparences honorables, elle fit un choix malheureux dans la personne de son premier président; pressée d'échapper à l'absurde reproche de *réaction* qui la poursuivait d'avance, elle proclama, contre sa propre conviction, que le Gouvernement provisoire *avait bien mérité de la patrie*, elle se laissa mettre en contact avec la foule de la rue par une première trahison du *général* Courtais, elle offrit enfin une capitulation honorable à l'homme dont les circulaires avaient soulevé toute la France, en l'absorbant dans une Commission exécutive dont on croyait tous les autres éléments

sûrs et honnêtes. Cette commission trop fidèle à son origine, et méconnaissant le caractère du nouveau baptême que lui avait conféré l'Assemblée nationale, s'attacha dès lors à isoler du peuple le corps à la souveraineté duquel elle rendait un hommage hypocrite, et c'est ainsi que se prépara l'attentat du 15 mai, prologue du drame qui a recommencé après un intervalle de quarante jours. C'est ce qu'a parfaitement compris l'Assemblée nationale, quand elle a ordonné l'instruction connexe de l'attentat du 15 mai et de celui du 23 juin.

Vainement l'anxiété publique avait exigé l'incarcération des principaux auteurs de la violence commise sur le pouvoir le plus légitime que jamais nation ait constitué. La Commission exécutive avait maintenu toutes les positions de la révolte, et dès lors le retour des mêmes tentatives devenait inévitable. D'ailleurs, grâce à la connivence aveugle de l'autorité, les sociétés secrètes avaient accru leurs forces et surexcité le fanatisme sauvage sur lequel elles s'appuient ; l'action des clubs et des journaux était comme une forge où s'élaboraient chaque jour, dans une proportion effrayante, les foudres de la sédition.

Pour juger à quel point nos gouvernants ont été coupables, pour apprécier l'effet de tant de prédications atroces sur des éléments encore neutres et faciles à tourner au bien, il suffit de constater l'effet produit en sens contraire par un homme honnête, le seul peut-être des choix du Gouvernement provisoire qui soit sorti pur de l'épreuve à laquelle on l'avait soumis. Nous prenons au hasard une famille d'ouvriers, le lendemain du 24 février; nous y constatons l'effervescence des passions violentes, mais généreuses, qui avaient appelé tant de citoyens sur les barricades. Le père s'embrigade dans les ateliers nationaux, il s'affilie au club de son quartier, il y entend chaque jour les discours furieux de ces apôtres du matérialisme, pour lesquels il n'y a pas d'autre Dieu que la force et d'autre but que les jouissances charnelles; il respire à longs traits le poison des journaux à *un sou*, qui lui font accepter graduellement toutes les idées de spoliation, tous les moyens sanguinaires de gouvernement. Le fils, engagé dans la garde mobile, est mis au contraire en contact avec des instructeurs et des sous-officiers choisis dans l'élite de l'armée ; le général Duvivier infuse à ses jeunes recrues les principes de la discipline et de l'honneur. Arrive le jour du combat, le père est devenu un soldat de la république rouge, il suit un drapeau sur lequel sont inscrits le pillage et l'incendie; le fils va se faire tuer comme un héros sous la bannière de l'ordre et de la justice!

Cependant, malgré la fausseté de la position qu'on lui avait faite, l'Assemblée assurait sa marche, et se préparait à accomplir l'œuvre que la France lui avait imposée. Elle avait devant elle l'armée des ate-

liers nationaux, cette avant-garde de l'anarchie : elle se résolut d'abord à en finir avec elle. Un de nos amis, M. de Falloux, se fit l'organe net, éloquent et modéré de ses intentions, et l'on crut un moment rencontrer, dans un ministre réputé honnête homme, le dévouement nécessaire à la mission qu'on lui imposait. Ce n'était encore là que la moitié de l'action qui s'engageait. La pénurie croissante du trésor, les désordres produits par la suppression de l'exercice, l'impossibilité presque générale de faire rentrer l'impôt des 45 centimes, le refus persévérant du pouvoir exécutif de fournir le compte de ses dépenses, enfin le développement d'un système financier qui apparaissait clairement comme le premier accomplissement de promesses effrayantes faites à la secte des communistes, rendaient désormais tout attermoiement impossible. Après une première escarmouche où le décret du Gouvernement provisoire sur l'impôt des boissons avait succombé, le combat s'engagea sur la confiscation des chemins de fer, et l'on put s'apercevoir dès ce moment que les projets de Garnier-Pagès et de Duclerc subiraient un échec solennel. Tandis que le rapport de M. Sainte-Beuve mettait à nu la vanité des ressources financières sur lequel le ministre fondait tous ses plans, et que M. Goudchaux révélait enfin le motif honorable qui l'avait déterminé à se séparer du Gouvernement provisoire dès les premiers jours de son existence, M. de Montalembert montait à la tribune, et dans un discours dont tous les traits portaient avec une justesse merveilleuse, notre admirable et éloquent ami se faisait l'interprète des véritables sentiments de l'Assemblée. Ce discours, accueilli par des applaudissements presque unanimes, devenait ainsi le premier grand acte de la session.

Nous rougissons encore pour ceux de nos amis catholiques qui, prêtant l'oreille à d'absurdes préjugés, se sont imaginé que M. de Montalembert s'était compromis, peut-être à tout jamais, par son discours sur les affaires de la Suisse, et que son action devenait impossible ou dangereuse dans une assemblée issue de la révolution de Février. Ce discours immortel, comme tout ce qui est juste, vrai, prophétique, fut l'objet de la répulsion de tous les esprits pervers ou égarés : comme acte de dévouement chevaleresque à la monarchie constitutionnelle de la part de celui qui l'avait le plus courageusement avertie de ses fautes, il venait sans doute trop tard, mais comme programme des destinées nouvelles de la France, qu'on le relise ! et l'on verra avec un profond étonnement que jamais ligne ne fut plus courageusement et plus judicieusement tracée. N'est-ce pas M. de Montalembert qui a révélé à la propriété les dangers immenses qu'elle allait courir ? N'est-ce pas lui qui a flétri d'avance et condamné comme menteuse et tyrannique toute république qui porterait atteinte à la liberté religieuse ? Il nous faudra

revenir bientôt sur la part de la religion dans la grande histoire de ces dernières journées. Ne déflorons pas d'avance cette partie sublime de notre sujet. Disons seulement, en ce qui concerne la Suisse, que ce pays a trompé les espérances de ceux qui comptaient sur lui comme sur un allié ardent pour la cause révolutionnaire. Infidèle à l'Italie et à la France, nous le voyons aujourd'hui acharné sur les restes de la propriété ecclésiastique, prêt à s'allier avec l'absolutisme s'il lui restait des chances pour rétablir son autorité. La République française, heureusement pour elle, n'a montré que des imitations partielles et locales de la persécution religieuse organisée en Suisse, et, sous ce rapport, elle se rallie, elle peut voir se dévouer à sa cause tous les esprits généreux et honnêtes dont M. de Montalembert a su se faire l'éloquent interprète.

Aujourd'hui, tout le monde commence à s'en apercevoir, la cause de la religion et celle de la propriété sont connexes. S'attaquer à la propriété comme à la religion, c'est la barbarie, et, plus heureux que les Romains, nous ne capitulons plus avec les Barbares, nous versons pour les repousser le plus pur de notre sang, nous savons mourir *pro aris et focis*. Honneur éternel à celui qui, dans la séance du 21 juin, a élevé sur la tribune de l'Assemblée nationale le drapeau sous lequel la France honnête vient de combattre si glorieusement contre la France anarchique et corrompue!

Aussi bien le rapport intime qui existe entre le prodigieux succès du discours de M. de Montalembert et les événements du lendemain ne saurait être désormais méconnu. «Les bancs de la Montagne frémissaient comme le démon sous les pieds de saint Michel, nous disait un représentant du peuple qui était venu à Paris avec tous les préjugés *de la veille* contre notre ami. On attendait chaque mot au passage, avec l'intention d'étouffer au moindre prétexte la vérité sous le tumulte; mais le prétexte a manqué, et l'admiration sympathique de l'Assemblée a fait voir à la Commission exécutive qu'elle ne pourrait tenir ses promesses envers les sociétés secrètes, et que ses plans de spoliation financière étaient renversés.» Dès lors le signal de la lutte a été donné : peu nous importe de qui ce signal est venu ; la pensée publique confond dans la même exécration les auteurs de l'attentat et ses complices.

Dans un tel péril, c'est un bonheur inouï ou plutôt c'est une faveur signalée de la Providence qu'aucune confusion n'ait pu s'établir, surtout à Paris, sur le caractère du combat qui allait s'engager. Peu de jours auparavant l'erreur et l'hésitation eussent été inévitables. Déjà bon nombre d'esprits, poussés par la haine et le mépris qu'inspirait le Pouvoir exécutif, las au suprême degré de l'absence de toute autorité centrale,

se tournaient involontairement vers le premier drapeau monarchique qui aurait été capable de réunir les sympathies populaires. Pendant quelques jours, les chances de la cause napoléonienne ont été considérables : mais le chef qu'elle avait choisi, incapable sans doute d'un si grand rôle, a hésité, et sa retraite lui a rendu le succès à tout jamais impossible. On découvrira peut-être son action dans quelque honteuse distribution de subsides à la révolte ; et c'est tout ce qui restera de cette diversion un moment si formidable.

Au lieu de cela, ce fut la fainéantise qui éleva son drapeau contre le travail. Les ateliers nationaux refusaient de se dissoudre en se portant sur les points où les bras pouvaient être utilement occupés : les brigadiers de cette armée néfaste se montraient de toutes parts comme les premiers instigateurs de l'émeute ; sa bannière flottait sur les premières barricades ; le mouvement de résistance de la garde nationale dans les légions pures de tout alliage communiste fut unanime, spontané, prodigieux.

Maintenant, si l'on veut se faire une idée du danger que Paris a couru, et du ravage affreux qu'y avaient produit depuis quelque temps les organes de la presse communiste, il faut reprendre le détail des votes de la dernière élection, et se rendre compte de la proportion des suffrages accordés, suivant les arrondissements, aux socialistes dont l'opinion publique doit se reprocher de n'avoir pas accueilli les doctrines avec assez d'horreur. On voit, en effet, que les légions placées à l'occident de Paris, c'est-à-dire la 1re, la 2e et la 3e sur la rive droite, la 10e et la 11e sur la rive gauche, s'étaient presque entièrement préservées de cette odieuse influence ; tandis qu'à mesure qu'on remontait la Seine, en passant par les 4e, 5e, 6e et 7e arrondissements, on voyait s'accroître la lèpre antisociale jusqu'à l'extrémité où les 9e, 8e et 12e semblaient avoir succombé presque tout entières à la contagion. Ces symptômes n'ont été que trop fidèles. C'est parmi ces malheureuses populations, qui ne respiraient depuis quelques mois d'autre air que celui des clubs les plus démagogiques, que la sédition s'est propagée, pour ainsi dire, sans obstacle. La ville s'est trouvée ainsi divisée en deux camps ennemis, et l'un a dû faire le siége de l'autre au prix des plus douloureux sacrifices.

Nous n'entreprendrons pas d'ailleurs de décrire toutes les phases de cette terrible histoire. En voyant l'étendue des préparatifs et la connivence coupable qui avait livré à l'émeute les plus précieuses ressources de la cité, les insurgés devaient avoir une entière confiance dans le succès. C'est ce qu'ils répétaient depuis longtemps à qui voulait l'entendre, et l'on comprend qu'ils aient pu s'exprimer ainsi sans la moin-

dre fanfaronnade. Le 22 juin, les principaux meneurs se donnent rendez-vous sur la place du Panthéon, et conviennent de leurs faits pour le lendemain. Le 23 au matin, le signal est donné par l'élévation de barricades aux environs de la porte Saint-Denis. Le général Lamoricière se porte rapidement sur ce premier théâtre du combat ; la seconde et la troisième légion y accourent en force ; un petit nombre de soldats de ligne viennent les seconder, et, après des pertes douloureuses, la victoire se prononce pour les défenseurs de l'ordre et de la société. Mais cette audacieuse attaque poussée à la limite des quartiers les mieux habités n'avait pour objet que de couvrir la construction de véritables places fortes sur le terrain même de l'insurrection. Le reste de la journée fut donc employé à l'élévation des barricades dans les faubourgs Saint-Antoine, du Temple, Saint-Jacques et Saint-Marceau. Là, rien ne représentait l'autorité qui doit veiller à la sûreté de la capitale, que quelques rares détachements enfermés dans les casernes ou bloqués dans les rues. Un maire, désigné récemment par la commission exécutive pour remplacer la municipalité insurrectionnelle du 12e arrondissement, présidait lui-même à l'organisation de la révolte. Depuis quelques jours le préfet de police, M. Trouvé-Chauvel, avait averti les pentarques du Luxembourg de l'imminence du péril, et Paris ne renfermait pas dix mille hommes de troupes de ligne.

Le samedi 24, malgré la belle conduite des troupes et de la garde nationale, l'incurie de nos gouvernants avait porté ses fruits. L'insurrection avait mis largement à profit la nuit qui venait de s'écouler, et déjà les hommes du métier reconnaissaient combien était habile et audacieux le plan de campagne des révoltés. Un premier rameau soudé au tronc de la Bastille s'avançait vers l'Hôtel-de-Ville, et tendait à envelopper cet édifice, en se bifurquant dans la direction de la Cité et du quartier des Halles. Une formidable barricade s'élevait à l'issue du pont Saint-Michel pour donner la main à l'insurrection de la rive gauche, tandis qu'au Nord un troisième rameau se dirigeait vers Montmartre à travers le faubourg Poissonnière, et recueillait chemin faisant les insurgés de Belleville, de la Villette et de la Chapelle. Pour peu que le plan d'attaque eût continué de s'étendre, on aurait vu bientôt l'insurrection atteindre la Croix-Rouge et la rue Dauphine, établir une communication entre la butte Saint-Roch et les halles, battre en brèche le Louvre et les Tuileries, tandis que, par son troisième circuit, elle serait descendue de Montmartre sur Monceaux et les Champs-Elysées, et, après avoir rallié les ouvriers du Roule, de Chaillot et du Gros-Caillou, aurait enveloppé d'un réseau formidable l'Assemblée nationale et la partie de la ville depuis longtemps vouée au pillage.

C'est l'imminence de ce péril qui détermina le général Cavaignac, investi dès la veille de pouvoirs illimités, à déclarer l'état de siége. On apprenait en même temps que la Commission exécutive avait enfin résigné ses pouvoirs, la garde mobile témoignait la plus généreuse et la plus loyale ardeur; l'armement de la garde nationale de Paris, dans les quartiers encore libres, se complétait sur la plus vaste échelle; les gardes nationales des départements limitrophes commençaient à se mettre en mouvement; en un mot la cause du bon droit et de l'humanité prenait vigoureusement l'offensive contre celle de la guillotine et de la dévastation.

Cette journée du samedi fut particulièrement meurtrière : il le fallait peut-être pour sceller l'alliance de la garde nationale et de l'armée; nous n'en regretterons pas moins à tout jamais les flots de sang versés dans cette circonstance, et nous rendrons grâce aux généraux qui, à partir de la soirée du 24, firent prédominer l'emploi de l'artillerie, seule capable de mettre en poudre ces montagnes entassées en si peu d'heures par les nouveaux géants révoltés contre le ciel. A la fin du jour, l'ensemble des opérations présentait un aspect plus satisfaisant. La rive gauche était complétement dégagée, l'Hôtel-de-Ville avait résisté à toutes les attaques, et l'on était en mesure pour le lendemain d'aborder avec avantage les points encore occupés par l'ennemi.

La journée du 25 fut en effet décisive. Les insurgés, rejetés à la fois du faubourg Poissonnière et de la Cité, disputèrent vainement, avec une énergie digne d'une meilleure cause, leurs ouvrages avancés de la rue Saint-Antoine; le soir, on avait dégagé la ligne des boulevards jusqu'au faubourg du Temple, et à la pointe du jour suivant cette dernière partie de la ville était tout entière au pouvoir de l'armée. Il ne restait plus pour le lundi qu'à opérer l'occupation du faubourg Saint-Antoine, et bien que l'envahissement de ce dernier repaire ait été contrarié par l'intervention intempestive de quelques Représentants du peuple, le général Lamoricière n'en accomplit pas moins l'œuvre que trois jours auparavant il avait glorieusement commencée.

Telle fut l'issue de la lutte, et depuis lors nous n'avons eu que des alertes insignifiantes ou des malheurs comme celui de la place du Carrousel, causés par des imprudences ou des malentendus. La confiance de l'Assemblée nationale s'était trouvée bien placée : elle avait dans son président un homme de cœur, dont le langage ferme et précis s'est constamment élevé à la hauteur des circonstances; en choisissant le général Cavaignac, elle avait mis sa confiance dans un républicain sincère qui savait enfin proportionner la vigueur de la répression à celle de l'attaque. Le mérite de ces choix porte aujourd'hui les fruits qu'on

avait droit d'en attendre, et, pour la première fois depuis le 24 février, la France ne se défie pas de son gouvernement.

Nous disions aux départements, il y a quelques semaines : « Nous surveillons Paris, surveillez-nous à notre tour ; au premier appel, soyez prêts à nous prêter main-forte. » C'est ce qui est arrivé en effet ; le flot des gardes nationales des provinces qui a débordé sur Paris nous a donné la preuve de l'esprit tout nouveau qui anime la France. Désormais il n'appartiendra plus à quelques factieux de gouverner la France en opprimant la capitale. L'éveil de l'esprit public, la promptitude des communications, la multiplication des moyens de transport feront accourir dans nos murs les représentants armés de l'unité nationale. Nous avons vu cette fois, grâce à la vapeur et aux chemins de fer, les enfants de Brest, de Morlaix et de la Vendée. Une autre fois, quand l'Est et le Midi seront aussi favorisés, l'Alsace et la Provence nous amèneront tout aussi vite leur contingent. Ou plutôt, nous l'espérons du moins, la conviction qu'auront désormais les agitateurs de Paris de la prompte intervention des provinces, découragera les plus audacieux et préviendra de nouvelles révoltes.

Les événements qui viennent de s'accomplir à Paris sont de nature à faire la plus profonde impression sur le monde entier. C'est ici que s'accomplit pour les autres peuples le grand combat du bien et du mal, de la civilisation et de la barbarie. Vaincus, notre malheur aurait été celui de toute l'Europe ; vainqueurs, nous donnerons courage à toutes les convictions honnêtes, éclairées et généreuses. Le caractère français, capable des oppositions les plus extrêmes, ne s'est peut-être jamais déployé d'une manière plus étonnante dans ce qu'il a de dangereux et de salutaire. La sédition, le crime ont pris d'un côté des proportions inouïes ; de l'autre, le dévouement, l'abnégation, le courage, l'humanité ont donné le spectacle le plus admirable et le plus touchant. Qui donc aurait reconnu la ville frivole et insouciante de l'an dernier, en voyant marcher dans toutes les directions cette immense armée de citoyens, en écoutant les formidables détonations de l'artillerie, en suivant de l'œil les civières chargées de morts et de blessés, tandis que les ambulances se formaient de toutes parts, et que les femmes travaillaient avec une ardeur sans égale à préparer la charpie et le linge nécessaires au pansement des blessures ? On ne tarissait pas d'admiration pour tant d'actes de courage ; mais l'enthousiasme se concentrait surtout sur cette héroïque *mobile*, sur ces bataillons des enfants de Paris, qui jouaient avec la mort comme s'il s'était agi d'un divertissement de leur âge. Hélas ! le jeu a été bien cruel pour eux, et ce n'est pas trop s'avancer que dire que la moitié au moins de cette incomparable milice a été mise hors de combat.

Les débris de la jeune armée improvisée sur les barricades de février errent aujourd'hui dans nos rues, les habits en désordre, les shakos percés de balles, quelques-uns couronnés de fleurs, comme de jeunes Athéniens, pour des actions d'une valeur fabuleuse. Chacun leur serre les mains, et on ne peut les voir sans se sentir ému jusqu'aux larmes.

Maintenant on songe aux suites, et si quelques marques de vigueur données par le nouveau pouvoir exécutif rassurent au moins pour le présent, l'âme n'en reste pas moins accablée sous la certitude acquise que des sentiments de haine et de défiance vont continuer de séparer les deux moitiés de ceux qu'*enserre une même muraille*,

Di quei ch'un muro ed una fossa serra.

Des mesures provisoires ont été prises contre les excès de la presse, et l'on comprend désormais la nécessité d'en régler l'action. Le désarmement s'opère sur une large échelle, les perquisitions se font partout, non sans sévérité; la surveillance est maintenue avec rigueur, et l'Assemblée a pris des mesures suffisantes pour que justice soit faite de tant de coupables.

Nous nous associons pleinement, pour notre compte, à la pensée qui dicte ces précautions. Ce n'est pas nous qu'une sentimentalité peu chrétienne poussera à retenir le bras de la justice; si nous avons pitié des vaincus, nous craignons encore plus pour les vainqueurs, dans le cas où une fausse commisération rendrait confiance à tant de passions féroces; et puisque l'attaque a dépassé, en fait d'audace, tout ce que l'imagination peut concevoir, il est de stricte justice de laisser leur cours à des mesures de salut public, dont l'application d'ailleurs est remise à des mains aussi modérées que résolues.

Toutefois, nous ne serons rassurés, et l'humanité ne sera vraiment respectée, que quand on aura pris enfin la résolution de frapper les vrais coupables, c'est-à-dire les propagateurs des doctrines qui pervertissent la population des grandes villes. Si la société comprenait enfin son devoir sous un rapport aussi essentiel, on n'aurait pas à subir la nécessité de ces *transportations* sur une grande échelle qu'a prononcées le décret de l'Assemblée nationale. En sévissant contre quelques grands coupables, on épargnerait des milliers d'ouvriers, qu'on aurait dès lors le droit de considérer comme plus égarés encore que pervers.

Poursuivez donc enfin ces empoisonneurs de la conscience, poursuivez-les par la terreur et l'infamie : n'hésitez pas à les associer dans la même pensée avec les repris de justice en rupture de ban : montrez enfin à ces indignes soldats de la République des lettres qu'il n'appartient plus aux fantaisies de leur orgueil et de leur cupidité de se faire

de petits empires dans la presse aux dépens de la morale et de la religion ; c'est ainsi seulement que vous sauverez le peuple de cet enivrement d'écrits et de paroles qui lui retire son bon sens et sa générosité. Par amour du peuple et par pitié pour nous-mêmes, témoignez donc enfin à ces privilégiés du désordre l'horreur dont ils sont dignes, et suspendez le glaive de la loi sur le plus grandde tous les crimes que puisse enfanter un siècle de publicité comme le nôtre.

Pour le moment, nous ressemblons à des naufragés réfugiés sur un îlot : nous avons échappé à la mort ; mais il faut reprendre la navigation ; quel bâtiment nous transportera? sur quelle mer nous aventurerons-nous? quelles nouvelles tempêtes faut-il s'attendre à y rencontrer?

La nécessité nous a soumis à un régime militaire. La seule chose qui restât intacte après les journées de février, c'est-à-dire la gloire de nos généraux d'Afrique, nous protége en ce moment contre une perte presque inévitable. Deux d'entre eux figurent dans le ministère : un troisième va prendre le commandement de la garde nationale ; le quatrième, dans lequel se concentre le Pouvoir exécutif, s'est trouvé, par bonheur, fils d'un conventionnel, frère d'un ardent républicain : il a de la loyauté, de la modestie, de la résolution ; ces conditions d'origine et de caractère contribuent à consolider la république tout en mettant la sécurité du pays sous la protection nécessaire de l'armée.

Avec l'ancienne Commission exécutive, on marchait rapidement au rétablissement d'une monarchie quelconque : aujourd'hui la république est devenue possible, et si les hommes qui se sont avantageusement montrés dans la dernière crise apportent les mêmes qualités à l'administration du pays, il deviendra inutile de recourir aux notabilités du régime précédent ; chacun se ralliera avec dévouement autour de ce qui existe. Que M. Goudchaux montre aux finances tout ce qu'on attend de lui, et il rendra à l'opinion qu'il a toujours professée un service immortel.

Mais ce n'est pas tout. La constitution est sur le chantier, et le projet hybride sorti des travaux de la commission ne répond que bien imparfaitement aux conditions actuelles de la société. En ne donnant aucune satisfaction au besoin de décentralisation, en maintenant des restrictions aux libertés les plus essentielles, ce projet porte à la fois un cachet d'imprévoyance et de routine qui lui ôte toute chance de durée. Ce n'est pas pour voir continuer au nom du président de la république la tyrannie de l'administration centrale, que les gardes nationales sont accourues des extrémités du territoire à la défense de l'Assemblée.

Nulle lueur durable ne jaillit donc encore au milieu de nos ténèbres : un seul point nous semble clair, c'est la volonté de la Providence d'im-

planter de nouveau la religion en France à l'aide des cruelles épreuves que nous traversons.

Rendons à l'insurrection le seul hommage dont elle soit digne. Elle a oublié les églises, elle n'a point insulté la religion. L'engagement scellé aux pieds des arbres de la liberté a été tenu fidèlement : les prêtres sont restés intacts dans leur poste de neutralité.

Quand nous parlons de la neutralité du sacerdoce, il nous importe d'être bien compris. Sans doute tous les ecclésiastiques ont envisagé comme nous les projets horribles qui se tramaient dans les clubs, et quand le socialiste Pierre Leroux leur a reproché dans l'Assemblée de ne pas faire entendre des paroles de paix, leur silence unanime a fait voir à quel point ils avaient approuvé la résistance aux factions, et béni dans leur cœur la victoire de l'ordre sur l'anarchie.

Mais les prêtres ont un droit qu'ils revendiquent hautement, c'est celui de tenir aux plus grands coupables le langage de l'indulgence et du pardon. Quand un misérable fanatique vomit sur son lit de mort des imprécations contre les défenseurs de la bonne cause, c'est au prêtre seul qu'il appartient de s'approcher du lit du blessé avec un regard de tendresse, et de l'appeler encore : *Mon frère!*

Lorsque Mgr de Chalcédoine transmettait à l'Assemblée nationale, par l'intermédiaire de M. de Falloux, l'offre de donner pour compagnons et pour guides aux déportés les prêtres de la congrégation de Picpus, la Chambre a donné des marques d'impatience et n'a pas permis d'achever la lettre du vénérable prélat, Ça été un tort grave, et que la Chambre reconnaîtra plus tard. Pierre Leroux et Lagrange ne se présentent-ils pas de leur côté pour continuer d'évangéliser en chemin les malheureuses victimes de leurs doctrines ? Les prêtres de Picpus, dont la maison a été respecté par l'insurrection, ont bien le droit de réclamer une place auprès de ceux que le socialisme a précipités dans le crime.

Mais laissons là ces exemples partiels, quelque respectables qu'ils soient, et concentrons toute notre attention sur le fait culminant de la lutte, c'est-à-dire sur le martyre de Mgr l'archevêque de Paris. Hélas ! les paroles nous manquent pour peindre notre admiration et notre douleur. La perte du saint prélat est pour nous comme un malheur domestique. Rappellerons-nous en ce moment solennel que c'est lui qui a bien voulu protéger ce recueil et en prendre en quelque sorte la responsabilité aux yeux du public ? Dirons-nous qu'il a placé au nombre de ses œuvres épiscopales l'appui pécuniaire qu'il nous a donné ?

Cette main qui nous avait particulièrement bénis est aujourd'hui glacée par la mort ; mais l'âme glorieuse intercède auprès de Dieu pour la cause à laquelle nous avons voué nos efforts, et le dévouement su-

blime qui a terminé une sainte vie produit dans tous les rangs de la population une impression qui ne s'effacera plus.

Nous sommes particulièrement touchés, nous autres écrivains de la presse catholique, naguère si isolés et si méconnus, du retour cordial vers nous et nos doctrines de la plupart des hommes qui nous ont combattus avec le plus d'ardeur. Nous en entendons un grand nombre reconnaître aujourd'ui que sans la religion, sans la puissante organisation du catholicisme, sans le spiritualisme qui n'est qu'une opinion vague en dehors du dogme de la rédemption, il n'y a pas de salut pour une société labourée et gangrénée par l'incrédulité : que le matérialisme est la seule cause de tout le mal, et que tous les hommes de cœur doivent s'unir dans une généreuse croisade contre ces abominables doctrines. Déjà le langage des principaux organes de l'opinion s'est profondément modifié. Le martyre de notre archevêque achève cette salutaire révolution.

Il a accompli son sacrifice avec la simplicité, la sérénité des premiers apôtres, et pour ainsi dire avec la certitude de la mort ; il répétait en chemin les paroles de l'Evangile : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.*

Ménageant les justes susceptibilités de la guerre, et procédant avec le respect que l'Eglise a toujours témoigné pour le pouvoir temporel, il s'était assuré du consentement de l'autorité exécutive. On pouvait espérer que la trève de Dieu, respectée par les barbares les plus sauvages, serait acceptée des insurgés. Le prélat est monté d'un pas ferme sur la barricade, et ses premiers mots ont paru toucher les combattants les plus rapprochés de lui ; mais le génie de l'enfer n'a pu contenir sa rage, et une décharge meurtrière, partie d'une des maisons environnantes, a mis fin au *sermon* de ce prêtre.

Le saint prélat, blessé mortellement, a été transporté d'abord au presbytère de Saint-Antoine, puis à l'archevêché, où il a expiré le lendemain, avec ce sentiment du devoir accompli qui fait que l'homme de bien s'endort dans le sein de Dieu comme l'enfant sur les bras de sa mère. Aujourd'hui tout le monde prie autour de ce lit funèbre, où se transfigure la gloire du héros chrétien.

Ce sacrifice sublime produira en Europe une profonde impression ; il éveillera peut-être Rome et l'Italie de l'engourdissement magique où les ont plongés de funestes doctrines. N'en déplaise à ceux de nos amis qui continuent de contester un fait malheureusement clair comme le soleil, Pie IX porte plus que jamais la couronue d'épines : les Mamiani et autres sages de cette espèce lui présentent à chaque instant le vinaigre et le fiel. La conscience catholique exige qu'un terme soit mis à la Passion du vicaire de Jésus-Christ. Puisse le grand exemple que la religion vient de donner à Paris contribuer à sa délivrance !

ciers de marine? Hélas! à supposer qu'elle puisse employer ainsi une partie de l'impôt hypothécaire ou de l'impôt des 45 centimes, qui de nous pourrait s'intéresser comme autrefois à ces œuvres d'explorations? Nous avons maintenant un autre voyage à faire, un voyage sur l'orageux océan des révolutions, à travers les écueils et les bas-fonds des utopies de toutes sortes. Ce n'est plus le léger souffle des vents alisés qui murmure à notre oreille : c'est la rumeur confuse d'un peuple tumultueux; ce ne sont plus les suaves parfums des fleurs de Ceylan, des plantes aromatiques du Brésil, qui doivent se répandre dans notre atmosphère : c'est l'odeur de colle et de tampon d'un millier de journaux sortis tout humides de la presse. Si quelqu'un s'avisait de songer à la splendide végétation des îles de la mer du Sud, il serait bientôt détourné de sa poétique rêverie par l'aspect de tous ces placards, autre végétation bien plus étrange, qui chaque matin refleurit et s'étale en larges feuilles sur les murs de Paris. Enfin, s'il se trouvait un homme en état d'échapper à cette absorption politique pour s'en aller de plage en plage, de mer en mer, ouvrir placidement son âme aux harmonies de la nature, dessiner un nouveau point de vue et raconter une nouvelle odyssée, quel est le libraire qui, à son retour, oserait se hasarder à publier son livre? quel est le rentier épargné par la tempête républicaine, le propriétaire embarrassé de sa fortune, le Crésus ignoré qui pourrait acheter un exemplaire de ces beaux et volumineux ouvrages, où brillent l'élégance du typographe et l'ingénieux crayon de l'artiste?

C'en est donc fait pour longtemps, si ce n'est pour toujours peut-être, de ces grandes entreprises qui occupaient à la fois tant d'hommes et s'adressaient à tant d'intelligences, et maintenant si l'on reprend une de ces publications annoncées dans le *Journal de la Librairie*, il y a quatre mois, il semble que ce soit une histoire ancienne de quatre siècles.

M. Laplace est un de ces hardis navigateurs qui, pendant une longue suite d'années, ont été d'une des extrémités à l'autre du globe, qui connaissent intimement le vénérable Dieu de la ligne, et sont liés d'amitié avec tous les tritons et toutes les naïades du nord au sud. En 1830, il conduisait la corvette *la Favorite* autour du monde; en 1837, il recommençait le même circuit avec *l'Artémise*. L'expérience du premier voyage a donné plus d'importance au second; M. Laplace est un de ces observateurs clairvoyants, studieux, qui ne s'attachent point deux fois de suite sans une pensée sérieuse aux mêmes questions, et ne retournent point inutilement aux mêmes questions; bon écrivain du reste, et animé d'un très-vif patriotisme, à une époque où ce mot de patriotisme n'était pas encore devenu, comme de nos jours, la médaille d'emprunt,

le passe-partout d'une foule d'intrigants et d'ambitieux. Figurons-nous donc un instant, s'il se peut, que la France est dans l'état le plus prospère, que l'émeute ne gronde point à nos portes, que tous les anciens riches sont encore riches, tous les pauvres heureux, tous les journaux d'accord, et dans cette douce quiétude sur la situation de notre pays, embarquons-nous dans le magnifique port de Toulon sur la frégate *l'Artémise*, pour nous en aller dans l'immense espace :

Per maria ac terras omnes.

Nous franchissons rapidement les vieilles colonnes d'Hercule, le détroit de Gibraltar. Bientôt nous voilà en face de l'île de Madère, sur laquelle, dit M. Laplace, les Anglais fixent depuis longtemps un regard de convoitise; M. Laplace, en bon et loyal marin français, signale bravement, partout où il la reconnaît, l'insatiable ambition, les astucieuses manœuvres des Anglais, et il y avait quelque courage de sa part à parler si librement de la Grande-Bretagne, à une époque où notre gouvernement attachait tant de prix au maintien de l'entente cordiale. Nous avons tout lieu de croire que ces franches et hardies révélations n'ont point été marquées d'une pierre blanche au cabinet du ministre de la marine.

Mais laissons là les ombres de la diplomatie et les inquiètes préoccupations des bureaux. Un vent frais enfle les voiles de *l'Artémise* et la pousse vers ce riant archipel des Canaries, où la mythologie des anciens plaçait les Champs-Elysées. Les voilà ces lieux charmants décrits en si beaux vers par Virgile :

Amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas.

Voilà ces îles fortunées de Camoëns :

Pasadas tenhoja as Canarias ilhas
Que tiveran por nome Fortunadas.

Ces îles aux doux parfums, aux doux murmures, qui charmaient l'imagination du Tasse :

E qui gli Elisj campi e le famose
Stanze delle beate anime, pose.

En abordant sur ces rivages, nous n'oublierons pas qu'un noble nom français se rattache à leur histoire, qu'un gentilhomme de Normandie, le sire de Bethencourt, s'en alla avec cinquante-trois soldats conquérir cette terre occupée par la belle et forte race des Guanches [1].

[1] *Histoire de la conquête des Canaries*, par fray Pedro Bontier et Jean Leverrier, tous deux aumôniers de Bethencourt. 1 vol. in-12. Paris, 1630.

Après Aloïs Cadamosto, qui, au XV[e] siècle, visita ces îles, après la naïve relation de Bontier, elles ont été successivement l'objet des investigations de Cook, Macartney, Fleurieu, Pingré, de Borda, d'Entrecasteaux, et l'objet d'un long travail de M. Bory de Saint-Vincent[1].

M. Laplace raconte brièvement les différentes phases par lesquelles ces îles ont passé, trace le tableau des mœurs, de la physionomie de Sainte-Croix, et après une relâche de quelques jours au pied du Téneriffe nous conduit dans nos possessions d'Afrique, dont il aime à faire ressortir l'importance.

« Les bords du Sénégal paraissent, dit-il, destinés à être longtemps la seule place de cette partie d'Afrique où seront achetées les gommes, du moins en grande quantité ; et leur possession dut exciter d'autant plus la jalousie britannique, que ce commerce s'est constamment accru depuis le commencement de ce siècle. »

Saint-Louis est devenu une place considérable. Chaque année on voit arriver dans sa rade une quantité de navires, d'un tonnage, il est vrai, très-restreint par la barre du fleuve, mais chargés de cargaisons d'ambre, de corail, de guinées bleues de l'Inde, de tabac, d'eau de vie et d'une foule d'autres denrées nécessaires à une population blanche et mulâtre. On paie ces cargaisons avec de la gomme, de l'or, des peaux de bœuf, de la cire. A présent, à la place de l'ancien fort délabré qui tombait en ruines dans cette ville, s'élève une citadelle commodément distribuée, parfaitement entretenue. La place, autrefois solitaire, déserte, est maintenant animée par une foule de promeneurs ou de citadins actifs que leurs affaires appellent dans les nombreux magasins et les jolies maisons qui ont été construites de toutes parts, à l'endroit même où jadis on ne voyait que des mares infectes. Sur le quai se déploie tout le mouvement commercial de la colonie. A ses débarcadères arrivent sans cesse et les bateaux employés à la navigation des fleuves, et les caboteurs de Gorée, et les chaloupes des navires européens. A cette œuvre de la journée succède le soir une joyeuse animation ; les bandes de nègres employés aux travaux de la ville retournent à leurs cases en chantant leurs bizarres chansons ; les noirs attachés au service des caboteurs, commencent au son du tambour, sur le pont de leurs navires, des danses qu'ils prolongent très-avant dans la nuit. Toutes les habitations sont éclairées, et, riche ou pauvre, chacun veut jouir à sa façon de la fraîcheur.

Malgré les rigueurs d'un climat ardent et insalubre qui, pendant plusieurs mois de l'année, dessèche le sol, qui engendre la fièvre et d'au-

[1] *Essai sur les îles Fortunées.* 1 vol. in-4°. Paris, an XI. Le meilleur travail sur les Canaries est celui de M. Berthelot.

tres maladies non moins redoutables, les étrangers s'attachent aisément à la libre existence dont on jouit au Sénégal, et ne quittent pas sans peine ce pays dont nous nous faisons une si sombre idée. La population indigène affectionne également Saint-Louis ; et, il faut le dire, dans aucun district du continent africain elle n'a autant de liberté, de bien-être, et n'est régie par de si douces lois. Cette population se compose de noirs libres qui, des pays voisins, viennent chercher un refuge dans la colonie, et d'esclaves libérés que l'on traite généralement avec une très-grande douceur. Les préjugés contre la couleur noire ou cuivrée, si fortement enracinés dans d'autres contrées, n'existent pas ici. Ces deux races d'hommes rendent, du reste, d'importants services à la colonie de Saint-Louis. Elles donnent aux caboteurs des marins hardis et fidèles ; elles donnent au gouvernement des soldats qui guerroient bravement contre les Maures ou les peuplades nègres riveraines du Sénégal. Un grave danger menace pourtant la prospérité de Saint-Louis; c'est l'encombrement progressif de la barre du fleuve par les sables que la mer y entasse sans cesse. Aujourd'hui elle n'a déjà plus que huit pieds de profondeur. Dans quelques années, les caboteurs pourront seuls remonter jusqu'à Saint-Louis, à moins que, comme il l'a déjà fait depuis plusieurs fois, le Sénégal ne s'ouvre une nouvelle embouchure. Un tel événement est on ne peut plus désirable, car le commerce de Saint-Louis s'élève chaque année à plus de treize millions, et tend encore à s'accroître.

Si de cette active cité de Saint-Louis nous passons à Gorée, quelle différence! Ici tout le mouvement commercial est entravé par la concurrence des Anglais, auxquels les traités de 1814 ont assuré un fatal ascendant sur la Sénégambie. Dans les dernières années, une grande partie des habitants, découragés par leurs infructueuses tentatives, ont abandonné la ville. Les uns se sont retirés à Saint-Louis, d'autres à Sainte-Marie, où ils ont été décimés par l'insalubrité du climat. L'amour de la patrie, la crainte des maladies engendrées par le séjour des établissements voisins, retiennent encore à Gorée un certain nombre de familles. Mais elles ne possèdent plus que les tristes débris de leur ancienne fortune, et leurs esclaves, agités, soulevés par les beaux discours des philantropes, sont pour elles un inquiétant fardeau plutôt qu'un utile secours. Les Anglais travaillent de toutes leurs forces à ruiner cette colonie, tant par leurs manœuvres commerciales ou politiques, que par leurs ardentes mesures de répression contre la traite des nègres, et il faut voir dans le livre de M. Laplace ce que ces pieux philantropes ont fait de ces chers nègres, auxquels ils témoignent un si vif intérêt.

On se rappelle avec quelle emphase les méthodistes de la Grande-Bre-

tagne annoncèrent, à la fin du siècle dernier, la fondation de la colonie de Sierra-Leone. Il s'agissait d'assurer là aux nègres que l'on affranchirait de la barbarie de leurs maîtres les douceurs de la liberté et les avantages de la vie agricole. Pendant plusieurs années, les sociétés bibliques échauffèrent le zèle de leurs adeptes en faveur de cette œuvre pie, prônèrent ses progrès, et fascinèrent tellement l'opinion publique, qu'on en vint à considérer Sierra-Leone comme une des plus belles colonies de l'Angleterre. Il n'en était rien pourtant. Ces nègres, dont on espérait faire des modèles de patience, de sobriété, résistèrent opiniâtrément aux leçons de leurs maîtres, et refusèrent de se soumettre aux rudes travaux de l'agriculture. L'emplacement choisi pour y bâtir la métropole des esclaves libérés, la *Freetown* d'un nouvel ordre de choses, était tellement malsain qu'une quantité de colons y périrent. Puis les chefs des peuplades voisines, dont on excitait l'inimitié, en supprimant une de leurs principales ressources, la vente des captifs, vinrent attaquer Freetown, et n'y trouvèrent qu'une faible résistance.

En 1808, la société, qui avait dépensé des sommes énormes à Sierra-Leone, fut forcée d'abandonner sa fondation au gouvernement, qui, après plusieurs essais inutiles et dispendieux, se décida enfin à en faire une espèce d'entrepôt des cargaisons de négriers capturés. Alors on vit accourir à Sierra-Leone une foule de trafiquants, les uns attirés par l'espoir d'acheter à vil prix les bâtiments confisqués, d'autres par celui d'échanger avantageusement leurs denrées européennes contre les piastres que les rois nègres recevaient pour prix de leurs captifs.

« C'est ainsi, dit M. Laplace, que, sous le masque de l'humanité, le commerce anglais encouragea et exploita, avec son égoïsme et son avidité ordinaires, la barbarie des princes africains. L'énumération des iniquités commises par les blancs de Sierra-Leone serait une curieuse page à joindre à toutes celles où sont relatés les bienfaits de la philanthropie britannique. Je pourrais montrer, s'il en était besoin, tous les moyens que la cupidité peut inventer mis en œuvre pour gagner les primes accordées aux libérateurs des captifs saisis sur les négriers. Je ferais voir ces derniers vendus à vil prix, et repris peu de temps après avec les mêmes esclaves. Souvent, après avoir été enregistrés à leur arrivée à Freetown, ces malheureux étaient livrés à des marchands de l'intérieur, qui les revendaient à des capitaines dont l'industrie consistait à faire tomber navires et cargaison entre les mains des croiseurs, pour partager avec eux la somme affectée à chaque tête de noir libéré. Quant aux pauvres nègres qui échappaient à cet indigne trafic, les uns succombaient aux maladies épidémiques du pays, les autres étaient confiés à des planteurs, qui les faisaient travailler comme des nègres ;

d'autres enfin, incorporés forcément dans les régiments noirs, étaient transportés dans les colonies britanniques de l'ouest, où, sous le noble habit de soldat, ils avaient plus d'une raison de regretter leur primitif esclavage. »

Longtemps on ignora les actes honteux de l'administration de Sierra-Leone, car tous ceux qui y étaient intéressés les dissimulaient avec soin. Peu à peu, cependant, la vérité se fit jour à travers le tissu de mensonges dont elle était enveloppée, et arriva jusqu'au Parlement anglais, qui, voyant l'usage qu'on avait fait des énormes subsides accordés chaque année à cette vénérable colonie, en raya une bonne partie. Bientôt Sierra-Leone fut abandonnée par les spéculateurs, puis par les associations religieuses, et en 1837, on n'y comptait plus qu'un millier de blancs.

De ces parages, souillés par tant d'indignes spéculations, *l'Artémise* nous conduit sur les côtes de l'Afrique méridionale, au pied des riches coteaux de vigne, au milieu des plaines fertiles du cap de Bonne-Espérance, entre les grossières tribus des Hottentots et la race énergique des Cafres. Là encore nous retrouvons les Anglais en possession d'une terre découverte par les Portugais, colonisée en 1637 par les Hollandais. En 1793 les Anglais s'en sont emparés. Par le traité d'Amiens, ils s'étaient engagés à la rendre à ses maîtres légitimes; mais on sait ce qu'ils ont fait de ce traité d'Amiens. Avant même que la guerre fut de nouveau déclarée, une flotte britannique portait à Table-Bay 6,000 soldats, et quelques jours après leur drapeau flottait sur les murs de Cap-Town. En 1815, les Anglais, qui exerçaient un si grand ascendant au Congrès de Vienne, n'ont pas manqué de se faire garantir la possession de ce point important. Leur administration n'a cependant pas obtenu là le succès dont elle se glorifie ailleurs. Des mesures impolitiques ont jeté un profond mécontentement dans tous les rangs de la population blanche. Des milliers de patients colons hollandais, fatigués de l'oppression de leurs nouveaux maîtres, ont quitté les frontières qu'ils protégeaient, pour se retirer dans l'intérieur du continent. Les établissements européens sont de plus en plus exposés à l'invasion et aux déprédations des Cafres; les bras manquent à l'agriculture; les terres ne donnent presque aucun revenu. Mais, malgré le passage ouvert par l'isthme de Suez vers Bombay et Calcutta, le cap de Bonne-Espérance n'en est pas moins pour l'Angleterre une position précieuse. C'est la clef des mers de l'Inde. En cas de guerre, ce serait pour les escadres britanniques un point de ravitaillement d'où elles pourraient surveiller à la fois deux océans, et se porter rapidement sur tous les points de l'hémisphère austral. Quels que soient donc les sacrifices que cette colonie

impose aux Anglais, les déceptions matérielles qu'ils y ont éprouvées, les luttes continuelles qu'ils doivent y soutenir, c'est pour eux un autre Gibraltar, et ils la garderont jusqu'à ce quelque grand événement vienne changer en Europe et en Asie la face du monde civilisé.

Ainsi sur toutes les plages du globe nos habiles voisins possèdent d'utiles stations, et nous, ne semble-t-il pas que, dans l'oubli de nos rêves, nous soyons, comme le poëte dont parle Schiller, arrivés trop tard au partage des biens de la terre? Qu'il est triste, lorsque du cap de Bonne-Espérance on entre dans la mer des Indes, qu'il est triste de songer que sur cet immense océan, nous ne possédons qu'une petite île exposée aux plus violents orages, dépourvue de ports, l'île de Bourbon. « Je me suis souvent demandé, dit M. Laplace, comment une grande nation qui disputa autrefois, et qui au besoin disputerait encore l'empire des mers à la Grande-Bretagne, était moins riche en colonies que l'Espagne et le Portugal. Les guerres, les événements politiques sont, sans doute, cause de cette infériorité. Mais depuis trente ans, elle n'a rien fait pour réparer ses pertes. Bien plus, elle va voir s'anéantir ses petites colonies, restes de son ancienne splendeur, tandis que l'Angleterre, et même la Hollande, augmentent sans cesse leurs possessions en Asie, et ouvrent de nouveaux débouchés à leur commerce. Nous seuls, soit par une coupable négligence, soit par crainte de donner de l'ombrage à de puissants rivaux, nous ne formons aucun nouvel établissement; nous laissons les bâtiments de notre marine militaire et marchande errant chez les étrangers sans aucun point de relâche national. »

La grande question de l'affranchissement des nègres a jeté le trouble dans toutes les propriétés de Bourbon; le mouvement de 1830, les discours imprudents prononcés dans les Chambres, plusieurs fausses mesures prises par le gouvernement ont réveillé, encouragé la passion des hommes de couleur. Là, comme à la Guadeloupe et à la Martinique, les mulâtres ainsi que les noirs libres entretiennent à l'égard des blancs un sentiment de jalousie qui s'est manifesté plusieurs fois par les plus dangereuses conspirations. Au péril de cette inimitié il faut ajouter le manque de capitaux, le malaise général résultant des sombres inquiétudes de l'avenir, et la difficulté toujours croissante de soutenir sur les marchés de la métropole la concurrence des sucres indigènes. Un instant on a eu l'espoir de prévenir les désastres de l'émancipation, en remplaçant les noirs par des cultivateurs qu'on aurait fait venir de l'Indostan. Mais soit que les colons n'aient pas su employer les moyens convenables pour se procurer cet utile renfort, soit qu'ils aient été effrayés de ce qu'il leur en coûterait pour le transport et l'entretien de ces émigrants, les Indiens ne sont point venus.

Depuis la publication de ce récit de M. Laplace, nous savons qu'un courageux voyageur, M. Lefèvre, s'est offert à enrôler en Abyssinie des travailleurs pour nos colonies, et qu'il a reçu à cet effet une mission spéciale du ministère de la marine. Nous ignorons encore le résultat d'une entreprise qui se présentait sous le plus favorable aspect. Si elle échoue, il est à craindre que les douloureux pressentiments de M. Laplace ne se réalisent, que nos colonies des Antilles ne soient, comme Saint-Domingue, abandonnées à la race noire.

Le nouveau régime si funeste à nos colonies menace des mêmes résultats l'île de France, ce doux pays dont Bernardin de Saint-Pierre nous a fait une si charmante description. Là, l'émancipation des esclaves a également désorganisé l'ordre social et ruiné les plus belles propriétés. A peine libérés, la plupart des nègres ont abandonné la culture des terres ; dans un grand nombre d'habitations, les récoltes ne peuvent se faire, les champs tombent en friche, et les domaines des planteurs sont sans cesse en proie aux rapines des affranchis, qui échappant à toute espèce de surveillance, vivent comme des Bohémiens, d'une vie de débauche et de vagabondage. Sur 70,000 apprentis libérés, à peine en compte-t-on 16 ou 18,000 qui gagnent honnêtement leur existence, encore se refusent-ils à contracter un engagement de quelque durée. Les crimes et les délits contre les propriétés se sont tellement multipliés que les tribunaux ne suffisent plus à juger les coupables, ni les prisons à les contenir.

Pour suppléer au travail des ouvriers esclaves, les colons ont eu heureusement l'idée d'appeler à leur secours des cultivateurs indiens. On en compte à présent plus de 20,000 à l'Ile-de-France, et l'on peut, au besoin, s'en procurer un plus grand nombre. Mais cette race étrangère vivra-t-elle en paix avec la population noire, si hostile aux sectateurs de Brama, et dans le cas où ces deux races en viendraient à s'unir, à se mélanger, la plus forte, la plus nombreuse, celle des nègres, ne communiquera-t-elle pas à l'autre ses mauvais penchants et son aversion pour les blancs ? Déjà même les Indiens ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois. Ils deviennent exigeants, turbulents ; ils se livrent à l'ivrognerie et à la débauche. Leur salaire, qu'ils veulent faire augmenter, est déjà trop élevé pour les revenus que les planteurs tirent de leurs propriétés. Que sera-ce donc quand la libre importation du sucre d'Asie sur les marchés d'Angleterre, quand cette importation demandée si vivement par les consommateurs obligera les colons des possessions britanniques à baisser le prix de leurs produits ?

Ainsi, dit M. Laplace, l'Ile-de-France est menacée de deux calamités : l'une, de voir sa population agricole abandonner le sol, ou exiger des

salaires trop considérables; l'autre, de ne pouvoir vendre ses récoltes qu'à un prix beaucoup trop exigu pour que les planteurs puissent continuer à faire valoir leurs propriétés. La conséquence immanquable de ces deux situations, à moins que des événements imprévus n'en paralysent l'effet, ce qui n'est guère probable, sera l'abandon à la race noire de cette île dont le nom seul réveille dans notre patrie tant de glorieux souvenirs. »

« Et maintenant, ajoute l'intéressant voyageur, on ne peut douter, quoi qu'en disent les abolitionistes, que l'Angleterre ne se repente d'avoir changé la face de ses possessions dans le Nouveau-Monde, et détruit par là un de ses principaux éléments de prospérité. Ce serait pourtant une erreur de croire qu'elle les a sacrifiées ainsi dans le but de ruiner également celles des autres puissances européennes, et d'assurer par ce moyen à l'Inde britannique le monopole du commerce du sucre avec le monde entier. Non, cette pensée n'est venue que plus tard à son gouvernement, lorsque, comprenant l'étendue de la faute où l'influence des négrophiles l'avait entraîné, il a cherché, avec sa ruse, sa persévérance habituelles, les moyens de la réparer. Aujourd'hui il voudrait faire de la cause même du mal un remède; il cache sous le masque de la philantropie son projet bien arrêté de ruiner par l'affranchissement des esclaves toutes les colonies à sucre étrangères. Aussi nous cache-t-il ses mécomptes autant qu'il le peut; aussi essaie-t-il de faire croire que les noirs affranchis, pleins de reconnaissance pour ses bienfaits, se soumettent avec empressement au joug des lois, et ne voient plus dans leurs anciens maîtres que des libérateurs, tandis qu'au contraire les deux races se détestent plus que jamais, et sont sur le point de commencer une lutte dont l'issue probable sera l'expulsion ou le massacre des blancs. »

Qu'en dit M. Schœlcher? Pendant qu'il préparait le décret de libération des noirs, proclamé si lestement par le gouvernement provisoire, a-t-il eu la pensée de consulter ceux qui avaient fait une si sérieuse étude de cette question, ou a-t-il pensé que sa haute raison ne devait point se préoccuper des observations des voyageurs, des importantes remarques d'un homme comme Laplace, qui, deux fois de suite, dans l'espace de sept ans, a vu toutes les colonies et en a si nettement constaté la situation? De tels soucis sont, sans doute, indignes de nos hommes d'Etat. Périsse le monde plutôt qu'un principe! Périssent nos colonies plutôt que les théories de M. Schœlcher! X. Marmier.

(*La suite à un prochain numéro.*)

LETTRES

D'UN BAS-BRETON A UN DE SES COMPATRIOTES

SUR LE SOCIALISME MODERNE.

(Deuxième lettre[1].)

Un homme d'infiniment d'esprit disait, il y a peu d'années, à l'Académie française que l'orgueil, un orgueil illimité, est le *droit divin* des réformateurs modernes, comme l'humilité était la vertu des premiers apôtres chrétiens. Cela est vrai. La France possède, à l'heure où nous écrivons ces lignes, une douzaine au moins de *rédempteurs sociaux* qui, presque tous les matins, font connaître à la France et au monde, *urbi et orbi*, quelque grande découverte par suite de laquelle l'univers doit passer, sans délai, de l'état affreux où il est plongé depuis cinq mille ans à un état de délices inénarrables.

Je vous ai promis dans ma dernière lettre, mon cher ami, une sorte de précis historique et critique de toutes ces belles théories fort habilement exploitées, depuis quelques mois, par des ambitieux de toutes couleurs. Je vais essayer de remplir ma promesse. Je me propose aujourd'hui de vous entretenir de Saint-Simon, l'un des *Messies* les plus invoqués de nos jours, et qui a donné le branle, en quelque sorte, au mouvement socialiste révolutionnaire qui agite en ce moment la France.

Vous connaissez la biographie de Saint-Simon. Descendant de la célèbre famille de ce nom, il eut, dès son enfance, la passion de la gloire. Soldat de Washington pendant la guerre de l'indépendance américaine, à peine eut-il déposé les armes, que son ardente imagination se mit à la poursuite de projets gigantesques. La Révolution française trouva Saint-Simon en Espagne, où il était allé proposer un plan de canal qui devait établir une ligne navigable de Madrid à la mer. A son retour en France, il se jeta avec passion dans les entreprises financières. Associé à un Prussien, le comte de Roedern, il spécula sur la vente des biens nationaux, non dans le but de s'enrichir, assure-t-il, mais pour arriver « au sommet de la montagne aride et escarpée qui porte les autels de la gloire. » Toute entreprise, à cette époque, exposait à des dangers. Saint-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XII, p. 237.

Simon, dénoncé par quelque terroriste, fut emprisonné pendant quelque temps au Luxembourg. C'est là que son ancêtre Charlemagne lui apparut et que le grand *missionnaire armé* fit entendre au *missionnaire industriel* ces quelques mots, qu'il n'oublia jamais, comme on le pense bien :

« Mon fils, tes succès comme philosophe égaleront ceux que j'ai obtenus comme militaire et comme politique. »

A partir de ce jour, le philosophe carlovingien n'eut plus qu'une seule pensée : la réorganisation de la société. Il y procéda par une série de publications courtes et substantielles, qui résumaient ses idées sous des formes incisives et pittoresques. Le premier de ces opuscules, publié en 1802, porte le titre de *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*. Saint-Simon y partage l'humanité en trois classes : Les savants, auxquels doit appartenir le pouvoir spirituel; les propriétaires, auxquels revient le pouvoir temporel; enfin les non propriétaires, à qui appartient le droit de nommer aux fonctions de chefs de l'humanité.

Cette théorie, comme on voit, est fort peu originale ; aussi l'aurions-nous passée sous silence si elle n'était pas la contrepartie de la doctrine émise plus tard par les saint-simoniens, qui, comme vous le verrez plus loin, supprimaient complétement la propriété.

Il y a dans les *Lettres d'un habitant de Genève* plusieurs idées qui renferment en germe la théorie de Fourier. Ainsi l'auteur pose en principe l'identité des phénomènes physiques et des phénomènes moraux ; il annonce que sa conception est un pas vers la solution de ce problème tant cherché par les moralistes : *mettre un homme dans une position telle que son intérêt personnel et l'intérêt général se trouvent constamment dans la même direction* [1].

Saint-Simon eut une seconde apparition. Cette fois, ce n'est plus l'empereur Charlemagne, mais c'est Dieu lui-même qui vient conférer avec le philosophe et lui apprendre que le Pape cessera d'être le chef de la doctrine religieuse, que la terre deviendra un jour un paradis et que les vingt-et-un élus de l'humanité prendront le nom de *conseil de Newton*, etc., etc.

Le second ouvrage, publié en 1808 par Saint-Simon, fut suscité par un programme imposé à l'Institut par Napoléon. C'est dans ce livre que l'auteur employa, pour la première fois, la division de l'histoire en *époques critiques* et en *époques organiques*, division dont on a si étrangement abusé depuis pour se dispenser de l'étude des faits. La morale chrétienne y est acceptée ; seulement à l'amour du prochain l'écrivain

[1] On verra plus loin que c'est là précisément le problème que s'est posé Fourier.

veut qu'on ajoute un principe qui lui semble découler d'un fait plus général. Ce principe est celui-ci : « L'homme doit travailler. » L'humanité, en effet, jouirait, dit Saint-Simon, de tout le bonheur auquel elle peut prétendre, s'il n'y avait pas d'*oisifs*.

L'oisiveté, voilà le fléau des sociétés, suivant Saint-Simon ; mais il se garde cependant de supprimer les propriétaires. « Le législateur, dit-il, doit assurer *le libre exercice* de la propriété. — Le moraliste doit pousser l'opinion publique à punir le propriétaire oisif en le privant de toute considération. »

C'est en 1817 que Saint-Simon publia son grand ouvrage *de l'Industrie*, avec cette épigraphe : « Tout par l'industrie, tout pour elle. » L'auteur développe dans quatre volumes son système de gouvernement, qu'il nomme le système industriel, et qui n'a pas le moindre rapport avec la théocratie inventée plus tard par ses disciples :

« Selon moi, le but unique où doivent tendre toutes les pensées et tous les efforts, *c'est l'organisation la plus favorable à l'industrie*, à l'industrie entendue dans le sens le plus général, et qui embrasse tous les genres de travaux utiles, la théorie comme l'application, les travaux de l'esprit comme ceux de la main ; l'organisation la plus favorable à l'industrie, c'est-à-dire un gouvernement où le pouvoir politique n'ait d'action et de force que ce qui est nécessaire pour empêcher que les travaux utiles ne soient troublés, un gouvernement où tout soit ordonné pour que les travailleurs, dont la réunion forme la société véritable, puissent échanger entre eux directement, *et avec une entière liberté*, les produits de leurs travaux divers... »

Ailleurs Saint-Simon s'exprime ainsi :

« Les gouvernements ne conduiront plus les hommes... ils n'auront plus à leur disposition que peu de pouvoir et peu d'argent. »

Il faut reconnaître qu'il y a loin de ces doctrines vraiment libérales aux systèmes de théocratie et de dictature prêchés par les Pontifes saint-simoniens. Saint-Simon, c'est une justice qu'il faut lui rendre, avait un profond dégoût pour les détestables théories de *pouvoir fort* que nous ont léguées la République et l'Empire, et que s'ingénient à perpétuer nos gouvernants, depuis un siècle, comme si tous les progrès de la civilisation ne devaient avoir d'autre résultat, en définitive, que d'augmenter les attributions du pouvoir !

La plupart des opuscules publiés postérieurement par Saint-Simon se terminent par des pétitions adressées *à Sa Majesté*, afin qu'elle se décide à se séparer des légistes, des propriétaires oisifs et des militaires, pour faire alliance avec les industriels. « Rien ne pourrait, disait l'auteur, s'opposer à l'établissement de la monarchie industrielle, si, d'une part,

les industriels français, et de l'autre la maison de Bourbon, voulaient constituer cette forme de gouvernement. »

En 1818 parut l'un des ouvrages les plus remarquables de Saint-Simon. Nous voulons parler de ses *Vues sur la propriété et la législation*. Ce traité a pour but de constituer industriellement la propriété territoriale. « Obtenir une loi qui mette les industriels agricoles (fermiers et métayers), à l'égard de leurs bailleurs de fonds (propriétaires), dans la même position que les industriels, fabricants et commerçants, envers les personnes dont ils font valoir les capitaux : » tel était le moyen proposé par Saint-Simon. Dans ce système, les propriétaires non-cultivateurs devenaient autant de commanditaires. Rien de plus ingénieux que la plupart des aperçus contenus dans cet opuscule. C'est une mine à laquelle ont puisé à pleines mains, et sans en souffler mot, une foule de journalistes et de faiseurs de livres modernes.

Cependant, au milieu de tant de travaux, Saint-Simon était en proie à la plus affreuse misère. Longtemps il supporta avec sérénité sa vie besoigneuse. «On me plaint, disait-il quelquefois, mais on ne se doute pas des jouissances que j'éprouve ! » Toutefois, si vives que fussent les jouissances de l'écrivain-prophète, un jour, le 9 mars 1823, le découragement s'empara de lui, et il se tira un coup de pistolet dans la tête. Echappé comme par miracle à ce suicide et faisant un retour aux rêveries extatiques exposées dans son premier ouvrage, l'auteur, dont le cerveau avait été fortement ébranlé, abandonna l'économie politique pour la théologie, et il composa *Le nouveau christianisme, dialogue entre un novateur et un conservateur*. De tous les livres de Saint-Simon nul n'a été plus vanté et nul ne le méritait moins. A l'exemple de tous les sectaires qui ont paru depuis Arius, l'écrivain s'efforce d'établir que la profanation est flagrante dans l'Eglise, et il prétend démontrer que la papauté, depuis le XV^e siècle, s'est rendue coupable d'hérésie sous quatre chefs principaux.

Le christianisme ancien, suivant le philosophe, est une religion désolante. En disant : *Rendez à César ce qui est à César*, elle partage l'humanité en deux classes inégales, elle répartit inégalement le bonheur parmi les hommes. De là un déplorable contraste entre la vie idéale et la vie réelle des hommes; de là une opposition fatale entre le monde d'en deçà et la sphère d'au delà de la tombe, opposition que les immenses efforts de l'industrie moderne rendent plus frappante encore, et qui fait de la terre une vallée de larmes et de douleurs. Il faut donc reconnaître que le Christianisme a désormais accompli sa mission et doit céder la place à une autre puissance et à une sagesse nouvelle, capable de procurer aux hommes *un bonheur réel*, non pas seulement dans la vie

future, comme le promet l'Evangile, mais dès cette vie, comme le réclame le cœur de l'homme.

Le protestantisme a accompli sa tâche purement négative en abolissant le Catholicisme et, partant, le Christianisme. Mais l'accomplissement de la partie positive, l'inauguration de l'âge d'or sur la terre, est réservée au saint-simonisme.

On a vu tout à l'heure le Pape mis en cause ; Luther est, lui aussi, déclaré hérétique pour n'avoir pas, comme le voulait Jésus, organisé l'espèce humaine *dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre*, pour n'avoir point appelé au secours de sa réforme les arts qui charment la vie, la poésie, la musique, la sculpture, etc. ; enfin pour s'être privé de l'*illusion sensuelle*, de l'émotion scénique employée avec tant d'habileté par le catholicisme.

Telle est, en résumé, l'œuvre théologique de Saint-Simon. Il se posait en adversaire de l'Eglise romaine ; il lui reprochait de n'avoir point modifié son dogme suivant les pays, suivant les peuples, suivant les âges. Mais il est probable que jamais l'orgueil ne lui était monté à la tête jusqu'à ce point de lui faire croire sérieusement qu'il fût réellement un messie !

Cette pensée extravagante ne vint que quelques années après la mort du maître à deux de ses disciples, MM. Olinde Rodrigues et Enfantin. Jusqu'à la fin de l'année de 1829, ces écrivains avaient suivi modestement la voie tracée primitivement par Saint-Simon ; ils s'étaient bornés à faire de l'économie politique ; mais le soleil de Juillet 1830 excita violemment leurs cerveaux exaltés. Une Eglise fut fondée ; MM. Enfantin et Bazard se proclamèrent fondateurs de *la loi vivante*. « Jésus-Christ, dirent-ils, a *préparé* la fraternité universelle ; à Saint-Simon la gloire de l'avoir *réalisée*. Le règne de César va finir. Voici venir une nouvelle église *vraiment universelle*, laquelle gouvernera désormais le temporel aussi bien que le spirituel, le for extérieur aussi bien que le for intérieur. *Tout bien sera à l'avenir bien d'Eglise ;* toute profession sera une fonction religieuse. »

Comme dans *la Cité du soleil*, un pontife suprême gouvernera la société. Cet homme, ce pontife, ce sera le plus *généralisateur* des êtres vivants ; prêtre de la science, de l'amour et de l'industrie, il *reliera* socialement les théoriciens et les praticiens. A lui la mission de régler l'échelle des vocations et des aptitudes, la hiérarchie des capacités, le tarif des salaires ; à lui la charge de diriger tous les travaux et de faire converger au même but toutes les volontés assouplies par l'amour !

« Mortifiez-vous ; abstenez-vous » avait dit le *vieux* Christianisme ;

« sanctifiez-vous dans le travail et dans le plaisir » dirent les *nouveaux* apôtres.

On s'occupa sans désemparer d'organiser la réhabilitation de la chair; le *couple-prêtre* fut inventé. Ce nouveau pontificat composé, bien entendu, d'un homme et d'une femme, devait établir l'harmonie entre les êtres doués d'*affections vives et passagères* et les êtres doués d'*affections profondes et durables*. « Quelle sera belle, s'écriait *le père* Enfantin, quelle sera belle la mission du prêtre social homme et femme ! ... Tantôt il calmera les ardeurs inconsidérées de l'intelligence, ou modérera les appétits déréglés des sens; tantôt, au contraire, il réveillera l'intelligence apathique ou réchauffera les sens engourdis, car il devra connaître tout le charme de la décence et de la *pudeur*, mais aussi toute la grâce de l'abandon et de la volupté. »

Cette résurrection de l'*ancien droit du seigneur* au profit du père Enfantin, le pontife au regard fascinateur, porta un coup fatal à l'*Eglise* saint-simonienne. Tout le monde repoussa avec indignation les doctrines immorales d'une secte dont les deux principaux chefs prétendaient, l'un, homme marié, que, dans la famille, tout enfant doit connaître son père, tandis que l'autre, célibataire, soutenait que la femme seule doit être appelée à s'expliquer sur cette grave question !

L'église saint-simonienne périt par le mépris et par le ridicule. Mais quelques-unes de leurs doctrines, dégagées de tout fatras religieux et métaphysique, pénétrèrent au sein des masses. Les chefs de l'école saint-simonienne, profitant très-habilement de la commotion de Juillet, avaient hardiment fait appel aux prolétaires en proclamant l'abolition de l'héritage. En dépit de toutes leurs explications [1], il devint bientôt évident pour tout homme sensé que leurs doctrines aboutissaient à une véritable spoliation de la famille, et qu'ils frappaient la société elle-même dans sa fortune, en étouffant chez l'homme le stimulant le plus énergique du travail et de l'économie. Il se forma, en effet, dans les bas-fonds de la société une nouvelle école de *socialistes*, qui, marchant droit au but, firent appel à l'insurrection pour obtenir la réalisation de cette décevante promesse, que chacun, d'ailleurs, interprétait à sa guise :

« A chacun selon sa capacité ! à chaque capacité selon ses œuvres ! »

[1] « ..... Les saint-simoniens repoussent le système de la communauté des biens; car cette communauté serait une violation manifeste de la première des lois morales qu'ils ont *reçu la mission d'enseigner* (à chacun selon sa capacité, etc.). Mais, en vertu de cette loi, ils demandent l'abolition de tous les priviléges de naissance, sans exception, et, *par conséquent*, *la destruction de l'héritage*, le plus grand de ces priviléges, etc. »

Chose bien étrange, mais que nous voyons se renouveler en 1848, quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis la chute de la branche aînée des Bourbons expulsée au nom de la liberté violée, et déjà les doctrines d'un absolutisme tout oriental étaient accueillies avec faveur, comme le sont aujourd'hui certains systèmes communistes ! La théorie saint-simonienne était acceptée, sans hésitation, même par certains *libéraux*, ennemis implacables de la *tyrannie* de Charles X !

« Si vous obéissez, disaient les nouveaux apôtres, d'après le Deutéronome, vous aurez de la pluie au printemps, en automne du froment, de l'huile, du vin, du foin pour vos bêtes, afin que vous mangiez jusqu'à satiété. »

Et les prosélytes accouraient de tous côtés. Quelques personnes, moins enthousiastes, objectaient bien que nous sommes sortis des mains du Créateur avec une certaine individualité qu'aucun ordre civil ne peut et ne doit anéantir, et que l'histoire n'est qu'un grand théâtre où l'homme, à travers mille obstacles, ne cesse de combattre pour conquérir sa liberté toujours opprimée par toute espèce de despotismes. Mais on répondait à cela que, depuis des milliers d'années, le monde a été gouverné de telle sorte que son éducation est tout entière à refaire, et que c'est misère que de prendre souci de notre liberté. Un maître en haut, des serviteurs en bas ; la pitance assurée à tout le monde ; le travail, les besoins, les plaisirs, l'instruction, les récompenses, réglés, organisés par les chefs de la communauté ; tous les citoyens casernés comme les soldats d'un régiment, et se levant, marchant, s'arrêtant, sortant, rentrant, se couchant à un coup de baguette, n'est-ce pas là l'idéal d'un bon gouvernement ?

Il paraît que plusieurs l'ont cru, puisque, immédiatement après avoir défait les dernières barricades, une foule de citoyens, qu'on cite comme les plus vaillants défenseurs de la liberté, se sont allés ranger sous la bannière de la république socialiste, dont les chefs veulent que l'Etat, cette abstraction adorée par toutes les écoles politiques, depuis cinquante ans, nous distribue à tous la pâture *selon nos besoins*, ainsi que cela se pratique aux champs, où toute tête de bétail paît satisfaite dans le pré où on l'a parquée sans songer à en revendiquer la propriété, et où chaque mâle n'a pas la sottise de s'attribuer exclusivement une femelle, comme la chose a lieu en civilisation chrétienne !

Nos lecteurs n'ont pas oublié les troubles suscités à Lyon parmi les ouvriers par les prédicateurs saint-simoniens en 1831. Depuis cette époque, l'école, fermée par ordre de la police, n'avait plus donné signe de vie. Réfugié en Orient, le Père-Enfantin écrivait, du Caire, en 1835, les étranges paroles que voici :

« Moi seul je reste en dehors du monde, *ne pouvant m'imposer à lui sans qu'il m'appelle,* car je suis comme un homme marqué au fer chaud du bourreau : seulemement ma marque n'est pas indélébile, mais je ne saurais l'effacer. Il faut bien un signe visible du monde invisible, un symbole de l'*avenir qui vient à la vie.* Mais je confesse *très-naïvement* que j'attends avec une immense impatience qu'on vienne frotter cette marque d'une main amie, et que le vieux monde ainsi s'efface. On me la conserve en la bénissant de son amour. »

J'ignore à quel signe M. Enfantin a reconnu que le vieux monde l'*appelait;* mais on a vu naguère le disciple de Saint-Simon, l'*ami de la paix,* faire alliance avec les Montagnards de Proudhon [1].

Est-ce donc que M. Enfantin voudrait encore soulever les *prolétaires* en prêchant l'*abolition de l'héritage?*

Ce serait là un rôle étrange, en nos jours de discordes civiles, pour un apôtre de la paix universelle !

Pauvre Saint-Simon ! qui lui eût dit que le dernier de ses disciples se ferait le complice de quelques démagogues-socialistes, poussant chaque jour au crime, dans l'aveuglement d'un orgueil effrené, de pauvres et crédules ouvriers alléchés par les promesses les plus mensongères !

A. DE C.

[1] Voir la lettre adressée au *Représentant du peuple* par M. Enfantin.

LES JALOUSIES VERTES

HISTOIRE DE 1836 [1].

Cette dernière pensée évoqua vaguement la douce et grave image de Félicie, la seule en ce moment à laquelle il pût rattacher ses rêves de mariage. Il en était là de son roman quand les clients du notaire sortirent de son cabinet ; aussitôt l'un des deux clercs, tenant à la main le papier qu'il venait de vérifier, se leva et invita Michel à le suivre chez son patron, auquel il remit le compte qu'il tenait, en lui nommant le visiteur ; après quoi il se retira. Le notaire, homme entre deux âges, au visage plein et pâle, à tête chauve et à lunettes, debout devant son bureau, continuait à ranger des liasses de papier tout en invitant Michel à s'asseoir.

« Vous êtes M. Roland? lui dit-il enfin, en s'asseyant lui-même.

— Oui, Monsieur.

— Vous savez sans doute que j'avais la confiance de madame votre mère, et qu'elle s'en rapportait à moi pour le placement de ses fonds? »

Ce mot de fonds rappela tout-à-coup à Michel une parole de sa mère mourante, à laquelle, dans sa douleur, il n'avait prêté que peu d'attention : « Ta fortune est plus considérable que tu ne le crois. » Il s'inclina en silence et attendit avec un peu d'émotion la suite des révélations du notaire.

« Vous aviez une bonne mère, Monsieur, continua celui-ci. En plaçant de la manière la plus sûre la fortune dont elle avait hérité, elle n'a pensé qu'à vous. »

Cet éloge de sa mère prononcé avec le ton froidement officiel de l'homme d'affaires, froissa le cœur de Michel, qui laissa échapper un mouvement d'impatience douloureuse auquel le notaire se méprit.

« Vous avez hâte, je le comprends, de connaître l'état de votre avoir; en voilà les titres, dit-il, en posant la main sur une liasse de

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, p. 195.

papiers; et prenant de l'autre la feuille que son clerc venait de lui remettre, en voici le détail. »

Il commença à lire ; ce détail était celui que Michel avait entendu ; cette fortune qu'il enviait tout à l'heure, c'était la sienne, 280,000 francs!..... Il n'en pouvait croire ses oreilles, et comme tout jeune homme qui n'a jamais rien possédé, il

> Crut voir tout l'argent que la terre
> Avait, depuis plus de cent ans,
> Produit pour l'usage des gens.

Il eut toutefois assez d'empire sur lui-même pour ne point trop laisser paraître au dehors son ébahissement. Il dit au notaire que pour le moment son intention était de ne rien changer aux dispositions prises par sa mère ; qu'il le priait de continuer à gérer ses affaires comme il l'avait fait jusqu'alors, et que si sa situation, dont la maladie qu'il venait de faire l'avait empêché de prendre complètement connaissance, exigeait d'autres mesures, il l'en préviendrait et prendrait ses conseils. Puis il se leva pour se retirer, suivi par le notaire qui l'accompagna jusqu'à la porte avec la cérémonieuse politesse due à un client important, descendit l'escalier et prit le chemin de sa demeure comme un homme qui rêve.

En revoyant sa maison, en entrant dans son appartement, une seule émotion domina bientôt toutes les autres : le souvenir de sa mère. Partout, dans ces chambres vides et silencieuses ; il retrouvait son image ; là était la table où elle écrivait ; ici la chaise longue où il l'avait vue si souvent couchée. En face de la cheminée son portrait lui souriait, de ce doux et triste sourire si présent encore à sa mémoire ; sur ce lit elle avait exhalé son dernier soupir. Là, Michel s'agenouilla et le visage caché dans les coussins, il laissa longtemps couler ses pleurs. La nuit venue, il se retira dans son ancienne petite chambre, mais il n'y put trouver le sommeil. Le passé y était encore trop vivant pour lui et jetait comme un crêpe noir sur le présent et sur l'avenir. Michel sentait confusément qu'il ne pouvait exister pour lui de joyeuse vie dans ce lieu où sa mère avait mené une vie de travail et de privation. « Non, non, s'écria-t-il, je ne puis rester ici, j'y mourrais ! » Il était de ces natures légères qui fuient devant la douleur et ne savent ni la combattre, ni la subir.

Dès le lendemain il se mit en quête d'un logement ; il voulait à toute force s'éloigner de ce triste quartier qu'on appelle le *pays latin*

et se rapprocher du monde élégant, sous prétexte de diversion à sa douleur, car il ne s'avouait encore aucun autre projet. En traversant le boulevard il fut accosté par un jeune architecte, l'un de ses anciens camarades.

« Eh! bon Dieu, d'où sors-tu, Roland, qu'on ne te rencontre plus nulle part? As-tu fait par hasard partie de quelque mission politique ou scientifique pour la Chine ou l'Amérique du sud? Mais quel air morne, comme tu es changé; as-tu été malade?

— Oui, dit Michel d'un ton bref. »

L'autre le regarda de la tête aux pieds avec étonnement et se frappant le front. « Étourdi que je suis! je ne voyais pas que tu es en deuil; tu as perdu quelqu'un?

— Ma mère. »

A ce mot qui disait tout, l'autre demeura un moment sans parole. « Pauvre ami, dit-il enfin, en prenant la main de Michel; pardonne-moi. Il est triste, continua-t-il quand le jeune homme eut répondu à son serrement de main, qu'il faille si peu de temps pour devenir étranger l'un à l'autre. J'étais allé en province, comme tu sais, pour diriger la construction d'une église; à mon retour, j'ai trouvé tous nos amis dispersés; ceux que j'ai rencontrés, t'ayant perdu de vue, ne m'ont point parlé de toi et...

— Tu as oublié que je fusse au monde.

— Non, parole d'honneur; tu vois que je t'ai reconnu tout de suite, et si je puis te servir je me mets à ta disposition... en tout ce qui concerne mon état. Que fais-tu pour le moment?

— Je cherche un logement dans ce quartier, celui que j'occupais avec ma mère m'est devenu trop triste à habiter.

— Je le comprends. Si tu avais de l'argent à mettre à ton loyer, j'aurais bien ton affaire; un vrai bijou, un petit pavillon au milieu d'un joli jardin, bâti et même meublé, sur mes dessins, dans le genre gothique, pour loger un gentilhomme littéraire qui voulait se poser dans le monde. Rien n'était assez beau, assez élégant, assez raffiné pour lui. Un capitaliste de ma connaissance consentit à faire construire à sa convenance le susdit pavillon, avec un bail en conséquence; mon homme s'y installa sur le plus grand pied; si grand, qu'au bout de l'année le mobilier fut saisi pour payer le logement, ce qui fait que l'un est à vendre et l'autre à louer pour le moment.

— Allons le voir, dit Michel.

— Bien pensé ; la vue n'en coûte rien, cela ne te ruineras pas et tu m'en diras ton avis. »

Roland, qui avait son idée, ne répondit rien, et suivit l'architecte jusqu'à l'une de ces rues nouvelles qui se sont alignées si rapidement entre la rue Blanche et la rue des Martyrs. Le pavillon, qui se découpait coquettement sur des masses d'arbres verts, était en effet un vrai joujou gothique, propre à figurer dans la main d'un de ces pieux fondateurs, dont les miniaturistes du moyen-âge nous ont conservé la ressemblance. Il est vrai qu'à l'intérieur les fenêtres étroites, enfoncées dans de profondes ogives et enjolivées de vitraux colorés ne donnaient qu'un jour faible ou douteux ; il est vrai encore que la distribution, asservie aux exigences architecturales, se prêtait fort mal aux commodités modernes. Mais allez donc parler de commodité à un artiste, vous passerez pour un épicier. Aussi Roland fut-il enchanté ; il s'informa du loyer, 4,000 francs ; c'était pour rien. Le mobilier aussi le tentait fort, il le marchanda. Quoique peu somptueux en apparence, ce mobilier, en bois sculpté, exécuté sur des dessins faits exprès et assorti au local, avait couté un prix énorme ; mais vu les circonstances on le laissait pour 20,000 francs, en y comprenant la bibliothèque, le billard et une collection de pipes plus curieuses les unes que les autres. L'architecte se divertissait de la gravité avec laquelle son camarade prenait ses informations, débattait les prix, jouait en un mot le rôle d'un locataire sérieux, car il pensait que c'était là ce qu'en style d'atelier on appelle *une charge*, et il s'y prêtait de son mieux ; mais quand il vit que Roland, en déclarant que le pavillon lui convenait, mettait dans la main du concierge la pièce sacramentelle appelée denier à Dieu :

« Ah ça, lui dit-il, si tu ne lui dis pas que c'est pour boire, il va croire que tu as réellement loué.

— Mais c'est bien mon intention, dit Michel en souriant.

— Bon ! est-ce avec tes appointements que tu paieras ce loyer-là ? A moins que tu ne sois devenu millionnaire !

— Pas tout à fait ; mais j'ai fait un héritage qui me permet de me passer la fantaisie de ce logement.

— Un héritage ! Moi qui croyais les héritages passés à l'état de mythe ! Pardon, monsieur le richard ; respect à la finance. Pensez à moi quand vous vous passerez la fantaisie d'un château. »

Roland s'arrangea pour s'installer le jour même dans son nouveau

logement ; mais ce fut, pour ainsi dire, clandestinement. Il ne voulait pas emporter chez lui les vieux et simples meubles de ses parents, et ne pouvait se résoudre à les vendre. Il garda donc l'appartement où ils étaient, en disant à la portière qu'il allait à la campagne, et reviendrait seulement de temps en temps. Il se proposait, en effet, de faire en ce lieu, consacré à la mémoire de sa mère, de pieux et fréquents pèlerinages.

Tous ces arrangements étaient assez peu sensés. Il le sentait sans vouloir se l'avouer, ni surtout l'avouer aux autres. Il se garda bien de dire à M. Deschaux l'emploi de la somme assez ronde qu'il lui fallut retirer de chez lui, et lui donna à penser par ses réticences qu'il s'agissait d'acquitter quelques dettes de famille. Enfin, il s'attira tous les embarras où nous jette parfois l'irrésistible envie de faire ce que nous savons être une sottise. Quand il se rendit compte de la brèche notable faite à ses capitaux, il eut quelque regret de s'être laissé aller à sa fantaisie et à la petite vanité d'étonner son ami l'architecte ; mais il se consola, comme tous les dépensiers, en faisant pour l'avenir des plans d'économie ; car, après tout, pensait-il, son revenu serait encore bien au-dessus de ses besoins.

Ces arrangements terminés, il pensa à rendre visite à Mme Fabert. Que dirait-elle en apprenant le changement de sa fortune ? Et Félicie, combien ne serait-elle pas surprise et touchée, si, dans ce moment même, il lui demandait de partager son sort !

Tout ému de sa générosité et de l'effet qu'elle allait produire, il arriva à la maison de santé, se rendit à la chambre de Mme Fabert, et frappa légèrement à sa porte.

« C'est monsieur Roland, » s'écria la voix de Félicie.

Il entra en souriant.

« Vous m'aviez reconnu ? dit-il à la jeune fille.

— Nous n'attendions pas d'autre visite, répondit-elle avec une légère rougeur et un peu d'embarras.

— Mais vous attendiez la mienne ?

— Ne nous l'aviez-vous pas promise ? dit affectueusement Mme Fabert. Nous devions y compter. Mais asseyez-vous et parlez-nous de vous ; nous avons droit de savoir ce qui vous touche. »

Michel s'assit et Félicie rapprocha sa chaise avec un mouvement d'intérêt qui n'échappa point au jeune homme. Elle l'écoutait ses mains et son ouvrage posés sur ses genoux, et son visage exprimait

un attendrissement sympathique pour les douloureuses émotions que Michel avait éprouvées en rentrant dans son ancienne demeure. Mais lorsqu'il déclara qu'il n'avait pu se décider à y rester, un pénible étonnement se peignit sur ce visage candide ; puis Michel ayant entrepris la discussion un peu pompeuse de son nouveau domicile, la jeune fille baissa les yeux sur son ouvrage et ne les releva plus. Mme Fabert s'aperçut de cette improbation muette.

« Qu'est-ce donc que vous nous contez-là ? dit-elle à Michel, avec votre pavillon gothique ? Est-ce un rêve ou un roman ?

— Ni l'un ni l'autre. »

Et le jeune homme leur fit part de sa nouvelle fortune, non sans regarder du coin de l'œil l'effet de cette révélation sur Félicie ; mais, sauf un peu de pâleur et un léger tremblement de ses mains, rien ne trahit le sentiment qu'elle avait pu éprouver. Quant à sa mère, elle tendit à Michel sa main amaigrie, en lui disant simplement :

« Puisse cette fortune vous rendre heureux, mon ami ! »

Puis, après un moment de silence, elle reprit la conversation en la ramenant à des sujets indifférents, de sorte que Michel, déconcerté par cette froideur dont il ne comprenait pas la cause, trompé dans ses prévisions, s'en alla sans avoir parlé, de l'air dont on s'en va quand on ne doit plus revenir.

Dès qu'il fut sorti, Félicie leva sur sa mère un regard désolé, auquel celle-ci, qui lisait dans le cœur de sa fille, répondit par cette seule parole :

« Courage, mon enfant ! »

La jeune fille s'inclina en silence sur la main maternelle, y appuya longtemps ses lèvres, et, quand elle releva la tête, son visage avait repris toute sa sérénité.

Quant à Michel, il se sentait mécontent et irrité comme s'il avait essuyé un refus formel, tout en se félicitant de ne s'être pas expliqué davantage :

« Décidément, se disait-il, cette idée de mariage n'avait pas le sens commun : ces femmes-là ne sont point du tout à ma hauteur. N'étais-je pas bien fou d'ailleurs de me presser ainsi d'enchaîner ma liberté au lieu de mener à mon aise la vie que j'ai toujours rêvée : m'occuper des arts pour mon plaisir et jouir des agréments de la fortune ? »

Dans ces belles dispositions, Roland reçut la visite de son ami l'architecte :

« Ah ça, lui dit-il, tu ne vas pas vivre ici comme un ermite, je pense ? J'espère que nous allons t'arranger une petite existence un peu confortable.

—C'est bien mon projet; mais ne vas pas me croire un Rothschild; je ne veux pas de luxe.

— Qui te parle de luxe? Tu en es dispensé, tu es garçon. Point de dîner, mais des déjeûners ; un service élégant et simple, deux domestiques, un petit coupé à un cheval, tout ce qu'il y a de plus modeste.»

Et Michel s'accommoda de cette modestie, persuadé qu'on ne pouvait pas moins faire et qu'il était parfaitement raisonnable.

Tous ceux qui savent comment se font à Paris les réputations, ne seront point étonnés de celle que Michel acquit en peu de temps. Ses camarades, qui appartenaient pour la plupart au monde des ateliers ou des journaux, attirèrent bientôt chez lui l'art chevelu et la littérature échevelée. Ses déjeuners devinrent célèbres, et ceux qui y étaient admis payaient leur écot en servant à l'envi les prétentions de leur hôte. Celui-ci réunissait du reste les plus heureuses conditions pour avoir des prôneurs ; ses talents étaient suffisants pour justifier la bienveillance, mais non pour s'en passer ; sa vanité, n'étant ni inquiète ni bruyante, ne blessait personne. Des mœurs douces, un esprit aimable joints à cette facilité de caractère, que ceux qui l'exploitent décorent du nom de bonté ; son existence modeste comparativement à la fortune qu'on lui supposait, tout faisait de lui un merveilleux thème de panégyrique. Aussi les artistes incompris, dont il achetait les tableaux refusés au salon, les écrivains ou les éditeurs de feuilles et de revues *artistiques*, auxquelles il prenait des abonnements, mettaient au service de son nom toute l'artillerie de leur argot pittoresque. On tombait en admiration devant le premier bout de papier où s'était promené son crayon, ou son pinceau ; et le moindre de ses dessins tenait dans les feuilletons plus de place qu'un tableau d'histoire. Il va sans dire que la portion débonnaire du public faisait dans ce concert sa partie obligée. Le nom de Roland devint à la mode ; on s'arrachait ses ouvrages, d'autant plus recherchés qu'ils n'avaient point subi l'inflexible tarif du commerce, et qu'on n'en obtenait pas aisément. Il en fut de même de sa personne. Son indolence naturelle et son éloignement pour toute es-

pèce de gêne l'empêchant de courir au-devant du monde, le monde vint au-devant de lui ; il devint l'objet de la coquetterie des salons et une belle étrangère qui avait la manie des célébrités, comme elle aurait pu avoir celle des chinoiseries ou des petits chiens, déploya pour l'attirer dans le sien une si savante stratégie qu'il devint bientôt le lion de la ménagerie assez curieuse qu'elle y réunissait. Ainsi, par un bonheur singulier, Roland avait le bénéfice de tous les avantages qu'on lui supposait.

Le petit emploi qu'il continuait de remplir, suivant l'engagement solennel qu'il avait pris, lui donnait même, vu sa position, une teinte d'originalité. Quelques demi-mots à ceux de ses amis qui s'en étonnaient leur avaient fait entrevoir à cette persistance une raison mystérieuse. Aussi quand, à l'issue d'un déjeûner, Roland prenait son chapeau en disant avec un soupir :

« Il faut que j'aille à mon bureau, »

Les intimes lui serraient la main d'un air significatif, qui semblait dire aux autres :

Nous sommes au fait, mais c'est un secret confié à notre discrétion. »

En somme, l'opinion générale se formulait ainsi sur son compte :

« C'est un charmant jeune homme, assez riche pour mener grand train s'il avait des goûts moins simples ; un amateur qui pourrait aller de pair avec les artistes s'il travaillait autrement que pour son plaisir, mais qui aime mieux encourager les arts que d'en faire. »

Comment Roland aurait-il été d'un autre avis, tant d'autres s'abusent à moins ! Il croyait donc de la meilleure foi du monde à son talent, à sa sagesse, et même à sa fortune, car il dépensait sans compter ; si bien qu'au bout de l'année, sans bruit, sans éclat, sans folies apparentes, il fut tout étourdi en se trouvant appauvri de 80,000 francs. Cependant les comptes de M. Deschaux ne permettaient pas le moindre doute, et Michel n'avait rien à répondre à ses véhémentes représentations.

« Quatre-vingt mille francs ! s'écriait l'homme d'affaire, quatre-vingt mille francs ! entendez-vous, Monsieur ? Encore deux années pareilles, et vous êtes ruiné. Vous ne faites point de folies, dites-vous ? Comment donc appelez-vous celle-là ? Qu'en penserait votre sage et prudente mère, qui a pris tant de soin pour vous assurer cette fortune ?

— Probablement, reprit Michel, qui n'entendait jamais parler de sa mère sans émotion, elle me l'a assurée pour en user à mon plaisir. »

Et il sortit satisfait d'avoir un prétexte d'humeur contre le notaire.

« Après tout, se disait-il, qu'ai-je donc tant à me reprocher ? J'ai dépensé une somme un peu forte, il est vrai ; mais j'ai payé mon mobilier, ce qui n'arrive pas tous les ans ; puis j'ai à défalquer les sommes prêtées à mes amis, qui me rentreront ; puis mes acquisitions en tableaux, dessins ou statuettes, qui sont une valeur. Allons le mal n'est pas si grand. Il faudra pourtant faire des économies, quoiqu'en vérité je ne vois pas sur quoi je pourrais retrancher. — Sur ma table ? Mais je ne reçois mes amis qu'à déjeûner, en garçon. — Mon petit coupé ? Il n'est guère plus coûteux qu'une voiture de louage. — Les spectacles ? Une place aux Italiens, un huitième de place à l'Opéra ; cela n'est pas ruineux. — Mon loyer ? Il est un peu cher, c'est vrai ; mais c'est ma seule fantaisie. Il faut bien payer le plaisir d'être logé comme je le suis. — Quant à ma toilette, je n'en fais que ce qu'il faut pour être comme tout le monde. — Je ne joue pas, je ne donne rien au vice. — Je ne sais vraiment pas où s'en va l'argent. »

C'était très-sincèrement que Michel raisonnait ainsi. Il n'était ni le premier, ni le seul qui eût trouvé le moyen « de dépenser sans paraître, de perdre sans jouer, et de payer sans s'acquitter : » gens dont la main, comme celle du marquis de Sévigné, « est un creuset où l'argent se fond. »

La conséquence naturelle de l'impossibilité de l'économie, c'est le besoin d'augmenter sa fortune. Michel, qui voyait la sienne diminuer rapidement, se laissa persuader par Robin, le jeune architecte, de placer des fonds dans une spéculation de terrain qui devait donner des bénéfices énormes, et, avec cette belle perspective, il ne changea rien à son genre de vie. Du reste, il s'inquiétait peu de l'avenir. N'avait-il pas son talent ? Il existait toujours, au dire de ses amis, une foule de princes russes ou d'amateurs anglais prêts à couvrir d'or les ouvrages qu'il daignerait leur vendre.

Pourquoi donc n'y recourait-il pas dès à présent ? dira-t-on ?

— Pourquoi ?

— C'est que nous ne sommes pas au fond si dupes que nous voulons bien le dire. Comme dans ces rêves légers du matin, où l'on pressent à regret le moment du réveil, nous nous laissons bercer

par nos illusions ou nos espérances, fermant les yeux de toutes nos forces à l'approche du jour qui va nous les ravir.

Toute destinée humaine renferme un mot qui en est, pour ainsi dire, la formule. Celui-ci : *Quand je voudrai,* résumait depuis l'enfance toute l'existence de Michel, ou de Michel-Ange Roland (car, de l'avis de ses familiers, il avait arboré résolument cette audacieuse signature).

Il faut convenir que rien encore n'était venu lui donner un démenti. On n'était plus au temps où, pour se voir compris du public, un artiste devait prendre la peine de ciseler nettement sa pensée : on avait inventé une école nouvelle où l'intention était réputée pour le fait. Quelques traits plus ou moins vagues, quelques couleurs plus ou moins brillantes, jetés sur le papier ou étalés sur la toile avec plus ou moins d'habileté ; assez d'esprit pour y ajuster une idée et la faire goûter à un certain nombre d'adeptes chargés de l'imposer au vulgaire public, tels étaient à cette époque les éléments d'une célébrité. Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que Roland se tînt pour assuré de la sienne.

Avec la position de fortune qu'il annonçait, ou plutôt qu'on lui supposait, il aurait pu songer au mariage. Souvent il avait rencontré dans le monde de belles ou d'aimables jeunes filles dont les mères prévoyantes lui faisaient de gracieuses avances. Il en concluait qu'il ne tenait qu'à lui de faire son choix.

« A quoi bon me presser, disait-il ; ne suis-je pas sûr de me marier quand je voudrai? »

Bientôt d'ailleurs une autre préoccupation avait fini par l'absorber entièrement. Tout son temps appartenait maintenant à la belle étrangère, la princesse Bettina de G..., Gagné par ses coquettes flatteries, il en était arrivé peu à peu à y passer presque toutes ses soirées. Maintenant, s'il s'avisait d'y manquer, la princesse le trouvait mauvais, car Michel, comme tout ce qui l'approchait, était devenu sa chose. Elle disposait de son temps, de son talent, de sa personne ; elle lui faisait faire le portrait de son chien, de son chat, de son appartement. Quant à son portrait à elle, il avait été essayé vingt fois dans toutes les attitudes sans qu'elle en fût satistaite, car il eût fallu pour la contenter lui donner, non la figure qu'elle avait, mais celle qu'elle voulait avoir. Sa beauté, du reste, quoiqu'officielle, car on ne l'appelait dans le monde que la belle princesse de G..., était pro-

blématique comme son âge, comme sa situation : ses yeux étaient grands, mais mornes ; son nez bien fait, mais trop mince ; sa bouche petite, mais peu agréable, avait toujours l'air de dire : O. Ses dents assez belles paraissaient trop longues ; sa peau blanche manquait de fraîcheur. En somme, son visage était de ceux qui laissent douter si on doit leur accorder plus ou moins d'années qu'ils n'en annoncent. Pour sa taille, il est inutile d'en parler. Grâce au talent des couturières, qui est-ce qui n'a pas une taille à Paris ?

La Bettina princesse était née en Prusse ; mais elle appartenait à cette aristocratie cosmopolite qu'on retrouve dans tous les coins de l'Europe. Elle se disait veuve et tenait un grand état de maison. C'était tout ce qu'on savait d'elle. Le trait apparent de son caractère était une grande prétention à l'originalité, qui se traduisait par une bizarre recherche de toilette et de langage, et une contradiction systématique de toutes les opinions reçues. Au fond, c'était une nature aussi *inamusable* que celle du grand roi, mais d'une espèce plus féroce ; car cet amusement qu'elle ne trouvait nulle part elle le cherchait et l'espérait toujours ; et malheur à ceux de qui elle l'attendait ! Il n'est point de pire tyrannie que celle de ces êtres à cœur sec et à tête vide, faussés ou *gauchis* au contact du monde, qui, pour vous imposer leurs exigences égoïstes, les décorent du nom d'affection. Tel était l'esclavage que Roland avait à subir et que sa vanité l'aidait à supporter.

Le monde parlait de l'intimité de sa liaison avec la princesse ; on disait même qu'elle finirait par l'épouser, ce qu'il ne niait que tout juste assez pour le faire croire. Il s'en flattait lui-même au fond du cœur, et cette perspective, qui aurait dû l'effrayer, était devenue le but de ses espérances, tant il avait perdu le sentiment de ce qui pouvait le rendre heureux.

Une autre année se passa, plus coûteuse que la première, au bout de laquelle il fallut entrer dans la voie pénible des dettes et des expédients. Il va sans dire que les emprunteurs ne lui rendirent pas son argent et même trouvèrent fort mauvais qu'il cessât de leur prêter. Cependant les embarras croissaient, les terrains ne donnaient point de dividendes.

Les artistes n'entendent rien aux affaires, se dit Michel ; je suis sûr qu'un homme du métier arrangerait les miennes en un tour de main. Allons consulter le notaire Deschaux ; il me sermonnera,

mais il me donnera un bon avis et peut-être l'argent qu'il me faut.

Le notaire reçut Roland assez sévèrement. — Que voulez-vous de moi ? lui dit-il.... vous m'avez retiré votre confiance et la presque totalité de vos fonds ; vos affaires ne me regardent plus. Cependant il s'adoucit un peu au souvenir de Cécile et consentit à entendre les confidences de son fils. — Vous savez, dit-il, que je ne prête point d'argent, mais découvrez-moi votre situation sans en rien cacher, et nous verrons ce qu'il y a faire. Puis, voyant que Michel ne s'en rendait pas bien compte à lui-même : Ce n'est pas cela, ajouta-t-il, apportez-moi demain tous vos papiers, les mémoires de vos créanciers, les reçus de vos débiteurs, les valeurs qui sont encore dans vos mains, et nous arrangerons les choses, si faire se peut.

A quelque temps de là, deux jeunes gens causaient sur le boulevard ; l'un était notre ami Robin, l'autre un journaliste qui plus que personne avait mis a contribution la bourse de Michel.

« A propos, dit-il à l'architecte, donnez-moi donc des nouvelles de Roland. Est-il vrai qu'il soit ruiné ?

— Trop vrai, par malheur pour le pauvre garçon. Toutes ses dettes ont été payées, mais il n'a plus le sou... On dit qu'il est parti pour la campagne.

— A quoi diable a-t-il pu manger sa fortune avec le train qu'il menait ?... Il avait donc quelque vice caché ?

— Pas le moins du monde ; mais aucun ordre, une pauvre tête. Je lui avais fait placer des fonds dans une affaire superbe ; il s'y est si bien pris qu'il a tout perdu.

— Est-ce que la princesse Bettina n'est pas pour une part dans sa déconfiture ?

— Bon ! la princesse était plus riche que lui.

— Raison de plus ; il n'y a, comme le dit un vieux poëte, rien de plus cher entre les femmes que celle :

> Qui s'amour donne et non pas vende.

— Qu'a fait celle-ci dans cette circonstance ?

— Rien, car avant la catastrophe elle était partie pour la Terre-Sainte.

— Pour la Terre-Sainte !... Est-ce qu'elle va finir ses jours au désert comme Madeleine ?

— Non, cela ne va pas jusque là. Mais la duchesse de C*** ayant annoncé qu'elle irait passer la Semaine-Sainte à Rome, la princesse déclara aussitôt que ne trouvant pas qu'un voyage à Rome valût la peine de se déranger, elle voulait aller à Jérusalem, et le fait est qu'elle est partie.

— En sorte que l'ami Roland a tout perdu à la fois? Entre nous, j'ai toujours eu une pauvre opinion de ce garçon-là.

— Il était bon enfant.

— Comme tous ceux qui ne peuvent être autre chose. Et dire que la fortune va toujours à ceux-là ! tandis que nous ?... morbleu ! »

Tels étaient les discours de ceux que Michel appelait ses amis ; jugez des autres. Mais tout s'oublie si vite à Paris, qu'au bout du mois il n'en était plus question.

Cependant le héros de l'aventure, atterré quand il avait connu le véritable état de ses affaires qui le laissait à peine à même de faire honneur à ses engagements, s'était réfugié dans ce lieu, que depuis longtemps il ne visitait plus, ce logement où il avait laissé tant de chers et douloureux souvenirs. Livré à ses pensées, à ses regrets, à ses repentirs, il y passait les journées dans une solitude complète. Les yeux attachés sur le portrait de sa mère, il croyait l'entendre lui demander : Qu'as-tu fait de ce bien-être que je t'avais préparé ? Cependant les torts qu'il se reprochait étaient moins des fautes que des vertus : J'ai été trop bon, se disait-il, trop généreux, trop confiant ! Il fallait être dur, méfiant, égoïste, je ne serais pas ruiné.

Ainsi la leçon du malheur est souvent perdue, et au lieu du remords d'avoir mal fait, ne nous laisse que le regret de n'avoir pas fait plus mal encore.

Michel, réduit à peu près à son petit emploi, tomba dans une profonde mélancolie. Il ne sortait que pour aller à son bureau, et ne parlait à personne : il se croyait le droit d'être misanthrope. Cela durait depuis plusieurs mois quand une affaire l'ayant obligé à passer la Seine, il fut surpris dans la rue Saint-Honoré par une de ces averses ordinaires à Paris. Il se hâtait de gagner le Palais-Royal pour se mettre à l'abri de la pluie qui tombait par torrents. Au moment de traverser sur un de ces ponts improvisés par les ingénieurs populaires

le ruisseau de la rue de Valois, devenu fleuve, il entrevit, sous son parapluie, qu'il maintenait à grand peine contre le vent, une femme en deuil qui s'avançait à l'autre extrémité de la planche. Il se rangea pour la laisser passer ; arrivée près de lui, elle le remercia par une inclination silencieuse.

« Mlle Fabert! s'écria-t-il.

— Monsieur Roland? » répondit la jeune fille avec une surprise douce et triste. Le temps et le lieu étant peu commodes pour causer, ils firent du même mouvement quelques pas vers une porte cochère, où ils se réfugièrent. Qui n'a connu cette émotion mêlée d'amertume et de charme qu'on éprouve à revoir une personne amie, après une longue absence pendant laquelle le malheur vous a frappé? C'était celle que ressentaient les deux jeunes gens. Ils se regardaient en silence, n'osant s'interroger.

« Votre mère? dit enfin Michel à voix basse.

Félicie jeta un regard sur ses vêtements noirs, et ses yeux se remplirent de larmes. Les yeux du jeune homme se mouillèrent aussi.

« Hélas! elle me l'avait dit, » reprit-il ; et, après un nouveau silence :

« Depuis quand?

— Depuis près de dix-huit mois.

— Et maintenant vous vivez seule?

— Seule.

— Me permettrez-vous de vous rendre visite? » Et comme le visage de Félicie exprimait un peu d'embarras : Je vis seul, comme vous, ajouta Michel, et je demeure dans votre quartier. »

Félicie remarqua alors sa maigreur, son air abattu, la négligence de ses vêtements.

« Vous avez eu aussi vos peines, lui dit-elle avec intérêt.

— Oui ; mais je ne puis vous les raconter ici. Retournez-vous chez vous? je vous accompagnerai. »

Félicie n'osa refuser. Michel avait l'air si heureux de retrouver quelqu'un qui prît part à ses chagrins, qu'elle ne put se résoudre à lui ôter cette consolation. La pluie avait cessé ; aidée du bras de Michel, elle se décida à tenter le pavé glissant pour retourner chez elle. La route était longue, et on marchait lentement ; cependant, quand Félicie se trouva à sa porte, on s'étonna d'être déjà arrivé.

« Au revoir, Monsieur Roland, dit-elle en quittant le bras de Michel.

— Au revoir? et à quand? » demanda-t-il.

Elle réfléchit un moment.

« Vous savez, dit-elle, que mon temps ne m'appartient pas; mais, après mon dîner, de six à sept heures, j'aurai toujours quelques moments à vous donner. » Puis, avec un petit salut amical, elle entra dans la maison.

Michel, qui s'attendait à la suivre, demeura déconcerté. Il prit à pas lents le chemin de son domicile, rêvant à cette rencontre ; c'était, depuis longtemps, la première émotion douce qu'il eût éprouvée. Il ne comprenait pas que le souvenir de Félicie se fût ainsi effacé de sa mémoire. Il ne s'avouait pas que sa dernière visite ayant été peu satisfaisante pour son amour-propre, il avait écarté toute occasion de la renouveler, et même d'y penser; mais dans l'accueil si simplement affectueux de la jeune fille, rien ne pouvait lui faire supposer qu'elle s'en souvînt plus que lui. Il ne sentit donc que le plaisir de retrouver une personne dont la sincérité lui rendait la bienveillance plus précieuse.

M^me^ Amable Tastu.

(*La suite à un prochain numéro.*)

M. DE CHATEAUBRIAND.

L'avenir dira : *Chateaubriand;* nous, nous disons : *M. de Chateaubriand,* fiers du privilége d'avoir approché le grand homme et d'avoir pu l'étudier dans l'intimité de sa vie. Quand il ne s'agit pas d'une gloire empruntée, la réalité possède en elle-même une puissance incomparable. Il en est alors de l'illustration personnelle comme du don de la beauté : la nature, à côté de ses imperfections inévitables, possède un charme et un attrait immensément supérieurs à toutes les conceptions de l'art. Si nous méconnaissons d'ordinaire la véritable grandeur dans les hommes vivants, c'est que nous ne savons pas admirer. Notre vue se rétrécit sous l'influence de l'envie que la médiocrité traîne après elle comme un bagage inévitable, et nous croyons y voir plus clair lorsque nous n'apercevons plus les objets que dans un miroir qui leur fait subir une complète distorsion. Si le portrait que nous allons tracer n'est point complet, il ne sera pas du moins dépourvu de ressemblance.

Au milieu des malheurs publics qui nous accablent, il reste encore à la France assez de conscience d'elle-même pour sentir la perte immense qu'elle vient de faire. Sans doute la carrière de la littérature était fermée pour M. de Chateaubriand, et l'on ne pouvait espérer depuis plusieurs années de le voir joindre de nouveaux chefs-d'œuvres à ceux qui feront le charme de nos derniers neveux ; mais l'existence honorée dont jouissait au milieu de nous l'auteur du *Génie du Christianisme,* le respect de tous les partis pour la plus éminente de nos gloires nationales, le don qu'elle possédait de faire taire toutes les mauvaises passions dès qu'il s'agissait d'elle, tout cela constituait pour nous-mêmes un patrimoine précieux et qu'il nous est profondément triste de voir effacer par la mort. C'est une douleur poignante que celle qui nous saisit à l'aspect d'un talent moissonné dans sa fleur ; c'en est une aussi, non moins sensible dans son genre, que de voir disparaître un grand homme avec qui nous avons cheminé dans la vie, dont l'éclat littéraire a, pour ainsi dire, éclairé notre berceau, et à l'ombre duquel notre pensée s'était habituée à chercher un asile, comme sous ces arbres séculaires qu'on ne remplace pas, quand une fois ils sont tombés.

Nous respectons trop la gloire de M. de Chateaubriand pour hasarder,

en quelques lignes, un jugement sur ce prince de notre littérature. Si tout n'a pas été dit sur lui jusqu'à ce jour, on ne dira pas mieux et plus juste au moment de sa mort, et surtout dans un temps où les calamités publiques ont condamné les lettres à l'exil. Que M. de Chateaubriand occupe une grande place dans notre histoire littéraire, et que depuis Voltaire personne n'y ait acquis d'aussi imposantes proportions, c'est là ce qu'il est impossible de mettre en doute. Si l'arrêt fatal qui a pesé sur la plupart des nations s'étendait à nous, comme il semble ; si, après avoir atteint l'apogée de la perfection relative qui nous a été départie, nous étions destinés à une décadence inévitable et sans remède, on n'hésiterait pas à assigner à M. de Chateaubriand une place correspondante à celle que Tacite occupe dans la littérature latine. Non que le champ parcouru par le chantre des *Martyrs* ne soit infiniment plus vaste que celui dont l'auteur des *Annales* avait pris possession, non que l'idée chrétienne n'ait bien autrement fécondé la pensée de notre contemporain ; mais les qualités et les défauts de l'un et de l'autre ont une frappante conformité, et qui tiennent pour tous deux à l'époque où ils ont vécu.

Le style de M. de Chateaubriand, aussi ferme et aussi bien construit que celui des écrivains du XVII[e] siècle, plus plein et plus coloré qu'à l'époque philosophique, ne s'est jamais complétement dégagé d'une certaine affectation qui se ressent du besoin de peindre encore plus que de celui d'exprimer la pensée. Dans quelques écrits polémiques, les plus admirés sous le rapport de l'art, M. de Chateaubriand se dégage complétement de cette préoccupation, et alors il se place sur la ligne des génies les plus purs ; mais dès que le loisir lui revient, il rentre dans sa nature, et la lutte recommence avec ses témérités.

On a vanté l'universalité de Voltaire ; mais celle de M. de Chateaubriand nous semble bien plus réelle et plus frappante. Pour ce qui touche au plus vaste de tous les domaines, c'est-à-dire au cœur de l'homme, il est une foule de sentiments que le philosophe ne semble avoir connus que par ouï-dire. Si parfois il parvient à les exprimer avec élégance, c'est un tour de force de l'artiste qui ne se fait pas illusion sur ce qui manque à l'homme même. Chez M. de Chateaubriand, au contraire, toutes les idées et tous les sentiments possibles, de quelque part qu'ils affluent, rencontrent une nature préparée à les recevoir. Le penseur se les assimile avec rapidité, et l'écrivain les rend avec cette puissance de vie qui équivaut à une création.

Il est vrai que M. de Chateaubriand n'est principalement connu et admiré que comme prosateur : mais, indépendamment de l'éclat qu'il a su donner à la prose presque mesurée des *Martyrs* et des *Natchez*, les connaisseurs savourent avec délices le peu de poésies qu'il a laissées et

qui, pour la plupart, fruit de la première jeunesse, prouvent qu'il aurait parlé en vers beaucoup mieux qu'aucun de ses contemporains. Nous ne faisons aucune exception à ce jugement.

Trente ans avant la publication des premières *Méditations*, M. de Chateaubriand donnait de ce genre de poésie un modèle qui n'a point été surpassé. Tout le monde sait au moins par cœur les vers sur la *Forêt*, mais le reste des morceaux élégiaques qu'on trouve à la suite des œuvres de M. de Chateaubriand n'est pas moins remarquable, et l'on y admire, à côté du vague des sentiments, une vérité dans la peinture des objets, qui, selon nous, est la perfection du genre.

> Ces prés riants entourés d'aulnes verts,
> Où l'onde molle énerve la pensée,
> Où sur les fleurs l'âme rêve bercée
> Au doux accord du feuillage et des airs ;
> Ces prés riants que l'aquilon moissonne
> Plaisent aux cœurs. Vers la terre courbés,
> Nous imitons, ou flétris ou tombés,
> L'herbe en hiver et la feuille en automne.

Nous ne citons que quelques vers, pour faire voir à quel coin ils sont frappés, et le profit que chacun y trouvera, s'il se donne la peine d'aller les chercher dans l'espèce de sanctuaire oublié où ils reposent. Il en est des poésies de M. de Chateaubriband comme des *hymnes* de Racine : c'est une lecture de prédilection pour les esprits délicats.

En général, il semble que chez l'auteur d'*Atala* l'imagination ait tout dominé, et que la vérité, soit dans les sentiments, soit dans les peintures, se soit ressentie de cette exubérance. Rien de moins fondé pourtant que cette prévention. M. de Chateaubriand n'a jamais peint que ce qu'il avait vu. La justesse de sa mémoire était proportionnée à la délicatesse de son organisation. Tous les objets le frappaient par leur aspect le plus original, et il en gardait une impression ineffaçable : nous avons suivi pas à pas, pour notre compte, une grande partie de l'*Itinéraire à Jérusalem*, et nous devons à la vérité de déclarer que M. de Chateaubriand est le plus exact comme le plus brillant des voyageurs. Nous n'oublierons jamais que, nous trouvant dans le Péloponnèse, dépourvu de livres et de cartes, nous avons reconnu les ruines de Lacédémone au milieu du dédale des maisons éparses et des plantations, et que nous sommes arrivé au théâtre antique sans autre guide que le souvenir des pages de l'*Itinéraire*.

Il en est de même pour tous les objets auxquels s'est appliqué le génie de M. de Chateaubriand. Nous avons eu plusieurs occasions de véri-

fier l'imperturbable exactitude de ses mémoires d'*outre-tombe*. On lira au commencement de cet ouvrage de nombreux détails généalogiques et des anecdotes de famille qui pourraient paraître suspects, surtout si l'on s'en rapportait anx bruits que l'envie a fait circuler pendant longtemps sur le peu de fondement des prétentions nobiliaires de l'illustre écrivain. Il y a trois ans je retrouvai, grâce au concours de mon collègue et ami M. Lacabane, les pièces et les mémoires déposés au cabinet des Titres en 1787, à l'époque où le jeune *chevalier de Chateaubriand* monta avec son frère aîné dans les *carrosses du roi*. Notre immortel écrivain ignorait complétement que ces pièces eussent survécu à la Révolution. C'était un moyen de contrôler les assertions contenues dans les *Mémoires ;* ce dernier ouvrage est sorti victorieux de l'épreuve.

A l'occasion de cette admission dans les *carrosses du roi*, M. de Chateaubriand raconte fort gaiement les aventures de la journée et les accidents de la chasse royale à laquelle les nouveaux venus furent admis, suivant l'étiquette de Versailles. On donne pour monture au jeune chevalier une jument appelée l'*Heureuse*, sans bouche ni éperon, qui l'emporte à travers les bois, jusqu'à l'endroit où le roi se trouvait seul. Louis XVI, contre son habitude, au lieu de se fâcher de cette incartade involontaire, entre en conversation avec l'interlocuteur que le hasard lui a donné.... De là grand étonnement de la cour. Après la chasse, les jeunes gens se réunissent et plaisantent le chevalier sur ses talents équestres ; pour toute réponse, le débutant fait franchir à son cheval un chêne énorme renversé à terre avec toutes ses branches, et il revient avec les honneurs de la journée...

Ne pouvait-on pas craindre que, dans cette circonstance, la mémoire du narrateur n'eût été servie quelque peu par son amour-propre ? Tous tant que nous sommes, nous ne nous laissons jamais aller avec plus de complaisance qu'aux souvenirs de jeunesse. — Telles étaient les réflexions que nous nous permettions tout bas, nous les amis et les admirateurs intimes serrés autour du fauteuil de M. de Chateaubriand. Mais le Ciel nous punit bientôt de notre jugement téméraire. Ne voilà-t-il pas que très-peu de jours après la lecture de la partie des *Mémoires* où il est question de l'*Heureuse*, survient un vieillard de l'ancienne cour, que nous ne connaissions pas alors, M. le comte d'H...., qui, se rencontrant avec M. de Chateaubriand, se prend à lui dire :

« Monsieur le vicomte, il y a longtemps que nous nous sommes vus « pour la première fois, et vous ne vous en souvenez peut-être pas. C'é« tait le jour de votre admission dans les carrosses du roi. Vous rappelez« vous l'*Heureuse* et ses prouesses ? »

Et sur ce, M. d'H... nous fait de point en point le récit consigné dans

les *Mémoires*. A ce moment, ce témoin revenu, pour ainsi dire, tout exprès du XVIII^{e} siècle pour rendre hommage à la sincérité de M. de Chateaubriand, ignorait jusqu'à l'existence du manuscrit.

J'aurais mille détails du même genre à y ajouter ; mais le temps me presse, et je dois me contenter d'esquisser les traits principaux d'un caractère que le monde a presque toujours mal jugé, soit par ignorance, soit par envie.

Disons d'abord que M. de Chateaubriand fut un des hommes les plus hautement honnêtes de son époque. Soit comme gentilhomme, soit comme homme d'Etat, soit comme écrivain, nous ne croyons pas que ce grand homme se soit permis une démarche compromettante, ou ait commis une action qui ait pu l'embarrasser plus tard. C'était un vrai Breton, toujours un peu sauvage, timide, fier et susceptible. Il ne fallait marcher sur aucun des sentiments qui lui étaient chers ; il se redressait alors avec une précipitation qui le poussait aux résolutions extrêmes. Jamais homme n'a jeté ses démissions à la face des gens comme M. de Chateaubriand. Aussi était-il un sujet d'humiliation pour tous les hommes médiocres auxquels il avait affaire. De là tant de basses jalousies et de haines incompréhensibles. J'ai entendu un homme d'Etat, mort aujourd'hui, qui avait eu le malheur de se laisser aller à ces préventions, soutenir que M. de Chateaubriand était un imposteur ; que ses voyages étaient imaginaires, et qu'*il n'avait pas même été en Amérique :* ce que le personnage en question étayait de ses observations personnelles. Il avait résidé à la Nouvelle-Orléans, et là, disait-il, tout le monde levait les épaules en lisant les magnifiques descriptions du *Méchascébé*. En effet, le *Mississipi* à son embouchure ne rappelle guère les tableaux d'*Atala*. Je ne savais, pour mon compte, comment concilier de pareilles assertions avec la confiance absolue que m'inspirait d'ailleurs la véracité de M. de Chateaubriand, lorsque j'eus le bonheur de lire la touchante notice publiée récemment par la supérieure de *Sainte-Marie-au-Bois*. Cette bonne religieuse s'était établie sans le savoir aux lieux décrits par M. de Chateaubriand, bien au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et son naïf récit confirmait les magnifiques tableaux d'un peintre immortel.

On a beaucoup parlé de la vanité du grand homme : mais je crains fort qu'à cet égard, comme pour tout le reste, on n'ait commis une erreur considérable. Les hommes solitaires ont, en général, une réputation de vanité qu'ils ne méritent pas, et M. de Chateaubriand fut, par dessus tout, un homme solitaire. Le public connaît assez déjà, par des révélations anticipées, l'intérieur du château de Combourg, où s'écoulèrent les premières années de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Un père atrabilaire, une mère opprimée et timide, de grandes sœurs qui

tenaient plus de leur père que de leur mère, une solitude presque absolue, et, au milieu de ce silence glacé, dans le coin du foyer, un pauvre petit garçon qui s'abritait contre l'humeur de toute sa famille, dans l'affection d'une petite sœur tout aussi souffreteuse que lui... voilà le début de M. de Chateaubriand dans la vie, et la suite fut conforme à ces premières impressions : le collége, autre solitude pour un caractère préparé comme le sien, la garnison, la vie de trappeur dans les déserts de l'Amérique, l'émigration, les misères poignantes de l'exil, et, au retour la gloire littéraire qui s'empara tout à coup de cet être jusque là rebuté du grand nombre, et qui lui créa, au milieu des hommages de la foule et des marques de l'engouement, une solitude plus profonde encore que la précédente. Nous avons vu, pendant de longues années, une amitié vraie pénétrer peu à peu dans ce désert humain, et y éveiller des sentiments qui n'y avaient jamais existé qu'à l'état le plus douloureux, je veux dire la confiance et l'abandon. Le solitaire était ému, profondément touché, plein d'une reconnaissance gracieuse et confuse : mais la nature de l'aigle persistait, et quand nous l'avons contemplé, aux derniers jours de la vie, cédant avec une morne résignation aux progrès des infirmités, de plus en plus silencieux et immobile, nous avons encore retrouvé cette nature du roi des oiseaux, qui expire, dans son aire, sans se plaindre, loin de tous les êtres vivants.

Depuis longues années, M. de Chateaubriand lisait peu, mais il ne lui fallait qu'un coup-d'œil pour juger un écrivain. Après avoir seulement parcouru quelques pages et lu deux ou trois phrases, il portait une sentence empreinte d'une étonnante perspicacité. Nous avons entendu sortir de sa bouche de véritables prophéties littéraires. Fort difficile pour lui-même et remettant sans cesse sur le métier ses travaux les plus châtiés, il écoutait avec une docilité surprenante des avis dont il aurait eu cent fois le droit de ne tenir aucun compte.

Lors des lectures de ses Mémoires, qui ont occupé tout Paris, il lui est arrivé souvent de retrancher quelques noms propres ou des allusions personnelles, afin d'épargner une blessure à quelqu'un de ses auditeurs. Ces modifications, qui ne semblaient que passagères, ont toujours été scrupuleusement maintenues. Les phrases et les noms momentanément retranchés ont disparu à tout jamais du manuscrit.

Il a été souvent question de la prodigalité de l'auteur d'*Atala*. Disons d'abord à ce sujet que jamais personne n'a eu à souffrir de sa généreuse imprévoyance. M. de Chateaubriand a toujours montré dans le règlement de ses affaires une scrupuleuse délicatesse ; il passait sa vie et consumait son revenu à payer des intérêts en attendant le remboursement du capital, qui finissait toujours par venir. La noble brusquerie

de ses déterminations politiques a contribué à ses embarras plus que tout le reste. Tout son entourage était habitué à ces revirements; quand le vent soufflait en poupe, secrétaires et domestiques se laissaient aller à la bonne fortune sans que le maître en prit nul souci. Au jour de la disgrâce, chacun rentrait dans les bornes d'une stricte modération, et aucune plainte ne se faisait entendre.

C'est que tout le monde ressentait l'influence de cette bonté inaltérable qui donnait tant de prix, dans une organisation privilégiée, à la hauteur du caractère. Sous ce rapport, j'en appelle au témoignage des plus prévenus; quel est l'homme qui ait eu à se plaindre d'un tort, d'une offense quelconque que lui ait fait M. de Chateaubriand dans le cours de sa longue carrière, à travers tant de positions éminentes, où l'on dispose du sort de ses semblables? Louange suprême pour un chrétien!

Quand Dieu choisit M. de Chateaubriand entre tous pour lui confier cette grande tâche de la réhabilitation du Christianisme, d'abord dans l'imagination, puis dans le sentiment, puis enfin dans la raison (marche indispensable après les outrages et les avilissements du XVIII^e^ siècle), Dieu n'avait pas laissé tomber cette grande faveur sur une âme indigne d'un tel choix. Au retour de l'émigration, le clergé, consacré et purifié par le martyre, n'avait plus de contact avec le monde. Le sanctuaire qui se relevait n'était plus qu'un édifice isolé, visité par quelques pèlerins du passé. C'était à travers bien des courants contraires que la nouvelle source de vie devait se répandre, et si elle n'eût emprunté quelque chose de son entourage, les lèvres ne se seraient point approchées d'elle. A ce point de vue, le *Génie du Christianisme* reste marqué au coin de la nécessité, et Dieu en avait certainement meilleure opinion que quelques hommes. Au moins nous semble-t-il reconnaître la plus grande de toutes les grâces dans cette simplicité de la foi que M. de Chateaubriand possédait à un degré si éminent. Au milieu du monde, il vivait de ce Christianisme intime dont les hommes d'un autre âge semblent avoir emporté le secret. Il ne discutait pas les questions religieuses, parce que le doute lui semblait impossible et absurde. Le sentiment de la réalité le possédait tout entier, et il s'y abandonnait avec une simplicité d'enfant. Tel nous l'avons suivi et observé dendant vingt ans, jusqu'au moment où, sur le seuil de la mort, son regard s'illuminait d'un dernier éclat pendant l'administration des derniers sacrements.

Nous ne dirons pas que la postérité ait commencé hier pour ce grand homme: il y avait longtemps qu'il vivait dans une atmosphère d'immortalité. Isolé et dépouillé par l'âge, il se voyait lui-même dans la perspective du passé avec une impassibilité mélancolique qui dans toutes les

phases de sa vie a fait le fond de son caractère. A la surface il avait plus de bonne humeur, d'entrain et de jeunesse que les indifférents ne lui en supposaient; au dedans il était chagrin et naturellement ennuyé. Les tristesses trop réelles de sa jeunesse avaient déteint sur le reste de son existence.

Trois hommes ont jusqu'ici dominé l'horizon littéraire du XIX^{e} siècle : Goethe, Byron, Chateaubriand. Le troisième vient d'aller rejoindre les deux autres dans la tombe. Nous n'établirons pas de parallèle entre ces gloires, appréciées diversement par chacun des peuples auxquels elles appartiennent ; mais du moins la nôtre reste-t-elle la plus pure : c'est la seule où le respect et l'affection pour l'homme se joignent à l'admiration qu'inspire l'écrivain ; c'est la seule qui passe de la terre au ciel, et qui puisse être chantée sur la harpe des anges après avoir été célébrée par les trompettes de la terre.

François-René [1] de Chateaubriand était né à Saint-Malo le 4 septembre 1768 : cette date, fort controversée, résulte des pièces authentiques que nous avons sous les yeux. Depuis quelques années, le tombeau qui va recevoir ses dépouilles mortelles s'élève sur un rocher en avant de sa ville natale. Creusé dans le granit, recouvert d'une croix massive de la même matière, ce tombeau semble destiné à durer aussi longtemps que la renommée de celui qu'il renfermera.

Ch. Lenormant.

[1] Sur le titre de quelques-uns de ses ouvrages, M. de Chateaubriand a pris les noms de *François-Auguste*. Ceux que nous donnons sont conformes à l'extrait baptistère et au billet de faire part de la famille.

LETTRES

D'un candidat non élu à un membre de l'Assemblée nationale,

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

(Deuxième lettre[1].)

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Je commence pour vous remercier de l'accueil bienveillant que vous voulez bien accorder à mes communications ; je me trouve doublement heureux de l'échec de mes amis, puisque, sans assumer sur ma conscience la grave et lourde responsabilité d'une constitution à laquelle tant d'autres pourront contribuer beaucoup mieux que je ne l'aurais fait, je pourrai cependant faire arriver jusque dans les discussions de l'Assemblée et même des comités tout ce qu'il peut y avoir d'utile dans mes recherches sur la situation intellectuelle et morale de la France. Et ce qui est encore pour moi un nouveau et puissant motif de satisfaction, c'est que, passant par l'organe d'un des premiers orateurs de nos assemblées politiques, le résultat de mes recherches en acquerra une valeur infiniment supérieure à celui qu'il aurait eu dans ma faible voix et mon inexpérience des débats parlementaires. Puissé-je ne pas tromper votre bienveillant accueil, et contribuer en quelque chose à éclairer vos sérieuses et grandes discussions ! L'art. 124 du projet de constitution relatif à la liberté d'enseignement, sous la *surveillance de l'Etat*, me détermine à vous écrire aujourd'hui sur cette surveillance de l'Etat dont on a fait tant de bruit, surtout à l'égard des *institutions catholiques*, depuis que les institutions catholiques sont parvenues à fonder un état social régulier.

Voici à peu près ce que nous avions déjà écrit sous la monarchie :

Surveillance de l'Etat, inspection.

Il est, en fait d'instruction et d'éducation, un point extrêmement grave et sur lequel règnent bien des erreurs et des préjugés. Nous n'espérons pas les détruire, mais nous devons les aborder franchement ;

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, p. 265.

nous voulons parler de l'inspection des écoles et de ce qu'on est convenu d'appeler la *surveillance de l'Etat*, spécialement en ce qui concerne les écoles de filles, et surtout les écoles de filles tenues par des congrégations religieuses.

Tout le monde admet que l'Etat (supposé monarchique) a un droit de surveillance sur toutes les écoles, et certes nous ne venons pas contester ce droit ; nous venons seulement sur cette question comme sur toutes celles que nous traitons, consulter les faits et rectifier, s'il est possible, quelques erreurs d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus universellement reçues et admises comme des axiomes incontestables.

L'Etat a le droit de surveillance sur toutes les écoles ; mais il faut que cette surveillance, pour être efficace, s'exerce avec toutes les convenances, tous les égards, toute la bienveillance que méritent les personnes qui se dévouent à la tâche pénible, difficile, souvent mal rétribuée, et cependant si méritoire, d'instruire et d'élever l'enfance et la jeunesse.

Il faut surtout qu'elle n'ait rien d'hostile, d'inquisitorial ; il faut que ceux qui la subissent soient bien convaincus de la bienveillance de ceux qui l'exercent, afin qu'elle devienne, non pas un épouvantail, comme cela ne lui arrive que trop souvent, même à l'égard des maîtres les plus zélés et les plus habiles, mais un encouragement à redoubler d'efforts pour l'avenir.

Or très-souvent c'est le contraire qui arrive, surtout dans les écoles primaires, et même dans les colléges, et c'est là un inconvénient déplorable et qui peut avoir les conséquences les plus fâcheuses pour l'instruction et pour l'éducation. Nous avons connu des professeurs éminents dans leur partie, maltraités par des inspecteurs qui, certes, n'auraient pas été dans le cas de faire aussi bien leur classe, et cela parce qu'ils avaient le malheur, souvent même sur le conseil d'un autre inspecteur, d'avoir mis entre les mains des élèves tel auteur, telle grammaire, telle géographie, ou bien parce que, intimidés par la présence et les brusqueries d'un inspecteur, d'un inspecteur général, par exemple, ils avaient fait une gaucherie, répondu mal à une question captieuse, ou commis quelque crime de ce genre. Nous en avons connus, et nous pourrions citer des noms propres, qui, parce que leurs élèves n'avaient pas parfaitement répondu au gré d'un inspecteur général à des questions plus ou moins bien faites, se sont vus disgraciés et envoyés dans des postes inférieurs, sans même avoir été prévenus, autrement que par les journaux de l'instruction publique, où se trouvaient les arrêtés qui nommaient leurs successeurs. Ils ne recevaient pas même leurs nominations pour leurs nouveaux postes, elles étaient adressées à leurs

nouveaux recteurs, pas même une lettre d'avis. Nous avons vu tous les professeurs d'un collége consternés en présence d'une brutalité de ce genre, parce que chacun sentait qu'avec de pareils procédés il n'y avait pas moyen de compter sur le lendemain.

Nous pourrions citer, parmi les hauts faits d'un inspecteur primaire, qui depuis a eu de l'avancement, une scène qui s'est passée dans une de nos écoles normales les mieux tenues, et dans laquelle ce personnage, en présence de tous les élèves, a déclaré absurde l'opinion émise et enseignée par le professeur, parce que cette opinion, conforme d'ailleurs à beaucoup de grammaires approuvées, avait le malheur d'être contraire à une grammaire non approuvée, mais publiée par M. l'inspecteur. Nous pourrions rappeler que ce même inspecteur, qui depuis a eu de l'avancement, a passé deux heures dans une classe supérieure à regarder par la fenêtre qui donne sur un beau jardin, et sans écouter un seul mot de la leçon que nous avions l'honneur de faire, et qu'il était chargé de *surveiller au nom de l'Etat.*

Nous pourrions ajouter que ce même inspecteur, qui depuis a eu de l'avancement, profitait, dit-on, de ses voyages pour rendre service à quelques marchands de vins et de liqueurs, en se chargeant de *faire en leur nom l'article,* en même temps qu'il exerçait la surveillance, au nom de l'Etat, sur les écoles du département. Nous pourrions citer bien d'autres traits du personnage qui depuis a eu de l'avancement, soit à l'égard des maires, soit à l'égard des curés qui, en général, étaient, comme ils le sont à l'égard de beaucoup d'autres inspecteurs primaires, ses aubergistes et ses logeurs dans ses tournées doublement utiles à l'Etat et aux marchands de vin.

Voilà par quels intermédiaires s'exerce quelquefois la *surveillance de l'Etat*, et l'un des meilleurs arguments sur le peu d'efficacité de cette surveillance et l'*aveuglement de l'Etat surveillant,* c'est que ce personnage, malgré la réprobation universelle qui le poursuivait dans le département, a eu de l'avancement, tandis que bien de ses collègues beaucoup plus dignes, beaucoup plus anciens, ne peuvent pas en obtenir.

Quant à MM. les inspecteurs généraux, nous ne leur ferons certainement pas l'injure de les comparer à la personne dont nous venons de parler; mais on peut dire, sans leur faire injure, que leur surveillance au nom de l'Etat ne signifie rien du tout. Un inspecteur général passe un jour, quelquefois deux dans une ville du second ou du troisième ordre ; il voit le préfet, le maire, l'inspecteur des écoles primaires, passe cinq ou six heures au collége, interroge au hasard quelques élèves, prend des renseignements auprès du principal sur les professeurs, au-

près du maire et du préfet sur le principal, bacle des notes sur ces données plus ou moins suspectes et toujours incomplètes, puisqu'elles ne sont soumises à aucun contrôle, et dans ces notes juge, condamne et souvent compromet l'avenir d'un fonctionnaire, sans que ce fonctionnaire ait aucun moyen de rectifier même ce qu'il pourrait y avoir de matériellement faux ou d'erronné dans les renseignements fournis à M. l'inspecteur général et transmis par lui à l'*Etat* dans la personne du ministre.

Veut-on se rendre compte de l'examen d'une classe par un inspecteur général? Qu'on se figure l'émotion que cause toujours son arrivée, émotion qui a pour résultat d'intimider et de dérouter les élèves, et très-souvent le professeur lui-même. Eh bien, c'est au milieu de cette émotion, et dans l'espace d'une heure, quelquefois d'un temps beaucoup moindre, que M. l'inspecteur général doit porter son jugement sur la tenue d'une classe, le mérite et la capacité d'un professeur. Ainsi, par exemple, nous avons entendu un de ces Messieurs dire : *C'est une mauvaise classe!* après avoir interrogé un seul élève sur quarante qu'en comptait cette classe, et lui avoir adressé une seule question à laquelle l'élève avait donné une bonne solution théorique, mais qu'il n'avait pas su résoudre d'une manière particulière et pratique, ainsi que le désirait M. l'inspecteur général. Un autre, à une époque où il était d'usage dans l'Université de parler beaucoup des nouvelles mesures, a trouvé très-mauvais qu'un professeur de mathématiques eût donné à ses élèves à traiter par écrit la question suivante : « Dans le courant du dernier siècle, après de longues et minutieuses opérations effectuées en France, en Suède et au Pérou, on a trouvé que le quart du méridien terrestre est égal à 5,130,740 toises; calculer cela d'après le rayon, la surface et le volume de la terre; » sous prétexte que dans cette question on se servait des anciennes mesures, et que l'usage en était interdit. Un inspecteur d'académie a depuis suscité au même professeur la même querelle sur les anciennes mesures, et il a fallu que le malheureux subalterne fît très-humblement observer à ces Messieurs, qui venaient le surveiller au nom de l'Etat, que la question des anciennes mesures et leur conversion en nouvelles se trouvait dans des programmes officiellement publiés par l'Etat, et imposé aux candidats qui se présentent pour subir certains examens; que d'ailleurs lui professeur avait eu la naïveté de croire que la défense légale de l'usage des anciennes mesures était faite non pour les professeurs, mais pour les marchands ; qu'il regardait l'exercice du calcul sur les anciennes mesures comme très-utile, non-seulement sous le rapport historique, et pour l'intelligence d'une foule de livres et de documents qui nous touchent de si près, mais encore sous le rapport même du développement de l'intelligence

des élèves, pour la plupart desquels le calcul décimal n'est qu'une espèce de routine tant qu'ils ne se sont pas exercés sur un autre système de numération. Voilà quelques échantillons de ce qu'on appelle la surveillance de l'Etat sur l'instruction publique.

Nous ne disons pas que tous les inspecteurs s'amusent à tracasser par des vétilles pareilles des professeurs honnêtes et dévoués à leur mission; mais voilà ce que nous avons vu et entendu. Aussi qu'arrive-t-il? Quelquefois des professeurs qui craignent la visite des inspecteurs, soit parce qu'ils ont une mauvaise classe, soit parce qu'ils sont eux-mêmes très-intimidés devant ces Messieurs, conviennent d'avance avec leurs élèves que le jour où arriveront les inspecteurs on récitera telle leçon, on expliquera tel passage, tel chapitre, on corrigera tel devoir, etc. Comme tout est bien préparé, leçons, explications et devoirs, Messieurs les inspecteurs sont on ne peut plus satisfaits et de la classe et du professeur. Du reste, sans même employer ce subterfuge, quand le professeur a une certaine habileté, il s'en tire souvent beaucoup mieux qu'il ne le mérite, tandis que celui qui n'a que de la science, du zèle et du dévouement, s'il a le malheur d'être timide et un peu maladroit, ce qui arrive beaucoup plus souvent qu'on ne pense, est *enfoncé*, comme on dit vulgairement.

Maintenant, nous sommes heureux de le dire, il y a de nombreuses et honorables exceptions dans les inspecteurs, surtout dans les inspecteurs d'Académie, qui voient le personnel des colléges de plus près, et qni connaissent mieux les fonctionnaires. Aussi les voit-on venir avec plaisir, et accueille-t-on avec reconnaissance tous les bienveillants conseils qu'ils ont occasion de donner. Mais pour ceux-là, comme pour les autres, toute la surveillance de l'Etat se réduit à une visite annuelle, après laquelle tout continue comme avant leur arrivée.

Ainsi, vous le voyez, citoyens représentants, toute cette surveillance de l'Etat, dont on fait tant de bruit et que bien des personnes regardent comme une garantie essentielle de moralité, de zèle, de dévouement et de capacité, se réduit à une classe d'apparat tous les ans, dans laquelle M. l'inspecteur n'apprend guère que ce qu'on veut bien lui montrer, ou ce qu'il sait par d'autres moyens, et ce que l'Etat pourrait très-bien apprendre sans son intervention. Or, nous le demandons à tout homme impartial, en fait de surveillance, n'est-ce pas là une véritable dérision? Aussi, quand les parents peuvent choisir entre plusieurs établissements, ce n'est jamais sur les rapports officiels de MM. les inspecteurs qu'ils se décident dans leurs choix. D'ailleurs, quelles garanties pourraient offrir des rapports secrets qui ne sont soumis à aucun débat contradictoire et à aucun contrôle? Pour que de pareils rapports pussent

avoir quelque valeur, il faudrait qu'ils fussent connus de tous les intéressés et signés par les chefs des établissements, les professeurs ou les instituteurs qu'ils concernent, de manière que le fonctionnaire blâmé, censuré, et quelquefois disgrâcié, pût se défendre, s'expliquer, présenter ses observations. Alors du moins l'autorité pourrait juger avec quelque connaissance de cause. Au lieu de cela, on lui envoie un rapport clandestin, confectionné sur une inspection ridicule à force d'être incomplète et insuffisante, et complété le plus souvent sur des informations prises à droite, à gauche, auprès de personnes amies ou ennemies des fonctionnaires inspectés, suivant les relations particulières de MM. les inspecteurs.

Veut-on se faire une idée juste des énormités qui peuvent échapper à cette surveillance, ou qu'elle peut tolérer? qu'on se rappelle l'affaire de cet infâme Peuré, se disant Peuzé, de Valence, condamné pour bigamie au commencement du mois d'août 1841; qu'on lise dans *le Droit* du 7 août 1841 la biographie et les aventures de ce fonctionnaire de l'Université. On y verra que Désiré Peuré s'est marié le 23 septembre 1838, qu'après son mariage il a continué à donner le scandale de liaisons intimes avec des femmes autres que la sienne; qu'après avoir séduit et abandonné une jeune ouvrière, il fut envoyé à Vitry-le-Français comme professeur, que là une nouvelle concubine et le scandale de ses relations le firent transférer à Mamers comme principal; que là, il a une nouvelle maîtresse; et, qu'après l'avoir séduite, il la calomnie et se fait condamner à six mois de prison; qu'après avoir subi sa peine, cet indigne suborneur change de nom, se dit Peuzé de Valence, se fait nommer principal du collége d'Armentières, ramasse dans les rues de Paris une femme perdue, l'amène avec lui et la présente au lieu et place de sa femme légitime, qu'il avait abandonnée. Voilà, en résumé, ce qui s'est passé sous la surveillance de l'Etat; au nom de l'Etat, on a donné aux enfants d'Armantières, pour soigner leur éducation morale, un suborneur scandaleux, un calomniateur condamné et une fille publique.

Nous pourrions citer une autre ville, chef-lieu de département, dans laquelle, vers 1830, on a voulu placer pour principal un homme dont la femme était connue dans la ville pour une femme perdue de mœurs, pour une coureuse d'officiers, de sous-officiers et de soldats. Mais ici, grâce à la fermeté du maire, le ministre de l'instruction publique, malgré son insistance, eut le dessous. La ville menaça de supprimer l'allocation du collége plutôt que de permettre l'entrée de cette femme dans le collége où devaient être élevés les enfants du pays. Si nous rappelons ces faits, ce n'est point du tout pour faire injure au personnel enseignant de l'Université, qui doit être le premier à en gémir, car c'est lui sur-

tout qui en souffre. Mais puisqu'on veut tout soumettre à la surveillance de l'Etat, nous devions montrer que cette surveillance, souvent vexatoire et décourageante pour une foule de fonctionnaires zélés, n'est rien moins qu'efficace sous le rapport de l'enseignement et des mœurs, et cela surtout parce qu'elle veut trop embrasser, que les détails essentiels lui échappent, et qu'enfin, par ignorance ou par toute autre cause, elle peut paraître complice d'une foule d'excès qu'elle condamne aussi bien que nous.

La conséquence à tirer de cela, c'est l'abandon par l'Etat d'une grande partie de cette surveillance, impossible pour lui, aux communes et aux départements.

Voilà quelques indications sur cette fameuse surveillance de l'Etat pour laquelle le gouvernement déchu n'a cessé de faire la guerre aux congrégations enseignantes de femmes. C'est sous ce nouveau point de vue que nous allons maintenant essayer d'examiner la question.

« L'autorisation légale des congrégations de femmes, dit le dernier « rapport officiel sur la situation primaire, dépend de l'administration « des cultes; leurs statuts sont préalablement examinés par le conseil « d'Etat. Comme ces statuts spécifient ordinairement l'obligation de « se vouer à l'enseignement élémentaire, et que les personnes qui s'en- « gagent à les observer *sont placées en leur qualité de religieuses sous l'au- « torité de l'évêque diocésain*, il est arrivé quelquefois qu'elles ont mé- « connu les *droits* des comités ou *des inspecteurs* préposés à la surveil- « lance de l'instruction primaire. C'est là *une erreur* qu'il était de mon « devoir de ne pas laisser se répandre.., *Il faut* que les écoles que les « religieuses dirigent puissent être visitées par les personnes déléguées « par l'inspection des établissements d'instruction primaire. Dans les « occasions assez rares où l'application de *ces règles* a été contestée, les « *droits de l'autorité civile* ont été revendiqués et maintenus, en même « temps qu'il a été constamment prescrit d'apporter dans l'inspection « toutes les précautions et tous les égards dus aux institutions les plus « pures et à la modestie d'une sainte profession. Dans cet esprit et sur « ce point les *ordonnances* sont exécutées presque sans obstacles. » (Rapport au roi, 1843, p. 20.)

Ici deux questions se présentent : dans l'état actuel des choses, l'inspection des écoles de filles par les délégués de l'Université est-elle légale ? Est-elle convenable surtout à l'égard des congrégations religieuses ?

La Charte de 1830 avait décidé que l'instruction publique serait réglée par la loi et non par ordonnances royales, et la loi de 1833 ne s'est occupée que de l'instruction primaire des garçons. « La loi du 28 juin n'a

« point statué relativement aux écoles de filles. *Dans le cours de la dis-*
« *cussion, il avait été reconnu que ces établissements ne pouvaient être entiè-*
« *rement assimilés,* sous le rapport de l'organisation et *de la surveillance,*
« aux écoles de garçons... Deux années plus tard, après avoir recueilli
« de nouveaux renseignements, un de mes prédécesseurs vous proposa
« un projet d'ordonnance *calqué* en partie sur la loi... Votre Majesté, en
« adoptant cette proposition, a fait cesser la confusion et le désordre
« qui régnaient en cette matière. » (Rapport au roi, 1837, p, 3-4.)

Ainsi, de l'aveu même du chef de l'Université, les législateurs de 1833 avaient reconnu que les écoles de filles ne pouvaient être entièrement assimilées aux écoles de garçons. Ce qui n'empêche pas le ministre d'assimiler par ordonnance ce que les législateurs avaient reconnu ne pouvoir être assimilé, et d'assujétir les institutrices même privées à toutes les conditions que la loi imposait aux instituteurs, et d'ajouter encore quelques nouvelles conditions pour fortifier le monopole, telles que celle de l'*autorisation préalable par le recteur.* Mêmes inspections, même surveillance, et par les mêmes agents. Et dès que quelque malheureuse institutrice a refusé de se soumettre à quelques-unes des conditions imposées par la nouvelle ordonnance, elle a été traduite devant les tribunaux et condamnée à 50 fr. d'amende au *minimum.* Et cependant, la Charte à la main, on pouvait certainement soutenir que l'instruction primaire n'était légalement organisée que pour les garçons, et que la légalité de l'ordonnance et des réglements sur l'instruction primaire des filles pouvait être contestée, même en ce qui concerne les institutrices laïques.

A l'égard des congrégations, il y a plus : elles sont établies presque toutes avant l'ordonnance de 1836 ; or, leurs statuts, les ordonnances d'autorisation et la loi de 1825 (24 mai), sur laquelle sont fondées ces ordonnances, les placent sous l'autorité et sous la surveillance de l'évêque diocésain, et nullement sous celle du grand-maître de l'Université, du recteur de l'Académie ou de leurs délégués. En vertu de ces ordonnances et de ces statuts, des obligations leur sont imposées ; elles ont rempli ces obligations, et dans ces conditions que la loi elle-même leur a faites, elles ont ouvert des écoles et des pensionnats en faveur des enfants pauvres et des jeunes filles appartenant à des familles aisées. Dépend-il maintenant du législateur, et à plus forte raison de l'administration universitaire, de leur imposer des conditions autres que celles qu'elles ont acceptées en s'établissant ? ou, en cas de refus, de fermer des établissements légalement constitués ? de les soustraire à l'autorité sous laquelle seule elles ont été placées par la loi, et de les soumettre arbitrairement à la surveillance et à l'inspection de l'Uni-

versité, dont il n'est question ni dans la loi ni dans les ordonnances d'autorisation ? Peut-on surtout leur faire un crime de ce qu'elles veulent rester inviolablement dans les conditions que l'Etat leur a faites ? Si leurs écoles doivent être inspectées, c'est par les délégués de l'évêque, et non par ceux du recteur. Que dirait-on, ou plutôt que ne dirait-on pas, si l'évêque se mêlait de vouloir exercer sa surveillance et son autorité sur les écoles laïques ? ou bien si les magistrats de nos tribunaux prétendaient au droit de surveillance sur la conduite des soldats dans les régiments ? Ainsi donc, quand le ministre parlait des *droits* des inspecteurs *méconnus* par les congrégations de femmes, des *règles contestées*, il était un peu dans *l'erreur* qu'il reprochait aux autres de répandre : attendu que la loi et les ordonnances qui ont fondé les congrégations enseignantes de femmes n'ont jamais entendu faire de ces religieuses des *membres de l'Université impériale, royale ou républicaine*, ni, par conséquent, les soumettre à ses règlements ni à ses statuts. Quant aux *droits* de l'*autorité civile*, les congrégations ne les ont jamais contestés, et c'est le ministre lui-même qui semble les méconnaître, en voulant, de sa propre autorité, briser un *contrat* que le législateur lui-même n'a plus le droit de modifier sans le consentement des congrégations.

Ainsi la légalité des inspections dans les écoles de filles, et surtout dans les maisons religieuses par l'autorité universitaire, pourrait facilement être contestée. Mais serait-elle admise sans opposition, il resterait à examiner si ces inspections sont bien dans les convenances. Nous sommes loin de vouloir attaquer la moralité des inspecteurs ; mais on nous accordera du moins que ce sont des hommes comme les autres, qu'ils peuvent être mariés ou célibataires, jeunes ou vieux, catholiques, protestants ou israélites, croyants ou incrédules, religieux ou impies, socialistes, phalanstériens, saint-simoniens, ou toute autre chose.

Or, nous le demandons à tout homme de sang-froid, est-il convenable d'exposer de jeunes institutrices laïques à être ainsi visitées et minutieusement inspectées par un laïque jeune et célibataire ? L'institutrice qui aura quelques négligences ou quelques fautes à se faire pardonner, quelque faveur à solliciter par l'intermédiaire de son visiteur, conservera-t-elle toute la réserve et toute la retenue qui conviennent à son sexe et à sa sainte profession ? L'inspecteur lui-même, en présence d'une solliciteuse plus ou moins intéressante, conservera-t-il toute l'impartialité qui doit dicter tous ses rapports ? Et la conserverait-il, les institutrices qui croiront avoir à se plaindre d'être moins bien traitées admettront-elles cette impartialité, surtout si celles qu'elles regarderont comme plus favorisées sont jeunes et jolies ? Et si elles suspectent cette impar-

tialité, ne trouveront-elle pas un beau prétexte dans la beauté, la jeunesse des heureuses préférées?

Encore une fois nous n'accusons personne, nous ne faisons même allusion à aucun fait particulier, mais nous avons quelque connaissance de ce qui se passe dans le cœur humain, et sans faire la moindre injure au corps des inspecteurs et sous-inspecteurs, ni au corps plus intéressant encore des institutrices, nous pouvons bien affirmer qu'il y en a de jeunes et célibataires, qu'il y en a d'autres, comme dans toutes les professions, qui, quoique plus âgés, quoique mariés, ne sont ni plus prudents, ni plus sages. Et ici les apparences même du mal, grossies par la calomnie, peuvent avoir des conséquences incalculables. Il y a donc des inconvénients réels, des inconvénients beaucoup plus graves qu'on ne pense généralement, à les mettre ainsi forcément dans des positions plus ou moins compromettantes. D'ailleurs est-ce bien au moment où, dans tous les départements, on signale tant et de si graves dangers à laisser les jeunes filles dans les écoles des instituteurs, qu'il convient de faire inspecter les institutrices et leurs élèves de tout âge par des inspecteurs?

Quant aux religieuses, peut-on les exposer à l'inspection souvent inquisitoriale d'un homme qui, légalement, peut être protestant ou juif, incrédule ou impie, fourriériste ou saint-simonien, c'est-à-dire systématiquement hostile à la foi catholique, aux institutions catholiques, et spécialement aux congrégations catholiques enseignantes? Il nous semble qu'on se montre ici bien ingrat, et qu'on oublie un peu vite l'histoire de l'instruction primaire en France.

On devrait pourtant savoir, surtout quand on a l'honneur d'être représentant du peuple français, ou quand on a la mission de diriger l'instruction publique en France, que, « *sans les établissements qu'ont* « *spontanément érigés les congrégations charitables de sœurs, les filles pau-* « *vres en France fussent restées jusqu'à ce jour dans un abandon presque* « *complet.* » (DE GÉRANDO. *De la Bienfaisance*, p. 2, II, p. 488.)

Est-il maintenant convenable, est-il même juste de venir au nom de l'Etat mettre en suspicion l'enseignement de celles qui ont créé les premières écoles primaires et les premiers pensionnats en faveur de l'éducation des jeunes filles de toutes les conditions? De celles qui ont instruit, élevé et formé nos aïeules, nos mères, nos femmes? De celles qui se sont dévouées à cette mission si méritoire et pourtant si négligée, et qui ont obtenu des résultats si consolants et si considérables plus de deux siècles avant l'existence de nos ordonnances plus ou moins restrictives, de nos règlements plus ou moins légaux, et de nos inspecteurs plus ou moins amis de la véritable éducation populaire, et des

lumières dont il convient d'éclairer l'intelligence des enfants du peuple ? Et cela pour plaire à quelques libérâtres, à quelques philosophes, à quelques journalistes qui, de leur vie, n'ont fondé une école ou appris à livre à un enfant du peuple.

N'est-il pas à craindre que toutes ces dispositions plus ou moins restrictives, plus ou moins gênantes, surtout pour des femmes, surtout pour des religieuses, au lieu d'activer les progrès véritables de l'instruction primaire, ne viennent encore le ralentir et l'entraver en jetant le découragement dans quelques âmes humbles et modestes, qui, sans toutes ces entraves, se seraient dévouées corps et biens à cette sainte mission, mais qui ne manquent pas de se retirer devant tout cet appareil inquisitorial d'examen, de surveillance et d'inspection universitaire ?

D'ailleurs les plus ardents adversaires des congrégations de femmes n'ont rien à reprocher à l'enseignement de ces institutrices dévouées, sinon qu'il fait une concurrence trop redoutable aux institutrices laïques. Mais un pareil reproche n'est-il pas souverainement absurde dans un pays où plus de vingt mille communes sont privées d'institutrices ? Puis il nous semble que les écoles sont surtout instituées pour les enfants et non pour les maîtres ; l'instruction primaire est une mission et non point une spéculation de boutique ; par conséquent toute concurrence entre les maîtres ne peut que tourner au profit des enfants, et activer les progrès si désirables de l'éducation populaire.

Si cependant on veut à toute force que les écoles laïques de filles soient inspectées, qu'on les fasse inspecter par des personnes de leur sexe, désignées par les autorités locales de concert avec les autorités supérieures.

Quant aux congrégations religieuses, les partisans de la surveillance de l'Etat doivent au moins commencer par se conformer aux lois de l'Etat, qui ont institué ces congrégations et qui les ont mises sous la surveillance des évêques : ils doivent commencer par s'entendre avec les évêques, et ne désigner d'inspecteurs ou d'inspectrices que de concert avec eux. Il serait d'ailleurs facile de s'accorder sur le choix de dames inspectrices, qui pourraient visiter en même temps les écoles laïques et les écoles religieuses. Mais encore une fois, si l'on veut parler au nom de la loi, on doit d'abord respecter la loi, et peut-être encore avant la loi ne pas manquer aux convenances en soumettant les personnes du sexe à l'inspection des hommes.

Du reste on aura beau varier le mode d'inspection et de surveillance, les véritables inspecteurs et les véritables surveillants des écoles seront les parents, à qui les enfants viennent tous les jours rendre compte de ce qui s'y passe, et les autorités locales, seules à portée de recueillir

toutes les indications et tous les renseignements nécessaires pour bien apprécier la valeur et le mérite des instituteurs et des professeurs [1].

Pour compléter ce que nous avons à dire sur cette surveillance de l'Etat, il nous reste à faire quelques rapprochements entre les départements qui la réclament avec plus d'instance et quelques autres qui se trouvent assez surveillés; sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, ce sera l'objet d'une nouvelle lettre après que nous aurons abordé un autre sujet plus urgent que vient de soulever M. le ministre de l'instruction publique. Je voudrais bien ne pas suspecter ses intentions d'hostilité systématique envers les congrégations religieuses, mais à la première lecture sa circulaire du 5 juin, insérée dans le *Journal de l'Instruction publique* du 21, m'a semblé la pièce officielle la plus déplorable qui ait été publiée depuis l'origine de l'Université, et voilà pourquoi je dois immédiatement commencer l'examen de cette question *des examens et des brevets*, surtout en ce qui concerne les institutrices. Ce sera l'objet de ma troisième lettre.

Salut et fraternité.

UN CANDIDAT NON ÉLU.

29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, qui ont plus fait pour l'émancipation de l'intelligence et pour la véritable liberté que toutes les autorités officielles de la Chine et de la France.

Voilà à peu près ce que nous avions écrit sous la monarchie; non-seulement nous n'avons rien à en retrancher sous la République, mais notre conviction est que, dans notre nouvelle forme de gouvernement, il ne devrait y avoir pour l'inspection des écoles d'autre surveillance que celle que les parents de chaque localité voudraient bien y organiser de concert avec les autorités locales, soit dans la commune, soit dans le département, à peu près comme cela se fait dans plusieurs Etats de l'Union américaine.

LES JÉSUITES DE NAPLES.

L'écrit dont nous offrons à nos lecteurs une traduction abrégée est l'ouvrage d'un de ces ecclésiastiques du rite anglican, qui, dans le cours des dernières années, sont rentrés dans le sein de l'Eglise catholique. Nous avons déjà parlé de l'impression qu'a produite sur l'âme de personnages aussi recommandables la conduite d'une partie des Italiens, inspirés par les pamphlets de Gioberti, à l'égard des membres de la Société de Jésus. Aujourd'hui nous produisons un témoignage extrêmement grave et nous prions nos lecteurs d'y prêter une sérieuse attention.

La complication actuelle des affaires de l'Italie, la discorde déjà générale lorsque la victoire reste encore incertaine, la captivité de Pie IX, les désastres de Naples, la capitulation de Durando et la rentrée des Autrichiens dans toutes les villes de la Vénétie, tout cela forme un tableau inattendu et qui donne fort à réfléchir.

Nous ne sommes pas suspects, quand nous parlons de notre zèle pour l'indépendance italienne. Nous avons défendu cette cause, bien avant qu'elle ne devînt l'objet d'un intérêt général dans le public français. Mais quand nous avons vu les patriotes de la péninsule, sous une influence funeste, préluder à l'expulsion des *Barbares* par la persécution de prêtres désarmés, nous avons prévu de grands malheurs, et nous avons cessé de croire à ce succès que nous avions devancé de tous nos vœux.

Ces sentiments sont conformes à ceux que nous avons constamment professés ; ce qui se passe en France depuis quatre mois nous affermit pleinement dans notre manière de voir. Nous ne sommes ni plus ni moins populaires, pour avoir défendu la liberté religieuse sans restriction. Partout où cette liberté a été attaquée, ces atteintes ont été le prélude de désordres qui se sont étendus à toutes les classes de la société. Si nous avions prêté l'oreille à bien des conseils officieux, nous n'aurions pas marché si droit : mais nous avons cherché la justice dans toute la sincérité de notre cœur, et dût le monde nous en punir, Dieu nous ferait trouver dans notre conscience la remunération la plus précieuse.

Lettre sur la dernière expulsion des Jésuites de Naples, adressée à M. LACAITA, par le révérend William PERCEVAL-WARD, *maître ès-arts d'Oriel collége, à Oxford.*

Naples, 28 mars 1848.

Monsieur,

L'expulsion illégale et inconstitutionnelle des Jésuites de Naples a produit une indignation si générale dans toutes les classes de cette

ville, cette violation flagrante des lois et de la *constitution* du pays a été si bien et si hautement blâmée, que ce serait presqu'une impertinence à un étranger que de venir exposer son opinion à ce sujet. Chacun sait et chacun déplore que les lois de votre pays aient été insultées et méconnues sous les yeux du gouvernement et presque de connivence avec lui, et que votre nouvelle constitution ait été violée dans deux de ses articles les plus sacrés, l'un qui déclare la religion catholique et romaine seule religion de l'Etat, et l'autre qui porte que les demeures et les personnes des Napolitains sont inviolables, sauf les investigations publiques et régulières de la justice. Je n'ai pas besoin d'appuyer sur tout cela; mais il y a un point de cette triste affaire sur lequel je suis tenté de m'élever et de déclarer ouvertement mes opinions.

J'ai cherché en vain quelque champion plus digne que moi, qui vînt donner un démenti aux basses calomnies mises en circulation contre les révérends Pères si indignement chassés de leur pays. Mais Dieu ne permet pas qu'ils s'éloignent, sans qu'une voix bienveillante les accompagne, sans qu'un mot de respect pour leurs vertus si hautes et si multipliées soit prononcé dans cette ville, dont ils ont avec tant de zèle défendu et protégé les plus chers et les plus importants intérêts. Cette voix bienveillante et respectueuse, j'oserai l'élever vers vous. Membre distingué du barreau Napolitain, vous avez, je le sais, déploré la brèche immense faite aux lois de votre pays; avocat intelligent et zélé des libertés constitutionnelles, vous n'avez pas moins déploré, je le sais aussi, la manière terrible dont cette liberté a été foulée aux pieds. Adversaire ferme et consciencieux des jésuites lorsqu'ils étaient au pouvoir, vous avez montré tant de modération dans vos jugements sur eux, et tant de sympathie envers eux dans leur injuste expulsion, que je suis sûr que ce que je vais dire pour leur défense sera reçu par vous avec une noble impartialité, et par tous ceux qui pensent comme vous. Vous savez, du reste, que comme vous je crois que les Jésuites auraient dû quitter l'Italie, se borner aux missions étrangères, ne laisser à Rome que quelques Pères formant une sorte de conseil chargé de les diriger dans leurs voyages. Je crois que, pour eux et pour la paix de l'Italie, cette marche aurait été la meilleure à suivre.

Tout ce qui s'est passé hors des murs du collége, au moment de leur expulsion, est bien connu; mais comme vous pouvez ne pas connaître aussi bien ce qui se passa au dedans de ces murs, permettez-moi de rappeler les faits principaux tels qu'ils m'ont été racontés par un des Pères, et comme en quelque sorte j'en ai été témoin. Le matin du vendredi, 10 mars, une troupe de cent cinquante jeunes gens se présenta à l'entrée du collége, dans le *Largo di Mercatello*, armés de pistolets et de *can-*

nes à épée, criant *mort aux Jésuites*, et demandant le renvoi immédiat de leurs élèves. Le provincial du collége descendit près d'eux, et leur dit que, si le peuple de Naples désirait le départ des Jésuites, ils partiraient, car ils ne voulaient pas imposer leurs services à un peuple qui les refusait. Ils l'obligèrent alors à signer une promesse que les Pères partiraient le lendemain.

Après quoi le provincial assembla les Pères pour leur parler une dernière fois, mais sa vive émotion ne le lui permit pas, et il leur dit seulement que le temps semblait venu pour eux d'obéir à l'ordre du Seigneur : « Quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre » ; il allait leur donner des avis relatifs à leurs démarches futures, quand la troupe entière des jeunes gens, accompagnés de quelques gardes nationaux, envahirent tumultueusement la salle où ils étaient réunis, et prirent possession de tous les bâtiments, traitant les habitants avec la plus grande insolence. Au bruit de ces événements, beaucoup de parents accoururent et emmenèrent leurs enfants et ceux de leurs amis et connaissances, de manière que les élèves furent tous bientôt après en sûreté et le collége vide.

Vers ce moment Tofano, préfet de police, arriva : il venait du conseil du roi ; il monta près du père Cappellone et, le prenant par la main, lui dit : « Dans quelles difficultés et dans quels dangers je vous vois ! Je ne puis que conseiller à chacun de vous de chercher à se sauver le mieux possible, et de quitter le collége individuellement à l'instant même. » Les Pères répondirent : « Mais qu'avons-nous fait ? Pourquoi le roi nous chasse-t-il ainsi ? » Tofano répondit : « Ce n'est pas un ordre du conseil, mais seulement mon avis personnel. » Pendant que cette conversation continuait, quelques jeunes gens qui regardaient de loin les interlocuteurs s'élancèrent violemment en menaçant M. Tofano de le tuer, s'il ne renvoyait pas à l'instant les Jésuites. Le préfet se retira alors, et les Pères restèrent sous la surveillance de la garde nationale ; quelques-uns d'entre eux essayèrent de sortir, ils furent repoussés par les sentinelles, comme s'ils eussent été prisonniers. Je pénétrai dans le collége en ce moment, non sans avoir eu beaucoup de peine à obtenir la permission d'y faire une visite à mon ami le Père Costa. Les portes étaient bien gardées et les corridors remplis d'hommes armés et de révérends Pères dans une confusion inimaginable. Tout le bel ordre et la régularité de cette maison naguère si tranquille et si sainte étaient complètement détruits. Je puis cependant affirmer que parmi ces révérends Pères je ne vis pas un visage pâli par la crainte, ni n'entendis un mot de colère sortir de leurs lèvres ; le calme, le recueillement, la douceur, qui les faisaient remarquer dans la prospérité, les distinguaient alors. Ils passè-

ainsi la nuit au milieu des dangers et des insultes, pendant qu'on leur refusait à manger, qu'on ne leur permettait pas d'aller dans leurs chambres, entassés tous ensemble dans la même pièce, enfermés comme des criminels, menacés de violences ; un d'entre eux qui s'évanouit de besoin fut ridiculisé et maltraité ; et tout cela, je n'ai pas besoin de vous le dire, en violation directe de la loi. Le jour suivant, après trente-six heures passées sans nourriture ni sommeil, ils furent emmenés hors de leur demeure comme des galériens sont conduits au bagne. Je les vis alors pour la dernière fois ; grâce à l'obligeance d'un officier de service, je me trouvai près des voitures quand ils y montèrent ; et même alors, accablés comme ils l'étaient par tant d'heures d'anxiété et de chagrin, par le manque de nourriture et de sommeil, le calme et le sang-froid ne les abandonnèrent pas ; leurs beaux et intelligents visages étaient, il est vrai, pleins de tristesse, et un tout jeune homme, en quittant sa *cara Napoli* et sa chère église, sa pieuse maison, peut-être pour la dernière fois, fondait en larmes ; mais pas un front ne laissait voir la moindre frayeur ; nul ne trahissait la honte d'une faute ni même la plus légère colère. Ils prirent place doucement et poliment dans les voitures encombrées, tout en faisant leurs derniers adieux à leurs amis, bien tristement il est vrai, mais avec tranquillité et affection. Quand je m'inclinai devant le bon Père Capellone, l'excellent vieillard me donna sa bénédiction par la portière de la voiture avec le même sourire doux et aimable que je lui avais toujours vu accorder aux grands et aux petits, alors que tous regardaient comme un honneur et un privilége de l'approcher. Mais il faut que je parle d'une scène plus pénible encore ; le dernier qu'on fit descendre était un très-vieil Espagnol, infirme à ce point qu'on fut obligé de l'apporter sur une chaise [1] ; la portière de la voiture se trouva trop étroite pour y faire passer la chaise, et malgré les soins et la douceur qu'y mirent les officiers et les assistants, la souffrance que le pauvre vieillard ressentit pour entrer fut si affreuse qu'au bout d'un moment il s'évanouit; ses cris étaient déchirants, et cependant, dans l'intervalle des essais qu'on faisait pour le hisser dans la voiture, il semblait sourire à ceux qui l'entouraient, et pas un mot d'impatience ne lui échappa ; enfin on enleva l'impériale de la voiture et on le mit par là sur le côté : cela dura vingt minutes.

Je plaignais profondément les officiers de service ; ils ne purent, et n'essayèrent pas de cacher leur indignation et leur horreur pour de semblables actes. Je suis sûr qu'il n'y avait pas un de ces braves Suisses qui n'eût préféré rester toute une journée sous une batterie autrichienne que de remplir un emploi aussi dégradant. On m'a affirmé que deux

[1] Il était presque tout couvert de plaies.

fois l'ambassadeur espagnol demanda, mais sans l'obtenir, que le pauvre vieillard lui fût remis. S'il avait été sujet d'une puissance plus forte et plus énergique, aurait-on pu le refuser ? Le triste cortége se mit enfin en marche, comme un convoi funèbre, par les rues de Naples qui conduisent au port, et, je dois le dire, au milieu d'un respectueux silence de la part de tous, des larmes et des saluts respectueux d'un grand nombre. Jeunes et vieux, novices et prêtres, forts et infirmes, Napolitains et étrangers, tous furent emmenés comme des condamnés, sous une forte garde de soldats et de gardes nationaux [1].

Je descendis au Môle, entrai dans un bateau et ramai vers le lieu de leur embarquement. Il faisait grand vent, pas une barque ne quittait le rivage, en une telle journée le plus hardi matelot ne se serait pas mis en mer sans une absolue nécessité ; et ces pauvres prêtres, qui n'avaient jamais peut-être monté auparavant dans une barque, furent sans pitié exposés à la mer et à l'orage dans un misérable petit *steamer*, sans autre vêtement que ceux qu'ils portaient. Mais leur calme courage ne les abandonna pas ; aucun pilote habitué à courir les mers ne serait entré dans un navire avec plus de confiance que ne le firent les vieux et les jeunes membres de cette troupe de prêtres exilés [2]. Ils furent ainsi conduits comme des prisonniers à Baïa pour y attendre les ordres de leurs persécuteurs. Le jour suivant, un grand steamer fut expédié pour leur usage, et on leur permit bientôt de débarquer, mais pour aller en prison dans le château de Baïa. Lord Napier leur envoya dans ce lieu des passeports pour Malte ; j'avoue que je me sens fier que ce soit sous le pavillon de l'Angleterre protestante que ces pauvres Jésuites persécutés aient pu trouver un abri et un refuge.

Maintenant, Monsieur, considérez ce simple récit des faits que je vous ai racontés le plus succinctement possible. Un acte illégal a été commis, et, outre la violation des deux articles de votre constitution, que j'ai indiquée déjà, le concordat de votre gouvernement avec le Pape a été brisé, les ambassadeurs et les ministres étrangers insultés par le refus qu'on leur a fait de remettre en leurs mains les nationaux qu'ils devaient protéger ; et, enfin outre ces lois humaines violées, qu'a-t-on fait des lois de Dieu qui commandent l'équité et la miséricorde

[1] Le vieux prêtre infirme était obligé de rester assis sous l'impériale ouverte, recevant des torrents de pluie qui ruisselaient de tous côtés sur lui, hors d'état de se mettre à l'abri.

[2] On les garda à bord du petit steamer, employé pour les galériens, trois jours et trois nuits. Leur seule nourriture était la pâtée des galériens, nourriture si dégoûtante que quelques-uns ne purent y toucher qu'au moment de mourir de faim, et que d'autres ne purent pas en manger du tout.

pour tous, et qui veulent surtout que la religion soit honorée dans la personne de ses ministres.

Mais quels sont donc ces hommes, qu'afin de les chasser de leur pays on foule aux pieds des droits sacrés ? Il doit paraître étrange qu'il n'y ait pas une corporation dont la vie et les occupations journalières soient moins connues à Naples que les Jésuites. Leur nom est dans la bouche de chacun, chacun a lu ou entendu dire quelque chose contre eux. Et pourtant qui a pris la plus légère peine pour s'assurer de la vérité des accusations portées contre eux ? Jetez les yeux sur ces accusations, peut-il y avoir quelque chose de plus vague et de plus insuffisant ? Est-il jamais arrivé qu'à Naples un Jésuite ait été traduit comme criminel devant une cour de justice ? Un Jésuite a-t-il jamais attaché son nom à aucune offense politique ? Un homme à Naples peut-il indiquer un seul crime qui puisse être attribué à un Jésuite, avec assez de preuves pour le faire mettre en jugement ? Pour moi, je n'ai jamais entendu porter une accusation contre les Jésuites qui pût tenir devant les questions du plus jeune membre du barreau anglais.

Et ces gouvernements constitutionnels qui, hier, juraient que la religion catholique et romaine serait la seule religion d'Etat, souffrent aujourd'hui la violente expulsion d'un ordre composé d'hommes qui forment une partie intégrante de cette religion, et cela sans loi et même sans examen, et, après leur expulsion, ils supportent tranquillement que les prêtres exilés de leur religion soient calomniés de la manière la plus infâme, pendant qu'ils possèdent les moyens de réfuter ces calomnies. Je le dis, s'ils ne se servent pas de ces moyens et ne disent pas au monde entier *tout* ce qu'ils savent des Pères Jésuites, ils se déshonoreront comme hommes et comme chrétiens.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 8 juillet 1848.

Nous sommes en pleine guerre civile ; seulement un des partis est plus fort que l'autre en ce moment et se trouve en mesure de comprimer une nouvelle explosion. L'état de siége est devenu l'ordre régulier. Le général Cavaignac annonçait hier, aux acclamations de la Chambre, que l'état de siége *durerait longuement*. On a fait plus de dix mille prisonniers ; c'est un corps d'armée qui va passer devant les conseils de guerre. Le reste des forces ennemies est traqué de rue en rue, de village en village, dépouillé, désarmé à mesure qu'on découvre le secret de ses dépôts d'armes et de munitions. Voilà la vérité de la situation que le gouvernement provisoire et la commission exécutive nous ont faite, et c'est parce que la réalité nous apparaît dans tout son jour que nous avons fait un progrès positif. Le mot de *confiance* a reparu, le commerce se ranime, les fonds publics remontent avec rapidité ; on se sent vivre enfin, et l'air respirable pénètre dans la machine pneumatique sous laquelle la France était comprimée depuis le24 février.

Autre avantage : l'expérience détruit enfin un des plus dangereux sophismes de notre âge. On reconnaît au gouvernement le droit de légitime défense. Les hommes qui s'organisent en armée et combattent avec toutes les ressources de l'art militaire, ne sont plus transformés le lendemain de leur défaite en citoyens que couvrent toutes les garanties du droit commun. Après un débordement de la presse qui tendait à bouleverser toutes les intelligences, et à pervertir les cœurs de ceux auxquels le défaut d'éducation rend le discernement impossible, on a suspendu, *supprimé* des journaux, et l'opinion publique a accepté la légitimité de ces actes, même alors que la balance paraissait tenue d'une manière illégale. La libertée illimitée de la presse est désormais rangée au nombre des plus dangereuses chimères. Depuis trente ans on rendait tout gouvernement impossible. Il a fallu la République et les calamités qui nous accablent pour que le bon sens rentrât enfin, sous ce rapport essentiel, dans la tête du plus grand nombre.

La dictature est remise entre des mains évidemment honnêtes et modérées. Nous disons la *dictature ;* car l'Assemblée a abdiqué pour le moment le droit de faire rendre compte au général Cavaignac de sa conduite, et celui-ci continue d'agir uniquement sous sa responsabilité personnelle. Au dehors, sa tâche est facile; c'est l'action de l'épée. Dans le sein de l'Assemblée constituante il rencontre, malgré la bonne volonté qu'on lui témoigne, de sérieuses difficultés. De grands efforts sont tentés pour former une majorité républicaine fondée sur le principe absolu de la centralisation. Les hommes du *National* combattront jusqu'au bout sous cette bannière, et ceux de la Montagne reconnaissent là trop clairement leurs propres couleurs pour ne pas s'y ranger, faute de mieux. Dans d'autres circonstances, l'ancienne gauche se laisserait entraîner à cette tendance ; ses délégués l'ont bien prouvé

dans la commission de constitution. Au moins, tout en combattant le parti du *National*, voudraient-ils faire leur réserve en faveur de la monarchie administrative. Entre eux et la gauche de l'Assemblée se placent les nouveaux représentants, partisans sincères de la liberté, assez nombreux heureusement pour qu'on soit obligé de compter avec eux, mais hors d'état d'agir seuls et de constituer dès à présent une majorité prépondérante. Ce sont eux qui font en ce moment l'éducation de l'Assemblée. Qu'ils achèvent de convertir et d'éclairer l'ancienne gauche, et leur victoire est certaine. Ils l'ont bien prouvé par la manière éclatante dont ils viennent de faire tomber M. Carnot.

Si les nouveaux députés triomphent, leur victoire consolidera la République. Puisqu'on nous a imposé cette forme de gouvernement, il faut bien que nous y gagnions quelque chose, il nous faut la *décentralisation*, avec toutes les conséquences de liberté pratique qu'elle entraîne. Tel est le sens de la démonstration des gardes nationales de province. En affluant au centre, comme elles l'ont fait dans le moment du péril, elles ont montré leur fidélité au principe de l'unité nationale bien entendue, tout en stipulant sur leur propre indépendance. Dans l'état actuel des choses, avec la promptitude des communications, la crainte du morcellement de la France serait chimérique. Tous les Français, sans exception, sont dévoués à la cause nationale ; mais ce n'est pas une raison pour que la tyrannie administrative continue de les garotter sous toutes les formes et dans tous les sens.

Sous l'influence des nouvelles conditions de l'ordre politique, Paris se transforme avec une prévoyance instinctive. Pour la première fois peut-être, par l'accueil fraternel qu'il a fait aux gardes nationaux des départements, il a agi comme la ville de toute la France. Aujourd'hui il porte dignement le deuil de la patrie. La régénération religieuse se manifeste dans son sein par des signes consolants et sublimes. La cérémonie toute catholique de la place de la Concorde a fait oublier les tentatives de retour au paganisme qui avaient contristé tous les cœurs chrétiens. La victime de propitiation, en s'élevant dans ce lieu où se sont accomplis tant de lugubres événements, a purifié la cité tout entière. Hier, sur la limite des deux villes, celle des ouvriers encore livrée à toutes les rancunes de la défaite, et celle de la garde nationale où l'on a payé si cher la défense de l'ordre et de la propriété, le corps de l'archevêque martyr a été porté, à visage découvert, sur les épaules des citoyens, pour prendre possession de sa dernière demeure. Le corps du saint prélat ne quittera plus les voûtes de Notre-Dame ; mais la voix du peuple a parlé, et ce n'est pas se livrer à une vaine espérance que d'annoncer, dès à présent, qu'avant peu d'années ce corps glorieux recevra, dans notre cathédrale, au nom de l'Eglise, les honneurs que la foi parisienne lui a spontanément décernés.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. René, rue de Seine, 32.

LETTRES

D'UN BAS-BRETON A UN DE SES COMPATRIOTES

SUR LE SOCIALISME MODERNE[1].

(Troisième lettre[2].)

Cinq ans après la publication du premier opuscule de Saint-Simon, paraissait à Lyon un ouvrage anonyme intitulé : *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales.* Ce livre était l'œuvre d'un commis-marchand. Né à Besançon, en 1772, Charles Fourier, s'il faut en croire M. Victor Considérant, commença, dès l'âge de cinq ans, à mûrir dans sa tête le *plan de la grande révélation phalanstérienne.* Ce plan, ainsi médité par *un petit enfant,* ne tendait à rien moins qu'à changer la face du globe. De même que Newton a découvert les lois du *mouvement matériel,* ainsi Fourier, assure-t-on, a trouvé le secret du *mouvement universel.*

Malheureusement, en l'an de grâce 1808, tous les esprits étaient absorbés par *les extravagances de la gloire.* La France n'avait d'enthousiasme que pour les immortelles *tueries* que dirigeait le grand empereur. *La Théorie des quatre mouvements* ne trouva donc pas un seul lecteur, et personne ne se *prépara*, suivant la recommandation du sublime révélateur, « à l'avénement le plus étonnant, le plus fortuné qui puisse avoir lieu sur le globe et dans tous les globes, c'est-à-dire *au passage subit du chaos social à l'harmonie universelle!* »

Un pareil dédain, même de la part des *stupides* civilisés, était fait pour causer un profond étonnement à l'écrivain-révélateur. Jamais, en effet, aucun auteur n'avait accumulé dans un livre plus de choses propres à exciter les imaginations. C'est dans *la Théorie des quatre mouvements* que Fourier raconte sérieusement « comment, aussitôt que le genre humain sera entré en harmonie, notre planète se mettra en rut, copulera avec elle-même, et engendrera la couronne boréale, qui produira sur tout le globe un printemps éternel ; comment, au moyen de l'attraction passionnelle, les hommes obtiendront sans délai, *avec le bonheur,* un accroissement de taille de deux à trois pouces par génération, jusqu'à ce que la stature humaine ait atteint le terme moyen de

[1] L'auteur de cet article s'est aidé du travail de M. de Loménie dans la *Galerie des Contemporains illustres.* Il exprime publiquement sa reconnaissance à cet écrivain distingué.

[2] Voir *le Correspondant*, t. XII, p. 288.

quatre-vingt-quatre pouces ou sept pieds ; comment chacun sera assuré de cent quarante-quatre ans d'existence ; comment enfin, lorsque le globe sera organisé et porté au grand complet de trois milliards, il y aura *habituellement* sur la terre trente-sept millions de poëtes égaux à Homère, trente-sept millions de géomètres égaux à Newton, trente-sept millions de comédiens égaux à Molière, *et ainsi de tous les talents imaginables !* »

De telles merveilles auraient dû remuer les esprits bien plus vivement que toutes celles dont on lisait le récit dans les bulletins napoléoniens. Mais les imaginations, comme nous le disions tout à l'heure, ne se préoccupaient alors que de batailles; tout le reste était dédaigné. Fourier en souffrit cruellement. Toutefois, persévérant comme le sont la plupart des rédempteurs sociaux, il ne perdit pas courage. Bien qu'à ses yeux Napoléon (il l'a avoué plus tard) ne fût *qu'un avorton en tout autre* EMPLOI QUE LA GUERRE, il rechercha son appui, et n'hésita pas à lui envoyer cette bouffée d'encens :

« Le nouvel Hercule a paru ; ses immenses travaux font retentir son nom de l'un à l'autre pôle, et l'humanité, accoutumée par lui au spectacle des faits miraculeux, attend de lui quelque prodige *qui changera le sort du monde.....* Peuples, c'est lui qui doit élever l'humanité sur les ruines de la barbarie et de la civilisation ! »

Mais Hercule, le front ceint des nouveaux lauriers qu'il venait de cueillir à Wagram, ne prit pas plus d'intérêt que le public à la découverte de l'harmonie universelle, ce qui amena Fourier à penser que les *civilisés* étaient encore plus *stupides* qu'il ne l'avait soupçonné tout d'abord.

Bien convaincu qu'il n'y avait rien à attendre de l'empereur, le Newton du socialisme se mit à élaborer de plus belle de nouveaux plans d'organisation sociale. Victoires éclatantes, lamentables désastres, rien ne le put distraire de ses travaux. Après Waterloo, le réformateur dédaigné salua avec espérance l'avénement de la maison de Bourbon. La Restauration était à ses yeux un juste châtiment infligé à l'*avorton impérial*, au contempteur du système phalanstérien.

Pendant toute la durée des règnes de Louis XVIII et de Charles X, Fourier consuma sa vie, on le peut dire, en démarches incessantes pour faire adopter son système. Gouvernement, grands seigneurs, bourgeois, prolétaires, artistes, littérateurs, tout le monde, à l'en croire, avait un intérêt capital à la réalisation de sa découverte sociale. A l'Etat, il offrait un moyen sûr « *d'absorber l'esprit de révolution engendré par le contrat social et autres billevesées philosophiques.* » A l'ancienne noblesse, il promettait un milliard d'indemnité; *aux classes inférieures*, ri-

chesse, vigueur, longévité, etc. Quant à la gent littéraire, artiste et scientifique (la plus pauvre de toutes; « car, ne dit-on pas : gueux comme un peintre, déguenillé comme un poëte, sale et crotté comme un savant? »), quant à la gent intellectuelle, disons-nous, elle devait nager en pleine abondance. Et, en effet, chaque phalange votant seulement la bagatelle d'un demi-franc aux artistes, écrivains et savants, *une fortune de dix millions serait chez eux la chose la plus commune!*

De si magnifiques promesses devaient, dans la pensée de Fourier, mettre le feu à toutes les imaginations. Mais, s'apercevant que rien n'est si rétif au bonheur qu'un *civilisé* du XIX^{e} siècle, Fourier résolut d'employer les grands moyens pour faire arriver à son escarcelle le million nécessaire à la fondation du canton d'épreuve et du phalanstère, d'où dépendait l'avénement de chaque globe à la destinée heureuse. « Je vais, s'écria-t-il, mettre en jeu un levier *si puissant sur l'esprit des ambitieux,* qu'ils oseront à peine y ajouter foi, tout en brûlant de voir le pronostic réalisé. Les cœurs glacials (*sic*) de nos politiques eux-mêmes vont palpiter *comme ceux des amoureux de quinze ans!* »

Et le grand magicien se mit à distribuer, à l'avance, aux coopérateurs du *canton d'essai*, une foule de *souverainetés d'harmonie,* dans les trois quarts du globe :

«2,985,984 places d'*unarques* ou *barons* régissant chacun une phalange; 995,328 places de *duarques* ou *vicomtes* gouvernant trois ou quatre phalanges; 248,832 places de *triarques* ou *comtes* régissant douze phalanges; 82,944 places de *tétrarques* ou *marquis* régissant quarante-huit phalanges; 6,912 places d'*exarques* ou *caciques* régissant cinq cent soixante-seize phalanges; 1,728 places d'*heptarques* ou *rois* régissant mille sept cent vingt-huit phalanges, etc., etc.... Enfin une place d'*omniarque*, régissant la totalité des phalanges, c'est-à-dire deux millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatre phalanges! »

Jamais carrière plus vaste n'avait été ouverte à l'ambition humaine. L'*omniarchat* lui-même, c'est-à-dire le *sceptre héréditaire d'unité universelle,* si digne de tenter les plus puissants monarques, pouvait devenir le lot d'un simple particulier; « car quiconque aura été fondateur de fait, *chef notoire* et *pivot de l'entreprise d'épreuve*, sera promu, par acclamation, au rang d'omniarque du globe! »

Toutefois, la France, cette terre de fonctionnaires, comme disait Wellington en 1815, la France ne se laissa pas tenter par cette immense curée de places. Le vent soufflait alors à la politique, non aux utopies socialistes. Foy, Manuel, Benjamin Constant, étaient les idoles de la foule. Fourier, qui professait un mépris profond pour tout le parti dit libéral et qui avait foi en l'avenir de la maison des Bourbons, se figura

que le ministère Polignac, en butte à tant d'attaques, recourrait, de guerre lasse, à l'*attraction passionnelle*. Un *prospectus-sociétaire*, dans lequel probablement l'*omniarchat* du globe était offert au roi Charles X, fut remis par l'auteur au baron Capelle. Mais la tempête de juillet éclata sur ces entrefaites et emporta les espérances du réformateur. Cependant magicien, dit le proverbe, retombe toujours sur ses pieds. Fourier reprit donc espérance. « Maintenant, dit-il, j'aurai peut-être chance auprès des libéraux. » Et il se remit, comme devant, à faire luire sceptres et millions aux yeux des misérables civilisés !

Malheureusement pour Fourier, des acteurs fort habiles s'étaient emparés de la scène. Les saint-simoniens donnaient des représentations à la salle Taitbout. Leur succès excita la bile de notre héros : « C'est chose pitoyable, écrivait-il à son *unique* disciple, M. Muiron, que leurs dogmes faits à coups de hache.... on ne conçoit pas comment ces histrions sacerdotaux peuvent se former une si nombreuse clientèle.... C'est le ton des charlatans.... Jamais je ne pourrai donner dans cette jonglerie.... *je ne m'attache qu'aux raisonnements péremptoires.* »

Cependant Fourier, pressé par son disciple, s'était insinué dans la confrérie saint-simonienne ; mais il n'y put tenir longtemps. « Eux-mêmes, écrivait-il à M. Muiron, ne croient pas plus à Saint-Simon qu'à l'Alcoran ; si j'avais l'air de croire aux niaiseries de son système, ces messieurs diraient de moi : « Voilà un hypocrite qui veut nous embaumer. »

Ce ne fut qu'après la débâcle saint-simonienne que Fourier ouvrit une école. Trois adeptes de talent, MM. Jules Lechevalier, Abel Transon et Victor Considérant vinrent lui offrir leur concours. Un journal fut fondé sous le titre de *Phalanstère* ; et, peu de temps après, l'homme providentiel que le maître avait attendu vainement pendant tant d'années, M. Dulary le capitaliste, se présenta, se mit à la tête d'une société par actions pour la fondation d'un phalanstère, et on commença à Condé-sur-Vesgres des constructions et des labours. Mais, avant l'achèvement des édifices, l'entreprise avorta par des motifs que messieurs les fouriéristes n'ont pas jugé à propos de faire connaître. Cet échec amena la chute du nouveau journal. Ce fut pour Fourier le coup de la mort. Il mourut en 1837, après avoir touché, nouveau Moïse, aux frontières de la terre promise.

L'école phalanstérienne ressentit vivement la perte de son chef. On lui fit de magnifiques funérailles, et M. Considérant, aujourd'hui représentant du peuple, décerna à son maître le titre de Christophe Colomb du monde social, de RÉVÉLATEUR de la destinée universelle, ajoutant que le *Traité de l'Unité universelle*, l'œuvre capitale de Fourier, était un mo-

nument colossal *dépassant de mille coudées les travaux des génies les plus transcendants, et qui n'aura jamais de pareil sur la terre!*

Depuis que ce panégyrique a été prononcé, d'autres enthousiastes ont reproduit l'éloge sur tous les tons, tandis que des critiques éminents, entre autres M. de Lamennais, n'ont vu dans le demi-dieu qu'un rêveur extravagant et cynique.

Que doit-on penser de ces jugements opposés? Est-ce le dithyrambe ou la critique qu'il faut adopter ?

L'exposition que vous allez lire vous permettra, mon cher ami, de vous prononcer en toute connaissance de cause.

Depuis cinq mille ans, s'il faut en croire Fourier, un malentendu existe entre Dieu et sa créature. Une impulsion contraire à l'impulsion divine a été donnée à l'humanité. L'homme aurait dû obéir au véritable instinct divin, c'est-à-dire à l'*attraction passionnelle;* mais les codes de morale et de philosophie l'ont *dévoyé*. On a distingué en lui deux sortes de penchants, les uns bons, les autres mauvais ; l'éducation a eu pour but partout de développer les premiers, de comprimer les seconds. De là trois classes de *charlataneries :* superstition, politique, morale. Ces *fléaux,* à travers d'effroyables calamités, ont conduit le genre humain dans un chaos appelé civilisation où *neuf vices radicaux* exercent un empire absolu. La Providence, pour faire pièce aux théologiens, aux philosophes et aux moralistes, a permis que, sous l'empire de leurs doctrines, l'humanité se traînât pendant des siècles dans la boue et dans le sang[1]. Cependant Dieu ayant suffisamment exercé son ironie sur notre globe[2], a bien voulu permettre que tous les Titans de l'intelligence humaine fussent confondus par *un sergent de boutique,* inventeur de la théorie du mouvement universel. A cet homme *presque illettré* est échue la mission de remplacer *la loi du devoir* (invention ridicule des moralistes) par *la divine loi de l'attrait,* laquelle est appelée à organiser un état social où chacun jouira *d'un bonheur absolu,* où toutes les attractions seront proportionnelles

[1] Dieu, dit Fourier, ne devait au genre humain aucun autre acheminement social que la création des peuples que j'ai déjà cités, des Grecs, pour élever la civilisation au luxe, aux sciences et aux arts, et des Otaïtiens pour nous indiquer *une issue de civilisation par la liberté des femmes.....* Il ne s'évertuait pas à nous tirer du bourbier civilisé, il nous y laissait languir sans pitié, et nous pouvions y rester bien des siècles encore *si mon invention ne fût venue au secours du genre humain.*

[2] « ... Ne faut-il pas qu'il y ait dans l'univers quelques globes ridicules comme le nôtre, pour servir à l'amusement de Dieu, comme il y a des bouffons à la cour pour amuser le roi? »

C'est de cette façon bouffonne que Fourier explique le retard que Dieu a mis à l'application de l'attraction passionnelle, code par lui décrété de toute éternité.

aux destinées, et où les trois règnes de la nature entreront en harmonie en produisant des créations nouvelles adaptées à la nouvelle société.

Ainsi, pour Fourier, il ne s'agit pas d'améliorer les institutions sociales; ce sont les bases mêmes de l'édifice qu'il faut reconstruire. La civilisation doit être radicalement anéantie pour faire place au régime d'harmonie. Rien de plus simple, au surplus, que cette opération. Vous prenez 1,620 personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition; vous placez ces 1620 personnes sur une lieue carrée de terrain; vous les associez par séries passionnelles contrastées et engrenées non-seulement en capital, travail et talent, mais en tous genres de relations: relation d'ambition, d'amitié, d'amour, etc. De l'application de ce système sort tout naturellement un ordre de choses où l'affranchissement absolu de toutes les passions s'allie à la plus grande régularité, l'unité absolue avec l'infinie variété, le dévouement avec l'égoïsme, etc.

Dans la phalange, chacun, pour coopérer au bonheur des autres, n'a qu'à se livrer avec ardeur à la satisfaction de toutes ses passions, quelles qu'elles soient. Ce que les civilisés appellent paradis n'est qu'un enfer auprès des délices du phalanstère. Aussi nul doute qu'à la vue des résultats merveilleux obtenus par les habitants du premier canton d'essai, la méthode sociétaire ne se propage *par explosion*, et que, en moins de six années, le globe entier, y compris les régions glaciales, ne soit couvert de 2,985,984 phalanges, renfermant une population d'environ 5 millards d'individus, divisés par groupes de 810 caractères, et parmi lesquels règnera une si merveilleuse harmonie que pas une dissidence n'éclatera entre les populations, hommes et femmes, et que les petites *hordes elles-mêmes* [1], si indisciplinées en régime de civilisation, n'auront jamais la tentation d'échanger entre elles le moindre horion!

[1] Rien de plus curieux que la thèse de Fourier sur les *travaux immondes*.

« On trouve, dit-il, parmi les enfants au-dessous de la puberté, environ deux tiers de garçons qui inclinent à la saleté et à l'impudence. Ils aiment à se vautrer dans la fange.... Longtemps je commis la faute de blâmer ce ridicule des enfants... C'était agir en vrai titan qui veut changer l'œuvre de Dieu. »

Ainsi donc, de neuf à quinze ans, les deux tiers des petits garçons et un tiers de petites filles s'enrôlent, *par attraction*, dans *les petites hordes*, corps qui se divise en trois bataillons:

Celui des *sacripants* et des *sacripanes;* celui des *chenapans* et des *chenapanes;* celui des *garnements* et des *garnementes*.

C'est dans cette tribu de petits *vidangeurs* que Fourier place les vertus.

— Telle est, en résumé, mais sans y rien *ajouter* ni en rien retrancher, la théorie de Charles Fourier. Ce système, qui ne relève que de lui-même, n'aspire à rien moins, on a pu s'en convaincre, qu'à la transformation complète du monde moral, social et matériel. Toutefois, plus habiles que les saint-simoniens dont les folles exagérations ont tant compromis la doctrine de leur maître, les fouriéristes s'efforcent de réduire aux proportions d'une doctrine de progrès un système qui en est la négation la plus absolue. A les en croire, le problème étudié par Fourier est avant tout un problème d'organisation industrielle ; tout ce que l'auteur y a mêlé de cynique et de fantastique peut être écarté sans altérer en rien la valeur du système économique proprement dit. Les *Apôtres* qui ont mission de propager le fouriérisme parmi les ouvriers de Paris et de la province vont même beaucoup plus loin : ils n'hésitent pas à affirmer qu'on les calomnie lorsqu'on les accuse d'attaquer le catholicisme. « On prétend, disent-ils, que nous professons des principes contraires à la morale chrétienne ! rien de plus faux. Nous n'avons qu'un but, améliorer le sort des pauvres; or, quoi de plus évangélique ? — Quelques-uns affirment encore que nous voulons légitimer les sept péchés capitaux, dissoudre la famille et la propriété, établir une sorte de promiscuité, etc. — Mais ce sont là d'odieuses inventions. Régulariser le jeu des passions au lieu de les comprimer, sanctionner le droit de propriété en élargissant les bases sur lesquelles il repose, assurer la *pureté* et la *dignité* de la femme, voilà ce à quoi nous aspirons. » C'est toujours la vieille histoire de la chauve-souris :

> Je suis oiseau, voyez mes ailes !
> Je suis souris, vivent les rats !

Les phalanstériens ont fait beaucoup de dupes à l'aide de cette *diplomatie*, et je sais d'honnêtes chrétiens qui croient très-fermement que M. Considérant, et la plupart des gens d'esprit de son école, ont tout à fait rompu avec la cosmogonie et la morale de leur maître. Mais cette croyance est tout simplement une niaiserie d'optimiste, rêvant l'absorption du fouriérisme dans je ne sais quel néo-socialisme chrétien. Quiconque, mon cher ami, a lu Fourier avec quelque attention ne saurait avoir le moindre doute sur les deux points suivants :

1° La doctrine de Fourier ne saurait être scindée en deux parties. Tout le système de ce réformateur est dans sa théorie de l'*Attraction passionnelle ;* sans l'attraction, il ne serait, même aux yeux de ses disciples, qu'un vulgaire organisateur de *casinos* et de grandes marmites sociales.

2° Le fouriérisme est la négation la plus complète qu'on puisse imaginer de toute morale et de tout christianisme.

Il me semble qu'il est important, par le temps qui court, de démontrer la vérité de ces deux propositions, en très-peu de pages que tout le monde puisse lire et comprendre sans fatigue.

Je vais donc essayer de remplir ce devoir.

1. La base du système de Fourier est sa théorie de l'attraction passionnelle. — « L'étude de l'attraction passionnelle conduit directement à la découverte du mécanisme sociétaire ; *mais si l'on veut étudier l'association avant l'attraction*, L'ON COURT RISQUE DE S'ÉGARER PENDANT DES SIÈCLES. »

Ainsi parlait le Maître, et quoiqu'il ait consenti, de guerre lasse, à l'ajournement de certaines réformes relatives à la famille et *aux mœurs amoureuses*, de peur de heurter *l'hypocrisie des civilisés*, il n'attachait que peu d'importance au phalanstère *hongré*, pour parler son langage. « Le candidat de fondation pourra prendre, disait-il, un masque de mode, le masque de *philosophie perfectilisante*, et FEINDRE de négliger, *comme suspect et romanesque*, ce qui tient *à l'harmonie passionnelle des séries*, pour ne s'attacher qu'au matériel.... Mais, entre temps, *le bon apôtre* fera ses dispositions pour mener de front *l'essai du matériel et du passionnel.* »

Voilà la vérité ; et, dans toutes les circonstances de sa vie, Fourier a tenu le même langage. En effet, tout s'enchaîne dans le système de l'auteur. Pas de phalanstère sans l'attraction industrielle ; pas d'attraction industrielle sans *l'attraction passionnelle!* La phalange ne différerait en rien des autres associations connues si elle n'était pas le théâtre « où se manifeste l'art de développer et de mécaniser toutes les passions dans une réunion de 144 séries passionnelles modulant par les 810 caractères du clavier général. » Or, Fourier démontre avec une rigueur toute mathématique que l'association des hommes comme producteurs (c'est-à dire en capital, travail et talent) se rattache intimement à une autre association plus vaste, qui *les relie* comme citoyens, comme époux, comme pères, comme fils ; et tous les rapports qu'il prétend établir entre eux sont presque de tous points diamétralement opposés aux principes de sociabilité en vigueur depuis le déluge [1]. L'un des disciples de l'école

[1] « Substituer à la famille, comme centre de production et de consommation, des réunions comprenant trois ou quatre cents familles associées en travaux de ménage, culture et fabrique, et se répartissant les bénéfices proportionnellement au concours de chaque membre de l'association en *capital*, en *travail*, en *talent ;* voilà ce que Fourier propose... L'EXISTENCE DE LA FAMILLE COMME LIEN CIVIL, RELIGIEUX ET D'AFFECTION, NE REÇOIT D'AILLEURS AUCUNE ATTEINTE. »

En lisant ce programme composé par les disciples de Fourier, bien des gens se sont dit : Cela est très-praticable ! cela a même été pratiqué partiellement ! Mais alors, pourquoi affubler Fourier du titre ridicule de Christophe Colomb du

sociétaire, moins *politique* que ses confrères, n'a point hésité à le reconnaître :

« Il ne faut pas se tromper, dit-il, sur la nature des prétentions que nous avons, en cherchant à fixer l'attention sur la théorie de Fourier. Ce n'est pas une règle de conduite pour l'individu *placé dans la société actuelle* que nous songeons à apporter aux hommes. Ce n'est pas d'approprier les hommes, leurs sentiments, leurs intérêts, *aux conditions sociales actuelles* que nous nous occupons : tentative à peu près infructueuse... *Fourier a retourné le problème.* Négligeant l'action sur l'homme..., il la reporte tout entière *sur la forme sociale qu'il se propose d'adapter à la nature de l'homme*.... Je dirai presque, dans ma franchise : A quoi bon la vérité dans un ordre social réduit forcément à pratiquer le mensonge ? »

Cette déclaration de M. le docteur Pellarin est nette et catégorique. Comment se fait-il donc que chaque jour, dans les journaux, à la Chambre ou à la tribune des clubs, MM. les phalanstériens osent soutenir que la doctrine de leur maître est compatible avec toutes les opinions politiques, avec tous les principes DE L'ORDRE SOCIAL ACTUEL ?

Une pareille *plaisanterie* n'est-elle pas indigne d'hommes sérieux, et, si elle se prolongeait, les honnêtes gens ne seraient-ils pas en droit de leur appliquer ces paroles que Fourier écrivait contre les Saint-Simoniens : « C'est une chose pitoyable que leurs doctrines... C'est le ton des charlatans ; jamais je ne pourrais donner dans cette jonglerie ? »

II. Le fouriérisme est une négation de toute morale et de tout christianisme. — Tout le monde reconnaîtra cette vérité lorsque nous aurons fait connaître certains principes du système phalanstérien. Mais, préalablement, nous voulons mettre notre loyauté à couvert, auprès de *MM. de la Démocratie pacifique,* en faisant connaître à nos lecteurs le système *d'apologie générale* que l'école sociétaire a cru devoir publier comme préface à la nouvelle édition de *la Théorie des quatre mouvements*.

— On a prétendu que Fourier conseillait à l'homme de lâcher la bride à toutes ses passions : une pareille opinion serait digne de Charenton. Fourier a écrit seulement que la nature humaine n'était pas *fatalement* mauvaise, et que, dans le régime harmonien, les *passions natives* de l'homme pourraient produire le bien. Ce n'est point une immoralité de

monde social, de rédempteur, de révélateur ? C'est que le système de Fourier n'est pas aussi simple qu'on le veut faire croire ; car il n'implique rien moins que la conciliation de la communauté, de la propriété, de l'ordre, de l'inégalité, de la liberté, *et cela avec absence de toute idée d'un principe qui oblige.* On peut juger, d'après cela, si l'existence de la famille, *comme lien civil, religieux et d'affection*, ne doit recevoir AUCUNE ATTEINTE sous le régime phalanstérien !

soutenir que, tous les efforts des moralistes pour *réprimer* et *supprimer* les passions ayant été vains, il est sage de chercher à régulariser et à *utiliser* socialement ces passions. Les théories des moralistes *ne sont que des méthodes* pour réaliser le bien social. Fourier a critiqué celles d'autrefois. Pourquoi lui en faire un crime? Quant aux *coutumes amoureuses* du maître, c'est encore là une *question de méthode*. Il s'agit tout simplement de savoir si la monogamie indissoluble (doctrine sur laquelle l'Eglise catholique n'a jamais varié!) est plus favorable aux bonnes mœurs que le système du changement et de la *pluralité des affections*. Au surplus, l'école de Fourier déclare formellement, avec son maître, qu'elle réserve absolument ces questions aux générations futures. On le voit donc, dans tous les ordres de relations sociales (celles d'amour exceptées), les fouriéristes appellent identiquement *bien* et *mal* ce que les chrétiens appellent *bien* et *mal*. »

La Démocratie pacifique va plus loin encore. Fourier, suivant elle, est le *continuateur* de Jésus-Christ; il est à Jésus-Christ ce que Jésus était à Moïse. Le but de l'un et de l'autre est le même : unité universelle par l'amour, c'est-à-dire par l'*attraction*. Fourier est venu donner le *moyen* de réaliser la fraternité que Notre-Seigneur avait prêchée en vain. La mise en œuvre de cette grande découverte sera l'avénement du royaume de Dieu sur la terre, avénement appelé, désiré par le Christ dans sa prière: *adveniat regnum tuum!* —

Voilà sous quels sophismes se cachent les *renards* de *la Phalange*. Pour se laisser prendre à des piéges aussi grossiers, il faudrait avoir oublié complétement ce que c'est que la morale, et surtout la morale chrétienne, ou bien il faudrait n'avoir pas lu sérieusement dix pages de Fourier.

Le phalanstère, qu'on le sache bien, n'est pas seulement une *école de mœurs libres*. Le fouriérisme est en contradiction avec le Christianisme, non pas seulement sur un *seul point*, comme on le prétend, mais sur tous les points, sans exception.

« Le vrai bonheur ne consiste qu'à satisfaire ses passions... Tous ces *caprices* philosophiques, appelés *devoirs*, n'ont aucun *rapport avec la nature*; le devoir vient des hommes; l'attraction vient de Dieu. *Il faut étudier l'attraction*, la nature seule, sans aucune acception du devoir. »

Vous pouvez juger, par ces citations, de la proche parenté qui existe entre la doctrine de Fourier et celle de saint Paul [1] !

On vient de voir quel est le *but* de la doctrine phalanstérienne.

Deux mots maintenant sur ce que ces messieurs appellent les *moyens*, et puis nous conclurons.

[1] *Théorie des quatre mouvements*; éd. 1840. V. les pages 18, 107, 123, 137, etc.

S'il faut en croire Fourier, une seule loi régit tous les êtres, depuis les astres du firmament jusqu'à l'insecte : c'est la loi d'attraction. Planètes et animaux ont toujours accompli *avec plaisir* (l'auteur nous l'affirme) la fonction qui leur est propre. L'homme seul, depuis la création, a méconnu *la loi divine*, et voilà pourquoi l'infortune l'assiége. Le génie du grand Newton a découvert la loi qui *régit* les astres, la mécanique céleste ; Fourier nous a révélé, à son tour, la *mécanique passionnelle*, qui doit désormais régir le genre humain[1] !

Ainsi assimilation de l'homme à la brute, que dis-je ? à moins encore, à la nature inorganique, telle est la conséquence de la théorie de Fourier ! L'homme civilisé, dit-il, est réduit à envier le sort de la bête *pour qui l'attraction change les travaux en plaisir*. Et, en effet, chaque animal n'accomplit-il pas toujours sa fonction *sans entrer en lutte avec lui-même ?* Ses attractions ne sont-elles pas toujours *proportionnelles à ses destinées ?* Qui a jamais douté, je vous le demande, que l'âne portât avec volupté les fardeaux dont on l'accable, que le bœuf, que le cheval ne se trouvassent on ne peut plus heureux de traîner de lourdes charrettes dans nos chemins creux de Basse-Bretagne ? Et la pauvre colombe, qui vient de quitter ses petits *nido implumes*, et sur laquelle se précipite un épervier, n'est-il pas aussi *dans ses attractions* de se laisser déchirer, *con amore*, par l'oiseau de proie ?

Quant à la loi des astres dont Fourier veut faire la règle unique du genre humain, il ne faut pas oublier que c'est là une loi de *statique* par laquelle les plus petits astres sont attirés par les plus gros. Cette loi, il est vrai, exerce son action sur l'homme, puisque la gravitation régit tous ses mouvements physiques. Mais jamais aucune religion, aucune philosophie, aucune morale n'avaient enseigné que la pesanteur qui fait tomber la pierre, que l'attraction qui précipite l'oiseau de proie sur la colombe était la loi même imposée à l'homme. L'homme, en tant que créature intelligente et libre, n'est pas soumis à la même loi que les êtres du règne minéral, végétal et animal. Il se distingue profondément de ces agents aveugles ; il échappe aux conditions fatales de la matière. Sa loi, à lui, son intelligence et sa volonté l'acceptent librement : il peut

[1] On a fait observer aux fouriéristes qu'encore bien que Newton ait découvert le mouvement sidéral, il n'a jamais prétendu que les astres, avant lui, marchassent au rebours de leurs lois ; tandis que, d'après Fourier, Dieu avait permis à l'homme de méconnaître complétement sa destinée jusqu'à l'avénement de Fourier, c'est-à-dire pendant près de six mille ans. A cela les phalanstériens répondent, d'après leur maître, que Dieu nous avait donné la raison pour nous apprendre à découvrir l'attraction. Tant pis pour nous si nous avons *croupi si longtemps dans le bourbier civilisé!*

résister à ses penchants ou s'y abandonner. Sans cela, en effet, à quoi lui servirait la conscience que Dieu lui a donnée ?

Toutes les religions antiques ont vu dans l'homme un corps et un esprit. Le corps n'était pour elles qu'un instrument soumis à certaines conditions d'existence que la loi ne nie pas, mais qu'elle explique. C'est à l'esprit que *la loi* était proposée. Les fouriéristes ont changé tout cela : pour eux l'esprit n'est que le serviteur du corps *réhabilité*. Admirable découverte ! jusqu'ici les hommes avaient cru qu'il fallait manger pour se nourrir ; erreur ! il faut manger surtout pour procurer à son palais une sensation agréable !

— Mais, direz-vous, chez les animaux où les instincts agissent seuls et fatalement, il n'y a jamais d'excès *d'aucun genre :* la nature a fixé chez eux une limite à la satisfaction nécessaire. Il en est autrement pour l'homme. Créature libre, il peut, au lieu d'accomplir *sa loi spirituelle*, se faire *un Dieu de ses sens*, et, mettant toute son intelligence au service des besoins animaux, se ravaler au niveau de la brute. — Ces observations sont on ne peut plus justes, mon cher ami ; mais ne perdons pas de vue le principe de Fourier : « Le bonheur, sur lequel on a tant raisonné ou plutôt tant déraisonné, consiste à avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire. » Or, vous concevez que sous l'empire de pareils principes il serait quelque peu puéril de mettre en avant notre titre de créature intelligente et libre. La liberté et l'intelligence sous une loi fatale de *statique !* Il y a contradiction monstrueuse dans les termes. Revenons donc à *l'attraction passionnelle*.

Fourier ramène toutes les attractions à douze passions radicales : cinq *sensitives*, qui tendent au plaisir des sens ; quatre *affectives* (ambition, amitié, amour, familisme) ; trois *distributives :* la *cabaliste*, passion de l'intrigue ; la *papillonne*, ou *alternante* passion du changement ; la *composite*, entraînement de l'âme et des sens qui naît de l'assemblage de deux plaisirs.

Ces passions ont produit jusqu'ici des effets *subversifs* dans le monde, parce que l'ordre social, basé uniquement sur la famille, était morcelé, incohérent ; mais, lorsqu'elles se développeront *dans l'ordre combiné*, c'est-à-dire dans des phalanges organisées en *groupes* et en *séries*, tout aussitôt l'harmonie la plus merveilleuse s'établira. On le voit donc, dans le système de Fourier, il ne s'agit pas, comme le prétendent *habilement* ses disciples, de *diriger* et d'*utiliser* les passions ; il s'agit de leur ouvrir la carrière, afin qu'elles puissent suivre en pleine liberté leur direction naturelle. Tous les sophismes du monde ne donneront point le change à cet égard.

Or, étant bien établi que la thèse de Fourier est celle-ci : « Les effets

subversifs des passions ne proviennent que des obstacles qu'on leur oppose, » il faut bien reconnaitre que c'est par le but même qu'elle enseigne que l'école phalanstérienne est profondément immorale et dangereuse.

Les idées capitales sur lesquelles Fourier appuie sa théorie, savoir : l'identité des lois physiques et morales, l'oppression exercée sur l'homme par l'ordre social, l'excellence de la nature humaine, la souveraineté légitime des passions, sont, comme on a pu s'en convaincre [1], de vieilles idées qui ont défrayé tous les faiseurs de systèmes depuis deux mille ans. M. P. Leroux a très-bien démontré que Saint-Simon était l'inventeur de la théorie de l'unité de mouvement et de l'application de la loi d'attraction aux destinées humaines. Le même écrivain ajoute que Fourier a emprunté à Saint-Simon l'idée de la série, et au Supplément du voyage de Bougainville, par Diderot, l'idéal de sa société future. Mais il est un mérite qu'on ne saurait refuser à Charles Fourier, celui de la hardiesse. Le premier il a tiré loyalement toutes les conséquences de son principe.

Nous touchons ici à un sujet très-scabreux. Toutefois, force nous est bien de dire quelques mots des idées de Fourier « *sur l'organisation de la passion la plus rebelle au système des moralistes, l'amour.* »

Les fouriéristes, dans la préface citée plus haut, n'hésitent pas à déclarer que leur maître à travaillé à rendre à la femme sa *pureté* et sa *dignité*. D'autres, moins hardis, prétendent que Fourier n'a jamais attaché qu'une *importance secondaire à ses conjectures sur les mœurs amoureuses de l'avenir*. Le fouriérisme a, comme on voit, ses Bazard et ses Enfantin. Mais ni les uns ni les autres ne disent la vérité. Nos lecteurs pourront juger, en lisant la note placée au bas de cette page, de la manière dont Fourier comprenait la pureté et la dignité de la femme [1].

[1] V. notre premier article (Morelly et autres).

[1] « Une femme peut avoir *à la fois :* 1° Un époux dont elle a deux enfants ; 2° un *géniteur*, dont elle n'a qu'un enfant ; 3° un *favori*, qui a vécu avec elle et qui a conservé le titre ; plus de *simples possesseurs* qui ne sont rien devant la loi. » (*Théorie des Quatre Mouvements*, édit. 1840, page 186.)

Ces paroles sont assez claires. Il y a cependant des écrivains phalanstériens, du sexe féminin, qui prétendent que Fourier a rendu à la femme sa *pureté* et sa *dignité*. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître à fond les idées de Fourier sur les *relations sexuelles*, à lire ce qu'il a écrit sur la *phanérogamie* dans *le Nouveau monde industriel*, 1829, p. 399-400, et sur l'*ultragamie* entre *femmes saphiennes* (*Traité d'association domestique agricole*, œuv. compl., t. IV, p. 367).

Rien au monde de plus infâme que la théorie de Fourier relative aux vilains goûts, et de plus hideux que l'assimilation qu'il ne craint pas de faire entre

Quant à la prétendue indifférence du Newton de l'attraction passionnelle pour les mœurs amoureuses, elle est démentie à chaque page des ouvrages de l'auteur ; il y revient sans cesse et à tout propos [1].

Qu'on se figure, s'il est possible, une société où l'homme n'aura d'autre but que de se créer beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire ; où l'on réduira le nombre des habitants à six cents par lieue carrée, *afin que le reste puisse jouir plus grassement ;* où chacun consommera par jour *une quantité de nourriture égale au douzième de son poids ;* où le luxe de la table sera tel, que les repas des Apicius, comparés à ceux de l'ordre combiné, ne sembleront que des repas de goujats dépourvus de connaissances gastronomiques ; où les moins favorisés des hommes et des femmes auront *des aventures galantes auprès desquelles les fredaines amoureuses d'un Richelieu ou d'une Ninon sembleront mesquines, pitoyables ;* où les goûts les plus dépravés, tant en amour qu'en gourmandise, trouveront pleine satisfaction [1] ! Quel sublime idéal de gouvernement, et que *la Démocratie pacifique* a bien raison de dire que l'organisation phalanstérienne *peut seule réaliser la fraternité prêchée en vain par le Christ !*

Combien doit être grand le désordre intellectuel et moral d'une

l'homme qui, en gourmandise, a le goût des jeunes poulets, et celui qui, en amour, recherche les petites filles de sept à huit ans.

M. de Sade, d'épouvantable mémoire, n'a rien écrit, probablement, de plus effroyable ! (V. *le Traité d'association domestique agricole*, t. IV, p. 369, et t. V, p. 333.)

[1] « Certains avortons moraux ne manqueront pas de dire qu'il faudrait laisser de côté les relations d'amour, ne traiter que des dispositions qui pourront concourir à la satisfaction des pères, à la garantie de fidélité de leurs épouses et à la moralité de leurs enfants. Les bonnes gens ! ils ne voient pas que vouloir exclure l'amour d'un cadre d'harmonie passionnelle, c'est opérer comme celui qui voudrait apprendre l'arithmétique sans apprendre l'une des quatre règles cardinales nommée la division... Telle est ma réponse aux gloseurs qui, voulant façonner une théorie à leur petitesse, vous disent d'un ton d'Aristarque : Il faudrait laisser là ces billevesées et vous borner à parler des *relations d'agriculture et de commerce.* »

On voit que Fourier n'était pas à la hauteur de ses disciples en fait de diplomatie.

En parlant des rois, Fourier s'exprime ainsi :

« L'étiquette les harcèle sans cesse... Souvent leur caractère n'est pas compatible avec ces servitudes, et s'ils veulent en secret se donner, comme Louis XV, *quelques petits plaisirs,* tels que le sérail du Parc-aux-Cerfs, ils sont traités de monstres par la *théologie et la philosophie.* (*Du Libre arbitre,* œuv. compl., t. II, p. 67.) Les monstres, pour les phalanstériens, sont, au contraire, les moralistes qui blâment la conduite des Louis XV.

époque où de telles monstruosités peuvent se produire au grand jour et en imposer même à des mathématiciens !

Mais ce ne sont pas seulement, mon cher ami, les voluptés du phalanstère que condamne la morale chrétienne. Tout l'enseignement des fouriéristes n'est qu'une abominable glorification de l'égoïsme et de toutes les passions animales de l'homme [1].

Messieurs du phalanstère, il est vrai, ont l'air de se soumettre, pour le présent, à nos institutions. Mais tous les jours ne prêchent-ils pas ouvertement que *nos devoirs* ne sont que d'absurdes inventions humaines d'où découlent tous les malheurs de l'humanité ? Or, de deux choses l'une : ou ils supposent que leurs auditeurs ont été taillés dans la pierre et ne s'émeuvent de rien ; ou bien ils croient au fond que ces êtres, malheureux pour la plupart, ne supporteront pas longtemps une civilisation qu'on leur dépeint sous de si effroyables couleurs. Dans le premier cas, il y a folie ! Dans le second, crime ! Arrière donc, orgueilleux *rédempteurs*, qui promettez à tous le bonheur absolu sur la terre ! Ce sont ces fallacieuses promesses qui jettent tant de malheureux dans le crime ! L'homme n'a pas été placé sur ce globe pour satisfaire ses passions. Son but c'est l'accomplissement d'une œuvre morale, œuvre dont la réalisation doit être accompagnée de peines et de sacrifices.

Suivant la doctrine chrétienne, toute impulsion instinctive de notre corps doit être réglée par notre esprit, de manière à ne jamais dégénérer en passion. De là, sans doute, contrainte, révolte des sens ; mais c'est ce sacrifice qui fait la force et la grandeur de l'homme. Qu'il cesse d'exister, et les mots de vertu, d'honneur, de dévouement, n'ont plus de sens !

Donc, j'ai eu raison de dire que le fouriérisme est la négation la plus complète de toute morale et de tout Christianisme. J'ajouterai, en terminant, mon cher ami, que, tout en professant, comme leur maître, un souverain mépris pour les révolutions, les phalanstériens sont les plus grands et les plus dangereux révolutionnaires qui aient jamais paru, puisque, en dépit des professions de foi les plus *pacifiques*, ils sapent incessamment les trois grandes institutions restées debout parmi nous : LA RELIGION, LA FAMILLE, LA PROPRIÉTÉ.

A. DE COURSON.

[1] L'égoïsme le plus hideux, celui qui croupit dans la matière, forme le principe et la fin de tout l'enseignement phalanstérien. Fourier s'adressait toujours à l'égoïsme de ceux auxquels il voulait faire accepter son système. (Voir le sommaire du *Traité de l'association domestique agricole*, t. II, p. 37).

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 15 juillet 1848.

La semaine s'est écoulée dans la lutte de deux sentiments opposés; d'une part, la conscience qu'un grand résultat avait été atteint par les combats de juin et que désormais nous devions rentrer dans les évolutions d'une société régulière ; de l'autre, la crainte profonde de voir se renouveler d'aussi affreux désordres, crainte qu'alimentent sans cesse d'effrayantes rumeurs.

Il y a du vrai dans chacun de ces deux sentiments. La prépondérance reconquise par l'élément militaire ne peut à elle seule rendre à la société sa sécurité et sa force. L'élan vers la révolte avait été si puissamment excité depuis quatre mois que l'apaisement et la désillusion ne pourront succéder que fort lentement à la confiance et à l'audace. La perversion d'une partie du peuple a jeté de profondes racines, et la misère présente, à laquelle il est si difficile de porter remède, ne peut qu'entretenir ces ferments désastreux. Le serpent a été coupé en morceaux, mais ses tronçons cherchent à se rejoindre, et sa tête qui continue de siffler est encore capable de blessures mortelles. Il n'est pas de jour qui ne soit signalé par des tentatives d'assassinat et de désordre, et l'extrême vigilance de ceux à qui nos destinées sont actuellement confiées peut seule prévenir de nouveaux ébranlements.

Cependant ce n'est jamais en vain qu'une grande bataille a été livrée, et celle qui a ensanglanté les rues de Paris peut compter parmi les plus gigantesques faits d'armes des temps modernes. L'héroïque fidélité de la garde mobile, la conduite toute militaire de la garde nationale, le dévouement de l'armée, forment désormais comme des obstacles indestructibles contre le progrès du torrent. Si donc nous ne pouvons mesurer d'avance les épreuves auxquelles nous serons encore soumis, nous devons avoir une foi entière à la progression marquée par les journées des 16 avril, 15 mai, 23-26 juin, et nous reposer dans cette pensée que la révolution de 1848 suivra une marche toute différente de celle de 1792.

Nous avons pour nous défendre et nous conduire deux forces admirables, l'élément militaire et l'élément religieux.

Un de nos amis nous disait il y a longtemps : *C'est l'armée d'Afrique qui sauvera la France*, et sa prédiction se vérifie en ce moment. Tandis que les hommes *positifs* du précédent régime se répandaient en plaintes sur les millions versés inutilement par la France dans la guerre des Arabes, il se formait, au delà de la Méditerranée, au sein d'une vie toute d'abnégation et de périls, une génération vigoureuse et dont les

qualités offrent avec le caractère des hommes énervés par la paix le même contraste que les travaux de l'Afrique, quand on les compare aux molles habitudes de l'existence parisienne.

La révolution du 24 février choisit d'abord ses guides dans le tohu-bohu de la polémique quotidienne et des tracasseries parlementaires; et tout ce qu'on peut dire aujourd'hui à la décharge de quelques-uns de ces décemvirs, c'est qu'ils ont épuisé jusqu'à la lie la coupe de la faiblesse. Sous ce régime destructeur, le corps social marchait rapidement à sa dissolution : encore quelques jours, et l'heure de la mort sonnait pour la France. C'est alors que les hommes de l'Afrique se présentent, l'opinion se tourne vers eux par un élan instinctif et irrésistible; celui d'entre eux que les antécédents de sa famille et des principes politiques soutenus avec autant de fermeté que de loyauté appelaient au premier rang dans les circonstances actuelles devient le chef du Pouvoir exécutif, et ses compagnons de gloire, *naguère ses chefs, maintenant ses égaux* (pour nous servir des expressions mêmes de M. le général Cavaignac, toujours si noble et si juste dans son langage), se groupent avec empressement autour de lui, assumant sans hésiter leur part d'une si grande responsabilité.

Si nous nous en rapportons à des renseignements dignes de foi, les explications préliminaires entre les généraux Cavaignac, Lamoricière, Bedeau, Changarnier, ont eu ce caractère de sincérité parfaite qui convient seule à des gens de cœur. On dit que chacun s'est exprimé sans réserve sur le fond de ses opinions politiques, et, tout balancé, chacun a reconnu qu'il pouvait et qu'il devait, dans les conjonctures actuelles, apporter son concours entier à cette dictature de salut qui est sortie tout armée du sein de la guerre civile. Il en est de nos chefs comme de nous tous, innombrables et obscurs soldats de l'armée citoyenne : toutes les oppositions de parti se sont effacées dans nos rangs, en présence de l'immense péril de la société, et nul n'a élevé une objection, même pour l'avenir, contre le drapeau d'une république honnête et modérée, protectectrice de tous les droits et de tous les intérêts légitimes, que le général Cavaignac a relevé de la fange où la Commission exécutive l'avait laissé tomber.

Nous ne soupçonnons d'une ambition dangereuse aucun de ces glorieux enfants de la France. La saine population de Paris est heureuse de l'état de siége et en désire la prolongation; elle n'élève aucune objection contre les mesures suspensives de quelques-unes de nos plus précieuses libertés, que le président du Pouvoir exécutif a cru devoir prendre dans sa sagesse. Elle ne comprend pas bien encore par quelle transition on pourra revenir à l'exercice légal des droits dont on a tant

abusé : mais nous croyons être les interprètes exacts des vrais sentiments de cette population, en déclarant que, tout en admettant comme nécessaire la suspension de la liberté, nous n'en faisons nullement notre deuil et que nous ne la croyons pas sérieusement compromise. Les hommes qui se sont illustrés dans les guerres d'Afrique ont grandi à l'ombre de la monarchie constitutionnelle, et l'idée ne peut pas leur venir plus qu'à nous, de constituer un régime où les principaux avantages de l'ordre de choses récemment aboli seraient mis au rang des instruments impraticables et dangereux.

Voici pour la force matérielle : maintenant voyons ce qui constitue la force morale sur laquelle nous pouvons sérieusement compter.

La révolution de février a été marquée d'un caractère religieux dès le premier jour de sa naissance. Nous n'avons rien à dissimuler, rien à atténuer aujourd'hui dans l'appréciation des journées qui ont amené la chute de Louis-Philippe. Nous voyons encore ces soldats désarmés, ces crosses tournées en l'air au milieu d'acclamations frénétiques, et après de telles scènes, qui auraient pu amener l'anéantissement de la discipline et la désorganisation de nos forces militaires, c'est avec une satisfaction profonde que nous lisons l'ordre du jour par lequel le général Lamoricière stigmatise la conduite du malheureux bataillon dont la reddition sans combat à la place des Vosges a peut-être prolongé de deux jours la lutte affreuse du mois dernier. Mais quoi que nous pensions des désordres qui ont accompagné les événements de février, et des conséquences que ces désordres rendaient inévitables, le respect universel dont la religion fut alors l'objet a laissé dans notre âme une impression de reconnaissance et d'admiration qui ne s'effacera jamais.

Sans doute les hommes que la révolte s'était donnés pour chefs n'étaient pas religieux eux-mêmes, et la sequelle qu'ils traînaient à leur suite s'était exercée à la vie publique en prenant une part active à la guerre dirigée contre le catholicisme dans le cours des dernières années. Au nombre des commissaires envoyés sur les points les plus importants du territoire se trouvaient les principaux énergumènes des cours de Michelet et de Quinet. Il est sorti de leurs bureaux, jusqu'à ces derniers jours, les proclamations les plus ridicules et les actes les plus malfaisants que jamais le délire de l'impiété ait pu enfanter. Le peuple, principalement à Paris, corrigeait tout. Si dans l'intervalle néfaste qui s'est écoulé depuis le 17 mars jusqu'au 16 avril, la capitale a échappé aux plus affreux désordres, rendons-en grâce à la religion, et à la religion toute seule. Les arbres de la liberté, qui auraient pu être arrosés de sang, ne s'élevaient que purifiés par la bénédiction du prêtre. Le congrès du Luxembourg lui-même a subi son influence, et les délé-

gués de cette association coupable, entrainés par le sentiment populaire, ont dû courber leur tête devant l'étendard de la croix.

Quelques âmes plus généreuses qu'expérimentées se flattaient alors de l'établissement pacifique d'une véritable fraternité, et peut-être une telle espérance n'aurait-elle pas été trompée, si les décemvirs eussent secondé l'ardeur du peuple, qui réclamait déjà le rétablissement des processions publiques de la Fête-Dieu. Mais ils se sont montrés jaloux de l'empire de Jésus-Christ, et il n'a pas tenu à eux que la capitale n'offrît de nouveau le spectacle de ces fêtes païennes qui, sous le régime de la Convention, outrageaient la terre purifiée par le sang des martyrs. Il a fallu tous les efforts de la conscience publique, justement alarmée, pour obtenir qu'un chrétien pût assister sans remords à la fête du 21 mai, célébrée six jours après que l'Assemblée nationale avait été délivrée par un miracle. Forcée ainsi de neutraliser une manifestation à laquelle on voulait donner l'empreinte du paganisme, la Commission exécutive jetait le rétablissement du divorce à la face des chrétiens.

Cette guerre impie, tout en échouant contre la résistance du plus grand nombre, devait malheureusement produire ses fruits. Nulle flatterie dégradante, nulle promesse mensongère n'avaient été épargnées au peuple par le gouvernement provisoire. Mais il ne lui suffisait pas d'abandonner l'un après l'autre aux masses surexcitées chacun des principes sur lesquels la société repose. Enchaîné à la réalité, le Gouvernement provisoire devenait impuissant à soutenir la lutte contre l'idéal des théoriciens, chaque jour présenté à des imaginations ignorantes comme un bien dans la jouissance duquel on pouvait entrer immédiatement. Aussi les Cabet, les Proudhon, les P. Leroux, prirent-ils les devants, et, contractant une affreuse alliance avec ceux dont toute la politique est dans le triomphe de la force, ils préparèrent par des élections inouïes l'explosion qui a failli faire sauter tout l'édifice social.

Le ravage produit par les influences que nous venons de rappeler est immense : il a mis à néant toute espérance d'une solution prochaine de la question du travail.

Tous les hommes de la classe moyenne qui savent réfléchir étaient entrés franchement dans ces idées. Ils avaient fait aux ouvriers une assez large part dans la représentation nationale. Ils avaient donc lieu de penser que de telles avances, faites après mûre réflexion et en dehors de toute crainte inspirée par les circonstances, seraient acceptées par les ouvriers comme elles le méritaient, et qu'il pourrait en résulter un contrat durable d'alliance entre tous les membres d'une même famille, Mais trop d'ambitions subalternes, trop de passions haineuses étaient inté-

ressées à la prolongation du malentendu. A peine entrés dans l'Assemblée nationale, les ouvriers qui en font partie perdirent pour la plupart, aux yeux des autres travailleurs, le cachet de leur origine. Parce qu'ils étaient traités avec distinction par leurs collègues de la Chambre, on ne vit plus en eux que des bourgeois comme les autres. Et pourtant, pas un seul d'entre eux n'a molli dans la défense des intérêts de la classe ouvrière. Nous devons reconnaître aussi que l'Assemblée nationale ne justifie en rien les craintes que nous avions exprimées de lui voir oublier ou traiter légèrement les réclamations des travailleurs. Elle est entrée résolument dans toutes les difficultés de la matière, elle n'épargnera aucune peine, aucun sacrifice, pour réparer la coupable négligence du précédent gouvernement. Ces efforts sont d'autant plus méritoires qu'ils ne vaudront à l'Assemblée aucune reconnaissance, aucune popularité, aux yeux de ceux qui, sous la funeste influence du Luxembourg et des ateliers nationaux, n'ont pas rougi d'inscrire sur leurs bulletins électoraux le nom de l'homme pour qui *Dieu est le mal*, et la *propriété, le vol*. La force seule peut, pour le moment, maîtriser cette armée de *chauffeurs* que le démon a su lever dans les quartiers populeux de notre capitale.

Et pourtant, ils ont encore une fois excepté le prêtre de leurs criminels attentats. Par une faveur ineffable du bon Dieu, les églises et le clergé se sont trouvés environnés par la révolte et l'assassinat, sans que leur sublime neutralité ait été un moment méconnue. Le brave ouvrier qui, le rameau de la paix à la main, avait accompagné l'archevêque de Paris sur la barricade, avait besoin, pour retourner chez lui, d'un costume qui le fît respecter à son passage d'un camp à l'autre : on lui a fait revêtir une *soutane!* L'archevêque martyr tombe sous les coups d'un assassin, et aussitôt les révoltés, tout noirs de poudre, relèvent dans leurs bras l'héroïque victime : ils la portent au presbytère de Saint-Antoine, au milieu des larmes et des sanglots ; ils demandent un certificat qui atteste qu'ils n'ont pas tiré sur l'archevêque. Lors de ses glorieuses funérailles, on voit marcher sous la protection de la croix les deux *insurgés* qui ont eu l'insigne honneur d'emporter le martyr dans leurs bras ; l'Eglise, comme aux jours du moyen âge, dont tant de traits récents sont venus renouveler les grands spectacles, est redevenue pour ces coupables un *asile* que la justice des hommes n'osera pas violer.

Qui pourrait dire jusqu'où s'est étendue cette immunité ecclésiastique ? Qui oserait, même par la pensée, entreprendre le triage de la foule qui se pressait à l'archevêché et dans la pompe des obsèques ? A côté des soldats de toutes les armes faisant toucher leurs sabres et leurs

baïonnettes au corps vénéré de celui qui avait dit en mourant : *Que mon sang soit le dernier*..., les femmes, les filles des malheureux qui avaient combattu peu de jours auparavant dans la grande armée du pillage, se rencontraient sans doute au milieu de la foule pieuse de ceux qui approchaient du lit funèbre leurs médailles et leurs chapelets.

Les journaux de l'ancienne gauche dynastique, dont le langage s'est si heureusement modifié à l'égard de la religion, nous racontent avec admiration la conduite évangélique des curés et du clergé des paroisses enveloppées par la révolte, et les organes de l'opinion religieuse n'ont plus qu'à enregistrer avec attendrissement des témoignages aussi précieux pour la cause qu'ils ont toujours défendue.

Des prêtres vénérables qui ont constamment veillé au chevet des blessés dans les hôpitaux et dans les ambulances nous attestent que jusqu'ici pas une des victimes de la guerre civile, soit du côté de l'ordre, soit même du côté de la révolte, n'a succombé sans l'assistance des derniers sacrements. Partout ils ont été témoins des actes les plus touchants de résignation, de repentir et de confiance dans la miséricorde divine. Ils le disent tous, et nous le répétons avec une foi entière, c'est l'âme de notre saint archevêque qui veille, du haut des cieux, sur les brebis égarées de son immense troupeau.

Chacun ressent le besoin de proclamer ces victoires pacifiques de la religion. L'aumônier du Val-de-Grâce, en remettant au curé des Invalides les restes mortels du général Duvivier, laisse éclater la sainte joie que lui inspirent les sentiments de piété manifestés au moment de la mort par ce digne militaire. Nous avons connu le général, et celui qui écrit ces lignes lui avait voué une affection toute particulière : il le savait loyal, désintéressé, inaccessible à toute tentation honteuse, un vrai Cincinnatus dans ce siècle d'avarice et de faiblesse. Par malheur, ses dispositions religieuses étaient inquiétantes : il était de ceux qui, à une certaine époque de l'occupation africaine, s'étaient presque laissés séduire par le *Coran*. Mais Jésus-Christ n'a pas laissé échapper une si belle proie : quelques gouttes d'un noble sang, versé pour la patrie, ont appelé les flots de ce sang divin qui lave tout et qui supplée à tout.

Aussi jamais funérailles n'ont été plus chrétiennes que celles du brave général : entraîné par ce grand spectacle, M. Marie, président de l'Assemblée nationale, a tenu un langage religieux qu'on ne rencontrerait pas dans la bouche d'un homme public, en remontant à vingt ans en arrière.

Ceux que nous avons le bonheur de conserver ne nous donnent pas de moins beaux exemples que ceux dont nous déplorons la perte. De son lit de souffrance le général Damesme, amputé d'une cuisse, demande

à la Sœur qui lui prodigue ses soins de faire dire deux messes : une pour lui, et l'autre pour le malheureux qui l'a frappé. Ah ! brave Drouot, et toi Cambronne, qui es mort comme un saint, n'est-ce pas vous aussi qui soufflez de si bonnes pensées à vos dignes successeurs ?

C'est venir bien tard pour exprimer la reconnaissance des catholiques français envers le général Cavaignac. Toute sa conduite à l'égard de la religion est propre à nous inspirer la plus entière confiance. Digne et sympathique envers l'archevêque quand celui-ci lui demandait la permission de marcher au martyre, il a suivi l'inspiration d'une conscience droite en faisant expier la place de la Concorde par le saint sacrifice célébré en présence de la France entière agenouillée devant l'hostie; il a mérité par le choix immédiat de Mgr l'évêque de Digne, comme successeur de notre vénérable Denis Affre, qu'un prêtre, membre de l'Assemblée, lui dit : *Mais, général, vous avez des inspirations comme personne n'en a à notre époque.*

Dans l'état du diocèse et du pays, le général a bien fait de couper court à toutes les discussions que le changement de gouvernement excite en ce moment sur le mode d'élection ou de présentation des évêques. Le nonce l'a pleinement approuvé dans sa sagesse, et nous ne doutons pas que le Saint-Père n'accueille avec joie la solennelle démarche du chef de la République. Peut-être faut-il attribuer à cette manifestation consolante la reconnaissance de la République par le chef temporel des Etats pontificaux, dont la nouvelle vient de nous parvenir.

Le choix de Mgr Sibour était incontestablement le meilleur qu'on pût faire dans tout le clergé de France. Nul prélat ne le surpasse pour la fermeté des principes et le charme du caractère. L'initiative qu'il a prise depuis quelques années par son bel ouvrage des *Institutions diocésaines* et par le rétablissement des officialités dans l'évêché de Digne en fait l'homme le plus propre à résoudre sûrement et pacifiquement la question des rapports du clergé inférieur avec l'épiscopat.

On annonce que M. Jacquemet, vicaire général de Paris, qui a eu son chapeau percé de deux balles, à côté de l'archevêque, comme un vaillant soldat du Christ, doit remplacer Mgr Sibour à Digne. Ce choix recevra également l'approbation universelle.

Nous enregistrons toutes ces preuves du plus heureux et du plus consolant retour des esprits vers la religion, avec l'espérance que le clergé français comprendra toutes les obligations que ces faveurs de Dieu lui imposent. Plus les cœurs se portent vers lui et plus sa situation devient difficile. La moindre hésitation, la moindre mollesse dans l'accomplissement *héroïque* de ses devoirs, pourraient produire un mal incalculable. Le clergé séculier de notre pays est aujourd'hui soumis à la plus rude

de toutes les épreuves. Le mouvement qui tendait à reconstituer les grandes associations religieuses dans son sein s'est arrêté sous l'influence de la polémique des dernières années et des tristes préjugés qu'elle a ranimés. Il ne trouve donc pas autour de lui cette excitation aux grandes vertus chrétiennes que l'exemple des institutions monastiques a seul pu donner dans tous les siècles de l'Eglise; il lui faut se soutenir et se *réformer* par lui-même; car, sans une réforme incessante, le hoyau de la vigne chrétienne échappe aux mains débiles de l'ouvrier.

Au reste, ces conseils que nous nous permettons d'adresser au clergé français, nous sommes convaincus qu'il n'est pas un de nos prêtres qui ne se les répète à lui-même, et qui ne sente l'étendue de la glorieuse responsabilité qui pèse sur lui.

C'est en nous élevant à cette hauteur sereine que l'œuvre de Dieu nous apparaît dans sa miséricordieuse justice : mais, nous l'avouons, dès que nous redescendons aux choses purement humaines, notre tristesse est grande, et le poids de l'avenir nous paraît encore plus lourd que celui du présent. Ce n'est pas sans une profonde pitié que notre regard s'étend sur cette malheureuse cité, naguère en proie à tous les enivrements de la richesse, et aujourd'hui condamnée à une déchéance presque inévitable. Que de familles habituées à donner tous les ans quelques mois de leur temps et de leurs revenus aux fêtes de la capitale s'en éloigneront désormais avec effroi ! Que de citoyens ont déjà abandonné ses murs sous l'impression des scènes affreuses qui l'ont désolée pendant quatre jours ! Dans les quartiers où l'insurrection est restée si longtemps maîtresse, la cohabitation des personnes aisées et des misérables alléchés au pillage semble être devenue impossible, et l'émigration de l'est à l'ouest s'accomplit sur une grande échelle. On tremble en même temps pour la conservation des immenses richesses scientifiques, et des précieux dépôts de toute sorte qui forment la plus belle parure de Paris aux yeux des hommes instruits de toutes les nations. Le situation de la plupart des colléges au centre des arrondissements voués à l'insurrection est l'objet d'une inquiétude bien naturelle. Déjà même quelques personnes, et entre autre le *maire de Paris*, dans le rapport qu'il vient de communiquer au nouveau conseil municipal, condamne cette ville à repousser les grandes industries de son sein, si elle veut rester la capitale de la civilisation universelle.

Que Paris tombe en décadence, diront peut-être les provinces, pourvu que la France soit sauvée ! Cependant le sort de la France n'est pas plus assuré que celui de la capitale. Quelques personnes cherchent déjà dans le caractère du général Cavaignac s'il a toutes les qualités que réclame une situation si compliquée. Mais en exigeant trop d'un homme qui nous

sauve, on se rendrait, je crois, coupable d'une désolante injustice. Nous n'avons pas à nous enquérir en ce moment des liens plus ou moins étroits qui unissent le brave général au parti du *National* : c'est déjà beaucoup qu'il n'ait montré de préventions contre aucune des fractions de l'Assemblée, et que tous les hommes de conscience et de lumière, sur quelque banc qu'ils siégent, aient trouvé en lui une disposition loyale à s'entendre avec eux sur toutes les questions essentielles. Le reste dépendra de l'Assemblée elle-même, et soyons convaincus que le général n'apportera personnellement aucun obstacle à tout mouvement qui se fera vers le bien.

Le général Cavaignac et ses compagnons d'armes rendent à l'Assemblée nationale le plus grand de tous les services, en fondant sur des bases solides la sécurité de ses délibérations. A mesure que la Chambre se rassure et prend conscience d'elle-même, son véritable esprit se dessine et l'on peut dès à présent prévoir quelle sera l'issue de ses travaux. Un moment elle a paru se diviser en deux fractions presque égales, l'une qui se réunit pour concerter ses mouvements à la rue de Poitiers, l'autre qui a choisi pour lieu de rendez-vous l'une des salles du palais *National*. Tandis que M. Thiers prenait chaque jour un ascendant plus décidé sur la réunion de la rue de Poitiers, les tribuns de la Montagne, forcés de revêtir pour le moment une peau de brebis, attiraient à eux tous les membres qui, ayant accepté le mandat de fonder une République, semblent prêts chaque jour à sacrifier leurs instincts les plus honnêtes à la crainte de la *réaction*. C'est ainsi que les meneurs croyaient pouvoir se faire une *plaine* docile, non comme en 1793 par des menaces sanglantes, mais par des discours mielleux et persuasifs.

Cette tactique est déjà déjouée : une troisième réunion se forme dans une des salles de l'Institut, pour maintenir la pensée de la République, tout en échappant au patronage de la Montagne. Deux réunions hostiles nous auraient paru funestes : trois réunions doivent produire un grand bien. Et, à vrai dire, nous redoutons moins les intentions du plus grand nombre de nos représentants que leur inexpérience. Si la plupart d'entre eux avaient le temps d'apprendre la France, ils produiraient peut-être une œuvre durable. Aussi ne sommes-nous guère pressés de voir s'achever l'édifice de la Constitution. A supposer que ce grand acte eût été voté il y a un mois, que de concessions la Chambre n'aurait-elle pas faites à l'esprit révolutionnaire ! Aujourd'hui les hommes à principes sûrs et à convictions arrêtées parlent plus résolument, et le nombre augmente de ceux qui se décident à les suivre. Le préambule, qui aurait paru avec toute sa niaiserie métaphysique, sera considérablement modifié ; les communes ont plus de chance d'obtenir leur émancipation

définitive ; le vote au canton, cette prime à la fraude et à la violence, court risque de succomber, et les lois de finance que M. Goudchaux a eu le tort d'hériter de son prédécesseur, sont l'objet d'une répulsion presque unanime, lorsqu'elles portent dans leurs flancs le système de l'impôt progressif, cette chère pensée de M. Garnier-Pagès. La loi sur l'impôt de succession sera certainement rejetée.

Le combat principal, on peut dès à présent le prévoir, portera sur la question des deux Chambres, et si nous nous en rapportons aux symptômes du moment, le système de l'assemblée unique passera, malgré l'autorité imposante de ses adversaires. Maintenir l'assemblée unique, c'est vouloir établir la révolution en permanence, c'est offrir une invitation perpétuelle à l'émeute, c'est transporter enfin et nourrir au sein de l'Assemblée ce système de la force brutale qui se déployait naguère sur les barricades.

M. Recurt, qui jouissait encore il y a peu de temps d'une assez grande influence dans le faubourg Saint-Antoine, parlementait, le matin du 26 juin, avec les insurgés de ce quartier. « Que voulez-vous? leur disait-il. Est-ce le communisme ? — Oh ! non ! — Mais quoi ? — La République démocratique et sociale. — La République démocratique, vous l'avez par le suffrage universel. Qu'entendez-vous par la République sociale ? » — Les interlocuteurs de M. Recurt restaient muets. S'ils avaient pu s'expliquer à eux-mêmes leur propre pensée, ils auraient dit qu'ils voulaient encore, comme en mars, le droit de venir imposer leurs volontés tumultueuses à un gouvernement courbé devant la toute-puissance de quelques milliers d'ouvriers stipulant au nom de la France. Pour les satisfaire, il aurait fallu une insurrection sans fin et toujours victorieuse.

Le système de l'assemblée unique appartient au même ordre d'idées ; il en suppose toujours une seconde, celle de la rue ; il place au-dessus de la tribune de l'Assemblée les rostres ensanglantés des barricades.

Mais en adoptant les deux Chambres, on désavouerait l'œuvre de février. — Pourquoi pas ? N'est-ce donc pas assez que de travailler de bonne foi à rendre sincère, bienveillant, protecteur pour tous, un régime contre l'établissement duquel les sept huitièmes de la France auraient protesté, si elle avait été laissée à son libre arbitre. Nous acceptons la fondation de la République comme l'œuvre de Dieu, non des hommes ; s'il ne s'agissait que de ceux-ci, nous nous sentirions par trop dégoûtés. Mais puisque Dieu a voulu que la République fût établie, nous travaillons à ce qu'elle puisse durer, et l'expérience de tous les peuples démontre, comme l'a fait voir M. de Montalembert, qu'il n'y a pas de République stable sans l'existence d'un pouvoir modérateur.

La Chambre unique est un rouage impraticable pour un gouvernement régulier. A moins qu'elle ne prenne l'habitude de se déjuger le lendemain de ses votes pour réparer les bévues de la veille, elle donnera sans cesse un caractère irrévocable aux résolutions les plus fâcheuses. On l'a bien vu ces jours derniers, quand, profitant d'un jeu de bourse, l'Assemblée a transformé le décret relatif aux dépôts des caisses d'épargne et aux bons du Trésor en une opération déloyale. Avec une seconde Chambre, l'erreur que déplorent aujourd'hui ceux mêmes qui l'ont commise aurait été facilement réparée.

Si donc l'Assemblée repousse le système des deux Chambres, elle laissera son œuvre imparfaite, et le premier corps législatif qui lui succédera remplira l'office d'une seconde Assemblée Constituante, à qui sera réservé de poser le faîte de l'édifice.

Il y a dans ce moment deux progrès à accomplir pour l'Assemblée : le premier est de ne plus voir d'ennemis de la République dans les hommes parfaitement honorables et éclairés qui ont eu le malheur de ne pas être portés d'avance sur les listes du *comité central*, cette machine parisienne, si singulièrement renseignée ; le second consiste à ne pas laisser en suspicion les mesures essentiellement libérales dont l'application ferait aimer la République à ceux même qui l'ont le plus redoutée jusqu'ici. Dire que l'Assemblée est en marche vers ce double résultat, c'est lui rendre une justice qu'elle mérite ; mais il nous est impossible d'aller plus loin : nous devons constater au contraire la lenteur de cette marche progressive et ne dissimuler aucun des obstacles qu'elle rencontre.

C'est surtout sur le terrain des intérêts de conscience que le problème mérite d'être étudié.

La division en comités, qui a sauvé l'Assemblée des dangers de l'anarchie intérieure, mettait les hommes décidés à combattre pour la liberté religieuse dans un assez grand embarras. Ils avaient à choisir entre le comité des cultes et celui de l'instruction publique. Le plus grand nombre se porta vers le point qui paraissait le plus menacé. Les tentatives de presbytérianisme auxquelles *le National* avait donné accès dans ses colonnes, quelques paroles imprudentes contre le salaire du clergé, parties même des rangs catholiques, avaient semé l'alarme : aussi put-on constater presque immédiatement la présence d'une majorité religieuse surabondante dans le premier comité. Mais ce qui enrichissait l'un appauvrissait l'autre. Le comité de l'instruction publique s'était grossi de son côté de tous les universitaires grands et petits qui ont eu accès à l'Assemblée nationale. Séparés des théoriciens socialistes par une différence profonde d'opinion, ils font avec eux cause commune contre l'édu-

cation purement chrétienne. Ces deux éléments réunis absorbent plus des trois quarts des voix du comité de l'instruction publique.

En présence de cette majorité écrasante, le petit nombre de nos amis qui s'étaient réservés pour la liberté d'enseignement n'a nullement reculé devant la manifestation des vrais principes ; dans des discussions dont les journaux ont rendu compte, ils ont forcé leurs contradicteurs à les entendre et souvent à les approuver. Si la liberté avait été seule en jeu, nos amis auraient pu regagner du terrain ; mais ils trouvaient devant eux un autre principe, une autre prétention, foncièrement vraie, et qui ne pouvait manquer de compliquer la question : nous voulons parler de la *gratuité* de l'enseignement.

Transportée sur le terrain catholique, cette complication cesse d'exister. Nous avons même seuls le moyen de résoudre le problème : qu'on laisse au principe de l'association toute son extension légitime, et avant peu d'années les congrégations enseignantes auront rendu l'enseignement primaire gratuit dans toute l'étendue de la France. Mais l'effroi qu'inspirent les congrégations subsiste encore, et une foule de représentants qui sont d'accord avec nous pour réclamer l'enseignement gratuit, aiment mieux charger le budget annuel d'une soixantaine de millions, et courir les risques de transformer l'école primaire de chaque commune en une chaire de communisme, que de travailler dans l'intérêt des associations religieuses.

Si le comité de l'instruction publique était autrement composé, il pourrait détruire une partie de ces préjugés et amener une solution impartiale de la difficulté. Il faut donc reconnaître qu'une erreur assez grave a été commise par les amis de la liberté religieuse qui siégent à l'Assemblée. L'existence du clergé, le salaire des cultes étaient beaucoup moins menacés que la liberté d'enseignement, dont les adversaires forment une masse compacte d'esprits aveuglés, répandus dans tous les partis politiques, depuis M. de Salvandy jusqu'à M. Carnot.

Les derniers événements ont encore affermi la position du clergé en l'entourant d'une auréole glorieuse ; mais le plus grand nombre s'obstine encore à ne pas reconnaître l'étroite connexité des deux causes, celle de la religion et celle de l'enseignement.

Il est donc deux points d'une haute importance où la majorité de la Chambre est menacée de tomber dans une erreur grave : la question des deux Chambres et la constitution de l'enseignement primaire.

Pour le reste, les idées s'éclaircissent graduellement, et la gravité des événements est une école à laquelle s'éclairent les esprits les plus prévenus. Qu'il soit question des journaux ou des clubs, du jury ou de la garde nationale, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'applica-

tion radicale des principes abstraits rend tout gouvernement impossible; et c'est à peine si quelques-uns font encore quelques réserves timides pour l'acquit de leur amour-propre.

Ce retour vers le bon sens ne condamne pas seulement la coupable incurie du pouvoir qui a achevé de s'abîmer dans le sang des journées de juin; il dessille aussi les yeux d'une foule de sages personnes qui s'étaient obstinées jusqu'au bout à dénier à la Restauration et au gouvernement de Juillet le droit de légitime défense, aujourd'hui si libéralement concédé aux braves soldats qui nous couvrent contre les coups de barbares pires que ceux qui ont détruit l'empire romain.

Mais nous le répétons avec insistance en terminant cette revue, la vigilance de l'armée et des citoyens, la sévérité même de la loi pénale, ne parviendront pas à conjurer le mal qui dévore la société, tant qu'on ne se sera pas décidé à aller droit aux plus grands coupables, c'est-à-dire aux écrivains qui profitent de l'impunité accordée à la licence de la pensée pour semer dans les rangs du peuple les germes de la guerre civile. Tant que les hommes que la conscience publique signale comme les premiers auteurs de nos désastres pourront se jouer de notre indignation, en écrivant dans les journaux « qu'ils ne savent pourquoi on « les désigne à la vindicte publique; qu'après tout ils n'ont fait qu'user « du droit qu'a chacun d'exprimer son opinion, et qu'ils n'ont pris *de « leurs bras* aucune part à la révolte; » tant que ce défi nous sera jeté impunément, la société continuera d'être en péril de mort, et la catastrophe ne sera qu'ajournée.

Que si l'on trouvait notre conclusion trop rigoureuse, nous invoquerions l'opinion émise, il y a trente ans, par l'homme illustre dont la France pleure la perte récente, et qui est descendu au tombeau avec la gloire d'avoir contribué plus que personne à l'établissement de la liberté de la presse dans notre pays : « Cette liberté ne peut exister qu'en « ayant derrière elle une loi forte, *immanis lex,* qui prévienne la prévarication par la ruine, la calomnie par l'infamie, les écrits séditieux « par la prison, l'exil, et quelquefois par la *mort.* » (*Monarchie selon la Charte*, Ire partie, chap. 20.)

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. RENÉ, rue de Seine, 32.

PHYSIONOMIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'Assemblée nationale est réunie depuis deux mois et demi, et déjà elle a changé plusieurs fois de physionomie. Dans les premiers jours, c'était un ensemble confus, indéterminé, où les partis se cherchaient indécis et doutant de leurs forces; les chefs manquaient, les hommes ne se connaissaient pas. La Montagne seule apparaissait du haut de ses bancs, échangeant des regards, opposition tenace et résolue, pesant sur les délibérations par la terreur et le souvenir du nom dont elle se glorifiait, forte par ses clameurs et l'unanimité de ses protestations plutôt que par son nombre. On pressentait bien l'existence d'une masse considérable d'hommes probes, consciencieux, qui écoutaient avec une attention soutenue, jugeaient froidement les questions, et parfois se levaient tous comme obéissant à une commune impulsion. Mais, après ces occasions importantes, la masse se dissolvait: l'Assemblée était un chaos dont les éléments ne s'étaient pas encore rapprochés.

Le 15 mai commença une ère nouvelle; on sentit le besoin de se rallier et de se soutenir, les sympathies se proclamèrent plus franchement, on fit des pas l'un vers l'autre, on demanda des chefs, on tenta de former des groupes.

Nous avons, au commencement de la session, donné une idée de la composition de l'Assemblée [1]. Nous chercherons à peindre ici sa physionomie avant et depuis les jours de bataille de juin.

JUIN.

I

Ce qui caractérisait l'Assemblée, il y a un mois, c'était le tumulte et le désordre. Plusieurs causes y contribuaient : la trop grande étendue de la salle, l'incertitude des positions, l'inquiétude de l'avenir. La tribune était si éloignée du centre que c'était seulement par intervalles que l'on entendait la parole de l'orateur. Pour peu que la voix fût trop faible, elle se perdait avant d'arriver au fond de la salle; en vain les représentants se penchaient pour saisir les sons fuyants, le plus souvent ils ne parvenaient pas à comprendre, et M. l'évêque d'Orléans

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, 6e bulletin, p. 97.

a pu dire spirituellement que plus d'un député s'étonnait d'apprendre le lendemain par le *Moniteur* comment et pourquoi il avait voté.

La séance commençait rarement à l'heure indiquée ; plus rarement encore, elle était remplie par les discussions à l'ordre du jour ; l'imprévu gouvernait cette Assemblée, les événements précipités de la rue apportaient tout à coup à la tribune des questions inattendues. Nous ne sommes pas faits aux mœurs parlémentaires, notre caractère entreprenant et primesautier n'accepte pas de se laisser modérer par une discipline sévère ; jamais il ne serait exécuté le règlement du Parlement d'Amérique qui défend aux membres d'interrompre l'orateur, qui interdit de sortir, de causer avec son voisin, de lire pendant la discussion : la *furia francese* que nous portons dans les batailles nous émeut le sang au sein du Sénat ; jamais on ne verra une assemblée de législateurs français calmes et majestueux sur leurs bancs, la figure impassible, le geste sobre et contenu, voter, silencieux, de ces décrets qui fondent une constitution ou proclament la liberté d'un peuple.

Il faut le dire, ce grand nom d'*Assemblée nationale* qu'ont pris nos représentants semblait leur imposer une superbe dignité que trop rarement il nous a été donné d'admirer.

L'étranger qui pénètre dans ce palais pour la première fois, et qui sait que les ambassadeurs des nations assistent à ces immortelles séances, que le peuple admis dans les tribunes y entend discuter son sort à chaque heure, que les mille voix de la presse reproduisent pour les lancer aux quatre coins du monde les discours, les votes et les exclamations même, se fait dans sa pensée une vive et magnifique image d'un congrès d'hommes d'élite délibérant gravement sur les plus chers intérêts de la patrie, établissant les lois d'une société nouvelle, élevant leurs passions généreuses à la hauteur des immenses questions qui s'agitent, et décidant des destinées de la France avec la sérénité du sénat romain ou le fiévreux entraînement de la Convention en ses grands jours !

Hélas ! combien ici, de même que dans presque toutes les choses du monde, l'imagination est plus belle que la réalité !

Le président a agité sa sonnette, la séance est ouverte, la salle est à moitié vide, des représentants causent en se promenant dans l'hémicycle, d'autres entrent et sortent avec bruit ; quelques-uns, assis à leur banc, reçoivent les messages que leur apportent les huissiers, et rédigent tranquillement leur correspondance. On n'a pas l'air de savoir que le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, personne n'écoute, si ce n'est un député intéressé sans doute à demander une rectification.

Cependant les propositions se succèdent à la tribune, le débat sur la

question à l'ordre du jour commence, les représentants sont en plus grand nombre, et l'on voit chacun s'arranger pour passer les cinq ou six heures que doit durer la séance. La droite et la gauche sont le mieux garnies; on y est plus près de la tribune, on y peut demeurer à sa place; mais beaucoup de membres du centre quittent leur banc, d'où ils n'entendent pas, et vont se masser, assis ou debout, aux deux côtés de la tribune; il se forme là deux groupes compacts incessamment renouvelés, où les conversations sont plus faciles, plus bruyantes et plus continues; le décret sur les rassemblements est partout exécuté, excepté à l'Assemblée.

Si la question est de politique générale, si les orateurs ont une réputation d'habileté, d'éloquence ou d'excentricité, le silence s'établit. M. Pierre Leroux, M. Victor Hugo sont écoutés avec curiosité; M. Caussidière, avec étonnement; les anciens députés forcent l'attention, parce qu'ils connaissent mieux les questions pratiques, et que, ayant l'habitude du Parlement, ils savent quand il faut s'arrêter un moment, dominer le bruit, et jeter leur phrase persistante par dessus les clameurs.

Parmi les nouveaux représentants, quelques-uns ont déjà conquis le droit de se faire écouter : M. Baudet, dans la discussion des boissons, M. Waldeck-Rousseau, pour des rapports d'intérêts positifs, ont prouvé qu'ils avaient médité, et qu'ils pouvaient apporter des raisons fortes et décisives; M. de Lamoricière a de l'esprit sans paraître s'en douter, il fait rire et ne se déride pas; M. de Falloux, dont les études sur les questions du travail ont déjà été appréciées, inspire toujours une scrupuleuse attention; ceux mêmes qui se passent à l'oreille ce mot ironique, *c'est un catholique!* ajoutent : c'est un homme consciencieux! Deux représentants qui ont peu parlé encore, MM. Ducoux et Fresneau, se distinguent par leur verve et leur âpre éloquence; M. Ducoux est inégal, mais entraînant comme un torrent; M. Fresneau, un des plus jeunes de l'Assemblée, porte à la tribune la sève bouillonnante, l'activité et l'ardeur de la jeunesse, qui ne se peut contenir; il ne marchande pas ses mots, il dit franchement, rudement les plus dures vérités. Quand il aura plus d'expérience, il modérera sa fougue intempérante, et deviendra un véritable orateur.

Ces députés appartiennent presque tous à la partie prudente de l'Assemblée. La gauche, si l'on excepte les orateurs que l'on connaît déjà, Lamartine, Louis Blanc, Ledru-Rollin, n'a encore produit que quelques hommes du Midi, emportés et saccadés, dont la parole salée s'accentue étrangement et garde un arrière-goût de terroir gascon; elle envoie de temps en temps, pour livrer bataille, M. X. Durrieu, qui fait rire, M. Babaud-Laribière, qui abonde en phrases ronflantes de

rhétorique, M. Pascal Duprat, qui, après avoir pris le mot d'ordre au banc du pouvoir exécutif, vient, sous prétexte d'attaquer le gouvernement, lui donner l'occasion d'un triomphe éphémère et d'une victoire enlevée par surprise.

Quant au ministère, il n'a pas produit un seul orateur. M. Carnot ne parle jamais : il demeure à sa place, insensible, inerte et ennuyé ; M. Cazy s'explique avec peine ; M. Cavaignac ne dit que strictement l'indispensable ; MM. Recurt et Bethmont ont paru rarement ; M. Trélat est bon médecin, nous le croyons, mais, comme il l'avoue lui-même, pas encore homme d'Etat ; lorsqu'il est embarrassé et que la Chambre le pousse trop, il met la main sur son cœur, il proteste de sa bonne foi, sa voix s'attendrit, et l'Assemblée, gagnée, lui crie : « C'est bien ! c'est bien ! Nous croyons que vous êtes un honnête homme ! » C'est là son succès. M. Flocon est le plus ferme et le plus travailleur des ministres ; il ne prend la parole que lorsqu'il est sûr de son fait, ou du moins il en a l'air ; il s'établit à la tribune comme chez lui ; les deux coudes sur le velours rouge, il cause, il affirme ; les cris commencent-ils, il s'arrête, il attend sans sourciller que le bruit ait cessé ; il veut parler, être écouté, et il le sera ; il est convaincu de cette vérité, dite par un grand orateur : « Pour dominer par la parole, il faut mépriser son auditoire. » Peu de jours avant de quitter le ministère, il prononça quelques phrases techniques d'une vérité assez vulgaire, mais qui prouvaient qu'au moins il avait étudié et feuilleté des livres spéciaux, et l'Assemblée étonnée se prit à l'applaudir vivement.

Car l'Assemblée n'est pas habituée à ces bonnes fortunes de la part des ministres ; la plupart se livrent au hasard, ou ne répondent pas aux objections, ou déclarent qu'ils ne sont pas prêts : c'est la tactique invariable du ministre des finances, M. Duclerc, et M. Duclerc n'hésite pourtant jamais à monter à la tribune ; il prend cinq ou six fois la parole dans une séance ; on espère toujours qu'il va apporter une solution, qu'il répliquera fermement, qu'il fera entrevoir au moins quelque chance de résoudre la question ; M. Duclerc se penche en avant, affirme, dénie, s'indigne qu'on lui adresse des interpellations sans l'avoir prévenu ; à ces étranges arguments, l'Assemblée se récrie ; il se fâche, il s'emporte en gestes secs et répétés, il parle avec la main, il insulte sans le vouloir, il s'égare dans des expressions triviales, il indispose la Chambre et descend, au milieu de murmures d'impatience, pour remonter un instant après à cette tribune qu'il devrait regarder comme un lieu de supplice, et qui n'est pour lui qu'un piédestal où son impuissance apparaît au grand jour.

L'Assemblée est à certains moments fort attentive, désordonnée sou-

vent, quelquefois bruyante et désespéremment tumultueuse. Lorsque la discussion se prolonge sur des questions qui exigent une attention soutenue et une ferme volonté d'esprit pour suivre les développements des motifs, quand une interpellation est annoncée ou que l'on prévoit pour plus tard une proposition d'un intérêt saisissant, la physionomie de la séance change, et l'Assemblée prend une attitude dont on ne peut être témoin sans une tristesse généreuse. Une quantité de députés commencent à quitter leurs places, sortent par les vingt portes de la salle, descendent dans l'hémicycle, vont et viennent de l'un à l'autre, engagent des conversations à haute voix et couvrent de leur bourdonnement la voix de l'orateur, qui s'épuise en vains efforts à la tribune. Les uns, sans plus se soucier d'un débat qui les ennuie, penchés sur leurs bureaux, se mettent à écrire ; d'autres déploient un journal, affectant de ne pas écouter ; il en est qui, les genoux élevés sur la planchette de leur pupitre, à la hauteur de leur tête, prennent une attitude que l'on ne souffrirait dans aucun cercle qui se respecte ; quelques-uns même, s'accoudant et s'étendant à leur aise, s'arrangent commodément pour dormir.

Bientôt le désordre devient plus général et plus fort ; on est fatigué même de ne pas écouter. On s'impatiente de rester là ; il faut en finir. On voit alors les représentants saisir leurs couteaux de bois par le petit bout, et frapper du manche en cadence, et d'après un air bien connu dans les rues de Paris, le bord de leurs pupitres. Le bruit gagne et se propage, accompagné d'exclamations, d'interpellations et de murmures ; on crie : *Assez ! Aux voix ! aux voix !* puis les coups de couteaux de bois redoublent ; on n'entend plus rien qu'un accompagnement uniforme, persistant, acharné. On ne conçoit pas qu'un aussi petit instrument produise un bruit aussi grand ; plus de tenue, plus de sentiment de ce qu'on se doit à soi-même et à la France. Ce n'est plus une Chambre de Représentants, une Assemblée nationale ; c'est une halle bouleversée où les cris sans nombre montent dans l'air, et remplissent la vaste salle d'un tumulte immense et assourdissant.

Ah ! citoyens représentants, qui, le lendemain, déplorez les orageux écarts de vos débats, avez-vous parfois alors levé les yeux vers les tribunes, et avez-vous vu de quelle profonde douleur sont marqués nos visages, à nous Français qui assistons à ce spectacle amer ? Avez-vous vu le sceptique sourire des ambassadeurs de l'Europe, qui se penchent avidement pour jouir de cet instant de faiblesse des représentants de la France, ce grand peuple toujours le premier et toujours envié ?

JUILLET.

II

Pourtant cette Assemblée est bien disposée, et de nobles intentions l'animent. Elle voulait agir ; elle ne demandait qu'à avancer. Son malheur était de ne pas se connaître et de n'être pas dirigée. Comme à un enfant dont la vie se précipite en mille efforts stériles, il lui fallait peut-être le grand coup d'une infortune qui pesât sur sa tête, et mûrît en un jour sa pensée. Le coup a été rude et le châtiment terrible ; l'Assemblée, qui représente la République, mère des citoyens, a tout d'un coup appris que nombre de ses enfants, et les plus chers et les plus ingrats, venaient d'être frappés de mort. Elle est retombée accablée sur son banc, et l'on a vu pendant plusieurs jours une tristesse morne appliquée comme un masque de plomb sur tous les visages.

Pendant ces heures solennelles où les grondements lointains du canon arrivaient en sourds échos jusqu'au palais des représentants, ça été un spectacle terrible et imposant que celui de l'Assemblée, assise dans l'attente lugubre des événements sombres. Peu de paroles inutiles ; des exclamations de douleur ou d'admiration ; des décrets fermes, précis ; des proclamations courtes et senties ; des discours désolés ou sauvages ; des nouvelles contraires arrivant à tout instant, une rumeur contenue, s'élevant et s'apaisant tout à coup, voilà le souvenir qui nous est resté de ces jours désolés, où l'Assemblée en permanence écoutait les palpitants récits des luttes de la guerre civile ; les combats entre citoyens dans les rues ont remplacé les batailles en rase campagne entre des hommes de races ennemies.

S'il était un bien qui put sortir de ces grandes catastrophes, ce fut la scission à jamais consommée des deux partis. Dans le danger, chacun s'était prononcé ; il n'y a plus à revenir. Un gouvernement a été renversé, un nouveau institué ; une enquête a été ordonnée pour éclaircir les positions douteuses. Les deux camps sont formés, assis vis-à-vis l'un de l'autre ; on ne peut plus hésiter. Il faut être dans l'un des deux ; qui n'est pas ami est ennemi, et un fleuve de sang a passé entre eux pour les séparer.

Après juin, la majorité a montré deux dispositions très-décidées : appuyer le pouvoir qu'elle avait choisi et secourir les classes qui venaient de protester si énergiquement contre leurs souffrances. L'appui qu'elle apportait au pouvoir elle l'a manifesté en votant pour lui avec entraînement, souvent même avec trop de facilité et sans discussion, quand il s'agissait de lois qui devaient fonder la sécurité ou consolider l'état so-

cial (remboursement des caisses d'épargne et des bons du trésor, lois sur les élections municipales, cautionnement des journaux, censure rétablie sous le nom d'inspection générale des théâtres); le principe a parfois été abandonné pour la nécessité des faits. Dans les grandes crises politiques, les assemblées comme les nations font bon marché de la liberté, pourvu qu'elles voient dans le gouvernement un commencement d'harmonie ; les hommes ont avant tout besoin d'ordre ; pour en jouir ils acceptent un homme fort et supporteraient même un despote.

Cette majorité a fait plus ; elle a poussé le pouvoir à rompre avec le passé ; c'est elle qui l'a décidé à changer les préfets de la création de Ledru-Rollin, elle qui l'a pressé de déclarer qu'il ne présenterait pas de loi sur les assurances et sur le rachat des chemins de fer, elle qui, voyant dans M. Carnot le dernier représentant du Gouvernement provisoire oublié comme un membre inoffensif dans son ministère, a fait naître une occasion de se poser en ennemie devant lui et l'a renversé sans pitié.

Déjà cette disposition d'une majorité qui se concentrait s'était fait pressentir la veille même de l'insurrection de juin. M. de Montalembert, à propos du rachat des chemins de fer, s'appuyant sur le principe de liberté, avait levé haut le drapeau d'une opposition nouvelle, et son discours, qui battait en brèche tous les arguments du ministère, avait été accueilli par une faveur presque unanime. Le ministre était atterré ; la Montagne avait compris que son principe était attaqué, le rachat des chemins de fer était le premier pas vers la centralisation intérieure et la concentration de toutes les forces dans l'Etat, c'était le premier article du code du socialisme ; il ne se trompait pas, celui qui disait à Montalembert le premier jour de la bataille : Voici le canon qui se charge de répondre aux arguments de Monsieur !

Le lendemain de la lutte, la majorité est formée, le pouvoir passe en d'autres mains, et aussitôt on propose, on vote des secours en faveur des ouvriers.

Depuis longtemps chacun demandait une solution : on avait tant le désir d'arriver à quelque chose, qu'on cherchait encore à croire aux socialistes. M. Proudhon, le plus avancé, ne parlait pas et ne voulait pas parler ; mais aussitôt que l'un d'eux s'approchait de la tribune, il se faisait un grand silence. Caussidière était applaudi uniquement pour les instincts généreux qui semblaient lui inspirer des phrases brutalement incorrectes ; on lui passait la finasserie exagérée de ses mots naïfs, en faveur de l'intention.

Deux fois Pierre Leroux se lève et annonce qu'il va traiter la question vitale, deux fois l'Assemblée entière s'apaise : *Ecoutez !* le voilà à la

tribune. Il commence vaguement et avec embarras, on le laisse dire, on attend ; peut-être va-t-il proposer quelque chose d'utile, d'immédiatement applicable. Enfin, comme il ne donnait rien, on lui crie : *Concluez* ! Un moyen ! — M. Pierre Leroux se perd alors en affirmations dogmatiques. Il censure l'état présent, et, ainsi que tous les socialistes qui sont très-forts sur la critique, il se contente d'étaler un désolant tableau, en ajoutant : Cela est clair ! cela est évident ! — Mais une solution ! une solution ! lui demande-t-on avec angoisse. Une solution ? dit le philosophe poussé à bout, pour vous la donner il faut une préparation. Je ne peux donner d'application sans avoir posé les principes. Et à deux reprises, courant à travers ses théories, il soulève l'impatience de l'Assemblée qui, lassée dans son ardent désir d'apprendre, finit par couvrir sa voix de confuses rumeurs, et il se retire à sa place, désormais jugé et silencieux.

C'est qu'il ne fallait pas des demi-mesures pour réaliser ce bien-être que ses confrères avaient fait entrevoir : il fallait le changement de la société tout entière, et ce mot de transformation radicale, de destruction de tous les principes sur lesquels elle est posée, Pierre Leroux n'osait pas le prononcer. Nul n'avait l'audace de le proclamer en face des représentants de la nation ; un seul, Proudhon, dans la retraite de ses rêves, imprimait en caractères de bronze, dans les colonnes de son journal, les blasphèmes de l'orgueil le plus insensé contre toute propriété et toute famille, contre toute religion et contre Dieu.

Le nouveau gouvernement, pris dans cette majorité de l'Assemblée qui priait si instamment les socialistes de lui indiquer un remède, avait bien senti que la révolte de juin avait sa cause dans des souffrances inexpérimentées et oubliées. Derrière ces hardis éleveurs de barricades qui combattraient tous les gouvernements par amour de l'opposition et de la lutte, il y avait un peuple d'égarés, hommes de bonne foi, qui cherchaient le mieux par le renversement du pire. Ceux-ci, après la victoire, ils étaient toujours là, attendant dans leurs misères.

Rompant dès lors avec les théories de destruction, ou plutôt oubliant qu'elles eussent jamais existé, le gouvernement et l'Assemblée ont commencé le travail d'un long réseau de lois immédiatement réparatrices.

Ils savent que les sociétés ne se forment pas tout d'un coup et d'un seul temps ; rien de ce que l'homme établit pour durer ne tient ; ce qu'il a fondé pour une génération périt à la suivante , car il y a alors d'autres besoins : ce que l'homme fait, ce sont les détails, et Dieu, gouvernant l'ensemble, donne un résultat tout autre que le résultat prévu par les hommes. Richelieu prépare la puissance royale immensément forte ; elle parvient à son degré suprême ; puis, pendant ce temps, à côté s'élève

une autre force, le peuple, qui, un jour, se trouve face à face du roi, l'enlace comme son ennemi, lutte avec lui et le terrasse.

C'est à cet instinct qu'obéit l'Assemblée. Elle travaille aux améliorations de détail ; elle ne détruit pas la société en faveur d'une classe qui vient d'apparaître, les ouvriers, elle les reconnaît et les aide, elle leur donne les moyens de prendre leur rang (loi sur les cinq millions accordés au bâtiment, loi sur l'exemption d'impôt pour les maisons consacrées aux ouvriers, loi des associations d'ouvriers et de patrons, proposition sur le privilége des salaires des ouvriers, proposition de colonies agricoles, etc.).

Pour ce travail, il s'est fait une division nouvelle, il est apparu des hommes nouveaux, car, ainsi que l'a dit M. Sénart en acceptant le ministère de l'intérieur, les hommes en ce temps-ci passent vite, et les plus forts durent peu.

Entre les membres les plus considérables du gouvernement, il faut compter tout d'abord le général Cavaignac. M. Cavaignac, homme modeste et prudent, semble céder à de bons conseils, et il aura d'autant plus de mérite à continuer de s'y laisser aller, qu'il est déjà circonvenu par des membres de la gauche qui lui veulent persuader que la république ne peut être fondée et sauvée que par les républicains de la veille. Esprit ferme et net, il écoute avec volonté et parle peu, il ne monte à la tribune que lorsqu'il le juge tout à fait nécessaire, ne prononce qu'un petit nombre de mots sans chercher l'effet, comme un officier qui dispose sa troupe, puis, son commandement fait, il descend.

M. Sénart est l'orateur du ministère. C'est une organisation nerveuse, une composition mixte de l'artiste, de l'avocat et de l'homme d'Etat. L'avocat se reconnaît aux phrases un peu redondantes et aux éclats de voix exagérés, l'artiste à une agitation fébrile dont il n'est pas maître, l'homme d'Etat à la lucidité des aperçus, à la netteté dans l'explication des questions embrouillées. Il attend d'ordinaire que la discussion soit presque épuisée, il s'élance à la tribune ; toujours très-écouté, il appuie avec une force volontaire la proposition du gouvernement, la présente dans le jour qui lui convient et décide la majorité.

M. de Lamoricière ne s'occupe que des questions de son département, il engage alors des escarmouches avec les militaires de la Chambre, M. Baraguay-d'Hilliers, M. Lebreton, surtout avec M. de Lespinasse, orateur un peu trop abondant, mais utile pour ne pas laisser emporter les votes sans examen.

M. Goudchaux écoute avec un calme et une sérénité incomparables ; il a l'air de ne s'émouvoir de rien. Très-poli, il commence par faire un petit salut à l'Assemblée, en arrivant à la tribune ; puis il dit tranquille-

ment, et du ton le plus doux, les choses les plus contraires à ce que l'on vient d'entendre.

Il ne se fâche point des attaques vives qu'on a dirigées contre lui, mais il fait appel à l'Assemblée, met en avant la nécessité de rétablir la sécurité qu'il a déjà contribué à faire renaître, il demande que l'on continue à l'aider dans cette tâche difficile, et emporte ordinairement ce qu'il veut.

Ceux qu'il a le plus souvent à combattre sont les deux derniers ministres des finances : MM. Garnier-Pagès et Duclerc. M. Garnier-Pagès est plus violent que M. Duclerc ; il se soulève avec de grands gestes, mais sa phrase, assez vide, n'a pas la puissance d'exciter M. Goudchaux à répliquer. M. Duclerc, plus tenace, a pris pour spécialité d'embarrasser à chaque pas le ministre des finances. Aussitôt qu'une question d'argent commence, M. Duclerc s'agite sur son banc, se penche vers ses voisins, et leur fait part de ses observations : évidemment il accable le ministre ; la discussion s'échauffe-t-elle, il ne se contient plus, il s'adresse aux bancs qui lui font face avec des gestes vifs et despotiques. Enfin il paraît à la tribune, il interroge le ministre ; c'est une question courte, précise et sèche ; le ministre vient de faire entendre, par exemple, qu'il ne sera pas question des assurances pendant la session ; M. Duclerc est piqué au vif, c'est son projet que l'on a abandonné; il prétend savoir ce que l'on entend résoudre pour l'avenir, il veut une réponse : M. Goudchaux se décide alors, et, sans s'émouvoir, avec la même politesse et d'un ton très-paisible : Nous avons pris toutes les formes possibles dans la condamnation de l'administration antérieure, dit-il ; mais puisqu'on nous y force, non, jamais tant que je serai aux affaires, je ne proposerai de loi sur les assurances et le rachat des chemins de fer. On conçoit l'irritation de M. Duclerc : la Chambre riait tout haut.

M. Jules Favre ressemble à M. Duclerc en ce qu'il a pris pour mission d'enrayer le pouvoir. M. Jules Favre est un ambitieux non encore arrivé ; il y a en lui du Barrère, l'homme aux rapports. Le regard qu'il jette par-dessus ses lunettes bleues ne manque ni de finesse ni de malice ; il s'insinue et glisse vers le pouvoir ; tant qu'il n'y sera pas, il gênera.

Les questions pratiques dont est faite la vie, et par lesquelles marchent les affaires, ont produit plusieurs hommes spéciaux. Des représentants connus par des opinions très-tranchées se sont établis dans des positions où on les accepte et on les remarque. MM. de Falloux et de Vogué ont traité plus d'une fois les questions de travail et des ouvriers avec une supériorité et un sentiment de charité dont l'Assemblée a été touchée.

M. Berryer s'est appliqué aux finances : dans un discours sur les bons du Trésor, nous avons pu apprécier l'étendue et la réalité de ses études autant que la force de sa logique. D'anciens députés, MM. Léon Faucher, Deslongrais, Vivien, Lherbette, Larabit, montent à la brêche comme des soldats éprouvés, sans étonnement, toujours prêts, ayant toujours quelques munitions de reste.

On attend M. Thiers, qui n'a pas encore parlé.

Au milieu de ces hommes qui savent, des importants prétendent parfois s'imposer : ce sont des phraseurs et des hommes de vent qui étudient le matin une question dans deux ou trois ouvrages connus, et viennent le soir débiter un traité *ex-professo* sur la matière. M. Sarrans, qui a découvert la question du Liban comme naguère M. Alexandre Dumas la Méditerranée, est le type de ces importants.

Nous avons vu, dans le transport de la tempête, deux ou trois tribuns populaires déchaîner leur abondante et ample éloquence, et éclater un instant comme au travers des masses qu'ils savent agiter. Baune et Lagrange ont laissé partir une fois le vol emporté des paroles passionnées. Baune, large et aidé d'un beau geste, protestait, la tête levée au ciel, contre l'état de siége que l'on proclamait; Lagrange, moins maître de lui, nous apparut un soir, à la lueur des lustres, brûlé d'une flamme folle, frappant de ses poings la tribune, agitant sa chevelure, qui voile une moitié de son front, s'enivrant de sa phrase hyperbolique, et se laissant aller au cours débordé de ses paroles comme au galop de chevaux sans frein.

L'ancien gouvernement se tait; un seul de ses membres, M. Flocon, semble croire que la partie n'est point perdue pour lui ; il se regarde comme exilé du pouvoir, et il s'applique à apporter le poids de sa dialectique dans les questions de principes. Très-attentif, et gardant comme député un peu du caractère du sténographe, il écoute avec une sollicitude ardente, il cause peu avec ses voisins, il prépare son travail en lui-même; il ne lutte pas avec l'entraînement de l'Assemblée, il la laisse voter; puis il arrive avec une proposition déguisée sous le nom d'amendement; il l'explique comme quelque chose de très-simple, mais il ne lâche pas prise, il appuie sur ce clou qu'il enfonce, et, persistant, inébranlable, il le fait pénétrer. Ce prétendu amendement est parfois entièrement contraire au principe adopté, ainsi qu'on l'a vu dans le décret sur les associations d'ouvriers.

M. Ledru-Rollin paraît à de rares intervalles. M. Marie était hier encore président de l'Assemblée. Quant à M. de Lamartine, il reste au bout de son banc, calme et sans passion, comme s'il continuait le rêve de sa vie, — silencieux et isolé.

Afin d'arriver à des résultats certains, les partis de l'Assemblée ont senti la nécessité de se préparer dans des réunions secrètes. La Montagne, qui se connaissait et formait un bloc homogène, a commencé; son club, dit du *palais National*, dont il n'est pas besoin de déterminer l'esprit, est composé de 220 membres environ.

Les républicains purs, que quelques-uns appellent la *grande Montagne*, se sont retirés à part, au nombre de 60 : ils n'entendent à aucune concession.

Le club de la rue de Poitiers a été formé dans l'origine exclusivement de députés élus pour la première fois. Il y avait là des hommes de toutes les opinions : légitimistes et dynastiques, opposants et républicains. Pour les légitimistes et les dynastiques, la République était au moins une nécessité : ils l'acceptaient. Un but honnête les avait réunis : étudier, préparer le bien dans les questions pratiques, et comme un jury consciencieux prononcer leur arrêt. Dans les premiers temps, ils se défiaient et se garaient des membres de l'ancienne Chambre qui erraient autour d'eux ; plus tard, des instances, des concessions faites, des déclarations écrites par des hommes considérables, le besoin de s'éclairer des connaissances de gens qui avaient la pratique parlementaire, ont amené une réunion, et c'est ainsi que s'est faite la fusion entre l'ancienne opposition et la jeune République.

Le club de la rue de Poitiers a pris tout de suite, par le nombre et le talent de plusieurs de ses membres, une grande influence : se trouvant près de 400, ils ont senti qu'unis ils formeraient la majorité et l'emporteraient ; ils ont eu, dès le lendemain de juin, l'occasion de montrer leur force : ce sont eux qui ont renversé M. Carnot.

Entre les républicains de la veille et ceux du lendemain, les républicains du jour se trouvaient isolés. Un troisième groupe s'est formé, le *club de l'Institut*. Là sont venus les hommes qui, ayant préparé la République pour un temps plus éloigné, ont été un peu étonnés qu'elle ait été proclamée en février ; ils ne la croyaient ni ne la voulaient si prochaine. Une fois établie, il la fallait soutenir ; d'une part ils voyaient la réaction, de l'autre la république rouge et socialiste ; ici un prétendant ou une république monarchique, là le communisme. Redoutant autant l'un que l'autre, ils ont pris la position de *conservateurs* de la République, mais avec cette singulière condition qu'ils adoptaient une partie des principes des deux autres fractions ; défendant la propriété, et acceptant la centralisation extrême, prétendant protéger l'ordre social, et proposant une seule Chambre, proclamant le principe de l'élection, et faisant nommer les maires des villes de six mille âmes par le gouvernement. Ils n'ont ni la puissance d'affirmation des uns, ni la force d'opposition des

autres, ils sont placés entre deux principes très-bien déterminés, et n'ont que des principes composés de morceaux ; ils doivent céder tantôt à l'un tantôt à l'autre, ils ne peuvent que flotter indécis, entraînés par le vent véhément de la montagne, ou cédant au courant puissant et large du club de la rue de Poitiers : l'avenir n'est point à eux, ils n'ont pas de popularité, ils hésiteront, se diviseront, et tôt ou tard disparaîtront, emportés dans une tempête ou absorbés dans un débordement. Aux époques violentes comme la nôtre, les partis très-décidés et très-énergiques seuls peuvent, non pas triompher, mais vivre.

Maintenant à quoi vont servir ces partis divers et quelle est la destinée de cette Assemblée ?

L'Assemblée a pour mission de faire la constitution. Mais qu'on ne donne pas une importance plus grande que la réalité à cette œuvre : la constitution sera une base dont on changera souvent les pierres ; on y élèvera toutes sortes de monuments. Les Etats qui ont la prétention de fonder des constitutions et des codes destinés à durer sont des Etats à leur déclin ; c'est sous Théodose, c'est sous Justinien, quand l'empire se séparait en pièces aux tiraillements de cent peuples barbares, que l'on réunissait en faisceau les décrets éparpillés de la législation romaine : Rome, dans sa force la plus imposante, n'avait point eu une constitution aussi complète. Mais le code de Justinien et de Théodose fut le code du passé, et non celui de l'avenir.

J'espère davantage de l'Assemblée nationale.

Elle n'est pas pourtant aussi capable qu'elle devait l'être ; c'est la punition de la pression exercée par les circulaires et les hommes de Ledru-Rollin ; on n'a pas cherché les plus distingués des citoyens, on a réclamé les plus républicains ; la France est plus riche en hommes qu'on ne le voit ; libre, elle eût envoyé les meilleurs.

Eugène Loudun.

DE L'AMÉLIORATION
DES PETITS LOGEMENTS DANS LES VILLES.

(PREMIER ARTICLE.)

L'Assemblée nationale a déjà rendu bien des lois favorables aux classes souffrantes. Mais entre toutes ces mesures sagement progressives, la reconnaissance publique distinguera le décret qui, par des immunités extraordinaires, excite l'industrie privée à construire des maisons salubres, commodes, destinées spécialement à loger les ouvriers. Un crédit de 5 millions avait été mis à la disposition du sous-comptoir des bâtiments. L'Assemblée nationale a, par son décret du 14 juillet, fait connaître l'emploi auquel elle préférait que ce crédit fût appliqué. Toute maison dont la construction aura été conduite jusqu'à fleur du sol avant le 1er janvier 1849 sera exempte d'impôts pendant quinze années, si elle est destinée à loger des ouvriers et si le choix de la localité et les plans de constructions ont été approuvés par l'administration.

MM. Peupin, Sénart, de Vogué, ont fait comprendre toute l'importance de cette loi excellente ; les discours que ces honorables représentants ont prononcés semblent avoir laissé peu de choses à dire. Cependant le sujet est d'un intérêt si grave, si général, que nous ne craindrons pas d'y revenir. Nous essaierons d'indiquer les mesures accessoires qui nous semblent propres à compléter et à rendre plus certains les bons effets de la loi.

L'économie sociale comme l'anatomie a le droit et peut-être le devoir d'offrir aux yeux, sans se laisser rebuter, la description des faits les plus affreux. Cependant il est des bienséances que nous ne voulons pas offenser. Nous renonçons à faire connaître à qui ne l'a pas vu le régime insalubre, indécent, abject, auquel un grand nombre de familles sont réduites par l'étroitesse et la saleté des logements qu'elles occupent. Que les optimistes recueillent du moins l'un des tristes enseignements que deux fléaux mémorables, le choléra-morbus et le soulèvement anarchique de juin 1848, nous ont donnés.

Les conditions de l'habitation ont une influence bien directe sur la vitalité et le génie des populations. Car les mêmes rues, étroites, malsaines, honteuses, que le choléra avait le plus ravagées, sont deve-

nues le quartier général, l'arsenal de la sédition qui laissera dans Paris des traces de deuil si durables. C'est là que la guerre sociale a recruté le plus grand nombre de ses soldats furieux et de ses lâches complices. Quant au train de la vie de chaque jour, nous laissons à penser quel vestige d'existence sociale et de vie de famille peut surnager parmi des hommes logés dans les circonstances que la statistique a constatées à Londres, à Bruxelles, à Lille. Voici les faits : Nous laissons au lecteur le soin d'en dérouler les conséquences.

L'enquête faite en 1844 par le Parlement anglais sur la situation des grandes villes et des districts populeux révèle les faits suivants : A Londres, dans la paroisse de Saint-Georges (Hanovre-Square), 1465 familles n'ont pour se loger que 2175 pièces pourvues de 2510 lits. Voici les détails de cette distribution : 929 familles n'ont qu'une seule pièce ; 408, deux pièces ; 94, trois ; 17, quatre ; 8, cinq ; 4, six ; 1, sept ; et 4, huit. Quant aux lits, voici les proportions : 623 familles n'ont qu'un seul lit ; 638, deux lits ; 154, trois ; 21, quatre, et le reste un plus grand nombre. — Lors du recensement fait à Bruxelles au mois de mai 1842, il fut constaté que sur un nombée de 25,289 ménages ou familles qui composent la population bruxelloise, 9386 n'avaient pour vivre qu'une pièce, et 6,011 deux pièces. — En 1842, la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Lille chargea une commission d'examiner sous le rapport hygiénique la situation des familles pauvres secourues par l'œuvre. Il fut reconnu que sur 100 familles comprenant 580 personnes, dont 400 enfants, 55 ne possédaient qu'une seule chambre, 13 habitaient deux chambres, 3 jouissaient de trois chambres, 29 croupissaient dans des caves [1].

A part ce dernier trait, propre aux villes du nord de la France, et presque inconnu à Paris, on trouverait dans les archives de nos sociétés de charité des statistiques non moins affligeantes. Quant aux ouvriers proprement dits, la quiétude dans laquelle l'ancien gouvernement vivait sur leur sort ne nous permet pas de donner des renseignements aussi précis. Cependant il est notoire qu'ils ne sont pas plus sainement, plus décemment logés que les ouvriers de Londres ou de Bruxelles. La jouissance d'une habitation parfaitement convenable est à Paris le signe le plus certain de l'aisance ; et non-seulement le plus grand nombre des ouvriers, mais la majorité des fortunes médiocres souffrent de la privation d'air, de soleil, d'espace.

« Refaire le vieux Paris, » c'était un des projets que l'empereur Napo-

[1] *Observations sur les conditions insalubres des habitations des classes pauvres à Lille*, p. 14, 4, 7.

léon réservait pour la période pacifique de son règne. Les quais, les boulevards, les abords des monuments, certaines grandes artères de Paris ont reçu des embellissements qui ont masqué la laideur et l'insalubrité des vieux quartiers. Mais pour qui ne se contente pas des apparences, le décret voté par l'Assemblée nationale ne fait qu'ébaucher une œuvre longue et immense.

M. Fregier a essayé de préciser le chiffre de la population ouvrière de Paris. D'après ses calculs approximatifs, le nombre des ouvriers de tout sexe et de tout âge est de 235,000 pendant la morte saison, et 268,000 pendant la bonne saison [1].

Cette population loge, partie dans les maisons garnies, soumises à l'inspection et à la surveillance de la police, et partie dans des maisons particulières.

La loi votée par l'Assemblée nationale s'applique à la seconde catégorie de ces maisons ; mais elle laisse en dehors les *garnis*, qui sont les principaux repaires des abus et des désordres.

M. Fregier estime que dans la morte saison, de novembre à mars, 25,000 ouvriers célibataires, et pendant le reste de l'année, 35,000, logent dans les garnis. Ces hôtelleries reçoivent une population fort distincte quant à la moralité, mais toutes laissent plus ou moins à désirer au point de vue de l'hygiène.

On rencontre dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville et dans le quartier Saint-Martin des garnis occupés par des maçons ou charpentiers qui sont des ouvriers modèles. Sobres, rangés, économes, propriétaires ruraux aspirant à agrandir le champ de leur famille, ils logent par douzaine dans des chambrées. Pour 6 francs par mois, ils obtiennent, outre le logement, le blanchissage d'une chemise par semaine, et chaque jour une soupe dont ils fournissent le pain. Malheureusement ils ignorent et le logeur se garde de leur enseigner les plus simples préceptes de l'hygiène. Le choléra n'épargna pas ces honnêtes mais insalubres foyers de véritables travailleurs, et il n'est pas rare qu'ils soient ravagés par le typhus.

Dans d'autres garnis on loge, non pas à la semaine ou au mois, mais à la nuit, pour un ou deux sols. Les vagabonds et nomades, chanteurs des rues, saltimbanques, montreurs d'animaux, escrocs, fainéants, chiffonniers, repris de justice, perchent dans ces habitacles. A chaque émeute on se demande d'où viennent ces hommes à figures sinistres, qui consternent et ensanglantent la ville ? Ils sortent des garnis à deux

[1] *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes.* 1840 ; t. I, p. 27.

sols, de ces antres affreux à faire rougir la civilisation qui les tolère, et qui ravalent l'homme, dit M. Fregier, au niveau des animaux les plus immondes.

Dans les quartiers pauvres, il y a des maisons qui sont occupées par deux ou trois logeurs. Ces logeurs ont jusqu'à vingt-cinq et trente lits chacun, et dans ces lits couchent souvent deux individus. Le docteur Paillard, à qui nous empruntons ces faits, raconte qu'au moment où le choléra sévissait avec le plus de rigueur, cent dix ou cent vingt individus logeaient dans une maison de la rue de la Mortellerie. Un jour, les brancardiers de l'ambulance du quartier de l'Hôtel-de-Ville assurèrent au docteur qu'ils avaient dans un même jour fait recevoir à l'hôpital six garnisaires du même taudis [1].

Pour remédier au mal le plus flagrant parmi ces abus intolérables, M. Fregier propose de bâtir dans les faubourgs Saint-Marcel, Saint-Jacques, Saint-Antoine et Saint-Victor, des maisons appropriées spécialement au logement et à l'industrie des chiffonniers. Ces maisons seraient louées à un principal locataire qui n'exigerait des locataires que le prix courant des logeurs à la nuit. Ce projet intéresse au plus haut degré la salubrité de Paris, et lorsque nos édiles se soucieront plus de l'utilité que du faste des constructions élevées aux frais de la ville, ils s'empresseront de suivre le conseil de M. Fregier.

Si les autres garnis ne menacent pas la santé publique d'un péril aussi imminent que les cloaques où se vautrent les chiffonniers, tous pèchent soit par l'absence de ventilation, soit par l'encombrement des locataires, soit par le mode de couchage [2]. On a demandé souvent que l'administration fût autorisée par la loi à étendre les limites de la surveillance et de la protection qu'elle exerce sur les garnis. Le régime de ces logements n'a été réglementé qu'au point de vue de la sûreté et de la tranquillité publiques. Les précautions qui intéressent la salubrité intérieure de ces maisons ont été absolument négligées : lacune fâcheuse que l'exemple de plusieurs Etats voisins nous presse de combler. A Genève, par exemple, on ne peut exercer l'état d'aubergiste cabaretier, traiteur, restaurateur, cafetier, limonadier, bouchonnier, maître de billard, logeur d'ouvriers et journaliers, sans en avoir obtenu la permission du lieutenant de police et des auditeurs réunis, sauf recours au conseil d'Etat en cas de refus. Ces permissions sont personnelles : elles désignent le local dans lequel l'établissement projeté doit

[1] *Histoire statistique du Choléra-morbus, qui a régné en France en* 1832, par H. Paillard, p. 77.

[2] Fregier, t. II, p. 137.

être fondé. Nul ne peut faire exploiter sa permission par un autre individu ou transporter son établissement dans un autre local sans avoir obtenu une autorisation spéciale.

Chaque permission du lieutenant de police et des auditeurs donnée pour exercer l'état de logeur d'ouvriers et de journaliers indique non-seulement le local affecté à l'établissement, *mais le nombre d'individus que le logeur est autorisé à recevoir*. Ce nombre est fixé d'après la capacité de l'habitation, en raison d'une toise cube au moins pour chaque individu, et eu égard aux moyens de ventilation [1].

L'humanité commande de faire passer dans nos lois ce principe de surveillance. La police, visitant les garnis pour s'enquérir des individus qui les habitent, semble autoriser par sa tolérance les abus qu'elle a sous ses yeux. Elle ménagerait à la fois sa propre dignité et servirait efficacement la civilisation, si elle était investie par la législation du droit de faire assainir et désencombrer ces demeures qu'il serait trop coûteux et trop long de remplacer en entier.

On s'est demandé si l'administration devait assujétir de même à des règles de voirie et d'hygiène publique l'intérieur des maisons particulières.

Les règlements de voirie se bornent à fixer la largeur des rues, la hauteur des maisons placées sur la voie publique et la nature des matériaux de construction.

Depuis que les principes de l'édilité municipale ont été posés, la science de l'hygiène a fait des progrès. Elle s'est rendu un compte exact de l'influence que les habitations exercent sur la santé et la vie des citoyens. Elle sait que cette influence doit être surveillée avec d'autant plus de soin que la population est accumulée sur une plus petite étendue de territoire. Aussi, dès 1825, le conseil de salubrité de Paris estimait qu'il y avait urgente nécessité de soumettre la construction des habitations à des règlements sanitaires qui fussent plus en rapport avec les connaissances acquises.

En 1834, la même assemblée demanda qu'une loi réglât la construction des villes, villages et maisons sous le double rapport de la salubrité publique et privée et prescrivît les améliorations immédiatement praticables.

Le parlement anglais a suivi ce conseil. Effrayé des désordres affreux qui lui avaient été révélés par l'enquête sur l'état sanitaire des grandes villes et des districts populeux, le Parlement a rendu en 1844 le *Métropolitan buildings act*. Cette loi garantit la salubrité intérieure des maisons.

[1] *Règlement général de la police du canton de Genève ;* 1837, p. 13 et 14.

Elle détermine le minimum de hauteur que les étages doivent avoir, indique les précautions dont il faut entourer les logements situés au-dessous du niveau de la rue, prescrit entre autres dispositions que chaque cour sera d'une étendue de 100 pieds superficiels, à moins que les pièces n'aient d'une autre façon des prises convenables d'air et de lumière. Un autre bill autorise les inspecteurs de police à faire assainir et nettoyer d'office les maisons malpropres et qui seraient le siége de maladies.

A Bruxelles, le conseil central de salubrité publique s'est associé à M. Ducpétiaux, pour solliciter la promulgation d'un bon règlement de bâtisse qui déterminât l'élévation des étages, la dimension des ouvertures, des portes et fenêtres, et imposât aux propriétaires, entre autres garanties de salubrité, l'obligation de badigeonner l'extérieur des maisons; M. Ducpétiaux a même proposé d'arrêter en principe que l'administration communale aurait le pouvoir, sinon de provoquer la démolition, du moins d'interdire la mise en location de toute maison dont l'insalubrité notoire ou le délabrement serait de nature à compromettre la santé ou la vie des habitants[1].

On voit que des autorités considérables et des précédents législatifs très-récents pourraient engager l'Assemblée nationale à étendre sur la disposition plus ou moins salubre des maisons particulières, la surveillance et l'empire de l'administration publique. Cependant, en une matière si délicate et qui intéresse de si près la liberté du domicile, il nous semble que la loi ne doit pas intervenir, à moins que les mœurs ne soient manifestement impuissantes à repousser les abus. Or, si l'aménagement intérieur de la plupart des habitations particulières blesse les lois de l'hygiène ou de la morale, c'est à l'ignorance ou à l'incurie des constructeurs ou des locataires qu'il faut s'en prendre le plus souvent. Les conseils officieux d'une autorité bienveillante seraient écoutés avec faveur; l'Histoire du Choléra Morbus nous fournit à cet égard un enseignement précieux.

Le fléau encore inconnu de la France sévissait à nos portes, lorsque, en 1831, le préfet de police forma dans chaque arrondissement de Paris, et même dans chaque quartier, des commissions sanitaires qui correspondaient avec le conseil de salubrité, devenu commission centrale. Ces commissions étaient composées de médecins, de chimistes et d'habitants notables; elles étaient chargées d'inspecter et de faire assainir

[1] *Projet d'association financière pour l'amélioration des habitations et l'assainissement des quartiers habités par la classe ouvrière, à Bruxelles,* par Ducpétiaux, 1846; Bruxelles, p. 18.

non-seulement la voie et les monuments publics, mais encore les propriétés particulières. Elles n'étaient investies que d'une autorité morale, et ne pouvaient recourir aux commissaires de police, sauf dans les cas prévus par les règlements sur la voirie.

Cependant, grâce à cet ascendant que donne à tout homme capable une fonction généreusement exercée dans l'intérêt public, les membres des commissions sanitaires virent toutes les portes s'ouvrir devant eux ; les conseils qu'ils donnèrent furent reçus avec reconnaissance et suivis avec empressement ; nous citerons particulièrement les services rendus par la commission sanitaire du quartier du Luxembourg [1]. Les 924 propriétés publiques ou privées dont ce quartier se compose, furent visitées ; 522 ne furent l'objet d'aucune observation, 402 furent reconnues plus ou moins insalubres et donnèrent lieu, au point de vue de la salubrité, à 783 critiques. Des lettres pressantes furent écrites aux propriétaires de ces maisons, des démarches actives appuyèrent et expliquèrent ces avertissements ; et au printemps suivant à peine restait-il 42 maisons sur 402 qui n'eussent pas reçu les réparations nécessaires à leur assainissement ; encore faut-il observer que si les recommandations de la commission sanitaire ne furent pas toutes mises en pratique, ce n'est pas que la bonne volonté fît défaut aux propriétaires, mais ils manquaient de ressources.

Il est vrai qu'en 1832 la crainte d'attirer le choléra remplaçait énergiquement la sanction pénale dont les actes de la commission sanitaire étaient dépourvus ; mais sommes-nous sûrs que le choléra ne viendra bientôt nous visiter, et ces quartiers immondes où la mortalité, le rachitisme, les vices et les crimes sont en permanence, ne sont-ils pas la proie d'un fléau pire que la peste, qui n'a qu'un temps ? D'ailleurs la peur n'est pas le seul sentiment qui ait excité les habitants de Paris à se montrer, en 1831, dociles aux avertissements des commissions sanitaires. Les personnes qui ont l'habitude de fréquenter les pauvres ont remarqué qu'à leur arrivée les locataires des taudis les plus tristes, les plus encombrés, s'ingéniaient pour réparer le désordre ou l'insalubrité de leur toit. Si les commissions sanitaires que nous proposons de reconstituer étaient composées, comme en 1831, de personnes zélées pour le bien public et douées de tact, il suffirait que leur inspection fût annoncée, pour que, propriétaires et locataires, par pudeur pour eux-mêmes ou par égard pour les visiteurs, s'empressassent de faire disparaître une foule de causes d'insalubrité, sur lesquelles ils ferment les yeux par apathie ou par routine.

[1] *Histoire du Choléra-Morbus, dans le quartier du Luxembourg*, par M. H. Boulay (de la Meurthe). 1832, p. 14.

Ne craignez point que des propriétaires mal avisés prétendent interdire aux commissaires de la salubrité publique l'accès de leur maison; sous le régime démocratique chacun a soif de l'estime de ses concitoyens. Ce serait accuser des calculs trop sordides, ce serait se tacher d'une véritable note d'infamie que de réclamer dans cette occasion l'inviolabilité du domicile; cet appel de mauvaise foi trahirait trop manifestement la peur d'être entraîné à prendre des mesures favorables à la santé et au bien-être de ses locataires et de ses voisins.

On ne résiste pas facilement à l'entraînement des bons exemples, et pour secouer les routines les plus invétérées, il suffit bien souvent que le petit nombre donne l'impulsion. Que l'on se souvienne des habitations étroites, fétides, des véritables *loges* dans lesquelles les portiers des vieilles maisons étaient enfouis. Il ne leur manquait que la chaîne au col pour endurer le sort du *janitor* romain, de l'esclave attaché au seuil de ses maîtres. Aujourd'hui, à moins que l'on ne parcoure les quartiers les plus abjects, les plus tristes pour les habitants de tous les étages et de toutes les conditions, on rencontrerait difficilement de véritables loges, subsistant dans leur exiguité et leur saleté primitives. Dans toutes les constructions nouvelles, des logements, souvent même des appartements convenables sont réservés au portier, et les entrepreneurs auraient honte de lui mesurer avec la parcimonie d'autrefois l'espace et le soleil.

Les avertissements et les conseils des commissions sanitaires auraient bientôt créé entre les propriétaires des maisons insalubres une émulation d'assainissement et d'amélioration, qui stimulerait d'ailleurs la concurrence des maisons nouvelles, construites sous le bénéfice du décret de l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, quand bien même on jugerait convenable d'assujettir aux réglements de voirie quelques-unes des dispositions intérieures des maisons particulières, cette extension de l'autorité administrative ne suppléerait pas aux services que l'intervention officieuse des commissions sanitaires est seule capable de rendre. Il est juste, il est nécessaire, avons-nous dit, que la police détermine le nombre de personnes que les logeurs auront droit de recevoir dans leurs garnis. Mais peut-on proposer sérieusement de limiter le nombre d'enfants qu'il sera permis au père de famille de faire coucher dans la même chambre? Non sans doute. Cependant l'accumulation des personnes dans un espace trop étroit est une cause d'insalubrité, assez énergique pour déjouer les conceptions architecturales les meilleures. Nous avons visité en Alsace, à Bitschwiller notamment, à Thann, à Mulhouse, des maisons qui avaient été affectées spécialement à l'usage des ouvriers et construites récemment

sur des plans très-judicieux. La multitude des enfants et des pensionnaires qui encombraient l'appartement de chaque famille avait paralysé, ou plutôt anéanti les combinaisons de la science et de la philanthropie ; au point de vue de la décence et de la salubrité, ces habitations nouvelles ne valaient guère mieux que les masures les plus antiques, les plus mal conçues, les plus mal exécutées, les plus mal tenues.

Les maisons modèles qui s'élèveront à Paris sur les plans approuvés par l'administration ne seront pas à l'abri de l'encombrement d'habitants. Ce n'est pas la loi qui pourrait les en préserver ; car toute question de logement se réduit en fin de compte à une question de prix, et à moins que l'on ne prétende mettre à la charge de l'Etat le paiement de tous les termes, le père de famille, trop pauvre pour louer une chambre de plus, ne saurait, sur l'ordre d'un inspecteur, se charger d'un loyer nouveau. Des injonctions données en pareil cas par l'autorité seraient indiscrètes et blessantes : punir serait odieux. Mais le mal que l'inspecteur de la voirie ne saurait ni réprimer ni prévenir, le commissaire officieux de la salubrité pourra l'atténuer. A la famille qui regorge d'enfants entassés, il enseignera de faciles procédés de ventilation. Au moyen d'une alcove mobile, il établira les séparations que la décence réclame. Au besoin il interviendra auprès du propriétaire pour lui faire exécuter à ses frais telle réparation en litige, telle amélioration dont il ne sentait ni les avantages ni la facilité.

Les mesures que nous avons recommandées, la limitation de la population des garnis et l'établissement ou plutôt la restauration des commissions sanitaires, auraient pour effet de restreindre immédiatement la cause la plus active du dépérissement moral et physique qui mine les habitants des grandes villes. Il nous reste à mesurer les bienfaits que l'accomplissement du décret voté par l'Assemblée nationale promet à la civilisation.

Amédée HENNEQUIN.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 22 juillet 1848.

Puisque nos affaires intérieures nous donnent un moment de trêve, jetons un regard sur l'Europe et cherchons le contre-coup des graves événements qui viennent d'agiter la France. Car telle sera toujours notre destinée, à la fois glorieuse et terrible, c'est pour le compte du monde entier que chacune de nos épreuves a lieu.

Le tambour-major de la XII^{e} légion, arrêté à la suite des journées de juin, était surnommé le *professeur de barricades;* c'est là une espèce de maître d'armes qui a fait le tour de l'Europe et que, notamment depuis quatre mois, on a voulu importer sur le sol de l'Irlande. L'héritier d'un bien grand nom, M. John O'Connell, était venu parmi nous pour assister aux honneurs que nous rendions à la mémoire de son père ; au sortir d'un dernier banquet, il voit l'émeute s'organiser dans les rues de Paris, il assiste à la révolution de Février, et touché de certains côtés grandioses de cet événement, il en donne à son retour dans sa patrie une relation enthousiaste. Cette apologie de la violence dans la bouche de celui auquel semblait dévolu l'héritage des doctrines de la force morale, jointe aux chaudes espérances qu'inspirait au monde entier la chute du *statu quo* européen, produisit une impression immense et détruisit l'équilibre qui avait jusque-là subsisté entre les forces de la vieille et de la jeune Irlande. Le langage des journaux de ce dernier parti oublia toute mesure, et les clubs préparèrent ouvertement un soulèvement contre l'Angleterre.

Le procès de M. Mitchell, l'arrestation de M. Meagher et les autres mesures énergiques que le gouvernement a prises n'ont été que le prélude des graves complications qui éclatent aujourd'hui. S'il faut en croire les dernières nouvelles, l'Irlande est déjà en combustion : Dublin et plusieurs districts de la contrée sont mis en état de siége. L'issue de la lutte n'est malheureusemt pas douteuse ; la prépondérance des forces est du côté de la Grande-Bretagne ; mais celle-ci pourra-t-elle pousser les mesures de rigueur aussi loin qu'en 1798? Pour prévenir de tels malheurs, nous comptons encore sur la crainte de la publicité, et l'hésitation du ministère anglais ne nous étonne nullement. Quant à M. John O'Connell et à ses amis, il a reconnu, mais trop tard, à quelle pente funeste il s'était laissé entraîner en s'associant avec la jeune Irlande, et son repentir ne lui suffit pas pour conjurer les maux qui fondent sur sa patrie.

La résolution que le ministère anglais a prise de soutenir, coûte que coûte, la cause de M. Bulwer contre le général Narvaez, et la rupture presque complète des deux pays, qui a été la suite de cette détermination, ont produit leur effet inévitable. Une intrigue s'est nouée entre les progressistes et les partisans du comte de Montemolin ; l'étendard de la guerre civile a reparu de l'une à l'autre mer, et les navires anglais croisent sur les côtes, afin de soutenir au besoin les révoltés de la Catalogne et du Maestrazgo. Nous avons dit trop nettement, à une autre époque, notre avis sur les querelles qui continuent d'agiter l'Espagne, pour avoir besoin de nous expliquer longuement sur cette dernière levée de bou-

cliers. Les personnes qui, à très-bonne intention, ont voulu assimiler la cause de la branche aînée, en France, à celle de Don Carlos et de son fils en Espagne, ont commis une erreur considérable. Don Carlos n'est pas plus légitime que la reine Isabelle, et réciproquement; l'exposé impartial des droits de l'un et de l'autre jette l'esprit dans un embarras inextricable; il ne s'agit donc plus que d'une chose, c'est de savoir ce que désire la majorité des Espagnols, et nous croyons que le vœu du pays s'est suffisamment prononcé en faveur d'Isabelle. En ce moment, dans les provinces basques, et dans la Navarre surtout, l'aversion des Espagnols pour la guerre civile se manifeste avec énergie, et le sang généreux de quelques compagnons de Zumalacarreguy a déjà inutilement coulé. L'Angleterre en sera donc pour ses frais d'intrigues, et à moins qu'elle ne se paie de sa défaite à Madrid aux dépens des colonies espagnoles, il se peut qu'elle ait le dessous dans sa lutte contre Narvaez, interprète brutal, mais ferme, du vrai sentiment espagnol. Quoi qu'il arrive, cette fière attitude des partisans d'Isabelle après la chute de la royauté en France ne peut manquer de frapper tout juge impartial des débats de la politique européenne.

Que dire des républicains de Bucharest et de leur gouvernement provisoire? Les Moldovalaques qui soulèvent toute cette poussière sont des Français ou plutôt des Francomanes fort avancés, grands lecteurs d'Eugène Sue et de George Sand, qui, au sein d'une affreuse corruption et d'une population presque barbare, jouent à la révolution de Février avec autant d'à-propos et de goût que des amateurs Kirghises qui répètent un vaudeville de Scribe dans quelque caravansérail de l'Asie. A ce bruit que font des écoliers mutins, les troupes russes s'ébranlent et s'apprêtent à exercer leur droit de protection sur le domaine des hospodars.

La nouvelle du mouvement de ces conservateurs renforcés répand l'effroi dans Constantinople et redouble les perplexités du divan. Constantinople est le dernier pays du monde où l'on comprendra le mot de république. Il a suffi des nouvelles de Paris, au commencement de mars, pour jeter le sultan dans les bras de la Russie, renverser le ministère du progrès et remettre à l'ordre du jour les vieilles traditions de la barbarie. Et pourtant Abd-ul-Medjid s'aperçoit qu'en refusant de reconnaître le nouvel ambassadeur français, il n'a gagné autre chose que de rappeler les Russes dans une partie de l'empire d'où il avait eu tant de peine à les faire sortir il y a bien peu d'années.

La politique de la Russie depuis quatre mois témoigne d'une fermeté, d'une suite et d'une entente qu'on était loin d'attendre du persécuteur presque insensé de la Pologne catholique. Le premier soin du tzar a été de mettre ses frontières, l'ancien royaume de Pologne compris, à l'abri de la contagion républicaine. L'empire d'Autriche le gênait dans sa marche vers la Turquie: Nicolas a contribué fortement à le dissoudre par les intrigues du Panslavisme. Les circonstances imposaient au cabinet de Pétersbourg des ménagements envers les catholiques, et nous voyons Pie IX se réjouir publiquement des progrès que la cour de Rome a faits dans le règlement de ses démêlés avec la Russie.

Rassuré contre un mouvement immédiat de la Pologne, protégé à sa gauche par les dissensions de l'empire d'Autriche, qui le couvrent sans l'atteindre lui-même, le tzar, qui s'appuie sur une armée de deux cent mille hommes toute prête à entrer en campagne, tourne ses regards vers la Prusse, et épie le moment de se jeter sur ce pays comme un libérateur du prince et comme un vengeur des prétentions de l'Allemagne unitaire. Cette attitude d'observation, accompagnée d'une concentration de forces considérables, se combine avec un mouvement non moins habile vers le Nord, où l'on voit, non sans surprise, l'héritier du spoliateur des Wasa entreprendre le rôle de protecteur des Scandinaves contre la prépotence germanique. En vain l'Angleterre a voulu intervenir comme arbitre entre le Danemark et l'Allemagne : la Russie se réserve le privilége d'assurer la victoire entière à la puissance la plus faible ; elle pousse au delà du Sund les auxiliaires suédois ; elle fait épouser au grand-duc Constantin la petite-fille de Bernadotte.

En même temps, la Prusse fait mine de se retirer de la querelle du Sleswig : c'était la Confédération qui l'avait poussée contre le Danemark ; mais la Confédération nourrit des projets trop hostiles à la grandeur et à l'indépendance de la monarchie de Frédéric II pour que celle-ci continue de se dévouer aveuglément à satisfaire les passions qui triomphent à Francfort.

Voici déjà cent vingt ans qu'on a imprimé en Allemagne les prophéties attribuées à Hermann, moine de l'abbaye de Lenin au XIII^e^ siècle. Ces prophéties, où l'histoire de la Prusse depuis cent ans se trouve relatée avec une fidélité vraiment merveilleuse, disent formellement que le souverain actuel de ce pays sera le dernier de sa race. On prétend que le roi Frédéric-Guillaume s'est vivement ému de la réimpression récente de ces prédictions, et qu'il y a vu un crime de lèse-majesté prussienne. En attendant, les événements semblent se précipiter dans le sens de la prophétie.

Si le volcan de Paris eût continué ses éruptions, et si les journées de juin eussent tourné au profit de la démocratie socialiste, l'armée prussienne se fût déjà jointe aux forces de la Russie, et le triomphe passager de la République à Francfort n'aurait fait que précipiter la conflagration générale de l'Europe. Mais la victoire de l'ordre dans nos rues a rendu courage aux idées conservatrices au delà du Rhin, et la tournure toute impériale que vient de prendre l'idée unitaire, au sein de la Confédération germanique, jette désormais la Prusse dans des embarras inextricables. L'histoire de M. de Metternich a pu finir ; celle de la maison de Lorraine recommence.

Qui aurait dit, au moment où la démagogie triomphait à Vienne, où Milan rejetait les Autrichiens, et où la Hongrie levait l'étendard de la séparation, qu'au bout de trois mois nous aurions à compter de nouveau les descendants de Léopold parmi les acteurs principaux de la politique européenne ? L'organisation de l'empire d'Autriche tient de celle du polype ; chacun de ses fragments est doué d'une vie propre qui paraît indestructible. La persévérance a toujours réussi à la maison de

Lorraine au milieu de ses désastres, et on dirait qu'elle a tenu l'archiduc Jean en réserve pour la circonstance où tous les fils de la politique de M. de Metternich viendraient à se rompre.

Défenseurs constants du principe de l'autocratie, les archiducs ont à leur service un fonds presque inépuisable de popularité. Tandis que l'étiquette nobiliaire maintenait toutes les prétentions dans les salons de Vienne, un oncle de l'empereur régnant, mari d'une maîtresse de poste, jouissait de toute l'affection du peuple styrien, dont il avait accepté les mœurs encore primitives, le tutoiement et jusqu'au costume national. La démocratie triomphe à Vienne, et aussitôt les autres archiducs se retirent sur le second plan ; l'empereur se réfugie dans le Tyrol, forteresse de la vieille loyauté catholique, et le gouverneur de la Styrie vient apprivoiser dans la capitale tous les ferments de dissension, tous, jusqu'à la démagogie voltairienne des étudiants. Déjà le peuple viennois serait rentré dans son ancien lit, si Francfort n'eût appelé l'archiduc Jean à une destinée plus haute encore.

Laissons Vienne se débattre dans les dernières agitations de ses saturnales, probablement bien proches de leur terme, et suivons le Vicaire de l'Empire sur le nouveau théâtre de ses succès. La confédération, par l'organe de ses députés, naguère apôtres fervents de la démocratie, est déjà tout entière à ses pieds. Dans peu nous verrons reparaître le vieil Empire lui-même, et les souverainetés nées de ses débris s'enfonceront peu à peu dans la pénombre produite par l'édifice restauré au nom des idées nouvelles. Le roi de Prusse, naguère si confiant quand il proposait à l'Allemagne de se mettre à sa tête, se serait-il attendu à trouver un rival redoutable dans un vieil archiduc, échoué dans une vallée de la Styrie ?

Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum
Absolvitque deos...

Depuis l'usurpation des domaines de l'ordre teutonique par son grand-maître Albert de Brandebourg jusqu'à l'audacieuse royauté de ses descendants, l'histoire de la Prusse, parsemée d'événements admirables, n'a été pourtant qu'un défi contre la justice du ciel : aujourd'hui le plan de la Providence commence à se dévoiler. Le manteau de pourpre que se tissaient les Hohenzollern couvrira bientôt les épaules d'un descendant de ce Charles de Lorraine, prince dépouillé de ses Etats, qui, de concert avec Innocent XI et Sobieski, sauvait l'Europe catholique à la fin du XVII^{e} siècle.

Quand bien même la Prusse, jointe au Hanovre, opposerait une résistance sérieuse au rétablissement de l'Empire, l'union de toute l'Allemagne du sud assurerait une grande force à cette cause, et déjà l'on s'aperçoit de l'influence qu'elle exerce sur les affaires d'Italie. La conquête de Trieste était un coup de partie pour la confédération italienne ; jamais le commerce de l'Autriche ne se serait relevé de la perte de ce débouché capital. Mais, après la retraite de l'escadre napolitaine, rappelée par son souverain, est arrivée l'intervention de la diète germanique, réclamant au nom de l'Allemagne la liberté de navigation pour

le commerce de Trieste, et les navires sardes, qui déjà s'étaient mis à canonner les faibles défenses de ce port, ont dû céder à cette injonction, tout en ménageant la transition dans l'intérêt de l'amour-propre péninsulaire.

L'appui donné à la défense de la Lombardie par l'esprit allemand a produit le phénomène de la bonne tenue des régiments autrichiens, en dépit de la désorganisation du gouvernement central. Aussi tout le monde est-il aujourd'hui frappé de la mauvaise position de l'armée italienne, en présence de la réaction qui s'est opérée en faveur de ses adversaires. Il n'en était pas ainsi au commencement de la campagne, quoique déjà les journaux italiens abusassent du mensonge militaire au-delà de toutes les bornes du possible. A ce sujet, qu'on nous permette de citer une correspondance du *Risorgimento :* la source n'est pas suspecte : « (14 juillet.) Un événement arrivé hier me fait compren-« dre à merveille comment les nouvelles, avant d'arriver à Turin, « prennent d'énormes proportions. A l'approche de la division du gé-« néral Ferrere des fortifications de Mantoue, l'ennemi fit feu et les « nôtres n'y répondirent pas. Malgré la distance, une balle atteignit un « de nos soldats : il n'en fallut pas davantage pour qu'à Goïto, et de là à « Roverbella, Mozzecane et Villafranca, on répandît le bruit qu'une forte « colonne ennemie avait essayé d'empêcher la formation du blocus, « mais qu'après un long combat les nôtres avaient réussi à faire ren-« trer l'ennemi dans la forteresse, non sans avoir coupé la retraite à « un gros de combattants qu'on avait obligés à déposer les armes : les « prisonniers étaient au nombre de *neuf cent soixante.* »

Hélas! la fameuse victoire de Goïto est presque de la même famille.

Quelle faiblesse fondamentale, quelle absence d'enthousiasme vraiment national et populaire n'a-t-il pas fallu pour qu'une armée démoralisée par la gigantesque défense de Milan et les événements de Vienne, commandée d'ailleurs par un général de quatre-vingt deux ans, pût reprendre presque partout l'offensive, reconquérir la Vénétie entière à l'exception de Venise elle-même, étroitement bloquée, anéantir ou réduire à l'impuissance les contingents romains et toscans, et menacer à la fois le duché de Modène et les parties méridionales de la Lombardie! Tout cela s'explique, quand on remarque l'impossibilité où l'on s'est vu de soulever sérieusement la Péninsule. La Toscane a fourni sept mille volontaires : l'Etat romain n'a jamais mis en ligne plus de quinze mille hommes; la Lombardie elle-même a laissé les Piémontais marcher à sa défense sans y joindre le secours de ses milices : dans la Vénétie la population des campagnes est évidemment favorable aux Autrichiens.

On commence à comprendre aujourd'hui la sagesse de Pie IX, lorsque résistant à ces cris de théâtre comme on les pousse à Rome et presque partout ailleurs avec la résolution bien prise de s'en rapporter à la *Spada d'Italia* pour l'effectif de la guerre, le saint Pontife a fait entendre les mots de *paix* et de *traité.* Tout le salut de l'Italie est aujourd'hui, en effet, dans un traité avec l'Autriche, sous la médiation de l'Angleterre et de la France. Les Autrichiens ont renoncé eux-mêmes à la possession

de Milan : ils n'y rentreront jamais ; mais la limite de l'Adige ou de l'Isonzo ne peut plus leur être contestée. La constitution de la Vénétie en un Etat séparé, gouverné par un prince autrichien qui deviendra italien en moins d'une génération, ne présente plus d'obstacle sérieux, depuis que l'empire est entré dans la voie des monarchies constitutionnelles.

Telles sont les bases raisonnables d'un arrangement dont tous les esprits sages et pratiques reconnaissent désormais la nécessité.

L'élection du duc de Gênes, second fils de Charles-Albert, au trône de Sicile, marque l'apogée de la fortune à laquelle les derniers événements ont appelé la maison de Savoie. En présence d'un pareil envahissement, l'*albertisme* déjà frappé à mort à Rome et en Toscane ne peut que décheoir. On s'en apercevra peut-être bientôt à Parme et à Modène.

Tout le prestige de Gioberti n'a pu le soutenir à Bologne et à Florence, dès qu'on s'est aperçu qu'il n'était plus que le commis-voyageur de l'albertisme. Le désagrément éprouvé par son copiste, le P. Gavazzi, a été plus considérable encore. Après quelques prédications communistes sur les places de Florence, le gouvernement grand-ducal a fait reconduire l'apôtre des *croisés* de brigade en brigade jusqu'à la frontière. On voit à présent avec la dernière évidence les fruits de ce catholicisme de contrebande engagé au service de la *primauté* italienne.

Chose merveilleuse ! sans provoquer au désordre, sans faire répandre une goutte du sang de ses sujets, Pie IX, à force de sagesse, de patience et de bon sens, aura triomphé de ses adversaires, naguères maîtres de Rome. Déjà l'ange est entré dans la prison de Saint-Pierre ; à sa voix le chef des apôtres a passé la première et la seconde garde : encore un pas, et les portes de fer de la cité s'ouvriront d'elles-mêmes.

C'est là une étonnante histoire, et nous n'oserions pas, avant qu'elle n'ait achevé de s'accomplir, en hasarder l'esquisse. Ce que nous pouvons affirmer dès à présent, c'est que la France aura largement contribué à la délivrance de Pie IX. Nous comptions sur l'effet moral que devait produire le martyr de l'archevêque de Paris ; il a été immense. La Chambre des députés elle-même, toute livrée naguère à l'impulsion philosophique, a dû s'associer au mouvement de l'opinion ; en outre, M. (le duc) d'Harcourt, ambassadeur de France, n'a pas peu contribué, pour son compte, à seconder l'élan donné par le sage et généreux discours d'Orioli, en déclarant que si la République, qui a supprimé partout les ambassadeurs, en conservait un à Rome, c'était un hommage au chef vénéré du catholicisme, mais non au souverain temporel de trois millions d'Italiens.

Le ministère Mamiani va périr sous le ridicule : c'est la digne punition de son immense fatuité.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. RENÉ, rue de Seine, 32.

ÉTUDES DE LÉGISLATION ET DE POLITIQUE.

DES DIVERS
SYSTÈMES ÉLECTORAUX
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

Un double intérêt s'attache à l'étude des législations électorales qui ont été mises en pratique ou qui le sont présentement dans les républiques et dans les Etats constitutionnels. C'est d'abord un intérêt de curiosité, bien légitime au lendemain de la convocation de la nation française suivant des règles qui jusqu'ici n'avaient été appliquées en aucun pays du monde. C'est ensuite l'intérêt que chacun doit avoir à connaître et à comparer les divers systèmes électoraux, lorsque une assemblée nationale est réunie pour discuter une constitution politique. Nous allons essayer de répondre à ce double intérêt, en esquissant les législations électorales de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, de la Suisse, de la Hollande, du Danemarck, de la Suède, de l'Espagne, du Portugal, de la Grèce, de l'Allemagne et des Etats-Unis. La question électorale est, sans contredit, la plus grave de toutes celles qui réclament l'attention des représentants du peuple.

I

Ce n'est pas à l'année 1789 qu'il faut reporter l'origine du gouvernement représentatif en France. Le principe électoral, qui est la base de ce gouvernement, existait depuis plusieurs siècles au milieu de nous lorsqu'il reçut une solennelle consécration.

Divers modes ont été suivis, dans la longue période des Etats-Généraux, pour la nomination des représentants des trois ordres du royaume. Il serait difficile, peut-être même impossible, de se procurer des documents qui les déterminent. Aussi est-on contraint d'avoir recours à l'ordonnance de 1789, pour apprécier le caractère des systèmes qui avaient été employés jusque là. Cette ordonnance constate que le roi ne

veut pas s'écarter des anciennes coutumes, et que la dernière convocation des Etats-Généraux sous Louis XIII, en 1614, est le modèle qu'il se propose d'imiter.

Les règles de la représentation devaient être nécessairement en harmonie avec les inégalités sociales. Les membres de la noblesse et du clergé votaient de plein droit et directement à l'assemblée générale du bailliage, tandis que les membres du tiers n'y arrivaient que par des élections successives qui établissaient deux, trois et quelquefois quatre degrés. Tous les habitants composant le tiers-état des villes, bourgs et communautés des campagnes, nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, s'assemblaient devant les juges du lieu pour concourir à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés du premier degré qui se trouvait ainsi dans la commune. Le second degré était le bailliage principal, c'est-à-dire le lieu où l'élection se faisait, ou bien le bailliage secondaire qui déléguait au bailliage principal. Dans ce dernier cas, le bailliage principal devenait le troisième degré. Il y en avait un quatrième, lorsque, dans les bailliages secondaires, l'assemblée générale était précédée d'une assemblée préliminaire, à l'effet de réunir les cahiers des communes en un seul et de réduire au quart le nombre total des députés.

On comprend qu'un pareil système, qui manquait d'unité d'action et qui froissait l'égalité, ne pouvait rester en vigueur avec la réunion des Etats-Généraux. La Constituante travailla à étendre le plus possible le gouvernement représentatif. Elle plaça la souveraineté dans la nation, et réalisa des doctrines hardies et nouvelles. Le nombre des représentants fut fixé à sept cent quarante-cinq pour les quatre-vingt-trois départements, et indépendamment de ceux qui pouvaient être accordés aux colonies. Les représentants furent distribués entre les départements, selon les trois proportions du territoire, de la population et de la contribution directe. Deux degrés d'élections furent adoptés. Le premier degré était formé par les *assemblées primaires*, le second par les *électeurs*. Pour faire partie des assemblées primaires, la qualité de *citoyen actif* était nécessaire. On était citoyen actif lorsqu'on était âgé de vingt-cinq ans accomplis, qu'on payait une contribution directe au moins égale à trois journées de travail, qu'on ne se trouvait pas en état de domesticité, et qu'on était domicilié dans la ville ou dans le canton. La qualité d'*électeur* ne pouvait être conférée qu'aux citoyens actifs qui remplissaient les conditions suivantes : 1° être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles des contributions à un revenu égal à la valeur de 200 journées, ou locataire d'une habitation d'un revenu de 150 journées ; 2° dans les villes au-dessous de six mille âmes, être

propriétaire ou usufruitier d'un bien de 180 journées de revenu ou locataire d'une habitation d'un revenu de 400 journées ; 3° dans les campagnes, être propriétaire ou usufruitier d'un bien d'un revenu de 150 journées ou être fermier ou métayer d'un bien d'un revenu de 400 journées. On nommait un électeur sur cent citoyens actifs. Il fallait, pour être éligible, d'après un décret de 1789, payer une contribution directe équivalente à la valeur d'un marc d'argent, être âgé de vingt-cinq ans et posséder une propriété foncière quelconque. Ce système fut changé par la constitution de 91. L'Assemblée décréta qu'on serait *éligible par la seule confiance des électeurs*. Ces derniers choisissaient le nombre de députés attribués à leur département, et un nombre de suppléants égal au moins au tiers de celui des députés. L'élection devait se faire à la pluralité absolue des suffrages.

Ce fut sur ces bases qu'eut lieu la nomination de l'Assemblée législative. La nomination de la Convention devait avoir lieu de la même manière ; mais la Législature, avant de se dissoudre, voulut imprimer une force irrésistible à la démocratie, en faisant disparaître toute distinction entre les citoyens actifs et non actifs. Tous les Français âgés de vingt et un ans eurent le droit de faire partie des assemblées primaires, et il n'y eut d'exclus que ceux qui étaient en état de domesticité. Pour être électeur ou représentant, aucune condition d'éligibilité ne fut exigée ; l'âge seulement fut maintenu à vingt-cinq ans. Ces importantes innovations sont contenues dans le décret des 11 et 12 août 1792.

Deux modes électoraux ont été successivement adoptés par la Convention. Le premier se trouve inscrit dans l'acte constitutionnel de 1793, qui n'a jamais reçu d'exécution ; le deuxième est celui que la Convention arrêta pour l'élection du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents.

L'acte constitutionnel de 1793 est l'expression la plus exagérée de la démocratie. Les règles électorales qu'il renferme sont par conséquent les plus irréfléchies et les plus larges. Toute idée conservatrice disparaît : l'élection devient directe, et il suffit, pour être électeur, d'être né et domicilié en France, et d'être âgé de vingt et un ans accomplis. Les étrangers ont même de grandes facilités pour prendre part au vote. L'âge de l'égibilité reste le même.

On avait donné jusque là une triple base à la représentation du pays : la contribution, la population et le territoire. On ne s'attache plus qu'à la population. Chaque réunion d'assemblée primaire de canton, résultant d'une population de trente-neuf et quarante-un mille âmes, nomme immédiatement un député, et l'élection se fait, comme précédemment, à la majorité absolue des suffrages. Le peuple français se réunit tous

les ans, le 1er mai, pour les élections ; mais le droit des assemblées primaires ne se borne pas au choix des représentants. Les assemblées primaires sont appelées à sanctionner les lois, qui ne deviennent définitives que lorsque, au bout de quarante jours, le dixième des assemblées primaires n'a pas protesté dans la moitié des départements plus un. S'il y a réclamation, le corps législatif convoque les assemblées primaires. Ces assemblées sont également appelées à nommer dans chaque département un candidat pour la formation du conseil exécutif de la République, qui se compose de vingt-quatre membres choisis par le corps législatif. Il entre encore dans les attributions des assemblées primaires de nommer les fonctionnaires administratifs et judiciaires. Nous devons presque regretter que ce système complexe soit resté à l'état de monument historique. La France aurait vu une fois de plus quelles sottises peut enfanter le débordement effréné de la multitude.

La Convention, éclairée, vers la fin de sa triste carrière, sur les excès de la liberté, opéra une révolution dans le droit public. Les résolutions qu'elle adopta pour l'élection des membres des assemblées du Directoire en sont une preuve éclatante. L'acte constitutif de l'an III consacre, comme la constitution de 1791 et le décret de l'Assemblée législative, l'élection à deux degrés. Les assemblées primaires se réunissent, le 1er germinal de chaque année, par la nomination d'une assemblée électorale dans chaque département, et les assemblées électorales se réunissent le 20 prairial. Une condition importante est mise au droit de voter : il faut que les citoyens se soient fait inscrire sur les registres de leurs cantons, et pour obtenir cette inscription les jeunes gens doivent prouver qu'ils savent lire, écrire, et qu'ils exercent une profession. L'âge de vingt-et-un ans est requis pour prendre part aux assemblées primaires ; il faut en avoir vingt-cinq pour être nommé *électeur*, trente pour devenir membre du Conseil des Cinq-Cents, et quarante pour être admis au Conseil des Anciens. Il y a au moins une assemblée primaire par canton. Lorsqu'il y en a plusieurs, chacune est composée de 450 citoyens au moins et de 900 au plus. Chaque assemblée primaire nomme un électeur à raison de 2 à 300 citoyens, deux pour 300 jusqu'à 500, trois pour 500 à 700, quatre pour 700 à 900. La constitution de l'an III s'éloigne beaucoup, comme on le voit, de l'acte constitutionnel de 1793. Il n'a avec lui quelque similitude que pour ce qui regarde la nomination des fonctionnaires administratifs et judiciaires. Les présidents de l'administration municipale du canton et les juges de paix sont choisis par les assemblées primaires, et les assemblées électorales nomment les membres du tribunal de cassation, les hauts jurés, les présidents, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels,

les juges des tribunaux civils et les administrateurs de département.

Des cinq systèmes électoraux que nous venons d'analyser, un seul, celui de 1793, a institué le suffrage direct et universel. Toutes les législations postérieures s'en éloignèrent jusqu'à la révolution du 24 février.

La constitution consulaire, qui succéda à la constitution directoriale, consacra violemment la réaction qui s'opérait en faveur des idées d'autorité. Toute participation directe ou indirecte à la nomination des conseils du pays fut enlevée aux citoyens. Ils durent se contenter du droit minime de présentation. Le Sénat, créé et organisé par les auteurs même de la constitution, fut chargé de l'élection des législateurs, des tribuns, des consuls, des juges de cassation et des commissaires à la comptabilité, et l'action des citoyens se réduisit à la formation d'une liste de candidats parmi lesquels les sénateurs choisissaient. Ils furent déshérités également du droit d'élire les fonctionnaires administratifs et judiciaires ; ils ne conservèrent que la faculté de former des listes d'éligibles. Les diverses listes formèrent *la liste nationale*. Voici comment elles étaient formées : la commune s'effaçait entièrement devant l'arrondissement, qui composait du dixième des citoyens une liste d'éligibles aux fonctions de l'arrondissement. Cette liste s'appelait, comme par dérision, liste communale. Les citoyens compris dans cette liste communale désignaient un dixième d'entre eux, qui formaient la liste départementale, dans laquelle étaient pris les fonctionnaires du département. Enfin, les citoyens portés dans cette dernière liste choisissaient à leur tour un dixième d'entre eux, et il en résultait une troisième liste qui renfermait les éligibles aux fonctions publiques nationales.

Ce système dura trois ans. Il fut modifié par le sénatus-consulte du 4 août 1802. Le Sénat conserva toujours le choix du Tribunat et du Corps législatif ; mais ce choix ne fut plus fait sur les listes nationales, et le Sénat cessa de se recruter lui-même. On vit reparaître une apparence d'assemblée politique. Il y avait trois degrés : l'assemblée de canton, le collége d'arrondissement et le collége de département. L'assemblée de canton désignait deux citoyens sur lesquels le premier consul choisissait le juge de paix, et deux autres citoyens pour chaque place vacante de suppléant du juge de paix ; le collége d'arrondissement était nommé par cette assemblée de canton ; il en était de même du collége de département. Sous le rapport politique, chacun de ces colléges présentait au Sénat deux citoyens pour le Corps législatif et deux citoyens pour le Tribunat, et de plus il présentait deux citoyens pour former la liste sur laquelle étaient nommés les membres du Sénat. Sous le rapport judiciaire et administratif, ils déterminaient les candidats aux fonctions publiques de l'arrondissement et du départe-

ment. Les présidents de ces colléges étaient désignés à chaque session par le premier consul, qui avait le droit d'ajouter : 1° aux colléges d'arrondissement, deux membres pris parmi les citoyens appartenant à la Légion d'Honneur ou qui avaient rendu des services à l'Etat; 2° aux colléges de département, vingt citoyens pris parmi les cinquante plus imposés du département, parmi les membres de la Légion d'Honneur et ceux qui s'étaient montrés utiles au pays. La différence entre ce système électoral et celui qu'établissait la première constitution consulaire n'est pas très-grande : c'est toujours au droit de présentation que se borne l'intervention du pays dans les affaires gouvernementales.

La constitution impériale ne changea pas cet état de choses. Elle donna seulement le droit de vote dans les colléges de département aux grands-officiers, aux commandants et aux officiers de la Légion-d'Honneur, et dans les colléges d'arrondissement aux simples légionnaires.

Lorsque les désastres de 1814 eurent forcé le Sénat à proclamer la déchéance de Napoléon, ce corps politique formula les droits électoraux dans la constitution qu'il se proposait de soumettre à Louis XVIII. La composition du Sénat était réservée au roi, et le Corps législatif devait être nommé directement par les colléges électoraux organisés suivant le mode impérial, avec cette exception que le choix des présidents était restitué aux colléges. Louis XVIII refusa, on le sait, d'accepter cette constitution.

La Charte de 1814 commença un nouveau droit public. Elle accorda au pays ce qu'il n'avait pas su se donner lui-même, une Chambre des Députés dérivant directement du pays. Le cens de l'élection fut fixé à 300 fr., et pour être éligible il fallait payer 1,000 fr. Ces conditions étaient sans doute sévères, et Louis XVIII aurait mieux fait peut-être de donner une législation électorale basée sur les vieilles lois françaises et les décisions de la Constituante. Mais tout homme de bonne foi doit reconnaître que les principes fondamentaux du gouvernement représentatif étaient posés sur leur véritable terrain.

L'acte additionnel, qui est une imitation de la Charte, ne s'écarta de l'œuvre royale que pour ce qui regarde l'élection de la Chambre des Représentants. Napoléon voulut rester fidèle au système de 1802, en lui apportant toutefois quelques modifications de détail. Un point assez caractéristique, c'est qu'une représentation spéciale fut accordée à l'industrie et à la propriété commerciale et manufacturière. Le choix de cette représentation, fixée à vingt-trois députés, était fait dans le sein des colléges électoraux de département.

Le projet de constitution du 29 juin 1815, voté tandis que les étran-

gers passaient la frontière, s'écartait de la Charte dans un autre sens. Tous les citoyens qui s'étaient fait inscrire sur le registre de leurs communes choisissaient les électeurs parmi un certain nombre de noms privilégiés que les préfets désignaient.

Il y a cela de remarquable dans l'Acte additionnel et le Projet de constitution de 1815 qu'ils sont bien moins libéraux, bien moins équitables sous le rapport électoral que la Charte de 1814, contre laquelle se sont élevées tant d'accusations.

La Restauration, qui aurait dû travailler à étendre son système électoral, eut le tort de le rendre au contraire plus restrictif par la loi du double vote qui établit deux sortes de colléges, les colléges de département et les colléges d'arrondissement. Les premiers, composés de tous les citoyens ayant leur domicile dans l'arrondissement, nommaient chacun un député, en tout deux cent cinquante-huit. Les seconds, composés des plus forts imposés parmi les électeurs d'arrondissement, et en nombre égal au quart de la totalité des électeurs du département, nommaient chacun le nombre de députés que la loi leur attribuait, en tout deux cent soixante-douze. Une autre atteinte portée aux lois de la France fut la loi qui éleva à sept au lieu de cinq la durée des législatures. Ces altérations de la Charte, jointes aux fautes incessantes des ministres et de la cour, poussèrent la royauté aux abîmes.

Nous ne parlerons pas des dispositions électorales des ordonnances de juillet. Il est des actes d'aberration qu'il faut taire, des fautes qui sont tout au plus dignes de commisération.

La révolution de 1830 amena un progrès modeste dans le système électoral de la France. Le double vote et la sextennalité disparurent; l'âge fut fixé à vingt-cinq ans pour l'électeur, au lieu de trente, et à trente pour le député au lieu de quarante; le cens du premier fut réduit à 200 fr. et le cens du second à 500 fr.

Louis-Philippe et ses conseillers ont cru que c'était là l'expression la plus complète du libéralisme et du progrès. Ils se sont refusés obstinément à élargir le cercle des droits électoraux, et ils sont tombés au moment où ils croyaient avoir fondé une aristocratie gouvernementale dans un pays qui repousse toutes les aristocraties.

Le système adopté par le gouvernement sorti des barricades de février est trop récent pour que nous ayons besoin de le résumer. Nous allons examiner rapidement les divers modes qui sont en vigueur dans les Etats constitutionnels et républicains de l'Europe et de l'Amérique.

II

La constitution de la Belgique établit deux Chambres qui dérivent,

toutes deux, de la nation, la Chambre des représentants et le Sénat. La loi électorale, qui est le complément de cette constitution, n'exige aucun cens d'éligibilité pour les membres de la Chambre des représentants qui n'ont d'autres conditions à remplir que d'être âgés de vingt-cinq ans et de jouir des droits civils. Il n'en est pas de même pour les membres du Sénat. Ils doivent payer 100 florins d'impositions directes et être âgés de quarante ans. L'une et l'autre Chambre sont nommées par le pays ; la différence entre elles, c'est que le Sénat est nommé pour un temps double de la Chambre des représentants, qu'il se renouvelle par moitié, et qu'il est composé seulement d'un nombre de membres égal à la moitié des députés de l'autre Chambre. Le cens de l'électeur varie, suivant l'importance des localités, de 20 à 80 florins. On est électeur à vingt-cinq ans.

En Angleterre, le système de la représentation est, malgré le fameux bill de la réforme, plus restreint que ne le comportent les vieilles habitudes constitutionnelles de la nation. Le nombre des électeurs ne dépasse pas neuf cent mille. Ils sont divisés en quatre zones principales : l'Angleterre proprement dite, le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande. L'Angleterre proprement dite nomme 461 députés, le pays de Galles 29, l'Ecosse 53, et l'Irlande 105. Sont électeurs dans les comtés tous les propriétaires soit de biens *allodiaux*, c'est-à-dire exempts de tous droits de suzeraineté, soit de biens *copyhold*, c'est-à-dire relevant d'un fief, et produisant 10 livres sterling (240 fr.) par an, net, ainsi que tous les baux de vingt ans s'ils sont de 50 livres sterling (1,200 fr.) ou de soixante ans, s'ils sont au-dessous de cette somme. Sont électeurs dans les villes ceux qui paient la taxe des portes et fenêtres et qui ont un loyer de 10 livres sterling (240 fr.).

La Suisse n'a pas une législation électorale uniforme. Cela résulte évidemment de sa division en vingt-deux cantons, qui ont chacun un droit absolu de souveraineté, droit que les radicaux s'efforcent de nier, mais qui est garanti par le pacte fédéral. Les législations électorales qui sont établies par la plupart des constitutions des vingt-deux cantons sont empreintes de l'esprit démocratique le plus large. Avant les événements de l'an dernier, on remarquait dans quelques-unes quelques tendances aristocratiques. Toute barrière conservatrice a aujourd'hui disparu. L'élection est directe et générale. C'est sur la constitution du canton de Vaud que les constitutions nouvelles ont été calquées. Or, dans le canton de Vaud, la démocratie coule à pleins bords, et tous les citoyens sont investis du droit électoral. Les cantons dont le système électoral est le plus ancien sont les cantons d'Urie, de Schwitz et d'Unterwald, qui ont appelé de tout temps à leurs assemblées générales l'unanimité des habitants.

Le système électoral adopté par le roi de Hollande en 1815 rappelle les classifications de la féodalité. Les états généraux de ce pays se composent de deux Chambres, dont l'une est nommée à vie par le roi et prend le nom de première Chambre ; tandis que l'autre, qui reçoit le nom de deuxième Chambre, est élue par les Etats provinciaux. Sont éligibles à la seconde Chambre les personnes domiciliées dans la province et agées de trente ans accomplis. Les membres de cette Chambre ne siègent que trois ans ; ils se renouvellent annuellement par tiers. Les Etats provinciaux qui sont chargés de les nommer se composent de députés élus par les trois ordres suivants : les nobles ou corps équestres, les villes, les campagnes. Des règlements, qui diffèrent suivant les provinces, déterminent le mode d'élection des membres de ces Etats.

Dans les deux royaumes scandinaves, le gouvernement représentatif est aussi peu avancé qu'en Hollande ; et, par suite, les élections sont empreintes d'un caractère tout à fait aristocratique. Le Danemark ne jouit que d'une représentation provinciale accordée par le roi Frédéric VI en 1834. Cette représentation varie de deux cent neuf à deux cent dix-sept membres, formant quatre assemblées distinctes, qui résultent de la division du royaume en quatre parties : le Danemark proprement dit, le Jutland, le Sleswig et le Holstein. Les élections doivent être faites publiquement, et chaque député a un suppléant choisi comme lui-même. Le droit électoral est conféré aux propriétaires de biens-fonds ; mais il faut qu'ils paient un impôt assez fort, qui diffère suivant les lieux. En Suède, les droits électoraux appartiennent à un assez grand nombre d'habitants. De même que le pays est partagé entre plusieurs classes, les élections sont fractionnées. La noblesse siége de droit aux Diètes, dans la personne des chefs de familles ; mais le clergé nomme directement ses représentants, ainsi que la bourgeoisie, qui est parquée dans quatre-vingt-six villes, et les paysans propriétaires, qui forment une masse de deux millions soixante-quatorze mille hommes. Chose étrange ! les fonctionnaires sont privés du droit électoral, et tout fonctionnaire non noble cesse d'appartenir à son ordre. Cette bizarre anomalie a produit une moyenne classe fort recommandable, qui est frappée d'une sorte de dégradation pour avoir été jugée digne d'exercer des fonctions publiques.

La constitution espagnole du 23 mai 1845 promet à l'Espagne une loi électorale qui diffère de l'ancienne. Un projet fut présenté à ce sujet aux Cortès dans la même année. Il fut mis en délibération et voté l'année suivante par les soins de M. Martinez de la Rosa. L'élection indirecte, établie en Espagne depuis l'établissement du gouvernement représentatif, est remplacée par l'élection directe. On ne vote plus par

scrutins de listes dans chaque province ; mais les provinces sont divisées en districts qui nomment chacun un député. Des conditions de cens assez rigoureuses sont imposées à l'électeur. Pour avoir cette qualité, il faut payer 400 réaux de contributions ou donner des gages, par sa position, d'une capacité réelle, comme les avocats et les professeurs. Le cens du député est de 12,000 réaux provenant de biens-fonds.

Le Portugal n'a pas, à vrai dire, de législation électorale. Il change de système à chaque révolution, et les révolutions sont permanentes dans ce pays. Quand la constitution de 1826 ou la charte de 1832 ne sont pas en vigueur, c'est la constitution de 1837 qui régit la nation portugaise. Le mode le plus libéral qui ait été établi sur les élections est contenu dans une loi étrangère à ces pactes divers. C'est une loi de 1840, adoptée sous le ministère du vicomte de Sa da Bandiera et du comte de Lavradao. Elle n'exige pour les électeurs qu'un impôt annuel sur les propriétés équivalant à 5 fr. 60 c. ; et elle admet à titre de capacité, et en dehors de l'âge fixé à vingt-cinq ans, l'adjonction des officiers de toutes armes, des prêtres, des hommes mariés, des docteurs, etc. Les domestiques, les hommes en faillite et ceux qui sont sous le poids d'une accusation criminelle sont seuls exclus. L'élection est directe.

La loi électorale de la Grèce, votée en 1844 deux mois après la promulgation de la Constitution, consacre également le principe de l'élection directe, qui avait réuni dans la discussion 175 suffrages contre 5. Cette loi se rapproche beaucoup du mode employé parmi nous pour la nomination de l'Assemblée nationale. Elle est toutefois plus sage et plus conservatrice. Le vote a lieu dans chaque province, par scrutin de liste ; mais c'est dans la commune que les électeurs déposent leurs bulletins. Tous les Grecs sont électeurs, à la condition de posséder une propriété quelconque ou d'exercer une profession qui les rend indépendants. Chaque province choisit ses députés suivant la proportion suivante : jusqu'à 10,000 âmes, il est élu un député ; de 10 à 20,000 âmes, deux ; de 20 à 30,000, trois ; les provinces dont la population est plus considérable en élisent quatre. L'article 16 porte que le gouvernement doit adresser à chaque commune une urne qui est scellée sur tous les coins avec le sceau du gouvernement. Cette prescription est digne de remarque. Elle met un obstacle à la fraude. Pour être éligible, il faut être citoyen grec, jouir des droits civils et politiques, avoir trente ans accomplis et habiter la province qui vous nomme. Des facilités sont accordées à tous ceux qui ont combattu pour la cause de l'indépendance. On est électeur à vingt et un ans. Les députés sont nommés à la majorité absolue des citoyens qui ont pris une part réelle aux élections. La Chambre se renou-

velle en entier tous les trois ans. Ce système est, comme on le voit, essentiellement démocratique, quoique le gouvernement soit une monarchie. Cela prouve que la monarchie et la liberté ne sont pas aussi inconciliables qu'on voudrait le faire croire.

L'Allemagne est engagée depuis 1816 dans la voie constitutionnelle, mais les institutions électorales y sont très-peu avancées. Nous les avons analysées en partie dans un travail inséré au *Correspondant* du 10 août 1847. Dans la plupart des États la noblesse a des droits supérieurs aux autres classes de la société ; elle a des représentants spéciaux, ainsi que les villes et les paysans. La Constitution de la Saxe accorde une représentation spéciale aux commerçants et aux industriels. Presque partout, notamment en Bavière, en Saxe et dans le Wurtemberg, l'élection est à deux degrés. La Prusse ne jouit pas encore, à vrai dire, d'un système électoral, On ne peut pas donner ce nom au mode adopté par le roi pour la composition de la Diète en 1847 et de l'Assemblée constituante qui est en ce moment réunie.

Il nous reste à parler des Etats-Unis. On sait que le gouvernement de cette vaste fédération consiste dans un Président, nommé pour quatre années, et dans un Congrès qui se compose d'un sénat et d'une chambre des représentants. Chaque Etat envoie deux membres au sénat, et ces membres sont élus pour six ans. Les représentants, au contraire, ne sont élus que pour deux, et ils sont répartis entre les Etats d'après la population. Nul ne peut être représentant, à moins d'avoir atteint vingt-cinq ans, d'être depuis sept ans citoyen des Etats-Unis, et d'habiter au moment de son élection l'Etat qui le choisit. Pour être sénateur, l'âge est porté à trente ans, et l'ancienneté de séjour à neuf. Les époques, lieu et mode d'élection des sénateurs et des représentants sont, dans chaque Etat, réglés par la législature ; ils diffèrent par cela même essentiellement.

Nous voilà au terme du résumé rapide que nous avons entrepris. L'Assemblée nationale peut choisir entre beaucoup de systèmes électoraux. Quel est celui qu'elle adoptera? S'il nous est permis d'exprimer une préférence, nous dirons que le mode électoral de la constitution de l'an III nous paraît plus juste et plus équitable que tous les autres. Cette constitution impose deux conditions à l'électeur du premier degré : elle veut qu'il sache lire et écrire et qu'il exerce une profession. Ces exigences nous paraissent légitimes. Un ancien député, dont le nom est cher à tous les amis de la liberté politique et religieuse, vient de publier une brochure pour demander qu'on interdise les droits électoraux aux citoyens qui ne consacrent pas une partie de leur temps à un *travail quelconque*. Nous souhaitons que cette exclusion soit prononcée comme elle l'était par la constitution de l'an III.

A. PAGÈS-DUPORT.

LES JALOUSIES VERTES

HISTOIRE DE 1836[1].

Michel ne put s'empêcher de profiter, dès le lendemain, de la permission qu'il avait reçue, et à l'heure indiquée, il se rendit chez Mlle Fabert. Il fallait monter six étages pour arriver jusqu'à elle. Au dernier palier, une petite porte peinte à l'huile, un paillasson vert, un cordon de sonnette terminé par un anneau de cuivre poli, le tout brillant de propreté, lui firent présumer que c'était là sa demeure. Il sonna; une vieille femme de ménage qui vint lui ouvrir le toisa avec une curiosité un peu soupçonneuse, quand il lui demanda :

« Mlle Fabert?

— C'est ici, monsieur. » Elle ouvrit une seconde porte pour l'introduire, et ne la referma qu'après avoir vu l'accueil qui lui était fait. Félicie travaillait près de la fenêtre avec son assiduité ordinaire.

« C'est déjà vous, monsieur Roland? » dit-elle en répondant au salut du jeune homme; mais il y avait dans ce mot : *déjà*, plus de contentement que de surprise. Aussi Roland n'employa-t-il pas la petite affectation usitée de paraître y voir un reproche.

« J'étais pressé de vous revoir et de connaître votre demeure, » répondit-il en regardant autour de lui; et ce regard disait assez ce qu'il en pensait.

— Vous ne la trouvez pas brillante, mais elle me plaît ainsi.

— N'auriez-vous pas pu choisir un logement moins élevé?

— Je ne l'ai pas choisi; c'est celui qu'habitait ma mère; elle m'a fait promettre de ne le point quitter. »

Michel se souvint qu'en effet Mme Fabert le lui avait dit, et, attendri par ce souvenir, il détourna les yeux, et les arrêta sur un portrait d'homme portant l'uniforme de capitaine d'infanterie, orné de la dé-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, page 296.

coration de la légion d'honneur. C'était une vraie figure militaire, annonçant la franchise et la résolution.

« C'est mon père, dit Félicie ; il est mort à Waterloo lorsque j'étais à peine au monde. » Puis, répondant au regard de Michel, qui semblait chercher autre chose :

« Le portrait de ma mère est dans ma chambre ; comme il est fait par moi, il est fait aussi pour moi seule. » Michel n'osa insister pour le voir, quoiqu'il en eût bien envie ; mais il se promit de l'obtenir plus tard.

« Et vous vous trouvez bien ici ? » reprit-il en examinant de nouveau la modeste exiguité de cet asile.

« Aussi bien que je puis l'être en ce monde. Eh ! que faut-il donc à une créature humaine, sinon un abri sain et tranquille, et le pain de chaque jour ? Le reste dépend de l'étendue de nos besoins particuliers, et les miens sont tous satisfaits. Voyez ; grâce à cette large rue et au voisinage d'un jardin public, j'ai un beau jour, un air pur, la vue d'une vaste étendue de ciel pour reposer mes yeux et mon âme, quand la fatigue du travail ou le poids de la vie se fait sentir. N'en est-ce point assez pour accepter patiemment la tâche qui nous est assignée ? » Cette ferme et sereine résignation n'entrait point du tout dans les idées de Michel.

« Vous êtes heureuse de n'avoir pas connu une situation meilleure, dit-il en soupirant ; si vous aviez joui des douceurs de la fortune, vous ne penseriez pas ainsi.

— Pourquoi pas ? J'ai remarqué que ceux qui tiennent le plus à ce que vous appelez les douceurs de la fortune, font beaucoup dépendre leur bonheur de l'opinion des autres ; or, elle n'a jamais compté pour rien dans le mien. Les commodités de la vie n'ont guère plus occupé ma pensée ; j'avais mieux à en faire. Je ne crois donc pas que la fortune m'eût rendu beaucoup plus heureuse, ni que sa perte eût grandement changé mon existence.

— Vous ne regretteriez pas même le plaisir de donner ?

— Celui-là est à la portée du plus pauvre, car il ne se mesure pas à la valeur de l'offrande. Qu'est-ce que la plus grande fortune devant les misères de l'humanité ? A peine une obole ; et l'obole de la veuve est une fortune devant Dieu.

— Vous avez une manière de voir les choses !... » dit Michel étonné.
En ce moment la vieille femme de ménage ouvrit la porte.

« Mademoiselle n'a plus besoin de rien? demanda-t-elle.

— Merci, ma bonne Marguerite, répondit Félicie; mais attendez un moment, M. Roland va descendre avec vous.

— Déjà! s'écria à son tour Michel, un peu ébahi de ce congé sans façon; j'avais tant de choses à vous dire!

— Vous me les direz un autre jour; nous avons le temps de nous revoir. Bonsoir, M. Michel. »

Il n'y avait pas moyen de résister à la douce fermeté de la jeune fille. Michel se retira donc, moitié content, moitié fâché. Il sentait qu'elle avait raison de marquer ainsi tout d'abord la limite de ses visites; mais il aurait voulu, au lieu de cette manière nette et franche d'annoncer sa volonté sans prétexte et sans explication, lui voir employer timidement quelques-uns de ces détours féminins plus flatteurs pour son amour-propre. Mais aucun détour ne pouvait convenir à Félicie.

Quand Michel fut sorti, elle demeura un moment pensive; pensive et non rêveuse; elle pouvait réfléchir ou se ressouvenir, mais la rêverie n'était pas à son usage. La présence de Michel l'avait reportée au temps où ils s'étaient connus; ce temps où sa mère existait encore. Il lui semblait entendre le jugement que cette sage mère avait exprimé sur Roland quand elle crut entrevoir chez sa fille un commencement d'attachement pour lui: « Prends garde, lui dit-elle, c'est une aimable et gracieuse nature; mais l'esprit est trop vaniteux et le caractère trop faible pour qu'on puisse en attendre rien de solide. »

On a vu comment le puéril enivrement du jeune homme en leur annonçant sa nouvelle fortune avait paru justifier cette opinion aux yeux de Félicie, et comment l'impression qu'elle n'avait pu dissimuler avait aussi fait prendre le change à Michel, qui mécontent et blessé s'éloigna sans retour.

Félicie, trop sensée pour nourrir des regrets romanesques, n'accusa qu'elle de l'erreur qui lui avait fait voir un moment dans ce jeune homme plus qu'une aimable et passagère relation, et tel fut bientôt le seul souvenir qu'elle en voulut conserver. Leur rencontre n'y devait rien changer, car l'empressement que Roland montrait aujourd'hui ne prouvait rien après un si long oubli.

L'heure du repos était venue; elle prit un flambeau et rentra dans sa petite chambre blanche et froide, qui ressemblait à une cellule de

religieuse. Elle regarda longtemps le portrait de sa mère, au-dessous duquel était suspendu un petit crucifix portant cette légende : *Spes unica,* et tout auprès la croix-d'honneur de son père ; puis elle s'agenouilla pour prier, et sa prière, longue et fervente, fut suivie d'un paisible sommeil.

Le lendemain Michel ne vint point ; elle ne l'attendait pas, et cependant à l'heure de sa visite elle tourna plus d'une fois la tête du côté de la porte et prêta souvent l'oreille, sans savoir pourquoi. De son côté, Michel sans presque y penser était venu jusqu'à sa demeure ; puis, arrivé là, il n'avait point osé entrer, craignant que la jeune fille ne le trouvât mauvais. Le jour suivant, en revanche, il arriva de très-bonne heure, afin de ne pas perdre une minute du temps qui lui était accordé et il fut reçu avec une douce cordialité.

Tout heureux d'avoir à qui parler de lui, il raconta longuement ce qu'il appelait ses malheurs. Félicie l'écouta avec une bienveillante attention ; cependant il s'attendait à la voir plus touchée, et ne put s'empêcher de le lui faire entendre.

« Pardonnez-moi, répondit-elle à ce reproche indirect ; mais vous savez que je suis franche. Eh bien, je ne vois pas dans tout ce dont vous vous plaignez un seul véritable malheur.

— Comment ! la perte de ma fortune, l'ingratitude de mes amis, l'abandon de la femme que j'aimais, ce ne sont pas là des malheurs ?

— Un moment ; entendons-nous. Si vous aviez éprouvé quelqu'une de ces catastrophes sociales qui sont aux capitaux ce que sont les fléaux de Dieu aux biens de la terre, vous pourriez dire que vous avez perdu votre fortune ; mais vous l'avez dépensée, voilà tout. »

Michel fit un brusque mouvement de surprise.

« Quoi ! n'ai-je pas perdu les fonds que j'avais mis dans l'affaire des terrains ? demanda-t-il enfin d'une voix étouffée.

— Oui, parce que vous avez espéré gagner à cette loterie. Si vous n'aviez point exposé votre argent, il vous eût servi à mener la même vie un an ou deux de plus, et vous n'en seriez pas plus riche aujourd'hui.

— Ce sont là les consolations que vous me donnez ? dit Michel avec un peu d'amertume.

— N'en est-ce donc pas une en effet que de vous prouver que de tout ce que vous avez perdu il n'y a rien que vous deviez réellement

regretter? Je ne crois pas d'abord que vous teniez beaucoup à l'argent; autrement, avec une quinzaine de mille francs de rentes, vous n'auriez pas pris un train de maison qui en exigeait au moins trente mille, et pour lequel vous avez trouvé moyen d'en dépenser plus de quatre-vingt.

— Je vous assure pourtant que je n'affichais aucun luxe, et tout le monde convenait que je vivais très-modestement.

— Raison de plus pour penser que la fortune ne vous est pas nécessaire, puisque vous ne l'aimez ni pour elle, ni pour ce qu'elle procure.

— Comment!

— Sans doute; si vous aimiez l'argent pour lui-même, vous trouveriez qu'il vaut la peine qu'on se donne pour l'épargner. Si vous aimiez les jouissances qu'il représente, vous auriez eu toutes celles que comportait la dépense que vous faisiez. Je ne vois donc pas que vous ayez perdu grand'chose, si ce n'est le plaisir d'entendre dire que vous étiez riche.

— Et celui d'obliger des amis qui, à ce que je vois aujourd'hui, pensaient probablement comme vous.

— Peut-être ils n'avaient pas tout à fait tort, » dit Félicie en souriant.

Puis, voyant l'air irrité de Michel :

« Croyez-moi, monsieur Roland, continua-t-elle avec une douceur affectueuse, nous diminuerions de beaucoup la somme de nos peines si nous consentions à appeler les choses par leur nom. Vous parlez d'amis! il me semble que vous employez ce mot bien légèrement. Selon moi, vous aviez des relations, des camarades, des parasites, mais vous n'aviez pas d'amis.

— Ainsi, reprit Michel avec un peu d'amertume, c'est moi qui ai tort de les avoir traités comme tels et de les accuser d'ingratitude? »

Félicie sourit.

« Jugez-en vous-même, dit-elle avec une douceur pénétrante. Comment voulez-vous que les artistes dont vous achetiez les ouvrages, les journalistes qui vous prônaient dans leurs feuilles, les bons vivants qui vous aidaient à vous divertir, se regardassent comme vos débiteurs? Ils croyaient être pour vous, tout au plus, l'occasion de dépenser votre argent d'une manière agréable ou utile, et avec la fortune

qu'on vous supposait, ceux mêmes à qui vous en prêtiez, ne donnaient à ce service que la valeur d'un procédé obligeant et non celle d'un bienfait. Peut-être bien allaient-ils jusqu'à penser, sans vous faire injure, qu'une grande bonté de cœur et un peu de vanité rendaient le plaisir aussi grand de votre côté que du leur. »

Michel ne répondit pas ; il boudait. L'impitoyable raison de Félicie détruisait pièce à pièce le piédestal de vertus et de malheurs sur lequel il aimait à se placer. Si la vérité déplaît aux hommes, c'est surtout dans la bouche d'une femme ; ils pardonnent à celle qui les trompe, mais non à celle qui les juge ; à moins que ce ne soit pour les admirer, comme l'avouait naïvement l'un de nos plus spirituels contemporains. C'est là sans doute ce qui donnait à Roland tant d'humeur contre la jeune fille qui ne l'admirait point, et dont cependant l'affectueuse patience parvint à ramener la sérénité sur son front. Ainsi, quoique blessé dans son amour-propre, il était tout surpris, en quittant Félicie, de se sentir plus calme et plus satisfait. Aussi il s'accoutuma bien vite à la voir tous les jours ; c'était une paisible intimité qui n'agitait point sa vie, qui n'enflammait point son imagination, mais qui avait sur toute son existence une saine et bienfaisante influence. Il apprenait peu à peu à estimer les choses de ce monde à leur juste valeur, à voir le bonheur où Dieu l'a placé, dans le tranquille accomplissement des devoirs imposés à chaque situation. Suivre humblement la voie qui nous est tracée, accepter au jour la journée la tâche prescrite, n'est-ce pas en effet l'unique moyen d'arriver au seul vrai bonheur qui nous soit accordé ici-bas, à la paix ?

Tout le jour Michel s'occupait assidûment de son travail ; mais c'était avec un contentement toujours plus vif qu'il voyait arriver l'heure où il se rendait chez Félicie, dont il goûtait de plus en plus le grave et doux entretien. Parfois, il l'aidait à colorier ses lithographies, ou dessinait près d'elle pendant qu'elle travaillait. Puis, quand la vieille Marguerite adressait à sa jeune maîtresse la phrase sacramentelle : « Mademoiselle n'a plus besoin de rien ? » il prenait son chapeau sans mot dire et se retirait avec elle. Ni l'un ni l'autre des jeunes gens ne pensaient qu'on pût gloser sur des relations qui, de leur part à tous deux, étaient sans arrière-pensée, comme elles auraient pu exister entre deux vieux amis.

On arriva ainsi à la fin de l'été. Un soir, la chaleur avait été étouf-

fante ; Michel, en arrivant chez la jeune fille, la trouva assise sur le rebord de sa fenêtre, pour profiter des dernières lueurs du jour et des premières brises du soir. Il prit une chaise et s'assit doucement à ses pieds. Elle regardait vers l'orient, où de légers nuages roses flottaient lentement sur le bleu doux et pâle du ciel, et son visage, beau de sa noble sérénité, semblait réfléchir la paix de cette claire soirée.

« Voyez, dit-elle à Michel, quel beau spectacle je dois à l'avantage d'être logée sur les toits ! Mes voisins du premier étage ne sont-ils pas bien fous de payer un loyer si cher pour se priver de ce que Dieu donne gratis à tout le monde ?

— Il est vrai, dit Michel, qu'il en est ainsi en France, mais chez les nations du Midi, plus artistes que la nôtre, on entend autrement la vie ; les beaux étages sont les étages supérieurs. Les riches habitent en haut et les pauvres en bas.

— Ce qui est beaucoup plus sensé, car tous y gagnent, les pauvres moins de fatigue, les riches plus de jouissances.

— Mais vous, si amie des plaisirs gratuits, que ne profitez-vous de ceux qui sont à votre porte ? Est-ce qu'un tour dans ce beau jardin, que la munificence publique met à votre disposition, ne vaudrait pas mieux encore pour votre santé qu'une station à votre fenêtre ?

— Je n'ai pas l'habitude de sortir à cette heure, répondit Félicie avec un peu d'embarras.

— Eh bien, il faut la prendre, puisqu'elle est bonne. Venez, vous verrez que vous vous en trouverez bien et que votre travail n'en ira que mieux après. »

Félicie se laissa tenter. Elle pensa que, les grilles du jardin se fermant de bonne heure dans cette saison, cette promenade ne pourrait être longue. Elle prit son chapeau de paille, jeta sur ses épaules son mantelet de taffetas noir, avertit Marguerite qu'elle allait prendre l'air un moment, et sortit gaiement, appuyée sur le bras de Michel, sans remarquer le sourire narquois et le hochement de tête de la bonne femme, qui, veuve d'un ancien soldat du régiment où servait le père de Félicie, avait vu naître la jeune fille, qu'elle regardait presque comme son enfant.

Les jeunes gens revinrent joyeux de leur courte promenade ; leurs manières avaient quelque chose de plus affectueux, de plus intime. Jamais ils ne s'étaient sentis si bien d'accord. Michel rentra chez lui

le cœur content et léger. Il ne s'inquiétait guère alors s'il était riche ou pauvre ; son sommeil fut doux, ses songes riants ; à son réveil sa première pensée fut de faire remettre à la jeune fille un livre qu'il lui avait promis : c'était le poëme de *Jocelyn*, qu'elle n'avait point lu encore.

« Mademoiselle, dit d'un air malin la vieille Marguerite en entrant le matin chez Félicie ; voici un livre que la portière m'a remis pour vous, en me disant : C'est le prétendu de Mlle Fabert qui l'a apporté. » A ces mots Félicie tressaillit et se troubla ; mais, pour éviter de répondre, elle feignit de n'avoir pas entendu.

De ce moment elle fut en proie à une agitation inexprimable ; elle avait donc laissé établir entre elle et Michel des relations qui n'auraient dû exister qu'avec l'homme qu'elle devait épouser, et jusqu'ici il n'avait rien dit qui pût lui faire supposer cette intention. Cependant il paraissait tant se plaire avec elle ! hier surtout, il s'était montré si affectueux, si confiant, si aimable !... Peut-être n'attendait-il qu'un mot pour se déclarer. Mais l'idée de provoquer une pareille explication faisait monter la rougeur au front de Félicie. Elle ne pouvait non plus dédaigner les propos ; elle sentait que son isolement l'obligeait à rendre un compte plus sévère à la société, et les derniers avis de sa mère lui revenaient en mémoire comme un reproche. « Je savais que je te quitterais de bonne heure, lui avait-elle dit, et j'ai voulu t'accoutumer à ne prendre conseil que de toi-même. Si jamais dans ta vie tu hésites sur la voie à suivre, agis comme tu voudrais voir agir ta fille, et fais pour toi-même ce que ta mère aurait dû faire. » — Félicie en se rappelant ces paroles y vit sa conduite nettement tracée, et de ce moment elle reprit son calme habituel ; car chez elle toute résolution prise était une résolution accomplie.

Cependant ce ne fut pas sans émotion qu'elle reconnut le pas de Michel. Il arriva ce jour-là plutôt qu'à l'ordinaire, tout radieux ; il portait un charmant bouquet, qu'il offrit à Félicie en lui disant :

« C'est un luxe que vous pouvez vous permettre ; c'est le luxe des pauvres. Pourquoi donc n'ai-je jamais vu de fleurs chez vous?

— Elles faisaient du mal à ma mère qui ne pouvait les supporter. »

Michel, attendri à cette révélation, posa en silence son bouquet sur l'appui de la croisée.

« J'aurais dû me rappeler, reprit-il au bout d'un moment, que der-

rière chacun de vos actes on découvre toujours un motif qui vous fait honneur. »

Félicie sourit tristement, et détachant du bouquet une branche d'héliotrope dont la couleur grisâtre s'harmonisait avec ses vêtements de deuil, elle l'attacha à son corsage comme un remercîment pour Michel. Il le comprit et en fut touché ; cependant il remarqua bientôt la préoccupation de la jeune fille.

« Qu'avez-vous ? demanda-t-il avec intérêt ; quelque chose vous inquiète et vous tourmente ?

— Il est vrai.

— Qu'est-ce donc ? Ne pouvez-vous me le confier ?

— Il le faut bien ; c'est une demande que j'ai à vous faire.

— A moi ? Parlez vite ; ne suis-je pas trop heureux si la chose que vous désirez dépend de moi ?

— Tout à fait... C'est seulement que j'ai à vous prier de discontinuer vos visites. »

Michel s'attendait si peu à ce compliment qu'il en demeura abasourdi.

« Croyez, continua Félicie avec émotion et les yeux baissés, que ce parti me coûte autant qu'à vous ; mais je me suis convaincue que dans ma position les assiduités d'un homme de votre âge donneraient lieu à de fausses ou fâcheuses interprétations. »

Elle espérait une réponse, mais Michel ne pouvait parler, il suffoquait ; la colère commençait à l'emporter sur le chagrin ; il était outré du sang-froid de la jeune fille et ne pouvait lui pardonner de sacrifier sa satisfaction à lui, Michel, aux intérêts de sa propre réputation ; il l'accusait de sécheresse, d'égoïsme, sans comprendre qu'elle souffrait autant que lui, pour obéir à cette loi qui nous ordonne de fuir même l'apparence du mal. Quand elle leva les yeux sur Michel, elle fut frappée du bouleversement de ses traits.

« Ce n'est point une séparation absolue, se hâta-t-elle de dire, vous viendrez quelquefois.

— Non, non ! s'écria Michel furieux ; il vaut mieux ne pas alarmer votre rare prudence. Tout est fini, je ne vous reverrai plus ; adieu, mademoiselle ! »

Et s'élançant vers la porte, il sortit brusquement tandis que Félicie le suivait des yeux avec un triste étonnement. C'était la seconde fois qu'ils se séparaient ainsi sans se comprendre. Elle pencha la tête sur

sa main et demeura plongée dans ses réflexions. Tout à coup elle sentit la douce odeur du bouquet apporté par Michel : c'était tout ce qui lui restait de son amitié. Elle prit ces fleurs, les seules qui eussent encore embaumé sa modeste demeure, et les mit soigneusement dans l'eau ; puis elle ouvrit le livre blanc où elle avait écrit de sa main les conseils de sa mère, et tirant de son sein la branche d'héliotrope, elle la plaça entre les feuillets.

Quant à Michel, sa colère le soutint le premier jour, mais le second lui parut horriblement long. Ses pas se tournaient d'eux-mêmes vers la maison de Félicie ; il passa lentement devant la porte et s'éloigna en soupirant. Il sentait que rien ne remplacerait pour lui cette douce intimité. Il se rappelait ce dernier regard plein d'un reproche si triste et si doux, et s'accusait d'extravagance et de brutalité. Il voulait lui demander pardon. En fin de compte, toutes ses réflexions, tous ses projets aboutissaient à une même conclusion : *la revoir*. Après beaucoup d'agitations, quand il eut bien tourmenté son cerveau, l'idée la plus naturelle, la seule raisonnable, celle qui aurait dû lui venir la première, lui arriva enfin la dernière de toutes (ces idées-là n'ont font jamais d'autres), et il se décida à écrire la lettre suivante :

« Je vous ai quittée l'autre soir comme un fou, et cependant j'ai droit à votre indulgence. Je n'ai pu supporter la pensée de vivre sans vous voir. Déjà vingt fois j'ai voulu courir chez vous pour vous dire : Pourquoi nous séparer ? ne sommes-nous pas libres ? Consentez à devenir la compagne de ma vie. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce désir est dans mon cœur ; quand la fortune me vint, j'espérais que vous ne dédaigneriez pas de la partager avec moi. La froideur de votre accueil m'empêcha de me déclarer. Aujourd'hui, je n'ai plus à vous offrir qu'une existence modeste et un cœur dévoué, et cependant, plus hardi qu'alors, j'ai l'espoir que vous consentirez à vous charger de mon bonheur. Si je ne m'abuse point, autorisez-moi à revenir ; si je me suis trompé, ne me répondez point et j'entendrai votre silence. »

Michel porta lui-même sa lettre et la remit à la portière en lui recommandant de la monter tout de suite. Il erra dans les environs, attendant la réponse avec une anxiété inexprimable, comptant les minutes, qui lui semblaient des siècles. Enfin, quand un temps suffisant, selon lui, se fut écoulé, il retourna chercher son arrêt.

« On vous a remis une réponse ? demanda-t-il à la portière.

Non, Monsieur, il n'y en a pas. »

Michel se sentit défaillir.

« Cela n'est pas possible ! s'écria-t-il enfin. Il faut que je la voie ! » et il s'élança dans l'escalier. Cependant, à chaque étage, son pas se ralentissait, et, arrivé en haut, peut-être n'aurait-il pas eu le courage d'entrer, si Marguerite, qui causait dans le corridor avec une voisine, n'eût laissé la porte entr'ouverte.

Il se glissa doucement dans l'appartement. Félicie écrivait, elle se leva en l'apercevant ; et son visage se couvrit d'une vive rougeur, tandis que Michel demeurait près de la porte, interdit et silencieux. Elle sourit doucement, et, lui montrant sur la table une lettre commencée : « Je vous répondais, » lui dit-elle.

Le jeune homme jeta un regard rapide sur la feuille blanche ; un seul mot y était tracé, mais ce mot disait tout, c'était : *Venez*. L'heureux Michel n'en demanda pas davantage, et, saisissant la main de Félicie, il la pressa avec transport sur son cœur et sur ses lèvres.

Ce sont les habitants du petit logement aux jalousies vertes.

M^me^ Amable Tastu.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 29 juillet 1848.

L'histoire de la République en est déjà arrivée aux nuances : nous n'insisterons pas, quant à nous, sur les menus détails du ménage parlementaire. Qu'importe, au bout de huit jours, que la *rue de Poitiers* ait été vaincue ou victorieuse, que M. Marrast ou M. Dufaure ait été élevé à ce fauteuil éphémère de la présidence, quatre fois rempli en trois mois ? On disait, au commencement de la semaine, que M. Marrast avait désiré cet honneur uniquement comme un moyen de justifier sa nomination à l'ambassade de Londres ; qu'il ne présiderait pas, et que la Chambre allait être obligée de recommencer le scrutin. Si ce bruit s'était confirmé, l'Assemblée aurait nommé M. Lacrosse ; et, malgré ce revirement, la situation n'aurait pas changé. La victoire de la *rue de Poitiers* suffirait-elle pour rendre la confiance aux esprits encore si profondément ébranlés, l'activité au commerce, la vie à l'industrie ? Remplirait-elle les coffres du Trésor, sur le vide duquel on prétend que M. Goudchaux va jusqu'à répandre des larmes ? De vraies larmes : car nos renseignements ne nous permettent pas de parler par métaphore.

La Chambre vient d'achever péniblement la loi des clubs : bientôt elle abordera celle de la presse ; mais déjà l'état de siége a tranché ces questions. Depuis la cessation de sa captivité, M. de Girardin s'en va de porte en porte pour trouver un député de quelque valeur qui prenne en main sa cause, et un citoyen notable qui plaigne en lui la victime de l'arbitraire.

Que les temps sont changés, et combien vite ! On n'a pas oublié le jour où les bandes de la république sociale s'étaient portées au domicile de *la Presse* pour briser les machines et interrompre violemment la publication du journal. Aux yeux de presque tous les citoyens, c'était là un attentat dont il était impossible de prévoir les conséquences. L'opinion s'émut, M. Ledru-Rollin se rendit lui-même chez M. de Girardin pour le protéger contre ses adversaires, le rédacteur en chef de *la Réforme* mit sa signature au bas d'une proclamation qui recommandait, de la part de tous et pour tous, le respect de la liberté de la presse ; quand nous apprîmes le succès de ces manifestations, nous poussâmes un soupir de délivrance, comme si la patrie avait été encore une fois sauvée.

Aujourd'hui le dictateur frappe à droite et à gauche, sans rendre compte de sa conduite à personne, et surtout sans que personne lui en demande compte. Il associe dans la même proscription à *la Vraie République* et au *Père Duchêne*, ignobles et féroces productions, pétries de sang et de boue, *l'Assemblée Nationale*, journal plein de verve et souvent de courage, adopté déjà par quarante mille honnêtes gens ; et *la Presse*, dont la tendance et le langage avaient valu à son rédacteur en

chef 71,000 suffrages parmi les amis de l'ordre, dans les dernières élections. Et l'homme qui se permet de tels accouplements, en disposant d'un trait de plume d'une existence parfaitement légale, garantie par un cautionnement de 100,000 francs, était hier encore un personnage presque étranger à la politique, auprès de ces Garnier-Pagès et de ces Crémieux, tour à tour espoir et terreur de la patrie !

Nous avons eu, dans une foule très-nombreuse, l'honneur d'approcher M. le général Cavaignac. C'est un homme d'une figure douce et fière, dont ni la noblesse, ni la couleur, ni l'attrait, ni la dignité, n'ont été saisis, même de loin, dans les portraits qui tapissent la ville. Il paraît exempt d'ambition, et l'on demande où et comment il a pu faire son éducation politique et oratoire. Jamais homme n'a semblé porter plus loin la sainte horreur des phrases, et tout ce qu'il dit est juste, ferme et convenable. L'histoire enregistrera ses belles proclamations du mois de juin, où jamais l'expression n'a fait défaut à la pensée la plus généreuse et la plus compatissante. Depuis lors, les plus sévères ont plutôt commenté que blâmé la conduite du général Cavaignac, et le premier mois de la dictature, cette épreuve à laquelle il ne pouvait résister, dit-on, a raffermi notablement une position politique improvisée au milieu des angoisses de la guerre civile.

La loi sur les clubs n'est pas sincère ; celle des journaux ne l'est pas davantage. On parle encore, par respect humain, d'une police répressive des mauvais clubs ; mais s'il résultait de cette apparence de légalité qu'un club pût subsister contre la volonté du gouvernement, l'opinion publique s'inquiéterait, le pouvoir exécutif se retrouverait désarmé, et c'est bien ainsi que l'entend M. Sénard.

Quelques-uns de nos amis poussent des gémissements en l'honneur de la liberté que l'on oublie ; et nous aussi, nous voudrions protester en faveur de la liberté : mais à quoi bon ? Quand on a pendant plusieurs années, comme nous l'avons fait, lutté pour l'établissement de la liberté légale, et qu'on n'a trouvé d'écho sincère, ni du côté du pouvoir ni du côté de l'opposition, après la catastrophe amenée par cet aveuglement réciproque, ce qu'on a de mieux à faire, c'est de se restreindre au rôle de spectateur, avec l'espérance bien fondée que, la première fois que la société ayant pourvu à son salut, c'est-à-dire à sa loi suprême, il sera de nouveau possible de recouvrer la liberté, au lieu de la centième partie des hommes, il y en aura peut-être un vingtième qui la comprendra et qui l'aimera, ce qui sera toujours un grand progrès.

Nous avons fait en peu de temps beaucoup de chemin ; au bruit de la fusillade et du canon, la puissance de la parole s'est bien affaiblie : nous n'en voulons pour preuve que le rapport de M. Thiers contre Proudhon. M. Thiers avait la plus belle occasion pour faire son début devant l'Assemblée nationale. Sans doute il lui fallait déployer peu d'efforts pour accabler son adversaire ; mais la conscience publique chargeait l'auteur de l'*Histoire du Consulat* de la rassurer et de la venger, et plus le

coup aurait été ferme, plus les applaudissements devaient s'élever autour de cet exécuteur des hautes œuvres de la tribune.

En faisant nos réserves à propos d'un succès que beaucoup de personnes jugent complet et éclatant, il ne nous reste dans l'âme aucun souvenir d'anciennes dissensions. Nous avons oublié bien d'autres griefs, et la France aussi, quand elle saluait d'avance son libérateur dans l'homme qui l'avait révolutionnée par l'*Histoire des Girondins*. Il n'y a rien de tel, pour rapprocher les hommes, que les catastrophes politiques comme celles par lesquelles nous avons passé; quiconque vient en aide à la société est sûr non-seulement de l'amnistie, mais encore de la reconnaissance universelle. Les hommes religieux surtout auraient mauvaise grâce, en ce moment, à se plaindre de M. Thiers; s'ils ont fait un pas vers lui, il en a fait deux de leur côté, et nous ne doutons pas que l'abjuration solennelle de certains préjugés ne contribue à l'élévation de son talent.

Mais si la conversion est déjà faite, les fruits n'en sont pas encore mûrs, et après avoir admiré le ton à la fois pénétrant et familier du rapport de M. Thiers, après avoir rendu hommage à la netteté de son argumentation, à la précision ingénieuse de ses calculs, nous nous étonnons que l'orateur n'ait pas cherché ses plus fermes et ses plus dignes arguments dans l'ordre d'idées auquel il venait de rendre un si éclatant hommage.

Le propre des questions de notre époque, c'est qu'elles vont toutes au fond des choses. La société est sortie des conditions mitoyennes; elle est entre l'abîme et le ciel : ce qui la sauvera peut s'élever à une hauteur inconnue. Jamais on n'a vu porter plus loin la logique des passions et du raisonnement; les hommes ont pris une conséquence avec leurs propres idées qui ne permet aucun faux-fuyant et qui arrache tous les masques.

Quand le Dante est arrivé au fond de l'enfer, dans le séjour même de Satan, on lui désigne parmi les damnés un homme qu'il croyait encore vivant. Mais la vie de ce malheureux n'était plus qu'une apparence; depuis longtemps l'âme était descendue à sa dernière demeure, et le démon s'était emparé du corps, qui continuait de se mouvoir dans les conditions habituelles de l'existence :

E mangia e bee e dorme, e veste panni.

Franchement, est-ce que les choses ne se passent pas encore ainsi, et ne pourrions-nous pas citer à notre époque de ces apparences d'hommes dans lesquelles habite le démon? Arrêtez-vous un instant à quelque marchand d'estampes du quai Voltaire : observez avec quelle effrayante sincérité le crayon d'Ary Scheffer a rendu cette tête déchue, ce front contracté, où semblent siéger le désespoir et la malédiction. Les tourments de l'orgueil ont fini par faire tremper dans le sang la plume d'or que quelques-uns avaient cru détachée des ailes même de l'aigle évangélique.

Reste-t-il une lueur d'espoir et de prière contre l'explication à laquelle s'est arrêtée notre pensée ? Dieu le veuille dans les trésors inépuisables de sa miséricorde ! En attendant, qu'est-ce que la chute d'un Origène ou d'un Tertullien en comparaison d'une telle catastrophe ? Il n'y a eu de pareil au monde que la chute de Satan lui-même.

Nous avons dans l'ennemi systématique de la propriété un autre type des extrémités auxquelles arrive notre siècle. Le citoyen Proudhon, représentant du peuple, est tout simplement un *penseur*. Si vous ne m'en croyez, rapportez-vous en à M. Thiers, qui le *respecte* comme tel. « Mettre en doute (il fallait dire : *nier, nier absolument*) Dieu, la famille « et la propriété,..... cela ne mérite que compassion et respect, respect, « entendons-nous, pour la liberté de l'esprit humain, qu'il faut respecter « dans celui même qui se trompe ; car, en voulant arrêter Spinoza, on « arrêterait Platon, Descartes et Newton. » Et plus loin : « C'est un de- « voir de respecter la liberté chez ceux qui en usent si mal, » même « quand « sortant de leurs méditations chagrines et solitaires, ces mêmes « esprits..... osent se servir de leurs erreurs comme d'un moyen d'exci- « tation pour soulever la multitude égarée. » La chose est claire : si le citoyen Proudhon avait eu le courage de monter en personne sur la barricade et de haranguer les victimes de ses affreux sophismes, il aurait couru la chance de passer devant un conseil de guerre : mais il a déclamé dans un journal, et il s'est tenu coi le jour du combat ; c'est pourquoi M. Thiers et bien d'autres peut-être parmi ceux que la société, dans sa détresse, a appelés à la défendre, *respectent* le citoyen Proudhon au nom de la liberté de l'esprit humain.

Les hommes de notre époque, pour la plupart, ne sont plus en état de faire leur examen de conscience : ils n'ont pas eux-mêmes le sentiment de leur degré de complicité dans les doctrines que M. Proudhon a coordonnées et poussées jusqu'au bout de leur logique dans un style si net, et avec un sang-froid si dégagé de toute apparence de passion. Dans combien d'âmes la négation n'a-t-elle pas élu son domicile ! Et l'abjuration si générale ou du moins si habituelle du premier précepte du décalogue : *Un seul Dieu tu adoreras*, ne conduit-elle pas directement à l'oubli de tous les autres : *Vous ne déroberez point ! Vous ne convoiterez pas la maison de votre voisin,... ni sa femme,... ni aucune des choses qui lui appartiennent ?* Quand on a quitté volontairement les tentes d'Israël, il faut partager la couche de l'athée et nul n'a le droit de le maudire.

Tout dans le citoyen Proudhon choque et révolte M. Thiers, on s'en aperçoit facilement ; il repousse les doctrines de l'ennemi de Dieu et de la propriété de toutes les forces de sa raison et de son bon sens ; il a de même contre lui la juste indignation d'une âme qui s'émeut de toutes les grandes idées auxquelles tient la dignité de l'homme et la durée de la société. Mais cela ne suffit pas, pour nous du moins, et pour toute conscience qui n'admet pas de partage avec le Christianisme. La notion de la propriété est essentiellement religieuse : elle se

fonde sur la perpétuation de notre existence par la famille, qui n'est que le symbole et la promesse de l'immortalité de notre âme. Les hommes primitifs, qui, dans les solitudes de l'Asie, ne pensaient pas encore à la propriété de la terre, avaient déjà celle du tombeau. Au moment de quitter ce monde, ils disposaient de leurs biens, et la voix des mourants était acceptée avec le respect qu'inspire une puissance surnaturelle. L'héritage est la chaîne de la société fondée entre les hommes : le reste n'est qu'une trame sans solidité, si le fil de la continuité vient à y faire défaut. Aussi toute attaque à la propriété commence-t-elle par le matérialisme ; aussi la prédication du matérialisme pendant soixante ans a-t-elle conduit à un soulèvement contre la propriété, qui se révèle à tous les degrés de l'anarchie sociale.

Nos numerus sumus et fruges consumere nati.

En notre qualité de troupeaux, il ne nous faut plus qu'un pâturage égal, et nous n'aurons pas à nous plaindre des bergers s'ils nous donnent notre compte suffisant de nourriture. Le citoyen Proudhon ne voit pas même de nécessité à ce qu'il y ait des bergers, et, par un raffinement de logique, il transforme le monde en un immense pâturage où le fumier des uns préparera le renouvellement de la nourriture pour les autres.

On *respectait* M. Proudhon sous la dynastie de Juillet : car le livre sans fard par lequel il s'est révélé au monde a paru à cette époque, et les ministres, les procureurs généraux, ces farouches gardiens de la morale publique, qui traînaient sur le banc des Cours d'assise des prêtres vénérables, qui appelaient la vindicte de la loi sur de pauvres femmes coupables *d'avoir fait répéter le Catéchisme à des petits enfants*, n'ont pas cru que la morale publique fût intéressée dans la propagation des doctrines de M. Proudhon.

On *respecte* aujourd'hui le citoyen Proudhon, libre penseur, sauf à venger la société sur quelques milliers de misérables, qui, dotés des bienfaits de l'instruction primaire, n'ont pas su faire la distinction de l'aconit d'avec l'ellébore, dans le vaste champ de la liberté de la presse, livré à tous les délires de la pensée, à toutes les fureurs de l'ambition.

Ah ! si la tribune n'a plus à nous offrir d'autre défense contre les ennemis de la société, que le discours si élégant, si raisonnable, et, selon nous, si poli de M. Thiers, le sabre vaut mieux, — contre M. Proudhon comme pour nous.

Nous sommes convaincus que M. Thiers ne l'a pas pris d'assez haut avec le citoyen Proudhon dans sa défense de la propriété. Est-ce à dire, pour cela, qu'à nos yeux la propriété soit une chose adéquate à la religion ? Si nous allions dans cette voie, nous démentirions le Christianisme, qui a fait du renoncement volontaire aux biens de ce monde le principe des plus hautes vertus. Rien de plus naturel que de voir les classes exclues de la propriété lui demander compte des abus qu'elle

nourrit de l'égoïsme et de l'inaction dont elle se rend trop souvent coupable ; et il ne peut en être autrement dans une société où les classes propriétaires ont détruit avec acharnement toutes les institutions fondées sur le vœu de pauvreté. Il y a dans l'âme humaine un côté communiste aussi impossible à extirper dans son genre que le sentiment même de la propriété; chassé aujourd'hui de l'ordre moral dans lequel la religion avait su le restreindre et le régler, il erre au hasard au milieu des ténèbres du doute, et, de force nécessaire à la vie, il est devenu un agent de destruction et de mort.

Aujourd'hui nous sommes sur la brèche pour la défense de la propriété ; les dispositions hostiles à son principe, contraires à son existence, ont pénétré dans toutes les mesures républicaines, telles que les entendent les hommes de la veille. Contre ceux qui veulent tout entamer, notre devoir est de tout défendre, jusqu'à ce qu'enfin le *virus* infiltré partout ait été chassé du corps social. Cependant la propriété ne doit pas oublier, qu'infidèle la première aux lois du Christianisme, elle est avant tout responsable des doctrines qui la sapent de toutes parts. C'est de notre temps seulement qu'on a imaginé que la propriété n'était qu'une source de jouissances, et qu'on a méconnu le code des devoirs qui s'attachent à son exercice. En un mot, nous pensons que le péril de la propriété durera tant qu'on ne l'aura pas proclamée et reconnue comme la plus grave et la plus difficile de toutes les professions.

Un triomphe était préparé à M. Thiers. Quoi que nous puissions dire, il le méritait et il l'a en grande partie obtenu. Cependant, tout en fustigeant l'antipropriétaire, l'ancien président du conseil avait glissé, sous forme de malice, une attaque très-vive contre le gouvernement actuel. A l'entendre, les projets de finance entachés de l'hérésie de l'impôt progressif ne sont que du Proudhon trop peu délayé pour cesser d'être nuisible. Au fond, M. Thiers a parfaitement raison; mais c'est parce que la vérité est pour son opinion, qu'il n'aurait pas dû en faire une petite pierre à jeter dans les jambes du général Cavaignac. Celui-ci a senti le coup, et avec une netteté et une convenance dont tout le monde a été frappé, il a affermi sa position contre la guerre d'escarmouches. — Nous nous bornons au bulletin du jour, sans préjuger l'avenir.

P. S. Les journaux de Rome du 20 juillet, qui nous parviennent ce matin, montrent arrivée au plus haut point la crise qu'a ranimée le mouvement des Autrichiens sur Ferrare. Dieu redouble les épreuves pour Pie IX et pour l'Eglise. Pie IX et Mamiani : quel contraste! quel combat! Si l'événement de Ferrare n'est pas la tempête qui doit de nouveau transformer le souverain Pontife en pèlerin apostolique, ce sera le nuage passager qui aura contribué à rendre au ciel sa sérénité. Nous n'apercevons plus de milieu possible entre ces deux extrêmes.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. RENÉ, rue de Seine, 32.

LETTRES

D'un candidat non élu à un membre de l'Assemblée nationale,

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

(Troisième lettre[1].)

Citoyen représentant,

Voici d'abord quelques extraits de la fameuse circulaire dont je vous ai parlé à la fin de ma dernière lettre.

Le citoyen Carnot, après avoir rapporté l'art. 13 de l'ordonnance du 23 juin 1836, qui porte que « les institutrices appartenant à une con- « grégation religieuse... pourront être *autorisées* par le recteur, sur le « vu de leur lettre d'obédience..., » ajoute :

« Cette exception à la règle commune ne peut être maintenue en pré- « sence du principe d'égalité proclamé par le gouvernement républi- « cain. » (Il n'y a pas d'exception : les religieuses subissent des examens, et nous verrons plus loin si ces examens n'offrent pas autant ou même plus de garanties que ceux que l'Université fait subir aux laïques.)

« Elle n'est, d'ailleurs, motivée par aucun motif d'utilité publique » (seulement, par le manque d'institutrices dans plus de 20,000 communes, à qui il est et il sera toujours impossible de s'en procurer, sans le concours actif et dévoué des congrégations de femmes), » et elle « a été de *tout temps* (ne dirait-on pas que l'Université s'occupe depuis « des siècles de l'instruction des femmes !) la source d'*abus* contre les- « quels s'élèvent les réclamations *les plus légitimes*. » (De la part des membres de l'Université et de quelques conseils généraux, spécialement des départements les plus arriérés.)

« Il est essentiel, indispensable, de ne confier la direction des écoles « de filles qu'à des institutrices dont la capacité et la *moralité* aient été « publiquement constatées dans des examens témoignant de leur apti- « tude à remplir la difficile mission qu'elles sollicitent. « (Nous verrons tout à l'heure comment se constate la *capacité* ; quant à la *moralité* constatée par des examens, c'est une nouveauté curieuse dont nous prions très-humblement le citoyen ministre de vouloir bien indiquer un échantillon, et d'en envoyer à chaque commission d'examen. C'est pourtant avec de pareils *non-sens* qu'une foule de gens se

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, page 333.

laissent mener, et qu'on entrave les institutions les plus utiles!)

« Vous voudrez donc bien, Monsieur le recteur, *n'accorder l'autorisa-*
« *tion* d'ouvrir des écoles primaires de filles qu'à des institutrices mu-
« nies d'un brevet de capacité, *régulièrement obtenu*, après examen de-
« vant des commissions instituées à cet effet. » (Les brevets de capacité des institutrices religieuses ou les lettres d'obédience sont beaucoup plus régulièrement obtenus que les commissions d'examen d'institutrices ne sont régulièrement constituées, attendu que les premières sont délivrées en vertu d'une loi votée par les trois pouvoirs, tandis que les secondes ne doivent leur existence qu'à une ordonnance du roi Louis-Philippe, et encore à une ordonnance rendue contre l'avis des législateurs de 1833, qui avaient refusé d'assimiler l'instruction des filles à celle des garçons, et de mettre les institutrices sous la tutèle de l'Université, à plus forte raison, de leur faire un sort encore pire en les assujettissant arbitrairement à l'autorisation préalable, autorisation que M. Carnot, d'une manière plus arbitraire encore, étend aux institutrices religieuses et même aux directrices de salles d'asile.)

« Il en sera de même pour les *surveillantes religieuses des écoles mater-*
« *nelles* qui, conformément aux prescriptions de l'art. 12 de l'ord. du
« 22 décembre 1837, n'étaient tenues jusqu'à présent que de produire
« leurs lettres d'obédience. Elles ne pourront dorénavant *être autorisées*
« *à exercer* qu'après avoir obtenu le certificat d'aptitude exigé des sur-
« veillantes laïques. »

Ainsi lois et ordonnances en vertu desquelles les congrégations ont été *autorisées* à se dévouer à l'enseignement; opinions des législateurs de 1833, qui avaient formellement refusé de s'occuper de l'éducation des filles et de l'assimiler à celle des garçons, ordonnances mêmes du roi Louis-Philippe qui, restrictives de la liberté, avaient encore laissé formellement subsister quelques restes des statuts des congrégations, tout disparaît devant le despotisme absolu du citoyen Carnot; il s'attribue, malgré la présence de l'Assemblée nationale, l'autorité illimitée des commissaires du citoyen Ledru-Rollin.

Ainsi, grâce à la circulaire du citoyen Carnot, les Sœurs de la Charité, les Filles de Saint-Vincent-de-Paul ne pourront plus entrer dans un hospice d'orphelins ou d'enfants abandonnés sans avoir obtenu un brevet de capacité et de *moralité* délivré par des membres de l'Université, dont la plupart n'ont jamais mis les pieds dans un pareil asile. Et c'est quand l'émeute gronde dans la rue et menace de précipiter la société dans des malheurs à jamais déplorables, que le citoyen ministre déclare la guerre aux institutions catholiques. C'est quand le socialisme menace de tout désorganiser, que le citoyen ministre vient mettre en sus-

picion la capacité et la *moralité* des Sœurs de la Charité et se plaindre d'*abus* occasionnés par le droit qu'on avait laissé à leurs supérieurs de leur délivrer des brevets pour instruire les petites filles. Il nous semble qu'ici le citoyen a singulièrement abusé de sa position, nous ne disons pas de son droit, car il en est sorti ; il est aussi sorti des convenances et du bon sens en voulant faire constater la capacité et surtout la *moralité* des Sœurs de la Charité par une commission d'universitaires dont la moralité est beaucoup moins évidente pour le public, cela soit dit sans leur faire injure, que celle de la bonne Sœur, et dont la capacité pour la direction d'une salle d'asile ou d'une école maternelle, même pour l'éducation des petites filles, est pour le moins douteuse, tandis que celle des bonnes Sœurs est constatée par deux siècles de succès.

Voyons maintenant ce que c'est que ces *examens* qui doivent *témoigner de l'aptitude* des Sœurs de la Charité *à remplir la difficile mission qu'elles sollicitent*, et dans lesquels leur *capacité* et leur *moralité* doivent être publiquement constatées.

Les commissions devant lesquelles les jeunes institutrices laïques doivent se présenter, en vertu de l'ordonnance du 23 juin 1836, et devant lesquelles devront se présenter les Sœurs, si la circulaire de M. Carnot est obéie, sont on ne peut plus respectables, quant au nombre du moins. Elles se composeront, suivant les localités, de 6 à 15 examinateurs, et de 2 à 5 dames, ce qui, dans certains départements, porte jusqu'à 18 ou 20 le nombre total des personnes qui doivent les interroger, et devant lesquelles, réunies, l'examen doit se passer. Par exemple, la commission du *Jura*, nommée en janvier 1846, compte 14 examinateurs et 5 dames, total 19 ; celle du *Doubs*, 13 examinateurs et 2 dames, total 15 ; celle de la *Haute-Saône*, 14 examinateurs et nous ne savons combien de dames ; celle de la *Côte-d'Or*, 6 examinateurs et 3 dames ; c'est la moins nombreuse que nous connaissions; celle du *Cher*, 9 examinateurs et 2 dames, total 11. Ainsi les moins nombreuses de ces commissions ne comptent pas moins de 8 ou 9 personnes, parmi lesquelles se trouvent, suivant les lieux, outre les recteurs ou inspecteurs de l'Académie pour présider, l'inspecteur et les sous-inspecteurs des écoles primaires, des professeurs, des proviseurs, des principaux, des conseillers de Cours d'appel, des ingénieurs, des membres des conseils généraux, etc.

Qu'on se figure une pauvre jeune fille de la campagne, et, grâce au citoyen Carnot, une jeune Sœur bien humble et bien modeste, et toujours plus ou moins intimidée, devant un pareil aréopage qui va décider de son avenir. Si elle a de l'aplomb, beaucoup plus qu'il ne conviendrait à son âge, à son sexe et aux modestes fonctions qu'elle se propose d'embrasser, son examen devient assez facile par la raison que le pro-

gramme, comme tous les programmes universitaires, étant très-étendu, étendu outre mesure, on ne peut exiger d'elle que des notions très-superficielles sur chacune des 15 ou 20 matières de l'examen. Si, au contraire, elle se trouve par trop intimidée au milieu de tant de savants, et c'est ce qui arrive le plus souvent, elle ne peut presque rien dire, et alors, ou bien la commission la repousse, quoiqu'elle possède toutes les qualités pour faire une excellente maîtresse, ou bien les examinateurs, voulant faire la part de la timidité, l'admettent, quoique ses réponses soient tout à fait mauvaises.

Mais ici se présente un abus très-grave ; pour celles qui ne savent pas, la timidité devient un calcul, et si elles ont le talent de bien jouer leur rôle, si du reste les compositions écrites ne sont pas trop mauvaises, elles obtiennent très-souvent leur brevet. Ainsi, d'un côté, des institutrices très-dignes peuvent être repoussées, tandis que d'autres qui le sont beaucoup moins sont admises.

Sous un autre point de vue, n'est-il pas déraisonnable d'occuper tant de monde, et pendant si longtemps, pour accomplir un travail qui serait beaucoup mieux fait, et en moins de temps, par deux ou trois personnes? Et que serait-ce si l'on suivait à la lettre, et dans toutes leurs prescriptions, les règlements universitaires? Aux termes de ces règlements, chaque candidat, soit du sexe masculin, soit du sexe féminin, devrait être interrogé sur toutes les matières en présence de tous les membres de la commission réunie.

Admettons une moyenne de 8 membres et de 80 candidats par an ; dans beaucoup de départements, il y en a davantage à la seule section de septembre. Voici, d'après les procès-verbaux d'examen, le résumé des questions et des exercices pour le brevet élémentaire. Nous y ajoutons une appréciation très-modérée du temps nécessaire à chacune de ces épreuves.

MATIÈRES.	Nombre des questions ou exercices.	Temps nécessaire pour un seul candidat.	Temps nécessaire pour 80 candidats.
Instruction morale et religieuse	3	6 minutes.	8 heures.
Lectures : français, latin, manuscrit.	3	3 —	3 —
Ecritures : bâtarde, cursive.	4	examen des copies	2 —
Procédés pour l'enseignement.	1 ou 2	3 —	4 —
Eléments de la langue française.	3	9 —	12 —
Eléments de calcul	3	9 —	12 —
Système métrique	1	1 1/2 —	2 —
Notions d'histoire et de géographie.	2	6 —	8 —
Chant.	2	6 —	8 —
Dessin linéaire.	1	examen des dessins.	1 —
Composition écrite, correction de 80 copies.			6 —
Analyse grammaticale, id.			3 —
Leçon orale.	1	6 —	8 —
Travaux d'aiguilles pour les femmes.	1		2 —
		Total	80 heures.

Ajoutez à ces 80 heures d'exercice le temps nécessaire pour délibérer sur chacune de ces questions, au nombre de 25 à 30 pour chaque candidat, et de consulter chacun des membres sur la note qu'il convient de lui accorder, le temps nécessaire pour résumer les notes, les traduire en chiffres afin de classer les candidats, pour délibérer sur l'admission ou l'ajournement de chacun d'eux, pour signer les procès-verbaux et les diplômes, au moins 3 signatures par membre et par candidat admis; pour les différents incidents qui peuvent surgir au sein d'une commission aussi nombreuse, et souvent si divisée dans la manière de voir de chaque membre; les uns prêchant la sévérité, les autres l'indulgence; les autres attachant plus d'importance à telle matière, d'autres à telle autre, et chacun développant sa *théorie* d'une manière plus ou moins longue, suivant la facilité d'élocution et la patience de ses collègues: on pourrait presque doubler le temps, et l'on arriverait à 160 heures. N'en mettons que 120, ce qui, en 7 ou 8 heures par jour, donnera au moins 15 jours à nos 8 personnes, et par suite au moins 120 journées de travail pour un seul département. Dans d'autres, dans ceux où la commission se compose de 16 membres, il faudra compter 240 journées. Mettons une moyenne de 200 par départements; nous aurons un total de 17,200 journées employées à un travail qui serait infiniment mieux fait en moins de 4,300 journées, si l'on réduisait les commissions à trois ou quatre membres, comme les commissions qui reçoivent les bacheliers et les licenciés.

Mais ce n'est pas tout : la même commission est encore chargée des examens d'admission à l'Ecole Normale primaire, et, ce qui est encore plus curieux, des examens de promotion dans l'intérieur de l'école. Ces examens, pour être faits suivant les règlements et de manière à pouvoir bien constater en commission réunie la capacité des candidats, demanderaient au moins trois ou quatre jours. Ainsi dans chaque département il y a, à l'heure qu'il est, 10, 12, 15 ou 20 personnes qui passent environ le *dix-huitième* de leur temps à faire subir des examens, et cela pour un résultat qui serait beaucoup mieux obtenu par deux ou trois personnes convenablement choisies.

Au reste, il en est de ce règlement comme de tous les règlements absurdes; on en laisse dormir toutes les dispositions inapplicables. Voici ce qu'on fait dans la plupart des commissions. On se réunit d'abord, puis un des membres dicte un morceau, non pas d'un de nos bons auteurs, mais un morceau plus ou moins français, plus ou moins correct, plus ou moins élégant, dans lequel on a réuni force *participes, quelque, que, quel que*, etc., et quelquefois en style tellement clair et lucide que les examinateurs eux-mêmes ne sont pas d'accord sur la manière d'écrire cer-

tains mots. Nous avons été témoins il y a peu de temps d'un pareil fait, et qui a donné ce résultat, que sur quatre candidats pour le degré supérieur, trois ont été ajournés ; et de l'avis des inspecteurs et sous-inspecteurs qui connaissaient les quatre candidats depuis longtemps, c'est le plus faible et le moins intelligent qui est resté au concours ; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est la discussion que l'un des ajournés a soutenue avec l'un des examinateurs, discussion dans laquelle il lui a cité plusieurs auteurs pour et contre sa manière d'écrire, et les raisons pour lesquelles il s'était décidé, etc., tandis que l'autre malheureux, qui peut-être par hasard aura rencontré la *bonne manière* d'écrire, ne pouvait suivre le plus petit raisonnement. Mais en général les commissions sont si pressées qu'elles n'ont pas le temps d'entrer dans ces détails. La dictée écrite est recueillie et livrée à deux ou trois membres qui vont se placer dans une pièce tranquille ; et là, après être convenus de la manière d'évaluer les *fautes*, ils se mettent à corriger chacun sa copie, sauf à se consulter au cas de difficultés imprévues. Pendant ce temps d'autres membres de la commission font faire d'autres exercices ; puis l'ecclésiastique se met dans une autre pièce ou dans un coin et interroge les candidats sur l'instruction religieuse, le professeur de mathématiques ou l'ingénieur en fait autant pour le système métrique et l'arithmétique, l'inspecteur des écoles primaires sur les méthodes d'enseignement, sur la grammaire, l'orthographe ; le recteur ou son délégué sur l'histoire, la géographie ; s'il reste encore des membres disponibles, ils se mettent à faire lire : quant au musicien ou chantre, il est forcé de se retirer le plus loin possible des autres, afin de ne pas interrompre leurs travaux. Ainsi d'une seule commission on fait dans certains moments autant de sous-commissions qu'il y a de membres. De temps en temps la commission se réunit pour procéder à l'ajournement de ceux des candidats qui en raison des épreuves subies ne peuvent être admis au brevet.

Nous ne prétendons pas que les choses se font plus mal de cette manière ; au contraire, elles doivent beaucoup mieux se faire. Puisque d'un côté le candidat, se trouvant en présence d'un seul de ses examinateurs, est beaucoup moins intimidé et par conséquent peut répondre beaucoup mieux que devant 8 ou 12 ou 15 ; de l'autre, l'examinateur, se trouvant seul en présence du candidat et n'étant pas obligé de consulter ses collègues et d'attendre leurs réponses souvent en désaccord sur la valeur des réponses qui lui sont faites, doit juger plus sainement ; et d'ailleurs, dans les cas douteux, il peut beaucoup mieux prendre son temps pour faire une seconde, une troisième question. Nous pensons donc que les commissions ont parfaitement raison de se diviser, d'autant plus qu'elles n'en finiraient pas si elles voulaient opérer en réunion générale.

Mais que devons-nous penser des règlements qui leur ordonnent de faire ce qui est matériellement impossible? Que devons-nous penser de l'autorité universitaire qui les impose?

Il est encore un point sur lequel nous devons nous arrêter un instant, et appeler l'attention des citoyens représentants lorsque l'occasion s'offrira de s'occuper de ces matières. Nous voulons parler des examens d'admission aux écoles normales et surtout des examens de promotion dans ces établissements. Ici il y a quelque chose qui nous paraît de la dernière inconvenance à l'égard des fonctionnaires de ces établissements, surtout dans les examens de promotion. Les écoles normales ont un directeur et des professeurs chargés d'enseigner toutes les branches des connaissances qui font partie du cours normal et de préparer sous tous les rapports des instituteurs primaires au département, et voilà que, quand il s'agit de choisir des candidats pour leurs cours, de juger l'aptitude de ces candidats, il leur est dit par les règlements : « Vous pourriez vous tromper ou mettre de la partialité « dans votre choix ; M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées ou des mines, « M. le professeur de rhétorique du lycée ou du collége, M. le profes- « seur d'astronomie à la Faculté des Sciences, M. le conseiller à la Cour « d'appel, etc., qui s'entendent beaucoup mieux que vous en fait d'in- « struction primaire, et qui surtout savent beaucoup mieux que vous « quelles sont les connaissances et les aptitudes qu'il faut avoir pour « pouvoir suivre avec fruit les cours que vous faites, vont procéder im- « partialement et solennellement à ce choix et vous indiquer les élèves « que vous devrez admettre. » Cela dit, la commission, composée tout entière en dehors du personnel de l'Ecole normale, se réunit, se dépêche tant qu'elle peut de bâcler la liste des admissibles par ordre de mérite.

Mais cela n'est encore rien en comparaison des examens de promotion dans l'intérieur de l'Ecole. Les élèves choisis par la commission sont admis dans ces cours; les professeurs et le directeur font, pendant toute l'année, ce qu'ils peuvent pour bien les instruire et les préparer à leur modeste carrière. A la fin de l'année scolaire, il s'agit de savoir quels sont ceux qui ont assez bien travaillé, et qui ont assez de connaissances pour passer avec fruit dans la division supérieure; quels sont ceux qui n'ont pas assez de connaissances. Qui va juger cette importante question? Toute créature raisonnable répondrait que ce sont les professeurs et le directeur de l'Ecole, puisque ce sont eux qui les connaissent le mieux. Ce serait là un abus par trop raisonnable; aussi l'Université s'est-elle gardée d'y tomber. D'après ces réglements, ce sont MM. l'ingénieur, le professeur de rhétorique, le professeur d'astronomie, le conseiller à la cour, qui vont décider cette grave question, et s'ils veulent

faire leur devoir dans toute la rigueur universitaire, il leur arrivera souvent de faire passer un élève incapable que le hasard aura favorisé, et de repousser un des meilleurs sujets sur quelques réponses malheureuses. Veut-on se faire une idée claire de toute la beauté de ce règlement ; qu'on suppose, pour un instant, les élèves en médecine examinés par les professeurs de la Faculté des sciences, et réciproquement ; les élèves en droit par les professeurs de la Faculté des lettres, et les candidats à la licence ès-lettres par les professeurs de la Faculté de droit. Le règlement qui charge une commission étrangère à l'Ecole normale primaire des examens est peut-être encore un peu moins raisonnable.

Aussi qu'arrive-t-il ? Partout où la commission comprend la singulière mission que le ministre lui donne, elle s'efface, elle s'annule autant qu'elle peut, et s'en rapporte aux professeurs et au directeur de l'Ecole pour le jugement qu'elle doit porter sur les élèves, et elle a raison ; car ou ces professeurs et ce directeur sont dignes de la confiance qu'on leur accorde en les chargeant d'instruire et de préparer les élèves maîtres, ou ils ne le sont pas ; dans le premier cas, pourquoi confier à d'autres le soin de juger les progrès de ces mêmes élèves ? dans le second, pourquoi conserver dans des positions aussi importantes des hommes qui n'en sont pas dignes ? En d'autres termes, ou ces fonctionnaires sont capables d'instruire leurs élèves, et par conséquent de juger le degré de leur instruction, ou bien ils manquent de capacité pour juger le degré de leur instruction, et par conséquent pour instruire. Si donc on veut être conséquent, on doit ou bien les renvoyer, ou bien leur confier le soin de choisir eux-mêmes leurs élèves, et de diriger les passages de ces élèves d'une division dans une autre, sans l'intervention de personnes plus ou moins étrangères à l'instruction primaire.

Il y a plus, si l'on voulait être assuré véritablement de la capacité des futurs instituteurs, on devrait confier aux fonctionnaires de l'Ecole normale, réunis avec les inspecteurs et sous-inspecteurs de l'instruction primaire, le soin de décerner le brevet d'instituteur à ceux des élèves maîtres qu'ils en jugeraient dignes, et en faisant entrer en ligne de compte pour le brevet, non pas seulement l'examen qu'on leur ferait subir à la sortie de l'Ecole, mais encore les notes obtenues dans le courant de la dernière année. Les candidats seraient alors jugés avec connaissance de cause. Tandis que, dans le système actuel, le hasard entre toujours pour une bonne part dans les succès ou les revers que donnent les examens.

Quant aux candidats étrangers à l'Ecole normale, ils pourraient être examinés par une autre commission, comme tous le sont aujourd'hui ; et quand ils ont servi, soit comme aides, soit comme instituteurs à titre

provisoire, leurs services et la manière dont ils les ont rendus devraient entrer pour une large part dans l'appréciation de leur capacité. La vieille métaphysique avait un vieil axiome, dont il me semble qu'on devrait faire ici l'application : *Ab actu ad posse valet consecutio.* Quand un instituteur a prouvé par l'exercice de l'enseignement qu'il sait enseigner, quand il a bien enseigné, on est, ce nous semble, fondé à conclure qu'il peut enseigner, qu'il sait enseigner ; on devrait donc alors lui accorder son brevet, sans l'obliger à fournir de nouvelles preuves d'une capacité éprouvée par la pratique et l'expérience. Cela se faisait autrefois en faveur des professeurs des colléges, et même des professeurs de Facultés. Quand un homme avait donné, soit par son enseignement, soit par des ouvrages publiés, des preuves d'une capacité incontestable, le grand-maître lui envoyait son diplôme de bachelier ou docteur par *collation*. Nous pensons qu'on pourrait aussi donner le brevet par *collation* à des instituteurs qui auraient, soit comme aides, soit comme instituteurs à titre provisoire, donné des preuves incontestables de leur capacité. Mais nous connaissons trop le mécanisme matérialiste de l'Université pour que nous puissions attendre de la bureaucratie qu'elle entre jamais dans cette voie de justice et d'équité. Elle restera toujours à ces examens mécaniques et à la vapeur sur des programmes qu'elle variera à l'infini, qu'elle étendra outre mesure, mais qui ne donneront jamais que des connaissances superficielles, oubliées le lendemain du succès obtenu par les candidats. Voilà, à notre avis, l'un des symptômes les plus graves et les plus tristes pour l'avenir intellectuel et moral de notre belle patrie. Voilà ce qui nous fait protester de toutes nos forces contre la nouvelle circulaire du citoyen ministre de l'instruction publique, qui étend aux congrégations religieuses de femmes ces dispositions désastreuses pour la science de l'éducation et pour les véritables progrès de l'instruction primaire.

Reprenons les termes de cette circulaire : « L'ordonnance en date du « 23 juin 1836 porte, article 13 : Les institutrices appartenant à une « congrégation religieuse, dont les statuts approuvés renfermeraient « l'obligation de se livrer à l'éducation de l'enfance, pourront être au-« torisées par le recteur *sur le vu de leur lettre d'obédience* et sur l'indi-« dication, par la supérieure, de la commune où les Sœurs seraient « appelées.

« Cette exception à la règle commune ne peut être maintenue en « présence du principe d'égalité proclamé par le gouvernument répu-« blicain. Elle n'est, d'ailleurs, motivée par aucune considération d'u-« tilité publique, et elle a été, de tout temps, la source d'abus contre « lesquels s'élèvent les réclamations les plus légitimes. »

Il semblerait d'après le citoyen ministre que les Sœurs ne subissent aucun examen et qu'elles sont admises dans les écoles avant d'avoir donné aucune preuve de capacité et même de moralité. Or le citoyen ministre sait aussi bien que nous que les lettres d'obédience sont de véritables brevets de capacité délivrés non pas, il est vrai, par une commission prise au hasard, mais par les supérieurs et après trois ou quatre ans de postulat et de noviciat, et, par conséquent, avec une parfaite connaissance de la valeur réelle du sujet; et de plus, ces supérieurs, au nom de la *sainte vertu d'obéissance*, peuvent envoyer les sujets dans les positions qui leur conviennent le mieux ; et si, par quelque circonstance inconnue, ils se sont trompés dans cette distribution, rien ne leur est plus facile que de remédier à leur erreur, toujours en vertu de la *sainte obéissance*, si rare partout ailleurs et pourtant si nécessaire dans une société bien ordonnée.

Ainsi, non-seulement les religieuses subissent un examen comme les laïques, mais cet examen, fait par des juges qui connaissent les sujets depuis longtemps, et sous le rapport de la capacité et sous le rapport de la moralité, donne aux lettres d'obédience une valeur bien supérieure à celle des brevets délivrés par les commissaires. Au reste l'expérience vient ici démontrer d'une manière péremptoire ce que le simple bon sens indiquerait d'avance si l'on n'était pas aveuglé par les préjugés anti-catholiques.

Voici en effet ce que nous trouvons dans le rapport au roi sur la situation de l'instruction primaire pour 1843.

		Écoles tenues				Proportion sur 100.		
		bien.	assez bien.	mal.	TOTAL.	bien.	assez bien.	mal.
INSTITUTRICES LAÏQUES.	Brevets anciens.	2145	2587	1591	6323	34	41	25
	— nouveaux.	2941	1045	297	4283	69	24	7
	Elèv. des éc. norm.	165	20	»	185	89	11	»
	Totaux	5251	3652	1888	10791	49	34	17
RELIGIEUSES.	Lettres d'obédience.	2931	2082	680	5693	51	37	12
	Brevets.	544	198	61	803	68	25	7
[1]	Totaux	3475	2280	741	6496	54	35	11

En résumé, sur 100 écoles, on en trouve de bien ou assez bien dirigées :

75 pour les institutrices laïques pourvues d'anciens brevets ;

93 pour les institutrices laïques pourvues de nouveaux brevets ;

100 pour les élèves des écoles normales, mais n'oublions pas que ces élèves sont encore peu nombreuses, qu'elles ne font pour ainsi dire que sortir de l'école et qu'elles ont toute la sympathie des inspec-

[1] Extrait du compte-rendu sur la situation de l'instruction primaire en 1843, états numéros 43 et 46, pages 106-107 et 110-111.

teurs, et que le plus grand nombre sont formées par les congrégations religieuses;

88 pour les Sœurs pourvues de lettres d'obédience;

93 pour les Sœurs pourvues de brevets;

En somme :

83 pour les institutrices laïques et

89 ou 6 de plus pour les Sœurs.

Ainsi les Sœurs ne sont pas moins capables de bien diriger une école que les laïques, puisque, toute proportion gardée, elles en comptent un plus grand nombre de bien dirigées que les laïques ; et notez bien que ces chiffres ont été recueillis par des inspecteurs fonctionnaires de l'Université, grands partisans et quelquefois partisans exclusifs de l'instruction donnée par les laïques. Une preuve de cette partialité se trouve dans le rapport qui accompagne ces tableaux ; après avoir donné dans ce rapport la proportion des écoles de filles bien dirigées par des institutrices laïques (p. 27), le ministre passe sous silence la même proportion pour les écoles tenues par des Sœurs, de peur sans doute que la comparaison ne nuise aux laïques. Il n'a pas osé signaler au roi l'excellente tenue des écoles des Sœurs et même des Sœurs qui n'ont que des lettres d'obédience, dont le citoyen Carnot semble faire si peu de cas.

Au reste, malgré les préventions bien connues et bien constatées des membres de l'Université contre l'*enseignement congréganiste*, en présence des faits ils ne peuvent pas toujours cacher la vérité; il leur échappe des aveux précieux. En voici un qui mérite d'être signalé : « Si la supériorité de l'enseignement n'explique pas constamment « la prédilection qui se manifeste quelquefois en faveur des écoles « des Frères, il n'en est pas de même à l'égard des écoles tenues « par des *Sœurs*. Non-seulement elles instruisent un bien plus grand « nombre d'enfants que les institutrices laïques, quoiqu'elles dirigent « 2467 écoles de moins, mais encore on peut dire qu'*elles l'emportent de* « *beaucoup, quant à la tenue des classes, à la direction morale et religieuse* « *des jeunes filles, et même* QUANT A L'ENSEIGNEMENT. » (*Rapport au roi sur la situation de l'instruction primaire en* 1837, p. 18.)

A ce témoignage remarquable et décisif, nous devons en ajouter quelques autres, qui, pour ne pas émaner du ministre de l'instruction publique, n'en sont pas moins dignes d'attention.

Quand il s'est agi d'essayer l'établissement d'écoles normales d'institutrices, les conseils généraux des départements et les administrations locales ont recherché parmi les institutrices celles qui offraient le plus de garanties de *capacité* et de *moralité*, afin de leur confier l'importante

mission de former des élèves-maîtresses. De longues discussions se sont établies à ce sujet dans le sein des conseils généraux, surtout pendant les sessions de 1842 à 1846. Il en est résulté que le plus grand nombre des écoles normales d'institutrices ont été confiées aux congrégations religieuses de femmes.

Pour savoir comment les bonnes Sœurs s'acquittent d'une mission si nouvelle pour les institutrices, mais qui, pour les religieuses, date de plus de deux siècles (voyez de Gérando, *Traité de la bienfaisance publique*, t. II, p. 457 et suiv. ; Henrion, *Tableau des congrégations religieuses*, p. 89 et suiv., p. 127, 129, 148 ; voyez les vies des fondateurs et des fondatrices de congrégations enseignantes, tels que le *B. P. Fourrier*, le *P. Eudes*, *saint Vincent-de-Paul ;* la marquise *de Mont-Ferrat*, de Bordeaux, morte en 1640 ; *Marie Luillier*, dame de Villeneuve ; M[me] *de Miramion*, etc.), le citoyen ministre de l'instruction publique n'a qu'à consulter les rapports des inspecteurs primaires, et peut-être encore mieux les procès-verbaux des conseils généraux de ces départements, pendant les sessions qui ont suivi l'établissement de ces écoles normales. Nous y avons lu entre autres choses les suivantes : Les Sœurs de Sainte-Chrétienne « justifient sous tous les rapports la confiance qui « leur est accordée. » (*Moselle*, 1843.) « Les Dames du Saint-Sacrement « ont des maîtresses très-capables de former de bonnes institutrices. » (*Saône-et-Loire*, 1846, p. 107.) L'école confiée aux Sœurs du Sauveur « justifie chaque jour les heureuses espérances que l'administration en « avait conçues dès le principe. » (*Dordogne*, 1845, p. 28.) « L'école nor-« male de filles établie à Nevers est en pleine activité et parfaitement « dirigée (1843) ; elle continue (1846) à former d'excellents sujets, et « pour l'instruction et pour la moralité. » (*Nièvre*, 1845, 1846.) « L'é-« cole normale de filles d'Argentan, la première créée en France, sou-« tient sa belle réputation : sur 56 élèves qui se sont présentées aux exa-« mens, 2 seulement ont été ajournées. » (*Orne*, 1844.) Dans les *Pyrénées-Orientales*, « les institutrices manquaient. Un cours normal, fondé « par Mgr l'évêque dans l'établissement des Dames de la Providence, « encouragé par les vœux du conseil général et par les secours du mi-« nistre de l'instruction publique, en a déjà fourni plusieurs. Elles sont « recherchées et accueillies avec empressement dans les communes. « Chaque année la commission d'examen voit augmenter le nombre et « la force des aspirantes au brevet. » (1846, p. 34.) « Le conseil général « (du *Doubs*) s'associe complétement aux éloges donnés par M. l'inspec-« teur à l'école communale des institutrices, dont la direction est con-« fiée à une personne d'un rare mérite. » (1846, p. 62.) « L'école nor-« male des institutrices établie à Mézières et dirigée par les Sœurs de

« Sainte-Chrétienne continue de mériter l'intérêt général. Les études « s'y fortifient chaque jour ; l'enseignement y est aussi complet que le « prescrit l'ordonnance du 22 juin 1836 ; il s'étend même suivant les be- « soins pour préparer au brevet supérieur celles des élèves-maîtresses « qui peuvent y aspirer. » (*Ardennes*, 1844.) « Les informations que la « commission (du conseil général) a prises sur l'Institut des Sœurs de « la Providence sont toutes à son avantage. » (*Aisne*, 1844.) « L'école « normale d'institutrices répond à toutes vos espérances, » dit le préfet au conseil général de la *Charente*. (1846.) « L'école normale des insti- « tutrices a eu le succès le plus complet aux examens de 1846. (*Allier*.) « Les bâtiments n'ayant pas paru parfaitement convenables, la commu- « nauté n'a pas hésité à faire des constructions importantes. » (*Allier*, 1844.) « Les respectables Sœurs de la Sagesse sont chargées du soin d'in- « struire nos élèves-maîtresses ; elles s'en acquittent avec zèle et suc- « cès. » (*Loiret*, 1846, p. 178.)

D'autres conseils généraux ont donné aux Congrégations de femmes un témoignage d'un autre genre, mais qui n'en est pas moins significatif. Ils ont refusé de fonder des écoles normales de filles, parce qu'ils ont trouvé que ces corporations suffisaient et remplissaient beaucoup mieux le but désiré par les communes qui sont en état de payer des institutrices. Tels sont les départements de la Loire, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de la Meurthe, etc. Dans la *Loire*, ce sont les Sœurs de Saint-Charles, de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Joseph, etc., qui paraissent rendre inutile la création toujours coûteuse d'une école normale de filles ; dans la *Seine-Inférieure*, ce sont les Sœurs d'Ernement, de la Miséricorde, etc. ; dans la *Somme*, « la Congrégation de la « Sainte-Famille s'occupe avec zèle du soin de former des institutrices « pour les campagnes, elle en fournit à plus de soixante-douze commu- « nes et est en mesure de satisfaire à toutes les nouvelles demandes ; « elle est comme une véritable école normale. » Aussi reçoit-elle du conseil général une allocation de 2000 fr. (1844, p. 188...) « Le conseil gé- « néral de la *Meurthe*, considérant que l'éducation des jeunes filles, « dans un grand nombre de communes du département, est confié, A « LA SATISFACTION GÉNÉRALE, aux Sœurs de la doctrine chrétienne....., « est d'avis qu'il convient de s'entendre avec cette congrégation afin « d'organiser, dans la maison susdite, une école normale d'institu- « trices. » (*Analyse des vœux des C. G.*, 1843.)

Le conseil général du Bas-Rhin, qui s'est occupé l'un des premiers de cette importante question, n'a cessé de rendre témoignage de la capacité, de la moralité des sœurs et de la sympathie dont elles sont l'objet partout où elles s'établissent. « Dans notre département, disons-le, les congré-

« gations religieuses, qui sont aussi progressives dans l'enseignement, « sont en pleine possession de la confiance publique. » (1839, p. 179, voyez aussi 1841, p, 125, 1843, p. 147.) En 1845, on répète encore « que l'établissement des Sœurs fondé dans le Haut-Rhin (à Ribeauvillé) « et qui avait déjà placé dans un grand nombre d'écoles des deux dé- « partements d'EXCELLENTES MAITRESSES, rendrait superflue la créa- « tion par le département d'une école normale d'institutrices catholi- « ques. (P. 90.) »

Dans la Gironde, en 1846, « il existe peu d'écoles publiques spéciale- « ment consacrées aux filles ; mais heureusement l'esprit des congréga- « tions religieuses de femmes est tourné vers l'enseignement. Ces con- « grégations sont au nombre de dix ; toutes possédent une ou plusieurs « écoles, où les jeunes filles sont élevées de manière à en faire de bon- « nes ménagères et un jour des mères de famille respectables. » Rapport du préfet, p. 9.)

Le conseil général des *Vosges* refuse d'allouer des fonds pour les bourses en faveur d'élèves maîtresses laïques en se fondant « principale- « ment sur le motif que la maison des Sœurs de Partieux *remplace* « *avantageusement*, pour le département, la création proposée d'une « école normale primaire de filles et que, d'après l'*expérience acquise*, « l'instruction donnée et la tenue des écoles par les Sœurs sont en gé- « néral *préférables* aux institutrices laïques. » (Vosges, 1843, p. 117.

Voyez des témoignages analogues dans les procès-verbaux des sessions des conseils généraux des *Côtes-du-Nord* (1843, p. 153), du *Morbihan* (1843, p. 47, 48), du *Calvados*, de la *Haute-Saône* (1844, p. 152), de la *Corse*, où les Sœurs de Saint-Joseph ont partout *dépassé les attentes* (sic). (1844, p. 33), etc.

Voilà, citoyen représentant, quelques extraits des nombreux témoignages que les conseils généraux de nos départements ne cessent de donner à nos bonnes sœurs, soit en faveur de leur capacité, soit en faveur de leur moralité. Voilà ce que le citoyen Carnot devrait savoir beaucoup mieux que nous, puisqu'il est placé à la tête de l'instruction publique et des cultes ; mais surtout, ce qu'il ne devrait pas ignorer, ce sont les lois et les ordonnances en vertu desquelles les congrégations de femmes existent et enseignent ; ces ordonnances, qui sont des espèces de contrats, et qui, ainsi que nous le disions dans notre lettre deuxième, les ont mises sous la surveillance des évêques diocésains, ont aussi décidé que leurs brevets d'institutrices leur seront *expédiés sur la présentation de leurs lettres d'obédience.* (Ord. 3 avril 1820.) Dans aucune de ces lois ou ordonnances ou décrets, il n'est prévu qu'un jour les sœurs seront tenues de passer un examen devant une commission nommée par

le grand-maître de l'université de France. En voulant rendre l'examen public obligatoire pour toutes les sœurs enseignantes, le citoyen ministre de l'instruction publique manque non-seulement aux sentiments de la reconnaissance que la France doit aux bonnes sœurs de toutes les congrégations, mais encore il viole formellement les lois et ordonnances qui ont réglé les conditions auxquelles, depuis la révolution, elles ont pu se dévouer à cette sainte mission.

M. Carnot se fait un argument de ce « qu'un certain nombre d'insti- « tutions religieuses avaient déjà senti depuis quelques années la néces- « sité de se soumettre d'elles-mêmes à la loi commune... Je ne doute « pas, ajoute-t-il, que cet exemple ne soit généralement suivi. »

Admirez la logique du citoyen ministre : quelques religieuses ont subi d'elles-mêmes l'examen, donc nous sommes en droit de les obliger toutes à les subir. « Vous voudrez donc bien, Monsieur le recteur, n'accor- « der désormais l'autorisation d'ouvrir des écoles primaires de filles qu'à « des institutrices munies du brevet de capacité régulièrement obtenu « après examen devant des commissions instituées à cet effet. » Donc, car voilà toujours la dernière conséquence des décrets universitaires, l'amende de 50 à 200 fr., et, en cas de récidive, de 100 à 400 fr. avec un emprisonnement de quinze à trente jours, conformément à l'art. 6 de la loi du 28ᵉ jour de juin 1833, qui n'a rien à voir ici, mais qui, en vertu de l'ordonnance du 23 juin 1836, et surtout de la circulaire du 5 juin 1848, sera de suite appliquée, contre toute sainte fille, qui, pourvue de sa lettre d'obédience, de l'assentiment du conseil municipal, du comité local, du comité d'arrondissement et de toute la population d'une commune, s'aviserait d'ouvrir une école à quelques enfants du peuple. Gendarmes, empoignez la délinquante ; anarchistes, voleurs, escrocs, assassins qui peuplez nos prisons, faites-lui place ; nous, grand-maître de l'université de France, nous la jugeons digne de figurer entre deux voleurs, comme son maître : et, s'il n'y a plus assez de place, qu'on délivre Barrabas.

Quelques sœurs se sont présentées devant les commissions d'examen ; savez-vous pourquoi ? Eh mon Dieu, parce que c'était pour elles un moyen de faire le bien. Vous parlez tous les jours de leur ignorance, quoique tous les faits et tous les témoignages prouvent que ce sont les plus instruites et surtout les *mieux instruites* de vos institutrices, beaucoup de localités se sont laissées influencer par les assertions plus ou moins exagérées de vos inspecteurs, et ont voulu des sœurs marquées de l'estampille officielle de l'Université ; et les congrégations, qui font tous leurs efforts pour remplir dignement la mission à laquelle la Providence les appelle, ont envoyé devant les commissions d'examen quel-

ques-unes des moins timides de leurs religieuses. Il n'y a rien à dire contre telle ou telle commune qui, voulant établir une école de filles, exige de la congrégation à laquelle elle s'adresse une institutrice brevetée, puisque la congrégation reste libre d'accepter ou de refuser; il n'en est pas même de l'Etat. Le contrat qui le lie aux congrégations est signé et accepté depuis longtemps; il ne dépend plus de l'Etat, et à plus forte raison d'un ministre, de modifier aujourd'hui ce contrat et d'imposer de nouvelles conditions aux congrégations religieuses autorisées. Tout ce que l'Etat est en droit de faire, c'est de n'autoriser de nouvelles congrégations enseignantes qu'à la condition que les sœurs passeront leurs examens devant telle ou telle commission. De pareils réglements nuiront aux véritables progrès de l'enseignement, mais du moins ils ne seront la violation d'aucun contrat, ils ne lèseront pas directement les intérêts garantis par la loi.

Citoyen représentant, il nous resterait encore bien des choses à dire sur cette importante question; mais ce que nous avons dit est beaucoup plus que suffisant pour prouver que l'enseignement des religieuses pourvues de simples lettres d'obédience offre toutes les garanties de capacité et de moralité que puissent exiger les familles et la société; et que si le citoyen ministre de l'instruction publique a l'air de ne pas en être satisfait, c'est parce qu'il veut encore englober dans le monopole universitaire toutes ces institutions.

Le citoyen ministre contesterait-il la capacité des supérieurs à bien juger les sujets et leur science pédagogique? Nous lui dirions que ces supérieurs passent leur vie tout entière au sein des écoles et des noviciats à méditer sur les règles, les statuts des fondateurs, afin de les perfectionner et de les mettre continuellement à la portée des nouveaux besoins de la société, et nous rappellerions que ce sont des fondateurs de congrégations religieuses, et point du tout des membres de l'Université qui ont introduit dans les écoles primaires les meilleures méthodes d'enseignement; et s'il ne voulait pas nous en croire sur parole, nous le prierions très-humblement de vouloir bien consulter *la Vie du bienheureux père Fourrier*, par Ed. de Bazelaire; *la Vie du bienheureux J.-B. de La Salle*; ou même, s'il se défie des pieux historiens de ces saints personnages, il pourra consulter un membre du conseil de l'Université, M. Rendu (*de l'Association*, etc., p. 21), ou bien encore de Gérando (*de la Bienfaisance publique*, t. II, p. 461 et suivantes).

Veuillez donc, citoyen représentant, donner au citoyen ministre, quand l'occasion s'en présentera, ces indications, afin qu'il puisse s'édifier un peu sur des matières qu'il paraît ignorer, et croyez au dévouement fraternel. D'UN CANDIDAT NON ÉLU.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 5 août 1848.

La France n'éprouvait encore que des déchirements intérieurs ; nous vivions sur des roses. Aujourd'hui, la question étrangère surgit avec ses plus formidables complications, et c'est en vain que nous chercherions à nous faire illusion sur les conséquences des événements actuels.

Les bonnes gens cherchent à rassurer les esprits ; ils prétendent qu'à proprement parler on n'interviendra pas en Italie : d'un côté, des officiers d'état-major et un matériel de guerre pour remplacer celui que Charles-Albert vient de perdre ; de l'autre, une escadre jetant des troupes sur les côtes de l'Adriatique et renouvelant l'occupation d'Ancône. Il ne manque plus que le refrain de la chanson de Fontenelle :

« Mais n'ayons point d'amour ; il est trop dangereux ! »

Il faut attacher sur les choses un regard plus ferme et plus clairvoyant. Grâce à la béate confiance du Gouvernement provisoire, qui s'imaginait qu'il s'accomplirait une révolution par semaine à notre profit, nous avons accepté, dans nos rapports avec l'Italie, la plus mauvaise et la plus fausse de toutes les conditions. Quand nos voisins croyaient encore pouvoir se tirer d'affaire à eux seuls, il fallait entendre, de Rome à Turin, les cris qu'on poussait dès qu'il était question de l'intervention française : *L'Italia farà da se.* C'était l'inévitable conséquence du *primato*, tel que l'avait révélé la séduisante philosophie de Gioberti. En attendant, nous entretenions au pied des Alpes une armée de soixante mille hommes, uniquement comme un *en cas*, et avec la perspective de dépenser notre argent en pure perte. Mais voici la fortune qui se déclare contre l'armée italienne : la Lombardie et le Piémont sont menacés d'une invasion ; au train dont vont les choses, la débandade peut se mettre dans les rangs des Piémontais eux-mêmes, jusqu'ici si fermes sous leur drapeau : c'est dans un pareil moment, et lorsque nous voyons nous manquer ceux qui auraient dû partager avec nous le fardeau de la guerre, qu'on nous somme de tenir notre parole et qu'on nous lance contre un ennemi que ses victoires récentes ont rempli de confiance.

Cette invitation inopportune vient nous surprendre au sein de complications politiques et financières dont la contemplation serait capable de glacer les plus braves. Avons-nous trop de notre armée entière

pour contenir l'essor des factions à peine comprimées à l'intérieur? Et après les ravages d'un gouvernement qui, en fait de dilapidation, semble avoir passé toutes les bornes connues, si nous voulons échapper à la banqueroute, nous reste-t-il un écu à mettre au service de l'Italie ?

Et encore si nous savions pour quelle cause nous allons ainsi épuiser nos coffres et verser notre sang ! On n'a pas oublié qu'il y a deux mois l'un des écrivains les plus distingués de notre époque, M. Mignet, fut révoqué des fonctions de directeur des archives au ministère des affaires étrangères, pour avoir, dans une lettre confidentielle, conseillé aux Italiens de préférer la monarchie constitutionnelle aux hasards de la république. Aujourd'hui deux ambassadeurs nous arrivent, l'un expédié par les républicains de Milan, qui trouvent que le roi Charles-Albert ne suffit pas à la grande tâche de l'indépendance, et que probablement, quand les doctrines de Joseph Mazzini auront prévalu, la fortune se ralliera immédiatement aux drapeaux italiens : l'autre chargé des pleins pouvoirs de Charles-Albert, et qui sollicite nos secours en faveur du trône, si récemment improvisé, de la Haute-Italie. Pour un homme de sens comme le général Cavaignac, la question n'est pas douteuse, et l'envoyé de Charles-Albert mérite seul d'être entendu; mais alors, s'il faut porter remède à l'anarchie intérieure de la Péninsule, est-ce que la République française s'emparera d'une épée monarchique pour réduire les républicains de Milan et de Venise ? N'oublions pas que M. Bastide, qui a destitué M. Mignet, est encore le ministre de la situation.

Ce n'est qu'à contre-cœur que nous nous décidons à dire tout ce que nous pensons sur l'état de l'Italie. Si nous n'envisagions la question que sous son aspect le plus général et pour ainsi dire dans sa théorie idéale, il n'y aurait qu'à s'applaudir de la belle occasion qui se présente de tendre la main à une nation généreuse, longtemps opprimée et humiliée. Mais la réalité ne laisse aujourd'hui presque rien subsister de cette donnée poétique, et si nous ne sentions pas notre honneur si maladroitement engagé, le mieux, sans doute, serait d'abandonner l'Italie à ses propres ressources.

Que les peuples de la Péninsule eussent le droit de repousser le joug étranger, c'est là un point qui ne peut pas faire question. L'Allemagne, qui doit ses progrès actuels à sa lutte contre l'esprit de conquête, semble avoir hérité des illusions de la puissance dont, il y a trente-trois ans, elle parvint à secouer le joug. Sous prétexte d'un droit de langue et de race imaginé par quelques savants, non-seulement les contrées où la masse des habitants parle l'allemand doivent s'adjoindre à la grande

unité nationale, mais encore partout où quelques colons allemands se sont établis, le reste de la population est condamné à subir le joug de l'Empire. Par crainte de la France et de la Russie, on se tait encore, d'un côté sur l'Alsace et la Lorraine, de l'autre sur la Courlande et la Livonie; mais partout ailleurs le système d'assimilation germanique marche à visage découvert. Dans le duché de Posen comme en Galicie, en Transylvanie comme en Bohême, à propos du Sleswig comme du Limbourg, l'esprit d'envahissement se manifeste par des actes de plus en plus audacieux, et la Diète de Francfort, loin de contenir ces dangereuses tendances, les sanctionne par des déclarations votées à la presque unanimité.

L'unité allemande, suivant la doctrine de ce corps délibérant, n'a pas seulement des droits de race et de langue, mais encore des priviléges de *débouché* et même d'*honneur*. Ainsi Trieste, située entre l'Italie et les pays slaves à cinquante lieues de distance des frontières germaniques, est pourtant une ville allemande, parce que la Confédération, disons mieux, l'Empire, a besoin d'une grande place maritime pour l'intérêt de son commerce. Ainsi la Lombardie, où plus de trente ans de domination n'ont peut-être pu décider mille personnes à apprendre l'allemand, ne peut secouer le joug autrichien sans que l'honneur germanique ne soit gravement compromis.

Depuis que nous avons versé notre sang contre les doctrines anarchiques, l'Allemagne, qui profite de notre victoire pour réprimer ses propres ennemis intérieurs, et qui depuis la nomination de l'archiduc Jean au poste de Vicaire de l'Empire marche résolument à l'accord et à l'union, n'en est que plus disposée à élever la voix contre toute puissance qui voudrait empêcher l'Autriche de venger l'honneur de ses armes en Italie, et ce serait nous repaître d'une vaine chimère que de compter sur l'immobilité de l'Allemagne si nous prenions sérieusement en main la cause de l'indépendance italienne. Ne nous y trompons pas, notre entrée en Italie sera le signal de la guerre générale.

Il n'y eut jamais d'honneur véritable ni dans la conquête ni dans l'oppression, et c'est pourquoi nous avions accueilli avec un véritable enthousiasme les premiers efforts de l'indépendance nationale en Italie. Il semblait d'abord qu'une sagesse merveilleuse devait présider à ces travaux d'affranchissement. Si l'on avait suivi les conseils des Balbo et des Capponi, la question des libertés politiques aurait été mise pour longtemps de côté dans chaque État italien; on aurait religieusement respecté les limites intérieures; en rassurant ainsi les princes sur la possession de leurs Etats, on les aurait séduits à la cause commune; tout le monde se rappelle le *programme* de Maxime d'Azeglio, et l'effet

que cette publication produisit, non-seulement en Italie, mais dans toute l'*Europe*.

La souveraineté autrichienne pouvait, jusqu'à un certain point, entrer dans ce plan de délivrance : une administration distincte et libérale du royaume lombard-vénitien, que serait venue consolider l'établissement de l'hérédité dans la maison de l'archiduc vice-roi, n'était-ce pas là un projet de nature à satisfaire les esprits qui tiennent compte des faits antérieurs et qui ne s'engagent pas au-delà des bornes du possible? Toutefois, s'il faut dire la vérité, c'était bien plus du côté des Autrichiens que manquait alors l'intelligence de la situation. Nous nous souvenons de certaines proclamations, à la fois paternelles et hautaines, qui rendaient tout rapprochement impossible.

La fusée partie des barricades de Février est venue tomber à Milan sur un tonneau de poudre tout prêt à faire explosion. Dès lors la gigantesque insurrection de la capitale lombarde changeait toutes les conditions de l'Italie, et imposait à la Péninsule des devoirs d'une tout autre nature que par le passé. Que la Toscane, les Etats romains, le royaume de Naples ne se soient pas mis à la hauteur de l'héroïsme milanais, il n'y a pas là de quoi nous surprendre ; mais à partir du jour où les Autrichiens épouvantés fuyaient devant l'émeute et se hâtaient de repasser le Mincio, nous ne retrouvons plus les Lombards des journées de mars ; nous restons confondus d'étonnement en voyant qu'il sort si peu d'hommes et si peu d'argent de cette capitale glorieusement délivrée. Les dernières nouvelles accusent plus de générosité : mais c'est s'y prendre un peu tard.

Essayons de mesurer les changements qui se sont opérés depuis la fin d'avril dans les destinées de l'Italie et d'assigner à chacun sa part de responsabilité. Alors la Péninsule entière semblait se porter d'un accord unanime à la délivrance de la patrie, et les Autrichiens n'opposaient qu'une résistance passive à ces efforts. On se préoccupait de la marche du général Nugent qui, à travers la haute Vénétie, amenait des renforts au maréchal Radetzki ; mais Peschiera n'en était point menacée et la prise imminente de cette forteresse rendait celle de Vérone, pour ainsi dire, inévitable. Le roi Charles-Albert, poussé par le flot populaire, marchait à la tête d'une armée régulière, encore toute pleine des souvenirs de la gloire française ; les Napolitains, les Toscans se dirigeaient à marches forcées vers la ligne de l'Eridan ; les volontaires Romains franchissaient eux-mêmes cette limite, sans attendre le consentement de leur souverain, qui fermait les yeux sur cette infraction presque nécessaire à ses ordres.

C'est alors que les esprits s'échauffant à Rome par les prédications des clubs, la garde civique prétendit imposer une déclaration de guerre

à Pie IX. Etait-ce la première violence dont ce saint et illustre Pontife fût l'objet? On se rappelle que quelque temps auparavant de vénérables religieux, honorés de toute la confiance du Pape, avaient été contraints d'abandonner le chef-lieu du Catholicisme et de chercher un asile à Malte, en Angleterre et en Amérique. Or cette violence n'était que l'exécution d'un programme différent de celui d'Azeglio et qui, malheureusement, depuis le commencement de l'agitation italienne, avait pris peu à peu le dessus sur des conseils plus sages et plus équitables.

Nous avons eu notre part dans cette lutte. Après avoir dénoncé aussi haut que possible à l'indignation des catholiques la conspiration de Vincent Gioberti, nous avons vu, sans nous étonner, ce faux prophète déverser sur nous tout le fiel de sa colère. Encore, si au prix de plus nombreuses et de plus graves injures, nous avions pu prémunir l'Italie contre la séduction à laquelle elle se laissait entraîner! Mais quand bien même nous eussions été à la hauteur d'une telle tâche, les circonstances nous auraient fatalement dominés.

Ce n'est pas qu'alors nous n'ayons rencontré en Italie des hommes qui comprenaient la situation et qui approuvaient notre langage. A cet égard, les témoignages les plus précieux nous parvenaient de divers côtés; mais en même temps, l'un nous disait : « Vous avez rai- « son ; seulement je ne veux pas lutter contre Gioberti : j'y perdrais ma « *popularité;* » l'autre ajoutait : « Recevez ma bénédiction cordiale ; « mais ne me nommez pas. » Ainsi donc, impossibilité absolue d'arracher les gens bien intentionnés aux calculs de leur excessive prudence. On pensait aussi que le temps d'arrêt serait facile à établir, et comme toujours, en jetant encore une fois les Jésuites à la mer, on se flattait que le navire ne s'en comporterait que mieux au milieu de la tempête.

Dans le temps où *Ciciruacchio* passait pour un saint homme et pour le plus dévoué des serviteurs de Pie IX, quelques bons catholiques trouvaient surtout heureux que ce fameux *popolano* montrât si peu d'inclination pour les Jésuites. Nous nous rappelons une lettre où l'on faisait des gorges chaudes sur l'inutilité des tentatives qu'avaient faites les bons Pères pour attirer à eux le nouveau Rienzi : on aurait proposé au tribun de choisir un confesseur dans la fameuse Société; mais celui-ci aurait répondu d'un air narquois : « Merci, mes Pères ; je n'ai pas be- « soin de vos services; j'ai mon confesseur tout trouvé : c'est le Père « *Ventura.* »

Nous ignorons complétement ce que pense aujourd'hui l'éloquent Théatin de la manière dont les clubs de Rome ont récompensé les généreuses concessions de Pie IX : il semble avoir disparu de l'horizon

politique, depuis le singulier accueil fait par ses amis à son projet de transformer en Chambre des Pairs le Collége des Cardinaux ; mais quant à son pénitent, depuis le jour où il se moquait si agréablement des Jésuites, il a fait bien du chemin. C'était lui qui, dans la parodie du 15 mai dont le *Conseil des Députés* a été récemment le théâtre, avait assumé le rôle de nos plus audacieux clubistes. Il était porteur de cette pétition du *peuple* qui prétendait intimer ses ordres à l'Assemblée. Il vociférait, après avoir envahi la salle à la tête d'une troupe d'émeutiers, tandis que Mamiani se tournait amoureusement de son côté, pour lui insinuer un peu de modération, et que le président Sereni méritait qu'on exposât le lendemain dans le *Corso* l'estampe de Boissy-d'Anglas aux journées de prairial, avec cette inscription : *Modèle de fermeté pour le président d'une assemblée délibérante.*

Nous avons donné dans ce recueil le récit de l'honorable docteur Ward sur l'expulsion des Jésuites de Naples ; on a vu l'ardeur déployée dans cette circonstance par les soldats de la garde civique ; et peu de temps après les mêmes hommes, dominés par quelques factieux de bas étage, après avoir élevé des barricades jusqu'à la porte du palais, se faisaient écraser par des troupes restées fidèles à leur serment. Les volontaires toscans n'avaient pas eu l'occasion de déployer le même courage contre la *faction jésuitique ;* leur patrie n'avait déclamé contre elle que dans l'intérêt de l'esprit humain, et par sympathie pour les souffrances des autres parties de l'Italie. Mais nous comptons parmi les Toscans pris à Curtatone le professeur Montanari, qui, si nous ne nous trompons, n'avait pas laissé de prendre part à la révolte des Pisans contre les *Dames du Sacré-Cœur*.

A propos de ces pauvres Dames, *le National* n'a-t-il pas été lui-même jusqu'à dire que les Chambres piémontaises auraient dû moins s'occuper d'elles et penser davantage aux nécessités de la guerre ? Aujourd'hui ces Chambres ont résigné leurs pouvoirs, et l'autorité absolue se trouve rétablie entre les mains de Charles-Albert. Cependant leur courte session restera comme un monument d'inexpérience, de confusion et d'injustice. Nous ne parlons pas seulement des discussions auxquelles les questions religieuses ont donné lieu, et des décrets qui anéantissent et dépouillent les congrégations. Notre blâme, sur un sujet qui nous tient fort au cœur, pourrait paraître suspect. Pour donner une idée du misérable état auquel sont réduits les esprits dans cette partie de l'Italie, il suffit de rappeler la discussion qui a fait tomber le ministère Balbo. A peine, en effet, l'acte de réunion de la Lombardie au Piémont était-il prononcé, que déjà éclatait la jalousie entre les deux capitales. On aurait dit que les députés de Turin voulaient traiter les Milanais en

peuple conquis. Le ministère, qui, dans cette circonstance, défendait au moins les principes d'une fusion sincère, succombe sous ces misérables préjugés. Un autre cabinet se forme, et l'on y fait entrer des citoyens de Milan et de Venise. Les nouveaux conseillers de Charles-Albert se présentent à la Chambre ; ils demandent un vote de confiance qui puisse les affermir dans une position difficile, et là-dessus les Piémontais de leur dire : « Nous ne vous connaissons pas ; il faut attendre ! »

« *Radetski n'attend pas !* » s'écrie de son banc l'excellent et respectable Gazzera. C'est le cri du bon sens et de la conscience contre une aussi odieuse chicane.

Cette discussion a été le tombeau de l'Assemblée piémontaise ; le pays à son tour a refusé toute confiance à de tels législateurs, et la dictature de Charles-Albert peut être considérée comme le résultat de cette révolte du sentiment public.

Il y a quatre mois, le peuple de Turin disait à son roi : « Ou descends du trône, ou déclare la guerre à l'Autriche. » Aujourd'hui les mêmes hommes se jettent aux pieds de Charles-Albert et le supplient de les sauver de l'invasion. C'est qu'en effet le sort des armes a bien promptement tourné contre la cause qui nourrissait naguère le plus de confiance en elle-même. La vieille Europe n'avait pas vu sur son territoire, depuis 1815, une lutte comparable à celle dont les deux rives du Mincio ont été le théâtre du 22 au 25 juillet. Un journal grave disait dernièrement que, depuis le commencement de cette guerre, les bulletins italiens et allemands avaient fait assaut de mensonge : ce reproche n'est pas fondé en ce qui concerne l'armée de Radetzki. Nous avons suivi avec attention les journaux de l'Allemagne, et c'est dans leurs récits seulement que nous avons appris à connaître une des plus remarquables campagnes qui aient eu lieu à aucune époque. Au point de vue militaire, les deux armées étaient dignes l'une de l'autre, et si la malheureuse vanité du *primato* n'avait empêché les Italiens d'appeler à leur tête un de nos généraux d'Afrique, les Piémontais auraient eu probablement raison de la lenteur autrichienne. Mais Charles-Albert et ses fils, très-braves sur le champ de bataille, n'ont point l'expérience du commandement, qui impose l'obéissance ; l'action de leur armée, affaiblie d'ailleurs par l'absence de tout esprit militaire et de toute bravoure sérieuse chez les auxiliaires envoyés des autres points de l'Italie, a sans cesse été compromise et neutralisée par l'hésitation et le défaut d'unité dans la direction suprême.

C'est ce qu'a parfaitement compris le temporiseur octogénaire qui commande l'armée autrichienne. Quelle autorité dans sa personne ne fallait-il pas tout d'abord pour retenir sous les drapeaux tant de mem-

bres épars d'un empire en pleine dissolution ! Il est vrai que les Italiens eux-mêmes ne manquaient pas de contribuer à ce résultat, en traitant de *barbare*, avec une ostentation puérile, un peuple qui ne donnerait pas sa civilisation pour celle de l'Italie, et en faisant de la prétendue cruauté des Autrichiens toute sorte de récits empreints d'exagération et de mensonge.

La prise de Peschiera et l'importance donnée au combat de Goïto avaient porté jusqu'à l'exaltation la confiance de l'armée piémontaise. Dans ce moment, un négociateur autrichien se présenta à la cour de Turin, et offrit de traiter de la paix sur des bases raisonnables ; mais sa proposition ne fut pas mieux accueillie que la promesse de la France : il lui fallut se retirer, et dès lors le vieux maréchal ne songea plus qu'à profiter des fautes de son adversaire. Le 21 juillet au soir, au quartier général de Villa-Franca, on se croyait assuré du succès, et les journaux de Rome à la même date annonçaient, sous forme de prophétie, les prochains triomphes de Charles-Albert. A gauche, l'armée italienne dominait Vérone des hauteurs de Rivoli et interceptait la grande route du Tyrol ; à droite, l'investissement de Mantoue était complet ; au centre, le roi en personne s'avançait vers Legnago, qu'il se flattait d'emporter en peu de jours, et l'on annonçait que toute communication était interceptée entre les deux villes considérées comme les dernières ressources de la puissance autrichienne en Italie. Alors Radetzki se met en marche, au milieu de la nuit, par un temps horrible ; il surprend un corps piémontais, coupe la ligne immense que nous venons de décrire, et jette trois ponts sur le Mincio. Charles-Albert accourt le lendemain et s'efforce de reconquérir l'avantage. Une division autrichienne lui est comme sacrifiée ; mais tandis qu'il s'acharne sur elle avec sa formidable artillerie, le mouvement au delà du fleuve se continue, sans obstacle de la part des volontaires lombards qui devaient en garder le passage, et le quatrième jour, après des prodiges de valeur, l'armée piémontaise est contrainte, par l'épuisement, le défaut de vivres et les progrès de l'ennemi sur ses derrières, de repasser le fleuve dont, au commencement de la campagne, elle avait conquis l'autre rive par un brillant fait d'armes. C'était assez pour l'honneur, mais non pour la sécurité de la Lombardie. Du Mincio, il a fallu reculer sur l'Oglio, et déjà l'on annonce une résistance désespérée sur les rives de l'Adda, plus favorables à la défense.

Ces nouvelles, qui ont déjà terrifié Milan et Turin, vont produire une impression profonde dans le reste de l'Italie. Nous ne parlons pas de la Toscane, qui, au fond, n'a rien à redouter de l'Autriche ; mais au train dont les choses vont à Rome et dans les Légations, il est à craindre que

bien des folies ne soient commises. Les Romains, grands amateurs d'opéra, sont comme ces choristes qui chantent pendant une heure : *Corriamo, corriamo,* sans pour cela bouger d'une semelle. A Rome, il n'est question que de levée en masse. Les journaux impriment en majuscules : *Guerra, guerra, guerra,* et pas un soldat ne répond à cet appel. Suivant les dernières nouvelles, on avait encore perfectionné la chose. Un détachement des volontaires qui ont eu l'honneur de se faire prendre à Vicence par l'armée autrichienne a été mandé dans la capitale : on lui a fait une réception enthousiaste, et les meneurs ne dissimulent pas le parti qu'ils comptent tirer de ces nouveaux auxiliaires contre un pontife désarmé. Le 27 Juillet, ils s'étaient retranchés dans les bâtiments du *Gesù,* et, de cette forteresse significative, ils s'apprêtaient à dicter des lois à Pie IX. Qu'on parle encore de la barbarie des temps où les Colonne et les Orsini se faisaient des châteaux des monuments antiques dans l'intérieur de Rome !

Ces infamies ne peuvent durer, tout le monde le sent bien : mais bien que Pie IX ait eu plus à souffrir de ses propres sujets que de la prépotence autrichienne, n'est-il donc pas à craindre, si la France ne vient pas à son secours, que les vainqueurs de Charles-Albert ne lui fassent sentir durement le poids de leur vengeance ? Pie IX a le cœur profondement italien. La plus monstrueuse ingratitude et un aveuglement non moins extraordinaire ont seuls été capables de chercher dans la guerre de l'indépendance un prétexte pour porter atteinte à la puissance temporelle du pontife ; l'envoyé de Pie IX, monseigneur Morichini, a été reçu d'une manière dérisoire à la cour d'Inspruck, et la pointe dernièrement dirigée par les Autrichiens contre Ferrare a été marquée d'un cachet d'insolence qui dénote la plus déplorable rancune.

Au reste, la défaite de Charles-Albert tient tout en suspens, jusque par de là le phare de Messine. Que signifie désormais l'élection du duc de Gênes au trône de Sicile ? Est-ce en fuyant Radetzki que le jeune prince ira se faire couronner à Palerme ? Le roi de Naples a eu raison de la révolte des Calabres, en dépit de tous les mensonges de la presse italienne, et la solution qu'il propose en offrant de renoncer à toutes ses prétentions sur la Sicile, pourvu que ses anciens sujets acceptent pour roi son second fils, offre une chance plus raisonnable à la solution pacifique de la question.

La gravité des affaires de l'Italie exigeait des éclaircissements, mais notre histoire à nous n'en poursuit pas son cours moins rapidement, et il nous reste à peine assez de place pour donner une idée des incidents de la semaine.

Le citoyen Proudhon a prononcé son discours ; on regrette qu'une

réponse n'y ait pas été faite. A notre sens, il ne pouvait y avoir de réponse. Le raisonnement humain est un mauvais instrument, ne nous y trompons pas; la logique est au service de toutes les erreurs, et il ne faut pas croire qu'on abattra un logicien dangereux sans se servir d'autres armes que les siennes, par cela seul qu'on aura pour soi la vérité éternelle, qui est de Dieu et non des hommes. En présence d'un acte tel que celui du citoyen Proudhon (car comme discours, malgré un mérite incontestable de style, ce n'est rien ; comme acte, la portée en est immense), l'Assemblée a été irrésistiblement entraînée à proclamer un verdict de culpabilité. Ce verdict ne pèche que par le défaut de sanction ; mais pour arriver à compléter la mesure, il aurait fallu que la Chambre prononçât une peine contre la doctrine pure, et c'est là une extrémité devant laquelle les préjugés de notre époque la font encore hésiter.

Quand la société se sera enfin résolue à condamner les doctrines, l'Eglise se trouvera absoute du reproche le plus grave qu'on lui ait adressé, reproche si spécieux que les chrétiens les plus convaincus hésitaient à prendre, sur ce point, la défense de leur mère. Ce sera là un des actes principaux de la grande réhabilitation du Catholicisme qui s'accomplit par nos épreuves.

L'esprit moderne a voulu consacrer le droit d'abuser de tous les droits : on a prétendu que toute licence portait son remède en elle-même. Il n'y a pas jusqu'à nous, catholiques, qui n'ayons levé cette bannière, pour défendre les droits de la conscience, avec les armes mêmes qui l'avaient opprimée. Mais l'expérience de notre République démontre chaque jour à quel point l'absolutisme des principes est absurde et devient promptement, entre les mains des méchants, un instrument d'oppression. Qui a plus abusé de la presse que M. Emile de Girardin ? Qui a mieux réussi que ce publiciste à toubler les esprits avec toutes les apparences des doctrines conservatrices ? Il est certainement le principal auteur de la perturbation qui a entraîné le gouvernement de Juillet dans l'abîme, et nous savons aujourd'hui ce que coûte une Révolution. Un tel genre de délit devenait insaisissable pour les scrupules de la monarchie constitutionnelle : mais la République a des allures plus résolues, et, comme on l'a justement fait observer, le caractère *anonyme* du gouvernement lui permet d'oser énormément en fait de défense personnelle. Nous comprenons l'indignation généreuse de ceux de nos représentants qui, pour l'honneur des principes, ont soutenu la cause de M. de Girardin, *supprimé* et spolié par l'état de siége ; mais le général Cavaignac n'a eu qu'un mot à dire pour dissiper ce nuage parlementaire : il l'a dit, ce mot, avec une adresse qui donne à réfléchir.

Jusqu'à quel point le *chef de l'État* (pour nous servir d'une expression qui tend à s'établir) a-t-il contribué à l'humeur inattendue que M. Goudchaux a montrée contre le comité des finances? Nous souhaitons fort que le président du conseil s'en soit rapporté à *son* ministre des finances; les erreurs commises par ce dernier n'en seront que plus faciles à réparer; d'autant plus que M. Goudchaux, qui a ses boutades, se montre, même quand il se trompe, homme sincère et excellent citoyen. Nous reconnaissons qu'il existe un différend sérieux entre le ministre et le comité des finances, et dans notre opinion nous sommes loin de trancher la question en faveur du comité. Nul doute que l'assiette générale de l'impôt en France n'ait besoin d'être étudiée de nouveau et remaniée. La monarchie a refusé de le faire; la République hérite ainsi d'un devoir qu'il lui appartient surtout d'accomplir; mais pour fonder un système d'impôt entièrement équitable, un système qui admette des riches sans opprimer les pauvres, ce n'est pas trop qu'une année d'études; il faut surtout que les circonstances redeviennent plus paisibles que celles dont nous sortons à peine. Pour le moment, et afin de rétablir enfin la confiance, sans laquelle il n'y a pour un Etat ni crédit ni finances d'aucune espèce, il est nécessaire de maintenir tout le système sur les bases précédemment établies, d'en tirer ce qu'on peut, et de pourvoir au déficit par les ressources de l'emprunt, toujours prêtes quand la défiance tend à disparaître.

En maintenant provisoirement l'impôt du sel, M. Goudchaux est rentré dans cette voie; pourquoi ne répudierait-il pas, pour le reste, l'héritage de ses néfastes prédécesseurs? Qu'il se rassure, il ne sera pas moins bon républicain pour cela, quoique du lendemain. Il a retiré l'impôt hypothécaire devant la disposition évidemment contraire de la majorité; il a retiré en même temps ses propos irrités de l'avant-veille et sa menace de démission : nous acceptons cet augure favorable. M. Goudchaux n'est, pour le moment, qu'un bon ministre du trésor; nous lui donnons un an pour devenir, s'il le peut, un ministre des finances.

Voilà pour les affaires; quant au drame, en France on ne s'en fait jamais faute. Le rapport de la commission d'enquête sur les événements du 15 mai et du 23 juin a provoqué les vociférations de la Montagne, et, par une faiblesse que nous ne comprenons pas, les journaux de toutes les nuances se sont accordés à condamner ce docuumnt. Nous ne défendrons pas la prose de M. Bauchart; mais l'action de la commission d'enquête nous paraît en elle-même à l'abri du reproche. En pareil cas, la justice ne pouvait être que tardive; elle ne sera jamais complète; mais on doit à la France la révélation de la vérité : tant pis pour ceux qui, contre l'effet de la vérité, n'ont d'autre arme que l'émeute!

Le suffrage universel, qu'ils maudissent aujourd'hui, vient encore une fois de leur répondre dans les élections municipales de la France presque tout entière. L'expérience est piquante; mais à qui la faute?

DEMANDES ET RÉPONSES SUR LES ÉVÉNEMENTS SOCIAUX,

Par Alph. GRATRY, aumônier de l'Ecole normale [1].

Voici un excellent petit livre que nous ne saurions assez recommander. Son auteur, homme d'un esprit rare et charmant, d'une charité et d'une candeur plus rares et plus admirables encore, s'est révélé tout entier dans ce *Catéchisme social*. Préoccupé depuis longues années de ce difficile problème du malheur et des droits des classes pauvres, des devoirs et des droits des classes plus favorisées par le sort, c'est dans le sentiment chrétien d'un ardent amour pour ses frères qu'il en trouve la solution.

On ne s'est que trop adressé, par le temps qui court, d'une manière exclusive aux intérêts matériels. C'est en excitant la passion du bien-être physique qu'on a soulevé de si sauvages instincts, c'est en donnant pour unique but à la vie humaine la jouissance des biens de ce monde qu'on a fait naître cette guerre impie dont tout autour de nous garde la trace, les âmes aussi bien que les murs en ruines. Ceux même que le désir de la conciliation et de la paix animaient, parlaient encore aux ouvriers le langage de leur intérêt bien entendu. M. l'abbé Gratry fait entendre une parole plus haute, plus noble, plus digne de toucher des hommes, le langage de la charité et de l'Evangile. Le petit livre de M. Gratry a reçu des approbations plus considérables et tout aussi explicites que la nôtre; les trois prélats qui siégent à l'Assemblée nationale, Nosseigneurs les évêques de Langres, d'Orléans et de Quimper, ont applaudi à l'œuvre si pieuse et si sociale que doit accomplir ce catéchisme dont la forme simple, claire et précise, s'adresse à toutes les intelligences et devrait toucher tous les cœurs.

Nous ne ferons qu'une citation : elle suffira pour faire connaître le style et l'âme de l'auteur :

« D. Quel serait l'usage fraternel de la richesse et de la propriété ?

« R. L'usage fraternel de la propriété consisterait à pratiquer cette « énergique définition de la richesse donnée par les moralistes chré- « tiens :

« Les riches sont les administrateurs du bien des pauvres.

« Si cela est vrai, celui-là est coupable devant Dieu et devant les hommes qui emploie ses richesses à vivre dans la paresse et dans la volupté. Celui-là seul est dans le vrai qui se regarde comme comptable de son bien. La richesse est une fonction. L'usage fraternel des richesses consiste à ne plus souffrir désormais qu'il y ait parmi nous un seul mendiant ni un seul indigent, — c'est peu ; — à ne plus souffrir désormais qu'il y ait parmi nous un seul esprit sans instruction et sans lumière, ni un seul cœur sans espérance, ni une seule âme sans Dieu ; et cela dans notre patrie d'abord, puis dans le monde entier. Le riche, s'il veut être un riche légitime, et non pas un comptable déshonoré, doit employer ainsi sa richesse et son temps. »

[1] Chez Gaume frères, rue Cassette, 4. 1 vol. in-32.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. René, rue de Seine, 32.

DE LA MISÈRE EN FRANCE
ET DE LA COLONISATION EN ALGÉRIE.

I

La société, dans ce moment, a beaucoup d'ennemis, mais de tous le pire, sachons le reconnaître, c'est la misère.

C'est en effet celui qui promet aux autres de leur livrer des multitudes égarées ; c'est celui sur lequel spéculent et comptent toutes les passions mauvaises; c'est encore celui qu'il sera le plus difficile de vaincre et de désarmer.

Du moins faut-il le combattre avec intelligence, avec énergie, avec prévoyance. Il en est temps et plus que temps.

Nous sommes dans la saison la plus favorable. Des mesures législatives et financières ont pu rendre une certaine activité aux travaux qui concernent le *bâtiment.* Or il est de proverbe à Paris que, quand le *bâtiment va, tout va.* C'est la loi générale ; il est trop vrai qu'aujourd'hui elle souffre exception.

Si telle est la situation dans la capitale, elle n'est pas meilleure dans les départements.

Que sera-ce donc quand l'hiver viendra ? L'hiver est l'époque ordinaire et fatale des chômages forcés pour tous les ouvrages de construction, de maçonnerie, etc., etc. Il n'est pas probable que les autres industries, actuellement frappées de léthargie, et que peuvent seuls ranimer le luxe et les plaisirs, trouvent cette année autant d'excitation et d'éléments de vie que les années précédentes ; et déjà cependant elles ne florissaient plus. On dit : le pain sera probablement à très-bas prix. Ce sera un grand bienfait de la Providence ; mais le pain à 2 sous, pour l'ouvrier qui ne gagne pas, est plus cher que le pain à 4 sous pour celui dont la journée est largement et convenablement rétribuée.

Quant à la charité publique et privée, il est clair que les sources de la bienfaisance et des secours s'épuisent à mesure que le gouffre, où elles s'engloutissent, s'élargit.

Les votes d'allocations en faveur des ouvriers se succèdent en attendant avec une rapidité dont personne n'a le droit de se plaindre, mais dont tout le monde s'épouvante à juste titre. On ne recule pas devant l'idée des sacrifices; mais on voudrait savoir quelle en sera l'étendue, quand ils auront un terme, quel fruit en sortira. Et c'est ce qu'on ne sait pas.

Que résulte-t-il de cette incertitude ? Cette triste et frappante consé-

quence : que l'ordre étant rétabli dans les rues, la sécurité est encore bien loin des esprits. Il ne suffit pas des précautions militaires pour l'y ramener.

Ne pas prévoir une dépense, ce n'est pas la prévenir, quand elle est inévitable ; mais souvent c'est se priver des moyens de la régulariser, de s'en assurer l'effet et les profits, d'en limiter par conséquent l'étendue, la durée, la perte.

Le bon sens, la politique, l'humanité, crient qu'il ne s'agit pas, au point où en est notre Trésor, de discuter le *droit au travail* pour une foule de gens qui peut-être ne veulent pas du travail ; mais qu'il est urgent de chercher les moyens de procurer de l'ouvrage à ceux qui en désirent et qui en sollicitent ardemment et à tout prix.

Faire des dépenses, puisqu'il le faut, mais faire des dépenses *productives ;* les consacrer de préférence à des entreprises dont la nature, assure la *permanence* et la *fécondité ;* tâcher, en un mot, de relever peu à peu la richesse publique d'abord par le bon emploi, puis par l'accroissement progressif de la valeur des capitaux confiés à des œuvres utiles aux populations et au pays : tels sont les termes du problême aujourd'hui posé devant l'Assemblée nationale et devant le Gouvernement, et auquel la *Société d'Economie charitable* a, pour son humble tribut, présenté quelques éléments de solution.

Qu'il nous soit permis, après avoir pris une part active à ses travaux, d'en consigner ici, sur un point capital à nos yeux, le résumé et la conclusion.

Indépendamment de la nécessité de fournir, autant que possible, de l'occupation aux malheureux qui en manquent, on est d'accord pour reconnaître l'urgence :

1° De raffermir le principe de la propriété, d'en relever le respect, d'en élargir la base, de combattre le vice fatal du *prolétariat*, lequel, dans nos sociétés modernes, n'attaque si mortellement la *propriété* que parce que l'*accès* lui en est presqu'entièrement et à toujours interdit.

2° De *débarrasser*, le plus qu'on pourra, la carrière où l'*industrie* étouffait dès avant la révolution, et où la révolution l'étrangle, et de la remplacer, dans les limites de la prudence et de la liberté, par des labeurs plus favorables et mieux en rapport avec les besoins de notre temps, puisqu'ils tendraient à augmenter la somme des productions nécessaires à la vie, — le pain, la viande, le vêtement ; — par conséquent, à rétablir la proportion entre la quantité de ces objets et le développement croissant de la population ; et par là même, par l'accroissement de ces objets de premier luxe, à rendre meilleur l'état vraiment misérable des masses.

3° Enfin en ouvrant un champ lucratif et honorable à cette foule qui se battra ici tant qu'elle se coudoiera et se froissera sans cesse, de tirer parti pour la grandeur et la prospérité de la patrie de forces admirables qui, trop comprimées ou mal dirigées, ne font explosion que pour le bouleversement et la destruction.

II

A tous ces points de vue, l'Algérie n'offre-t-elle point à nos maux un puissant remède, un soulagement efficace ?

Elle a trop de terres tandis qu'ici nous n'en avons pas assez ; elle n'a pas assez d'habitants tandis que nos populations sont exubérantes ; elle ne demande qu'à livrer son sein à notre agriculture, à donner un débouché nouveau à notre industrie nationale, à servir de refuge, de champ, de gymnase à toutes les activités.

Et aussi, de leur côté, toutes les activités commencent aujourd'hui à se tourner vers elle, à espérer, à spéculer sur elle. Nous n'en voulons pour preuve que cette foule de projets, plus ou moins praticables, mais tous inspirés par des sentiments généreux, qui ont assiégé la presse et la tribune, depuis le jour où la proposition d'un représentant intelligent et dévoué, de notre honorable ami M. de Montreuil, a donné le signal et frappé les premiers coups à une porte heureusement ouverte à la destinée de la France.

La France, malgré l'incurie de ses gouvernements, n'a jamais, du reste, détourné les yeux de sa possession algérienne. Elle sentait qu'elle y avait engagé l'honneur de son drapeau, qu'elle possédait là une position militaire de premier ordre sur la Méditerranée, que cette mer intérieure la rapprochait plutôt qu'elle ne la séparait de son immense territoire d'Afrique. Aussi n'a-t-elle pas refusé, et moins que jamais pourrait-elle regretter, après les services rendus par les généraux et l'armée qu'elle y a formée, de consacrer annuellement près de 100 millions et près de cent mille hommes à la garde de sa future colonie. Du moins elle sauvait à ce prix l'avenir qui doit se réaliser enfin ; car le moment de nous décider est venu, et il est clair que nous ne serions plus en mesure de continuer à porter de pareilles charges sans un espoir prochain de compensation et de profits.

Ce qui, en effet, est onéreux en temps de paix, serait désastreux en cas de guerre. Dans la position où est l'Algérie, réduite à l'état de place forte, la puissance qui bloquera nos principaux ports y prendra nos troupes, nos colons, le fruit de nos sueurs et de notre sang, comme on saisit une proie dans un filet.

« On est unanime sur ce point, a écrit M. le général de Lamoricière, que le seul moyen d'arriver à résoudre ce qu'on appelle la question

d'Afrique est d'établir sur le sol de l'Algérie une population chrétienne assez considérable pour nourrir l'armée, fournir à son recrutement et à son entretien, et imposer par sa masse aux populations musulmanes. »

M. le général Bedeau disait aussi il y a deux ans :

« L'époque est évidemment arrivée où nous devons multiplier rapidement, s'il est possible, la population européenne. »

Et enfin M. le maréchal Bugeaud n'a cessé de proclamer ce principe, qu'il regarde comme la base essentielle de tout projet de colonisation :

« La colonisation la plus fortement *constituée* et la *plus rapide*, quelles que soient les sommes qu'elle coûtera, sera, de beaucoup, la *plus économique* et la *plus politique*. »

C'est ainsi, d'après ces règles, en tenant compte des données de l'expérience et des obstacles du moment, et en se fondant sur des renseignements dont l'exactitude se confirme chaque jour davantage, que la Société d'*Economie charitable* a tracé son plan.

Elle avait d'abord reconnu les principales causes qui jusqu'à présent ont compromis ou ruiné les essais isolés, et qui sont avant tout :

1° Dans ceux qui les ont tentés, le manque de connaissances spéciales, d'expérience suffisante, de capitaux proportionnés à leurs besoins;

2° Le défaut, de leur part comme de celle de l'administration, de précautions hygiéniques, de mesures protectrices, de travaux préparatoires qui assurent leur début;

3° Le manque de sécurité, d'appui, de protection réciproque, provenant de la faiblesse des colons et de leur éparpillement sur le sol.

Avoir des capitaux, préparer les entreprises, leur donner une importance et une direction convenables, voilà les remèdes à côté des vices ; mais comment se procurer aujourd'hui ces remèdes?

Les plus redoutables de nos obstacles viennent du temps, des finances, du personnel même qui se présente pour la colonisation.

Du temps; car, pour commencer cette année, il faudrait installer les colons, au plus tard, du mois d'octobre au mois de janvier. Nous voici au commencement d'août. D'ici là, il y aurait à désigner les localités qui les recevront, les logements qu'ils occuperont, les travaux qui leur seront immédiatement destinés.

De nos finances ; car notre trésor est vide, et il faudrait fournir aux partants des moyens de transport, leur donner des moyens d'existence au moins pendant un an ou dix-huit mois, payer les frais de constructions, d'instruments, de troupeaux, de premier établissement, qu'exige tout commencement de culture ; secourir des malades, des veuves, des orphelins, etc., etc.

Du personnel, enfin, qui se présente ; car il doit sortir surtout, pour

se consacrer à la vie agricole, de notre atelier industriel. C'est dire combien il sera inexpérimenté. Assurément nous n'avons pas envie d'enlever à l'agriculture française des bras dont elle n'a pas trop, quand il est si urgent de débarrasser l'industrie ; mais d'ailleurs d'excellents cultivateurs de nos départements du nord ou de l'ouest auraient bien des choses à apprendre et à oublier avant de cultiver comme il faut leurs nouvelles terres coloniales. Que sera-ce donc des ouvriers de nos manufactures !

Nous ne parlons pas des habitudes, de l'hygiène, des conditions de nourriture, qui seront nécessairement à changer sous un climat si différent, et dont on n'exagère les périls que faute de s'armer suffisamment contre eux.

Jeter brusquement dans nos possessions une émigration considérable, non organisée, livrée à toutes les chances de maladie, de revers, de découragement, ce serait noyer notre colonie dans la ruine et dans le désespoir.

Comment donc résoudre la difficulté ?

III

L'impossibilité serait-elle absolue ?

Nous ne le croyons pas. Voici du moins les moyens qu'on soumet à l'examen du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Des enrôlements volontaires seraient immédiatement reçus jusqu'à concurrence de 20,000 hommes, qui contracteraient un engagement de trois ans pour être employés à la colonisation de l'Algérie.

Cet engagement, auquel des hommes seuls seraient admis, duquel seraient exclus les femmes et les enfants, soumettrait les enrôlés à peu près à toutes les conditions de la discipline militaire.

Il donnerait droit, pour tout engagé :

1° Au paiement des frais de route et de transport jusqu'au lieu de destination ;

2° A la nourriture et à l'entretien ;

3° A un salaire fixé en minimum à 1 franc par jour, dont un cinquième serait mis à la disposition de l'engagé ; le reste, devant être capitalisé, lui servirait de cautionnement pendant la durée du contrat ; à l'expiration il devrait lui être remis avec les intérêts ;

4° Egalement, à l'expiration de l'engagement, à la propriété de 10 hectares de terre, dont 3 cultivés, à condition que le concessionnaire nouveau consentît à rester en Algérie.

Les travailleurs, transportés dans la colonie, y seraient, aussitôt leur arrivée, occupés sous la direction du génie :

1° A des travaux relatifs aux besoins des communications et de la défense, aux travaux préparatoires indispensables à l'établissement plus ou moins prochain, plus ou moins complet de la colonisation libre par individus, familles ou associations, dans la zone *civile*, qui doit s'étendre tout le long des côtes comme une bande d'environ 12 lieues de large, dans la direction de la mer à l'intérieur;

2° Sur les limites de cette zone, en arrière de l'armée et en avant de la colonisation libre,— là où il importe le plus d'agglomérer une population forte, disciplinée, presque militaire, — à la fondation des fermes dites d'acclimatation, d'abord autour des principaux centres existants dans les trois provinces d'Alger, de Constantine et d'Oran.

Ces fermes devraient avoir une contenance d'environ 1,000 hectares, pour employer chacune trente, quarante ou cinquante colons, sous l'autorité d'un administrateur, secondé par plusieurs conducteurs habitués à la culture africaine.

Les fermes seraient groupées de manière à ménager les intérêts de la défense, à faciliter le secours de la religion et de la médecine, enfin à devenir le noyau de quelques villages par la protection et la sécurité assurées aux capitaux et aux habitants.

Une commission centrale serait immédiatement établie à Paris et trois autres seraient créées à Alger, Oran, Constantine, pour diriger cette grande et nationale entreprise.

Ce sera l'objet d'un second article.

Du reste, remarquons-le, la *Société d'économie charitable*, en adoptant et en recommandant les propositions qui précèdent, n'a pas prétendu inventer à proprement parler un système, ni surtout un système exclusif. Après avoir scrupuleusement examiné un grand nombre de projets, elle avait même posé en principe l'utilité de les admettre tous à concourir à l'œuvre commune, en ce qu'ils pouvaient avoir du moins d'immédiatement et de raisonnablement praticable. Mais elle a cru aussi à la nécessité de leur assurer à tous un point d'appui, un levier, une base, par l'intervention directe de l'Etat, et elle a cherché le moyen de donner en même temps à l'action de l'administration un but saisissable, pratique, certain; tel qu'il pût être facilement atteint par une impulsion sûre et droite; de nature enfin à employer les forces qui se choquent et se consument ici et qui doivent accroître, au lieu de les dévorer, la civilisation chrétienne et la grandeur de la France.

Charles DE RIANCEY.

LES JÉSUITES DE NAPLES[1].

Lettre sur la dernière expulsion des Jésuites de Naples, adressée à M. LACAITA, par le révérend William PERCEVAL-WARD, *maître ès-arts d'Oriel-College à Oxford.*

(Second et dernier article.)

Quand je quittai l'Angleterre, il y a trois ans, j'avais autant de préjugés contre les Jésuites que le reste de mes compatriotes ; j'admirais beaucoup de choses dans la religion catholique, mais je détestais les Jésuites. Je regardais un Jésuite comme l'incarnation de la fausseté et de l'hypocrisie. En voyageant lentement à travers l'Europe j'observai quatre choses : 1° que leurs églises étaient mieux tenues que les autres et plus fréquentées ; 2° qu'ils paraissaient être les confesseurs et les prédicateurs favoris des pauvres ; 3° que les hommes de bien parlaient d'eux avec respect ; 4° que les méchants en parlaient mal. Ces quatre faits que j'avais observés partout ébranlèrent mes préjugés ; et lorsque j'arrivai à Naples, j'étais tout prêt à me demander si la haine extrême des Anglais contre les Jésuites ne venait pas de la haine du papisme, et de ce qu'ils sont les missionnaires les plus zélés de la foi catholique et romaine ; ce sentiment d'aversion ne semble s'être produit dans les pays catholiques qu'en proportion du mépris ou de l'indifférence pour toute croyance religieuse.

Eh bien, monsieur, j'arrivai donc à Naples prenant le plus vif intérêt à la question des Jésuites, et prêt à entendre, à lire et à observer avec soin le pour et le contre. Il advint que le premier ecclésiastique auquel je fus présenté était un Jésuite. Il parlait parfaitement l'anglais, et entreprit de m'apprendre l'italien : malheureusement pour mon italien, car nous l'oubliâmes tout à fait dans nos discussions théologiques ; mais cela me donna le moyen d'observer de près le système et les habitudes des Jésuites. J'allais au collége trois ou quatre fois par semaine à toute heure, avec ou sans rendez-vous. J'y circulais aussi librement que je l'aurais fait à Oxford ou à Cambridge ; j'allais droit à la chambre de mon ami, et s'il ne répondait pas au petit coup que je frappais à sa porte, j'y entrais, et m'y asseyais, ou bien je me promenais dans les corridors jusqu'à ce qu'il vînt ou que je fusse las de l'attendre. Je raconte cela pour détruire l'accusation vulgaire de *secret ;* rien, en effet, de plus libre

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, page 345.

et d'un plus facile accès que l'intérieur de ce collége. Maintenant qu'ai-je observé dans ces fréquentes visites à toutes les heures du matin ou du soir ? *Invariablement* la même chose ; partout l'ordre et le travail ; un calme et une tranquillité qui seraient remarquables partout, mais qui, à Naples, ont un charme particulier. En passant le long des corridors, vous aperceviez par une quantité de portes entr'ouvertes des religieux occupés à travailler avec ardeur dans leur petite chambre, ou bien vous en rencontriez d'autres se rendant rapidement à leurs différentes occupations. Et quelles étaient ces occupations ? Visiter les prisons et les hôpitaux, voir les pauvres, instruire les sourds-et-muets, s'enfermer dans les confessionnaux de leur église, monter dans les chaires d'une infinité d'autres, surveiller leurs écoles. Je n'oublierai jamais la première fois que je visitai ces écoles ; c'était l'heure de la récréation, et les plus petits garçons étaient tout entiers à leur jeu. Au moment où nous parûmes leurs visages s'illuminèrent, et ils coururent vers le supérieur et les autres Jésuites qui étaient avec nous de la façon la plus tendre et la plus confiante, leur baisant les mains, se pendant à leurs habits, chacun d'eux s'efforçant d'attirer sur lui un regard affectueux ; les *grands* montrèrent la même confiance tendre et respectueuse quand nous allâmes sur la terrasse où ils se promenaient. Il eût été impossible à un père d'être salué avec plus d'amour que ne l'étaient ces pères spirituels par tous les enfants, grands et petits, confiés à leurs soins. Dans un coin se tenaient deux jeunes Abyssins récemment tirés d'esclavage ; ils arrivaient à peine, et semblaient aussi sauvages et aussi effrayés que des lièvres de montagnes. Je les revis plus tard ; ils témoignaient aux pères la même confiance et la même affection que les jeunes Italiens. La plupart de ces pensionnaires appartenaient, comme vous le savez, à la noblesse.

Outre ces écoles, les Jésuites en avaient d'autres, où quinze cents enfants de la classe moyenne étaient chaque jour instruits gratuitement, et où les plus pauvres écoliers étaient nourris. Je menai l'année dernière un des plus illustres érudits de l'Angleterre, qui était pour fort peu de temps à Naples, dans ces écoles des Jésuites. Il examina quelques jeunes gens sur le grec et le latin, sur le grec surtout, et il me dit ensuite qu'ils auraient fait honneur à n'importe quel collége en Angleterre. Le système de discipline des Jésuites pour ces enfants, qu'ils ne gardaient que la journée, ne comportait *jamais* de punitions corporelles, et j'ai vu ces mots : « *Ma, figlio mio* (mais, mon fils), » prononcés d'un ton de doux reproche, suffire pour remplir un enfant de repentir et de confusion. Tous les élèves des Jésuites attesteront cette douceur de leur discipline. On accuse les Jésuites de suivre ce système pour aliéner des

parents l'affection de leurs élèves. Les parents qui leur ont confié des enfants pendant plusieurs années déclarent qu'ils leur sont revenus plus affectueux et animés de plus de respect. On les a accusés encore de vouloir par ce moyen captiver les affections de la jeune noblesse; mais leur bonté, leur indulgence est la même pour les pauvres externes que pour les riches pensionnaires; ils recherchent autant l'affection du petit Abyssin que celle de l'héritier d'un nom illustre.

Durant les deux dernières années de mon séjour, mon ami n'était plus au *collége*, mais dans cette partie de l'établissement exclusivement ecclésiastique qu'on appelle *Il Gesù.* J'ai donc vu comment les choses se passent là, et je dois rendre ce témoignage, qu'on y rencontre le même ordre et la même activité, la même simplicité de vie, la même franchise et la même facilité d'accès à toutes les heures que j'ai décrites comme les caractères remarquables du collége. L'hiver dernier, j'avais l'habitude constante d'aller, avec quelques autres Anglais, passer une heure ou deux de la soirée en discussions théologiques et philosophiques avec le P. Corta. Nous ne prenions jamais de rendez-vous; nous nous y rendions avec la chance de ne pas le rencontrer, et nous pouvons tous affirmer que, non-seulement nous n'avons jamais rien vu qui pût exciter un soupçon, mais que tout ce que nous avons vu et entendu était de nature à exclure la *possibilité* d'en concevoir un seul. Je ne veux faire tort à personne, en disant que ces soirées ont été les plus intéressantes pour l'esprit de toutes celles que j'ai passées à Naples, et je dois dire que c'était leur très-grande supériorité intellectuelle qui me faisait rechercher la société des Jésuites de cette ville.

J'ai souvent mené des Anglais visiter tout l'établissement; ils ont été étonnés et charmés de tout ce qu'ils ont vu et entendu. J'ai conduit souvent aussi des protestants dans leur église; ils pouvaient à peine en croire leurs oreilles, en entendant les plus brillantes vérités de l'Evangile exposées avec l'éloquence et la ferveur si remarquables dans ces bons Pères; ces protestants étaient aussi toujours saisis au premier *répons* chanté par ces cinq mille voix.

Une autre accusation a été portée contre les Jésuites, au sujet des legs ou des dons qu'ils ont acceptés. Mais quand les prêtres séculiers vivent du produit de leur ministère sacré et reçoivent l'indemnité du clergé, quand les autres ordres religieux reçoivent des dons, pourquoi les Jésuites ne pourraient-ils participer aux mêmes faveurs, eux qui administrent les sacrements aux malades et aux valides, prêchent, confessent, visitent les prisons et les hospices, instruisent les enfants? Outre les subsides du gouvernement ou les souscriptions annuelles, quel moyen plus légitime de posséder quelque argent et de vivre, que de recevoir

des dons testamentaires ? N'est-ce donc pas ainsi que les plus grandes et les plus charitables institutions ont été fondées ?

Puis, après tout, les Jésuites de Naples étaient-ils aussi riches qu'on le supposait ? Je désire qu'un état officiel de leur fortune soit bientôt publié, mais en attendant je peux établir que quelles que fussent leurs propriétés, il ne restait que 14 ducats par mois (environ 60 fr.) pour l'habillement et la nourriture de chaque Jésuite après qu'ils avaient pourvu aux dépenses de leurs écoles, à l'entretien de l'immense bâtiment qu'ils habitaient, à celui de leur grande église et à leurs charités journalières.

Ces charités, si grandes qu'elles fussent, étaient presqu'inconnues. Mais j'ai, moi, assisté de mes propres yeux à des distributions journalières de pain, d'aliments, de vêtements et d'argent. Jamais les Pères Jésuites ne visitaient les prisons sans y faire quelque aumône aux pauvres prisonniers, et comme ils me le disaient eux-mêmes, ils trouvaient leurs exhortations spirituelles plus efficaces après qu'ils avaient fait quelque chose pour soulager les besoins du corps. Leur bienfaisance s'étendait jusqu'à Sorrente, où plusieurs familles ruinées n'étaient soutenues que par eux et de la manière la plus délicate.

Je puis assurer pour ma part que les Révérends Pères vivaient aussi simplement que les pensionnaires d'une maison de charité anglaise, bien que plusieurs fussent membres de familles opulentes et tous dignes d'arriver à la plus haute situation par leurs talents et leur savoir, quelque profession qu'ils eussent embrassée.

On dit que les Jésuites se mêlent de politique ; j'admets tout à fait que s'il était prouvé qu'une communauté religieuse se mêlât sans cesse de politique ce serait une raison suffisante pour supprimer cette communauté ; mais il faudrait que ce fait fût prouvé contre elle en masse ; car, dans toutes les communautés, il y a des individus qui, dans un temps ou dans un autre, se mêlent de politique, et ce serait une injustice que de rendre tout le corps responsable de leurs fautes : par exemple, tous les prêtres séculiers italiens ne sont pas des politiques enragés, par la raison que Gioberti est ainsi fait. Comment peut-on prouver la part que les Jésuites ont prise dans Naples à la politique ? Je demande à tous leurs accusateurs de produire enfin leurs preuves et de ne pas se contenter d'articuler des assertions vagues et insignifiantes.

Quant à moi, je raconterai tout ce que j'ai su de leurs rapports avec la politique. Avant la constitution, ils enseignaient l'obéissance au gouvernement et aux lois qui existaient alors.

On a dit et répété dans les journaux anglais et français que le dernier confesseur du roi était un Jésuite ; les personnes mal informées ont pu

seules le croire. Mgr Cocle n'est pas Jésuite, mais *Liguorien*, ordre complétement différent, et j'ai souvent entendu les Jésuites blâmer la conduite de ce prélat, alors qu'il était dangereux de parler contre lui. Le confesseur de la reine-mère, le Père Latini, est un Jésuite, mais je crois que la part que Sa Majesté a prise dans les dernières affaires politiques est bien connue. En définitive, la politique des Jésuites d'aujourd'hui, si tant est qu'ils en aient une, est celle du gouvernement que Dieu a accordé au pays où ils vivent, et ce sont des républicains en Amérique, où on les estime fort, de fidèles sujets dans la Grande-Bretagne où ils respectent la loi et où la loi les respecte. Ils auraient aussi été en Italie de fidèles sujets sous le nouveau gouvernement comme ils l'ont été sous l'ancien système. Après ce jour illustre où la charte des libertés de votre pays lui fut accordée, quels furent dans le clergé de Naples ceux qui annoncèrent les premiers au peuple ses nouveaux priviléges et ses nouveaux devoirs ? Ces mêmes Jésuites si calomniés ; le premier sermon constitutionnel fut prêché dans leur église, et le directeur du collége, le Père Liberatore, publia une adresse aux étudiants, intitulée : *Naples et la Constitution.*

Mais voici venir la vieille réponse. Tout cela est une basse hypocrisie sous laquelle se cachent les plus horribles complots. Et moi je répète toujours : Prouvez-le ; au nom de la justice et du bon sens, prouvez-le. Avant de répéter cette accusation, prouvez qu'un seul Jésuite à Naples a fait partie d'un complot, et vous aurez fait plus qu'on n'a jamais tenté de faire. Voulez-vous donc, sans aucune information exacte, mais sur une simple accusation en l'air, condamner à l'infamie un ordre qui a compté, qui compte encore aujourd'hui tant de missionnaires martyrisés dans les terres païennes? Tôt ou tard, l'histoire vengera leur mémoire ; ne nous privons pas du plaisir que ressent toujours l'homme de bien à rendre justice à ses frères par l'humanité et par le Christianisme. Tout le monde a lu quelque ouvrage contre les Jésuites. Mais a-t-on lu ou entendu un mot en leur faveur? A-t-on lu quelqu'un de leurs écrits ou entendu un de leurs sermons? A-t-on lu une portion de leur histoire écrite par un autre que par un adversaire déclaré? Et s'il se trouve que non, peut-on, avec justice ou bon sens, se joindre à ceux qui crient contre eux ?

J'ajouterai seulement maintenant que, pendant les trois dernières années, j'ai constamment vérifié mes premières observations. J'ai, dans cet espace de temps, voyagé cinq fois dans toute la longueur de l'Europe, en France et en Allemagne ; j'ai fréquenté des hommes de tous les rangs, de toutes les croyances et de tous les pays, et (mettant de côté les protestants, qui, partie par ignorance, partie à cause de préju-

gés religieux, sont tout à fait incompétents en cette matière) j'ai trouvé que tous les *hommes de bien* pour la plupart aiment les Jésuites, et que les *méchants* sans exception sont leurs cruels ennemis. Ce fait, indépendamment de tout ce que j'avais vu des Jésuites par moi-même, est pour moi un argument très-fort en leur faveur ; car, si nous en croyons les Ecritures, l'amour des bons et la haine des méchants ont toujours été et seront toujours un grand signe pour reconnaître les fidèles serviteurs de Dieu. Je viens de parler des laïques ; l'opinion du clergé séculier catholique vient encore donner plus de force à mon assertion. J'ai observé partout que le prêtre zélé, actif et pieux, aime cordialement et respecte les Jésuites ; il en est ainsi à Rome, en France, en Belgique, en Angleterre ; il en est de même à Naples.

Si un prêtre ou un moine attaque les Jésuites, qu'on examine sa propre vie et ses actions avant d'attacher aucune importance à ses paroles. Est-il lui-même un ouvrier laborieux et zélé de la vigne du Christ ? Est-ce un observateur rigoureux de la règle de son ordre ? Je n'ai aucun doute sur le résultat de cet examen.

Hélas ! ils sont partis, ceux que vous auriez dû renvoyer les derniers des membres de votre clergé, les seuls prêtres qui pussent élever votre peuple au niveau de vos nouvelles institutions, les seuls hommes qui auraient pu apprendre aux jeunes gens de Naples et de l'Italie leurs nouveaux droits et leurs nouveaux devoirs. Ils sont partis, et ils ne peuvent être rappelés. Pour l'amour de la paix, ils auraient dû peut-être, à mon avis, céder plus tôt à l'orage, et, si les pays chrétiens les repoussaient, se tourner vers les terres païennes ; il y a encore bien des âmes à gagner au Christ, et bien des couronnes de gloire les attendent.

Ils sont partis, mais partout où ils iront la bénédiction de Dieu les suivra, ainsi que les bénédictions des pauvres que chaque jour ils nourrissaient à leur porte, celles des prisonniers qu'ils visitaient, celles des enfants qu'ils ont instruits pour la vie et l'éternité, celles de toute cette multitude qui a appris de leur bouche les paroles de vie, et qui a été nourrie par leurs mains du pain de vie, enfin les bénédictions de tout ce qu'il y a de bon et de sage dans cette grande ville.

Veuillez agréer, etc.

William Perceval Ward.

DE L'AMÉLIORATION
DES PETITS LOGEMENTS DANS LES VILLES.

(Deuxième article [1].)

L'Assemblée nationale s'est proposé deux objets en rendant, le 15 juillet, le décret qui nous a fourni le texte général d'un premier article, et que nous voulons aujourd'hui examiner plus particulièrement. L'Assemblée a voulu ranimer les travaux habituels du bâtiment, et, par une exemption d'impôt extraordinaire, encourager la construction de maisons-modèles destinées spécialement aux ouvriers.

Le premier dessein de l'Assemblée paraît en voie de réalisation, si nous en jugeons par ce qui se passe à Paris. Des bâtisses interrompues sont reprises, de nouveaux échaffaudages s'élèvent ; les charriots chargés de moëllons recommencent à sillonner les rues, et en même temps les ateliers de charpentiers, de serruriers, de menuisiers, si longtemps déserts et silencieux, se repeuplent et s'animent peu à peu ; le sol est ébranlé par le passage de lourdes voitures ; la scie et le marteau retentissent ; mais les plus délicats, loin de plaindre leurs nerfs, loin de trouver incommodes, comme autrefois, ces bruits de la grande ville, les recueillent avec joie comme autant de symptômes de la renaissance du travail et de la sécurité.

Ce n'est pas tout, il est vrai, que de construire de nouvelles maisons ; il faut encore qu'elles aient chance d'être habitées prochainement. Or, les appartements à louer ne manquent pas. Si paisibles et prospères que soient les destinées de la République, il en sera de la révolution de 1848 comme de toutes les révolutions précédentes ; elle ne peut manquer de faire subir à la population de Paris une diminution momentanée. Cependant cette considération ne doit pas décourager les constructeurs. Elle les invite seulement à choisir avec prudence l'emplacement des maisons nouvelles, et à tenir compte des faits accomplis ou probables qui dirigent la circulation, les affaires, la vie vers tel quartier, et font languir tel autre. Les entrepreneurs ont souvent négligé d'étudier les tendances mobiles de la population parisienne, et de là des mécomptes qu'il est aujourd'hui facile d'éviter, si l'on veut prendre conseil du passé.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, p. 394.

Il résulte d'un rapport fait en 1829 que, malgré la fureur de bâtir qui fit explosion à Paris, de 1825 à 1826, les maisons ne s'étaient ni multipliées ni agrandies dans un rapport proportionnel à l'accroissement de la population [2]. La spéculation s'était portée sur les arrondissements riches, mais les anciens quartiers de Paris n'avaient reçu aucune amélioration notable. En somme, le préfet de la Seine constatait que la généralité des habitants de Paris était logée beaucoup plus à l'étroit qu'en 1804, quoique des maisons nouvelles ne trouvassent d'hôtes à aucun prix, parce qu'elles n'étaient point placées dans les quartiers recherchés forcément par la masse de la population.

Nous verrions se reproduire le même phénomène, si les entrepreneurs, que les faveurs accordées par l'Assemblée nationale excitent à se mettre au travail, s'avisaient follement d'élever des constructions nouvelles dans des rues qui regorgent déjà et depuis longtemps de maisons vacantes. Mais s'ils choisissent avec discernement leur terrain, s'ils accomplissent la volonté tacite de l'Assemblée, et consacrent à l'abaissement du taux des loyers, non pas à l'accroissement de leurs propres bénéfices, l'exemption d'impôts qui leur est accordée dans l'intérêt public, nul doute que les nouveaux propriétaires ne rencontrent bientôt des locataires, et ne joignent au mérite d'avoir avancé leurs capitaux et alimenté le travail dans un temps agité, l'avantage d'avoir fait une affaire honnêtement lucrative. En effet, l'encombrement que le préfet de la Seine constatait en 1829 n'a fait qu'empirer dans certains quartiers, qui sont et demeureront toujours le siége principal de l'industrie et du commerce parisien.

L'administration municipale peut seconder efficacement les entrepreneurs, et par les percements de rues et les démolitions de maisons qu'elle ordonnera, signaler à l'industrie privée les quartiers que l'intérêt commun presse d'assainir et de reconstruire.

La forme et la distribution des villes a plus d'influence que les conseils municipaux ne le pensent généralement, sur les mœurs, sur le génie des populations, sur la stabilité des États. Une brochure vient de paraître sous ce titre : *La République impossible dans Paris tel qu'il est*. Ainsi poussée à l'extrême cette opinion touche au paradoxe, elle a cependant un fonds de vérité. Par exemple, tous ceux qui ont parcouru le théâtre de l'insurrection de juin, et promené sur ces rues dévastées un œil dont la tristesse ne voilait pas la lucidité, ont frémi en observant comme l'Hôtel-de-Ville a été serré de près par les sauvages sectateurs de Proudhon. Or l'on sait que, selon le préjugé parisien, l'Hô-

[1] Voir les recherches sur la ville de Paris et le département de la Seine, t. IV.

tel-de-Ville est le berceau sacré, mieux que cela le baptistère des insurrections. Tout gouvernement révolutionnaire, dès qu'il a forcé ce seuil orageux, apparaît aux yeux de la masse revêtu d'une légitimité aussi éclatante que l'était, sous l'ancienne monarchie, celle d'un Bourbon au sortir de la cathédrale de Reims. C'est un préjugé fâcheux, une superstition déplorable qui n'auraient pas dû survivre à la réalisation absolue du suffrage universel. Mais les factieux n'auront garde de laisser évanouir cette erreur populaire, si propice aux révoltes de la minorité. Tout le monde a compris que si les insurgés de juin avaient réussi à s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, ils centuplaient par ce seul fait leurs forces et leur nombre. L'Assemblée nationale était bientôt forcée de battre en retraite, les gardes nationales de province bloquaient Paris, et Dieu sait au prix de quels sacrifices et de quels malheurs la France aurait dû reconquérir son unité perdue.

Le lecteur croit peut-être que, cédant à la durable impression des derniers événements, nous nous laissons entraîner loin de notre sujet. Il n'en est rien; il ne dépend pas seulement de l'autorité militaire de mettre l'Hôtel-de-Ville à l'abri d'un coup de main, et de préserver Paris de la honte d'obéir aux barbares de l'intérieur, ne fût-ce qu'un jour ou qu'une heure. Tout le quartier qui enserre l'Hôtel-de-Ville, toutes ces rues tortueuses et sales, hantées par le vice et foyer traditionnel de sédition, doivent être détruites et remplacées.

Puisque l'occasion se présente, rappelons au préfet de la Seine qu'il y a quelques années une compagnie demanda l'autorisation d'acquérir toutes les maisons du quartier des Arcis, comprises entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Martin, la rue de la Verrerie et le quai. Cette société se proposait de tracer sur ce vaste terrain des voies larges formées de maisons qui n'auraient pas eu plus de trois étages. A quelque point de vue que l'on se place, aucune entreprise ne paraît plus opportune, plus importante, plus salutaire que celle-là, et nous conjurons le nouveau conseil municipal de faciliter autant qu'il est en lui la reprise de ce projet d'intérêt public.

L'administration s'est réservé le privilége très-légitime de n'accorder l'exemption d'impôt pendant quinze années qu'aux constructeurs qui auraient soumis à la censure officielle le choix de l'emplacement et le plan des bâtiments destinés au logement des ouvriers. Cette expression qu'on lit dans le décret témoigne de la préoccupation favorite de l'Assemblée; mais appliquée, dans cette circonstance, à la population parisienne, elle ne nous semble pas, ainsi qu'on l'a fait remarquer, présenter un sens net, précis, légal.

Nous l'avons prouvé par des documents authentiques, empruntés à la

funèbre histoire du choléra, le plus grand nombre des maisons de Paris et des grandes villes, en général, laisse plus ou moins à désirer sous le rapport de l'hygiène ; l'immense majorité des petits locataires se trouve, sous ce rapport, dans une situation mauvaise, dont le degré seul varie.

L'amélioration sensible des logements dans les grandes villes ne sera pas obtenu en un jour en vertu d'une loi partielle. Ce grand œuvre exige une vigilance soutenue, un ensemble de mesures combinées, le concours dévoué de l'administration et des particuliers. Il s'agit d'abord de donner aux études des architectes une direction plus pratique. L'art des constructions, même au point de vue plastique, ne peut que gagner à tenir compte des mœurs et des convenances des contemporains. Pour n'être ni salubre, ni commode, le type des maisons nouvelles n'est pas d'un aspect plus beau. L'architecture fait des efforts aussi vains que laborieux ponr atteindre l'originalité ; elle la rencontrera naturellement lorsqu'elle s'occupera d'approprier ses créations à la condition et aux mœurs de ceux qu'elle doit loger.

Déjà d'heureux essais d'habitations modestes et confortables ont été tentés. Ce n'est pas tout de les imiter, il faut faire en sorte que l'exagération et la multiplicité des impôts ne surélèvent pas le taux des loyers.

Loin de nous la pensée de susciter des embarras à la ville de Paris. Nous savons que, par une triste mais inévitable coïncidence, la révolution de Février a eu pour effet de diminuer les revenus de l'octroi et d'augmenter les dépenses de la ville. Force sera de rétablir bientôt des taxes inconsidérement supprimées. Le moment serait donc bien mal choisi pour demander des suppressions ou des réductions nouvelles. Si nous rappelons que les architectes et constructeurs ont toujours soutenu que les droits d'octroi prélevés sur la pierre à bâtir, sur le bois de charpente, sur le fer, et en général sur tous les matériaux de construction, enchérissaient considérablement à Paris le prix des maisons, et partant des loyers ; si nous indiquons que la diminution de ces droits mettrait les propriétaires en mesure de baisser le taux des loyers, et permettrait, par conséquent, aux familles mal aisées de choisir des logements moins resserrés, c'est que nous avons l'espérance que le budget de la ville de Paris sera replacé bientôt dans des conditions plus normales qu'aujourd'hui. En attendant, souhaitons que les ressources de la ville lui permettent de continuer, d'étendre même un bienfait qui compense, au profit des petits contribuables, une partie des inconvénients de l'octroi. On sait que la ville de Paris a pris l'habitude de verser au Trésor le montant de la contribution mobilière exigée des logements au dessous de 200 francs.

Les constructeurs soutiennent aussi que les règlements qui déter-

minent le choix et l'emploi des matériaux propres aux édifices sont surannés, qu'ils imposent à l'architecte une foule de prescriptions dispendieuses, inutiles à la sécurité publique, et désavantageuses aux consommateurs. Mais gardons-nous d'aborder ces questions techniques, elles dépassent notre compétence. Disons seulement que mieux vaut un règlement modifié, adouci, mais franchement exécuté, qu'un texte rigoureux dans la forme et impunément violé, ainsi que cela arrive chaque jour aux règlements sur les bâtisses.

Il est d'autres conseils que tout homme de bon sens a le droit de donner. Si les édiles veulent que la propreté, la décence et la salubrité règnent dans les habitations privées, qu'ils prêchent d'exemple, et veillent avec un redoublement de zèle à ce que la voie publique soit nette et bien tenue. Qu'ils multiplient les fontaines et distribuent l'eau avec une telle abondance, que le pauvre n'ait plus à faire de sordides économies sur cet élément. Un membre de l'Assemblée nationale, ancien sténographe, demandait, dans un élan de reconnaissance pour l'art qui l'a porté si haut, que la sténographie fût désormais enseignée dans les écoles primaires. Les notions d'hygiène privée et publique nous semblent d'une application plus immédiate et plus usuelle, et si l'on songe à compléter l'instruction populaire, il serait bon d'y introduire cette branche d'enseignement.

L'amélioration du régime des habitations est une question complexe, avons-nous dit. Ce n'est pas tout de faire en sorte que des maisons saines et commodes soient construites, il faut encore que ces logements trouvent à bon marché des locataires ; et comment les loyers pourront-ils s'abaisser, si les taxes d'octroi et les impôts enchérissent la main-d'œuvre et les matériaux ? Mais il nous suffit d'indiquer ces points de vue, et d'en laisser entrevoir d'autres qui nous mèneraient trop loin. Rentrons dans nos maisons d'ouvriers.

Lorsqu'on parle de la population ouvrière, et particulièrement de la population parisienne, il faut se garder de confondre deux classes très-distinctes : les indigents et les ouvriers qui vivent de leur travail. En temps ordinaire, une partie de ces derniers n'a rien de commun avec les pauvres ; loin de là : leur sort pourrait être un sujet d'envie pour une foule de littérateurs, d'artistes, d'avocats, de médecins, d'employés. Quant aux autres ouvriers, et malheureusement c'est le plus grand nombre, pour peu qu'ils soient chargés d'enfants, leur condition se rapproche trop de celle des pauvres proprement dits, surtout sous le rapport de l'habitation. Mais quelle que soit l'analogie établie par le sort entre les indigents qui reçoivent les secours publics et les ouvriers amis du travail, le caractère, la véritable et éternelle source des distinctions

parmi les hommes, a tracé entre eux une démarcation profonde. Personne ne porte plus loin que l'ouvrier de Paris le sentiment de l'indépendance et de la dignité. Souvent même cette qualité va chez lui jusqu'à l'excès : il devient ombrageux et susceptible.

Certains socialistes ne négligent rien pour effacer les belles lignes de ce caractère, et pour faire du respect des contrats, de la délicatesse, et même de la probité privée, un objet de dérision. Mais tant que cette tentative impie n'aura pas réussi, non-seulement l'ouvrier de Paris ne tendra pas volontiers la main aux secours de l'Etat, mais il préférerait le taudis qu'il occupe aujourd'hui au logement confortable qu'on lui aurait préparé, s'il pouvait penser qu'en l'acceptant il risquerait d'être confondu avec les pauvres de profession.

Certes, la charité la mieux entendue que l'on puisse pratiquer envers les indigents, habitués à recevoir les secours de la charité publique et privée, c'est d'élever leurs âmes et de purifier leurs mœurs. On n'y peut travailler plus efficacement qu'en plaçant ces familles misérables dans des logements sains et décents. Espérons que, sous le bénéfice du décret voté par l'Assemblée nationale, et grâce à la bienfaisance privée ou à la prévoyance municipale, nous verrons construire pour les pauvres des habitations plus ou moins gratuites ; mais il importe que ces excellentes créations de la charité restent profondément distinctes des entreprises que la spéculation commerciale pourra tenter, dans le dessein d'offrir aux ouvriers des demeures plus convenables ; sinon nous craindrions fort que les maisons nouvelles ne trouvassent pas de locataires, ou du moins qu'elles ne fussent pas recherchées par ceux des ouvriers qu'il est plus désirable d'y voir établir, par ceux que leur éducation rend le plus sensibles aux souffrances, aux tourments même que la nécessité d'habiter un logement indécent, fétide, insalubre, inflige aux familles honnêtes.

Depuis longtemps les œuvres de charité s'occupent d'assainir et de purifier les habitations de leurs clients. Nous avons cité les tristes et authentiques documents que la Société de Saint-Vincent-de-Paul a recueillis à Lille, en visitant les galetas et les caves des pauvres. Construire pour des locataires gratuits des maisons spéciales, c'eût été tenter un effort qui dépasse les ressources de la charité privée. D'un autre côté, charger l'Etat de cette entreprise sans limites, ce serait ouvrir la porte à d'innombrables abus. La charité sincère ne tente rien qui ne soit praticable ; elle ne promet rien qu'elle ne puisse donner. Aussi la Société de Saint-Vincent-de-Paul, en même temps qu'elle s'efforçait de corriger, par une intervention secourable et vigilante, les extrêmes inconvénients de l'habitation des indigents, s'ingéniait pour

faire baisser le prix des locations et pour aider les locataires ordinairement insolvables, à recueillir sans le savoir, et comme malgré eux, le montant de leur dette périodique. Tel est l'objet des *caisses de loyer*, dont le type fut inventé par la conférence de Poitiers et fut successivement imité dans d' autres villes. La caisse des loyers reçoit jour par jour les sols et les centimes que le pauvre serait souvent entraîné à dépenser au cabaret. Des primes, distribuées par le caissier, stimulent et complétent ces versements. Ainsi se produisent les heureux effets que M. Baudon, au nom de la Société générale de Saint-Vincent-de-Paul, décrivait dans les termes suivants, lors de la séance annuelle de 1848 :

« La caisse des loyers a partout réveillé chez les pauvres l'énergie, « l'exactitude, l'amour de l'ordre. Les pauvres ont compris qu'au nom- « bre de leurs devoirs se rangeait pour eux comme pour les autres le « paiement de leurs dettes. Ils se sont enorgueillis de pouvoir y satis- « faire et on en a vu s'imposer de rudes privations pour arriver à ef- « fectuer au bout de la semaine leur versement accoutumé. »

La Caisse des loyers n'a pas seulement l'avantage de relever le moral des pauvres. Certains d'obtenir un paiement régulier, n'ayant plus à redouter ces mécomptes qui dérangent toute l'économie des familles, les propriétaires de maisons populeuses baissent volontiers le taux des loyers. Dès que le locataire offre des garanties de solvabilité, il obtient sans peine des conditions moins onéreuses.

Nous avons dit qu'il fallait éviter avec grand soin de paraître confondre et traiter avec des procédés analogues les indigents, les clients habitués de la bienfaisance, et les ouvriers de Paris.

C'est pourquoi nous avons blâmé, non pas certes l'esprit, mais les termes du décret voté par l'Assemblée nationale. Maisons d'ouvriers, qu'est-ce que cela veut dire? L'Assemblée nationale eût, à notre avis, mieux rendu sa pensée et mieux satisfait à son désir, si elle eût dit que les faveurs qu'elle accordait à l'industrie du bâtiment avaient pour objet de faciliter la construction de maisons de moyenne et petite dimension, en rapport avec les conditions, les besoins et la fortune des particuliers.

Ces expressions ont l'avantage de présenter un sens très-net dans sa généralité et presqu'une sorte de programme. Nous les empruntons à un Mémoire adressé au ministre de l'intérieur, en 1829, par une réunion de propriétaires, constructeurs et architectes de la ville de Paris.

Si vous parcourez les villes industrielles de l'Angleterre et même certains centres de notre grande industrie, et que vous demandiez à visiter des maisons d'ouvriers, vous serez compris promptement, et

l'on vous montrera des édifices d'une architecture particulière, habilement appropriées aux mœurs et aux ressources des essaims nombreux qui les habitent.

Dans ces vastes constructions, on a pu mettre en œuvre, par l'éclairage, le chauffage, la nourriture, le système de l'association domestique, et obtenir ainsi des avantages économiques que l'organisation des couvents et des casernes avait révélés à tout esprit attentif, avant qu'aucune école socialiste prétendît ériger en découverte personnelle l'expérience des siècles, et parvînt à la fausser ou à la pervertir, en l'exagérant, et en l'appliquant en tout et partout.

A Londres, lord Ashley, le comte de Devon, le comte Ebrington, les lords Francis Egerton et Grosvenor, les marquis de Lansdowne et Normanby, le vicomte Morpeth et le duc de Norfolk ont fondé, en 1844, la *Société métropolitaine*, dans le dessein de construire des maisons saines et confortables, destinées à être louées à la population ouvrière à des prix modérés. La Société a constitué un capital de 100,000 livres sterling (2,500,000 francs) divisé en actions de 25 livres sterling. L'intérêt des capitaux est fixé à 4 pour 100; l'excédant des revenus sert à constituer un fonds d'amortissement et une caisse de réserve destinés à multiplier les bienfaits de l'institution. Déjà plusieurs maisons ont été bâties par la Société métropolitaine sur des plans judicieux et appropriés à la condition des ouvriers, mariés ou célibataires. La Société étend sur ses locataires un patronage affectueux ; elle enregistre la profession exercée par chacun et leur facilite le moyen de trouver des occasions de travail.

Nous avons parlé du projet d'association financière formé par M. Ducpétiaux pour l'amélioration des habitations et l'assainissement des quartiers occupés par la classe ouvrière à Bruxelles. Selon le plan de l'honorable économiste, le fonds social aurait été de 1,000,000 de francs, divisé en 2,000 actions de 500 francs qui, chacune, auraient pu être partagées, à la volonté des preneurs, en coupons de 100 francs. Ingénieuse combinaison qui eût admis au rang des actionnaires les futurs locataires eux-mêmes.

Grâce à quelques concessions avantageuses, réclamées de la municipalité de Bruxelles, ce million suffirait pour construire dans la ville et à plus forte raison dans les faubourgs, quatre à cinq cents petites maisons ou trente à quarante grands bâtiments qui logeraient convenablement plus de cinq cents ménages d'ouvriers : en moyenne, deux mille cinq cents personnes. Le loyer par maison ou ménage étant évalué à 150 francs, on obtiendrait un revenu total de 75,000 francs. Les frais d'administration, les non-valeurs et l'entretien des bâtiments absorbe-

raient 15,000 francs, l'amortissement 10,000, resterait donc nette une somme de 50,000 fr. affectée au paiement des intérêts. Les plans des constructions auraient été soumis préalablement à l'approbation de l'administration communale; un commissaire délégué par la ville de Bruxelles ferait partie du comité de surveillance.

Nous ne saurions dire si ce projet s'est réalisé, mais, en tout cas, M. Dupétiaux a eu le mérite de préparer autant qu'il dépendait de son amour du bien public, une des œuvres les plus salutaires qu'une association financière puisse exécuter. Il a rassemblé des documents concluants sur les avantages moraux de l'entreprise qu'il a projetée, et des renseignements techniques très-propres à encourager et à diriger les capitalistes et les architectes qui se voueront dans quelque pays que ce soit à ce genre de constructions.

Cependant, parce que des maisons dites d'ouvriers ont été fondées ou projetées avec chance de succès en Angleterre, en Belgique ou dans certaines villes industrielles de France, on aurait tort de conclure que le même succès suivrait, à Paris, les mêmes établissements. Les ouvriers des grandes fabriques composent une classe particulière, distincte du reste de la population, mais dont les membres diffèrent peu sous le rapport des mœurs, des habitudes d'esprit, et sont tous dans une situation de fortune analogue. Rien de plus facile que de réunir sous un même toit ces individus et ces familles. Les ouvriers de chaque grande usine forment un grouppe nombreux qui part pour le travail et revient de l'atelier à la même heure; là les maisons d'ouvriers, construites ordinairement par le fabricant lui-même, sont un appendice de la manufacture; elles ont l'avantage de mettre le fileur et le tisseur à la proximité du lieu de son travail, et de lui épargner ainsi les fatigues imposées à ses camarades, qui souvent habitent hors de la ville, à une distance de plusieurs lieues. En échange du service qu'il reçoit, l'ouvrier logé chez le fabricant se soumet volontiers à des règles de discipline dont la sévérité seule maintient la paix et le bon ordre dans ces ruches populeuses.

Mais à Paris, à part quelques exceptions, il en est tout autrement. Le nom générique d'ouvriers rapproche et confond des hommes qui, sous le rapport de l'éducation et de la fortune, sont, en réalité, séparés par toutes les dissemblances imaginables. Nous établirons nettement cette différence profonde par un seul mot. Des deux côtés des barricades de juin des ouvriers de Paris étaient rangés : les uns ennemis acharnés, les autres héroïques défenseurs de la civilisation et des lois. Ce serait, pensons-nous, une spéculation fausse que de construire à Paris et de décorer du titre de maison d'ouvriers ces vastes casernes dont M. Hart-

mann a peut-être fondé le modèle dans la riche et industrieuse vallée de Munster. La spéculation serait mauvaise, car elle attirerait probablement des habitants insolvables; mais quant aux vrais ouvriers de Paris, amoureux de l'indépendance, ennemis de toute règle imposée, de toute classification qui tend à les isoler du reste de leurs concitoyens, je doute fort qu'ils s'empressent de se confiner dans ces établissements officiels. Or, le décret voté par l'Assemblée nationale ne produirait pas l'effet que nous espérons, s'il ne donnait pas l'impulsion à tout un genre de constructions nouvelles, appropriées aux mœurs et aux ressources du plus grand nombre. D'un autre côté, pour que des capitaux abondants et généreux se risquent dans cette entreprise, il faut que les premiers essais rapportent un revenu modéré, mais certain. Ce résultat ne peut être obtenu qu'à deux conditions : il importe d'abord que les maisons nouvelles soient destinées aux petits locataires de toutes les professions, et que rien n'indique, dans leur apparence, qu'elles sont destinées aux ouvriers plutôt qu'à tous autres. Il nous semble ensuite qu'à moins que les architectes ne se soient entendus avec des associations d'ouvriers librement et solidement formées, ils feront mieux de construire des maisons de dimension moyenne, plus faciles à louer, plus saines, plus commodes. Si le morcellement des terres poussé à l'excès est chose mauvaise, la propriété des maisons bâties pourrait être, sans inconvénient, infiniment plus divisée qu'elle ne l'est à Paris. On voit dans certaines villes, à Grenoble notamment, des maisons dont la propriété est partagée par étages, et même par appartement. Il y aurait tout avantage à ce que de tels contrats fussent imités à Paris.

Après avoir indiqué les mesures qui pourront amener l'assainissement des villes et l'amélioration des petits logements, il nous reste à mesurer rapidement les services que l'achèvement de cette œuvre, si négligée et si importante, rendra à la moralité et au bien-être des masses.

A mesure que l'habitation des gens mal aisés s'est resserrée davantage, les cabarets se sont multipliés. Ils sont devenus le refuge chéri et presque nécessaire des petits locataires pressés de fuir leur épouvantable foyer. Tandis que la femme demeurait seule au logis, les enfants s'échappaient dans la rue et prenaient le goût du vagabondage qui déprave tant d'enfants de Paris, et, de faute en contravention, de délit en crime, les conduit à la Roquette, à Mettray ou plus loin.

Au contraire, mettez à la portée du travailleur de bonne volonté un logement où il puisse se reposer sans souffrance, sans ennui, et aussitôt la famille dispersée se réunit et se moralise. La maladie peut venir la visiter, elle ne la séparera pas, tandis qu'aujourd'hui le traitement à domicile est le plus souvent impraticable. Tous les malades mal logés

se font transporter à l'hôpital, et de là l'encombrement funeste et ruineux des établissements de bienfaisance.

Le goût du chez-soi est la première vertu sociale ; il fortifie, il épure, il perpétue les liens de la famille, il préserve des dépenses improductives, et en même temps il est capable de donner à la production intérieure un essor incommensurable. Tous les goûts d'arrangement intérieur se suivent et s'appellent. Qui pourrait calculer l'immense quantité de linge, de vêtements, de meubles, de papiers peints, de livres, de reliures que l'industrie aurait à fournir si le travailleur, n'étant plus chassé hors de sa demeure par l'impossibilité d'y jouir de son loisir, appliquait à rendre sa demeure plus agréable la somme qu'il est aujourd'hui, par la force des choses, conduit à jeter au vent ? Le changement de mœurs produit par l'amélioration des logements ouvrirait à notre industrie un si vaste débouché que les machines pourraient seules suffire à cette consommation prodigieuse, et les ouvriers, loin de les maudire et de les briser à chaque révolution, les béniraient.

Les plus pressants intérêts nous invitent donc à seconder l'œuvre ébauchée par le décret de l'Assemblée nationale. Il y aurait double folie à rester inactifs et négligents, car d'un autre côté un avertissement salutaire nous est donné par un communiste ardent, un ami du tailleur Weitling, qui a tenté avec moins de succès que de persévérance de répandre en Suisse la peste anti-sociale. « Les écoles augmentent les besoins « de la vie, écrivait le correspondant de Weitling ; de pauvres paysans « qui jusqu'ici ont vécu comme le bétail et se sont sentis heureux, font « étudier leurs enfants ou du moins leur donnent quelque instruction. « Cela produit le mécontentement.... De bonnes écoles travaillent au « profit du communisme. Plus s'accroissent les besoins, plus le déses- « poir augmente.... [1] » Que faut-il conclure de ces paroles ? Ce n'est pas nous qui répéterons le conseil des obscurants ; ce n'est pas nous qui voudrions modérer le zèle qui multiplie les crèches, les salles d'asile, les écoles ; mais au moins sachons que ces bonnes œuvres nous engagent à tenter chaque jour davantage, et à travailler non par soubresaut, non par fantaisie, mais par un effort continu et régulier au bien-être et au perfectionnement moral de nos concitoyens.

Amédée Hennequin.

[1] *Les communistes en Suisse*, traduct. du rapport adressé par la commission au gouvernement de Zurich. Lausanne, 1843, p. 98.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 12 août 1848.

Allez, allez toujours ! telles sont les paroles qu'un membre de la gauche a fait entendre dans la séance de jeudi, quand le président annonçait le rejet du système proposé par M. Pascal Duprat, et par conséquent le rétablissement définitif du cautionnement pour les écrits péroidiques.

Quelle énormité, aux yeux de la gauche, la Chambre venait-elle donc de commettre ? A quelle liste ce nouveau méfait allait-il s'adjoindre ? Quelle menace les hommes de la veille laissent-ils encore suspendue sur la tête de l'Assemblée ? Est-ce déjà trop pour nous que notre tranquillité de six semaines, après une tempête qui n'offre peut-être rien de comparable dans l'histoire des grandes capitales ?

La nouvelle loi de la presse est fort timide ; elle n'opposera qu'une digue impuissante, nous le craignons fort, à l'irruption de cette presse du vol et de l'assassinat, qui, après une interruption forcée, reparaît avec toute l'impudeur du crime, comme si la victoire de l'ordre dans les journées de juin n'avait été qu'un avantage passager. Et pourtant c'en est trop de ces précautions incomplètes pour ceux qui ne sentent la liberté de leurs poumons que dans l'air de l'émeute et qui ne croient plus au maintien de la République depuis que les blouses ont cessé de promener en vociférant leurs bannières dans nos rues épouvantées. L'apparence seule du retour au mouvement régulier de la société est pour ces hommes un véritable épouvantail. Si l'ère des troubles était close, ils ne seraient plus rien, et l'on serait capable de les oublier.

Nous supposons deux jeunes gens sortis ensemble du collége, il y a huit ou dix ans : l'un studieux, régulier dans sa conduite, et qui a cherché par des efforts assidus à développer des facultés naturellement distinguées ; l'autre oisif, tapageur, et par conséquent sans carrière, sans apparence d'avenir. La Révolution éclate : le premier, atteint dans ses projets d'existence les plus sages et les plus légitimes, se demande aujourd'hui quand reviendra le tour de ceux qui considèrent le travail comme le meilleur acte de patriotisme ; le second, après avoir conspiraillé dans quelques officines républicaines, inscrit des premiers sur la liste de M. Ledru-Rollin, a quitté l'estaminet pour une préfecture, et de là, grâce à la manière dont il a manipulé les élections, est venu s'asseoir à la Montagne, du haut de laquelle il roule sur le reste de l'Assemblée le tonnerre de son patriotisme.

Il n'y a peut-être pas sur les bancs du Palais-Bourbon moins de cinquante commissaires qui ne siégent pas à meilleur titre que ce malheureux M. Gent, dont l'élection a été annulée avant-hier à la presque unanimité : seulement M. Gent a eu le tort de venir le dernier. Or, quand les votes de l'Assemblée excitent l'inquiétude, à quelle majorité ces décisions fâcheuses sont-elles prises ?

La lutte qui menace de se déclarer entre les deux parties de l'Assemblée est celle de nos deux camarades de collége : la République est-elle

donc en péril parce que le bon Philibert commence à prendre sa revanche sur Philibert le mauvais sujet ?

Des promeneurs qui, dans une soirée de la semaine dernière, passaient sous les murs d'une maison de campagne au sud de Paris, entendirent les bruyants éclats de rire de quelques femmes, auxquelles une voix d'homme faisait le faux bourdon ; ils s'approchèrent et crurent reconnaître la voix du citoyen Ledru-Rollin, qui amusait bien son auditoire en lui racontant le triomphe parlementaire qu'il avait remporté le matin même à grand renfort de poumons. Nous n'étions pas à la Chambre ce jour-là, et nous ne pouvons comprendre quelle sorte d'effet purement physique le ministre de l'intérieur de nos plus tristes jours a pu produire sur l'Assemblée et sur les tribunes ; mais en lisant froidement cette étonnante harangue *pro domo sua*, nous nous sommes demandé si ce prétendu succès parlementaire n'était pas encore une mystification comme tant d'autres. En tout cas, la surprise n'a pas été longue, et quand l'homme aux circulaires, s'imaginant s'être remis en selle, a voulu une seconde fois pousser sa pointe plus avant, il a dû reconnaître de nouveau son impuissance.

Nous ne reprochons pas à la République l'énergie des moyens qu'elle emploie pour sa défense : nous nous courbons devant la nécessité. Mais en apprenant que des convois de cinq cents *transportés* se dirigent ou vont être dirigés vers je ne sais quelle terre inhospitalière au fond de l'Océan, — sans procès, sans espoir, — et cela pour avoir écouté ces hommes du *fait*, les Ledru-Rollin, les Louis Blanc, les Caussidière, les Proudhon, qui triomphent à l'abri de leur inviolabilité parlementaire, il nous semble que la commission d'enquête, envers laquelle on affecte tant de sévérité, est à peine entrée dans la voie de justice distributive sans laquelle la société ne pourra se sentir de nouveau raffermie sur sa base.

Une commission de contre-enquête s'est formée grâce au concours de trois clubs parlementaires. Mais que fera cette commission ? Entreprendra-t-elle quelque grand voyage à la recherche de la réaction ? Le général Cavaignac y croyait lui-même, le jour où, par mesure de sureté publique, il frappait du même coup *le Père Duchêne* et *l'Assemblée Nationale;* quand ce dernier journal a recouvré enfin la liberté de reparaître, il s'est contenté de dire avec une modération et un calme dont tout le monde a été frappé : « La preuve que nous ne faisions courir aucun « danger à la république honnête, c'est qu'au moment où l'on prononçait notre suspension, nous étions tous, rédacteurs et employés, dans « les rangs de la milice citoyenne. Quelques-uns de nous ont versé « leur sang pour la cause de la société : c'est là notre seule manière de « répondre aux soupçons dont nous avons été l'objet. »

Et n'est-ce pas là notre histoire à nous tous, soldats de la grande armée qui a triomphé dans les journées de juin ? La contre-enquête y perdra sa peine : elle ne trouvera derrière les barricades que la logique sanglante de ses propres amis.

Dans ce duel de la république nouvelle, mais pure et désintéressée, contre la république ancienne, désordonnée et convoiteuse, nous voyons bien des hommes poussés à bout, et qui cherchent à reprendre une position, déjà toute démantelée, par les seuls moyens qui aient jamais été à leur usage; mais nous nous demandons quelle terre il faudra à ces nouveaux Antées pour qu'ils puissent reprendre leurs forces en la touchant. Ils ne sauraient arriver à quelque chance de succès qu'en détachant du faisceau de l'ordre un certain nombre de ceux qui ont renversé les barricades : ceux-ci, repentants de leur victoire, iraient tendre la main aux émeutiers de juin, et leur diraient :

« Frères, nous nous sommes trompés, oublions nos coups de fusil ré-
« ciproques, et renouons les liens de cette concorde de février qui a
« fondé la République ! »

Or, pour juger le succès d'une telle défection, il serait nécessaire de connaître la proportion de ceux qui en seraient capables dans le nombre total des citoyens qui ont réprimé les émeutes de juin à Paris, ou qui sont accourus des départements pour combattre l'anarchie. Nous pouvons l'affirmer sans nous livrer à un calcul plus exact : il faudrait que l'Assemblée nationale allât bien loin dans le sens des derniers votes qu'on lui reproche, pour que l'immense majorité des combattants de juin se repentît de sa victoire.

Mais, dit-on, le gouvernement lui-même se tournera contre l'Assemblée ; le général Cavaignac a donné une poignée de main à M. Ledru-Rollin, quand celui-ci descendait de la tribune, tout bouffi de son premier succès. — Cette poignée de main, vraie ou fausse, a produit bien des commentaires. Quant à nous, il nous faudrait des preuves plus sérieuses pour croire au divorce du gouvernement d'avec la majorité de l'Assemblée.

Les mesures qui s'exécutent en ce moment contre les prisonniers de l'insurrection sont le résultat de décrets qui coïncident avec la formation même de ce gouvernement : celui-ci voudrait-il aujourd'hui s'élever contre sa propre origine ?

La loi des clubs, celle de la presse, sont l'œuvre du gouvernement ; la majorité en a-t-elle aggravé les dispositions ? Le gouvernement s'est-il plaint qu'on lui forçât la main dans cette double circonstance ? A-t-il élevé des objections contre l'œuvre fort raisonnable qui a fait du projet sans nom de M. Crémieux une loi du jury meilleure que celle du gouvernement de Juillet ?

Il est vrai que l'administration des provinces s'améliore bien lentement, qu'une foule de commissaires de la première époque se perpétuent aux dépens de la tranquillité publique ; que la seconde ville du royaume reste livrée à une horrible anarchie... Tout cela prouve que M. Sénard, homme capable de grandes et généreuses résolutions, a de la faiblesse et de l'indécision dans le détail des affaires. Mais quant à croire que des hommes qui se sont si gravement compromis pour la cause de l'ordre seraient capables de nous tourner le dos au moment

décisif, c'est à quoi nous ne nous déciderons que très-difficilement. Au reste, il paraît qu'on a menagé pour ce matin même un replâtrage, dont nous aurons bientôt à étudier les conséquences. MM. Louis Blanc et Caussidière seraient sacrifiés : de grands personnages historiques seraient mis provisoirement à l'abri ; on mettrait la lumière sous le boisseau. *Fiat lux !*

En général, on pèche aujourd'hui en France par trop de timidité ; la société a mesuré ses forces dans les journées de juin ; si elle recule encore une fois, c'est qu'elle refuse d'en faire usage. La grande et récente expérience des élections municipales justifie notre manière de voir. La République rouge n'a eu à sa disposition qu'une seule arme, l'intimidation ; partout où l'on a su braver ses menaces, la victoire de la société n'a pas été un instant douteuse.

Nous n'avons pas l'intention d'insister aujourd'hui sur le triste résultat des affaires d'Italie. Notre dernière *Revue* laissait prévoir de grands désastres : mais, malgré nos pressentiments, nous étions loin de nous attendre à un résultat si prompt et si complet. La délivrance de Milan était le plus beau fleuron de la révolution de Février en dehors de la France ; la reddition de Milan aux Autrichiens nous remet purement et simplement dans les conditions de 1815.

Nous avions conçu l'espérance de voir la République française protéger le Pape contre les anarchistes de ses Etats, et mettre le territoire pontifical à l'abri de l'invasion étrangère ; ç'aurait été pour elle un glorieux baptême. Mais il faut y renoncer. Tout se prépare à Rome pour une pacification autrichienne. On connaît la devise de Pie IX dans la prophétie attribuée à saint Malachie : *Crux de cruce.*

Nous ne rendrons pas le gouvernement actuel responsable de la triste situation de nos relations étrangères : le pays, qui a pu croire un instant que le manifeste de M. de Lamartine renfermait un gage de force et de domination morale pour la France, est seul responsable de l'impuissance actuelle. Le projet d'intervention de compte à demi avec l'Angleterre, qui rassure la Bourse et nous laisse dormir sous la protection de cinquante mille baïonnettes, ce projet, outre que la rapidité des succès du maréchal Radetski le rend ridiculement inexécutable, est un acte de faiblesse, peut-être nécessaire, mais qui en tout cas doit mettre fort à l'aise la conscience des *pritchardistes.*

Au reste, l'Angleterre elle-même a agi bien étourdiment dans ses projets peu désintéressés sur l'Italie. Son candidat au trône de Sicile nous semble fort compromis ; l'acte de l'amiral Parker violant les traités et embossant ses vaisseaux devant la ville de Naples, afin d'empêcher l'embarquement des troupes pour la Sicile, cet acte monstrueux, et qui rappelle les façons du sénat de Rome à l'égard des rois d'Egypte et de Syrie, n'est en définitive, et grâce aux événements de la Lombardie, qu'un pas de clerc que le ministère Palmerston aura bien de la peine à expliquer devant le Parlement.

Ballanche, sa vie et ses écrits, par Victor de La Prade. — Lyon.

Un peu plus d'une année s'est écoulée depuis la mort de M. Ballanche; c'est dans l'octave de la Fête-Dieu que cette âme si pure et si tendre, cette intelligence si haute, et on peut dire si angélique, a rompu ses liens terrestres. Pour qui a eu le privilége d'assister à ce sublime spectacle, rien ne saurait donner une plus ferme certitude de l'immortalité. Agenouillés autour de ce lit funèbre, tous l'ont senti : l'angoisse de cette lutte suprême, l'horreur physique de ce dernier moment, cette répugnance instinctive et terrible, étaient vaincues par la puissance de la foi. L'âme vivait énergique, tranquille, et on la sentait planer sur ces organes engourdis. C'était bien ainsi que le philosophe chrétien, dont la foi dans une autre vie avait été si complète et si absolue, devait finir, en donnant aux hommes un témoignage éclatant, un signe en quelque sorte sensible de la vérité à laquelle il avait cru.

Six mois après cette mort admirable, M. de La Prade prononçait au sein de l'Académie de Lyon un éloge du bon citoyen, du grand écrivain, que la ville de Lyon revendique comme un de ses plus glorieux enfants. Nous venons de lire cet éloge, et nous y avons trouvé le jugement le plus complet des œuvres du philosophe, l'appréciation la plus fine et la plus vraie du talent de l'écrivain.

Nous nous permettrons cependant de penser que, si celui qui a si bien senti et si bien analysé les beautés poétiques des œuvres de Ballanche avait lu le *livre sur le sentiment*, ouvrage de la jeunesse de son auteur, il eût jugé moins sévèrement ce premier travail; et nous croyons que les lecteurs du *Correspondant* [1], en se rappelant les extraits qui leur en ont été donnés dans ce recueil, trouveront que cet ouvrage contenait déjà mieux qu'une promesse du rare talent de son jeune auteur.

M. de La Prade a connu, a admiré, a aimé M. Ballanche. Il a exprimé avec toute la grâce et la sensibilité d'un poëte les sentiments qu'il avait éprouvés.

Nous regrettons que le défaut d'espace nous prive du bonheur de citer : c'eût été la meilleure et la plus sûre manière de faire apprécier le charme du style de M. de La Prade et l'élévation de sa pensée. L'éloge que nous annonçons n'est point le seul hommage que recevra M. Ballanche. Un jeune académicien, que les liens de la plus tendre admiration et d'une affection héréditaire unissaient à cet illustre homme de bien, M. J.-J. Ampère, va faire paraître dans quelques jours, à la librairie René, un volume dont nous nous réservons de rendre compte.

[1] Voir l'article de M. Lenormant sur M. Ballanche, *Correspondant*, t. XVIII, p. 801.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. René, rue de Seine, 32.

LES VOYAGEURS NOUVEAUX.

Voyage de circumnavigation de la frégate l'Artémise, par M. le contre-amiral LAPLACE [1].

Après une courte relâche à Ceylan, où nous le verrons revenir, M. Laplace visite, sur les côtes de Coromandel, plusieurs établissements européens ; d'abord notre petit comptoir de Karikal, dont il fait un triste tableau ; puis le comptoir danois de Tranquebar, qui, malgré une sage administration, est bien déchu de son ancienne prospérité ; puis Gondefour, que les Anglais nous ont enlevé ; puis, enfin, Pondichéry. Dans ce chef-lieu de nos possessions indiennes, des erreurs administratives, dont on sollicite en vain depuis longtemps la réforme, une sorte de lutte permanente entre la bourgeoisie et les autorités locales, et les entraves appliquées au commerce intérieur et extérieur, sont une cause perpétuelle d'embarras pénibles pour la population de cette colonie.

Ainsi, rien n'a encore été changé au mode de perception des impôts, bien que ce mode produise sans cesse les plus criantes exactions ; ainsi, les travaux d'utilité publique, si vivement sollicités, n'ont fait aucun progrès notable. Les habitants de Pondichéry, les équipages des navires en sont encore réduits à boire l'eau saumâtre des puits creusés sur le rivage, et, à quelques milles de distance, il existe une source excellente qu'il serait aisé de conduire dans la ville. Le trafic de la principale production agricole du pays, le trafic du riz, n'est pas libre. Les articles de première nécessité, que les colons doivent tirer des possessions de la Compagnie anglaise, sont frappés à la frontière d'un droit énorme. Plusieurs produits de l'industrie indigène, que jadis on exportait librement à Bourbon et en France, et qui occupaient un grand nombre de pauvres indiens, sont maintenant prohibés dans l'intérêt de nos fabriques. Les guinées, ou toiles bleues, sont également repoussées des comptoirs de France ; on ne les admet plus que dans nos établissements de la côte d'Afrique. Le gouvernement hollandais de Java a, de son côté, porté un coup mortel à cette industrie, en augmentant les droits qui pesaient sur ses produits dans l'Archipel d'Asie.

Cependant telle est l'intelligence, l'activité des négociants de Pondichéry, que, malgré tant d'entraves, ils sont parvenus à étendre annuel-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, page 278.

lement le cercle de leurs opérations. A défaut d'autres ressources plus louables, ils ont eu recours à la contrebande. Ils répandent sur le territoire anglais une quantité de marchandises françaises : vins, liqueurs, comestibles, articles de Paris. En échange de ces denrées, ils reçoivent, par les mêmes moyens, des toiles de coton écrues et de l'indigo pour les teindre. Ces toiles teintes deviennent en partie l'objet d'un second échange. On les transporte à Sumatra, et on y prend des cargaisons de café, de poivre, qui se répandent sur nos marchés. L'émancipation des nègres de l'Ile-de-France a contribué aussi à la fortune de Pondichéry. Des armateurs anglais sont venus chercher là des travailleurs, et y ont laissé des capitaux considérables. Dans les dernières années, plusieurs établissements industriels, entre autres une importante filature, ont été fondés dans cette ville et sont en pleine voie de prospérité. Que le gouvernement daigne seconder les courageux efforts de Pondichéry, et, après tant de pertes irréparables, la France aura du moins la joie de reposer ses regards sur une colonie florissante.

Nous arrivons maintenant à l'un des chapitres les plus intéressants du livre de M. Laplace, à l'exposé de ses observations sur l'état de la Compagnie des Indes, exposé assez surprenant pour ceux qui en sont encore à se représenter comme une merveille des *Mille et une Nuits* ce lieu fabuleux, ces richesses de nabab des sociétaires anglais. Tant de livres ont été publiés sur cet immense empire que la Grande-Bretagne a conquis dans l'Inde, que nous n'essaierons pas d'en faire une nouvelle description. Quoiqu'il nous en coûte d'abandonner la poésie pour la réalité, à cette époque surtout où la poésie devient si rare, nous nous contenterons de rappeler à nos lecteurs les intéressants récits de Jacquemont, les longs tableaux de M. Barchou de Penhoen, l'*Inde anglaise* de M. de Warren, et l'ouvrage plus concis, mais non moins substantiel, de M. de Biœrnsterna. Notre conscience de *reviewer* ainsi apaisée, nous nous retrancherons dans le rigoureux réquisitoire de M. Laplace, pour prouver d'une facon irrécusable que nous sommes d'une nature positive, chose fort belle par le temps qui court.

« J'ai une tâche pénible à remplir, dit le savant marin. Il faut que je vienne encore une fois opposer courageusement ma manière de voir à de fausses théories, ainsi qu'à des notions inexactes généralement adoptées parmi nous. Il faut que je montre l'Inde, non telle qu'elle a été, ou telle qu'on la suppose en France, c'est-à-dire toujours riche, et formant un Etat puissant et réservé à un brillant avenir, mais telle qu'elle est, c'est-à-dire couverte d'une population horriblement misérable, qui, d'un côté, pressurée par la Compagnie anglaise, de l'autre dépouillée par la Grande-Bretagne, des diverses branches d'industrie auxquelles

elle dut jadis ses richesses, se voit réduite à regretter le joug de ses anciens tyrans, les Musulmans, et se trouve en proie à une sourde fermentation, ce symptôme avant-coureur certain des grandes révolutions et de la chute des empires. »

Après cet imposant sommaire, M. Laplace raconte comment, par suite de la décadence du pouvoir des Portugais dans l'Inde, par suite de nos fautes déplorables, par suite de la division des princes musulmans, la Compagnie anglaise, qui ne possédait d'abord qu'un modeste comptoir à Surate, en vint peu à peu à étendre sa domination sur toutes les provinces méridionales de l'Indostan, puis du Bengale et des provinces de Madras. Ces succès, qui pouvaient assurer sa fortune, donnèrent un funeste élan à son ambition. Enorgueillie, exaltée par ses victoires, elle n'écouta point les hommes d'Etat qui lui conseillaient de mettre une sage limite à ses conquêtes, elle entreprit la longue et sanglante guerre du Misore et la guerre des Marhates. La première lui donna le royaume de Tippo-Saïb, notre malheureux allié ; la seconde, les districts fertiles qui furent réunis à la présidence de Bombay. Mais pour entreprendre, pour soutenir ces difficiles expéditions, elle avait été obligée d'augmenter les charges de ses premiers sujets, d'épuiser ses ressources financières ; en même temps qu'elle élargissait ses domaines par tant de moyens ruineux, elle avait à lutter contre l'ardente jalousie et les propos calomnieux que soulevaient en Angleterre le luxe, l'ostentation de ses employés et le monopole de son commerce en Chine.

En 1825, cette conquérante Compagnie, vivement attaquée au Parlement, fut forcée d'adoucir la rigueur de ses mesures prohibitives. Une foule de négociants, d'industriels, abordèrent alors dans la presqu'île qui leur était naguère à peu près fermée par le monopole. Dès ce moment les détails les plus secrets de l'administration de ces contrées furent livrés avec une vive animadversion à la publicité. L'énormité des taxes territoriales, les abus commis dans leur perception, la malheureuse situation des indigènes, furent signalés avec acrimonie par les journaux de l'opposition. En même temps, les tissus de soie et de coton, fabriqués à bas prix par les machines anglaises, et répandus en quantité dans les domaines de la Compagnie, paralysaient l'industrie des Indiens et leur enlevaient une de leurs principales ressources.

En 1833, la charte de la Compagnie ne fut renouvelée qu'avec beaucoup de difficultés. La reine de l'Inde ne l'obtint qu'en laissant sur le champ de bataille du Parlement plusieurs des clauses qui avaient assuré sa force et sa richesse. Le commerce avec la Chine fut déclaré libre ; tous les Anglais eurent le droit d'acquérir des propriétés dans l'Asie britannique, et d'y répandre, moyennant un simple droit de douane, les

marchandises de la métropole. Enfin le ministère décida qu'un comité, formé par lui, aurait le droit de contrôler les actes politiques et administratifs de la cour des directeurs.

Cette dernière disposition acheva d'enlever à la Compagnie son ancien prestige. Jadis elle réglait en maîtresse absolue les destinées de l'Inde, elle dispensait elle-même les grâces et les récompenses à ses fonctionnaires. Maintenant c'est le ministère qui dispose arbitrairement des emplois les plus élevés et les plus lucratifs, qui les donne à ses protégés, sans consulter leur mérite, sans s'inquiéter des réclamations qu'il soulève, des droits qu'il blesse.

LaCompagnie a perdu aux yeux de ses propres agents sa considération. Les gouverneurs et les autres principaux fonctionnaires, institués par la faveur des ministres, n'agissent que sous l'influence des ministres et ne montrent qu'une douteuse déférence pour les directeurs, dont les instructions ne leur arrivent du reste souvent qu'après avoir été modifiées par le comité de surveillance établi à Londres depuis 1833. Les hautes Cours de justice affectent à l'égard du gouvernement local une fière indépendance, et chaque fois qu'elles en trouvent l'occasion lui infligent un blâme rigoureux.

Dans les emplois subalternes, même dédain, même désaffection pour le pouvoir, même soif d'argent, et, par conséquent, même aversion pour toute mesure d'économie qui tendrait à une réduction d'appointements. Chacun ne regarde la Compagnie que comme une espèce de mine d'or qu'il doit exploiter dans son propre intérêt, et non point dans l'intérêt général. Le moindre désappointement d'ambition ou de fortune crée à la Compagnie un ennemi acharné qui livre au public de la métropole le secret de toutes les fautes et de tous les abus de l'administration. Le mécontentement, l'esprit d'insubordination, se manifestent aussi dans l'armée. Les troupes blanches, les régiments du roi accusent la Compagnie de leur préférer ses légions de cipayes, et celles-ci se plaignent de ne pas jouir des mêmes prérogatives honorifiques que les cohortes anglaises dont elles partagent les fatigues et les périls.

A toutes ces causes de trouble il faut en ajouter une plus grave encore, celle qui résulte du zèle inconsidéré des ministres protestants et des austères puritains affiliés à ce qu'on appelle le parti des saints. Ces hommes, à qui il n'est pas donné de comprendre la charitable mansuétude, la salutaire onction des missionnaires catholiques, irritent par leurs prédications fougueuses, par leurs exigences hautaines, les pauvres êtres ignorants qu'ils entreprennent de convertir, et répandent une violente agitation au sein des troupes noires.

Dans cette complication d'embarras qui maintenant s'opposent de

toutes parts à la prospérité de la Compagnie, ses anciennes victoires même sont devenues pour elle un perpétuel sujet d'inquiétude. Autrefois, nous l'avons dit, elle eut tort de ne pas suivre l'avis des hommes prudents qui l'engageaient à modérer son ardeur de conquêtes. Mais à cette époque, chacune de ses guerres augmentait son trésor, étendait son territoire, et éblouie par ces succès, elle fermait les yeux sur les dangers à venir, et les oreilles aux malédictions des peuples asservis. Le jour arriva pourtant où ayant subjugué et dépouillé de leurs richesses les anciens souverains de la presqu'île indienne, elle dut combattre à son tour pour défendre sa proie contre les pauvres et belliqueuses peuplades des régions montagneuses qui entourent de l'est à l'ouest les belles plaines de l'Indoustan. Dès lors, elle fut condamnée à soutenir des guerres ruineuses. A peine les courageux Marhates et les actifs montagnards du Malabar étaient-ils soumis qu'il fallut exterminer les Pindaries, puis attaquer la ligue des souverains de Népaul, puis le roi des Birmans.

Aujourd'hui l'état de déconsidération où cette Compagnie est tombée, les plaintes exprimées contre elle par ses propres agents, encouragent la rébellion des tribus qu'elle a vaincues, et portent les nations indépendantes voisines des frontières à braver le pouvoir devant lequel naguère elles courbaient la tête avec une muette résignation. De là ces guerres continuelles qui exigent un grand déploiement de forces, qui augmentent la dette de la Compagnie et l'obligent à pressurer de plus en plus ses sujets.

« Tel est, dit M. Laplace, l'état présent des affaires de cette colossale Compagnie, et suivant moi l'avenir ne lui promet rien de plus heureux ni de plus brillant. Il est évident que le mal intérieur qui la dévore ne peut que s'accroître, puisqu'il n'y a nul remède assez efficace pour en arrêter les progrès. Ce mal vient du désordre de ses finances, de l'affaiblissement progressif des ressorts de l'administration, et de l'indifférence de ses propres employés. Ce mal vient du discrédit que lui donnent, aux yeux des populations indiennes, les attaques continuelles dont elle est l'objet en Angleterre et dans l'Indostan, de la part de ses agents, qui ne la regardent plus que comme une idole vermoulue, aux dépouilles de laquelle chacun doit se hâter de prendre part, avant qu'elle soit renversée. Pourra-t-elle soutenir longtemps une lutte où la nation entière lui est opposée et où le ministère semble ne la défendre qu'à regret ? Je ne le crois pas. Bientôt probablement nous la verrons plier sous le faix de son énorme dette ; écrasée par des frais d'occupation qui ne sont plus en proportion avec ses ressources, trop faible pour résister aux belliqueuses nations qui menacent ses frontières, nous la verrons

réduite a offrir, comme elle l'a fait, dit-on, en 1833, la souveraineté de l'Indostan à la couronne, moyennant une juste indemnité : ou, si ces propositions sont rejetées, nous la verrons perdre, par quelque révolution que l'état politique de l'Asie fait assez pressentir, une puissance dont les fondements sont ébranlés de toutes parts. »

Si ces considérations sont exactes, et la sagacité d'esprit de M. Laplace, et les nombreuses observations qui ont dirigé son point de vue, ne nous permettent guère de douter de la justesse de son récit, voilà encore une de ces fabuleuses puissances d'autrefois menacée d'une terrible chute ; voilà une question, qui, jointe à celle de l'Irlande et à celle des chartistes, pourrait bien diminuer l'orgueil de la Tyr moderne, de la superbe Angleterre.

A voir pourtant les principales villes des possessions britanniques, à voir surtout la grande ville de Calcutta, la splendeur de ses édifices publics, le mouvement commercial de ses rues et de ses quais, le luxe de ses habitations, qui pourrait croire aux embarras financiers, aux perplexités de la Compagnie des Indes ? De ce prestige des choses extérieures naît précisément l'erreur de tant de voyageurs, qui, placés en face de cette majesté britannique, ont admiré l'éclat qui l'entoure, et n'ont point vu les plaies ouvertes sous son manteau doré.

Mais voici qu'après une rapide excursion à Sumatra, où il se plaît à constater les brillants résultats de l'administration hollandaise, M. Laplace nous conduit sur les plages parfumées de Ceylan. C'est le berceau vénéré du boudhisme, c'est cette riche Taprobane des anciens, si vantée aux compagnons d'Alexandre, c'est cette terre féconde dont Marco Polo fit une si pompeuse description qu'on crut longtemps qu'il parlait d'un pays imaginaire. Les Portugais y abordèrent pour la première fois en 1505. Ils y trouvèrent un roi aux prises avec les Arabes du golfe Persique et le secoururent. Pour prix de leurs services, ils obtinrent de lui un tribut de cannelle ; de plus, la permission de former un établissement à Colombo. Peu à peu ils s'emparèrent de toutes les côtes maritimes de l'île qui pouvaient leur offrir quelque avantage. Une telle usurpation ne pouvait s'accomplir sans une lutte violente. Un des souverains de Candy résolut d'expulser ces ambitieux voisins, et, pour les maîtriser, réclama l'appui d'une flotte hollandaise qui arrivait à Baticolo. Cette nouvelle alliance obligeait le pays à de nouvelles concessions. Les Cingalais ne faisaient que changer de maîtres. En 1632, les Portugais abandonnèrent Ceylan. La Hollande prit possession de leurs établissements. L'île entière resta divisée en deux parts : d'un côté, les rives maritimes et le plat pays, occupés par la colonie batave, animés par des villes marchandes et populeuses, défendus par les forts de Trinquema-

lay, Baticolo, Colombo ; de l'autre, les hautes terres soumises aux rois de Candy, mais ravagées par des guerres continuelles, et perpétuellement en proie à l'anarchie.

Le scrupule avec lequel les Hollandais observèrent leurs traités apaisa les hostiles défiances des indigènes ; la prudence, la sagesse de leur administration réparèrent graduellement les désastres de cette belle contrée. L'agriculture fut encouragée, le brigandage réprimé, et l'ordre public tellement reconstitué, que l'on vit les indigènes respecter les navires que la tempête jetait à la côte.

L'Angleterre, avec ses insatiables désirs d'agrandissement, ne pouvait fermer les yeux sur cette riche conquête des Hollandais. En 1778, elle leur enleva le comptoir de Trinquemalay. Pendant les orages de notre révolution, elle leur retira le reste, puis elle chassa le roi de Candy, et tout en promettant aux chefs indigènes des différents districts le maintien de leurs titres, de leurs priviléges, elle fit administrer ces districts par ses propres commissaires.

Il s'ensuivit une révolte générale, une guerre terrible dans laquelle les Anglais faillirent succomber. Maîtres enfin de la situation, ils usèrent sans ménagement de leur victoire. Les principaux instigateurs de la rébellion furent livrés aux bourreaux, les priviléges de l'aristocratie abolis, et l'ancien régime monarchique fut remplacé par le mode d'administration établi dans les colonies britanniques.

Après une lutte de trois siècles, la nationalité candyane était écrasée par l'Europe ; l'Angleterre restait maîtresse absolue de toute la grande île de Ceylan.

Son administration a été là forte, intelligente, habile, féconde en heureux résultats. Plusieurs gouverneurs, entre autres Horton, dont l'île honore le souvenir, se sont appliqués successivement à corriger les abus, à réprimer les désordres qui s'étaient introduits parmi les indigènes et parmi les employés de l'administration. Un impôt régulier remplaça les taxes arbitraires qui écrasaient autrefois la population ; des juges européens composèrent le tribunal supérieur ; les magistrats indigènes, convenablement rétribués, ne vendirent plus la justice ; les travaux de l'agriculture, activement encouragés, prirent un large développement, et des établissements d'instruction, de charité, furent fondés dans les principales villes.

Dans les plaines, on multiplia les moyens d'irrigation ; dans les régions montagneuses on prévint, au moyen de travaux hydrauliques, les désastres causés par les pluies d'hivernage.

Grâce à ces sages mesures, Ceylan est aujourd'hui dans un état de tranquillité et de prospérité admirables, ses villes, arrosées par les

flots bleus de la mer, ombragées par une végétation splendide, et ses campagnes, parsemées d'élégantes habitations, couvertes de plantes aromatiques, présentent l'un des tableaux les plus magiques qu'il soit possible d'imaginer.

Là, près des vastes rizières, principale ressource des habitants, s'élance le cocotier aux fruits savoureux ; là, près du léger arbuste qui nous donne la fève de café, apparaissent des taillis de cannelier dont chaque année on recueille avec soin l'écorce odorante. Au-dessus de cette précieuse végétation s'élève le talipot, un des trésors de cette riche contrée. Sa tige droite, et haute de trente mètres, sert à la charpente des maisons; ses feuilles réunies au sommet de l'arbre, et surmontées d'une pyramide de fleurs de vingt à trente pieds d'élévation, forment un panache d'un admirable effet. Une seule de ces feuilles peut abriter contre les orages douze hommes sous ses larges replis. Le tissu en est si fin qu'on le ploie comme un éventail, qu'on en fait des tentes et des parapluies, qu'on le roule, sans le briser, comme un morceau de soie. Les naturels se servent de cette feuille pour couvrir leurs cases, et dans les jours de pluie s'en servent comme d'un manteau. On en fait aussi un papyrus commode et durable. Après avoir trempé ces feuilles dans l'eau bouillante, on les lisse avec un bois dur, puis, lorsqu'elles sont séchées, on les coupe par bandes de vingt centimètres. Là dessus l'écrivain, l'employé du fisc trace ses lettres, ou ses chiffres, avec un stylet d'acier, puis passe à la surface de la feuille une liqueur huileuse, coloriée, qui ne laisse de traces qu'aux caractères marqués par le poinçon et les rend parfaitement lisibles. De tels manuscrits sont un peu plus solides que les papiers d'Annonay. On en a retrouvé dans les pagodes de l'Inde qui remontent, dit-on, à plus de deux mille ans.

La pêche des perles, cette richesse de Ceylan, n'est plus aussi productive qu'autrefois. Cependant le gouvernement l'afferme encore chaque année à un prix assez élevé, et chaque année, aux mois d'avril et de mai, la plaine du village d'Aripo, près duquel se fait cette pêche, présente un curieux spectacle. Là s'élève comme par enchantement un immense bazar, où se trouvent réunies les marchandises les plus brillantes et les denrées nécessaires à cette foule de trafiquants, de curieux, d'ouvriers, de marins, qui en un instant couvrent la surface du sol de leurs longues rangées de cases. Les bords de la mer ne sont pas moins animés que la plaine. Le long du rivage se pressent des centaines de caboteurs du Malabar et des côtes de Coromandel. Plus près de la grève, une multitude de bateaux, sur chacun desquels se trouvent dix plongeurs, un pilote, un capitaine et huit hommes d'équipage, se tiennent prêts à s'élancer au large, avec la brise du soir, vers le banc d'huîtres qui leur

est assigné. Arrivés à leur poste, après une traversée de dix-sept milles, ils laissent tomber l'ancre, et l'équipage se repose jusqu'au jour.

Aux premiers rayons de l'aurore, un coup de canon, parti du navire de guerre chargé de maintenir l'ordre dans cette fourmilière d'embarcations, donne le signal du travail. Aussitôt les plongeurs, partagés en deux bandes qui se succèdent à des intervalles égaux, se précipitent dans la mer, à douze brasses de profondeur.

Chaque plongeur est armé d'un fort couteau pour détacher les huîtres du rocher. A une corde attachée au bateau est suspendue une grosse pierre sur laquelle il pose les pieds pour descendre plus vite ; à une autre corde est lié un panier qu'il entraîne également avec lui et dans lequel il déposera son butin. En une minute il faut qu'il achève son opération ; la privation d'air ne lui permet pas de rester plus longtemps sous l'eau. On le hisse immédiatement à bord, et l'un de ses compagnons le remplace.

Avec un peu de riz pour toute nourriture, ces pauvres pêcheurs poursuivent ainsi pendant de longues heures leur pénible travail, au risque de se briser la tête sur les rocs, ou d'être dévorés par les requins. Que les belles dames, si heureuses de porter un collier de perles, le regardent quelquefois avec une pensée de commisération ! Pour chacune de ces perles, combien d'hommes ont exposé leur vie au plus grand péril !

A la fin de la journée, au nouveau signal du stationnaire, les bateaux retournent sur le rivage et déposent dans des hangars leur cargaison.

Les huîtres tombées en pourriture sont lavées dans de grandes auges ; c'est dans un amas de rudes écailles et d'immondices que l'on cherche d'une main inquiète le bijou qui doit un jour orner la couronne d'un roi ou le front d'une jeune fille. Cette dernière opération décide le succès ou la ruine des spéculateurs. Avec quelle anxiété, à mesure que l'eau s'écoule, il suit de l'œil le travail des ouvriers ! avec quelle vigilance il observe leurs moindres mouvements ! Il est défendu, sous les peines les plus sévères, à ceux qui remplissent cette tâche, de porter leur main à leur bouche, car on craint qu'ils n'avalent le trésor qu'ils auraient trouvé.

Cette première opération finie, toutes les perles sont ramassées sans distinction et jetées dans un double crible qui sépare celles de première, de seconde et de troisième grosseur ; quant à la cendrée, on y attache peu de prix.

Quand le marchand a recueilli sa récolte, il s'agit pour lui de la diviser en plusieurs catégories distinctes, pour en retirer le plus grand profit possible, car chaque nation a à cet égard des prédilections particuliè-

res ; pour l'Europe, on réserve les perles rondes et blanches ; pour l'Asie, les perles légèrement bleuâtres et argentées ; pour les indigènes de Ceylan, les perles roses.

La plupart de ces bijoux se vendent sur les lieux mêmes, près du petit village d'Aripo, sous des huttes en bois, sous des tentes grossières occupées par les plus riches négociants. Vers la fin de mai, tout ce mouvement cesse, toute cette affluence d'étrangers disparaît, et la plage d'Aripo retombe dans le silence de son isolement.

Les hommes qui se livrent au rude et dangereux métier de plongeurs viennent des côtes voisines du cap Comorin ; les indigènes de Ceylan n'ont ni assez de force physique ni assez de résolution pour supporter un tel labeur et affronter de tels périls.

Ces efforts tentés par l'Angleterre pour améliorer la condition morale des Cingalais n'ont eu jusqu'à présent qu'un très-faible résultat. C'est une race inerte, grossière, courbée par un sentiment de sujétion héréditaire sous un ancien régime féodal, dont elle n'essaie pas même de secouer le joug, et asservie à toute sorte de superstitions. C'est un usage encore dans un grand nombre de familles d'exposer au fond des bois les filles que l'on croit nées dans un jour néfaste. C'est un usage parmi les pauvres gens de vendre celles qu'ils ont gardées jusqu'à l'âge de puberté, et qui sont devenues belles, à quelque riche aristocrate.

Les femmes que leurs maris traitent comme des esclaves, ou que leurs pères sacrifient si honteusement, ont pourtant en général un caractère de physionomie touchant et une grâce séduisante. Jeunes, leur taille est svelte, élancée, leur corps élégamment proportionné, leurs pieds petits, leurs mains délicates. Sans leur hideuse coutume de mâcher perpétuellement du bétel, elles pourraient, dit M. Laplace, rivaliser d'agrément avec les beautés remarquables de la presqu'île indienne.

Les hommes ont aussi une taille élevée, une figure intelligente, expressive. Mais leurs yeux jaunâtres, leurs dents noircies par le constant emploi du bétel et leurs vêtements sales suffisent pleinement pour effacer les traits essentiels de leur distinction physique.

Nulle part ainsi l'œil de l'observateur ne doit voir l'accord idéal de l'homme et de la nature. Dans les régions où le sol est aride, le ciel rigoureux, l'homme est énergique, laborieux, intelligent ; dans celles où la terre présente un aspect splendide, l'homme est lâche, ignorant, misérable. La Providence ne veut pas que nous trouvions sur cette route de passage la parfaite harmonie dont le rêve existe dans notre cœur, dont la sublime image ne se perpétue que dans un autre monde.

X. Marmier.

(La suite à un prochain numéro.)

LE BAILLI.

NOUVELLE LIVONIENNE.

(Traduite de l'anglais de miss Rigby.)

I

N'est-il pas bien étrange que dans les parties du monde où l'homme vit le plus misérablement et grandit au milieu des plus rudes scènes de la nature, le choix d'une femme, loin d'être l'acte libre et naturel du cœur, s'accomplisse d'une façon qu'on ne saurait comparer qu'aux mariages de convenance les plus artificiels, et par des motifs qui n'appartiennent qu'à l'égoïste avidité du mondain le plus corrompu ? Il en est pourtant ainsi chez beaucoup de peuples qu'on pourrait citer, à commencer par les peuplades de l'Amérique du Nord, et à finir par les habitants des provinces allemandes de la Russie, arrachées à la Suède pendant le dernier siècle, où se place le théâtre de notre récit. Les mariages y sont contractés par l'intervention d'un tiers, souvent sans que les deux parties se soient rencontrées une seule fois ; ou s'il existe entre elles quelque relation préalable, elle n'a servi qu'à fournir au prétendu l'occasion de juger de la capacité de sa future pour le travail, ou à s'enquérir du montant de sa dot.

La forme usitée dans ces occasions est, pour le jeune homme, de s'assurer les services d'une vieille femme, qui remplit généralement cet emploi pour toute la paroisse, et il la charge de faire ses propositions à la jeune fille dont il a entendu parler d'une manière satisfaisante. La vieille entame son affaire très-habilement ; elle insiste sur la bonne mine et l'aimable caractère de son client, et particulièrement sur la véhémence de son attachement ; car l'espèce de flatterie la plus agréable au cœur des femmes est connue même des sauvages. Si elle réussit à obtenir une réponse favorable, les deux parties se rencontrent, ordinairement pour la première fois de leur vie, le dimanche suivant, dans la maison du pasteur, pour la cérémonie des fiançailles ; sinon la vieille femme est envoyée successivement à toutes les jeunes filles de la paroisse jusqu'à ce qu'elle ait réussi, car lorsqu'un paysan livonien s'est une fois décidé à se marier, il pense que plutôt il en finira mieux cela vaudra.

C'était un beau matin du mois de mars, la terre était emprisonnée sous son vêtement de neige, mais le soleil était brillant dès ses premiers pas dans sa course, et en dépit des apparences de l'hiver il y avait un air de printemps dans cette aurore matinale, sentiment qui attriste l'étranger né dans les climats méridionaux, en lui rappelant ce que d'autres pays possèdent déjà, et ce qui ne sera longtemps encore pour lui que cette espérance différée qui fait languir le cœur. Pour les prêtres de ces régions éloignées, le dimanche, indépendamment de leurs devoirs religieux, est un jour rempli d'occupations; les paysans, qui composent exclusivement leurs congrégations, et qui viennent de grandes distances aux temples, saisissent cette occasion, avant ou après le service, pour consulter leur pasteur sur tous les points pour lesquels son avis ou son secours peuvent être utiles, et ces points ne sont pas en petit nombre.

Le digne pasteur de ce district était déjà levé, et se préparait aux devoirs de ce jour, quand il fut appelé dans la chambre réservée pour les affaires administratives de sa charge (emploi qui n'est pas une sinécure au milieu des fantaisies méfiantes du gouvernement russe), et dans laquelle il recevait toujours ses humbles visiteurs. C'était un excellent homme, et très-populaire parmi ses paysans, qui comptent rarement un autre ami que leur pasteur; il avait coutume de soulager leurs souffrances spirituelles, temporelles et corporelles, autant qu'il était en son pouvoir. Dans cette occasion, son secours était réclamé pour un autre but, et en entrant dans la chambre il trouva un couple qui attendait cette cérémonie des fiançailles, reste de poésie dans ces pays éloignés.

Le pasteur avait sa théorie en fait de physionomies, et il avait eu tant d'occasion d'étudier les figures simples et grossières de ses pauvres paroissiens, qu'il se flattait de découvrir non-seulement ce que disait la physionomie, mais encore ce qu'elle cachait. Sous ce dernier rapport, il avait souvent beaucoup à découvrir; plus d'un pauvre paysan restait humblement devant lui avec ce regard vague et cette expression stupide qui exigent un œil bien pénétrant pour discerner le fond du cœur. Dans des occasions comme celle qui se présentait, le pasteur était doublement intéressé à bien voir; car la cérémonie des fiançailles, quoique sans valeur devant la loi, est devenue dans ces pays, par une longue coutume, presque aussi sacrée que celle du mariage.

Les trois personnes qui se présentaient en ce moment à lui offraient la matière d'une longue étude : c'était une jeune fille, un homme de moyen âge et un vieillard. Le pasteur porta sur chacun d'eux un regard attentif et scrutateur quand la jeune fille et le vieillard vinrent l'un après l'autre lui baiser la main et lui faire une révérence tristement humble et pourtant gracieuse, accompagnée d'un mouvement

suppliant des mains, qui est le salut ordinaire de ce peuple. (Dans les habitudes de déférence et de salut des classes inférieures d'une nation, on peut lire beaucoup de choses sur le caractère de sa religion ou le mode de son gouvernement. Chez les Livoniens, le salut semble une supplication pour échapper à la tyrannie et à l'injustice autant qu'un témoignage de respect.) Puis, le père et la fille restèrent immobiles, et l'homme d'âge moyen, qui était le fiancé, après avoir fait une révérence servile, s'avança à côté de la jeune fille. Elle était jolie et très-jeune, un rude labeur n'avait pas encore ridé son front, ni le souffle de l'air bruni son teint ; ses cheveux, qui, selon l'usage des habitants de ce pays, hommes et femmes, avaient été conservés dans toute leur longueur, étaient d'un blond brillant, et tombaient en boucles ondoyantes sur ses épaules, sans cacher sa figure, tandis que la petite couronne de carton que les jeunes filles de cette partie de la province portent sur le haut de la tête, s'accordait gracieusement avec les lignes pures et arrondies de son joli visage, et pouvait aisément être prise pour une couronne de fiancée. Sa taille, enfermée dans un corset étroit et court de gros drap gris, était fine, ronde et souple ; son jupon rayé de couleurs claires formait des plis gracieux ; avec sa tête baissée et son regard fixé vers la terre, c'était un type charmant de la jeune fille du Nord le jour de ses fiançailles. Jusque-là tout était en harmonie avec la circonstance ; mais il y avait dans cette jeune fille quelque chose qui contrastait trop avec son extérieur pour passer inaperçu : ses mains, qui participaient de la délicatesse de toute sa personne, étaient agitées par un mouvement nerveux, et, dès qu'elle levait les yeux, ses regards manifestaient une sorte d'égarement qui n'était naturel ni à son âge ni à la circonstance. Puis elle échangeait avec son père quelques chuchottements pleins d'irritation, et cela avec beaucoup plus de vivacité qu'il n'en entre en général dans l'âme engourdie d'une femme livonienne. Elle semblait supplier, et son père cherchait à la calmer. Derrière eux, sur une chaise, étaient une pièce d'indienne de couleurs vives, un collier de perles rouges et d'autres ornements de femme que le vieillard montra une ou deux fois pour appuyer ses paroles. Mais cet appel fut plus vivement repoussé par la jeune fille que tous les autres, et elle semblait au moment de s'exprimer à haute voix, lorsqu'apercevant le regard du pasteur attaché sur elle, elle baissa de nouveau la tête et resta immobile.

L'homme qui se tenait à côté de la jeune fille n'était nullement, en apparence, un parti convenable pour elle. Il était grossièrement laid, âgé d'environ quarante ans, avait les cheveux roux, les yeux chassieux et la bouche grande. Sa physionomie était rude ; mais le pasteur ne put décider si elle était très-ouverte ou très-impudente, très-honnête ou

précisément le contraire. Il était évidemment un peu au-dessus de la condition d'un paysan, portait les cheveux courts, et l'habit et le gilet de la forme ordinaire ; il semblait parfaitement à l'aise et très-satisfait de sa fiancée, quoiqu'il ne pût obtenir d'elle un regard.

Le pasteur adressa alors quelques questions à chacun de ces divers personnages sur les doctrines fondamentales du Christianisme, comme c'est la coutume en de semblables occasions. L'homme répondit avec assez de promptitude et de netteté ; mais la jeune fille ne prononça que quelques mots inintelligibles, et sa confusion augmenta tellement, que, se rappelant qu'elle n'avait reçu la confirmation qu'un an auparavant, le pasteur pensa qu'il serait charitable d'abréger cette partie de la cérémonie. Il passa donc à une exhortation sur les devoirs et les obligations de la vie conjugale, pleine de raison et de sensibilité, mais à laquelle se mêlaient des détails qui eussent fait sourire un étranger. Il rappela à l'homme qu'il ne se mariait pas uniquement pour avoir quelqu'un qui raccommodât ses habits, à la femme qu'elle ne prenait pas un mari uniquement pour avoir le droit de porter un bonnet de matrone ; que les fêtes de la noce seraient bientôt finies et les présents de noce bientôt dépensés ; qu'ils seraient l'un et l'autre soumis à un fort rude labeur, et qu'il leur resterait peu de temps pour de vains plaisirs ; mais qu'un honnête travail leur deviendrait plaisir, si l'amour et la paix habitaient sous leur toit ; que ce serait leur privilége de s'aider l'un l'autre à porter les fardeaux de cette vie, et un plus grand privilége encore de s'encourager l'un l'autre dans la voie d'une vie meilleure. Outre ces paroles et d'autres semblables, que les fiancés pouvaient facilement comprendre, il en ajouta d'autres plus élevées, sachant par expérience que ce serait probablement ceux-là qui laisseraient dans leur âme la plus profonde impression.

Il demanda alors à l'homme, Jan, s'il voulait être fiancé à cette jeune fille, Anno, et s'il pouvait la maintenir dans l'aisance. Il obtint, à la première de ces questions, une réponse immédiate et affirmative ; quant à la seconde, il apprit ce qu'il savait déjà, que Jan était bailli d'une propriété voisine, garantie suffisante pour la position future d'Anno.

Le pasteur se tourna alors vers la jeune fille, beaucoup moins étonné de la différence de sa tendre jeunesse et de la grossière maturité de son fiancé. La réputation que les paysans avaient faite au bailli n'était pas très-bonne ; mais dans un pays où le caractère général de la population est mou et inerte, où l'aisance habituelle consiste à ne pas mourir de faim, le pasteur savait que les préférences du cœur avaient peu de chance de l'emporter sur des considérations matérielles d'un ordre moins relevé, et en dépit des paroles qu'il venait de prononcer et d'un

petit trésor de poésie qu'il avait dans le cœur, il ne pouvait condamner absolument cette façon d'agir. Il prit donc sur la table un morceau de papier et commença à écrire la courte formule des fiançailles, à laquelle les assistants devaient apposer leur signature ou leur croix. Puis levant un moment la tête, il dit, avec une physionomie ouverte et pleine de bonté :

« Eh bien ! Anno, êtes-vous bien aise d'épouser cet homme ? » Et continuant à écrire : « Je vois avec plaisir que vous aurez une bonne maison, prenez soin de la tenir propre et rangée ; j'irai vous y voir. Je sais que vous avez été une bonne fille, j'espère que vous serez une bonne femme : êtes-vous bien aise d'épouser Jan ? »

Point de réponse ; le vieux pasteur, qui avait fini d'écrire la formule, leva les yeux en l'attendant. Les mains de la pauvre fille étaient serrées, pâles et bleuâtres ; sa figure était cramoisie, du moins ce qu'on en apercevait, et qui se bornait au front et à la raie de ses cheveux, dont quelques mèches légères tombaient en ligne droite sur sa figure. A mesure que le pasteur la regardait plus fixement, la tête d'Anno se baissait de plus en plus, ses cheveux tombèrent sur elle comme un voile ; un moment après, figure et cheveux furent ensevelis dans ses mains, et elle fondit en larmes. Le vieux père s'avança d'une manière caressante et lui dit quelques mots à l'oreille ; elle n'y fit aucune attention. Le fiancé prit une des mains qui cachaient son visage ; elle le repoussa violemment, et son mouvement semblait indiquer qu'elle l'aurait volontiers battu :

« *Ei, Ei.*

— *Polli üchtige ?*

— Rien du tout, dit le vieux père, elle a peur.

— Les femmes sont absurdes, dit le fiancé (de telles paroles sont parfaitement d'accord en Livonie avec la plus ardente passion) ; donnez-moi le papier à signer.

— Non, *non*, dit le pasteur, s'il vous plaît, j'en saurai plus long là-dessus auparavant. Venez avec moi, Anno, il n'y a pas de quoi s'effrayer ; » et il prit par la main la jeune fille, qui le suivit avec des sanglots et un tremblement universel dans la chambre à côté.

Là le mystère fut bientôt dévoilé, et, au milieu des larmes et des hésitations, Anno avoua en rougissant au pasteur que Jan pouvait être un très-bon homme, qu'elle n'en doutait pas, mais que ce n'était pas celui avec qui elle avait compté être fiancée, que c'était là toute la différence pour elle ; en vérité, en vérité, répéta-t-elle avec la plus grande anxiété, comme si elle craignait que le pasteur ne la crût pas. Le vieillard sourit et lui demanda d'un ton très-sérieux pourquoi elle n'avait pas dit cela d'abord, car c'était une grande faute de venir pour être fiancée

à un homme qu'on n'aimait pas. Anno fit un signe d'assentiment, et ses cheveux retombèrent sur son visage. Alors avec un léger embarras (car les affaires de cœur de ses paroissiens étaient un sujet fort nouveau pour lui), le pasteur lui demanda doucement comment la méprise avait eu lieu, et l'interrogea sur le véritable objet de ses affections. La réponse fut assez simple. Anno avait vu un jeune paysan plusieurs fois à l'église ; elle l'avait pris sans savoir pourquoi pour le bailli d'Esmeggi, et quand la vieille femme était venue lui faire une offre de mariage de la part du véritable bailli lui-même, elle avait immédiatement consenti à la proposition de célébrer leurs fiançailles le dimanche suivant. Elle n'avait jamais vu Jan auparavant, ou plutôt elle ne l'avait jamais regardé, et, quand elle l'avait regardé ce matin, elle avait cru qu'elle allait mourir !

Le pasteur fut à la fois amusé et touché par ce récit. Il était accoutumé à voir, dans leur pesante condition, la douceur des femmes livoniennes se changer en apathie ou leur intelligence en ruse ; et une telle manifestation de sentiments francs et naturels lui fut un agréable rafraîchissement. Il laissa Anno où elle était et retourna seul dans la petite chambre. Son sang bouillait à l'idée que deux hommes, l'un père d'Anno et l'autre assez vieux pour l'être, se fussent concertés pour prendre avantage de l'erreur d'une pauvre fille. Tous deux étaient comme il les avait laissés, le bailli, l'air hardi et impudent, le père, servile et honteux. Le pasteur s'adressa d'abord au dernier, dans des termes et avec un accent sévère :

« Vieux coquin, dit-il, vous vendez votre fille pour quelques sacs de blé et quelques pots de terre ? Est-ce là le chemin du ciel ? Et vous êtes près de quitter la terre ! Vous devriez être honteux de vous-même ; allez chez vous, travaillez pour elle, et soyez heureux que ce péché ait été épargné à votre tête grise. — Il sera temps pour elle de se marier dans cinq ans d'ici ! »

Le vieillard, avec une indicible stupidité, murmura quelques mots sur ce que le bailli était venu de bien loin tout exprès, que le pasteur était prêt, et sur ce que les femmes ont de longs cheveux, mais de courtes pensées, proverbe favori dans cette partie du monde, et d'autres sottes excuses qui furent brusquement arrêtées par un énergique : « Taisez-vous. »

Alors, se tournant vers le bailli, le pasteur dit : « Et vous aussi, grand égoïste, vous vouliez profiter de ce qui ne vous avait point été destiné ! Quelle bénédiction pouvez-vous attendre ? Allez chercher une femme honnêtement, si quelqu'une veut de vous, mais ne venez pas me demander de vous aider à tromper une fille qui en préfère un autre ! »

En parlant ainsi, le pasteur regarda l'homme en face, et il ne lui resta plus aucun doute sur son vrai caractère. Un léger changement avait fait passer cette physionomie de l'apparence de l'honnêteté à une effronterie choquante, et le bon pasteur construisit immédiatement une petite théorie sur le peu de distance qui séparait ces deux expressions. Le bailli était une brute endurcie et de la plus mauvaise espèce ; car il pouvait dissimuler ses passions ; il ne répondit pas un mot, s'avança délibérément vers la chaise pour reprendre ses présents de noces, les mit sous son bras, jeta un regard plein de méchanceté sur les assistants, et quitta la chambre.

II

L'heure du service du matin approchait. L'église, fort voisine du presbytère, était un grand vilain bâtiment construit uniquement pour le culte; le sentier qui y conduisait, et qui ressemblait à un profond sillon dans le champ de neige, était couvert d'une foule de paysans. Des traîneaux grossiers tirés par de petits chevaux à tous crins, contenant les uns une famille tout entière, les autres un seul homme à figure paresseuse, glissaient rapidement à côté d'une foule de femmes et de jeunes filles à pied qui se suivaient dans un profond silence. Les hommes étaient tous couverts de peaux de moutons, la laine en dedans ; leurs cheveux épars sur leurs épaules offraient un spectacle de désordre très-varié ; chez les uns, c'était des boucles épaisses, chez les autres chaque cheveu raidi par la gelée se tenait tout droit, chez tous l'aspect était fort pittoresque. Les femmes offraient quelque chose de plus frappant encore. Leurs grands bonnets semblables à des casques recouverts d'amples plis de mousseline blanche, qui formait une bande sur le front et entourait leur visage , leurs vêtements bruns qui laissaient apercevoir leurs jupons à raies, présentaient un aspect plein de caractère. Venues pour la plupart de loin, la fraîcheur de l'air avait animé leurs pas et coloré leur teint, tous les groupes avaient cet air de paix et de repos du dimanche qui plaît à l'esprit en lui rappelant de si doux souvenirs.

Quand les traîneaux eurent déposé leurs fardeaux à la porte de l'église, le premier soin fut de les placer sous quelque hangar près de là, serrés les uns contre les autres, tout comme des carrosses se rangent à la porte de la salle d'un concert élégant dans les villes brillantes et mondaines : l'apparence des voitures n'était pas moins différente que le but qui les avait amenées. Plusieurs des propriétaires avaient abandonné leurs traîneaux à la garde de leurs chevaux, et les petits animaux se rapprochaient les uns des autres, soit pour se frotter le nez avec amitié, soit pour chercher à se mordre.

Cependant les femmes et les enfants étaient entrés dans l'église, et les hommes étaient restés dehors, bavardant d'une voie monotone. Il fut bientôt évident que quelque anecdote toute nouvelle et fort intéressante faisait le tour de l'assemblée : on échangeait des regards significatifs, des rangées de dents blanches se montraient d'une oreille à l'autre, des choses piquantes s'échangeaient, et tous les yeux se dirigeaient vers un jeune paysan, remarquable par sa figure et sa belle tournure, et qui semblait assez disposé à s'en fâcher. A ce moment on vit le pasteur, revêtu de sa robe noire, sortir de sa maison; il traversa la foule en distribuant des regards et des paroles de bonté, et tous entrèrent à sa suite dans l'église.

Anno était déjà à sa place, sa robe brune ordinaire couvrait ses vêtements de fiancée, et il n'y avait pas de différence entre elle et les jeunes filles qui l'entouraient, si ce n'est qu'elle était beaucoup plus jolie. Précisément en face d'elle se plaça ce jeune paysan à la taille élevée et robuste, et quoiqu'Anno fût si attentive au service que personne ne lui vit lever les yeux de dessus son livre, elle s'arrangea pourtant de manière à s'assurer que son voisin savait tout ce qui s'était passé dans la matinée, et qu'il était fort satisfait du rôle qu'il y avait joué. Comment avait-il tout su? C'est ce dont nous n'avons pas la prétention de rendre compte. Mais la cuisine du pasteur était le centre de tous les commérages, et le bon vieillard lui-même n'était pas d'une discrétion à toute épreuve. Il est inutile, sans doute, d'ajouter que le jeune paysan n'était autre que l'heureux rival du bailli, et personne ne pouvait s'étonner qu'il en fût ainsi.

Mart Addaser était vraiment un charmant jeune homme; sa figure était aussi belle et son âme aussi généreuse que celle de qui que ce soit qui ait jamais frappé les regards ou gagné le cœur d'une femme. Il était si différent de ses pauvres, lourds et ignorants voisins, qu'il ne semblait pas possible de le confondre avec eux. Cependant cette différence n'était pas de nature à le rendre peu fait pour vivre dans son pays et au milieu de ses compatriotes. Il réunissait au plus haut degré toutes les bonnes qualités du caractère livonien. Son esprit n'était ni prompt, ni pénétrant, ni ambitieux; mais il possédait le profond sentiment moral, le bon sens simple, le noble et patient courage, la douceur de caractère, que la plus rude tyrannie et la plus cruelle misère ne parviennent jamais à effacer complétement dans un Livonien. L'on pouvait en dire autant de sa personne; il était le type de la bonne mine nationale; son corps n'était pas affaibli par la misère, ni son visage abruti par l'intempérance; il avait le teint brillant, les cheveux bruns bouclés, le front haut, les yeux bleu clair, et de très-belles dents, qu'un cœur gai et un

caractère joyeux lui faisaient montrer sans cesse, et qui eussent suffi pour racheter bien de la laideur. En tout, Mart était un de ces êtres heureusement nés qu'il est agréable de rencontrer dans quelque rang que ce soit, non pas tant parce qu'ils valent mieux que leurs semblables, mais parce que leurs bonnes qualités semblent être spontanées et instinctives, et venir en droite ligne du cœur, sans mélange d'erreur, de combat, de souffrance ou d'effort. Il vivait ainsi, au jour le jour, bon par nature, trouvant dans le travail ses plaisirs et dans la vie ses jouissances.

Il eût été vraiment bien dommage que le sort eût séparé Mart et Anno. Elle n'était son égale ni en esprit ni en jugement, et sa grande jeunesse ne permettait pas de savoir encore ce qu'elle valait, mais elle était sincère, affectionnée, laborieuse, et la méprise qui avait découvert sa préférence pour Mart avait fait trop de plaisir à celui-ci pour qu'on pût douter de ses sentiments. Avant qu'il ne quittât la cour de l'église, on lui insinua plusieurs fois que la même vieille femme pourrait bien porter un autre message à la même maison, sans qu'il y eût cette fois de méprise, et plus d'un ami lui conseilla aussi gravement de ne pas songer à une jeune fille qui pouvait être jolie, mais dont le père était pauvre et paresseux, et ne lui donnerait que ses habits, et encore en avait-elle très-peu. Mais Mart suivait ses propres inspirations ; il n'avait pas besoin d'une vieille sorcière pour dire en son nom ce qui n'eût pas été vrai, ou pour donner à ce qui était vrai un air de mystère ; il s'inquiétait fort peu qu'Anno eût le trousseau ordinaire ou qu'elle n'en eût point du tout : il pressa donc son pas ordinairement rapide, et ayant rejoint le vieillard et sa fille avant qu'ils eussent fait une werste, il ne les quitta qu'après avoir réparé la méprise du matin.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 19 août 1848.

Tout le monde parle du citoyen Proudhon : nous ne parlerons pas du citoyen Proudhon. Le souci universel que cause une pensée d'aussi bas étage nous semble le plus triste de tous les symptômes. Chacun est en quête d'un raisonnement pour réfuter la logique du *Représentant du Peuple :* s'il n'est question que de logique, la victoire restera à cet impitoyable ergoteur.

Tu non sapevi ch'io loïco fossi,

dit, dans *l'Enfer* du Dante, le démon à l'âme du comte de Montefeltro, qui croyait s'être mis à l'abri de la damnation par un tour de passe-passe. Le vrai sens de ce vers ironique est précieux à constater. Le diable dit à sa victime : « Tu ne savais pas que j'avais étudié la logique à l'Université. » Nous avons une quantité de Montefeltri qui pensent tous avoir fait une réserve commode contre les rigoureuses conséquences du matérialisme : mais l'athée Proudhon les enveloppe dans leurs propres filets, et de là leur indignation comme leur épouvante.

On peut comparer l'effet causé par les prédications de l'athéisme social au retentissement que produisit naguère en Allemagne l'apparition du livre impie de Strauss. Toutes les témérités de l'exégèse rationaliste s'étaient voilées d'une apparence de respect pour les livres saints qu'une critique effrénée sapait cependant par la base. Strauss franchit résolument la dernière barrière du doute et de l'outrage ; il fallait alors entendre les cris, les imprécations, les larmes des exégétistes plus décents. La polémique de nos philosophes socialistes contre Proudhon a les mêmes caractères, et ne doit pas laisser plus de traces. Proudhon, c'est le mal, et le mal est partout, à plus ou moins fortes doses, hors de l'Evangile et de la Foi.

En attendant, la société française s'énerve dans des terreurs insensées, et la tentation d'une sécurité achetée au prix de notre dignité et de nos droits les plus chers fait chaque jour de nouveaux progrès dans les esprits. C'est au point que si demain quelqu'un venait dire au plus grand nombre : Je vous garantis la possession tranquille de vos biens, le droit de faire une fortune et de la garder, le maintien des franchises du foyer domestique, en un mot tous les avantages qui, pour une société régulière, semblent aussi indispensables que l'air qu'on respire, on ne discuterait plus les conditions d'un tel bien-être, et l'on livrerait tout pour en rentrer en possession.

Nous n'ignorons pas combien a été pénible, ces jours derniers, l'effet produit par la réapparition des journaux suspendus au commencement de l'état de siége. Sans parler de ceux qui ont une rancune personnelle

à satisfaire, et qui n'épargnent rien pour empêcher les esprits de reprendre leur assiette, l'inconcevable sang-froid avec lequel les journaux de la République démagogique reprennent la polémique interrompue par les massacres de juin, comme s'il n'y avait pas des flots de sang entre ces hommes et nous, comme si les soldats de leur abominable croisade n'avaient pas frappé les plus nobles et les plus glorieux enfants de la France,—ce sang-froid a de quoi terrifier ceux qui ne se sont pas encore rendu compte de cette sorte d'adversaires.

Les nouvelles lois de la presse ont beau se poser en contradiction flagrante avec les principes proclamés le 24 février, leur impuissance est déjà évidente. On n'osera pas poursuivre les délits les plus manifestes, ou l'on s'exposera au scandale des acquittements. Le jury appliqué aux actes politiques est sans doute inattaquable en principe ; en fait, c'est la plus illusoire de toutes les garanties.

La loi, il est vrai, cédant à l'impulsion irrésistible que nous avons plusieurs fois indiquée, a déjà atteint, dans les derniers décrets, pour ainsi dire, la pure doctrine. Il est difficile de distinguer entre l'*attaque* à la propriété et la *discussion* du principe de la propriété ; mais, par un coup de bascule dont on peut déjà signaler plusieurs exemples, le législateur nous interdit l'attaque à la *souveraineté du peuple* et au *suffrage universel*, c'est-à-dire qu'il élève dans un sanctuaire des doctrines dont l'interprétation variable n'a nullement entravé la marche de la société. Ce sont là de ces fautes que les gouvernements humains commettent presque toujours à leur début, et dont l'expiation n'est jamais tardive, surtout dans un pays comme le nôtre.

En attendant, on biaise devant la classe d'impunis dont l'audace est la cause dominante de la prolongation du malaise. Nous avons vu la majorité de l'Assemblée saisie d'un retour de tendresse et d'indulgence lorsqu'il s'agissait des délits de la presse : la mesure du cautionnement a été appliquée avec une timidité qui la rend illusoire, et, en définitive, les *écrivains* ne sont pas plus gênés dans leurs allures qu'ils ne l'étaient auparavant. Ils continuent et ils continueront de souffler la discorde et de propager les passions désorganisatrices. Bien pires que ces hommes qui s'embusquent derrière une jalousie pour *descendre* nos plus illustres généraux et nos meilleurs citoyens, ils trouvent dans la presse une barricade à double issue, de derrière laquelle il leur est toujours facile de s'échapper sains et saufs dès que la position devient trop difficile. Lorsque le sang coulera de nouveau, il leur sera toujours possible d'échapper à l'anathême de l'opinion en prouvant leur *alibi*, et en montrant la cave dans laquelle ils se seront cachés.

Telle est la cause qui retiendra le retour de la prospérité et qui ne cessera de nous tenir sous la menace de nouveaux désordres, tant qu'on ne se sera pas décidé à attaquer le mal dans sa racine, en retirant aux corsaires de la presse périodique les lettres de marque que la société leur a jusqu'à ce jour si imprudemment délivrées. Mais à tout prendre,

s'il est question du salut même de la société, il y a là encore plus de malaise que de danger. Nous connaissons aujourd'hui nos forces : ceux qui les bravent en ce moment en sont encore plus convaincus que nous ; mais ils ont une gageure à tenir, et la faiblesse de la législation les favorise. On a commencé par le besoin de se singulariser, de suppléer par l'audace des paroles, l'étrangeté des doctrines, au vrai talent qui manque, et surtout aux études qu'on n'a jamais eu le courage de faire ; on persiste, à cause du besoin de vivre et, pour appeler les choses par leur nom, du besoin de *manger*. Ces gens-là n'aiment pas plus que nous les catastrophes : ils se dérobent au moment de l'explosion. Ce qu'il leur faut, c'est le demi-désordre ; ils ressemblent, en un mot, à ces médecins sans malades qui n'ont de clientèle que pendant les épidémies.

Ainsi donc, puisque nous nous sommes comptés, puisque nous connaissons, par des preuves certaines, la disposition de l'immense majorité de la France à soutenir la cause de l'ordre et à ne plus laisser quelques tribus de barbares campés dans les grandes villes disposer tumultuairement de notre sort, ne restons pas indéfiniment couchés, comme ces convalescents paresseux qui n'osent faire l'essai de leurs jambes; osons marcher enfin et les forces nous seront bientôt revenues.

Dès le lendemain du 24 février, les Montagnards et les Socialistes criaient à la *réaction ;* ils avaient bien raison. Chaque jour, en effet, depuis lors, a été marqué par un retour à la constitution régulière de la société ; toutes nos crises s'échelonnent dans le sens d'un progrès véritable. Qu'il en vienne encore une autre, pourvu que nous ne l'ayons pas provoquée par des calculs de parti ou des espérances illusoires, pourvu que nos éternels ennemis frappent encore le premier coup, nous en recueillerons les fruits de plus en plus favorables. Beaucoup de personnes se sont émues du bruit fait par la Montagne à l'approche de la discussion à laquelle l'enquête parlementaire va donner lieu : nous regardons cette crainte comme une faiblesse dangereuse. Il est des gens qui ne peuvent s'élever aux hautes régions que dans les moments où tous les principes de l'ordre social sont ébranlés ; pour ne leur appliquer qu'une comparaison décente, ce sont les oiseaux des tempêtes. Depuis qu'un peu de bleu s'est remontré au bout de l'horizon, ils hésitent dans leur vol et comprennent que l'apaisement des flots doit mettre un terme à leur grandeur politique. C'est pour cela qu'ils se débattent si fort à l'approche du dernier combat. Marchons en avant, nous qui *n'avons jamais conspiré,* et nous ferons rentrer tous ces *oiseaux de malheur* dans les délices de l'estaminet ou les ténèbres des sociétés secrètes, à leur choix.

La politique de nos *amis* d'au delà de la Manche n'a pas cessé un seul instant d'être la même : pour se sentir bien portants, il leur faut une France alitée. On les voit venir alors consulter chaque jour avec tendresse le bulletin de la Faculté, comme à la porte d'une succession ; mais que le malade se redresse, et alors l'ami redevient rogue et soup-

çonneux. Quelquefois cependant les indiscrets manquent à l'exécution du programme, comme par exemple M. d'Israëli, qui, dans une des séances de cette semaine, a donné la réplique à lord Palmerston, redevenu notre grand ami depuis que nous nous portons si mal. M. d'Israëli fonde sur notre inquiétude évidente la conviction qu'il nous serait impossible de faire un pas en dehors de la France. A l'entendre, nous avons si grand peur de nos Barbares du dedans, que nous ne tenons plus aucun compte de nos intérêts extérieurs, et après les victoires de Radetzki, M. de Metternich rentrerait demain à Vienne en passant sous des arcs de triomphe, que nous ne ferions aucune attention à ce grand revirement.

M. d'Israëli se trompe-t-il ? ou même y a-t-il de l'exagération dans ses remarques?

Il ne faut pas être bien clairvoyant pour apercevoir le fond de la politique qui se poursuit en Italie. Le renouvellement de l'entente cordiale à propos des événements de la Lombardie n'est qu'une feinte pour dérober la marche véritable de la diplomatie. On se demande d'un côté ce qui, au milieu des désordres démagogiques de Vienne et de la détresse financière, conséquence immédiate de l'anarchie, a si largement pourvu aux besoins de l'armée autrichienne en Italie, et l'on se rappelle que déjà, depuis quatre mois, la Russie était signalée comme soldant en secret les frais de cette guerre. Voici qu'on parle d'une constitution de la Lombardie en duché indépendant au profit du duc de Leuchtenberg, le fils d'Eugène Beauharnais et le gendre de l'empereur Nicolas, et l'on s'étonne de la facilité avec laquelle on parle à Vienne de sortir de nouveau d'une capitale reconquise au prix de si grands efforts. Peut-être démentira-t-on demain ce bruit de restauration impériale ; mais ceux qui savent avec quelle prudence consommée la politique russe sait ajourner l'accomplissement de ses pensées les plus chères ne se laisseront pas prendre à un tel désaveu, et ils tiendront bonne note du renseignement.

D'un autre côté, la Russie marche trop droit à son but dans l'Orient pour que nous hésitions à croire à la connivence de l'Angleterre. Le projet de partage entre les deux puissances n'a pas cessé d'exister, et l'affaiblissement de la France en rapproche l'accomplissement. La Porte avait fait mine de résister à l'intervention moscovite dans les pays roumanes; mais la difficulté est déjà réglée, et la puérile révolution de Bucharest n'a servi qu'à justifier une prise de possession à peu près définitive de ces principautés. Les bouches du Danube connaissent leur maître ; on s'en inquiète à Vienne, mais c'est le prix des secours qui ont remis sur pied l'armée impériale en Italie.

Cela fait, on a permis à la Porte de reconnaître l'ambassadeur de la République française.

D'un autre côté, des renseignements qui nous parviennent de l'Egypte nous donnent l'assurance que l'Angleterre n'attend que le moment,

c'est-à-dire la mort de Mohammed-Ali, notre ancien ami, tombé dans un état d'imbécillité sénile, pour mettre la main sur l'Egypte, cette proie depuis longtemps convoitée. On conteste déjà à Ibrahim l'héritage de son père ; s'il résiste aux injonctions de la Porte, la flotte anglaise viendra au secours de l'intégrité de l'empire ottoman, et retiendra, sous une forme polie, le gage de son assistance. Pendant cette coopération amicale, on aura le temps d'enfoncer les pilotis de la souveraineté britannique, toute directe et toute crue, comme dans l'Inde.

L'Italie et la Sicile, sans compter la Crète et les Baléares, sur lesquelles on n'a pas cessé un instant d'avoir l'œil, cela vaut bien la peine de réchauffer l'entente cordiale avec les bonnes gens qui parlent encore du *lac français*.

Le comble de l'habileté ou de la fortune dans ces graves circonstances, c'est d'avoir tourné contre nous cette Allemagne qui, il y a cinq mois, apparaissait comme une proie dévouée à nos idées. Le gouvernement provisoire n'y avait pas nui en appuyant les conspirations de Hecker et de Herwegh ; mais l'Allemagne est encore plus minée que la France par les doctrines subversives, et sans la tentation des conquêtes on ne l'aurait pas ramenée si vite à des idées régulières. Il a suffi, pour tourner toutes les têtes au delà du Rhin, de faire voleter l'aigle qu'on croyait morte depuis longtemps sous les pieds de Napoléon, dans quelque fossé du vieux *Burg* de Vienne.

Il faut voir de quel style les poëtes germains parlent aujourd'hui de cette aigle qui vient de replanter son aire entre les aiguilles de marbre de la cathédrale de Milan. Cependant, le roi de Prusse capitule avec la passion dominante de l'Unité : c'est là le gâteau qu'il doit jeter au Cerbère de la démagogie berlinoise, s'il veut échapper à ses morsures. Dans la fête de Cologne, Frédéric-Guillaume IV a cédé la droite à l'archiduc Jean, vicaire-général de l'empire. Qui se serait attendu à cette déchéance, quand le petit-neveu du grand Frédéric, dans son château féodal de Brühl, brisait à coups de trompettes le tympan de la reine Victoria, pour amuser cette bonne amie ? On se rappelle que la pauvre reine s'enfuit tout courant à Windsor, afin d'échapper aux divertissements de l'Allemagne. Mais elle n'osait pas dire que le roi de Prusse n'était qu'un brutal, tant on croyait encore à sa puissance.

En attendant, la France, qui, comme nous l'avons dit, tourne le dos à ses intérêts extérieurs, la France républicaine reste cernée de toute part ; il ne lui reste pas au dehors un allié sur lequel elle puisse sérieusement compter. Les républiques elles-mêmes lui font défaut. Les Etats-Unis sont froids et défiants ; la Suisse avec son armée de cent mille hommes s'est tournée du côté de l'Allemagne. Le contrecoup de notre révolution a raffermi Léopold sur le trône de la Belgique, et l'innocente Isabelle ne se trouve pas trop mal de l'inimitié même de lord Palmerston. Notre envoyé, M. de Lesseps, vient d'être invité aux couches de la duchesse de Montpensier, cette princesse qui s'enfuyait

des Tuileries, le 24 février, sans bas et sans souliers, oubliée par son mari.

Une pauvre servante au moins m'était restée...

L'indépendance de l'Italie était la fille chérie de la Révolution française : non-seulement le gouvernement provisoire avait souri à ses efforts, mais encore l'Assemblée nationale s'était engagée solennellement à la soutenir envers et contre tous ; et pourtant voilà le cadavre de ces espérances gisant devant nous sans que nous fassions un pas sérieux pour le relever. *Ramenez-nous aux carrières...* 1816 valait mieux : c'était plus franc.

A Dieu ne plaise que sous un vain appareil de *chauvinisme* nous dissimulions les raisons très-solides qui nous conseillent et peut-être nous commandent de ne pas intervenir en Italie. C'est ce pays surtout qui nous fournit lui-même les principales : n'a-t-il pas tout fait depuis six mois pour nous dégoûter de sa cause ?

Nous nous répéterions inutilement si nous expliquions encore une fois ici comment et pourquoi l'Italie a si mal engagé la question. Ce qui avait nui essentiellement jusqu'ici à la cause de l'indépendance en ce pays, c'est que ses espérances et ses plans se liaient à une attaque contre le chef de la religion. Réconcilier le pape avec la liberté, telle était donc la première condition du succès, et il faut convenir que Pie IX s'y montrait merveilleusement disposé. Sans les fatales idées de Gioberti, sans le projet insensé de faire du catholicisme une machine purement italienne, et du pape la première victime du developpement libéral, on aurait conquis à la cause de l'indépendance l'unanimité des suffrages, et quand un peuple est réellement uni, quelqu'atteinte qu'une longue servitude ait portée à la fermeté du caractère national, son triomphe final est assuré. Loin de là, on semble s'être étudié à Rome comme dans le Piémont à soulever contre la cause populaire tous ceux chez lesquels domine le sentiment catholique, et l'Autriche a largement profité de ces divisions intérieures, fomentées avec un aveuglement sans égal.

En même temps, au lieu de donner au peuple italien une idée sincère de ses ressources et des causes qui ont maintenu jusqu'à ce jour son affaiblissement politique, on a exalté jusqu'au délire sa vanité, consolation ordinaire de tous les peuples en décadence. Au lieu de prêcher la confiance intérieure, en combattant le penchant au soupçon qui domine dans les imaginations méridionales, on a réchauffé de vieux fantômes de conspirations, on a attaché sur le front d'une classe de citoyens un écriteau d'ennemis publics.

Bref, il est de fait aujourd'hui que l'Italie, livrée pieds et poings liés à l'Autriche, est déjà résignée à son sort, et que la majorité numérique voit plutôt avec satisfaction le triomphe de l'aigle impériale,

En même temps, les gens sages sont épouvantés de la situation de nos finances. Toute dépense extraordinaire achevera d'en renverser l'édifice ; l'emprunt, la banque, l'impôt, toutes les ressources sont à sec

pour le moment : il faut attendre que la confiance renaissante soit retombée en pluie sur nos montagnes avant de rien entreprendre de sérieux hors des stricts besoins du service journalier. Et pourtant chacune des améliorations urgentes se présente sous la forme d'un accroissement au budget. Pouvons-nous laisser nos colonies sous le coup de l'émancipation brusquement décrétée par celui qui a renouvelé le mot que l'histoire avait déjà flétri : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe?* Laisserons-nous sans indemnité et sans secours des propriétaires que d'un trait de plume nous avons jetés entre la mort et la faim?

Abandonnerons-nous les travaux publics commencés, les lignes de chemins de fer, dont l'inégale répartition fait sentir si vivement l'absence aux parties de notre territoire qui n'en sont pas encore pourvues? Laisserons-nous inoccupés ces millions de bras que nous avons promis de faire travailler, au moins à la tâche?

Faut-il que les entreprises industrielles restent livrées à leurs propres ressources? La République ne leur doit-elle pas un concours efficace en compensation de la ruine que son avénement leur a fait éprouver? N'est-ce pas une nécessité que de multiplier les primes à l'exportation, que d'abaisser les droits sur les matières premières, que de faciliter le placement des produits dont les magasins sont encombrés?

L'opportunité de la transplantation d'une population française sur le sol de l'Algérie se fait vivement sentir. D'une part, vingt mille ouvriers demandent à partir immédiatement avec leurs familles, fuyant devant le spectre de la faim, qui se dresse à l'entrée de l'hiver ; de l'autre, on paraît pencher pour assigner l'Afrique française comme séjour aux transportés. Dans quelque lieu d'ailleurs que les victimes du socialisme et de la démagogie soient réunies ou dispersées, il faut pourvoir aux frais de cette justice opérée sur de si larges proportions.

Que dire ensuite de l'instruction publique, qu'on veut établir gratuite à tous les degrés? Le ministre de l'agriculture, l'honorable M. Tourret, insiste sur la création de l'enseignement agricole, et il développe un plan contre lequel ne s'élève en principe aucune objection sérieuse. Nous aurons donc des écoles d'arrondissement, des écoles *régionales* ou *régionaires* (ce qui serait mieux dit), une haute école d'agriculture; mais avec quoi?

Ainsi donc des millions, des millions, toujours des millions. La civilisation telle qu'on nous l'a faite est si chère, la communauté est devenue tellement envahissante, qu'on se voit exposé à tarir les fortunes privées en rapportant tout à l'Etat, suivant le système des socialistes, ou à laisser languir tous les intérêts publics, par égard pour la conservation des fortunes privées.

Les dépenses d'une grande guerre européenne, en ajoutant à ce trop-plein, ne peuvent manquer de faire déborder le vase et de nous entraîner dans le torrent de la banqueroute.

Enfin, à moins d'une levée en masse qui épuiserait bien autrement le

pays et qui ne pourrait avoir lieu sans livrer l'intérieur des villes à cette lie des partis révolutionnaires qui fuit la guerre et ne pratique que l'assassinat, nous ne pouvons disposer que d'une faible portion de notre effectif, et la masse de notre armée doit rester à la garde de la France.

Nous ne nous étonnons donc pas de cette prudence, pour ainsi dire contre nature, qui s'est emparée des hommes de guerre placés à la tête de notre gouvernement, et ce n'est pas sans admiration que nous voyons ceux qu'une pente naturelle devrait entraîner à des entreprises qui augmenteraient certainement leur réputation et leur influence, reculer devant les dangers de l'intervention, accepter l'appui suspect de l'Angleterre, et tenter jusqu'au bout les chances d'une médiation pacifique.

Pour le moment, nous devons en convenir, il y aurait une solution possible du différend italien. Les excès mêmes auxquels s'est livré le général de Walden en provoquant les populations de l'état pontifical, doivent contribuer à l'arrangement désirable. Ce général était désavoué par son gouvernement dès avant qu'on n'eût appris son attaque contre Bologne. Si les Italiens nous ont dit vrai cette fois, si la population de cette grande ville est parvenue à chasser l'ennemi de ses murs, une aussi glorieuse défense rendra du ressort au petit nombre de ceux qui se sont sérieusement dévoués à la cause de l'indépendance, et les commissaires de Pie IX, envoyés pour intimer aux Autrichiens l'ordre d'évacuer le territoire pontifical, pourront offrir un point d'appui sérieux aux négociations dont le but sera de garantir l'intégrité des divers Etats italiens dans leurs anciennes limites.

D'un autre côté, il est impossible qu'on songe à porter atteinte aux institutions libérales que les souverains de l'Italie ont données à leurs peuples. L'Autriche, entrée elle-même dans la voie constitutionnelle, loin de pouvoir imposer l'abolition des Chartes de Rome, de Naples, du Piémont et de la Toscane, sera contrainte de concéder le même bienfait aux territoires qu'elle conservera en Italie. Malgré de si cruelles déceptions et une défaite si terrible, la Péninsule restera donc avec de grands avantages produits par les dernières luttes.

Mais ces constitutions octroyées par les princes ont rencontré, dès le début, une hostilité redoutable de la part du parti républicain. Partout les factions soulevées par Mazzini ont suscité des dangers aux institutions modérées. La perspective de la Constituante de Milan réduisait la Charte piémontaise à une existence précaire et provisoire : on sait ce qui fut tenté à Naples pour lancer immédiatement le pays au delà des limites de la monarchie constitutionnelle.

Si la conspiration n'a pas eu plus d'éclat en Toscane, on le doit uniquement à l'attachement du peuple pour la personne du prince. A Rome, la guerre est encore plus redoutable, parce qu'elle est sacrée. Pour que les éléments si nouveaux de la liberté politique se développent régulièrement et graduellement, il faut que les anarchistes soient

tenus en bride par une crainte extérieure, et cette crainte, qui peut l'inspirer aujourd'hui, si ce n'est la puissance militaire de l'Autriche? Déjà la question s'est clairement posée dans ce sens, par rapport à la Toscane. On tremblait à Florence que l'armée autrichienne ne passât l'Apennin, après avoir occupé Bologne. Les légations anglaise et française sont intervenues dans l'intérêt de l'intégrité du territoire toscan, et le général autrichien, déjà tout radouci, a répondu qu'il ne demandait pas mieux que de s'abstenir, à condition qu'aucun trouble révolutionnaire ne pénétrât désormais dans les Etats du grand-duc. Aussi doit-on rester convaincu, qu'à partir de ce moment, la Toscane restera parfaitement tranquille, et tout le monde profitera de ce calme, les sujets comme le souverain.

La solution déjà appliquée, non sans succès, à la Toscane, s'étendra sans aucun doute au Piémont et à Rome, et les Autrichiens pourront se vanter du titre de pacificateurs libéraux de l'Italie. Or, ce titre nous exclut pour ainsi dire à tout jamais d'une influence sérieuse sur les affaires de la Péninsule. Car, ne l'oublions pas, la révolution de Février nous a lancés bien au-delà de la monarchie constitutionnelle; si nous la soutenons en Italie, nous excitons chez nous les ombrages de la République : si nous la combattons, nous soulevons une tempête qui ramènera l'invasion en deçà de nos frontières.

Dans ces tristes conjonctures, nous nous demandons si ce n'est pas plus qu'une grande épreuve que nous traversons en ce moment, et la crainte d'être arrivés à la décadence s'empare douloureusement de notre esprit. O France ! Dieu a certainement livré à ton libre arbitre la solution de ce terrible problême. En ce moment, comme le héros israélite, tu dors encore sur les genoux de la Dalila de la corruption, et cette infâme courtisane retranche ta chevelure à mesure qu'elle recommence à couvrir ta tête. Quitte donc pour le moment *le long espoir et les vastes pensées*, puisque Dieu t'en a interdit l'usage ; contente-toi d'opposer dans ton sein des digues obstinées à toutes les marées antisociales qui se succèdent contre toi, et consacre tous les efforts de ta volonté à la seule œuvre possible et nécessaire que la Providence t'ait laissée, c'est-à-dire à la réforme de l'homme intérieur.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. René, rue de Seine, 32.

DE LA

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE.

Poussée évidemment par la Providence, la France a donné l'impulsion au mouvement irrésistible qui emporte l'Europe. Des abîmes côtoient la route où la société s'est engagée : elle y périra infailliblement si la France déraille de la voie où l'appellent et la guident ses devoirs.

Pourvu qu'il sache en quoi consistent ses devoirs, notre pays ne faillira pas à la mission immense qui lui est échue ; car, pour nous, peuple soldat, la question capitale est toujours la question d'honneur. Nous sommes prêts sans cesse à braver la mort et la misère quand le devoir le réclame ; et nous sommes fiers et satisfaits si nous revenons de longues et terribles luttes exténués, appauvris, mutilés, mais portant sur la poitrine l'étoile de l'honneur. Dans la situation actuelle de l'Europe, en quoi consistent les devoirs de la France ? tel est donc l'unique problème à éclaircir.

Il nous semble possible d'en trouver la solution si l'on part du principe immuable de la politique chrétienne.

D'après ce principe, au dedans et à l'extérieur, la France n'a qu'un même devoir à remplir : défendre la liberté, fille de la justice.

Or, la liberté n'a qu'un seul et même adversaire, la tyrannie, c'est-à-dire la démagogie ou l'absolutisme ; tels sont donc les deux seuls ennemis que la France doive combattre et dans leurs causes et dans leurs effets.

Pour empêcher les états démocratiques de tomber dans la démagogie, précipice sur lequel ils sont toujours suspendus, il n'est qu'un seul moyen préventif d'une efficacité réelle : l'expansion et l'affermissement du sentiment religieux.

Lorsque ce moyen de préservation a été méconnu et négligé par les pays promoteurs ou par les classes supérieures, les masses des nécessiteux, enflammées par l'envie et la cupidité, se soulèvent infailliblement tôt ou tard et s'emparent, soit partiellement, soit universellement, du pouvoir.

Partout où ce cataclysme démagogique menace ou déborde, aussitôt

que le voile de l'indifférence ou des préjugés se déchire des yeux des individus ou des peuples qui sont en état de sauver la société, il est de leur devoir d'agir avec un dévouement prompt, ardent, infatigable, d'arrêter le débordement par la force, et de donner ainsi à l'idée moralisatrice et chrétienne le temps, la faculté de se répandre et de consolider peu à peu ce sol ébranlé.

Partout où l'absolutisme germe ou règne au mépris de toutes les lois de justice divines et humaines, partout où un individu, se substituant à Dieu, prétend imposer comme règle suprême à de tremblants esclaves ses caprices ou ses volontés, il est du devoir des hommes de conscience et de cœur, des peuples généreux et libres, d'exciter ces esclaves à l'indépendance, et de leur prêter un appui ferme et désintéressé dans leurs tentatives d'affranchissement.

Ainsi les principes du devoir sont simples et grands : il est impossible à la loyauté de les combattre, comme à l'honneur de s'en départir.

Mais si la règle de conduite est simple, l'exécution n'en est pas toujours facile. Pour la mettre en œuvre il faut avoir des notions claires et justes sur le caractère particulier, sur les tendances, les intérêts, la situation générale du pays lui-même et des peuples étrangers.

Un long séjour dans plusieurs des contrées les plus importantes de l'Europe m'ayant permis quelques études spéciales, je viens esquisser ici comment je comprends la situation générale de l'Europe, et quels sont, à mon avis, les devoirs de la France dans ce moment imposant où elle tient probablement entre les mains la paix ou la guerre universelle, le progrès ou le recul de la civilisation.

I

Aujourd'hui que les peuples sont mis en contact intime par la presse et la vapeur, tous les intérêts, toutes les tendances, toutes les questions s'enchaînent. L'Europe ne fait plus qu'un corps. On ne peut toucher à un pays sans qu'une commotion électrique ne frappe à la fois tous les membres.

Lorsqu'une question grave s'agite entre deux ou trois pays, ce serait donc partir d'un principe faux et dangereux que de ne pas jeter le regard tout autour de soi, afin de rechercher ce que réclame l'intérêt général de l'Europe.

Nous en voyons une preuve éclatante dans la question d'Italie.

Il est du devoir de la France de concourir, dans les limites du raisonnable et du possible, à l'affranchissement des pays d'Italie qui sont soumis à l'Autriche. Il est du devoir de la France de garantir l'indépendance des Etats d'Italie qui jouissent actuellement de la liberté.

Examinons quelles sont ces limites du raisonnable et du possible au point de vue même de l'ordre et de la liberté. Au moment où Pie IX monta sur le trône, l'Italie a possédé un moment le vœu et le sentiment de la liberté. Tous les fronts s'inclinaient devant la croix ; la croix para toutes les poitrines. Un frémissement sublime courut des Alpes à l'Etna ; l'Italie se leva comme un seul homme et fit un pas de géant, soutenue par la foi, la justice et la fraternité. De toutes parts les chaînes des Italiens tombèrent ; ils se trouvèrent libres dans cet instant grandiose où ils cédèrent ensemble à l'impulsion d'une pensée commune de dévouement. Mais bientôt les voix de la terre étouffèrent la voix du Ciel. A la pensée chrétienne, immuable, universelle, se substitua la pensée d'un prêtre philosophe qui prêchait une orgueilleuse nationalité ; il voulait réunir les peuples italiens en un seul faisceau, ressusciter le vieil empire romain, à côté de la croix du Vatican placer un glaive, instrument de domination universelle, et remettre cette épée entre les mains du chef de sa propre nation. Aussitôt les vieilles divisions de pays, de partis et de castes, ont reparu ; la Sicile s'est détachée de Naples, Naples ; Venise et Florence, du Milanais. La noblesse s'est armée contre la papauté, et le radicalisme contre la noblesse. Des insurrections démagogiques ont éclaté simultanément à Naples, à Rome et à Milan ; épouvantant les classes supérieures, elles ont donné à l'absolutisme et à l'Autriche de nouveaux appuis. La discorde s'est mise entre les chefs de l'armée italienne. Dans presque tout le pays l'ambition est devenue l'unique mobile des peuples, des castes, des corporations. Par ambition le clergé séculier lui-même a poursuivi et a fait proscrire les congrégations religieuses. On ne s'est plus battu pour la patrie commune et pour la liberté, mais pour des intérêts particuliers. Peu à peu l'enthousiasme militaire s'est éteint. Les revers ont succédé aux succès : enfin l'ennemi, passant hardiment à l'offensive, vient de disperser, d'anéantir d'un seul coup les forces de l'Italie, et nous le voyons menacer à la fois Rome et Turin.

Alors, honteusement abattue sous le poids de ses fautes, l'Italie a réclamé l'intervention de la France. Craignant notre ardeur belliqueuse, l'Angleterre s'est empressée de s'unir à nous pour nous contenir. La commune médiation des deux puissances a pour un instant empêché Radetzki de compléter sa victoire. Cependant la trêve n'est pas longue, et la pacification n'est rien moins que sûre. Les Italiens quittent leur pays, qu'ils n'ont pas osé défendre, et affluent sur notre sol, où ils vont donner aux factions que nous venons de vaincre et aux politiques à courte vue, l'occasion de violentes déclamations. Dieu veuille que l'opinion publique ne se laisse pas égarer chez nous par ces dangereuses

instigations et ne pousse pas nos gouvernants à des exigences qui seraient fatales pour l'Italie comme pour le reste de l'Europe.

Nous devons empêcher l'Autriche de s'emparer des Etats de Charles-Albert, du Pape et de Léopold : nous devons garantir à chacun des peuples distincts, aujourd'hui soumis à ces princes, le libre exercice de la souveraineté nationale. Non-seulement c'est pour nous un devoir d'honneur, mais la politique la plus élémentaire le réclame. Ni la France ni l'Angleterre ne peuvent souffrir que l'Allemagne s'empare du littoral entier de l'Italie et devienne ainsi maîtresse de la Méditerranée.

Mais dans la situation actuelle il est probable que nous devrons laisser à l'Autriche en toute propriété la Vénétie et la Lombardie, à condition que ces pays reçoivent chacun, comme la Hongrie, un ministère spécial et s'administrent eux-mêmes.

Il n'est pas présumable, en effet, que l'Allemagne et l'Autriche soient disposées à souscrire à de plus larges concessions ; car jamais les Allemands ne renonceront qu'après une lutte terrible à la défense du Mincio, qui couvre pour eux les gorges du Tyrol et le débouché capital de Trieste, ville germanique plutôt qu'italienne ; et l'Autriche ne sacrifiera le Milanais que s'il paie les frais de la guerre et s'il se charge en outre d'une large part de la dette de l'empire [1].

Or, la Lombardie n'est guère en état de supporter un si lourd fardeau. Le Piémont, déjà plus d'à moitié ruiné, voudra-t-il lui venir en aide? C'est d'autant moins à penser qu'une profonde mésintelligence règne actuellement entre les deux pays.

Si la France exigeait l'indépendance absolue du royaume lombard-vénitien, l'Allemagne et l'Autriche répondraient donc sur-le-champ par une déclaration de guerre. La malheureuse Italie deviendrait un vaste champ de bataille où des centaines de mille combattants épuiseraient en peu de semaines les dernières ressources du sol.

Supposons que nous soyons vainqueurs dans cette lutte effroyable. Ne considérons pas ce qu'elle nous coûterait. Passons sous silence les dangers intérieurs qu'elle ferait courir à la France. Quel profit l'ordre, la liberté, la civilisation, retireraient-ils en Italie de notre triomphe?

Pourrions-nous créer en ce pays une monarchie constitutionnelle unique? Non ; car l'expérience prouve que les peuples italiens ne sont

[1] Les Italiens espèrent obtenir, par la médiation anglo-française, l'affranchissement du Milanais. Je désire sincèrement que les Autrichiens se prêtent à cette concession ; mais je crains que le bon vouloir des ministres de l'Autriche n'échoue contre la résistance de Radetzki et de ses compagnons d'armes. Ceux-ci se prononceront probablement contre l'abandon du Milanais, à moins que ce pays n'offre de racheter son indépendance par une très-forte rançon.

même pas mûrs pour une confédération d'Etats juxta-posés. Et d'ailleurs le candidat à la couronne italienne n'est plus aujourd'hui, dans la Péninsule entière, qu'un objet de méfiance, de haine ou de mépris.

Devrions-nous, pourrions-nous organiser en Italie une République universelle ? Non, car il n'y a de républicains dans ce pays qu'une poignée d'utopistes dangereux, et ces hordes sauvages, immondices des grandes villes, qui s'agitent aujourd'hui dans toute l'Europe, et aiguisent dans l'ombre leurs couteaux pour égorger la liberté.

Nous serions donc obligés, en bonne conscience, de laisser les Italiens s'administrer selon leur gré. Or, les trois quarts de l'Italie se sont donné déjà les gouvernements qui leur conviennent; ils ne demandent naturellement qu'à les conserver.

Ce serait donc uniquement pour qu'il y eût dans le royaume lombard-vénitien un prince ou un président constitutionnel italien, au lieu d'un vice-roi ou d'un président autrichien, que nous bouleverserions l'Europe, mettrions la France en péril, et ruinerions l'Italie. Tel est le grand résultat que mille voix frénétiques nous demandent de poursuivre, au nom de l'honneur et de la liberté !

II

Mais les voix de l'honneur et de la liberté ne nous commandent-elles pas aussi de détourner un instant les regards de ces deux ou trois millions d'Italiens qui se sont fait battre à force de mollesse, d'outrecuidance et de folies, pour jeter les yeux sur la puissance qui les a battus ?

Que voyons-nous, en effet, dans ce grand empire d'Autriche, qui compte encore, l'Italie omise, plus de trente-trois millions d'habitants ?

Partout, dans ce vaste pays, l'étendard de la liberté est arboré. Le cœur a commencé par repousser d'un seul bond les vieux soutiens de l'absolutisme ; puis le mouvement a gagné les extrémités. La fière Hongrie a hardiment reconquis les dernières garanties de son indépendance et de sa nationalité. D'un bout de l'empire à l'autre la souveraineté du peuple a été proclamée ; chaque citoyen jouit de ses droits ; les charges sont également réparties. La démocratie a pris possession de ce sol, que l'on croyait généralement si mal disposé pour elle ; mais de grandes fautes ont compromis en Autriche l'établissement de la liberté.

La plus funeste, c'est la tentative insensée de centralisation qui a réuni à Vienne en une seule assemblée les pouvoirs constituants. Un empire tel que l'Autriche, habité par dix peuples divers, composé d'une agglomération de pays qui diffèrent de langue, de tendances, d'intérêts et de mœurs, ne peut exister que sous deux formes : centralisé, — l'autocratie, l'absolutisme militaire ; décentralisé, — le régime libéral fédératif.

La tentative de centralisation à laquelle l'Autriche s'arrête pousse nécessairement à l'absolutisme ; car les nationalités distinctes, mises ainsi en contact, actuellement incapables de se comprendre et de s'aimer, ont éprouvé un subit redoublement de haine et de jalousie. Déjà les Slaves et les Allemands se sont livré de sanglants combats. Si une grande pensée de salut social et de conservation mutuelle ne rapproche pas ces hommes si divisés, l'anarchie est inévitable. Or, *qu'on le sache bien*, l'armée autrichienne n'a besoin que *d'un homme et d'un ordre* pour établir dans tout l'empire l'absolutisme militaire, et pour faire disparaître ainsi jusqu'aux dernières traces de liberté.

Cette armée, qui était si dédaignée et si peu connue en France avant son dernier succès, mérite pourtant une attention spéciale. Je le déclare avec toute connaissance de cause : aucune troupe n'est plus disciplinée et mieux à la disposition absolue de ses chefs. Unis entre eux par des liens fraternels, les membres de cette armée ont une existence à part dans la monarchie. Ils possèdent des priviléges, des lois, des tribunaux spéciaux, qui les isolent complètement du pouvoir civil. Les révolutions ne les troublent ni ne les atteignent : ils ne connaissent d'autre patrie que le drapeau. Chacun milite pour tous, et tous pour chacun. Un sentiment excessif d'honneur règne dans ces troupes. Elles sont composées en général de races guerrières et robustes. Le lien qui unit tous les soldats entre eux est si étroit que chacun se regarde comme solidaire des fautes, des épreuves, des échecs et des triomphes de ses compagnons d'armes. Il règne entre les divers régiments une honorable rivalité fondée sur l'esprit national et sur l'histoire de chaque corps ; car chaque régiment connaît les annales de son passé ; et dans ce passé, auquel nous ne rendons pas justice, on trouve souvent des faits glorieux, qui remontent aux campagnes de l'empire et aux époques de Daun, de Louis de Bade et du prince Eugène. Toutes les fois qu'elles seront bien commandées, ces troupes tiendront certainement tête, à nombre égal, aux meilleures armées de l'Europe. Prises entre deux feux, coupées de leurs réserves, disséminées par petits corps au milieu d'un pays soulevé, ne les a-t-on pas vues résister avec succès à un ennemi qui avait l'immense avantage de l'offensive ? Que la France jette l'œil avec quelques égards sur les soldats autrichiens, et qu'elle y regarde à deux fois avant de susciter, par son intervention armée en Italie, *et l'homme et l'ordre* qui feraient de ces soldats des ennemis de la liberté, tandis qu'ils peuvent en être les défenseurs les plus utiles : ces troupes, que notre presse a tant de fois outragées, ne combattent-elles pas déjà en Hongrie contre le panslavisme, c'est-à-dire pour notre salut et notre liberté ?

III

Les Hongrois, en effet, ont aussi poussé jusqu'à l'excès la manie de centralisation qui s'est emparée de la France, et ils ont par là hâté l'accomplissement des plans ambitieux des panslavistes.

Ces Magyars, qui se soulevèrent comme un seul homme contre Joseph II lorsqu'il voulut les germaniser, ont eu la folie de chercher à imposer leur langue et leurs coutumes à tous les autres peuples régnicoles; or ceux-ci sont au nombre de près de dix millions, tandis que les Magyars ne comptent que cinq millions d'hommes. A l'exception des Allemands et des Juifs, toutes ces races diverses, roumaines, croates, slovaques, russines, se sont coalisées contre la nation dominatrice. Elles occupent les positions les plus fortes du royaume, et cernent la grande plaine où les fils des Huns, peuple de cavaliers, ont posé leurs tentes depuis neuf siècles, sans que la moindre fusion se soit opérée entre les peuplades voisines et les tribus des envahisseurs. L'orgueil de ces dernières a entretenu parmi les autres le sentiment de la honte de la défaite, la haine du joug, la soif de la vengeance; il ne fallait qu'un puissant instigateur pour allumer partout dans leurs âmes l'envie de la révolte. Cet instigateur s'est trouvé. Depuis longues années la Russie avait jeté un œil de crainte et de convoitise sur toutes ces peuplades gréco-slaves, qui pouvaient l'anéantir si elles s'unissaient contre elle, qui lui assuraient peut-être la domination universelle si elles se joignaient sous ses drapeaux. La ressemblance des langues et l'unité de foi, l'ignorance et la pauvreté de ces peuples en faisaient la proie facile, presque assurée, d'une puissante propagande. Aussi les idées panslavistes se répandirent-elles dans la Pologne autrichienne, en Hongrie, en Transylvanie, en Moldo-Valaquie, en Turquie enfin, avec d'autant plus de promptitude qu'elles se paraient du masque d'idées d'indépendance et de liberté.

« Il faut que le royaume de Pologne soit ressuscité, disaient les agents « de la Russie ; il faut que la Hongrie appartienne aux Slaves et aux Rou« mains réunis ; il faut qu'un grand Etat gréco-slave embrasse toutes « les provinces danubiennes. Assise tranquillement à Constantinople, et « assujettissant l'Asie au drapeau slave, la Russie se contenterait de « veiller au libre essor de ces jeunes nationalités triomphantes. Si l'Oc« cident les menaçait, la guerre sainte serait proclamée. La croix grec« que marcherait contre les hérétiques, et sans nul doute le paysan « slave ou roumain conquerrait la jouissance des merveilleuses riches« ses de l'Occident. »

Ces séductions émouvantes avaient déjà ébranlé les masses, lorsque l'insurrection de Vienne éloigna la cour de cette ville. Furieuse des ou-

trages qu'elle avait subis, la camarilla qui entourait le bon, mais faible et maladif empereur, prêta l'oreille aux promptes instigations de la Russie. Au lieu de trancher d'autorité le différend soulevé entre les Hongrois et les Slaves, en octroyant à chaque nationalité des droits égaux, la cour donna pour chef aux Croates un absolutiste, et ne vit de vengeance et de salut qu'en se jetant dans les bras de la Russie. Aussitôt des insurrections panslavistes éclatèrent en Bohême, en Hongrie, en Moldo-Valachie. Avec la folie commune aux radicaux dans presque toute l'Europe, les Slaves républicains furent les promoteurs de la plupart de ces mouvements. Dans quelques-uns de ces pays, l'insurrection fut facilement étouffée ; dans d'autres, elle dure encore, et si la guerre d'Italie n'est pas promptement terminée, si la France et l'Angleterre ne s'unissent pas à l'Autriche, ces troubles peuvent amener sur toute l'Europe des périls effrayants.

Les Russes, en effet, ont déja accompli cette occupation de la Moldo-Valachie, préméditée par eux depuis si longtemps. Ils ont semé la dissension entre leurs deux mortels ennemis, les Magyars et les soldats colons des frontières de Hongrie. Ces derniers pouvaient, en un clin d'œil, jeter cent cinquante mille hommes dans les provinces danubiennes. Aujourd'hui, nul ne sait si ces troupes abusées ne deviendront pas un instrument russe. Si elles se soulevaient avec ensemble, il serait douteux que le reste de l'armée autrichienne voulût les combattre ; car tous ne prétendraient servir que la même cause, c'est-à-dire vouloir débarrasser le pays des faiseurs de livres et des avocats qui ont chassé l'empereur et désolé le pays.

De l'instant où notre armée franchirait les Alpes, l'alliance de l'armée autrichienne et des troupes russes peut donc être regardée comme conclue. La Russie pousserait sans aucun doute des forces considérables en Illyrie, afin de pouvoir disposer de ce pays. Une armée formidable assujétirait les provinces danubiennes ; l'occupation de Constantinople serait inévitable. Depuis son avénement au trône, l'empereur Nicolas a préparé cette campagne décisive. C'est dans ce but qu'il a créé sans relâche, le long des rives de la mer Noire, le long des bords du Dnieper et du Danube, dans toute la Russie méridionale, la position militaire offensive la plus formidable du monde. L'Angleterre, qui surveille ces préparatifs avec anxiété, s'efforce d'ajourner et de déjouer l'attaque par d'habiles à-propos diplomatiques, comme sa médiation en Danemark et en Italie. Cependant elle se tient sur ses gardes, et, comme il lui serait impossible sans le secours de l'Autriche d'empêcher les Russes de s'emparer de Constantinople, craignant une alliance austro-russe, elle veut se fortifier de son côté et jette les yeux sur l'Egypte. Afin de pouvoir

prendre ce pays entre deux feux et l'occuper ainsi sans coup férir, elle vient de s'emparer de Massouah, qui est la clef de la mer Rouge ; et une flotte considérable croise dans ces parages, tandis qu'une autre encore plus *forte* se promène des eaux d'Alexandrie aux abords de Constantinople.

Ainsi, dans le cas d'une alliance austro-russe, qui serait infailliblement occasionnée par notre intervention armée en Italie, l'Angleterre nous laisserait seuls et tâcherait de se faire payer le plus cher possible sa défection. Le langage de ses journaux indique clairement depuis quelques jours que ce serait là sa conduite : c'est en effet celle que lui dictent ses intérêts. Dans cette même occurrence l'Allemagne se déclarerait aussi contre nous. Sans doute les radicaux allemands essaieraient un soulèvement en notre faveur ; mais comme ils sont pour le moins aussi *rouges* que les nôtres, l'armée et toutes les classes supérieures écraseraient ces prétendus républicains, qu'elles détestent et redoutent. L'ardeur militaire et patriotique de 1813 et de 1840 renaîtrait en Allemagne contre nous. Il n'y aurait plus de divisions entre le nord et le sud. Grâce à notre audacieuse attaque, la redoutable unité germanique serait pour quelque temps constituée sous les couleurs communes ; car tous les hommes deviennent frères en marchant au combat sous un même drapeau. Au milieu de cet enthousiasme guerrier, alors que l'armée serait maîtresse du pays, que deviendraient alors les institutions libérales, si péniblement conquises ou si difficilement accordées dans les pays d'outre-Rhin ? Elles disparaîtraient sans doute : l'amour de la gloire et des conquêtes embraserait uniquement tous les cœurs.

Notre campagne en faveur de la liberté, pour donner au royaume lombard-vénitien un président ou un roi italien au lieu d'un président ou d'un roi partisan de l'Autriche, tournerait donc, en définitive, dans presque toute l'Europe, contre la liberté, et elle aurait pour résultat le plus probable de nous entourer de puissants ennemis.

Laissons donc l'Allemagne et l'Autriche poursuivre en paix leurs réformes libérales. Ne craignons beaucoup ni le mouvement d'expansion ni le mouvement de concentration des Allemands. Cette expansion ne peut les mener loin ; car jamais ils ne triompheront complétement de l'antipathie ou de la haine des Scandinaves, des Magyars, des Slaves et des Roumains. Cette concentration ne sera jamais solide ; car le nord et le sud de l'Allemagne, dans leur état normal de paix, sont loin d'être homogènes. Les goûts, les tendances, les mœurs, le langage même sont différents. Déclarons hautement et hardiment qu'en échange des concessions que nous faisons pour les pays lombards-vénitiens nous garantirons à tout prix l'indépendance absolue du reste de l'Italie, et soyons

sûrs que les puissances germaniques craignent trop les Slaves pour oser relever notre gant. Comptons dans cette circonstance sur la franchise des hommes d'Etat de l'Autriche, sur la sympathie de tout ce qu'il y a de citoyens éclairés et consciencieux dans cet empire ; car tous exècrent les Russes encore plus qu'ils ne les craignent. Agissons avec une sollicitude persévérante sur les peuples de l'Europe orientale. Là sont nos meilleurs appuis ; là seront nos plus fidèles alliés. Suivons en cela la politique de François I[er], de Richelieu et de Louis XIV. Les unes ou les autres de ces nations leur furent d'un grand secours, et cependant elles n'étaient pas aussi puissantes qu'elles le deviendront en peu de temps si nous savons leur prêter un énergique secours. S'allier à l'Autriche et à l'Angleterre pour affranchir les Gréco-Slaves, tel est à mes yeux aujourd'hui le devoir capital de la France. Dieu veuille que nous ayons assez de lumières et assez de force pour n'y pas faillir !..

Gustave DE LATOUR.

DE LA MISÈRE EN FRANCE
ET DE LA COLONISATION EN ALGÉRIE.

(Deuxième article [1].)

La question algérienne a deux faces. Elle a le côté *colonial;* — il faut avant tout tenir compte des conditions matérielles, du climat, de la culture des terres, de la situation militaire de l'Afrique, etc., etc. Elle a aussi le côté *métropolitain;* — car il ne s'agit pas moins de l'état général de notre politique et de nos finances, et aussi des conditions particulières aux colons à transplanter sur l'autre rivage de la Méditerranée.

De là, comme on l'a vu, de grandes difficultés.

Pour les vaincre, la société d'*Economie charitable* propose :

1° L'*enrôlement volontaire* de 20,000 hommes, *à l'exclusion provisoirement des femmes et des enfants;*

2° La fondation d'un certain nombre de fermes dites d'*acclimatation*, de fermes-écoles, de fermes-*modèles*, comme on voudra.

On aimerait mieux, dit-on, des *associations*, des *familles*, des *villages*. Nous aussi, nous aurions ces préférences, si le choix nous paraissait libre; mais nous ne demandons, pour cette année, que ce qui, cette année, nous paraît praticable.

I

Peut-on préparer, cette année, c'est-à-dire *d'ici au mois d'octobre*, pour partir pendant cet automne, l'envoi d'un certain nombre, je ne dis pas considérable, mais notable, d'individus isolés, ou de familles, ou d'associations.

Des *individus :* pas un à un sans doute.

Des *associations :* nous serions heureux qu'il s'en présentât beaucoup. Il s'en présentera quelques-unes, mais très-peu; celles dont on parle ne sont encore qu'en germes. Il faut qu'elles se forment ici avant d'être transportées là-bas.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, page 463.

Des *familles :* les demandes se multiplient, elles assiégent le *Comité de l'Algérie*, le *Comité des travailleurs*, l'*Assemblée.* Mais ces demandes, remarquez-le, ne spécifient rien ; les familles font leurs conditions, l'Etat sera obligé de faire les siennes. De là des lenteurs, de là aussi des contrats d'une délicatesse infinie ; on ne tombera pas d'accord en un jour ni en un mois.

Mais supposons que l'Etat soit d'accord avec 20,000 familles (c'est le chiffre dont on parle), voyez maintenant que de difficultés !

Et en premier lieu, le *transport*. Comment mettrez-vous en route ces masses d'hommes, de femmes, d'enfants ? Quelle discipline à bord de vos vaisseaux ? Quelle dépense, quel temps seront nécessaires pour porter en Afrique ces 50,000, ces 60,000 passagers !

D'ailleurs, les voilà au lieu de leur destination. Qu'en fera-t-on ? Ils ne peuvent pas coucher sur la terre nue ; quelles habitations les attendent ? les a-t-on construites d'avance ? Ils vont chercher des terres : leur en avez-vous trouvé de susceptibles d'être occupées sur le champ ; que vous ayez cadastrées, qui soient bâties, disposées pour le défrichement ? Tout cela aura dû être fait en un mois, deux mois, pour 20,000 familles. Et si cela n'est pas fait, ne voyez-vous pas que ces malheureux vont être livrés à la faim, à la fièvre, à la mort !

Si cela est fait, ils ne sont encore nullement assurés de leur existence. Les terrains qu'ils cultiveront doivent les nourrir ; dans un an, dix-huit mois, à la bonne heure ! Mais d'ici là, il faut qu'ils soient établis, qu'ils aient leurs instruments, leurs semences, leurs troupeaux, leurs subsistances. A-t-on calculé ce qu'il faudrait immédiatement, rien que pour les frais *de premier établissement*, les *frais actuels* ? On a pu compter 2, 3 millions pour le transport seulement ; ici c'est à 20, 30, 40 *millions* que monteront les évaluations pour le moment, et la suite en proportion.

Et ces *millions* à dépenser, par conséquent à réaliser avant le mois de janvier 1849, à qui les demanderez-vous ?

Avec cela, on n'aura pas même sauvé les familles des futurs colons. On ne les aura arrachées à une détresse immédiate que pour les laisser couler plus doucement sur une pente qui aboutit infailliblement encore à leur misère comme à la ruine du Trésor. Jugez-en par leurs prédécesseurs. On donnait à ceux-ci de l'argent, ils le consommaient en pure perte ; des semences et des bestiaux, ils les mangeaient ; après quoi c'était à recommencer. N'est-ce pas là le sort et l'avenir qui attendent ces ouvriers, chargés de femmes et d'enfants, sans direction, sans conseils, livrés à leur imagination toute seule pour se transformer en cultivateurs africains !

Or, cette expérience manquée serait désastreuse, irréparable. Ce serait peut-être la dernière. A Dieu ne plaise !

Ce qu'il nous faut, au contraire, en Algérie, à quelque prix que ce soit, c'est un succès. Il ne nous vient jusqu'à présent de l'Algérie qu'un concert de plaintes, de gémissements et de reproches. Ce n'est pas là ce qui pourra jamais y attirer de nouveaux habitants.

Ah ! formez *un noyau de colonisation* dans de telles conditions qu'il doive nécessairement prospérer ; établissez, par un premier envoi d'émigrants qui réussiront, un *courant d'émigrations* entre la métropole et la colonie, et les sacrifices faits par l'Etat ne seront plus perdus. Ils profiteront, non-seulement à ceux pour lesquels ils auront été faits, mais à ceux qui viendront après ; car pour les uns et les autres il faut un terrain solide, il faut un appui suffisant, il faut des cadres féconds dans lesquels ils n'aient plus qu'à développer leur action.

Telles sont les idées qui ont inspiré les travaux de la *Société d'Economie charitable.*

II

Les conséquences de l'enrôlement volontaire répondent à une objection qui combat fortement dans les masses les tendances qu'elles ont d'ailleurs à se jeter dans les chances de la colonisation.

Elles se disent ou on leur dit que le Gouvernement et l'Assemblée veulent se débarrasser des ouvriers ; qu'on ne leur fait de grandes promesses que parce qu'on a peur d'eux ; qu'une fois éloignés on les abandonnera, sans pitié comme sans danger, à toutes les extrémités du désespoir.

On dissipe ces craintes en offrant à ceux qui s'engagent un sort aussi sûr et infiniment plus favorable que celui de nos soldats, à savoir : *pendant trois ans*, leur entretien et une solde, des soins et une direction ; et *après ces trois ans*, une somme d'argent et une propriété véritablement considérable.

On a douté si une concession de *trois hectares cultivés* et de *sept hectares non cultivés*, jointe à tant d'autres avantages, n'était pas trop forte. Nous persistons à demander des stimulants qui paraissent excessifs au premier abord, mais que l'Etat pourra faire facilement ; et nous nous fondons en premier lieu sur ce qu'ils seront la compensation de conditions très-sévères imposées auparavant aux engagés ; en second lieu, sur ce qu'ils seront aussi la *rémunération* légitime des travaux utiles effectués en faveur de la colonie, par des bras d'autant plus dévoués et zélés qu'ils seront employés à préparer leur propre récompense et leur propre bonheur.

Il faut en effet que les émigrants acceptent de bon cœur, en vue d'un

prochain et heureux changement d'existence, la gène, les privations, les épreuves qu'exigeront la *discipline intérieure*, l'*hygiène* préventive, la *sécurité* de leurs personnes et de leurs établissements, enfin *leur éducation* pratique de cultivateurs et de colons en Algérie.

On nous dit en effet : « Mais vos engagés ne seront pas des colons. » C'est vrai. Et on ajoute : « Voilà ce que demande l'Algérie. »

Nous verrons tout à l'heure si nos engagés ne seront pas immédiatement utiles à la colonie. Mais d'abord est-ce que des *familles* et des *associations*, également composées d'*ouvriers industriels*, fourniront de meilleurs colons? Assurément, tout au contraire. Dans un cas comme dans l'autre, ce ne seront pas des *colons* que nous débarquerons dans nos possessions africaines; seulement les nôtres seront aptes à le devenir, et il est fort à craindre que les autres ne se transforment jamais autant qu'il serait nécessaire.

Comment en effet diriger ces agglomérations désordonnées d'hommes, d'enfants, de femmes? Comment les prémunir contre les maladies par ces règles indispensables, mais minutieuses d'intérieur, de propreté, de nourriture, de vêtements? Comment régler, gouverner leurs efforts, leurs habitudes, leur travail? Rien de plus facile cependant à l'égard de jeunes recrues. Et les engagés, en se mariant au bout de trois ans (et plus tôt dans certains cas), transmettront alors à leurs familles les conseils qu'ils auront reçus, et les initieront à la vie qu'ils doivent mener, sous peine de la ruine et de la mort.

Mais il s'agit de vingt mille jeunes gens à enrôler; les trouvera-t-on?

Au lendemain des événements de Février, on a formé la garde *mobile*; et en quelques jours, presque en quelques heures, vingt mille volontaires ont rempli les cadres.

La même exaltation n'existe plus, il est vrai. Mais aussi, dans quelles proportions la misère a augmenté? Et combien plus encore les menaces de la faim agiront-elles d'ici à l'hiver?

Croit-on, d'ailleurs, que la détresse des populations soit concentrée à Paris? Hélas! il s'en faut bien. Les départements manufacturiers, qui partagent le mal, participeront également, s'il le veulent, au remède.

Il est superflu de faire ressortir l'économie d'argent et de moyens inhérente à l'enrôlement exclusif d'*hommes* et de *jeunes gens* pour les premiers temps surtout. On peut les envoyer jusqu'au port d'embarquement, à pied, par étapes. On peut à leur arrivée en Algérie les loger dans les casernements, laissés vides par la rentrée d'une partie de nos troupes. On peut leur dresser provisoirement des tentes, des barraques. On peut plus facilement les soigner en cas de maladie et diminuer davantage les risques de mortalité. Et cependant, si malgré les précau-

tions et les secours quelques-uns succombent, ils tombent comme le soldat sur le champ de bataille, sans ce cortége de douloureuses circonstances qui rendent mille fois plus malheureuse la mort d'un chef de famille ! La leur du moins, si regrettable qu'elle fût, n'entraînerait pas des conséquences telles qu'un deuil privé devînt une calamité publique ; elle ne laisserait pas sans ressources et sans espoir de tristes victimes dont l'abandon serait un remords, dont le soulagement serait un fardeau, également intolérables pour le pays.

Autre point non moins essentiel. Les nouveaux venus seraient sur-le-champ et facilement occupés à des exercices et à des travaux, soit dans l'intérêt général, comme au tracé des routes, au percement des puits, à l'exploitation de certaines forêts, enfin à ces grossiers ouvrages qui, selon les plans de M. de Lamoricière, doivent former le squelette des villages livrés à la spéculation et aux efforts des compagnies et des particuliers ; et surtout à la construction, à la prépara tion, aux premiers défrichements que réclamera la fondation des fermes d'acclimatation où la plus grande partie d'entre eux doivent être admis à faire leur apprentissage.

Enfin, avant de nous occuper de ces *fermes*, insistons sur une dernière et capitale observation, à savoir qu'enlever vingt mille jeunes gens (la portion des habitants des villes la plus remuante et aussi la plus facile à dépayser), c'est soulager autant l'atelier industriel, c'est aider autant d'individus que si l'on soumettait à la même épreuve vingt mille familles. Evidemment on ne diminuera pas moins la concurrence, en empêchant vingt mille ouvriers nouveaux de se présenter dans les manufactures, qu'en en retirant vingt mille qui y sont déjà ; mais, de plus, la retraite de ces derniers abaisserait la valeur des produits sans relever bien entendu le prix de la main-d'œuvre. Leur réserver, au contraire, les places qu'ils occupent et que les plus jeunes assiégent, c'est assurer du même coup le pain de leurs femmes et de leurs enfants.

C'est donc encore venir en aide, non pas à vingt mille, mais à cinquante, soixante mille individus.

Toutes ces considérations ne sont du reste que la preuve des leçons du bon sens et de l'expérience de tous les temps. Il semble évident que quand un peuple, étant ou se croyant trop nombreux (ce qui revient au même), se résout à la salutaire mesure de l'émigration, ce ne sont pas les derniers bans qu'il faut mettre en route : c'est le premier qui doit partir.

Pour nous, du moins, nous ne nous occupons en ce moment que de celui-ci et du sort qui pourrait lui être garanti.

III

Il importe de ne retomber ni dans les inconvénients ni même dans les souvenirs des ateliers nationaux. Ce système détestable ne vaudrait pas mieux en Algérie qu'en France.

Les engagés seraient donc confiés à leur débarquement, par escouades de vingt-cinq à trente hommes, à la *direction du génie militaire.* Ils passeraient ensuite sous les ordres des *administrateurs des fermes d'acclimatation,* à mesure que ces établissements seraient fondés.

Un certain nombre de ces fermes pourrait être organisé dès cette année. Cela dépendrait des fonds alloués. D'autres, en plus grande quantité, s'élèveraient du mois d'octobre au mois de décembre 1849. Nous avons fait les calculs pour cent soixante-quinze.

Cent soixante-quinze fermes, renfermant chacune environ cinquante hommes, en emploieraient huit ou dix mille. Les autres, parmi lesquels il faut songer qu'il y aura beaucoup d'ouvriers spéciaux, pourront obtenir des anticipations de congé et des permissions de mariage. Ils seront les premiers admis dans les villages civils à la création desquels ils auront contribué.

Plusieurs encore, après avoir joui pendant leur contrat des autres avantages assurés à leurs camarades, préféreront se fixer, à l'expiration de leurs trois années de service, dans des centres déjà florissants de population. Ils y recevront la compensation, en maisons et jardins urbains, des propriétés rurales auxquelles ils auront renoncé.

Ils fourniront ainsi un levier puissant à la spéculation, à l'industrie, à l'agriculture ; secours précieux pour les capitalistes, pour les familles, pour les associations, pour les colons déjà fixés, aux droits acquis, aux chances futures desquels nos fermes ne porteront aucune atteinte, aucun ombrage; car elles devraient, selon nous, être placées en dehors de la zône dite de la *colonisation civile.*

La *zone civile* peut et doit s'étendre comme une bande d'environ douze lieues de large tout le long de la côte, en ayant la mer pour base et en allant mourir dans l'intérieur des terres.

C'est sur les limites de cette zone, dans la partie la plus saine du territoire, en arrière de l'armée et couverte par elle, en avant de la colonisation libre et la couvrant, là où M. le maréchal Bugeaud voulait jeter ses *colonies* militaires, parce qu'il est nécessaire d'y réunir et d'y agglomérer une population forte, active, disciplinée, c'est là que se développerait avec succès le plan étudié, d'après la proposition de M. l'abbé Landmann, par la société d'*Economie charitable.*

Les *fermes* seraient groupées, autant qu'il serait possible, de manière

à ménager les intérêts de la défense, à faciliter les secours de la religion et de la médecine, enfin à devenir le noyau de nouveaux villages par la suite.

Le nombre et le choix du personnel appelé à les habiter offrirait déjà un double gage de sécurité. Cette jeunesse, n'ayant qu'à obéir, et bien dirigée par des chefs expérimentés, joindrait aux leçons de culture qu'elle recevrait les premières notions de l'école du soldat. Et ces exercices militaires, en augmentant la force défensive des établissements, contribueraient, ainsi que des distractions de pêche, de chasse, des précautions de diverse nature, à garantir les engagés contre les atteintes de la fièvre, du dégoût et de la nostalgie.

Les *fermes* auraient une contenance d'environ 1,000 hectares. C'est trop pour les conditions ordinaires. Mais il faut songer à leur destination spéciale et aux avantages qu'elles doivent assurer au bout de trois ans à leurs premiers fondateurs.

On calcule qu'en trois ans l'on aura pu défricher et mettre en culture 300 hectares, peut-être 350, 400. Lorsque se fera la répartition, cinquante jeunes gens, y ayant droit, enlèveront 150 hectares de terrain cultivé et 350 en friche. L'établissement gardera le reste et servira ainsi d'indemnité à l'Etat pour ses dépenses et ses sacrifices.

Alors aussi l'Etat pourra, soit en *continuer*, soit en *modifier* le but et le plan.

Dans le premier cas, l'établissement recevrait une nouvelle colonie d'*apprentis agriculteurs*, et si le système prenait une grande extension, des mesures très-simples y institueraient une sorte de roulement pour le recrutement et le remplacement des travailleurs; car il serait bon de conserver avec les nouveaux venus quelques-uns de ceux qui auraient acquis déjà une certaine habitude, une certaine connaissance du pays.

Ces fermes ne seraient ni des couvents, ni des casernes, comme on l'a dit. Quels qu'en soient les directeurs, que l'administration en soit confiée à des régisseurs nommés par un ministère, ou à des entrepreneurs liés par un contrat, ou même à des associations soit laïques soit religieuses, ces établissements ressembleraient tout simplement aux *fermes modèles* que M. le ministre de l'agriculture désire fonder en France et qui ne sont pas moins nécessaires assurément à l'Algérie.

Si au contraire, après avoir fait le plus fort et le plus pénible du travail, on voulait transformer ces *établissements d'utilité* en établissements de *bienfaisance publique*, pourquoi n'y admettrait-on pas alors des familles pauvres, des orphelins, des enfants trouvés, etc.? Qui empêcherait que, dans ce touchant intérêt, les départements, suivant le vœu d'un honora-

ble représentant, M. Turk, en prissent un ou deux à leur compte et à leur profit ?

IV

Un dernier mot maintenant sur la *question d'argent.*

Il en faudrait très-peu, surtout pour cette année-ci; et c'est l'essentiel.

Il suffirait :

Pour les transports, d'UN MILLION ; pour l'*entretien* des hommes pendant trois mois, à 1 franc par jour (la nourriture du soldat est calculée à 65 centimes), DIX-HUIT CENT MILLE FRANCS.

Pour un *cinquième de la solde*, TROIS CENT MILLE FRANCS.

Voilà l'indispensable ! environ TROIS MILLIONS ! car, pour l'installation des fermes, on n'en organisera qu'en raison des ressources. Cette dernière ressource est facultative et proportionnelle aux fonds dont on pourra disposer.

Avec une allocation de DIX MILLIONS on pourvoirait largement cette année aux frais déjà indiqués, et, de plus, à l'établissement de 75 fermes. Or, 75 fermes pour 1848, ce serait plus qu'on n'en peut faire.

Les autres exercices, il est vrai, seraient un peu plus chargés : ainsi il y aurait :

Sur l'exercice de 1849. . .	17,000,000 fr.
— 1850. . .	18,000,000
— 1851. . .	22,000,000

En tout environ 57 MILLIONS répartis sur quatre années dans des budgets de près de 2 MILLIARDS, au milieu des allocations particulières à l'Algérie qui, jusqu'ici, *purement défensives et complétement improductives*, montent annuellement à 100 MILLIONS.

Pour arriver au total de 57 MILLIONS que nous indiquons, nous avons d'ailleurs, de l'avis unanime de tous ceux qui connaissent les prix d'Afrique, exagéré les dépenses. Nous n'avons pas tenu le moindre compte des *défalcations* venant des *produits de la culture*, de la diminution *de l'effectif militaire*, etc.

Et au bout de trois ans, d'après tous les calculs des hommes les plus compétents, la colonie *suffirait* par elle-même à *la subsistance de sa population et de ses armées.*

Et l'Etat y conserverait la *propriété de cent soixante-quinze établissements en pleine valeur ;*

Et il possèderait de plus 20,000 *propriétaires*, assurément la propriété la plus commode et la plus sûre pour lui ;

Et, en débarrassant la métropole, il aurait donné par cette *émigration publique* l'impulsion aux *émigrations particulières*, à la concurrence des

capitaux, des associations, des individus, qui ne craindraient plus de s'engager après lui dans la colonie, et qui y seraient attirés d'ailleurs par la certitude de ne plus se consumer dans l'isolement et dans l'abandon. Petits, mais innombrables ruisseaux qui finiraient par former le fleuve vivifiant dont nous n'avons encore que le lit.

Ne cessons de le répéter, si nous reculions devant un tel sacrifice comparé à de tels résultats, mieux vaudrait évacuer l'Algérie. Car, la conserver dans les conditions où elle se trouve et ne rien faire pour l'en tirer, c'est le fait d'un homme qui, à force d'enchères et de surenchères, aurait acquis un champ admirable, qui, en connaissant la valeur, l'entourerait de murs, de fossés, de palissades, y multiplierait les gardiens et les portiers, en un mot y enfouirait des trésors infinis, et qui crierait à la prodigalité au moment d'acheter des semences et une charrue.

Non, la France ne commettra pas cette faiblesse et cette folie! Son honneur, sa fortune, sa tranquillité sont engagés dans la poursuite et dans la réussite d'une entreprise à laquelle la Providence l'a conviée, dans laquelle les circonstances la poussent forcément.

Quant à nous, nous nous bornons, après avoir indiqué des moyens qui ont rencontré de nombreuses et importantes sympathies, à souhaiter qu'on en trouve de meilleurs ou qu'on emploie ceux-ci, ou pour ce qu'ils valent ou faute de mieux! Qu'on veuille bien le remarquer en effet; dans tout ce que nous avons dit, il ne s'agit pas, comme dans tant d'autres plans, d'envoyer en Afrique une colonisation toute faite, mais d'y porter une avant-garde de volontaires destinés à coopérer à cette œuvre. Nous n'avons pas eu la prétention de voir s'élever, dès demain, l'édifice de la France algérienne; mais nous supplions l'Assemblée et le Gouvernement de préparer les ouvriers et les instruments nécessaires pour en jeter les fondations, et en poser enfin les assises.

Charles DE RIANCEY.

LETTRE DE M. AMPÈRE

A M. DU BREIL DE MARZAN.

Dans le voyage qu'il a fait dernièrement pour rendre, au nom de l'Académie française, un dernier hommage à la mémoire de M. de Chateaubriand, M. Ampère a visité quelques lieux de la Bretagne déjà célèbres ou destinés à le devenir. Une heureuse indiscrétion nous permet de publier la lettre suivante, dans laquelle le célèbre académicien raconte en peu de mots son intéressant pèlerinage. Indépendamment de l'empressement que nous mettons à adopter ces pages échappées à l'une des plumes les plus élégantes de notre époque, nous trouvons ainsi le moyen de nous acquitter envers nos lecteurs de deux obligations que nous nous étions tacitement imposées.

Nous voulions donner une relation détaillée des funérailles de l'auteur du *Génie du Christianisme*, et nous tenions aussi à ramener l'attention publique sur les admirables et touchantes fondations de M. Achille du Clésieux, au moment où l'Assemblée nationale va être saisie des questions auxquelles elles se rattachent. Si nos lecteurs perdent une partie des développements qu'ils seraient en droit d'attendre, ils gagneront certainement du côté de la qualité. Nous voudrions qu'il en fût ainsi de tout ce que nous lui donnons, depuis que *le Correspondant* a adopté des proportions plus modestes.

Monsieur,

J'ai reçu un peu tard la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. J'aime à vous dire combien elle m'a touché. Nous nous étions rencontrés dans le deuil fraternel qui unissait, autour de la tombe d'un grand homme, un délégué des lettres parisiennes et quelques jeunes gens qui sont l'honneur des lettres bretonnes. Poëte de *l'Autel et de la famille*, chantre inspiré des *Harmonies chrétiennes*, votre place était marquée dans le cortége pieux qui honorait l'auteur du *Génie du Christianisme*. Vous avez bien voulu me tendre la main au nom des sympathies bretonnes ; je la serre avec reconnaissance et je crois presser dans cette cordiale étreinte la main de la Bretagne, la main de vos amis, qu'ils me permettent de dire : nos amis.

Deux de ceux que vous nommez, MM. Achille du Clésieux et de la Morvonnais, se sont unis à moi pour faire le commun pèlerinage que vous regrettez de n'avoir pu accomplir. Autrefois, j'ai cherché en Italie les vestiges poétiques de Dante ; mon culte personnel pour la mémoire de M. de Chateaubriand et mon admiration pour son génie m'imposaient à double titre un hommage semblable.

J'ai déjà vu une partie des lieux célèbres dont il a accru la renom-

mée. Je l'ai suivi à Rome, à Athènes, à Constantinople. Cette fois mon but était différent ; c'était l'enfance du grand poëte que je voulais saluer, au moment où je venais de saluer sa tombe. C'étaient les lieux dépeints dans le commencement des *Mémoires*, c'était le village de Plancoet où il fut nourri, c'était le château de Combourg où il reçut les premières révélations de la muse.

La douleur ne me permettait pas de voir dans cette course pieuse une étude littéraire. J'étais entraîné par un mouvement du cœur ; je ne faisais pas acte de curiosité, mais acte de dévotion.

A Plancoet, dans ce joli village où s'écoulèrent les premières années de M. de Chateaubriand, nous avons eu la douceur de trouver vivantes les traditions qui lient l'humble hameau à la gloire impérissable du grand écrivain.

Une enfant de douze ans savait qu'elle habitait la maison où a été nourri Chateaubriand. Le petit-fils de sa nourrice nous a montré la chambre qui fut la sienne. Nous avons vu la plaque de la cheminée sur laquelle frappait M^me^ de la Boetardaie pour avertir M^lle^ de Boistilleul de venir faire sa partie de chaque soir, scènes naïves racontées avec tant de grâce dans les *Mémoires*.

Ce qui nous a le plus touché à Plancoet, c'est l'église de Notre-Dame-de-Nazareth, dans laquelle l'enfant destiné à écrire le *Génie du Christianisme* connut les premières émotions de la foi chrétienne et du culte chrétien.

Quand nous entrâmes dans la modeste église, il ne s'y trouvait qu'une femme tenant un enfant dans ses bras. Je n'ai pu regarder sans émotion Notre-Dame-de-Bon-Secours, sous la protection de laquelle un autre enfant fut placé il y a près d'un siècle, cette patronne des matelots qui devait lui inspirer des pages si touchantes, et aux pieds de laquelle était déposé, signe d'espoir ou de reconnaissance, un petit vaisseau.

Vous auriez aimé, Monsieur, à recueillir avec nous, sur place, tous les souvenirs que les *Mémoires* immortaliseront. Vous auriez été heureux surtout de saluer M^lle^ de Bédé, qui, à quatre-vingt-sept ans, jeune par le cœur, pleine de feu, conservant cette grâce de l'âme que n'enlèvent pas les années, nous parlait de son jeune cousin et des vers qu'il lui adressait, à l'âge de quatorze ans, comme d'un événement de la veille.

La Boetardaie, habitée par M^lle^ de Bédé, et Monchoix, qu'habite M. de Bois-Hamon, seront un jour aussi célèbres que les Charmettes et l'île Saint-Pierre.

Au milieu de notre pèlerinage, deux haltes hospitalières doivent être rappelées. L'une s'est faite au Val de l'Arguenon, chez M. de la Morvonnais, le poëte à l'âme élevée et rêveuse, le poëte des *Grèves*, dont les chants sont doux, plaintifs et vagues comme leurs bruits.

L'autre, chez M. Achille du Clésieux, poëte aussi, poëte plein d'âme,

talent sincère et spontané, mais qui depuis plusieurs années a remplacé la poésie par l'action, et dont aujourd'hui la muse est la charité, la charité, qui elle aussi inspire et sait créer.

J'ai visité deux des colonies agricoles que M. Du Clésieux a fondées, et je n'oublierai jamais l'impression que j'ai reçue quand, au bout d'une lande, je me trouvai tout à coup entouré de vingt enfants qui accouraient auprès de notre ami comme auprès d'un père. Un épervier apprivoisé volait sur leurs têtes et venait se poser sur leurs épaules. « A qui appartient cet épervier ? demanda-t-il. — A nous, répondirent les enfants d'un seul cri. — Qui l'a élevé ? — Nous tous. » Ces mots m'avaient déjà révélé leur fraternelle union, et ce communisme du cœur, qui n'est pas dangereux.

Ce que je vis de leurs travaux et de leurs repas acheva de me montrer tout ce qu'il y a de bien entendu dans l'établissement. Consacrée aux orphelins, la famille de la *Lande-au-Noir* est un premier essaim de la colonie-mère qui a son siége à Saint-Ilan, sous les yeux du fondateur, centre fécond d'où, si on lui vient en aide, d'autres colonies rayonneront sur toute la Bretagne. La pensée de M. Du Clésieux est une pensée religieuse et sociale. Depuis quatre ans il fait ce que chacun demande aujourd'hui : il s'applique à moraliser, à régénérer l'homme par le travail, à créer une population laborieuse et honnête pour l'agriculture, l'industrie, l'armée. Dans ce but, M. Du Clésieux a pris des enfants détenus et des enfants orphelins ; il leur a donné des terres à défricher et à cultiver. Le problème était surtout de former une pépinière de contre-maîtres qui, sous sa direction, pussent entretenir l'esprit de l'établissement. Ce problème a été résolu : maintenant le fondateur possède un corps excellent de contre-maîtres, parmi lesquels plusieurs se sont liés par un engagement religieux ; idée hardie, mais peut-être nécessaire. Les trois colonies : celle de *Saint-Ilan*, celle de la *Lande-au-Noir* et celle de *Belle-Joie*, comprenant en tout soixante-dix enfants, marchent admirablement. Les enfants travaillent, et travaillent beaucoup, car M. Du Clésieux ne veut pas en faire des paysans et des ouvriers d'opéra-comique, mais ils sont heureux. On lit le contentement sur leurs visages sereins : tout s'exécute avec une précision militaire et en chantant. Un respectable aumônier, M. Ropers, est attaché à la colonie de Saint-Ilan ; trois Sœurs s'occupent de la lingerie, de la cuisine, de l'infirmerie, assez rarement habitée. Des ateliers se forment où sont admis ceux qui ont la vocation d'une industrie particulière ; une église s'élève, beaucoup d'améliorations et de développements se préparent ; mais il faut qu'on n'abandonne pas cette entreprise à elle-même. M. Du Clésieux, qui, mû par les plus généreux sentiments, y a consacré déjà une partie de sa fortune, ne peut à lui seul la soutenir et l'étendre. Il faut qu'en ce moment, où le but qu'il poursuit est le but des méditations de tous et des efforts du gouvernement, le gouvernement fasse quelque chose pour conserver, développer une institution qui n'est

plus à fonder, car elle existe depuis quatre ans ; qui n'est plus à juger, car elle a pour elle l'assentiment de toute la Bretagne, les sympathies de tous ceux qui la connaissent, et le plus grand des mérites, le mérite d'être, d'avoir germé par sa propre vertu sous l'influence de la religion, de l'intelligence et du désintéressement.

Ces derniers mots me ramènent à M. de Chateaubriand, dont je ne m'étais pas entièrement écarté en m'arrêtant un moment sur une œuvre de charité et de civilisation, qui est une œuvre bretonne.

C'est avec le fondateur de cette utile et touchante institution que j'ai visité Combourg.

Là encore, grâce aux confidences que j'ai été assez heureux pour obtenir de l'auteur des Mémoires, grâce à ces lectures de l'Abbaye-aux-Bois, ce lieu pour moi toujours si plein de douceur, aujourd'hui si plein de deuil, je me suis trouvé à Combourg comme en un pays déjà visité, vu du moins dans un beau rêve. J'ai reconnu le grand perron sur lequel, assis le soir, pendant que le comte de Chateaubriand tirait les hirondelles, le jeune François regardait le ciel et les étoiles avec Lucile ; la grande salle où les deux enfants tremblaient sous la sévérité du regard paternel; la petite chambre d'où l'on ne voit que des créneaux et des toits aigus, et d'où René s'élançait à un signal de la lune pour aller courir les landes et les bois ; j'ai retrouvé le grand mail, la chaussée de l'étang, l'étang où les hirondelles se rassemblaient avant de partir parmi les roseaux, *qu'elles remplissaient de ramages confus*. J'ai été frappé de la masse grandiose, de l'aspect imposant et vraiment féodal du château de Combourg. Le perron est immense, le mur de face est comme un mur de forteresse à peine troué de quelques petites fenêtres. Partout des crénaux, des machicoulis, des escaliers, des souterrains. M. de Chateaubriand n'a rien exagéré dans la peinture qu'il a faite de ce manoir vaste et solitaire où étaient perdus six êtres vivants. En le visitant on comprend bien l'impression que dut faire un tel séjour sur cette imagination, le tour qu'en dut recevoir ce génie.

Tel a été, monsieur, notre pèlerinage, auquel vous manquiez beaucoup ; un jour, j'espère, nous le ferons ensemble. Alors je le prolongerai davantage, alors je m'arrêterai sur les détails, alors ce pourra être une étude. Cette fois mes souvenirs étaient trop récents pour le permettre. Les souvenirs sont comme ces liqueurs amères, qui ne s'adoucissent qu'en vieillissant.

Agréez, monsieur, l'hommage affectueux de votre bien dévoué,

J.-J. AMPÈRE.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 26 août 1848.

Nous sommes trop près des débats de l'enquête parlementaire pour en tirer une conclusion. Contre l'attente générale, l'Assemblée s'est montrée calme et digne : quelques jours auparavant, à propos d'un incident soulevé par l'honorable M. Creton, qui réclamait *les comptes du gouvernement provisoire,* la Montagne s'était laissé emporter à des violences inouïes : bien des gens croyaient à l'imminence d'un combat dans l'intérieur même de la Chambre. Mais à quoi aurait abouti un tel scandale? La Montagne, quoique composée d'hommes qui raisonnent peu, a fini par s'apercevoir qu'avec l'impossibilité d'être soutenue par le dehors, elle se ferait prendre comme dans un trébuchet. Si les hommes de la République rouge avaient été conséquents, ils auraient dû se prononcer le 23 juin : évidemment la majorité de l'Assemblée était contraire à leurs projets, et avec leur habitude de donner le nom de peuple par excellence au rebut de la population des grandes villes, ils ne pouvaient s'arrêter devant l'autorité du suffrage universel. Que serait-il arrivé si, dans le sein même de l'Assemblée, ils eussent fait alors un appel à l'insurrection? Les hommes de leur bord prétendent que des bandes étaient toutes prêtes à se soulever à Monceaux, au Roule, à Chaillot, au Gros-Caillou, c'est-à-dire tout autour de l'Assemblée et des légions fidèles : le coup n'a manqué que parce que la Montagne n'a pas osé se prononcer. Aujourd'hui il est trop tard, l'armée de l'insurrection est désorganisée, les précautions sont prises, il n'y a pas de doute sur la résolution des provinces, et la République voit à sa tête un homme qui a fait ses preuves de résolution et de loyauté.

Quant à la majorité qui a voulu l'enquête, elle n'avait plus rien à dire après la publication des pièces. Elles ont produit l'effet qu'on était en droit d'en attendre. Il ne s'agit pas de savoir si tel ou tel homme a commis un crime caractérisé; c'est là l'affaire de la justice et non de la politique. La justice s'empare de Louis Blanc et de Caussidière : elle épargne ou elle réserve Ledru-Rollin ; comme l'enquête n'a pas été conduite avec la rigueur d'une instruction criminelle, il faut laisser aux hommes du métier cette partie de l'éclaircissement. Mais ce que la publication de la Chambre a rendu évident à tous les yeux, c'est l'impossibilité à tout jamais des hommes à qui la révolution de février avait confié ses destinées. La vérité excède tout ce que l'imagination avait pu concevoir en fait de décousu, d'anarchie intérieure, de haines réciproques, et de cette immoralité qui consiste dans l'impossibité de distinguer le bien du mal. Si jamais les noms des décemvirs revenaient à la surface, ce serait une apparition sinistre qui jetterait l'effroi dans tout le pays; ils n'auraient plus cette complicité des honnêtes gens mal instruits qui a fait toute leur force.

On prétend, il est vrai, que nous sommes ingrats aujourd'hui envers les hommes qui nous ont sauvés; qui aurait osé se charger du fardeau au milieu de circonstances si critiques? qui aurait eu assez d'autorité pour imposer à des masses déchaînées? Nous nous sommes donc servis des hommes du Gouvernement provisoire, et après les avoir pressés comme des citrons, nous les rejetons à la borne avec un dédain plein

d'injustice. — Eh bien, ce reproche qu'on nous adresse, nous sommes certains de ne le pas mériter. On doit une grande reconnaissance au peuple de Paris; nous l'avons toujours dit et nous le maintenons. Au sein des excitations les plus violentes, entouré par le réseau des sociétés secrètes, il y a eu des inspirations religieuses et fraternelles qui ont tout sauvé. Le 17 mars, il trompait par son attitude ceux mêmes qui l'avaient soulevé; le 16 avril, il se prononçait contre les communistes avec une irrésistible énergie. Comment une grande partie des mêmes hommes a-t-elle été conduite plus tard à donner ses suffrages à un Proudhon et à relever les barricades de juin? Demandez-le à ceux qui ont tout fait pour paganiser un tel peuple; demandez-le à cette tourbe de folliculaires qui, durant deux mois, n'ont cessé de verser le venin de leurs doctrines, pendant que la commission exécutive restait dans une stupide et coupable inaction. Ils ont craint que le peuple, en suivant sa voie généreuse, ne voulût changer de chefs, et ils l'ont corrompu afin de le maintenir dans leur dépendance.

Tout en finit là pour le moment : Caussidière et Louis Blanc vont rejoindre leurs amis politiques; Ledru-Rollin reste à son banc, tout essoufflé de ses dernières prouesses oratoires; M. de Lamartime est rentré dans les nuages, et les ex-commissaires jouent de leur reste, en attendant que de nouvelles élections les renvoient à leur nullité. Il ne reste qu'une question, mais elle est immense, c'est celle de l'avenir.

Un fait extrêmement grave s'est produit depuis la semaine dernière. Le chef du pouvoir exécutif a dû reconnaître l'insuffisance des lois sur la presse que l'Assemblée venait de rendre. Il était impossible de laisser de nouveau ces productions immondes qu'on appelle *le Père Duchène*, *le Représentant du Peuple*, *la Vraie république*, attrister nos rues par leurs proclamations journalières, et réchauffer les vieux levains de l'émeute. M. Ducoux a interdit les crieurs, et le général Cavaignac a suspendu les journaux. Ces mesures, contre lesquelles nous n'avons rien à dire parce qu'elles étaient nécessaires, ont été suivies d'un acte plus hardi : la *Gazette de France* a été suspendue le lendemain du jour où la Chambre venait d'annuller l'élection du concurrent de M. Genoude dans le département de l'Hérault.

Nous ne traitons pas ici la question des menées légitimistes : en fait de menées, il n'y en a pas; en fait d'espérances, on en laisse voir de beaucoup trop prochaines. Que l'ancien parti légitimiste s'en rapporte à ses chefs, dont l'attitude est si digne, si intelligente, si patriotique, si influente dans l'Assemblée nationale. Proudhon a dit : *La propriété tuera la République, ou la République tuera la propriété.* Il faut, au contraire, laisser la République tuer le socialisme. Après cela, l'on verra si la République a bien gagné les chevrons, et si elle mérite d'être maintenue en grade. Jusque-là, le devoir de tous les gens sages et honnêtes envers le gouvernement actuel est une entière loyauté.

Nous ne voulons que constater ce que la royauté de la presse est devenue. En 1830, la suppression de quelques journaux faisait une révolution; pendant dix-huit ans, la monarchie de Juillet a respecté ces citadelles, qui n'ont pas cessé de faire feu sur son édifice mal assuré; aujourd'hui on se dit : « *La Gazette de France* est supprimée : c'est bien grave, » et l'on retourne à ses affaires, quand on a le bonheur d'en avoir.

La presse périodique reçoit enfin le prix de son impunité; il faut en revenir au mot de M. de Chateaubriand : *immanis lex;* ce n'est qu'une loi sévère, et qui proportionnera enfin la peine méritée par les écrivains périodiques à la puissance dont ils disposent, qui nous permettra de rentrer dans l'ordre normal de la société.

Cependant la figure politique du général Cavaignac s'agrandit : il est

honnête homme et ne manque pas de finesse ; il vient dans un moment où la majorité des Français est affamée de pouvoir. Sans lui, la République n'est déjà plus possible, et il est bien capable de la maintenir. Entre Hoche et Bonaparte, n'y a-t-il pas une place à prendre, à la fois républicaine et consulaire ? Le général Cavaignac y réfléchit.

A propos d'une lettre sur les *Jésuites de Naples*, que nous avons insérée récemment dans ce recueil [1], nous recevons la réclamation suivante, que nous nous empressons de publier, en remerciant son auteur de la communication qu'il a bien voulu nous faire.

AU RÉDACTEUR DU *CORRESPONDANT*.

« Monsieur,

« Dans votre numéro du 9 juillet, où vous rapportez une « Lettre sur la dernière expulsion des Jésuites de Naples, » vous la faites précéder par cette observation : « L'écrit dont nous offrons à nos lecteurs une traduction abrégée est l'ouvrage d'un de ces ecclésiastiques du rite anglican qui, dans le cours des dernières années, sont rentrés dans le sein de l'Eglise catholique. » J'ai cru de quelque importance de rectifier cette erreur, si toutefois on ne l'a pas déjà remarquée. M. Perceval-Ward n'a jamais été réconcilié avec l'Eglise et exerce encore son ministère dans l'Eglise anglicane. Cette circonstance ne laisse pas d'ajouter beaucoup d'autorité au témoignage qu'il donne à l'illustre Société de Jésus, si calomniée aujourd'hui ; ce témoignage s'élève ainsi au-dessus même de l'impartialité ordinaire.

« Veuillez, Monsieur, agréer les sentiments de haute considération et de respect avec lesquels je suis votre très-dévoué

« Edward HEALY-THOMPSON.

Londres, 22 août 1848.

[1] V. le *Correspondant*, t. XXII, p. 345 et 469.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Mgr Affre, archevêque de Paris, esquisse biographique, par Henri DE RIANCEY. Ouvrage orné de vignettes [1].

Ce livre est un hommage de vénération filiale et d'admiration pieuse rendu à la mémoire du généreux Pontife qui fut pendant toute sa vie l'infatigable champion de la justice et de la foi, et qui est mort victime et martyr de la charité.

Le glorieux trépas de Mgr Affre, sujet de larmes sincères en core moins que d'un légitime triomphe et d'une espérance infinie pour les chrétiens, a fixé les yeux du monde entier, et entouré d'une auréole d'héroïsme et de sainteté la fin d'une carrière dont le cours, jusque-là modeste et sans éclat, avait toujours été dirigé par les mêmes principes de courage et de vertu, par un sentiment profond et droit du devoir, par une fermeté inébranlable de caractère, par un dévouement absolu à la patrie, à l'humanité et à l'Eglise.

C'était une tâche à la fois touchante et instructive de rechercher dans les premières impressions, dans la conduite constante, dans les travaux multipliés, dans la suite des actes et dans la collection nombreuse des écrits du saint prélat, en un mot dans l'ensemble et dans les détails d'une existence si simple et si grande, si remplie de mérite et d'abnégation, cet enchaînement de circonstances, de pensées, de résolutions et d'épreuves qui aboutit, comme à une conséquence pour ainsi dire logique et naturelle, au plus auguste et au plus admirable sacrifice!

Honoré d'une bienveillance spéciale et intime par Mgr l'archevêque de Paris, l'auteur du livre que nous annonçons a tenté avec un rare bonheur de payer à cette pure et noble figure le tribut le plus digne d'elle, en la montrant à tous en face de la tombe, telle qu'il l'avait lui-même si longtemps vue, aimée et comprise, et en en reproduisant avec une grande sûreté de touche et la plus scrupuleuse exactitude les lignes principales, les traits essentiels, la physionomie et l'âme.

Ce n'est qu'une *esquisse*, mais d'une frappante et complète vérité.

L'ouvrage se divise en trois parties. La première présente, après les années de l'enfance et de la jeunesse, avant son élévation à l'épiscopat, M. Affre se consacrant à l'étude et aux lettres. La seconde rappelle

[1] Chez Plon frères, rue de Vaugirard, 36. Prix : 1 fr.

les huit années d'une administration inspirée et soutenue par un zèle toujours égal. La troisième relève avec le soin le plus respectueux les derniers pas, les derniers mots, les dernières douleursde l'athlète et du martyr !

Indépendamment des renseignements qu'il possédait déjà, M. Henri de Riancey a recueilli tous ceux dont il s'est servi de la bouche des parents de l'illustre archevêque et des vénérables ecclésiastiques qui approchaient le plus de sa personne et qui partagèrent jusqu'à la fin ses fatigues et ses dangers. Il avait aussi sous les yeux tous les écrits de Mgr Affre, témoins fidèles et vivants d'une pensée toujours nette et ferme. Aussi des citations du plus vif et du plus curieux intérêt viennent-elles souvent, quoique sobrement, enrichir ce précieux opuscule.

Le public, en général, ne sait pas assez l'étude approfondie et la sollicitude paternelle que Mgr Affre n'a cessé de consacrer à la condition, aux intérêts, aux misères physiques et morales du peuple. Ses mandements et ses instructions, aussi bien que ses œuvres, attestent la perpétuelle et dominante préoccupation du pasteur pour cette partie la plus nombreuse et la plus malheureuse de son troupeau, et prouvent qu'il ne lui a pas plus ménagé ses conseils, ses consolations, ses secours et ses enseignements pendant la paix, que son sang à l'heure de la lutte.

Quelles leçons il donnait aussi d'avance à la société ! quelles prophéties ! Nous recommandons spécialement à nos lecteurs ce côté remarquable de la vie de Mgr Affre et du travail de son biographe.

Encore un mot significatif relevé par M. de Riancey dans le mandement d'installation du dernier archevêque de Paris. En montant sur le siége de saint Denis, que disait alors le nouvel élu à ses diocésains : « *Nous ne venons ni gouverner ni troubler la cité*, MAIS OFFRIR UNE VICTIME. » (*Pacificus ad immolandum Domino veni.*)

L'*Esquisse biographique* a été imprimée, comme elle a été écrite, avec le plus grand soin. Elle est ornée de trois jolies vignettes. En lisant les pages de ce petit volume, on sent l'émotion contenue et profonde de l'auteur, qui, comme il le dit, écrivait les larmes aux yeux et en tenant son cœur à deux mains. Ce n'est pas cependant un panégyrique : c'est un récit ; et l'impartialité même de l'historien ne fléchit pas au milieu de la reconnaissance, du respect et de l'admiration.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. René, rue de Seine, 32.

LETTRES

D'UN BAS-BRETON A UN DE SES COMPATRIOTES

SUR LE SOCIALISME MODERNE.

(Quatrième lettre [1].)

J'espérais bien, mon cher ami, en avoir fini avec le fouriérisme ; mais les questions que vous m'adressez me forcent à descendre de nouveau dans l'arène.

Vous voulez d'abord que je vous explique pourquoi MM. les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* se sont livrés contre moi à de tels accès de violence. La chose est bien simple, mon bon ami. Vous saurez que ces honorables socialistes, qui, il y a une douzaine d'années, n'avaient pas assez d'injures contre la morale et contre le Christianisme, ont tout à coup complétement changé de tactique et de langage. Ils ne se bornent pas, aujourd'hui, à protester contre toutes les accusations d'immoralité portées contre Fourier ; ils déclarent hautement que leur doctrine est en parfaite harmonie avec le Christianisme, et il n'a pas dépendu d'eux que plusieurs des nôtres ne se laissassent prendre au piége de cette prétendue conversion.

Dans de pareilles conjonctures, mon article ne pouvait manquer de soulever une tempête. Blessé au vif, contrarié dans ses desseins, le journal phalanstérien s'est rué sur moi avec la furie du sanglier aux abois, et comme les bonnes raisons lui manquaient, il a épuisé tout un vocabulaire à se venger de son impuissance.

Vous comprenez, mon cher ami, que je ne puis songer à faire assaut de pugilat avec de tels adversaires. Leurs injures ne m'ont pas même effleuré, et le public n'y a vu, je le sais, qu'une manœuvre destinée à couvrir une retraite. Passons donc là-dessus. Mais, avant d'entrer en matière, il faut que je fasse justice d'une accusation qu'un homme d'honneur doit toujours repousser, de quelque part qu'elle vienne.

Vous savez qu'au lieu d'attaquer le fond de mon travail, qui renfermait pourtant de graves accusations, l'on s'est borné à ergoter, en six co-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, p. 353.

lonnes, sur une note de *six lignes* dans laquelle je faisais ressortir tout l'odieux d'une assimilation attribuée à Fourier entre les poulets et les petites filles de sept à huit ans [1].

Sommé de produire mes preuves, j'ai d'abord cité quelques textes [2], et j'ai mis sous les yeux de mes adversaires le tableau suivant :

Transition postérieure.	Volailles faisandées, —	femmes septuagénaires.
——— ultérieure.	Volailles vieilles, —	femmes de 50 à 70 ans.
——— citérieure.	Volailles non faites, —	jeunes filles impubères.
——— antérieure.	Volailles trop jeunes, —	petites filles de 7 à 8 ans.

A cette vue, la colère de mes adversaires n'a plus connu de bornes, et ils n'ont pas craint de m'accuser de falsification, vieille coutume des Jésuites, comme chacun sait.

Le tableau qui précède faisait partie de mes nombreux extraits sur Fourier. Je ne doutais donc pas qu'il fût authentique ; mais je n'en trouvais dans Fourier que la première partie : *volailles faisandées*, etc. Grande était ma perplexité lorsqu'un de mes amis est venu me donner le mot de l'énigme. Fourier n'a point réuni *les deux colonnes* dans un même tableau ; mais il a bien réellement établi l'analogie. C'est M. Louis Rousseau qui, dans des articles publiés par *l'Université catholique, en février et en mars* 1841, a fait le rapprochement. Partant, je n'ai rien fabriqué. — Mais, me direz-vous peut-être, il ne faut point faire usage de documents de seconde main. — En général, c'est vrai ; mais si, dans le temps, j'ai transcrit ce tableau, dont les éléments ne sauraient être

[1] Voir le *Correspondant* du 16 juillet, p. 365, note 2.

[2] La *Démocratie pacifique* n'ayant pas jugé à propos d'insérer la première partie de ma lettre, j'invite les personnes qui voudraient juger par elles-mêmes de la théorie de Fourier sur la *liberté amoureuse* à lire, dans les *Œuvres complètes de Fourier*, les passages suivants, que je me propose de donner *in extenso* dans un *appendice :*

T. IV (3e vol. de l'*Unité universelle*), de la page 135 à 140 ; — même vol., p. 361, la théorie des moyens accords, dit cardinaux, où, après avoir décrit l'accord phanérogame, ou *équilibre de contrebande amoureuse où tout le monde trouve son compte*, Fourier s'exprime ainsi (p. 363) :

« Ainsi finissent tous les quadrilles de tourtereaux et ces réunions de *société honnête* où il arrive qu'en dernière analyse *chacun des hommes a eu toutes les femmes et chaque femme a eu tous les hommes.* »

Mais si l'on veut se faire une idée des mœurs INFAMES rêvées par Fourier pour son lupanar-phalanstère, qu'on lise, p. 380 de ce même tome IV, la note C, intitulée *Préliminaires de sympathie omniphile.*

A la vue de ces turpitudes, le lecteur appréciera à leur juste valeur les incroyables dénégations de messieurs les phalanstériens.

contestés, c'est que je ne devais pas douter de son authenticité. Le tableau se trouve en effet dans les articles de M. Rousseau, articles vivement attaqués dans le numéro de *la Phalange* du 27 septembre 1840 [1]. Or, pas une observation n'a été faite au sujet de cette pièce ! Ce n'est pas tout : M. Considérant s'adresse à M. Bonnetty pour faire insérer dans son recueil une réponse à l'article de M. Rousseau. Cette demande est repoussée ; mais on autorise M. Considérant à relever toutes les erreurs qu'il aurait remarquées dans les citations. Eh bien, la proposition n'est point acceptée. Est-ce donc que ce qui était *vrai* en 1841 est devenu *faux* en 1848 ?

Au surplus M. Rousseau, *qui a bec et ongles* (les fouriéristes le savent mieux que personne), ne manquera pas d'intervenir dans ce débat. Voici ce qu'il écrivait, en 1841, au sujet des vieilles poules faisandées et des jeunes poulettes :

« Le lecteur se demandera pourquoi nous sommes revenus des mœurs phanérogames à la gastronomie. Nous allons le dire. ON N'A PAS OUBLIÉ QUE LA GAMME DES GOUTS EST IDENTIQUE EN GASTRONOMIE ET EN AMOUR ; ainsi, remontons cette gamme, *et mettons en regard des goûts gastronomiques les goûts amoureux correspondants :* »

(Ici se trouve le tableau cité plus haut.)

M. Rousseau ajoutait ensuite : « ... passons *à la transition antérieure* qui s'applique, en gastronomie , *à celui qui aime les volailles trop jeunes*, et, en amour, A CELUI QUI DÉSIRE LES PETITES FILLES DE SEPT A HUIT ANS. Si ce n'est pas par *la violence* que ce dernier parvient à satisfaire sa passion, ce sera nécessairement par des moyens de corruption qui ne sont guère moins odieux. Et c'est Dieu, dites-vous, qui a fait naître en cet homme une passion si criminelle ! Et vous prétendez avoir mission de l'*utiliser* dans l'ordre social ! On ne réfute pas de pareilles doctrines, on les expose [2]. »

Les phalanstériens diront probablement que le *faussaire* c'est maintenant M. Louis Rousseau. Qu'ils le proclament donc hautement ! Nous leur garantissons que le gant sera relevé par notre vaillant compatriote.

Peut-être , suivant son usage , la *Démocratie pacifique* refusera-t-elle d'entrer en lice contre *ce nouveau Zoïle atteint de débilité d'esprit caractérisée*. S'il en était ainsi, l'auteur de la *croisade au XIX[e] siècle* ne manquerait pas sans doute de faire justice de ce prétendu dédain, en rappelant un fait qui caractérise *la diplomatie fouriériste* : La

[1] Ou 1841. Je ne lis pas bien l'année.

[2] L. Rousseau, *Exposé analytique de la doctrine de Fourier,* appendice de la croisade au XIX[e] siècle, p. 447-448.

Phalange (numéro cité plus haut) rendit compte, dans le temps, du travail critique de M. Rousseau dans un article dont voici le titre : « *Acceptation de la théorie sociétaire par l'Université catholique !* » Il faut croire qu'on accordait quelque peu d'intelligence *au civilisé Bas-Breton*, puisqu'on tirait avantage, et avec une extrême exagération [1], *de l'adhésion de l'Université catholique*.

Mais en voilà beaucoup trop sur ce sujet. Je laisse de côté toute discussion personnelle, dont le public n'a souci, et je m'empresse, mon cher ami, de vous donner les renseignements que vous désirez :

1° Doit-on ajouter foi à l'assertion des nouveaux disciples de Fourier, qui affirment que les doctrines de leur maître se peuvent concilier avec toutes nos institutions religieuses et sociales ?

2° Que faut-il penser des variations de la *politique* phalanstérienne ?

Il y a assurément dans ces questions matière à une étude très-intéressante. Malheureusement l'espace me manque, et je ne pourrai qu'effleurer mon sujet en courant.

I

Les disciples de Fourier, dans la préface de ses *Œuvres complètes*, déclarent que leur maître n'a jamais eu la prétention d'apporter à l'humanité ni prescriptions, ni préceptes nouveaux, ni lévitique, ni table de commandements. « Fourier, disent-ils, s'est borné à inventer une *science* nouvelle ; il a demandé qu'on la vérifiât ; et voilà tout [2]. » Ainsi, Fourier, suivant ces messieurs, ne serait qu'un savant de génie, comme Copernic, Newton ou Galilée ! Il ne se serait jamais proposé qu'un but : une grande réforme industrielle !

Nous l'avons fait observer dans notre précédente lettre, les phalanstériens, quoiqu'ils ne cessent de déclamer contre la civilisation, ont compris, depuis quelques années, qu'ils se compromettaient en attaquant de front le dogme et la morale catholiques. Aujourd'hui donc ils font d'incroyables efforts pour prouver que leur doctrine n'est nullement hostile au Christianisme, et qu'ils sont les meilleurs chrétiens du monde. Vous avez pu, mon cher ami, vous faire une idée de la valeur de ces prétentions. Il est par conséquent inutile que je m'étende sur ce point. Toutefois, nous vivons à une époque où si grande est l'audace de certains hommes et si incroyable la crédulité de beaucoup d'autres, qu'il n'est peut-être pas tout à fait sans utilité de vous faire connaître le fonds

[1] M. L. Rousseau dut protester contre son prétendu enrôlement sous le drapeau fouriériste. (*Loc. cit.*, p. 422.)

[2] *Œuvres complètes de Fourier*, t. I, *Théorie des quatre mouvements*, préface des éditeurs, p. 7.

des idées de Fourier sur la religion chrétienne et sur la morale qui en découle.

Dès 1808, Fourier rêvait l'établissement d'*une religion nouvelle,* et il regrettait que les francs-maçons et les théophilanthropes n'eussent pas tenté en 1795 *un grand coup* contre le catholicisme. Le moyen était bien simple : la nouvelle religion n'avait qu'à suivre une marche opposée à celle des religions austères. Au lieu de *diviniser* les privations, elle n'avait qu'à *diviniser les voluptés.* Grands seigneurs et bourgeois se seraient aussitôt jetés avec enthousiasme dans la secte, car *le culte des voluptés cadrait merveilleusement avec la philosophie de ce temps-là.* Pour peu qu'on eût laissé de côté les idées modérées *et employé l'excès, l'exagération,* LES MONSTRUOSITÉS, c'en était fait du catholicisme [1]. Telles étaient les préoccupations de Fourier à son début dans la carrière. Plus tard, sa haine contre le christianisme ne fit que s'accroître : elle éclate dans ses derniers écrits. Les blasphèmes qu'il y entasse rappellent parfois ceux de

« [1] Avant 89, les esprits étaient avides d'innovations, et une secte religieuse qui se serait élevée aurait eu en sa faveur plus de chances que n'en eurent Mahomet et Luther. Il eût fallu, pour convenir à l'esprit du siècle, une secte amie de la volupté. Les philosophes n'eurent aucune idée de cette fondation... Ecrasés par la civilisation, les philosophes devaient attaquer la philosophie sur le point faible, sur la *servitude amoureuse* (c'est la pensée fixe de l'auteur !), et pour la détruire il fallait *créer un culte de l'amour*, *culte dont les philosophes se seraient établis les prêtres et les pontifes...* Le culte de la volupté aurait *cadré merveilleusement avec la philosophie moderne... L'appât des voluptés, joint à l'esprit de secte et de prosélytisme,* tel devait être le canevas de la nouvelle religion... Tandis que les philosophes se sont montrés si médiocres en faisant des *religions modérées,* un Arabe grossier, Mahomet, a fait une religion avec le plus grand succès, parce qu'il a été immodéré en tous sens, parce qu'*il n'a employé que l'excès, les exagérations et les* MONSTRUOSITÉS. Quel camouflet pour les amis de la modération ! S'ils voulaient attaquer la religion catholique, il fallait lui en opposer une qui donnât dans les excès contraires. *Elle divinise les privations,* IL FALLAIT DIVINISER LES VOLUPTÉS. » (Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, t. I, des *Œuvres complètes,* de la page 291 à la page 301.)

M. de Loménie prétend, dans sa *Galerie des Contemporains illustres,* qu'en indiquant ce que les francs-maçons et les théophilanthropes auraient dû tenter contre le catholicisme, Fourier décrit précisément en 1808 ce que M. Enfantin et ses compagnons tentèrent en 1830. Je ne saurais partager sur ce point l'opinion de l'ingénieux écrivain ; car si les saint-simoniens *divinisèrent la volupté,* ils se gardèrent bien de recourir exclusivement aux *monstruosités,* etc. Comme leur maître, les disciples de Saint-Simon tenaient compte du passé : ils n'effaçaient pas l'histoire. Je verrais donc plutôt, dans les pages dont je viens de citer quelques lignes, un programme de la théorie que Fourier aurait voulu voir mettre en pratique par ses *précurseurs*, comme préparation au phalanstère.

l'athée Proudhon. Si Dieu n'avait point révélé à l'homme la loi du bonheur social, c'est-à-dire l'attraction passionnelle, *il faudrait maudire Dieu*. De tout temps l'excès de nos malheurs sociaux a déconcerté *les gens les plus religieux*. Prêtres et philosophes, dans tous les siècles, ont dit au souverain maître : « Vous n'avez pourvu à rien ; vous nous laissez dans le malheur sans vous inquiéter de nous révéler un système social qui nous mette à l'abri de l'indigence et des bouleversements. » Donc *Dieu n'a pas fait son devoir*, de l'aveu du sacerdoce lui-même. L'homme, se voyant déçu dans ses calculs de bien social, a eu *le droit* de s'écrier : « Si c'est là le sort réservé au genre humain, il n'y a donc pas de Dieu, de providence. — Et que nous parle-t-on des *cieux qui racontent la gloire de Dieu!* NOS SOUFFRANCES PROCLAMENT BIEN MIEUX LA MALICE OU L'IMPÉRITIE DE DIEU [1] !

« Que nous sert ce vain étalage de puissance divine, ces astres qui brillent au firmament ? NOUS DEMANDONS A DIEU LE BIEN-ÊTRE AVANT LE SPECTACLE [2]. Osons enfin aborder la question *des devoirs de Dieu*. S'il a des titres à la gloire, *laissons chanter sa gloire à ceux qui en profitent et qui ont de bonnes rentes*. Quant à nous, habitants de ce globe, sur 800 millions que nous sommes, il y en a au moins 750 millions qui n'ont pas du tout à se louer de la justice de Dieu. Le roi David, couvert de tant de crimes, peut bien à son aise chanter la gloire d'un Dieu qui lui fournit des hommes à massacrer, des provinces à gruger, des sérails et des flatteurs pour louer ses cantates hyperboliques. De tels hommes peuvent louer *le Dieu protecteur de leurs orgies*. Mais le grand nombre des civilisés a le droit de répondre à David, en rétorquant son verset : « Les désordres de la terre proclament l'insouciance de Dieu, *et les horreurs de la civilisation attestent la nullité de sa providence* [3] ! »

[1] LA PHALANGE, *Revue de la science sociale*, 16e année, t. V, numéro de mars 1847, p. 197.

[2] *Ibid.*, p. 198.

[3] *Terræ enarrant incuriam Dei, et absentiam providentiæ ejus annuntiat civilisatio.*

Après avoir proféré ces blasphèmes, Fourier ajoute ce qui suit : « Si tous ces mondes que nous voyons graviter sont remplis de créatures aussi malheureuses que nous, le bel art de créer les mondes n'est donc que l'art de multiplier les malheureux? Et si parmi ces mondes il en est quelques-uns où règne le bonheur qui nous est refusé, nous ne devons à Dieu que des reproches pour nous avoir exceptés de ses faveurs. Bref, que les autres mondes soient heureux tandis que nous souffrons, ou bien qu'ils soient victimes des mêmes infortunes qui nous affligent, dans l'un ou l'autre cas notre globe ne doit à Dieu qu'un concert de malédictions. » (*Ibid.*, p. 198.)

Que vous en semble, mon cher ami ? Cet homme est-il tout simplement un savant de génie attendant qu'on *vérifie* sa découverte ? Et notez encore que je n'ai point cité de ses écrits les passages les plus violents. Permettez-moi d'analyser brièvement un article du grand homme, publié après sa mort sous ce titre : *Nos destinées après cette vie.*

Dire que Dieu veut que nous luttions contre nos passions pour obtenir le bonheur éternel, c'est dire qu'il doute de sa propre sagesse, qu'il veut se tenter lui-même, en essayant si la faible raison qui vient de nous balancera la force immense des passions qui viennent de lui. Pour motiver cette épreuve, les prêtres et les philosophes ont distingué les passions en bonnes et en mauvaises, et ils ont prétendu que le bonheur de l'autre vie appartiendrait à qui aurait fait le bien, le malheur à qui aurait fait le mal. Erreur ! *Dieu n'admet point ces distinctions de crime et de vertu.* La preuve qu'à ses yeux toutes passions sont bonnes, c'est qu'il a permis que tout acte jugé criminel par les hommes religieux fût admiré comme vertu ici ou là ! Ainsi la pédérastie était en honneur parmi les Spartiates, la sodomie était *une spéculation politique* chez les Zaporaviens. Nous serions donc bien à plaindre si Dieu punissait ce que nous appelons crime ; car tous, de notre propre aveu, nous serions condamnés au feu éternel, ne fût-ce que pour larcins, *car les neuf dixièmes des civilisés sont des voleurs*[1], et nous devrions être condamnés *tous en masse*, POUR FAIT D'ASSASSINAT que le corps social exerce sur les indigents en leur interdisant la chasse, la pêche, le *larronage* et autres *droits de nature*, sans leur fournir de travail. « Voyez comme il est heureux pour vous, ajoute Fourier, que Dieu se rie de vos idées de crime et de vertu *comme des songes de malade !* S'il vous prenait au mot quand vous demandez la punition du crime, ne devrait-il pas créer 800 millions de monstres pour dévorer 800 millions de criminels qui couvrent le globe, et faire périr *l'infernale engeance des civilisés*, barbares et sauvages, par 800 millions de supplices différents[2] ! »

Voilà ce qu'écrivait Fourier, non pas dans sa jeunesse, mais dans les derniers temps de sa vie. Et pourtant, s'il vous en souvient, mon cher ami, messieurs les phalanstériens ne craignent pas d'affirmer que les opinions de leur maître sont compatibles avec tous les dogmes religieux et avec TOUS LES PRINCIPES DE L'ORDRE SOCIAL ACTUEL[3] ! Il est fâcheux pour les fouriéristes qu'à une autre époque ils se soient crus autorisés à

[1] M. Proudhon fait des propriétaires des voleurs.
Fourier voit dans les civilisés, non-seulement des voleurs, mais encore des assassins.

[2] *Phalange*, n° cité plus haut, p. 219 et suiv.

[3] Voir *le Correspondant* du 16 juillet, p. 360, note 1.

beaucoup moins de précautions oratoires. En 1845, par exemple, les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* n'eussent assurément pas refusé d'insérer dans leurs colonnes quelques citations de Fourier, *parce qu'elles pouvaient blesser la morale publique*[1]. Alors on était *croyant :* on obéissait aux commandements de Fourier, qui proscrit absolument la morale subversive des civilisés ; on ne songeait pas à moraliser le phalanstère, ce qui équivaudrait à le détruire, et on écrivait intrépidement dans une préface des paroles comme celles-ci :

« Il ne s'agit pas de discuter si ce que Fourier propose est moral ou anti-moral ; il s'agit de savoir si ce qu'il propose *est vrai* ou *faux*. Si la théorie de Fourier est vraie, si dans le domaine social elle est conforme à la nature des choses, à *la loi de l'ordre universel*, et qu'en même temps *elle soit contraire à la morale, ce sera tant pis pour la morale, et il faudra bien que celle-ci s'arrange pour s'en accommoder*[2]. »

Quelle différence entre le fier langage de 1841 et les explications de 1848 ! Et pourtant, dans l'ordre politique, la transformation est bien plus complète encore, comme vous le verrez un peu plus loin ! Aussi à votre première question puis-je répondre, de la manière la plus catégorique : Rien de plus faux que de représenter Fourier comme un génie pacifiquement scientifique. L'inventeur de l'attraction passionnelle était, avant tout, un homme d'imagination, un enthousiaste excentrique, un démolisseur. Ce n'est point à la famille des Newton, des Copernic et des Galilée qu'il appartient. Malgré la forme mathématique qu'il a affectée dans la plupart de ses ouvrages, Fourier descend en ligne directe des *millénaires*, qui, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, ont rêvé l'avénement *d'une nouvelle Jérusalem*. Sans aucun doute, le *sergent de boutique*, qui avait lu attentivement Saint-Simon, se préoccupait beaucoup de réformes industrielles ; mais pour lui il s'agissait bien moins du *bien-être* que du *bonheur absolu* de l'humanité. C'était une transfiguration et non une simple révolution qu'il poursuivait. Fourier, en

[1] Le rédacteur de *la Démocratie pacifique* a déclaré dans les bureaux de *l'Ère nouvelle* qu'il avait refusé l'insertion de la première partie de la lettre de M. de Courson, parce qu'elle renfermait des extraits de Fourier qu'il ne pouvait pas reproduire. (Voir *l'Ère nouvelle*, n° du 29 juillet 1848.)

Ce respect pour la morale publique est d'autant plus louable, qu'en 1835 M. Considérant la traitait plus que cavalièrement :

« Qui fera face à cette décomposition ?..... Ce ne sera pas la morale, avec ses prédications surannées et ridicules..., la morale, qui ne sait plus sur quelle base se poser, et qui, après trois mille ans, n'est arrivée qu'à faire ridiculiser et persécuter la vertu même ! »

(*Destinées sociales*, t. I, p. 128-129.)

[2] Œuvres complètes de Fourier, t. I, préface des éditeurs, p. VII *in fine*.

dépit de l'*originalité foncière* que lui attribuent ses disciples, ne faisait guère que reproduire des idées vieilles comme le monde. Le nombre, on le peut dire, était son Dieu. Or, qui ignore que, d'après la croyance antique, les nombres devaient un jour déchirer le voile qui cachait à l'humanité les *divinités élémentaires ?*

Fourier n'ignorait pas les idées d'Orphée et de Pythagore sur les harmonies cosmiques. Tout le système de l'auteur de la *Théorie des Quatre Mouvements* présente la symétrie d'un rythme symbolique. La forme de ce système, le principe du nombre placé à côté de Dieu et de la matière, tout prouve que le fouriérisme se fonde sur l'harmonie pythagorienne et sur les principes des mystagogies antiques. D'un autre côté, comme il avait dévoré une foule d'ouvrages du moyen âge sur les sciences occultes, sur la magie, l'astrologie, l'alchimie, Fourier rappelle d'une manière frappante les négromants des romans de chevalerie. L'aimantation de l'univers, les amours des astres, les influences sidérales, etc., tout cela est emprunté aux magiciens.

Le moyen âge, comme on sait, eut aussi ses rêveurs, ses *hérétiques*, qui, intervertissant les lois du christianisme, cherchaient à réaliser le ciel sur la terre [1]. Tandis que la philosophie chrétienne se développait avec saint Thomas d'Aquin, les physiciens cherchaient le secret de la transformation des métaux, des philtres qui enchaînent l'amour, etc. Roger Bacon lui-même s'égarait dans des folies de ce genre. La plupart de ces *voyants* promettaient à tous les hommes la richesse et la vertu adamitique, dès que la nature serait délivrée de l'enchantement dans lequel Satan l'avait enfermée. Tel était le naturalisme du moyen âge. Guillaume Postel voyait poindre l'aurore d'une nouvelle époque cosmogonique. Plus tard (1610) Robert Fludd annonçait à la suite de Paracelse, surnommé le *monarque des arcanes*, la transfiguration universelle.

Or, qu'on le sache bien, Fourier n'est que l'arrière-petit-fils de ces négromants-alchimistes et de ces rêveurs thaumaturges. Le *grand art industriel* du phalanstère est fondé sur la *science magique* tout aussi bien que le *grand art* du moyen âge, lequel, lui aussi, avait la prétention de tout réorganiser à l'aide des phénomènes de l'instinct, des fluides, des sympathies et de la musique, etc. Toutefois il y avait entre les anciens alchimistes et Fourier une différence capitale ; au moyen âge tous les *poursuivants du grand œuvre* admettaient plus ou moins la tradition chrétienne, tandis que Fourier, au contraire, rejette absolument la doctrine du Christ : la couronne d'épines est en effet l'antipode *du culte des voluptés*. C'est assez vous dire, mon cher ami, que s'il est au monde une *contre-vérité*, c'est la possibilité de

[1] Voir notre première lettre.

concilier les doctrines de Fourier avec la religion, la morale et les principes de notre ordre social actuel. L'homme qui considérait la religion comme une *facétie indigne* ; qui reprochait à Jésus-Christ d'avoir *caché son jeu*, de crainte d'alarmer les maîtres du monde ; qui traduisait ces mots du Sauveur : *Frappez, et il vous sera ouvert*, de la façon suivante : « Cherchez l'industrie attrayante, et vous la trouverez ; » qui croyait que le bonheur n'existe que dans le règne animal, et qui faisait du monde purifié par le Christianisme un immense *lupanar* [1], cet homme-là était et devait être le plus implacable adversaire de la religion et de la société chrétiennes [2].

[1] Si l'on en jugeait d'après les livres de Fourier, jeunes filles et vieilles femmes, jeunes hommes et vieillards ne vivraient en quelque sorte que pour la volupté. Voir dans *le Nouveau Monde industriel*, p. 290, l'histoire de Bastien et de Clélianthe. — Les éditeurs des œuvres complètes de Fourier se sont crus obligés de faire quelques suppressions à ce roman illisible.

— Voyez aussi *Théorie des quatre mouvements*, t. I des œuvres complètes, p. 184 ; *Union des sexes en septième période*, — et même vol., p. 206, *Corporations amoureuses*.

Suivant Fourier (même volume p. 223), trois *accidents* ont contribué à enraciner chez les modernes l'esprit oppresseur des civilisés contre le sexe faible, *condamné au mariage :*

1° L'introduction d'une maladie *dont les dangers transforment la volupté en débauche* et militent pour restreindre la liberté des liaisons entre les sexes.

2° L'influence du catholicisme, *dont les dogmes ennemis de la volupté la privent de toute influence sur le système social*, et ont ajouté *le renfort des préjugés religieux* A L'ANTIQUE TYRANNIE CONJUGALE.

3° La naissance du mahométisme, qui réfléchit *une fausse teinte de bonheur* sur la condition déplorable des femmes civilisées.

« Ces trois incidents, ajoute Fourier, *formaient un tissu* de fatalités *qui fermait plus que jamais la voie* à toute amélioration fondée sur le relâchement des *chaînes* imposées aux femmes, à moins que le hasard n'eût produit *quelque prince ennemi des préjugés* et assez pénétrant pour faire, sur une province, l'essai des dispositions amoureuses que j'ai indiquées. Cet acte de justice était le seul que la nature réclamait de notre raison, et c'est en punition de cette rébellion à ses vœux que nous sommes restés vingt-trois siècles de trop dans les ténèbres philosophiques et les horreurs civilisées » (t. I, œuv. comp., p. 223-224. — Voir aussi t. IV des œuvres complètes, p. 360-361, note 1re, un passage relatif à l'amour chez les vieillards).

Nous pourrions citer encore une foule de passages non moins caractéristiques; mais notre cadre est restreint, et nous nous bornerons à indiquer dans le premier volume, p. 236, un chapitre intitulé : *Politique de la gastronomie combinée*, où Fourier déclare « *que la volupté est la seule arme dont Dieu puisse faire usage pour nous maîtriser et nous amener à l'exécution de ses vues.* »

[2] La loi chrétienne nous dit à tous : *Père et mère honoreras*, etc. On trouve dans

II

J'arrive maintenant à votre seconde question : Que faut-il penser des variations de la politique phalanstérienne ?

Il fut un temps, mon cher ami, où les phalanstériens, ne voyant, comme leur maître, dans les civilisés que *des brutes à attractions faussées*, ne s'occupaient guère que de la constitution du nouveau monde où l'homme devait enfin jouir d'un bonheur complet. A cette époque on se bornait à voyager dans les régions de la planète de Herschell, régions ouvertes à nos explorations, grâce à la merveilleuse fondation *de la poste aux lions*[1]. On eût rougi de se commettre dans l'arène politique avec des juste-milieu, des catholiques, des républicains ou des légitimistes, vil troupeau de civilisés livrés à Satan et coalisés pour la défense de l'infâme civilisation. Le mépris de l'école sociétaire pour les *petits Français*, « peuple vandale le plus mal gouverné de l'Europe, le plus dévoré par les sangsues, le plus inepte en politique extérieure, le plus prodigue du sang de ses soldats, le plus dupe en dénouements de guerre, en traités, en alliances, le plus favorable aux charlatans, le plus hostile envers *les inventeurs*, etc. ; » ce mépris pour la nation française, dis-je, éclatait dans chaque numéro de la *Revue phalanstérienne*. C'est en vain que quelques adeptes, moins *croyants* que le maître, proposaient d'agir avec plus d'habileté, et de se glisser, sous pavillon civilisé, dans les rangs des chefs de l'Etat ; rien ne faisait fléchir le Cambronne du Phalanstère. « Je ne ferai pas de basses conditions, s'écriait-il ; je cède quelque chose à la petitesse de mon siècle, mais rien de trop. Parlant à des pygmées, à des Lilliputiens, je veux bien me rabaisser à leur niveau, en admettant, s'ils l'exigent, que mes théories d'analogie et de cosmogonie soient de *jolis romans ;* mais je prends date, je fais acte de possession de ces *prétendus romans*, QUI SERONT BIENTÔT DE SUBLIMES VÉRITÉS.... Il en coû-

Fourier, t. I^er des *Œuvres complètes*, p. 108, la contre-partie hideuse de ce commandement divin. On y lit, entre autres énormités, que l'enfant, lorsqu'il arrive à l'âge pubère, aperçoit les *motifs intéressés de l'amour de ses parents pour lui.* Dès lors, cet enfant « ne peut se croire bien redevable envers son père et sa mère *pour leur avoir procuré des plaisirs qu'il n'a point partagés... Il s'aperçoit qu'on l'a engendré par amour du plaisir et non par amour de lui-même.* Bref... mille considérations viennent dissiper le prestige et même ridiculiser *l'importance qu'on attache à la paternité.* » — Mais peu importe : Fourier n'en est pas moins le continuateur de Jésus-Christ, et le fouriérisme est le rempart de la famille !

[1] V. t. IV des *Œuvres complètes*, p. 254 et suiv. — M. Considérant, *Destinées sociales*, t. I, p. 345, affirme que la cosmogonie insensée de Fourier est acceptée par tous les *mathématiciens* qui l'ont approfondie.

tera bien des efforts pour trouver après moi ce qu'on aurait pu obtenir de moi ! »

Peu de temps après, Fourier mourut ; il tomba comme la garde impériale à Waterloo, sans avoir songé un instant à reculer d'une ligne. Le dieu remonté au ciel[1], ses disciples déposèrent leur robe d'apôtre pour endosser le frac civilisé. Il fut convenu qu'on laisserait de côté les aurores boréales, les anti-baleines et même la théorie passionnelle, et que, appréciant à leur juste valeur les principes des civilisés (*ce ramassis de contradictions grecques, romaines, anglaises, américaines,* QUI CONDUISENT LES PEUPLES AU CARNAGE), on ne s'occuperait que *des intérêts du pays.* M. Considérant prit position entre les démocrates et les conservateurs.

Ennemis de tout mouvement, les phalanstériens se déchaînaient dans leur feuille contre l'opposition de M. Thiers, lequel s'alliait, disait-on, aux démocrates, pour demander la réforme électorale, comme si cette réforme devait avoir pour résultat le bien-être du peuple et la multiplication des comestibles ! M. Lherminier, qui avait trouvé Fourier très-ridicule avec ses *économies de bouts de chandelles,* était lui aussi très-mal mené. « J'ai ouvert un professeur de *législation comparée ;* j'aurais pu prendre aussi bien un sujet d'une *autre espèce,*... le premier venu. Ici on ne peut les disséquer tous en détail. Attendez, nous aurons bientôt *un amphithéâtre.* Vous pourrez y voir, car il sera public. J'ai commencé par le plus huppé. Et d'ailleurs *ce sont toujours les mêmes denrées :* misères et palabres... N'est-ce pas aujourd'hui sur ces réformes électorales que roule toute leur artillerie ? N'est-ce pas dans cet arsenal que tous prennent leurs armes de guerre, depuis *le National* juqu'à *la Gazette ?* Ne sont-ce pas des procédés de tactique qu'ils donnent toujours pour des principes d'avenir ? Ont-ils une autre science, *ces grands charlatans politiques ?....* Mes dignes réformateurs des nations, nous verrons bien si *vos drogues révolutionnaires* valent les pommes de terre du phalanstère, comme ils disent. Ah ! vous avez vos conclusions sur les *économies d'allumettes et de bouts de chandelles.* Eh bien ! nous aussi nous avons nos conclusions quand nous voyons, d'une part, *un homme de génie à faire éclater le crâne de Newton* qui résout ce problème des destinées générales, et révèle à l'humanité SA LOI, tout en s'appuyant sur des calculs de pot-au-feu ; et, d'autre part, d'*imprudents et plats sophistes* pleins d'orgueil et vides de mérite, embrouillant tout, confondant tout, bouleversant les nations et les conduisant à la misère et au carnage avec leurs

[1] « ..... Fourier..... Dieu d'un monde inconnu. » (*Œuvres complètes,* t. I, préface des éditeurs, p. III, lig. 16.)

ramassis de contradictions grecques, romaines, anglaises, américaines, avec leurs grandes théories gouvernementales creuses et sonores comme leur cerveau...

« Et c'est tout cela pourtant qui insulte aujourd'hui au génie et étouffe méchamment sa voix !...

« ... Aveugles qui conduisez des aveugles, votre place est aux incurables ! On saura bien vous y loger. Nos rangs se forment, *voyez-vous !* nos cadres se remplissent de soldats qui ont du cœur, du sang dans les veines et *des bras nerveux*, et vous n'aurez pas beau jeu en rase campagne, *mes maîtres !* Venez donc essayer *vos sabres de bois contre nos haches d'acier ! De par Dieu !* on saura bientôt, je vous le jure, si vos cuirasses sont à l'épreuve. Et malheur à vous si elles se brisent, car les haches seront bien trempées et les coups rudement assénés...

« Et, *je vous le dis*, si le bataillon de la jeune garde qui s'enrôle sous le drapeau de l'avenir a le mot d'ordre pour la paix, il a aussi son mot d'ordre de guerre ; s'il se rallie à cette religieuse parole : *Association et harmonie*, il se rallie aussi à la voix qui crie : ÉCRASONS L'INFAME ! Le gant est par terre... on saura vous contraindre à le ramasser[1]. »

Assurément, au style près, qui est ici d'un mauvais goût et d'une vulgarité incomparables, la violente sortie qu'on vient de lire rappelle singulièrement, pour le fond des idées, quelqu'une des invectives de Fourier contre l'économie politique, la morale et la politique des civilisés. Et pourtant, peu de temps après, par une contradiction familière à la secte, *la Phalange* était transformée en feuille politique quotidienne, et *la Démocratie pacifique*, JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES, plantait son drapeau au milieu de l'arène des vieux partis ! Pourquoi non ? Ne fallait-il pas ménager la lumière au faible entendement des civilisés, et préparer les voies à la véritable sagesse ? On ajourna donc indéfiniment la *phanérogamie* et *l'ultragamie ;* on ne négligea rien pour se rendre *possible.* Quoiqu'on eût démontré, croyait-on, la *nullité sociale de l'Évangile*, on se donna pour les réalisateurs de la pensée du Christ. De l'industrie attrayante plus un seul mot; l'association était seule préconisée. De jour en jour on se rapprochait davantage des *charlatans politiques*, qu'on s'était donné la mission, il est vrai, *de juger et de gouverner*. Enfin, après avoir louvoyé assez longtemps entre le parti du mouvement, représenté par M. Thiers, et celui de la résistance, dont M. Guizot était le chef, *la Démocratie pacifique* fit un mouvement de conversion vers les conservateurs, ce qui valut à son rédacteur en chef la faveur d'être présenté aux élections du Haut-Rhin comme candidat du

[1] Considérant, *Destinées sociales*, t. 1er, p. 438 et suiv.

gouvernement[1]. Le successeur de Fourier sollicitant les suffrages de quelques centaines de *privilégiés*, défenseurs de cette même *féodalité industrielle* qu'on poursuivait de si vives attaques ! Oh ! quelle n'eût pas été la douleur de Fourier à la vue d'une telle concession faite aux *poltrons scientifiques*, aux *pygmées*, aux *lilliputiens* de la civilisation ! Mais le Rubicon était passé ; César ne songea plus qu'à sa fortune.

« L'égoïsme devint le dieu de l'école, dit un écrivain universitaire ; les mêmes actes, les mêmes hommes furent tour à tour bafoués ou applaudis, suivant la convenance de la secte. Aux éloges on répondit par la flatterie, à la critique par l'injure[2]. » Tandis que M. Thiers, dont on redoutait, dès ce temps-là, l'impitoyable bon sens, était attaqué avec acharnement comme le perturbateur de la paix européenne, et qu'on n'hésitait pas à faire peser sur lui la responsabilité du coup de pistolet de Darmès, M. de Lamartine, M. de Gasparin, et quelques autres personnages politiques, étaient fêtés, congratulés. Pendant quelques semaines, on donna même à entendre que l'illustre poëte des *Méditations* était un néophyte de la doctrine. Certains romanciers n'étaient pas moins caressés. M. E. Sue et M^me^ Sand excitaient tout spécialement l'enthousiasme du cénacle. Persuadée que les romans socialistes de ces deux écrivains avaient *donné le coup de grâce* à la prétendue science politique des civilisés, science à demi-morte déjà sous les coups de la *Démocratie pacifique*, l'école se jeta à plein collier dans le socialisme, oubliant que ce n'est là, comme on l'a très-bien dit, *qu'un*

[1] M. Considérant s'était montré, dans son livre des *Destinées sociales*, ennemi implacable des révolutionnaires du vieux temps. Après avoir raconté les crimes *de la Montagne*, l'écrivain phalanstérien s'écrie :

« Oh ! pitié ! pitié ! car c'est sur les décombres *encore amoncelés sur nos villes*, car c'est sur ces cadavres que les vers n'ont pas achevé de ronger, car c'est en présence de ces mêmes signes des temps dont l'apparition a précédé ces épouvantables catastrophes, car c'est aujourd'hui enfin que des rhéteurs *viennent perfidement caresser les passions démocratiques* de la jeune génération par de *délirantes paroles*, et mentir effrontément au bon sens pour avoir occasion de *palabrer* et de *plaventrer* devant elle !

« Hola ! vous qui parlez... *vous répondrez de vos paroles !* »

(Considérant, *Destinées sociales*, t. 1, p. 437-438.)

Voir, page 122 du même volume, le relevé des crimes de la politique révolutionnaire : « Trois millions de jeunes gens égorgés sur les champs de bataille, douze milliards pris à la noblesse et au clergé, *et grugés par la Révolution*, trente-cinq mille têtes coupées, l'Europe bouleversée de fond en comble, la France encore privée *de ses limites naturelles*, le pouvoir social sapé dans sa base, etc., etc. » — Comparez avec la *Démocratie pacifique* depuis le 28 février 1848.

[2] Voyez dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^er^ août 1845 un article de M. Ferrari sur les idées de l'école de Fourier depuis 1830.

désespoir qui se formule dans les erreurs du communisme. Le Phalanstère, le premier journal des fouriéristes, qui s'appela plus tard *la Réforme industrielle*, était écrit à un point de vue quasi-radical ; *la Phalange*, qui vint ensuite, appartenait au juste-milieu ; la *Démocratie pacifique* a été tour à tour conservatrice, socialiste et républicaine de diverses nuances. Ces trois phases sont assez curieuses. La première était celle de l'enthousiasme. On croyait marcher à la conquête du vieux monde : la civilisation devait périr d'un jour à l'autre. Pour *amorcer* le parti républicain, on adopta la formule saint-simonienne : « Réhabilitation des masses, en politique ; réhabilitation de la chair, en morale et en religion. » La seconde phase fut celle de l'*initiation politique ;* on étudia toutes les questions du jour : chemins de fer, caisses d'épargne, douanes, octrois, etc. On inventa la question du travail : « L'organisation du travail, la grande idée soulevée au commencement du siècle par Fourier, emporte, non-seulement ceux qui l'acceptent, mais encore ceux qui s'efforcent de lutter contre elle. » Dans le temps même où l'on préparait ainsi les catastrophes qui ont naguère ensanglanté notre pays, on n'en proclamait pas moins que, tout gouvernement étant une garantie d'ordre, tout gouvernement doit être défendu, *à priori*, par les honnêtes gens, par cela seul *qu'il est établi*. Faisait-on ressortir toutes ces contradictions ? on souriait de pitié ou bien on se perdait en des dissertations inintelligibles. La tactique ordinaire était celle-ci : attaquer les républicains avec les armes des absolutistes, les absolutistes avec celles des républicains, la concurrence avec les idées gouvernementales, les idées gouvernementales avec la concurrence, la communauté avec la théorie de la propriété, la famille avec les théories du communisme. Lorsqu'éclata la révolution du 24 Février, on était entré dans la troisième phase et l'on cinglait à pleines voiles dans les eaux de je ne sais quel radicalisme socialiste. On avait parfaitement compris que le vent portait à la côte et on s'était lesté de *drogues révolutionnaires*[1]. La République proclamée, on se précipita au devant d'elle avec autant d'ardeur que les politiques les plus civilisés.

On eût dit que le grand jour prédit par Fourier était arrivé et que d'autres hommes de génie, *à faire éclater le crâne d'un Newton*, allaient nous guider dans la terre promise à l'humanité devenue phalanstérienne ! Durant ces jours d'enthousiasme, je me plais à le reconnaître, la *Démocratie pacifique*, enrôlée sous la bannière de M. de Lamartine (autrefois rejeté pour avoir repoussé le symbole phalanstérien), la *Démocratie pacifique* fit afficher sur les murs de Paris un programme véri-

[1] V. plus haut les citations de M. Considérant.

tablement libéral. Mais bientôt ce programme fut expliqué, commenté, et peu à peu on en supprima la majeure partie. C'est que *de républicains du lendemain* qu'on était, on se voulait donner les airs de *républicains de la veille*. Comment en aurait-il été autrement ? Un grand mouvement se préparait ; la bourgeoisie était sérieusement menacée par un parti qui voulait constituer à son profit une sorte d'aristocratie dans les bas-fonds de la société. Devait-on se faire les Don Quichotte d'une cause quasi-perdue ? Non, certes. Aussi s'empressa-t-on de hisser au haut de la tour la plus élevée du phalanstère le drapeau de la république *démocratique et sociale*. Au 15 mai, le nom de M. Considérant fut prononcé à l'Hôtel-de-Ville [1]. Ce jour-là devait éclairer le triomphe définitif du socialisme. Certes, il y aurait plus que de l'injustice à confondre le chef de l'Eglise phalanstérienne avec les hommes de la *république cramoisie*. Cependant, il ne faut pas oublier « qu'après avoir *enterré la politique* (croyaient-ils), les fouriéristes se sont vantés d'avoir frayé la route au parti social, et qu'ils prétendent même *avoir inventé la révolution*, la Convention, qui proclame *le droit de tous au travail*, Babœuf et Buonarotti,.... provoqué les coalitions d'ouvriers et *découvert les droits de l'homme* [2]. » C'est en 1845 qu'un écrivain *à opinions très-avancées* constatait ainsi les *prétentions* de l'école sociétaire. Depuis ce temps-là, on n'a point cessé de marcher dans la voie de la *politique civilisée*. Les terribles journées de juin ont pu seules modérer l'entraînement socialiste de la *Démocratie pacifique*. Son chef, pour apaiser les flots soulevés, a dû prononcer, en manière de *quos ego*, un sermon fort habilement composé à l'intention de ses adversaires et de *ses amis*. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le journal phalanstérien a repris ses anciens cantonnements ; il occupe une position intermédiaire entre les hommes d'ordre et les coryphées du socialisme démocratique. On ne voudrait pas maintenant être confondu avec ces derniers, et, pour cela, on s'efforce de définir et de rendre tout à fait innocente son utopie *socialiste*. Proudhon, qu'on avait ménagé pendant quelque temps, (il avait encore son journal), est à présent fustigé d'importance, et l'on paraît tout disposé *à crier haro* sur *ce pelé*, sur *ce galeux*, d'où *vient tout le mal*.

« Je n'accepte la théorie de Fourier que sous bénéfice d'inventaire et avec la sanction de l'expérience, » disait le pontife phalanstérien à ses électeurs, il y a quelques années.

Aujourd'hui on tient le même langage par rapport au socialisme.

[1] M. Considérant, je m'empresse de le constater, a protesté énergiquement contre l'inscription de son nom sur la liste des ministres de la République socialiste.

[2] Ferrari, article cité plus haut.

S'écartant de plus en plus des idées de Fourier, [1] on s'élève énergiquement « contre l'orgueilleux paradoxe qui prétend faire *table rase du*

[1] Personne n'avait pour les idées libérales et démocratiques un mépris plus profond que Fourier.

Dans son avant-propos au *Traité de l'association agricole*, édition de 1822, p. 20, Fourier s'exprime ainsi : « Il eût fallu absorber l'esprit révolutionnaire dans des intérêts assez puissants pour faire tomber dans le mépris les *chimères* démocratiques. »

Dans le même ouvrage, t. I, p. 448, éd. 1822, on lit ce qui suit : « Est-ce bien par la liberté qu'on peut conduire les civilisés à la sagesse? Non. *Il faut les y contraindre.* Lorsqu'on força l'adoption des jantes larges, tous les voituriers jetèrent les hauts cris. Deux ans plus tard, les mêmes hommes vantaient l'opération. Tel est le civilisé.... *Il faut, pour son propre bien, employer avec lui la contrainte.* Il n'use de la liberté que pour se porter au mal, contrarier toute réforme utile et se faire l'instrument des agitateurs. Il n'est pas plus fait pour la liberté que les Barbares, si bien dépeints par l'auteur de *Mahomet* dans ce vers sur l'Arabie :

Et pour la rendre heureuse il la faut asservir.

« La France est le pays le moins fait pour la liberté politique. »

Dans *la Théorie de l'unité universelle*, t. III des œuvres complètes (2e de l'ouvrage), p. 159, Fourier s'exprime ainsi sur l'*égalité* et la *fraternité :* « Le sauvage exerce sept droits : *chasse, pêche, cueillette, pâture, vol extérieur, ligue fédérale, insouciance....*

« Les philosophes ont senti qu'il faudrait à l'homme une indemnité des sept *droits naturels* dont elle se compose; eh! que lui ont-ils promis? *Deux chimères antipathiques avec la liberté :* CE SONT L'ÉGALITÉ ET LA FRATERNITÉ, admissibles chez les sauvages, mais non chez les nations civilisées. Aussi quel résultat obtient-on parmi nous de *ce monstreux amalgame!* Une fraternité dont les coryphées s'envoient tour à tour à l'échafaud ; une égalité où le peuple, qu'on décore du nom de souverain..., est traîné à la boucherie, la chaîne au cou..... Rien de moins *fraternel* et de moins *égal* que les groupes d'une série passionnelle. Pour la bien équilibrer, il faut qu'elle rassemble et associe les extrêmes, les fortunes, les lumières, les caractères, etc.... Or, cet amalgame n'est rien moins que l'égalité.

« Une autre condition est que les groupes de la série soient en rivalité inconciliable ; qu'ils se critiquent sans pitié sur les moindres détails de leur industrie; que leurs prétentions soient incompatibles et partout distinctes, sans la *moindre fraternité....* un tel régime *sera aussi loin de la fraternité que de l'égalité.* »

Cela est incontestable, et les fouriéristes le reconnaissaient en 1835. Mais aujourd'hui nul ne crie plus fort qu'eux :

LIBERTÉ ! ÉGALITÉ ! FRATERNITÉ !

C'est toujours, comme l'a très-spirituellement dit M. de Loménie, *le perfectionnement de l'histoire de la chauve-souris :*

Je suis oiseau, voyez mes ailes!
Je suis souris, vivent les rats!

passé et rompre avec toutes les traditions de l'humanité [1]. » C'est bien ; mais que les *civilisés* ne l'oublient pas : quand on a pour Evangile une doctrine qui n'est que la glorification de l'égoïsme et la déification des passions sensuelles, rien de plus simple que, au fond, on méprise toutes les *denrées* civilisées, y compris la fidélité aux principes et les devoirs envers la société, etc. ; rien de plus simple que, pour arriver au but, quel qu'il soit, auquel on veut atteindre, on fasse bon marché de toutes les conventions, de toutes les croyances d'une société que Dieu, au dire de Fourier, *a livrée à Satan*, et qui doit faire place un jour à un ordre de choses où l'homme trouvera pleine satisfaction à tous ses désirs. Aussi, nous, chrétiens, qui restons attachés avec une foi inébranlable à la loi morale où nous avons la certitude que réside le salut du présent et celui de l'avenir, gardons-nous de nous laisser surprendre au piége de toutes ces protestations qu'emporteront les premiers souffles de la prochaine bourrasque révolutionnaire [2].

Le fouriérisme, qu'on le sache bien, a cessé d'être une *école ;* « il ne vit plus que comme une fraction *excentrique* du parti radical et socialiste, dont il usurpe les tendances et dont il revendique les succès [3]. » C'est dire qu'il y aurait folie à prendre pour argent comptant les déclarations *pacifiques* [4], *morales* et *religieuses* de la feuille phalanstérienne. Tenons-nous donc sur nos gardes. Les hommes les plus dangereux pour nous ne sont pas les socialistes qui, comme M. Proudhon, arborent franchement leur drapeau. Les ennemis qu'il nous faut redouter par-dessus tout, ce sont ceux qui changent perpétuellement de cocarde et qui ne se rangent définitivement que sous des bannières triomphantes.

Aurélien DE COURSON.

[1] Voir *la Démocratie pacifique* du mercredi 2 août 1848.

[2] J'ai usé consciencieusement dans cet article du droit qui appartient à tout écrivain de juger une *secte* et un *parti*. Le caractère honorable de MM. les phalanstériens dans la vie privée (je citerai en première ligne M. Laverdant) n'infirme nullement les critiques que j'adresse aux doctrines et à la *corporation ;* critiques qui partent aujourd'hui de tous les points de la France, et auxquelles je n'ai pas donné, on le reconnaîtra, la forme grossière et insultante dont on a usé envers moi.

[3] Ferrari, article déjà cité.

[4] Convaincue que, après la levée de boucliers de juin, le socialisme périrait infailliblement si la paix était maintenue, la *Démocratie pacifique* pousse le pays à la guerre depuis quelque temps. Elle n'ignore pas que le lendemain où une armée française aurait franchi les Alpes, le socialisme vaincu dans la rue relèverait la tête et *tenterait une revanche.*

ETUDE POLITIQUE

SUR L'ITALIE.

Un de nos amis, qui vient de faire un séjour prolongé en Italie, nous communique un travail dont nous nous empressons d'extraire les passages suivants. Le témoignage de M. d'Auger nous est précieux ; il prouve que la Rédaction du *Correspondant* ne s'est pas trompée dans l'appréciation générale des événements de la Péninsule, et cela uniquement parce qu'elle n'a abandonné aucun des principes sur lesquels se fondent la conscience catholique et la doctrine de la liberté religieuse.

Sans remonter aux souvenirs de l'antiquité, l'Italie avait été, pendant tout le cours du moyen âge, le centre de circulation de la vie européenne ; le foyer principal des arts et de l'industrie ; la mère des grands hommes (*fœta virûm*), des grands capitaines, aussi bien que des grands écrivains et des grands artistes. Mais depuis un siècle et demi elle s'était endormie, et ce n'était plus qu'un monument, une espèce de tombeau où l'on venait étudier le passé, en jetant à peine un regard dédaigneux, et souvent injuste, sur les héritiers dégénérés de tant de gloire. Ses magnifiques provinces du nord subissaient une domination étrangère. L'Autriche possédait la Lombardie ; et en plaçant ses archiducs sur les trônes de Toscane, de Parme et de Modène, elle en avait fait autant de satellites qui gravitaient autour d'elle. Elle donnait, il est vrai, le bien-être matériel à ces provinces ; mais elle ne leur faisait sentir le bienfait d'une administration intelligente que pour refouler tout sentiment national, qu'elle regardait comme hostile à sa domination ; et de là elle étendait sa tutelle sur le midi de la Péninsule ; là il y avait de grands abus à réformer, un sommeil presque entier de l'industrie, un grand relâchement des ressorts administratifs. Et l'Autriche avait soin de faire valoir à son profit le contraste que présentaient ces Etats avec la vie active et la situation florissante des provinces qu'elle gouvernait. L'Italie s'est sentie humiliée de cette position d'infériorité vis-à-vis de l'Europe, et de sa dépendance toujours croissante de l'étranger. Elle

s'est trouvée disposée à prêter l'oreille à tous ceux qui, en touchant la fibre nationale, viendraient lui promettre de la régénérer et de la replacer au rang qui devrait lui appartenir dans le monde. Il y avait donc là de nobles passions, de légitimes besoins même à satisfaire, et que pouvaient exploiter facilement les fauteurs de révolutions. C'est ce que Pie IX a compris ; et les hommes qui lui reprochent d'avoir donné le signal de l'agitation, ne voient pas que son but, au contraire, était de conjurer les révolutions, en en éloignant la cause et le prétexte. Ce but aurait été atteint si les princes italiens étaient tous entrés dans ses vues, et s'il avait trouvé en Europe l'appui moral d'une politique loyale, intelligente et vraiment chrétienne. Dans un autre temps, Rome et l'Italie auraient eu un allié naturel dans le fils aîné de l'Eglise contre les envahissements de l'Autriche; et le chef de l'Eglise, faisant de nobles efforts pour secouer une tutelle étrangère, aurait rencontré de vives sympathies dans la maison de Bourbon. Mais la cauteleuse politique de Louis-Philippe sacrifiait toutes les grandes vues à ses mesquins intérêts dynastiques; elle n'était occupée qu'à donner à l'Europe des gages de son humilité, afin de se faire adopter par la famille des rois, et d'y trouver un appui contre son impopularité. Le parti conservateur, créé en Europe sous ses auspices, n'était qu'une ligue offensive et défensive pour maintenir le *statu quo* des faits accomplis en France comme ailleurs. Aussi, après avoir hypocritement applaudi aux généreux desseins du Saint-Père, le gouvernement français a-t-il fini par se concerter avec l'Autriche pour lui donner des lisières. Si celle-ci, comprenant ses véritables intérêts, avait secondé le Pontife réformateur, elle eût peut-être affermi pour toujours dans sa maison la couronne de fer. Il suffisait qu'elle consentît à tenir compte de la séparation des races par les Alpes; qu'elle renonçât à s'efforcer violemment d'identifier l'Italie à l'Allemagne; qu'elle accordât une vie à part à Milan et à Venise, sans les obliger de dépendre de Vienne, et que l'empereur d'Autriche se contentât d'être roi de la Lombardie sans vouloir en faire une province de son empire. En un mot, il fallait se contenter de l'union sans exiger une fusion contre nature.

Mais il eût fallu par là abandonner une politique traditionnelle dans la cour de Vienne, des maximes d'Etat considérées comme fondamentales depuis les temps de Joseph II; cette politique, si conforme à l'esprit qui avait dominé dans le congrès de Vienne, était suivie depuis 1815 avec persévérance sous l'impulsion de M. de Metternich, et avait pris de plus en plus un caractère ombrageux et farouche; on ne se doutait pas que ce vieil édifice, qui paraissait encore si solide, serait renversé tout à coup par une révolution intestine. L'Autriche s'est donc

trouvée placée naturellement, par le maintien obstiné de sa politique en Italie, dans une position défiante et presque hostile envers Pie IX, position toujours fâcheuse pour une puissance catholique ; mais de plus, en paraissant le considérer comme le fauteur ou au moins comme l'instrument des révolutionnaires, elle a donné à ceux-ci par là même une grande force morale, et il en est résulté dans le monde une déplorable confusion, objet de scandale pour les esprits faibles.

La Toscane semblait bien aussi vouloir profiter de l'occasion pour s'émanciper de la tutelle de l'Autriche ; mais elle a toujours été le principal foyer de ce mauvais levain philosophique qui lui est commun depuis cent ans avec la cour de Vienne, et qui devait se mêler d'une manière si fatale à la pensée de la régénération italienne. C'était là certes le plus grand ennemi de Pie IX, parce que c'était le plus caché, et qu'il exploitait son nom et son immense popularité. Les généreux desseins du Saint-Père ne trouvaient de point d'appui solide et réel que dans le roi de Sardaigne, qui paraissait alors entrer franchement dans la même voie de réformes et d'émancipation, et se lier étroitement à lui, sans laisser apercevoir d'arrière-pensée ambitieuse. La contradiction que Pie IX rencontrait dans son voisinage du nord, chez une puissance étrangère, était facile à expliquer ; mais celle qui lui venait de son voisin du midi était bien plus fâcheuse, puisqu'un même intérêt aurait dû les réunir.

Le roi de Naples, honnête homme, mais d'un esprit faible, peu éclairé, et malheureusement mal dirigé, a semblé prendre à cœur de tenir une conduite toute opposée à celle du Pontife. Loin d'entrer avec lui dans une politique de conciliation, c'est une résistance obstinée et aveugle qui a été son seul mobile ; il ne voyait que révolution dans le moindre changement, dans la réforme même des abus les plus criants, dans le redressement des griefs légitimes de la Sicile. Il avait repoussé la proposition éminemment italienne d'une ligue douanière dont le Pape avait pris l'initiative, et qui avait été adoptée avec empressement par le Piémont et la Toscane. Enfin il semblait se faire un jeu de braver l'opinion publique, comme pour opposer son impopularité à la popularité toujours croissante du Pontife réformateur.

Il faut avoir vu à cette époque Rome et Naples pour pouvoir se faire une idée du contraste que présentaient ces deux villes voisines et ordinairement unies comme deux sœurs. Dans l'une on voyait la vie et l'agitation se produire librement, et dégénérer, il faut en convenir, en une licence qui n'allait jamais jusqu'au désordre ; les opinions s'exprimer sans contrainte, non-seulement par la voie de la presse, mais encore par des clameurs dans la rue. On arrivait à Naples, et l'on y trouvait le si-

lence, la compression, la peur, cette fermentation sourde et mystérieuse qui présage des tempêtes. C'est à peine si l'on osait dire à l'oreille de son ami ce que l'on pensait, tant on craignait l'espionnage. Toute publication de feuilles étrangères était interdite ou mise systématiquement en quarantaine; absence ou incertitude de nouvelles ou bruits contradictoires sur ce qui se passait à quelques lieues même de la capitale. La première réflexion qui se présentait à l'esprit était que cet état forcé ne pouvait durer, et qu'il amènerait une explosion. Pour que le roi ouvrît les yeux, il a fallu qu'une moitié de son royaume se détachât violemment de l'autre, et que l'orage grondât aux portes et jusque dans l'intérieur de son palais. Mais en opposant au torrent révolutionnaire des digues impuissantes, il lui avait donné une force irrésistible, et il a présenté au monde le spectacle, toujours déplorable et funeste, d'un souverain auquel des concessions sont arrachées par la force; car alors on ne le croit pas sincère : c'est un père de famille humilié devant ses enfants, qui lui lient les mains parce qu'ils se défient de lui.

Pour prévenir un si grand malheur, les rois et les gouvernements ne peuvent trop s'efforcer de discerner ce qu'il y a de juste et de légitime au fond de toute agitation sérieuse et profonde. C'était là toute la politique de Pie IX; mais il s'est trouvé isolé et en butte aux plus mauvaises passions. Le roi de Naples eût dû plus que tout autre entrer dans ce système de conciliation. Sa proximité du chef de l'Eglise aurait donné à l'un et à l'autre une grande force, s'ils avaient agi de concert. Puis il y avait chez lui de grands abus à réformer. La corruption ou l'indolence régnaient, dit-on, dans toute la hiérarchie administrative, depuis le sommet jusqu'aux dernières ramifications, et un sommeil systématique écartait l'introduction des améliorations matérielles ou morales que la civilisation a apportées dans les autres Etats du continent. La Sicile se plaignait justement d'être tenue envers Naples, sa sœur, dans une position injuste d'infériorité. Sauf l'oppression religieuse, elle avait contre celle-ci presque tous les griefs de l'Irlande contre l'Angleterre. Une possession datant de temps immémorial lui donnait droit à des institutions politiques et administratives séparées, à des franchises de tout genre, que dans des temps critiques on avait solennellement promis de lui rendre, et qui, malgré ses incessantes réclamations, lui avaient été refusées obstinément lorsqu'on avait cru ne plus avoir besoin d'elle, sans qu'on lui tînt compte de son dévouement dans l'adversité. On avait donc à se reprocher vis-à-vis d'elle une coupable ingratitude. Non-seulement les lois, les institutions de Naples lui étaient imposées, mais ses hommes, ses administrateurs, ses soldats, antipathiques au pays, ses

évêques même lui étaient envoyés de l'autre côté du phare, malgré les répugnances des populations; elle payait une part exorbitante d'impôts. En un mot, tous les étrangers qui l'ont visitée avec impartialité disent qu'elle était l'objet d'une véritable exploitation, et beaucoup de Napolitains en conviennent.

Les choses en étaient-elles toutefois au point qu'un soulèvement devînt légitime en prenant le caractère d'une lutte de nation à nation? C'est une question toujours bien délicate et bien grave, et plus que jamais dans le temps présent; car ce n'est certes pas le moment de faire pencher la balance du côté de la rébellion contre l'autorité. Mais ce n'est pas moins le plus grand des malheurs, qu'un gouvernement, par ses fautes, puisse faire naître ce doute dans les esprits. Du reste, en faisant la part la plus large au juste mécontentement de la Sicile, il faut convenir qu'elle a dépassé le but qui pouvait légitimer son insurrection. Au lieu de se contenter des garanties bien suffisantes qu'elle pouvait obtenir, elle s'est abandonnée à une impulsion révolutionnaire, et sans doute aussi à l'excitation d'une puissance étrangère toujours à l'affût des éléments de désordre pour les exploiter. Il faut toujours flétrir comme coupable et immorale la conduite d'un peuple qui brise violemment ses relations avec un pouvoir antique vénéré par ses pères, auquel l'attachent des liens séculaires, et qui traîne ses emblêmes dans la boue. L'image et la source de toute autorité est toujours, quoi qu'on en dise, dans la famille; le pouvoir est comme une espèce de paternité. Si un père a des torts vis-à-vis de ses enfants, s'il a des exigences injustes, il peut bien arriver un moment où ils soient dans la déplorable nécessité de lui résister; mais ils doivent toujours le faire avec respect, avec ménagement, avec douleur, et ce sera toujours un crime de l'insulter.

Amédée d'Auger.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 2 septembre 1848.

Il nous est revenu que notre dernière *Revue politique* avait été l'objet de quelque attention, et que même *la Réforme* nous avait fait l'honneur de mettre en doute notre loyauté envers la République. Sans nous préoccuper beaucoup de cette dénonciation, nous ne sommes pas fâchés qu'elle ait eu lieu ; car elle nous fournit l'occasion d'expliquer avec plus de détail notre pensée sur la situation et l'avenir de l'ancien parti légitimiste ; d'autant plus que le sens qu'on a voulu donner aux derniers troubles de Montpellier, et le résultat des élections pour les conseils généraux, font de cette question un des intérêts les plus considérables du moment.

Quand nous saurons ce qui s'est passé à Montpellier autrement que par les rapports du télégraphe, il nous sera possible de porter un jugement sur ces événements en eux-mêmes. Jusque-là nous devons nous abstenir. Les populations du Midi ne comprennent pas toujours avec un sang-froid suffisant les questions telles qu'on les pose dans le Nord ; le Nord, en revanche, ne se rend pas bien compte du Midi, et l'on en profite pour calomnier des populations très-méritantes. C'est ce qu'on a vu dernièrement à propos des troubles de Nîmes, qu'on a voulu transformer en conspiration légitimiste. Il n'a fallu rien moins que les explications loyales d'un préfet de la République pour rétablir la vérité, déjà indignement travestie. En sera-t-il de même pour Montpellier ? Les journaux de la *droite* l'affirment, et nous aimons aussi à le croire. Au reste, quand bien même les esprits se seraient échauffés hors de propos, nous comptons fermement sur l'intervention de M. de Larcy, qui vient de se rendre en toute hâte sur le théâtre des derniers désordres, et la certitude que nous avons du consentement donné par le ministère à cette médiation d'un homme justement aimé et considéré nous rassure sur la suite des événements. Puisqu'on veut sérieusement que le trouble cesse, il ne se prolongera pas davantage.

Le succès des anciens légitimistes aux dernières élections départementales et leur entrée en masse dans beaucoup de conseils généraux a bien autrement de gravité à nos yeux. Il démontre d'abord la profonde inconséquence de ceux qui nous ont poussés dans les voies actuelles ; ou ils se faisaient une étrange illusion sur les dispositions de l'immense majorité des Français, ou ils se promettaient d'avance d'entraver par la violence ou de fausser par la fraude les conséquences inévitables du suffrage universel. Prévision ou calcul, l'événement le prouve, leur erreur a été complète. Grâce au ciel, la véritable fraternité, c'est-à-dire la fraternité chrétienne existe encore dans la plupart de nos provinces. Comme les classes plus favorisées de la fortune n'ont pas manqué à leurs devoirs envers les classes laborieuses, celles-ci rendent en considération et en confiance ce qu'elles ont reçu en procédés humains et généreux. A cet égard, tout l'avantage est en faveur des anciens légitimistes,

qui, ayant plus de piété, ont mieux pratiqué ces vertus de tous les temps qui rendent impossibles les nouveautés dangereuses. Le parti conservateur du dernier règne est moins puissant, parce qu'il a plus donné à l'égoïsme et qu'il a exploité sans scrupule à son profit tous les avantages sociaux et politiques. On peut ainsi constituer pendant quelque temps une oligarchie artificielle ; mais au moindre choc le prestige s'évanouit, et les hommes les plus forts en apparence perdent en un instant tous leurs avantages. Ce qui prouve la justesse de cette observation, c'est que partout où il s'est trouvé des conservateurs bien posés dans l'opinion populaire, leur triomphe n'a pas été moins éclatant que celui des candidats légitimistes.

Quant au plan d'influence forcée dont les fameux *bulletins* du ministère de l'intérieur resteront les monuments impérissables, ceux qui avaient conçu cette pensée oubliaient qu'il leur manquait une chose indispensable pour réussir, c'est-à-dire les moyens d'exécution. Du moment que les échoppes et les ateliers ne se sont pas soulevés en masse à la voix des agitateurs officiels, et que les populations froissées dans leurs sentiments et leurs droits ont impunément réexpédié par la diligence le premier de ces malencontreux commissaires, inspirés par la muse de George Sand, tout cet échaffaudage de terreur administrative croulait de soi-même, et la réaction en faveur des honnêtes gens devenait la conséquence de ces faciles victoires. S'il n'en a pas été ainsi aussitôt par toute la France, s'il existe encore des exceptions au mouvement actuel, c'est que le cœur a manqué à certaines populations : aussitôt que le courage leur est rendu par l'exemple du succès des autres, la scène change de face, et l'empire des proconsuls s'écroule. On vient de le voir à Avignon, si longtemps dominé par les coupe-jarrets de la politique démagogique.

Le parti conservateur de la monarchie de Louis-Philippe ayant constamment procédé par exclusion, deux sortes d'héritiers devaient se présenter pour recueillir sa succession : les républicains d'abord, puis les anciens légitimistes. Il existait des causes absolues qui auraient empêché à tout jamais l'opinion légitimiste de se fondre dans celle qui régnait depuis dix-huit ans ; mais avec plus de prudence et de désintéressement, on aurait amené les hommes les plus considérables du parti de la branche aînée à une neutralité bienveillante ; ceux-ci le prouvaient clairement par les votes presque toujours désintéressés de la plupart de ceux qui avaient pu pénétrer dans la chambre élective. Si dès lors l'intérêt du pays et la prépondérance de plus en plus évidente de la question sociale préparaient la fusion de toutes les opinions honorablement conservatrices, il dut en être ainsi, à plus forte raison, après que l'établissement de la République eut renversé la barrière qui avait jusque-là divisé tant de bons et honnêtes esprits. Ajoutez à cela ce que nous avons déjà dit sur les conséquences du suffrage universel en faveur de beaucoup de légitimistes, et l'on s'explique ainsi parfaitement l'avantage électoral et la haute position parlementaire que la révolution de Février a immédiatement assurés aux coryphées de cette opinion.

Les légitimistes d'ailleurs étaient mieux préparés que les républicains

à un succès durable; ceux-ci avec leurs habitudes de violence et leur ignorance profonde devaient passer comme un torrent. Le petit nombre d'esprits à la fois généreux et éclairés que nous avons eu l'occasion de connaître dans leurs rangs ont été les premiers froissés dans la lutte brutale des premiers jours et n'ont plus reparu à la surface.

Il s'en faut, il est vrai, que tout soit parfait du côté légitimiste : nous connaissons trop dans ses rangs de ces coureurs de lièvre qui caressent les servantes et roulent sous la table des gardes-chasse ; il y a aussi beaucoup d'écervelés qui prennent les bravades pour le dévouement, et qui réclament comme leur droit celui de mener les hommes de leur opinion à l'abîme le plus proche par le plus court chemin. Mais en somme, et grâce surtout à l'influence des idées et des habitudes religieuses, grâce à cette pensée catholique qui doit tout régénérer, si nous ne sommes pas condamnés à périr, l'éducation des légitimistes s'est faite rapidement. Ils se sont assimilé tout ce qu'il y a de bon et de salutaire dans les idées nouvelles, et mieux que d'autres peut-être ils sont en état d'accomplir le seul programme *socialiste* (s'il est permis de se servir dans le bon sens d'un mot si indignement profané), le seul programme *socialiste* qui ne soit pas une déception pour le peuple et un malheur pour l'humanité. On l'a bien vu, et dans les travaux vraiment prophétiques du *congrès d'économie charitable*, et dans cet autre congrès des *journalistes de la droite* auquel le caractère moins exclusif de notre programme nous interdisait de prendre part, mais où un grand nombre de nos amis a fait prédominer les idées justes et salutaires.

Ainsi donc influence acquise par des vertus incontestables, éducation fortement constitutionnelle, tels sont les avantages qui font aujourd'hui la force des propriétaires et des écrivains de l'ancien parti légitimiste. Mais la conséquence de ces avantages doit-elle être une victoire politique de ce parti? Ses chefs ne le pensent pas, et nous sommes entièrement de leur avis.

Pour démontrer cette thèse, il nous faudrait beaucoup plus d'espace que nous n'en avons à notre disposition : nous y reviendrons incessamment. Contentons-nous de dire aujourd'hui que l'effet du suffrage universel, heureusement pratiqué, est de donner à chacun sa place légitime et proportionnelle au grand soleil de la politique. C'est par ce côté que la République, quelque peu acclimatée qu'elle soit chez nous, offre un grand avantage et qu'elle doit durer longtemps, si ses chefs naturels, ceux à qui personne aujourd'hui n'en conteste la direction, comprennent comme nous le programme pacifique qui ressort irrésistiblement de l'antipathie même des anciennes opinions, antipathie qui ne manquerait pas de se renouveler et d'allumer la guerre civile, si l'une des formes de l'opinion monarchiqne avait un moment le dessus.

Que si l'intelligence de cette situation manque aux chefs de la République, leur cause en souffrira sans doute ; mais voir dans nos prévisions une espérance ou une machination quelconque, c'est un premier symptôme d'aveuglement auquel nous refusons de nous arrêter, avant d'avoir la preuve positive qu'il existe ailleurs que dans l'esprit rétrograde des écrivains de *la Réforme*.

Aussi bien, comme nous le disions dernièrement, la question intérieure perd de son importance à mesure que grandit le péril de l'extérieur. Il se fait autour de nous un bruit de guerre qui ne nous étonne pas. Trois mois de bivouac d'une armée française sur la frontière amènent la guerre par une pente presque irrésistible. Nous ne savons pas quelles étaient précisément les intentions de l'Angleterre quand elle s'est jointe à nous pour offrir sa médiation à l'Autriche, mais on disait déjà à Londres que Milan reconquis ne serait pas si facilement rendu, et l'on affirme aujourd'hui que le fameux armistice Salasco est l'œuvre de l'envoyé britannique. Tirer de la facilité avec laquelle s'applanissent actuellement tous les obstacles à la pacification des duchés danois, une conséquence en faveur d'un succès semblable du côté de l'Italie, c'est méconnaître la différence profonde des deux questions. Le Danemarck a vigoureusement défendu sa cause, et ni la Suède ni la Russie ne le laisseraient succomber; d'ailleurs l'embargo des vaisseaux prussiens et l'impossibilité d'improviser une marine allemande devaient bientôt dessiller les yeux les plus prévenus. Du côté de l'Italie au contraire, l'Autriche n'avait en face de soi qu'un vain bruit et des discordes intestines, sauf l'armée de Charles-Albert, mal commandée et affaiblie par ses auxiliaires mêmes. Cet appui manquant à la cause italienne, tout devait crouler, et tout en effet a croulé immédiatement.

En ce moment, les victoires remportées en Lombardie se lient d'une manière intime à la restauration de l'unité autrichienne profondément ébranlée par les événements de mars. L'idée de la restitution d'une partie des provinces reconquises trouvait place dans la tête de ceux qui fomentaient à Vienne l'agitation démagogique; mais aujourd'hui ce parti a le dessous; la cité impériale, si docile à imiter les phases de nos troubles, vient de jouer sa parodie des journées de juin: la clôture des ateliers nationaux a forcé la garde bourgeoise de tirer sur les ouvriers, et la légion académique, déjà en baisse d'influence depuis le retour triomphant de l'empereur, s'est gravement compromise dans ce dernier conflit par une neutralité suspecte. L'idée du retour à l'unité administrative de l'empire, c'est-à-dire au système de M. de Metternich, modifié et rajeuni par l'établissement des institutions constitutionnelles, fait chaque jour de nouveaux progrès, et l'influence que l'armée doit à ses récentes victoires ne contribue pas médiocrement à cette réaction. « Oui, Mes-« sieurs, écrit le vieux maréchal Radetzki en réponse à une adresse de « félicitations de la municipalité de Vienne, l'armée d'Italie aime l'em-« pereur et la patrie, elle aime sa liberté, ses lois, ses institutions, elle est « toute prête à verser avec joie les dernières gouttes de son sang pour « ces gages sacrés, mais elle tient le bonheur de la monarchie pour insé-« parable de son unité.... Je regrette de n'avoir pu conduire ceux qui « ont mis en doute l'unité de l'Autriche sur le champ de bataille que j'ai « dernièrement quitté. Je leur aurais montré le Slave avec le Hongrois et « l'Allemand étendus ensemble et unis dans la mort: je leur aurais fait « voir sur ces visages glacés par le trépas les seuls sentiments qu'ils ex-« primassent encore, c'est-à-dire le défi jeté à l'ennemi et la fidélité

« jusqu'au tombeau envers l'empereur et la patrie. A ce solennel specta-
« cle, j'en suis convaincu, Messieurs, nos déchirements actuels au-
« raient bientôt fait place à des sentiments d'unité et d'amour fraternel
« destinés à se propager *aussi loin que s'étend le sceptre de l'Autriche*. La
« victoire que l'armée vient de remporter aura certainement pour con-
« séquence une paix glorieuse.... »

Et qui dictera, qui accomplira les conditions de cette paix? l'Autriche avec *l'Empire d'Allemagne* d'un côté, Charles-Albert seul de l'autre. L'Angleterre en sait déjà quelque chose, s'il est vrai surtout qu'on ait vu M. Bulwer (nom fatal dans nos affaires) se diriger en toute hâte vers Turin. Nous risquons d'arriver à notre tour comme entre Sganarelle et sa femme. A l'exemple de cette dernière, Charles-Albert pourra bien nous dire : *Et si je veux être battu!* Donc si l'Autriche continue de refuser la médiation comme tardive et inutile et si notre intervention devient inévitable, le terrain sur lequel nous mettrons le pied se dérobera sous nos pas. On veut protéger Venise contre le retour des Autrichiens; mais Venise, avec toute son ancienne gloire et ses illusions nouvelles, peut-elle rester indépendante sans ses Etats du continent? De toute manière, la base des négociations projetées manque aux négociateurs.

Et puis, irons-nous donner la main à la faction qui se dit républicaine en Italie, ce ramassis de fous et de brigands? Bologne résiste aux Autrichiens, nous admirons cette défense nationale, et le lendemain nous apprenons que la ville est tombée au pouvoir de la plèbe, que les *travailleurs* se font payer le salaire deux fois par jour, qu'on mutile les monuments du *Campo-Santo*, ce musée funéraire admiré de toute l'Europe, en attendant que les palais soient pillés... toute force militaire est anéantie dans les Etats romains. A Rimini, les Suisses capitulés assassinent leurs officiers : faudra-t-il rappeler Welden pour rétablir l'ordre? Au moins là nous interviendrions avec opportunité comme pacificateurs.

Un peu de complaisance encore, dame page qui me refusez l'espace; laissez-moi dire un mot sur la suppression des journaux. En *droit*, nous ne contestons rien ; pour nous, c'est une question de salut public. Si *le Représentant du Peuple* et *le Père Duchêne* avaient continué de paraître, nos rues étaient de nouveau ensanglantées. En *fait*, le général Cavaignac a trop promptement cédé à son entourage, en renouvelant son jeu de bascule contre la *réaction*. Aussi doit-on croire qu'il n'ira pas plus loin dans cette voie regrettable. Quant à la suite, la solution de la difficulté dépend entièrement de la question de la guerre. Ou nous entrons en Italie, et l'état de siége étend nécessairement son embargo sur toute la France; ou nous restons dans nos limites, et la loi draconienne, l'*immanis lex*, dont la nécessité commence enfin à se faire comprendre, devient la condition *sine qua non* du rétablissement de la liberté de la presse.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. RENÉ, rue de Seine, 32.

DE LA CONSTITUTION.

De tous les livres que la constitution nouvelle a inspirés, l'ouvrage de M. Edouard Laboulaye, intitulé : *Considérations sur la Constitution*[1], est un des plus savants et des plus fortement écrits, des plus logiques et des plus sains.

Nons ne prétendons point en donner ici l'analyse, ce serait refaire le travail de l'auteur, nous voulons seulement présenter les réflexions qui nous sont venues à l'examen de son livre ; on appréciera mieux l'idée qui domine l'ensemble, les résultats où il est arrivé, et l'indispensable nécessité des réformes qu'il a proposées.

M. Laboulaye est de l'école historique ; tout son livre est dans ce mot jeté au milieu d'une page éloquente :

Ou la science est fausse, ou l'on nous mène à l'abîme.

Et encore :

Le législateur est fait pour la société et non la société pour le législateur.

Il est de l'école historique, c'est-à-dire qu'il respecte et aime deux grandes vérités aujourd'hui reniées : la tradition du passé, que l'on veut oublier, et la liberté, dont on a peur ; par suite il a horreur du socialisme, qui détruit la liberté.

La lutte de l'école historique et du socialisme est une des phases du combat immortel des deux principes qui toujours ont partagé les hommes, la lutte de la force et de la faiblesse humaines ; l'homme est fort, il est raisonnable, par sa seule puissance il peut tout ; ou bien l'homme est faible, il est variable, à chaque pas il trébuche, il tombe, il n'est soutenu que par la tradition, l'autorité, disons le mot, la révélation. — L'école historique c'est le Christianisme, l'école radicale c'est la philosophie absolue.

L'absolutisme de la raison nous a gouvernés en ces jours ; c'est elle qui a fait nos révolutions et qui prépare les révolutions futures ; aussi jamais la morale et le droit n'ont été plus étrangement confondus. Tant

[1] 1 vol. in-12. Paris, Durand, 3, rue des Grès.

de théories ont été produites, tant de faits sont venus détruire ce qui était regardé comme inviolable et sacré, on a tant cherché le bien terrestre et matériel, que bientôt toute loi a manqué ; car ce qui est de l'homme étant fini, changeant et passager, nulle de ses pensées n'a pu servir de règle, et il en a été de même pour la terre et pour la matière; nous sommes environnés de choses transitoires qui s'écroulent à tout instant et tour à tour. L'idée morale a été atteinte au sanctuaire du cœur de l'homme par la recherche même que l'on a faite d'une loi morale ; on n'a pu la trouver, et l'on a cru qu'elle n'existait pas ; on a appliqué à chaque pas cette négation instinctive ; on a mêlé les droits et les devoirs ; on a pris le paiement pour un bienfait ; on a voulu obtenir comme un droit ce qui devait être acquis par le sacrifice et le dévouement (droit à l'instruction, droit au travail, etc.).

C'est là la raison du socialisme ; l'homme, n'étant préoccupé que des intérêts de son bonheur terrestre, a imaginé une société où il pût satisfaire toutes ses ardeurs, et au prix des biens matériels il a sacrifié sa liberté ; l'état socialiste est une grande maison de plaisir gouvernée par une volonté unique ; *l'Etat est un Saturne impitoyable à qui les socialistes offrent la nature humaine en sacrifice.*

Aussi, M. Laboulaye l'a bien compris, dès que la liberté est compromise, la civilisation est près de périr, et c'est parce qu'il aime la liberté qu'il a si vivement attaqué le socialisme ; avant tout, il demande la liberté, et c'est déjà ce qui prouve sa valeur ; les hommes qui se sentent forts veulent être libres, parce qu'il leur faut la liberté pour développer leur force tout entière, et, la voulant pour eux, ils ne comprennent pas la nécessité ou l'utilité de l'absence de la liberté, et ils la demandent pour les autres.

Ne suis-je donc qu'un citoyen ? s'écrie l'auteur, après avoir développé la théorie de l'état qui centralise et absorbe tout en lui, ne suis-je pas un homme ?

Et, en effet, qui dit homme dit *être libre*. Les socialistes et les communistes sont inattaquables dès qu'on accepte le principe de la nécessité pratique. Il n'y a qu'une seule vérité à leur opposer et à laquelle ils n'ont rien à répondre : c'est qu'il y a dans l'homme un quelque chose insaisissable que l'on ne peut manier, régulariser par des lois, réduire aux mêmes prescriptions que la matière, et qui est le sentiment ; ce sentiment c'est l'amour de soi, l'intérêt propre, la conservation de l'être, et par suite l'amour de ce qu'il a conquis, de ce qu'il a gagné, de ce qu'il a joint à lui pour se défendre, pour se couvrir, pour se loger, pour se nourrir, pour en jouir, en un seul mot, ce qu'il s'est *approprié*. Voilà la véritable origine de la propriété; elle est en l'homme. Voilà le vrai droit;

on parle du droit de vivre, je le reconnais, et c'est parce que je le reconnais que je défends la propriété, car il n'est point d'homme qui ne se soit assimilé une certaine portion de terre, de matière et de choses extérieures, de telle sorte qu'elles sont devenues une part de lui-même, et qu'en défendant sa propriété il se trouve qu'il défend sa vie!

Le respect du passé n'a pas une autre source et une autre cause; respecter le passé, c'est renouer la tradition, c'est reconnaître la solidarité humaine. L'homme n'est pas isolé comme si celui d'aujourd'hui était étranger à celui d'hier; la tradition lie ensemble toutes les parties de l'humanité, établit une confraternité qui se prolonge à travers les siècles, et fonde la grande famille humaine, où les descendants continuent l'œuvre commencée par les ancêtres.

Toutes ces théories socialistes, d'ailleurs, contre lesquelles on s'élève, elles ont leur utilité, elles auront leur fin et leurs résultats, qui serviront la civilisation même, qu'elles semblent devoir renverser. L'auteur appelle en un endroit ces philosophes de la matière des *alchimistes*; il n'a pas cru si bien dire; le socialiste sera, comme l'alchimiste du moyen-âge, l'homme qui cherche dans le bonheur indéfini la pierre philosophale; de même que le souffleur poursuivait la transmutation des métaux, la vie immortelle et la source de toute richesse; tous deux utopistes, penchés sur leurs livres, travaillent pour gagner l'impossible, sans se douter qu'il sortira de leurs creusets et de leurs théories deux ou trois petites découvertes tout à fait indépendantes de leurs systèmes, et dont l'humanité fera un jour son profit. Les alchimistes n'ont pas trouvé la vie immortelle; mais eux, ces utopistes, ces rêveurs d'imaginations irréalisables, ils ont créé la chimie, c'est-à-dire une science très-pratique, très-réelle et très-positive; ils n'ont pas rencontré la vie immortelle, mais ils ont trouvé trois ou quatre substances excellentes, utiles et nouvelles : le kermès, l'émétique, les sels de mercure et la distillation de l'alcool.

Ainsi Dieu se joue des prévisions de l'homme et des règles absolues qu'il pose pour l'avenir, et il lui montre à toute heure quelle est l'inanité de ses projets pour fonder sa destinée future, en le laissant s'épuiser en vains efforts dans l'établissement de son présent.

La première partie du livre de M. Laboulaye est consacrée à la discussion de ces vagues théories qui autrefois restaient dans les livres, seulement connues des savants, et qui aujourd'hui se formulent à la tribune, pénètrent dans la constitution et s'écrivent par avance, en caractères de sang, sur les pavés des barricades. Mais après cette exposition vive, nette et précise, abordant la constitution elle-même, il y découvre tout d'abord un vice capital : elle n'a point été faite pour la

France et pour notre temps. Au lieu de s'inquiéter de ce que voulait notre patrie, de ce qu'exigent ses besoins et ses mœurs, on a formulé une constitution systématique; au lieu de la philosophie expérimentale, on a suivi la théorie pure; au lieu de procéder par l'analyse, on a procédé par la synthèse.

On ne s'est point empressé, comme en 1789, de demander aux cahiers des communes quels étaient les vœux généraux et particuliers des provinces. On s'est retiré dans une chambre carrée, autour d'une table; on a causé, on a pensé à l'Amérique, à la Constituante, à la Convention, à la Constitution de l'an III, à la Constitution de l'an VIII, à la différence qu'il fallait établir bien tranchée entre la République et la royauté, et il n'est venu à l'esprit de personne d'élever cette simple objection : Mais est-ce bien là ce qui existe, ou ce qui est tellement entré dans l'opinion publique que cela devrait exister ? Eh! que m'importe à moi qu'il y ait dans la constitution nouvelle une différence très-tranchée entre la République que nous avons faite et la royauté que nous avons défaite, si je n'obtiens pas ce que j'espérais en détruisant la royauté? Aurai-je les libertés que je demandais depuis si longtemps, et que je croyais avoir gagnées? Et si vous ne me les donnez pas, n'arrivera-t-il pas un moment où j'élèverai contre vous des barricades comme on en a élevé contre la royauté? Ne tomberez-vous pas comme elle un jour : elle, pour n'avoir pas voulu accorder les droits que l'on réclamait, vous pour les avoir proclamés, et les avoir ensuite retirés?

Ce vice capital une fois reconnu, M. Laboulaye examine les dispositions générales de la constitution, et il est forcé de les condamner presque toutes. Le pouvoir exécutif, il ne le trouve pas assez fort; l'Assemblée unique tôt ou tard absorbera le président ou sera absorbée en lui; le suffrage universel ne peut s'appliquer sans un cens déterminé; la haute Cour de justice est impraticable ou inutile, le vote par scrutin de liste est illusoire, le préambule enfin, ambitieux, vague ou erroné, proclame des axiomes absolus qui, commentés par les passions, deviendront le programme sacré de l'insurrection, et armeront les bras d'un peuple soulevé contre les restrictions écrites dans les articles de la loi.

Une partie de ces critiques sont justes, d'autres peuvent être discutées. Il faut le dire aussitôt, le reproche qu'il adresse au préambule n'est plus applicable depuis la présentation d'un nouveau projet, et celui-ci même déjà battu en brèche par les arguments les plus forts, il n'est pas certain qu'après la discussion de tous ses articles, il ne s'écroulera pas sous son propre poids et sous les coups répétés du bon sens public et de la haute raison française.

L'étendue du pouvoir du président tient à l'existence d'une assemblée

unique ou de deux chambres ; nous ne répéterons pas ici tous les motifs que l'on a fait valoir en faveur des deux chambres ; pour nous, cette institution est de premier rang ; si elle existe, la République sera sauvée; si elle est repoussée, nous nous résignons par avance à l'anarchie la plus dégradante ou au despotisme le plus brutal, et alors ce ne sera pas la république. Nous voulons seulement faire remarquer comment M. Laboulaye entend la composition de la deuxième chambre : le sénat serait élu partie par les départements, partie par les administrations et les grands corps scientifiques et littéraires ; l'agriculture, le commerce, la marine, l'industrie, les arts, la magistrature, auraient chacun leurs représentants dans le sénat.

Une fois le principe des deux chambres admis, je ne vois rien de plus propre à former des hommes spéciaux pour la représentation nationale ; l'administration d'un grand pays ne se règle pas et ne marche pas avec des orateurs ; on peut juger aujourd'hui de l'utilité des hommes spéciaux dans l'Assemblée ; trop peu se sont encore décélés, et plus d'une fois déjà l'Assemblée a regretté d'avoir pris des décisions sur lesquelles elle était éclairée plus tard. Sans tomber dans l'imitation de l'Angleterre, où les institutions sont liées par la force d'une tradition surannée, nos traditions françaises nous montrent comment était gouvernée la France au temps de sa puissance la plus respectée. Nos ministres les meilleurs avaient une pratique considérable, on ne les choisissait pas parce qu'ils savaient plus ou moins bien parler; Colbert était un simple commis; Richelieu, avant de diriger le cabinet, avait longtemps fait partie du conseil, et il est douteux que ces deux grands ministres eussent été d'éclatants orateurs.

Ne serait-ce pas d'ailleurs une belle récompense pour les administrations et les corporations que cette introduction dans le sénat de leurs plus dignes représentants ? En outre de l'intérêt qu'en retirerait l'Etat, les illustrations commerciales, artistiques, administratives, verraient de loin leur place marquée aux conseils de la nation, et il s'élèverait en bien des cœurs une louable émulation et une ambition légitime, pour occuper, au temps de la maturité de l'âge et du talent, ces postes honorables, qui ne seraient pas les Invalides de l'intelligence, mais où une existence commencée par les spéculations et les études se terminerait par l'application des théories longtemps méditées, la pratique des observations de l'expérience, et la réalisation des profondes pensées du génie.

En ce qui regarde la loi électorale, M. Laboulaye fait quelques objections de détail qui sont de simple bon sens ; il ne veut pas que la constitution, d'une part, donne à l'élection pour base la population, qui

est variable, et de l'autre, limite le nombre des représentants à un chiffre fixe, ce qui est contradictoire. Il demande que les élections se fassent par nomination unique et non par scrutin de liste, procédé dont l'expérience a déjà démontré les fâcheux effets. Ces réformes sont acceptables; mais il en est qu'on ne peut admettre. Dans la constitution qu'il propose, ceux-là seuls seraient électeurs qui seraient inscrits au rôle des contributions foncières et paieraient un cens. Si modique que soit ce cens, nous rentrerions entièrement dans la vieille loi électorale; on n'aurait plus que des propriétaires, et pour participer aux droits du citoyen on chercherait avant tout la garantie de la propriété. Cela est complétement contraire au principe du suffrage universel; la Révolution serait diminuée par la tête.

Je sais bien pourquoi M. Laboulaye établit la nécessité du cens; il est frappé des inconvénients des influences, que nulle loi ne peut empêcher ni détruire, et il voudrait exclure les domestiques et les salariés, dont la volonté et le vote ne peuvent être libres; mais pourquoi ne pas écrire tout simplement dans la constitution : les domestiques, etc., ne seront pas électeurs. Le principe n'est pas irrévocablement attaqué; il sera toujours possible de rentrer dans son droit électoral en sortant de la domesticité : tel deviendra aujourd'hui électeur qui en était incapable hier. C'est ce qu'avaient établi l'Assemblée constituante et la Convention, et l'on n'accusera pas la Convention de n'avoir pas aimé la liberté.

L'imitation de la Convention n'a pourtant point manqué d'être adoptée plus d'une fois par la constitution de 1848, par exemple, dans l'institution de la haute Cour de justice.

Quand on a posé un principe, tout ce qui lui est propre y rentre, mais aussi tout ce qui lui est étranger en est repoussé, comme par une force magnétique. La condamnation que M. Laboulaye prononce contre la haute Cour de justice témoigne de deux grandes vérités : premièrement, que, le principe de liberté une fois consacré, la nécessité est reconnue que tout citoyen doit être jugé par ses juges naturels, et, par suite, que tout tribunal extraordinaire est rejeté dans le néant; secondement, qu'en admettant ce même principe de la liberté, nos législateurs n'ont pu instituer une haute Cour de justice, c'est-à-dire un tribunal extraordinaire, sans inconséquence ou sans légèreté.

Et l'on sait, en effet, comment cette haute Cour de justice a été introduite dans la constitution. Préoccupés des souvenirs d'un temps qui ne ressemble au nôtre ni par les mœurs, ni par les principes, ni par les besoins, les membres de la commission sont allés chercher dans les constitutions de 1791 et de 1793 les règlements dont l'apparence était révolutionnaire et satisfaisait d'irréfléchies inspirations vers le passé.

L'instinct d'imitation est en l'homme, nous cherchons en vain à nous en défendre : nous repoussons une tradition, parce qu'elle remonte à beaucoup de siècles, et pourtant cette tradition n'est autre qu'une imitation consacrée par la raison et l'expérience; mais nous nous portons avec une ardeur passionnée vers l'imitation servile des œuvres d'hier, et ces œuvres d'hier n'ont été encore confirmées ni par la pratique ni par le temps.

Dans les constitutions de la révolution, on a trouvé une haute Cour de justice, et on s'est empressé de transporter la haute Cour de justice dans la constitution de 1848 : on ne s'est point enquis comment avait fonctionné cette Cour, ni à quels délits précis elle s'appliquait, ni quels avaient été ses résultats et sa destinée. On semble avoir ignoré même que cette haute Cour de justice, écrite en si gros caractères dans la loi, n'avait jamais existé, qu'elle avait été réunie une seule fois, qu'on n'en avait ressenti ni la privation ni la nécessité ; elle n'a été qu'une lettre imprimée, une institution morte-née; elle n'a pas péri, elle n'avait même pas vécu.

Je m'arrête ; les bornes de ce recueil m'empêchent d'examiner plus en détail les modifications que M. Laboulaye présente pour la constitution. On peut voir cependant quel a été son but et quelle pensée l'a dirigé. Quels que soient les résultats qu'il produise, quels que soient les changements qu'il pousse nos représentants à apporter dans leur œuvre, ce résultat même fût-il nul, son livre sera toujours considéré comme l'expression des méditations d'un esprit logique et penseur, d'un honnête homme et d'un bon citoyen. On sent à travers ces pages un souffle généreux, l'inspiration d'un véritable Français qui aime la patrie et la liberté.

Une dernière réflexion. Il y a les excès d'un principe, c'est-à-dire, qu'absorbé par une idée on s'isole en elle ; comme enseveli dans les rayons éclatants de la lumière d'une vérité, on ne voit pas au-dela. C'est ce qui est arrivé à M. Laboulaye. Il eût voulu que les représentants qui ont pris en main le gouvernement eussent peu changé à la Constitution fondamentale de notre pays. — M. Laboulaye a-t-il réfléchi qu'il faisait sa théorie dans le silence du cabinet, à l'abri des affaires publiques, en dehors des violences, des passions des partis, des exigences d'un peuple qui aurait cru à une nouvelle tromperie de juillet ; qui avait rêvé un changement immense, infini, impossible ; qui poursuivait les gouvernants et les législateurs des clameurs de ses protestations, et, quand il ne les croyait pas écoutées, prenait un jour son fusil, élevait de nouveau ses barricades, et, par quatre jours d'une lutte effroyable, soulevait en ses législateurs des idées, des doutes et des hésitations dans

lesquels l'âme ne pouvait garder la sérénité de ses pensées et le calme de ses décisions ?

Oui, sans doute, cette constitution que nous faisons aujourd'hui ne sera pas bonne, peut-être nous conduira-t-elle à de nouveaux malheurs, et porte-t-elle en ses germes de nouvelles révolutions. Eh bien ! nous ne serons pas plus heureux que nos pères ! l'avons-nous donc mérité ? avons-nous conquis le droit de la certitude et de la vérité de nos actes ? Non ! nous souffrirons de nos idées, nous porterons la peine de nos théories, nous épuiserons l'amertume des vains systèmes que nous avons imaginés ; nous avons, en notre orgueil, élevé jusqu'à Dieu, jusqu'à la négation de Dieu, la grandeur incommensurable de l'homme ; c'est en notre orgueil que nous serons frappés ! Et je ne m'en étonne pas, et je ne le crains pas. Le contraire eût été un malheur pour nous ; car après tant d'audace, dans la paix de notre impunité, nous eussions rêvé peut-être davantage encore, nous eussions tenté des entreprises monstrueuses, et, comme les Titans de la fable, accumulé les monts pour escalader les cieux et détrôner le Dieu souverain ! Nous serons châtiés avant que de commencer, nous ploierons à terre par le poids de nos pensées, nous serons amoindris, blessés, mais nous garderons le pouvoir et la liberté de nous relever un jour, et nous aurons à remercier encore de sa miséricorde le grand Dieu qui ne nous aura pas écrasés sous les rocs que nous eussions soulevés !

Eugène Loudun.

LE BAILLI.

NOUVELLE LIVONIENNE [1].

(Traduite de l'anglais de miss Rigby.)

Personne ne pouvait s'opposer au choix de Mart, il était presque seul dans le monde, il n'avait jamais eu ni frère ni sœur, ses parents étaient morts depuis peu, il ne lui restait qu'une vieille grand'-mère qui vivait avec lui et qu'il soignait avec un grand respect et une vive tendresse. Son père avait été, comme le vieux Tonno, le père de sa bien-aimée, pauvre et paresseux ; mais comme Tonno et beaucoup d'autres habitants de ce coin du monde, il était paresseux surtout parce qu'il était pauvre, parce qu'il s'était vu ruiner peu à peu par des lois cruelles et un changement perpétuel de maîtres, en dépit de tous ses efforts pour remonter sur l'eau, et qu'au bout d'un certain temps il avait perdu la force et le courage de continuer la lutte. Mais quoiqu'il eût laissé sa ferme dans l'état le plus misérable, sa maison et ses bestiaux dans une condition déplorable, il n'en était plus de même maintenant. L'esprit joyeux et le bras vigoureux de Mart avaient tout réparé, et il était déjà connu comme l'un des fermiers les plus exacts à payer sa rente et à accomplir sa corvée. Il n'était pas riche, à peine avait-il de l'aisance, même pour un paysan ; mais il était jeune, en bon chemin, et nous recommandons aux jeunes filles cette classe de soupirants infiniment plus que ceux qui ont à leur offrir une fortune toute faite.

Dans une semblable position, il n'était pas besoin de faire longtemps la cour. La dot d'Anno ne devait pas s'accroître à retarder le mariage, et l'activité de Mart n'avait rien à perdre à sa prompte célébration ; il assurait au contraire qn'il était beaucoup plus tenté de perdre son temps quand il y avait onze werstes entre eux, qu'il ne le serait quand elle habiterait sous son toit. Nous laissons au lecteur à décider si cette assertion était fondée ou seulement ingénieuse.

Un matin donc, Mart se revêtit de ses habits du dimanche, et accompagné par un autre paysan pâle et de pauvre mine, le vrai contraste de ce qu'était Mart, monta dans sa charrette (car le printemps venait de

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, p. 501.

commencer), et prit le chemin de la maison du vieux Tonno, après avoir placé dans sa voiture plusieurs paquets soigneusement enveloppés. La route traversait plusieurs werstes de bois, au milieu desquels se trouvait la maison de Mart, et passait ensuite devant la résidence du baron, entourée, selon l'usage en Livonie, des bâtiments de fermes, des étables et des granges. Toutes ces constructions du même style étaient lourdes, laides et du plus mauvais goût, mais Mart les trouvait belles, et en les contemplant, en se rappelant que le propriétaire de toute cette magnificence, l'être qui avait le droit de vivre dans cette grande maison avec tous ses bâtiments de fermes précisément sous ses yeux, dépensait volontairement son temps et son argent en pays étranger; Mart trouvait là un des mystères du cœur humain que son intelligence ne pouvait comprendre. Il passa ensuite devant une plus petite habitation, éloignée d'environ deux werstes de l'Hoson, résidence du baron, bâtie à peu près dans le même goût, mais beaucoup plus jolie; elle était entourée d'arbres, un ruisseau limpide coulait devant et réfléchissait le paysage. La maison était en pierre peinte en jaune, le toit était peint en vert, on y comptait quatres fenêtres à chassis et un portique en bois, et Mart pensa que c'était là une habitation plus enviable encore.

C'était la maison du bailli! Mart n'avait pas passé par là depuis qu'Anno avait refusé d'en devenir la maîtresse. Nous ne dirons pas que ce fut là pour Mart un mystère aussi profond que le premier qu'il avait essayé de résoudre; il sentit, quelle que fût sa modestie, que son cœur valait les maisons de tous les baillis du monde, mais la pensée qn'Anno avait refusé une maison de pierres jaunes, avec un toit vert, des fenêtres en chassis, un portique en bois, et des trésors innombrables pour l'amour de lui, remplit son âme d'une reconnaissance infinie; il lui sembla qu'il ne pourrait jamais l'adorer assez; il pressa son bon petit cheval, et ne songea plus à aucune maison jusqu'à ce qu'il eût atteint celle où habitait Anno.

Ce n'était pas assurément un séjour bien tentant. La maison s'élevait sur le bord d'un grand marais, couvert encore des eaux des neiges d'hiver, qui s'étendaient aussi sur les champs pierreux et stériles qui composaient la ferme de Tonno. La maison en bois, vieille et sombre, avait un toit de chaume fort élevé et tout dégarni qui descendait au-dessus de deux petits œils de bœuf qui semblaient faits dans un tout autre but que celui d'y faire pénétrer le jour. Les murs de planches étaient humides et pourris, quelques-unes des poutres avaient cédé et pliaient, enfin il semblait qu'une étincelle eût suffi à incendier le bâtiment, ou un souffle de vent à le renverser. Mais tout était propre et rangé; deux

longues pièces de toile qui blanchissaient au soleil, et de nombreuses familles de poules et de poulets qui caquetaient autour de la maison, témoignaient que les soins d'Anno avaient précédé la circonstance présente.

Qnand la petite charrette s'arrêta à la porte, pas un des habitants de la maisonnette n'était en vue ; mais la tête grise du vieux Tonno se montra bientôt sous l'auvent de la porte ; il avait l'air rude et important, affecta une grande surprise à la venue des survenants, et leur demanda ce qu'ils désiraient.

« Je vous le dirai tout à l'heure, dit Mart d'un air significatif, tout en dételant son petit cheval ; je vous le dirai tout à l'heure. Il fait bien beau aujourd'hui, Tonno.

— Bien beau, répondit Tonno. Comment sont vos seigles ?

— Parfaitement beaux, dit Mart ; mais j'ai besoin d'un bel oiseau pour m'aider à les becqueter, et on me dit qu'il s'est posé ici.

— Un bel oiseau ! Comment est-il ?

— Laissez-moi voir, et je vous le dirai, dit Mart.

— Amenez toute la cage, » dit son compagnon, et Tonno disparut. Des éclats de rire retentirent dans la maison, et au bout de quelques minutes le vieillard reparut, amenant par le bras une robuste jeune paysanne toute rouge de gaîté et de modestie. « Voilà votre oiseau, » dit Tonno.

Mart fit semblant d'examiner la jeune fille, et essaya de lui prendre la main ; il fut repoussé avec la rudesse, témoignage convenu de la pudeur livonienne. « C'est un bel oiseau, dit-il, mais il est trop timide pour moi ; vous pouvez le laisser s'envoler. »

Tonno se retira de nouveau, et les mêmes rires se firent entendre ; Mart crut y reconnaître quelques accents qui lui firent battre le cœur. Cette fois, Tonno amenait une paysanne brûlée par le soleil et fatiguée par un rude travail ; elle portait le bonnet de matrone, regarda le jeune homme gaiement et hardiment, et semblait s'amuser de la plaisanterie.

« Voilà votre oiseau, dit de nouveau Tonno.

— C'est un fort bel oiseau, répondit Mart ; mais je soupçonne qu'il a déjà un compagnon. J'aurais les yeux arrachés si je mettais la tête dans sa cage ; non, non, cherchez encore. »

On amena alors une petite fille de dix ans, et Mart dit que cet oiseau-là n'avait pas encore toutes ses plumes ; puis une vieille femme courbée par l'âge, et Mart lui frappa doucement sur l'épaule, en ajoutant qu'elle lui plairait fort, parce qu'elle ne s'envolerait pas ; mais que ce n'était pas encore là son oiseau, et autres traits d'esprit.

— Avez-vous encore des oiseaux dans votre cage? demanda Mart.

— Non, dit Tonno, la cage est vide à présent.

— Alors, il faut que je cherche moi-même. »

Et laissant devant la maison l'assemblée livrée à une explosion de gaieté, Mart se courba sous l'auvent et entra.

Ce qui arriva alors, où il trouva l'oiseau, comment il réussit à le prendre, c'est ce dont nous ne pouvons rien dire. Cela dura longtemps, et ce ne fut que lorsque le vieux Tonno les eut appelés de toute la force de ses poumons, que les femmes se furent approchées des fenêtres pour regarder dans la maison, que les deux fiancés parurent tous deux rouges, un peu embarrassés et fort heureux.

Mart s'éloigna en hâte comme pour cacher son embarras, et rapporta les paquets qu'il avait si soigneusement enveloppés. Il en tira des mouchoirs aux couleurs brillantes, de jolis tabliers et de beaux rubans qui excitèrent l'un après l'autre des cris d'admiration, et qu'il entassa sur les jolis bras d'Anno ; puis il plaça dans une de ses mains une grande broche d'argent ornée de cristal rouge, mit dans l'autre deux roubles d'argent, et l'ayant ainsi chargée autant qu'elle en pouvait porter, il prit hardiment sa tête entre ses grandes mains et l'embrassa tendrement devant tous les spectateurs en disant : « Voilà mon bel oiseau. »

Ceci ne faisait pas partie indispensable de la cérémonie, mais chacun le regarda comme la conclusion, et Tonno les invita à entrer dans la maison, où l'on but à la santé des fiancés une bouteille d'eau-de-vie, reste de jours meilleurs.

Nous avons déjà parlé du paysan qui accompagnait Mart dans son expédition. Sa fonction, suivant les anciennes coutumes, religieusement consacrées parmi les paysans, devait être celle de *brautwerber* (ou interprète des fiancés) ; mais il faut avouer que Mart ne lui avait pas laissé grand'chose à faire. Cet office est toujours confié à un homme marié, en général à un proche parent du fiancé, et il porte la parole pour celui-ci, qu'on suppose trop timide pour s'expliquer lui-même. Heureusement que dans cette occasion le fiancé n'était pas de cette espèce, car il aurait trouvé peu de secours dans le *brautwerber* qu'il s'était choisi. Juhann était, comme nous l'avons dit, pâle et timide, mélancolique et silencieux ; personne ne s'étonnait que Mart l'eût choisi pour la circonstance, car tout le monde savait qu'ils étaient amis intimes. Ce qu'il était plus difficile d'expliquer, si ce n'est par le contraste de leurs caractères, c'était comment ils en étaient venus là. Il en était pourtant ainsi. Mart aimait cet homme pauvre, inquiet et abattu, et en retour Juhann aurait tout fait pour Mart, et certainement il n'aurait accepté cet office pour nul autre.

Il est inutile de raconter la seconde visite d'Anno au presbytère, et de dire que la cérémonie des fiançailles s'accomplit sans la moindre interruption ni la plus légère méprise. Le bon pasteur regarda le jeune couple qui se tenait devant lui avec le plus vif intérêt, examina avec pleine satisfaction la figure ouverte et honnête de Mart, et mêla dans son exhortation des paroles tendres et encourageantes. Le jeune et beau couple qu'il avait devant lui excitait dans son cœur un sentiment d'intérêt un peu romanesque. L'amour désintéressé était une vertu, et l'amour heureux un luxe qu'il rencontrait rarement parmi ses pauvres paysans. Il sentait qu'il n'avait pas accordé cette femme comme tant d'autres, pour devenir l'esclave d'un esclave, mais pour être la femme chérie d'un homme droit et sincère.

On trouvera peut-être que nous avons beaucoup insisté sur la cérémonie des fiançailles; chez ce peuple primitif, la cérémonie qui précède le mariage et les fêtes qui le suivent, sont beaucoup plus importantes que la célébration nuptiale elle-même; le paysan livonien accomplit celle-ci uniquement parce que la loi l'exige. En général, ils viennent à l'église avec leurs vêtements de tous les jours, et accompagnés seulement de leurs témoins. Quant à emmener sa femme chez lui après la cérémonie, c'est une inconvenance qu'il ne commettrait jamais. Le nouveau couple se sépare à la porte de l'église et chacun s'en va chez soi pour ne plus se revoir qu'au jour fixé pour leur fête de noce. Mart et Anno furent fortement soupçonnés d'avoir mis de côté l'étiquette et d'avoir marché ensemble pendant la plus grande partie du chemin qui menait de l'église à Uxnorm ; une charrette et un cheval semblables à ceux de Mart furent même très-certainement vus le lendemain soir à la porte d'Anno.

III

Au jour fixé, il se forma à la maison de Mart une réunion matinale d'amis et de parens. Il avait été très-libéral dans ses invitations, il était généralement aimé; le temps était beau et les petites charrettes pleines de joyeux visiteurs s'arrêtaient l'une après l'autre devant sa porte. Depuis quelques jours les préparatifs d'un festin abondant se faisaient sous la surintendance de la vieille grand'mère, femme à l'expression douce et vénérable, qui marchait en chancelant, parée d'un tablier neuf du plus beau rouge, jaune et vert, qu'on eût pu trouver : c'était le cadeau de Mart à sa mère. La maison était soigneusement balayée et le plancher jonché de branches vertes de sapin; les barils de bois et les coupes étaient aussi fraîches et blanches qu'avait pu les rendre l'eau rapide du petit ruisseau.

Parmi les arrivants on remarquait deux jeunes paysans qui semblaient

fort affairés, pleins d'importance et de gaieté, et qui, sous quelques rapports, dirigeaient toutes choses plus absolument que le fiancé lui-même. C'étaient les *maréchaux*, hommes d'élite dont l'office est très-ancien et qui rappelèrent à Mart, ce qu'il était tout prêt à leur rappeler lui-même, qu'il était temps d'aller chercher la fiancée. Une petite procession de charrettes dirigée par les maréchaux se mit en marche, elle renfermait la plupart des hommes invités ; une charrette spéciale, celle de Mart, ornée de branches, et conduite par le brautwerber, était évidemment destinée à ramener la fiancée. Il était encore de bonne heure, les chemins étaient bons, la route se fit sans aventure.

Arrivés à Uxnorm, où ils trouvèrent aussi une réunion d'amis qui les attendaient, les maréchaux descendirent les premiers et entrèrent pour demander la fiancée. Ils reparurent peu de minutes après, suivis par la jeune fille. Anno semblait être vêtue comme de coutume, son juste au corps de laine couvrant tous les ornements de dessous ; mais sa jolie tête était tout à fait nue, elle avait quitté sa couronne de jeune fille, et le bonnet de matrone ne l'avait pas encore remplacée. La porte de la maison était large et basse et laissait pénétrer le regard dans l'intérieur ; la taille élégante, la figure tendre et modeste d'Anno s'y détachaient en relief, et tandis que, sans le savoir peut-être, elle restait sur le seuil et se retournait pour regarder encore une fois en arrière, le cœur ferme de Mart était plein de cette reconnaissance profonde qui semble changer une passion égoïste en un devoir sacré. Le père ne parut pas ; il resta dans la maison. C'est l'étiquette d'une noce livonienne. L'homme va chercher sa femme sans être aidé par ses parents, la femme laisse sa maison sans y être poussée par les siens ; tous deux sont libres.

Mais à ce moment l'étiquette était bien loin des pensées de Mart ; dès que le pied d'Anno eut quitté le seuil paternel, il fut à côté d'elle, l'enleva plutôt qu'il ne l'aida à monter dans la charrette, et au mépris de toute règle et de tout usage, saisit les rênes et s'élança auprès d'elle. En vain le Brautwerber le réprimanda doucement, en vain les maréchaux ordonnèrent-ils impérieusement, Mart était dans la joie de la possession et dans un état de bonheur si tumultueux qu'on ne pouvait pas se faire comprendre de lui par les moyens ordinaires. Le petit cheval connaissait son maître, et partit au grand galop ; les maréchaux, dans leur anxiété, durent se borner à empêcher Mart de prendre la tête du cortége, ce qui aurait été le comble de l'inconvenance. Ils y réussirent, et Mart, qui avait atteint son but, passa tranquillement derrière eux, laissant son petit cheval aller à sa guise.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 septembre 1848.

La commission a achevé son travail de révision, M. Marrast a fait son nouveau rapport à l'Assemblée, la discussion de la constitution a commencé, et c'est à peine si nous avons parlé de loin en loin de cet acte capital ; avons-nous donc, dans une circonstance aussi grave, manqué au devoir que nous impose la confiance de nos lecteurs ?

Ce qui nous rassure en partie, c'est d'observer la même langueur chez presque tous les organes de la presse. Evidemment jusqu'ici le projet de constitution est ce qui a comparativement occupé le moins nos publicistes ; c'est aussi la question sur laquelle les partis se sont le moins passionnés jusqu'à présent.

Rien de plus singulier au premier abord que cette atonie ; rien pourtant de plus naturel et de plus conséquent, si l'on se donne la peine d'y réfléchir. Supposez qu'il y a huit mois, quelqu'un fût venu nous parler de l'imminence d'un renouvellement de constitution, nous aurions haussé les épaules. Rien jusqu'ici n'avait plus excité notre pitié que le sort de nos pères contraints à voir se succéder cinq constitutions en moins de dix ans ; et nous voici pris au même piége : c'est comme un énorme *pensum* infligé à notre pays en expiation de tant de turbulence.

La tournure monarchique des idées françaises, la tendance constante de notre nation à se personnifier dans un homme auquel elle abandonne tout le pouvoir, nous a rendus dès longtemps parfaitement impropres à l'élaboration d'un de ces codes de garanties, désignés au-delà du détroit sous le nom de Charte constitutionnelle. Ceux qui parlent de l'ancienne *constitution française*, ou s'abusent eux-mêmes, ou cherchent à composer une base historique pour des idées entièrement nouvelles. Si l'on veut se convaincre de l'inanité de nos traditions historiques à cet égard, il suffit de parcourir le recueil composé en 1789 sous le titre d'*Etats-Généraux*. C'est un chaos dont il est impossible de tirer aucun principe fixe, aucune garantie positive. On n'y trouve plus que le besoin de liberté qui se réveille de temps en temps dans une nation généreuse et éclairée. L'interférence des Parlements dans les questions d'intérêt national et la répression régulière de leurs réclamations par la tenue des lits de justice, seul acte vraiment légal et fondé sur un droit incontestable, sont une nouvelle preuve de l'impuissance de toute institution libérale, comme l'entendent les peuples vrai-

ment républicains, à croître sous l'ombre du grand arbre de la monarchie française.

La Révolution n'est pas née d'un irrésistible mouvement de l'esprit humain, mais de l'abâtardissement ignominieux de la monarchie pendant le cours du XVIII[e] siècle. Sans Louis XV, il n'y aurait pas eu de Robespierre; sans Robespierre, il n'y aurait pas eu de Napoléon. Au moment où la vieille société croulait sur ses bases vermoulues, nous n'avions rien à tirer de notre propre fonds pour remplacer ce qu'on renversait avec tant de rage; il ne nous restait que le choix de l'imitation. D'un côté se montrait l'Angleterre, dont l'ascendant politique s'imposait à la France, de même que dans le siècle précédent la grandeur de Louis XIV avait moralement subjugué l'Angleterre; de l'autre apparaissaient les Etats-Unis avec leur jeune liberté, que nous avions soutenue pour opposer un contre-poids à la prépondérance de l'Angleterre, et qui nous séduisaient par une ressemblance, au moins nominale, avec cet idéal de collège hérité du XVI[e] siècle en faveur des républiques de l'antiquité. La progression de la lutte des classes devait fixer l'ordre de ces imitations. La bourgeoisie et la noblesse de province avaient adopté la mode anglaise; le symbole républicain devint le symbole de la victoire des prolétaires.

Cependant plus les essais de constitution républicaine se renouvelaient, et moins ils prenaient racine sur notre sol. Alors il s'offrit une épée pour trancher le nœud gordien, et tous les fronts se courbèrent dans l'effusion de la reconnaissance. Le héros de Marengo devint le héros du 18 brumaire, et renouant la chaîne du passé, la France salua dans l'auteur du Code civil le successeur de Louis XIV. Il importe aujourd'hui plus que jamais de se pénétrer de cette vérité historique, que Napoléon n'a rencontré aucun obstacle sérieux à l'intérieur; que, sans les désastres de nos armées et la coalition de l'Europe, Lafayette, Chateaubriand, Benjamin Constant, M[me] de Staël, c'est-à-dire la phalange des intelligences et des cœurs révoltés contre le despotisme, n'auraient pas pesé d'un scrupule dans la balance de nos destinées, et que, quant au parti républicain, le rétablissement d'un pouvoir absolu intelligent et glorieux l'avait réduit à quelques regrets individuels, au milieu d'apostasies honteuses et d'un abandon presque universel. La France en était revenue à son tempérament de quinze siècles.

Un homme qui n'avait pas encore treize ans dans les premiers jours de mars 1815, se rappelle très-bien qu'à cette époque, se trouvant à dîner avec ses parents dans une maison où se réunissait l'élite de la bourgeoisie parisienne, il entendit mettre la première fois sur le tapis le thème des idées libérales. Il était naturel que l'enfant n'en sût pas grand'chose, lui qui, pour toute impression politique, n'avait eu que la brusque transition d'une confiance absolue dans les victoires de l'empereur à la présence des Cosaques au sein de notre capitale. Mais le reste de l'auditoire, il se le rappelle pertinemment, n'était pas plus

avancé que lui. Chacun demandait ce qu'il fallait entendre par les *idées libérales*, et un jeune homme plein d'ardeur et d'éloquence se chargea d'en exposer la nature et d'en défendre l'efficacité. Ce jeune homme, c'était l'une des gloires les plus pures de notre drapeau catholique : c'était M. de Vatimesnil.

Ce que depuis lors il a fallu de talent, de courage, de persévérance et de combats pour acclimater en France la plante anglaise, seule possible entre le despotisme brisé et le républicanisme redouté et flétri, l'histoire impartiale se chargera de le dire, et nous ne doutons pas que les vaincus de 1848 aient à redouter ses jugements. Soit que les uns, plus timides (c'est-à-dire l'école doctrinaire de Royer-Collard, ne nous y trompons pas) voulussent enter les garanties constitutionnelles sur l'arbre administratif relevé par Napoléon, soit que les autres, Chateaubriand à leur tête, plus sincères et plus poëtes, mais aussi emportés plus loin de la réalité nationale, prétendissent faire sortir l'intelligence de la liberté de ce vieux sentiment d'honneur que Montesquieu avait signalé comme le seul mobile de la France, c'était toujours une entreprise immense, et sur les difficultés de laquelle, nous autres de la génération intermédiaire, élevés pour ainsi dire sur les genoux des fondateurs de la monarchie constitutionnelle, nous nous sommes fait jusqu'au dernier moment une entière illusion.

La tempête du 24 février a été comme le coup de tonnerre qui nous a réveillés de nos rêves. Les fautes de la branche cadette, de ses ministres, de ses Chambres et de ses électeurs, la division intérieure accrue par l'établissement de 1830, la légèreté de la nation française, qui, dans tous les siècles, a effroyablement gaspillé les avantages de la paix, toutes ces causes, si puissantes qu'elles soient, ne suffisent pas pour expliquer la catastrophe, si l'on ne tient pas compte d'une réaction furieuse de l'esprit français contre les fictions constitutionnelles, dont depuis trente-quatre ans on avait voulu faire sa nourriture exclusive.

Nous assistions un soir, vers 1827, au début des acteurs anglais à Paris : Charles Kemble jouait Hamlet, et miss Smithson Ophelia ; l'émotion était immense ; c'était un monde nouveau qui se révélait à cette réunion d'artistes et de gens de lettres. Charles Nodier était dans une loge à côté de nous ; il pleurait à chaudes larmes : *Voici enfin la vraie tragédie*, répétait-il sans cesse, et nous partagions tous la même conviction. Depuis lors, notre prédilection pour Shakspeare n'a pas diminué ; mais nous avons senti qu'entre le génie français et le *pandemonium* d'idées et de figures qui constitue le plus grand génie dramatique des temps modernes, il existe un obstacle invincible, une véritable incompatibilité d'humeur. Or, le génie français ne veut pas plus de la constitution anglaise que de la tragédie anglaise : l'expérience de ce siècle de communications rapides et multipliées est extraordinaire et tout à fait imprévue. Les nations ne se ramollissent, ni ne se fondent par le contact ; les idées et les exemples importés du dehors ne sont pour chacune

d'elles qu'un vêtement variable, qui ne pénètre jamais au delà de l'enveloppe extérieure. L'Anglais, le Français, l'Italien, l'Espagnol, l'Allemand sont plus eux-mêmes aujourd'hui qu'ils ne l'ont été à aucune époque. Le catholicisme a pu seul opérer dans les régions supérieures, et pendant sa grande domination, un commencement d'assimilation des peuples de l'Europe : la politique et la philosophie sont loin d'avoir la même vertu, et les plantes exotiques qu'on essaie sur chaque sol, après une apparence de développement, dépérissent et meurent quand elles ont atteint la sorte de tuf qui les distingue les unes des autres.

Aucun des phénomènes qui se sont développés depuis six mois en France, et qui nous ont tous effrayés, ne dément l'observation sur laquelle se fonde tout notre raisonnement. La démocratie, que M. Marrast nous représente comme nécessairement réalisée par la forme républicaine, la démocratie est le grand chemin du pouvoir absolu. La France, pendant tant de siècles, n'a montré tant de penchant pour la monarchie pure que parce que depuis longtemps elle a été la nation la plus démocratique de l'Europe. Est-ce à dire que la monarchie doive se restaurer sous nos yeux six mois après que nous avons vu une armée de prolétaires, enivrée de sa facile victoire, parcourir la ville en portant le *trône* aux gémonies ? A Dieu ne plaise que nous secondions chez qui que ce soit une telle illusion ! Quand de telles saturnales ont laissé une impression si récente et si profonde, la République est la seule forme que puisse revêtir le Pouvoir ; mais le Pouvoir ne différera de ceux qui l'ont précédé qu'en ce qu'il sera plus entier et plus *irréconciliable*.

La République, l'expérience le prouve, n'est possible dans un grand Etat qu'avec deux Chambres et l'existence de fortes institutions provinciales destinées à contrebalancer l'ascendant de l'autorité centrale ; mais les deux Chambres constituent ce que la République a de commun avec la monarchie constitutionnelle, et c'est pourquoi elles ne passeront pas, malgré le dévouement et l'autorité morale de ceux qui soutiendront ce système : mais les libertés provinciales ne seront pas plus heureuses dans la discussion actuelle, parce qu'elles ont eu pour constant adversaire l'unité traditionnelle du pouvoir absolu.

Donc il restera, comme conséquence de l'œuvre nouvelle, deux forces en présence, le président et l'Assemblée. Timon, dans un pamphlet sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, déclare que « l'intervention de « l'Assemblée, de près ou de loin, dans la nomination du président, se- « rait une *suprême insolence.* » Insolence ou non, l'attentat contre lequel Timon se révolte existe déjà, puisque le projet de constitution défère à l'Assemblée le droit de choisir le président au scrutin, parmi les cinq candidats qui auront obtenu le plus de voix dans l'épreuve du suffrage universel, au cas (le plus probable) où le premier n'aurait pas atteint la majorité absolue. On dit même qu'un amendement, secrètement favorisé par la majorité du conseil des ministres, doit attribuer exclusivement à l'Assemblée le choix du président de la République. Voilà bien

des précautions pour maintenir la suprématie de l'Assemblée, quand déjà elle n'existe plus !

Les représentants du peuple qui, le 24 juin, impuissants à se défendre contre le réseau toujours croissant des barricades, ont dit au général Cavaignac : « Acceptez nos pleins pouvoirs, montez à cheval et sau- « vez-nous, » ces représentants ont, sous l'empire de la nécessité, accompli un acte dont la portée leur était inconnue ; les conséquences s'en sont développées depuis lors avec une étonnante rapidité. Elles sont telles, ces conséquences, qu'il n'est nullement besoin de supposer dans le chef du pouvoir exécutif une ambition coupable et des calculs profonds. Nous admettons même qu'il n'a pas prévu les mesures extrêmes auxquelles il serait si vite conduit, non-seulement la liberté individuelle suspendue dans toute la ville, les soldats sur toutes les places, la justice militaire en permanence, les citoyens déportés par milliers, mais encore la liberté de la presse réduite à l'état de tolérance, et finalement la constitution votée sous l'empire d'un état de siége dont on ne peut prévoir le terme ! Malgré cela, qui ne serait frappé du contraste qu'offre déjà l'homme qui, le lendemain des combats de juin, semblait impatient de retourner, comme un autre Cincinnatus, à je ne sais quelle charrue, avec le général qui, dans un langage dont l'embarras augmente à mesure qu'il devient plus impérieux, se pose comme l'homme nécessaire à l'établissement de la République, complétant le lendemain cette argumentation péremptoire par une revue de 80,000 hommes, afin de pouvoir dire à la garde nationale et à l'armée : *Soldats, je suis content de vous !*

Ainsi donc peu importent les dispositions de la constitution future, l'équilibre n'existe déjà plus entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale, et la tendance à se perpétuer que celle-ci vient de laisser voir en décidant, d'une manière indéfinie, qu'elle ferait elle-même les lois organiques, n'est à nos yeux qu'un symptôme de plus de cette dépendance inévitable.

Dans un temps comme le nôtre, au lieu de tenir le regard niaisement fixé sur les espaces imaginaires de l'avenir, on ferait beaucoup mieux d'étudier le passé : on y trouverait cent analogies instructives et capables de nous éclairer sur la marche irrésistible que suivent les choses. On aurait à juger, par exemple, si notre Assemblée nationale ne prend déjà pas la physionomie du Long parlement, et si, en cas pareil, le pouvoir des parlements n'est pas en raison inverse de leur durée.

Cette étude, que nous recommandons à nos lecteurs comme la meilleure et la plus utile occupation par le temps qui court, nous tranquilliserait aussi sur les craintes d'un bouleversement social qui favorisent si étrangement aujourd'hui la prolongation et l'endurcissement de la dictature. Ils verraient que les Catilina ont toujours commencé par être les complices des Césars, et que le maître absolu qui tire le profit définitif des révolutions populaires n'a jamais manqué de favoriser à ses

débuts les propositions de lois agraires. Ils apprendraient aussi que l'avénement fatal du despotisme n'est jamais lié à l'existence d'un individu, et que, lorsque l'homme de la situation disparaît tout à coup, fût-il un Jules César, les circonstances suffisent pour lui créer un successeur dans des régions placées infiniment au-dessous de son génie. Peu importe alors de savoir si le favori de la fortune est doué lui-même d'un génie supérieur, ou bien s'il ne sera pas interrompu au milieu de sa carrière par quelque *petite pierre dans l'urètre*.

La terreur causée par le communisme a fait le premier échelon de la fortune du général Cavaignac ; le second lui est fourni par les craintes qu'excitent en ce moment les menées légitimistes. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur le prétendu complot de Montpellier, et nous avons le droit d'affirmer que la réalité tient une place infiniment petite dans la question. Mais les déclarations même du général Cavaignac ont élevé ces fantômes à la hauteur d'un fait considérable, et les explications provoquées avec tant de loyauté et de talent par l'honorable M. de Falloux n'ont fait qu'étendre un vernis de politesse sur une position résolument hostile et systématiquement prévenue. Nous sommes loin encore une fois d'incriminer le caractère du général Cavaignac : il y a dans son langage des erreurs et des passions qui témoignent de sa bonne foi. Il n'en est pas moins vrai qu'en groupant et attisant autour de lui les terreurs et les antipathies des anciens *bleus*, il rend de plus en plus impossible le retour à une liberté dont il faudrait bien conserver l'usage à des adversaires qu'on déteste.

Autre symptôme qu'il ne faut pas négliger, l'amoindrissement progressif des hommes d'intelligence et de parole. Après un silence, pénible à ses admirateurs et à ses amis, M. de Lamartine se décide à publier sa *défense*. Il s'adresse aux deux millions d'électeurs qui lui avaient délivré la couronne civique, avant de savoir s'il daignerait la mériter. Cette défense se divise en deux parties : la première portant sur quelques accusations infimes, et dont, à notre sens, la dignité du poëte et de l'homme d'Etat lui commandait de ne pas s'occuper ; la seconde prétendant refaire au profit de l'*ange déchu* le récit des circonstances douloureuses où il a manqué à tant d'espérances. Eh bien, il se trouve que M. de Lamartine se vante de ce dont l'opinion l'a sérieusement accusé ; quand on lit les portraits qu'il trace des Cabet, des Raspail, des Flotte, des Barbès, hommes qu'il s'étonne encore de n'avoir pas subjugués par son génie, quand on assiste à ses attendrissements, le 23 juin, pour cette foule « qui allait passer de l'ordre à la sédition, » on se sent pris d'une terreur rétrospective, comme celle d'un voyageur qui a passé sur des précipices entre les mains d'un postillon pris de vin.

M. de Lamartine, comme un autre Icare, a fondu ses ailes au soleil d'une vaine popularité ; Timon, à son tour, déserte le poste de la modération et de la science pour courtiser le même maître. L'opinion publique désignait M. de Cormenin pour un poste moins élevé que celui

de M. de Lamartine, mais presque aussi important. Au jugement de tous, il devait être le rédacteur et le rapporteur de la nouvelle constitution. Mais comment, quand on s'attache ainsi à la réalité des choses, ne pas choquer les utopies et les espérances chimériques ? C'est pourquoi M. de Cormenin a quitté la commission pour se réfugier de nouveau dans le succès, sans responsabilité personnelle, des pamphlets populaires. C'est ainsi que nous le voyons quêter le sourire des masses, auxquelles il concède l'avantage de la *vertu* et des *croyances ;* ce qui ne l'empêche pas, quelques lignes plus bas, de se faire l'objection que « la « constitution qui va être donnée à la France pourrait bien être un peu « trop forte pour la débilité de son tempérament, » l'auteur, convenant que « des mœurs sans croyances, des théories sans pratiques, des « lois de papier et une fraternité de murailles ne servent de rien et ne « conduisent pas à bonne chose. » Sur quoi le spirituel pamphlétaire se tire de la difficulté en ajoutant que, « comme on ne fait pas de consti- « tution tous les jours, une fois qu'on y est, il faut y mettre ce qu'on « imagine le mieux. »

Ce n'est plus assez pour Timon de ces courbettes de courtisan, il demande « une amnistie générale, ou, pour mieux dire, une abolition du « passé. » Donc, de par Timon, que l'on s'embrasse et que tout soit oublié ! Voilà un merveilleux procédé pour faire revenir la société de ses terreurs. Et quand on pense que l'homme capable de cette faiblesse a sollicité la mission de porter une parole de consolation et de charité dans les casemates des prévenus de juin ; que c'est lui qui s'est chargé de leur petite poste ; est-ce donc là le langage qu'il leur tient et les espérances qu'il leur donne ? Périsse donc la société tout entière plutôt que la popularité de Timon !

Et l'on s'étonnera ensuite de voir un peuple, affamé de sécurité, se presser autour du cheval du seul homme qui, pouvant choisir entre la faveur de l'opinion républicaine déjà toute acquise et le salut de la société a, dans un moment suprême, tiré le sabre et appelé à lui les hommes de cœur de toutes les opinions ? On fera un crime aux gardes nationaux qui, dans l'espérance de voir *la vente* reprendre au commencement de l'hiver, ont blanchi leur fourniment dimanche dernier, et se sont enroués à crier : *Vive le général Cavaignac !*

Quand, à force de paradoxes, de mensonges et de comédie politique, le bon sens a abandonné une société, il se réfugie alors dans un sentiment presque grossier de conservation, qui s'attache, coûte que coûte, à la première branche de salut. Le général Cavaignac veut absolument que nous subissions la République, ou pour mieux dire, sa *République ;* à cela nous n'avons pas un mot d'objection. Autant que nos souvenirs peuvent s'étendre, aucun des hommes qui partagent nos convictions n'a contribué à renverser un gouvernement quelconque, pas plus celui de Charles X que celui de Louis-Philippe ; nous ne commencerons pas notre carrière de conspirations par un complot contre la République :

le chef du pouvoir exécutif serait bien injuste s'il doutait de notre entière soumission.

Mais le général Cavaignac se croit-il à son tour en état d'arrêter le torrent de l'histoire? et peut-il nous interdire de rappeler le nombre des gouvernements qui, de notre vivant, ont dressé leur tente sur le sol de la France sans parvenir à jeter des fondements définitifs?

La compression actuelle n'est que momentanée, dira-t-on. Quand la route sera faite, on retirera l'armature de l'état de siége, et alors nous rentrerons dans la paisible jouissance de toutes les libertés!

O grands fondateurs ou restaurateurs de libertés, ne nous en laissez qu'une, celle de notre conscience! Voyons, y êtes-vous bien résolus! Vous trouverons-nous tels que nous voudrions que vous fussiez, pour votre propre intérêt, pour votre propre durée, quand il s'agira, non-seulement du clergé que vous savez respecter (nous aimons à le reconnaître), mais de la *liberté de l'enseignement?*

Ce n'est pas votre hostilité qui nous effraie : nous serions plus rassurés si vous aviez l'air d'y penser davantage.

Les hommes passent, les institutions s'effacent et se renouvellent, Dieu seul reste et la perpétuité de la société moderne est toute dans le maintien du Christianisme.

Soyez chrétiens et vous pourrez rester longtemps républicains; que si le ciment sacré manque aux fondements de cet édifice, *vous serez roulés comme un manteau* dans un moment de colère de ce maître suprême que vous aurez oublié ou défié.

Déjà ne voyons-nous pas un des signes éclatants de cette colère dans cette turbulente agitation de l'Europe, dans ce vertige des esprits, dans cette fiévreuse impatience des uns et cette profonde angoisse des autres? Depuis six mois, pas un jour qui n'ait été marqué par quelque acte désastreux, ou quelques rumeurs sinistres: réformes précipitées, essais téméraires et aveugles, lutte ardente des passions, orages dans la vie publique, inquiétude maladive dans la vie privée, et, maintenant, la guerre.

Le jour même où M. Bastide vient, de l'air satisfait d'un négociateur qui a rempli une difficile mission, annoncer à la tribune que l'Autriche victorieuse accepte la médiation de la France et de l'Angleterre, les diplomates réunis le soir dans son salon apprennent que la Diète nationale de Francfort a rejeté l'armistice conclu entre la Prusse et le Danemark. C'est M. Dahlmann qui a proposé cette motion. L'ancien professeur de Gœttingue voudrait-il ajouter à sa médiocre histoire de Danemark une nouvelle page dont il aurait eu l'honneur de préparer lui-même les éléments, ou se laisserait-il égarer par le désir d'entendre encore une fois résonner à son oreille ces acclamations de la foule qui l'accueillirent en 1837 à sa sortie de Hanovre? Quoi qu'il en soit, il s'est fait l'interprète d'un sentiment injuste, qui, en d'autres temps, eût été frappé d'une générale réprobation. Car, il faut bien

le dire, ce n'est point pour venger les droits de l'humanité offensée que l'Allemagne porte ses armes dans le Holstein, ce n'est point pour affranchir, au nom du merveilleux principe de fraternité, un peuple opprimé. Ceux-là le savent qui connaissent le gouvernement de Danemark et sa fusion avec les duchés allemands. Non, l'Allemagne a voulu entraîner le Danemark dans le Zollverein ; elle n'a pu y parvenir ; elle se venge de cette résistance. L'Allemagne aspire à être une puissance maritime, à régner sur la Baltique. Ni Stralsund, ni Stettin, ni Greifswald ne peuvent lui donner cette puissance. Il lui faut le magnifique port de Kiel, celui de Flensbourg, et tout le beau littoral du Schleswig. Toute la question est là. Nous regrettons que les bornes imposées à ce bulletin ne nous permettent pas de la traiter explicitement.

Il nous serait aisé de démontrer qu'en déclarant de nouveau la guerre au Danemark, l'Assemblée de Francfort commet, au nom d'un grand mot d'unité germanique, une flagrante violation du droit des gens. Qu'on y prenne garde, du reste : une fois engagée dans cette voie, dans cette énorme question de changements de limites et d'associations de races, il n'y a pas de raison pour qu'elle s'arrête en si beau chemin, pour qu'elle n'en vienne quelque jour à nous redemander l'Alsace et la Lorraine.

En attendant, voilà le pouvoir exécutif de Francfort dissous par suite de la révocation de l'armistice. Le ministère qui avait adhéré à cet armistice se retire ; le grand vicaire de l'Empire, qui l'avait approuvé, semble, aussi, dit-on, vouloir abandonner le sceptre qu'on lui avait remis entre les mains, et qui ne ressemble plus guère, il est vrai, au sceptre de Charles-Quint. Le Danemark reprend les armes, la Suède s'allie à lui dans cette guerre qui intéresse la constitution des Etats scandinaves. La Russie restera-t-elle indifférente à cette nouvelle lutte ? Nous ne le pensons pas. Si, comme tout semble l'annoncer, elle prend parti pour la Suède et le Danemark, la Diète de Francfort pourrait bien se repentir d'avoir si vite accepté la motion de M. Dahlmann, et l'Europe entière être agitée par suite du *coup de tête* de cette belliqueuse Assemblée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De l'Organisation, de la Statistique, du Travail et du Placement des Ouvriers, par Amédée HENNEQUIN [1].

Voici une excellente publication ; nous l'annonçons avec empressement, et nous croyons n'avoir pas besoin de la recommander longuement dans ce recueil.

Les lecteurs du *Correspondant* en connaissent en effet l'auteur. Ils gardent bon souvenir de ses curieux et instructifs travaux sur les *subsistances,* sur les *livrets,* sur les *logements,* etc., etc. Ils savent le zèle intelligent et laborieux de notre collaborateur pour toutes les questions qui touchent à l'intérêt général de la société, et spécialement à la condition des populations ouvrières.

M. Amédée Hennequin est assurément l'un des écrivains qui mettent le plus de constance et de conscience à servir par ses études cette cause du peuple, dont tant d'autres publicistes n'ont voulu se servir eux-mêmes qu'au profit de leur ambition.

La brochure que nous avons sous les yeux est une nouvelle preuve de notre assertion.

Le sujet qu'il y traite est aussi, sans contredit, l'un des plus dignes d'attirer l'attention et d'être mis à l'ordre du jour.

Quel doit être le rôle du gouvernement à l'égard du travail dans un pays comme le nôtre? Ceci est le grand problème de notre temps. Par malheur, pour le résoudre, on tombe tantôt dans un excès et tantôt dans un autre. En France, nous avons toujours été disposés à dire alternativement : *Tout* et *Rien.* C'est ce qui nous arrive encore en ce moment.

Après le prétendu système du *laissez-faire,* qui, par respect pour la liberté, enjoignait au gouvernement de se croiser les bras et de fermer les yeux, est donc venu le système des *socialistes,* qui voudrait introduire partout l'œil et la main de l'autorité. Mais qu'est-il résulté du premier système? Une confusion sans égale. Que résulterait-il du second? Une ruine sans exemple.

[1] Chez France, éditeur, quai Malaquais, 15. — Prix : 1 fr.

Non, le gouvernement ne peut pas, ne doit pas rester indifférent au travail ; non, il ne doit pas, il ne peut pas non plus le réglementer, le discipliner, le prendre sous son action et sous sa responsabilité. Que fera-t-il donc ? Rien de plus simple : sans s'immiscer dans les libres évolutions de l'industrie, qu'il lui aplanisse la route ; qu'il ne dirige pas la production, mais qu'il l'éclaire ! Voilà, non pas son droit, mais son devoir.

La lumière n'est pas plus le despotisme que la nuit n'est la liberté.

Or, la liberté du travail est aujourd'hui dans les ténèbres. C'est là qu'elle vit, et c'est en grande partie pour cela qu'elle risque de mourir. On l'accuse d'une foule de désastres et de barbaries, avec lesquels elle n'a rien de commun, mais dont le poids retombe sur elle et l'écrase.

« La distribution des travailleurs, remarque M. Hennequin, dans les diverses professions et dans les diverses localités, est entièrement abandonnée au hasard. » Aucun indice, aucun renseignement, aucune donnée de quelque précision ne guident le jeune homme dans le *choix* de son métier ; les *migrations* des ouvriers d'une ville dans une autre se font également à l'aventure. Aussi les bras manquent ici, tandis que là ils surabondent. En même temps la consommation se développe ou se restreint, sous l'empire de mille causes d'autant plus soudaines et redoutables dans leurs effets qu'elles ont été plus méconnues dans leur origine et dans leur progrès.

La plus grande quantité des tristes phénomènes qui ne tardent pas alors à éclater tiennent donc à notre ignorance, à l'ignorance générale et permanente des faits économiques. Cette ignorance, répétons-le, voilà l'un des principaux vices qui multiplient les crises, déprécient les salaires et facilitent les fraudes et les mensonges ; voilà la vraie source des maux que l'on impute à l'essence même de la concurrence.

Il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup, après ces considérations, sur l'avantage d'une *statistique* exacte et active, qui enregistrerait jour par jour, pour ainsi dire, les tableaux variés de la situation industrielle. Elle indiquerait en particulier les vicissitudes de chaque profession dans chaque ville, le nombre des ouvriers qu'elle occupe, le chiffre de ceux qu'elle réclame ou quelle repousse. Cette statistique fournirait encore des informations précieuses aux individus, dont elle diminuerait les recherches vaines et les dispendieuses démarches, et elle ne serait pas moins utile au commerce et à l'industrie, en facilitant leurs opérations et en assurant la base de leurs calculs et de leurs succès.

Le besoin, ou plutôt la nécessité d'une statistique de ce genre n'avait pas échappé à ceux qui ont fondé le régime économique actuellement en vigueur. Il ne faut pas juger de leurs intentions par les disposi-

tions du décret réactionnaire et exagéré, porté à la date des 2-17 mai 1790, et encore moins par les termes de l'acte des 14-17 juin, ainsi conçu : « Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, « ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers ou compagnons, ne pour-« ront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni « secrétaire, ni syndic, ni *tenir des registres*, prendre des délibérations, « former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. »

Ainsi, l'Assemblée constituante nourrissait contre le principe d'association une telle défiance qu'elle ne se contentait pas de supprimer entre les ouvriers tout point de contact et de réunion : elle prenait de minutieuses précautions pour les empêcher de grouper leurs noms à côté les uns des autres sur les tables inoffensives de la statistique.

Mais à côté de ces préjugés de la législature, qui se traduisaient en lois de destruction, se placent les projets antérieurs des esprits éclairés et les essais plus ou moins heureux de réorganisation qui ont suivi. Les uns et les autres protestent également contre les dangereux excès de cet individualisme absolu, qui depuis n'a pu aboutir qu'aux contradictions violentes et aux non moins intolérables prétentions du radicalisme socialiste. Tels avaient été, par exemple, les plans, malheureusement inexécutés, de l'intendant du commerce de Gournay, de Necker, de Turgot, de Malouet. (Voir les édits de février, d'août et de décembre 1776, la séance de l'Assemblée du 3 août 1789.)

Ces vues du moins ne périrent pas entièrement pendant la tempête, et elles reparurent après.

Ainsi, l'idée des bureaux d'*information*, de *renseignement*, de *recensement* des ouvriers, de *statistique* du travail, étouffée par l'explosion révolutionnaire, commença à se reproduire en 1806, lors de l'institution des prud'hommes. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Lucien Bonaparte, M. Pasquier, pendant le Consulat et l'Empire, M. de Chabrol, cet habile et consciencieux préfet de la Seine, sous la Restauration, enfin, depuis la dernière révolution, le Gouvernement provisoire lui-même, dans son décret du 8 mars 1848, en comprirent, en signalèrent l'importance, qu'il n'est pas possible, ce semble, de contester.

Après avoir relevé cette masse de témoignages puissants, en faveur de la mesure qu'il réclame, M. Amédée Hennequin en résume ainsi les avantages : « Qui ne sent que des agents, établis dans chaque ville prin-« cipale, communiquant régulièrement les uns avec les autres, seraient « d'un merveilleux usage pour prévenir les chômages et l'avilissement « du salaire? Par les avis qu'ils donneraient, ils empêcheraient les tra-« vailleurs de s'accumuler sur un même point, qui ne peut leur offrir à « tous de l'ouvrage. En tenant en équilibre l'offre et la demande du

« travail, ils maintiendraient le salaire à son taux naturel, sans recou-
« rir à aucune fixation arbitraire, c'est-à-dire *illusoire* et *injuste.* »

Nous avons ici une observation à faire.

La *Statistique du travail* et le *Placement des ouvriers* sont deux choses qui se tiennent, et la brochure que nous avons analysée passe avec raison de l'une à l'autre. Toutefois, si ces questions sont connexes, elles sont distinctes aussi ; et peut-être l'auteur, dans son désir de réaliser la première, va-t-il trop loin et marche-t-il contre son but, en la rattachant nécessairement à une institution dont il a étudié dans les moindres détails le principe, les antécédents et le mécanisme à Strasbourg.

Cette institution qu'il voudrait voir généraliser est celle des *placeurs*.

M. Hennequin, qui recommande très-vivement les *placeurs*, y tient en vue surtout de la statistique qu'il importe d'établir et de tenir journellement au courant. Nous renverserions quant à nous la proposition ; et, sans entrer dans l'examen d'une nouvelle idée plus discutable que la première, nous dirions qu'une bonne, exacte et active statistique sera, sans contredit, la meilleure *institution* pour le *placement* des ouvriers. C'est d'ailleurs la seule peut-être qui rentre légitimement à cet égard dans les attributions du gouvernement, et qui ne porte pas atteinte aux droits des ouvriers, dont personne plus que notre collaborateur n'est disposé à respecter l'inviolabilité.

Lui-même, du reste, en donnant les renseignements les plus précis et les détails les plus curieux sur l'organisation des *placeurs* de Strasbourg, telle qu'elle fut établie en l'an IX par le maire *Hermann*, telle qu'elle existe après avoir été considérablement révisée et refondue, ne se dissimule pas qu'elle se ressent encore beaucoup de son origine impériale ; il avoue que les arrêtés qui l'ont modifiée ne respirent pas assez le génie de la liberté moderne, et il ne cache pas qu'il importe de chercher quelque chose qui s'accorde mieux avec la position actuelle des ouvriers et les principes constitutifs de notre société. C'est donc seulement comme documents, comme exemple, comme sujet d'étude, qu'il nous offre le résumé de ses investigations, nous dirons presque de ses découvertes sur ce point. Et à ce titre le public accueillera avec une vraie reconnaissance la révélation de faits fort intéressants en eux-mêmes et d'expériences qui ne doivent pas être perdues, quand bien même ces faits et ces expériences ne nous présenteraient pas des modèles à copier servilement.

Le Club des *Ouvriers de la Fraternité*, de la rue de Fleurus, réunion populaire dans le sens littéral du mot, et dont les délibérations sérieuses et pratiques contrastaient avec les orageux débats et les violences passionnées d'autres assemblées du même genre, avait mis l'établissement

d'une *statistique* du travail au premier rang des améliorations qu'il revendiquait comme susceptibles d'être promptement réalisées. On demandait de plus que cette institution se combinât avec des mesures tendant à faciliter le transport des travailleurs d'un lieu à un autre, à favoriser leurs migrations quand elles seraient rendues nécessaires par les circonstances, à diminuer les misères et les conséquences du chômage, etc., etc. Nous avons pu, dans les studieuses séances de ce Club, apprécier les trésors de bon sens et de bonne volonté que renferment le cœur et l'esprit des vrais ouvriers de Paris. Ceux-là ne sont ni des paresseux ni des émeutiers ; ils sont restés fermement attachés à la cause de l'ordre. Et nous devons aujourd'hui cet hommage à la population à laquelle ils appartiennent, que même, dans les égarements les plus funestes, elle ne se laisse le plus souvent entraîner par les utopistes, par les ambitieux et par les intrigants, que faute de recevoir, pour contrebalancer leurs criminelles instigations, le contrepoison de sages conseils et de secourables encouragements de la part des bons citoyens, des hommes éclairés autant que bien intentionnés. Si nous faisions bien nous-mêmes notre devoir, soyons sûrs que chacun ferait mieux le sien.

En résumé, l'écrit substantiel et succinct de M. Hennequin émet de justes principes sur la mission du gouvernement à l'égard du travail ; il revendique l'exécution d'une mesure d'utilité publique dont le besoin se fait universellement sentir ; il contient des pièces et des indications qu'il importait maintenant plus que jamais de mettre au jour. Nous ne doutons pas qu'il n'obtienne le succès qu'il mérite.

Charles DE RIANCEY.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. RENÉ, rue de Seine, 32.

ÉTUDE

SUR LES

ÉCRITS DOGMATIQUES ET PHILOSOPHIQUES

DE MGR AFFRE, ARCHEVEQUE DE PARIS.

I

Il arrive pour l'héroïque Archevêque de Paris, ce qui se remarque d'ordinaire dans tous les hommes qu'un éclatant dévouement porte à l'immortalité. Devant cet acte unique, leur vie entière pâlit et s'efface; et tout ce qu'ils ont pu faire de grand ou d'utile s'absorbe pour ainsi dire dans les rayons de cette suprême gloire.

D'un côté, c'est vraiment justice. Que la reconnaissance publique et l'amour de la postérité s'attachent, en effet, au sacrifice du martyr de la charité, cet hommage suffit à l'honneur de l'Eglise et à la mémoire de la victime. Il semble même qu'en isolant l'agonie et la mort du Pontife, la scène grandisse et prenne de plus majestueuses proportions, comme ces monuments jetés au milieu du désert dont la perspective est rendue immense par la solitude.

D'un autre côté, pour les esprits qui réfléchissent, n'y a-t-il pas quelque chose de regrettable à voir ainsi laisser dans l'ombre des traits qui méritent l'admiration et le respect? N'aimerait-t-on pas à rechercher à travers l'existence tout entière le germe et le progrès de ces fortes résolutions qui ont amené un si sublime dénouement? N'y a-t-il pas dans l'habitude et la direction de la pensée, dans la suite de la doctrine, un enchaînement secret et profond qui donne avec simplicité la raison, et si j'osais parler ainsi, la logique de l'héroïsme?

N'est-ce pas d'ailleurs un pieux devoir que de rassembler l'une après l'autre les œuvres même les moins connues de celui qui, après avoir tout donné pour son troupeau, lui a livré sa vie? Et peut-on bien apprécier cette auguste figure qui plane comme un ange d'intercession et de paix sur nos tristes discordes, si on ne s'étudie pas à en restituer les traits jusque dans leurs moindres détails?

Que si, enfin et surtout, il y a dans les écrits et dans les travaux du saint Archevêque, des leçons précieuses et de graves enseignements dont la portée s'étende d'une manière frappante à nos douleurs et à nos sollicitudes; que si sa voix pastorale a jeté sur la société ébranlée de pro-

phétiques cris d'alarme; que si sa vue supérieure et détachée des intérêts du temps, son esprit ferme et éclairé des inspirations de la foi, ont prodigué les avis salutaires et les conseils qui seuls peuvent mener le monde à la régénération; n'y aura-t-il pas alors une sorte d'obligation publique et sacrée de rappeler ces instructions, et du fond de sa tombe resplendissante, d'évoquer cette parole aggrandie de toute l'autorité du martyre ?

En relisant avec une religieuse attention les Mandements et les livres de Mgr Affre, j'avais été frappé de cette idée et je l'ai indiquée dans les rapides aperçus de l'*Esquisse biographique* consacrée à son illustre mémoire. Je veux y revenir ici, avec un double but.

Mon dessein serait de montrer d'abord combien le pieux et savant Archevêque avait compris les maux et les besoins de notre siècle ; comment il avait su dès le premier jour porter hardiment la main sur la plaie, et comment de déduction en déduction, il suivait le développement fatal et l'entraînement irrésistible de la maladie qui nous travaille ; avec quelle tendre et courageuse persévérance, il prêchait le remède et signalait le danger ; jusqu'à ce qu'enfin, voyant le gouffre sans cesse élargi sous les pas des aveugles et des insensés qui ne l'écoutaient pas, il n'eut plus qu'à mettre le sceau à ses avertissements et à s'immoler lui-même en tâchant de combler par sa mort l'abîme qu'il n'avait pu conjurer par ses exhortations et ses prières !

Je souhaiterais également de remettre sous les yeux des chrétiens des leçons qu'ils ont peut-être trop peu écoutées, et qui ont aujourd'hui plus que jamais d'imprescriptibles droits sur leur cœur ; et d'offrir aux indifférents des pensées qu'ils ne soupçonnent pas et qui prennent de la bouche d'où elles sont sorties une solennelle gravité. En face des douloureuses extrémités où nous sommes réduits, quand tout est remis en question, quand l'ordre social repose sur le tranchant d'une épée, quand partout la ruine des principes laisse une désolation amère dans les âmes ; les premiers se souviendront mieux et les seconds apprendront avec plus de profit, que l'Eglise catholique et ses docteurs n'ont jamais failli à nous avertir de nos lamentables erreurs, et que seuls aussi ils possèdent et nous offrent le secret du repentir et la voie du salut.

Avouons-le d'abord en toute humilité, parce que ce défaut, inhérent à notre caractère national, est une cause fréquente de chute pour la masse comme pour l'individu : nous sommes d'une légèreté incorrigible et d'une incurable inattention, surtout en ce qui touche nos grands intérêts moraux et religieux. Aussi, lorsque chaque année, du haut de la chaire chrétienne, retentissaient les conseils et les ordres du premier Pasteur, c'est à peine si quelques rares fidèles en écoutaient la lecture,

interrompue à plusieurs reprises ; et, si l'on excepte le clergé et un petit nombre de laïques sérieux, presque personne ne se donnait la peine de méditer les solides instructions que, dans le silence de l'étude et dans le recueillement de la prière, l'Archevêque de Paris avait mûries pour son troupeau.

Et cependant avec quel soin vigilant cet esprit élevé et cette intelligence savante se consacraient à ce premier devoir de la charge épiscopale ? Mgr Affre aimait ardemment les lettres sacrées, et la philosophie chrétienne gardait sur lui un incessant empire. Au milieu des plus grandes difficultés de son administration, après les labeurs les plus épineux de son ministère, il revenait avec empressement à ses études chéries. Combien de fois n'entretenait-il pas les simples fidèles qu'il admettait dans son intimité des sujets qu'il se proposait de traiter pour l'édification de son peuple ? Je n'oublierai jamais, pour ma part, les fréquentes communications qu'il voulait bien me faire à ce propos. Alors il se plaisait à développer sa pensée, et sa parole qu'une sorte de timidité rendait souvent embarrassée devant le public, prenait une facilité, une netteté, une abondance, une originalité des plus remarquables. Il se trouvait dans son centre ; les questions les plus délicates, les problèmes les plus ardus, il les abordait avec vivacité et semblait se jouer dans leur solution. Il portait même cette promptitude d'esprit et de style dans la composition, et ses secrétaires étaient étonnés de la rapidité claire et lucide avec laquelle il dictait, sans s'arrêter, les plus longs et les meilleurs passages de ses mandements.

D'ailleurs, cette aptitude ne procédait pas seulement du penchant naturel de son caractère vers les méditations philosophiques et des impressions premières de sa jeunesse. Elle tenait aussi à une sorte de plan général qu'il avait conçu, et dont on retrouve la trace visible en rapprochant les différentes œuvres qu'il a publiées depuis et avant même son avénement à l'épiscopat.

La mort est venue interrompre cet édifice avant qu'il eût pris des proportions déterminées, et il n'en reste que des fragments épars. Mais ces matériaux ont entre eux une connexité assez apparente pour permettre, sans trop de témérité, un essai de reconstitution ; et si le regret le plus profond saisit le cœur à la vue des morceaux achevés qui promettaient un si noble ensemble, il se console du moins en retrouvant l'idée-mère qui était destinée à relier entre elles ces parties incomplètes.

II

L'Archevêque de Paris n'avait pu contempler sans frémir l'état de la société telle que l'avait faite cinquante années de révolutions politi-

ques, et trois siècles de révolutions morales plus grandes et plus terribles encore. L'affaiblissement de la foi, la perte des notions du devoir, la décadence des mœurs, et l'invasion croissante du luxe et de la corruption ; l'orgueil de la science humaine, les fausses théories des économistes, et les souffrances sans cesse aggravées du pauvre et de l'ouvrier ; le culte des intérêts matériels, la soif des richesses, la cupidité industrielle et le délaissement des lois de la charité ; l'aveugle insouciance de la classe dominante, les misères inconsolées de la multitude, remplissaient son âme de douleurs et d'appréhensions.

Remontant alors à la cause même de ce désordre caché sous les apparences d'une société fonctionnant avec régularité, Mgr Affre rencontra les pernicieuses doctrines qui, après avoir été le rêve de quelques théoriciens dépravés, étaient devenues, pour la majorité de la population dirigeante et dirigée, la règle des actions dans la vie publique, comme dans l'intérieur du foyer domestique. Il sonda la lèpre dévorante qui, sous les riches atours du luxe et du crédit, rongeait le corps social, et, descendant jusqu'aux entrailles de sa capitale, il y vit les ravages inouïs qu'avaient faits au milieu des tourments de la faim, les décevantes promesses des réformateurs ; à côté de la dure et désolante incurie de la bourgeoisie triomphante, il entendit les sourdes menaces du socialisme creusant sa mine sous le sol, et préparant sans bruit des catastrophes inévitables.

Plus de frein moral, plus d'autorité, plus de respect ; la dignité humaine méconnue, les droits et les devoirs de l'homme niés et bafoués, la famille attaquée par les vices et par les sophismes. D'où venait cette déroute universelle et cette trahison générale de toutes les lois sur qui repose le monde ?

La morale n'est plus qu'un vain mot. Pourquoi ? Parce que les dogmes sont méconnus. On ne respecte plus l'homme et on est en guerre avec la société, parce que l'on ne croit plus à Dieu, créateur de l'homme, à Dieu fondateur de la société, à Dieu rémunérateur et vengeur. On ne croit plus à Dieu, parce qu'on ne croit plus à son Verbe.

« Si l'homme délaisse Dieu, dit le Prélat dans son *Mandement de prise de possession*, le monde tremble, parce qu'il ne sent plus un appui inébranlable sous ses pieds, et ne voit plus la lumière sur sa tête [1]. »

« *L'homme seul*, dit un ancien philosophe, *est le lien de Dieu et du monde* [2]. »

Voilà ce que l'Archevêque de Paris avait envisagé, et c'est cette al-

[1] Mandement de prise de possession, 6 août 1840, p. 14.

[2] *Ibid.*, Albert-le-Grand.

liance du monde et de Dieu consommée par l'homme qu'il se consacra à renouer.

Montrer à la créature intelligente et libre la nécessité de se rapprocher du Tout-Puissant par la Foi; rasseoir ainsi les fondements de l'univers ébranlé; rétablir l'intime union de la morale publique et privée avec les dogmes; reconstituer la société sur ses bases chrétiennes; démontrer à la France qu'elle devait redevenir catholique, ou qu'elle y jouerait son existence comme nation et comme société; lui dire et lui répéter sans cesse qu'elle ne pourrait rien ni par sa puissance, ni par ses lois, ni par sa science, ni par ses trésors, pour éviter de tomber dans la plus épouvantable barbarie, si elle ne revenait à l'éternelle vérité du Christianisme; lui poser cette alternative immanquable : la Foi avec la régénération, ou l'incroyance avec la mort! Telle fut la constante préoccupation de Mgr Affre, telle fut le résumé de sa vie doctrinale. Chaque page de ses livres et de ses mandements en fait foi, et rarement un plus bel apostolat trouva de plus nobles inspirations.

Le premier germe de ses pensées, on vient de le voir, est déposé dans son Mandement du 6 août 1840, pour la prise de possession de son siége. Au carême de 1841, il aborda de front la question [1].

L'une des plus fréquentes erreurs que l'on rencontre dans le monde, c'est celle des hommes « qui se persuadent pouvoir conserver la pratique des devoirs essentiels après avoir abandonné la foi et la morale chrétiennes. » Faiblesse de ce qu'on appelle l'honnêteté; impuissance de cette espèce de religion naturelle qui se passe de dogmes positifs : c'est ce que l'Archevêque de Paris établit avec une admirable logique.

Quels devoirs cette religion de l'*honnête homme* sait-elle lui faire accomplir?

Est-ce envers Dieu? « L'Eglise catholique, tous les chrétiens ont un jour pour méditer sa loi et l'honorer par un culte solennel. Vous en avez fait le plus détestable des jours, celui où le nom de Dieu est le plus souvent blasphêmé; où sa morale, cette morale dont vous nous parlez sans cesse comme seule nécessaire, est plus audacieusement violée. Dites-nous quel autre jour de la semaine vous lui avez substitué ? »

Est-ce envers nos semblables? « Toute la loi, dit Jésus-Christ, est dans l'amour de Dieu et du prochain; nous venons de vous parler du premier, nous ne vous demandons pas si dans le second de ces préceptes vous apportez tout le dévouement, toute la perfection qu'inspire la charité chrétienne, mais si vous avez un amour vrai, réglé, constant pour vos frères, si cet amour est conforme à ce que vous appelez l'humanité,

[1] *Mandement pour le Carême* de 1841.

c'est-à-dire à cette morale naturelle dont Dieu a déposé le germe dans vos cœurs. Ne vous jugez pas d'après vos paroles : elles sont magnifiques, vos actions ne sont que trop souvent injustes. La raison et la justice naturelles, si elles étaient toujours consultées, vous porteraient à faire jouir vos frères du plus grand bien que puisse posséder une âme immortelle. Ce bien est la connaissance de Dieu... Deux voies nous sont ouvertes pour faire participer vos semblables à la connaissance de Dieu, de sa loi, à la pratique des devoirs. La première est l'éducation et une instruction dirigées vers ce but ; la seconde, les bons conseils et les bons exemples. L'aumône, qui n'est pas un moyen direct d'y parvenir, y conduit cependant très-efficacement. » Comment se sert-on de ces divers moyens ?

« L'instruction qui permet une fortune plus facile n'est-elle pas toujours préférée ? Alors même qu'elle exige une grande culture de l'esprit, ne devient-elle pas matérielle par la fin qu'on s'y propose ? L'or et toujours l'or, est le terme ordinaire vers lequel se dirigent des hommes que l'on croirait avides du bonheur public, insatiables de vérité, mais qui dans la réalité aspirent bien plus aux choses sensibles qu'ils peuvent toucher et compter. » L'instruction religieuse, qui s'en soucie ? Et pourtant si vous oubliez Dieu dans l'éducation, « vous recevrez des leçons cruelles quoique tardives. L'insubordination, le vice, puis la honte, peut-être des crimes viendront désoler et déshonorer vos familles, et quand beaucoup de familles auront fait cette triste expérience, la société fera la sienne. Elle sera terrible, comme le sont toujours les révolutions contre Dieu et contre sa loi. »

En quelques lignes le Pontife a déjà touché aux grandes questions du temps : Repos du dimanche, culte public, éducation. Que répondre à cette peinture si juste, à ces raisonnements si pressants ?

Mais si nous ne savons pas donner à nos frères les premiers bienfaits de la connaissance de Dieu et de l'éducation religieuse, au moins rachèterons-nous par nos exemples cet oubli coupable.

Nos exemples : « Que n'aurions-nous pas à dire, si nous examinons ici comment nous observons cette partie de la loi naturelle vis-à-vis de nos serviteurs, de nos subordonnés et de nos égaux ? Quels exemples frappent leurs yeux ? quels discours leurs oreilles ? Au lieu d'y puiser des sentiments de pudeur, de soumission à l'autorité, de résignation, de charité, ou au moins d'une bienveillance naturelle, ils y trouvent les sentiments les plus opposés à ces vertus. Le paganisme lui-même savait qu'un grand respect est dû à l'innocence : où est notre circonspection, notre vigilance pour soustraire au vice des enfants pour lesquels nous avons d'ailleurs une tendresse si aveugle ? » A ce trait combien de pères

n'ont-ils pas dû baisser tristement la tête sous le cri de leur conscience ?

Maintenant comment faisons-nous l'aumône ? « A Dieu ne plaise que nous contestions une générosité de cœur que l'on n'invoque jamais en vain dans cette cité. Chez un grand nombre, c'est la pure et parfaite charité évangélique, toujours féconde, toujours bénie de Dieu.... Mais combien en est-il qui, cessant d'être charitables, n'ont pas même conservé l'humanité ? Trop souvent leurs semblables ne sont pour eux que des instruments auxquels il faut qu'une âme créée à l'image de Dieu serve de moteur. Aussi ne craignent-ils pas de mettre au rabais cet être immortel que J.-C., en le rachetant, a payé d'un prix infini ! Ce désordre était inconnu sous l'empire de la loi chrétienne : il a reparu lorsque l'on nous a promis de nous rendre la morale naturelle. »

Qu'est-ce donc, en effet, que l'amour de l'homme sans l'amour de Dieu ? C'est l'amour exclusif du moi, avec la dureté, l'orgueil et le culte des jouissances matérielles.

Ici le Pontife puise dans la chasteté de son cœur, dans sa compassion pour le peuple et dans son indignation contre les funestes auteurs de doctrines perverses, les accents de l'éloquence la plus hardie :

« Si l'éducation, les convenances, les habitudes honnêtes en apparence préservent de certains excès plus dégradants, elles ne les font point tous éviter, et Dieu sait mieux que nous combien la plaie est grande : plût au ciel qu'elle ne fût pas incurable ! Si nous déplorions devant vous d'autres désordres qui désolent davantage la classe ouvrière, vous seriez sans doute les premiers à nous dire que personne ne les condamne plus sévèrement que vous. Et, en effet, vous vous écriez souvent avec le sentiment d'une profonde douleur : « Que sont devenues, « pour certains hommes, les affections les plus légitimes, les liens les « plus conformes à la nature ?... Où est leur prévoyance pour l'avenir le « moins éloigné, pour la semaine qui va suivre, pour le jour du lende- « main ? Quelles misères, quels dangers pour la société dans ce paupé- « risme qui la menace plus que jamais, et cela précisément à l'époque « où l'on parle davantage aux ouvriers d'économie, de bonne conduite, « de probité et de morale, et aux autres citoyens d'humanité et de phi- « lanthropie ? » C'est le sujet fréquent de vos pénibles et douloureuses réflexions. Mais vous signalez les symptômes d'un grand mal, vous ne remontez pas à sa cause. Cette cause est dans vos exemples. Vous avez fait votre dieu de la volupté ; elle est plus raffinée, moins grossière que leurs excès révoltants : voilà toute la différence. C'est une idole façonnée avec plus ou moins d'art ; mais c'est toujours une idole devant laquelle vous vous prosternez, qui reçoit vos adorations et possède votre cœur tout entier. A ce culte avilissant il fallait une doctrine, et vous

avez appliqué toute votre intelligence à la produire, tout votre zèle à la faire prévaloir. Jamais, dans aucun siècle, il n'y eut tant d'hommes enivrés de la triste gloire d'avoir fait triompher les sens et mis en honneur leurs humiliantes convoitises! »

Qu'on se reporte aux jours où ces lignes étaient écrites ; qu'on se rappelle les triomphes du sensualisme, l'insolente sécurité avec laquelle les classes moyennes jouissaient du pouvoir et étalaient leur victoire; la progression du crédit public et les scandales des fortunes particulières. Certes il est impossible de frapper plus énergiquement à l'esprit et au cœur de ces aveugles qui s'endormaient sur le volcan.

La voix prophétique de l'Archevêque ne leur cachait pas le péril; il venait de leur dévoiler la radicale impuissance de leur prétendue religion sans dogmes. Il remontait plus haut, et s'attaquant aux sophistes, aux éclectiques, aux docteurs du naturalisme et de la matière : « Développez, s'écriait-il, développez l'athéisme, le déisme, le panthéisme chez un peuple, vous en verrez sortir des monstruosités morales qui feront reculer d'épouvante une société énervée d'ailleurs par des vices ordinaires [1]. On rêve, ajoutait-il [2], pour sauver la société, je ne sais quelle révélation, fruit du génie de l'homme, tandis que nous possédons celle de l'éternelle vérité. Il n'est qu'un secret pour s'élever jusqu'à Dieu, c'est la pratique des vertus évangéliques. Il n'y a qu'un moyen d'avoir la paix sur la terre, c'est d'y répandre le feu sacré de la charité. Plus que les lois et que la force publique, cette charité est le vrai ciment de l'édifice social. Rien de plus insensé que les théories qui menacent cet édifice; rien de plus contraire aux intérêts de ceux qu'elles ont séduits, et qui les répandent ensuite avec tant de zèle. On ne peut être plus ignorant et plus faible que ces propagateurs de désordre. Et cependant la raison, la sagesse, la science et la force n'en triompheront jamais complétement. »

III

Mais ce n'était pas assez de prouver combien la philosophie et l'honnêteté humaine sont faibles pour soutenir l'ordre social. Ce n'était pas assez de recommander la concorde, l'union, la charité. Il fallait faire toucher du doigt la connexion nécessaire de la charité elle-même, cette expression la plus haute et ce dernier résumé de toute morale, avec les dogmes et avec la foi. C'est l'objet de l'*Instruction pastorale* du 15 février 1843.

[1] Lettre pastorale du 8 avril 1841.

[2] Mandement de carême de 1842.

Sans l'Evangile, et avant lui, l'amour du prochain, la bienfaisance et le dévouement, la *fraternité* enfin n'existaient pas.

« On a osé vous dire, écrit l'Archevêque, que l'Evangile n'avait été qu'un développement plus parfait des enseignements philosophiques et religieux qui dominaient le monde païen; vous demeurerez convaincus qu'ils sont séparés par un abîme. On a osé vous dire que la morale était indépendante des dogmes; il vous sera facile d'apercevoir que l'erreur ne peut altérer la vraie notion de la divinité, sans autoriser la dureté du cœur envers le malheur et la souffrance; cette notion sublime n'est pas plutôt rétablie et le mystère de l'amour d'un Dieu révélé à la terre, que la charité retrouve sa véritable règle et ses motifs les plus puissants. La croix où la rédemption est consommée n'est plus seulement un signe de salut; elle devient un signe de paix et de fraternité placé au milieu des nations. »

Alors le Prélat entre dans un magnifique exposé de ce qu'était la société avant Jésus-Christ. Le culte autorisait les sacrifices humains. Les pauvres ne pouvaient échapper à la faim, les vaincus à la mort qu'en subissant la servitude, et cette servitude assimilait les esclaves aux bêtes de somme, qu'on tuait à plaisir. Les pères avaient droit de vie et de mort sur leurs enfants, et Tertullien ne craignait pas de porter aux païens ce terrible défi : « Si je demande à ce peuple, qui a soif du sang des chré-« tiens, même à ces juges si équitables pour lui, si cruels pour nous, « de déclarer combien il y en a parmi eux qui n'ont pas tué leurs en-« fants au moment où ces infortunés venaient de naître, que répondra « leur conscience[1] ? »

La morale était digne de ce culte et de ces lois. Le sage de Senèque est sans compassion, *non miserebitur sapiens*[2]. La *pauvreté est une honte*[3] pour le sage de Virgile, et il félicite *celui qui n'est pas touché du sort de l'indigent*[4]. Les seuls pauvres soulagés étaient des pauvres redoutés auxquels on n'aurait pas refusé impunément le pain et les spectacles.

Mais d'où découlent ces prodiges d'insensibilité ? Les philosophes de ces siècles infortunés avaient méconnu les devoirs de l'homme envers ses semblables, parce qu'ils eurent le malheur de méconnaître Dieu et de ne plus voir en lui le Père commun d'une famille de frères.

Et aujourd'hui quel spectacle nous offre le monde ? Malgré dix-huit siècles de Christianisme, « les sophistes ont tari la miséricorde dans les

[1] Tertull., *Apolog.*, cap. IX.

[2] Sen., *de Clem.*, lib. II, c. 6.

[3] *Turpis egestas.* Virg., *Æneid.*, lib. VI, 276.

[4] .... Neque ille
Aut doluit miserans inopem. (Virg., *Georg.*, lib. II, 498.)

âmes. Celui qui n'est plus chrétien cherche sa fin dernière dans les jouissances de la terre, c'est-à-dire dans les plaisirs sensuels. Ces plaisirs, la richesse les donne : la richesse sera donc l'objet de toutes ses convoitises, le but suprême de tous ses efforts. Inutile de penser à rendre les hommes meilleurs ; la richesse mérite seule un culte et des adorateurs. Ecoute, ô homme, s'écrie non pas une passion en délire, mais une science impie et sans miséricorde ; écoute : il n'y a qu'un seul Dieu, qu'un seul Seigneur. Tu aimeras l'or, le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces. Elle le dit froidement, après de longs calculs et des raisonnements infinis. Elle le dit, mais comme l'iniquité, elle se ment à elle-même. La richesse est bornée : les passions, la cupidité surtout, sont infinies dans leurs désirs. C'est à des hommes avides et sans foi dans un Dieu de charité que nous devons tant de spéculations téméraires, tant de renversements de fortune si imprévus et si désastreux, puisqu'ils augmentent d'une manière effrayante le nombre des indigents dont les jouissances passées rendent les besoins plus grands et la misère plus affreuse. En favorisant dans la classe la plus laborieuse le mépris de toute règle de morale, de tout principe religieux , ils ont multiplié les pères sans prévoyance et les enfants dépourvus de tout sentiment de piété filiale.

« Suivez maintenant la logique de l'erreur : Les docteurs de cette science funeste ont essayé de faire de l'immense majorité des hommes un vil instrument destiné à accumuler la richesse dans un petit nombre de mains privilégiées. Afin d'y parvenir, les uns ont voulu réduire le salaire au plus strict nécessaire ; d'autres ont préféré qu'il fût abondant, mais à la condition de persuader aux pauvres ouvriers l'imprévoyance sur leur avenir. Ils ont donné le conseil impitoyable de les exciter à dévorer promptement le fruit de leurs sueurs, en favorisant des goûts, des besoins factices. Le salaire sorti du trésor du riche y retourne ainsi plus promptement pour en accroître indéfiniment la valeur. Inutile de remarquer que ces goûts factices deviennent des goûts horriblement dépravés par suite de l'absence de toute notion morale et de tout enseignement religieux. De là, vous le savez, ces pères sans affection, ces pères contre nature, qui, après avoir calculé combien il faut de travail dans une semaine pour se procurer un jour d'ivresse et de débauche, demeurent insensibles sur le sort de leurs enfants, qu'ils abandonnent à la charité publique ; sur leur Dieu, qu'on leur a appris à blasphémer, sur leur âme, dont ils ignorent l'origine, la sublime destinée et peut-être l'existence ; sur leur corps enfin, qu'ils lèguent aux hôpitaux, miné par de précoces infirmités. »

Quelle terrible vérité dans ce tableau ! Et combien la science écono-

mique n'a-t-elle pas à rougir de ces lamentables résultats! Mais ce n'est pas tout :

« Voici un autre raisonnement où la cupidité n'affiche pas moins de mépris pour les pauvres. Si nous avons besoin d'eux, a-t-elle dit, pour produire la richesse aujourd'hui, dans peu nous aurons besoin de leurs enfants pour les produire encore. *Il faut donc hausser le salaire jusqu'à ce que cette classe soit de nouveau en état de s'élever en nombre suffisant à la quantité de travail demandé* [1]. L'entendez-vous ? Il faut nourrir l'ouvrier et ses enfants pour avoir assez d'instruments de fabrication, et non parce qu'ils sont des êtres intelligents, ayant le front tourné vers le ciel, une âme immortelle, un Père qui est le Père commun de la race humaine ! »

Vous allez voir maintenant la conséquence : le docteur chrétien est impitoyable comme la vérité : « Cependant, continue-t-il, en dépit de ces orgueilleuses et cruelles théories, les pauvres se multipliaient plus qu'ils ne l'avaient fait depuis l'origine du monde et leurs maux se multipliaient avec eux et ils devenaient tous les jours plus menaçants. « Pendant qu'on enivrait avec des promesses mensongères d'égalité, d'indépendance, de bien-être, les malheureux ouvriers, une classe nombreuse parmi eux retombait forcément dans l'esclavage. Réduite à l'aliment du jour, elle ne peut plus désormais s'affranchir du paupérisme, nouveau nom de cette nouvelle servitude. Mais en frappant le pauvre, ce fléau est devenu redoutable pour le riche. »

Hélas ! les exemples ne manquent pas : « Dans les contrées où le flot de la population s'est élevé avec rapidité, les ouvriers ayant dépassé les besoins du commerce ont cessé d'être un objet de spéculation pour devenir un objet de terreur : c'est à ce dernier titre qu'ils ont été secourus. La taxe a été payée aux pauvres comme à un ennemi ; ce n'est plus un frère qui assiste un frère : le riche a donné sans affection, le pauvre a reçu sans reconnaissance..... A la vue de la multiplication effrayante des pauvres, nos sophistes ont dit comme les Egyptiens : Opprimons-les avec sagesse, *sapienter opprimamus eos*. La science a conseillé aux gouvernements de punir les riches plus compatissants que la loi, et il a été défendu, sous des peines sévères, au malheureux, d'exciter des émotions, à l'homme qui ne l'est pas, d'y succomber ! Il est des contrées où la loi, dans sa cruelle prévoyance, a voulu s'assurer si la faim était assez pressante pour contraindre l'indigent au sacrifice de sa liberté : elle a fait précéder son aumône par la prison.

[1] Ces paroles sont d'un célèbre économiste que nous nous abstenons de nommer. (Note de l'archevêque.)

« Telles sont les inventions funestes d'une science antichrétienne. Elle avait encouragé un développement indéfini de la population. Epouvantée aujourd'hui de son nouvel accroissement, elle s'est mise à calculer ce qu'il fallait de misère et d'oppression pour le contenir. Toutes les autres digues étant trop faibles, la science a imaginé une contrainte morale aussi favorable au vice que la continence chrétienne est favorable à la vertu.... Une science toute matérielle est venue dire aux hommes que la charité volontaire était un crime contre la société parce qu'elle ravissait trop de citoyens à l'Etat..... Et aujourd'hui elle dit à des êtres qu'elle a affranchis de toute loi morale, enivrés de sensations grossières, entassés dans un même lieu sans distinction de sexes : Tu ne formeras point une famille. Elle le dit à ceux-là précisément dont elle a rendu les passions plus précoces et auxquels une union légitime serait plus nécessaire pour résister à des séductions capables de pervertir les anges. Nous osons à peine vous signaler une maxime plus perverse encore. D'autres sophistes ont osé conseiller à des époux chrétiens de tromper le vœu de la nature et de rejeter vers le néant des êtres que Dieu appelait à l'existence ! »

Et voilà la doctrine que M. Proudhon a bien osé accuser d'être complice des infamies de Malthus !

IV

Je n'ai pas voulu interrompre cette longue citation, trop courte encore lorsqu'on la met en face des douleurs et des craintes du présent. Comme la parole du Pontife s'est cruellement et rapidement vérifiée ! Cinq ans ont suffi pour mûrir les fruits de l'erreur, et nous les goûtons dans leur mortelle amertume. L'œil du prêtre l'avait vu à travers l'horizon. Ecoutez comme il prophétise :

« Dieu se venge de ces esprits superbes qu'il abandonne à leur sens réprouvé. Il se venge tôt ou tard aussi de leurs disciples que dévore la fièvre de l'or et des jouissances sensuelles. Il se venge aussi des Etats que cette passion parvient à dominer et à corrompre. Arrive un jour où, pour conquérir la fortune, la cupidité ne se borne plus à spéculer sur les travaux de l'industrie, elle veut y parvenir sans autre travail que d'irriter et de soulever toutes les passions. Les chrétiens sont trop peu irritables : il leur faut des hommes qui, à leur exemple, n'aient plus de foi dans un monde meilleur. L'industrie, pervertie par l'irréligion, leur en donnera qui pourront être pleins de colère contre une société où ils meurent plutôt qu'ils ne vivent, avec le désespoir de trouver à peine un pain trempé de larmes au lieu de jouissances si souvent et si vainement promises...... Que faut-il de plus ? et comment,

au sein d'une atmosphère aussi orageuse ne pas redouter la tempête?

« O juges! ô maîtres de la terre! comprenez enfin le véritable principe de la vie des sociétés chrétiennes, les causes de leur décadence et de leurs prospérités!

« Vous n'avez fait des guerres et des traités, établi des relations de peuple à peuple que pour obéir aux théories qui ont refroidi la charité, farvorisé le culte de l'or, le mépris de la frugalité, le dégoût des plaisirs simples et purs. Vous n'armerez désormais ou vous ne pacifierez les peuples que pour vous défendre contre les dangers dont vous préservaient ces vertus. Vous armerez! Mais retrouverez-vous l'amour de la patrie, les dévouements intrépides, les courages désintéressés? »

Et puis, qui vous donnera cette fraternité qui est l'ardent désir des plus nobles cœurs? Est-ce cette science menteuse dont vous venez de voir les résultats? Non, il faut remonter plus haut : il faut aller à l'Evangile. Voici ses immortelles leçons :

« Il y a un Dieu pour tous, un Dieu riche en miséricordes pour tous ceux qui l'invoquent... Non-seulement il y a un Dieu pour tous, mais tous les peuples sont égaux devant lui. Aussi saint Paul, sans redouter ni la vanité des Grecs, ni l'opiniâtreté des Juifs, ni l'orgueil des Romains, brise d'une parole les barrières qui jusqu'ici ont séparé les nations, lorsqu'il s'écrie avec un saint enthousiasme : « Qu'on ne me parle plus « de distinctions; il n'en existe aucune; il n'y a plus ni Gentil, ni Scy-« the, ni Barbare, ni libre, ni esclave! »

« Mais, qu'y a-t-il donc, ô saint apôtre? Que sommes-nous devenus? Vous êtes unis par Jésus-Christ; il est devenu votre lien commun; il est en vous tous. Ce que vous êtes? Vous êtes les enfants du Père céleste par la foi que vous avez dans le Sauveur. Ce que vous êtes? Vous êtes les élus, les amis de Dieu. Ce que vous êtes? Vous êtes tous des frères : *Omnes vos fratres estis!....*

« Revêtez-vous donc comme des frères bien-aimés des entrailles de la miséricorde! O l'admirable parole! *des entrailles de miséricorde!* Le genre humain n'avait plus d'entrailles, plus de cœur; il fallait lui en donner un; il fallait que la promesse du Seigneur s'accomplît : « Je lui « ôterai le cœur de pierre, je lui donnerai un cœur d'homme. »

« Après tout, dit saint Pierre, *in fine autem;* mais aussi avant tout, *ante omnia;* après tout et avant tout, car c'est tout à la fois le principe et la fin, le commencement et la perfection; puisque vous êtes frères, soyez unis, compatissants, miséricordieux; chérissez la fraternité; ayez les uns pour les autres une mutuelle affection.

« Mes petits enfants, dit saint Jean, je vous écris au sujet d'un com-« mandement nouveau. Celui qui n'aime pas son frère est encore dans

« les ténèbres. Il n'a pas connu la vie nouvelle. Le signe de cette vie est « dans l'amour de vos frères ! »

C'est ainsi que, sous l'ardente et sage pensée du pieux Archevêque, la chaîne des vérités se déroulait appuyée sur les tristes et sur les consolantes expériences du genre humain.

Et ne croyez pas d'ailleurs que son cœur fût fermé à l'espérance ! Celui qui parlait si admirablement de la charité possédait des trésors de miséricorde.

« O Paris ! s'écrie-t-il, Paris ! cité étonnante, qui renfermes à la fois toutes les extrémités humaines, où le faste de l'opulence le dispute aux horreurs de la misère, mais où les largesses de la charité le disputent aussi aux profusions du luxe, il te sera beaucoup pardonné, parce que tu as beaucoup aimé les malheureux !... Courage donc !... Non ! Dieu n'est pas éloigné de nous.... non, la France n'est pas rejetée de Dieu ; car après d'affreux naufrages où nous avions tant de motifs de redouter la perte de toutes les antiques vertus, nous avons conservé la charité, et la charité suppose et est elle-même le principe de tous les liens, la mère de toutes les vertus. La charité, c'est Dieu : *Deus caritas est !* »

En relisant ces pages, on ne peut se défendre d'une émotion profonde. Hélas ! la parole saintement courageuse du Pontife tonnait en vain aux seuils des palais. En vain ses patriotiques alarmes, en vain ses pressantes exhortations dénonçaient-elles les misères et les périls. Enivrés par le succès, les puissants du jour rejetaient en souriant cette voix importune, et le prophète prêchait dans le désert.

Il ne se lassait pas, pourtant. Avec cette haute idée qu'il avait de ses devoirs, il voulut accomplir sa mission jusqu'au bout, afin qu'à son dernier soupir il pût se présenter devant le Seigneur en disant : « Sentinelle vigilante, j'ai crié devant les tentes d'Israël : *Liberavi animam meam !* »

C'est ce qu'il fit encore dans sa belle *Instruction* du 10 février 1844, où il développait l'*union nécessaire du dogme et de la morale*, exposant combien sont fragiles les lois de la conscience qui ne s'appuient pas sur la foi. A un point de vue plus philosophique, on retrouvait encore cette pensée primitive que nous avons signalée dans toute la suite de sa doctrine. Elle devait être bien plus complètement mise en lumière dans un écrit qui, sans rentrer précisément dans les instructions dogmatiques du saint Evêque, est peut-être la plus achevée de ses œuvres. Je veux parler de son *Introduction philosophique à l'Étude du Christianisme*.

Mais ce livre, par son importance et par sa légitime popularité, veut que nous nous y arrêtions quelques instants. Nous l'examinerons dans un prochain et dernier article.

Henry DE RIANCEY.

ETUDE POLITIQUE

SUR L'ITALIE[1].

La position prise par Pie IX n'est pas encore bien appréciée comme celle de tous les hommes qui ont devancé leur époque. Les uns en font un révolutionnaire, et tout en rendant justice à ses intentions et à ses vertus, que nul ne peut méconnaître, l'accusent d'avoir donné le signal des révolutions; les autres, au contraire, lui reprochent, comme une faute irréparable, d'avoir laissé échapper l'occasion unique qui se présentait de profiter de sa popularité pour se mettre à la tête des peuples, comme les Papes du moyen-âge. Ces deux accusations presque contradictoires donnent la mesure de la vraie pensée de Pie IX, pensée qui s'est produite dès le commencement de son règne, c'est de rappeler aux peuples et aux gouvernements, par son exemple et par ses exhortations, comme chef temporel et spirituel, leurs devoirs réciproques. Dans l'union nécessaire pour la conservation de la société, du *pouvoir* et des *sujets*, l'Evangile ordonne à ceux-ci la soumission, à ceux-là les soins et la tendresse qu'un père doit avoir pour ses enfants; de même qu'en proclamant l'indissolubilité du mariage, il a commandé à la femme l'obéissance, au mari la douceur et les égards. Tel est le double principe dont les passions se sont écartées sans cesse, et qu'en particulier l'influence du protestantisme et celle du philosophisme ont fait violer tour à tour depuis trois siècles, pour jeter alternativement les peuples dans les abus de la force ou dans ceux de l'anarchie. Qu'on examine avec impartialité tous les actes publics comme toutes les paroles de Pie IX, et qu'on dise s'ils ne traduisent pas cette préoccupation constante. Tel a été son mobile constant, sans qu'on puisse trouver la moindre inconséquence dans sa conduite. Peut-être la douceur est-elle chez lui trop dominante, admirable défaut chez un pontife! Peut-être pourrait-on désirer de trouver chez le souverain un peu plus de cette énergie de volonté qui impose aux mauvaises passions et qui les force à courber la tête. Quant à la fermeté passive de l'homme de bien et du saint prêtre, qui consiste à ne jamais pactiser avec sa conscience, elle

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, p. 565.

est chez lui inébranlable ; jamais il n'a consenti à sanctionner, à approuver, même tacitement, une injustice. Animé de cet amour ardent pour sa patrie, si naturel aux âmes pures, il s'est montré toujours disposé à favoriser de tout son pouvoir la régénération de l'Italie, mais par des voies pacifiques, et en mettant la justice de son côté ; et lorsque les Italiens s'en sont écartés, il n'a cessé de les y rappeler. Il est vrai que ses exhortations ont été infructueuses, et que, sans écouter sa voix, ils se sont laissés entraîner par l'esprit de désordre qui voulait se cacher sous son nom vénéré ; mais il a constamment désavoué cet abus perfide.

Lorsque de saints prêtres, victimes de la calomnie la plus artificieuse, ont été obligés de s'exiler de Rome même, comme du reste de l'Italie, il n'a pu les protéger efficacement, puisque l'appui des bons lui a manqué, et que la force matérielle lui a échappé ; mais bien loin de les sacrifier aux exigences des passions démocratiques, comme l'un de ses prédécesseurs les avait immolées à celles des philosophes couronnés, il n'a cessé de leur témoigner en public et en particulier son affection et son estime. Sa douleur de les voir s'éloigner et son espoir de les voir revenir après l'orage ont été officiellement exprimés. Lorsque l'insurrection et la guerre ont éclaté dans le nord de l'Italie, fidèle à ses principes, il a refusé de s'y associer ; il n'a pas dit, comme on a voulu le faire croire perfidement sans doute, qu'un pape ne pouvait jamais faire la guerre ; ce qui est absurde ; il aurait désapprouvé la conduite de plusieurs de ses plus illustres et de ses plus saints prédécesseurs, Pie VI, sans remonter plus haut. Dès l'année précédente il avait solennellement déclaré, lors de l'invasion de Ferrare, qu'il défendrait avec les armes spirituelles et temporelles que Dieu lui avait données l'intégrité de ses Etats ; et, conséquent avec lui-même, c'est uniquement pour garder ses frontières et faire respecter sa puissance temporelle qu'il autorisa l'armement et l'élan des volontaires ; contre sa défense ils ont passé le Pô ; mais il n'a jamais voulu déclarer à l'Autriche une guerre d'agression qu'il désapprouvait. Il n'est sorte de violence morale qui n'ait été mise en œuvre pour l'y contraindre. Par une apathie ou un aveuglement inconcevables, les gens de bien, qui sont cependant à Rome en majorité, se sont laissés intimider ou endormir ; et le Pape est resté isolé au milieu des mauvaises passions, en butte à l'ingratitude de quelques brouillons auxquels il avait rendu une patrie : nous l'avons vu violemment séparé des cardinaux ; et les clubs dominant la garde civique parodier à son égard la conduite de Bonaparte envers Pie VII. Mais le Pontife est resté inexpugnable. La seule position qu'il ait voulu prendre, et qui lui ait parue convenir à son caractère auguste, a été celle de médiateur. Et si cette fois encore

sa voix avait été écoutée à temps par les deux partis, une transaction, seul gage solide de conciliation, eût pu rendre à l'Italie la paix et l'espoir d'un meilleur avenir. Toutefois, le Pape s'est mis à la place où il doit être ; l'Autriche contribuait elle-même à confondre sa cause avec celle des révolutions ; elle en est désormais bien distincte, quoique la confusion n'ait jamais existé réellement ; et le chrétien doit se réjouir avant tout que cet objet de scandale ait disparu. Il est vrai que placé en ce moment entre la réaction étrangère et la pression révolutionnaire, Pie IX est soumis à une des plus rudes épreuves que le chef temporel de Rome ait jamais eu à traverser. Mais Pie VII est bien sorti triomphant des serres de l'aigle. Il y a plus d'un rapport entre ces deux pontifes. L'un a donné la sanction religieuse au vigoureux pouvoir éclos de l'anarchie et de la guerre, espérant ainsi le réconcilier avec l'Eglise ; comme l'autre a tendu la main à la démocratie pour la faire rentrer dans les voies de l'Evangile. Tous les deux ont vu tourner contre eux leurs propres bienfaits. Mais le vieillard de Savone et de Fontainebleau a montré sous la main de fer qui le pressait un instant de faiblesse dont le Quirinal n'a pas donné le spectacle sous la pression des clubs. Les derniers événements eux-mêmes de l'Italie semblent se charger de justifier la conduite de Pie IX. Que fût-il arrivé, en effet, si, cédant aux conseils d'une résistance aveugle, il eût refusé les réformes dont il a pris l'initiative ? Le flot révolutionnaire eût débordé bien plus furieux encore, et l'eût probablement emporté; il n'eût trouvé d'appui qu'entre les bras de l'Autriche, qui le ramènerait aujourd'hui à Rome au milieu de ses bataillons ou peut-être serait venue plutôt avec empressement soutenir la tiare chancelante. Mais quelle position humiliante et difficile pour le chef de l'Eglise ! Il eût contribué à river les fers de l'Italie entière des Alpes au phare de Messine sous la tutelle d'une puissance étrangère, et se serait trouvé lui-même sous sa dépendance, réduit peut-être à servir d'instrument à sa politique ombrageuse. Si, au contraire, cédant comme Charles-Albert à l'entraînement général ou à une pensée ambitieuse qui eût peut-être séduit un Jules II, il eût consenti à se faire le chef révolutionnaire d'une nouvelle espèce de croisade, un grand scandale se fût propagé dans la chrétienté ; un schisme aurait peut-être éclaté en Allemagne; l'Autriche aurait trouvé un prétexte légitime pour envahir le patrimoine de saint Pierre. Ses soldats auraient de nouveau occupé la ville sainte par le droit de la guerre, comme au temps des Frédéric de Souabe et des Charles-Quint, et seraient venus peut-être y introniser un antipape. Tout contribue donc à montrer la profonde sagesse et les vues clairvoyantes de Pie IX. Dans la sublime protestation qu'il a fait récemment contre l'occupation de Bologne par les Autrichiens, il jette sans doute

le cri d'alarme et expose toute l'étendue de l'amertume qui inonde son cœur en se voyant, comme il le dit, en butte aux ennemis intérieurs comme aux ennemis extérieurs. Mais le droit est pour lui contre les uns et les autres aussi éclatant que la lumière du soleil. Il représente presque seul en ce moment la majesté des principes de l'Evangile et de la société sans aucun alliage impur ; la lutte de la force morale contre la force matérielle. Comment donc les peuples et les rois ne se grouperaient-ils pas encore autour du vieillard du Vatican, lorsque les uns sortis de leur enivrement et les autres guéris de leur aveuglement sentiront la nécessité de se replacer sur une base solide ? Seul entre les souverains, il a vu, le flambeau de l'Evangile à la main, la grande conciliation qui est le problème du XIX^e^ siècle, et dont O'Connell a été le précurseur. Je ne sais s'il sera donné à Pie IX d'y mettre le sceau, et s'il sera en même temps le Moïse et le Josué de cette terre promise. Peut-être cette œuvre demande-t-elle pour son accomplissement des mains plus fermes, sinon plus pures ; peut-être à la sainteté d'un Pie IX faudrait-il joindre un peu de l'énergie d'un Sixte-Quint. Mais s'il doit succomber sous le fardeau, au moins il aura eu la gloire d'ouvrir la voie ; et le chrétien qui a foi dans la jeunesse éternelle de la papauté le voit avec joie frayer le chemin qui la remettra nécessairement à la tête de la régénération européenne.

Amédée Dauger.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 16 septembre 1848.

Il ne nous arrive que bien rarement de réclamer contre les erreurs typographiques dont nos pensées sont victimes, malgré le soin que prennent les compositeurs pour concilier l'exactitude avec la rapidité du travail. La plupart du temps, nous nous en rapportons à la perspicacité de nos lecteurs pour rétablir le texte qui leur passe ainsi altéré sous les yeux ; mais il nous semble nécessaire de déroger cette fois à notre résignation habituelle pour réclamer contre un *non-sens* qui altère une des opinions sur lesquelles nous voudrions laisser le moins d'équivoque.

Nous disions samedi dernier (p. 591) : « Ce qu'il a fallu de talent, de « courage, de persévérance et de combats pour acclimater en France la « *plante anglaise* (c'est-à-dire le système constitutionnel des trois pou- « voirs), seule possible entre le despotisme brisé et le républicanisme « redouté et flétri, l'histoire impartiale se chargera de le dire, et nous « ne *croyons* pas que les vaincus de 1848 aient à redouter ses juge- « ments ; » l'imprimeur nous fait dire : « Nous ne *doutons* pas, » et pourtant, rien de plus injuste que cette faute; car il n'est pas de question peut-être à propos de laquelle nous éprouvions moins de *doute*, sur laquelle notre conviction soit plus arrêtée.

Si, comme malheureusement tout porte à le croire, l'école monarchique constitutionnelle s'est trompée en 1789, en 1814, en 1830, lorsqu'elle a voulu introduire le système anglais dans nos mœurs politiques, cette erreur est une de celles que l'histoire pardonne ou qu'elle ne condamne qu'en réservant une large part d'admiration à ceux qui l'ont commise, de même qu'en infligeant un blâme sévère à ceux dont la résistance a fait manquer une aussi glorieuse tentative. Les partisans de la monarchie constitutionnelle ont cru le caractère français perfectible à la longue ; ils se sont imaginé que les mœurs politiques dues à la pratique de la liberté légale pourraient enfin compléter notre tempérament national déjà doué de si riches prérogatives. La leçon des dernières catastrophes tend à nous enlever cette généreuse espérance. Louis XIV a raison contre Barnave et Mounier; Napoléon contre Lainé et Benjamin Constant. Nous aimons mieux, pour notre compte, rester avec ceux qui ont eu tort que de passer à ceux qui semblent avoir raison.

Cependant la Constitution républicaine se discute, et déjà les principes de la démocratie illimitée ont été jetés dans les fondements du nouvel édifice. L'antiphrase promet de se développer dans les propor-

tions les plus curieuses; il en sera bientôt de la loi politique comme des médailles romaines, à l'aide desquelles on apprend l'histoire à rebours des inscriptions : *Concordia Augustorum*, cela veut dire que les prétendants à l'Empire se faisaient une guerre acharnée : *Fides militum*, il faut en conclure que les prétoriens recommençaient à mettre à l'encan la pourpre impériale; c'est ainsi qu'il sera beau de lire dans la Constitution de 1848 les titres de la *liberté de la presse* et de la *liberté individuelle*.

Les contrastes seront d'autant plus frappants que le préambule de l'œuvre sera plus développé et insistera plus sur les principes; car nous aurons un préambule, et contre notre attente l'Assemblée paraît capable de mener cette œuvre à fin, quoiqu'avec une peine singulière. Nous devons ce résultat à un dernier succès de M. de Lamartine, succès qui a lui comme un crépuscule éclatant sur les derniers moments de ce météore politique. Quelques jours après, à propos du droit au travail, l'astre passager a fait un dernier effort de lumière, mais il était trop tard et l'Assemblée ne s'est nullement prêtée à la tentative. Toutefois nous ne répondons pas qu'au besoin M. de Lamartine ne retrouve assez de fusées oratoires pour éblouir nos représentants et leur faire commettre quelque nouvelle faute.

L'inconvénient d'un préambule à la Constitution avait été exposé avec une clarté et une verve très-remarquables par un jeune orateur, M. Fresneau, dont le début a fixé l'attention de l'Assemblée. Le lendemain, M. l'abbé de Cazalès revint à la charge, et dans un discours empreint d'une incontestable autorité, il démontra le vice fondamental de toutes les formules proposées par la commission. Mais celle-ci, composée en majorité d'hommes suspects à l'opinion démocratique exaltée, craignait de se déjuger; ils ne voulaient pas laisser voir, qu'entraînés d'abord fort loin de leur pensée par la nécessité de capituler avec l'ennemi, tant que celui-ci gardait la plus grande partie de son avantage, ils profitaient d'une atmosphère devenue moins hostile pour découdre la toile déjà tissée. Au moins le préambule a-t-il l'avantage de conserver les phrases, tandis que les choses ont déjà disparu. C'est au milieu de ces hésitations peu sincères que M. de Lamartine a donné avec une certaine verve abondante, quoique toujours confuse. L'embarras de ses adversaires a fait plus de la moitié de la victoire.

Pour le plus grand nombre de nos représentants, le préambule n'est qu'un habit révolutionnaire, un *decorum* destiné à satisfaire les admirateurs de la Convention et à leur faire illusion sur les différences profondes qui séparent les deux régimes, l'ancien et le nouveau : pour quelques-uns, c'est tout bonnement une entreprise contre le ciel. Plusieurs des organes les plus influents de l'opinion républicaine l'ont assez laissé voir; il leur tarde de substituer le code de la politique aux préceptes de la religion. La déclaration des principes de la constitution sera désormais l'unique boussole sur laquelle les consciences auront à se

guider ; aussi le préambule ne saurait-il contenir rien d'assez élémentaire, et c'est pourquoi nous voyons nos législateurs voter par assis et levé que le *citoyen doit aimer sa patrie* et autres *truisms* de cette force.

Si réellement l'édifice qu'on prétend fonder aujourd'hui était destiné à embrasser tous les citoyens et à produire avec progrès marqué dans leur intelligence politique un consentement raisonné de leurs consciences, nous concevrions que le législateur plus instruit et plus avancé s'abaissât ainsi au niveau des masses ignorantes. Saint François de Sales, cette pure lumière de l'Eglise, faisait bien le catéchisme aux petits pauvres de son diocèse ; l'initiation de la démocratie à l'intelligence des devoirs politiques vaut bien la peine que les représentants de la France en fassent autant pour fonder la sagesse populaire : à côté des Washington et des Jefferson, la gloire de Franklin n'est ni moins pure, ni moins bien méritée.

Mais la situation actuelle est différente : de tout ce peuple que l'Assemblée nationale voudrait ou devrait, dans l'hypothèse d'une œuvre vraiment démocratique, associer à ses travaux, la plus grande partie, c'est le peuple des campagnes, reste complétement indifférente à ce qui se passe dans l'ex-palais Bourbon ; l'autre, c'est-à-dire les ouvriers des villes, ne pénétrerait désormais dans la Chambre que pour y signifier des ordres conformes aux doctrines du socialisme le plus avancé. C'est ce que vient de prouver la longue discussion sur le *droit au travail*, où tant de bonnes et belles paroles ont été dites pour persuader des gens pleinement convaincus d'avance, sans espoir sérieux d'agir sur ceux qu'il serait si important de gagner.

Déjà le décret sur la limitation des heures de travail avait montré à quel état de lutte violente en sont venus les esprits et les courages. Quoique évidemment décidée à abolir autant que possible sous ce rapport comme sous tant d'autres l'œuvre du Gouvernement provisoire, l'Assemblée a biaisé au moment décisif, et la durée du travail, prorogée de dix à douze heures, a déjà produit, comme toutes les demi-mesures, un surcroît d'incertitude et de trouble dans les esprits. Dans cette première discussion, mal conduite et plus mal conclue encore, un des pontifes de la secte multiforme, M. Pierre Leroux, a adjuré le clergé catholique d'intervenir dans le débat comme arbitre entre la dureté des maîtres et les réclamations impatientes des ouvriers, et cela au nom des principes de la charité chrétienne. La question était-elle posée néanmoins de manière à ce que l'intervention du clergé pût produire un résultat salutaire ? La majorité de ceux des prêtres catholiques qui siégent à l'Assemblée a paru craindre qu'on ne lui tendît un piége ; seul, M. l'abbé Sibour a proposé d'en revenir, par une mesure législative, à la seule limitation des heures de travail qui, émanée de Dieu même, ait été consacrée par l'expérience de tous les temps. On sait quel a été le succès de sa proposition, et avec quel sérieux le ministre du com-

merce, M. Thouret, a déclaré l'impossibilité d'ordonner l'observation du repos dominical dans les travaux publics, à cause de l'existence des machines *à feu continu*. Cependant M. l'abbé Sibour, repoussé du décret des douze heures, ne se tient pas pour battu et s'apprête à renouveler sa proposition sous forme de décret spécial. Les socialistes de l'Assemblée ont promis de lui venir en aide : nous verrons quel sera le résultat de ce premier accord des socialistes et des chrétiens.

Au fond, nous voudrions pour beaucoup que les tentatives de cette espèce pussent se multiplier : des succès remportés en commun divisent, des échecs subis de compte à demi sont une cause féconde de rapprochement et de concorde. Les socialistes, les plus mitigés comme les plus fous, sont pour nous pareils à la jument de Roland, excellente, sauf un défaut capital, l'absence de la vie. Nous l'avons dit à une autre époque, et nous le répétons aujourd'hui avec une entière conviction, le socialisme n'est qu'une branche bâtarde et ingrate de la doctrine chrétienne. Qu'il se soumette à la greffe religieuse, et il pourra produire des fruits appropriés à la saison actuelle de l'esprit humain.

Quand un socialiste, tel que M. Arnaud (de l'Arriége), monte à la tribune avec une profession de foi franchement chrétienne, il a beau voter avec la Montagne, pour laquelle nous ne ressentons qu'une sympathie médiocre, nous l'écoutons avec un vif intérêt, et nous croyons, non-seulement à la bonne foi, mais encore à la grande utilité de son intervention. M. Dufaure a fait un excellent discours ; il s'est surpassé ; cet orateur, qui d'ordinaire, et dans ses meilleurs moments, produit l'effet d'une allumette chimique au milieu d'une discussion tombée dans les ténèbres, s'est montré cette fois comme un phare lumineux ; nous constatons de grand cœur cette victoire de M. Dufaure ; il n'en est pas moins vrai qu'il doit beaucoup au socialiste montagnard, et que M. Arnaud a fait *accoucher* sa pensée, suivant la méthode de Socrate.

Il est bon en effet de proclamer le *devoir* de la société envers ceux qui souffrent d'une inégalité d'avantages inséparable de la nature même de l'homme : mais le danger de décréter les *droits* du pauvre au lieu d'enregistrer les *devoirs* du riche, c'est là une vérité profonde et salutaire que la lumière chrétienne a signalée à la conscience de M. Arnaud, qu'il a eu le mérite de produire à la tribune, et que M. Dufaure a eu l'art de recueillir des lèvres d'un orateur plein d'élans généreux, mais atteint de l'obscurité qui tient à l'inexpérience.

Pour qui sommes-nous dans ce grand débat sur le droit au travail ? En vérité, nous ne saurions le dire. Sans doute, si nous avions fait partie de l'Assemblée, notre vote serait venu grossir le chiffre déjà très-considérable de la majorité. Les orateurs tels que MM. de Tocqueville, Duvergier de Hauranne, Thiers et Dufaure, qui, avec des diversités notables dans la tournure des idées et la manière de les exprimer, ont vengé la notion du capital des incroyables sophismes sous lesquels on essaie de l'étouffer, retracé le vrai caractère de la propriété dans l'or-

dre social, expliqué le mécanisme de la richesse, enfin battu en brèche les théories qui tendent à la tarir, sous prétexte d'une égalité de répartition impossible à atteindre, n'ont fait en définitive que soutenir la cause la plus élémentaire du bon sens et de l'expérience. Mais aller jusqu'à partager la confiance de l'Economie politique en elle-même, c'est là ce à quoi ni notre raison ni notre cœur ne peuvent se résoudre. M. Thiers, avec son exposition si pittoresque, ne parviendra pas à nous persuader que tout est pour le mieux dans le monde de l'industrie moderne, et que, sauf les inconvénients du chômage, l'ouvrier est aujourd'hui plus riche et plus heureux qu'il ne l'a jamais été. Il est permis de croire que l'illustre publiciste a au moins choisi parmi les faits innombrables qu'il annonce avoir rassemblés : sans quoi nous ne pourrions nous expliquer comment les conditions si fréquentes où l'ouvrier a vu s'accroître ses charges et diminuer ses bénéfices auraient échappé à son intention. Au besoin, nous lutterions de citations avec M. Thiers, et il nous semble que le décompte final ne serait pas à son avantage.

Sait-on pourquoi l'offre d'intervenir au nom de la religion dans cette querelle n'est en définitive qu'un piége tendu à la charité catholique ? C'est qu'on mettrait sur le compte de son impuissance des obstacles à l'origine desquels la religion peut prouver qu'elle n'a nullement contribué. S'agit-il seulement du côté moral de la misère actuelle ; l'action du Christianisme peut agir immédiatement et délivrer l'âme du prolétaire de ce qu'il y a d'imaginaire dans son infortune. La mollesse et la vanité, après avoir gangrené la classe moyenne, ont pénétré dans les rangs de la population ouvrière : on cherche ses aises et l'on rougit de sa pauvreté. Jésus-Christ seul apprend la patience à supporter la peine et la résignation dans l'humilité.

Mais quand on a défalqué cette aggravation de misère qui tient aux souffrances de l'imagination et à la faiblesse du cœur, il reste encore, dans les conditions de la société moderne, bien assez de misère réelle pour épuiser pendant longtemps tout l'effort des réformateurs. Aussi ne saurait-on trop s'étonner de la tranquillité avec laquelle les défenseurs de l'Economie politique parlent de la condition actuelle des ouvriers dans les industries urbaines comme d'un état presque digne d'envie.

O fortunatos nimium, sura si bona norint!

Quant à nous, en contribuant selon nos forces à panser les plaies qui se trouvent à notre portée, nous devons renvoyer la responsabilité de tant de maux et des dangers qu'ils causent à ceux qui les ont produits par une confiance à la fois coupable et insensée dans la constitution purement matérielle de la société. Ce n'est pas nous qui avons travaillé à constituer l'économie politique, comme une science vivant d'une vie saine et complète en dehors de la morale spiritualiste. Nous n'avons pas crié aux hommes de toutes les classes : « Enrichissez-vous ! c'est

désormais l'unique but de la vie. » Nous n'avons pas vu le bonheur de l'espèce humaine dans le développement indéfini de la production industrielle. Nous ne sommes pour rien dans l'accumulation des ateliers au sein des grandes villes, et surtout dans la déplorable tendance qui a fait d'une grande capitale le principal centre de la production dans la République ; nous n'avons nullement contribué à disposer les choses de telle façon qu'une minorité poussée au désordre par le contact sans cesse renouvelé de toutes les passions d'une misère de plus en plus pressante en vînt à disposer du sort de l'immense majorité, et qu'on pût attribuer le nom et les droits du peuple à ce qui dans la masse du peuple ne constitue qu'une exception très-limitée.

Au reste, cette discussion sur le droit au travail est venue coïncider malheureusement avec les réélections à l'Assemblée nationale, qui, dans ce moment, agitent la capitale de la France. Quelque soin que nos représentants aient pris pour établir le *devoir* de la société envers ses membres souffrants et dénués, on n'ôtera pas de la tête de ceux qu'on a nourris de tant d'espérances la pensée que l'Assemblée s'est prononcée contre le *travail*, et cette conviction, de plus en plus enracinée, contribuera à concentrer les votes de la plupart des ateliers sur les plus chimériques et les plus dangereux socialistes. Dans cette grave conjoncture, nous ne pouvons guère influer sur la détermination des hommes qui partagent nos convictions ; mais si cette livraison paraissait encore assez à temps pour tomber entre les mains d'électeurs qui n'auraient pas encore voté, nous n'aurions pas assez de paroles pour les conjurer de renoncer à toute répugnance personnelle, et de grossir de leurs votes la liste qui a le plus de chances de lutter avec avantage contre le renouvellement de la coalition à laquelle nous sommes redevables d'élections telles que celles qui ont précédé et préparé les journées de juin.

Si le succès présumable des *Rouges* n'amène pas une nouvelle catastrophe, l'effet infaillible sera de compromettre la seule liberté qui nous reste, celle des élections. Déjà le Pouvoir exécutif, par la lenteur avec laquelle il a procédé aux nouvelles opérations électorales, a prouvé sa répugnance instinctive à soulever en quelque sorte les pavés, sitôt après les barricades de juin. On a insisté sur l'observation de la loi, et nous éprouvons déjà le péril qui en résulte. Pour peu que la peur prenne sérieusement à la masse du public quant à l'usage de la liberté électorale, comme pour ce qui concerne celle de la presse, l'opinion autorisera d'abord le Pouvoir exécutif à laisser indéfiniment vides les nouvelles lacunes qui se feront dans la représentation nationale, ce qui conduira, par une pente irrésistible, à laisser ce pouvoir faire les élections lui-même dans l'intérêt de la tranquillité publique... Pourquoi pas ? Qui nous aurait prédit, il y a six mois, le rétablissement de la confiscation en matière de presse périodique ?

Ainsi donc l'alternative que nous ne cessons depuis quelque temps de

signaler se prononce chaque jour davantage ; désormais, plus d'intermédiaire possible entre l'anarchie et l'autorité absolue. Et encore, si nous avions la gloire pour nous consoler du despotisme, mais cette compensation n'est possible qu'avec la jeunesse des nations ; rien de triste et de désespérant comme l'envie qui prend aux hommes, vers le soir des nations, de s'endormir dans un repos servile. N'a-t-on pas vu ces jours derniers chacun se réjouir de l'existence d'un prétexte honnête pour le maintien de la paix, sans s'inquiéter des conditions auxquelles l'Autriche accepte la *médiation* de la France et les *bons offices* de l'Angleterre ? Et pourtant c'est s'aveugler à plaisir que de croire encore que l'Autriche consentira à des cessions de territoire en Italie. Après tant d'agitations et d'espérances, les choses en reviennent exactement au point où l'on reprochait au roi Louis-Philippe de s'humilier devant les prétentions de M. de Metternich.

Naguère encore, tout en déplorant la ruine inévitable de toute influence française en Italie, nous trouvions une certaine consolation à penser qu'au moins ce pays obtiendrait une certaine compensation à ses désastres sur le champ de bataille dans le développement plus paisible et plus pacifique de ses institutions constitutionnelles. Mais là où le joug autrichien ne s'étend pas encore, l'anarchie vient de prendre des proportions formidables ; demain peut-être nous apprendrons que Gênes a échappé au roi de Sardaigne ; déjà c'en est fait de Livourne pour le grand-duc de Toscane qui n'en a plus que la possession nominale. La Toscane, cet *Eldorado* du gouvernement paternel, n'a plus ni un soldat ni un garde national à opposer à quelques centaines de misérables qui tirent des fenêtres. Le sort des Légations, naguère si glorieuses d'avoir échappé au gouvernement des *prêtres*, n'est guère plus rassurant. A Bologne, des journées de massacres ont déjà commencé et l'on n'a plus d'espoir que dans l'arrivée et l'influence personnelle d'un *cardinal !*

Nous continuons d'observer la marche lente, mais sûre, de la politique moscovite. La part considérable qu'elle a prise au rétablissement de la cause autrichienne en Italie n'est désormais plus un mystère : aujourd'hui le cabinet de Vienne stipule la présence de la diplomatie russe dans les négociations qui vont s'ouvrir. Le mouvement slave, dans les provinces orientales de l'empire autrichien, doit être attribué en grande partie à la même influence. Sans un appui si considérable, le ban Jellachich et ses Croates ne seraient pas si hardis contre les Magyars : le cabinet de Vienne, qui favorise ouvertement les Slaves en Esclavonie comme en Gallicie, est évidemment traîné à la remorque. Le parti conservateur l'emporte dans l'Assemblée nationale de Vienne : si l'empereur Ferdinand profite de cette tendance parlementaire, elle ne sera pas perdue non plùs pour le plan de restauration auquel travaille la Russie.

Cela n'empêche pas que l'empereur Nicolas ne fasse des avances considérables au général Cavaignac. Avec l'allure batailleuse et conqué-

rante qu'a prise la démocratie allemande, il est impossible que la France, justement inquiète, échappe à la tentation d'une alliance russe.

On se rappelle peut-être une livraison de ce volume dans laquelle, afin de nous consoler de nos calamités intérieures, nous retracions le tableau de tous les avantages que la révolution de Février semblait devoir assurer aux diverses nations de l'Europe : ainsi, à la Pologne, la délivrance ; à l'Italie, l'affranchissement ; à l'Allemague, l'unité. Hélas ! nous sommes à la veille de voir s'évanouir le dernier fantôme de cette séduisante perspective. L'unité de l'Allemagne, la reconstruction de l'Empire sont de nouveau sérieusement compromises. L'Assemblée de Francfort, égarée par l'orgueil de race et l'antipathie de la philosophie pour toute liberté religieuse, menace les peuples voisins et soulève les consciences catholiques. Nous lisions dernièrement dans un journal très-accrédité au-delà du Rhin que la Lombardie devait appartenir à l'Allemagne, parce que si les Alpes en étaient la frontière naturelle, les plaines arrosées par le Pô en étaient le *glacis*. Que si nous réclamions à notre tour un GLACIS du côté de notre limite orientale, l'indépendance du Piémont serait bien compromise.

Les orateurs de l'Assemblée de Francfort savent aussi mettre le sophisme au service des idées hostiles à toute religion positive, et les orateurs éminents qu'a fournis l'école catholique de la Bavière sont embarrassés dans les réclamations qu'ils élèvent en faveur de la liberté de conscience, par le souvenir des concessions qu'ils ont faites bien récemment au pouvoir temporel. On a, de plus, à Francfort, le scandale de l'apostasie de certains membres du clergé. Notre condition est bien plus heureuse sous ce dernier rapport, et nous devons en remercier le Ciel.

Un savant helléniste, dont on se rappelle la tournure d'esprit naturelle et malicieuse, avait, disait-il, une tante qui se vantait d'avoir prédit toute la révolution. En effet, pendant quarante ans, la bonne femme n'avait cessé de dire : *Qui vivra verra !*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ballanche, par J.-J. AMPÈRE, de l'Académie française[1].

M. Ampère, il le dit lui-même au début de ce charmant volume, n'a point voulu faire une biographie de M. Ballanche. Deux hommes d'esprits différents, MM. de Sainte-Beuve et de Loménie, l'avaient écrite avec un égal bonheur; « mais son but a été de faire arri-
« ver au public comme une émanation de cette belle âme, si pleine de
« parfums cachés, et pour cela de réunir à quelques fragments de sa
« correspondance quelques fragments de ses ouvrages; de choisir parmi
« ceux qui se laissent le plus facilement détacher de l'ensemble, ceux
« qui peignent le mieux le caractère de son talent; d'éclairer en un
« mot les écrits de M. Ballanche par les doux et purs reflets de son exis-
« tence intérieure. »

Ce but a été parfaitement atteint: un récit simple, élégant, délicat d'une vie recueillie: vie de poésie, de méditation et de dévouement, sert de lien à une analyse vive, intelligente et claire des œuvres du philosophe. Ces œuvres sont analysées dans l'ordre de temps où elles parurent; à l'appréciation de l'ensemble de chaque ouvrage se joint un choix des morceaux les plus remarquables comme idée, comme style, et qui révèlent le mieux le génie particulier de l'auteur, ou plutôt ce sont ces fragments, choisis avec le goût le plus délicat et le plus sûr, qui forment eux-mêmes l'analyse et comme le témoignage de chaque livre.

M. Ampère a peint avec un grand charme l'originalité aimable, fine et naïve de M. Ballanche; le philosophe vit dans cet ouvrage au milieu des belles créations de sa pensée, et des nobles et pures amitiés qui remplirent son existence. M. Ampère a mis beaucoup de soin à s'effacer de ce livre, hommage d'une admiration vraie et d'un attachement héréditaire; malgré cette modestie pleine de goût, il reste de lui ce qu'il met partout, une animation infinie, une universalité de connaissances rare et un extrême agrément de style.

Ce volume, où respire à chaque page le plus ardent amour de l'hu-

[1] Chez A. René et comp., rue de Seine, 32. Prix: 3 fr.

manité, car personne n'a poussé plus loin que M. Ballanche l'amour des hommes et la passion de leur bonheur, où les plus nobles pensées revêtent un si éclatant et pur langage, fera les délices de tous ceux qui, dans nos misérables temps, conservent le culte du beau. Il faudrait en nourrir tous les jeunes esprits, et ce serait un volume comme celui-là que nous aimerions à voir donner en prix dans les institutions, où se transmet encore avec les impérissables traditions de la foi l'admiration des vrais modèles de l'art.

Nous croyons que cette forte et saine nourriture intellectuelle est la seule qui soit bonne à donner à de jeunes âmes. Nous avons souvent déploré la pauvreté, la médiocrité, quand ce n'était pas pis, des livres qui composent trop souvent la catégorie des livres destinés à être donnés en prix.

Le but de M. Ampère a été tout autre ; sans le chercher il a pourtant fourni un modèle accompli de ce que devrait être ce genre d'ouvrages.

Quoi qu'il en soit, nous sommes sûrs que ce petit volume, que recommandent de plus une exécution typographique excellente, un beau papier et un caractère élégant et net, aura un succès long et durable auprès de tous les gens de goût et de toutes les âmes pures.

Mgr l'archevêque de Rheims vient de publier chez l'éditeur J. Lecoffre le premier volume d'une *Théologie dogmatique* qui fait suite à la *Théologie dogmatique* de l'illustre auteur. Les questions les plus hautes de la critique religieuse sont traitées avec abondance, clarté, précision et méthode dans cet ouvrage, sur lequel nous nous proposons de revenir avec détail.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. RENÉ, rue de Seine, 32.

DU TRAVAIL DANS LES PRISONS.

On se souvient que la commission de gouvernement pour les travailleurs avait appliqué au travail établi dans les prisons l'un de ces remèdes héroïques dont la société tout entière a failli être victime. Une concurrence oppressive pour les ouvriers libres s'était organisée dans les maisons centrales ; depuis longtemps les plaintes les plus vives s'élevaient contre cet abus indécent. Il fallait le réprimer ; il fallait ouvrir à l'activité industrieuse des détenus une autre carrière. M. Louis Blanc aima mieux les réduire à une oisiveté absolue : un arrêté du gouvernement provisoire, provoqué par la commission pour les travailleurs, ordonna de fermer les ateliers existants dans les prisons.

Il était facile de prévoir les suites de cet arrêté. Le dernier gouvernement avait entouré le régime de nos prisons d'une sollicitude plus bruyante, plus dispendieuse qu'efficace et sincère. La faveur et le népotisme administratifs s'étaient trop souvent distribué les nombreuses et lucratives fonctions que le prétexte de la réforme pénitentiaire avait fait inventer.

Ainsi dirigée, l'amélioration morale des détenus fut peu profonde ; mais il faut reconnaître que l'ordre matériel régna pour la première fois dans ces asiles traditionnels de la turbulence, de l'indocilité et des plus honteuses passions. Cette discipline nouvelle et précaire s'appuyait surtout sur le frein du travail. Les ateliers ayant été fermés et la fainéantise ayant été imposée comme une loi, les maisons centrales sont devenues de nouveau le théâtre de désordres de toute nature et de rébellions incessantes. Les faits qui se passent encore à l'heure qu'il est dans la plupart de nos maisons centrales confirment trop les paroles qu'on lit dans l'instruction ministérielle du 30 octobre 1841 : « Sans le travail, une bonne police est presque impossible dans les pri-« sons. Il est le moyen le plus puissant pour assurer l'ordre intérieur « dans le régime de la vie commune. L'oisiveté ne compromet pas seu-« lement la tranquillité de la raison, elle est encore une cause active « de corruption. »

Le ministre de l'intérieur devait faire cesser cet état de choses affligeant. Il s'est occupé de réorganiser le travail dans les prisons ; mais

les paroles qu'il a fait entendre dans l'un des comités de l'Assemblée nationale nous donnent lieu de craindre que M. le ministre ait été mal renseigné sur la question. Il hésite à changer radicalement la vicieuse organisation de travail qui existait dans les prisons avant la révolution de Février. Les influences bureaucratiques dont un ministre nouveau ne peut pas, quelque désir qu'il en ait, secouer absolument le joug traditionnel, ont laissé ignorer à l'honorable M. Senard que le système industriel qui régnait dans les ateliers pénitentiaires était aussi nuisible au détenu qu'à l'ouvrier libre, et ne profitait qu'à quelques individus qui tendaient de plus en plus à concentrer dans leurs mains le monopole de l'entreprise générale des maisons centrales.

Nous n'essaierons pas d'énumérer toutes les plaintes que les Chambres de commerce et les ouvriers ont élevées contre l'injuste et oppressive concurrence qui leur était faite par les entrepreneurs de prisons. Citons seulement les plus récentes doléances. Les Chambres de commerce de Rouen, d'Angers, d'Amiens et de Troyes, la Commission industrielle de Falaise, la Chambre consultative des arts et métiers de Cholet, les fabricants de ferronnerie de Vignes-aux-Bois, les fabricants de chaussure de Marseille, de Tarascon, de Beaucaire, de Nîmes, les ouvriers de Paris et particulièrement les ouvriers imprimeurs, en 1844, ont adressé contre le dommage illicite qui leur était causé par les entrepreneurs de prisons, des réclamations à l'autorité et des pétitions dont les Chambres se sont émues. Enfin, dans la session de 1846, le conseil général de la Seine a donné à la justesse de ces plaintes nombreuses la sanction de son autorité.

Cependant l'administration centrale des prisons rejetait dédaigneusement ces doléances si respectables. Il est vrai que jusqu'en l'année de corruption 1847, le chef de la division des prisons, au ministère de l'intérieur, avait pour frère un entrepreneur intéressé dans l'exploitation industrielle des neuf prisons de la Seine et dans celle de huit maisons centrales. On comprend que de pareils administrateurs devaient considérer avec des yeux fort prévenus le travail des prisons. Ils niaient qu'il portât le moindre dommage aux ouvriers; ils cherchaient avec une audace inouïe à rendre odieux ceux qui se plaignaient que leurs moyens d'existence leur fussent ravis. Ils les représentaient comme des ennemis de la liberté du travail, comme des rétrogrades qui voulaient replonger les détenus dans l'oisiveté fangeuse des anciennes prisons. Le gouvernement, abusé par les entrepreneurs, faisait valoir, pour soutenir leur dire, un sophisme spécieux qui en impose d'autant plus qu'on l'étaye sur des chiffres.

Voici en substance l'argument que l'on opposait aux plaintes de l'in-

dustrie libre et qui a été suggéré à la bonne foi de M. le ministre de l'intérieur de la République : Le travail des détenus ne peut faire aucun tort aux ouvriers libres. Qu'est-ce que la somme d'ouvrage confectionnée dans les prisons, si on la compare à la production des ateliers existants en France ? Les marchandises qui donnent particulièrement lieu aux plaintes dû commerce sont fabriquées dans les maisons centrales. Or, ces prisons renferment 18,156 prisonniers. Tel est le chiffre donné par M. Bérenger, dans un document qui fait autorité, le rapport adressé à la Chambre des pairs sur la dernière loi relative au système pénitentiaire. De ce chiffre de 18,156 prisonniers des maisons centrales, il faut retrancher les jeunes détenus employés à des travaux agricoles, les individus que la vieillesse ou les infirmités condamnent au repos et ceux qui sont attachés au service particulier de l'entreprise. Cette soustraction opérée, il ne reste dans les maisons centrales que 12,000 travailleurs industriels ; quelle concurrence dommageable ces 12,000 travailleurs peuvent-ils faire aux 12,000,000 d'ouvriers qui exercent sur la surface du territoire les industries pratiquées dans les prisons ? »

Le rapprochement parait écrasant. Les chiffres mis en regard sont d'une symétrie qui ajoute à l'effet : 12,000, 12,000,000. S'il s'agissait d'un raisonnement stratégique, il est évident que les inventeurs de ce parallèle auraient raison de l'établir. Mais telle n'est pas la question. Il ne sert de rien de comparer le nombre des détenus travailleurs et celui des ouvriers libres. Ce sont les frais de production et les frais de vente respectifs qu'il faut mettre en balance.

On pourrait contester l'exactitude des deux termes de la comparaison présentée par M. Bérenger et reproduite avec quelques variantes par M. le ministre de l'intérieur. En effet, les maisons centrales ne sont pas les seules prisons dans lesquelles le travail industriel soit organisé. On travaille aussi dans un grand nombre de maisons d'arrêt et de justice. C'est d'ailleurs chiffrer rondement que d'évaluer à 6,000 le nombre des improductifs sur 18,156 prisonniers des maisons centrales. Cependant admettons les chiffres tels qu'on les donne ; ils n'ont rien d'embarrassant, pourvu que la question mal posée soit rétablie dans ses termes véritables.

12,000 ouvriers comparés à 12,000,000, c'est peu; d'accord. Mais 1800, 1000, 500, 200 détenus travaillant dans des conditions privilégiées, travaillant à l'encontre d'un même nombre d'ouvriers d'une certaine industrie, établis dans une localité circonscrite, peuvent entraîner la ruine complète d'un certain nombre d'honnêtes familles. C'est ainsi que la fabrication des finettes et molletons, qui florissait dans le quartier Saint-Victor, a disparu de cette partie de Paris et a été accaparée

par la maison centrale de Melun. M. Dupérier, ancien membre de la Chambre de commerce de Paris et du Conseil général de la Seine, a constaté ce fait devant la Société d'économie charitable. Dans le rayon des maisons centrales, beaucoup d'autres ouvriers libres ont été dépossédés de leurs moyens d'existence par la concurrence absorbante des prisons.

Cependant le dommage causé à l'industrie libre par le travail des détenus ne vient pas en général de la quantité des produits livrés au commerce par les entrepreneurs de prisons. Ceux-ci, placés dans des circonstances injustement privilégiées, oppriment l'industrie, en avilissant le salaire, en livrant leurs marchandises au-dessous du cours, à des prix qui ne peuvent suffire à l'ouvrier qui travaille et qui vit dans les conditions communes de la vie sociale et de la vie de famille.

En effet, il est vrai de dire que le prix des marchandises s'établit par en bas. Le dernier terme du bon marché, moyennant lequel un produit peut être confectionné, devient l'ultimatum des consommateurs. Il ne devrait pas être difficile d'établir cette théorie, alors que chacun sait si bien la mettre en pratique. On voit des gens qui se piquent d'élégance, et même d'une certaine grandeur de manières, mêler l'ostentation à la lésinerie, et se faire habiller de pied en cap, eux et leur famille, pour cinquante francs, pour moins peut-être, à la *Belle Jardinière*; puis ils imposent à leur tailleur, sous la menace de le congédier, le rabais excessif de ces vêtements confectionnés dans les prisons. Faites-moi à tel prix cet habit, cette paire de bottes, ce meuble, cette reliure, cette serrure, etc., ou je m'adresse à l'entrepositaire de la Maison centrale : voilà le discours que l'on tient à l'ouvrier, et c'est ainsi que le travail des prisons avilit abusivement le prix de toute chose, et avant tout, le salaire.

Autrefois ce déplorable effet ne se fût pas produit d'une façon aussi intense. Le rabais n'était pas le but, l'ambition unique de tous les acheteurs. Chaque famille avait son fournisseur, tailleur, cordonnier, chapelier, envers lequel elle se considérait comme tacitement engagée ; on lui restait fidèle à lui et à son successeur, à moins de griefs graves ; et les personnes en position de donner l'exemple tenaient à honneur de pratiquer dans la conduite de leurs affaires privées le beau précepte que Colbert enseignait aux intendants du royaume : « Soyez plutôt un peu « dupes avec le commerce. » La clientèle commerciale était alors pour chaque marchand une sorte de propriété garantie par les mœurs. Mais aujourd'hui chacun se rue sans pitié comme sans vergogne dans les grands magasins de confection, alimentés par les prisons. Plus de sécurité, plus de clientèle fixe pour les fabricants, pour les artisans les

plus honnêtes et les plus modérés. Personne n'a honte de leur imposer le joug des rabais obtenus dans les prisons. Loin de modérer la terreur que cette concurrence leur occasionne, on l'exagère, on en abuse.

Les couvents, les hospices, les établissements de charité ont été les premières victimes de la pression exercée sur les salaires par les entrepreneurs de prisons. M. Lechevalier l'expliquait en ces termes dans un remarquable rapport présenté à la Société d'économie charitable : « A « l'époque, déjà reculée, où l'administration des prisons répandit avec « tant d'imprudence, au milieu de l'industrie, le travail des détenus à « des prix plus faibles encore que les prix actuels, il y avait beaucoup « de femmes dans les couvents, et leur travail était payé comme celui « des ouvrières isolées. Les confectionnaires qui leur donnaient de « l'ouvrage s'emparèrent avidement du travail des prisonnières, firent « baisser à leur niveau le prix des couvents, en les menaçant de les « abandonner, et réduisirent de même la main-d'œuvre des ouvrières « isolées. Aujourd'hui ces confectionnaires, ayant à leur disposition des « ateliers organisés, refusent de l'ouvrage à tout prix à ces dernières ; « et de vénérables ecclésiastiques, secondés par des citoyens chari- « tables, s'efforcent de fonder des ouvroirs pour y réunir en ateliers les « pauvres femmes, et pour leur donner ainsi du travail et un peu de « pain. Mais ces ouvroirs eux-mêmes achèvent d'enlever toute espé- « rance d'ouvrage à celles qui ne peuvent y venir et y être admises. Il en « résulte un malheur déplorable pour celles dont nous parlons. Quant « aux autres, qui sont occupées, elles ont vu leur salaire baisser, et elles « gagnent à peine de quoi vivre. »

Telle est la détestable influence de l'industrie des entrepreneurs de prisons. Elle gâte jusqu'aux inspirations les plus désintéressées et les plus sages de la charité chrétienne. Le confectionnaire impose au couvent le rabais de la prison, et comme le couvent et l'ouvrier n'ont pas le plus souvent d'autre revenu que le produit du travail, il faut qu'ils acceptent avec reconnaissance toutes les conditions faites par le spéculateur. Des jeunes filles innocentes, orphelines ou délaissées, des femmes accablées de vieillesse, usent la fleur ou le dernier souffle de leurs forces pour lutter avec le travail forcé des prisonnières, et contribuent, en fin de compte, à réduire à une misère plus dure le plus grand nombre des ouvrières libres et chargées de famille.

Nous avons exposé la théorie du dommage causé à l'industrie par les entrepreneurs de prisons ; nous avons montré que ce mal se propageait bien loin et rencontrait des complices involontaires ; mais la justesse de cette théorie est subordonnée à un fait que nous avons posé *à priori* et que nous devons maintenant établir.

On ne nous contestera plus que le travail des prisons, quel que soit le nombre des détenus qu'il occupe, ne puisse être nuisible à l'industrie libre, s'il est vrai que l'on fabrique dans les ateliers pénitenciers au-dessous du cours. Quels priviléges donnent donc aux entrepreneurs la faculté d'abaisser le prix normal de toutes les marchandises qu'ils mettent en circulation ?

Ces priviléges sont nombreux et d'origine différente. Les uns proviennent de la loi, les autres de la fraude.

On sait en quoi consiste le système des entreprises générales. Le premier venu, pourvu qu'il soit possesseur d'un capital quelconque et qu'il ait versé le cautionnement convenu, concourt à l'adjudication et se charge, moyennant tel prix, de subvenir à la nourriture, à l'habillement, aux médicaments, à l'éclairage, à tout l'entretien et au travail des détenus : la valeur du travail est fixée à un tiers au-dessous du cours, et de plus l'entrepreneur prélève à son profit le tiers de ce prix réduit. Ces avantages lui sont concédés comme compensation des frais d'apprentissage qu'il est supposé faire pour former les détenus et comme indemnité de l'obligation qu'il accepte de ne jamais laisser chômer les ateliers, sous peine d'amende.

Cependant cette dernière clause est purement comminatoire ; on ne l'exécute pas. Quant à l'apprentissage, si les entrepreneurs remplissaient leur devoir, s'ils se mettaient en mesure d'enseigner sérieusement aux détenus une profession industrielle, ils auraient en effet quelques avances à faire. Mais les détenus qui ont passé leur vie dans l'oisiveté, ou qui n'ont pratiqué que les travaux de la campagne, sont attachés de préférence au service de l'entreprise ; ou bien encore, comme le travail a été dans les prisons morcelé à l'infini dans l'intérêt de la production générale, l'entrepreneur, loin d'appliquer le détenu sans profession à un apprentissage dispendieux, l'enchaîne à quelque fonction mécanique. Le nombre des apprentis véritables est d'autant plus réduit dans les prisons, que par malheur il n'est pas rare d'y rencontrer des ouvriers consommés dans leur art. Ceux-là cependant, fussent-ils deux fois récidivistes, fussent-ils capables d'être contre-maîtres, sont considérés comme apprentis pendant un certain temps, afin que l'entrepreneur puisse détourner impunément le faible salaire qui leur est dû. La Chambre de commerce de Troyes fait remarquer que les entrepreneurs de Clairvaux demandaient dix mois d'apprentissage pour apprendre aux détenus à tourner la manivelle d'un métier circulaire.

On parle aussi du déchet considérable, du gaspillage de matières premières que la maladresse ou le mauvais vouloir des détenus auraient coutume d'occasionner aux entrepreneurs. Futiles objections ! Le détenu

impropre à un certain genre de travail est bientôt appliqué au labeur le plus lucratif pour l'industriel. S'il gaspille de propos délibéré, s'il est paresseux ou négligent, le cachot et les peines barbares l'auront bientôt dompté.

Les avantages concédés aux entrepreneurs par les cahiers des charges sont donc considérables en eux-mêmes. La fraude parvient à les étendre sans limites.

Ne parlons pas, pour abréger, du mode de fixation des tarifs. Voyons comment ils sont appliqués; la chose en vaut la peine. Aux experts et aux Chambres de commerce qui doivent établir le taux du salaire des détenus, l'entrepreneur présente comme type l'espèce la plus vulgaire de chaque article ; il présentera par exemple un secrétaire et une commode en noyer ; et le prix de cet échantillon ayant été fixé, le détenu devra fabriquer au même taux des meubles de luxe. La Chambre consultative des arts et manufactures de Cholet a signalé le fait suivant. Il s'agissait d'établir le tarif des prix de façon qui seraient alloués pour la fabrication des cotonnades aux détenus de Fontevrault. Des rouenneries furent présentées comme type, et une fois ce tarif fixé, on l'appliqua à certains tissus de Bretagne, dont la valeur est beaucoup plus élevée [1].

Il n'est point de produit fabriqué dans les prisons qui ne puisse se prêter à ce genre de fraude. C'est ainsi que la garantie des tarifs est annulée. D'ailleurs, à quelqu'industrie qu'il emploie les détenus, l'entrepreneur des prisons gagne sur la nourriture, sur l'habillement, sur toutes les fournitures qu'il a soumissionnées. Telle est sa constante ambition. M. Duchâtel disait à la Chambre des Pairs, le mardi 29 juin 1847 : « Pour que les entreprises ne soient pas accompagnées d'abus considé-« rables, il faut toute la vigilance de l'administration; et, malgré cette « vigilance, les entreprises donnent souvent lieu à des abus très-consi-« dérables. On conçoit que les entrepreneurs cherchent à tirer des pri-« sonniers tout le travail qui peut procurer à l'entreprise des revenus « suffisants, et qu'en même temps chargés de fournir des aliments et « tous les objets nécessaires à leur entretien, ils cherchent à économi-« ser le plus possible sur les dépenses, *à augmenter la recette et à dimi-« nuer la dépense.* » L'entrepreneur ne paie ni loyer, ni impôt mobilier, ni impôt des portes et fenêtres. Le détenu attaché aux ateliers n'a point de ménage à faire, point de famille à soigner. Il travaille constamment, en silence, pendant treize et quinze heures, sous le joug d'une discipline

[1] Nous avons emprunté ce fait et plusieurs autres au remarquable article publié par M. Peigné dans la *Revue pénitentiaire*, t. IV, 3e livraison.

violente. C'est ainsi que la peine imposée par la justice devient une source de lucre privé. Est-il juste que l'ouvrier honnête et libre soit réduit à s'infliger pour vivre le dur régime qui pèse sur le condamné ? D'ailleurs, l'artisan qui n'a point failli s'astreindrait vainement aux rigueurs de l'atelier pénitentiaire. Il ne pourrait dans son isolement triompher des priviléges iniques de l'entrepreneur des prisons.

Nous avons réduit la discussion à une question de fait. Nous avons accordé qu'en général les produits fabriqués par les détenus ne pourraient pas influer sensiblement par leur quantité sur les besoins de la consommation générale. Mais le petit nombre de ces détenus et la faible masse de leur production ne nous ont pas empêché de conclure que l'industrie des prisons, si elle produisait au-dessous du cours, devait causer un dommage grave à l'industrie ordinaire, Or, la preuve de ce rabais, nous l'avons faite, et partant, les plaintes des ouvriers libres sont justifiées. Il faut y faire droit au plus tôt ; car il est impossible que les salaires industriels continuent plus longtemps à s'avilir.

La condition des femmes qui se livrent aux travaux de couture était devenue intolérable bien avant la crise sociale de 1848. Les couturières gagnent à peine 50, 60 ou 80 centimes, disait M. Marbeau à la Société d'économie charitable, tandis que le salaire devrait être de 2 francs au moins pour suffire à tous les besoins indispensables. Une habile ouvrière en très-belle broderie pouvait gagner, il y a vingt ans, 8 à 10 francs par jour. Aujourd'hui, avec une somme égale de talent et d'activité, elle ne retirerait pas de son travail 2 francs 50 centimes par jour. Une ouvrière coloriste qui gagnait à la même époque 4 à 6 francs par jour ne reçoit plus aujourd'hui que 1 franc 25 cent. , 1 franc 50 cent. Le salaire des corsetières a été réduit de moitié depuis dix ans. Un gantier payait à une ouvrière 3 francs 60 cent. pour coudre douze paires de gants, aujourd'hui le même travail ne vaut plus que 1 franc.

Le salaire des hommes n'a pas subi des réductions moindres, on ne le conteste pas. Les détails qu'on vient de lire ont été rassemblés par M. de Watteville , qui, par une méprise inconcevable de la part d'un esprit aussi juste et aussi éclairé, a soutenu avec persévérance, devant la Conférence d'économie charitable, que le travail des détenus ne pouvait pas porter préjudice à l'industrie libre.

Quant à nous, nous sommes loin de prétendre que ce travail privilégié soit la cause unique de l'abaissement des salaires. Nous ne contestons pas l'influence des autres causes signalées par M. de Wateville : la libre concurrence, l'introduction des machines, la progagation dans les campagnes de certaines industries exercées autrefois dans les villes. Il est très-vrai qu'à Paris surtout le nivellement croissant des fortunes

conduit un certain nombre de femmes de petits rentiers, d'employés, de marchands, à subvenir par leur travail anx besoins de leur famille. M. de Wateville évalue à plus de trente mille le nombre de ces ouvrières clandestines, comme il les appelle. Oui, certains faits économiques naturels, qu'il faut s'efforcer de contrebalancer, mais que nous tenterions vainement de supprimer, tendent à déprécier les salaires; mais il ne s'en suit nullement que des circonstances anormales, que nous pouvons, que nous devons redresser, ne concourent pas au même but. Parmi d'autres causes concomitantes, le travail des prisons a une action propre sur la diminution des salaires. Ce qui le prouve, c'est que, tandis que le salaire des femmes employées aux travaux qui peuvent être faits par les détenus diminuait, comme nous l'avons dit, les blanchisseuses, dont l'industrie n'a pas encore pénétré dans les prisons, continuaient à gagner 2 francs par jour. Ceux des ouvriers du bâtiment dont la profession ne peut s'exercer qu'au dehors, à l'air libre, les maçons et les charpentiers, ont vu le prix de leurs journées s'accroître ; et, dans la même période, leurs confrères des autres états se plaignaient de l'effet inverse. D'ailleurs, a-t-on oublié les réclamations motivées que les ouvriers et les fabricants n'ont cessé d'élever de tous les coins de la France? Faut-il rappeler l'aveu de M. le préfet des Landes, violant, sous l'obsession de la vérité, la consigne qu'il avait reçue d'une administration plus jalouse de dissimuler que de guérir les souffrances publiques. M. le préfet des Landes disait, en 1846, à propos du travail dans les prisons :

« Il n'est pas très-rare de voir de pauvres ouvriers renoncer à leur « industrie et à leur moyen d'existence, par suite d'une concurrence « au-dessus de leurs forces. »

Trente ans plus tôt, le ministre de l'intérieur, le 5 août 1817, écrivait dans une circulaire :

« Il faut éviter, si cela est possible, d'établir entre les maisons cen- « trales et les manufactures libres une concurrence *nécessairement rui- « neuse* pour ces dernières. »

Désastreux pour l'ouvrier libre, ce système de travail n'est pas moins préjudiciable au prisonnier ; il ne moralise pas le détenu ; il ne prépare pas au libéré des moyens d'existence tant soit peu stables.

L'année dernière, la Société d'*Économie charitable*, voulant étudier à fond cette question, chargea une commission de visiter les ateliers établis dans les maisons pénitentiaires de Paris et des environs. Cette commission se persuada que la préoccupation d'assurer l'avenir des détenus n'entrait pour rien dans le choix des industries introduites dans les prisons, et que les professions les plus inconstantes, les plus éphé-

mères, les plus sujettes au chômage et au caprice de la mode étaient enseignées comme unique ressource à ces travailleurs impatients, qui, une fois libérés, recommencent à voler dès que le travail s'arrête. A la Roquette, la fabrication des accordéons occupait un grand nombre de jeunes détenus. A Poissy, on exerçait les détenus à faire des porte-crayons, des boutons de nacre, des gravures de camées, des perles d'acier et de cuivre, des broches peintes, etc., une foule d'autres babioles, de bijoux et de jouets éphémères. Il fut un temps où, dans la maison centrale de Riom, on formait les prisonniers a travailler la peluche de soie, industrie qui fleurit surtout et peut-être exclusivement à Lyon et à Nîmes, deux villes d'où les libérés sont exclus.

Ajoutons que dans la plupart de ces ateliers le travail est morcelé jusqu'à la dérision, afin qu'il rapporte davantage à l'entrepreneur. Un jeune homme arrivait à Mettray; on lui demanda quel métier il avait appris dans la maison centrale qu'il venait de quitter : « Je suis ouvrier en chaise, dit cet enfant. — A merveille, répondit le directeur ; tu nous feras des chaises ; nous en manquons. » Et comme on s'empressait de le mettre à l'ouvrage : « Ah ! Monsieur, on ne m'a jamais appris à faire que le second bâton. » — A Poissy, certains faiseurs de porte-crayons sciaient des rainures à droite et les passaient ensuite à d'autres détenus, qui faisaient les rainures à gauche. Et l'on s'étonne que les récidives augmentent, alors que le libéré, réduit ainsi à l'état de rouage, a si peu de chances de rencontrer l'unique et minutieux engrenage auquel il est propre. L'on s'étonne que la population ouvrière afflue dans les villes. Oublie-t-on que l'artisan établi dans les bourgs et dans les villages doit forcément connaître toutes les parties de son art ? Dans les grands centres industriels, et non pas ailleurs, le libéré, qui n'a pas à vrai dire de profession, peut se flatter d'obtenir quelque emploi.

On a calomnié odieusement l'état général des relations industrielles qui unissent les citoyens français, lorsqu'on a prétendu que le travail tel qu'il est organisé en France, se réduisait *à l'exploitation de l'homme par l'homme*. Appliquée au régime de la plupart de nos maisons centrales, cette triste expression n'est que trop vraie. L'entrepreneur sous-loue les bras à des traitants, sans contrôle aucun, moyennant une prime qui varie de 20 à 45 centimes par journée de présence à l'atelier. L'imagination ne peut concevoir les prodiges de rapacité et d'oppression qui se sont accomplis sous ce régime de marchandage. Si les excès que l'enquête de Clairvaux a fait connaître n'ont pas été atteints partout, nulle part du moins le travail ainsi exploité n'a conservé sa vertu moralisatrice. Aucun souci de régénération, aucune pensée d'expiation ne hante ces ateliers que la loi n'avait institués que pour seconder les

réformes intérieures des détenus, et pour préparer au futur libéré des moyens d'existence honnêtes.

La théorie et les faits, l'intérêt des ouvriers libres et celui des détenus s'accordent donc pour commander au gouvernement, non pas certes d'abolir le travail des prisons, mais de l'organiser sur des bases et dans des vues toute différentes.

Plusieurs palliatifs ont été proposés à l'effet de diminuer le mal produit par une organisation qui ne doit pas survivre au régime administratif qui l'avait enfantée.

Le dommage causé le plus fréquemment à l'industrie ordinaire par le travail des prisons vient, comme nous l'avons prouvé, de ce que le consommateur se sert, comme d'un point d'appui, du rabais de la production pénitentiaire et impose ce prix à l'ouvrier sous peine de faire exécuter à la prison le travail avili. Souvent le consommateur qui marchande ainsi serait fort embarrassé si l'ouvrier, mieux instruit, connaissant les chiffres qui ont été présentés par M. le ministre de l'intérieur, se persuadait qu'un groupe de quelques mille ouvriers, occupés à des industries diverses, ne peut suffire aux besoins de la consommation. Délivré de cette terreur qui, pour être exagérée, n'en n'est pas moins funeste, l'ouvrier débattrait plus librement le prix de son travail. Aussi parmi les vues excellentes émises sur cette question par la *Société d'économie charitable*, nous remarquons le vœu que l'administration publie tous les ans un exposé relatif au travail des prisons, indiquant le nombre des détenus, l'espèce et la quantité d'ouvrage fait dans les prisons, et les divers prix. Cette statistique serait plus rassurante encore si, en regard de ces renseignements sur le travail des détenus, l'administration publiait le nombre d'ouvriers libres employés dans chaque ville, dans chaque profession. C'est un des mille services que la statistique du travail, organisée avec ensemble, pourrait rendre à toutes les conditions de la société [1].

Mais pourquoi se contenter de ce palliatif et d'autres qui ont été indiqués, lorsque le remède efficace est connu et appliqué dans un Etat voisin, avec un plein succès.

En Belgique, le gouvernement a su tirer de grands avantages de ce travail des prisons si funeste en France. L'exemple de la Belgique n'est pas entièrement applicable parmi nous. Il mérite cependant d'être décrit dans son intégrité, ne fût-ce que pour faire honneur aux administrateurs vigilants et habiles qui l'ont mis en pratique.

[1] Voir de l'*Organisation de la statistique du travail et du placement des ouvriers*, par l'auteur de cet article. (Note du Directeur).

Les prisons belges ont été transformées en écoles professionnelles, au grand profit des détenus et de la richesse générale du royaume. Des industries inconnues dans le pays ont été introduites dans ces ateliers exceptionnels. De là, elles ont été propagées au dehors par les libérés, et ont répandu le bien-être dans les populations d'alentour. C'est ainsi que la fabrication *des gants de Paris* s'est naturalisée dans les environs de la maison pénitentiaire de Namur. Le pénitencier militaire d'Alost a de même enseigné au pays voisin le tissage de la peluche de soie, et la fabrication des soieries et des velours. L'industrie des châles de Paris et des tissus divers en laine et en coton, fondée plus récemment dans la maison de force de Gand, sera bientôt exercée au dehors. L'administration belge se propose de naturaliser par la même voie la fabrication des rubans de soie satinés et en couleur, du mérinos pure laine et mi-laine, de la toile en laine feutrée à l'usage des fabriques de papier, la fabrication des mouchoirs en toile de lin, et celle des étoffes dites *Orléans*.

C'est un merveilleux résultat que d'avoir su faire contribuer ainsi les détenus au progrès de l'industrie nationale. Le libéré compense par le talent nouveau dont il a été mis en possession, et qu'il est capable d'enseigner, la défaveur qui s'attache à sa personne. Mais, comme nous le faisions remarquer dans une séance de la Société d'économie charitable, il serait difficile d'imiter en France cette partie de l'exemple belge. En effet, les industries transplantées en Belgique à l'aide des détenus, et celles que l'on se propose d'introduire dans ce pays par le même moyen, appartiennent en propre à la France, et particulièrement à la ville de Paris. D'un autre côté, nous doutons fort qu'il se rencontre à l'étranger des industries de première ou de moyenne nécessité qui ne soient pas pratiquées dans notre pays, et qu'il soit avantageux de répandre dans nos villes et dans nos campagnes par l'exemple des libérés. Des travaux d'art, de luxe, de fantaisie, c'est-à-dire inconstants et éphémères, n'atteindraient pas le but que nous poursuivons. Le genre d'industrie qu'il convient d'enseigner au détenu doit être d'une consommation générale et permanente, peu sujet au chômage, employant un assez grand nombre de bras pour que le libéré s'efface bientôt dans la foule d'ouvriers dont il aura été l'instituteur.

L'administration française peut imiter plus facilement une autre face de l'organisation industrielle des prisons belges. La Belgique a eu la pensée excellente et fort simple de faire confectionner par les détenus tout ou partie des fournitures d'équipement, d'armement, d'ameublement, etc., de l'armée, de la marine, de la douane, et des divers services publics. Les détenus belges comme les détenus français travaillent à

meilleur marché que les ouvriers libres; mais ce rabais, loin de nuire à qui que ce soit, profite à tout le monde. Comme l'Etat consomme seul le produit de l'industrie pénitentiaire, les consommateurs ne peuvent pas se prévaloir de l'avilissement des prix pour l'imposer aux producteurs ordinaires. D'un autre côté, l'Etat étant approvisionné à meilleur marché, il prélève un impôt moindre. Voici donc le triple avantage de ce système. L'ouvrier honnête n'est pas lésé. Bien plus, en tant que contribuable, il profite des économies réalisées par l'Etat. Enfin l'avenir du détenu lui-même est sauvegardé.

En effet, les industries que les administrations publiques font mouvoir sont de première nécessité, sérieuses et stables. On ne fabrique pas d'accordéons pour les corps de musique militaire; les uniformes de matelots ne sont pas ornés de perles d'acier ou de cuivre. Tous ces jouets ridicules et de mauvais goût que l'on fait fabriquer aux détenus de nos maisons centrales sont inconnus dans les ateliers pénitentiaires de la Belgique. On n'y rencontre que des tailleurs, des selliers, des chapeliers, des cordonniers, des ferblantiers, des cordiers, des fabricants de gants, de brosses, de passementerie. La maison d'Alost possède un atelier de charronnage où l'on fabrique les voitures destinées au transport des détenus.

Pourquoi l'administration française ne s'empresserait-elle pas d'imiter une organisation qu'il est si facile, si avantageux, si urgent d'introduire dans nos maisons centrales? Jusqu'à présent le mauvais vouloir, l'indolence bureaucratique, le dédain des innovations les plus légitimes, d'autres sentiments moins excusables se couvraient de deux objections qu'il nous semble facile de réfuter.

Ceux qui font valoir ces objections tombent en contradiction avec eux-mêmes. Lorsqu'ils essayaient de prouver que le travail des prisons ne pouvait pas nuire à l'industrie privée, ils s'appuyaient sur le petit nombre des détenus appliqués aux travaux industriels et sur la faible somme des produits fabriqués; mais dès qu'on propose de faire travailler les détenus pour l'Etat, ces mêmes travailleurs, dont on exagérait tout à l'heure le petit nombre, et dont on niait presque l'aptitude au travail, sont multipliés par milliers, et métamorphosés en géants aux cent bras; l'on s'écrie : Vous voulez donc que les prisons réduisent au chômage toutes nos villes de fabrique? D'autres amateurs du *statu quo*, sans tomber avec autant d'assurance dans cette contradiction choquante, poursuivent d'un air non moins capable : « Vous déplacez la question, vous ne la résolvez pas; car enfin ces travaux que vous voulez confier aux prisonniers, vous les retirez aux ouvriers qu'ils font vivre. » Non, le système belge fait mieux que de déplacer la question, il la ré-

sout. Dès que l'on admet que les détenus ont, comme toute créature de Dieu, le droit et le devoir de travailler, il faut bien se résigner à leur attribuer une part quelconque dans la production. Les Anglais, il est vrai, se sont avisés d'un autre système, ils ont introduit dans leurs prisons le *tread mill ;* ils ont remplacé le travail par une gymnatisque pénible et stérile. Cet expédient serait un progrès sur le système de M. Louis Blanc, qui, au rebours de tous les moralistes, a fait de l'oisiveté pure et simple la loi des prisons. Mais si l'on rejette à la fois ces deux solutions, dont on ne saurait dire laquelle est la plus barbare, il ne faut pas tirer contre le système belge un argument du dommage que quelques-uns des fournisseurs actuels de l'Etat, de l'armée, de la marine pourront éprouver, quelque soin que l'on puisse mettre à leur ménager la transition. Ce dommage inévitable n'atteindra qu'un petit nombre de personnes. On peut le calculer à l'avance et par conséquent l'esquiver en partie. Il n'aura qu'un temps, tandis qu'aujourd'hui la pression exercée sur le salaire des ouvriers libres par le privilége des entrepreneurs de prisons s'attaque successivement à toutes les industries productives, et agit continuellement et sans mesure.

D'ailleurs l'administration française, alors qu'elle résistait par instinct au seul mot d'innovation et de progrès, était entrée, sans s'en douter, dans la voie qui conduit au système belge. Déjà, avant la révolution de février, le système de la régie avait remplacé l'entreprise générale à Melun, à Gaillon et à Fontevrault. En d'autres termes, dans ces trois maisons centrales, le Gouvernement s'est chargé de pourvoir lui-même à la nourriture et à l'entretien des détenus. Il afferme directement chacun des ateliers à des entrepreneurs particuliers, par le ministère du directeur de la prison.

Malheureusement, une émulation fatale s'est élevée entre l'Etat et les entrepreneurs généraux. Les directeurs des maisons en régie ont voulu prouver qu'eux aussi ils savaient *administrer*, c'est-à-dire faire, pour le compte de l'Etat, des bénéfices sur les détenus. Ils ont pris modèle sur les entrepreneurs généraux. Ainsi le compte-rendu de la régie de Melun, en date du 2 mai 1846, constate que sur 64,298 francs dépensés à la cantine, l'Etat a fait un profit de 15,889 francs. Un entrepreneur n'eût pas été plus habile ; mais cette habileté sordide qui spécule sur l'épargne du prisonnier est peu digne d'un Gouvernement.

Le système de la régie a été mal appliqué en France ; mais enfin il existe, et c'est en le développant que l'Etat parviendra à ce résultat si désirable et si facile de consommer lui-même le produit du travail des prisons sans jamais rien mettre en vente sur un marché public. M. Bérenger (de la Drôme), dans le rapport que nous avons cité, ne se pro-

nonce pas positivement en faveur du système belge. Cependant il le recommande à l'étude du Gouvernement français. Il va plus loin ; il indique une maison centrale dont la principale, et peut-être la seule industrie, est la fabrication des toiles pour la marine.

« L'administration, ajoute M. Bérenger, après avoir donné à l'entre-
« preneur les bénéfices de cette fabrication, lui achète les mêmes toiles
« pour le gréement de nos vaisseaux. *Ne serait-il pas plus simple qu'elle les fît fabriquer elle-même ?* »

Assurément cela serait plus économique et plus simple, et l'Etat recueillerait les mêmes avantages en faisant fabriquer lui-même, par les détenus, toutes les marchandises qu'il achète au commerce. Mais il est d'autres objets qui, dès à présent et depuis longtemps, sont fabriqués par l'Etat, ou du moins sous les yeux des employés de l'Etat. Tels sont, par exemple, les effets d'habillement, d'équipement et de harnachement confectionnés dans les ateliers régimentaires.

Cette organisation du travail dans les régiments est consacrée par l'usage et, à un certain point de vue exclusif, par le succès. Dans tous les régiments dont les chefs ont eu soin de s'attacher des maîtres-ouvriers habiles, et de les faire surveiller et soutenir par des officiers compétents, les fournitures ne laissent rien à désirer sous le rapport de la solidité et de la main-d'œuvre. Ce mérite est d'autant plus apprécié par les conseils d'administration des corps qu'en général les effets confectionnés par l'Etat, dans des magasins centraux, ont été reconnus très-inférieurs, sous tous les rapports, aux produits des ateliers régimentaires. On en conclut que tout système d'habillement et d'armement que l'on essaierait de substituer à celui qui fonctionne dans les régiments coûterait infiniment plus à l'Etat.

L'intérêt financier n'est pas le seul qui doive nous préoccuper en cette circonstance ; l'avantage d'une économie réalisée par le travail des détenus s'ajoute en Belgique et peut s'ajouter en France, pensons-nous, aux bienfaits du système que nous avons décrit; mais tant s'en faut que cette considération accessoire doive passer au premier rang. Si nous faisons abstraction de l'intérêt des ouvriers civils et de celui des détenus, pour ne nous occuper que des ouvriers militaires, est-ce que ces travailleurs, enlevés par la conscription aux ateliers qu'ils fréquentaient, verraient de mauvais œil une organisation qui leur rendrait la liberté ?

Les forces guerrières de la France ne seraient pas pour cela diminuées, car les maîtres ouvriers et les ouvriers des régiments, quoique soumis à la discipline militaire, ne sont pas en réalité soldats ; ils sont exemptés du service et font partie du dépôt. Cependant leur nombre ne laisse pas d'être considérable. Ils composent en grande partie le pe-

loton hors rang, et chaque année la conscription enlève à leurs familles beaucoup d'ouvriers dont l'Etat ne réclamerait pas le service s'il savait subvenir par d'autres mains à l'habillement et à l'équipement de ses troupes.

Personne n'a donc le droit de dédaigner à première vue un système qui, abstraction faite de la question pénitentiaire, aurait le mérite de diminuer considérablement, au profit d'un grand nombre de jeunes gens, une charge, que nous n'appellerons pas en cette circonstance l'impôt du sang, mais qui n'est pas moins lourde pour ne confisquer à des ouvriers que sept années de leur industrie et de leur liberté. Quant à la perfection des bottes, des souliers, des habits, des selles et des brides, etc., confectionnés par les ouvriers habillés en soldats, est-elle donc absolument inimitable ?

D'où vient que les ateliers régimentaires font une exception notoire à cet axiome économique : *L'Etat est le plus cher et le plus inhabile des producteurs*. Il est bon de le noter. Les ouvriers des régiments travaillent avec d'autant plus de conscience et d'exactitude qu'ils sont soumis à la discipline militaire. Mais la discipline empreinte d'autres formes et procédant d'un tout autre principe pèse aussi sur le détenu. Déjà même, sous le régime des entrepreneurs généraux, les punitions que le directeur décrète sont employées à stimuler les détenus paresseux ou négligents. Ces peines qui, selon nous, blessent le sens intime, tant qu'elles profitent à l'esprit de lucre, n'auraient rien que de parfaitement légitimes si elles étaient appliquées dans l'intérêt de l'Etat, pour garantir l'activité et l'adresse de travailleurs occupés au profit de tous les contribuables. Déjà dans les expositions des produits de l'industrie maint entrepreneur des maisons centrales a étalé avec honneur des ouvrages sortis des mains des détenus, et, pour citer un exemple qui touche plus directement notre thèse, une partie des uniformes de la garde municipale était confectionnée en 1847 dans le pénitencier militaire de Saint-Germain. M. Peigné affirme qu'en 1846 le maître tailleur du régiment du génie, en garnison à Montpellier, a fait confectionner des habillements par les détenus de la maison centrale d'Aniane.

Que l'on organise donc dans les maisons centrales un personnel probe, sévère, bon ménager ; qu'on le compose exclusivement si l'on veut d'officiers ayant le goût et l'habitude de ce genre de service ; que pour mieux intéresser leur responsabilité et leur amour-propre, on les charge individuellement, si on le juge nécessaire, des fournitures destinées à tel ou tel corps. La bonne tenue de nos troupes n'y perdra rien. Les dépenses du ministère de la guerre n'augmenteront pas et une cause permanente de malaise et de souffrance, un grand désordre social aura disparu.

Amédée HENNEQUIN.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 20 septembre 1848.

La semaine qui s'écoule a été féconde en événements instructifs. D'abord le coup de tonnerre de samedi dernier, l'admirable discours de M. de Falloux et le premier symptôme très-considérable de la décadence du pouvoir actuel ; puis les élections nouvelles, principalement celles de la capitale, avec leur caractère si compliqué et si menaçant ; puis enfin, ce qui à nos yeux est le principal, le commencement de la discussion sur la liberté d'enseignement, et la courageuse initiative de M. de Montalembert : trois faits, parfaitement en harmonie les uns avec les autres, et qui nous rappellent d'une manière effrayante la terrible sentence : *Oculos habent et non videbunt.*

Depuis quelques semaines il devenait par trop évident que le pouvoir, autour duquel, au moment des journées de juin, s'étaient groupées toutes les intentions honnêtes et éclairées du pays, était entré dans une mauvaise voie. D'une part, abondant dans son propre sens avec cette déplorable facilité qui entraîne tous les hommes, il avait continué de faire de la force militaire, non-seulement sa sauvegarde, mais encore le remède unique aux maux de la situation ; de l'autre, il avait commencé à s'inquiéter sérieusement du concours même de ceux qui l'avaient jusqu'alors fortifié et soutenu. Quelques prédictions de la nature de celles qui surgissent toujours dans les temps agités avaient soulevé des imaginations faibles, inexpérimentées et malades : aussitôt on s'était hâté de faire de ces chimériques espérances un complot contre la République. Des hommes qui sentaient que le raffermissement de la société était pour eux un signal d'exclusion se pressèrent alors autour du chef du pouvoir exécutif, et malheureusement ils trouvèrent dans son éducation, dans ses souvenirs, dans son amour-propre de famille une corde fatale à faire vibrer. Ils demandaient des gages à peu près comme à l'époque où Napoléon, sous un ascendant non moins funeste, se couvrit du sang du duc d'Enghien, et ces garanties de fidélité révolutionnaire leur furent données à la tribune dans un discours qui retentit douloureusement au cœur de tous ceux qui avaient fondé de si belles espérances sur la loyale épée d'un soldat.

Mais ce commencement de rupture du général Cavaignac avec la saine majorité de l'Assemblée ne suffisait pas. Le rejet de la proposition de M. Crespel de la Touche, à peu près indispensable dans les circonstances actuelles, avait déjà établi une espèce de terreur des journaux ; il n'en fallait pas davantage pour gonfler les narines des hommes de la veille, et leur faire réclamer comme une créance démocratique le droit

d'envenimer de nouveau les affaires ; c'est alors qu'eurent lieu des conciliabules dont on ne connaît pas bien le détail, auxquels on prétend que la plupart des ministres demeurèrent étrangers, et dont le résultat fut un projet d'édition corrigée des commissaires de M. Ledru-Rollin. Les hommes de la veille avaient succombé dans la plupart des élections municipales et départementales ; c'était une preuve, à leurs yeux, que la France ne voulait pas de la République ; il devenait donc urgent de répandre sur la surface du pays des professeurs de démocratie, à peu près aussi efficaces et aussi salutaires que ceux dont M. Jean Reynand a prétendu doter le Collège de France. Vingt-cinq ou trente membres de la réunion du Palais-National auraient abandonné les débats de la Constitution, pour laquelle les représentants du peuple ont été nommés, et se seraient partagés en proconsuls amateurs nos différentas provinces.

Cette étrange mesure allait être mise à exécution lorsqu'une indiscrétion du *National*, déjà sûr de son fait, vint à éventer la mine. Dès le jour même de la publication du programme, l'immense majorité de l'Assemblée nationale se souleva. M. Baze, l'un de nos intrépides, ouvrit le feu avec vigueur ; le ministre de l'intérieur, cette ombre glorieuse des journées de juin, désarçonné à l'avance, n'eut à opposer aux coups de M. Baze que des explications dans lesquelles il s'embarrassait à mesure qu'il avançait dans son discours, et déjà la petite armée du gouvernement donnait tous les signes de la déroute, lorsque M. de Falloux se lança à fond de train sur elle, avec une vigueur, une précision, un bonheur d'expression auxquels les annales parlementaires offrent peu d'exemples comparables. On se rappelle ce prétentieux diplomate qui parut un jour à la tribune de la Chambre des Pairs avec l'intention bien arrêtée de foudroyer M. Guizot ; mais les paroles lui manquant au moment décisif, il y suppléa par une manœuvre d'eau sucrée sur les conséquences de laquelle on ne pouvait se rassurer qu'en voyant la capacité abdominale du personnage. Un plaisant dit alors que le noble pair était monté orateur aux rostres et qu'il en descendait *porteur d'eau*. M. de Falloux a donné l'exemple d'une transformation beaucoup plus flatteuse pour son amour-propre. Au moment où il abordait la tribune c'était encore un homme comme il faut, spirituel, courageux, et sachant s'exprimer dans un langage à la fois nerveux et agréable : une heure après, la France comptait un grand orateur de plus, un orateur qui ne le cède à aucun de ceux qui l'ont précédé pour la clarté, l'ordre, la sobriété, la dignité, et dont la prééminence consiste dans un choix de paroles, toutes portant coup, et merveilleusement dégagées des inconvénients de la stérilité académique.

Après ce discours tout paraissait fini, l'Assemblée rentrait dans sa souveraineté par un coup d'indignation vigoureuse, et le gouvernement allait défiler comme une garnison qui a capitulé, si les vainqueurs n'avaient senti eux-mêmes le danger de pousser trop loin leur victoire. Il

y eut alors un moment de suspension indescriptible, jusqu'à ce qu'enfin M. Marrast, le seul homme d'expédients parlementaires que possède le parti de la veille, montât à la tribune pour lire un ordre du jour qui désarmait le gouvernement sans le renverser.

On ne peut nier que depuis lors les conditions auxquelles le général Cavaignac exerce le pouvoir n'aient notablement changé. Trop loyal et trop compromis d'ailleurs pour se donner au parti qui, de retraite en retraite, a fini par s'engager dans la légion des clubistes de M. Cabet, au parti qui abdique sa propre initiative pour conférer à M. Thoré des fonctions de général en chef, il ne peut plus compter désormais sur la confiance reconnaissante des hommes d'ordre qui l'élevèrent sur le pavois au bruit de la fusillade de juin. On se plaisait à croire alors qu'il y avait assez d'impartialité dans ses précédents, assez de lumières dans son bon sens pour comprendre l'unanimité des sentiments qui transformait en fondateurs d'une République modérée tous les débris honorables des partis antérieurs. Cette situation unique d'un pouvoir nouveau que, l'an passé, l'on croyait généralement à tout jamais exclu de la direction des affaires, et qui pourtant ne rencontrait d'antipathie absolue et de résistance sérieuse dans aucune volonté, dans aucun engagement d'une autre époque ; avait de quoi séduire un homme droit et courageux, et quand on l'avait vu si bien comprendre, à coups de canon, que la faiblesse et l'anarchie sont les ennemis essentiels de tout gouvernement qui se fonde, on aimait à se figurer que de tels précédents n'étaient qu'une admirable préparation à un rôle unique dans l'histoire comme les circonstances qui l'avaient préparé et inspiré.

Mais les hommes de notre temps ont des bornes plus étroites qu'à aucune autre époque, et déjà la carrière gouvernementale du général Cavaignac semble marcher à la décadence. Pour peu que les symptômes actuels prennent de la consistance, nous verrons l'homme des journées de juin, emportant dans la retraite une reconnaissance que nous ne lui refuserons jamais, rentrer dans les rangs glorieux mais uniformes de l'armée. Ce sera sans doute, pendant bien longtemps encore, un bon serviteur du pays, ce ne sera bientôt plus son guide, nous allions dire son maître.

Ce qu'il y aura, dans cette retraite que chacun prévoit, de personnel au général Cavaignac, est déjà un malheur pour la France ; le nombre des hommes capables de soutenir longtemps le fardeau d'une époque comme la nôtre est déjà si limité ! Mais le fait en lui-même n'est rien si on le compare aux conséquences qu'il entraîne. Quoi qu'il arrive désormais, il n'en restera pas moins comme un trait essentiel de notre histoire contemporaine, que la France, jetée dans la République par une tempête imprévue, a universellement accepté comme une condition salutaire et presque comme un port de refuge cette forme de gouvernement. Les hommes qui finiront par la perdre en voulant s'en réserver le monopole, nous disent à nous, qui pouvons encore nous proclamer

républicains du lendemain, que c'est la peur qui a fait toute notre résignation. En fait de peur pourtant, on ne peut nous considérer à notre tour comme des hommes de privilèges, et la prétendue *énergie* dont se targuent nos adversaires a connu et peut connaître encore quelques éclipses.

Ne nous lassons pas de le répéter, au risque de n'être jamais compris par des hommes qui n'ont pas non plus le don exclusif de l'intelligence, nous avons éprouvé une terreur profonde au moment de la Révolution de février, c'est de voir encore une fois la fièvre populaire s'en prendre à Dieu et à ses temples ; mais à partir du moment où nous avons reconnu à des lignes indubitables que la neutralité de la religion serait respectée, c'est-à-dire dès le lendemain même de la Révolution, notre cœur s'est rassuré, et les paroles d'espérance que berucoup d'entre nous ont fait retentir alors, si elles avaient pu être dictées par une crainte servile, par un besoin honteux de courtiser les maîtres de la rue, nous rangeraient parmi les hommes indignes de toute estime, ce qui, du moins à ce que nous pensons, n'est pas encore précisément notre lot.

Et qu'on ne s'imagine pas que le bon sens du peuple, sur lequel nous commençâmes dès-lors à compter, se soit borné à ce rétablissement du droit d'asile au profit des autels; nous vîmes encore à des signes certains la possibilité de l'établissement d'une véritable fraternité chrétienne. Nous trouvions alors dans le peuple de la France, et surtout dans les habitants de Paris, les éléments d'une espèce d'aristocratie morale qui aurait justifié, au profit de tous sans exception, l'exercice des droits les plus illimités. Nous n'oublierons jamais, quels que soient et quoi que nous présagent les égarements actuels, qu'une manifestation dirigée le 17 mars par les hommes qu'on peut appeler le désordre incarné, a échoué contre le bon sens et la modération de l'immense majorité de la population ouvrière. On fait honneur à la garde nationale de la démonstration contraire du mois suivant. Lorsqu'après trente jours de bon plaisir populaire, où les prêtres convoqués chaque matin à la plantation des arbres de la liberté firent, pour ainsi dire, à eux seuls toute la police de la cité, on vit tout d'un coup sortir de dessous les pavés une armée citoyenne, et M. de Lamartine, qui s'était rendu à l'Hôtel-de-Ville pour s'ensevelir noblement, mais d'une façon tant soit peu égoïste, dans le tombeau de la société, put se coucher ce soir-là avec la pensée qu'on lui avait remis le salut de la France bien assuré entre ses mains. Mais ne l'oublions pas, la garde nationale de cette époque, c'était tout le monde ; et quand on vit les légions compromises plus tard au point qu'il a failu les dissoudre, accourir aux cris d'*à bas les communistes*, nous ne croyons pas que les leçons de la bourgeoisie propriétaire aient été pour quelque chose dans cette salutaire inspiration.

Nous nous représentons encore nos marches presque triomphales à travers la cité, dans les quartiers les plus populeux, à la lueur des illuminations, entre les corps-de-garde organisés pour ainsi dire à la porte

de chaque maison. L'élan était d'une telle unanimité que nous nous croyions obligés d'en comprimer l'ardeur. Quelques-uns criaient : *A mort Cabet!* Nous nous hâtions de répondre : *Point de proscription! Plus de sang!* Sur quoi des voix plus nombreuses reprenaient : *A Charenton Cabet!* Et nous de rire, tout en criant : *Bravo!*

Aujourd'hui Cabet est devenu l'un des candidats populaires, et bien peu s'en est fallu qu'il ne devînt l'un des vainqueurs dans les élections de Paris.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Le peuple, depuis la convocation de l'Assemblée nationale, a-t-il donc été oublié, méprisé? Pour répondre à cette question, il suffit de voir comment a été traité le petit nombre d'ouvriers que le suffrage universel a envoyés à la Chambre. Sans se courber devant eux comme devant une dynastie qui se fonde, ce qui aurait manqué complétement de dignité et de prudence, l'Assemblée a fait aux ouvriers leur juste part de faveur et d'influence. Toutes les fois qu'ils ont pris la parole, quelle que fût la violence de quelques-uns d'entre eux, on les a religieusement écoutés. Ils comptent encore aujourd'hui parmi les vice-présidents et les secrétaires de la Chambre. Les idées retranchées naguère dans les colonnes de *l'Atelier* ont fait leur chemin : l'association a pris sa place dans notre droit industriel et commercial. Pour n'en donner qu'un exemple, les phrases qui passent en ce moment sous les yeux du lecteur sont reproduites par une société d'ouvriers typographes, dont les statuts sont un modèle de bon sens et de moralité. Qu'on ne parle donc plus d'obstacles et d'entraves; les difficultés ne sont que dans le fond des choses; mais avec de la persévérance et du temps, si réellement le principe de l'association industrielle est efficace et salutaire, on viendra bien à bout de les surmonter.

Et cependant la fièvre qui travaille les masses populaires est plus formidable que jamais; les malheureux qu'on égare en sont venus au point de choisir pour chefs et pour apôtres ceux même qu'ils frétrissaient il y a cinq mois dans leur généreuse indignation; c'est comme une gageure fatale que les ouvriers de Paris soutiennent contre le retour du bien-être et contre leur amélioration intellectuelle et morale.

Sans doute, dans les symptômes dont l'opinion s'effraie aujourd'hui à si juste titre, il y a beaucoup de l'inconséquence d'une situation où la suppression de toutes les libertés donne une impulsion extraordinaire à la seule qui subsiste encore. Il se peut, et c'est une chose bien triste à dire, que la dictature soit un besoin impérieux de notre société; mais alors elle ne saurait souffrir d'exception, ou sinon on lui rendra en violence ce qu'elle impose elle-même par l'empire de la force. Des élections faites avec une liberté absolue, comme celles dont nous venons d'avoir le spectacle, dans une ville gardée par cinquante mille hommes et à la porte d'une assemblée qui discute la constitution sous l'empire

de l'état de siége, sont nécessairement la proie des opinions extrêmes. C'est en vain qu'alors les hommes d'ordre cherchent à s'entendre ; ils éprouvent autant de répugnance que leurs adversaires pour ces opinions imposées, et leur discorde est un fruit aussi naturel de la dictature que l'entente unanime de ceux qu'ils combattent. Notre affliction n'en est pas moins cruelle ; cette affliction est encore plus grande que la terreur qu'inspire l'imminence de nouvelles luttes. Ce n'est pas que nous ne soyons blasés sur les noms qui peuvent sortir de l'urne populaire : l'ovation électorale de Proudhon a depuis longtemps comblé pour nous la mesure. Mais après avoir admiré tant de bon sens dans le peuple, nous souffrons horriblement à lui voir un aveuglement si prodigieux.

Et pourtant l'anarchie n'est point le dernier mot de la pensée populaire ; dans le succès des socialistes c'est le fantôme de l'organisation qu'elle poursuit ; dans la place que Louis-Napoléon occupe en tête de la liste, c'est le besoin de l'autorité qu'elle proclame. La République, non telle qu'elle est en elle-même, mais telle que la pratiquent ses adorateurs exclusifs, est-elle capable de fonder l'autorité ? Telle est la formidable question qui sort, pour ainsi dire, par tous les pores de la société actuelle. Messieurs de *la Réforme* s'inquiétent de savoir si les hommes du *Correspondant* veulent sincèrement la République : il s'agit bien de ce que nous voulons, pourvu que la pierre angulaire de l'ordre social reste intacte, qui peut douter que la forme des gouvernements ne nous soit complétement indifférente. Les leçons de l'histoire sont quelque chose pour nous, nous sommes habitués au va-et-vient de l'autorité et de l'anarchie dans le monde. Mais ces pauvres déshérités de la lumière à qui vous ne donnez pour pâture que les aménités du *Père Duchêne* et les doctrines de la *Vraie République*, comment les empêcherez-vous de chercher dans l'illusion impériale le remède aux maux causés par votre exécrable ambition ! C'est en vain que vous prodiguez les sarcasmes au candidat de cette illusion, son nom accueilli avec un enthousiasme indicible par les masses auxquelles vous avez décerné dans votre propre intérêt le suffrage *universel et direct*, soulève contre vous un obstacle auprès duquel la protestation des hommes d'ordre et d'étude n'est qu'une arme impuissante et émoussée. A vous donc à vous débattre contre les conséquences du suffrage universel combinées avec le résultat de vos fautes.

Arrivons enfin à la troisième face de l'Hécate révolutionnaire : parlons de la discussion relative à la liberté de l'enseignement. Nous n'avons encore que la première partie du discours de M. de Montalembert : l'orateur éminent autour duquel se groupent toutes les sympathies catholiques, en un mot celui qui combat pour nous, épuisé par une lutte contre des interruptions systématiquement grossières, n'a pu compléter dans une seule séance le développement de ses idées ; la Chambre d'ailleurs voulait dîner (car nous avons encore des députés qui dînent), et la partie a été remise à un autre jour. Hier on discutait d'urgence

un important décret sur la colonisation de l'Algérie, dont nous laissons l'appréciation à celui de nos collaborateurs qui a récemment traité la question dans ce recueil.

On trouvera sans doute que c'est de notre côté un parti pris que de vouloir attribner à ce lambeau de discussion plus d'importance que le reste du public n'en attache. En sortant de la séance, la plupart des auditeurs disaient dans leur sagesse : *Cui bono?* Ce qui augmentait certainement la mauvaise humeur de la plupart de nos représentants contre l'orateur catholique, c'est qu'ils croyaient s'être déjà largement acquittés envers la religion. Dans la même séance s'était présentée la question relative au salaire du clergé, et nous avouons qu'avec une autre Assemblée on aurait pu craindre que la majorité ne s'emparât d'un prétexte de liberté absolue pour renier la dette contractée envers le culte catholique par l'Etat qui l'a spolié. A l'époque où les faiseurs d'affiches usaient largement du privilége de troubler la société, on voyait sur les murs, à côté des provocations au rétablissement du divorce, des appels à la libre concurrence des religions par l'affranchissement de tout salaire. Pour tous les hommes sensés qui croient que le salaire est dû, non à titre de fonctions publiques, mais comme une très-faible compensation à la perte d'avantages légitimement acquis, qui ont de plus la conviction que ni le clergé ni la population ne sont mûrs en France pour la suppression de tout salaire officiel, qui savent enfin d'avance qu'en infligeant au clergé les inconvenients de la séparation absolue on ne se ferait pas faute de lui en supprimer les bénéfices, il y avait là matière à des craintes sérieuses, et nous convenons que nous les avons partagées.

Nous sommes donc, et nous nous plaisons à le reconnaître, les obligés de l'Assemblée nationale ; nous lui savons gré, quels qu'aient été les motifs secrets d'un grand nombre, d'avoir été si nette sur une question qui pouvait devenir très-dangereuse entre les mains d'hommes malintentionnés. Nous avions vu avec quelque inquiétude un M. Bourzat, soulever la question des congrégations religieuses, et ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous avons cru pouvoir constater dans la majorité de l'Assemblée une aversion très-marquée pour ces vieilles querelles, si intempestivement rajeunies par l'Italie libérale. On a refusé d'écouter M. Bourzat, son amendement a été rejeté avec tous les signes d'une vive impatience, la Chambre prétendait évidemment voter les articles suivants au pas de course. Il est vrai qu'on n'avait assigné à la liberté d'enseignement qu'une place équivoque. Ce droit vital de toute société bien réglée n'avait pas été compris dans l'énumération qui renferme le droit d'association, celui de pétition, la liberté de la presse, en un mot les garanties essentielles. On le reléguait dans un article où on le garottait d'avance à peu de chose près comme dans la Charte de 1830. M. de Montalembert monte à la tribune pour réclamer une classification plus franche, une déclaration plus explicite ; mais l'effort en faveur de la religion était déjà si considérable, qu'on se croyait entièrement

quitte envers les catholiques ; réclamer davantage, stipuler pour la liberté d'enseignement, c'était aux yeux de nos représentants une exagération ridicule et le symptôme de nouvelles usurpations.

Il est curieux de voir l'impression produite sur tous les organes de la presse par la motion de M. de Montalembert ; nous y remarquons une division bien tranchée. Ce qu'on peut appeler la *jeune presse* accueille nos idées avec une faveur marquée, elle proclame le mal immense qu'a causé le système universitaire et s'étonne de la persistance des préjugés qui gouvernent encore les esprits de la vieille opposition. Les *anciens*, au contraire, malgré tant de leçons récentes, restent incorrigibles. Le *Journal des Débats* n'a jamais témoigné plus de colère, il veut que la société soit *laïque*, et que pour atteindre ce but si nécessaire, la République maintienne l'oppression de l'enseignement. *Le Constitutionnel* plus poli s'étonne qu'on attache encore de l'importance à des dissentiments qui devraient être oubliés ; l'Université et l'Eglise ne se sont-elles pas embrassées sous l'impression des calamités publiques ? *Justitia et pax osculatæ sunt*, et voici M. de Montalembert qui se croit encore à la tribune de la Chambre des Pairs et qui vient troubler cette si heureuse concorde !

Et d'ailleurs, n'est-ce pas une calomnie ridicule que de rendre l'éducation universitaire responsable du communisme, du socialisme et de toutes les idées délétères qui ont jeté à bas la société française ? Dans les temps où l'Eglise était toute-puissante, le monde était en proie à d'horribles calamités. Le *Journal des Débats* prétend que « nos guerres « civiles ne lui font pas regretter nos guerres de religion. » Ainsi il faudrait un cours d'histoire pour démontrer que l'Eglise n'a jamais fait qu'un bon usage de sa puissance, et que si la société a été si malheureuse, c'est que les passions, qui sont éternelles, n'ont cessé de contester à la Religion ses droits les plus légitimes. Mais à supposer qu'on eut le temps de développer ces idées, qui sont élémentaires pour les hommes de savoir et de bonne foi, qui ne sait l'impossibilité de convaincre des incrédules volontaires ?

Lorsque, avant les journées de juin, M. de Montalembert abordait la tribune pour combattre l'absorption de la propriété des chemins de fer par l'Etat, son auditoire était trop heureux d'entendre une parole énergique et brûlante qui se mettait au service de ses répugnances et de ses craintes ; on lui pardonnait alors des antécédents mal compris et étrangement travestis par toutes les fureurs de l'esprit de parti. Que M. de Falloux, dont les opinions ne sont pas moins arrêtées que celles de M. de Montalembert en matière de liberté d'enseignement, juge à propos de faire à son tour une levée de boucliers, retrouvera-t-il ce frémissement universel de sympathie qui accompagnait ses paroles et soutenait son élan, quand il exprimait la répugnance presque unanime de l'assemblée pour une scandaleuse usurpation de ses droits ? Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, dans le premier moment au moins, l'ac-

tion de M. de Montalembert se soit bornée à une protestation éloquente et courageuse en faveur d'idées et de rapprochements dans lesquels son auditoire se refusait à le suivre, et qui répugnaient essentiellement aux préjugés du plus grand nombre.

Nous ne suivrons pas notre illustre ami dans les inductions qu'il a tirées de l'enseignement universitaire, quant à la perturbation morale de la société. La majorité de l'assemblée en est encore à croire qu'elle viendra à bout du communisme à coups de canon : un remède qui consiste à *laisser* l'enseignement se reconstituer progressivement sur de nouvelles bases, doit avoir, indépendamment des dangers qu'on signale pour la liberté de l'esprit humain, quelque chose de chimérique aux yeux d'hommes si sûrs de leur fait. Nous nous contenterons de répondre à un reproche préjudiciel par lequel on voudrait interdire toute réclamation un peu vive contre les désastreuses conséquences de l'enseignement universitaire. Nous sommes tous, à ce qu'il paraît, des enfants ingrats qui voulons déchirer le sein de notre mère. L'Université nous a portés dans ses entrailles, nous avons sucé son lait, c'est à elle que nous devons d'être ce que nous sommes, et en définitive nous tournons contre elle les armes qu'elle a remises entre nos mains.

Nous voudrions pour beaucoup qu'on pût faire une enquête sur cette question de la reconnaissance due à l'Université, et qu'on nous engageât tous à confesser sincèrement les obligations que nous avons contractées envers cette *alma mater*. Pour n'alléguer ici qu'un témoignage individuel, nous croyons que, dans les nombreux écrits inspirés par une répugnance trop bien justifiée, il est rare qu'on ait mis justement le doigt sur la plaie. L'Université a produit des effets désastreux, non parce que l'agrégation de ses membres a été le résultat d'une conspiration systématique et permanente contre la religion : ces fantasmagories de conjurations qui embrassent toute la société ne tiennent jamais quand on les produit au grand jour de l'histoire ; mais parce que la conception impériale était détestable en elle-même, et qu'elle devait vicier tous les éléments qu'elle absorberait successivement dans son sein.

On ne sait pas assez, entraîné qu'on est par la routine journalière, que l'idée de remettre à tous les degrés l'enseignement d'une nation de plus de 30 millions d'hommes entre les mains d'une hiérarchie administrative, n'avait été conçue jusqu'ici par aucun gouvernement, et qu'il devait en être d'une tentative aussi nouvelle, comme de toutes celles qui procèdent à rebours des lois de la société et de la nature de l'esprit humain. L'incubation artificielle peut produire de méchants poulets comme en Egypte ; mais un système d'incubation artificielle dans l'ordre intellectuel et moral n'est qu'une monstruosité.

Après avoir perdu de très-bonne heure un instituteur excellent qui avait consumé ses forces à des luttes contre le monopole universitaire, celui qui écrit ces lignes resta, pendant les cinq ou six années de son adolescence, uniquement livré à l'influence de la corporation officielle.

Il est sorti de cette contrainte sans aucune idée de réclamer auprès du ministère public ; il n'a pas, au bout de près de trente ans, un acte d'accusation à dresser contre ces personnes, et il est resté convaincu des bonnes intentions de tous ceux, à très-peu d'exceptions près, par les leçons desquels il a successivement passé. Quelques-uns de ses professeurs lui ont laissé de saines impressions littéraires, et il aime, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, à proclamer la reconnaissance qu'il en garde dans son cœur. Son maître de philosophie était un spiritualiste ardent et convaincu ; il lui doit d'avoir connu et goûté de bonne heure des livres qui se trouvaient alors hors du chemin battu de l'éducation, entre autres, l'excellent et admirable livre de Bossuet : *la Connaissance de Dieu et de soi-même.* Il n'a donc aucune raison plausible de croire à la conspiration systématique de l'Université contre les croyances et les préceptes du Christianisme.

Mais il a eu affaire à un ensemble d'hommes qui n'avaient aucune défense contre le fatal héritage du siècle dernier, et qui, d'ailleurs, n'apportaient à l'accomplissement de leurs devoirs qu'un dévouement purement administratif. Les lecons de ces maîtres ont laissé vide la plus grande et la plus précieuse partie de son âme ; rien ne l'a protégé contre les impressions qui tendaient de toutes parts à remplacer celles qu'une éducation dévouée et sérieuse aurait dû lui donner. Il a marché ainsi, sans guide et en possession d'une effrayante liberté, pendant les années, les plus précieuses de la vie, à un âge où on ressent instinctivement le besoin d'une forte tutelle ; et, quant aux ravages que l'abus de cette liberté a produits dans son âme, il croit devoir consciencieusement en reporter la responsabilité à l'Université impériale et royale, qui, en vertu de son monopole, lui devait une éducation complète, et qui, au lieu de pâturages clos et abondants, l'a lancé au hasard dans les bois, comme dans ces pays où des taillis rabougris et inféconds, servent de théâtre aux ravages de la vaine pâture.

L'auteur de ces réflexions croit que les universitaires auraient été d'autres hommes sans leur attache à une corporation essentiellement mal conçue ; il attribue l'infériorité évidente des générations actuelles au système d'éducation dans lequel elles ont été englobées, et, pour son compte, il hait l'Université, en tant que système, de toutes les forces d'une conscience profondément soulevée et blessée.

Quand la France, qui devrait avoir la même conviction, la ressentira-t-elle tout entière, et osera-t-elle sincèrement l'exprimer ? Avant ce jour heureux, sans doute, les socialistes auront abattu ce grand corps que les hommes raisonnables ont si fatalement épargné.

Le 21 septembre.

Les élections n'ont pas aussi mal tourné qu'on l'avait craint d'abord. Nous n'aurons pas l'humiliation de voir M. Cabet siéger à la Chambre comme représentant de la capitale. Des trois noms portés sur la liste de

l'opinion modérée, le seul qui ait prévalu est celui d'un ancien député conservateur; la majorité n'a pas cru des titres suffisants à M. Roger (du Nord), l'ancien aide-de-camp de M. Thiers, et les candidats du *National* sont restés fort distancés. La situation est toujours inquiétante, mais les menaces de tempête ne sont plus aussi fortes.

La discussion sur la liberté d'enseignement a été évitée ; nul n'a accepté le combat tel que l'avait engagé M. de Montalembert, pas même M. de Falloux. Beaucoup ne veuillent ni se brouiller avec l'opinion catholique, ni lui donner gain de cause. Les rancunes impénitentes conservent seules leur ancienne âpreté: M. Jules Simon a prodigué au Christianisme des respects sans sincérité ; nos adversaires sont toujours les mêmes : le ministre de l'instruction publique, M. de Vaulabelle, s'est obstiné à ranger M. Frayssinous parmi les *amis politiques* de M. de Montalembert.

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?

L'ignorance affectée est un argument tout comme un autre. M. Dupin et M. Marrast ont fini par un tour de Jarnac et semblent s'être concertés pour empêcher M. de Montalembert d'expliquer le retrait de son amendement. On n'en était pourtant pas aux agréables plaisanteries de M. Flocon sur le Frère Léotade : l'Assemblée, honteuse de ses outrages de l'avant-veille, écoutait l'orateur catholique avec respect et émotion. Quant à lui, ses paroles respiraient une tristesse grave, une compassion généreuse : c'était bien l'homme qui, voilant par commisération pour la faiblesse de son auditoire une partie de ses convictions, s'était efforcé de se faire pardonner sa franchise grâce à cette charité même qu'on persiste à lui contester par une habitude de récrimination presque mécanique. « Je crois la société ménacée, s'était-il écrié dans son premier « discours, je la crois très-malade ; mais je regarde toujours ses souf- « frances et ses infirmités comme celles d'une mère. En m'approchant « de son lit de douleur, je suis tenté de m'agenouiller avec une ten- « dresse filiale et respectueuse, et à la vue de ses cruelles infirmités et « de ses plaies sacrées, j'éprouve le besoin de les baiser avant d'éten- « dre une main inexpérimentée pour essayer de les panser et de les « guérir. »

23 septembre.

La journée d'hier avait été très-agitée à la Bourse et dans la ville. Déjà le fantôme du Consulat et de l'Empire grandissait concurremment avec celui de la République rouge dans les imaginations inquiétées. On disait ici que M. Cavaignac allait se rattacher à la Montagne, là qu'il appelait à lui le centre gauche. Sur ces entrefaites, il a profité d'une interpellation bienveillante pour monter à la tribune, avouer qu'il s'était élevé un *nuage* entre lui et la majorité, et demander un vote de confiance. On l'a passablement applaudi, on a voté comme il le désirait. Mais la confiance est une chose qui s'use vite quand on ne la ménage pas, et il ne faut pas trop souvent la réclamer et même l'obtenir. Le chef du pouvoir exécutif a pu s'en convaincre pendant et après la séance.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — Imprimerie d'A. René, rue de Seine, 32.

TABLE DES MATIÈRES.